This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491562

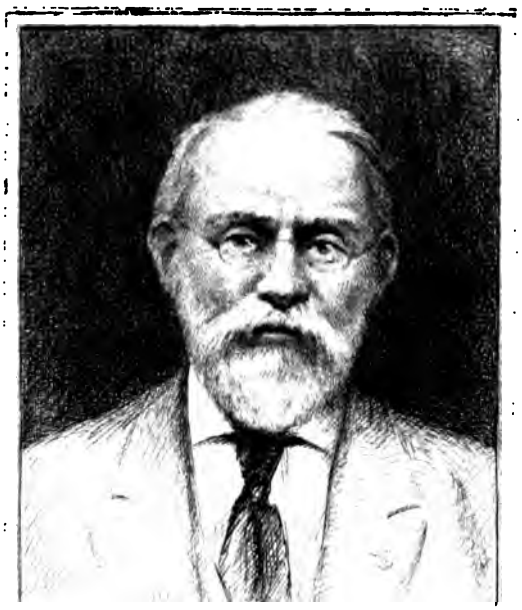

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME

1898

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1899

Bibliothèque
Dépôt légal
11-4-29
8603
24V. 0111

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1898

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 15 janvier 1898.

PRÉSIDENCE DE MM. LES Drs BRUCHON PÈRE ET GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. les docteurs ***Bruchon*** père et ***Girardot***, présidents ; ***Meynier***, secrétaire ; ***Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Fauquignon***, trésorier ; ***Maldiney*** et ***Kirchner***, archivistes.

MEMBRES : MM. ***Baigue***, ***A. Guichard***, Général ***de Jouffroy***, ***M. Lambert***, ***Ledoux***, ***E. Louvot***, Chanoine ***Moussard***, ***Nicklès***, ***Parisot***, ***Sire***, ***Vautherin***.

Après la lecture des procès-verbaux de la séance privée du 15 décembre 1897 et de la séance publique du lendemain, M. Bruchon, avant de quitter le fauteuil présidentiel, prononce l'allocution suivante :

« Avec l'année qui s'éloigne s'est terminée la tâche que vous aviez bien voulu me confier, tâche dont l'agréable intérêt n'a pas disparu avec elle, mais se prolongera par la durée des souvenirs et par une participation aussi régulière que possible à

nos travaux communs. Permettez-moi de répéter ici, en petit comité et en réunion ordinaire, les remerciements que je vous ai déjà exprimés en occasion plus solennelle, le soir de notre séance publique du mois de décembre. Mes collègues du Bureau et tous les Membres de notre Société m'ont prêté un si bienveillant concours, et témoigné d'une si constante et si affectueuse sympathie, que je ne saurais en être trop profondément touché et reconnaissant. Présentons aujourd'hui nos souhaits de bienvenue aux Membres du Bureau dernièrement élus, à nos nouveaux Président et Vice-Président, que nous connaissons assez pour être assurés que la Société d'Emulation poursuivra, sous leur direction, la voie de progrès et de prospérité où, depuis sa fondation, elle a toujours su se maintenir.

Après avoir remercié la Société, dont la confiance l'a appelé à la présider en 1892, et l'avoir assurée de son dévouement à ses intérêts et à la mission élevée qu'elle remplit avec tant de succès, M. Girardot a donné la parole à M. Lambert pour la lecture de son travail sur ***Louvot, maire de Besançon en 1792.***

Ce travail commence par de très intéressants détails sur la vie d'un homme dont la « biographie est liée à l'histoire de notre province à une époque pleine de bouleversements ». Il n'est, d'ailleurs, qu'un chapitre détaché de cette biographie, celui de la courte période pendant laquelle il a exercé l'autorité municipale dans notre ville.

Louvot s'est trouvé, dès l'abord, aux prises avec des difficultés inouïes. Pendant la période la plus troublée, sans contredit, de nos annales, il est parvenu « presque toujours à maintenir l'ordre et à éviter l'effusion du sang. Il a su prendre aussi des mesures utiles qui, en rendant la vie plus facile pour la population ont pu empêcher de plus grands maux. Il a eu le tort, il est vrai, de participer à des actes attentatoires à la liberté, d'exécuter des lois de persécution contre une partie de ses concitoyens. Lui-même en a fait l'aveu, non sans courage, dans un mémoire écrit en prison sous la Terreur et adressé à ceux qui lui reprochaient, au contraire, sa sympathie pour les victimes. « Si l'on peut me faire quelques reproches fondés, en cette matière, disait-il, c'est d'avoir poussé l'intolérance trop loin ; mal-

heureusement les circonstances l'exigeaient impérieusement, et voilà mon excuse. » L'excuse assurément n'est pas suffisante ; mais l'histoire doit beaucoup pardonner aux hommes publics qui ont, comme Louvot, résisté dans la mesure du possible aux entraînements populaires ; elle doit, au contraire, réserver toutes ses sévérités pour ceux qui, dans les temps paisibles, se montrent intolérants par calcul et par ambition. »

M. Vaissier a continué l'interprétation des sculptures de *Porte Noire* par celle de l'archivolte et des pieds-droits. Les êtres fantastiques qui ornent l'archivolte ne sont pas, ainsi que le voulait le président Clerc, « un enroulement de tritons, emblème des eaux qui se dirigeaient par le canal (d'Arcier) », mais bien les monstres anguipèdes légendaires, les Titans ou les géants dans la guerre des Dieux, qui montent à l'assaut de la clef de voûte occupée par le maître de l'Olympe. L'attitude violente des monstres tenant leur double queue à tête sifflante exprime la fureur et l'envie que leur inspire l'impassibilité de leur vainqueur, qui tient la foudre dans la main droite abaissée, tandis que la main gauche s'appuie sur son sceptre.

L'interprétation de la décoration des pieds-droits doit se borner à celui de gauche, le seul qui ait conservé ses bas-reliefs. Les six tableaux qui la composent représentent, d'après M. Vaissier, les six derniers mois de l'année. Dans le plus élevé, on voit Hercule, que l'on reconnaît à sa haute et puissante stature, tenant de la main gauche son arc débandé et traînant de la droite le Lion (Juillet) qu'il vient d'abattre de ses traits ; dans le deuxième, la Vierge (Août) est figurée par la nymphe d'Arcier, qui a précédemment occupé le lecteur ; dans les quatre derniers, les mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre, sont représentés par les travaux champêtres particuliers à ces mois, la récolte des fruits, les vendanges, la chasse et les approvisionnements en vue de l'hiver. Il est probable que les six tableaux disparus étaient relatifs aux mois de Janvier à Juin, devenus, depuis le pontificat de César, les premiers de l'année.

M. Vaissier croit que, dans l'arc entier, à côté de scènes de guerre et de triomphe, on voyait, dans l'ordre traditionnel, les

scènes de l'état de paix, sous les auspices de l'autorité suprême. La grande pensée de Porte Noire serait, en conséquencee, la glorification de la puissance romaine.

Enfin, M. le Docteur Ledoux a terminé la lecture de l'intéressante relation de voyage de M. Charles Piquerez : « De Kayes à Konackry par le Haut-Niger ».

M. Genvresse demande à la Société de lui faire obtenir une invitation pour la prochaine réunion des Sociétés savantes, à titre de Membre de la Compagnie.

Le Président, Dr A. GIRARDOT. — *Le Secrétaire,* Dr J. MEYNIER.

Séance du 12 février 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *A. Girardot*, président : *Meynier*, secrétaire : *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Baudin*, *Bruchon* père, *J. Gauthier*, *A. Guichard*, *Lambert*, *Ledoux*, *Magnin*, *Mauvillier*, *Parisot*, Chanoine *Suchet*, *Thouvenin*, *Vautherin*.

M. le Président prend la parole pour rappeler à la Société que, depuis sa dernière réunion, elle a reçu la nouvelle de la mort de M. le Professeur Sayous, survenue à Nice le 17 janvier. « Ce malheureux événement n'était que trop prévu : depuis plus de deux ans, la santé de M. Sayous donnait, à sa famille et à ses amis, les plus vives inquiétudes. Lui-même, l'année dernière, se sentant profondément atteint, demandait à être relevé de ses fonctions. En même temps, par un excès de délicatesse, com-

prenant qu'il ne pouvait plus nous être utile, il nous adressait sa démission de Membre de notre Compagnie. Bien qu'en réalité M. Sayous ait cessé, depuis quelque temps, de nous appartenir, nous ne pouvons pas le considérer comme un étranger ; nous devons garder le souvenir de l'intérêt qu'il portait à nos travaux et des services qu'il a rendus à la Société. En 1893, dans des circonstances difficiles, il n'a pas hésité à se charger des fonctions de secrétaire décennal, et vous savez avec quel zèle et quelle conscience il les a remplies jusqu'au jour où la maladie l'a contraint à s'en décharger. C'est pourquoi il nous a paru désirable que l'un de nos confrères, parmi ceux qui l'ont connu plus particulièrement, lui consacrât une notice nécrologique qui perpétuerait sa mémoire parmi nous. M. Boussey a bien voulu se charger de ce travail, qu'il nous lira dans une prochaine séance. »

M. le Président continue : « Je suis bien aise d'être votre interprète à tous, en adressant à notre confrère, M. Vaissier, les félicitations de la Société, à l'occasion de la nouvelle distinction dont il vient d'être l'objet. Vous savez tous avec quel zèle et quel dévouement M. Vaissier s'est acquitté de ses fonctions de conservateur des collections d'archéologie de notre musée, et comment il y a dépensé, sans compter, son temps et ses peines. La décoration d'Officier de l'Instruction publique, qui vient de lui être accordée, n'est qu'une bien juste et bien légitime récompense des services qu'il a rendus à la science et à la ville de Besançon.

La parole est ensuite donnée à M. le chanoine Suchet, pour une communication sur les récentes découvertes archéologiques faites à Chambornay-les-Bellevaux. M. Suchet entretient d'abord la réunion du marbre d'autel ou rose, qu'il a fait connaître dernièrement dans une très intéressante notice. Puis il parle de la chapelle de Saint-Justin, qui est l'ancienne église paroissiale du lieu et à laquelle un milliaire, déposé actuellement à la cure, assigne l'an 1022 comme date de fondation. Enfin, il en vient aux villas gallo-romaines, détruites à l'époque des invasions barbares et dont il reste des vestiges. M. l'abbé Lécot, curé de Chambornay-les-Bellevaux, cherche en ce moment à les reconnaître, avec les faibles moyens dont il dispose. Le vaillant ex-

plorateur avoue modestement qu'il ne possède pas des notions d'archéologie suffisantes pour mener à bien ses recherches et demande si la Société ne jugerait pas utile de s'y intéresser. Il désirerait tout au moins l'envoi d'un délégué qui vérifierait en son nom les résultats auxquels il croit être arrivé. M. Vaissier est prié de se rendre à Chambornay, lorsque ses occupations le lui permettront.

M. Jules Gauthier présente et résume, au nom de M. Ulysse Robert, la préface d'une publication sur les *Testaments de l'Officialité de Besançon*. Il en fait connaître le plan : édition intégrale de 200 pièces du XIII^e^ au XIV^e^ siècles, liste complète de tous les testaments de 1230 à 1790 : et y ajoute, tirés de la préface de l'auteur, nombre de détails curieux sur la topographie, la hiérarchie ecclésiastique, les mœurs populaires du moyen âge franc-comtois. Le dépôt précieux des testaments de l'Officialité, conservé jusqu'au XVIII^e^ siècle à l'archevêché de Besançon et transporté ensuite à l'hôtel-de-ville, y fut classé par les soins de J. B. Guillaume, érudit d'une grande valeur doublé malheureusement d'un malhonnête homme, larron et faussaire, dont les agissements n'échappèrent même pas à des contemporains distraits. Sur 6 à 7 mille testaments originaux, il n'en reste, grâce aux dilapidations, consommées il y a cent ans, que quelques centaines réparties entre la Bibliothèque de Besançon, les Archives du Doubs et la Bibliothèque Nationale (Fonds Joursanvault). C'est dire assez l'importance du travail considérable que M. Robert vient d'accomplir pour restituer et rendre utilisable une des sources les plus précieuses de notre histoire nationale.

Sous ce titre, l'*Ambon de la cathédrale Saint-Jean de Besançon*, M. J. Gauthier communique une étude archéologique sur un des plus anciens monuments ecclésiastiques de notre pays, qui, par un hasard singulier, survit et revit après neuf siècles. Quatre bas-reliefs en marbre cipolin, taillés dans des colonnes romaines, et représentant les emblèmes des quatre évangélistes, l'ange de saint Mathieu, l'aigle de saint Jean, le bœuf de saint Luc et le lion de saint Marc, formaient une sorte de tribune supportée par trois arceaux appuyés en avant sur deux colon-

nes et en arrière sur un massif avec degrés. On pénétrait dans cette chaire primitive par une ouverture intérieure : le bas-relief de l'ange, placé au fond et plus étroit que les autres, laissait un créneau pour passer. C'est là que, d'après le rituel de saint Prothade (revu par Hugues le Grand), le plus précieux de nos textes liturgiques, le diacre montait pour lire les évangiles, l'évêque, pour prêcher. Jusqu'au commencement du XIIIe siècle, l'ambon de Saint-Jean resta, debout et utilisé, sur la droite du sanctuaire. L'incendie de la cathédrale, en 1210 ou 1211, causa la chute de la charpente et des toitures ; l'autel, bien que massif, fut brisé à l'un de ses angles, l'ambon, plus fragile, s'effondra. Les débris, restés à peu près intacts, ont été encastrés dans la construction intérieure de Porte Noire et y sont restés jusqu'en 1825. A cette époque, ils sont entrés dans les collections publiques de la ville. Le style de ces bas-reliefs est celui des monuments des Xe et XIe siècles, celui des ambons encore existants de plusieurs des églises anciennes de la Haute-Italie. L'identification ne laisse pas de doute : ils en reproduisent tout à la fois le caractère et les détails. Désormais, à côté de son autel de Saint-Etienne, qui est du XIe siècle, Besançon pourra montrer, comme une rareté archéologique unique en France, l'ambon, contemporain, de la cathédrale Saint-Jean.

Cette dernière communication est inscrite, avec l'autorisation de la Société, au programme du Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

M. Magnin analyse le magnifique ouvrage de M. Delebecque sur les *Lacs français*, offert à la Société par l'auteur. C'est un grand volume in-4° de 436 pages, illustré de 22 cartes hydrographiques et de 152 figures et dessins dans le texte. Cet ouvrage est le résumé des explorations et des recherches personnelles de l'auteur, qui y a travaillé pendant sept ans, et des travaux analogues d'autres observateurs, M. Magnin entre autres. M. Delebecque y a abordé presque toutes les questions de la science récemment constituée sous le nom de limnologie.

M. Magnin fait ressortir la belle exécution de ce travail de synthèse et le vif intérêt de ses différents chapitres. Il renvoie à une séance ultérieure l'examen de quelques points particu-

liers, notamment la discussion des expressions inexactes et discutables que M. Delebecque a données de quelques résultats fournis par son interprète sur les lacs du Jura.

En présentant le dernier numéro des ***Mémoires de la Société de Spéléologie***, M. Magnin signale les publications qui y sont analysées concernant les grottes et les glacières du Doubs et des autres parties des massifs du Jura.

Enfin, il rappelle à la Société les ***observations météorologiques faites à Mouthe*** depuis dix-sept ans et avec beaucoup de soin et de persévérance par MM. Cordier. D'après eux, l'année 1897 a eu pour caractères, dans cette station : la douceur de la température, même en hiver, l'abondance de la pluie et la rareté de la neige.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 12 mars 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR A. GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Girardot*, président ; *Meynier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Poète*, vice-trésorier ; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Baudin*, *Bruchon* père, *J. Gauthier*, *M. Lambert*, *Ledoux*, *Parizot* et *Vernier*.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président donne la parole à M. Lambert pour une communication verbale sur *Le premier livre imprimé en Franche-Comté*. Ce livre est un Bréviaire bisontin, dont A. Castan a retrouvé un exemplaire à la Bibliothèque de Besançon en 1879. Il a été imprimé à Salins par Jean des Prés (*Johannes de Pratis*),

qui a aussi imprimé, dans la même ville, un beau Missel en 1485. Quelle est la date de l'impression de ce bréviaire? Cette date est exprimée, sous une forme énigmatique, dans quelques vers baroques que Jean des Prés a placés au bas d'une page, à la suite du Propre du temps. Castan a pensé que la date indiquée par ces vers était celle de 1484. Mais M. Lambert estime que cette interprétation est inexacte et lui oppose celle d'un savant père jésuite de Dole, le R. P. Comtet, mort au mois de novembre dernier, qui pensait que le bréviaire salinois était de 1480. Si cette dernière date est la vraie, Salins serait une des premières villes de France où l'imprimerie eût été introduite. Paris même n'a eu d'imprimeurs que dix ans plus tôt.

M. J. Gauthier a ensuite la parole pour décrire des *sceaux matrices conservés dans les dépôts publics franc-comtois*. Rien n'est plus précieux pour l'histoire et l'archéologie du moyen âge que les sceaux, dont l'intérêt égale au moins, s'il ne le dépasse, celui des séries numismatiques. Le burin des orfèvres du XI^e^ au XVII^e^ siècles y a gravé, entourés de légendes laconiques, mais instructives, l'effigie, les armoiries ou les emblèmes de tous les personnages ecclésiastiques ou laïques, de toutes les institutions civiles ou religieuses des diverses régions. En Franche-Comté, c'est par milliers (8 à 9 mille environ) que l'on compte les types de sceaux sur cire conservés dans les dépôts départementaux ou municipaux. Nos musées ont recueilli 170 sceaux matrices du XII^e^ au XVII^e^ siècles. C'est peu, comparé aux 10 mille sceaux environ qui ont existé dans le cours des âges ; c'est beaucoup, si l'on tient compte de ce fait qu'à la mort de chaque propriétaire de sceau, on brisait la matrice de bronze, d'argent, quelquefois d'or, qui lui avait servi, de son vivant, pour authentiquer ses contrats. En faisant cette communication à la Société, M. J. Gauthier lui a soumis un inventaire descriptif des 170 sceaux matrices conservés dans nos musées de la province, en lui proposant d'y joindre, pour les Mémoires, un certain nombre de reproductions autographiques qui feront connaître, pour la première fois, des monuments aussi curieux pour l'histoire que pour l'archéologie franc-comtoises.

Sous ce titre : les *Origines de la Société d'Emulation du*

Doubs, M. A. Girardot lit un intéressant travail sur une société scientifique, la *Société géologique du Doubs*. En 1833, M. Parandier, alors ingénieur des ponts et chaussées à Besançon, et quelques naturalistes de la région qu'il avait décidés à se joindre à lui, formèrent le projet de fonder une *Société géologique et d'histoire naturelle* et en offrirent la présidence à M. Girod de Chantrans. Celui-ci leur persuada de se réunir à la Société d'agriculture, fondée depuis plus de quarante ans, qui prit, à cette occasion, le titre de Société d'agriculture, sciences et arts du Doubs et créa, dans son sein, nne commission des sciences naturelles. Le but de M. Parandier et des géologues qui s'étaient groupés autour de lui, était d'étudier la région du Doubs, d'en dresser la carte géologique, et de réunir des collections de roches, de fossiles, de minéraux de la contrée dans un but d'utilité pratique. Dès cette époque, les hommes éclairés savaient de quel avantage pouvait être pour l'agriculture l'exécution d'une bonne carte géologique du pays, ainsi que la vulgarisation des notions d'histoire naturelle. Mais cette étroitesse d'esprit qui paralyse les meilleures volontés, ne permit pas, à M. Parandier et à ses adhérents, de réaliser leur projet dans le sein de la Société d'agriculture. Le 26 septembre 1835, ils se constituèrent en *Société géologique du Doubs*. Dès le 1er octobre suivant, la nouvelle société se réunissait à une délégation de la *Société géologique des Monts Jura* pour tenir à Besançon un véritable congrès scientifique. Au cours des années suivantes, elle prospéra, le nombre de ses membres s'accrut, des réunions et des excursions s'organisèrent; mais il lui manquait encore, en 1840, un secrétaire pour prendre la direction de ses travaux et un local pour tenir ses séances et loger ses collections. Malgré les efforts constants de M. Parandier et ses instances réitérées auprès de l'autorité préfectorale, elle ne put jamais obtenir ce local; et cette réunion de chercheurs de bonne volonté dut se résigner à sa dissolution. Elle disparut, en effet, cette année même, sans laisser de traces, n'ayant publié ni procès-verbaux, ni mémoires. M. Parandier, son président, quitta Besançon, et les autres membres se réunirent, quelques mois plus tard, pour fonder, dans d'autres conditions, la *Société d'Emulation du Doubs*, dont la *Société géologique* a été comme une première ébauche.

En raison du programme, déjà très chargé, de la séance, M, Vaissier se proposait d'ajourner son rapport sur une récente fouille archéologique faite à Chambornay-les-Bellevaux. Sur les instances de M. le Président, il veut bien donner une description sommaire des caractères de la substruction ou du dallage d'un petit édicule romain. Ce petit édicule, qui s'élevait sur un terrain voisin de l'église du village actuel, n'a pu être qu'un oratoire païen, étant donné l'époque à laquelle il paraît appartenir et qui est antérieure à celle où le culte chrétien put se produire au dehors. L'exécution soignée de l'ouvrage, composé de sept larges dalles de pierre maintenues par des crampons et reposant sur une couche de ciment rouge et un lit de pierres d'une certaine profondeur, témoigne qu'il a été exécuté à une époque où l'on observait les meilleurs principes de construction. La tranche des dalles porte des rainures destinées à loger le mortier, et la place du petit mur qui entourait l'édicule est indiquée par une rigole, large de 18 centimètres, dans laquelle il s'engageait comme un coin. Un rigole, plus étroite, et destinée à l'écoulement des eaux pluviales, entourait ce *sacellum*, dont les dimensions intérieures ne dépassaient pas 1 m. 66 en largeur et 3 mètres en longueur. Ce système de rigoles se retrouve en grand dans les vestiges des édifices de l'antique *Vesontio*. L'édicule de Chambornay était couvert de tuiles, dont on retrouve les débris, mêlés à quelques fragments de stucs colorés et de marbres, qui ont formé une décoration dont il n'est pas possible d'apprécier la disposition. Un fragment de poterie rouge sigillée, avec les figures caractéristiques de la fabrication du IIe au IIIe siècle, achève la démonstration d'une origine absolument païenne. On ne peut rien dire des relations du monument avec l'extérieur. Un petit mur sans fondations, dont il reste deux pans, l'entourait à la distance de 1 mètre à 1 mètre 50.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire. Dr J. MEYNIER.

Séance du 9 avril 1898.

PRÉSIDENCE DE M. A. GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Girardot***, président; ***Meynier***, secrétaire; ***Kirchner***, archiviste.

MEMBRES : MM. ***Bavoux***, ***Bruchon*** père, ***B. Diétrich***, ***A. Guichard***, ***Ledoux***.

M. le Président donne lecture d'une note de M. Mourey, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président du Comité départemental de l'Exposition de 1900, le priant, au nom de ce comité, de vouloir bien étudier, avec ses dévoués collaborateurs, l'importante question de la participation de la Société « à l'œuvre de concorde, de paix et d'union qui inaugurera le vingtième siècle et servira les grands intérêts matériels et moraux de notre patrie. »

La Société a déjà arrêté qu'elle mettrait, lorsque le moment en serait venu, la VI^e^ série de ses Mémoires et les volumes parus de la VII^e^, à la disposition du Comité départemental. La réunion opine que ces volumes seront offerts brochés, les frais de reliure lui paraissant tout à fait inutiles et de pure gloriole.

En termes émus, M. le Président rappelle que la « Société a perdu, en la personne de M. Alfred Ducat, l'un de ses membres les plus anciens, (1853) et l'un de ceux qui ont le plus fait pour elle. Non seulement il a enrichi nos mémoires de travaux d'une réelle valeur, mais il a, par d'autres œuvres, contribué à étendre la bonne renommée de la compagnie. C'est lui qui créa, en collaboration avec A. Castan, son ami, le beau square de Saint-Jean, le plus attrayant de ceux que possède la ville de Besançon, et c'est lui qui réorganisa notre musée archéologique et en fit un des plus instructifs de la France. » Tous les membres de la Société savent « combien M. Ducat était affable et bon, et comment un grand talent se cachait chez lui sous des apparences

simples et modestes. Ces qualités, autant que son mérite, lui avaient gagné l'estime et l'affection de tous ses confrères, et l'on peut dire, sans exagération, qu'en lui chacun de nous a perdu un ami. Pour toutes ces raisons, il serait désirable que l'un des membres de la compagnie, parmi ceux qui l'ont connu le plus intimement, voulut bien lui consacrer une notice biographique qui prendrait place dans nos publications et conserverait son souvenir parmi nous. » Il est décidé qu'on priera M. Simonin, le dernier collaborateur du regretté défunt, de vouloir bien se charger de ce soin pieux

M. le docteur Meynier lit ensuite un travail sur les ***noms de lieu romans d'origine religieuse.*** Dans ce travail, qui n'est qu'une partie d'une œuvre assez étendue, il étudie l'influence que les cultes, successivement pratiqués dans les pays gallo-romains, ont pu avoir sur le choix des noms de lieu. L'action qu'ont exercée, dans ce domaine, le paganisme, le christianisme, les noms de Dieu et des saints, est exposée avec de grands détails. Dans la prochaine séance, M. Meynier démontrera celle des ***lieux consacrés*** et des ***édifices religieux***, celle des ***établissements monastiques***, enfin celle des établissements des ***ordres hospitaliers*** ou ***militaires***.

La réunion a regretté que des circonstances particulières aient empêché M. Vernier de faire, sur le ***Bréviaire bisontin de 1480***, l'intéressante communication qu'elle attendait.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. *Rouzet* (Ch.-Fr.), architecte à Dole, par MM. Dietrich et Ledoux.

Comme membre correspondant :

M. *Robert* aîné, au château de Conflans, Charenton (Seine), par MM. Parandier et Ulysse Robert.

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 14 mai 1897.

PRÉSIDENCE DE M. A. GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *A. Girardot*, président ; *Meynier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirschner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Berdellé*, *Bruchon* père, *A. Guichard*, *V. Guillemin*, *Ledoux*, *Magnin*, chanoine *Moussard*, *Vernier*.

Après la lecture de la correspondance et celle du procès-verbal de la séance précédente, la parole a été donnée à M. Meynier pour lire la suite et la fin de son travail sur *les noms de lieu romans d'origine religieuse*. Le lecteur a démontré l'influence que les lieux consacrés et les édifices religieux, les établissements monastiques et ceux des ordres hospitaliers et militaires a exercée sur le choix d'un assez grand nombre de ces noms. Il a passé successivement en revue : les monuments et sanctuaires druidiques ; les bois et lieux sacrés des païens, leurs temples ; les sanctuaires chrétiens, autels, basiliques, chapelles, églises, ermitages et pèlerinages ; les monastères, abbayes et prieurés ; les hôpitaux et maladeries, les précepto-reries du Temple et les commanderies des Hospitaliers ; qui, tous, ont fourni des éléments à l'onomastique locale.

M. Girardot a lu ensuite une note sur *les mollusques du système oolithique dans le Jura franc-comtois*. Les gisements fossilifères de la Franche-Comté ont été exposés déjà par un grand nombre de géologues qui nous ont fourni, sur leur faune, de précieux renseignements, d'autant plus importants que beaucoup de dépôts, jadis très riches, sont actuellement épuisés et ont disparu, et qu'un grand nombre de fossiles, qui ont été recueillis autrefois dans la région, ne le seront peut-être plus désormais. Il est pour lors bien évident que certaines questions de stratigraphie, d'association ou de succession de faune deviendront plus tard très difficiles à résoudre si l'on n'a pas conservé

le souvenir exact des espèces qui y ont été rencontrées. Comme, d'un autre côté, les indications qui les concernent sont éparses actuellement dans plus de cent publications dont quelques-unes, déjà rares aujourd'hui, le seront bien davantage dans l'avenir, il est à craindre que la solution de ces problèmes ne soit plus possible dans quelques années. C'est pourquoi M. Girardot a pensé qu'il serait utile, pendant qu'il en est temps encore, de faire, pour ainsi dire, l'inventaire de toutes ces espèces, et d'en dresser un catalogue méthodique, en indiquant soigneusement la localité et le niveau géologique où chacune d'elles a été observée. La géologie cherche aujourd'hui à reconstituer la physionomie du globe aux diverses époques de son histoire physique, à marquer la place des anciens continents, à retracer les limites et jusqu'à la profondeur des mers qui les séparaient. Pour atteindre ce but, la connaissance complète des faunes fossiles est de la plus grande importance, parce que la distribution des animaux est soumise à des lois bien connues qui permettent de conclure de ce qui se passe aujourd'hui à ce qui se passait il y a quelques centaines de milliers d'années,

M. Vaissier lit une communication de M. Félix Français, de Courchapon, qui a offert, il y a quelques années (1884), une barque antique, extraite du lit de l'Ognon, à notre musée archéologique. M. Français, dont le nom figure avec honneur à côté de celui de M. l'instituteur Auguste Jacques, auquel on doit la fructueuse exploration de la grotte de la Fontaine de la Roche, a beaucoup exploré la rivière dont il habite les bords. Parmi les objets de ses investigations, il en est un qui l'a plus particulièrement préoccupé, c'est l'origine des chênes de haute taille qu'on trouve dans son lit ou sous ses berges, et dont la présence a déjà été signalée à Geneuille, à Pin-l'Emagny et, en aval de Courchapon, à Jallerange. Il a cherché la raison de cet abattis formidable dans un cyclone qui aurait dévasté, à une époque indécise, mais fort reculée, les régions supérieures de la vallée. M. Français attribue à ce cataclysme la formation d'un lac, *le lac préhistorique de Courchapon*; mais il s'en remet à d'autres du soin d'établir que cette étendue d'eau a existé. Si les études des géologues ou des limnologues éclaircissent ja-

mais la question, il nous semble d'ores et déjà qu'il faudra donner au lac un nom qui rappelle une région plus étendue que le territoire communal de Courchapon.

Enfin M. Vernier est revenu, avec beaucoup d'humour, sur la question du colophon du *Bréviaire bisontin* imprimé à Salins par *Joannes de Pratis*. Pour lui, cette clef est bien réellement en vers, mais en vers hexamétriques et rythmiques, selon le système de Commodien, imité au moyen âge ; il n'y avait pas lieu, comme on l'a fait, de les transformer par des corrections. Les traductions qu'on a données de ce morceau ne sont pas d'une exactitude parfaite. Pour le vers qui renferme la date de l'impression, quelques érudits ont pensé à des préoccupations d'ordre littéraire ou historique. Il ne s'agit pas d'un rébus à deviner, mais d'un problème à résoudre. L'interprétation rigoureuse de la phrase donne exactement la date de 1480, celle à laquelle s'était arrêtée le P. Comtet.

Après un vote d'admission en faveur des candidatures proposées à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant :

M. ROUGET (Ch.-Fr.), architecte à Dole.

Membre correspondant :

M. ROBERT aîné, au château de Conflans (Seine).

Le Président, A. GIRARDOT.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 11 juin 1897.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BRUCHON PÈRE.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr *Bruchon* père, vice-président ; *Meynier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier.

MEMBRES : MM. *Baigue*, *Berdellé*, *H. Bruchon*, chanoine

Drouhard, de la Forest, A. Guichard, V. Guillemin, H. Michel, chanoine *Moussard, Ch. Piquerez.*

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. de la Forest et Charles Piquerez, au courage et à l'intelligence desquels la Société a déjà, à diverses reprises, rendu hommage. Elle continuera à s'intéresser vivement au succès de leurs efforts.

M. Magnin s'excuse par lettre de son absence à la réunion et du retard qu'il est obligé de mettre à sa lecture sur *deux botanistes franc-comtois.*

La communication de M. Ch. Piquerez sur la *liane à caoutchouc* est faite par le jeune explorateur lui-même.

La liane à caoutchouc, exploitée en Guinée, est la *Landolphia Heudelotii.* Les indigènes la nomment diversement suivant leurs idiomes : elle est appelée *Forei* par le Soussou, *Toll* par le Sénégalais, et *Gohine* par le Soudanais.

Cette liane est très répandue dans la partie nord de la vallée du Fatalah comprise entre le Rio-Pongo et la limite ouest du Fouta Djallon ; malheureusement, cette partie du pays est peu peuplée et la liane y est peu exploitée, sans quoi l'exportation annuelle du Rio-Pongo, qui est actuellement d'environ cinquante tonnes, quintuplerait. Elle disparaît presque complètement, lorsqu'on entre dans le Fouta-Djallon. Cette contrée est très peuplée; mais les habitants, ne connaissant pas la valeur du produit qu'ils pouvaient retirer de ces lianes, les ont presque toutes arrachées en défrichant pour leurs cultures traditionnelles. Dès qu'on a traversé le bassin du Fouta-Djallon et qu'on tombe dans le bassin du Haut-Niger, la liane reparaît et l'on en trouve considérablement dans les provinces méridionales du Soudan, Babia, Somkaran, Kissi et Kouranho. Elle est également très répandue dans les pays sud de la Guinée, Mellacorée, Moria, Tamiso, Honnré, Firia.

La plante n'est pas difficile sur le choix du terrain, mais elle recherche les milieux hygrométriques et tempérés. On ne la trouve ni en terrains sablonneux ni dans les marécages. Un sol ferrugineux paraît lui plaire; mais le fait reste hypothétique, parce que le fer se présente partout en Guinée. Elle croît de préférence au bord des cours d'eau, grimpant aux arbres qui

s'y trouvent et profitant à la fois de leur ombrage et de leur appui. Lorsque cet appui lui manque, elle se développe en gros buissons. La fleur en est blanche et petite; elle dégage une odeur agréable. Les fruits ont la forme de petites poires et atteignent la grosseur d'une noix; ils contiennent des noyaux recouverts d'une matière filamenteuse, d'un goût acide, dont les noirs se servent pour étancher leur soif. Ces fruits, d'abord verts, prennent en mûrissant une teinte jaune, puis rougeâtre. Le nombre des graines est généralement de quatre, quelquefois de cinq.

Suivant sa grosseur, une liane peut fournir annuellement de 2 à 5 kilogrammes de caoutchouc; et le noir qui l'exploite peut en recueillir de 4 à 500 grammes dans sa journée. Les cours d'Europe, pour le beau caoutchouc de Guinée, varient entre 6 fr. et 6 fr. 50 le kilogramme; à la côte, il est échangé contre des marchandises d'une valeur d'environ 4 fr.; il supporte, tant pour les droits que pour les frais de transport et de commission, une perte de 1 fr. Dans la vallée du Niger, le caoutchouc vaut de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 en numéraire; son transport à la côte par porteurs revient à 85 centimes.

Pour obtenir la coagulation spontanée du latex, les indigènes emploient indifféremment le jus de l'orange, celui du citron, la pulpe du tamarin, l'eau salée, le suc de l'oseille, et la chair molle du fruit du baobab ou *pain de singe*. A l'air libre, le latex se coagule lentement; d'abord blanc, il brunit en séchant. La même liane peut être exploitée tous les trois mois; mais, pendant les mois de mars et d'avril qui précèdent l'hivernage, le latex se raréfie. Les incisions doivent être faites de 3 en 3 centimètres; on peut les faire plus rapprochées, si l'on veut en retirer tout le latex; mais alors on risque de faire périr la plante.

La liane à caoutchouc se reproduit d'elle-même par les fruits qui tombent à terre. Cela est très heureux, car, sans cette circonstance, elle aurait disparu depuis longtemps de la Guinée et de la vallée du Haut-Niger; les noirs, qui brûlent la brousse après chaque hivernage, la détruisent alors en quantité considérable.

On oblige maintenant, dans certains points, l'indigène à la replanter; mais il ne cherche pas à reproduire, dans ses procé-

dés de culture, les enseignements que la nature lui donne. Il ne choisit pas les mois les plus favorables à son développement; il ne dépose pas ses graines dans le voisinage des grands arbres, qui mettraient les jeunes plantes au frais et à l'ombre et leur serviraient de tuteurs. Dans le cercle de Kouroussa, au Soudan, M. Piquerez a vu les noirs cultiver les lianes comme de vulgaires pommes de terre. Ces cultivateurs malgré eux ont besoin d'être guid s dans leurs essais jusqu'à ce que le succès de leurs efforts se traduise par des résultats bien tangibles. C'est ce qu'a compris le colonel de Trentinian, gouverneur du Soudan, qui leur a donné des moniteurs de leur race. Grâce à cette heureuse initiative, le caoutchouc, recueilli actuellement dans le bassin du Haut-Niger, est bien supérieur à celui de la Guinée. Il contient aussi beaucoup moins d'impuretés; ce qui a contribué à élever notablement sa valeur marchande : il se vend, contre espèces, à Conakry, à raison de 5 francs le kilogramme et vaut 7 fr 50 en France.

M. le docteur Ledoux complète l'intéressante communication de M. Piquerez par la lecture d'une note de M. Magnin sur les plantes à caoutchouc. Le *Landolphia Heudelotii*, de la famille de apocynées, n'est pas, en effet, la seule plante qui fournisse ce produit : il est donné également par le *Ficus Castilloa elastica* (Amérique centrale), de la famille des Morées; l'*Hevea guyanensis*, de la famille des Euphorbiacées; le *Hichxia africana*, l'*Urceola elastica* (Bornéo), l'*Hancornia speciosa* (Brésil), le *Vahea gummifera* (Madagascar), de la famille des apocynées comme le *Landolphia*, etc. Les caoutchoucs du *Vahea* et du *Landolphia* ont le premier rang au point de vue commercial et industriel. La communication de M. Piquerez complète heureusement les notions que l'on possédait sur ce dernier.

M Poête communique, sous ce titre : *Un anarchiste à Besançon au XIVe siècle*, un document extrait du premier registre des délibérations municipales de Besançon et qui relate un simple fait divers de l'histoire si accidentée de la ville au moyen âge. Mais ce fait se rapporte à un grand mouvement d'idées et paraît, à ce titre, mériter d'être relevé. Au moyen âge, comme à toutes les époques troublées, il s'est rencontré des hommes

n'admettant aucune autorité et proclamant que rien n'est interdit à personne. Ces anarchistes étaient appelés ***Amalriciens***, ***Ortliebiens***, des noms d'Amaury de Bène et d'Ortlieb de Strasbourg, ou ***Frères et Sœurs du Libre Esprit***. Cette dernière appellation leur venait de leur doctrine : ils prétendaient que, le Saint-Esprit habitant en chaque homme, on pouvait tout se permettre, sans commettre de péché. C'étaient donc des hérétiques, les idées sociales étant, au moyen âge, inséparables des idées religieuses. Au XIVe siècle, il existait un grand nombre de ces anarchistes en Allemagne, surtout dans les pays rhénans. Il y en avait également en France, où le peuple les nommait ***Turlupins***. Ils agissaient généralement d'une façon mystérieuse; aussi les documents qui nous les font connaître sont-ils peu nombreux.

Le 17 septembre 1384, l'un de ces anarchistes, nommé Jean-Louis, est indiqué comme venant des ***Marches devers Ainnalx***, fut jugé à Besançon. C'était un clerc portant l'habit d'ermite et ayant une grande barbe. Il fut conduit, dans la matinée, à l'église Saint-Jean, en présence de l'archevêque, de l'abbé de Saint-Paul, de l'inquisiteur des Vaudois et du peuple assemblé, et là, accusé par l'inquisiteur, il reconnut appartenir « à l'ordre des ***Tullepins*** de Paris », être sodomiste et Vaudois; il avoua, en outre, qu'il déterrait les morts pour composer, avec leurs ossements, une poudre « à decevoir les femes ». Après cette confession publique, le clerc hérétique fut dégradé par l'archevêque et entendit un sermon de l'inquisiteur. Jean-Louis fut ensuite livré au bras séculier. Conduit en prison, il arriva devant les merceries de Saint-Jean; là se tenaient Hugues Bachelère, procureur de la commune, Odot d'Arbois, qui occupait alors le siège de la ***régalie***, les gouverneurs, et « grant quantitez de genz de Besançon », dit la pièce. Le procureur de la commune accusa le ***Turlupin*** devant le juge de la ***régalie*** qui alla prendre place à son siège. Jean-Louis fut condamné à être brûlé, ses cendres devant être jetées au Doubs. Il fut conduit, les mains liées derrière le dos et la corde au cou, à Chamars, par la Grande-Rue, et là « à heure environ tierce fut ars ».

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

Conférence de M. Charles PIQUEREZ.

La Société d'Emulation du Doubs a voulu prendre part au mouvement qu'on essaie de produire dans la jeunesse française en faveur de l'existence active et de la recherche de situations aux colonies. Elle a mis à profit la présence à Besançon d'un de nos jeunes compatriotes appartenant à la Compagnie coloniale d'exportation, pour organiser une conférence dans laquelle le courageux explorateur a fait le récit d'un voyage qu'il vient d'accomplir dans la Guinée française, de Conakry au Niger. Cette conférence, qui a été fort intéressante, a eu lieu au Casino des Bains salins. Avant de donner la parole à M. Charles Piquerez, M. le docteur Bruchon père, qui présidait, a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames et Messieurs,

» Notre compatriote, M. Charles Piquerez, que la Société d'Emulation est heureuse de compter, depuis quelque temps, parmi ses membres correspondants, vient de faire, pour la troisième fois, un voyage d'exploration dans cette région africaine du Niger, dont on s'est tant occupé en ces derniers temps. Ces voyages, entrepris sous les auspices de la Compagnie coloniale d'exportation et sans programme rigoureusement imposé, avaient pour but de faire directement connaissance avec ces lointaines contrées, leurs habitants et leurs chefs, d'en étudier le sol et les productions, d'en apprécier les ressources pour les exportations et les relations commerciales, et de se rendre compte sur place des avantages réciproques qui résulteraient de l'intervention de notre civilisation en ce milieu encore peu abordable : tâche louable et généreuse dont le succès doit être largement profitable à tous.

« Sans autre défense que sa propre énergie et la fermeté de sa volonté, notre jeune explorateur a fait de longues et périlleuses étapes dans ces parages, parmi des peuples encore incomplètement connus. Il en rapporte, on doit bien le comprendre, de curieuses et pittoresques impressions, qu'il a consignées dans une relation manuscrite. Enfant du pays, M. Pi-

querez était prêt à enrichir de cette relation les Mémoires de notre Société; mais l'époque encore éloignée du tirage de cette publication annuelle, aurait été, pour ses récits de voyage, la cause d'un retard par trop prolongé. C'est le recueil hebdomadaire, le *Tour du Monde*, qui en aura la primeur et le livrera prochainement au public avec tout le luxe de texte et d'illustrations qu'on apprécie dans ses éditions.

» M. Piquerez a encore trouvé, dans ses notes et observations, les éléments d'un récit qui fera le sujet d'une communication à une prochaine séance de la Société républicaine de conférences populaires de Paris. C'est ce récit que notre très distingué sociétaire se propose d'abord de faire à ses concitoyens de Besançon, en l'accompagnant de projections photographiques qui rendront plus complets et plus saisissants les détails de sa narration.

» Je suis l'interprète de toutes les personnes ici présentes et spécialement des membres de la Société d'Emulation du Doubs, en priant M. Piquerez d'agréer nos remerciements les plus vifs de l'obligeance qu'il a mise à nous réserver la première audition d'une conférence qui ne peut être qu'intéressante et instructive au plus haut degré. Qu'il me permette d'y joindre mes bien sincères félicitations sur sa bravoure, son endurance, son sens pratique et, ce qui ne gâte rien, l'aspect de santé qu'après tant de fatigues, vaillamment supportées, et de chances, intrépidement courues, il rapporte dans la mère patrie, donnant ainsi la preuve d'une vigueur morale peu commune et d'une résistance physique qui, certainement, dépasse de beaucoup aussi les conditions ordinaires. »

Le Président, — *Le Secrétaire.*

Dr BRUCHON. — Dr J. MEYNIER.

Séance du 9 juillet 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BRUCHON.

Sont présents :

BUREAU : MM. le docteur ***Bruchon*** père, vice-président; ***Vaissier***, vice-secrétaire; ***Poète***, vice-trésorier.

MEMBRES : MM. chanoine ***Drouhard***, ***A. Guichard***, ***V. Guillemin***, ***Lambert***, docteur ***Magnin***, chanoine ***Moussard***, chanoine ***Suchet***.

M. le Président donne lecture d'une ***Notice sur le géologue Jules Marcou***, qui lui a été adressée par M. A. Girardot. Ce savant distingué est décédé dernièrement aux Etats-Unis, à Cambridge du Massachussets. C'était un des membres honoraires les plus anciens, et il suivait, avec une sympathique attention, dans les Mémoires de la Société, les études géologiques sur notre région. L'appréciation de la valeur de ses travaux revenait de droit à celui de nos confrères qui s'est le plus occupé de géologie et qui est le plus compétent en pareille matière. La notice de M. Girardot sera annexée au procès-verbal de la séance.

M. A. Magnin lit les principaux passages d'une autre notice consacrée, celle-là, à la vie et aux travaux de deux botanistes franc-comtois, membres de la Société, Justin Paillot et Camille Flagey.

Paillot, né à Soye, Doubs, montra, dans sa carrière, la même énergie et la même persévérance que Marcou; mais son mérite fut plus grand, parce qu'il eut beaucoup à lutter. Tous ne savent pas que Paillot s'était formé lui-même, aussi bien, pour ainsi dire, de corps que d'esprit, qu'il triompha, par une force de volonté singulière, d'une constitution débile, et acquit, par un travail acharné, l'instruction qui lui faisait défaut. Tout en énumérant les principales recherches de Justin Paillot et les services qu'il a rendus à la botanique de la région franc-comtoise, M. Magnin a fait revivre, pour les assistants, cette physionomie

originale et sympathique qui fut celle d'un de leurs concitoyens et de leurs anciens présidents.

Camille Flagey, né à Besançon en 1834, et sorti de l'Ecole Centrale comme ingénieur chimiste, se passionna de bonne heure pour les études bryologiques, en suivant les voies de son maître Paillot. Récemment il obtenait, de l'Académie des sciences, un sérieux encouragement à poursuivre son étude sur les lichens de Franche-Comté. Flagey est mort à Azéba, province de Constantine, où il s'était établi.

M. le chanoine Moussard, sous ce titre : ***Poètes latins franc-comtois (1562-1764)***, donne des versificateurs latins de la région, au cours de trois siècles, une énumération qui, pour être assez longue, n'a pas la prétention d'être complète. Leurs œuvres, légères, sont comme un écho prolongé de l'admiration de la Renaissance pour les poètes de l'antiquité. Guyot de Nozeroy, Jean Morelet, Boissart, Et. Dumoulin, P. Tharin, J. Chevalier de Poligny, Lambert de Vuillafans, Mathias Beugny, etc., tels sont les noms des principaux d'entre eux. Chez ces lettrés, qui charmaient leurs loisirs en cultivant les muses, l'élégance de la forme ne suffit pas toujours à pallier l'indigence du fond; mais, comme ils font partie du groupe littéraire de la Franche-Comté, on comprendrait à la rigueur qu'on leur consacrât, dans l'intérêt de l'histoire, des études biographiques et bibliographiques. Mais feraient-elles revivre des figures effacées et des œuvres oubliées, à une époque surtout où la poésie latine compte si peu dans l'enseignement classique.

M. Magnin entretient enfin la Société des recherches qu'il poursuit, en commun avec M. le docteur Faney, sur la végétation; avec le professeur Fournier, sur la spéléologie et l'hydrographie souterraine des environs de Besançon. Après avoir indiqué, quant à ces dernières, les résultats obtenus par l'exploration méthodique du plateau de Saône, de la côte de Mamirolle, du vallon de Valbois, des grottes de Chenecey, de Gonsans et de Saint-Vit, M. Magnin termine en signalant, d'une manière générale, les remarquables découvertes que M. Fournier est en voie de faire dans les entonnoirs du premier plateau, aux environs de Saône et de Mamirolle.

Notice sur Jules Marcou, par M. A. GIRARDOT.

La Société d'Emulation du Doubs a perdu, récemment, l'un de ses membres les plus anciens, le géologue Jules Marcou, né à Salins en 1824, fixé plus tard aux Etats-Unis, qui lui appartenait depuis 1845.

Avant de s'établir en Amérique, où ses travaux devaient lui attirer une réputation scientifique bien méritée, Marcou avait acquis chez nous une certaine notoriété, en raison de ses études sur le Jura. En 1845, en effet, il avait présenté à la Société géologique de France, ses ***Recherches sur le Jura salinois***, ouvrage remarquable que cette compagnie savante publia en entier dans ses Mémoires. Déjà, antérieurement à cette époque, l'ingénieur Charbaut, avait écrit quelques pages sur le lias de Lons-le-Saunier, M. Thirria, exposa les grands traits de la stratigraphie de la Haute-Saône, et M. Parandier redigea des notes, qui ne furent jamais publiées, sur la constitution des environs de Besançon; mais aucun géologue n'avait étudié, complètement, la région salinoise. Marcou entreprit de la décrire, et dans cette première œuvre il fit preuve de connaissances géologiques étendues, et d'un véritable talent d'observation; il ne se borna pas, comme ses devanciers comtois, à constater des faits de stratigraphie, il compara encore les environs de Salins aux autres parties du Jura, qu'il avait déjà visité entièrement. Son livre était à peine imprimé, qu'il partit pour entreprendre en Amérique cette série de brillants travaux qui devaient le rendre célèbre et le placer parmi les premiers géologues de notre temps. Il ne se fixa pas, tout d'abord, aux Etats-Unis, mais revint bientôt pour occuper, à Zurich, une chaire de géologie, puis il regagna l'Amérique après quatre années de séjour dans cette ville, et se fixa définitivement à Cambridge (Massachussets), où il mourut à la fin de l'hiver dernier.

Marcou aimait la science avec passion, et se dévouait entièrement à ses intérêts; doué d'une grande force physique et d'une constitution des plus vigoureuses, il avait confiance en lui-même, et il n'hésita jamais à entreprendre les voyages les plus pénibles, et même les plus périlleux, pour étudier la géo-

logie d'une région ou résoudre quelque problème scientifique.

Absorbé par ses nombreuses publications et le classement de collections, recueillies sur tous les points du nouveau monde, il ne put être pour nous un collaborateur assidu; mais s'il ne prit pas une part bien active à nos travaux, il s'y intéressa toujours vivement. Il aimait à recevoir nos mémoires, et était heureux d'en posséder la collection complète; il lisait scrupuleusement toutes les notices de géologie qu'ils renferment. Il a manifesté aussi l'intérêt qu'il portait à notre Compagnie, en la faisant connaître aux Etats-Unis, et en lui procurant de précieux échanges de publications, et l'on peut dire que la Société d'Emulation du Doubs a perdu, en Jules Marcou, un membre qui lui faisait grand honneur, et qui a beaucoup contribué à établir sa notoriété à l'étranger.

Le Président, — *Le Secrétaire,*

Dr BRUCHON. — VAISSIER.

Séance du 12 décembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BRUCHON.

Sont présents :

BUREAU : MM. le docteur ***Bruchon,*** vice-président, le docteur ***Meynier,*** secrétaire; ***Vaissier,*** vice-secrétaire; ***Fauquignon,*** trésorier; ***Poête,*** vice-trésorier; ***Kirchner*** et ***Maldiney,*** archivistes.

MEMBRES : MM. ***Baudin, Berdellé, Bonnet, Boussey, H. Bruchon, J. Gauthier, P. Guichard, V. Guillemin, Ledoux, Magnin, H. Michel, Thouvenin.***

Après le dépouillement de la correspondance et la lecture du procès-verbal de la séance précédente, la parole est donnée à M. Vaissier pour la lecture d'un travail intitulé : ***Complément d'un essai d'interprétation des sculptures de Porte Noire.*** M. Vaissier continue l'étude du monument en cherchant l'explication

du choix de Jupiter pour la figure de la clé de voûte, contrairement aux usages ordinaires, et se demande sous quelle influence a pu être adoptée une modification qui tempérait ce qu'avait de trop orgueilleux le triomphe humain. Il l'attribuerait volontiers à l'élévation d'esprit de Marc-Aurèle; mais il préfère la chercher dans des considérations tirées de l'analyse des figures dont la place est encore inexpliquée. Pour lui, la décoration mythologique de Porte Noire était en parfaite relation avec le culte en honneur dans le temple qui s'élevait à mi-côte du mont Cœlius et dont les armoiries de Besançon nous conservent le souvenir. Voici la statue d'Hébé, fille de Jupiter, avec l'aigle du maître de l'Olympe à ses pieds. On voyait autrefois à côté la figure de Ganymède, offrant à boire à Jupiter sous la forme d'un aigle, ainsi qu'en témoigne Dunod, dans son ***Histoire de l'Eglise de Besançon***. Il devait y avoir, de l'autre côté du monument, deux sujets mythologiques correspondants : un groupe de deux figures, dont l'attitude et la nudité se prêtent parfaitement à cette supposition, peuvent y être soupçonnées; mais c'est tout ce qu'on peut en dire.

M. Vaissier pense que si la place d'honneur, celle de la clé de voûte, a été donnée à Jupiter, il faut chercher ailleurs celle du triomphateur. D'après lui, il y aurait eu deux triomphateurs, dont les représentations étaient dans les entrecolonnements du monument, qui en sont aussi des parties nobles. Ces deux triomphateurs seraient Marc-Aurèle et son gendre Lucius Verus, qu'il associa à son triomphe. Si l'on suppose l'apothéose du premier dans un des entrecolonnements, il faut supposer celle du second dans l'autre. Cette double attribution justifierait cette inscription dédicatoire, trouvée à Besançon au XVIIe siècle et aujourd'hui perdue, dont Castan a si bien discuté et établi l'authenticité : ***Aux empereurs Césars Augustes, Marc-Aurèle Antonin et Lucius Aurélius Vérus, les citoyens de Besançon.***

Enfin, M. Vaissier attribue aux Dioscures, Castor et Pollux, les colosses placés debout et de face entre les deux colonnes de l'étage supérieur de l'arc. On voit encore, au-dessus de l'épaule gauche et à la hauteur du front de celui des deux personnages qui subsiste, l'***étoile rayonnante des Dioscures*** gravée dans la pierre.

M. le docteur Henri Bruchon commence la lecture d'une cucurieuse étude sur les *Difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art*, qui est retenue pour la prochaine séance publique. Le jeune médecin s'est demandé comment il se fait que, de tout temps et dans des œuvres magistrales, des artistes se soient attachés à reproduire, avec une scrupuleuse exactitude, ces laideurs pathologiques. Il a été amené ainsi à attribuer la reproduction artistique de ces laideurs, tantôt à une intention satirique, tantôt à un intérêt historique ou religieux, ou encore scientifique. Cette considération lui a donné la division naturelle d'un travail pour lequel il a réuni des matériaux fort nombreux, si nombreux que, pour lui donner des bornes raisonnables, il a dû se résoudre à exclure les œuvres contemporaines.

Sont présentés, pour faire partie de la Société, comme membres résidants :

M. le docteur *Georges Vaissier*, par MM. les docteurs Bruchon père et Meynier;

M. *Flusin*, agent d'assurances, Grande-Rue, 23, par MM. Fauquignon et Vaissier.

Le Président, Dr BRUCHON, — *Le Secrétaire*, Dr J. MEYNIER.

Séance du 14 décembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. A. GIRARDOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Girardot*, président; *Bruchon* père et *J. Gauthier*, vice-présidents; *Meynier*, secrétaire; *A. Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier, *Poète* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bavoux*, *Bonnet*, *H. Bruchon*, *Dietrich*, *Ledoux*, *Mairot*, *Parisot*, *Pingaud*, *Thouvenin*, *Thuriet*, *Vernier*.

M. le Président annonce que l'Académie sera représentée, à la séance publique du 15 et au banquet, par son président M. le docteur Meynier. La Société d'Mmulation de Montbéliard sera représentée par son président, M le pasteur Viénot, et par son secrétaire général, M. Albert Roux. MM. les présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, de la Société d'Emulation du Jura, de la Société d'Emulation de Porentruy, de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Société vaudoise des sciences naturelles, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles s'excusent de ne pouvoir faire représenter ces sociétés.

M. le docteur et professeur Marc Dufour, de Lausanne, informe M. le Président qu'il se fera un honneur et un plaisir de répondre à l'invitation de la Société.

M. le Général commandant le 7e corps d'armée s'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance publique et au banquet; M. le premier Président de la Cour d'appel et M. le Général gouverneur de la Place seront à la séance publique, mais ne pourront assister au banquet; M. le Recteur de l'Université est absent de Besançon en ce moment.

M. le président donne la parole au Trésorier pour exposer un projet de budget pour l'année 1899.

Pendant qu'on procède à l'élection d'un président, de deux vice-présidents, d'un vice-secrétaire, d'un trésorier, d'un vice-trésorier et de deux archivistes pour 1899, la réunion entend la lecture de la fin du travail de M. le docteur Henri Bruchon sur les *Difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art*, et une très intéressante communication verbale de M. J. Gauthier sur la *Sépulture du dernier comte palatin de Bourgogne, Othon IV, à l'abbaye de Cherlieu*.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président pour l'année 1899 : M. Jules GAUTHIER.
Premier vice-président : M. Albert GIRARDOT.
Deuxième vice-président : M. Charles BONNET.

Vice-Secrétaire : M. Alfred VAISSIER.
Trésorier : M. FAUQUIGNON.
Vice-trésorier : M. POÊTE.
Archivistes : MM. MALDINEY et KIRCHNER.

Projet de budget pour l'année 1899.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	600
3. Cotisations des membres résidants.	1.400
4. — — correspondants . . .	430
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	170
6. Intérêts du capital en caisse et rentes	650
Total.	3.550 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2.500 fr.
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage et aménagements	200
3. Frais divers de séance publique et banquet. . .	450
4. Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	200
5. Crédit pour recherches scientifiques	200
Total.	3.550 fr.

Sont élus :

Membres honoraires :

MM. le général METZINGER, commandant de corps d'armée.
Paul CHOFFAT, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal.

Membres résidants :

MM. FLUSIN, agent d'assurances, Grande-Rue, 23.
le docteur Georges VAISSIER, Grande-Rue, 113.

Membres correspondants :

MM. Léon GAUTHIER, archiviste paléographe.
Maurice PIROUTET, géologue, à Salins.

Le Président, A. GIRARDOT. *Le Secrétaire,* Dr J. MEYNIER.

Séance publique du 15 décembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR A. GIRARDOT

La séance s'ouvre à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Sont présents :

MEMBRES HONORAIRES : Mgr PETIT, archevêque de Besançon; M. ROGER, préfet du Doubs; M. le général FAVARCQ, gouverneur de la Place; M. GONDY, maire de la Ville: M. GUYON, inspecteur d'Académie.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES : M. le docteur MEYNIER, président de l'Académie de Besançon, MM. John VIÉNOT, président et Albert ROUX, secrétaire général de la Société d'Emulation de Montbéliard; M. le docteur et professeur Marc DUFOUR, de Lausanne.

MEMBRES DU BUREAU : MM. GIRARDOT, BRUCHON père, GAUTHIER, VAISSIER, FAUQUIGNON, MALDINEY.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. BAUDIN, BONNET, BOUSSEY, BRETENET, H. BRUCHON, COULON, COUTENOT, A. GUICHARD, P. GUICHARD, M. LAMBERT, LEDOUX, Em. LOUVOT, l'abbé LOUVOT, H. MAIROT, le chanoine RIGNY, le chanoine SUCHET.

MEMBRE CORRESPONDANT : M. Ch. THURIET.

Ordre des lectures :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1898;* discours d'ouverture de M. le docteur GIRARDOT, président annuel.

2° *Louvot, maire de Besançon, en 1792*, par M. Maurice LAMBERT.

3° *Difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art*, par M. le docteur Henri BRUCHON.

4° *Alix de Traves*, poésie inédite d'Alexandre de SAINT-JUAN, lue par M. Charles Thuriet.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
A. GIRARDOT.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

BANQUET DE 1898

Selon l'usage, la séance publique annuelle de la Société a été suivie, le soir, à 7 heures, d'un banquet qui a réuni les sociétaires et leurs invités dans la grande salle du palais Granvelle.

Cette salle avait été transformée en un véritable jardin d'hiver, par les soins de M. Calame, et la table, ornée par lui de plantes rares, et, par M. Dubois-Chevaidel, de nombreux objets d'art, présentait un coup d'œil réellement féerique.

La carte du menu, en forme de tryptique, représentait, en photogravure, le plat de la reliure du plus ancien registre des archives de la ville. Les volets du tryptique reproduisaient les premières lignes (1290) et les dernières (1304) de ce registre.

Au dessert, des santés ont été portées par M. le docteur Bruchon père, premier vice-président, qui remplaçait M. Albert Girardot, président annuel, excusé par un deuil récent, et en a lu le toast; par M. Roger, préfet du Doubs; par M. le docteur Meynier, président de l'Académie de Besançon; par M. Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard; par M. le docteur Dufour, de Lausanne; et par M. Gauthier, président élu pour 1899.

Toast de M. le docteur BRUCHON, *vice-président.*

MESSIEURS,

Inopinément, et par le fait de l'absence tristement motivée de notre président, M. le docteur Girardot, me voici occupant aujourd'hui à cette table la place qui m'était déjà dévolue l'année dernière, et où les circonstances font que je me succède à moi-même. C'est un cas de récidive involontaire que vous voudrez bien excuser, et qui est imputable aux traditions de notre Société dont je faisais précisément l'éloge en cette précédente occasion, sans me douter qu'elles entraîneraient l'inévitable

conséquence de ramener ici réglementairement à si bref délai le même personnage, et, par suite, à peu près le même langage. Heureusement, ce langage est, vis-à-vis vous, Messieurs, l'expression envers les uns d'une respectueuse gratitude, envers les autres d'une affectueuse confraternité. La très-grande satisfaction est donc pour celui qui est appelé à le renouveler, et qui peut rapporter à lui-même bien plutôt qu'à ses auditeurs le vieil adage : ***Bis repetita placent!***

Et d'abord, exprimons à M. le Général commandant le 7e corps d'armée, à M. le premier président de la cour d'appel, à Monsieur le Procureur général, ainsi qu'à Monsieur le Recteur de l'Académie tous nos regrets de ce que des empêchements de force mojeure ne leur aient pas permis d'accepter nos invitations de ce jour.

Adressons tous nos remerciements et nos profonds hommages à Messieurs nos membres honoraires, Monseigneur l'Archevêque de Besançon, Monsieur le Général gouverneur et Monsieur le Maire de Besançon, qui ont bien voulu, par leur présence à notre séance publique, en rehausser la solennité.

Adressons-les aussi, bien vifs et plus directs, à ceux de ces Messieurs qui nous font en outre l'honneur et le plaisir de se trouver au milieu de nous en ce banquet annuel : à Monsieur le Préfet du Doubs, à Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, que nous comptons depuis peu de temps parmi nos protecteurs, et qui nous permettront de leur présenter ici nos souhaits de bienvenue avec notre prière de continuer à la Société d'Emulation la bienveillance dont l'ont favorisée leurs prédécesseurs; — à Monsieur le Secrétaire général, tout dévoué aux œuvres bisontines et en particulier à la nôtre; — à notre excellent collègue, M. le docteur Dufour, de Lausanne, l'ancien et très fidèle ami de notre Société et de notre pays, où son arrivée est toujours attendue avec joie par les uns, avec espoir et confiance par les autres.

Merci à vous, Messieurs les délégués de la Société d'Emulation de Montbéliard qui, malgré les inconvénients d'un voyage accidentellement difficile en ce moment, nous donnez un nouveau témoignage d'un attachement bien sincèrement partagé de notre côté.

Merci à vous, M. le Président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, qui êtes aussi notre secrétaire décennal, preuve manifeste de la bonne harmonie et de la cordiale entente qui règnent entre nos deux compagnies

Merci à Messieurs les rédacteurs de la presse locale, auprès desquels nous sommes sûrs d'un accueil et d'un appui sympathique.

N'appartenant au bureau de l'année qui finit que pour ainsi dire à titre de souvenir, je m'associe à ceux de ses membres qui, depuis hier, commencent à me survivre, pour féliciter nos travailleurs de tous les jours, nos lecteurs d'aujourd'hui et nos mandataires électifs qui, dans leurs attributions diverses, ont su mener à bien la tâche commune, dont le bureau de 1899, avec son très savant et dévoué Président, assure le succès à venir.

Aux organisateurs et décorateurs de cette fête, votons un large lot de compliments.

MESSIEURS,

Après l'agréable cérémonie qui est sur le point de se terminer, nous retrouvons, comme toujours, un devoir à remplir, un but à poursuivre, c'est de pousser, avec tout le zèle possible, la marche en avant de notre Société. Comme production de travaux scientifiques, nous ne pouvons guère désirer plus que ce que nous réalisons actuellement; mais, comme propagande, comme tendance à l'extension numérique, nous ne ferons jamais trop. Depuis quelque temps il y a, en notre région comme ailleurs, une abondante éclosion de réunions, d'associations de toute sorte, englobant les sujets les plus divers, aussi bien les hautes envolées parnassiennes que la paisible pêche à la ligne. Tous ces groupes rivalisent à faire pour le mieux, s'entraident à l'occasion, mais cependant évoluent chacun dans leur sphère propre, et, tout naturellement, travaillent surtout pour eux-mêmes. Dans cette atmosphère d'émulation, c'est à nous, membres plus ou moins anciens de notre société, de la maintenir digne du nom qu'elle porte, et que, soit dit sans trop de fierté, elle n'a cessé de mériter depuis sa fondation.

Dans le domaine intellectuel, nous avons l'immense avantage de rencontrer comme voisinage des sociétés savantes dont plu-

sieurs sont ici représentées, et avec lesquelles nous marchons côte à côte dans d'excellentes relations, nous complétant en quelque sorte mutuellement, sans la moindre velléité d'empiétement.

Pour perpétuer la situation satisfaisante que nous tenons de nos prédécesseurs, et que nous cherchons à transmettre après nous, nous réclamons des adhérents, collaborateurs d'aujourd'hui, successeurs de demain. Chaque année nous apporte un précieux contingent. Ne devons-nous pas chercher à l'étendre encore? Faisons donc, nous aussi, un appel aux jeunes, qui n'auront qu'à entretenir par filiation une œuvre en pleine culture. Comme attractions, nous ne leur offrons, il est vrai, ni un cercle ni même une fanfare, mais ils trouveront, au milieu de nous, un centre d'études sérieuses et intéressantes qui peuvent se mélanger très utilement aux occupations et aux plaisirs de leur âge. Chez nous, pas de travail programmatiquement imposé! Chacun opère selon ses goûts et ses aptitudes, et peut même, à l'occasion, taquiner la Muse.

Dans nos états de service, à côté des nombreux et très importants documents de nos bulletins annuels, rappelons la part influente prise en temps antérieur à l'exposition bisontine de 1860, une des premières réussies en province, et à l'organisation graduelle des collections de nos musées d'archéologie, d'histoire naturelle et d'ethnographie, dont les richesses peuvent être facilement accrues par les générosités individuelles. Voilà, certes, de tous côtés, de vastes terrains au choix des hommes de bonne volonté. La Société d'Emulation du Doubs est librement et largement ouverte, et ses membres seront toujours heureux de s'adjoindre de nouveaux éléments d'activité, de considération, de savoir pour le progrès de la science et le bon renom de notre cher Besançon!

A la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs!

MESSIEURS,

C'est comme Président suppléant que je viens d'avoir l'honneur de prendre la parole en ce banquet confraternel. J'ai maintenant à vous transmettre, de la part de notre Président annuel empêché, les souhaits et les remerciements qu'il eût

voulu apporter lui-même, et à propos desquels nous lui répétons ici combien nous nous associons sympathiquement au deuil de famille qui le tient éloigné de nous. Dans nos deux allocutions respectives, vous allez trouver une idée commune : ce qui prouve qu'à notre époque il est bien des questions sur lesquelles, même sans entente préalable, on se rencontre d'accord.

Toast de M. le docteur Albert GIRARDOT, *président annuel.*

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareil jour, je vous demandais l'aide de votre indulgence, pour me faciliter l'accomplissement de la mission que vous veniez de me confier. Arrivé, ce soir, au terme de ma présidence, après toutes les marques de bienveillance que j'ai reçues de vous, mon premier devoir est de vous témoigner ma gratitude et de l'exprimer, plus particulièrement, aux membres de votre bureau, qui ont guidé mon inexpérience et aplani les difficultés de ma tâche.

Grâce à eux, grâce à vous tous, Messieurs, l'état de notre Société est des meilleurs et, selon toute vraisemblance, cette heureuse situation se prolongera longtemps encore. Nous ne devons pas, toutefois, nous tenir pour satisfaits ni nous endormir dans une douce quiétude, en laissant à sa bonne étoile le soin de la faire prospérer. Il est, au contraire, de toute nécessité que nous pensions à l'avenir et que nous dirigions tous nos efforts en vue de l'assurer. Un de mes prédécesseurs, il y a longtemps déjà, terminait par ces mots le toast qu'il portait, ici même, en pareille circonstance : « Nous appelons à nous la jeunesse cette fleur de la vie ». Ces paroles, que M. Grand vous adressait en 1869, je voudrais vous les redire aujourd'hui, en formant le vœu qu'elles soient entendues. Le moment semble favorable pour faire appel aux jeunes; un mouvement bien sensible se produit actuellement parmi eux, qui les porte vers les études sérieuses et il est certain, d'un autre côté, que notre pays peut suffire à alimenter leur désir de s'instruire et de faire progresser les connaissances humaines.

Les diverses sources de notre histoire et de notre archéologie

locales ne sont pas près de tarir; le prodigieux essor des sciences physiques et de leurs applications est loin d'être arrêté, et il n'est aucune des branches des sciences naturelles qui ne puisse fournir des matériaux pour de nombreuses et utiles études. Appelons les jeunes et efforçons-nous de les attirer à nous, pour qu'ils viennent partager nos travaux et faire fructifier le champ de la science, dont l'étendue est infinie et la fécondité inépuisable. Ils en retireront, pour eux-mèmes, le plus grand plaisir que l'homme puisse éprouver ici-bas, la recherche et la découverte de la vérité, en même temps qu'ils honoreront et serviront la petite patrie comtoise et la grande patrie française.

Pour terminer par un toast commun, Messieurs les membres des Sociétés correspondantes ici représentées savent en quelle haute estime nous les tenons collectivement et individuellement, et combien nous apprécions leurs travaux. Au nom du docteur Girardot, notre président, comme au mien, je porte la santé des hôtes de la Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. Jules GAUTHIER, *président élu pour l'année 1899.*

MESSIEURS,

Il est de tradition, dans ce banquet (c'est également par les traditions et par les banquets que les sociétés vivent et prospèrent), qu'aux adieux du président qui vous quitte succèdent les remerciements du président que vos suffrages viennent d'élire.

Vous les offrir dans une réunion comme celle-ci, pleine d'une cordialité charmante, en présence de membres honoraires qui vous soutiennent de leurs bienveillantes sympathies, de délégués de sociétés voisines, de vieux amis et de confrères dont je connais et apprécie dès longtemps le caractère, le talent et les mérites, est une tâche des plus agréables.

Merci donc, Messieurs, et de tout mon cœur, d'avoir pris dans le rang un de vos anciens, que rien ne désignait à votre choix, sinon la barbe plus que grise et son amour sans bornes pour la

petite patrie comtoise et la grande patrie française, dont nous sommes justement fiers d'être les enfants et les serviteurs.

Dans les sphères politiques, du Bosphore à l'Islande, de la Suède au Maroc, tout potentat et tout président du conseil qui prend les rênes du pouvoir se croirait déshonoré s'il ne s'engageait, dans un message, à faire beaucoup mieux et beaucoup plus vite que n'ont fait ses devanciers.

Dans la sphère plus modeste de cette république minuscule, mais idéale, de la Société d'Emulation du Doubs, on n'a jamais été ni si ambitieux ni, si j'ose dire, si gascon.

Pour moi, fier de succéder à deux hommes qui, par la dignité de leur vie, la droiture de leur caractère, l'étendue et la solidité de leur savoir, honorent profondément et la cité et la Société d'Emulation, je n'ai qu'un désir et qu'une espérance, les imiter de loin et les suivre, tout en comptant sur leurs conseils et sur leur aide, comme j'ai toujours compté sur leur amitié.

Conserver à la Société d'Emulation du Doubs le bon renom qu'elle s'est acquis dans le domaine de la science et de l'érudition, travailler à enrichir nos collections publiques et à en faire apprécier les trésors, interroger et divulguer les secrets de notre sol et de notre histoire, être toujours et partout un centre d'activité et d'union, c'était le programme de vos aînés et c'est aussi le vôtre; nous n'avons rien à y changer!

Vous me prouverez, Messieurs, que nos sentiments sont bien d'accord en vous associant au double toast que j'ai l'honneur de porter :

Aux anciens présidents, dont nous n'oublierons pas les services, à la prospérité toujours croissante de la Société d'Emulation du Doubs!

Toast de M. le docteur MEYNIER, *président de l'Académie de Besançon.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous remercie, au nom de l'Académie de Besançon, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, des aimables paroles que vous venez de prononcer.

L'an dernier, en pareille circonstance, le Président de l'Académie, qui était M. le chanoine Suchet, constatait, avec satisfaction, l'union vraiment fraternelle de la Compagnie qu'il représentait et de la Société d'Emulation du Doubs.

Cette union, à laquelle on peut promettre, nous l'espérons du moins, une longue durée, s'est resserrée encore, s'il était possible, cette année, par l'appel du Secrétaire décennal de la Société à la présidence de l'Académie.

Elle durera, Messieurs, cette union, parce qu'elle a pour raison d'être un égal amour du pays natal, un égal désir de l'honorer en encourageant l'étude de son glorieux passé, un égal désir de lui être utile en encourageant l'étude des questions qui intéressent son avenir agricole, industriel et commercial.

Je bois à cette union et à la prospérité des deux sociétés.

MÉMOIRES

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1898

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 15 décembre

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

PRÉSIDENT ANNUEL

MONSEIGNEUR [1],

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société d'Emulation du Doubs a, depuis longtemps déjà, pris l'habitude de convier, chaque année, les habitants de notre ville à une séance solennelle, où elle expose sa situation par l'organe de son président. Elle considère le public bisontin comme associé à son œuvre, et elle vient lui rendre compte de ses travaux, des résultats obtenus et des progrès réalisés. Dans cette même séance, elle adresse un dernier souvenir à ceux de ses membres que la mort lui a ravis dans le courant de l'année. Celle qui vient de s'écouler a vu quatre de nos plus éminents confrères, MM. Sayous, Ducat, Marcou et Flagey, nous quitter pour toujours ; rarement nous avons été éprouvés, en un pareil espace de temps, par des pertes aussi nombreuses et aussi sensibles.

M. Sayous, professeur à l'Université de Besançon, écrivain de mérite, ne s'est pas borné à enrichir nos mémoires de tra-

---

(1) Monseigneur PETIT, archevêque de Besançon.

vaux d'une réelle valeur, il a montré tout l'intérêt qu'il portait à notre œuvre, en acceptant les laborieuses fonctions de secrétaire décennal, et en les remplissant avec un zèle et un talent que nous ne pourrons oublier. Une notice nécrologique lui sera consacrée par son collègue M. Boussey.

M. l'architecte Ducat était un de nos doyens, il appartenait à notre Compagnie depuis quarante-cinq ans et l'avait présidée deux fois, en 1873 et en 1886 ; sa grande bonté, la droiture de son caractère et l'affabilité de ses relations, lui avaient gagné l'estime et l'affection de tous ses confrères. M. Ducat laisse par ses écrits, une trace de son passage parmi nous, mais il laisse dans toute la province, une trace plus profonde et plus durable, par les monuments qu'il a édifiés qui feront connaître son nom à la postérité. M Vaissier a bien voulu se charger de nous raconter sa vie, et de nous parler de ses travaux.

Le géologue Jules Marcou, mort, au mois d'avril dernier, à Cambridge (Etats-Unis), était né à Salins en 1824 ; il débuta dans la carrière scientifique par ses *Recherches sur le Jura salinois*, publiées en 1848 ; bientôt après il se fixa en Amérique, où il ne tarda pas à se signaler au monde savant, par d'importants travaux qui le classent au nombre des premiers géologues de notre temps. Nous avons nous-même rappelé, dans une de nos séances privées, les liens qui le rattachaient à la Franche-Comté et à notre Association.

Le botaniste Camille Flagey étudiait spécialement les végétaux inférieurs ; il a écrit, sur les lichens de la région, un ouvrage considérable imprimé dans notre recueil. M le professeur Magnin, en nous entretenant de ses patientes recherches, a associé à son souvenir celui d'un autre botaniste qui fut aussi notre confrère, M. Justin Paillot, mort depuis quelques années déjà et qui a laissé, comme M. Flagey, une œuvre importante.

A côté de ces notices biographiques dont il vient d'être parlé, le prochain volume de nos Mémoires renfermera, ou-

vrant la série de nos publications de l'année, une étude du même genre, due à la plume de M. Maurice Lambert, sur Joseph Louvot qui fut maire de Besançon en 1792. Vous apprécierez vous-mêmes, dans quelques instants, toute la valeur de ce morceau.

L'archéologie et l'histoire locale, qui ont toujours tenu une grande place dans nos travaux, ont encore fourni cette année les matériaux de nombreuses communications. L'arc antique de Porte-Noire, le monument le plus curieux que possède notre ville, a depuis longtemps fixé l'attention de ceux qui s'intéressent des choses du passé, et plusieurs d'entre eux ont déjà cherché à déchiffrer le sens allégorique de ses bas-reliefs. Toutefois, les diverses solutions qu'ils ont proposées ne paraissent pas répondre exactement aux scènes représentées, et M. Vaissier vient d'en donner à son tour une nouvelle explication, à la suite d'une patiente et minutieuse étude de leurs moulages, déposés dans notre musée gallo-romain. Il a reconnu que le personnage de la clef de voûte n'est pas un empereur, comme l'avaient supposé ses devanciers, mais Jupiter lui-même tenant en main la foudre, détail qui leur avait échappé, et que les êtres fantastiques ornant l'archivolte, ne sont pas des tritons, ainsi que le supposait l'un d'eux, mais les monstres anguipèdes légendaires, les titans et les géants montant à l'assaut de l'Olympe, où se tient le maître des dieux prêt à les foudroyer. Au XVII[e] siècle, une inscription dédicatoire, aujourd'hui perdue, mais dont le texte nous a été conservé, se trouvait sur le monument ; elle peut se traduire ainsi : « *Aux empereurs Césars Augustes Marc Aurèle Antonin et Lucius Aurelius Verus les citoyens de Besançon* » M. Vaissier pense que la place d'honneur, celle de la clef de voûte, appartenant à Jupiter, celles des empereurs doivent être cherchées dans les entrecolonnements, de droite et de gauche du monument, qui en sont aussi les parties nobles. Il attribue en outre aux dioscures, Castor et Pollux, les colosses placés debout et de face dans

les deux entrecolonnements de l'étage supérieur de l'arc-Quant aux tableaux qui décorent les pieds-droits, ou du moins celui de gauche, le seul qui ait conservé ses sculptures, ils représentent les mois de l'année, de juillet à décembre. Dans le plus élevé, on voit Hercule, très reconnaissable, traînant après lui le cadavre d'un lion, symbole du mois de juillet; dans celui qui suit, la Vierge, emblème du mois d'août, est figurée sous les traits d'une femme assise que Chifflet regardait comme une *Venus victrix*, et que M. Vaissier considère, avec plus de raison, comme l'image de la source d'Arcier, dont les eaux venaient d'être amenées à Besançon au moment où l'Arc fut élevé. Les quatre derniers tableaux s'appliquent aux mois de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre, représentés par les occupations et les travaux champêtres qui leur sont particuliers. L'auteur conclut que la grande pensée de Porte-Noire est la glorification de la puissance romaine, et que la source d'Arcier n'y figure qu'à titre de détail accessoire.

M. le chanoine Suchet nous a entretenus des découvertes archéologiques effectuées dernièrement à Chambornay-lez-Bellevaux : du marbre d'autel ou rose, auquel il a consacré une notice ; de la chapelle de Saint-Justin, ancienne église paroissiale du lieu, fondée en 1022, comme l'indique un milliaire trouvé récemment ; enfin de constructions gallo-romaines, réduites aujourd'hui à quelques vestiges.

M. Gauthier a fait une communication sur l'ambon de la cathédrale Saint-Jean de Besançon, un des monuments ecclésiastiques les plus anciens du pays, qui, par un hasard singulier, survit encore après neuf siècles. On désigne sous le nom d'ambon une sorte de tribune, placée à la droite du sanctuaire, dans laquelle le diacre montait pour lire l'évangile et l'évêque pour prêcher. Celui de Saint-Jean était en marbre cipolin ; il présentait quatre faces ornées de bas-reliefs, figurant les emblèmes des quatre évangélistes. Il fut détruit, mais non anéanti, en 1210 ou 1211, pendant l'incen-

die de l'église, par la chute des poutres de la toiture ; ses débris furent encastrés plus tard, dans la façade de la construction intérieure de Porte-Noire, où ils sont restés jusqu'en 1835 ; depuis cette époque, ils font partie des collections de la ville.

Le même auteur nous a parlé aussi des sceaux matrices conservés dans les dépôts publics franc-comtois, dont l'intérêt est considérable au point de vue historique et archéologique, car ils nous conservent les devises, les armes et les emblèmes des institutions ou des personnages auxquels ils ont appartenu. Nos musées possèdent cent soixante-dix de ces sceaux-matrices ; ce nombre semblera bien petit si on le compare aux dix mille qui ont existé dans ce pays, au cours des âges ; mais il paraîtra grand, au contraire, si on se souvient qu'à la mort du propriétaire des sceaux, on brisait les matrices.

M. Gauthier a encore analysé, au nom de M. Ulysse Robert, la préface d'une importante publication que ce dernier prépare sur les testaments de l'Officialité de Besançon. Le dépôt de ces testaments fut conservé à l'Archevêché jusqu'au XVIII^e^ siècle, puis transporté, à cette époque, à l'Hôtel de ville, où il fut classé par un érudit, J.-B. Guillaume, malheureusement plus savant que vertueux, car il détourna une partie des pièces qui lui avaient été confiées Sur six mille ou sept mille testaments originaux que renfermait ce dépôt, il n'en reste que quelques centaines, dispersés dans plusieurs bibliothèques. M. Ulysse Robert a pu en réunir trois cents, datant des années comprises entre 1220 et 1799 : c'est dire assez l'importance de ce travail, qui rend utilisable une des sources les plus précieuses de notre histoire nationale.

Les savants dont nous venons de citer les noms, ne sont pas seuls à scruter nos archives, M. Poète a rencontré, dans le premier registre des délibérations municipales de Besançon, un document qui relate un simple fait divers de l'histoire de notre ville, au XIV^e^ siècle. Le 17 septembre 1385, un

clerc nommé Jean Louis, venant des marches du Hainaut, vêtu d'un habit d'ermite et portant une longue barbe, fut convaincu de crimes abominables, entre autres d'avoir déterré des morts, pour composer avec leurs ossements des breuvages magiques. Après s'être confessé publiquement en l'église Saint-Jean, il fut dégradé par l'archevêque, puis livré au bras séculier, jugé, condamné à être brûlé vif et exécuté à Chamars.

Une communication de M. Lambert, sur la date du premier livre imprimé en Franche-Comté, a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, qui s'est poursuivie pendant plusieurs de nos séances. Ce livre est un bréviaire, dont un exemplaire a été retrouvé par M. Castan, en 1879, parmi les ouvrages de la Bibliothèque de Besançon ; il fut imprimé à Salins par Jean des Prés (*de Pratis*), à une date désignée par lui, d'une façon énigmatique, dans quelques vers rythmiques placés après le *Propre du temps*. M. Castan avait cru reconnaître que l'époque ainsi indiquée est 1484 ; mais M. Lambert oppose à cette interprétation celle d'un savant Jésuite, le P. Comtet, bien connu de tous les bibliophiles, qui fixe à 1480 l'impression du bréviaire. M. le professeur Vernier, après avoir étudié la question de son côté, a confirmé cette dernière date. Salins serait donc une des premières villes de France où l'imprimerie eût été introduite.

Les travaux de notre secrétaire décennal, M. le docteur Meynier, sur les noms de lieu romans d'origine religieuse, démontrent l'influence que les lieux consacrés et les temples des païens, les édifices religieux des premiers chrétiens, les établissements monastiques et les diverses fondations des ordres hospitaliers et militaires, a exercée sur le choix d'un assez grand nombre de noms de localités de notre région.

Nous avons eu, cette année, l'extraordinaire bonne fortune de voir deux explorateurs africains, tous deux Comtois et membres de notre Compagnie, MM. Marcel de la Forêt et Charles Piquerez, assister à l'une de nos réunions. M. le lieu-

tenant de la Forêt nous a adressé, il y a deux ans, le récit très mouvementé d'une expédition militaire au Soudan qui a été lu ici même, à la séance publique du 19 décembre 1896. M. Charles Piquerez nous a fait, dans le courant de cette année, deux communications d'un haut intérêt : l'une sur son voyage de Kayes à Konakry par le haut Niger, l'autre sur la liane à caoutchouc exploitée au Sénégal, au Soudan et en Guinée. Le caoutchouc est contenu dans le latex de la plante, on l'obtient en pratiquant des incisions sur sa tige et en évaporant le liquide recueilli. M. Piquerez a fait en outre, sous les auspices de la Société, au casino des Bains de la Mouillère, une conférence sur la Guinée française, où il s'est rendu, au nom de la Compagnie coloniale d'exploitation, pour rechercher les points favorables à l'établissement de nouvelles factoreries. Il a décrit l'aspect général de cette contrée, exposé les mœurs de ses habitants, et indiqué les cultures et les produits naturels du sol.

Bien que les sciences proprement dites, tiennent la place la plus importante dans nos travaux et dans nos séances, nous recevons toujours avec empressement, les morceaux de littérature ou de poésie que l'on veut bien nous présenter. C'est ainsi que nous avons entendu, avec plaisir, M. le chanoine Moussard nous parler des poètes latins franc-comtois des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : Guyot de Nozeroy, Jean Morillot, Monnin, Tharin, Lambert de Vuillafans, Mathieu Beugny, pour ne citer que ceux-là ; poètes de peu d'envergure, qui versifiaient surtout pour flatter les puissants du temps et obtenir leurs faveurs. Malgré la médiocrité de leurs œuvres, ils appartiennent cependant à l'histoire littéraire de la province, et nous sommes reconnaissants à M. le chanoine Moussard de s'être efforcé de les tirer de l'oubli.

Notre Société a toujours fait bon accueil aux sciences naturelles, se montrant en cela fidèle à son passé ; car elle doit sa première origine à un groupement de naturalistes. En 1833, M. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées à Be-

sançon, y organisa une *Société géologique du Doubs*, qui prospéra pendant quelques années, puis disparut lorsqu'il quitta notre ville, peu de mois avant la fondation de la Société d'Emulation du Doubs. Celle-ci compta parmi ses premiers membres la plupart des naturalistes réunis par M. Parandier ; aussi la géologie fut-elle toujours en honneur parmi nous. Cette année, elle a pris place dans plusieurs de nos réunions : M. le professeur Magnin nous a entretenus des travaux de M. Delebecque sur les lacs français, puis des cavernes de nos montagnes et des recherches dont elles sont l'objet, de sa part et de la part d'un de ses collègues de la Faculté des sciences, M. Fournier. Nous avons présenté, nous-même, une étude sur les mollusques du Système Oolithique de notre région, dans laquelle nous avons condensé tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ces fossiles, et qui se trouvaient disséminés dans une centaine de notices. A ces documents, puisés à diverses sources, nous avons ajouté nos propres observations, de manière à établir une liste, aussi complète que possible, de tous ceux qui ont été jusqu'ici, rencontrés dans les assises de cette formation géologique. On sait aujourd'hui que les mollusques peuvent donner des indications assez précises sur le régime des eaux au sein desquelles ils vivent, indications applicables de tout point aux océans des temps géologiques ; en sorte qu'il nous est possible de connaître, par eux, les conditions dans lesquelles se trouvaient les mers qui recouvraient notre pays, il y a quelques centaines de milliers d'années.

Nous avons analysé aussi un mémoire de M. Parandier sur la constitution géologique des environs de Besançon, composé de 1828 à 1831, alors qu'il n'existait encore aucune publication de ce genre concernant les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

M. Félix Français, de Courchapon, qui a doté nos musées d'une pirogue antique extraite du lit de l'Ognon, a attiré l'attention de la Société sur les volumineux troncs de chênes

que l'on rencontre parfois au fond de cette rivière, engagés dans ses alluvions, et cherché à expliquer leur présence en cet endroit, par l'effet d'un cyclone qui aurait dévasté la vallée de l'Ognon, à l'époque préhistorique, et l'aurait transformée en lac (1).

M. le professeur Magnin a traité encore diverses questions de climatologie, à propos d'observations météorologiques effectuées à Mouthe par MM. Cordier, ou de botanique, en nous faisant part des recherches qu'il poursuit sur la végétation, en collaboration avec M. le docteur Faney, ou en ajoutant quelques détails sur les diverses plantes à caoutchouc, à la communication de M. Piquerez.

Une étude, d'un genre bien différent de nos travaux habituels, nous a été présentée par M. le docteur Henri Bruchon, sur les difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art, étude des plus curieuses, dont vous apprécierez vous-mêmes tout l'intérêt dans quelques instants.

Telle est l'œuvre de notre Compagnie pendant l'année 1898, œuvre qui suffit, à elle seule, pour attester sa vitalité profonde et montrer qu'elle se maintient toujours dans la voie prospère, où elle marche depuis cinquante-huit ans, grâce à la direction heureuse qu'elle a reçue de ses fondateurs. En ouvrant largement ses rangs, en ne limitant pas son champ d'étude, elle a attiré dans son sein les travailleurs de bonne volonté, et provoqué des investigations dans plusieurs branches des connaissances humaines. Son activité, toutefois, ne s'est pas arrêtée là : à diverses reprises, elle a contribué avec succès à la prospérité et à l'embellissement de notre ville Qu'il me suffise de rappeler ici la part qu'elle a

---

(1) On a rencontré aussi de semblables troncs dans le lit de l'Ognon, à Moncey, entre Geneuille et Cussey, à Pin-l'Emagny, à Jallerange, à Broye-lez-Pesmes, et dans le fond de la Saône, à Pontailler; on en trouverait certainement encore dans d'autres lieux, si on les cherchait avec quelque attention. Leur présence en ces divers endroits peut s'expliquer facilement, sans faire intervenir pour cela ni cause violente, ni cataclysme.

prise à l'installation de nos musées, à l'organisation de l'exposition universelle de Besançon, en 1860, à la création du square archéologique de Saint-Jean et à l'érection de la statue de Claude de Jouffroy. Le public bisontin a su apprécier ses efforts, et votre présence à cette séance est une preuve de l'intérêt qu'il porte à notre œuvre, en même temps qu'elle est pour nous, le plus précieux des encouragements et la meilleure des récompenses.

SOUVENIRS

D'UNE

CAMPAGNE AU SOUDAN

(1892-1893)

Par M. Marcel de LAFOREST

LIEUTENANT D'INFANTERIE DE MARINE

Séance publique du 10 décembre 1896

Ces récits sont extraits du *Journal de Marche* d'un officier ayant pris part à la colonne Archinard — année 1892-93 — au Soudan. Ils ne sont autre chose qu'un assemblage de notes prises au jour le jour, au hasard de la route; ils ont un caractère tout personnel et ne sauraient être considérés comme une étude, même superficielle, de ces régions, non plus que de l'action politique et militaire que nous y avons exercée à cette époque.

DE SAINT-LOUIS A KITA

Sans m'attarder dans notre colonie déjà civilisée et souvent décrite du bas Sénégal, je me transporterai de suite en pleine brousse soudanaise, et c'est seulement à Kita, poste important entre Sénégal et Niger, que j'ouvrirai mon carnet de route. Il n'est pourtant pas inutile d'indiquer en deux mots par quels moyens de transport on atteint ce dernier point.

Nous sommes à la fin de novembre. A cette saison, où les eaux du Sénégal baissent rapidement, les vapeurs ne peuvent guère remonter au delà de Bakel et même de Matam : là on transborde sur des chalands, sortes de bateaux

plats très peu confortables, qui marchent à la cordelle, à la manière de nos péniches de France. Il ne faut pas moins de 15 jours pour effectuer dans ces conditions le trajet de Saint-Louis à Kayes.

De Kayes, capitale du Soudan, à Bafoulabé, où le Bafing et le Bakoy se réunissent pour former le Sénégal, les transports se font par un chemin de fer à voie d'un mètre, qui franchit cette distance de 240 kilomètres en dix heures. A Bafoulabé, poste bien construit, on passe le Bafing sur un bac, puis l'on suit en Decauville, pendant une cinquantaine de kilomètres, la rive gauche du Bakoy jusqu'à Duibeba. A Duibeba, l'on prend des pirogues jusqu'à Badumbé, poste télégraphique et centre de ravitaillement. C'est de Badumbé que partent les convois de voitures Lefèvre : on y trouve des chevaux pour aller jusqu'à Kita. — Sept jours de marche.

DE KITA A BAMMAKO

Kita est un de ces postes, comme il y en a beaucoup au Soudan, où l'on est bien content d'arriver, parce que l'on y trouve à manger et à boire, mais d'où l'on est encore plus content de partir, tant le pays est triste et peu intéressant. Quand je dis peu intéressant, je parle bien entendu pour moi, voyageur vulgaire et profane qui ne sais contempler la nature qu'à la surface et incapable d'en découvrir les mystérieux dessous et les secrètes merveilles. Si je ne craignais d'employer un terme trop prétentieux, je dirais que je vois toutes choses plutôt en artiste qu'en savant. Aussi, en piteux observateur que je suis, n'ai-je retenu que ceci de mon séjour à Kita, à savoir que mon garçon (1) m'a volé, que le traitant de l'endroit m'a fait payer 12 fr. une demi-bouteille d'huile et que l'état-major m'a fait rendre mon cheval, qui était bon, pour m'en donner un mauvais.

---

(1) Domestique indigène.

C'était vraiment trop de malheurs à la fois. Ce fut donc avec une réelle satisfaction que je reçus l'ordre de quitter le 9 décembre au matin ces lieux funestes, pour me rendre à Ségou-Sikoro, poste important sur le Niger, où la colonne Archinard devait arriver deux mois plus tard et où l'on formait, en vue de cette colonne, deux compagnies de tirailleurs et un escadron de spahis. J'abandonnais du coup la colonne Combes qui, complètement ravitaillée en vivres et munitions, se mit en marche le 8 au matin, dans la direction du Sud, vers les Etats de Samory. Je souhaitai bonne chance à mes camarades, que je ne devais plus revoir de longtemps, et je procédai à mes préparatifs de départ pour le lendemain. Ce changement brusque de destination, dont j'étais l'objet, ne m'émut pas autrement, puisque j'étais assuré de faire colonne quand même ; seulement je marcherais à l'Est au lieu de marcher au Sud, et je poursuivrais Amahdou au lieu de courir derrière Samory. Personne, à ce moment, ne pouvait prévoir laquelle des deux colonnes serait la plus avantageuse ; on s'accordait pourtant à dire que la colonne du Sud serait plus difficilement ravitaillée que l'autre. A ce point de vue, j'étais même favorisé.

C'est à Kita que pour la première fois j'eus l'occasion d'étudier une maladie bizarre qui sévit sur les Européens du Soudan et qu'eux-mêmes ont baptisée la *Soudanite*. Bien que cette maladie ne soit encore mentionnée dans aucun ouvrage médical, elle n'en existe pas moins ; et même elle fait beaucoup plus de ravages ici que la dysenterie et les fièvres bilieuses hématuriques ou autres, si redoutées pourtant. C'est un mal essentiellement moral : les gens les plus robustes et les plus solidement constitués en sont atteints : seulement elle est bénigne ou aiguë suivant le tempérament et le temps de séjour du sujet contaminé. Elle se traduit par des inégalités d'humeur, des emportements et des violences de caractère, des tendances irrésistibles à la contradiction, enfin par des bizarreries et des extravagances de pensée et

de langage qui, dans les cas graves, peuvent conduire à un état voisin de la folie. La caractéristique de cette maladie est de ne pas faire souffrir celui qui en est atteint, mais seulement ceux qui l'entourent. Elle n'est jamais mortelle, à moins qu'elle ne se complique de scènes de pugilat et de coups et blessures pouvant occasionner la mort.

Le 9 de bon matin, notre petite troupe se mit en marche : elle se composait du capitaine M. et de moi d'abord, de dix tirailleurs, dix porteurs, deux palefreniers, deux garçons et un cuisinier. Ce cuisinier avait été recruté par moi dans les circonstances particulièrement originales et amusantes que voici. Le 8 au soir, veille de notre départ, je n'étais pas encore parvenu à mettre la main sur cet oiseau rare et cher qu'on appelle un cuisinier. J'étais assis devant ma case, livré à de mélancoliques réflexions et en train de me demander si je n'allais pas être obligé de prendre moi-même ces modestes et délicates fonctions, quand je vis venir à moi un grand diable de nègre qui se présenta comme le *grand frère* de mon nouveau garçon ; je venais de renvoyer celui qui m'avait volé. Il venait, disait-il, recommander son *petit frère* à ma sollicitude et à ma bienveillance ; il n'avait pu se résigner qu'à grand'peine à se séparer de lui, mais il se consolerait en pensant qu'il était entre bonnes mains. Cette marque de confiance était certes des plus flatteuses pour moi. Le malheur fut pour lui que je ne crus pas un instant à cette prétendue parenté. Je savais bien que les nègres ont souvent beaucoup de frères légitimes et authentiques, grâce à la polygamie qui règne chez eux, mais je savais aussi que, comme ils attachent beaucoup de prix à la recommandation d'un *grand frère*, ils n'hésitent pas à s'en fabriquer un d'occasion, quand ils n'en ont pas un vrai sous la main : ils trouvent toujours un camarade de bonne volonté pour leur rendre ce service. C'était très probablement un de ces protecteurs improvisés que j'avais devant moi. J'en eus d'ailleurs bientôt la preuve. Je me préparais donc à éconduire ce personnage

avec tous les honneurs dus à sa double qualité de nègre et de farceur, lorsque j'eus comme une inspiration subite et, m'efforçant de prendre mon plus gracieux visage, je lui tins ce langage : « La tendre affection que tu portes à ton jeune frère te fait le plus grand honneur ; je la comprends, et, comme j'ai l'âme bonne, je ne veux pas t'imposer une aussi cruelle séparation, tu partiras demain avec nous, je te fais mon cuisinier. » Je renonce à dépeindre l'ahurissement vraiment comique de mon homme, qui ne s'attendait guère à celle-là, et qui n'avait pas la moindre envie de suivre la colonne : il était pris à son propre piège. Il me jura bien par Mahomet qu'il n'avait de sa vie tenu la queue d'une casserole. Je lui répondis que j'étais absolument convaincu qu'il ne savait rien faire, qu'aussi je ne lui donnerais que 20 fr. par mois au lieu de 40, prix ordinaire d'un bon cuisinier. J'ajoutai que les blancs savaient tout faire, la cuisine comme le reste, et que je la lui apprendrais. Pour le coup, il demeura sans réplique et il lui fallut bien rester. Le plus piquant de cette histoire, c'est assurément la fin. Qu'on juge de mon agréable surprise quand, le lendemain, à l'heure du déjeuner, je découvris que ce faux *grand frère* était un véritable et parfait cuisinier. Honteux de ses mensonges de la veille, il me confessa un à un tous ses talents culinaires. Je ne pouvais plus me fâcher. Cette petite aventure tourna plus tard à son profit. Comme il m'avait semblé découvrir en lui des instincts quelque peu guerriers, je lui conseillai, deux mois après, de quitter la broche pour le sabre et de s'engager aux spahis : il s'empressa de suivre ce conseil. Maintenant il est brigadier et il me remercie de lui avoir si bien indiqué sa voie.

Il y a des gens qui osent prétendre que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Que ceux-là viennent donc faire un petit tour au Soudan : je leur recommande surtout le trajet de Kita à Bammako, et je leur promets 10 bonnes journées de marche qui se ressembleront terriblement. Voici le pro-

gramme d'une de ces réjouissantes journées. Départ à quatre heures. Marche jusqu'à dix heures environ. Avant sept heures il fait froid ; après huit heures il fait trop chaud. On s'arrête autant que possible dans un village. Tous ceux que nous rencontrons dans cette partie de notre marche sont d'assez triste apparence. Des cases rondes en terre, coiffées d'un toit conique en paille : un mur en terre, construit suivant les règles les plus primitives de la fortification et formant une enceinte continue, quand elle n'est pas en ruines, autour de ces cases ; voilà toute l'architecture des noirs. Dès qu'un officier français est annoncé dans un village, le chef doit s'empresser de venir le saluer : il est d'usage aussi qu'il apporte du lait, des œufs et au moins une poule. Quelquefois c'est un vieux coq bien dur ; mais ça ne fait rien, s'il est blanc ; tandis qu'il serait très mal vu de donner un jeune poulet bien tendre, mais qui serait noir. Sur certains points d'étiquette cependant, je les trouve infiniment supérieurs à nous. Ainsi, dans une visite, c'est le monsieur visité qui se lève le premier et qui donne congé au visiteur : voilà un usage des plus pratiques, avouons-le. Un monsieur vous déplaît : vous n'allez pas le voir ; il vient vous voir : vous le congédiez, et c'est très poli puisque c'est l'usage. En attendant qu'on l'introduise en France, j'en ai profité amplement ici et mes entrevues avec ces bons chefs de village duraient juste le temps de recevoir leur cadeau et de leur remettre le mien ; celui-ci consistait le plus souvent en une pièce d'argent, car je n'avais guère autre chose à leur offrir, mais alors, il fallait avoir bien soin de leur faire expliquer que ce n'était pas pour payer leurs poules et leurs œufs. Payer un cadeau est une grossièreté chez eux comme chez nous ; toutefois où ils diffèrent entièrement de nous, c'est lorsqu'ils viennent avec beaucoup d'assurance réclamer un cadeau auquel ils ont droit.

Après avoir ainsi scrupuleusement satisfait aux règles de la civilité soudanienne, je m'empressais tout d'abord de faire

nettoyer la case qui devait m'abriter jusqu'au lendemain, après quoi je me livrais à d'abondantes ablutions. Puis nous déjeunions; une caisse comme table, deux caisses comme chaises; toujours très simple et très court notre déjeuner. Après le déjeuner, la sieste; malheureusement, les mouches ne la font pas en même temps que nous; elles se montrent au contraire d'une activité dévorante. Après la sieste, nouvelles ablutions. Nous mangeons de bonne heure le soir pour nous coucher de même et être bien dispos pour recommencer le même exercice le lendemain et les jours suivants.

Entre Kita et Bammako, un seul village mérite d'être signalé, c'est Koundou. Il s'étend au pied d'un mamelon qui mesure à peine 50 mètres de hauteur, mais qui semble un pic géant, parce qu'il se dresse tout seul au milieu de l'immense plaine uniforme et déserte. Il est onze heures quand nous gravissons péniblement les pentes de cette hauteur. Nous allons trouver là haut un compatriote, c'est le télégraphiste qui tient le bureau reliant Kita à Bammako; il nous reçoit de son mieux; il est désolé de ne pouvoir nous donner du pain, voilà deux mois qu'il n'en mange plus, tandis que nous n'en sommes privés que depuis deux jours; par contre il nous offre de délicieuses bananes, qui viennent en abondance dans cette partie du Soudan. Il y a des gens qui sont vraiment nés pour la solitude. Notre hôte est perché sur ce rocher depuis bientôt deux ans; il n'a pour société qu'un domestique noir, un berger et un troupeau de moutons, et il n'a pas songé un seule fois à solliciter son changement. Comme je semble m'apitoyer sur son sort, il me rassure immédiatement. D'abord son télégraphe lui apporte à chaque instant des nouvelles de France : la moitié de la correspondance télégraphique du Soudan passe par ses mains; et puis, si par hasard il lui arrive de s'ennuyer, vite il établit le courant avec Kita ou Bammako et il lance à son collègue ces simples mots : « Je m'ennuie ». Quelques secondes après il

reçoit cette réponse : « Moi aussi. » Cette parole si consolante suffit à le distraire. La nature humaine est ainsi faite.

La morale à tirer de cette histoire, c'est que le télégraphe est une bien belle invention. Les nègres eux-mêmes, qui s'étonnent si difficilement, tant ils ont l'esprit épais et l'imagination atrophiée, ne peuvent s'empêcher d'admirer cette façon de se parler à distance. Je demandais une fois à l'un d'eux, quelles étaient de nos inventions celles qu'il trouvait les plus précieuses : il me répondit sans hésiter que c'était le télégraphe et le vinaigre de Bully. Cette réponse, qui ne manquait pas d'imprévu, me surprit moins pourtant qu'on ne serait tenté de le croire : je savais déjà que les noirs sont grands amateurs de parfumerie. En voici une preuve entre mille. Un jour, un officier voulant faire plaisir à un grand chef du Macina, partisan zélé de notre cause, lui envoie un flacon d'odeurs : c'était précisément du Bully. Le soir même, nous recevions en échange un bœuf superbe. Et que l'on ne croie pas qu'il ait voulu se montrer plus généreux que notre camarade, ce qui eût été contre les usages. A Bandiagara, où j'écris ces lignes, on pourrait se procurer un très bon cheval avec trois ou quatre flacons de bonnes odeurs ; avec cinq ou six flacons, on aurait facilement une femme, dans le sens le plus honnête du mot. Ici, à l'encontre de ce qui se passe chez nous, c'est le mari qui paie la dot de la femme, ce qui n'empêche pas les jeunes négresses de se marier, bien au contraire ; et elles ne savent pas encore ce que c'est que coiffer sainte Catherine.

Cette digression faite, je reviens à Koundou pour en repartir d'ailleurs immédiatement. Le 14 décembre, de bon matin, nous laissons ce bon télégraphiste à son télégraphe, après lui avoir confié un télégramme pour la France, et nous continuons notre route vers Bammako. J'ai déjà dit beaucoup de mal du pays, et il le mérite, mais je serais un ingrat si j'oubliais de signaler ici les merveilleux ombrages qui ont abrité la plus grande partie de notre marche pendant cette

journée du 14. Toutes les plantes des tropiques, depuis le gigantesque baobab, jusqu'aux lianes infiniment minces et flexibles, semblent s'être donné rendez-vous ici pour former au-dessus de nos têtes une voûte épaisse et rafraîchissante où circule perpétuellement un léger souffle aux senteurs délicieuses. De pareils endroits ne s'oublient pas, tant ils sont rares : ce sont des oasis au milieu du désert. C'est là que les lions, les hyènes et panthères élisent le plus volontiers domicile. Nous n'avons pas la chance d'en voir, car ces fauves ne circulent guère que la nuit. Seulement quelques bandes de singes plus curieux viennent gambader joyeusement tout près de nous.

BAMMAKO

Le 18 décembre, à huit heures du matin, nous arrivions au sommet d'une longue crête montagneuse, gravie péniblement au pas monotone de nos vaillantes montures. Là, brusque changement de décor : le Niger étale à nos pieds, dans une large plaine, sa belle nappe argentée. Il faut me garder ici d'un enthousiasme que je serais facilement tenté d'exagérer. Que l'on se figure la joie que nous dûmes éprouver, après n'avoir bu pendant dix jours que l'eau boueuse des puits, à rencontrer cette masse d'eau courante et limpide. Pour ma part, je manifestai mon contentement d'une façon si bruyante que ce fut une explosion de rires chez nos tirailleurs. Il faut le reconnaître, il y avait aussi dans cette manifestation joyeuse une satisfaction d'amour-propre. Le Niger est un des plus grands fleuves du monde, le troisième, si je ne me trompe, et ma foi tout le monde n'a pas vu le Niger. Que ceux qui ne l'ont pas vu s'en consolent pourtant. Le plus grand mérite de ce fleuve, pour ne pas dire le seul, c'est d'être long, très long, et comme malheureusement on n'en peut voir qu'un tout petit morceau à la fois, il ne produit qu'un très médiocre effet sur le spectateur, à moins que

celui-ci n'ait, comme nous, très soif d'eau claire. Encore, le point où nous allons l'atteindre, est-il un des endroits les plus riches et les plus fertiles de son cours supérieur. J'ai, depuis cette époque, suivi le Niger sur un assez long parcours : presque sur toute sa longueur j'ai trouvé les mêmes rives plates, sablonneuses et désolées.

Nous mettons une demi-heure à descendre le revers de la montagne. Déjà nous apercevons les murs du poste assis au bord du fleuve et qui fait de loin assez belle contenance. Nous y arrivons par une longue et large avenue, bordée d'une double rangée d'arbres qui seront peut-être géants dans l'avenir, mais qui pour le moment mesurent environ un mètre de hauteur ; les arrière-petits successeurs des habitants du poste y trouveront peut-être un ombrage. Ces habitants du poste sont : un capitaine d'artillerie commandant le cercle, et son adjoint, un lieutenant d'infanterie de marine. Je ne pourrai jamais dire assez de bien de nos hôtes et de leur hospitalité. Bref nous trouvâmes là si bon gîte et si bonne table que, de même qu'autrefois Annibal à Capoue, nous fûmes tentés de nous oublier dans les délices de Bammako, et que nous décidâmes d'y rester deux jours à nous reposer, bien que n'étant pas fatigués.

Jetons un coup d'œil rapide sur le poste, dont la construction, d'ailleurs très bien comprise, est due au capitaine Archinard, devenu depuis commandant supérieur du Soudan et général. Extérieurement, une enceinte rectangulaire et régulière percée de créneaux ; intérieurement, et adossés à deux des faces opposées du rectangle, se dressent deux corps de bâtiment à un étage avec balcon et véranda : l'un est le pavillon des officiers, l'autre celui des sous-officiers. Sur les deux autres faces, on a ouvert deux portes et construit les dépendances, corps de garde, cuisines, magasins. La cour du poste est peuplée de tout un petit monde d'oiseaux, d'espèces et de couleurs les plus variées. Un de ces volatiles mérite une mention spéciale : c'est l'oiseau-trompette, ainsi

nommé à cause de son cri bizarre, que je ne saurais mieux comparer qu'au bruit de ces cornes dont on se sert à bicyclette ; il est encore plus étourdissant si c'est possible et tout à fait hors de proportion avec la taille de cet animal. Son plumage n'est pas moins étrange que son cri ; rien que sa tête est partagée en quatre secteurs réguliers de couleurs différentes ; le reste est à l'avenant. Ce qui m'a surpris le plus peut-être dans cet oiseau, c'est sa démarche, qui consiste en un sautillement déhanché de l'effet le plus comique.

Le village de Bammako est certainement le mieux construit et le plus propre de tous ceux que j'ai vus au Soudan. Dès le soir de notre arrivée, nous allâmes le visiter. C'était justement un dimanche, et il y avait *tam-tam* devant la case du chef. Le tam-tam est le grand divertissement des noirs, c'est un spectacle composé de musique, de chants et de danse. L'orchestre est tenu par des gens qui forment une caste tout à fait à part : *les griots ;* ils sont à la fois musiciens, médecins, sorciers, etc. Le principal instrument de l'orchestre est une sorte de tambour, mais beaucoup plus haut et plus étroit que nos tambours de France ; les baguettes sont remplacées par une espèce d'énorme pilon avec lequel le virtuose doit frapper d'autant plus fort qu'il est meilleur musicien. Les autres instruments sont un triangle, à peu près semblable au nôtre, puis un instrument à cordes qui rappelle très vaguement la mandoline comme forme, mais pas du tout comme son, et enfin le balafon, sorte de clavier composé de petites planchettes de bois qu'on frappe avec un marteau et qui ont la prétention de rendre des sons variés. Il va sans dire que le tam-tam n'est précédé d'aucune répétition ; il est simplement annoncé à grands coups de tambour ; la foule accourt aussitôt, se range en cercle, et tout le monde s'assied par terre. Alors les musiciens commencent la représentation par un petit air énergique. Il n'y a pas de chef d'orchestre, chacun frappe sur son instrument pour son propre compte, sans s'inquiéter des autres. Puis voilà qu'un spec-

tateur de bonne volonté se lève, s'avance au milieu du cer
et commence à se livrer à des contorsions et à des pirouet
particulièrement excentriques et accompagnées de grima
non moins étranges ; les femmes et les enfants soutienn
son ardeur par des chants et des battements de mains, e
musique, et les pirouettes, et les chants vont *crescendo* j
qu'à ce que le bonhomme tombe épuisé et soit remplacé
un autre. Ce qui m'a peut-être le plus surpris dans ce sp
tacle, c'est de voir de quelle énergie sont capables, quan
s'agit de se distraire, des gens si foncièrement paresse
et cette réflexion m'est venue que les hommes sont un
les mêmes sous toutes les latitudes et que du noir au bl
il n'y a souvent qu'une différence de couleur.

DE BAMMAKO A SÉGOU

Le 21 décembre, nous dûmes songer à reprendre no
marche, très agréablement interrompue d'ailleurs, et d
adieu à nos aimables hôtes.

Durant la saison d'hivernage, alors que le fleuve est gr
par les pluies, le trajet de Bammako à Ségou peut se fa
tout entier par eau, mais à la fin de décembre les eaux s
déjà très basses et la navigation est rendue impossible
quelques kilomètres en aval de Bammako, par un long se
de rochers à travers lesquels glissent seulement quelq
minces filets d'eau. Force nous est donc de faire encore tr
étapes à cheval pour dépasser ce barrage et atteindre le
lage de Koulikoro, où nous devons trouver des pirogues
nous conduiront jusqu'à Ségou.

Sur la rive gauche du fleuve que nous longeons, s'ét
dent de belles plantations de mil. Le terrain, admirablem
fertilisé en cet endroit par les inondations de l'hivernage,
prêterait certainement à beaucoup d'autres cultures. Mais
nègres ne cultivent que le mil et un peu le riz. La cult
du mil exige très peu de travail et de soin, c'est un avant

très appréciable pour ces gens qui mettent le suprême bonheur dans le sommeil et l'inaction. Le mil pilé et cuit à l'eau prend le nom de kousskouss et constitue leur unique et peu appétissante nourriture. Il ne faudrait pas leur tenir compte de cette frugalité comme d'une qualité, le noir est frugal par force, à moins qu'il ne soit musulman, auquel cas il peut être sobre par conviction, pour se conformer aux prescriptions du Coran. La plupart d'entre eux savent fort bien apprécier notre cuisine. Un jour, je m'amusai à faire goûter une de nos sauces à un tirailleur, il me traduisit l'intime satisfaction de son palais d'une façon très expressive : « Tout ce que noir fait y a pas bon pour blanc. Tout ce que blanc fait y a bon pour noir. »

Dans un village avant Koulikoro, je fis une rencontre curieuse. J'avais demandé le chef de ce village pour me faire donner un peu de lait. Quel ne fut pas mon ébahissement, en voyant arriver un nègre, ma foi, presque aussi blanc que moi et avec des cheveux rouges. Je ne pus résister à l'indiscrète curiosité de lui demander des explications sur son origine. Il m'assura qu'il était un des produits les plus purs de la race. Devant une affirmation aussi nette, je ne pus que m'incliner. Mais c'est égal : que l'on se figure l'effet produit dans un de nos ménages de France par l'arrivée d'un petit nègre bien crépu et couleur d'ébène. Quelle bonne histoire, n'est-ce pas, pour les voisins, amis et connaissances ? Quelle aubaine pour les journaux en quête de nouveau ! Et je serais bien certainement le seul à ne pas m'en étonner, moi à qui il a été donné de voir un vrai nègre tout blanc, avec des cheveux rouges.

Le 24 décembre, à six heures du matin, nous nous embarquions à Koulikoro, dans des pirogues faites de troncs d'arbre grossièrement creusés ; un petit toit en paille reposant sur des cerceaux de jonc nous protège tant bien que mal contre les brûlants rayons du soleil. Il faut se glisser là-dessous en rampant et puis rester bien sagement étendu sans bouger,

sous peine de chavirer. J'avais eu la précaution de me munir d'une paillasse qui me servit à rembourrer le fond de ma pirogue. Dès que nous sommes installés, les *laptots* (1), un à l'avant et un autre à l'arrière, enfoncent dans l'eau leurs longues gaffes en bambou et nous voilà partis. Pour me distraire, j'ouvre un numéro du *Figaro* qui est du 24 octobre : ce ne sont pas là des nouvelles bien fraîches ; mais, après tout, le numéro du 24 décembre est-il beaucoup plus nouveau ? Ce sont toujours les mêmes questions, les mêmes événements, les mêmes discussions qui reviennent là dedans, sous des formes et avec des noms différents. Mais alors, me dira-t-on, pourquoi ne pas porter tous mes regards et toute mon attention sur ce pays, que je parcours pour la première fois ? Décidément, je suis un triste voyageur et je ne mérite pas la faveur insigne de circuler gratuitement sur les eaux de ce Niger que tant de mes compatriotes voudraient connaître. J'avoue que pour moi, au bout d'un certain temps, les bords du Niger, c'est comme les journaux : c'est toujours la même chose.

A sept heures du soir, les laptots ne veulent plus avancer : ils ont peur des hippopotames, qui nous ont déjà salués deux fois de leur cri lugubre de trompe marine. Il faut savoir que ces noctambules ont la manie de faire chavirer les pirogues, et cela avec la même aisance que nous retournons une coquille de noix. Nous accostons donc sur la rive droite et, après un sommaire repas, nous nous mettons en devoir de nous livrer au sommeil réparateur, pour nous reposer d'être restés trop longtemps couchés.

C'est la nuit de Noël. Je pense, à part moi, que je ne suis guère mieux dans ma pirogue que l'enfant Jésus dans son étable et que ni mages ni bergers ne daigneront venir me visiter. Noël ! Que ce simple mot évoque de souvenirs ! Que de

---

(1) Conducteurs de pirogue. Presque tous les riverains du Niger sont *laptots*.

douces joies il rappelle ! C'est toute l'enfance qui vous réapparaît comme dans un miroir magique. Et pour le voyageur exilé loin de la patrie, quel mot mieux que celui-là le reporte vers le pays et le foyer natal ? Mais la tradition de ces belles fêtes de famille se perd chez nous tous les jours davantage, et peut-être vaut-il mieux les voir, comme moi, de bien loin, telles que la mémoire et l'imagination me les représentent.

Notre voyage sur le fleuve se continue encore trois jours sans incident ni rencontre à noter, et le 27, à cinq heures du soir, nous atteignons Ségou-Sikoro.

SÉGOU-SIKORO

Le poste de Ségou s'élève sur la rive droite du fleuve, en amont du village, sur une terrasse de faible hauteur que les eaux atteignent à l'époque des fortes crues. Ce poste n'est autre chose que l'ancien tata du roi Amahdou, expulsé il y a deux ans par le colonel Archinard. Il était difficile de faire une habitation commode et élégante de cette construction lourde et massive en terre gris-jaune. Néanmoins, de grandes améliorations y ont été faites depuis que nous l'occupons. Ainsi la face nord qui regarde le fleuve, et qui n'était autrefois qu'un simple mur, présente maintenant un bâtiment central s'ouvrant au dehors sur un perron à double escalier et deux pavillons formant ailes ; les murs ont été dentelés et les toits sont surmontés d'une foule de petits clochetons en forme de pains de sucre, tels qu'on en voit sur les mosquées et qui achèvent de donner à cette face du bâtiment un incontestable cachet d'originalité.

Le capitaine L., de l'infanterie de marine, était venu au devant de nous au moment où nous débarquions, et il voulut bien se charger de nous piloter à travers notre nouvelle demeure. Il n'était que depuis quinze jours à Ségou, où il formait une compagnie de tirailleurs auxiliaires en vue de la

colonne prochaine. C'est à la tête de cette compagnie qu'il tomba, le 12 avril, à l'assaut de Djenné, frappé mortellement d'une balle à la tête. Hommage à sa mémoire ! C'était un des jeunes capitaines de l'arme, il fût devenu plus tard un de ses meilleurs chefs.

On est un peu désenchanté quand on entre dans l'ancien palais d'Amahdou. Pour arriver chez les officiers, il nous faut suivre des couloirs bas et étroits, gravir des escaliers casse-cou qui ne valent pas une mauvaise échelle. Les logements des officiers consistent en des sortes de petites cellules, taillées grossièrement dans cet immense bloc de terre et s'ouvrant d'un côté par une fenêtre sur la cour intérieure, de l'autre par une porte sur une galerie assez spacieuse, mais qui donne encore plus de chaleur que de lumière. La seule chambre qui mérite ce nom est la salle commune, servant à la fois de salle à manger, salon, fumoir et bibliothèque. Cette pièce, qui tient toute la largeur du pavillon central, est très convenablement ornée et meublée, grâce à la générosité forcée de l'ex-roi Amahdou, qui, dans sa fuite précipitée de Ségou, ne put faire qu'un déménagement très sommaire. Tous les meubles, tables, fauteuils, les étoffes et les trophées d'armes qui tapissent les murs, viennent de lui ; il y a surtout un canapé en damas rouge qui fait notre admiration, c'est réellement un objet de luxe qu'un canapé en plein Soudan, et comme Amahdou a dû le regretter souvent ! On y est si bien assis !

Au bout d'une demi-heure, nous avions fait ample connaissance avec tous les officiers du poste ; outre le capitaine L. dont j'ai déjà parlé, il y avait là un capitaine d'artillerie commandant le poste, le médecin et trois lieutenants d'infanterie de marine, dont l'un, le lieutenant F., allait être mon commandant de compagnie. Je ne pouvais mieux réussir pour ma première campagne ; il se montra constamment aussi bon et dévoué camarade que chef énergique et consciencieux.

Le capitaine M. et moi nous fûmes logés en dehors du poste proprement dit, dans des bâtiments construits par la marine pour le personnel de la flottille du Niger, et nous n'eûmes garde de nous en plaindre ; les logements y étaient beaucoup plus spacieux et mieux aérés qu'au poste et je ne me souviens pas d'y avoir souffert un seul jour de la chaleur ; il est juste d'ajouter que les deux mois que j'ai passés à Ségou sont les meilleurs de l'année.

Mon installation ne fut pas longue : le temps de faire déposer dans un coin deux caisses de conserves et une caisse d'effets, tout ce que j'avais pu emporter avec moi, de faire placer dans un autre coin un tara, sorte de cage en bambou sur laquelle on place une paillasse et où l'on dort aussi bien que dans de l'acajou, et enfin de tendre une corde d'un mur à l'autre pour y suspendre mes effets, et ce fut tout : j'étais en garni. Il faut se garder de rien accrocher contre ces murs en terre : les termites dévorent tout, et même on doit avoir soin d'isoler ses caisses du sol, en les plaçant sur des bouteilles.

Deux jours après mon arrivée, l'interprète du poste m'annonça la visite du fama ou roi de Ségou, qui avait remplacé Amahdou sur le trône. Je fus prévenu de loin de son arrivée par les accords d'une musique étrange et discordante Ses griots le précédaient, derrière lui venait sa garde ; les sofas, ou gens d'armes qui la composaient, marchaient dans le plus affreux désordre en brandissant de vieux fusils à pierre et en poussant leurs cris de guerre qui donnent assez bien l'idée d'une ménagerie en révolte. Arrivé devant ma case, le roi laissa tout ce monde à la porte et monta l'escalier accompagné seulement de son médecin et d'un autre personnage, quelque chose comme son premier ministre. J'allais vers lui en lui tendant la main droite qu'il prit entre les deux siennes, après quoi il porta gravement sa main droite à sa poitrine. Je fis alors avancer une caisse de conserves sur laquelle il s'assit, je pris l'autre pour moi,

j'offris une place par terre au médecin et au ministre, et le palabre commença. Après m'avoir posé les questions d'usage sur ma santé et mon voyage, il me demanda des nouvelles du chef de Paris. Je compris qu'il voulait me parler de son collègue le Président de la République ; je lui répondis que celui-ci était très occupé, sans quoi il se ferait un grand plaisir de venir le voir à Ségou. Mais que le Président se rassure, ce que j'ai dit là ne l'engage à rien, quand bien même il aurait des loisirs. Le roi me raconta ensuite qu'il avait vu le chemin de fer à Saint-Louis et que çà allait vite, vite, ce que je savais déjà. Comme la conversation menaçait de devenir languissante, je crus que c'était le moment de me lever, ce qui voulait dire : « Je t'ai assez vu. » J'ai déjà expliqué qu'au Soudan cette forme est parfaitement reçue. D'ailleurs le roi, en me quittant, m'octroya son plus gracieux sourire ; puis le cortège se reforma pour s'en aller comme il était venu.

Le lendemain, sans plus attendre, je lui rendais sa visite. Il me répéta exactement et scrupuleusement tout ce qu'il m'avait dit la veille. Je me suis demandé alors s'il était idiot, ou bien si le protocole, plus rigoureux encore à sa cour qu'à l'Elysée, avait prévu et réglé d'avance ses conversations avec les officiers français. Quoi qu'il en soit, ce monarque m'a plutôt fait une bonne impression : il a une bonne tête de roi, très suffisante pour porter la couronne de Ségou. Il témoigne la plus vive sympathie à tous les Européens du poste et cherche toutes les occasions de leur être agréable. Chaque matin, il leur envoie du poisson, du beurre, des œufs en quantité. Dès les premiers jours, il a exigé de ses sujets qu'ils nous donnent en toutes circonstances les marques du plus profond respect, ce qui nous a dispensés de les exiger nous-mêmes. L'on s'aperçoit vite qu'on est loin de Saint-Louis, où il faut bousculer les noirs si l'on veut qu'ils vous cèdent le pas. Ici, quand un noir rencontre l'un de nous, il s'arrête, s'efface pour lui laisser tout le chemin, se découvre, si toute-

fois il a un couvre-chef, et s'incline profondément. S'il est à cheval, il quitte également le chemin, descend de cheval et salue. Ces honneurs, qui peuvent sembler excessifs, sont indispensables pour conserver notre prestige, et ce serait une faute grave de les laisser tomber en désuétude.

Le 31 décembre, à minuit, la salle à manger du poste était encore éclairée, par extraordinaire. Nous avions voulu fêter dignement l'avènement de l'année 1893. Une bouteille de vieux rhum trouvée au fond de nos caisses nous avait mis en bonne humeur. Lorsque l'aiguille de nos montres marqua minuit, nous entonnâmes un chœur patriotique avec accompagnement d'accordéon et de cor de chasse ; l'accordéon était tenu par notre cuisinier, un nègre tout à fait fin de siècle. Cette petite fête de famille en plein Soudan ne manquait certes pas d'originalité.

La compagnie où je servais n'était formée que depuis quelques jours, c'était une compagnie d'auxiliaires, engagés seulement pour la durée de la colonne, et il fallait mener l'instruction à la vapeur si l'on voulait être prêt. Nous n'étions que deux officiers pour suffire à cette besogne et je dus me borner à exercer les modestes fonctions de caporal. J'avoue que les débuts furent pénibles. Parler pendant des heures entières à des gens dont on ne connaît pas la langue et qui connaissent encore moins la vôtre n'est pas chose facile, en vérité. J'eus recours alors à la mimique, et je fus à même d'apprécier toutes les ressources de ce langage des gestes qui est bien le seul volapück pratique que l'on ait encore trouvé. Heureusement qu'à défaut d'autres qualités nos tirailleurs avaient tous très bonne volonté, si bien que, dès le 15 janvier, ils faisaient très convenable figure à côté des tirailleurs réguliers.

A cette date, nous vîmes arriver à Ségou douze officiers destinés à encadrer les nouvelles compagnies, ainsi que le commandant Q..., chargé d'une mission chez le roi Tiéba, dont les Etats, qui s'étendent au sud du pays de Ségou, ont pour capitale Sikasso, une des plus grandes cités du Soudan.

Ce fidèle allié, comme tous ceux que nous nous sommes déjà faits là-bas, le restera tant qu'il ne se jugera pas assez fort pour nous résister. Ma compagnie fut désignée pour servir d'escorte au commandant. Je passe rapidement sur cette marche, qui ne fut signalée par aucun incident marquant. Partout nous fûmes bien accueillis ; dans un seul village, nous dûmes nous procurer des vivres par la force.

A mesure qu'on s'avance vers le Sud, la végétation devient beaucoup plus riche, et le pays change sensiblement d'aspect. J'eus l'avantage, pour ne pas dire le désagrément, d'avoir à lever l'itinéraire de cette marche. Au risque de passer pour un topographe peu convaincu, j'affirme qu'il est bien préférable, sous ce soleil de feu qui vous aveugle dès huit heures du matin, de se laisser aller nonchalamment au pas endormant de sa monture plutôt que de manier la boussole et le crayon sans trêve ni repos. Arrivés à la frontière du roi Tiéba, nous rencontrâmes l'escorte de cavaliers qu'il avait envoyée au devant du commandant. Celui-ci prit donc congé de nous en nous remerciant, et le 5 février nous étions de retour à Ségou.

Durant tout le mois de février, l'emploi de mes journées ne varia guère. Le matin, exercice ; le soir, exercice encore. De temps en temps quelques promenades à cheval. Les officiers qui ont un fusil de chasse ne manquent jamais de le faire porter derrière eux par leur palefrenier. Il y a assez de gibier au Soudan pour qu'on puisse chasser sans chien et sans la moindre fatigue. En allant tranquillement droit devant soi, l'on est à peu près sûr de faire lever assez de pièces et à bonne portée pour ne pas revenir bredouille, à moins d'être un gros maladroit. Plusieurs officiers ont pris la bonne habitude de tirer à cheval ; c'est un peu plus difficile, mais lorsqu'on est exercé, c'est infiniment plus agréable.

Le 7 mars, un gros événement : l'arrivée d'un convoi qui vient ravitailler le poste et qui nous apporte aussi les bagages que nous avions dû laisser en arrière, faute de por-

teurs. Quelle agréable surprise ! si toutefois l'on peut être surpris de recevoir ce que l'on attend depuis deux mois. Malheureusement, et il y a longtemps qu'on l'a dit, il n'y a pas de plaisir complet sur cette terre, pas plus à Ségou qu'ailleurs. Nous nous étions trop pressés de nous réjouir. Il nous manque la moitié de nos caisses, et dans quel état, celles qui nous arrivent ! Les caisses de vin sonnent presque toutes le verre brisé, et dans les autres, tout ce qui est sucre, chocolat, bougie, savon, se trouve fondu en une affreuse bouillie du plus désolant aspect.

Il ne pleut que deux fois par an au Soudan : la première en février ou mars, et ça dure quatre ou cinq jours : la deuxième de juin à octobre, et ça dure quatre ou cinq mois. En dehors de ces époques, les parapluies sont absolument superflus ; il est juste de dire qu'ils ne le sont pas moins quand il pleut, car je ne crois pas qu'il en existe d'assez solides pour résister aux tornades de l'hivernage. Le 10 mars, le petit hivernage vient s'abattre sur Ségou. A peine l'orage nous est-il annoncé par quelques coups lointains de tonnerre, que d'immenses paquets d'eau, poussés par un vent violent, viennent se ruer avec fureur sur nos pauvres cases en terre qui n'en peuvent mais. En moins de deux heures, mon toit est défoncé ; je range mes caisses dans un coin qui me semble le moins endommagé, et, comme autrefois Noé sur le mont Ararat, je me hisse dessus pour échapper au déluge. Ce n'est que le petit hivernage. Que sera donc le grand ?

Le 14, le colonel Archinard arrivait à Ségou avec deux compagnies, un escadron de spahis et des canons. Ce fut aussitôt dans tout le poste une animation inaccoutumée. Nous nous empressâmes auprès de nos camarades des tirailleurs pour leur procurer une table et un gîte. Ils étaient déjà fatigués par une longue route ; et pourtant qu'était cela auprès de ce qui restait à faire ? La vraie colonne allait seulement commencer, et qui pouvait savoir jusqu'où elle nous mènerait ?

EN COLONNE

La colonne devait quitter Ségou le 22 mars au matin, mais dès le 20 à midi, ma compagnie recevait l'ordre de partir en avant, chargée d'une mission spéciale. Tandis que la colonne suivrait à peu près la direction du Sud, nous allions pousser une reconnaissance à trois journées dans le Sud-Est, dans une région où avaient eu lieu des troubles récents que le résident d'alors, ne disposant pas de forces suffisantes, n'avait pu réprimer comme il aurait fallu. Notre reconnaissance avait pour but de renseigner exactement le colonel sur les sentiments actuels de ces populations à notre égard ; nous devions recevoir les soumissions des villages qui viendraient à nous, nous garder prudemment dans le voisinage des villages hostiles, mais ne pas attaquer. Ces villages étaient tous bien fortifiés, et tenter sur eux une attaque de vive force, avec notre petite troupe, eût été folie. Le colonel se réservait le soin de venir les mettre à la raison. D'ailleurs la nouvelle de l'arrivée de la colonne nous précédait déjà de quelques jours et avait singulièrement refroidi les cerveaux les plus exaltés, il était donc à présumer que nous serions peu inquiétés dans notre marche.

Le 20, à quatre heures du soir, notre petite colonne sortait du poste. Nous n'emmenions que quinze porteurs et six jours de vivres ; en marchant bien, nous devions rattraper la colonne le septième jour. Jusqu'à Touna, où nous couchâmes le 22, nous fûmes partout bien accueillis ; partout nous trouvâmes en abondance lait, œufs, poules, moutons ; c'est là l'avantage de marcher isolément et en avant d'une colonne.

Le 23, nous tournâmes franchement à l'Est, pour entrer dans notre zone de reconnaissance. Cette journée de marche du 23 peut compter parmi nos plus dures. Elle s'était bien annoncée, pourtant. Au début, de bons chemins, une belle végétation, qui nous semblait devenir plus riche à mesure

que nous avancions, de beaux grands arbres presque aussi beaux que ceux qu'on voit sur ces images qui font le plus bel ornement de certains livres de voyages ; mais bientôt le décor change, les plantations de mil disparaissent, les arbres se rabougrissent, et il ne reste plus rien devant nous qu'une immense plaine désolée. Notre guide, intentionnellement ou non, nous avait fourni de faux renseignements. Nous avions compté atteindre à dix heures un gros village appelé Ouassasso, et à onze heures nous marchions toujours vers ce point imaginaire que notre guide s'obstinait à nous montrer et que nos yeux s'obstinaient à ne pas voir. Nos tirailleurs étaient harassés, nous leur demandons encore un effort ; il vaut encore mieux marcher que s'arrêter sous ce soleil de feu. Ce sont de braves gens que nous avons là : engagés depuis trois mois à peine, ils se montrent vaillants comme de vieux soldats, ils secouent gaillardement les trente kilomètres qu'ils ont dans les jambes et les voilà repartis, la tête haute et le jarret tendu. Enfin, à midi, nous distinguons un faible mouvement de terrain : c'est là derrière, paraît-il, qu'est Ouassasso. Nous en avons bientôt la certitude par le fils du chef de ce village, qui vient nous trouver de la part de son père vieux et infirme pour nous apporter sa soumission. Il est une heure de l'après-midi quand nous arrivons devant le village : nous marchions depuis trois heures du matin.

OUASSASSO

Ouassasso est un gros village ou mieux un groupe de cinq villages fortifiés qu'on appelle des *tatas*. Les murailles hautes et épaisses, percées d'une double rangée de créneaux, indiquent assez que ces gens-là avaient l'intention de se défendre ; mais quand ils ont appris que les *Toubab* (1) avaient

(1) Les blancs.

des *gros fusils* qui pouvaient casser tout ça comme du verre, ils ont préféré se soumettre Le fait est que, sans la crainte salutaire de l'artillerie toubab, nous ne serions pas en ce moment tranquillement installés, à quelques pas du village, au pied d'un superbe tamarinier qui étale au-dessus de nos têtes son immense ombrelle de feuillage. Aussi ne sommes-nous pas dupes un seul instant des protestations et démonstrations amicales du vieux chef qui est venu nous saluer, suivi de son brillant état-major, un troupeau de nègres en guenilles, à la face carrée et bestiale, signe distinctif de la race *bambara*. A peine pouvons-nous saisir, sur ces visages impassibles, un certain air de méfiance à notre égard, et bien certainement ils ne sont qu'à moitié rassurés.

Tout ce monde-là s'assied autour de nous et le palabre commence entre le lieutenant F... et le chef. Les conditions qu'on lui impose ne sont pas dures. Il paiera régulièrement l'impôt à Ségou et, en attendant, il va faire donner de suite à nos tirailleurs de l'eau et du kousskouss en abondance. Il nous a déjà fait cadeau d'un mouton. Pour reconnaître cette attention, nous avons l'idée de lui confectionner une tartine de confitures avec le fond d'un pot qui est resté sur notre table. Il la trouve délicieuse et, comme les noirs ne sont pas égoïstes, c'est une justice à leur rendre en passant, il la partage aussitôt avec tous les gens de sa suite. C'est alors un concert de claquements de langues des plus expressifs, qui fait grand honneur à notre épicier : celui-là peut se vanter, je crois, de détenir, grâce à nous, le record de la réclame à distance. Comme je voulais allumer ma pipe, je frottai une allumette suédoise sur la boite : ce fut un ébahissement général quand jaillit la flamme. Je fis cadeau au chef d'une de ces boites. Comme tout à l'heure, il voulut partager, ne se doutant pas que ces allumettes ne prennent que sur la boite, et tous alors de s'escrimer en vain, qui sur une pierre, qui sur du bois : c'était d'un comique achevé ; ils crurent un instant que j'avais seul le don d'enflammer ainsi ces petits

morceaux de bois. Ensuite, ce fut au tour de nos montres d'exciter leur admiration ; le tic-tac surtout les intriguait, ils ne se lassaient pas de les coller à leur oreille pour entendre ce bruit. Ils nous dirent qu'il devait y avoir dedans une petite bête et leur surprise fut encore plus grande quand nous les ouvrîmes de n'y pas trouver la petite bête en question. Nous avions emporté de Ségou un cor de chasse qui eut aussi son succès. Un petit air de musique termina la séance et quand ils se levèrent ils étaient bien convaincus cette fois, malgré leur vanité de nègre, de la supériorité des toubab et qu'il était bien inutile de venir s'attaquer à des sorciers de notre force.

Notre journée, déjà bien remplie, n'était pas terminée pourtant. Nous dûmes faire encore une heure de marche pour atteindre Nyabasso, un village ami où nous avions installé, au mois de décembre précédent, un petit fortin occupé justement par une section de ma compagnie. Nous devions prendre cette section en passant et faire évacuer complètement le poste, qui n'avait plus d'utilité, maintenant que la colonne était là. Nous demeurâmes à Nyabasso toute la journée du lendemain pour prendre des renseignements sur le pays et donner à nos tirailleurs un repos qu'ils avaient bien gagné.

KASSANKASSO

Le 25, de bon matin, nous quittions Nyabasso. Abandonnant cette fois la direction Est nous allions, par un brusque crochet vers le Sud-Ouest, rejoindre la route suivie par la colonne. Notre compagnie était maintenant plus forte d'une section, mais ces tirailleurs qui venaient de se joindre à nous emmenaient avec eux leurs femmes et leurs enfants, que nous ne pouvions laisser derrière nous sans les exposer à être faits captifs par les villages voisins. Cette smala, relativement nombreuse, allait rendre notre marche plus lente

et plus difficile, et juste au moment de traverser la région la plus hostile. Déjà Kassankasso, le premier village que nous devons rencontrer, nous a fait savoir qu'il refuse de se soumettre et même, par une aimable attention, le chef nous a conseillé, par l'entremise de son envoyé, de ne pas passer trop près de ses domaines. Il va sans dire que ces menaces n'eurent pas le don de nous intimider; mais, comme les instructions formelles du colonel nous défendaient d'attaquer, nous dûmes quitter le chemin un peu avant d'arriver au village, pour tourner celui-ci par le Sud et venir nous établir en face du tata principal, à la distance respectable d'environ 400 mètres. La compagnie se forma alors en carré, les bagages et les femmes au milieu, et nous dépêchâmes notre interprète en parlementaire, pour signifier notre ultimatum aux habitants. L'interprète fut mal accueilli : on le menaça, s'il insistait, de lui faire un mauvais parti et il fut chargé de nous dire que nous avions à déguerpir au plus vite. Ces énergumènes ne doutaient décidément de rien, et ils ne songeaient même pas que, nous conseiller de partir, c'était le meilleur moyen de nous faire rester, et nous restâmes. Je m'avançai même, avec le lieutenant F..., jusqu'à 150 mètres du tata, et, mes jumelles d'une main, le crayon de l'autre, je pris tranquillement le plan du village. Cette curiosité intempestive parut les exaspérer considérablement. Les murs se garnirent rapidement de défenseurs, criant et gesticulant dans un désordre indescriptible. Le contraste était curieux entre ces sauvages en délire et nos tirailleurs, pourtant de la même race, qui, derrière nous, l'arme au pied, silencieux et attentifs, se tenaient prêts à répondre à la moindre provocation. Lorsque mon croquis fut terminé et que nous eûmes jugé suffisante notre démonstration, la compagnie reprit, sans se presser, sa formation de route et par un nouveau détour vint rejoindre, de l'autre côté du village, le chemin qu'elle avait quitté un instant.

A 6 kilomètres de Kassankasso, nous nous trouvâmes ar-

rêtés par un marigot (1) large de 8 à 10 mètres. Les premiers tirailleurs qui voulurent passer perdirent pied au milieu ; en vain nous cherchâmes un gué en amont et en aval ; il ne fallait pas songer à faire un pont, les matériaux et les outils manquaient. Alors notre commandant de compagnie donna l'exemple : il se jeta résolument à l'eau où ses officiers le suivirent aussitôt et il ordonna de commencer le passage. En nous maintenant à la nage à l'endroit le plus profond, nous fîmes passer successivement, en les soutenant, porteurs, femmes, enfants et ceux des tirailleurs qui ne savaient pas nager. L'opération était presque terminée et avec le plus grand succès, car aucune caisse n'avait touché l'eau, aucune cartouche même n'était mouillée, lorsque tout à coup un de nos sergents européens nous crie : « Voilà Kassankasso qui arrive. » En effet, nous pouvons apercevoir, au fond de la plaine, un nuage de poussière qui va grandissant et s'approchant très vite. Bientôt nous distinguons des cavaliers nombreux, lancés à toute allure. A ce moment, les derniers tirailleurs passent : il était temps. Quelques minutes plus tard nous étions pris entre cette cavalerie et le marigot, et cette irruption subite sur nos derrières pouvait semer la panique parmi les femmes et les porteurs et transformer ce passage du marigot en une véritable déroute. Aussitôt trois sections sont postées à genoux, abritées derrière les buissons qui bordent le marigot, et attendent que l'ennemi se présente à portée convenable pour le cingler de quelques bonnes salves. Avec la 4e section, je suis chargé de faire filer le convoi le plus vite possible. A une demi-heure plus loin, je dois trouver un village ami, où je pourrai le mettre en sûreté, mais je suis menacé sur ma gauche et de très près par un village rebelle qui pourrait bien accourir au bruit de la fusillade et tenter de m'enlever le convoi. A peine ai-je fait quelques pas que le feu commence du côté du marigot. J'ai

(1) Petite rivière.

l'ordre, si ce feu continue longtemps, de retourner en arrière pour appuyer les trois autres sections ; mais, après trois ou quatre salves, tout se tait. Ces fougueux cavaliers ont tourné bride et s'en vont plus vite encore qu'ils n'étaient venus. Ils avaient compté nous cueillir aisément quelques traînards ou fuyards et c'étaient eux qui laissaient quelques-uns des leurs sur le terrain. L'endroit pourtant avait été bien choisi pour cette surprise, mais, comme les carabiniers d'Offenbach, ils étaient arrivés trop tard. Nous pûmes donc rejoindre en toute sécurité Djedalla, le village ami où nous devions passer la nuit. Les cadeaux traditionnels, poules, œufs, moutons, nous arrivèrent en abondance, nos hommes purent se réconforter tout à leur soûl.

L'étape du lendemain fut longue, mais s'accomplit sans difficulté et sans aucun incident. A onze heures, nous atteignions Bla. La colonne y était déjà campée, elle ne nous avait devancés que d'une heure. On ne s'attendait pas à nous voir si vite paraître. Nos tirailleurs avaient admirablement marché, et nous n'avions eu ni traînard ni éclopé.

KENTIERI

Le 27 mars, la colonne, au complet cette fois, quittait Bla. Avec une colonne aussi nombreuse, traînant à sa suite un long convoi d'ânes et de porteurs, on marche lentement et on se fatigue vite. Nous devions atteindre le jour même Kentieri, un gros village qui méritait une bonne correction pour avoir incité à la révolte tout le pays d'alentour. Il compte au moins vingt tatas, mais un seul, le plus grand, est sérieusement fortifié. Les habitants, résolus à une défense désespérée, se sont tous enfermés là-dedans avec leurs troupeaux et de gros approvisionnements en riz et mil. Il est midi quand nous arrivons en vue du village : nous venons nous arrêter à 600 mètres environ au sud du tata principal. A ce moment, du haut des murailles grouillantes de monde part une

immense et étourdissante clameur d'injures et de menaces : tous les animaux de la création réunis ne pourraient faire entendre un plus épouvantable concert. Nous nous attendions d'ailleurs à cette réception peu amicale. Nous savions même que leurs griots, sortes de devins initiés à la science des fétiches et rendant des oracles, les avaient, depuis la veille, fanatisés à l'extrême en les soûlant avec du *dolo* (1). Bien mieux, ils leur avaient fait accroire qu'en poussant par trois fois ce fameux cri de guerre que nous venions d'entendre, ils allaient nous faire tomber tous, blancs et noirs, sur le dos comme par enchantement. Ils purent croire un instant avoir réussi, car à peine les faisceaux formés, nos tirailleurs, las de cette longue marche, n'eurent rien de plus pressé que de s'allonger à terre avec un ensemble parfait ; mais la méprise ne dura pas longtemps. Nous avions, nous aussi, de bons griots, nos artilleurs, et, en guise de fétiches, deux bonnes pièces de 95 qui avaient été de suite mises en batterie. Boumm !!! c'est le premier obus qui part : il traverse l'épais rempart aussi aisément que si c'était du beurre et va éclater de l'autre côté avec un fracas épouvantable ; et aussitôt toute cette bande de singes en furie de disparaître d'un bond derrière les murs, bien faible abri contre nos pièces, qui continuent sans interruption leur tir précis, inexorable. Maintenant, ils se taisent dans le village. Voilà qui a su les calmer, ou bien, plutôt, l'affolement leur ferme la bouche. Mais il serait injuste de ne pas signaler ici quelques braves parmi eux, qui eurent l'audacieuse folie de venir, entre deux coups de canon, essayer avec de grosses poutres arrachées aux maisons, de boucher le trou fait par le dernier projectile. Nous ne voyons pas le drame terrible qui se passe derrière ces murs, mais nous le devinons sans peine. Avant la nuit, le colonel change l'emplacement de sa batterie et l'installe à l'est du village, où il va commencer

(1) Boisson fermentée qu'on tire du mil.

une nouvelle brèche pour l'assaut du lendemain. Pendant
nuit, le bombardement continue, mais à intervalles irrég
liers, pour énerver davantage la défense. Cette nuit-là,
dormis peu et même pas du tout. D'abord, il n'est pas a
de dormir avec un 95 qui tonne à quelques mètres de vo
et puis surtout, je ne pouvais m'empêcher de penser à
assaut du lendemain, qui serait ma première affaire. Ma
au soleil levant, quelle déception pour tous! Les habitan
pendant la nuit, ont évacué la place. Adieu l'assaut et
combats! Nos canons ont fait trop bonne besogne. Quant
colonel, il est enchanté : il n'a même pas essayé d'arrê
dans leur fuite tous ces gens dont il n'aurait que faire.
leçon reçue peut compter pour bonne. Ce résultat satisf
sant ne nous a pas coûté la plus petite perte et il y a, da
le village, une forte part de butin pour chacun de nos tir
leurs.

MPESOBA

Mpesoba, un autre village auquel nous avions deux mot
dire, est à six kilomètres seulement dans l'ouest de Kentie
Là aussi, ils avaient bien juré de ne faire de nous qu'u
bouchée, mais le bruit de la canonnade et le récit
fuyards de Kentieri les avaient fait réfléchir, chose extra
dinaire pour les noirs, et, lorsque la tête de colonne arri
le 29 au matin, près du village, elle trouva le chef qui ven
à genoux, implorer le pardon du colonel. Comme celu
avait, dès la veille, de Kentieri, fait lancer un obus au j
dans la direction de Mpesoba pour annoncer notre visite
habitants, le chef commença par le remercier « d'avoir b
voulu faire tomber cet obus à côté de son tata et non d
sus (*sic*). » On ne pouvait rendre plus délicatement homm
au *flair* infaillible de nos artilleurs. Toutes ses belles prot
tations ne l'empêchèrent pas, d'ailleurs, d'être à l'amer
de vingt chevaux et d'autant de bœufs : ce n'était pas v

ment payer trop cher notre dérangement. En outre, la colonne allait s'installer dans le village et devait s'y approvisionner en riz et mil ; mais le pillage était interdit. Le soir même, un spahi, qui, abusant des droits du vainqueur, voulait attenter à la vertu d'une jeune négresse du village, fut tué d'une flèche empoisonnée par le protecteur de cette vierge noire. Nous pûmes, à cette occasion, juger des effets foudroyants de ce poison, le *strofantus*, l'arme la plus redoutable des Bambaras. Dans cette région du Miniankala, l'on rencontre plusieurs variétés de strofantus, et en quantité considérable. C'est un arbuste à branches retombantes dont la feuille ressemble beaucoup à celle du lierre, le fruit est une gousse jaune double qui renferme un grain à barbe. C'est ce grain qui fournit le poison. Les noirs écrasent ces grains, en font une bouillie avec de l'eau et font cuire ce mélange jusqu'à ce qu'il présente la consistance et l'apparence de cette confiture que nous appelons le raisiné. C'est dans cette préparation qu'ils trempent le dard de la flèche. Le poison n'a toute son énergie que s'il est fraîchement préparé ; aussi, les noirs ne trempent-ils leurs flèches qu'au moment de s'en servir. Nous trouvâmes dans le village de nombreuses calebasses remplies de ce poison, préparé sans aucun doute à notre intention.

La colonne demeura trois jours à Mpesoba pour y attendre le paiement de l'amende et aussi des ravitaillements en vivres qui arrivaient de Ségou.

Le 1er avril, nous faisons demi-tour vers le Nord-Est pour marcher sur Kassankasso, ce village avec lequel ma compagnie a eu maille à partir quelques jours auparavant. La première étape nous conduit à Petiona. Nous trouvons les portes ouvertes et le tata abandonné. Certes, je comprends que les habitants n'aient pas tenté la résistance, mais il faut qu'ils n'aient pas la conscience bien tranquille pour n'avoir pas osé nous attendre et offrir leur soumission. Comme officier de jour, je fus chargé, avec une patrouille, de fouiller le vil-

lage, fouille peu fructueuse en vérité. Je ne trouvai que quelques vieilles femmes, accroupies devant leurs portes, le menton appuyé sur leurs genoux pointus et dont une mauvaise loque recouvrait à peine les carcasses maigres et hideuses. Elles me regardèrent passer avec des yeux vagues et hébétés, sans qu'il fût possible de saisir sur ces physionomies impassibles la moindre impression de haine ou de crainte. Je ne crois pas qu'il puisse se rencontrer nulle part ailleurs plus grande dégradation physique et morale. J'éprouvai à cette vue un étrange saisissement de pitié, car je pense qu'entre tous les êtres humains, ceux-là sont les plus à plaindre qui ne peuvent même plus souffrir. Je constatai que les greniers à mil étaient à peu près vides ; il n'y avait pas une seule tête de bétail dans tout le village, les habitants avaient tout emmené avec eux; ce dont on ne pouvait raisonnablement pas les blâmer. Mais nous n'avions plus rien à faire en cet endroit et les ordres furent donnés pour partir le lendemain. Dans la soirée, un espion, que l'on avait fait accompagner par quelques tirailleurs, ramena au colonel cinq prisonniers de marque, les principaux instigateurs de cette révolte partielle du Miniankala. Ma compagnie fut chargée de les exécuter. On les conduisit à 300 mètres du camp : là, deux balles dans l'oreille à chacun d'eux et ce fut tout.

Le 2 avril, nous marchons vers Dougoulo. Ma compagnie est d'arrière-garde : c'est un service des plus pénibles. Il faut, à chaque instant, faire serrer les porteurs et les ânes. Les ânes surtout sont intraitables ; je croirais volontiers qu'ils ont encore plus mauvais caractère ici qu'en France. Quand il arrive que l'un d'eux trouve sa charge gênante, le voilà aussitôt parti à gambader et à ruer jusqu'à ce qu'il l'ait déposée à terre, et les autres, naturellement, d'imiter son exemple. C'est un désordre indescriptible et une grosse perte de temps, sans compter la casse. Ce jour-là, une compagnie arriva à l'étape deux heures après la tête de colonne.

Déjà, au mois de décembre 1892, une compagnie de tirailleurs avait été envoyée, de Ségou, contre Dougoulo. Pour réduire les deux grands tatas bien fortifiés, où s'étaient enfermés les habitants, c'était une force insuffisante. Cependant, nos tirailleurs avaient fait bonne contenance, l'ennemi avait éprouvé des pertes assez sensibles, mais la leçon était à recommencer et c'est pour cela que nous étions là. Nouvelle déception ! Comme à Petiona, les gens du village ont préféré s'enfuir plutôt que de s'exposer à être pris dans leur tata comme dans une souricière, ce qui leur serait arrivé infailliblement avec les forces dont nous disposons. A l'entrée du village, nous pouvons encore reconnaître les traces de la lutte vive que nos tirailleurs y ont soutenue quelques mois auparavant. Çà et là, des pans de mur renversés, des cases défoncées montrent bien que l'unique pièce de 4, qui composait toute leur artillerie, n'avait perdu ni son temps ni ses projectiles.

RETOUR A KASSANKASSO

Kassankasso tiendra-t-il? Telle est la question que nous nous posons tous avec une impatience bien légitime, le lendemain 3 avril, tandis que nous marchons vers ce village. Déjà nous apercevons, à travers les arbres grêles et clairsemés de la brousse, la teinte grise des murailles. A mesure que nous avançons, nous distinguons plus clairement les contours de cet immense pâté de tatas, hauts et massifs, dont l'enceinte fortifiée présente un aspect presque imposant. Mais, où sont les défenseurs? La colonne maintenant est tout près du village et personne ne se montre Bientôt le bruit circule qu'ils se rendent. Nous leur avions vraiment fait trop d'honneur en supposant qu'ils allaient se défendre. Il sont courageux à vingt contre un, comme le jour où ils ont fermé leurs portes à ma compagnie. J'enrage de cette soumission. Pourtant une petite satisfaction m'était réser-

vée qui allait calmer ma bile et me dérider bien à propos.

Au moment où la colonne s'arrêtait, un interprète me montra un individu qui courait vers nous, tout essoufflé, tenant dans chaque main un poulet et poussant devant lui un mouton ; il me dit que c'était le chef des Kassankasso. Je m'amusais déjà considérablement de voir un si important personnage en si grotesque équipage, lorsque tout à coup, faisant un faux pas, il vint s'étaler de tout son long à terre, le nez dans le sable, juste à hauteur de ma compagnie. Du coup, la gaîté de mes tirailleurs ne connut plus de bornes; et moi de faire chorus avec eux bien entendu. Ce n'était peut-être pas fort spirituel, mais il faut avouer que ce n'était pas non plus très méchant à l'égard d'un ennemi qui nous avait voulu bien autre mal. Lorsque mon hilarité se fut calmée, je ne pus m'empêcher d'admirer cet à propos merveilleux du hasard qui venait de faire mordre la poussière, juste à nos pieds, à celui qui s'était montré si arrogant avec nous quelques jours avant.

Après cette soumission, la question de Miniankala est réglée. Nous avons maintenant un autre chien à fouetter, c'est Amahdou, l'ancien roi du Macina, qui commande à la grande secte religieuse et guerrière des Toucouleurs. Au mépris d'un traité qui le plaçait sous notre protection, il a entrepris un beau jour de se débarrasser de notre tutelle et n'a réussi qu'à se faire chasser de sa capitale et déposséder de la plus grande partie de ses états. Il s'intitule orgueilleusement *le chef des Croyants*. Il a rassemblé et fanatisé tous ses fidèles, qui se préparent à une défense désespérée. Par Mahomet ! tant mieux ! Ça nous changera un peu.

MARCHE SUR DJENNÉ

Le 4 avril, nous atteignions Fani. Nous n'étions pas à plus de deux heures de marche du Bani, un gros affluent de droite du Niger qui va tomber dans ce fleuve à environ 150 kilo-

mètres dans le Nord-Est. Djenné, l'objectif principal de la colonne, est dans l'angle formé par le Niger et le Bani. Nous allions suivre, pendant six jours encore, la rive droite de ce dernier cours d'eau, que nous devions franchir à Touara, d'où une étape nous conduirait à Djenné. Toute cette région me parut beaucoup plus pauvre et moins cultivée que certaines parties du Haut-Niger, du côté de Bammako par exemple. Les habitants y sont encore moins cultivés et moins couverts que le sol. Cependant, même dans cette région si dénudée, il était rare que nous ne trouvions pas quelques beaux arbres pour abriter notre campement. Ces arbres hospitaliers, que nous rencontrions avec tant de plaisir, étaient surtout des tamariniers et des fromagers ; nous vîmes aussi des rôniers en quantité considérable. Cet arbre, qui est de la famille des palmiers, donne très peu d'ombrage, mais il offre cette particularité que le tronc va en s'amincissant vers sa base ; en outre, ses feuilles, qui sont disposées en éventail, produisent, en s'entrechoquant, un son métallique très caractéristique ; son fruit, très gros, blanc et croquant, n'a pas mauvais goût, il n'en a même aucun ; plusieurs d'entre nous le mangeaient en salade, ça valait toujours mieux que rien.

San, où nous vînmes camper le 7, ne ressemble pas du tout à ces misérables villages que nous venons de traverser. C'est une petite ville presque propre, dont les cases, les unes en terre, les autres en paille, sont plantées en amphithéâtre sur le flanc d'une petite colline qui se dresse à droite de notre route ; en haut, au dernier plan, s'élève assez prétentieusement une vieille mosquée d'une médiocre architecture ; çà et là quelques palmiers qui complètent assez heureusement ce décor exotique. San est une ville libre. C'est un marché important. Les transactions commerciales aussi bien que les luttes perpétuelles du Macina y ont amené des gens de toutes races et de toutes contrées. Musulmans et Fétichistes, Peuhls, Sarracolets, Diennenkès, Bambaras, vivent là en bonne intelligence. Les Sarracolets, qui forment

la race la plus intelligente du Soudan, sont parvenus à faire prédominer leur influence au détriment des Peuhls, race primitive et premiers occupants. Les Bambaras sont ces gens avec qui nous venons d'avoir affaire dans le Miniankala. Un explorateur français, Soleillet, a appelé les Bambaras les auvergnats du Soudan ; cette comparaison est bien un peu risquée, en tous cas, elle est peu flatteuse pour nos compatriotes d'Auvergne.

Le 8, nous passons devant Néréma. C'est San en petit. Comme à San, les habitants sont très convenablement vêtus ; quelques-uns ont même l'air cossu, ce sont des commerçants ou *diulas*. Ils viennent tout près de nous, sans la moindre défiance. Au fond, ces gens-là sont enchantés de nous voir ici ; ils viennent d'être rançonnés tant et plus par les Toucouleurs d'Amahdou et nous sommes, pour ces volés, de bons gendarmes qui allons pincer et punir les voleurs. Ce jour-là, nous campons à Koro. Avant la nuit, nous formons le carré, le convoi et les porteurs au milieu ; nous entrons en pays tout à fait hostile et il faut s'attendre, d'un moment à l'autre, à une surprise : l'on ne saurait trop se garder. Et, en effet, le lendemain 9, vers le milieu de l'étape, les cavaliers Toucouleurs nous sont signalés par l'escadron de spahis détaché en avant-garde avec la 6e compagnie de tirailleurs. Le 10, nous rejoignons cet escadron à Touara ; les officiers nous apprennent qu'ils ont donné la chasse à quelques cavaliers Toucouleurs dont trois sont restés sur le terrain, les autres ont dû aller s'enfermer dans Djenné. Touara est un petit village construit sur un promontoire qui commande la rivière d'une hauteur de sept à huit mètres : de loin ce village produit son petit effet, de près il est très sale et sent très fort le poisson pourri, comme tous les villages de pêcheurs.

Le passage du Bani commence aussitôt. Les pirogues, réquisitionnées dès la veille, sont en nombre suffisant et l'opération s'effectue sans accident en moins de deux heures ;

mais ces deux heures sont un siècle pour ceux qui passent les derniers et qui doivent attendre leur tour, immobiles et sans abri sous le terrible soleil de midi Sur l'autre rive, nous trouvons quelques arbres et de l'ombre ; encore cette ombre est-elle à 42 degrés.

Le soir de cette journée, qui pouvait déjà compter pour deux, ma compagnie reçoit l'ordre de se porter à quatre ou cinq kilomètres en avant sur la route de Djenné, pour couvrir la route de ce côté. Pendant cette marche, nous sommes harcelés sans trêve, mais d'assez loin, par les cavaliers Toucouleurs ; ils paraissent et disparaissent, toujours insaisissables dans ce perpétuel et énervant va-et-vient : ils attendent la nuit pour tenter une surprise ; c'est là aussi que nous les attendons. Après une heure de marche, nous découvrons à droite de la route un bon emplacement pour bivouaquer : le terrain est suffisamment découvert et permet de tirer aussi loin au moins que nous laissera voir le clair de lune, qui ne semble pas vouloir cette nuit nous être favorable. La compagnie forme aussitôt le carré : des sentinelles sont détachées en avant sur les quatre faces ; les tirailleurs s'étendent dans leur couverture, le fusil entre les bras. Il est interdit de faire le moindre feu, et les porteurs sont prévenus que le premier qui bronche en cas d'alerte est un homme mort. Un tour de veille est établi entre les officiers, mais pour la forme, car nous veillons tous les trois. Nous sentons bien que l'ennemi est là tout près, derrière les premiers arbres, guettant l'instant propice.

Notre pressentiment allait se réaliser. Entre minuit et une heure, je faisais une ronde sur la ligne des sentinelles, je venais de répéter les consignes à l'une d'elles et j'avais à peine tourné les talons pour continuer ma ronde, quand tout à coup cette même sentinelle se mit à crier : « Aux armes ! » Une sagaie (1) venait de traverser de part en part son bou-

(1) Petite lance que les noirs emploient comme arme de jet.

bou (1) juste au-dessous de l'aisselle et était restée accrochée dans l'étoffe. Elle avait été lancée d'une main sûre ; mais celui qui l'avait lancée, si habile fût-il, avait dû s'avancer tout près des sentinelles, n'eût-ce été qu'à cause de l'obscurité qui empêchait, à ce moment là, de voir à dix pas. Je l'avais échappée belle et la sentinelle encore plus. Il va sans dire qu'au premier cri poussé toute la compagnie s'était dressée comme par enchantement et attendait l'arme au pied. Nous entendîmes quelques galops précipités qui se perdirent rapidement dans le lointain. Les Toucouleurs étaient déçus, ils avaient compté sans notre vigilance ; leur coup était manqué. Le matin, à cinq heures, l'avant-garde de la colonne nous rejoignait et nous y reprenions notre place. En avant sur Djenné !

ASSAUT DE DJENNÉ

Ma compagnie marche à l'avant-garde, précédant la colonne d'environ 500 mètres ; les spahis nous encadrent, fouillant soigneusement la brousse à droite et à gauche du chemin : le terrain, très couvert par endroits, pourrait bien cacher une embuscade. La marche est lente. A chaque instant la tête de colonne doit s'arrêter pendant qu'on fait serrer les porteurs et les traînards dont quelques-uns, sans cette précaution, se feraient infailliblement enlever par les cavaliers Toucouleurs qui voltigent sur nos flancs et nos derrières. Vers neuf heures, par-dessus les hautes herbes qui nous masquent la vue depuis le commencement de la marche, nous apercevons Djenné, construit sur une élévation qui émerge comme un îlot du milieu de l'immense plaine. Djenné nous semble une très grande ville, c'est, à proprement parler, une ville très étendue, mais qui contient relativement

(1) Ce mot, qui désigne le vêtement en général, s'applique ici à la vareuse ample de nos tirailleurs.

peu d'habitants. C'est qu'en effet les noirs, en architecture comme en beaucoup de choses d'ailleurs, en sont encore à l'enfance de l'art. Ils rampent modestement à terre dans leurs misérables rez-de-chaussée. C'est à peine si de temps en temps ils risquent un premier étage, et il faut convenir que c'est déjà un travail remarquable, si l'on songe qu'ils emploient pour tous matériaux de la terre et quelques morceaux de bois. Nous pouvons déjà distinguer un certain nombre de ces cases à un étage qui dominent le mur d'enceinte, elles vont servir tout à l'heure de point de mire à nos artilleurs.

Nous parvenons à moins de 300 mètres des remparts sans qu'un seul coup de fusil ait été tiré, ni d'un côté ni de l'autre. Aucun défenseur sur les murailles ; quelques têtes seulement se montrent de temps en temps pour nous épier et disparaissent aussitôt. Sur toute la ville, c'est le calme et le silence, mais c'est le calme qui précède la tourmente, c'est le silence et le recueillement de la prière et de l'invocation au Prophète avant les clameurs guerrières. Juste au moment où le gros de la colonne nous rejoint, voici que tout à coup retentit par delà les murs le son de la trompe appelant les défenseurs au poste de combat. Pendant ce temps, la colonne installe son campement et les pièces sont mises en batterie. Avant de faire parler la mitraille, le colonel dépêche jusqu'aux portes un parlementaire chargé de propositions pacifiques. Une grande partie de la population nous est favorable ; mais les Toucouleurs, qui nous ont précédés dans la place, forcent les habitants à la résistance, et nos propositions sont repoussées, comme c'était prévu. « Première pièce, feu ! » voilà notre réponse. Un à un, sans discontinuer, nos obus viennent tomber avec un fracas sinistre à l'endroit marqué pour la brèche. Notre artillerie est trop peu nombreuse et la ville trop étendue pour entreprendre un bombardement en règle, l'essentiel est de découper dans l'enceinte une porte large et accessible qui nous permette de

monter à l'assaut. Pendant la nuit, à diverses reprises, des obus sont lancés sur quelques points importants de la ville qui ont été repérés soigneusement de jour. A minuit, un coup de feu maladroit tiré par un spahi en sentinelle fait croire à une sortie et met tout le monde sur pied ; mais en un clin d'œil tout rentre dans l'ordre.

12 AVRIL

Au lever du soleil, le feu d'artillerie reprend de plus belle pour parfaire la brèche et en déblayer les abords. Les défenseurs n'ont pas tenté de s'enfuir pendant la nuit, ils ne semblent pas davantage décidés à se rendre. L'assaut est devenu inévitable. A dix heures, les commandants de compagnie sont appelés à l'état-major. Nous allons connaître les privilégiés qui auront la chance de marcher. Bientôt après, le colonel fait avancer ma compagnie, puis les 2e et 4e régionales : ce sont les plus jeunes troupes et les moins aguerries de la colonne. Cependant le colonel pense qu'elles se battront aussi bien que les autres, et il a raison.

La brèche débouche sur un emplacement assez étroit, mais d'où partent, formant patte d'oie, trois ruelles par où les trois compagnies devront s'écouler le plus rapidement possible pour se répandre ensuite à travers les différents quartiers. Le colonel a donné ses dernières instructions ; il serre la main aux officiers et nous voilà partis. Ma compagnie marche en avant, ses quatre sections l'une derrière l'autre, sur deux rangs, au pas, alignées et l'arme sur l'épaule, comme à l'exercice. Il ne faut pas moins que l'ascendant extraordinaire que les officiers français ont sur les troupes indigènes pour les plier à cette sévère discipline du feu, à laquelle leur tempérament est essentiellement réfractaire. A cent mètres de la place, nous franchissons, toujours dans l'ordre le plus parfait, un petit marigot où nous n'avons de l'eau que jusqu'à mi-jambe. Enfin, à quelques pas seule-

ment du talus qu'il faut escalader pour gagner la brèche, la première section énergiquement enlevée par son chef le lieutenant B , s'élance au pas gymnastique avec un entrain admirable au cri de : « En avant ! à la baïonnette ! » Les autres sections suivent aussitôt ; mais juste au moment où la quatrième section que je commande arrive sur la brèche pour donner une nouvelle poussée en avant, voilà que soudain une terrible décharge de mitraille, partie de l'extrémité de la ruelle où nous sommes déjà engagés, nous couche plusieurs hommes par terre. Les premiers rangs sont un peu démontés par cet accueil : ils hésitent ; c'est alors que le lieutenant F., commandant la compagnie, se jette résolument en avant pour entraîner ses hommes ; mais à peine a-t-il fait trois pas qu'il est grièvement atteint d'une balle à la tête : on l'emporte, et le commandement passe au lieutenant B. Grâce à son énergie, nous réussissons à gagner du terrain en balayant la rue de feux nourris et continus. Pendant ce temps, les deux autres compagnies ont escaladé la brèche à leur tour et s'efforcent de progresser dans les ruelles voisines vers les secteurs qui leur sont assignés. Cette fois, la brèche et ses abords sont définitivement conquis ; mais la nouvelle lutte qui va commencer ne sera pas moins dangereuse, ni moins difficile que la première. Les défenseurs se sont barricadés dans leurs cases, ils nous attendent derrière leurs portes, le fusil armé ou l'arc bandé. Ceux qui n'ont pas d'arme montent sur les toits avec une audace extraordinaire et arrachent de gros moellons de terre, aussi durs que des cailloux, qu'ils font pleuvoir sur nos têtes. J'ai déjà fait défoncer quelques portes par mes tirailleurs, lorsque, sur ma gauche, j'avise une case dont la porte est entrouverte : je la pousse, et quel n'est pas mon saisissement en apercevant, étendu dans un coin, inerte et ensanglanté, le corps du capitaine L., commandant de la 2e compagnie ; je m'approche, tout est bien fini : il porte une horrible blessure au visage, au-dessous de la pommette gauche. Autant que j'en puis juger par la position du

corps, le capitaine n'a pas été frappé à cette place même, il y a été traîné du dehors et caché par un ennemi qui voulait le dépouiller et dont la besogne a été interrompue par notre arrivée. Une natte se trouve là, j'y fais déposer le malheureux officier et je le confie à deux tirailleurs pour le porter au camp. Le devoir m'appelle ailleurs ; mais dans cet instant si court, où je ne pus rendre à la mémoire de ce cher camarade qu'un furtif mais sincère hommage, ma pensée instinctivement se porta avec une bien douloureuse sympathie là-bas en France, vers ceux dont cette horrible nouvelle allait meurtrir le cœur à jamais. Cette pénible émotion n'était pas la dernière que me réservait cette journée. Quelques minutes plus tard, j'apprends que le lieutenant D., de la 4e compagnie, vient d'être mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine. La mort de ces deux officiers, qui ne saurait être assez vengée, nous met à la fois la désolation et la rage au cœur, et nous n'éprouvons plus le moindre sentiment de pitié devant ces cadavres ennemis que nous heurtons à chaque pas. Les tirailleurs n'ont plus besoin d'être excités : la poudre et surtout l'appât du butin les grisent et les emballent ; il me faut même en venir aux menaces de mon revolver pour empêcher les massacres inutiles de femmes et d'enfants. Après deux heures environ de cette guerre de rue, la fusillade commence à devenir moins nourrie ; bientôt l'on n'entend plus que quelques coups de feu isolés. Les derniers défenseurs sont forcés dans leurs derniers repaires : ils se sont défendus jusqu'au bout. Aucun homme armé ne s'est rendu, nous n'avons pris que des cadavres.

C'est fini. Sur toute la ville plane maintenant un silence de mort. Je suis parvenu avec mes hommes à l'extrémité opposée du village, lorsque nous arrivent du camp les sonneries de *cessez le feu* et *rassemblement*. Que de choses elles signifient en un pareil moment, ces quelques notes cuivrées, si banales d'ordinaire ! « Cessez le feu ! » dit le clairon vibrant triomphalement, « la bataille est finie et nous

sommes vainqueurs. » Mais de suite après, cette sonnerie du rassemblement pour ceux qui restent ne semble-t-elle pas prendre un ton lugubre pour nous rappeler qu'il faut compter les manquants, les blessés, les mourants et les morts ?

Ma compagnie compte 25 hommes hors de combat, dont 5 tués et 20 blessés, plusieurs très grièvement. Mon premier soin en arrivant au camp est de me rendre auprès du lieutenant F., tombé au début de l'action. Une balle lui a brisé les dents et est venue se loger dans la bouche, heureusement sans produire de perforation profonde ; cette blessure plus douloureuse que dangereuse l'empêchera durant quelque temps de parler et d'avaler, c'est affaire de patience. Un sergent européen a reçu deux balles, l'une à la jambe droite, l'autre à la hanche gauche : il s'en tirera heureusement aussi. Après avoir donné les premiers soins aux blessés, il faut songer à rendre les derniers devoirs aux morts. Derrière les corps de nos deux regrettés camarades, le cortège silencieux et morne des officiers, précédés du colonel que cette double catastrophe a anéanti, se dirige vers les fosses que l'on vient de creuser. Nous voici arrivés à ce nouveau cimetière, champ de mort à côté du champ de victoire : c'est la fin de toutes les batailles. Malgré l'émotion qui l'étreint, le colonel Archinard sait en quelques accents éloquents et virils traduire sur ces tombes les sentiments qui nous animent tous. Elle est terriblement imposante, dans sa simplicité, cette cérémonie des adieux suprêmes à ces deux braves, tout à l'heure ensevelis dans ce sol sur lequel ils sont tombés : c'est la sépulture des héros. Et puis ceux-là reposeront en terre française, car nos couleurs désormais vont flotter sur ces murs. Quelques pelletées de terre tombent avec un bruit sinistre : c'est fini, nous ne les verrons plus ; mais leur souvenir va demeurer impérissable dans nos cœurs d'amis et de soldats.

La besogne funèbre n'est pas terminée. A chaque compa-

gnie revient le soin d'enterrer ses tirailleurs morts. Le lieutenant B. et moi accompagnons les nôtres à leur dernière demeure : ils méritent bien de la part de leurs chefs ce dernier témoignage d'estime et de gratitude, ces vaillants serviteurs de notre cause tombés à leur poste de combat.

La nuit est venue et jette son voile sombre sur ce tableau déjà si lugubre. Cette journée, qui a eu un réveil joyeux et plein d'espoir, s'achève dans les regrets et le deuil — C'est l'histoire de toute la vie résumée en un seul jour.

RÉSUMÉ DES DERNIÈRES OPÉRATIONS DE LA CAMPAGNE 1893

A la suite de l'occupation de Djenné, qui porte un coup terrible à la puissance d'Amahdou, celui-ci se retire vers Bandiagara, où le colonel Archinard se résout à le poursuivre.

Cette marche sur Bandiagara est particulièrement pénible. Il faut franchir une arête rocheuse, aux flancs abrupts, par un sentier à peine tracé. A plusieurs reprises, les pièces de 95 doivent être hissées à bras d'homme, au prix de mille peines et de mille dangers, pendant qu'il faut répondre aux coups de fusil de l'arrière-garde d'Amahdou. Tout l'honneur de ces journées des 26, 27 et 28 avril doit revenir aux artilleurs.

Ces canons ne serviront même pas. Amahdou, découragé, nous abandonne Bandiagara, où nous entrons sans combat le 29 avril. Le colonel doit renoncer à poursuivre cet ennemi dont la seule tactique, désormais, sera de fuir. Son cheval, disent les noirs, est le plus rapide du Soudan. Et puis, autre empêchement, nous manquons de vivres.

Le 4 mai, le colonel laisse à Bandiagara comme garnison ma compagnie avec un peloton de spahis et reprend la route de Kayes.

A peine commençons-nous à nous installer de notre mieux, c'est-à-dire très mal, dans ce village en ruines, au milieu de

ce pays désolé, que nous apprenons un retour offensif d'Amahdou, qui nous sait peu nombreux maintenant. Il faut prévenir une surprise. Dans la nuit du 16 mai, nous partons, après avoir mis nos tirailleurs à cheval pour aller plus vite. Nons marchons tant que nos chevaux veulent marcher. Nous faisons 200 kilomètres en trois jours. Le troisième jour, nous joignons Amahdou à Dowentza. L'engagement est sérieux : 3 blessés de notre côté, 40 tués chez les Toucouleurs. La journée finit par une tornade épouvantable. C'est l'hivernage qui s'avance à grands pas. Nous poursuivons quand même. Trois jours après, à Dala, au soleil levant, nous surprenons Amahdou ; il se dérobe à nos salves en tournant derrière le village. Les spahis tentent vainement la poursuite : leurs chevaux marchent sur les genoux. Amahdou nous échappe, mais son influence est bien détruite cette fois dans tout le Macina. A peine quelques fidèles suivent sa fortune ou mieux son infortune. Ses principaux chefs viennent se soumettre. De nombreux prisonniers et un butin énorme complètent les résultats de cette petite colonne volante.

En résumé, la campagne 1893 vers l'Est, bien préparée et bien conduite par le colonel Archinard, a atteint son but. Tombouctou nous ouvrira ses portes quand nous voudrons. Malheureusement, derrière ces portes, un ennemi nouveau, plus terrible que les noirs, nous guette, et l'année suivante, au mois de janvier, après une marche merveilleuse d'entrain et de rapidité, l'infortuné colonel Bonnier, ne faisant que traverser Tombouctou et voulant sans plus tarder consacrer et consolider sa victoire, vient tomber avec une poignée de braves dans le guet-apens de Gundham. Une fois de plus la ruse du Touaregg a triomphé du courage, pour ne pas dire de la témérité des Français.

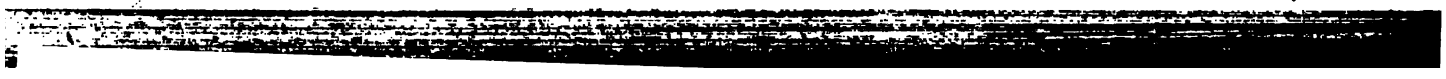

LES

NOMS DE LIEU ROMANS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(SUITE)

Par M. le Dr J. MEYNIER

Séance du 13 novembre 1897

L'eau court à la surface du sol sous les différentes formes de l'*Amnis*, de l'*Antus*, de l'*Aqua*, de l'*Ava*, du *Baccus*, du *Bornum*, du *Canalis*, de la *Doga*, du *Guerrum*, de la *Gutta*, du *Nancus*, de la *Pissa*, de la *Riga*, du *Rivus*, de l'*Unda*, de la *Vena*. Elle en jaillit par la *Fons* et la *Summa*. Elle disparaît fréquemment dans les *Avens*, les *Gurges*, les *Pollum*, pour reparaître aux *Recolum*. Elle forme de grands amas comme les *Mare*, les *Lacus*, certains *Palus* et *Stagnum*, ou stagne à l'état d'*Augia*, de *Bessa*, de *Brigia*, de *Fania*, de *Flachia*, de *Gronna*, d'*Holmus*, de *Limus*, de *Lutum*, de *Mortua*, de *Noda*, de *Palus*, de *Stagnum*, de *Vasia*. Les cours d'eau, par leur réunion, donnent naissance aux *Conda*, aux *Confluens* et aux *Quimperium*, aux *Insula*, aux *Interamnis*, aux *Interaqua* et aux *Puncta*.

On ne trouve plus guère *Amnis*, cours d'eau, qu'en composition dans *Interamnis*; il a été rendu par *ame*, *ain*, *an*, *en*. Ce mot a le sens de fleuve, rivière, dans Virgile et dans Cicéron, de courant dans Méla et dans Quinte-Curce, de torrent dans Virgile, d'eau dans Tacite et dans Virgile.

Ame (Alp.-Mar.), Ain (Drôme), Aime (Sav.), Aimas (Corse).

Antus, du gaulois *Ant*, a le sens de cours d'eau ou de petite vallée.

Antes (Marne).

Anteuil (1) (Doubs), Antheuil (Côte-d'Or, Oise), Antin (Htes-Pyr.), Antorpes (2) (Jura), Anvers (3) (Belg.).

Aqua, eau, mer dans Ovide, dans Cicéron, lac, dans Cicéron, cours d'eau dans Ovide. a été rendu par *aigue*, *eigue*, *igue*, en provençal ; *agua* en espagnol et en portugais ; *acqua* en italien ; *ach* en allemand ; *acq* en flamand et en basque.

Aigues ou la Tour d'Aigues (Vau.), Achen ou Aachen (Prov. rhén.), Acq (P.-de-C.).

---

(1) *Antogilum* : *Antul*, en 1136; *Antoyle*, en 1143; *Antuel*, en 1173. — (2) *Antuerpa*, *Antvourpes (Antus vulpis)*. — (3) *Antwerpen*, en flam.

Aiguèze (1) (Gard), Eigoires (Htes-A.), Eiguières (B.-du-Rh).

Aiguebelle (Sav.), Aigueblanche (Sav.), Aiguefonde (Tarn), Aiguemorte (Gers, Gir.), Aiguesmortes (2) (Hér.), Aiguenoire (Is.); Aigueperse (3) (P.-de-D., Rh. Hte-V.), Aiguesjuntes (4) (Av.), Aigues-vives (Ar., Aude, Gard, Hte-Gar., Hér. (5)), Aiguethébia (P.-Or.), Aiguetinte (6) (Gers).

Aubaigues (Her.), Ballaigues (7) (Suis.) Ballaguères (Ar.), Balaguier (8) (Ar.), Bellach (9) (Suis.), Bellaigues ou Bellagues (Doubs), Biberach (10) (Würt.), Castelbiagues (11) (Hte-Gar), Claracq (Bas.-Pyr.) Commensacq (Lan.), Mortaigues (Vien.), Noiraigues, Neiraigue et Neirigues (Suis.), Orègues (B.-P.), Rebigues (Hte-G.), Rougeaigues (Suis.), Tralaigues (P.-de-D.), Vernègues (B -d.-Rh.)

Ava est le nom gaulois de l'eau et, comme *aqua*, signifie aussi cours d'eau. Il paraît venir du sanscrit *ap*, *apas*, dont les principaux dérivés sont le zend *afs*, le gothique *ava*, *ahva*, l'ancien haut-allemand *oha*, le kymri *ew* et le gaëlique *ab*, *abh*, *aba*. Le vieux français a *ave*, *aive*, *ève*, *auve*, *euve*, *ive*, *ivue*.

L'Aive (S.-et-L., Eves (I.-et-L.), Oise), Auves (Mar.).

Avaux (Ardennes, D.-S., Is., Niè.), Avauges (Rh.), Avay (Loire, Var), Aveux (Htes-P.), Availles (D.-S., I.-et-V., Indre, Vien.), Avot (Côte-d'Or), Avy (Ch.-Inf), Auvers (Man., Sar., S -et-O.), Auvet (Hte-S.), Evaux (Vos.), les Evaux (Ht-Rh.), Eveux (Rh.), Evelles (C.-d'Or), Evettes (Ht-Rh.), Iviers (Aisne), Ivoires (H.-Sav.), Ivoy (Cher).

Albeuve (Suis.), Allève (Sav.), Antonave (Htes-A.), Arnave (Ar.), Arquève (Som.), Ballaives (Arden.), Barnave (Dr.), Bogève (Hte-Sav.), Blannave (Gard), Chartève (Aisne), Clairavaux (Cr.), Dordives (Loiret), Entrèves (Val d'Aoste),

---

(1) *Aguada* — (2) *Aquæ martuæ* — (3) *Aquæ sparsæ* — (4) *Aquæ junctæ*. — (5) *Aqua viva*, en 782. — (6) *Aqua tincta*. — (7) *Bella aqua*. (8) *Bellum aquarium*. — (9) *Bella aqua*. — (10) *Bibri aqua* (ru du castor). — (11) Situé entre deux cours d'eau.

Genève (Suis.), Glandève (B.-A.), Izenaves (Ain), Longève (Ch.-Inf.), Malives (L.-et-Ch.), Marnave (Tarn), Mégève (Hte-Sav.), Mendives (Bas-Pyr.), Mortèves (Char.), Morteuves (E.-et-L.), Noirèves, Neirèves et Neirèvues (Suis.), Pontèves (Var), Renèves (C.-d'Or), Rogives (Suis.), Salives (C.-d'Or).

Bacus ou *Baccus*, *becus*, *betus*, *bacius*, *becius*, *bedus*, *bezius*, *bedum*, sont les différentes traductions latines d'un mot celtique et germanique qui a donné *bac*, *bag*, *bec*, *beg*, *bet*, *bais*, *baix*, *bez*, *biez*, *bief*, *bied*, *bier*, *bie*, *bey*, ruisseau.

Bac, germanisé par l'addition d'un *h*, ne se trouve guère qu'en composition; *bag*, *bat*, ainsi que *beg*, sont spéciaux aux Basses-Pyrénées, qui ont aussi des *bez* et des *bed*. Les collectifs *bacidus* et *bedale* ont donné naissance à des *bézieux* ou *bezu* et à des *béale* ou *bial*. Ces derniers fourmillent, comme lieux dits, dans les Pyrénées et dans les Alpes du Dauphiné, du Piémont et de la Provence.

Bec (Eure), Bais (Ille-et-Vilaine), Baix (Ardèche), le Bec (Eure, Seine-Inf.), le Bez (Drô., Htes-A., Tarn), Bez (Gard), Bief (Doubs, Jura, P.-de C.), Bey (Ain, Meur., S.-et-L.) et Bay (Arden., Hte-M., Hte-S., Var), le Bey (Sav.), Baye (Mar., Niè.), la Baye (B.-A., Sav., Suis.), le Bex (C.).

Baizieux (Nord, Som.), Bézieux (Som.), Bézu (Aisne, Eure, S.-et-O) (1), Bedoux (B.-P.) et Bédouès (Loz.) (2), Béduer (3) (Lot).

Aschbach (4) (B.-Rh., Ht-Rh., Meur.), Bambecque (5) (Nd), Barembach (Vos.), Beaubec (S.-Inf.), Belhèze (Hte-G., T.-et-G.), Beubier (Oise), Blombais (Ard.), Bolbec (S.-Inf.), Bourbach (Ht-Rhin), Breittenbach (B.-Rh., Ht-Rh., Mos.). Bricquebec (Man.), Bruebach (Ht-Rh.), Bousbecque (Nord), Carsbach ou Carspach (6) (Ht-Rh.), Caudebec (S.-Inf.), Clarbec (Cal.), Escoubèz (B.-Pyr.), Elbach, anc. Ellenbach (7) (B.-Rh.),

---

(1) *Bacivus*. — (2) *Bedus*, *Beduensis*. — (3) *Beduarium*. — (4) *Esculi baccus*. — (5) *Babini becus*. — (6) *Haroldi baccus*, *Charoltespach*, en 877. — (7) *Illonis baecus*.

Eschbach (1) (B.-Rh.), Escobecque (Nd), Esquelbecque (1) (Nd), Forbach (Moselle), Fontbec (Eure), Fleurbaix (P.-de-C.), Gerbaix (Sav.), Griesbach (B.-Rh.), Guarbecque (P.-de-C.), Hagenbach (Ht-Rh.), Houlbec (Eure), Lambach (Mos), Leimbach, anc. Leymenbach (2) (Ht-Rh,), Lombez (Gers), Lutterbach (3) (Ht-Rhin), Marbaix (Nd), Merbecq (Belg.), Métabief (Doubs), Mobec (Man.), Morbecque (Nd), Morbier (Jura), Murbach (4) (H.-Rh.), Narbez et Narbiez (5) (Doubs), Orbais (Mar.), Orbec (Cal.), Osenbach (Ht-Rh.), Péterbach (B.-Rh.), Ranspach (6) (Ht-Rh.), Rebais (S.-et-M.), Rebec (P.-de-C.), Rebet (S.-Inf.), Rimbach (Ht Rh.), Rimbez (Landes), Robec (P.-de-C.), Rombas (Mos), Rombies (Nd), Roubaix (Nd), Rougebief ou Saint-Antoine (Doubs), Ruederbach (Ht-Rh.), Saubier (Jura), Sorbais (Aisne), Soubey Suis.), Steinbach (Ht-Rh.), Steenbecque (N.). Trimbach (B.-Rh.), Varenguebec (Man.), Walbach (Ht-Rh.), Wambaix (Nd), Wambez (Oise), Zimmerbach (Ht-Rh).

Bach ou *pach* a fléchi en *pes*, en passant de l'allemand en français, dans Risbach ou Rispach, en français Respes ou Reppes ; Rothbach (7), en français Roppes, et Soultzbach, en français Soppes (Ht-Rh.).

Les Belges ont rendu *becus* par *beek* : Brombeek, Corbeek, Dilbeek, Duinbeek, Etterbeek, Flobeek, Groesbeek, Hansbeek, Hellebeek, Hombeek, Jabbeek, Klarembeek, Lembeek, Lombeek, Meerbeek, Meirelbeek, Moerbeek, Melembeek, Oosterbeek, Schaerbeek, Schendelbeek, Sonsbeek ; mais on trouve le plus souvent ces noms orthographiés en *becq*.

Bornum ou *burnum*, du germanique, signifie source, fontaine. Il a été rendu, suivant les régions, par *borne*, *bourne*, *burne*, *bronn*, *brunn*.

Born (Av., Dord., Lot, L.-et-G.); le Born (Hte-G , Loz.),

---

(1) *Esculi baccus.* — (2) *Limonis baccus.* — (3) *Luthari baccus.* — (4) *Maurobaccus*, en 728. — (5) *Nigrum becus.* — (6) *Ramengadis baccus*, au x^e^ siècle. — (7) *Rotbach*, en 828.

Borne (Ardèche, Hte-Loire), la Borne (Char., Cher, Cr., Drô., Eure, L.-Inf, Loiret, Nd, Sav.), Burne (Dordogne), la Burne (Jura), Bronne (Mar.), Brun (Gir., Rh., Sav), Brune (Ardèche), Brunn (Ht-Rhin).

Bornay (1) (Jura), Bornel (Oise), Borny (2) (Mos.), Bournon (I.-et-L., M.-et-L., Vien.) (3), Bourneau (Ven.), Bournel (Doubs, L.-et-G.), Bournois (4) (Doubs), Bournoncles (5) (Can., Hte-L.), Burnand (S -et-L.), Brognard (6) (Doubs), Brognon (Côte-d'Or), Brunet (Ain, Aube, Dord., Gir., Lan., Lot, Var).

Bornambusc (S.-Inf.), Bournazel (Av., Tarn), Bourneville (E.), Bourniquel (7) (Dord.), Burnevillers (8) (Doubs), Burnhaupt (9) (Ht-Rh.), Brouennes (10) (Meuse), Brunambert (Cal.), Bruniquel (11) (T.-et-G.), Brunstatt (Ht-Rh.). Brunville (S.-Inf.), Brunvillers (Oise).

Balbronn (B.-Rh.), Bellebrune (12) (P.-de-C.), Bettborn (Meur.), Boucheborn (Oise), Cambronne (Oise), Chalvraines (13) (Hte-M.), Chambornay (14) (Hte-S.), Courtebourne (15) (P.-de-C.), Drackenbronn (B.-Rh.), Echebrune (Ch.-Inf.), Fouquebrune (Char.), Laffenborn (16) (Mos.), Mittel, Nieder et Oberbronn (B.-Rh.), Morsbronn (B.-Rh.), Pfaffenbronn (B.-Rh.), Steinbrunn (H.-Rh.), Sturzelbronn (Meur.), Thiembronne (P.-de-C.), Tromborn (Mos.), Walschbronn (Mos.).

Canalis, masculin dans Stace et dans Celse, féminin dans Varron; a d'abord signifié canal, conduit, tuyau. Suétone lui donne le sens d'aqueduc, Tite-Live celui de fossé, Stace celui de lit de rivière, de cours d'eau. En basse latinité, il est arrivé à signifier ruisseau.

---

(1) *Bornetum*. — (2) *Bornidum*. — (3) *Burnomagus*, *Burnonus*, en 850. — (4) *Burnetum*. — (5) *Burnunculum*. — (6) Anc. *Brunner*. — (7) *Burniculum*. — (8) *Burni villaris*. — (9) *Burnhobetum*, en 823; *Brunnhobeten*, en 1272. — (10) *Brunnæ*, en 955. — (11) *Burniculum*. — (12) Anc. *Bellebronne*. — (13) *Scalbrona*. — (14) *Camburnum*, en 967. Il s'agit ici de Chambornay-les-Bellevaux. — (15) Anc. *Corteborne*. — (16) Vulg. *La Frimbolle*.

Canalis est devenu *canal, chenal*, dans le midi, *chenal, chenau, cheneau*, dans le nord. Il a donné l'italien *canale*, l'espagnol et le portugais *canal*, l'allemand *kanal* et l'anglais *channel*.

Canals (Av., T.-et-G.), Canale (Corse), Canaules (Gard), la Canau (Gir.), Chanal (Ain), la Chanal (Ardèche), Chaneaux (Al.), la Chaneau (Lot), Chenal (Hte-Sav., Sav., Ven.), la Chenal (Al., Nd, S.-et-L.), Echeneaux, pour Es cheneaux (Cher, I.-et-L., Niè.), Cheneau (C.-d'Or, Is., Nd, Vien.), les Cheneaux (Aisne, Al., Dord., Loiret, Mar., Yonne).

Chanaleilles (Hte-Loire), Chenaliers (Cor.), le Chanelet (Ain, Jura), la Chanalette (A.-M.), la Chenalette (Hte-Sav., Sav.), la Chenalotte (Doubs).

Chenaumorte (Hte-V.).

Longechenal (Is.).

Doga, doha, dova, ruisseau, fontaine, paraît tiré du haut allemand *dauge*, qui s'est conservé dans la Suisse orientale. Ce mot, qui a donné le français *douve*, fossé, se trouve déjà avec ce sens dans Grégoire de Tours. Il a produit le provençal et l'italien *doga*, le milanais *dova*, l'allemand *daube*, le hollandais *duig*, le breton *doig*. Les vieilles formes françaises sont : *doye, douc, dou* (par corruption *doux*), *doë, doué, douée*.

Doyes (Jura), la Doye (Jura), Doues (S.-et-M.), Doues (Arden., D.-S., Ven.), la Doux (Char., I.-et-L., Doué (M.-et-L., Niè., S.-et-M.), la Douée (I-et-L., L.-Inf.), la Douée (C.-d'Or), la Douve (M.-et-L.), les Douves (I.-et-L.).

Doyer (S.-et-M.), le Doyer (Dord.), Doyet (Al.), Douelle (E., Lot), le Douet (Cal., Ch.-Inf, L.-Inf.), May., Sar., L.-Inf.), le Douit (Cal., Man., Orne), la Douyère (S.-Inf.), Douvas (1) (Drô.), Douvieux (Som.), Douvot (Doubs), Doeuil (2) (Ch.-Inf., S.-et-M., S.-et-Oise), Douvres (Ain, Cal., Angl.), Douvrend (S.-Inf.).

---

(1) *Dovatis.* — (2) *Doholium.*

Blandouet (May.), Grandouet (Cal), Tardouet (Cal.), Valdoye (Ht-Rh.), Vaudoy (S.-et-M.), la Vaudoué (S.-et-M.).

Fons est une source dans Cicéron, dans César, dans Virgile, dans Ovide. Virgile l'emploie comme synonyme d'eau. *Fontana* (s.-ent. *aqua*) a le même sens dans Innocentius et dans tous les auteurs de basse latinité. Les dérivés modernes de *fons* sont : l'espagnol ancien *fonte*, l'espagnol moderne *fuente*, l'italien et le provençal *fonte*, le vieux français *fons*, *font*, *fond*. Ceux de *fontana* sont : le provençal *fontana*, *fontanya*, *fontane* ; l'espagnol et l'italien *fontana* ; le français *fontaine*. Dans les Pyrénées, on trouve *hont*, *honce*, *houn* et *hontane* ; en hollandais, le français *fontaine* est devenu *fountein*.

Fons (Ardèche, Can., Gard, Lot), les Fons (Ardèche, P.-O.), la Font (Char., Cher, Htes-A.), la Fond (Al., Av., Can., Char., Ch.-Inf., Cor., Gir., Is., Htes-A., Hte-G., Lan., L.-et-G., Rh , Tarn), les Fonds (Drô., Loire, Loz., Sav.), la Honce (B.-P.), Fonches (Som.).

Fontès (1) (Hér.), Fontet (Gir., L.-et-G), Fontette (Aube, C.-d'Or, L.-et-G., P.-de-D., S.-et-L., Yon.), Fontiers (Aude), Fontiès (Aude), Fontoy (Mos.), Fondettes (I.-et-L.), le Fondis (I.-et-L.), Fontioux (2) (L.-et-G , Vien.).

Fombanne (Gir.), Fombarrade (3) (L.-et-G.), Fombelle (A., Cher, Tarn), Fomblanche (D.-S.), Fombonne (Indre), Fomerey, pour Fommerey (Vos.), Fompatour (Ch.-Inf.), Fompeyre (Gir.), Foncaude (Gir.), Foncaussade (Dord.), Foncegrives, pour Fonsegrives (C.-d'Or, Hte-G.), Fonclare (Av , L.-et-G.), Foncluse (I.-et-L.), Foncouverte (B.-du-Rh., L.-et-G., Tarn), Foncroix (Gir.), Foncrose (Al , Dord.), Fondouce (Hér.), Fondragon (L.-et-G.), Fondremand (4) (Hte-S.), Fonfaye (Niè.), Fonfraîche (Tarn), Fonfrède (5) (B.-Alp., Hér., L.-et-G.), Fongrave (L.-et-G.), Fonlade (6) (Lot), Fonlongue (T.-et-

(1) *Fontensis*. — (2) *Fontiolus*. — (3) *Fons barratus*. — (4) *Fons romanus*. — (5) *Fons frigidus*. — (6) *Fons latus*.

G.), Fonloube (Cor.), Fonpeyre (Dord., L.-et-G.), Fonroque (Dord.), Fonsalade [1] (Cor., L.-et-G.), Fonsèche (Ch.-Inf.), Fonsommes [2] (Aisne), Fonsorbes (Hte-Gar.), Fontanges (Av., Can.), Fontarabie [3] (Esp., (Gir., Fontarèche [4] (Gard), Fontaubes [5] (Cr., P.-de-D.), Fontevrault [6] (M.-et-L.), Fontconjouse [7] (Aude), Fontpédrouse [8] (P.-O.), Fontrabiouse [9] (P.-O), Fontvanne (Aube), Fonvent [10] (Hte-S.), Fontvieille (B.-Rh., Cr., Gir., Lot, Tarn), Fontvive (B.-A., B.-du-Rh., Var).

Arfons (Tarn), Bellefond (Cor., C.-d'Or, Gir., Hte-M., S.-et-L.) Bellefont (Vien.), Bleffont [11] (Doubs), Bonnefond (Av., Cher, Cor , Cr., Dord., I.-et-L., Loire, L.-et-G., P.-de-D., Tarn, T.-et-G., Hte-V.), Bonnefont (Gers, Hte-L., Htes-P.), Chaudefonds (M.-et-L.), Courtefonds (Loiret), Froidefonds (Allier), Grandfonds (M.-et L., L.-et-C., Meu.), la Grandfont (Ardèche, Char.), Hautefond (S.-et-L.), Leffonds [12] (Hte-M.. Hte-S.), Marfons (L.-et G.), Mortefonds (Char., D.-S.), Neuffons (Gir., L.-et-G., P.-de-D.), Pierrefonds (Oise), Valfond (Hte-M.),

Fontanes (Ardèche, Hte L., Loire, Lot, Loz.), Fontaine (Aube, etc.).

Fontans (A.-M., Loz.), Fontanès (Aude, Gard, Hér., Loire), Fontanat (Cr., P.-de-D.), Fontanet (Lot, L.-et-G., P.-de-D.), Fontaneilles (Av), Fontanières (Cr., Rh.), Fontanils (A.-M., Is., Pyr.-Or., Sav.), Fontanges [13] (Can.), Fontenailles [14] (Aisne, Cal., I.-et-L., Loiret, L.-et-Ch., May., S.-et-L., Sav., S.-et-M., Y.), Fontenay [15] (Aube, Cal., Cher, C.-d'Or, E.-et-L., Indre, I.-et-L., L. Inf., Man., Marn., Oise, S.-et-L., Sav., Seine, S.-Inf., Vos., Yon.) Fontenelles [16] (Aisne,

---

(1) *Fonsalée.* — (2) Sources de la Somme. — (3) *Fons arabicus.* — (4) *Fons Ariseæ.* — (5) *Fons albus.* — (6) *Fons Eberardi.* — (7) *Fons conjocosus* ou *congaudiosus.* — (8) *Fons petrosus.* — (9) *Fons rabiosus.* — (10) *Fons Vinnæ*, source de la Vanne. — (11) *Blavus fons.* — (12) *Latus fons.* — (13) *Fontanica.* — (14) *Fontanolia.* — (15) *Fontanetum.* — (16) *Fontanella.*

etc.), **Fontenet** (Ch.-Inf.), Fonteneuilles (1) (Indre), Fontenils (2) (Htes-A., Is., Orne), Fontenilles (3) (Aisne, etc.), Fontenois (Ard., Meuse, Hte-S.), Fontenoy (4) (Aisne, etc.), Fonteny (5) (D.-S., Jura, Man., Niè., Vos.), Fontenettes (6) (P.-de-C, S.-et-O.), Fontenottes (6) (Doubs), Fontenouilles (7) (Yon.), **Fontains** (8) (Doubs, S.-et--M.).

Bellefontaine (Jura, Man, S.-et-O., Vos.), Blanchefontaine (Doubs, Hte-M.), Blondefontaine (Hte-Saône), Cerfontaine (Nd), Chaudefontaine (Doubs, Mar., Vos), Clairefontaine (Aisne, etc.), Courtefontaine (Doubs, Jura), Droitfontaine (Doubs), Froidefontaine (Ht-Rh., Jura, Suis.), Gaillefontaine (S-Inf.), Girefontaine (Hte-S.), Grandfontaine (Doubs), Hautefontaine (Oise), Marfontaine (Aisne), Morfontaine (Mos.), Mortefontaine (Aisne, Oise), Neuffontaine (Niè), Noirefontaine (Doubs), Ondefontaine (Cal), Pierrefontaine (Doubs, Hte-M.), Préfontaine (Loiret), Rondefontaine (Doubs), Tortefontaine (P.-de-C.), Villefontaine (Is.).

Guerum, *guezum*, dont la traduction a pris les différentes formes de *goar*, *gouer*, *guer*, *gouach*, *goas*, *goëz*, *gouës*, *gouëz*, est une expression d'origine bretonne qui signifie ruisseau.

Gouer (L.-Inf), le Gouer (C.-du-N), Guer (Mor.), le Guer (Mor.), Gouach (Mor)

Goarec (C.-du-N.), Gouezec (Fin.).

Goarem (Fin.), Goargaré (C.-du-N.), Goarguével (C.-du-N.), Gouermélian (C.-du-N.) Gouervaux (C.-du-N.), Guerdious (C.-du-N.), Guerduzet (Mor.), Guereignan (Mor.), Guergadic (C.-du-N.), Guergalégan (Fin.), Guerguignion (Fin.), Guerlach (Fin.), Guerlesquin (Fin.), Guermeur (Fin.), Guerrand (Fin.), Guerveur (Mor.), Guervihan (Mor.), Guerzit (Fin.), Gurunhuel (C.-du-Nord), Goasahran (C.-du-N.), Goasbian (Fin.),

---

(1) *Fontanolia.* — (2) *Fontanile.* — (3) *Fontanilia.* — (4) *Fontanetum.* — (5) *Fontanidum*, — (6) *Fontaneta.* — (7) *Fontanolia.* — (8) *Fontanis*, en 1145.

Goasbrian (Fin.), Goascaer (C.-du-N., Goasfroman (C.-du-N.), Goasglas (Fin.), Goasmelcun (Fin.), Goasmelquin (Fin.), Goasmeur (Fin.), Goasourlay (Fin.), Goasprat (Fin), Goasvalé (Fin.), Goasvilinic (C.-du-N.), Goeziliou (C.-du-N.), Gouesan (Mor.), Gouesnach (Fin.), Gouesnou (Fin), Gouezach (Mor.), Gouachluhern (Mor.).

Gurges, dans Cicéron et Virgile, goufre, abîme, a donné naissance, par syncope. à *gurs*, *gors*, qui a été rendu par *gurs*, *gors*, *gours*, *goux*, *gouz*. Le *gors* est plus particulièrement un entonnoir, un *avens*.

Gurs (B.-Pyr.), Gours (Gir.), le Gours (Dord., S.-et-M., Var). les Gours (Char.), Gorses (Lot, L.-et-G.), Gorze (Mos.), Goux (Ch.-Inf., Doubs. Jura, D.-S., T.-et-G.), Gousse (Lan.), Gouze (Ariège, B.-Pyr., Cor., T.-et-G.).

L'étymologie populaire a métamorphosé *goux* en *gouts* dans l'Allier, la Charente la Dordogne, le Gers. les Landes et le Lot-et-Garonne.

Goursat (Dord.), Goursolles (Char., Cor.), Gouzay (Indre), Gouzet (P.-de-D.), Gouzon (Cr., Gir.), Gorsas (Cor., Hte-V.).

Grandgours (Suis.)

La *Gutta* est une source, un petit ruisseau. Son diminutif *guttula* et sa syncope *gulla* ont le même sens.

La Goutte (Al , Can., Cor , Gers, Jura, Loire, P.-de-D., Htes-P., Ht-Rh., Hte-S , S.-et-L., Vos), les Gouttes (Ain, Cal. Char., Indr., Loire, Loz., Hte-M., P.-de-D., Rh., Vos., Y.), Goulles (Cor.) les Goulles (C.-d'Or).

La Gouttelle (Cor., Loire, Man., P.-de-D., Hte-Sav.). les Gouttelles (Hte-S.), Gouttières (Al., Eure, P.-de-D.), la Gouttière (Aisne, B.-A., Rh., S.-et-O., T.-et-G.), les Gouttières (May., S.-et-L.), la Goullette (N.), la Goullière (C.-du-N., L.-Inf., Orne), Goullier (Ar.), Goulloux (Niè.).

La Gouttelongue (Can.), Gouttemajou (Ar.), Gouttenègre (Can.), Gouttenoire (Cher, Loire, P.-de-D.), Goutteromaine (Rh).

L'*insula* ou île était le plus souvent, en topographie, un

espace de terre entre deux bras de rivière. *Insula* est devenu *isla* en provençal, *isola* en italien, *issel*, ou *yssel* en flamand, *insel* en allemand. Chose singulière, la traduction allemande est la plus fidèle. Ile, en général signifie terre isolée (*terra insulata*), On trouve dans *insula* la même racine que dans *exsul*, *praesul* et dans le verbe *salire*, saillir.

Les formes françaises sont *isle*, *ile* et *ille*. L'article s'est généralement fondu avec le mot.

L'Ile (Alp.-M., Hte-S., Sav., Seine, Ven.), les Iles (Hte-S., Sav.). Ille (P.-O.), les Illes (P.-O.), l'Isle (Ain, Aube, etc.), Lile (Sav.) Lille (Char., C. du-N., Cr., Gir., Loiret, Lot. Nd, Sav.).

Ilay (Jura), l'Ilette (I.-et-L.), Ilettes (Sav)., Illettes (Hte-Sav.), Illois (S.-Inf.), Isolaccio (Corse)

Illoud (1) (Hte-Marne).

Bellisle (C.-du-N., Mor.).

Interamnis, situé entre deux cours d'eau, se trouve avec les formes *interamnus* et *interamnanus* dans Lampride et dans Solin. On en a fait, en français, *entrammes*, *entrains*, *antrains*, *antrans*. L'abbaye d'Ainay, à Lyon, située entre le Rhône et la Saône, s'est appelée *Interamnis*.

Entrammes (2) (May.), Entrains (3) (Niè.), Antrains (I.-et-V.) (4), Antran (5) (Vien.).

Interaquas a la même signification qu'*interamnis*. Ce mot a été rendu par *entraigues* et *antraigues*.

Entraigues (Av., Cor., Indre, Is., Puy-de-D., Sav., Var, Vau.), Antraigues (Ardèche, Can., Ca.).

Interavas n'a nommé qu'une localité.

Entrèves (Sav.)

Lacus a, dans Cicéron et Virgile, le sens de lac ; dans

---

(1) *Islodium* (Inselod), en 1122. — (2) *Interammis monasterio* en 837. — (3) *Interamnum*, au VI^e^ siècle; *Interannus*, vers l'an 600; *Interamnum*, au IX^e^ siècle; *Interamnis*, en 1120. — (4) Il y en a deux, un sur le Couesnon, l'autre sur Illle. — (5) *Ecclesia sancti Hilarii de intra amnem*, en 967; *Interamnis villa.*

Ovide, celui de bassin ; dans Pline et Frontin celui de réservoir, de bassin. Ce mot d'origine grecque, a donné le latin *laeus*, l'espagnol et l'italien *lago*, le provençal *lac*, le vieux français *lay*, l'écossais *loch*, lac, et l'allemand *lach*, mare.

Lacs (B -A., I.), le Lac (Al., etc.), les Lacs (Ardèche), Lacq (B.-P.), Lay (Loiret, Meur., Hte-Sav.) le Lay (Hte-Sav.), les Lays (S.-et-L., Sav.), Lays (S.-et-L.), le Loch (C.-du-N., Fin.).

Bellay (Mar., Oise, S'-et-O., Hte-V), Chandelay (L.-et-Ch.), Chaulac (Loz.), Courtelay (Cal.), Chamblay (E.-et-L., Indre, Jura), Champlay (Y), le Grandlac (Char.), Granlay (I.-et-L). Groslay (M -et-L., S.-et-O), Loulay (Ch.-Inf., Ven.), Malay (1) (Yon.), Mallay (M.-et-L.). Noirlac (Cher), Nolay (C -d'Or, Niè.), Orlac (Ch.-Inf.) Rieulac (Av), Rieulay (No.), Sallay (I. et-L.), Seignelay (Yon.), Valay (Hte-S.).

Laygrenoux (Can.), Laymery (Av.), Laymont (Gers), Layrisse (Htes-Pyr.), Layval (P.-de-D.).

Le bas latin *mara* (2), étendue d'eau quelconque, est une forme féminine du latin *mare*, mer, qui, au témoignage d'Isidore (VI[e] siècle), s'employait abusivement, de son temps, pour désigner toute étendue d'eau, qu'elle fût salée ou non(3). Le mot *mare* serait d'origine celtique. Il a donné le breton *mor*, qu'on retrouve dans Armorique et dans Morbihan, le flamand *maer*, le hollandais *maar*, l'allemand *meer*, le lorrain *mer*, le vieux français *moire*, *maire*, *mare*, *mar*, *mer*.

Mares (Meuse), la Mare (Jura), les Mares (Eure),

Marault (4) (Hte-M.), Marsal (5) (Meur.).

Artemare (Ain), Cambremer (Cal.), Croixmare (L.-Inf.), Engomer (Ariège), Fongueusemare (Seine-Inf.), Gérardmer (Vos.), Hectomare (Eure). Hellimer (Mos.), Houguemare

---

(1) *Masolacus*, en 652; *Massolacum*, au VII[e] siècle. — (2) On trouve aussi *marum* et *marium*. — (3) « Omnis congreg. aquarum, sive salsæ sint, sive dulces sint, abusive *maria* nuncupantur. » — (4) *Mare altum*. — (5) *Marosallum*, en 44 et en 700.

(Eure), **Inglemare** (Eure, Man.), Izengremer (Som.), Lillemer (I.-et-V.), **Mélamare** (S.-Inf.), Mortemare (Hte V.), Mortemer (Oise, S.-Inf., Vien.) (1), Quatremare (Eure), Roumare (S.-Inf.), Sausseuzemare (2) (S.-Inf.), Vandrimaire (Eure), Villemer (S.-et-M., Yon.), Ymare (S.-Inf.). On peut y joindre Talmay (C -d'Or), dont le nom latin est *Talamarum*.

Le collectif *maroialum* a donné :

Mareil (Sav., S.-et-O. (3.), Mareille (Hte-M.), Mareuil (Aisne, Char., Cher, Dord. (4), L.-et-Ch. (5), Mar., Oise, P.-de-C., S.-et-M., Som., Ven.), Maroille (Nd), Marieulle (Mos.), Marolles (Aub., Cal., E.-et-L., L.-et-Ch., Mar., Oise, Sav., S.-et-M., S.-et-O.), Marols (Loire), Mareaux (Loiret), Mareugheol (P.-de-C.), Mareuge (Puy-de-Dôme), Maruéjols (Gard), Marvejols (Loz.), Marvèje (Gard).

Villemareuil (S.-et-M.).

Le mot celtique *nanc* ou *nant*, devenu *nancus* et *nantus* en basse latinité, a donné *nanc*, *nant*, *nance*, *nans*, qui signifie ruisseau, cours d'eau.

Nanc (Jura), Nances (Jura), Nans (C.-d'Or, Doubs, Var), les Nans (Jura), Nant (Av., Meuse, Sav., Suis.), Nantes (Is.), Namps (Som.)

Du collectif *nantoialum* (6), *nantoilum*, *nantolium*, sont venus :

Nanteaux (S -et-M.), Nanteuil (Arden., Aisne, Char., D.-S., Dord., Mar , Oise, S.-et-M.), Nanton (S.-et-O.), Nantoux (C.-d'Or), Nampteuil (Aisne). On peut y rattacher aussi Nantouard (Hte-Saône).

Le diminutif *nantellus* a donné :

Nantey (7) (Jura),

---

(1) ***Mortuum mare*** ou ***marium***, au XII^e^ siècle. — (2) *Salicosa mara*. — (3) ***Maroilum***, ***Maroqilum***, dans le *Polyptique d'Irminon* (IX^e^ siècle). C'est Mareil-sur-Mauldre. — (4) *Maroialicæ thermæ*, à la fin du IV^e^ siècle, dans une lettre de saint Paulin de Nole à Ausonne. — (5) *Maroialum*, au VI^e^ siècle, dans Grégoire de Tours. — (6) On ne sait à quel Nanteuil attribuer le ***Nantoialum*** d'un texte du IX^e^ siècle. — (7) *Nantel*, en 1181.

Et *nancellus* : Nampcel (Oise) et Nampcelles (Aisne) (1).

Nanclars (2) (Char.), Nancras (Ch.-Inf.), Nancray (Doubs), Nancuise (Jura), Nanvigne (3), ancien nom de Menou (Niè.).

Andelnans (Ht Rh.), Asnans (4) (Jura), Braisnans (Jura), Echenans (5) (Doubs, Hte-S.), Esnans (6) (Doubs), Gondenans (7) (Doubs), Gouhélans (Hte-S), Gouhenans (Hte-S.), Lanthenans (Doubs), Lasnans (8) (Doubs), Mancenans (9) (Doubs), Ormenans (Hte-S.), Passenans (Jura), Sévenans, anc. Severnans (Ht-Rh.), Vouhenans (Hte-S.)

Javernant (Aube), Mornant (Rh.), Vernant (Ain).

Pissa, *pisse*, cascade, jet d'eau, est une onomatopée qu'on retrouve dans de nombreux lieux dits et quelques noms de village.

La Pisse (Htes-A.).

Pisseleux (Aisne, Oise), Pisseloup (Hte-M.), la Pisseure (Hte-S.). la Pissotte (Ven.).

Pollum, *pol*, *poul*, d'origine celtique, est une expression bas-bretonne qui signifie profondeur, gouffre ou simplement cavité, creux, étang, lac, lavoir.

Le Poul (Mor.).

Pouldergat (Fin.), Pouldouran (C.-du-N.), Pouldreuzic (Fin.), Pouleno (Mor.), Poulergumeren (Mor), Poulguern (Mor.), Pouliguen (L.-Inf.,) Poullan (Fin.), Poullaouan (Fin), Poulo (Mor.), Poulru (Mor.).

Un dérivé, *pollarium* ou *pollaria*, a donné Poulières (Vos.) et Valempoulières (Jura).

Puncta, pointe, cap, espace entre deux cours d'eau à leur confluent.

La Pointe (M.-et-L., Tarn.).

Pointis (Hte-Gar.).

Quimperium, *quimper*, confluent en breton, dérive de la

---

(1) *Nancelles*, en 1178. — (2) *Nancus clarus*. — (3) *Nantivinea*. — (4) As Nans. — (5) Esche-nans. — (6) Es Nans. — (7) *Godonis nancus*. — (8) Las nans. — (9) *Masonis n*.

racine indo-européenne *bher*, qui a donné le verbe latin *ferre*, (*Kimbher*, *conferre*).

Quimper-Corentin et Quimperlé (Fin.), Quemper-Guezennec et Quempervan (C.-du-N.).

Quimper est au confluent de l'Odet et du Steyr; Quimperlé, à celui de l'Isolle et de l'Ellé.

Le *recolum* est la réapparition d'un cours d'eau après sa perte.

Recoule (Av., Loz.)

Riguus, qu'on trouve dans Columelle et dans Ovide, signifiait, suivant eux, arrosé, humide. Pline appelle les lieux humides *rigua*; Virgile donne la qualification de *riguus* à ce qui arrose, baigne, rafraîchit; Pline, faisant un pas de plus, donne le nom de *riguum* ou de *riguus* aux cours d'eau et aux canaux d'arrosage. Le nominatif pluriel *rigua* est devenu, en basse latinité, le nominatif féminin *rigua*, d'où sont dérivés *riga*, *rigula*. *Riguus* a, de son côté, dégénéré en *rigus* et *rigulus*. *Riga* est devenu en provençal *rega* et en vieux français *rège*, *raye*, *roye* et *rye*.

Raye (P.-de-C.), Roye (Hte-L., Oise, Som.), Rye (Cal., Jura), Rya (Pyr.-Or.).

Regade (Hte-Gar.), Regat (Ariège).

Roybon (Is.) est un *rigus*.

Balleray (Meuse, Niè.), Balleroy (Cal.), Longray (Cal.), Longroy (L.-Inf.).

Rivus est un ruisseau dans César, Cicéron, Virgile, Ovide; une source dans Catulle : un canal d'irrigation, une conduite d'eau, une rigole dans Virgile, dans les inscriptions, dans le digeste; enfin, un écoulement quelconque, conformément à son origine, le grec *réo*, je coule, dans Virgile, Horace, Ovide, Pline.

Rivus, par contraction *rius*, a fourni le provençal *ribe*, *rive*, *riu*; l'espagnol *rio*; l'italien *rivo*, *rio*; le wallon *reu*, *ri*; le picard *rio*, *riou*, *riu*; le vieux français *ru*, *ri*, *rui*. On a orthographié *rupt* dans certaines régions, par suite de préoc-

cupations d'étymologies pédantesques ; on voulait faire sortir *ru* de *ruptus*, qui se précipite avec force.

Le diminutif *rivulus* a donné les *rieux* ; *rivellus*, les *rivel*, *revel*, *ruel* : *rivicellus*, les *ruissel*, *ruisseau*, *russel*, *russey*, *russeau*, *russiau*.

Les augmentatifs de *rivus*, *rivarium* et *rivaria* ont formé *ribier*, *rivier*, *riverie*, *rivière*, *riveire*, *rivoire*. On fait quelquefois dériver *rivière* de *riparia*, mais dans ce cas *rivière* a le sens de rivage, de bord, comme dans l'italien *riviera*. La rivière de Gènes était le rivage du golfe du même nom, l'ancien *Ligusticus sinus ;* on la distinguait en *rivière du levant* et *rivière du ponent*. Deux villages du Grandvaux, dans le Jura, doivent leurs noms de Rivière-Devant et la Grande-Rivière à leur situation sur les bords d'un lac.

Rivus et *rius* se sont combinés avec *oïalus*, *oïlus*, pour former des *rueils* et des *reuils*.

Reu (Cal.), Ry (Orne, S.-Inf.), Ris (Htes-P., P.-de-D., S.-et-O.), Ribes (Ardèche), Rives (Is., Loire, L.-et-G.), les Rives (Hér.), Rieux (Ar., Aude, Hte-G., Mar., Mor., Nd, Oise, S.-Inf.), Riu (Belg.), Ruy (Is.), Rupt (Hte-M., Hte-S., Meuse, Vos.).

Rivesaltes (P.-O.), Rieucasé (Hte-G.), Rieucros (Ar.), Rieulay (Nd.), Rieumayoux (Hte-G.), Rieupeyroux (Av.), Rieussec (Hér.), Rieutort (Loz.), Riocaud (Gir.), Riolas (Hte-G.). Riotord (Hte-L.), Rioumartin (Cher), Rioupéroux (Is.), Riupeyroux (B.-P.), Rumaisnil (Som.), Rumesnil (Cal.), Rupérieux (S.-et-M.).

Le Russey (Doubs), le Reussey (S.-et L.).

Revel (B.-A., Hte-G., Is., Som.), Rivet (Aude).

Ribier (Htes-A.), Rivières (Av., Char., Gard, I.-et-S., Lan., Mar., P.-de-C., Tarn), Riverie (Rh.), Rivery (Som.), la Rivière (Doubs, Gir., Hte-M., Ht-Rh., Is., Lan., Aub., Cal.), la Rivoire (Jura).

Rueil (1) (S.-et-O.), Riols (Hérault).

---

(1) *Riogilum*, en 816.

Auberive (Hte-M., Is., Mar.), Auterive (Ar., B.-P., Gers, T.-et-G.), Blancherupt (B.-Rh.), Hauterive (Al., Doubs, Dr., Hte-L., L.-et-G., Orne, Yon), Hte-Rivière, (Arden.), Haute-Rivoire (Rh.), Montrevel (Ain, Is., Jura), Vertrieux (Is.).

L'emploi de *summa* pour source est particulier à la Champagne. On peut, dans l'espèce, considérer *somme* comme un simple qualificatif et le traduire par supérieure. Ainsi Sommaisne voudrait dire Aisne supérieure ou Haute-Aisne. Une vingtaine de localités de cette ancienne province ont emprunté leur nom à la source d'une de ses rivières.

Sommaisne (1) (Meuse)) Sommanthe (Arden.), Sommebionne (Mar.), Sommecaise (Yon), Sommedieux (Meuse), Sommelans (Aisne), Sommelonne (Meuse), Sommepuis ou Sompuis (Mar.), Sommepy (Mar.), Sommerance (Arden), Sommesois ou Somsois (Mar.), Sommesous (Mar.), Sommesuippes (2) (Marn.), Sommetourbes (Mar.), Sommevesle (Mar.), Sommevoires (3) (Hte-M.), Sommièvres (4) (Mar)

Unda, eau agitée, onde, flot, dans Virgile, Horace, Ovide, prend également, chez ces auteurs, le sens d'eau en général. Ce mot a donné le provençal *unda*, *hunda*, *onda*, l'espagnol et l'italien *onda*.

Nérondes (5) (Cher, Loire).

Vena est une source, un filet d'eau, dans Ovide et Martial. Le provençal, l'espagnol et l'italien *vena*, le wallon *vonne*, le vieux français *veine*, *vène*, ont le même sens. Il y a un augmentatif *venarium*, ou *venaria*, qu'on a rendu par *venier*, *venère*, et des diminutifs *venella*, *venula* et *veneta* qui sont devenus *venelle*, *veneule*, et *venette*, *venoit*, *venoix*, *venoy*.

Venelles (B.-du-Rh.), Venettes (Oise), Voinsles, pour Voineules (6) (S.-et-M.), Venoix (Cal.), Venoy (Yon.), Veniers (Vien.), Vénère (Hte-S.), Vénerolles (Aisne).

---

(1) *Summa Axona.* — (2) *Summa Suppia.* — (3) *Summa Vigera.* — (4) *Summa Ivera.* — (5) *Nigra unda.* — (6) *Venula*, en 816.

Veneux (Oise), Venouse (Yonne).

L'eau stagnante dans l'*augia* n'a pas l'influence delétère de celle qui constitue le *marescum* ou le *palus*. L'*auge*, *augie*, *aue*, *au*, *ouge*, *oue*, *oye*, est une prairie qui n'est qu'humide et où la végétation, loin de souffrir, est, au contraire, luxuriante ; le pays d'Auge, en Normandie, est là pour en témoigner. Le mot paraît venir du germanique.

Auges (Ard., Char., Cr., D.-S.), Augies (Lot), Ouges (C.-d'Or, Hte-S.), Oye (Doubs, Mar. (1), P.-de-C.).

Nous trouvons, dans la nomenclature territoriale, l'augmentatif *augiarium*, *augiaria*, et le collectif *augioialum*.

Augères (Cr.), Augers (S.-et-O.), Augès, pour Augiers (B.-A.), Aujols (Lot).

En composition inversive :

Bassoue (Gers, Yon.), Breitenau (B.-Rh.), Crantenoy (2) (Meur.), Haguenau (B.-Rh.), Hardoye (Arde.), Hérisau (3) (Suis.), Langenau (Suis.), Landau (Prov. rhén.), Lindau (Suis.), Magdenau (4) (Suis.), Melchenau (Suis.), Pontoye (Mos.), la Poutroye ou Poultroye (5) (Ht-Rh.), Rhinau (Ht-Rh.), la Robertsau (B.-Rh.), Rosenau (Ht-Rh., Signau, pour Siegenau (Suis.), la Vantzenau (B.-Rh.).

En composition directe :

Ouchamps (L.-et-Ch.).

Une singulière flexion d'*aue* est celle en *on*, qui est particulière aux bords du lac de Zurich et a donné : Amlikon, Anglikon, Bænikon, Bebikon, Bellikon, Berlikon, Binzikon, Bizikon, Boebikon, Butikon, Dællikon, Dittikon, Ellikon, Humbrutikon, Islikon, Pfæffikon, Russikon, Trullikon, Uckelikon, Zollikon.

Dans les textes latins, *aue* est souvent traduit *ove* : *Nidove*, *Nidau* (Suis.), en français Nidoye.

---

(1) *Cella nomine Augia*, vers 850; *Ecclesia Augiensis*, en 1122 et 1145. — (2) *Cretenau*, au x^e^ siècle. — (3) *Augia Domini*. — (4) *Augia virginum*. — (5) *Pulchra augta*.

La *bessa* est un lieu bas, marécageux. Peut-être le mot n'est-il qu'une corruption de *bassa* (sous-ent. *terra*). Les traductions *basse*, *baisse*, tendent à le faire croire. *Baisse* est devenu *besse*, sur lequel on a calqué le terme bas-latin. *Besse* signifie aussi pâturage ; il est encore employé avec ce sens, comme nom commun, en Auvergne et dans les provinces du midi.

Besses (P.-de-D., Var), la Besse (Tarn), Basses (Hte-L., Vien.)

Les dérivés sont nombreux :

Bessas (1) (Ar.), Le Bessat (Loire), Bessède (2) (Aude,) la Bessée (3), (Htes-A.), Bessèges (4) (Gard), Besset (Ar.), la Bessette (P.-de-D.), Bessières (5) (Hte-G.), la Bessière (Av , Tarn), la Besseyre (Hte-L). la Besserette (P -de-D.), Bessuéjouls (6) (Av.). Bessoles (Loire), Bessoux (Lot), la Bassée (Nd.), la Bassère (Htes-Pyr.), Basseux (P.-de C.), Basseux (Yon.).

Tortebesse (P.-de-D.).

Bria, *brigia* et *brayum* ont signifié terre humide, fange, vase, alluvions. On leur doit le vieux français *brie*, l'allemand *brei*, et le provençal *brac*, l'italien *brago* et le vieux français *bray*, *broy*.

Brie (Aisne , Ar., Char., Char-Inf., D.-S., I.-et-V., Is., S.-et-M., Som.), Bry (Nd., Seine), Brey (Doubs, E.-et-L.), Bré (Nd), Bray (Aisne, Cal , I.-et-L., Eure, S.-et-L., Loiret, S.-et-M., S.-et-O. Som), Brayes (Aisne, I.-et-L.), Broyes Hte-S., Marn , Oise, S.-et-L.), la Broye (7) (P.-de-C.).

Les dérivés se retrouvent dans les noms suivants :

Brielle (I.-et-V), Briel (8) (Aube), Briey (9) (Mos), Brières (S.-et-O), Brères (10) (Doubs), Bréry (Jura), Brieul (D -S.), Brieulles (Arden.), Brieux (Orne), Brou (Ain, E.-et-L (11)).

---

(1) *Bessatis*. — (2) *Besseta*. — (3) *Bessata*. — (4) *Bessatica*. — (5) *Bessaria*. — (6) *Bessoialum*. — (7) En Suisse, toute une contrée porte ce nom, ainsi que la rivière qui l'arrose. — (8) *Brierium* (pour *Briarium*), en 1134. — (9) On prononce *Briez*, *Brieier*. — (10) Anc. *Brayères*. — (11) *Braiolum*, vers 1030.

Ambrières (1) (Mar., May.), Beaubray (Eure), Chambray (Eure, I.-et-L), Chambray (Meur.), Chambry (S -et-M.), Erbray (S -Inf.), Follembray (Aisne), Lombray (Aisne), l'Orbrie (Ven.), Orgebray (Eure), Sèchebrières (Mar.), Seichebrières (Loiret), Vibray (Sav.).

Fania et *fangia*, *fanium* et *fangium*, marais, viennent du gothique *fani*, qui a donné le français *fange*, le provençal *fane*, *fanh*, *faing*, au masculin, *fanha*, *faigna*, *fangna*, au féminin, le normand *fangne*, le wallon *fanié*, le catalan *fang*, l'espagnol et l'italien *fango*.

Fains (C.-d'Or, Eure, E.-et-L., Loiret, Meuse (2), Feins (I.-et-V.), Feing (L.-et-Ch , Orne), Fagnon (Ardennes).

Fagnières (Mar.), Fignières (Orne), Feigneux (Oise).

Plainfaing (Vos.).

Les Ardennes belges portent le nom de Hautes-Fagnes.

Flachia, qui a donné le français *flaque*, a d'abord été rendu par *flache ; flèche*, *flèque*, sont des variantes qui seraient mieux orthographiées *flaiche*, *flaique*. Ce mot, d'origine inconnue, signifie petite mare.

Dans la nomenclature territoriale, on ne retrouve que des dérivés.

La Flachère (Is.), Fléchères, lieu dit, Fléquières ou Flesquières (Nd).

Gronna, *grunna*, marais, marécage, mot d'origine probablement celtique, a donné :

Gron (Cher, Yon.), Grosne, anc. Gronne (3) (Ht-Rh.), Grun (Dord.).

Holmus, prairie humide, île marécageuse, mot d'origine scandinave, qu'on retrouve dans le norvégien *holme* et le suédois *holm*.

Le Houlme (S.-Inf.).

Un petit pays de la basse Normandie porte ce nom.

---

(1) Pour *Embrières (En brières)*. — (2) *Fangia*, en 965 et 1033. — (3) *Grona*, en 1105 ; *Grune*, en 1170.

Le mot latin *limus*, alluvions, vase, et le mot grec *limon* (limôn), qui a la même signification, sont entrés tous deux dans notre nomenclature territoriale.

Leime, pour Lime (Lot), Limon (Niè., P.-de-D.), Leymen (Ht-Rh.).

Limas (1) (Rh.), Limay (S.-et-O.), Limey (Meur.), Limé (2), pour Limier (Aisne), Limul (3) (S.-et-O.), Limeuil (Dord.), Limeuse (Cher, Som.), Limours (4) (S.-et-O.), Limoux (5) (Aude), Limonest (Rh.), Limony, pour Limonier (Ard.).

Limanton (6) (Niè.) et Leimont (Ain) se rapportent à *limentum*,

Limerzel (Mor.), Leymenbach (Ht-Rh.).

Luchia, *lochia*, *lochium* paraissent venir de *lutica* (sous-entendu *terra*), *luticum* (*solum*), sol ou terre boueuse, terre humide, d'alluvion; du latin *lutum*. La forme *lucca* pour *lutca* est significative.

Loches (Aube (7), I.-et-L. (8)).

Loché (E.-et-L., I.-et-L., S.-et-L.), Luché (D.-S., Sar.), Luchat (Ch.-Inf., Vien), Lucheux (Som.), Luchy (Oise), Lochieux (Ain), le Locheur (Cal.).

Le bas latin *mariscus*, marais, vient de *mare*, mare, en passant par le germanique qui a donné *maresc*, *marest*, en vieux français ; *maerasch*, dans l'ancien flamand ; *marache*, en hannuyer ; *marsch* et *morast*, en allemand ; *maras*, en hollandais et en wallon ; *marese*, en provençal et en italien. Le fréquentatif *mariscaticum*, *mariscagium*, a donné *marchais* et *marquais*, sur lesquels on a forgé *marcasium* et *marchesium*, voire *marchesia*.

Marac (9) (Hte-M.), Marat, anc. Marast (Hte-S., P.-de-D.), les Marâts (Meuse), Marest (Aisne, Oise, P.-de-C.), les Marêts (S.-et-M.), Marêtz (Nd), Maresches (Nd), Maresché (Sar.),

---

(1) *Limatis*. — (2) *Limeir*, en 1147; *Limer*, en 1154; *Limerie*, en 1296. — (3) *Limolium*. — (4) *Limosus*. — (5) *Limosus*, en 844. — (6) *Limentum*, en 1156. — (7) *Lochia*, en 1152. — (8) Anc. *Luccæ* et *Lochiæ*. — (9) *Marescum*, au XII^e^ siècle.

Maresque (P.-de-C.), Marquion (P.-de-C.), Marchiennes (Nd).

Marchais (Aisne, S.-et-O., Y.), Marché (S.-et-M., Som.), Marquais (Dord., P.-de-C , Som.), Marqué (C.-du-N.), Marquise (1) (P.-de-C.), Marcheseuil (2) (C.-d'Or), Marchésieux (Man.), Marchezais (3) (E.-et-L.).

Marchairuz (Suisse), Marchémoret (S.-et-M.), Marchénoir (L.-et-Ch.), Marchéville (E.-et-L., Meuse, Som.), Marismoûtier (Som.), Marisville (P.-de-C.).

Chamarest (Dro.), Clairmarais (P.-de-C.), Oustemarêt (Som.).

Le mot de basse latinité *noda*, dont les variantes sont *noha*, *noa*, *nova*, *novium*, a formé en français les mots *node*, *noe*, *noue*, *nove*, *noye*, qui signifient prairie marécageuse et abondent dans le vocabulaire géographique. *Nave* (4), *neuve*, *nouve*, ont souvent le même sens, quand ils ne sont pas pris adjectivement.

Nods (C.-d'Or, Doubs), Nodes (Ch.-Inf.), No (Nd), Noé (Aube, Hte-G., Y.), la Noé (Eure), Noeu (P.-de-C) la Noue (Mar., S.-et-O.), les Noues (Doubs), Noves (B.-du-Rh.), Noyes (B.-P.).

Les dérivés sont nombreux :

Nouelle (Hte-G.), Nouet (Gir.). la Nouette (Aisne, Eure), Novel (Hte-Sav.), Novella (Corse), Noyal (Aisne, C.-du-N., I.-et-V., L.-Inf., Mos.), Noyelles (Nd, P.-de-C., Som.).

En composition nous trouvons :

Bellenave (Al.), Belleneuve (C.-d'Or), Douxnou (Vos.), Longuenoé (Orne), Larnod (Doubs).

Il faut y joindre les Noyant, Nogent et Nohand, Nouhant et autres *novientum*, les Noyon, Nyon et Novion, Nouvion, qui sont des *noviodunum* ou des *noviomagus*.

Palus, marais, a été rendu par *palus*, *palud*, *palu*, *pallud*, *pallu*.

---

(1) *Marchesia*. — (2) *Marchesiolum*. — (3) *Marchesetum*. — (4) A rapprocher de l'espagnol *nava*, prairie.

Palus (C.-d'Or), la Palud (B.-Alp., Char., Htes-Alp., Vau.), Palu (D.-S.), la Pallud (Ain, Sav.), la Pallu (May.) la Pallue (Char.).

Paluel (S.-Inf.), Palluel (P.-de-C.), Pallueau (Char., Indre, Ven.).

Une métathèse de *paludis*, *padulus*, est représentée par Padoux (Vos.).

Noirepalu (Man.).

Le *ridus* est un marais, un terrain marécageux, couvert de roseaux. Ce mot est l'habillement latin du germanique *ried* (en allemand moderne *rieth*) qui signifie à la fois marais et roseau.

Ray (Hte-S., Orne (1)).

Riedheim (B.-Rh.), Riedisheim (Ht-Rh.), Riedseltz (B.-Rh.), Riedwihr (Ht-Rh.).

Stagnum, étang, lac, marais, dans Cicéron, Virgile, a surtout le sens d'eau stagnante que lui donne Tite-Live. Il a produit l'italien *stagno*; le provençal *estanc*, *estaynch*, *estanh*, *stanc*; le catalan *estany*; l'espagnol *estangue* et le portugais *tangue*, qui n'en est que l'aphérèse; le vieux français *estaing*, *estain*. On donne la même origine au languedocien *sagna*, au suisse roman *sagne* et au comtois *saigne*, *seigne*, bien qu'ils soient féminins.

Estaing (Ar., Htes-P.), Estaing (Gers), Etaing (P.-de-C.), Etain (Meuse), Etang (S.-et-L.), l'Etang (C.-d'Or, S.-et-O.), l'Etanche (Vos.).

Saignes (Can., Hér., Lot), la Sagne (Suis.); Seignes (Suis.), la Seigne (Doubs, Jura).

Saignon (Vau.), Seigneulles (Meuse).

Les Etagnières (Suis.), les Esteignères (Ard.)

Belesta (Ar., Hte-Gar.), Bonnétan (Gir.), Capestang (Hér.), Courtetain (Doubs), Grandsaigne (Cor.), Jeansagnières (Loire), Longesaigne (Rh.), Longeseigne (Suis.). Malseigne (Doubs),

(1) *Ridum*, en 816.

Outreseigne (Suis.), Romestaing (L.-et-G.), Sur-les-Seignes (Suis.).

Estancarbon (P.-de-D.), Etandeuil (P.-de-D.), Etampuis S.-Inf.), Etainhus (S.-Inf.), Stainville (Meuse), Taignevaux, pour Estaignevaux (Jura).

Seignalens (Aude), Seignelay (Yon.), Seignelégier (Suis).

Vasia, marais, mot d'origine inconnue, qu'on retrouve dans le hollandais *wase*, le flamand *vaes*, l'anglais *vase*, l'allemand *wiese* et le français *vase*.

Vaise (Rh.), la Vèze (Doubs).

Le Vézier (Mar.), la Vézière (Vien.).

Les rivages de nos mers ont fourni à l'ancienne topographie les expressions néo-latines de *Cricca*, *Flevum*, *Glarea*, *Havera* et *Testa*.

La *cricca* nous vient de l'anglo-saxon *crecca*, qui désigne, comme elle, une petite anse dans les anfractuosités d'un rivage, ou une coupure formant un canal qui se prolonge dans les terres. *Cricca* a donné le bas-latin *creca*, l'anglais *creck* et le vieux français *crigues*, *crique*. On la trouve dans les noms normands suivants :

Criques (S.-Inf.). Criquiers (S.-Inf.).

Criquebœuf (S.-Inf.), Criquetot (S.-Inf.), Criqueville (S.-Inf.), Cricquebœuf (Cal.), Cricqueville (Cal.).

Flevum et son augmentatif *fleverium*, estuaire, plage, lieu baigné par les eaux, sont d'origine scandinave et sont l'habillement latin des mots *floe* et *floer*, qui sont devenus *fleu*, *flo* et *fleur*, *flu* en vieux français.

Flers (Nd, Orne, P.-de-C., Som.).

Barfleur (Man), Fiquefleur (Eure), Harfleur (S.-Inf.), Honfleur (Cal.), Vittefleur (S.-Inf.).

Bouflers (Som.), Gorenflo (Som), Toufflers (Som.).

Glarea, gros sable, gravier, dans Cicéron, Tite-Live et Virgile, a donné, en vieux français, *glare*, *glaire* et *glère*. On appelle encore *glarier*, dans la haute vallée du Rhône, les amas de pierres roulées, de graviers et de sable qu'on

trouve au débouché des torrents alpins dans le thalweg du fleuve.

Glaires (Arden.), Glères (Doubs).

Un dérivé collectif *glareoialum* a nommé :

Gléroles (Suiss.).

Le mot *havera*, port, a pour origine un radical indo européen *bher*, auquel nous devons le latin *ferre*, porter, et qui est entré dans la composition des verbes bas-bretons *dibera*, découler, *adbera*, affluer, et *hembera*, confluer. *Adber*, afflux, est devenu *aber* et a pris, géographiquement, le sens d'embouchure, de port situé au débouché d'un cours d'eau dans un autre ou dans la mer. *Aber* a donné le bas-breton *aber*, le portugais *avra*, le français *havre*, le flamand *haver*, l'allemand *hafen*, *haven*, l'anglais et le hollandais *haven*, qui tous signifient *port*.

Le Havre (Eure, Man., S.-Inf.), la Havrie (Nd).

Bremerhafen (All.), Delfshaven (Hol), Havernas (Som.), Haverskerque (Nd), Heiligenhafen (Holst.), Newhaven (Angl.), etc., etc.

Testa, tête, en vieux français *teste*, cap, promontoire, extrémité d'une rade.

La Teste-de-Buch (Gir.).

Le sol, considéré comme surface, comme espace vague et indéterminé, a fourni à la topographie du moyen âge une foule de termes qui se retrouvent aujourd'hui dans les noms de lieux.

L'absence de végétation, la stérilité naturelle a été signalée par ceux d'*aspretum*, *calma*, *gastum*, *lanna*, *larricium*, *roda* ; la valeur du sol au point de vue de la production, par ceux de *campus*, *magus*, *nava*, *plana*, *platea*, *terra*, *territorium*.

L'*aspretum*, dans Tite-Live et d'autres auteurs, est un lieu rocailleux.

Asprets (Hte-G.).

La *calma* ou *calmis* est un lieu stérile. Le mot, qui est de

basse latinité, a été rendu, en vieux français, par *chalme*, *chaulme*, *chaume*, *chame*, *chême*, et, par apocope, *chal*, *chau*, *cha*, dans le nord, et *calme*, *calm;* dans le midi *Chalme* est souvent devenu *charme*.

Selon Ducange, on a dû appeler chaumes les terrains de labour (1). Carpentier croit, au contraire, que le chaume était un désert, un pays couvert de broussailles et d'ajoncs, et la réalité des choses est pour lui. Ce qui a trompé Ducange, c'est, sans doute, que *calamus*, d'où l'on tire *calma*, signifie à la fois roseau, ajonc et céréale, que *calamus* est ainsi tout à la fois un attribut de la stérilité et le symptôme de l'abondance.

La Calm (Av.), Chaum (Hte-Gar.), Chaumes (C.-d'Or, S.-et-M.), Charmes (Aisne, Allier, Ardèche, C.-d'Or, Drô. (2), Hte-M., Hte-S., Meur. (3), Vos.), la Charme (Jura), la Chaulme (P.-de-D.), Chaux (Doubs (4), Hte-S. (5), Jura (6)), la Chaux (Doubs, Jura, S.-et-L.), la Chau (P.-de-D.).

Les dérivés de *calma* sont nombreux. Ce sont des *calmata*, charmée ; des *calmeta*, calmette, charmette ; des *calmetum*, chaumois, charmois ; des *calmoialum*, calmeille, chaumeille, charmeille, charmoilles, chalmouse, chaumouse.

Calmetz (Av.), la Calmette (Gard), la Chalmée (S.-et-L.), Charmot (Niè., Yon.), Charmoy (Aube (7), Hte-M., Ht-Rh., Meur., Vos. (8), Calmeilles (P.-O.), Charmeil (Al.), Chaumeil (Cor.), Charmoilles (Doubs, Hte-M., Hte-S.), Chalmouse (S.-et-L.), Chamoux (Yon.).

En composition directe nous trouvons .

Calmoutier (9) (Hte-S.), Chamaloc (Dro.), Chamalières

---

(1) « *Calmæ* videntur appellari agri aratorii in quibus messes esse solent, quæ *calamis* frumentariis constant, quos inde nostri *chaumes* appellant. » — (2) *Calmen*, en 995; *Calmis*, en 998; *Charmis*. — (3) *Chelmes*, en 962. — (4) Chaux-lès-Saint-Hippolyte, Chaux-lès-Clerval *Calmis*, en 1156), Chaux-lès-Passavant, *Charmis*, en 1196. — (5) Chaux-la-Lotière. — (6) Chaux-sur-Champagney. — (7) *Calmelum*. — 8 *Carmedum*, en 886. — (9) *Calmae mon.*

(Hte-L.), Chamarandes (Hte-M., S.-et-O.), Chamesey (Doubs), Chamesol (1) (Doubs), Chamesson (C.-d'Or), Chaumercenne (Hte-S.), Chaumergy (2) (Jura), Chaumiane (3) (Dro.), Chaumouzey (Vos.), Chaumuzy (4) (Mar.), la Chaumusse (Jura), Charmauvillers (5) (Doubs), Chemaudin (6) (Doubs), Chemault (Loiret), Chemazé (May.).

Par inversion :

Beaucharmoy (Hte-M.), Bellechaume (Yon.), Breconchaux (Doubs), Cucharmoy (S.-et-M.), Espinchal (P.-de-D.), Longchaumois (Jura), Longechaux (Doubs), Marchaux (Doubs), Marchals (Can.), Monchals (Loire), Monchaux (Nd, S.-Inf., Rhanchal (Rh.), Rantechaux (7) (Doubs), Ronchaux (8) (Doubs), Sochaux (Doubs), Virenchaux (Som.).

Les mots *gastum* et *vuastum*, *gastina* et *vuastina*, désignaient des terres incultes, des lieux déserts. On leur donne généralement pour origine le latin *vastare*, ravager, désoler, qui a été traduit en vieux français par *guaster*, *vuaster ;* en provençal par *gastar*, *guastar ;* en espagnol par *gastar ;* en italien par *guastare ;* en ancien haut-allemand par *wastjan ;* et a donné naissance aux mots *gast*, *vuast*, *vast*, et *gastine*, *gâtine*, *vuastine*, *vastine*, *vâtine*. On trouve aussi *gastin* et *vastin*, qui impliquent un *gastinum*, *vastinum*.

Trois anciens pays de France portent le nom de Gâtinais (*Vastinensis pagus*). Ce sont le G. français, chef-lieu Nemours ; le G. orléanais, chef-lieu Montargis, et le G. chalonnais, où était Saint-Martin de G. (Saône-et-Loire) : quatre autres, celui de Gâtines, un en Poitou, un en Touraine et deux en Orléanais.

Gastes (Lan.), le Gast (Cal., Orne), le Vuast (P.-de-C.), le Vast (Man.), Gastines (D.-S., May., Sarthe), Vuastines (Nd), la Vâtine (S.-Inf.), Waesten (Belg.), Gastins (S.-et-M.).

---

(1) *Chalmessot*, en 1179. — (2) Anc. *Chalmargis*. — (3) *Calma mediana*. — (4) *Vicus Calmitiacus* au VI[e] siècle, dans Fortunat. — (5) *Charmoyvilar*, en 1177. — (6) *Calmaldan*, entre 1170 et 1185. — (7) *Rotenchaux*, en 1268. — (8) *Ronchal*, en 1139.

Gastelles ou Gâtelles (1) (E.-et-L.).

Hardinvast, Martinvast et Sottevast (Man.).

Le *lann* celtique, qui dénommait les terres incultes, ou plutôt sans valeur agricole, est devenu *lanna* ou *lanum*, *lanium* en basse latinité. La traduction de *lanna* par *lande* a fait croire à une origine germanique : *land*, champ, contrée. Ce serait par ironie qu'on aurait donné le nom de landes aux terres présentant naturellement l'aspect des pays désolés par les invasions barbares. Mais l'étymologie celtique a plus de probabilité.

Lannes (B.-P., Hte-M., Htes-P., L.-et-G), la Lanne (Gers, Htes-P., Lan., Cal., Ch.-Inf., L.-et-Ch), la Lande (Cal., Eure, Gir , Man., Oise, Orne, Yon), les Landes (S -Inf., Ven.).

Lanas (Ardèche), Lanet (Aude), Lanuéjouls (Gard, Loz.), Lanoux (Ar.), Landas (Nd), Landelles (Cal., E.-et-L.), la Landelle (Oise), Landos (Hte-L.).

Lannéannou (Fin.), Lannebert (C.-du-N), Lannecaube (B.-Pyr), Lannédern (Fin.), Lannemaignan (Gers), Lannemezan (2) (Htes-Pyr.), Lannepaze (Gers), Lanneplaa (3) (B.-P.), Lanneray (E.-et-L.), Lannilis (4) (Fin.), Lannion (C.-du-N.), Lamballe (C.-du-N), Lambezellec (Fin.), Lampaul (Fin.), Lampol (Fin.), Lanarvili (Fin.), Lancieux (C.-du-N.), Landeleau (Fin.), Landerneau (Fin.), Landevan (Mor.), Landevennec (Fin.), Landigou (Orne), Landizac (Orne), Landivy (May.), Landivisiau (Fin.), Landudu (Fin.), Landunez (Fin.), Landujan (I.-et-V.), Lanespède (Htes-P.), Laneufret (Fin.), Lanfain (C.-du-N.), Langan (I.-et-V.), Langannerie (Cal.), Langast (C.-du-N.), Langatte (Meur.), Langeat (C.-du-N.), Langoclan (Mor.), Langoiran (Gir.) Langolen (Fin.), Langon (Gir., I.-et-V., L -et-Ch , Ven.). Langonnet (Mor.). Langouët (I.-et-V.), Langourla (C.-du-N.), Langrolay (C -du-N.), Langrune (Cal.), Languédias (C.-du-N.), Languenan (C.-du-N.), Langueux (C.-du-N.),

---

(1) *Gastellum*, en 816, dans le *Polyptique d'Irminon*. — (2) Ou *Lannemitan (Lanna mediana)*. — (3) *Lanna plana*. — (4) *Lanna ecclesiæ*.

Languidic (Mor.), Lanhélin (I.-et-V.), Lanhouarneau (Fin.), Lanildut (Fin.), Laniscat (C.-du-N.), Lanleff (C.-du-N.) Lanloup (C.-du N.), Lanmérin (C.-du-N.), Lanmodez (C.-du-N.), Lanmeur (Fin.), Lanobres (1) (Can.), Lanoué (Mor.), Lanrilas (C.-du-N), Lanriec (Fin.), Lanrivoaré (Fin.), Lanrodec (C.-du-N.), Lanvallay (C.-du-N.), Lanvaudan (Mor.), Lanvellec (C.-du-N.), Lanvézéac (C.-du-N.), Lannéguen (Mor.), Lanvollon (C.-du-N.).

Landau (Ht-Rh., Prov. rhén.), Landavelle (Vos), Landedecourt (Meur.), Landemont (Maine-et-L.), Landeirat (Can.), Landerfang (Mos.), Landeronde (Ven.), Landerrouet (Gir.), Landersheim (B.-Rh.), Landevieille (Ven.) Landeville Hte-M.), Landifay (Aisne), Landiras (Gir.), Landorthe (Hte-G.), Landeroff (Mos.), Landser (Ht-Rh.).

Fréland (Ht-Rh.), Gerland (C.-d'Or), Hirschland (B.-Rh.), Islande (Yon.), Louplande (Sar.), Magland (Hte-Sav.), Morlanne (B.-P.), Larlande (Dord.), Taulanne (B.-Alp.), Trélanne (Loz.).

Le germanique *leere*, terrain vague, a donné le bas latin *larrium*, le flamand *laer*, le hollandais *laar*, le wallon *leer*, *lier*. *Larricium*, dérivé de *larrium*, désigne souvent un communal, une pâture publique.

Laar (Holl.), Laer (Belg.), Leer (Flan.), Leers (Nd), Liers (Belg., P.-de-C., S.-et-O.), le Lar (P.-de-C.), Larrey (C.-d'Or, Hte-S.), Larry (Mos.), Lerry ou Léry (Eure).

Latrecey (2) (Hte-M.).

La *roda*, *roha*, du germanique *rod*, *roh*, est un essart Elle a été rendue par *roé*, *rod*, *roed*.

La Roé (May.), la Rode (Puy-de-D., S.-et-L.), Rhodes (Belg , Meur.).

Rodelles (Av), Roeulx (3) (Nd), Rueil (4) (E.-et-L.), Rodalbe

---

(1) *Lanobriga* ou *Lannobriga*. — (2) *Larricium*. Ce mot est pour Larrecey. Larcin vient de *latrocinium* par la voie absolument inverse. — (3) *Rodolium*. — (4) *Rœdolium*, en 724.

(Meur.), Rodemack (Moselle), Roedersdorff (Ht-Rh.), Roedersheim (Ht-Rh.).

Le sens de *campus* varie, comme celui de la plupart des mots usuels d'ailleurs, avec les auteurs du grand siècle. Pour Cicéron, le campus, c'est la plaine; pour Horace, c'est le champ; pour Virgile, c'est le sol. Pour tous les auteurs, il a celui de champ de bataille. *Campania* a un sens plus étendu ; c'est un grand pays plat, une grande plaine.

Campus est devenu, en provençal *camp*, *cambo ;* en espagnol et en italien *campo ;* en vieux français *camp* et *champ; campania* a été rendu, en provençal par *campagna*, *campanha* ; en italien, par *campagna* ; en espagnol, par *campaña* ; en vieux français, par *campaigne*, *campagne* et *champaigne*, *champagne.*

Champs (Aisne, Can., Orne, P.-de-C., P.-de-D., S.-et-M., Yon.), le Champ (Is., M -et-L.).

Le diminutif *campellus* a donné :

Champeaux (D.-S., Dord., I.-et-V., Man., S.-et-M.), Champel (Meur.), Champey (Hte-L., Meur. (1)), les Champeaux (Orne, Sav.).

Et l'augmentatif *camparium :*

Champier (Is.), Champy (Ardèche).

En composition directe, *campus* est entré dans :

Chamabon (2) (Doubs), Chamadelle (Gir.), Chambeyre (C.-d'Or), Chambœuf (C.-d'Or. Loire), Chambon (Ch.-Inf., Cher, Creuse, Gard, I.-et-L., L.-et-Ch., Loiret, Loz., P.-de-D.), Chamfremont (May.), Champallement (3) (Niè.), Champaubert (Mar.), Champcourt (Hte-M.), Champdeniers (D.-S.), Champdieu (4) (Loire), Champdivers (Jura), Champdolent (Ch.-Inf., Doubs, Eure), Champenoux (5) (Meur.), Champien (6) (Y.),

---

(1) *Campels*, en 918. — (2) *Campus Abonis*, en 1181. — (3) *Campus Alemanus*, vers 1060. — (4) *Campus Dei*, qui a produit aussi les *Champdioux* et les *Champdéols*, *Champdéoux*. — (5) *Campus spinosus*, *Champspenous*, au XIIIe siècle. — (6) *Campus Pagani*, en 1167 ; *Champaën* et *Champaïen*, en 1366; *Champoyen.*

Champlemy (1) (Niè.), Champniers (2) (Ch., Vien.), Champrond (E.-et-L., Loz.), Champrougier (Jura), Champvans (3) (Doubs, Hte-S., Jura).

En composition par inversion :

Autichamps (Drô.), Beaucamps (Nd, Som.), Beauchamps (Loiret, Man., Som.), Béchamps (Doubs, Mos.), Bertrichamps (Meur.), Bonchamps (May.), Crèvechamps (4) (Meur.), Fricamps (Som.), Grandcamps (Cal., Eure, S.-Inf.), Grandchamps (Arden , Cal., Hte-M., L.-Inf., Mor., Sar., S.-et-O.), Harchéchamps (Vos.), Humbercamps (P.-de-C.), Lachamps (5) (Ardèche, Drô., Lozère), Larchamps (6) (May , Orne), Mauchamps (S.-et-O.), Morchamps (Doubs), Mouchamps (Ven.), Orchamps (Doubs, Jura). Ouchamps (L.-et-Ch.), Planchamps (Loz.), Quercamps (7) (P.-de-C.), Roucamps (Cal.), Seichamps (Meur), Lichamps (Niè.), Vauchamps (Doubs), Verchamps (Hte-S.).

Le mot gaulois *mag*, en bas latin *magus*, *macus*, *maus*, *mus*, *mum*, et en germanique *magen*, paraît avoir signifié champ. Dans son passage du latin au français, il n'en est resté généralement que l'*m*, parce qu'il était précédé de l'accent. Comme les peuples de race tudesque ont accentué la syllabe *mag*, elle s'est conservée dans la forme germanique du nom d'un certain nombre de localités des provinces rhénanes, ainsi que dans le nord de la France et en Belgique, où *magen* est devenu *maing*.

Argenton (D.-S., Indre, L.-et-G., May.), Argentan (Orne) (8), Authon (B.-Alp., Ch -Inf., L.-et-Ch., S.-et-O.) (9), Billom (P.-de-D.) (10), Bram, anc. Brom (Aude) (11), Brumath, pour Bromag (B.-Rh.) (12), Bournand (Vien.) (13), Caen (Cal.) (14), Cha-

---

(1) *Campus Lemetii*, vers l'an 600; *Camplemisii*, au IX^e^ siècle. — (2) *Campus niger*, *Campner*. — (3) *Campus vanus*. — (4) *Crepatus* (pour *Increpatus*) *campus*, en 1090. — (5) *Latus campus* — (6) *Largus campus*. — (7) *Quercûs campus*. — (8) *Argentomagus*, *Argentomaus*. — (9) *Augustomagus*. — (10) *Billomus* — (11) *Hebromagus*. — (12) *Brocomagus*. — (13) *Burnomus*, en 850 et 1066. — (14) *Cadomus*, en 1080.

renton (Cher) et Carentan (Man.) (1), Chassenon (Char.) (2), Chorges (Htes-A.) (3), Chisseau (I.-et-L.) (4), Cloué (Vien.) et Clion (Indre) (5), Condom (Gers) (6), Doulcon (Meuse) (7), Drom (Ain) (8), Dournon (Jura) et Durmagen (Prov. rhén.) (9), Loren (Yon.) (10), Marmagen (Prov. rh.) (11), Mouzon (Ardennes) (12), Néris (Allier) (13), Neumagen (Prov. rhén.), Nouvion (Aisne), Novion (Arden.), Noyon (Sar.), Noyon (Oise), Nyons (Drô.) et Nyon (Suis.) (14), Oudon (L.-et-Ch,) (15), Riom (P.-de-D.), Rioms (Drô.) et Rinmagen (Prov. rhén.) (16), Rouen (S.-Inf.), Ruau (I.-et-L.) et Rom. (D.-S.) (17), Senos ou Saint-Pierre-de-Senos (Ard.) et Senau (Yon.) (18), Syam (Jura) (19), Souston (Lan.) (20), Vergon (B.-A.) (21), Worms (Prov. rhén.) (22).

On ne trouve *mag* comme préfixe que dans un très petit nombre de noms.

Magoard (C.-du-N.), Magstatt (Ht-Rh.), Meung-sur-Loire, anc. Melun (Loiret), Meung (Ch.-Inf.) et Mehun-sur-Yèvres (Cher) (23), Mèvres (S.-et-L.) (24).

Un certain nombre de *magus* ont perdu leur ancien nom. Le *Billomacus* des monnaies mérovingiennes était, paraît-il, Senlis. *Bodimomagus* est Casale, en Italie. Chorges, après avoir porté le nom de *Caturicomagus*., dans l'« Itinéraire des Vases Apollinaires », est devenu le *Caterigas* ou *Catorigas* de l'« Itinéraire d'Antonin ». Un titre de l'an 1260 l'appelle *Cadorcas*. *Caesaromagus Bellovacorum* est devenu Beau-

---

(1) *Carentomus*. — (2) *Cassinomagus*. — (3) *Caturicomagus*, dans l'*Itinéraire des vases Apollinaires* — (4) *Cisomagus*. — (5) *Claudiomagus*. — (6) *Condomum*. — (7) *Dulcomense castrum*, en 939. — (8) *Duromagus*. — (9) *Durnomagus*. — (10) *Logromus*. — (11) *Marcomagus*. — (12) *Mosomagus*. — (13) *Neriomagus*, — (14) *Noviomagus*. Le Noyonnais est appelé *Noviomagensis pagus*, en 664; *Noviomensis pagus*, en 853. — (15) *Odomus*, des monnaies mérovingiennes. — (16) *Rotomagus*, Rouen est le *Rodomaus* des monnaies mérovingiennes. — (17) *Ricomagus*. — (18) *Senomagus*, Senan est appelé *Senomum* au IXe siècle. — (19) *Sigomagus*. — (20) *Sostomagus*. — (21) *Vergomagus*. — (22) *Borbitomagus*. — (23) *Magodunum*, 565. — (24) *Magaverum*, av. 843.

vais et un *Condatomagus*, Milhau ; *Germanicomagus*, Saint-Cybardeau (Charente); *Juliomagus*, Angers; *Noviomagus*, Lisieux et Spire ; *Ritumagus*, Radepont (Eure); un *Sostomagus*, Castelsarrazin. Le sort le plus singulier est celui de *Sidremomagus*, devenu Saint-Dremond, dans la Vienne, en passant par *Sidremum* très probablement.

La *plana* est, comme le *campus*, la *campania*, un pays plat, une plaine. On trouve déjà *in planâ*, en plaine, dans Florus ; mais les autres auteurs de la bonne époque emploient plus volontiers *in plano*.

Plana a donné le provençal *plana*, *planha*, *plaigna*, *plagne* ; l'espagnol *plana*, *llana* ; l'italien *piana* ; le vieux français *plane*, *plaine*.

Plaines (Aube, Vos.), la Plaine (L.-Inf.), la Plana (Corse). Plainehaute (C.-du-N.), Plainoiseau (Jura).

Platea, place, est un espace libre, un lieu découvert au milieu des bois, une clairière. Place est très répandu comme lieu dit.

Les Places (Eure).

On trouve *terra* avec le sens restreint de sol, terrain, terroir, dans Cicéron, dans Varron, dans Virgile. Ce mot a donné le provençal et l'italien *terra*, l'espagnol *tierra*, et le vieux français *tarre*, *terre*. Ce mot ne figure guère, dans les noms de lieux, qu'en composition.

Terraube (Gers), Terrebasse (Hte-Gar.), Terreclapier (Tarn), Terrefondrée (C.-d'Or), Terrehaulte (Sav.), Terre-noire (Loire).

Aubeterre (Aube, Char.), Froideterre (Hte-S.), Noire-terre (D.-S.)

Terroles (Aude), Terroux (Lot).

Territorium a donné par contraction *terrorium*, qu'on a rendu par *terroir*, *terreur*, terrain considéré par rapport à l'agriculture.

Villars-le-Terroir (Suisse).

La végétation spontanée a fourni à la nomenclature l'*ar-*

bor, le *balius*, la *barta*, le *boscus*, la *broca*, le *bruscum*, la *calia*, le *coadus*, le *dornum*, le *fascis*, la *flos*, le *folium*, le *forestum*, la *gaja*, la *grua*, la *haga*, le *hallum*, le *hasum*, l'*herba*, le *holtum*, le *pratum*, la *radix*, le *saltus*, la *silva*, la *soca*, la *spica*, la *spina*, le *spissum*, le *tignum*, la *tosca*, la *vaura*, le *verus*, la *virga*, le *viride*, la *vuabra*, et le *vualdum* ou *galdum*.

Arbor, arbre, employé comme point de repère, a produit quelques noms de lieux. Littré le fait venir du radical *urb* ou *arb* exprimant la fécondité et auquel on doit aussi le zend *urvara*, arbre, le sanscrit *urvarâ*, terre fertile, l'allemand *urbar*, fertile, et le celtique *arbara*, plante à grain. *Arbor* a donné le provençal *arbre*, *albre*, *aybre*, l'espagnol *arbol*, le portugais *arvore*, l'italien *albero*, et le vieux français *abre*, *aibre*, *aibe*.

Aibre (1) (Doubs), l'Arbre (Som.), les Arbres (Can.).

Les dérivés ont donné les noms suivants :

Arboras (2) (Hérault), les Abrets (Is.), Arbecey (3) (Hte-S.), Arbrissel (3) (I.-et-V.), l'Arbresle (4) (Rhône).

Arbresec (I.-et-V.).

Belabre (Indre), Chalabre (5) (Aude).

Le *balius* ou *balium*, rangée d'arbres, a pour origine le celtique *bali*, en vieux français *bail*.

Bail ne se trouve qu'en composition dans :

Bailleval (Oise).

Mais il a de nombreux dérivés. *Balietus* et *baliedus*, *balidus*, ont donné naissance à des *baillet* et des *baillit*, *bailly*, et *balioialus baliolus*, à des *bailleuls* et des *bailleau*.

Bailly (Aube, E.-et-L. (6), Hte-M., Oise, S.-et-M., S.-et-O.), Baillet (S.-et-O.), Ballié (I.-et-V.).

---

(1) *Arbor*, au XII[e] siècle, *Abre*. — (2) *Arboratis*, en 804. — (3) *Arboricella*, — (4) Pour Arbressel. — (5) Champ-l'arbre. — (6) *Baliolum*, en 977; Bailly-l'Evêque.

Bailleul (Eure, Nd, Oise, Orne, P.-de-C, Som.), Bailleux (Oise), Bailleau (E.-et-L. (1), S.-et-O.), le Bailleul (Sar.).

En composition directe :

Bailleulmont et Bailleulval (P.-de-C.).

Barta, hallier, broussaille, vient du celtique *berth*, *ferth*, ou *verth*, qui a donné le français *barth*, *bard*, *bart*. Il est devenu masculin dans le nord.

Bard (C.-d'Or, Hte-L., Loire), Bard (Doubs), la Barthe (Gers, Hte-G., Htes-P., Tarn, T.-et-G.), la Barde (Ch.-Inf., Gir.).

Le Barthas (2) (Gers).

Lombard (3) (Doubs, Jura).

Boscus, *buscus*, bois, bocage, hallier, est le travestissement latin du germanique *busch*. Le bas latin est devenu *bosc*, *busc*, dans le midi ; *bost* dans le centre ; *boz*, dans l'est ; *bus*, dans le nord. On trouve encore *bouc*, *buc*, *but*, *bust*, ainsi que *bo* et *bou*. Le mot est devenu *bosco*, en italien, et *bosque*, en espagnol.

Le Bosc. (Ariège, Av., Hér.), Busque (Tarn), le Bost (Al., Niè.), Botz (M.-et-L.), Bos (Dord.), Boos (Lan., S.-Inf.), Boz (Ain, Doubs, Hte-S., Jura), le Bô (Cal.), Boé (L.-et-G.), Bou (Loiret), Bouc (B.-du-Rh.), le Bouch (Mos.), Bus (Eure, P.-de-C., Som.), Bust (B.-Rh.), Buc (Ht Rh., S.-et-O.), le Buc Aude, L.-et-G.), le But (Calvados), Bot (Fin.).

L'augmentatif *boscarium*, *buscarium*, *buscaria*, a produit :

Buthiers (Hte-S., S.-et-M.), la Bucquière (P.-de-C.).

On doit au collectif *boscoialus* :

Bozouls (Av.).

Le diminutif *boscetus* a donné :

Bouquet (Gard), le Bouchet (Niè.), Bûteaux (Yon.)

Et *boscollus* :

Boisle (P.-de-C.).

---

(1) *Baliolus*, vers 977 ; Bailliau-le-Pin. — (2) *Bartatis*. — (3) *Longum bardum*.

En composition directe, nous trouvons :

Bosguérard (Eure), Boucard (Cher), le Boucaud (Lan.). Bohal et Bohard (Fin.), Buschwiller (Ht-Rh.).

Il faut noter, comme exemple de l'absorption du radical, Barrault (Yon.), qui vient de *Boscum Raaldi*.

L'inversion a donné un plus grand nombre de noms que la composition directe :

Arlebosc (Ardèche), Bertrambois (Meur.), Bettembos (Som.), Bibost (Rh.), Bonnebosq (Cal.), Bornambusc (S.-Inf.), Caubous (Hte-G., Htes-P.), Chambost (Rh.), Gaillarbois (Eure), Grambois (Aude), Malbô (Can.), Malbosc (Ardèche), Marbot (Meuse), Marboz (Ain), Molamboz (Jura), Narboz (Doubs), Neubois (B.-Rh.), Neufbosc (S -Inf.), Orbois (Cal.). Parlebosc (Lan.), Passabosc (Gers), Pimbô (Lan) Plaimbois (Doubs), Prébois (Is.), Seingbousse (Mos.), Seignobosc (Tarn), Taybosc (Gers), Thillombois (Meuse), Valbois (Doubs), Villebois (Ain, Drô.).

Broca, *broga*, *bruga*, *brossa*, *brussa*, *brotta*, *brutta* et *brocum*, etc., broussaille, buisson, bruyère, viennent du kymri *brwg*, et ont produit le bas-breton *bruk*, *bruc*, *brug*, le wallon *brouche*, le picard *bruche*, le berrichon *breusse*, *brusse*, le provençal et le catalan *brossa*, le milanais *brug*, le gênois *brügo*, le vieux français *brosse*, *brousse*, *brotte*.

Broc (M -et-L), le Broc (P. de-D , Var), la Broque (Vos.), Brosses (Yon.), la Brosse (Loiret, S.-et-M.), Brottes (Hte-M , Hte-S.), Brousses (Aude, Av , Cr., P.-de-D., Tarn), la Brousse (Ch.-Inf), Bruc (I.-et-V.), Bruch (L.-et-G.), Bruges (B.-P., Gir., Belg.), Bresses (S.-et-L.), la Bresse (Vos.).

Les dérivés sont nombreux :

Brocas (1) (Lan)., Brocotte (Cal.), Broquiers (2) (Oise), Broquies (Av.) Brossay (3) (M.-et-L.), Brouzet (4) (Gard), les Brouzils (5) (Ven.), la Bruère (Sar.), Brugairolles (6) (Aude),

---

(1) *Brocatis*. — (2) *Brocarium*. — (3) *Bvoceta*. — (4) *Brocetum*, en 959. — (5) *Brobilia*. — (6) *Brugariola*.

le Brugeron (1) (P.-de-D.), Brughéas (2) (Al.), Bruguières (Hte-G.), la Bruguière (Gard, Tarn), Bruyères (Aisne, Hte-S., S.-et-O., Vos.), la Bruyère (C.-d'Or, Hte-G., Oise), Bresles, pour Bresselles (Oise, Som.), Bressoles (Ain, Al.), Bressols (T.-et G.), Bressollettes (Orne), Bruxelles (Belg.).

Un dérivé de *broca, brocogilus*, mérite une attention particulière. Primitivement *brocoialus*, par syncope *broialus*, il a passé successivement par les formes *broilus*, *brogilus* et *brolius* avant de devenir le français *breuil*, ses variantes *broil*, *bruil*, *brul*, *brouil*, *brueil*, *bruel*, *vroil* etc, le flamand *briel* et l'italien *broglio*, *bruollo*.

Breuil signifie bois taillis « Est réputé *breil* de forêt, dit la Coûtume d'Anjou (art 36), un grand bois marmenteau ou taillis. »

Pour chevaulchier le *bruel* de Selve longue,
Li descendirent lès une basse combe.

(GARIN LE LOHERAIN.)

Li vit dui chevalier ki d'un *bruil* sunt issu
Par les champs sont à lui o espéron venu.

(ROMAN DE VACCE.)

Que n'oi chanter par *brueil*
Oisel n'au main n'au soir.

(COUCI.)

Dona *broils*, dona terre, dona grans eritez.

(ROMAN DE ROU.)

Et chant sovent com oiselet en *broel*.

(LE ROY DE NAVARRE.)

Bregilles (3) (Doubs), Burgilles, métathèse de Brugilles (Doubs), Vregilles (Hte-S.), le Breil (Lot, M.-et-L., Sar.), les Breils (M.-et-L.), Breuil (Aisne, Ch.-Inf., D.-S., Hte-M.,

---

(1) *Brugarium*. — (2) *Brugiatis*. — (3) Le premier nom de Bregilles a été le celt. *Dorn*, en latin *Dorna*, qui signifiait également broussailles.

Hte-Mar., Oise, S -et-O , Ven), le Breuil (Al , Cal., D -S., Eure, P.-de-D., Rh., S.-et-L.), Breuilh (Dord.) Breux (Eure, Meuse, S -et-O.), le Breuilh (Gers), Bruilles (Nd), Brulles (Orne), Briel (Belg.).

Les dérivés sont *brolietus* et *broliolus*, auxquels nous devons :

Breuillet (Ch.-Inf., S.-et-O.), Breuillet (Mar.), Brouilla (P.-O.), Brullioles (Rh.).

En composition, on trouve :

Grosbreuil (Ven.), Lombreuil (Loiret), Sombreuil (Ven.).

Bruscum, bruyère, petit houx, a donné le provençal *brusc*, l'espagnol et l'italien *brusco*, le vieux français *brux*, *bruz*.

Brusques (Av.), Brux (1) (Vien.), Bruz (I.-et-V.).

Le diminutif *bruscetum* est représenté par :

Le Brusquet (B.-A.).

Il y a eu une variante *brustum*, à laquelle se rapportent :

Brustico (2) (Corse), Brûtelles (3) (Som.).

Cala, *calia*, *calium*, *calinum*, forêt; du celtique *cail*, *eaill*, qui a donné *cail*, *chaille*, *chelle*, *gaille*, *jaille*.

Cailla (Aude), Caille (Var), Chail (D.-S.), Chaille (L.-et-Ch.), Challes (Ain, Sar., Sav). Chelles (4) (S.-et-M.), la Chelle (Oise), la Chelle (5) (P.-de-C.), la Jaille (M.-et-L.), Chalain (Jura, Loire), Chaleins (Ain).

Les dérivés sont nombreux :

Calès (6) (Dord.), la Caillère (Ven.), Cailloux (Rh.), Caillouel (Aisne), Caillouet (Eure), Cailhau (Aude), Chailloué (Orne), le Chaillouet (7) (E.-et-L.), Chalux (Niè.), Chaley (Ain), Chalettes (Aube), Chalouse (S.-et-O.).

On retrouve *calia* dans :

Boujailles (8) (Doubs), Mouchard (9), pour Mouchal (Jura).

Coadus, bois, forêt, expression bas-latine d'origine bas-

---

(1) *Brusc.* vere 1080. — (2) *Brusticum.* — (3) *Brustellum.* — (4) *Cala.* — (5) *Calium.* — (6) *Parochia Calensis*, en 1124. — (7) *Calloet*, en 1080. — (8) *Bolgalia*, en 863, dans la *Chronique de Saint-Bénigne.* — (9) *Sartum Molkalio*, en 863, dans la même chronique.

bretonne, qui a été rendue par *coad*, *coat*, *goat*, *hoat*, *hoet*, *houet*,*queudē*, *queue*, *coet*, *coit*, *cut*, *cuit*, *cui*, *cois*, *cos*, *cus*, *cuis*, *cuz*, *cheid*, selon les régions.

Coat (C.-du-N., Fin.), Coet (C.-du-N., I.-et-V., Mor). Cot (Cal., Htes-P., S.-Inf.), Coises (Rh.), Cos (Ar.), Cuis (Mar.), Cuise (Oise), Cuse (Doubs), Cuts (Oise), Queudes (Mar.), la Queue (S.-et-O.).

Parmi les dérivés, *cusellus* et *cusetus* ont donné :

Cuiseaux ou Cuseaux (S.-et-L.), Cuisle, pour Cuisel (Mar.), Cusey (Hte-M.), Cusy (Mar.).

En composition directe, nous retrouvons *coadus* dans :

Coarraze (B.-P.), Coisevaux (Hte-S.), Coslédaa (B.-P.).

Les inversions sont plus nombreuses :

Burscheid (Meur.), Burtscheid (Prov. rhén), le Folgoat (Fin.), Haspelscheid (Mos.), Huelgoat (Fin.), Langoat (C.-du-N.), Lescouet (C.-du-N.), Liederscheid (1) (Mos.), Penhouet (Mor.), Plancoet (C.-d.-N.), Porhoet (Fin.), Roscoet (Mor.), Talhouet (C.-du-N.), Tettscheid (2) (Prov. rh.), Walscheid (Meur.), Weegscheid (3) (Ht-Rh.).

Le celtique *dorn*, en bas-latin *dorna*, *durna*, on *dornum*, *durnum*, a fourni le bas-breton *dronn* et l'allemand *dorn*, qui, tous deux, signifient épines, ronces. On le retrouve dans :

Dornes (4) (Niè.), Durnes (5) (Doubs), Dournon (6) (Jura), Dournes (Tarn), le Drennec (Fin.).

Et dans :

Dornas (7) (Ardèche).

Fascis, bouquet de bois, *fasse*, *faisse*, a survécu dans :

Les Faisses (Jura).

Fascis et son diminutif *fasciculus*, devenu *fascle*, *fâcle*, se retrouvent dans de nombreux lieux dits.

---

(1) *Lidorum coadus*.— (2) *Tasci coadus*, *Texscith*, en 1161. — (3) *Viæ coadus*. — (4) *Dorna*, en 900. — (5) *Durna*, au XII^e^ siècle. On trouve aussi *Durnacum*, qui pourrait être l'habillement latin de *durnec*, lieu épineux. — (6) *Durnum*. — (7) *Dornatis*.

On trouve *flos*, fleur, en composition dans :

Fleurbaix (P.-de-C.), Fleurville (S.-et-L.), Florémont (Vos.), Florimont (Ht-Rh.).

Champfleur (Sav), Montfleur (Jura), Montflour (May.)

Folium, feuille, n'a nommé que :

Feuilles (Aude).

Mais ses dérivés sont assez nombreux dans la nomenclature A *foliata* se rapportent :

Fouillades (Char.), la Feuillade (Dord), la Feuillée (Fin), la Fouillade (Av), la Feuillie (Man., S.-Inf).

A *folietum* :

Feuillais (Indre), Fouilloy (Oise. Som.).

A *foliaria* :

Feuillères (Som.).

Enfin à *foliosus, foliosa, foliosum :*

Fouilleuse (E.-et-L.), Fouilleuse, Oise), Fouillouse (Htes-A.), la Fouillouse (Loire), le Fouilleux (Ch.-Inf.).

Le bas-latin *foresta, forestum, forasta*, forêt, auquel se rapportent le provençal *forest, foresta*, l'italien *foresta*, a été longtemps regardé comme une provenance de l'allemand *forst* ; mais aujourd'hui les étymologistes d'outre-Rhin déclarent eux-mêmes qu'il est d'origine romane. Diez incline vers une étymologie latine déjà proposée par Frisch, à savoir *foris*, dehors. De fait, le grammairien Placide connaissait déjà un adjectif *forasticus*, extérieur, qui subsiste dans l'italien *forastico* et le provençal *foresque*, sauvage. Il y a aussi dans l'italien le mot *forestière*, qui a le sens d'étranger, d'homme du dehors, et paraît avoir la même origine. Enfin, le verbe bas-latin *forestare* signifie mettre dehors, bannir. *Foresta* a dû signifier primitivement un terrain mis à ban, interdit à la culture et à l'habitation dans l'intérêt de la chasse seigneuriale. On comprend qu'un terrain soumis à cette condition ne devait pas tarder à être envahi par la végétation sylvestre et la faune sauvage, à constituer enfin une forêt.

Forest (Aisne), Forêt (Eure, Htes-A., Nd, P. de-C.), la Forêt (Char., D.-S., Eure, Fin., Orne, S.-et-O., Som.), le Forêt [1] (P.-de-C.).

Fortsfeld (B.-Rh.), Forstheim (B.-Rh.), Fortschwihr (Ht-Rh.).

La *gaja* ou *gaya* est, selon Ducange, une forêt très épaisse, — *sylva densissima.* — On trouve aussi *gayum*, *gajum*. La forme romane est *gaye*.

Gaye (Marn., Gayon [2], (B.-P.), Gaja [3] (Aude).

Le mot *grua* et son dérivé *grueria* viennent de l'ancien haut-allemand *gruo*, qui signifiait verd. Ils ont le sens de verdure, bois, pré-bois.

On appelait *gruyer*, sous l'ancien régime, un officier qui jugeait, en première instance, des cas forestiers. *Gruyer* avait un homonyme qui était *verdier ;* ce qui justifie l'étymologie.

Grue (Ven.).

Gruyères (Arden.), la Gruère (L.-et-G.).

On sait qu'une des plus belles régions forestières de la Suisse s'appelle la Gruyère.

Haie n'avait pas, dans l'ancienne langue, le sens restreint qu'il affecte dans le français moderne. L'ancien haut-allemand *haga*, le bas-latin *haga, haya*, dont le mot procède, s'appliquaient autant au terrain qu'à sa clôture et signifiaient bois clos. C'est encore ainsi que se traduisent l'allemand *hag*, l'anglais *hedge* et le flamand *haeghe*. *Haga* n'a pas pénétré dans les autres langues romanes. Dans le vieux français les formes sont *age*, *hage*, et *haye*, *hay*. Un dérivé *haginum* a donné *hagen*, *hayne*, *haine*, *hain*, *ayen*

Les Ages (Doubs), Ay (Mar., Mos , Suis.), l'Hay (Suis.), Hayes (Mos.), la Haye (Eure, Hol. [4], I.-et-L , Mar., Meur., S.-Inf., Vos.) les Hayes (L.-et-Ch., Rh.).

---

(1) *Forestum.* — (2) *Gayum.* — (3) Gaja-la-Selve et Gaja-Villedieu. — (4) *Haga comitis*, en hollandais *S'Gravenhaag.*

Ayen (Cor.), Haynes (P.-de-C.), Hayns (Vien.), Hagen (B.-Rh., Mos.).

Ageville (Hte-M.), Hagecourt (Vos.), Hagenau ou Haguenau (B.-Rh.), Hagenbach (Ht-Rh.), Hagenthal (Ht Rh.), Hageville (Mos.), Hayange (Mos.) la Haymeise (Meuse), la Hayville (Meuse).

Haigneville (Meur.), Haincourt (Nd), Hainvillers (Oise).

Hasum et son diminutif *hasellum*, *haslum*. *hallum*, ont signifié buisson, fourré. Ils ont été rendus, en vieux français, par *hase*, *hèze*, et par *hasel*, *halle*. *Hase* a donné le normand *hasier* (*hasarium*) et le picard *hallot*. *Hasum* viendrait du celtique bas-breton *haso*, branche. On trouve *hasla*, branche, dans la loi des Ripuaires,— (*in haslâ*, *hoc est ramo*. — On trouve *halotus* dans Ducange.

Heiltz-le-Hutier (Mar.) est nommé *Hasum Vuiteri* en 1032. Dans le même texte, Heiltz-le-Maurupt s'appelle *Hasum Amalderici* (hase d'Amaudru), et Heiltz-l'Evêque *Hesium Episcopi*.

Le Hézo (Mor.)

Le diminutif *haselum* a donné de nombreux *hazoy*, *hazay*, *azay*, et *hasellum*. des *hazel* et des *hazeau*.

Azay (Indre, I. et-L.), Azat (Hte-V.), le Hazay (S.-et-O.), le Hazeau (Mar.), le Hazé, pour le Hazet (Eure).

Hallum, de son côté, a fourni des *hallier*, des *hallet*, des *hallot*, des *halloy*, des *hallu*.

Hallier (S.-et-O.), Halloy (Oise, P.-de-C., Som.), Hallu (Somm.), le Hallet (Mar.), les Hallots (Eure).

Hallotus a donné lieu à la Hallotière (S.-Inf.).

Hasebroucq (Nd), Hescamps (Som.), Hesmond (P.-de-C.), Hesègue (P.-de-C.), Hazelbourg (Meur.), Hallivillers (Som.), Halloville (Meur.).

Herba, herbe, gazon, en provençal *erba*, *herba*; en italien *herba*; en portugais *herva*; en espagnol *yerva*; en vieux français *harbe*, *herbe*, *hierve*, *hièbe*.

On ne trouve le mot qu'en composition.

Les dérivés sont *herbarium*, *herbella*, *herboïalum*, auxquels nous devons :

Les Herbiers (Ven.), Herbelles (P.-de-C.).

Herbault (L.-et Ch.), Herbeumont (Belg.), Herbeuval (Arden.), Herbeuville (Meuse), Herbeville (S.-et O.)

Belleherbe (Doubs), Malesherbes (Loiret), Malherbe (Cal., L.-Inf., Man.).

Le mot *holtus*, bois, vient du germanique : il a produit le flamand *holt*, *hout*, *hot*, l'alsatique *holtz*, l'allemand *holz*.

Holtbecque (Belg.), Houtbriel (Belg.), Houtfalise (Belg.), Houtkerque (Nd), Houtville (Man.), Holtzheim (B.-Rh.), Holtzwihr (Ht-Rh.).

Aerschot (Belg.), Boischot (Belg.), Bouchout (Belg.), Bouggenhout (Belg.), Calmpthout (Belg.), Nordwykerhout (Belg.), Osterhout (Hol.), Oudeschot (Hol.), Thorhout (Belg.), Tournhout (Belg.), Udenhout (Hol.), Waerschot (Belg.), Wormhout (Nd).

Pratum, pré, prairie, dans Cicéron et Virgile, herbe, gazon, pelouse, dans Virgile et Ovide, champ, terrain, emplacement, dans Tite Live, a donné le provençal *prad*, *prat*, l'italien *prato*, l'espagnol *prado*, le vieux français *pré*. Le pluriel *prata*, suivant l'usage de la langue, qui des pluriels faisait des féminins singuliers, est devenu la *prée*, comme dans la Préevallée, et la *prade*.

Le diminutif bas-latin *pratellum* a été rendu par *pradel*, dans le midi de la France, *pradeau* dans le centre et dans l'ouest, *préel*, *prel* et *préau* dans le nord et dans l'est. *Pratilis* a donné *prehy*, *prey* ; *pratinum*, *pratin*, *pretin*, et, au pluriel féminisé, *pradina* ; *praturium*, *pradia* ; et son pluriel féminisé, *pradière*, *pradère* et *prairie* Enfin le pluriel *pratella*, féminisé et singularisé, a donné naissance à la forme *pradelle*, *praelle*, *prelle*. Le suffixe *oïalus* est intervenu dans la formation de *prayol*, *praille*, *preuil*, *proil*, *preil*.

Prades (Ardèche, Ar., Av, Hér., Loz., P.-O., Tarn), la

Prade (Aude, Char.), Prads (B.-A.), Prats (Ar., C.-dù-N., Dord., P.-O.), Pratz (Hte-M., Jura), Prato (Cor.), Pré (E.-et-L.), le Pré (Cal.), les Prés (Drô., Seine), Pretz (Meuse), Prez (Arden., Hte-M., May.).

Les Pradeaux (P.-de-D.), Préaux (Ardèche, Cal., Indre, May., Orne, S.-et-M., S.-Inf.), les Préaux (Eure), Prêles, pour Prels (1) (Aisne), Esprels (Hte-S.), Préhy (2) (Yon.), Prey (Eure, Vos.), Pradinas (3) (Av.), Pradines (Cor., Loire, Lot), Pretin (Jura), Pradiers (Can.), Pradières (Ar.), Pradères (Hte-G.), la Pretière (Doubs), Pradelles (Aude, Drô., Hte-L., Nd), Prayol (Ar.), Prailles (D.-S.), Prayes (Meur.), Pray (L.-et-Ch.).

Pradeségur (4) (Av.), Praslin (5) (Hte-M.), Praslong (C.-d'Or, Loire), Pratviol (Tarn), Prasville (E.-et-L.), Prébois (Is.), Précorbin (Man.), Prédefin (P.-de-C.), Préfontaine (Loiret), Prégilbert (Yon.), Préguillac (Ch.-Inf.), Prémanon (Jura), Prémeaux (C.-d'Or), Prémillat (Al.), Prémilieux (Ain), Prémol (Is.), Prénéron (Gers), Prénonvellon (L.-et-Ch.), Prénovel (Jura), Préporché (Niè.), Préportin (Orne), Présaille (Hte-L.), Préserville (Hte-G.), Présilly (Jura), Préval (Sar.), Prévelles (Sar.), Prévessin (Ain), Prévillers (Oise).

Beaupré (Doubs), Grandpré (Ardennes), Lompré (Som.), Longpré (L.-et-Ch.), Martinpré (Meur.), Molpré (Jura), Rubempré (Som).

Radix, racine, en vieux français ***raixe***, ***raisse***, ***rasse***, ***resse***, ***race***, ***rache***, est très répandu comme lieu dit.

Raches (Nd), Raix (Char.).

Le sens de *saltus*, en vieux français ***salt***, ***sault***, est très ambigu. Bois, forêt, dans César, Virgile, Plaute, clairière dans Varron, pâturage, herbage, prairie, dans César et Virgile, c'est une terre, une propriété rurale dans Cicéron

---

(1) *Pratella*, au XIIe siècle. — (2) *Pradilis*, en 886; *Pratilis*, en 1151. — (3) *Pratinatis*. — (4) *Pratum securum*. — (5) *Pratalenum*, en 1097, et *Pratolenum*, en 1179.

et dans le **Digeste** ; enfin Tite Live et Quinte Curce lui donnent la **signification de gorge**, défilé, pas. Dans les premiers siècles **du moyen âge**, le *saltus* a été une division territoriale correspondant à quatre centuries ou à la *turma*, tiers du *pagus*.

Salt (Loire), Sault (Ain, Arden., B.-P., Orne), Sauto (P.-O.). Saultain (Nd), Saulty (P.-de-C.), Sautel (Ar.), Sauternes (Gir.)

Beaussault (S.-Inf.), Boursault (Mar.), Faissault (Arden.), Francsault ou Franxault (C.-d'Or), Harsault (Vos.), Lussault (I.-et-L.), Meursault (C.-d'Or), Venansault (Ven.).

Silva ou *sylva* est une forêt, un grand bois, dans la haute latinité (Cicéron, Virgile). Virgile et les poètes de la même époque lui donnent le sens de plantation, de réunion d'arbres, de végétation, de production du sol. *Sylva* a donné l'italien *silva* et *selva*, l'espagnol *silva*, l'ancien français *selve*, *serve*, *sauve*, *seuve*, *seube*.

La Selve (Aisne, Av.), Serves (Drô.), Sauve (Gard), la Seube (B -P., Gers).

Nous devons aux dérivés :

Servas (1) (Ain, Gard), Servières (Cor., Loz), Serviers (Gard), Serviès (Aude, Tarn).

En composition nous trouvons :

Silvareccio (Corse), Silvarouvres (Hte-M.), Sauvelade (2) (B.-P.), Servaville (S.-Inf.).

La Grandesauve (Gir.), Grossœuvre, pour Gransœuvre (3) (Eure), Masseube (B.-P.), Rochesauve (Ardèche), Villeselve (Oise).

Lausanne est dominé par une montagne boisée qu'on appelle Sauvabelin, *Sylva Beleni* dans les textes latins du moyen âge. On trouve également, dans le canton de Vaud, Sauveillaume, *Sylva Vuillermi*. Un village de Franche-Comté, Broyes-les-Pesmes, s'est longtemps appelé *Brayselves*.

---

(1) *Servatis*. — (2) *Silva lata*. — (3) *Grandis silva*.

La *soca*, souche, bas du tronc d'un arbre abattu, ce qu'il en reste hors de terre, est d'origine celtique : on trouve, dans le bas-breton, *souc'h*, *soc'h ;* dans le gaèlique, *soc ;* et dans le cornique, *soch* (texte du IXe siècle). *Soca* a donné le provençal *soca*, *socha*, et le vieux français *soche*, *suche*, *souche*, *soutse*, *choche*, *choque*, *chouque*, *cuche*, *couche*, *cuque*. *cosse*.

La Souche (Ardèche, D.-S., Vos.), la Souts (Av.), Souchez (P.-de-C.), Chocques (P.-de-C.), Couches (S -et-L.), Cucq (P.-de-C.).

Choqueuses (Oise), Cossaye (Niè.).

Spica, *spicum*, épi, dans Cicéron, Varron, sommité d'une plante, dans Ovide et dans Columelle, a été employé au figuré par Martial, avec le sens d'aigrette. Les formes néo-latines sont : l'espagnol et le provençal *espiga*, l'italien *spiga*, et le vieux français *espis*, *espy*.

Epy, anciennement Espy (Jura).

Les dérivés sont assez nombreux.

Espeyet (1) (Aude), Espiens (1) (L.-et-G.), Esprit (Gir.), Espiais (2) (L.-et-Ch., S. et-O), Epieds, pour Epiers (Aisne (3), Eure, Loiret, M.-et-L.), Epiers (4) (S -et-O.), Epiez (Meur., Meuse), Spezet (Fin.).

Villespy (Aude).

Spina, *spinus*, épine, arbrisseau épineux, dans Columelle et dans Pline. Virgile et Palladius donnent à *spinus* le sens particulier de prunier sauvage. Nous trouvons : dans l'italien, *spina*, dans le provençal et l'espagnol, *espina*, dans le portugais, *spinha* et dans le vieux français, *espène*, *espoine*, *espene*, *espeigne*, *espine*.

Epeigne (I.-et-L.), l'Espin (Sav.), l'Epine (Aisne, Htes-A., Mar., P.-de-C.).

Les dérivés *spinale*, *spinatis* ou *spinate*, *spinella*, *spine-*

---

(1) *Spicetum*. — (2) *Spircensis*. — (3) *Spicarium*, en 1110. — (4) *Spicariæ*, en 816.

tum, ***spinaiolum***, ***spinosus***, sont tous représentés dans la nomenclature.

Epinal (Vos.), Espinas (Can.), l'Epinas (Cr.), Espenel (Drô.), Epenède (Char.), Epenoy (Doubs), Epinay (Cal., Eure, Orne, Seine, S.-et-O., S.-Inf.), Epinoy (P.-de-C.), Epineau[1] (Yon.), Epineuil (Cher, Yon.), Epineux (May., Sar.), Epenoux (H.-S.), Epenouse (Doubs), Epinouse (Drô.).

Comme composés, nous trouvons :

Epenaucourt (Som.), Epinant, pour Epinenant (Hte-M.), Espinchal (P.-de-D.), Spincourt (Meu.).

Laubespin (Jura, Rh.), Montépenoux (Hte-S.), Roquépine (Gers).

Spissum, fourré, du latin ***spissus***, dru, épais, serré, qu'on trouve dans Columelle, a donné l'italien ***spesso***, l'espagnol ***espese***, le provençal ***espesse***, le vieux français ***espoisse***, ***espesse***.

Epoisses (C.-d'Or, Yon), l'Espesse (P. de-C), les Epesses (Ven.).

Tignum, ***tignus*** a, dans Lucrèce, César, Tite Live, Ulpien, le sens de long bois, de longue tige d'arbre, de bois propre à la construction ou au palissage ; et, par extension, celui de haute futaie.

Tignes (Sav.).

Le Tignet (A.-M.), Tigneux (Is.).

La ***tosca***, ***toscha***, ***toschia*** était un bois, une petite forêt. Le mot, d'origine celtique, est devenu, ***toscha***, en provençal, et ***touche***, en vieux français.

Toscha (Drô), Toûches (S.-et-L.), la Toûche (Drô., E.-et-L.), les Toûches (Ch.-Inf., Htes-A., L.-Inf.).

Toûchay (Cher), Toûcet (Gers).

Vaura, ***vara***, ***varia***, avait le double sens de terrain inculte et de pâturage communal, maigrement gazonné ou mal boisé.

---

(1) ***Spinolium***, en 1184.

Vaures (Hte-G.), la Vaur, Lavaur (Tarn), Vares (L.-et-G.), Vaires (Doubs, S.-et-M., Som.), Voires (Doubs), Voyres (Gir., Hte-V., S.-et-O.), Voyres (P.-de-C.).

Comme dérivés, on trouve :

Varages (Var), Varets (Cor.), Varois (C.-d'Or), Vareilles (Cr., S.-et-L., Yon.), Varilhes (Ariège), Varize (E.-et-L.), Veyrier (Hte-Sav.).

Varambon (Ain), Varinfrey (Oise), Varrains (M.-et-L., Varvannes (S.-Inf.).

Verus, *verum*, est la forme bas-latine du celtique *ver*, prairie, en vieux français *ver*, *vre*, *vro*, *vier*.

Ver (Cal., Man., Oise) (1), Vero (Corse), Vert (2) (E.-et-L.).

Verus, *verum*, a de nombreux dérivés :

Verel (Sav.), Vereaux (Cher), Vereux (Hte-S.), Vroux (3) (Niè.), Vroil (Mar.), Veretz (I.-et-L.), Vred (4) (Nd), Vercel (Doubs), Vérières (Av.).

On trouve *verus* dans Verdun (Ar., Aude, Meuse, S.-et-L., T.-et-G.), et dans Verdon (Dord., Marn.), qui sont des *Verodunum*, ainsi que dans les composés suivants :

Dèvres (5) (Cher), Douvres (5) (Cal., Angl.), Louvres (6) S.-et-O.), Louviers (7) (Eure), Mesvres (8) (S.-et-L.), Reviers (9) (Cal.), Thiviers (10) (Dord.).

Virga se trouve, avec le sens d'osier, dans Cicéron et dans les poètes du grand siècle. Ce mot a donné le provençal *verga*, *vergua*, *verja*, l'espagnol et l'italien *verga*, le vieux français *varge*, *verge*, *vergue*.

Verges (Jura).

Les dérivés *virgarium* et *virgetum* ont donné :

Le Verguier (Aisne), Vergt (Dord.), Vergèze (11) (Gard).

Viride, neutre de *viridis*, vert, verdoyant, employé subs-

---

(1) Ver-lès-Chartres (Eure-et-Loir) est un *vernus* (954). — (2) Vert-en-Drouais. — (3) *Vorolium* des monnaies mérovingiennes, à moins que ce ne soit *Vroil*. — (4) *Veritum* des monn. mérov. — (5) *Doverum*. — (6) *Locoverum*. — (7) *Locoverus*. — (8) *Magaverum* (843). — (9) *Radeverum*. — (10) *Tinnoverum*. — (11) *Virgeda*.

tantivement a eu le sens de verdure, d'herbe (Caton), et son pluriel *viridia*, celui d'arbres, d'ombrages, de plantations. Ils ont eu de nombreux dérivés. A *viridarium*, lieu planté d'arbres, jardin, bosquet, verger (Pline, Pétrone), sont venus se joindre son pluriel féminisé, *viridaria*, et deux collectifs. *viridetum* et *viridoialum*, *viridolium*.

Viride a été rendu, en provençal par *vert*, en catalan par *verd*, en espagnol et en italien par *verde*, en vieux français par *vard*, *vord*, *verd*. *Viridarium* est devenu, en provençal *verdier*, *vergier*, en italien *vergiere*, en espagnol *verger*, *vergel*, en vieux français *vergier*, *verger*.

Viride a donné quelques-uns des Vert.

Verdes (L.-et-Ch.).

Verdets (B.-P.), Verdey (Mar.), le Verdier (Hér., Tarn), Verdières (Hér.), la Verdière (Tarn) Vergers (Vien.), le Verger (I.-et-V.), Vergies (Som.). Vergy (C.-d'Or), Verteuil (Char., Gir., L.-et-G.), Vertoux (L.-Inf.).

Verderel (Oise) et Vergeroux (Ch.-Inf.) sont des dérivés de *viridarium*.

En composition, on trouve :

Vertault (C.-d'Or), Vertus (Marn.).

Vaubra, *vuavra*, *vabra*, *vavra*, du germanique *wavr*, signifie forêt, fourré. On trouve : en provençal, *vabre*, *vèbre* ; en vieux français, *vaivre*, *vèvre*, *voivre*.

Vabres (Av., Can., Gard (1), Hte-L., Tarn), Vèbres (Ar.), Vaivres (Doubs, Hte-S.), la Vaivre (Doubs, Hte-S.), Voivres (Sar.), la Voivre (Hte-S., Vos.), les Voivres (Vos.), la Vouaivre (2) (Doubs), Vesvres, pour Vèvres (C.-d'Or, Wavres (Belg.).

Un des pays de la Lorraine se nomme la Vouèvre ou la Woévre.

Bellevèvre (S.-et-L.).

Des dérivés sont :

---

(1) *Vabra*, en 1099. — (2) *Vuabra*, en 1181,

Vébret (Can.), Vébron (Loz.) Wavrechain (Nd), Wavrille (Meuse), Wavrin (Nd).

Le *vualdum* ou *galdum*, du germanique *wald*, bois, forêt, a donné le vieux français *vald*, *vaud*, *gaud*, *gault*.

Vaudes (Aube), le Vaud (Suis.), Gaud (Hte-G.), Gault (Mar.), le Gault (E.-et-L., L.-et-Ch.).

Valdahon (Doubs), Valdoie (Ht-Rh.), Vaudebarrier (S.-et-L.), Vaudelnay (M.-et-L.), Vaudeloges (Cal.), Vaudemont (Meur.), Vaudherland (S.-et-O.), Vaudioux (Jura), Vaudigny (Meur.), le Vaudoux (S.-et-M.), Gaudechart (Oise).

3° Faune

La faune topographique n'est pas très riche ; elle ne donne guère à la nomenclature qu'une vingtaine d'espèces que nous allons, néanmoins. passer en revue.

Aquila, aigle, dans Virgile, Pline, a été traduit en provençal par *aigla*, en espagnol par *aguila*, en italien par *aquila*, en vieux français par *aille*. Sur *aille*, on a fait le calque latin *allium*, qu'on trouve dans les textes latins a partir du XII° siècle.

Aigles (1) (Suis.), Laigle, pour l'Aigle (Orne).

Le dérivé *aquilarium* a donné *aigalier*, *eygalier*, *eyglier*, et *aquilarium*, *eygalière*.

Aigaliers (2) (Gard), Eygaliers (Drô.), Eygalières (B.-du-Rh.), Eygliers (Htes-A.).

On trouve aussi un *aquiletum* :

Eigalayes (Drô.).

Les composés sont :

Aiglemont (Arden.), Aiglepierre (Jura), Aigleville (Eure), Aiglun (3) (B.-A., Var), Ailleville (4) (Aube), Aillevillers (Hte-S.). Eygluy. anc. Eyglun et Aiglun (Drô.).

---

(1) *Allium*, entre 1138 et 1143. — (2) *Aquilerium*, en 1168. — (3) *Aquilodunum*. — (3) *Aquile villa*, en 1170.

Avicellus, *aucellus* (qu'on trouve dans la Loi salique), oiseau. La forme provençale est *ouzel*, l'italienne *uccello*, *augello*, la bas-latine *aucellus*. L'ancien français faisait au nominatif *oisels* ou *oisaus* ; au régime *oisel* ; au nominatif pluriel *oisels*. Les variétés provinciales sont très nombreuses.

On ne trouve dans la nomenclature qu'un dérivé *Avicellarium*, qui a donné :

Oiselay, anc. Oiseler (Hte-S.).

Biber, castor, bièvre. Ce mot est d'origine indo-européenne et vient du radical *bhebhro*, qui a donné le sanscrit *bhebhru*. On trouve *fiber* dans le latin, *befer* dans le cornique *biber* dans l'allemand, *bever* dans le flamand, *buivre* daus l'ancien wallon, *bèvre*, *bièvre*, *biure*, *beure*, dans le vieux français.

Bièvres (Aisne, Arden., Marn , S.-et-O), les Bièvres (Arden.), Beures (Doubs (1), Sar.), Beveren (Belg.).

Les dérivés ont donné :

Bevern (All.), Beureires (Is), Beuvrages (2) (Nd), Beuvreuil (S.-Inf.), la Beuvrie (M.-et-L.), la Beuvrière (Cher, M.-et-L., Nd, Orne, P.-de-C.).

En composition. nous trouvons :

Beuvrèques (Nd), Beverloo (Belg.), Biberach (3) (Hesse).

Bhebhro, en dehors de ces noms à l'origine desquels on le trouve, a fourni un nombre considérable d'expressions géographiques. On le trouve dans le nom de la ville de *Bibrax* ou *Bibracte* (4), dans celui de *Bebronna* ou *Bibronna*, rivière des castors, qui appartient à plusieurs de nos cours d'eau, les Beuvron, et à quatre localités, quatre Beuvron, sis dans les départements du Calvados et de la Manche, du Cher et de la Nièvre. On serait tenté de voir aussi des Bièvres ou Bèvres dans les Brêves et des Beuvron dans les Breuvon et les Breuvannes.

Caballus, *cavallus*, cheval, vient du sanscrit *tchapala*,

---

(1) Anc. *Biures*. — (2) *Brevitica*, métathèse de *Beveritica*. — (3) *Biberi aqua*. — (4) Un autre *Bibrax* est le Bièvres, de l'Aisne.

rapide, qui a donné le grec *caballès*. *Caballus* a produit le provençal *cavalh*, le catalan *caball*, l'espagnol *caballo*, l'italien *cavallo*, le vieux français *chevau*, *quevau*. Dans l'ancien français, le nominatif singulier était *chevals*, *chevax*, *chevaus*, le régime *cheval ;* le nominatif pluriel *cheval*, le régime *cheval*, *chevax*, *chevaus*.

Ce mot n'est représenté dans la nomenclature que par un dérivé *cavaletum* et un composé.

Chevalet (Htes-A.), Quevauvillers (Som.)

On ne peut attribuer à la faune les lieux dits la *Cavalerie* (Av., Dord), ou la *Chevaleric*, qui sont tout simplement d'anciens Domaines des Templiers ou des Hospitaliers.

Capra, chèvre, et *caper*, bouc, qui viennent du grec *capros*, ont servi à nommer un grand nombre de lieux. *Capra* est devenu *cabra*, *cabre*, en provençal, *cabra* en espagnol, *capra* en italien, *cabre*, *chabre*, *chièvre*, *chieuvre*, *chèvre*, *quièvre*, *quèbre*, en vieux français.

Chèvres (Aisne, C.-d'Or).

Les dérivés sont très nombreux.

Cabrières (Gard (1), Hér. (2), Vau. (3)), Cabriès (B -du-Rh.), Cabris (Var), Chabris (Indre), la Chèvrerie (Char), Chèvrières (Is., Loire, Oise), Chevroux (Ain), Chevroz (Doubs), Chevreuse (S.-et-O.), Cabrerets (Lot), Cabrerolles (4) (Hér.).

La Chevrolière (L.-Inf.) est un *capreolaria* 5) et Chevrotaine (Jura) un *capretania* (6).

En composition directe, nous avons :

Cabrespine (Aude), Chèvremont (Ht-Rh.), Chèvreville (Man., Oise), Chèvru, pour Chèvreru (7) (S et-M.), Quièvrechain (Nd), Quièvrecourt (S.-Inf.), Quèvreville (S.-Inf.).

Cavannus, hibou, provient d'un radical *chavan*, *chouan*, forme de *chav* ou *chou*, qu'on retrouve dans *chouette* et

---

(1) *Capraria*, en 1056. — (2) *Capraria cast.*, en 533, dans Grég. de Tours. — (3) Cabrières d'Aigue. — (4) *Caprariola*, en 987. — (5) De *capreolus*, chevreuil. — (6) De *capretanus*. — (7) *Capræ rivus*.

choucas, et qui a donné *chavan*, *chavin*, *chavon*, *chaven*, *cheven*, *chevan*, *chevain*, *chauhan*, *chouhain*.

Cavan (C.-du-N.), Chavin (Indre).

Chavot (Mar.) et Chavoy (Man.) paraissent dériver de *chav*.

Cervus, cerf, en provençal *cer*, *cerv*, en italien *cervo*, en espagnol *ciervo*, apparaît dans les noms suivants :

Cervières (Htes-A. [1]), Loire), Cervon [2] (Niè.), Cervione (Corse), Cherveux [3] (D.-S.)

Cerfontaine (Nord) est le seul composé direct que nous ayons trouvé

Ciconia, cigogne, a donné le provençal *ciconia*, l'espagnol *cigueña*, le portugais *cegonha*, l'italien *cicogna*, le vieux français *sigogne*, *soigne*, *sogne*, *seugne*, *choigne*, *chogne*.

Cigognes (Niè.), Sigognes (Char.), Sognes [4] (Yon.), Seugnes (S.-et-L.), Soing (Hte-S., L.-et-Ch.), Chognes (Loire), Choignes (Hte-M), Chouain (Cal).

Ces noms peuvent tout aussi bien être attribués au gentilice *Ciconius*, auquel appartiennent incontestablement Cigogné, Sigognac, Soigny, Sogny, Seugny, Songy, Songieux, Chougny.

Coluber, serpent dans Virgile, Ovide, *colubra*, couleuvre dans Pétrone, serpent dans Horace, Ovide, Plaute, a été rendu en provençal par *colobre*, *colobri*, *colobra*, en espagnol par *culebra*, en portugais par *cobra*, en italien par *colubro*, en vieux français par *coulluevre*, *couleuvre*, *coulouvre*.

Couleuvres (Allier), la Couloubre (Htes-A.).

Les dérivés sont représentés par :

Coulouvray [5] (Man.), Colobrières [6] (Var), Coulebrouse [7] (Htes-A.).

Columbus, pigeon mâle dans Varron, *columba*, pigeon mâle ou femelle, colombe, dans Cicéron, sont devenus *co-*

---

(1) *Cervaria*, en 1148. — (2) *Cervidunum*, en 843. — (3) *Cervosum*. — (4) *Ciconia*, en 1063. — (5) *Colubretum*. — (6) *Colubaria*. — (7) *Colubrosa*.

lomb et *columba*, *coulomb*, *colombe* dans le provençal, *colom* et *coloma* dans le catalan, *colombo* et *colomba* dans l'italien, *colomb* et *colombe* dans l'ancien français. *Colomb* est devenu *colom*, *coulom*, *coulon*. D'après certains dérivés, on pourrait croire qu'il en est arrivé à *colm* et *coulm*.

Colombes (Hte-S., Is., Seine), la Colombe (L.-et-Ch, Man.), Coulombs (Cal., E.-et-L, S.-et-M.), Coulons (D.-S.), Coullons (Loiret).

Le dérivé *Columbarium*, *columbare*, *columbaria*, colombier, dans le sens de lieu où abondent les pigeons sauvages, est très répandu.

Colombiers (Allier, Ardèche, Cal., Ch.-Inf., Cher, C.-d'Or, Dord., Doubs (1), Hte-S., Hér., Is., Loire, May., Orne, S.-et-L., Suis., Vien. (2)), Colombière (Cal., Hér.), Colombiès (Av.), Colombé (Aube) (3). Colombey (Hte-M. (4), Meur. (5)), Colomby (Cal., Man.), Coulombiers (Sar., Vien) Coulommiers (L.-et-Ch, S.-et-M.), Coulomé (Gers), Colomiers (Hte-G), Colemiers (Yon.), Colmiers (Hte-M.), Coulmiers (C.-d'Or (6), Loiret), Coulmers (Orne), Colmar (Ht-Rh.) (7).

Corvus, *corbus*, corbeau. Corbeau est la traduction d'un diminutif *corvellus*, *corbellus*. Le primitif *corb* ou *corp* se trouve dans l'ancien français. La forme *corbel* est le nominatif pluriel et le régime singulier.

Les Corps (I.-et-L., Is.).

Les dérivés *corvarium*, *corvaria* et *corvoirium*, *corvolium*, sont mieux représentés que leur radical.

Corbères (B.-P., P.-O.), Corbières (B.-A.), Courbières (Aude), Courvières (Doubs), Corbières (Aude, B.-Alp., Hte-

---

(1) *Columbir*, au XIIe siècle, Colombier-Châtelot; *Colombeyr superior*, en 1147, Colombier-Fontaine. — (2) *Columberium*, en 928/9. — (3) *Columbare*, *Columbarium*, *Colomber*, au XIIe siècle — (4) *Colombers*, en 1144, Colombey-lès-Choiseul; *Columbarium*, en 1108, Colombey-les-deux-Eglises — (5) *Columbarium*, en 836 et 870; *Columbaria*, en 884; *Columbare*, en 1111. — (6) *Columbarensis ager*. — (7) *Columbarium*, en 823; *Columbaria*, en 665 et 983; *Colombir*, *Colomer*.

Sav., Sav.), la Corbière (Hte-S., L -Inf., Nd, S.-Inf.), Corbères (B.-P., P.-O.), Corviers (I.-et-L.). Corbas (Drô., Is.), Corbaz (Hte-Sav.), Corbie (Som.), Corbeil (Mar., S -et-O. (1)), Corbeilles (Loiret), Corvol (Niè.) (2).

Eber, eper, forme germanique d'*aper*, sanglier, pourrait bien être d'origine celtique. Nous le trouvons, en effet, dans *Eburodunum*, nom latin d'Embrun (Htes-Alp.), d'Epron (Cal.), d'Evran (C.-du-N.), d'Evron (May.), d'Evrunes (Ven.) et d'Yverdun (Suis.) Il est vrai qu'il y figure probablement comme nom d'homme. Il a été rendu, en vieux français, par *ebre, èpre, epvre, èvre, ièvre.*

Evres (Meuse), Hyèvres (3) (Doubs).

Comme dérivés, nous avons *eberoialum, eberosum, ebrile*, correspondants d'*aproialum, aprosum, aprile.*

Ebrail (Cor.). Ebreuil (Al.), Epreux (Loiret), Evril (Aisne)(4).

En composition, il y aurait Epretôt (S.-Inf.) et Epreville (Eure, S -Inf.), s'il n'était pas plus probable qu'Epre y est un nom personnel.

Epo, cheval, en gaulois, pourrait bien n'être que le grec *ippos*. On retrouve ce mot, comme radical, dans un grand nombre de noms gaulois de personnes, tels qu'*Epius, Epono, Epona, Eponina, Epomanduus, Epotemius, Epovidus*... et quelques noms de lieux, comme *Eporediu*, actuellement Ivrée (Ital.) et *Eposium*, Ivois, ancien nom de Carignan (Arden.). *Epomanduus* est un des radicaux d'*Epomanduodurum*, Mandeure (Doubs).

Epona, déesse des chevaux, a nommé Epone (S.-et-O.).

Formica, fourmi, a donné le provençal *formiga, furmiga, furmey, fremiga*; l'espagnol *hormiga*; l'italien et le por-

---

(1) *Corbellium*, en l'an 1000. — (2) *Corvolium*, en 1287; *Corvolium Dompni Bernardi*, en 1331, Corvel-Dampbernard; *Corvolium superbum*, en 1239, Corvel-l'Orgueilleux — (3) *Villa quæ dicitur Ebriis*, en 720, dans la légende de Saint-Ermenfroy (*Bol. Act. S. J.*, 25 sept.). — (4) *Aper* a donné les équivalents : Avreuil (Aube), Avrieux (Sav.), Avril (Mos., Niè.), Avrolles (Yon.), et deux *apretum* : Avray (L.-et-Ch, Rh.).

tugais *formica*; le vieux français *formi*, *fourmi*, *fremi*.

Fourmies (Nord).

Dérivés en *arium*, *aria*, et *aosum*.

Fourmiguères (P.-O),Frumigières (Drô.), Furmeyer (Htes-A.), Fourmieux (Sav.).

Gallus, coq, et *gallina*, geline, ont payé leur tribut a la nomenclature. Malheureusement pour le premier, la traduction *gaul* se confond avec celle de *galdus*, bois, forêt; ou bien il a été rendu par *coq*.

Gallina est représenté : dans le provençal par *galina*, *galinha*; dans l'espagnol et l'italien par *gallina*; dans le vieux français par *gelaigne* et par *guelaigne*, *glaigne*, *glaine*, *glane*, *glenne*, *guerne* (pour *guelne*).

Gelanet (Aube), Glaignes (Oise), Glaines (P.-de-D.), Glanes (Lot, Mar., Suis), Glennes (Aisne), Guernes (S -et-O).

Les dérivés *gallinatum* et *gallinosum* ont donné :

Glénat (Can.), Glénay (D.-S), Glénouse (Vien.).

Gellin procède de *gallinus*, coq de bruyère.

En composition, nous trouvons :

Chantecoq (Loiret, Mor., Seine), Chantegéline (Dord.).

Geginna, geai, du gaulois *gegin* ou *kegin*, par aphérèse *ginna*, subsiste dans :

Gennes (Doubs, I.-et-V., M.-et-L., May., P.-de-C.), Ginnes P.-de-D), Gènes (S.-et-L.), Genas (Is.), Genat (Al., Ariège), Genays (Ain, C.-d'Or), la Genaz (Sav.), Genès (M.-et-L.), Gény (Aisne), Geney (Doubs), Geneuille (Doubs), Génon (Is.), Genos ou Génost (Hte-G., Htes-P.), Genoz (Jura), Genoux (Ain), les Ginières (Ain).

Un des noms vulgaires du geai, *gaget*, paraît venir de *gegin*, qui a donné le bas-latin *gaïus* et ses dérivés.

Graculus, nom latin du geai, *graille*, *grelle*.

La Greille (Htes-A.), Cantagrel (Lot).

Lepus, ou plutôt son accusatif *leporem*, en basse latinité *leborem*, est devenu en vieux français *lèbre*, *lepvre*, *lèvre*, *livre*, *liepvre*, *lièvre*, et encore *leube*, *leuve*, *lieuve*, *live*.

Lèvres (Cher), Liepvres (Ht-Rh.), Lièvres (Ain), les Lièvres (Dord.).

Nous trouvons comme dérivés :

La Lèvrerie (Cal), Levroux (Indre),

Et comme composé :

Lièvremont (Doubs).

Lupus, loup, a produit le provençal *lup*, *lop*, *lob*, le catalan *llop*, l'espagnol *lobo*, l'italien *lupo*, et le vieux français *leup*, *leube*, *leu*. Les formes *luparus* et *lupetus* ont donné *loubar*, *louvar*, *louvre*, et *loubat*, *louvat*, *louvet*.

Loubes (Gir.), les Loubes (Var), Loubet (A.-M), Louvres (1) (S.-et-O.).

Les dérivés sont nombreux :

Loubès (Cir.). Loubères (Ar., Landes), la Loubère (Htes-P.), Loubeyres (Gir., Loubières (Ar.), la Loubière (Av., Gard, Gir.. P.-de-D., Var), les Loubières (Can.), Loubiers (Cr., Hte-V.), Louvières (Cal., Hte-M., Jura, Orne), la Louvière (Aude, Hte-S., May.), la Louverie (Man.), Louvroil (Nd), la Lobie (Can.), Louvie (B.-P.), la Louvesc (Ardèche), le Louvion (Nd), Louvit (E.-et-L), Loubaresses (Ardèche, Can.), la Loubresse (Hte-V), Loubatières (Hér.), la Loubatière (Tarn).

En composition directe nous avons :

Canteleux (2) (P -de-C., L.-Inf.), Canteloup (C.-d'Or, Man.), Chanteloup (D.-S., Eure, I.-et-V., Man., S.-et-M., S -et-O.), Chantelouve (Is.), Clenleux (P -de-C.), Gratteloup (L -et-G.), Heurteloup (S.-et-O.), Hucheloup (Vos.) et Huqueleux (S.-Inf.), qui n'ont rien de gallo-romain, Lanloup (C.-du-N.), Pisseleux (Aisne, Oise), Pisseloup (Hte-M.), Puyloubier (B.-du-Rh.), Tréloup (Aisne), Villeloup (Aube).

L'inversion nous a donné :

Loublandes (D'-S.), Loupfougères (May), Louplandes (Sar.), Loupemont (Meuse), Louvemont (Hte-M., Meuse) Louvetôt

(1) *Lupara*. — (2) *Cantus lupi*.

(S.-Inf), Louvois (1) (Mar.), Lupcourt (Meur.), Lupsault (Char.), Lupstein (B.-Rh.), Lebeucourt, pour Leubecourt (2) (Ht-Rh.).

Martra, martre, ou *marta*, marte, est d'origine incertaine. On trouve dans le bas-latin *martures*, dans l'espagnol et le portugais *marta*, dans l'italien *martora*, dans l'allemand *marder*, dans le vieux français *martre*, *marte*.

Martres (Hte-G., Gir., P.-de-D.), la Martre (Var), les Martres (Hte-L.).

Il y a quelques dérivés :

Martrois (Côte-d'Or), Martreuil (Vien.), Martroux (Ch.-Inf.), Mardeuil (Mar.), Mardor (Hte-M.).

Le merle, en latin *merula* ou *merulus*, en provençal *merle*, en catalan *merla*, en espagnol *mierla*, *mirlo*, en portugais *merlo*, *melro*, en italien *merlo*, *merla*, en vieux français *marle*, *merle*, *melle*, *maule*, est représenté par :

Marles (Aisne, P.-de-C.), Merles (Loire, Meuse, Oise, T.-et-G.);

Marlay (L.-Inf., Mos.), la Marlière (Mar.). Marloz (Hte-S.);

Cantamerle (T.-et-G.), Chantemelle (S.-et-O.), Chantemerles (Ch.-Inf., Drô, Mar., Nd), Chantemerlières (Ch.-Inf.) Montmerles (Ain);

Merlimont (Cal.).

On retrouve l'ancien nom du moineau, *muscio*, en vieu français *moisson*, *mosson*, *mochon*, dans :

Moissons (S.-et-O.), Mossons (C.-d'Or), Mohons (Ar Mor.), Mosnes (I.-et-L.);

Moissenay (S.-et-M.), Mosnay (Indre).

Il n'est question de la perdrix, en latin *perdix*, en vençal *perditz*, en espagnol *perdiz* et en italien *pernic* dans :

Canteperdrix (B.-du-Rh.) et Chanteperdrix (Gard),

Et du perdreau, *perdicellus*, qu'en :

---

(1) *Lupi via*, en 850. — (2) *Lopestorf*, en 1179.

Perdreauville (S.-et-O.).

Nous trouvons *pica*, pie, en provençal *piga*, *pige*, *pège*, en portugais *pega*, en italien *pica*, en vieux français *pigue*, *pie*, dans les noms suivants :

La Pège (Ar.), la Pique (Niè.), la Pie (S.-et-O.),

Et dans les composés :

Cantepie (Eure, Man., S.-Inf.), Chantepie (I.-et-V., I.-et-L., S.-et-M.), Fontepie (Char.). Huchepie (L.-et-Ch.) ;

Piqueros (T.-et-G.), Piffonds (Yon.).

On ne peut affirmer que Péqueux (S.-et-M.), Pigerolles (Cr.), et Pégairolles (Hér.), en dérivent.

Un ancien nom de la pie, *agasse*, est représenté par quelques noms de lieux. *Agasse* viendrait du haut-allemand *agalstra*, auquel nous devons l'allemand moderne *aelster*, *elster*, l'italien *argazza*, *gazza*, le provençal *agassa*. *gacha*, et le vieux français *agasse*, *agace*, *agache*. On trouve *agasia*, *agatia*. dans les glossaires de basse latinité.

L'Agache (Nd).

Flutagasse (Doubs).

Rana, grenouille, raine, en provençal *rana*, *rayna*, en espagnol et en italien *rana*, en vieux français *rane*, *raine*, *renne*, *reine*, *raigne*.

La prosthèse d'un *g* a fait de *ranoillla*, *ranolha*, et de *renouille*, *renoille*, formes provençale et vieille-française de *ranuncula*, les mots *granoilla* et *grenouille*.

Ranes (Orne), Rennes (Aude, Doubs, May.) (1).

Canteranes (Gir.), Canteraines (Ar., Nd, P.-de-C., Som.), Chantraines (Hte-M.), la Chanteraine (Nd), Chantereines (Loire, S.-et-M., S.-et-O.), Chanterennes (Mos.).

Raincourt (Som.), Raineville (Som.), Rennemoulin (S.-et-O.). Rennepont (Hte-M.), Renneval (Aisne), Renneville (Arden., Eure, Hte-G.).

Le mot bas-latin *ratus*, rat, vient : soit du celtique, où

(1) Rennes-en-Grenouilles.

nous trouvons le gaélique *radan* et le bas-breton *raz* ; soit du germanique, avec l'ancien haut-allemand *rato*, l'anglo-saxon *raet*, l'ancien bas-allemand *ratta* et le danois *rotte*. Il nous a donné le provençal *rat*, *ratte*, l'espagnol *rato* et l'italien *ratto*.

Rattes (S -et-L.), Ratières (Drô.), Canterate (Ar.).

Faut-il rapporter à *sorex*, souris, Soriech (Hér.), en latin *Soregia* (1), pour *Soretica*, et Sorèze, *Soricia* ?

Taxo, blaireau, taisson, est un mot de provenance germanique : blaireau se dit encore *dachs* en allemand Il faut supposer, avec Diez, une ancienne forme *tahs*, à laquelle on serait redevable du bas-latin *tascus* et *tasco*, *taxonis*, du provençal *tays*, de l'espagnol *tejon*, de l'italien *tasso* et de l'ancien français *tasson*, *tesson*, *têchon*.

Taix (Tarn), Tasques (Gers) et Tasso (Corse), viennent directement de *tascus*, et Tessons (Ch.-Inf), de *tasco*

Les dérivés ont donné :

Tascat (Allier), Taxenne (Jura), Tassin (Rh.), Tassenières (Jura), Tessonnières (D.-S), Taisnières (Nd), Taisnil (Som.), Teyssières (Drô.), Teyssieux (Lot), venant les uns de *tasco*, les autres de *tascus*.

Le mot *taissonnière*, qui, dans le langage commun, désigne la retraite du taisson, serait l'origine, par contraction, du mot *tânière*, que l'on a écrit, en effet, *tasnière*.

Tourtre est un mot vieilli, synonyme de tourterelle. C'est la traduction du latin *turtur*, évidente onomatopée du chant de l'oiseau, dont dérivent le provençal *tortre* et l'italien *tortore*.

Tourtour (Var).

Quelques dérivés :

Tourtrès (L.-et-G.), Tourtrol (Ar.), Tourteron (Arde Torteron (Cher) Tourtouse (Ariège).

Tinca, tanche, en vieux français *tanque*, *tinche*, *tinq*

(1) En 804.

Tanques (Orne), Tinques (P.-de-C.);

Tinchebray (Orne).

Le latin *ursus*, ours, a été rendu, en provençal par *ors*, *urs*, en espagnol par *orzo*, en italien par *orso*, en vieux français par *ors*, *ours*.

Ors (Nd). Ours (Hte-L., Htes-P., Jura), Urs (Ariège).

Comme dérivés, nous avons :

Orcières (1) (Htes-A), Orsières (Suis), Ussières (Suis.), Urtières (2) (Doubs), Orcier (Hte-S.), Urcier (Indre).

En composition :

Orcemont (S.-et-O.), Orcevaux (Hte-M), Orcival (P.-de-D.), Orschwihr (Ht-Rh.)., Orchwiller (B.-Rh.) Ourscamps (Oise), Orchamps (Doubs, Jura), Urschenheim (Ht-Rh.).

Champoux (3) (Doubs), Montours (I.-et V.), Pontours (Dord.).

Vulpilla, diminutif de *vulpes*, renard, a été traduit, en vieux français par *verpille* et par *goupille*, *goupil*.

Verpelles (Arden.).

Verpillières (Aube, Som.), la Verpillière (Is.), Goupillières (Cal., Eure, S.-et-O., S.-Inf.)

Il y a des lieux dits *la Goupillière*, dans la dénomination desquels le renard n'est pas intervenu. Cocheris cite, dans le seul département d'Eure-et-Loir, deux *la Goupillière* qui auraient eu pour parrains des propriétaires du nom de *Goupil*.

Vulpes lui-même est représenté en France par deux dérivés :

Voulpaix (Aisne), Volpajola (Corse).

Vitellus, veau, bœuf, qui a donné le provençal *vedel*, *vedehl*, le catalan *vedell*, l'italien *vitello*, et le vieux français *véel*, a laissé des traces dans :

Véels (Meuse), Videlles (S.-et-O), Vittaux (C.-d'Or), et Vitels (Vos.).

---

(1) *Urseria*, en 1166. — (2) *Orseria*, en 1300. — (3) Arc. *Champours*.

Enfin, *vermis*, ver, en provençal *verm*, *verma*, en italien *verme*, *vermo*, en portugais *verme*, en vieux français *vars* ou *vers*, se retrouve dans quelques-uns des nombreux Vars, Vers et dans deux dérivés, Verberie (1) (Oise), et Vermelles (P.-de-C).

4° Flore

Le mot érable, en latin *acer*, procéderait, « d'après Grandgagnage, du latin *acer*, érable, et *arbor*, arbre, *acer*, qui donnait *er* ou *air*, ayant paru trop court à l'oreille et ayant été renforcé par *arbor* ; étymologie que Diez approuve. Houzé y voit l'armoricain *rabl*, érable ; mais les formes des patois favorisent la dérivation latine (2). » Les principales, en effet, sont le wallon *aïaube*, le bourguignon *iserable*, *iseraule*, *easeraule*, *oseraule*, le berrichon *arabe*, et le provençal *arabre*.

Araules (Hte-Loire), Azerables (Cr.).

Quelques dérivés :

Arblade (Gers), Arabloy, pour Arabroy (Loiret), Arblay (Yon.), Herblay, pour Erblay (S -et-O.), Rablay, aphérèse d'Arablay (M.-et-L.), Erbray (L.-Inf.), Erbrée (I.-et-V.) (3).

Acquus, *ecquus*, chêne, vient du germanique *aik*, *eike*, *eck*, en anglo-saxon, *ecke* en flamand, *eiche* en allemand moderne.

Acq (P.-de-C), Ecke (Nd), Ecques (P.-de-C.).

En composition, nous trouvons :

Ecqloo (Belg.), Ecquemicourt (P.-de-C.), Ecquedecques (P.-de-C.), Ecquetôt (Eure), Ecquevilliers (S.-et-O.), Eckehout (Hain), Eckelsbecque (Nd), Eichoffen (B.-Rh.), Acqueville (Cal., Man.).

L'ajonc ou genêt épineux, en basse latinité *adjotum* et en

---

(1) *Vermeria*, en 815. — (2) Littré. — (3) Des dérivés d'*acer* seul sont: Azerailles (Meur.), Azerat (Dord., Hte-L.), Azereix (Htes-P.).

vieux français *adjoub*, *adjoous*, *ajous*, a servi à dénommer quelques localités.

Les Adjots (Char.), Ajoux (Ardèche, Eure).

Val d'Ajoux (Av.).

Les mots *alba* et *albarus*, *aube* et *aubère*, ont été les noms du peuplier blanc, du tremble, quelquefois de l'aulne, des arbres à bois blanc en général. Dans le Berry, le saule est appelé *aubier*. A *aube* se rapportent :

Aubes (Orne), et les dérivés :

Albas (Aude, Lot), Aubas (Dord.), Aubais (Gard), Aubier (Gir.), Albières (Hér.), Aubières (P.-de-D.), les Aubiers (D.-S.) ;

Et à *aubère* :

Aubres (Drô.), l'Albère (P.-O.) ; et les dérivés :

Les Aubrais (Loiret), Albaret (Loz.), Aubarède (Htes-P.), et l'Albaron (B -du-Rh.).

On trouve *allium*, ail, en provençal *alh*, *ail*, en catalan *all*, en espagnol *ajo*, en italien *aglio*, en vieux français *ail*, *aulx*, *aulz*, *auz*, dans :

Ailles (Aisne), Aillon (Sav.), Aulx (Hte-S.) ; et dans :

Aillas (Gir.). Aillères (Ar), Ailleux (Loire), Aillières (Sar.), Allières (Is.), Alliers (Htes-P.), Alliat (Ar.), Auxais (Mar.).

Alnus, en vieux français *alne*, *aulne*, aune, vergne, a donné :

Alnes (Nd), Laulne, pour l'Aulne (Man.).

Les dérivés en *oïalum* et en *etum*, *edum*, *idum*, abondent :

Aulnat (P.-de-D), les Aulneaux (Sar.), Aulnay (Aube, Ch.-Inf., Eure. Loiret, Mar. (1), S.-et-O., Vien.), Aulnois (Aisne, Meuse, Vos.), Aulnoy (Hte-M., Nd, S.-et-M.), Aunay (Cal., E -et-L., Niè., Orne), Aunat (Aude), Auneau (E.-et-L.), Auneuil (Oise), Aunoux (Orne) (2).

---

(1) Aulnay-aux-Planches est *Alnidum* en 696 : Aulnay-l'Aitre, *Alnidum* en 850, et *Alnetum* en 1107 ; et Aulnay-sur-Marne, *Alnidus* au XI[e] siècle. — (2) Tous trois sont des *Alnolium*.

La prosthèse ou fusion de l'article avec le mot a produit :

Lannoy (Nd, Oise), Launay (Cal., Eure, Man.), Launoy (Aisne, Arden.).

Aulnay, de la Charente, est un *Audenacum*, et Aunay-en-Bazois (Nièvre), un *Onacum*.

Aulnizeux (Marne) est un *Alnidiolum*.

Anapium, grande ache, a été rendu par *annache* et *annapa*, ou *hannache* et *hannape*.

Hannaches (Oise), Hannapes (Aisne, Arden., Nd).

Le village des Ardennes et celui du Nord s'orthographient aussi Annapes.

Hanches (E.-et-L). pourrait bien être un *Anapium* et Hanchy (Som.) un *anapidum*.

Artemisia, armoise, en provençal *artemezia*, *arsemisia*, *arcimiza*, en espagnol *artemisa*, en italien *artemisia*, est un mot d'origine grecque. Artemis était un des noms de Diane.

Les Grandes et les Petites Armoises (Arden.).

Ascus, *escus*, *iscus*, sont des formes latines de *asche*, *esche*, frêne en allemand. Ils ont été rendus par *asc*, *asque*, *esque*, *isque*, ou *asche*, *esche*, *ische*.

Le diminutif *eschel*, en bas-latin *esculus*, a la même signification.

Ascq (Nd), Asco (Corse), Asques (Gir., Htes-P., T.-et-G.), Isques (P.-de-C.), Esches (Oise), Isches (Vos.);

Escles (Oise, Vos.).

Les dérivés du premier ont produit :

Asquins (Yon.), Escoires (Dord.), Esquay (Cal.), Escœuil (P.-de-C.), Ecueil, anc. Escueil (Marn.);

Ceux du second :

Esclaires (Mar.), Esquiules (B.-P.).

En composition, nous trouvons :

Aschbach (B.-Rh.), Eschau (B.-Rh.), Eschbach (Ht et B.-Rh.), Eschbourg (B.-Rh.), Eschwiller (B.-Rh.), Escobecques (Nd), Esquehéries (Nd), Eschebrunes (Ch.-Inf.);

Escolives (Yon.), Esculevilles (Man.), Esquelbecques (Nd).

Asperella, presle, prêle, aphérèse d'esprelle, vient d'*asper*, rude. L'italien a conservé *asperella*.

Presles (Aisne, Cal., Hte-S., Is., S.-et-M., S.-et-O.).

Quelques dérivés :

Pralay (Hte-M.), Presly (Cher).

En Vendée, on appelle *prêlay* certaines prairies voisines des rivières, à cause de la présence de la prêle.

Avellana (sous-ent. *nux*), noix d'Avella ou Abella, ville de Campanie, désigne une grosse noix, en provençal *avelana*, *avilana*, *aulaigna*, *aulana*, en espagnol *avellana*, en italien *avellana*, en vieux français *avelaine*, *aveline*, *avelane*, et aussi le coudrier spécial qui la produit.

Aulaines (Sar.), Aulan (Drô.), l'Aveline (Vos.), Velanes (Is.), Velines (Dord.), Avillana (1) (Ital.).

Avelanges (C.-d'Or), l'Avelanet ou Lavelanet (Ar., Hte-G.), les deux Aulagners (Htes-A.), l'Aulagnier (Htes-A.).

Aulagnier peut être synonyme d'avelinier.

Avena, avoine, en provençal, en espagnol et en italien *avena*, en vieux français *avaine*, *aveine*, *avène*.

Aveynes (Is.), Avênes (Hér.), Avesnes, pour Avênes (Aisne, Nd, P.-de-C., Sar., L.-Inf., Somme), Aveine (I.-et-L., Orne).

Comme dérivés, il y a :

Avenay (Cal., Mar.), les Avenées (Al.), Avenières (May.), les Avenières (Is.), les Avoinières (Niè.).

Betula, bouleau, a été rendu en vieux français par *boula*, *bole*, et *boult*, *bout*. L'augmentatif *boulard* et le diminutif *bouleau* ont supplanté *boule* dans le français moderne.

Boules (Ardèche, P.-de-D., P.-O.), la Boule (D.-S., Dord., P.-de-D., Ven.), Boult (Arden., Hte-L., Mar.), Bout (Is.), Bulles (Doubs, Hte-S., Oise, Savav.), Boulard (B.-A., Loire, Man.), le Boulard (Niè.), les Bouleaux (Al., Indre), Boulets (Ain, Ar.).

Les dérivés abondent : ce sont :

---

(1) En français Veillane.

Boulas (1) (Ain), Boulages (2) (Aube), Boulays (Loiret, May, -Inf.), Boullay (E.-et-L. (3), S.-et-O.), Boulois (Niè., Yon.), Boulois (Doubs), Bouloy (C.-d'Or, S.-et-M.), le Boulay .-du-N., Eure, E.-et-L., I.-et-V., I.-et-L., L.-Inf., Man, Niè., Orne, P.-de-C., S.-et-L., Sar., S.-et-O., S.-Inf., Vos., Yon.), les Boulays (Orne, S.-et-L.), la Boulaye (C.-du-N., Eure, Indre, L.-Inf.. Loiret, S.-et-L., Ven.), la Boulerie (Mar., Var), la Bouleyre (Can.), la Boulière (M.-et-L.), Bouloires (Sav.), Bouleures (S.-et-M.), Bouleuse (Mar.), la Boulouse (Man.), la Boutière (Is., M.-et-L., P.-de-D., S.-et-L.), Boutiers (Char.), le Bouteau (Niè.), Beulay (Vos.), Beulotte (Hte-S.), Beuil (A.-M.), le Beuil (Hte-V.), la Beuille (Vos.), Bullet (Suis.), Bully (Cal., Loire, P.-de-C., Rh., S.-Inf.), Buloz et le Buloz (Hte-Sav.).

On ne trouve guère comme composé que :

Boulaygues (Gir.).

Le primitif de *betula*, *betus*, se retrouve dans Betous (Gers) et comme lieu dit.

Le mot *blaca*, *blacha*, a servi à dénommer de nombreux lieux dits dans le bassin inférieur du Rhône; il a été rendu par *la blaque*, *la blache* qui signifie jeune chêne.

La Blache (A.-M., B.-A., Htes-A., Hte-L, Is.), la Blaque (B.-du-Rh.), les Blaches (Ardèche, Drô., Vau.).

Les dérivés sont représentés par :

La Blachère (Ardèche), la Blaquère (Ar., Gard, Hér.), les Blachettes (Drô., Htes-A.), la Blacholle (Drô.), le Blachon (Htes-A.), la Blachonne (Drô.).

Buxus, *boxus*, *buis*, a donné *bouxe*, *boux*, dans le midi, *bux*, *bus*, *bous*, *bois*, *buis*, dans le nord; du moins en général, car les exceptions sont nombreuses. On trouve, en effet, souvent les formes méridionales dans le nord et vice versâ. En espagnol, *buxus* est devenu *boxe*, *boj*, en italien *bosso*,

(1) *Betulatis*. — (2) *Betulaticus*. — (3) Les trois Boullay, d'Eure-e Loir, sont appelés *Booletum* dans les textes des XII^e et XIII^e siècles.

en portugais *buxo*. Le mot est d'origine grecque : *puxos*.

Boisses (Ch -Inf., Dord., L.-et-Ch., Lot, Ven.), la Boisse (Ain, Sar.), Bosses (Drô., Is.), Boux (C.-d'Or, Niè.), Buis (Drô., Is , S.-et-L), le Buis (Ardèche, Gard, Loire, Hte-V.), Busses (Loz.), Bus (Eure, P.-de-C., Som.);

Boissay (E.-et-L., L.-Inf., S.-Inf.), Boisset (Can., Eure, Gard, Hte-L., Hér., Jura, Loire, S.-et-O.), le Boisset (Vau.), Boissey (Ain, Cal., Eure, Orne), Boissède (Hte-G.), Boisseuges (1) (Hte-L., P.-de-D.), Boisseuil (Ch.-Inf., Hte-V.), Boisseuilh (2) (Dord.), Boisseaux (Char., L.-et-Ch., Loiret), les Boisseaux (Al , Char., S.-et-L.), Boissels (Cal , Loire, Tarn), le Boissel (Som.), Boissières (3) (Gard), Lot, P.-de D.), la Boissière (Ain, Ardèche, Cal., C.-du-N., D.-S., Dord., Eure, E.-et-L., Fin., Gard, Hér. (4), Indre, I.-et-L.), Jura, L.-Inf., Lot., M.-et-L., May., Oise, Orne, P.-de-C., S.-et-M., S.-et-O., S.-Inf., Som., Vau., Ven), Boissieux (Ain, Cor., Cr.), Boissy (Eure, E.-et-L. (5), Mar., Oise, Orne, S.-et-M., S.-et-O.), Bossay, (I.-et-L.), Bossey (Hte-Sav.), Bossieux (Is.), Bossy (Hte-Sav.), Boussais (D.-S.), Boussay (I.-et-L., L.-Inf.), Boussey (C.-d'Or, Eure), Boussès (L.-et-G.), Boussières (Doubs, Nord), Boussieux (Is.), Boussois (Nord, S.-et-M.), Boussy (Hte-Sav., L -et-Ch., S.-et-O.), Bouxières (Meur., Vos.), Bouyssons (Dord.), le Bouysson (Av., Dord., Lot), Buissières (Is , P.-de-C.), Buissy, (P.-de-C.), Bussières (Aisne, Av., Cor., C.-d'Or, Cr., Dord., Hte-M., Hte-S., I.-et-L., Loire, P.-de-C., Rh., S.-et-L., S.-et-M., Yon.), Bussiares (Aisne), la Bussière (Aisne, Al., Char., Cor., Cr., E.-et-L., Hte-V., Loiret, Niè., P.-de-C., Rh., S.-et-L., Vien.), Busset (Al), Busseuil (S.-et-L.), Bussy (Ain, Cher, C.-d'Or, Hte-M., Hte G., Loire, Mar. (6), Meuse, Nièv., Oise, Som., S.-et-M.,

---

(1) *Buxogilum*, *Buxolgium*, — (2) *Buxolium*, en 1150. — (3) *Buxeria*, en 895. — (4) *Boxeria*, en 1031. — (5) Boissy-en-Drouais est *Buxetum*, vers 1110; Boissy-le-Sec, *Buxitum*, en 949, *Buxidum*, vers 1060. — (6) Bussy-le-Château est *Buxidum*, en 850, et *Buxitum*, en 1066; Bussy-le-Repost ou Bouchy, *Buxidum*, en 859.

Yon.), le Bussy (S.-et-L.), Bussières (Al., Aube, Indre, Meuse, Hte-M., Puy-de-D.), Busseuil (Aube, Indre, Vien.), Busey (S.-et-L.), Buzet (Hte-G., L.-et-G.), Buzy (Doubs, Meuse).

Bussière a des collectifs, ainsi que *Buxière* :

Busserolles (Cr., Dord., Hte V.), Bussurelles (Hte-S.), Buscareuilles (Hte-M.), Busserolles (C.-d'Or, Indre, P.-de-D., Vien.), Buxerottes (C.-d'Or), Buxerulles (Meuse).

En composition, nous trouvons :

Bousbach (Mos.), Bousbecque (N.), Boustrof (Mos.), Bouxviller (B.-Rh., Ht-Rh., Meur.), Busseaut (C.-d'Or).

Cadus, genevrier, *cade* en provençal, a donné les noms et dérivés suivants :

Cades (Hér.), Cado (L.-Inf.).

Cadars (Av.)., la Cadière (Gard, Var), Cadouls (Gard, Tarn), Cadours (Av., Hte-G.), Cadolles (S.-et-L).

Nous devons à *cadinus*, son diminutif :

Chadènes (Dord.), Caden (Mos.), Cadouin (Dord., Gir.).

Cadenet (Vau.), les Cadenières (Vau.), la Chadenède (Loz.), Chadeniers (Ch -Inf.).

Le mot doit être d'origine gauloise, et le primitif a dû être *cado*, que l'on retrouve comme radical de noms des différentes régions de la France ; ainsi qu'on le voit, on peut, sans témérité, lui rattacher encore :

Cadix (Tarn) (1), Cadolives (B.-du-Rh.), Cadouarnes (Mor.), Cadournes (Gir.), la Cadoire (C.-du-N.), Cadouères (Ven.).

Canna, roseau, vient du grec *canna, cannè*, et du latin *canna*, d'où dérivent le provençal *cana*, le catalan *canya*, *caña*, l'espagnol *cana* et le vieux français *canna, channe*.

Cannes (A.-M., Gard, Gers, S. et-M.), Channes (Aube).

La Cannée (I.-et-V.), Cannets (Gers), le Cannet (A.-M., Var), Canny (Oise), Canets (Aude, Av., Gir , Hér., Lot, P.-O.), le Canet (B.-du-Rh., Dord., Orne), la Canière (Man.), Canot

(1) Il y en a deux.

(Doubs, S.-Inf.), Channat (Hte-L.), Channay (Côte-d'Or, I.-et-L.).

Cannabis, chanvre, en grec et en latin (il y a aussi *cannabos* et *cannabus*), a été rendu, en provençal par *cambe*, *cambre*, *carbe*, et aussi *canebe*, *canepe*, en espagnol par *canamo*, en portugais par *canhamo*, en catalan par *canam*, en italien par *canapa*, en vieux français par *cambre*, *chambre*, *canve*, *chambe*, *charbe*, *charve* et aussi *came*, *caime*.

Cambes (Cal., Gir., Lot, L.-et-G.), la Cambe (Cal., Eure), Carbes (Tarn).

Cambo (B.-P., Gard) (1), Cambon (C.-du-N., Hér., L.-Inf., Tarn), Cambons (Gard, Hér., Tarn., T.-et-G.), Canabières (Av., Gard), Canabols (Av.), Canabras (Av.), la Canebière (Gard), Cambray (Loire), Chambeires (C.-d'Or), Chambéria (Jura), Chambreuil (Can.), les Chambières (Ain), Chamvres (Yon.), Chanvres (S.-et-L.), Cannevières (Cal.), Chenevières (Meur., Mar., Meuse), Chenevrey (Hte-S.), Chennevières (S.-et-O.).

Carduus, *carde*, *charde*, et *carduo*, chardon. L'espagnol et l'italien *cardo* viennent de *carduus*, le provençal et le français *cardon* et *chardon*, de *carduo*.

Cardo (Corse), Chard (Cr., P.-de-D.), Chardet (Ch.-Inf.).

Cardet (Gard), Cardeto (Corse), Chardet (P.-de-D.), Chardeuil (Dord.), la Chardie (P.-de-D.), Chardas (Hte-L.), Chardat (Char., Vien.), le Chardy (Indre).

Cardons (Nd), Chardons (Ardèche, Vien.), les Chardons (Sav.).

Cardonnet (L.-et-G.), Cardonette (Som.), la Cardonnerie (Nord), Cardonnarié (Tarn), le Cardonnois (Som.), Chardenot (Is.), Chardeny (Arden.), Chardonnay (S.-et-L.), Chardonnet (S.-et-O.), Chardonnières (L.-et-Ch., Rh.).

Le provençal *causside* (*calicidium*), chardon, a donné :

(1) *Cambonne*, en 1060.

Caussidières (Hte-G).

Carpinus, charme, a donné à l'italien *carpino* et au provençal *carpenne*, *charpenne*, à l'espagnol *carpe*, et au vieux français *carne*, *charne*, *carme*, *charme*, *carpre*, *charpe*, *charpre*, et encore *chaune*.

Les Charpennes (Rh.) ;

Charpagne (Cr.), Charpenay (Is.), le Charpenay (Is., Rh.), Charpeney (Dord.), Charpignon (Cher) ;

Carnus (T.-et-G.), la Charne (Jura) ;

Carnas (Gard), Carnet (Mar.), le Carnet (L.-Inf.), Carnières (Nd), Carniès (Ariège), Carnoy (Nd, Som.), le Carnoy (Nd), Carniol (B.-A.), Charnas (Ardèche), Charnat (P.-de-D.), Charnay (Doubs, Jura, May., Rh., S.-et-L.), la Charnay (Niè.), les Charnays (S.-et-L.), la Charnaye (Cher), la Charnée (Al.), Charnet (Jura), Charneuil (Indre), la Charnie (Cor.), le Charnier (Ardèche), Charnoy (Arden , S.-et-M.), le Charnois (Arden., S.-et-M.), Charnoz (Ain, Hte-Sav., Jura), Charny (Aube, C.-d'Or, Hte-Sav., Meuse, S.-et-M., Som., Yon.) ;

Charmet (Aisne, Al., Ardèche, C.-d'Or., Drô., Hte-M., (Hte-S., Meur., Niè., S.-et-L., Vos.), la Charme (Vos.), la Charmée (C.-d'Or., Jura, S.-et-L., Yon.), Charmeil (Ain, Al.), le Charmel (Aisne), Charmois (E.-et-L., Meuse, S.-et-L , Vos.), Charmoy (Aube, C.-d'Or, Hte-M., Loiret, Niè., S -et-L., Yon.), la Charmoye (Hte.-S., Mar.), Charny (Hte-Sav.) ;

Charpey (Drôme), Charpieux (Is.), le Charpieux (Is.), Charpost (P.-de-D.) ;

Le Charpre (Ven.), la Charprais (Ven.).

On appelle *charmille* un plant de petits charmes. Une ancienne forme du mot est *charmoille*.

Charmilles (Loire), les Charmilles (Is.), Charmoilles (Doubs, Hte-M., Hte-S.).

Casnus est une forme de *quesnus* issu de *quercinus* diminutif de *quercus*, chêne, et ayant la même signification. Il dégénéré lui-même en *cassus*. *Quercinus* est attesté par l'italien *quercino*. *Casnus* est dans les textes du IX^e^ siècle

c'est la plus ancienne forme que l'on connaisse. Il a donné le provençal *casses* et le vieux français *casne*, *caisne*, *chasne*, *chesne*, *chasgne*, *châgne*, *chaigne*. *Cassus* est devenu *casse*, *chasse*, *chesse*.

Les Casses (Htes-A.), Chasses (Is., Rh.), Chesses (Lan., Sav.) ;

Le Casset (Htes-A., P.-de-D.), Casseuil (Gir., la Cassière C.-du-N., P-de-D.), Cassiers (Niè.), Cassies (Htes-P.), Cassis (B.-du Rh.), Chassat (Char.), Chassay (L.-et-Ch.), Chassé (Sar.), Chasseux (Is., S.-et-L.), Chassey (Côte-d'Or, Hte-L., Jura, Meuse, S.-et-L.), Chassières (Can., Indre), Chassiers (Arden.), Chassis (Drô.), Chassy (Cher, Niè., S.-et-L., Yon.), Chessieux (Loire), Chessy (Aube, Hte-Sav., Rh , S.-et-M.) ;

Caisnes (Oise), Châne (Ain, S.-et-L.), le Chesne (Arden., Eure, Loiret), Chênes (Ain), le Chêne (Aisne, Aube, Cal., Doubs, Is., Jura, L.-et-Ch., L.-Inf., Loiret, M.-et-L., Niè., Rh., S.-et-L., Sar., Sav., Vau., Ven., Vien., Vos., Yon.), les Chênes (Ch.-Inf., Cher, Hte-L., I.-et-V., Niè., Sav., Vos.) ;

Chasnais (Ven), Chasnay (Niè.), Chasné (I.-et-V.), Chasnières (M.-et-L.), le Chasnot (Doubs), Châne t (Can., Hte-L., Loire), les Châne ts (Aube), Châniers (Ch.-Inf., P.-de-D.), le Chânier (Man.), Chânolles (B.-A.), Chânos (Drô.), Chânousse (Htes-A.), Chânoy (Hte-M., Loiret), le Chânoy (S.-et-M.), Chânoz (Ain), le Chesnay (S -et-O.), la Chesnay (I.-et-V., L.-Inf., M.-et-L.), Chesnois (Arden., Loiret), le Chesnois (Arden.), Chesnoy (S.-et-M.), Chênay (D.-S., Sar., S.-et-L.), le Chênay (C.-du-N., I.-et-V., Loiret, Mar., May., Sar., S.-Inf.), la Chênay (Cal., C.-du-N., D.-S., Gir., I.-et-V., L.-Inf., M.-et-L., Mor., Orne, Sar.), Chênas (Rh.), Chênières (Mos.), Chêniers (Cr., Indre, Mar.), Chênils (B.-Pyr.), le Chénit (Suis.), le Chênois (S.-et-M., Chênoise (S.-et-M.), Chênons (Char.), les Chênons (Hte-Vien.), Chênouses (Hte-V., S.-et-M), le Chênoy (Loiret), Chênut (Sar,), Chêny (Indre, S.-et-M., Yon.) ;

Chaignes (Eure, la Chaigne (S.-et-L.), la Chagne (Ain, Vien.), Chaignay (C.d'Or), la Chaignée (Ven.), Chaignolles

(Eure), Chagneux (Is), Chagnons (Ch.-Inf,. Loire, Niè.), Chagnot (Niè.), Chagny (Arden., Eure, S -et-L., Cheigneux (Ain).

Deux dérivés de *cassus*, *cassanum* et *cassania*, ont donné naissance à toute une classe de sous-dérivés :

Cassans (Hér.), le Cassan (Av.) Cassano (Corse), Cassen Lan.), Chassaings (Cor.), le Chassaing (P.-de-D.), Chassangs (Can., Cor.), Chassans (E.-et-L.), le Chassein (Cr.), Chassins (Ain, Cr., Hte-V., Is.), le Chassin (Cr., Indre) ;

Cassagnes (Av., Hte-G., Lot, P.-Or., Vau.), la Cassagne (Ar., Dord., Lot), Cassaignes (Aude, Gers), la Cassaigne (Aude), Chassagnes (Ain, Ardèche, Can., Ch.-Inf., C.-d'Or, Doubs, Hte-L., Loz., Niè., P.-de-D.), la Chassagne (Cor., C.-d'Or, Cr., Hte-V., Jura, Rh., S.-et-L.), Chassaignes (Char., Dord., P,-de-D.), la Chassaigne (P.-de-D.), Chasseignes (Niè., Vien.) ;

Cassagnoles (Gard, Hér.), Cassagnouses (Lot), Cassanhès (Av.), Cassaniouses (Can.), Casseneuils (L.-et-G.), Cassignas (L.-et-G.), Chassagnas (Hte-V.), Chassagnolles (P.-de-D.), Chassagny (Can , Rh.), Chassaignas (Dord.), les Chassaignolles (P.-de-D), Chassenard (Al), Chassenay (Aube, C.-d'Or, Niè.), Chassenet (Loire, P. de-D.), Chasseneuils (Ch., Hte-V., Indre, Vien.), Chassenons (Char.), Chassignelles (1) (Yon.), Chassignet (Al.), Chassigneux (Is.), Chassignolles (Al., Hte-L., Indre, Loire, Loz.), Chassigny (Hte-M., S.-et-L., Vien.. Yon.) (2).

Un dérivé de *casnus*, *casnaria* ou *casnarium*, a donné un sous-dérivé *casnarioialum*, qu'on retrouve dans :

Chênerailles (Cr., P.-de-D.), Chênereilles (Hte-L., Loire), Chênerilles (B.-A.), Chêneroilles (C -d'Or).

Les composés directs sont :

Beauchênes (D.-S., E.-et-L., L.-et-Ch , Orne, S -Inf.), le

---

(1) *Cassaniola*, en 721. — (2) Il faut y joindre Sassenages (Isère), qui est *Cassanaticum*, en 1059.

Beauchêne (L.-Inf., le Grandchêne (Rh.), le Hautchêne (Cal.), Longchêne (Rh., S -et-O.), Montchène (Drô., Vauchassis (Aube), Vercheny (Drô.).

Les composés par inversion :

Chênebiers (Hte-S.), Chenebruns (Eure), Chênechés (Vien.), Chênedollés (Cal.), Bhênedouits (Orne), Chênehuttes (M.-et-L.), Chenicourt (E.-et-L., Meur.), Chênerains (L.-et-Ch.,) Chônesaint (C.-d'Or), Chênetroncs (S -et-M.).

Castus, châtaignier, en provençal *cast*, en espagnol et en italien *casto*, en vieux français *caste*, *chaste*; du celtique.

Cast (Fin.).

Le mot s'est survécu à lui-même dans de nombreux dérivés.

Castagne (Corse,) Castaings (Gir.), Castangs (Av.), Castans (Aude), Casteils (P.-O., Casteits (B.-P), Casteides (B.-P.), Castèdes (B.-P.), Castets (Ar., B.-P., Htes-P., Gers, Gir., Lan.), Castex (Ar., Gers, Hte-G.), la Castières (L.-Inf.), Casties (Hte-G.), Castins (Gers), Casty (Gard), Châtaines (Nd), Châtoux (Lan.), Châtoy (Gir.), le Chastang (Cor.); le Chastain (Cor.), le Chastan (Cor·), Chastet (Hte-L.), Chasteuil (B.-A.), Châtain, (Cher, Ch.-Inf., Cr., I.-et-V., Loire, Vien.), Châtans (Drô.) le Châtain (Hte-V.), Châtas (Vos.), Châtay (E.-et-L,).

Castus a été dépossédé de bonne heure par son dérivé *castanus*; de si bonne heure, qu'on trouve déjà *castanos* dans le grec. Ce fait a donné lieu à une fausse étymologie de *castanea*, châtaigne, que Littré tire encore de *Castanon* et de *Castana*, villes de la Thessalie et du Pont, oubliant que les Gaulois ont passé par là. Quoi qu'il en soit, l'usurpateur a donné de nombreux dérivés.

Castagnié (A.-M.), le Castagné (Lot, Tarn), Castagnades (B.-P., Hte-G.)(1), la Castagnère (Hte-G.), Castagnès (Hér.(2), Tarn), Castagnets (Lan.), Castagneto (Corse), Castagniers (A.-M.), Castagnols (Loz.), Castaignol (Lan.), Castanèdes

(1) *Castaneda*, en 1082. — (2) *Castanerium*, en 1307.

(Tarn-et-G.), Castanets (Av., Gard, Gir., Hte-G., Hér., Loz., Tarn), Castanié (Lot), Castaniels (Tarn), Castineta (Corse), Châtenay (S.-Inf.), Châtenoy (Niè.), Chastenay[1] (Yon.), Chastenet (Ch.-Inf.), Cr., le Chastenet (Indre), Châtagnières (Loire), Châtaigniers (Cher), le Châtaignier (Is.), la Châtaignère (Is.), la Châtaignole (Dord.), Châtaignoux (Cr.), Châtenay (Ain, Drô., E.-et-L., Hte-M., Is., S.-et-L., Seine, S.-et-M., S.-et-O., Vien.), le Châtenay (Ven.), Châtenets (Ch.-Inf., Cr., Dord., Hte-Vien.), le Châtenet (Corse, Dord., Hte-V.), les Châtenets (Niè.), Châtenoy (Hte-S.) Chatenoz (Hte-Sav.), Châtenois (Ht-Rh., Hte-S., Jura, Vos.), Châtenois (Loiret, S.-et-M., S.-et-L.), Châtinais (Ardèche), Châtonnay (Is., Jura), Châtonnières (Rh.), les Chatonnières (Ain), Châtonoz (Ain).

Les Châtaigneraie procèdent de *châtaignier*, devenu nom d'arbre. Leur nom est tout français.

Caunus, figuier spécial, qui a donné son nom à plusieurs villes de la Grèce (Carie, Crète, Doride, Eolie), et dont les fruits se vendaient à Rome sous la dénomination de *cauneæ*.

Caunes (Aude), la Caune (Aude).

Caunas (Hér., Lan.), Caunay (D.-S.), Cauneilles (Lan.), la Caunerie (Cal.), la Caunette (Aude, Hérault), Caunettes (Aude), Caunil (Aude).

Cerasus, cerisier, est le nom d'une ville du Pont d'où Lucullus rapporta cet arbre en Italie. Pline dit qu'un siècle après cette importation, le cerisier avait déjà pénétré dans l'île de Bretagne.

Avant d'arriver au provençal et au vieux français *cerse*, *serse*, *cesse*, *chesse*, etc., *cerasus* a passé par *cersus*, *cessus*. On en a une bonne preuve dans un texte du IX^e^ siècle, où Cerisiers (Yon.), est nommé *Cerserio*. D'après la *Gallia christiana*, Saint-Thibéry (Hérault), s'est appelé *Cesserio*. Voilà plus qu'il n'en faut pour établir le fait.

---

(1) *Castanetum*, en 864.

Cers (Hér.), Sers (Char., Htes-Pyr.), Cesses (Meuse), la Cesse (Hte-L.), Chesses (Lan., Sav.).

Cersay (D.-S.), Cerseuil (Aisne), Cersot (S.-et-L.), Ciersay (1) (M.-et-L), Cercié (Rh.), Cercier (Hte-Sav.), Cercies (Dord.), Cercy (Niè.), Cerzat (Hte-L.), Cessaignes (Niè.), Cesset (Al.), Cessey (C.-d'Or, Doubs), Cessiat (Ain, Jura), Cessières (Aisne), Cessieux (Is.), Cessoux (Gard), Cessoy (S.-et-M.), Cessy (Ain, Niè.), Chessieux (Loire), Chessy (Aube, Hte-Sav., Rh., S.-et M.), Chissay (L.-et-Ch.), Chisseaux (I.-et-L.), Chisseria (Jura), Chissey (Jura, S.-et-L.).

Cerise, *serise*, *cherise* procèdent directement de *cerasus*.

La Cerise (Al.-M.), les Cheris (Man).

Cerisailles (Loiret), Cerisay (Sar.), Cerisé (Yon.), Cerisy (Man., Orne, Som.), Ceriseaux (S.-et-M.), Cerisiers (A.-M., Nord, S.-et-L., Yon.), le Cerisier (Orne), les Cerisiers (S.-et-L., Ven.), Cerisols (Ar.), Cerizay (D.-S.), Cerizet (Loire), Cerizières (Hte-M.), Cerizy (Aisne), Cherisy (E.-et-L., P.-de-C.), Cherizay (Sar.), Cherizet (S.-et-L.).

Cornus et *cormus*, cornier et cormier, ont donné d'abord *corne* et *corme*.

Corns (Lot), la Corne (C.-du-Nord, M.-et-L., Orne, P.-de-D ., Cornus (Ar., Lot).

Cornas (Ardèche), la Cornas (Is.), Cornat (Cr., Sav.), Cornay (Arden.), Corné (M.-et-L.), Corneaux (Aisne), Corneilles (Aube), Cornet (P.-de-D., Rh), le Cornet (Ain, Hte-Sav., Nord, S.-Inf., Som., P.-de-C.), la Cornette (Nord), Corneuils (Eure), Corneuse (H.-S.), Cournaux (Hte-S.), Cornèze (Aude), Corniers (Hte-Sav., L.-et-G.), Cornières (Cal.), Cornils (Cor.), Cornot (Hte-S.), Cornouls (Aisne), Cornoy (S.-et-M.), Cornoz (Jura), la Cornuaille (M.-et-L.), Cornéjouls (Ar.), Corny (Arden., Eure, Indre), Cournols (P.-de-D.), Cournot (Doubs), Cournoux (Lot).

Cormes (Ardèche, Ch.-Inf , Sar.), Courmes (A.-M.).

---

(1) *Cereseium*, en 1211.

Cormèdes (P.-de-D.), Cormeilles (Eure, Oise, S.-et-O.), Cormelles (Cal.), Cormettes (P.-de-C.), le Cormier (Eure, I.-et-L., M.-et-L., May., Sar., S -et-O., Ven.), Cormières (D.-S.), Cormot (C.-d'Or), Cormoz (Ain), Cormy (Vien), Courmelles (Aisne).

Cormier, devenu nom d'arbre, a fourni des dérivés.

Cormeray (L.-et-Ch., Mar), Cormery (I.-et-L.).

Corylus, noisetier, coudrier, qu'on trouve dans Virgile et dans Ovide, ainsi que son collectif *coryletum*, coudraie, est devenu, par syncope *corlus*, puis, par métathèse, *colrus*.

Coryletum a éprouvé les mêmes accidents et donné *colretum* et *corletum*. Nous devons à *corylus* l'italien *corilo*, à *corlus*, l'ancien français *corle*, *courle*; à *colrus*, les vieilles formes françaises *colre*, *corre*, *courre*, *coure*, *caure*, et *coldre*, *couldre*, *coudre*, *cœudre*. La présence d'un *d* dans ces dernières est question d'euphonie,

Corlus est représenté par quelques dérivés.

Corlay (C.-du-Nd, Indre, S.-et-L.), Corlée (Hte-M.), Corlier (Ain), Corly (Hte-Sav.), Courlay (D.-S.).

Colrus nous a donné :

Corres (Hte-S.), la Corre (Al.), la Coure (Cr.), les Coures (Char., S.-et-L.), la Caure (Mar.), Caurres (B.-A.), Coldres (Jura), Coudres (Ch.-Inf., Eure, S -et-L.), la Coudre (Aube, Char., Ch. Inf., D.-S., I.-et-V., Indre, I.-et-L., L.-Inf., May., S.-et-L., Sar., Yon.).

Et de nombreux dérivés :

Colroy (Vos.), Corroy (Mar., Som.), Courroy (Oise, Yon.), Courry (Gard), Courris (Tarn), Cauroy (Arden., Mar. (1), Som.), Cauroir (2) (Nord), Coureaux (M.-et-L., Som.), le Coureau (Vien.), les Coureaux (S.-et-M), le Courreau (Loire, M.-et-L.), les Courreaux (Gir.), les Courrères (L.-Inf.), Courrières (Gir., P.-de-C.), la Courrière (Char., Hte-V.), les Courrières (Hte-V.), les Courriers (Sav.), les Courrois (S.-et-

(1) *Colridus*, vers 948. — (2) *Colroy*, en 1185.

I.), Courroules (S.-et-L). Courroy (Oise, Yon.), Courry Gard), Courets (Hte-G., Htes-P.), le Couret (Al., Char.,)ord., Htes-P.), les Courets (Cr.), la Courie (Al.), Courieux Hte-V.).

Coudrays (Cher, C.-du-Nd, D.-S., E.-et-L., Indre, L.-Inf., Loiret, May., S.-et-L , S.-et-M., Vien.), Coudrais (Al.), les Coudrais (Eure, Loiret), le Coudray (Cal., Cher, D.-S., Eure, E.-et-L., Indre, I.-et-L., L.-et-Ch., L.-Inf., Loiret, M.-et-L., May., Orne, Sar., S.-et-M., S.-et-O., S.-Inf., Ven., Vien.), le Coudré (D.-S), Coudreaux (Gir.), le Coudreau (Indre, Ven.), les Coudreaux (E.-et-L., I.-et-V., I.-et-L., Loiret), Coudrée (Hte-Sav.), la Coudrelle (D.-S.), Condrets (D.-S., Sav.), les Coudrois (Yon.), Coudron (Cher), Coudrot (E.-et-L.), Coudroux (Sar), Coudroy (Loiret).

Dervus, chêne, en bas-breton *derf*, *derv*, *dero*, *der*, et aussi *derb*, à rapprocher du grec *drus*. La forêt du Der, en Champagne (*foresta Dervensis*) a valu leur nom au *pagus* et à l'*ager Dervensis*. Dans des chartes du IXe siècle, elle est nommée *Dervus Sylva* et, dans un titre du Xe, *Saltus Dervensis*. Moutier-en-Der (*Monasterium Dervense*) lui doit son nom spécifique.

Der (Aube), le Der (Aube). Derves, (Nièv., Drèves, (Nd).

Derbières (Drô.), Derbouse (Van), Drevain (S.-et-L.), Drévant (Cher), le Drevet (Loire), Drevon (Is.), Dreuil (Som.), Drenilhe (Ariège), Drenille (Hte-G.), la Drenerie (May.), Draveil (S.-et-O).

Derbamont (Vos.), Derval (L.-Inf.), Dréville (Loiret).

Ebulus, hièble ou yèble, sureau à tige herbacée, a donné au provençal *evol*, *ene*, *augue*, à l'italien *ebbio*, *evolo*, au vieux français *yèble*, *jèble*, *ièble*, *joble*, *jobe*, *ieuble*, *ieube*.

Yèbles (S.-et-M.), Evol (P.-O.), Jobles (Eure), Job, anciennement Jobes (Cor., P.-de-D.).

Yèbleron (S.-Inf.).

La fève, en latin *faba*, en espagnol *faba*, *haba*, en provençal, en italien et en portugais *fava*, en vieux français

fave, fève, fenve, n'a fourni à la nomenclature que des dérivés et Fèves (Mos.).

Fabas (Ar , Hte-G., Tarn, T.-et-G.), Favars (Can., Cor.), la Favède (Gard), Favelles (Loiret), Favières (E.-et-L., Loire, Meur., S.-et-M., S.-et-O , Som), la Favière (B.-A., Jura), Favols (Av.), la Fèverie (Orne), Favie (Fin.).

Fabaria, fèvière, a eu aussi ses dérivés.

Favayrolles (Hér.), Faveirolles (Var), Faveraye (M.-et-L.), Faverois (Ht-Rh.), Faverolles (Aisne, Aube, Cal., Can., C.-d'Or, Eure (1), E.-et-L., Hte-M., Indre, L.-et-Ch., Mar.), Orne, P.-de-D., Som.), Faveyrolles (Ardèche, Av., Gard, Hte-L.), Faveyron (Drô.), Favreuil (P.-de-C.), Favrieux (S -et-O.), Favril (Nd), le Favril (Eure, E.-et-L.).

Fagus, hêtre, dans César et Virgile, est un vocable d'origine grecque : *fègos*. On trouve *faginus* dans Calpurnius Siculus. Les formes provençales de *fagus* sont *fa* et *fau ;* on trouve *ha* dans le sud-ouest de la France ; le vieux français a *fau, fou, feu.*

Fau, fou, feu, ainsi que *fa,* procèdent de *fagus,* comme *feu* de *focus*, par apocope ou chute de la syllabe finale (2). Le déplacement de l'accent a sauvé celle-ci dans :

Faches (Nd, Niè.), Facqs (Meur.), Fax (Meur.), Faix (Yon.), le Faix (Hte-Sav), les Faix (Htes-A.), Faux (Arden., Aube, Char., Cr. Dord., Mar., P.-de-C.), le Faux (Ardèche, Cr., Hte-L., Is., P.-de-C., P.-de-D.), Feux (Cher), Fougs (Meur.), Faougs (Suis), le Fec (Eure), le Fot (Cr. Loire).

On trouve la flexion régulière dans :

Fa (Aude), le Fa (B.-A., Is.), le Flé (Sav.), Fau (Loz.), la Fau (Ardèche, Av., Can., Lot, T.-et-G.), le Fou (Cal., Vien.), le Feu (Hte-Sav.).

Les Faux (Av., Eure, Hte-L., Is., Loz.), doit être attribué

---

(1) *Faberolae* en 771, *Faverolae* en 774. — (2) L'exemple de Laffaux (Aisne). *Lato fao*, en 596, semblerait indiquer que *fagus* a passé par *faus* avant de prendre les formes néo-latines, *fa, fau, fou. Magus*, champ, est devenu de même *maus* avant de devenir *mus* et de se résoudre en un *m*.

à *Fau* dans l'Eure, à *Faux* dans les quatre autres départements.

Il y a tout un luxe de dérivés :

Fageas (Hte-V.), Fages[1] (Can., Lot, P.-O.), la Fage (Aude, Av., Can., Hte-L., Lot, Loz.), les Fages (L.-et-Ch.), Fagets[2] (Gers, Lot), le Faget (Hte-G.), Fagettes (Hte-L.), la Fagette (Loz.), Fageoles[3] (Can.), la Fageolle (Can , Hte-L.), Fahys (Hte-S , Suis.), le Fahy (Hte-S., S.-et-L.), Fajoles (Lot, T.-et-G.), la Fajole (Aude, Hér.), les Fajoux (Loz), Fayns ou Fains[4] (C.-d'Or, Cal., Eure, E.-et-L., Meu.), Fays[5] (Ain, Al., Aube, Doubs, Drô., Hte-L , Loiret, L.-Inf , Oise, Orne, P.-de-C , P.-de-D., S.-et-L., Sar., S.-et-M., Som.), le Fay (Ain, Eure, Indre, Is , Loire, Loiret, Oise, Orne, Rh , S -et-L., Sav., Yon), Fayes[6], (Ch.-Inf., Cr., D.-S., Dord., Hte-L., I.-et-L., L.-et-Ch., M.-et-L., P.-de-D), la Faye (Al., Char., Cr., Dord., Htes-A., Ht-Rh., Hte-V., Hte-L., Loire, Niè., P.-de-D , S.-et-L.), les Fayes (Al., Cr), Fayet (Aisne, Oise, Som.), le Fayel (Eure, Mos., Nord, Oise, S.-Inf), Fayers (M -et-L), Fayets (Al , Av , Loz., P.-de D), le Fayet (Can., Hte-Sav., Is , P -de-D.), la Fayette (Drô., Hte-L , P.-de-D., S.-et-L), Fayl[7], (Hte-M.), Fayols (Loire), Fayolas (Hte-V.), Fayolles[8] (Dord., D.-S , Vien), la Fayolle (Al., Char , Ch -Inf , Cr., Dord., Hte-L., Loire, P.-de-D.), les Fayolles (Loire, P.-de-D.), Fayots (Al.), les Faysses (A -M., Jura), Fayt (Nd, P.-de-D.), la Fayte (Cr.), Feys (Hte-L., Meur., Suis.), le Fey (Sav.), Feyts (Can., Cor.), le Feyt (T.-et G.), Feytaz (Drô.), la Feytaz (Is.), Foyt, le Fy (Ch.-Inf., Loire), Haget (B -P.), Foys (Ch -Inf., D.-S., S -et-L.), Foyes (D.-S , M -et-L.), la Foye (D.-S.), les Foyaux (Nd), les Futs (Rh.).

Un diminutif, *fagitellus*, qui a donné le nom commun *fouteau* et son dérivé *foutelaie*, a fourni à la nomenclature :

---

(2) *Fagia.* — (2) *Fagetum.* — (3) *Fagioialum.* — (4) *Faginum.* — (5) *Fagium.* — (6) *Fagia.* — (7) *Fagile.* — (8) *Fagioialum.*

Futeau (Meu.), la Futelaye (Eure).

Fagarius, grand hêtre, rendu par *fayard, foyard*, se retrouve dans :

Les Fayards (Char.), Fayards (Vau).

On trouve des dérivés de *fagus* dans les composés suivants :

Auffays (S.-Inf.), Beaufays (Cr , Orne, Sart.), Beffays (Hte-Sav.), Belfays (Doubs), Belfahy (Hte-S.), Bellefayes (Cr), Bellefaytes (Aube). Bellefeys (Vien.), Bellefaytières (S.-Inf), Bonnefoys (Ardèche, Orne), Champfeux (Al.), Clairefays (Hte-V), Grandfayes (Dord), le Grandfays (Hte-S.), le Grandfayt (Nd), Grandfoys (Suis.), Hautefages (Cor., L et-G.), Hautefayes (Cr , Dord.), Hautefays (Cal.), Hautefoys (Nd), Helfaux (P.-de-C.), Laffaux (1) (Aisne), Longefoys (Sav), Marfaux (Marne), Montfa (Ar., Tarn), Montfeys (Aube), Pittefaux (P.-de-C), Rougefays (P.-de-C.), Villefaux (Hte-L.).

Faycelles (Lot), Faymont (Hte S.), Faymoreau (Ven.), Fayssault (Arden), Faucouzy (Aisne), Faudoas (T.-et-G.), Faudonas (Tarn), Faumont (Nd), Faumontagne (Tarn), Fauville (Eure, Man., S.-Inf.).

Ficus, figuier, en vieux français *fier, fié*, a donné le provençal *figa*, l'italien *fico*, l'espagnol *higo*, le portugais *figo*.

Ficus, dans le sens de figuier, n'est plus représenté qu par des dérivés :

Figas (Hte G.), Figères (Ch -Inf., la Figère (Ardèche, I S.), Figons (Gard), les Figons (B.-du-Rh.), Figuères (B. P Figuières (Hér., Esp.), Figuiès (L.-et-G.), Figueys (Gi Ficaja (Corse), Figaria (Corse), Higuères (B -P.).

Le mot figuier procède de l'augmentatif *ficarius* ou *fica* qui a donné, en provençal, le masculin *figuier* et le fém *figueyra* (2), en espagnol, *higueira*.

---

(1) *Lato fao*, en 596. — (2, On trouve de même, en portugais, *fi* et *figueira;* témoins Figueiro dos Vinhos et Figueira da Fos.

C'est à *ficarius* ou *ficaria* qu'il faut rapporter :

Figaret (A.-M), Figarols (Hte-G.), le Figueiret (Var).

Fraga, fraise, en provençal *frège*, *frèze*, et en vieux français *fray*, *frève*, *fraze*, *fraize*, a servi à nommer les localités suivantes :

Frays (Ht-Rh.), Fraizes (Vos.), les Fraigues (Yon.).

Frahiers, p Frayers (Hte-S.), la Frayère (A -M.), Frayols (Ardèche), Fraisans (Jura), Frazé (E.-et-L.), la Frégère (Tarn), Fréjairolles (Tarn), Frézat (Lan).

L'étude des formes de frêne nous a conduit à admettre un primitif *fraxus*, auquel nous devrions *frasse*, *fraisse*, *fresse frèche*, et son diminutif *fraxetus*, qui nous aurait donné *fraste*, *freste*, *frête*.

L'un et l'autre ont des dérivés. *Fraxus* ou *frassus* est affirmé par l'italien *frasso*.

Les formes de *fraxinus* sont : dans le midi *fressine*, *fressigne*, *freissine*, *fraissine;* dans le nord *frasne*, *fraisne*, *fresne*, *fraigne*, *fragne*, *freigne*.

Frasses (Sav.), la Frasse (Hte-Sav.), les Frasses (Hte-Sav., Jura, Sav., Suis.), Frasso (Corse), Fraisses (Aude, Can., Cor., Dord., Hér., Loire, P.-de-D), la Fraisse (Char., Cor., Cr , Hte-L , Hte V., Loire, Loz , P.-de-D., Tarn), Fraysses (Av , Dord.), le Fraysse (Ardèche, Ar , Cor., Drô., Hte-L , Tarn), Freix (Can), Fresses (Hte-L., Vos.), la Fresse (Char., Doubs), Frêches (C.-du-Nd, Lan.), les Frêches (I.-et-V);

Frasseto (Corse), Fressé (Aude), Fraissy (Can.), Fraissier (Nd), Frêchede (Htes-P.), Frêchets (Htes-P.), le Frêchet (Hte-G.), la Frêchaie (C.-du-Nd);

Frêtes (Hte-M., Nd), la Frête (Aisne, Is., May., Nd S.-et-L., S.-et-O.), Freytes (Cor.);

Frêtays (I.-et-V., S.-et-O.), le Frêtay (Sar.), Frêtets (P.-de-D.), Frêtils (S. Inf.), les Frêtils (Eure), Frêtin (Nd), la Frêtisse (P.-de-D), Frêtoys (Niè., Oise, S.-et-L., S -et-O), le Frêtoy (Oise, S.-et-M), le Frêty (Arden.);

Fraissines (Tarn), Frayssinhes (Ar., Lot), Fressignes (Cr.,

Indre), Fressins (Nd), Fressines (D.-S.), Fraisnes (Meur.), Frasnes (Doubs, Hte-S., Jura), Fresnes (Aisne, C.-d'Or, Hte-M., Hte-S., L -et-Ch., Loiret, Mar., Meu., Nd, Oise, P.-de-C., S.-et-M., Som., Yon.), Frênes (Orne), Frains (Vos.), Frâgnes (Ch.-Inf., Loire, S.-et-L.), le Frâgne (Indre) ;

Fraissinets (Can., Loz.), Fraissinoux (Can., Loz.), la Fraissinède (Ar.), Frayssinets (Ar., Lot, Tarn), Frayssinous (Av., Tarn), Freissinières (Htes-A.), Fressinets (Hte-V.), la Fressinouse (Htes-A.), Fressignas (Hte-V.), Frasnay (Niè.) (1), la Frasnée (Jura), le Frasnois (Jura), Frasnoy (Nd), Frânois (Doubs, Hte-S.), Frâney (Doubs), Frânoux (Vos.), Fresnay (Aube, Cal., E.-et-L., Loiret, L.-Inf., Mar., Orne, Sar., S.-Inf.), le Fresnay (Eure, S.-Inf.), Fresnayet (Orne), la Fresnaye (Cal., L.-Inf., Orne, Sar.), la Fresnays (I.-et-V.), Fresneaux (Ch.-Inf., Oise, Orne), le Fresneau (Cal.), Fresnées (Cal.), la Fresnée (Man.), la Fresnerie (Man.), Fresney (Cal , Eure), Fresnières (Oise), la Frâgnée (D.-S.), le Frâgnés (Is.), Frâgnols (Drô), Frâgny (Loire, Nié , Rh , S.-et-L), Fraignats (Cor.), Fraigneaux (Ven.), Fraignots (C.-d'Or), Fraigné (M.-et-L.). le Freigné (D.-S.), Fresnois (Meur., Meu.), le Fresnois (S.-et-M.), Fresnoy (Aisne, Aube, Hte-M., Oise, P.-de-C., S.-Int , Som.), la Fresnoye (Nd, Som.), la Frênade (Char), le Frênat (Vos.), Frênay (Indre), la Frênaye (S.-Inf.), Frêneaux (Gir.), la Frênel (Nd), Fresnelles (Eure, Nd, Vos.), les Frênelots (Doubs), Frêneuses (Eure, S.-et-O., S -Inf.), Frêney (Hte-Sav.), le Frêney (Is.), Frêniches (Oise), Frênois (Ard., C.-d'Or, Vos.), la Frênouse (May.).

Fraxanica a donné :

Fraissanges (Hte-V.), Fressanges (Can., Cr , Hte-V., P.-de-D.).

Et *Frassetinum*, *Frastinum* un *frastinarium* :

Frêtigniers (Is.), Frêtigney (Hte-S.), Frêtigny (Sav.).

En composition, nous trouvons :

---

(1) *Fraxinetum*, en 1151.

Beaufrênes (S.-Inf.), le Cheffrêne (Man.), Grandfraisses (Loire), Grandfresnoys (Oise), Malafrêtaz (Ain), Montfrasses (Ain).

Fraimbois (Meur.), Frêchencourts (Som.), Frêneville (S.-et-O.), Frênouvilles (Cal.), Fresnicourts (P.-de-C), Fressancourts (Aisne), Fressennevilles (Som.), Fressivilles (Man.), Frêterives (Sav.), Frêtevals (L.-et-Ch.), Frêtevilles (Eure), Frêttecuisse, pour Frêtecuis (Som.), Frettemeules, pour Frêtemeules (Som.), Frettemoles, pour Frêtemoles (Som.), Frettencourt, pour Frêtencourt (Oise), Fretterans, pour Frêterands (S.-et-L.).

Terminons par deux altérations curieuses de *fraxininus*. Frâlignes (Aube) (1), et Fresselines (Cr.).

On appelle *gade*, dans la haute Normandie, et *gadelle*, dans tout l'ouest de la France, la groseille rouge. Les arbustes qui produisent ce fruit ont dû porter les noms de *gadus* et de *gadellus*.

On trouve dans la nomenclature leurs dérivés *gadetum*, *gadarium*, *gadaria*, *gadelia*, *gadelaria*

Gadets (Gir.), la Gadière (Ardèche), la Gadilhe (Ardèche), la Gadelière (E.-et-L., Vien.).

On donne le nom de *gamache*, à la pomme-poire. Le mot vient du latin *gamapium*, qui désigne l'arbre qui la produit; et *gamapium*, n'est que le travestissement du grec *gamapion*.

Gamaches (Eure (2), Som.) (3).

Ducange appelle *garantia* ou *vuarantia* la garance, *rubia tinctorum*, mais sans réussir à indiquer la provenance du mot. *Garantia* a donné quelques dérivés.

Garancières (Eure, E.-et-L. (4), Sar., S.-et-O.), Garancilles (Char.).

Le genêt, *genista* dans Virgile, dans Pline, dans Calpurnius,

---

(1) *Fraxinines*, en 1101. — (2) *Gamapium*, en 707. — (3) *Gamapium*, en 752. — (4) Garancières-en-Drouais est appelé *Vuarenceriæ*, en 774.

est *genestu* en provençal, *ginesta* en espagnol, *giesta* en portugais, *ginestra* en italien, *geneste* et *genestre* en vieux français.

Genests (Man.), le Genest (Al., May.), le Genêt (Indre), les Genêts (Cr., Loiret), la Geneste (Cor., P.-de-D.), les Genestes (Lot, Orne), les Genêtes (Cr.), la Genête (S.-et-L.), Genettes (Cher, P -de-D.), la Genette (Ch.-Inf.), les Genettes (Ain, Orne), la Gineste (B.-A., Lot), les Ginestes (Ar.), le Ginêt (Is.), les Genêtres (Hte-Sav.).

Genestelles (Ardèche), Genestines (Cor., P.-de-D.), Geneston (L.-Inf.), la Genestouse (Hte-L.), Genestoux (P.-de-D.), le Genestoux (Hte-L.), Genetays (Loire, S.-Inf.), le Genetey (Loire), le Genetoit (Cher), Genetouses (S.-et-L.), la Genetouze (Ch.-Inf., Ven.), Genneteils (M.-et-L.), Gennetines (Al.), Gennetons (D.-S.), Ginestas (Aude), les Ginestas (Tarn), Ginestets (Av., Dord., Hér.), le Ginest et (Ardèche), Ginestières (Tarn), Ginestous (Hte-G., Hér., Tarn), Ginestoux (Loz.), Ginestys (Tarn).

Granum, grain, semence des céréales et, par extension, céréale quelconque, en provençal *gran*, *gru*, en espagnol et en italien *grano*, en portugais *grao*, est intervenu dans la dénomination de certaines localités futiles.

Granes (Drô.) (1), Grans (B.-du-Rh.), Grains (L.-Inf., Niè.), le Grain (P -de-D.), Grands (Vos.) (2).

Le Gragny (Sav.), Graignes (Man.), le Granay (Loire), Granéjouls (Lot, Tarn), Granès (Aude), Graniers (Sav.), les Granières (T.-et-G), Granieux (Is.), Granec (Fin.), Granon (L -et-G.), Granot (S.-et-L.), Granoux (Ardèche, Can., Hte-L.), Grenades (Hte-G., Lan.), le Grenail (Cor.), Grenant (C.-d'Or, Hte-M.), Grenat (P.-de C.), Grenay (Is., P.-de-C.), Grenelles (Eure, Seine), la Grenerie (Cor., Hte-V.), Grenery (Sav.), les Grenettes (M.-et-L.), Greniers (Hte-L., P.-de-D.), Grenois (Niè.), Grenouse (May.), Greny (Ain, S.-Inf.).

---

(1) *Grana*, en 1163. — (2) *Granis*, dans les actes carolingiens.

Grossus, un des noms latins de la figue, se retrouve dans : Grossa (Corse), les Grosses (Ardèche) ;

Grossaz (Hte-Sav.), Grosseto (Corse), la Grossière (Vien.), les Grossières (Rh.).

Quelques localités ont emprunté leurs noms à *grossulus*, en bas-latin groseillier, qui est devenu le catalan et l'espagnol *grosello*, le milanais *crosello*, l'allemand *grossel*, et le vieux français *groisel*, *grousel*. *Grossulus* serait-il le diminutif de *grossus* ?

Groseilles (P.-de-C.) ;

Les Groseilliers (D.-S.), Groslars (1) (Indre), Groslay (2) (S.-et-O.), Groslée (3) (Ain), Grosley (4) (Eure), les Grosliers (5) (P.-de-D.).

Guernus, habillement latin du gaulois *guern* ou *guerno*, aune, qui a persisté dans :

Guernes (Mor., S.-et-O.), le Guerno (Mor.), Guerny (Eure)

Nous retrouverons le mot dans *vernus*.

Ilex a produit *houx*, par l'intermédiaire de l'ancien haut-allemand *hülîz*, auquel nous devons le bas-latin *hulsus* et l'allemand moderne *hülse*.

Housses (Lan.), Houx (E.-et-L.), le Houx (M.-et L., Vos.), Ousses (B.-P.).

Houssays (L.-et-Ch., May.), la Houssaye (Eure, S.-et-M., S.-Inf.), le Housseau (May.), Houssets (Aisne), la Houssière (Vos.), la Houssiette (S.-et-M.), Houssots (Vos.), le Houssot (Vos.), la Houssoye (Nd, Oise, P.-de-C., Som.), Hulst (Hol.), Hussars (Cr.), Hussas (Htes-P.), Husseaux (Ariège I.-et-L.), Husseren (Ht-Rh.), Haussez (S.-Inf.), Haussy (Nd), Oussières (Jura), Oussoy (Loiret).

Housselmont (Meur.), Housseras (Vos.), Housseville (Meur.) (6).

Le mot *if*, en bas-latin *ippus*, paraît avoir une double

---

(1) *Grossularium*. — (2) *Grossuletum*. — (3) *Grossulata*. — (4) *Grossuletum*. — (5) *Grossularium*. — (6) *Hulsioli villa*, en 1049.

origine, celtique et germanique : le hymri *iw* a donné l'espagnol et le portugais *iva*, le cornique et le bas-breton *ivin*, pendant que l'ancien haut-allemand *iwa* donnait l'allemand moderne *eibe*.

Ifs (Cal.). les Ifs (I.-et-V., S.-Inf.), Ives (Ch.-Inf.).

Iviers (Aisne), Ivoux (Vos.), Ivoys (Cher, L.-et-Ch.), les Iveteaux (Orne).

Iville (Eure), Iwuy (1) (Nd).

Un des noms celtiques du chêne *jarro*, en bas-latin *jarrus*, s'est conservé dans les noms suivants :

Jarres (Rh.), les Jarrons (Doubs).

Jarras (Gard), les Jarreaux (Al., Cr.), Jarrets (Htes-P.), Jarrey (S.-et-L.), Jarries (Is.), la Jarrie (Char., Ch.-Inf., Cher, Vien., Yon.), les Jarries (Vien.), la Jarriette (Ch.-Inf.), Jarriers (Sav), le Jarrier (Eure, L.-Inf.), la Jarrige (Can., Cor., Indre, P.-de-D., Vien.), les Jarriges (Char.), Jarriget (D.-S.), les Jarris (Char.), Jarrousses (Dord., Hte-V.), les Jarrousses (Cr.), Jarroux (P.-de-D.), Jarrys (Can., Indre, M.-et-L.), le Jarry (Dord , Man.).

Le *jarrus* était probablement un chêne particulier et le même que le *garrus*, qui a donné son nom aux *garrigues* des Cévennes et du Midi, et qu'on retrouve dans :

Gars, pour Garres (Al.-M.).

Garreys (Lan.), le Garric (Av., Tarn.), Garrieux (Lan.), Garrigues (Hér., L.-et-G , Tarn), la Garrigue (Av., Can., Dord., Tarn), les Garrigues (Gard, Vau.), Garris (B.-P.), Garros (2), (B.-P., Hte-G., Lan., T.-et-G.).

Juncus, jonc, de *jungo*, jœlie, se trouve dans Pline, ainsi que dans Virgile, Ovide et Tibulle. Il est devenu en espagnol *junco*, en italien *giunco*, en provençal et en vieux français *junc*, *junque*, *jonc*, *joncque*, *jonque* et *jonche*.

Joncqs (Arden.), Jonches (Yon.), le Jonc, Jongues (Av.).

---

(1) *Ivegio vico*, des monnaies mérovingiennes – (2) On écrit aussi Garrosses.

Joncels (1) (Hér.), Joncets (P.-O.), Jonchers (I.-et-L.), Jonchères (Drô., Hte-L.), la Jonchère (Al., Hte-V., P.-de-D., S.-et-O., Ven.), les Jonchères (Al., C.-d'Or), Joncy (S.-et-L.), Joncquiers (Vau.), Joncquières (Nd), Jonquoys (Oise), Jonquets (S.-Inf.), la Jonquette (Arden.), les Jonquettes (Drô.), Jonquières (Aude, Gard, Hér., Nd, Oise, Tarn, Vau.), la Jonquière (Nd), les Jonquières (Av.), les Jonquiers (Vau.), Joucas (Vau.), le Jouchet (S -et-L.), Jouchy (Rh.).

Le dérivé *juncarius*, a donné :

Jonchereys (Ht-Rh.), Joncheroys (S.-et-M., Yon.), Joncherys (Hte-M., Mar.), Joncreuils ou Jonquereuils (Aube), les Jonquerets (Eure), Jonquerettes (Vau.), Jonquerys (Mar.).

Juniperus, genèvrier, en provençal *genibre*, *genèbre*, en catalan *ginebre*, en espagnol *enebro*, en portugais *zimbro*, en italien *ginepro*, a donné le vieux français *genèvre*, *geneivre*, *genoivre*, *genève*, *genieuve*.

La Genèbre (Dord.), Genèves (Drô.), Genièvres (D.-S.).

Génébrières (T.-et-G.), la Génébrière (Al., Vien.), Genevets (Rh.), Genevray (S.-et-M.), le Genevroy (Ain), la Genevraye (Indre, Orne, S.-et-M.), Genevreuilles (Hte-S.), Genevrey Hte-S., Is.), Genevrières (Hte-M.), la Genevrière (Cor.), la Genevroye (Hte-M.), Génibrèdes (Lot), Gimbrèdes (Gers), Gembries (Htes-P.).

Le laurier, en latin *laurus* (Ovide, Virgile, Horace, Pline), en provençal *laur*, en italien *lauro*, en vieux français *laure* ou *lore*, a servi à dénommer les localités suivantes :

Laures (Aude, B.-du-Rh.), les Laures (L.-Inf.).

Lauras (Av.), Laurèdes (Lan.), Lauresses (Lot), Laurets (Hér., Lan.), Lauries (Can.), la Laurie (Lot), Lauriers (Char.), Laurières (Cor., Dord., Hte-V., L.-Inf., Ven.), les Lauriers (Ch.-Inf.), Lauris (B.-A., Vau.), Lauros (Gir.), Lauroux (2) (Hér.), Lorets (Char.), Loreto (Corse), Lorettes (Ain, Drô., Gir., Loire, Rh.).

---

(1) *Juncelli*, en 909. — (2) *Laurosio*, en 824.

L'ancien haut-allemand *lisca*, bruyère, roseau, est regardé comme le père du provençal *lesca*, *lisca*, de l'italien *lisca*, du catalan *llesca*, de l'allemand moderne *liesch*, et du vieux français *lesche*, qui tous désignent la laîche, sorti de *carex*.

Lesches (Drô., S.-et-M.), les Lesches ou Lêches (Dord.), Leschères (Jura, Hte-M., Yon.), les Chères pour Leschères [1] (Rh.), la Léchère (Ain, Hte Sav., Sav.).

Le dérivé *lescaria*, grande laîche a donné :

Lescherolles (Cher, S.-et-M.), Lescheroux (Ain), Lêcherolles (S.-et-L).

Lilium, le lys de Virgile et d'Horace, est devenu le provençal *lili*, *liri*, *lis*, le catalan *lliri*, l'espagnol *lis*, *liri*, l'italien *giglio*, le vieux français *lilie*, *lils*, *lire*. Le provençal *liri*, le catalan *lliri*, l'espagnol *liri*, le vieux français *lire* semblent provenir plutôt de *lirium*, habillement latin du grec *leirion*, qui a donné l'adjectif *lirinus*, de lis, que de *lilium*. Le français moderne *lis* est l'ancien sujet *lils*. On trouve *lilie* dans ce vers de la vie de Saint Thomas le Martyr :

De roses et de *lilies* li peüst sovenir.

Lys (B.-P., Indre, Niè., Nd, S.-et-L.), le Lys (Oise, S.-et-M.), Lyres (Eure).

Lillers (P.-de-C.), Lillets (Gir.), Lillys (Eure), Lirais (L.-Inf.), Lirats (Ariège), Liré (M.-et-L.), Lirey (Aube), Liry (Arden.).

Un des noms de l'orme, *limus*, du gaulois *limos*, s'est conservé dans les noms qui suivent :

Limes (Cor., Loire, Loz).

Limas (Rh.), Limay (S.-et-L., S.-et-O.), Limé (Aisne), Limeils (Aisne, S.-et-O), Limetz (S.-et-O.), Limeuils (Dord.). Limeuse (Cher, Som.), Limeys (Meur.), Limiers (Loiret), Limis (Ardèche).

Limarium ou *limaria* a donné :

---

(1) *Lescherias*, au IXe siècle.

Limerays (I.-et-L.), Limeyrat (Dord.), Limerols (Ain).

Nous devons à *lindus*, tilleul, du germanique *lind :*

Lindes (Hte-L., Nd), la Linde (1) (Dord.), Le Lindois (Char.). Lindres (Meur., S.-et-L.), Lindry (Yon.).

Lindebeufs (S.-Inf.), Lindebues, aujourd'hui Limbœufs (Eure), Lindelades, métathèse de Lindedales (Belg.).

Linum, lin, en provençal *lin*, en espagnol et en italien *lino*, en portugais *linho*, a été rendu en vieux français par *ligne* et *lin*.

Lignes (P.-de-C., Vien.).

Lignats (P.-de-D.), Lignates (Ch -Inf.), la Lignate (Ch.-Inf.), Ligné (Char., L -Inf., M.-et-L., Ven.), Lignères (Char., Hte-Sav., Orne), Ligners (Indre Vien.), Lignets (Is.), la Lignette (Ch.-Inf.), Lignières (Aube, Char., Cher (2), Dord., Hér., I.-et-L., L.-et-Ch., May., Meuse, Sar., Som.), la Lignière (P.-de-D.), Lignols (Aube, Mos., P.-de-D.), Lignolles (Char.), Lignoux (Orne), Linières (C.-du-Nd), Linages (Is.), Linars (Char., Cr., Hte-V., Lot), Linas (Gir., S.-et-O.), Linay (Arden.), Linières (M.-et-L., Nd), la Linière (Ven.), Liniers (Vien.), Liniez (Indre), le Linnio (C.-du-Nd), Linoz (Ain), Liny (Meuse), Lignys (Loiret, Meuse, Niév., Nd, P.-de-C., Yon.).

Le dérivé *Linarium* ou *linaria* a produit :

Lignairolles (Aude), Lignereuils (P.-de-C.), Lignerolles (Al., Aude, C.-d'Or, Eure, Indre, Loiret, Orne, Suis.), Ligneroux (Cor.), Lignorelles ou Lignoreilles (3) (Yon.), Linieyroux (Ar.).

Livus, jonc, en vieux français *lif*, *live*, est un mot d'origine scandinave ou normande, auquel on rapporte :

Le Liffe ou le Liffo (C.-du-N.).

Livaie (Orne), Livets (Cal., C.-du-N., Eure, May., Sar.), le Livet (Man.), le Livet (Cal., Eure, Man., Orne).

---

(1) *Diolindum* (*die Linden*). — (2) Ecrit aussi *Linières*. — (3) *Linerolias*, en 864.

Livarot (Cal.), Livetôt (Man.), et Livessart ou Livossart (P.-de-C.) paraissent en être des composés.

Lucerna, luzerne, a fourni :

La Luzerne (Man.), les Luzernes (Man.).

Luzernoz (Loire).

Malus, pommier dans Virgile, est rappelé par :

Males (Orne), les Males (Yon.).

Malays (Hte-L., S.-et-L., Yon.), Malaz (Hte-S.), Malets ou Mallets (Can., Gir., Indre), le Mallet (Rh.).

Le dérivé *Malarius* a donné :

Mallerays (Cher), Mallerets (Cr., Gir., Loire), Mallereys (Jura), Malarets (P.-de-D.).

A *malva*, mauve, en provençal, en espagnol et en italien *malva*, reviennent les noms suivants :

Malves (Aude), Mauves (Ardèche, L.-Inf., Orne), Maves (L.-et-Ch.), Melves (B.-A.).

Malvières (Hte-L.), Malviès (Aude [1]. Av.) Mauvages (Meuse), Mauvières (Indre, I.-et-L.), Mavés (Niè.).

Mentha, menthe, dans Ovide et dans Martial, *mante*, *mente*, *menthe*, en provençal et en vieux français, se trouve dans :

Mants (Lan.), Manthes (Drô.), Mentes (Lan.).

Mantailles (Drô.), Manteaux (Al.), Mantega (A.-M.), Mantets (P.-O.), Manteyers (Htes-A.), Mantiaux (Niè.), Mantoches [2] (Hte-S.), Maules [3] pour Manles (S.-et-O.), Menteyres (Hte-L.), Mentières ou Menthières (Ain, Can.), Mentques [4] (P.-de-C.), Mentys (P.-de-C.).

Mespilus, néflier, a donné le vieux français *mesple* et, par syncope, *mesle*. La forme primitive s'est conservée dans :

Mespels (Tarn), Mesples (Al., Gers) Mespoules (Lot), l'autre est représentée dans :

Mesles (Niè.), le Mesle ou le Mèle (Orne, S.-et-O.).

Mesplèdes (B.-P., Lan.), Mesplès (Gers), Mespliers (Dord.),

---

(1) *Malvensis*. — (2) *Mentusca*. — (3) *Mantola*. — (4) *Mentica*.

Mespouliés (Lot), Meslay ou Mèlay (Cal., E.-et-L., Hte-M., Hte-S., I.-et-L., L.-et-Ch., L -Inf., M.-et-L , May., Orne, S -et-L), Meslières (Doubs, L -Inf.) Mesly (Seine).

Mespilus est devenu de bonne heure *nespilus*, qui a donné le provençal *nesple*, l'italien *nespolo*, l'espagnol *nispero*, le portugais *nesfara* et le vieux français *nesfle*. D'autres versions provençales sont *nespel*, *nespol*, *nespoul*. *Nespilus* est représenté dans la nomenclature territoriale par :

Nesploys (Loiret), Nespouls (Cor.), Nespoulas (Hte-V.), Nespoux (Hte-V.).

Le dérivé *nespilarius* a donné :

Le Népier. pour le Néplier (Nord).

Milium, *mil*, *millet*, en provençal *mil*, *meilh*, en catalan *mill*, en espagnol *mijo*, en italien *miglio*.

Meilles (Lan.), Mils (Hte-G) ;

Millas (Lan., P.-O.), Millays ou Milays (Niè.), Milliers (M.-et-L.), Millières (Hte-M., Is., Man.), la Millière (S.-et-O., Vien.), Millieux ou Milieux (Ain), Millets (C -du-N., Gir., Tarn), Milloux (Indre), Millys (Cher, Hte-Sav., M.-et-L., Man., Meuse, Oise, S.-et-L., S.-et-O., Som. Yon.) (1).

Morus, mûrier ou ronce à mûres, en provençal, en espagnol et en italien *moro* et en vieux français *moure*, *meure*, paraît venir de *morus*, noir.

Mours (Drô., Htes-P., S.-et-Oise), Mores (Aube), Meures (Hte-M), Mûres (Is.), les Mûres (Hte-Sav , Var).

Mourat (Gir., Htes-P., Lan), le Mouras (Gir.), Mourèdes (Ardèche, Gers), la Mourère (Hte-G.), Mourès (Av), Mourets (Av. B.-P , Can , Gir , Lot), Moureuilles (P.-de D), Mourèzes (Hér., Lot), Mourières (Hte-S.), Mouriès (B.-du Rh.), Mouriez (P.-de C), le Mourioz (Ardèche, Can.), le Mouriols (Ardèche), Mourioux (Cr., Htes-P.), Mouroux (S -et-M.), le Mouroux (Niè), Moras (Drô , Is.), Morats (Al., Hte-Sav., Sav.), les Morats (S.-et-L.), la Morère (Ariège), Morets (S.-

(1) Quelques-uns de ces Milly, très probablement, sont des *Aemiliacus*.

et-M.), les Morets (S.-et-L.), Morettes (Is.), Moreuils (Som), Moreys (C.-d'Or, Hte-S., Meur., S. et-L.), Murats (Al., Can., Cor., Cr., Lot, P.-de-D., Tarn), la Muraz (Hte-S. Sav.), Mureils (Drô.), Murets (Aisne, Av., Hte-G., Is., Lan.), le Muret (Hte-Sav., Sav.), la Murette (Hte-L., P.-de-D.). Murieux (Loire).

La *nigella arvensis*, ou nielle, a donné au provençal *niela*, au catalan *niella*, à l'espagnol *neguilla*, à l'italien *nigella*, au vieux français *nielle, niolle, nieulle, nelle, nesle, nivelle.*

Nelles (P.-de-C.), Nesles (Aisne (1), C.-d'Or, Mar. (2), P.-de-C., L.-Inf., S.-et-M., S.-et-O., Som.), Nivelles (Nd) (3).

Nux, noyer, en provençal *notz*, en catalan *nou*, en espagnol *nuez*, en portugais *noz*, en italien *nou*, en vieux français *nos, nois*, figure peu dans la nomenclature :

Nousses (Lan.);

Noceto (Corse), Nosay (Aube), Nozay (L.-Inf., S.-et-O.), Nuzéjouls (Lot), Nozières (Arden., Cher.).

Il a été, de bonne heure, supplanté par un dérivé, *nucarius*, et ses formes corrompues, *nugarius, nogarius* et *novarius*, auquel nous sommes redevables du provençal *noguer, nogier*; de l'italien *nocario, nogario, novario*, du catalan *noguer*, du vieux français *nogier, nougier, nouyer, nouzier* :

Nocario (Corse), Noguères (B.-P.), Nozières (Gard), Nouzier (Cr.), Noyers (Arden., B.-A., Cal., Eure, L.-et-Ch., Loiret, Meuse, Oise, Yon.), le Noyer (Cher, Htes-A., Eure);

Nogarède (Hte-G.), Nogarets (Loz.), Norreys (Cal.), Norroys (Meur., Mos., Vos), Norroit (Mar.), Noroy (Aisne, Hte-L., Oise), Nauroys (Aisne, Mar.), Nozeroys (Jura), Nozerolles (Cr., Hte-L.), Neurey (Hte-S.).

Oesa ou *ausa*, osier, vient du grec *oisos*. Littré se demande comment le mot grec a pu arriver au français sans passer par

---

(1) *Nigella*, en 1131. — (2) *Nigella*, en 841. Il s'agit ici de Nigelle-la-Reposte, *N. abscondita* ou *reposita*. — (3) Le Nivelles de Belgique, est une *Nivigella.*

le latin. Nous n'avons plus de ces étonnements : il est d'importation gauloise comme bien d'autres. Les dérivés *osarium, osaria* ou *ausarium, ausaria*, qu'on trouve, au IXe siècle, dans le *Polyptique d'Irminon*, appartiennent bien au bas-latin ; on peut conclure à la même origine pour leur radical.

On doit à *oesa* les noms suivants :

Ozes (Htes-A., Is.) ;

Oisay (I.-et-L.), l'Ozay (Ch.-Inf.), Ozières (Hte-M.), l'Ozier (Is) ;

Oserailles (Mos.), est un collectif d'*osarium* ou *osaria*, et Oiselay, anc. Oiseler (Hte-S.), un collectif du dérivé *osilium*.

Ausa n'est représenté que par des dérivés :

Auzais ou Auzays (Ven.), Auzances (Cr.), Auzanges (Can.), Auzas (Hte-G.), Auzats (Ariège, Hte-L., P.-de-D.), Auzé (D.-S.), Auzelles (P.-de-D.), Auzers (Can.), Auzets (B.-A.), Auzials (Hér.), Auziats (Hte-V.), Auzielles (Hte-G.), les Auzières (Drô.), Auzilles (L.-Inf.), Auzits (Av.), Auzolles (Can , P.-de-D.), Auzons (Aube, Gard, Hte-L., Vien.).

Auzerals (Can.) est un sous-dérivé d'*ausarium*.

L'olivier, *olea* dans Cicéron, dans Virgile dans Ovide, dans Horace, a laissé quelques traces dans le midi. *Oliva* a déjà le même sens dans Virgile. On le retrouve dans le provençal, l'espagnol et l'italien *olivo*, et dans le vieux français *olif*.

On peut rapporter à *olea* :

Oulles (Is.) ;

Oletta (Corse), Olettes (P.-O.), Ollières (Var), les Ollières (Ardèche), Ollioules (Var).

Dans les départements situés en dehors de la Provence et du Languedoc, les localités appelées Ollières (Hte-Savoie, Meuse) doivent cette dénomination à des moulins à huile (*oleum*).

Olivet (Loiret, May.), l'Olivet (Hér.) ne sont pas des *olivetum ;* ils doivent leurs noms, comme Montolivet, (S.-et-M.),

Montolieux (Aude), Montouliers et Montoulieux (Hér.) au souvenir du Jardin des olives.

Oliva ne peut revendiquer que :

Olivese (Corse) et Oliveto (It.).

L'*opulus*, sorte d'érable dont, d'après Columelle, on se servait pour soutenir (*ops*, secours) la vigne, est rappelé par :

Opouls (Var).

Ordeum ou *hordeum*, orge, en provençal *ordi*, en espagnol et en italien *orzo*, se retrouve dans :

Orges (Hte-M.) ;

Orgeans (Doubs), Orgeix (Ariège), Orgelet (Jura), Orgères (E.-et-L., I.-et-V., May., Orne).

En composition, il a donné par inversion :

Orgebray (Eure), Orgedeuil (Char.), Orgeval (Aisne, S-et-O.) ;

Orgeville (Eure), *Otgerivilla*, devrait s'écrire Ogerville ou Ogéville.

Pampinus, pampre, vigne, masculin d'après Columelle et féminin dans Varron, a fourni au provençal *pampol*, *pample*. Il est représenté par deux dérivés :

Pamplies (1) et Pamproux (2) (D.-S.).

Le panic ou panis, *panicum* (le mot viendrait de *panus*, fil), sorte de millet, a laissé quelques dérivés :

Panissages (Is.), Panissières (Loire), Panessières (Jura), Panecières (Loiret), Pennessières (Hte-S.).

Persica, pêcher dans Pline, *persicus*, *perseus*, *persus* dans des auteurs de latinité postérieure, a été rendu dans le vieux français par *pers* :

Pers (Can., D.-S,, Hte-Sav., Loiret).

Le provençal *persega* n'a pas laissé de traces.

Pertica, dans le sens d'osier, a survécu dans l'italien et donné naissance, par syncope de sa dernière syllabe, au

---

(1) *Pampinica*. — (2) *Pampinosa*.

provençal *perga*, *perja*, au catalan *perca*, à l'espagnol *percha*, au vieux français *parche*, *perche*.

Le Perche (Cher, L.-et-G.) ;

Perchèdes (Gers), le Perchay (S.-et-O.).

Peut-être peut-on attribuer à ce mot le nom du Perche, en latin *Perticus saltus*.

Pervinca, la pervenche, en vieux français *pervenche*, et *prevenche*, *provenche*, par métathèse ou déplacement de l'*r* dans la première syllabe, est représenté, par son dérivé *pervincaria*, dans quelques noms de lieux :

Pervenchères (Orne), Prevenchères (Loiret), Provenchères (Doubs, Hte-M., Hte-S., Vos.).

Pinus, pin dans Virgile, Ovide, Properce, a été rendu en provençal par *pin*, *pinhe*, *pigne*, en espagnol et en italien par *pino*.

Pins (Hte-G., Hte-S.), le Pin (Al. Cal., Ch.-Inf., D.-S., Gard, Hte-G., Indre. Is., Jura, L.-Inf, M.-et-L., Orne, S.-et-M., T. et-G.).

Pinas (Htes-P.), Pinays (Loire), Pineuilh (Ven.), Pinets (Hér.), Pineuilhs (Gir.), Pineys (Aube), Pinols (Hte-L.), Pinons (Aisne), Pigna (Corse), Pignan (Hér.), Pignans (Var.), Pignols (P.-de-D.), Pignys (Cher).

On trouve *pinus* dans quelques composés :

Hampignys (Aube), Montpiniers (Tarn) ;

Pignicourts (Aisne).

Pirus, le poirier de Virgile et de Palladius, est représenté dans le provençal par *père* et dans le vieux français par *père*, *pire*, *poire*. L'italien a *pero*.

Péres (Htes-P.), Paires (Vos.), Pero et Peri (Corse) ;

Parays (Al., S.-et-L., S.-et O.), Pareys (Meur., Vos.), Pereils (Ariège), Perelli (Corse), Péré (Ch.-Inf.), Pérets (Cor., Hér.), Péreuils (Char.), Péreyres (Ardèche), Piriers (Cal., Man.), le Périers (Is.), Pérols (Cor., Hér.), Péroys (Oise), Pires (I.-et-V.), Pireys (Doubs), Piriac (L -Inf.), Piroux (Man.), Pirys (Niè.), le Poiré (Ven.), Poirols (Niè.), Poiroux (Ven.).

Platanus, platane ou érable, a fléchi différemment selon la place qu'a prise l'accent. Tandis que le mot devenait *platano* en espagnol et en italien, et *platani* en provençal, il a donné *plaigne*, *plagne* à cette dernière langue et *plasne*, *plesne* au vieux français. Le catalan a *plane*.

Plasnes (Eure, Jura), Plagnes (Ain, Hte-G.), Plaignes (Eure) ;

Plasnays (C.-d'Or), le Plasnois (S.-et-L.), Plesnois (Mos.), le Plesnoy (Hte-M.), la Plasnée (Doubs), Plesnées (C.-du-N.), Plénise (Jura), le Plagnial (Ardèche), Plagnoles (Hte-G.), Planès (Pyr.-Or.), Planèzes (Pyr.-Or.).

Plâne est resté le nom vulgaire de l'érable faux-platane (*acer platanoïdes*) :

> Des gazons émaillés l'ornaient tout à l'entour,
> Un plâne l'ombrageait de son vaste contour.
>
> (SÉÉNCÉ.)

Pomum ou *pomus*, dans Virgile, a donné le provençal *pom*, l'espagnol et l'italien *pomo*, le vieux français *pome*, *peume*, *pume*, *pun*.

Le provençal et le français dans cette forme primitive ne sont plus représentés que par des dérivés (1), le collectif *pomarius* les ayant remplacés dès les premiers siècles du moyen âge.

Pomacles (Mar.), Pomarèdes (Lot), la Pomarède (Aude), Pomarez (Lan.), Pomas (Aude), Pomayrols (Av.), Pomerols (Gir., Hér. (2)), Pomets (Htes-A.), Pomeys (Rh), Pomiers (Gard). Pomoys (Hte-S), Pomys (Aude).

De bonne heure, et surtout dans le Nord, *pomier* a pris deux *m*, ainsi que les autres dérivés de *pomus*.

Pommiers (Aisne, Ch.-Inf., Indre, Is , Loire, P.-de-C., Rh.), Pommerats (P.-de-C.), les Pommerats (Suis.), la Pom-

---

(1) Peut-être Pomps (B.-P.) est-il un *pomus;* mais on ne pourrait cependant l'affirmer. — (2) *Pomairols villa*, en 990; *Pomariolo*, en 1160.

meraie (Cal., M.-et-L.. Ven.), Pommerets (C.-du-N.), Pomreuils (Nd.), Pommereux (S.-Inf.), Pommerieux (May. Mos.), Pommerit [1] (C.-du-N., Fin.), Pommeuses (S.-et-M.).

En composition, nous voyons :

Pommeréval (L.-Inf.), Pommevies (T.-et-G.).

Populus, en provençal *pobol*, *poble*, en espagnol *pueblo*, en italien *popolo*, a été traduit en vieux français par *pouple*, *pople*, *peuple*, *piple*.

Deux dérivés seulement dans la nomenclature :

Peuplingues (P.-de-C), Popolasca (Corse).

Prunus, prunier dans Columelle et dans Palladius, a donné le provençal *prugne*, l'italien *prugno*, le vieux français *prone*, *preune*, *prene*, *prune*.

Prunhes ou Pruines (Av.), Pruno (Corse), la Prugne (Al.).

Prugnane (P.-O.), Prugny [2] (Aube), Prunay (Aube, E.-et-L., L.-et-Ch., Mar. [3], S.-et-O.), Prunelli (Corse), Prunets (Ardèche, Can., Hte-G., P.-O), Pruniers (Indre), Prunières (Htes-A., Is., Loz.), Prunoy (Yon.), Prenois (C.-d'Or), Prenoy (Loiret), Prenys [4] (Meur.), Pournoy, métathèse de Prounoy (Mos.) ;

Brunoy (S.-et-M.) et Premiers (Suis.) sont aussi des *prunetum* ou *prunidum*.

Prunus a fait place a son dérivé *prunarius* au VIII[e] s. ; on trouve déjà ce dernier, avec le sens du prunier, dans un texte de cette époque.

Quelinus, houx, en breton *quélen*, se retrouve dans :

Quélen et Quélenec [5] (Mos.) ;

Quercus, chêne, et sa corruption *quescus*, *quessus*, ne sont plus représentés que par :

Quers (Hte-S.), Quesques (P.-de-C.), Quests (Is.) [6], et les composés :

---

(1) On écrit aussi *Poumerit*, en latin *Pomaridus*. — (2) *Prunidum*, en 753. — (3) *Prunidis*, vers 850. — (4) *Prunidum*, en 745. — (5) *Quelinetum*. — (6) *Quercito* (Corse) est le seul *quercetum* régulier que nous ayons.

Quercamps (P.-de-C.), Querqueville (Man.), Quenoches, anc. Quesnoches (Hte-S.).

Il a été remplacé, de bonne heure, par son diminutif *quercinus* et ses formes corrompues *quernus* et *quesnus*.

Quênes ou Quennes (Yon.), Quernes (P.-de-C.), le Quesne (Som.) ; Quesnays (Cal.), le Quesnel (Oise, Som.), Quesnoys (Nd, Som.), le Quesnoy (P.-de-C., Som.) (1).

Robur, rouvre ou roure, espèce de chêne moins haut que le chêne commun, plus dur, plus noueux, plus tortu, et dont le gland est plus long et plus tendre, a été donné par les poètes latins comme l'emblème de la force (Virgile, Silius Italicus) et de la dureté (Virgile, Lucrèce). *Robur* a fourni au provençal *roire*, *roure*, *roue*, à l'espagnol *robre*, *roble*, à l'italien *rovere*, *rovero*.

Rouvres (Aube, Cal., C.-d'Or, D.-S , E.-et-L., Hte-M., Indre, Loiret, Meuse, Oise, S.-et-M), Roures (Hte-L.), Rouvres (Meur.), le Rove (B. du-Rh.), Rouhes, (Doubs).

La Rouvière (Gard, Loz.), Rouvrels (Som.), Rouvroy (Arden , Aisne, Hte-M., Mar., Meuse, Oise, P.-de-C.), le Rouret (Var), Rouèdes (Hte-G.), Rouets (2) (Hér.), Roueyres (3) (Hér.), Roveredo (It.).

Le bois de Boulogne s'est appelé la forêt du Rouvroy.

La rose, *rosa*, est portée par un arbrisseau qui avait le même nom qu'elle dans la haute latinité. *Rosa*, rosier, a été supplanté plus tard par son dérivé *rosarius*. Varron met déjà ses comtemporains en garde contre la confusion qu'ils font de *rosetum* avec *rosarium* et avec *rosa* ; il ne la permet que comme synecdoche (4). Le fait est qu'il prend lui-même *rosetum* pour *rosarium* et vice versâ, et tous les deux pour *rosa* dans le sens du rosier. Le pire c'est qu'il invoque à l'appui de ses dires Virgile, Ovide, Pline, et qu'on pouvait s'en servir contre lui.

---

(1) V. *Casnus*. — (2) *Rovoretum*, en 1163. — (3) *Rovaria*. — (4) *De re rustica*, I, 35.

Roses ou Rosas (Cat.), Rozes (Gers), Roz (I.-et-V.), Rouzes (Ar.) ;

Rosay (Eure, Jur., Mar., S.-et-O., S.-Inf.), Rosels (Cal.), Rosets (Doubs), Roseys (Hte-S., S.-et-L.), Rosez (Gers), Rosières (Ardèche. Aube, Doubs, Hte-L., Hte-S., Meur., Meuse, Oise, Som., Tarn), la Rosière (Hte-S.), Rosiers (Cor, Hte-V.), les Rosiers (M.-et-L.), Rosis (1) (Hér.), Rosoy (Hte-M., Oise, Yon), Rozels (Man.), Rozelieures, métathèse de Rosereuilles (2) (Meur.), Rozerieulles (Mos.), Rozets (Aisne), Rozières (Aisne, Hte-M., Loiret, Vos.), Roziers (Hte-V., Loire) (3), le Rozier (Loz.), Rozoy (Aisne, Loiret, S.-et-M.), Rouziers (Can., I.-et-L.), Rousies (Nd).

Le bas-latin *runcus*, *runchus*, ronce, a remplacé, au moyen-âge, le latin *rumex* qui est encore représenté en languedocien par *rumec*. Le provençal a eu *ronze*, *ronde*, le vieux français *ronc*, *roncq*, *ronque*, *ronche*, *ronge*, *rouge rouce*, *rousse*.

Roncqs (Nord), la Ronde (Ch.-Inf., D.-S.), Rouges (Eure), la Rouge (Orne), Rousses (Loz.), le Roux (Ardèche) ;

Ronceys (Man.), Ronchaux (Doubs), Ronchères (Aisne, Yon.), Ronchins (Nord), Ronchois (S.-Inf.), Rongères (Al.), Ronsois (Som.), Ronzières (P.-de-D.), Rouceux (Vos.), Roucy (Aisne), Rougés (L.-Inf.), Rougeoux (L.-et-Ch.), Rougeries (Aisne), le Rouget (Can.), Rougeux (Hte-M.), Roussas (Drô.), Roussay (Drô.), Roussets (B.-du-Rh., Drô., Htes-A.). le Rousset (S.-et-L.), la Roussière (Eure), Roussieux (Drô.), Roussines (Char., Indre), Roussons (Gard, Yon.), Roussy (Can.), Rouzèdes (Char.).

Les dérivés *runcaria*, *runcarium* et *runcinum* ont produit de nombreux sous-dérivés :

Roncherolles (L.-Inf.), Ronquerolles (Oise, S. et-O.), Roussayrolles (Tarn) ;

Roncenay (Aube), le Roncenay (Eure), Rosnay (Aube, In-

(1) *Rosellum*, en 1105. — (2) *Roserolis*, en 966. — (3) *Rosarias*.

dre, Mar., Orne, Ven.), Rosny (S.-et-O.), Rousseloy pour Roussenoy (Oise), Roussennac (Av.).

Le *ruscus* (*aculeatus*), fragon épineux, petit houx, est la seule plante monocotylédone qui arrive spontanément en France à l'état ligneux.

Avant de subir la prosthèse d'un b, qui en a fait *bruscus* et lui a fait produire le provençal *bruz*, l'espagnol et l'italien *brusco*, le vieux français *brusque*, *brusche*, le mot a donné :

Le Roux pour le Rousque (Ardèche) ;

La Ruscade (Gir.), Rustiques pour Rusquites (Aude).

Son dérivé *ruscinum* est le père de tous les Roussillon, Rossillon ou Roussillon (Ain, Is., S.-et-L., Vau.).

La province de Roussillon (*Ruscinio*) paraît lui devoir aussi son nom. Elle le tiendrait de *Ruscinum*, aujourd'hui Casteil-Roussillon, ville de la Narbonnaise, chez les Sardons, qui fut érigée, après la conquête romaine, en colonie latine, et qui figure parmi les 98 cités gauloises de Ptolémée.

Salix, le saule de Virgile et d'Ovide, a donné d'abord au français *salx*, *salz*, *saulx*, *saulz*, qui sont devenus *sas*, *saux*, *sausse*, *sauge*, *sauche*, *sau*, et *saule*, *siaule*.

La première forme a duré jusqu'au XVI^e^ siècle ; on la trouve dans les *Libri psalmorum* (1) :

> Es *salz* suspendimes nos organes (2).

Le provençal a *sauze*, le catalan *salce*, l'espagnol *salce*, l'italien *salice*.

Saule a d'abord été féminin.

Saleichs (Hte-G.), Salice (Corse), Salces (P.-O.), Salses (Loz.), Salza (Aude), Saulces (Arden.,Drô.), la Saulce (Htes-A.), Saules (Doubs, Hte-M., S.-et-L.), Saulges (M.-et-L., May.), Saulx (C.-d'Or, Hte-S., Meuse, S.-et-O.), Sausses (B.-A.), Saux (Hte-G., Lot), Sauzes (A.-M.), le Sauze (Htes-

---

(1) ... *Versio antiqua gallica, una cum versione metrica.* (Ed.-Fr. Michel, Oxonii, 1860.) — (2) *In salicibus,. suspendimus organa nostra.*

A.), Seurs (L.-et-Ch.), le Seur (Ch.-Inf.), Seux (Som.), Saleix (Ariège), Salesches (Nord) ;

Saleignes (Ch.-Inf.), Saliceto (Corse), Saucé (May.), Saucède (B.-P.), la Saucelle (1) (E.-et-L.), Sauchays (L.-Inf.), Sauchys (P.-de-C.), Saugeot (Jura), Saulcets (Al.), Saulchoys (P.-de-C., Som.), le Saulchoy (Oise), Saulsois (Jura), Sauleys (Aube (2), Vos.), le Saulcy (Doubs, Vos.), Saulgés (Vien.), la Saulsotte (Aube), Saulzets (Al., P.-de-D.), Saulzais (Cher), Saulzoir (Nord), Sauqueuses (Oise), Saussans (Hér.), Saussays (E.-et-L. (3), Eure, L.-Inf.), la Saussaye (Eure), Saussens (Hte-G.), Sausseys (C.-d'Or, Man.), Saussys (C.-d'Or), Sauzès (D.-S), Sauzelles (Indre), Sauzets (Drô., Gard, Lot), Seuzeys (Meuse).

Le dérivé *salicinium* a produit :

Salsignes (Aude), Saussines (Hér.), Sausseins (Hte-G), et *salicarium*, *salicaria*.

Saulcherys (Aisne), Saulxures (Hte-M., Meur., Vos.) Saulxerottes (Meur.).

Il y a quelques composés :

Salzuit pour Salzevit (Hte-L.), Sauqueville (L.-Inf), Sausseuzemare (S.-Inf.), Sauxemesnil (Man.)

Sambucus ou *sabucus*, sureau, a donné au provençal *sambuc*, à l'italien *sambuco*, au portugais *sabugo*. Le vieux français *seu*, auquel tous les patois du nord concordent (*seu*, *seus*, *sus*, *suis*, *sui*, *su*, *sau*, *séu*, *sévu*, *savu*, *sahu*, *sain*, *saive*, *seur*, *sur*), provient régulièrement de *sabucus*. Comment les patois ont-ils de *seu* fait *seur*, on ne le sait, mais le fait est là. De *seur* devenu *sur*, il a été facile de passer au diminutif *sureau*. Le diminutif *suzeau*, usité dès le XIV^e^ siècle, et qu'on trouve encore au XVI^e^ dans Rabelais, Ambroise Paré, Olivier de Serres, provenait de *suis*, *sus*, qui a persisté dans le berrichon. L'addition de l'*s*, qui existait dans le latin (*sabù-*

(1) *Salicella*, *Saliciolum*, vers 1880; *Saucelles*, vers 1250. — (2) *Salix*, au VII^e^ siècle. — (3) *Salcidum*, en 816, dans le *Polyptique* d'*Irminon*.

cus, *saûcus*), est plus explicable que celle de l'*r*. Il y a encore dans le patois *suyau* et *suau* venant de *sui*, *su*.

Seur (L.-et-Ch.), le Seur (Ch.-Inf.), Seux (Som.), Sus (B.-P., P.-de-C.), Suzes (Drô.), la Suze (Sar.).

Suzay (Eure), Suzoy (Oise), Suzy (Aisne), Suzette (Vau.).

On trouve en composition : Surianville (Vos.), Suzémont (Hte-M.).

Le dérivé *suau* est représenté par Suaux (Char.), et par Suaucourts (Hte-L.).

Sannum, chêne, du celtique *sanno*, est rappelé par :

Sannes (Vau.) ;

Sannats (Cr.), Sannois (S.-et-O.), Sannières (B.-A.), Sannous (B.-P.).

Sapium ou *sappium* (Pline), sapin, a donné le provençal *sap*. Le vieux français a eu également *sap*, *sappe*, puisqu'on le trouve dans :

Le Sap (Orne) ;

Sapois (Jura, Vos.), le Sappey (Hte-Sav., Is.) ;

Sapicourts (Mar.).

Son dérivé *sapinus*, auquel nous devons sapin, est dans Sapignies (P.-de-C.) et dans Sapignicourts (Marne). On le trouve déjà dans Pline.

Sap ne serait autre qu'un radical indo-européen, qui aurait donné au grec *opos* et au latin *sapa*, sève, *sapo*, savon et *sapor*, saveur.

Secale, le seigle de Pline, est devenu *seguel*, *segal*, *sigal*, en provençal, *segol* en catalan, *segale*, *segola* en italien, *soile*, *soille*, *seille* en vieux français. Le français moderne *seigle* parait avoir été fait d'après le latin, au XVI^e^ siècle : on ne le trouve, dans les auteurs, qu'à partir de cette époque. Par le fait d'une ortographe défectueuse la vieille forme est devenue *soye*.

Soyes (Cher, Doubs) ;

Sellières (Jura), Sailly (Marne), Soyères (Doubs, Suisse), Soyers (Hte-M.).

Sorbus, sorbier, a laissé :

Sorbs (1) (Hér.), Sorbo (Corse) ;

Sorbais (Aisne), Sorbets (Gers, Lan), Sorbys (Meuse, Mos.), Sorbiers (Al., Htes-Alpes, Loire), Sorbons (Arden.).

Le *sorbus* de Columelle serait plutôt, paraît-il, un cormier qu'un sorbier. Le cormier se serait appelé *sorbus*, *corbus*, *cormus* et *cornus*.

Spicus, épi, céréale, dans Cicéron, ainsi que *spica* et que *spicum*. Ces mots sont devenus en provençal et en espagnol *espiga*, en italien *spiga*, en vieux français *espic*, *espy*.

Epys ou Espy (Jura), Espis (T.-et-G.) ;

Epiais (L.-et-Ch., S.-et-O.), Epieds (Aisne (2), Eure, Loiret (3), M.-et-L., S.-et-M.), Epiez (L.-et-Ch., Mos., Meuse), Espiaux (Gers, Lan.), Espieilhs (Htes-P.), Espiens (L.-et-G.), Espiets (Gir), Espiers (4) (E.-et-L.) ;

Espiémonts (T.-et-G), Epinants (Hte-M.).

Spina, épine, en provençal et en espagnol *espina*, en portugais *espinha*, en italien *spina*, en vieux français *espine*, *espoine*, *espène*, *espigne*, *espoigne*, *espeigne*, *espaigne* a toujours désigné aussi bien la plante que ses piquants. *Spina*, s'appliquait aussi bien à l'épine noire qu'à l'aubépine. *Spinus*, que l'on trouve dans Pline et dans Virgile, était le prunier sauvage. Il a été traduit par *espin*.

L'Espine (Ariège, Char., Htes-A., I.-et-V., L.-Inf., Mar., Nd, Oise, P.-de-C., Seine, Vau., Vien.), Espins (Cal.), Epagnes (Aube, Som.), Epannes (D.-S.), Epeignes (I.-et-L.), Espagnes (Cor., Lan., Rh., Var), Espaings (Nd) ;

Epenèdes (Char.), Epenouses (Doubs), Epenouse (Hte-S.), Epenoy (Doubs), Epenan (Htes-P.), Espenels (Drô.), Epinal (Vos.), Epinat (Loire), l'Epinat (Indre), Epinay (Eure, E.-et-L., I.-et-V , M.-et-L., S.-Inf.), l'Epinay (Cal., Eure, L.-Inf., M.-et-L., Orne, S.-et-O., S.-Inf.), Espineaux (Yon.), Epinet

(1) Sorbes, en 801 et 806. — (2) *Spicaria villa*, au IXe siècle. — (3) *Spirarias*, en 1031. — (4) *Spicariae*, en 1040.

(P.-de-D.), l'Epinette (Cal., Is., Nord, P.-de-C., Vien.), Epineux (May., Sar.), Epineuil (Char., Cher, Yon.), l'Epineuil (Char.), Epineux (Oise), Epiniac (I.-et-V.), Epinouze (Drô.), Epinoy (Oise, P.-de-C.), Espanels (T.-et-G.), Espanès (Hte-G.), Espinals (Loz.), Espinas (T.-et-G.), Espinat (Can., P.-de-D.), Espinet (Can., Corr.), Espinette (Gard), Espinoux (P.-de D.)

L'Aubespin (Jura), Epinoncourts et Epinonville (Meuse), Espinchal (P.-de-D.), Hautépine (Oise), Montépenoux (Hte-S.), Montespan (Hte-G.), Spincourts (Meuse).

Spinackium et *spinacia*, épinard, ont été rendus d'abord par *épinac* et *épinas*, ou plutôt *espinac* et *espinasse*.

Epinac (S.-et-L.); L'Epinasse (Vien.), Espinasse (Al., Can., Cor., Htes-A., Hte-L., L.-et-G., P.-de-D.), l'Espinasse (Cher, Hte-G.);

Epinassouse (Char.), Epinassis (S.-et-L), Epinasset (L.-et-G.), Epinassette (Av.), l'Espinassière (Aude), Espinassolles (Av., Can., Tarn), Espinassouse (Can.), Espinassous (Gard).

Spernum, épine, du celtique *sperno*, se retrouve dans :

Epernon, anc. Espernon (E.-et-L.);

Epernay (C.-d'Or, Mar.)

Sudes, *sudis*, verge, baguette, paraît avoir été pris dans le sens d'épine.

Sodes (Hte-G.);

Soudaine (Cor.), Soudan (D.-S., L.-Inf.), Soudats (Dord.), Souday (L.-et-Ch.), Soudeilles (Cor.), Souday (Mar.).

Suber, chêne-liège, *soubre*, *souble*, *subre*, *suble*, est représenté par :

Subles (Cal.); Sublaines (I.-et-L.), Soubrans (Ch.-Inf.), Sublet (Sav.), la Sublière (Hte-Sav.); Soublecausses (Htes-P.), Soubrebost (Cr.).

Tanum ou *tanum* est l'habillement latin du celtique *tano* (1,

(1) *Tanu*, en bas-breton. *Tano*, se trouve, en 869, dans un sous dérivé *Tanolaria*, auquel on doit Thennelières (Aube).

ou *tanno*, chêne, auquel nous devons le verbe *tanner*. Le mot est ancien, puisqu'on le relève déjà, sous sa forme bas-latine (*tanare*), dans les Gloses d'Erfurt.

Thann (Ht-Rh.), le Tann (Man.), Tain (Drô.) ;

Tanay (C.-d'Or), Tanis (Man.), Tannay (Ard., Niè.), Tannec (Mor.), Tannet (Niè.), Tannières (Aisne), Tannois (Meuse), Tenay (Ain) Thenay (Indre, L.-et-Ch.), Thenailles (Aisne), Thenelles (Aisne), Theneuille (Al.), Thencuil (I.-et-L.), Thenioux (Cher), Thenon (Dord.).

En composition, on trouve :

Tancoigné (M.-et-L.), Tancon (S.-et-L.), Tancrou (S.-et-M.), Tancua (Jura), Tanlay (Yon.), Tanus (Tarn), Tanville (Orne), Tannenkirch (Ht-Rh.), Thanvillé (B.-Rh.).

Tilia, le tilleul de Virgile et d'Ovide, est devenu en provençal *teilh*, *tilh*, en vieux français *teil*, *til*, *thil* (1). Le moderne *tilleul* est la traduction directe du diminutif *tiliola*. On trouve *tilium* en bas-latin.

Le Teilh (Ardèche), Tilh (Hte-G. Lan.), Theils (Char., Yon.), le Theil (Al., Cal., Eure, I.-et-V., Man., Orne), Thel (Rh.), Thiel (Al.), Thil (Ain, Aube, C.-d'Or, Hte-G., Mar. (2), Meur., S. et-L., L.-Inf.), le Thil (Eure, S.-Inf.).

Teilhède (P.-de-D.), Teilhet (Ar., P.-de-D. (3)), Teillay (I.-et-V., Loiret), Teillé (L.-Inf., Sav.), Teillet (All., Tarn), le Teilleul (Man.), Teillots (Dord.), Tellières (Orne), Theillay (L.-et-Ch., S.-et-O.), Thilleux (Hte-M.), les Thilliers (Eure), Thillois (Mar.), Thillots (Meu.), le Thillot (Vos.), Thouzes (I.-et-L.), Tilhouse (Htes-P.), Tillac (Gers), Tillay (E.-et-L., Ven.), le Tillay (Al., S.-et-O.), Tillé (Oise), Tilleul (Eure), le Tilleul (Eure, S.-Inf.), Tilleux (Vos.), Tillières (Eure), Tilliers (M.-et-L.), Tillon (D.-S.), Tilloy (Mar., Nd. P.-de-C., Som.), Tilly (Cal., Eure, Indre, Meuse, S.-et-O.), Thieux, pour Thilleux (Oise, S.-et-M.).

---

(1) *Tilia*, est très probablement d'origine celtique : on trouve *til* dans le bas-breton et *teil* dans le gaélique. — (2) *Tilium*, en 1040. — (3) *Titidum*, en 842.

Tiliola a fourni des dérivés :

Thillolières ou Thiolières (P.-de-D.), Tilloloy (Som). Thieuloy, pour Thilleuloy (Oise. Som.), la Thieuloye, pour la Thilleuloye (P.-de-C.).

Comme composés on relève :

Beauteil (S.-et-M.), Beuteilles (Dord.), Courteilles (Eure, Orne), Courtillers (Sar.), le Grostheil (Eure), Latillé (Vien.), Latilly (Aisne), Latilhens (Htes-P.), Mantilly (Orne), Monteils (Meuse), Montillot (Y..), Montillly (Al., Orne), Montils (Ch.-Inf.), les Montils (L -et-Ch.), Monteils (Cal.), Montils (S.-et-M.), Nantillé (Ch.-Inf), Nantillois (Meuse), Nantilly (Hte-S., Ch.-Inf., E.-et-L., I.-et-L., Vien.), Santilly (E.-et-L., S.-et-L.), Sartilly (Man.), Vertilly (Yon.);

Theillemont (Eure), Thillombois (Meuse), Tillenays (C.-d'Or).

Le tremble, *populus tremula*, sorte de peuplier, est *tremol*, *tremola*, *tremble* dans le provençal, *tremula* dans l'italien et *trenle* dans le vieux français :

Tremels (C -du-N.) ;

Tramblois (Arden), Tramblys (S.-et-L.), Tramolès (Is.), le Translay, pr le Tranlay (Som.), le Transloy, pr le Tranloy (P.-de-C.),la Tremblade (Ch-.Inf.), Tremblays (I.-et-V., S.-et-O.), le Tremblay (Eure, E.-et-L , M.-et-L., S.-et-O.), Tremblois (Arden.), le Tremblois (Hte-S.), Tremelois (C.-du-N.), Tremillys (Hte-M.), Tremolats (Dord.), Tremoulets (Ariège), Tremouilles (Av., Can., Puy de-D.), la Trimouille (Vien);

Tremblecourt (Meur.).

Ulmus est l'orme ou ormeau des poètes latins, dont l'ombre épaisse abritait les troupeaux pendant la chaleur du jour et les défendait contre le rayonnement nocturne (Perse), dont le tronc solide soutenait la vigne, mariant ses frondaisons vigoureuses aux pampres de sa protégée (Ovide, Quintilien, Juvénal) : *ulmus densa, opaca, frondosa ; pampinea, viticoma, vitifera ; dura, fortis, valida.* On voit encore, dans le Roman de la Rose, la vigne s'appuyer à l'orme :

Contre la vigne estrive l'orme
Et li tolt du raisin la forme.

Dans la suite des temps, l'orme est devenu l'arbre de la justice: planté devant la porte du manoir féodal, c'était à son ombre que le seigneur, puis le juge châtelain, traitait les affaires des gens de la campagne. « Attendre quelqu'un sous l'orme » fut, à l'origine, avoir toute confiance en sa cause. Plus tard, les rendez-vous sous l'orme furent ceux auxquels on n'avait pas l'intention d'aller.

Ulmus, qu'on prononçait *oulmus*, est devenu *olmus* dans la basse latinité et a donné le provençal *olm*, *olme*, l'espagnol et l'italien *olmo*, l'ancien haut-allemand *elm* et le vieux français *oulme*, *ourme*, *oume*. Nous lui devons :

Homs (Aude, Gers), Houlmes (S.-Inf.), Humes (Hte-M.), Olmes (Loire), les Olmes (Rh.), Olmi (Corse), Olmo (Corse), Oms (Can., P.-O.). l'Omme (Nord), Ormes (Aube, Eure, Loiret, Mar., Meur., S.-et-L.), les Ormes (Meur., S.-et-M., Vien., Yon.), Oulmes (Ven.) Ulm (Allem.) l'Ulme (Ard.), les Ulmes (M.-et-L.) ;

L'Houmeau (Char., Ch.-Inf.), Humières (P.-de-C.), Olmets (Hér., P.-de-D.) Olmeta (Corse), Olmeto (Corse), Olmicia (Corse), Omblèze, pr Olmèzes (Drô.), Omets (Gir.), Omex (Htes-P.), Omeys (Mar.), Omissys (Aisne), Ommoys (Orne), Ormancey (Hte-M.), Ormeaux (S.-et-M.), Ormesson (S.-et-M., S.-et-O.) Ormoys (E.-et-L., Hte-M., Hte-L., Oise, S.-et-O., Yon.), l'Ormois (Eure), l'Ourmois (I.-et-V.), Osmays (Cher), Osmets (Htes-P.), Osmoys (Cher, S.-et-O.), Ulmoy (Mar.);

Ormenans (Hte-S.), Ormeville (E.-et-L.), Ormoiches (Hte-S.).

Vernus, aune, en gaulois *vernos*, est d'origine celtique. Ce mot a donné, d'une part, le bas-breton et le cornique *guern;* d'autre part, le bas-latin *vernus*, le provençal *vern*, *vernha*, le catalan *vern* et le vieux français *verne*, *vergne*, *vargne :*

Vern (I.-et-V., M.-et-L.), Vernes (Doubs), la Vergne (Ch.-

Inf.), auxquels il faut joindre les Lavergne (Av., Lot, L.-et-G.), dans lesquels s'est produite la prosthèse de l'article, et Ver (1) (E.-et-L.), Vert (2) (Mar.), qui ont perdu la dernière syllabe. Le *t* dont le dernier est illustré n'est dû qu'à une mauvaise orthographe.

Vernais (Cher), Vernaisons (Rh.), Vernajouls (Ar.), Vernas (Is.), Vernaux (Ar.), Vernays (Rh.), la Vernaz (Sav.), Verneiges (Cr.), Verneils (Sar.), le Verneil (Sav.), Vernoix (Al.), la Vernelle (Indre), Vernets (Hte-G., P.-O.), le Vernet (Al., Ar., B.-A., Hte-L , P.-de-D.', Verneugeols (P.-de-D.), Verneuils (Aisne, Al., Char., Cher, Eure, Hte-V., Indre, I.-et-L., Mar., Meuse, Niè., Oise, S.-et-M., S.-et-O.), Verneusses (Eure), Vernies (Sar.), Vernines (P.-de-D.), Verniolles (Ar.), Vernioz (Is.), Vernise (Man.), Vernoils (M.-et-L.), Vernois (Can., C.-d'Or, Doubs, Hte-S.), le Vernois (Jura), Vernons (Ardèche, Eure, Vien.), Vernosc (Ardèche), Vernot (C.-d'Or), Vernoux (Ain, Ardèche, D.-S., I.-et-L (3), L.-et-Ch., S.-et-M.), Vernoy (Yon.), le Vernoy (Doubs), Vernusse (Al.), Verny (Mos. (4)).

La prosthèse de l'article affecte les dérivés suivants :

Lavernat (Sar.), Lavernay (Doubs), Lavernose (Hte-G.), Lavernoy (Hte-M.).

On trouve en composition :

Beauvernois (S.-et-L.), Béverne, pour Belleverne (Hte-S.), Capvern ou Campvern (Htes-Pyr.), Entrevernes (Hte-Sav.), Louverné (May.), Malivernay (Suis), Sauverny (Ain).

Viola, la violette de Pline, de Virgile, de Columelle, de Claudien, a été rendue littéralement en vieux français par *viole*. Nous lui devons quelques noms de lieux :

Violes (Vau.), la Viole (Ardèche) ;

Violaines (Aisne, Mar., Oise, P.-de-C.), Violay (Loire), Violot (Hte-M.).

---

(1) *Vernus*, vers 954. — (2) *Verna*, vers 818. — (3) *Vernadus*, au VIe siècle. — (4) *Vernidus*.

Le diminutif *violeta* a supplanté *viola* dans le provençal et l'espagnol et a donné l'italien *violetta* et le français *violette*.

Vimen, osier, a survécu dans Vimines (Sav.) et Vimenet[1] (Av.).

Vinca, vincre, petite pervenche, est rappelé par :

Vences (A.-M.), Vins (Var), Vinça (P.-O.) ;

Vançais (D.-S.), Vancé (Sar.), Vanchy (Ain), Vanzac (Ch.-Inf.), Vanzay (D.-S.), Vanzy (Hte-Sav.), Vensac (Gir.), Vensat (P.-de-D.), Vincey (Vos.), Vincy (Aisne, S.-et-M.), Vinzier (Hte-Sav.), Vinzieux (Ardèche).

Vinea, vigne, vignoble, lieu planté de vignes (Virgile), cep, pied de vigne (Columelle), vigne (Ovide), est devenu en provençal *vinha, vinna,* en catalan *vinya*, en espagnol *viña*, en portugais *vinha*, en italien *vigna*, en vieux français *veigne, veine:*

Vigne (Al., B.-P., Hte-M., Niè., P.-O., Yon) Voingt (P.-de-D.) ;

Vignale (Corse), Vignats (Cal.), le Vignan (Lan.), Vignaux (Hte-G.), les Vigneaux (Htes-A.), Vignes (Htes-P.), Vigneulles (Meur.[2], Meuse), Vigneul (Meuse), Vigneux (Aisne, S.-Inf., S.-et-O.), Vigneuse (Isère), Vignoc (I.-et-V.), Vignolles (Char., C.-d'Or), Vignols (Cor., Niè.), Vignot (Meuse), Vignouse (Cher), Vigny (S.-et-L., S.-et-O.), Vinax (Ch.-Inf.), Vinay (Is., Mar.), Vinets (Aube), Vineuils (Indre, L.-et-Ch.), la Vineuse (S.-et-L.), Vinon (Cher, Var), Vagnas (Ardèche), Vagney (Vos.), Veigné (I.-et-L.), Vignacourt (Som), Vignely (S.-et-M.), Vignemont (Oise), Voigny (Aube), Vincelles (Jura, Mar., S.-et-L.), Vignevieille (Aude, Voinemont (Meur.)

---

(1) *Viminetum.* — (2) *Vineolis*, en 1152.

5° Minéralogie et Géologie

Les eaux minérales ou thermales, *aquae* (Cicéron), étaient très recherchées à l'époque gallo-romaine, qui a vu l'origine de presque toutes nos stations.

Aquae a été traduit en provençal par *aigas*, *aiguas;* en catalan par *ayguas;* en espagnol par *aguas;* en italien ancien par *aigue*, en italien moderne par *acquae* ; en allemand par *aachen* ; en vieux français par *aigues*, *aix*, *ax*.

On ne trouve *aigues*, *aix*, *ax*, qu'en composition.

Aix (Aube (1), B.-du Rh., Ch.-Inf., Cher, Cor., Drô., Meu , Nd, P.-de-C , Pr. rh., P.-de-D., Sav.), Ax (Ar.), Dax (Lan.) Acqs (Lan , Nd, P.-de-C.) ;

Aiguères (Loz.), Aiguèzes (Gard), les Aiguiers (Var), Axats (Aude), Axiats (Ar.) ;

Aiguebelettes (Hte-Sav., Sav.) Aiguebelles (Drô., Gard, Sav.), Aigueblanches (Sav), Aiguefondes (Tarn), Aiguemortes (Gir.), Aigueperses ou mieux Aiguesperses (2) (P.-de-D., Rh.), Aigues-Juntes (Ar.), Aigues-Mortes (Gard), Aigues-Noires (Is.), Aigues-Vives (Ar., Aude, Av., Gard, Hte-G., Hér., L.-et-Ch., L.-et G.).

On sait qu'*Aquae Bormonis* est devenu Bourbon-l'Archambault (Al.) ; *Aquae Borvonis*, Bourbonne-les-Bains (Hte-M.); *Aquae calentes*, Chaudesaigues (Can.); *Aquae calidae*, Vichy (Al.); *Aquae Consorranorum*, Ax (Ar.), *Aquae Convenarum*, Bagnères-de Luchon (Hte-G.); *Aquae Granum*, Aix-la-Chapelle (Pr. Rh.), *Aquae Gratianae*, Aix-les-Bains (Sav.); *Aquae Helveticae*, Bade-en-Argovie (Suis), *Aquae Neriomagenses*, *Aquae Neri* (3), Néris (Al.) *Aquae Nisincii*, Bourbon-Lancy (S -et-L.); *Aquae Segetae*, Saint-Galmier (Loire); *Aquae Segestae*, Ferrières (Loiret); *Aquae Sextiae*, Aix-en-

(1) *Aquensis fundus, praedium aquense* en 861, *Aquis*, en 1177. — (2) *Aquae. sparsae*. — (3) *Tabul. Theod.*

Provence (B.-du-Rh.); *Aquae Statiellenses*, Asti (It); *Aquae Tarbellicae*, Acqs (Lan); *Aquae Taurinae*, Acqua-Pendente (It.), *Aquas* (*ad*), Dax (Lan.).

Les Aix-d'Angillon (Cher) ne sont pas des *aquae* : le nom latin de cette localité est *Hayae domini Gilonis*. Son nom français devrait être les *Haies Damp Gilon*.

Le nom latin de l'ardoise, *ardosia*, se trouve dans Vitruve (1), mais n'est cependant, comme *ardesia* et *ardesius* (*lapis*), qu'un mot de basse latinité. Il proviendrait d'un radical indo-européen *ardu*, *ardw*, sombre, de couleur sombre, qui est entré dans la composition du nom d'une vaste et sombre forêt des Gaules, l'*Ardenna*, et de celui de la Diane gauloise, *Arduina* ou *Ardonia* (*Ardwinna*).

L'Ardoise (Drô., Gard, L.-et-Ch.).

L'Ardoisière (Ven.).

Arena, arène, sable, gravier, en provençal, en espagnol et en italien, *arena* :

Arènes (Gard), les Arènes (Ch.-Inf., T.-et-G.), Arena (Corse), l'Arèna (Corse) ;

Arnage (Sav.), l'Arnage (Drô.), Arnières (Eure)

Rivarennes ou Rivarênes (2) (Cher).

L'argent, *argentum*, en provençal *argent* et en italien *argento*, est le métal blanc par excellence. Son nom vient du grec *argos*, blanc, qui procéderait du radical indo européen *arj*, qui a la même signification :

Argent (Cher), Argens (Aude, B.-Alp.) ;

Argental (Loire), Argentat (Cor.), Argentay (M.-et-L.), Argentelle (Cal., Orne), Argenteuil (S.-et-O., Yon), Argentière (Al., D.-S., Loire, Hte-L., Hte Sav., Rh), l'Argentière ou Largentière (Ardèche), l'Argentière (Htes-A.), Argences (Cal., Char., Hte-Sav.).

Argence (*Argentia*) est le nom de deux petites rivières, l'une de l'Aveyron, l'autre de la Charente, et l'Argent celui

(1) Edit. Philandr., Lugdun., 1552. — (2) *Portus Rivarenac.*

d'un fleuve côtier du Var et de ruisseaux importants de la Charente, des Deux-Sèvres, de Maine-et Loire et des Vosges. Ces noms se rapportent probablement à la limpidité des eaux.

Argilla, en grec *argillos*, argile, terre blanche, a la même origine logique qu'*argentum*. Il a donné le provençal *argila*, l'espagnol *arcila*, l'italien *argilla* et le vieux français *ardil'e*, *argille*, *arzille*.

On ne trouve plus, dans la nomenclature locale, que des dérivés :

L'Ardillat (Cr.), les Ardillats (Rh.), Ardilleux (D.-S.), Ardillières (Ch.-Inf.), les Ardillières (Eure), Ardilly (Nièv.), Argelès (Htes-P., P.-O.), Argeliers (Aude), Argelliers (Hér.), Argelos (B.-P., Lan.), Argeloux (Lan.), Argilas (Gir.), Argilier (Dord.), les Argiliers (Eure), Argillières (Hte-S.), Argilliers (Gard), l'Argillois ou Largillois (Jura), Argilly (C.-d'Or), l'Argillat ou Largillat (Doubs), l'Argillay ou Largillay (Jura), Arzeliers (Htes-A.), Arzilhac (Hte-L.), Arzillière, (Mar.).

Balneae thermes, eaux minérales, en provençal *banhs*, en espagnol *bânos*, en italien *bagni*, en vieux français *bains* (auteurs des XIII^e^ et XIV^e^ siècles), puis *baings* (Charles d'Orléans, Joinville, Amyot) et aussi *baingnes*, *baignes*, *bagnes*, a d'abord signifié bains publics, étuves (Vitruve, Plante, Varron). Ovide, Horace, Martial emploient, dans le même sens, le pluriel de *balneum*, bain particulier :

Bains (C.-du-N., Hte-L., I.-et-V., Vos.), les Bains (Aude, Isère, P.-O., P.-de-D.), Baines (Cal., Dord.), Baignes (Char., Hte-S.), Bagnes (Ain, Suis.);

Bagnac ou Banhac (Can., Lot), Bagnar (Al., Av., Can.), Bagnas (Hér.), Bagneaux (S.-et-M., Yon (1)), Bagnères (Hte-G., Htes-P.), Bagneux (Aisne, Al., Cher, D.-S., Indre, Is., M.-et-L., Mar. (2), Meur., Seine, Som., Vien.), Bagnoles

(1) *Balneolum*, en 1160. — (2) *Balneolum*, en 1131.

(Aude, Orne), Bagnoli (Corse), Bagnols (Gard, Loz , P.-de-D., Rh., Var), Bagnot (C.-d'Or), Baigneaux (E.-et-L , Gir., L.-et-Ch.) , Baigneux (C.-d'Or), les Baigneux (I.-et-L.), Baignol (Hte-V.), les Baignoux (Hte-G.), Baneuils (Dord.), Banières (P.-de-D., Tarn), Banyuls (P.-O.), Bagnault (D -S), Bagnizeaux (Ch -Inf.), Baignant (S.-et-L.), Baincthun (P.-de-C.), Bainghem (P.-de-C.), Bainville (E.-et-L., Meuse., Vos.), Bainvilliers (Loire.).

Calx, chaux, a donné le provençal *calz*, *caus*, *quaus*, le catalan *cals*, l'espagnol et le portugais *cal*, l'italien *calce* et le vieux français *caus*, *cauche*, et *chals*, *chas*, *chaus*, *chaux* :

Calces (P.-O.), Cals (Aude), Cau (Gers), Causes (Can., Dord.), Caux (Aude (1), Cor., Hte-V., Hér., P.-de-D., Som.), Chaux (C.-d'Or, Doubs (2), Ht.-Rh), la Chaux (Orne, S -et-L.);

Les Calciers (T.-et-G), la Calquière (Tarn), les Calquières (Av.), la Cauchie (P.-de-C.), Cauchoise (P -de-C., S.-Inf.), Canchy (P -de-C.), Chauchailles (Loz), Chauchay (Ain), Chauché (Ven.), le Chausset (S -et-O.), (Cr.. S.-et-L.), le Chaussier (Dord.), Chaussoy (Som.), Chaussy (Loiret, S.-et-O.), Chauzats (Can., Hte-V) Chauzeix (Cor.) ;

Caucourts (P.-de-C.), Caufours (3) (T.-et-G.), le Caufour (Dord), Chauffours (Aube, Char., Cor., Dord , E.-et-L., Hte-M., Loire, L.-et-Ch., Loiret, Niè., Sar. S.-et-O.), le Chauffour (P.-de-D.), Chauffourgnes (Char.).

Carbo, charbon, en provençal *carbo*, en espagnol *carbon*, en italien *carbone*, en vieux français *carbon*, *charbon*, se retrouve dans :

Carbes (Tarn), Carbon (Gir), Charbon (Sav.);

Carbonacce (Corse), Carbonne (Gir., Hte-G), Charbonnat (S.-et-L.), Charbonnel (Loire), Charbonnier (Hte-L., P.-de-

---

(1) *Podium caleis*, en 1152. — (2) Chaux-lès-Clerval, *Calce*, en 1173 ; Chaux-en-Montagne, *Chals*, en 1177. — (3) *Calcifurnus*, four à chaux.

D), Charbonnières (Doubs, Hte-L., Loire, S.-et-L.), la Charbonnière (S.-et-L.) (1).

Ferrum, fer, est devenu le provençal *fer*, *ferr*, *ferre* l'espagnol *hierro*, le portugais et l'italien *ferro*, le vieux français *far*, *fer*. Nous lui devons :

Les Ferres (A.-M) ;

Farret (Av.), la Ferrade (Gir.), Ferrals (Aude, Hér.), Ferraus (Aude, Is , L.-et-G.), Ferraz (Hte-Sav.), Ferré (I -et-V.), Ferrères (Htes-P.), Ferret (Gir.), le Ferret (Sar.), Ferrettes (E -et-L., Ht-Rh), Ferreuil (S -et-L.), Ferreux (Aube), Ferriera (Corse), Ferrières (Ardèche, Arièg., B.-du-Rh., Cher, Ch.-Inf , Cor., Dord., Doubs, Eure, Hér., Loiret, Lot, Man., Meur., Niè, Nd, Oise, Orne, Rh., S -et-M., S -et-O., S.-Inf., Som., Tarn, Yon., Hte-M., Htes-P , Hte-S., Hte-Sav.), la Ferrière (Ain, A.-M., Cal., Can, C.-du-N., Doubs, Eure, E.-et-L , Sar., Ven., Vien.), les Ferrières (Dro., I.-et-V., L.-Inf., Nd, S.-et-O.), Ferriès (Ariège), Ferrin (Var), Ferrolles (S.-et-M.), Ferry (Hte-L., P.-de-D).

Terminons par un sous dérivé :

Farreyrolles (Can., Hte-L., P.-de-D.).

Grava a signifié à la fois grève, gravier, sable, terrain sablonneux. La traduction littérale *grave* est encore employée dans ces différents sens. On donne, dans la Gironde le nom de *graves* à un sol formé de gravier, de sable, de sablon et d'argile qui recouvre les penchants des collines et des plateaux. Ce sol, très meuble, conserve très bien la chaleur et convient, partant, à la vigne. Les vins de *graves*, et non de *Graves*, qui sont les meilleurs vins blancs du Bordelais, lui doivent leur nom.

Grava provient d'un radical *grav* ou *grau*, de provenance indo-européenne, qui a donné le sanscrit *gravau* et le gaulois *grou*. La ferme provençale du mot est *grava*, la forme

(1) Il s'agit ici de charbon de terre. Le charbon de bois a été renvoyé à l'article ***industrie***.

languedocienne et catalane *grau* et l'ancienne forme française *grave*.

Graves (Ain, Av., Char., Rh.), la Grave (Al., A.-M., Dord., Gard, Gir., Htes-A., Lot, Tarn), les Graves (Ch.-Inf., Lot) ; Gravals (S.-Inf.), Gravars (Dord.), Graveille (Vau.), Gravelles (Seine), la Gravelle (Ch.-Inf., C.-du-N., Nord, Indre, I.-et-L., L.-Inf., May., Orne), les Gravelles (Ain, C.-d'Or), la Graverie (Av., Cal.), la Gravotte (Gir., Htes-P., Hte-G.), Gravières (Ardèche), la Gravière (Al., Can., I.-et-L., Niè., P.-de-D.), les Gravières (Vau.), Graviers (Ardèche, Gir., Is., Rh.), les Graviers (Jura, Vos.), le Gravier (Cher, Jura, S.-et-O., L.-Inf., Vos.), la Gravolle (Indre), Gravin (Hte-Sav.), la Gravoine (S.-et-L.), Gravon (S.et-M.).

Les dérivés *gravaria*, *gravarium*, et *gravella* ont donné : Les Graverolles (P.-de-D.), Graveyrolles (Ardèche), Graveiller (Vau.), la Gravelaye (I.-Inf.), Graveleuse (Jura), les Graverolles (P.-de-D.), Graveron (Eure), Graveyron (Dro., P.-de-D.), le Graveyron (P.-de-D.).

Gressius, *gresius*, *gresum*, grès, paraît venir de l'ancien haut-allemand *griez*, *grioz*, qui a donné l'allemand moderne *gries*, gravier, et le vieux français *grez*.

Grès (Lot, T. et-G.), le Grès (Av., Eure, Hte-G., S.-et-O., Tarn, Vau.), les Grès (S.-et-O.), Grez (M.-et-L., May., Oise, S.-et-M.), le Grez (Sar.), Grèzes (Aude, Dord., Hte-L., Lot, Loz., Tarn), la Grèze (Cor., Tarn), les Grèzes (Dord., Drô.), Gretz (S.-et-M.), Grièze (Hte-Sav.), Groises (Cher), la Groises (Nord), Groix (Mor.), la Groix (Ven.), Gresin (Ain, Sav.), Gresim (Sav.). la Gresle, pour la Greselle (Loire), la Gresolle (Indre), Grézac (Ch.-Inf.), Grézals et le Grézals (Lot), Grézy ou Grésy (Sav.), Grézan (Gard), Grézels (Dord., Lot), Grézet (L.-et-G.), Grézettes (Can.), la Grézette (Lot), Grézian (Htes-P.), Gréziat (Ain), la Grezière (Ardèche), Grézieux (Loire, Rh.), Grezillac (Gir.), Grezillé (M.-et-L.), la Grézille (M.-et-L.), Grézin (Ain), Gresine (Sav.), Grézolles (Loire), la Grisière (S.-et L.), Grisières (Ardèche), Grisolles (Aisne,

Nd, T.-et-G.), Grizols (Can.), Grizy (Cal., S.-et-M., S.-et-O.), Grizac (Loz.), Groisy (Hte-Sav.).

On peut rattacher à *gressius*, le mot *gress*, qui sert à désigner, dans le Languedoc et la Provence des plaines ou des plateaux peu élevés couverts de cailloux roulés.

Gresses (Can., Drô., Is., May.).

Hulla, *hullia*, houille, paraît avoir désigné, dans le principe, tout terrain schisteux, c'est-à dire dont le caractère essentiel est de se diviser en feuillets parallèles.

Une ordonnance royale de 1664 parle de charbon de terre, ou houille, par opposition à un autre charbon de terre.

La rivière franco-belge la *Houille* et la *Hulle* ou *Petite Houille*, un de ses affluents de gauche, coulent dans le schiste cambrien et oxfordien. Le même terme semble avoir servi à dénommer le pays normand de *Houlmes*. La houille est appelée *hullae* dans des textes du pays de Liège, de la fin du XII[e] siècle, et ce pays est en terrain schisteux et carbonifère.

Quoi qu'il en soit, l'origine du mot reste incertaine ; mais il paraît de provenance germanique.

Houilles (S -et-O.).

Houillères (Gers, I.-et-V.), la Houillère (Hte-L., Orne), les Houillères (Char., Cher).

Le mot gaulois *marga*, marne, argile, reçu de bonne heure dans la latinité, puisqu'on le trouve déjà dans Pline, a donné le bas-breton *marg*, l'italien et l'irlandais *marga*, et l'allemand *mergel*. Le vieux français *marle*, *merle*, *male*, *maule*, en vient aussi par la syncope de son diminutif *margella*, et le français moderne, *marne*, par celui d'un autre diminutif, *margina*.

Marga, qui a donné *margue* et *marge*, n'est plus guère représenté que par des dérivés :

Marges (Niè.) ;

Le Margat (M.-et-L.), Margaux (Gir.), la Margelle (C.-d'Or, Hte-M., Nd), Margennes (S.-et-L.), Margeries (Drô.,

Loire, Mar.), la Margrie (Maine-et-Loire), Margès (Drô.), Margot (Ch.-Inf., Gir., Hte-V., Niè., Tarn), Margoule (Man.), Marguerie (Oise), la Marguerie (Char.), Margueron (Gir.), le Marguet (Is.), Margut (Arden.), Margy (Arden.), Margier (Ardèche) ;

Margival (Aisne), Marguestaux (Gers), la Margeride (Can.), Margerides (Cor.), Margueray (Man.), Marguerand (Hte-Sav.), Marguerits (Drô.).

Marla a donné :

Marles (Aisne (1), Sar., P.-de-C., S.-et-M.), Marlhes (Loire) ;

Marlan (L.-Inf., Marlat (Can., Cr., Lan.), Marlay (L.-Inf.), Marlens (Hte-Sav.), Marlers (Som.), le Marlet (Loz.), Marliac (Hte-G.), Marlions (C.-d'Or), Marlières (Nd, Marlieux (Ain, Is.), Marlioz (Sav.), Marlotte (S -et-M.), Marloux (S.-et-L.), Marloz (Hte-L.), Marly (Aisne, Nd, S -et-L., S.-et-O.).

Aumale, anciennement Albermarle (2), et Aubermarle (S.-Inf.).

Marna :

Marnes (D.-S., S.-et-O.), la Marne (Doubs).

Marnas (Drô., Hte-L., Rh.), Marnay (Aube, Hte-Marne, Hte-S., I.-et-L., Niè., S.-et-L., Vien., Yon.), Marnaz (Hte-Sav.), Marneix (Hte-V.), Marnette (Eure), Marnoz (Ain, Jura), Marny (Hte-Sav.).

Marnaves (Tarn), Marnefer (Orne).

Metallum, métal avec le sens de minerai composé, a donné le provençal *metalh*, le catalan *metall*, l'espagnol *metallo*, l'italien *metaglio* et le vieux français *métail*, *méail*, *méal*, *méaul*, *melle*.

Méailles (B.-A.), Méaule (Lan.), Méaux (Var), Melles (D.-S., Hte-G.) ;

Méalot (Can., Hte-L.).

Minium qui, dans l'origine, ne désignait qu'un minerai de

---

(1) *Castellum Marna*, en 1112, *Marla*, en 1120, Marles-en-Thierache. — (2) *Alba marla* en 816.

plomb et son gisement, est devenu d'un usage général pour tous les métaux, sous sa forme française *mine*. Le vieux français a *migne*, auquel on peut rapporter probablement les dérivés suivants :

Mignères (Loiret) Mignières (E.-et-L.).

Molaria, moulin, pierre meulière, du latin *mola*, tenant, comme le grec *mulè*, au radical sanscrit *mal*, broyer. Le latin a aussi *molaris* (*lapis*), et le vieux français *molère*, *molière*, *moulière*.

Meulers (S -Inf), la Meulière (Aisne), Molères (Htes-P.), Molières (Aude, Dord., Drô., Gard, Lot, T.-et-G.), les Molières (Ardèche, S.-et-.O, Yon.), Mouleyres (Gir., Hte-L.), les Moulières (B.-du-Rh., Gard, Jura, Var).

Petraria, carrière de pierre, perrière, a été rendu en provençal par *peyrère*, *peyrière*, *péreyre*, et en vieux français par *perrière*.

Péreyre (Ardèche), Perrières (Cal.), la Perrière (C.-d'Or, Orne, Sav.), Peyrières (L.-et-G.), les Perrières (Niè., Vien.).

Plumbaria, mine de plomb plombière :

Plombières (C.-d'Or, Vos.), la Plombière (Sav.).

Sabum, ou *sabo*, grès, pierre de grès, est un mot d'origine incertaine, mais probablement gauloise, qui n'est plus représenté que par des dérivés. Il a dû être *sabe* et *save* en provençal et en vieux français, ou *sabon*, *savon*.

Sabonères (Hte-G), Savonnières (I.-et-L., Meuse), Savas (Ardèche, Drô , Is.), Savennes (Cr., P.-de-D.), Savennières (M.-et-L.), Savères (Hte-G., L -et-G.), les Saveries (E.-et-L.), Saveuse (Som), Savières (Aube), Savel (A.-M., Drô., Gard, Is.), le Savelat (Drô), Savines (Htes-A.), Savins (S.-et-M.), Savolles (C -d'Or), Savouges (C.-d'Or), Savy (Aisne, P.-de-C., P.-de-D.).

Sabulum, sable de carrière, n'est qu'un dérivé de *sabum*, un diminutif qu'on trouve déjà dans Pline.

Sables (Cal., Hte-Sav., Sav.), les Sables (Al., Aube, Cher, Fin., Is., L.-Inf , Niè., Ven., Vien.);

Sablières (Ardèche), le Sablier (Loire).

Sabulo, forme de *sabulum*, se trouve également dans Pline. Il signifie gros sable.

Sablons (Gir , Is.), le Sablon (Mos.), les Sablons (Seine) ; Sablonnières (S -et-M.), Sablonceaux (Ch.-Inf.).

Le radical *sab* ou *sav*, qui est au fond de tous ces noms, se retrouve dans le nom de plusieurs rivières d'Europe, les *Sabis*, les *Savus* et les *Savo* en particulier ; point fort intéressant pour l'onomastique fluviale.

Le sel, *sal*, a fourni à la nomenclature fluviale de nombreuses dénominations ; il a tout un luxe de dérivés et de sous-dérivés.

Salers (Can), Salies (B.-P., Hte-G., Tarn), Salins (Can., Jura, Sav., S.-et-M., Var), Saulnes (Mos.) ;

Saulnay (Indre), Saulnières (E.-et-L , Vien.), Saulnot (Hte-S., P.-de-D.), Saulny (Mos), Saunay (I.-et-L.), Saunières S.-et-L.), la Saunière (Cr., Sav., Vien., Yon.), Saunières (B -A.).

Salsus (*fons*), eau salée, lui a donné :

Salces (P.-O.), les Salses (Loz., Hér), Soulce (Doubs), Soultz (B.-Rh., Ht-Rh. (1)) ;

Soulzbach et Soultzmatt (Ht-Rh.).

Virgenna, vergenne, sorte de pierre de taille :

La Vergenne (Hte-S.), Vergennes (S.-et-L.), Verginas (Dord.).

Vitrum, cristal de roche, en provençal *veire*, en catalan *vidre*, en espagnol *vidrio*, en portugais *vidro*, en italien *vitro*, en vieux français *varre*, *vorre*, *verre*, a donné :

Veyres (P.-de-D., Lot, Loz.) ;

Veyras (Ardèche), Veyrières (Can., Cor.), la Veyrie (Hte-V., Tarn, T.-et-G.), Veyrier (Hte-Sav.), Veyrines (Dord.), Verrières (Ardennes, Aube, Av., Char., Doubs, Mar., Orne, P.-de-D., S.-et-O., Vien.), la Verrière (Oise, S.-et-L., S -et-O.),

(1) *Sulze*, en 708 ; *Sulza*, en 817.

Verrey (C -d'Or), Verrie (M.-et-L.), la Verrie (I.-et-V , L.-Inf., Sar , Ven.), Verrines (D.-S., Loiret, Vien.), Verry (Meuse).

Deux dérivés, plus anciens, deux *Vitroialum*, sont :

Vitreux (Jura), et Vitrolles (B.-du-Rh., Htes-A., Vau.).

Notons encore des *Vitrina* :

Védrines (Av., Can., Gir., Hte-L., L.-et-G.), la Védrine, (Loz , P.-de-D.), la Védrenne (Cor., Hte-V.), Vétrigne (Ht-Rh.).

Verrière a été souvent le synonyme de verrerie, l'un et l'autre étant des *vitraria*.

L'INDUSTRIE DU SEL

EN FRANCHE-COMTÉ

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

(SUITE)

Par M. Max PRINET

Séance du 8 mai 1897

CHAPITRE III

COMMERCE DU SEL

§ 1

D'après certains mémoires, les comtes de Bourgogne auraient, de tout temps, imposé aux propriétaires de salines l'obligation de fournir les habitants de la province, du sel dont ils avaient besoin. C'est ce sel, distribué par mesure administrative aux sujets du Comté, que l'on appelle sel d'*ordinaire*. Chaque année, on établissait le *rôle des sels*, c'est-à-dire la quantité de charges, de benates et de salignons que chaque ville ou village devait recevoir de l'usine dont dépendait sa fourniture. Cette ration de sel était proportionnée à la population, d'une part, et à la production des salines, d'autre part. Elle était fixée, pour le Puits-à-Muire, par le Parlement, et, pour la Grande-Saunerie, par les Conseils des Pays-Bas, du moins depuis 1584 (1). A partir du moment où les sauneries furent mises en amodiation, le rôle cessa d'être réglé annuellement, et fut fixé au début de chacun des baux, pour tout le temps de sa durée.

L'usage de répartir entre les sauneries la fourniture du sel de la province, remonte au moins au XIII[e] siècle. Une charte de Jean de Chalon, en date de mai 1259, suppose la division du Comté en deux régions, au point de vue du cours du sel (2).

---

(1) Mémoire présenté par le Parlement, en 1645. (B. N. Moreau 912, f° 108.)

(2) Jean de Chalon donne à Cluny 15 livres de rente sur son Puits de Salins « en deniers ou en sal come l'un la voudra *(sic)* à la Table de nostre Salnerie à marcheant d'Aval. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 150.)

Au XIVe siècle, le sel de Grozon avait sa distribution dans une zone déterminée. Par le bail de 1367 (1), la comtesse Marguerite a soin d'en garantir l'usage à ses fermiers. Lors de la suppression de la saline de Grozon, le cours du sel de Salins en acquit les limites (2). C'est à cette époque que fut posé pour la première fois le principe que nul sel, autre que celui de Salins, n'aurait cours dans le comté de Bourgogne, — principe déjà émis dans la charte décrétant la démolition de Grozon, en 1369 (3), et rappelé dans une ordonnance du 26 février 1395/6, comme dans nombre d'autres règlements (4).

Mais à Salins, il y avait trois usines concourant à la fourniture du sel d'ordinaire : le Puits-à-Muire, la Grande-Saunerie et la Chauderette.

A la Chauderette a été attribuée une région spéciale, mais les textes ne nous indiquent pas où elle était située. Nous savons qu'en 1461, Jean Jacquelin et Pierre Naulot furent députés par le duc Philippe pour fixer les frontières du cours du sel de la Chauderette (5). C'était une enclave dans les limites de la Grande-Saunerie (6).

---

(1) Arch. Doubs, B 308.

(2) Mémoire des Rentiers du Puits, contre le Procureur général, en 1442. (Arch. Jura, A 20).

(3) « Sel de mer n'a cours en Arcevesché de Besançon. » (Charte de démolition de Grozon aux Pièc. justif.,)

(4) Dom Plancher, t. III, p. 144. — Ordonnance du duc Jean, du 24 mai 1412 (Arch. municip. de Salins, Recueil de pièces concernant le Puits-à-Muire.) — Ordonnance de Philippe le Bon, du 19 mai 1447. (B. N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 27 v°.) — Ordonnance du même, du 31 décembre 1468. (Ibid., f° 30.). — Le 19 septembre 1468, le Conseil de la Saunerie reçoit des lettres du Duc, défendant d'user au comté de Bourgogne d'autre sel que celui de Salins, et dans la terre de Saint-Claude, d'autre que celui de la Saunerie. (Arch. Doubs, B 187, f° 64.)

(5) B. N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 78.

(6) Mémoire adressé à l'Archiduc Albert pour le rachat des Muires : « Par les limittes d'Amont, ont cours les selz de la Saulnerie et Chaude rette, et par les limittes d'Aval, les selz du Puits-à-Muire. » (Bibl. Besançon, Chifflet XLIX, f° 77.) — Ordonnance de Philippe II, du 21 juillet 1593. (Arch. Jura, A 38.)

Au point de vue du cours des ordinaires de la Saunerie et du Puits-à-Muire, le territoire du Comté se trouvait divisé en deux régions. La limite était marquée entre elles par une chaîne de montagnes que l'on appelait alors la Montagne-Palatine. C'est le relèvement de terrain qui limite le premier plateau du Jura. Cette frontière naturelle était assez vague ; aussi dut-on recourir à une ligne de démarcation plus précise. On adopta le tracé d'un chemin, appelé pour cette raison le « Chemin Saulnot », le « Chemin des Sauniers » ou, simplement et absolument, le « Chemin. » Les contrées situées entre le Chemin et la Saône reçurent le nom de « limites d'Aval », et furent fournies de sel par le Puits-à-Muire ; celles qui se trouvaient de l'autre côté du Chemin, appelées « limites d'Amont », furent réservées au cours du sel de la Grande-Saunerie (1).

Or, il se trouvait qu'à un autre point de vue, on avait divisé la province en un bailliage d'Amont et un bailliage d'Aval. Le bailliage d'Amont comprenait les régions situées vers le cours supérieur de la Saône, le bailliage d'Aval, celles qui avoisinaient son cours inférieur. De cette façon, les limites d'Amont correspondaient à une grande partie du bailliage d'Aval et les limites d'Aval renfermaient tout le bailliage d'Amont (2). La confusion de ces termes est facile, et a été commise par les historiens (3).

---

(1) Ordonnance de Marguerite de France, du 1er septembre 1388. (Arch. Doubs, B 203, B 278.). Les limites du Puits-à-Muire s'étendent « dès la montaigne du Mont Palatin commancent à Chastelbelin et tirant à Saint Asne, à Montmaour, Moustier-Haultepierre et en oultre, tant comme la montaigne s'estant pardevers la Soone. »

L'enquête de Jean Jacquelin et de Pierre Naulot, poursuivie en juillet 1461, indique aussi pour frontière la « Montagne Palatine ». (B. N. Joursanvault 85, fos 90 et s.)

(2) 13 mai 1584. Lettre des Rentiers au cardinal de Granvelle, lui exposant qu'ils fournissent le sel aux bailliages d'Amont, Dole, Luxeuil, et partie du bailliage d'Aval. (Arch. Jura, A 38.)

(3) M. Clerc (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tome II, p. 398, note 4) a fait cette erreur.

Le chemin qui formait la ligne de séparation entre les deux régions passait, à l'est de Salins, de la porte de Chambenot à Saizenay, à Nans-sous-Sainte-Anne, à Eternoz, à Bolandoz, à Gilley, à Vuillafans, à Saint-Hippolyte-les-Durnes, à Fallerans, au Valdahon, à la Villedieu, à Belmont, à Orsans, à Vellevans, à Bermont, à Tournedoz, au Val de Dampbelin et à Pont-de-Roide (1). A l'ouest de Salins, c'était encore le chemin qui marquait la frontière en allant à Voiteur par Arbois, Pupillin, Poligny (2). A partir de Voiteur, la limite théorique était formée par le cours de la Seille. Mais, en fait, par suite de l'enchevêtrement des subdivisions politiques et féodales, la démarcation ne peut se préciser que par l'énumération des communautés de ce pays qui étaient fournies par chacune des salines. Au nord de la Seille, tout le ressort d'Arlay usait du sel de la Grande-Saunerie ; il comprenait : les deux Arlay, Frontenay, Ménétru, Blandans, Ruffey (en partie), Vincent, Relans, Chases et Corcelles, la Chapelle-Voland, Pannessières (en partie), Froideville, Montjay, Cosges, Jousseaux, Visent, le Bourgeau, Nance, Bonne et les Vernois ; le reste de cette contrée était fourni de sel par le Puits-à-Muire (3).

En dehors même des bornes de la province, les salines de

---

(1) Vers 1420, « Déclaracion des limites et chemins par lesquelz le sel du Bourg-Desoubz de Salins doit avoir cours. » (Arch. Doubs, B 278.) Ce document a été publié par M. Jules Gauthier dans l'Annuaire du Doubs (1888, p. 57-59) — Ordonnance de Marguerite, 1er septembre 1388 (Arch. Doubs, B 203). — Sentence arbitrale rendue entre les Parçonniers de la Grande-Saunerie d'une part et les Rentiers du Puits d'autre part, le 1er septembre 1388, sur les limites de leurs sels. (Arch. Jura, A 20.) — Mémoire pour le Duc contre les Rentiers. (Arch. Jura, A 22.) — Arrêt du 20 juillet 1443. (Arch. Doubs, B 203.)

(2) Mandement de Philippe le Hardi, du 31 mars 1394/5. La limite va « dès nostre dite ville de Salins tirant toute la montainne pardessus Poloigny, tirant à Voitoux dessoubz Chastel-Chalons, jusques en la terre d'Orgelet. » (Arch. Doubs, B 278.)

(3) Enquête de Jean Jacquelin et de Pierre Naulot, en juillet 1461. (B.N. Joursanvault 85, fos 90 et s.)

Salins avaient à fournir le sel d'ordinaire de Montbéliard (1), dont le comte aurait eu, cependant, toute facilité d'approvisionner ses sujets à la saunerie de Saulnot, qui lui appartenait. Cet usage du sel de Salins à Montbéliard, a fourni l'un des arguments invoqués pour démontrer l'ancienne dépendance du pays de Montbéliard vis-à-vis de la Franche-Comté.

De même, Besançon, ville impériale libre, recevait sa fourniture de sel d'ordinaire de Salins, comme les communautés du comté de Bourgogne (2).

La quantité de sel d'ordinaire fixée pour l'usage de la province, a varié avec le temps et avec le chiffre de la population. Au commencement du XVI^e^ siècle, la Grande-Saunerie fournissait 16,744 charges par an, le Puits-à-Muire, environ 15,000 charges. La Chauderette contribuait pour 4,000 charges à la part produite par la Grande-Saunerie (3). Cent ans après, le nombre de charges montait au double : il fut fixé à 64,000 (4) par le bail du 8 septembre 1601 (5).

Cette fourniture se faisait en diverses espèces de sel. Le sel Bouchet et le sel Moitenal marqué ont été les deux formes de l'ordinaire de la Grande-Saunerie. Le territoire réservé au cours de cette usine était subdivisé en deux parties : l'une s'appelait proprement Amont, l'autre était désignée

---

1 Arch. Jura, A 19. — Arch. Doubs, E 394.

(2) Besançon figure sur les rôles du Puits-à-Muire au XVI^e^ siècle, c'est-à-dire bien avant sa réunion à la Franche-Comté (Arch. Doubs, E 394). — Par la capitulation du 15 mai 1667, le roi de France assura à la ville de Besançon l'usage du sel qu'elle recevait avant la conquête. (Recueil des Edits et Déclarations du Roi, Table, p. 398.)

(3) Mémoire pour les Rentiers de la Chauderette, en 1572. (Arch. Jura, A 38).

(4) C'était 5 à 6000 charges de moins que ce que l'on distribuait les années précédentes. On supprima aussi, lors de l'amodiation, les concessions supplémentaires de sel faites aux villes de Salins, Pontarlier, Ornans, Sellières. (Bibl. Besançon, fonds Salins. Mémoire du commencement du XVII^e^ siècle.)

(5) Mémoire présenté par le Parlement à l'Archiduc, en 1629 (Arch. du Doubs, Parlement, Sauneries.)

par le nom de Revermont, que l'on étendait ainsi bien au delà des collines qui le portent ordinairement, et qui sont situées entre le Jura et la plaine de Bresse. La ligne qui les séparait allait de Salins à Jougne, en laissant au nord Pontarlier et Bannans (1). Le sel Bouchet était, en règle générale, et sauf quelques dérogations temporaires, réservé au Revermont ; le pays d'Amont recevait le sel Moitenal.

La ville de Salins et ses environs immédiats, renfermés dans le territoire réservé à la Grande Saunerie, avaient le privilège de recevoir un sel plus avantageux que le reste de la province. On voulait ainsi rendre moins menaçantes les chances de contrebande. C'est le même principe qui a fait établir par l'administration moderne des zones privilégiées au point de vue des denrées monopolisées, sur les frontières de la France. Ce sel, dit de *Porte* (2), avait cours à Salins et dans un canton voisin dont les limites extrêmes étaient celles des territoires de Pretin, Ivory, Chilly, la Châtelaine, Molain, Valempoulières, le Larderet, Chaffoy, Supt, Montmahoux, Arc-sous-Montenot, Villeneuve-en-Montagne, Gevresin, Migette, Sainte-Anne, le Tilleret (3).

Une raison analogue avait créé un privilège semblable en faveur des habitants du Comté qui avoisinaient la frontière du nord. La Lorraine produisait beaucoup de sel, et faisait aux salines comtoises une concurrence qui préoccupait vivement les administrateurs des usines de Salins. Le sel lorrain se vendait en Franche-Comté par contrebande. Pour le « rebouter », le gouvernement avait recours au zèle de ses

---

(1) Cette division ressort du Rôle des sels pour l'année 1509, où les villages soumis au cours du sel de la Saunerie sont répartis en deux catégories, d'après cette ligne de démarcation. (B. N. Moreau 1046, f° 118.)

(2) Mémoire sur les formes des sels de la Saunerie (vers 1520) : « Et quant au sel de Porte, c'est ung ordinaire d'en fournir XXXII charges par sepmaine » — (B. N. Moreau 1046, f° 163.)

Moreau de Beaumont, *Mémoire sur les Impositions et les Droits*, t. III, p. 202.)

(3) Rôle du sel de Porte pour 1590. (Arch. Doubs, B 205.)

fonctionnaires (1), et aussi au bon marché du sel qu'il faisait vendre sur les limites de la Lorraine. Le sel *trié* pouvant se fabriquer à moindres frais que le sel en pains, on avait imaginé de le donner à bas prix, pour fournir les villages limitrophes de la Lorraine. C'est ainsi que la terre de Jonvelle en reçut (2), et de là est venu le nom de « sel de Jonvelle » qu'a porté le sel en grains. La ville de Luxeuil (3) et quelques villages des environs, comme Hautevelle et Conflans, en furent également fournis (4). C'était la Grande-Saunerie qui produisait ce sel, enlevant ainsi une portion du bailliage d'Amont au cours du sel du Bourg-Dessous.

Quant au Puits-à-Muire, il fournissait toute la région qui lui était dévolue, d'un seul et même sel, appelé le plus souvent le « gros sel », parce que ses salignons étaient d'un cinquième plus lourds que ceux de la Grande-Saunerie.

La délimitation des régions réservées à chacune des salines a donné lieu à de nombreuses difficultés entre elles. Le premier règlement que nous trouvions à ce sujet, est émané

---

(1) **20 décembre 1452.** Elyot Jacquelin, bailli de Jonvelle, et Jean Besard, receveur de cette terre, certifient que « à la poursuitte et diligence de honorable homme et saige maistre Jehan Poinsot, conseillier et procureur général de nostre seigneur au bailliage d'Amont, le sel de Lorraine n'a, depuis deux ansença, cours ne usaige aud. Jonvelle ». (Arch. Doubs, B 363.)

(2) **Mémoire des sels formés à la Saunerie (vers 1520).** « Et quant au sel tryé de Jonvelle, il s'en délivre seulement par an, par commune extimacion, de v à vi^{c} charge, que ce fait a pille des sels de reffuz ; la plupart est à aulcungs habitans de ced. pays, subgects de Madame, et encoires aujourd'huy sont entretenus aulcungs qui de tout temps ont travaillé à obvyer et rebouter les selz de Lorrenne dont ilz se souloient fournir, pourquoy on pourra adviser si elle ce doit entretenir ou rebouter. » (B. N. Moreau 1046, f° 164.)

Arch. Côte-d'Or, B 6015. Compte du trésorier de la Saunerie, pour 1454.

(3) **En 1467,** le Conseil de la Saunerie envoie Etevenin Udressier et Huguenin Peletier faire une enquête sur la vente du sel trié, à Luxeuil, Jonvelle et autres lieux des frontières de Lorraine. (Arch. Doubs, B 187, f° 31.)

(4) **Mémoire de 1547.** (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries).

de la comtesse Marguerite de France. Après avoir garanti, par lettres données à Arras, le 19 janvier 1381/2 (1), que les Rentiers du Puits-à-Muire ne seraient pas molestés dans l'exercice de leurs droits de vente, elle commit deux de ses conseillers, Jean Couillier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, et Jacques-Paris de la Jaisse, bailli de Dijon, pour régler d'une façon certaine le cours des sels de chaque usine (2). C'est dans l'ordonnance rendue ensuite de l'enquête de ces commissaires, que se trouve la plus ancienne mention de la limite séparant le Comté en deux régions, dites d'Amont et d'Aval (3).

Ces mêmes bornes furent garanties de nouveau au Puits-à-Muire, par mandement du duc Philippe le Hardi, du 22 mars 1394/5, notifié aux clercs des Rôles par les châtelains et gouverneurs de la Saunerie, le 30 juillet suivant (4). Elles furent encore maintenues par arrêt du Parlement de Dijon du 20 juillet 1443, dans le procès des Rentiers du Puits contre le Procureur du Duc, au sujet de la propriété de la saline du Bourg-Dessous (5).

Mais des difficultés vinrent encore à surgir, au sujet de certains villages chevauchant sur la limite indiquée par les ordonnances. Il s'était introduit aussi des coutumes permettant l'usage, dans toute l'étendue d'un ressort ou d'une seigneurie, du même sel dont usait le chef-lieu. Tout le long de la limite, de semblables complications se présentaient et amenaient des différends entre les agents des deux salines.

Pour y mettre fin, Philippe le Bon chargea, le 14 mai 1461 (6), Jean Jacquelin, maître des requêtes et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, et Pierre Naulot, avocat fiscal au

(1) Arch. Doubs, B 203. — Arch. Jura, A 20.
(2) Arch. Jura, A 18, A 20.
(3) Arch. Doubs, B 203, B 278.
(4) Arch. Doubs, B 278.
(5) B. N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 24 v°. — Arch. Doubs, B 203.
(6) B. N. Nouv. acq. Fr. 6318, f° 78.

bailliage d'Amont, de procéder au règlement définitif de tous ces points litigieux. Une enquête pratiquée par eux en juillet suivant (1), amena une délimitation méticuleuse où des quartiers de village, des maisons particulières furent l'objet d'un règlement spécial (2). Cette enquête paraît avoir mis fin aux débats et avoir fixé à jamais les droits respectifs du Puits-à-Muire et de la Saunerie. Tous les Rôles qui nous ont été conservés respectent en effet les divisions alors établies.

Les mayeurs et échevins des communautés avaient charge d'assurer aux habitants le sel d'ordinaire que le Rôle leur accordait. Ces officiers municipaux ne pouvaient eux-mêmes en procurer le transport (3), mais ils avaient le choix des charretiers qui, pour un prix déterminé, devaient aller chercher le sel à Salins (4). Ces voituriers se transportaient à la saline et là, présentaient aux officiers un billet qui leur avait été délivré par la municipalité de leur paroisse, et qui faisait foi de la commission à eux confiée. Ils payaient d'abord la quantité de sel qu'ils devaient recevoir, suivant la taxe établie : ce prix variait d'après la distance entre Salins et chaque village. On leur délivrait ensuite la quantité de sel à laquelle ils avaient droit, avec un nouveau billet portant mention de cette quantité. Au retour, ils devaient présenter cette pièce à toute réquisition des agents de la Saunerie, et, en arrivant à destination, faire viser par leurs échevins le passeport qu'ils avaient reçu à la saline, afin qu'il fût constaté que leur transport avait été fidèlement accompli. Au voyage suivant, ils représentaient ce visa aux officiers de la Saunerie (5).

---

(1) Du 12 au 24 juillet.

(2) B. N. Joursanvault 85, f° 90 et suiv.

(3) Edit du Parlement, du 26 mars 1598. — Pétremand, éd. 1619, p. 295-296.

(4) Ils devaient porter à Salins quelque denrée, comme du blé, sur leurs chariots.

(5) Arrêt du Parlement, de 1465. (Arch. Doubs. Chambre des comptes. Sauneries. Rôles.)

Ce fut d'abord toutes les semaines (1), que l'on dût venir ainsi lever le sel, puis tous les quinze jours seulement, enfin tous les mois. Il était accordé certains délais lors de la mauvaise saison, mais, en règle générale, les communautés qui ne venaient pas chercher leur provision au terme fixé, perdaient leur fourniture pour cette fois (2).

La distribution devait se faire, entre les habitants des communautés, chaque semaine, eu égard à leurs besoins et d'après la quantité de sel reçu. Les mayeur et échevins en avaient la responsabilité ; ils pouvaient confier ce soin à quelque commis. Il était défendu de donner le sel en échange d'autres denrées, on ne pouvait que le vendre à prix d'argent (3).

Le sel dit d'ordinaire était loin de suffire aux besoins des sujets du Comté. On voit souvent les communautés se plaindre au Parlement de la modicité de ce qui leur était attribué (4), et le Parlement reconnaissait lui-même, en 1629, que l'ordinaire était, de plus d'un quart, inférieur aux besoins du pays (5). La ration de sel que recevait chaque famille était

---

(1) Ordonnance de Marguerite. (Colbert-Flandres, I, p. 338.)

(2) Pour éviter cette perte, les communautés instituaient, à Salins, des « facteurs, qui estoient gens lesquels, en vertu de procurations, levoient les ordinaires de plusieurs villes et communautés ; et, par ce moyen, ne demeuroient jamais aucuns ordinaires à lever ; lesquels facteurs, à ceste heure, sont abolis par édict sur ce publié, et les ordinaires qui ne sont pas levés deans le temps, cèdent au proffit des admodiateurs, que n'est pas un petit gain, car ils en tirent le mesme proffit que faisoient lesd. facteurs, deux ou trois desquels se sont plus enrichy en ceste pratique, en l'espace de dix ans, que n'ont faict tous les officiers des saulneries ensemble, dez cent ans ença. » (Bibl. Besançon, fonds Salins. Mém. de la première moitié du XVII[e] siècle.)

(3) Sur tous ces détails de la vente du sel d'ordinaire aux communautés, v. Pétremand, éd. de 1619, p. 293-302.

(4) Requêtes de plusieurs villages pour obtenir un supplément d'ordinaire. (Arch. Doubs, B 205.)

(5) Mémoire du Parlement à l'Archiduchesse (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries.)

calculée d'après les besoins présumés « du pot et de la salière », seulement. Mais les Francs-Comtois en avaient besoin pour d'autres usages; ils s'en servaient pour la nourriture des animaux, pour la confection des fromages, dont l'industrie a été très anciennement prospère dans la partie montagneuse de la Province (1); il en fallait pour leurs salaisons (2). Aussi les salines vendaient-elles, chaque année, une grande quantité de sel aux habitants du Comté; c'est ce que l'on nommait le sel d'*extraordinaire* ou de *vente*.

En ce qui concerne cette sorte de commerce, des limites et des règles administratives étaient encore imposées aux différentes salines.

A l'époque même où les sources salées librement exploitées par les particuliers, faisaient une concurrence inévitable aux salines domaniales, les Princes se sont efforcés de protéger le commerce de leurs propres sels.

Ils ont voulu que, du moins, les libéralités qu'ils faisaient ne vinssent pas nuire à l'écoulement des produits de leurs usines. Lorsque des donations de sel sont faites par les propriétaires des salines, la règle ordinaire est que celui qui en bénéficie doit se servir, pour son usage, du sel qui lui a été concédé, et non le vendre

Diverses chartes font mention de cette prohibition. Ainsi, en 1149, Gaucher de Salins donne à l'abbaye de Rosières trois bouillons de rente annuelle pour l'usage de ses religieux, et sans qu'il lui soit permis d'en vendre le sel (3). En mars 1240/1, Jean de Chalon fait aux religieux de la Charité, donation d'une rente d'un bouillon qu'ils ne pourront vendre, mais qu'ils devront faire transporter à leur abbaye ou à leurs

---

(1) Encycl. méth. Arts et métiers, t. VII, p. 143.

(2) Moreau de Beaumont, *Mémoires sur les Impositions et les Droits*, t. III, p. 208.

(3) « Ita quod quidquid de sale non liceat eis vendere. » (Guillaume : *Salins*, t. I, Pr., p. 47.)

fermes (1). Ordinairement, cette seule clause est exprimée, que le donateur devra faire porter le sel chez lui. Il s'ensuit que la vente est prohibée (2).

Quelquefois la vente n'est interdite que dans l'intérieur de la ville de Salins. En 1190, Gaucher de Salins, en confirmant les donations de sel faites par ses prédécesseurs aux moines de Rosières, mentionne trois bouillons accordés à ces religieux, à condition de n'en pas vendre le sel à Salins (3); en avril 1257, Jean de Chalon ne permet à l'abbaye de Bellevaux de fabriquer des salignons de trois bouillons de muire qu'à la condition qu'ils ne seront pas mis en vente à Salins (4).

En quelques cas fort rares, les Princes ont accordé à leurs protégés le droit de vendre le sel qu'ils leur concédaient. Vers l'an 1209, le comte Etienne de Bourgogne donne à l'abbaye de Cluny un *banc* ou comptoir à Salins, pour vendre le sel qu'elle y percevait tous les ans (5). Gaucher, sire de Salins, permet, en 1219, aux religieux de Goailles de vendre le sel de trois bouillons qu'il leur octroie (6).

Jean de Chalon, en 1249, accorde à l'église Saint-Anatoile de Salins, le droit de vendre du sel tant en son Bourg que

---

(1) « Hunc bullionem non poterunt vendere, sed apud Caritatem, vel apud grangias Caritatis apportabunt. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 33.)

(2) Il en est ainsi d'une donation de salignons faite en mars 1252/3, par Jean de Chalon aux Chartreux d'Avallon « pour porter en lour maison à lour bestes. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 94.) Autre donation faite par le même aux Cisterciens de Balerne, en mai 1255 : « quos saligniores ad voluntatem ipsorum possint facere portari ad animalia sua ad abbatiam suam. » (Ibid., n° 103.)

(3) Guillaume : *Salins*, t. I, Pr., p. 82.

(4) « Ita tamen quod cum propriis vecturis dictos salignons de Salino educent, nec in ipsa villa vendicioni exponentur. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 122.)

(5) « Comes vero Stephanus dedit bancum in hac domo ut, absque calumpnia alicujus, in eadem, omni tempore, venundetur. » (Guillaume : *Salins*, t. I, Pr., p. 34.)

(6) Guillaume : *Salins*, t. I, Pr., p. 99. « Ita quod libere a fratribus praedictae domus de Goaille possint vendi. »

dans le Bourg du comte de Bourgogne (1). D'autres fois, on trouve des autorisations de vendre le sel, mais à une certaine distance de Salins seulement (2). En mai 1255, les cisterciens de Balerne obtiennent le droit de vendre le sel qu'ils ne pourraient consommer dans leurs maisons (3). En 1242, Jean de Chalon avait autorisé le couvent de Notre-Dame de Sixt à vendre son sel au delà de Boujailles, et même à Salins, si les guerres empêchaient de l'en faire sortir (4). Cependant le même prince permet, en 1265, à sa femme Laure de Commercy, de vendre à la Saunerie ou au dehors, les salignons qu'elle pourrait faire fabriquer avec les déchets de sel dont il lui fait cadeau (5). En 1313, Jean de Champvans jouissait aussi du droit de vendre dans les deux Bourgs de Salins, le sel de cinq bouillons (6).

---

(1) « Que il lor loise fere porter le sel por vendre en nostre borc ou el borc le conte de Bourgoingne. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 72 ; Cart. de Saint-Anatoile, f° 1.)

(2) Il en a été de même à Lons-le-Saunier. En 1259, Hugues de Vienne, recevant de Jean de Chalon une rente en sel sur le puits de Lons, s'engage à en faire porter le produit à Dole ou au delà de Dole. (Guillaume : *Salins*, t. I, Pr., p. 176.)

(3) « Quos saligniores ad voluntatem ipsorum, possint facere portari ad animalia sua, ad abbatiam suam et ad domos sueas, et facere vendi quod ultra usum ipsorum, eisdem in suis domibus remanebit. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 103.)

(4) « Ita tamen quod dictus sal possit vendi apud Boujaille vel ultra, vel etiam in villa Salinis, si talis fuerit necessitas quod deferri non audeat, propter guerras. » (Ibid., n° 32.)

(5) « Volumus autem et concedimus predicte Lorethe quod ipsa vel ejus mandatum, prefatas sedes, salogria et chaucina, intra Salneriam nostram salinensem possit decoquere, et de sale saligna facere, vel intra Salneriam vel extra vendere, vel facere transferri ubicunque voluerit. » (B. N. Joursanvault 85, n° 1.)

(6) Girard d'Arguel, tuteur de Jean de Champvans, cède à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, tout ce que son pupille avait au Larderet, à Lemuy, à Champagnole, « Item tout le droit, action et raison que lidiz Jehans puet et doit avoir en cinc buillons que il puet vendre à Salins, chascun an, quelque part que il lui plait, ou en la Salnerie communal, ou au Bourc le Comte [de] Bourgoigne, se y li plait, entre la feste de Touz Sainz et la Nativité Nostre Signour ensigant. » (1313). (Moreau 890, f° 74 v°.)

Lorsque la suppression des usines de Lons-le-Saunier et de Grozon eut réuni à Salins tout le commerce du sel, la vente du sel d'extrordinaire reçut des réglementations analogues à celles de la distribution du sel d'ordinaire.

La Province se trouve, quant à ce commerce, divisée en zones identiques à celles que nous avons vu établir pour la fourniture de l'ordinaire, du moins quant à la répartition géographique du territoire. Mais il y a entre ces deux divisions cette différence importante, que tandis que le sel d'ordinaire de la Saunerie n'a cours que dans les limites d'Amont, et le sel d'ordinaire du Puits-à-Muire dans les limites d'Aval, le sel d'extraordinaire de la Grande-Saunerie a cours dans toute la Comté et le sel d'extraordinaire du Puits est renfermé dans les mêmes frontières que le sel d'ordinaire de la même usine. Les limites d'Aval reçoivent en ce cas le nom de « limites communes », qui indique le privilège dont jouit la saline du Prince.

Des formes de sel particulières étaient consacrées à la fourniture de l'extraordinaire du Comté Les limites d'Aval recevaient du Puits-à-Muire le sel *Plate* ou *gros sel*, tandis que la Saunerie leur vendait le sel *Plaine Rosières*. Les zones privilégiées, Jonvelle et les environs, Salins et les villages voisins, achetaient en extraordinaire les mêmes genres de sels que ceux qui leur étaient donnés en ordinaire, c'est-à-dire le sel trié, d'une part (1), et le sel de Porte, d'autre part. Cette dernière forme de sel devait son nom à ce qu'au lieu d'être vendue, comme toutes les autres, dans l'intérieur de la Saunerie, elle l'était dans une maison appartenant aux seigneurs de la grande saline, près d'une porte de la ville appelée la Porte-Oudin (2) Un Clerc était chargé de procéder

(1) Compte du Trésorier de la Saunerie, 1454. (Arch. Côte-d'Or, B 6015.) En 1471-73, on voit le sel trié « vendu aux marchans de Jonvelle et du païs alentour. » (Arch. Doubs, B 271.)

(2) L'obituaire de Saint-Anatoile mentionne, à la date du 17 novembre 1355, la mort de Guyon d'Arbois, Portier de la Saunerie, qui a donné à

à cette vente (1), et ne devait le faire qu'en détail, par salignon, et non par benate.

Les limites, jalousement gardées par chacune des sauneries, étaient surveillées par les Forestiers (2). Ils veillaient à ce que les sels de chaque usine restassent dans les bornes qui avaient été assignées à leur commerce.

Des faux-sauniers s'évertuaient à faire passer les sels d'une zone dans une autre. Ainsi, les marchands approvisionnés du sel du Bourg-Dessous, en faisaient des amas sur les frontières des pays où il avait cours, au Valdahon, à Vuillafans, à Passavant, à Poligny, à Bellevesvre, etc , et, de nuit, les écoulaient dans les limites de la Saunerie. A Salins même, on trouvait le moyen de transporter d'un bourg à l'autre des salignons ou des seaux de muire (3).

Le Puits-à-Muire avait ses Forestiers comme la Grande-Saunerie. Entre eux, des difficultés s'élevaient à chaque instant (4), et les uns et les autres avaient à lutter contre les particuliers. Dans les perquisitions qu'il leur était permis de faire pour réprimer la contrebande, ils étaient souvent maltraités. Beaucoup étaient battus, blessés, quelques-uns, tués. Une enquête de 1443 raconte que l'un d'eux, un jour qu'il procédait à l'exercice de sa charge, à Cicon, fut saisi et emprisonné par les officiers du prince d'Orange. Un autre avait été arrêté par le prévôt de Mesnay, qui « fit mettre led. forestier en manière de crucifix, et lui mit ung baston

---

cette église une rente assignée « super domum dominorum, ubi venditur sal de Porta. » (Bibl. Besançon, ms. 826, f° 161 v°.)

« Dud. sel de Porte on a vendu en menu à la Porte-Oudin, en l'an fini, M. CCCC. LXX. I., à XXXIII et XXXVI sols la charge, XII[e] XLVIII charges. » (Arch. Doubs, B 271.)

(1) Voir l'ordonnance de Jean sans Peur de 1412, aux Pièc. justif.

(2) Voir plus haut leurs attributions.

(3) Enquête de 1443. (Arch. Doubs, B 202.)

(4) Mémoire des Rentiers du Puits contre le Procureur général, en 1442. (Arch. Jura, A 20.)

par les manches et, depuis, le fit mettre en prison » [1]. Du reste, les officiers des seigneurs ne ménageaient pas davantage les fonctionnaires plus importants des sauneries qui se permettaient de visiter les terres dont ils avaient l'administration. En 1472, aux Verrières, les gens du marquis de Rothelin, comte de Neuchatel, ne craignirent pas d'incarcérer, avec des Forestiers, le Procureur même de la Saunerie, ainsi que deux autres officiers, et de les traduire devant leur propre justice [2].

La contrebande avec l'étranger paraît s'être exercée surtout du côté de la Bourgogne. En général, il était défendu aux marchands et aux particuliers d'exporter le sel hors du Comté. Mais les ducs de Bourgogne eurent à lutter contre l'importation du « sel de l'Empire, au Royaume ». Pour y remédier, le duc Philippe institua, en 1425, des gardes spéciaux chargés de s'opposer au passage du sel comtois au delà de la Saône [3].

§ 2

De tous les sels étrangers, celui qui menaçait le plus directement par sa concurrence le commerce des salines comtoises, était le sel de Lorraine [4]. Mais les produits d'autres

---

(1) Arch. du Doubs, B 202.

(2) Délibérations du Conseil de la Saunerie. (Arch. du Doubs, B 187, f° 120 v°.)

(3) D. Plancher, t. IV, p. LI.

(4) L'ordonnance de Philippe le Hardi, du 26 juillet 1395, défendant que « aucun ou aucuns ne amenent ou facent amener, vendre ou aliéner en nostre dit conté de Bourgoingne, ressors, appartenences ou appendisses d'icelluy, et aussi de nostre duchié de Bourgoingne, estans es parties et mètes dudit conté par delà la Sône, jà soit ce que aucunes villes y soient qui sont des fiefz et ressors de nostre dit duchié estans es metes dudit conté de Bourgoigne, autre sel que cellui de nostre dite ville de Salins, » (Arch. du Doubs, B 278), était dirigée contre les sels de Lorraine.

Le 24 mai 1424, le duc Jean promulgue une ordonnance pour prohiber l'usage du sel de Lorraine, qui s'est introduit à Jonvelle, Jussey et Fauco-

salines, de celles d'Allemagne, de celles des bords de la mer, tant de Provence que de Poitou et de Bretagne, se vendaient aux alentours de la Province et menaçaient d'entrer dans le pays. Leurs prix, inférieurs à celui des salignons de Salins, en rendaient le voisinage dangereux (1).

Non seulement les Souverains du Comté posèrent le principe qu'il était interdit d'y vendre ou transporter aucun sel étranger, mais ils arrivèrent à en refouler le cours bien au delà des frontières comtoises Une zone s'étendit autour de la Franche-Comté, où le sel de Salins eut cours en pays étranger.

La création de ce commerce d'exportation fit l'objet de longues négociations, et son maintien demanda une attention permanente.

Il semble que, avant que les Souverains se fussent mis en tête de faire de la fabrication du sel une prérogative de leur pouvoir, c'étaient les simples seigneurs qui réglaient quel serait le sel qui aurait cours dans l'étendue de leurs fiefs. Le 2 août 1325, Guillaume de Sainte-Croix passa un traité avec les Parçonniers de la Saunerie de Salins, par lequel il assurait à leur sel libre cours sur les marchés de Louhans, Marnans, Longepierre, Sainte-Croix et Montrond (2) Mais, depuis la seconde moitié du XIVe siècle, les affaires concernant le commerce du sel sont considérées comme réservées à la puissance souveraine

Déjà, sans doute, les terres relevant d'Auxonne, et le ressort de Saint-Laurent-lès-Chalon étaient en possession de l'usage du sel de Salins, quand le Duché et le Comté se trouvèrent réunis entre les mains des mêmes Princes. Ce terri-

---

gney. (Arch. de Salins, Recueil de pièces concernant le Puits-à-Muire. — B. N. Joursanvault 89, f° 6.)

(1) Traité du 13 décembre 1453, entre le duc et Jean de Pretin, pour la fourniture du sel de Berne. Bienne, Morat, etc. (B. N Bourgogne 59, f° 14 et s).

(2) B. N. Français 8549, f° 247 v° ; Moreau 878, f° 47 v°. (Inventaire.)

toire, dont la mouvance a été disputée entre les deux Bourgognes, a dû profiter de bonne heure de l'avantage qu'avaient ses voisins comtois de se fournir aux salines de Salins. Ce qui semble bien prouver un usage ancien, c'est que cette région recevait du sel d'ordinaire (1), comme les pays compris sans conteste dans les frontières du comté de Bourgogne. D'après certains mémoires, ce serait Grozon qui aurait jadis fourni la vicomté d'Auxonne (2). Après la destruction de cette usine, les trois sauneries de Salins durent, suivant les conventions de 1369, profiter des limites qu'elle fournissait au temps de son existence.

Au siècle suivant, la question de ce cours fut vivement débattue entre la Grande Saunerie et le Puits-à-Muire. Enfin, le duc Philippe le Bon concéda la fourniture de ce pays au Puits du Bourg-Dessous (3).

Vers 1468, Charles le Téméraire chargea Jean Jouard, Président de Bourgogne, avec les gens des Comptes de Dijon, d'étudier et de régler les droits de chaque saline. Ces commissaires rendirent un arrêt défendant l'usage du sel du Puits-à-Muire dans les ressorts d'Auxonne et de Saint-Laurent. Aussitôt les Rentiers adressèrent au Duc, alors en Flandres, une ambassade composée de l'abbé de Cîteaux, de Jean de Chauvirey et de Huguenin Saiget, pour tenter d'obtenir la

---

(1) Voir les rôles du Puits-à-Muire de 1512 (Arch. Doubs, E 394), de 1524. (Arch. Jura, A 19.)

(2) « Item que les lieux de Chaulcin, Bellevèvre, Auxonne, Seurre, Verdun, Louans, Saint-Laurent, sont tous de lad. rivière de Soone, ressort de.. et souveraineté de mondit seigneur. Et est chose connue et notoire es pays de Bourgoingne que tout ce qui est pardeçà icelle rivière, mesmement dez led. Auxonne en aval, est Duché, ressort de France en souveraineté, tout ce qui est pardelà est communément et vulgalment appellé Conté et vray ressort et souverainneté de mondit seigneur, en et par tout lequel le sel de Grouson avoit et devoit avoir cours notoirement avant ladite démolition, comme appartenant d'ancienneté à Messeigneurs les contes de Bourgoingne. » (Mémoire de 1412 pour les Rentiers du Puits-à-Muire, contre le Procureur général. Arch. Jura, A 20.)

(3) Arch. Jura, A 20.

révocation de cette sentence. Mais les officiers de la Saunerie députèrent, de leur côté, le Lieutenant Jacques Guillemin, pour contrebalancer l'influence des envoyés du Puits. D'ailleurs, le duc était occupé de ses guerres. La décision des commissaires fut maintenue (1).

Lorsque la Franche-Comté fut conquise par Louis XI, les Rentiers recommencèrent leurs doléances. L'évêque de Langres, lieutenant pour le roi de France en Bourgogne, fit faire à son tour une nouvelle enquête (2), et, cette fois, le Puits-à-Muire eut gain de cause (3). Mais aussitôt que la Province fut rentrée au pouvoir de Maximilien, les débats reprirent (4). Après toutes ces péripéties, la contrée disputée resta des limites du Puits-à-Muire. C'est cette usine qui en fournissait les ordinaires en 1512 (5), en 1544 (6).

C'est, sans doute, au moment où les ducs de Bourgogne acquirent la Franche-Comté, que le sel de leurs nouvelles salines reçut cours dans leurs anciens états. A la fin du XIVe siècle, nous voyons que la Bourgogne ducale et le Charollais étaient fournis du sel de Salins (7).

Dans ces pays, comme dans toute la France, le sel était

---

(1) Enquête sur le cours du sel du Puits-à-Muire, de l'an 1484. Déposition de Jean de Vaulx. (Arch. Jura, A 20.)

(2) Elle fut commencée le 23 août 1484 (Arch. Jura, A 20.)

(3) Mandement de Charles VIII (Tours, 8 mars 1483/4) : « Ordonnons par ces présentes que les selz qu'ilz se font et forment des muyres dudit puis aient leurs cours, limites et distribucions ou viconté d'Auxonne et ressort de Saint-Laurens, tout ainsi et par la forme et manière du temps de feu nostredit oncle le duc Philippe et au jour de son trespas, et selon la forme et teneur de ses lettres patentes d'octroy et consentement, octroiées aux rentiers et moustiers dudit puys. » Transumpt du 27 janvier 1494/5. Joursanvault 86, f° 216.)

(4) Mémoire du Procureur général contre les Rentiers, vers 1497. (Arch. Jura, A 20.)

(5) Arch. du Doubs, E 394.

(6) Arch. du Jura, A 19.

(7) Arch. de la Côte-d'Or, B 11183.

soumis à la Gabelle. La vente s'en faisait en gros à certains Greniers tenus par des marchands privilégiés. Les Greniers à sel de Bourgogne existaient déjà en 1363 (1). Leur nombre a varié. Il y en avait dix-sept dans toute la Bourgogne, en 1390 (2). Par ordonnance du 18 mars 1416/7 (3), le duc Jean les supprima. Il permit à tous marchands de commercer du sel, leur enjoignant de ne l'importer dans le Duché que par les cinq points de Pontailler, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Chalon et Marnay près Chalon. Ils devaient s'approvisionner à Salins tant sur le partage du Duc que sur les trois mille charges de sel Lombarde que, auparavant, les marchands privilégiés achetaient annuellement au Puits-à-Muire. Cet état de choses ne dura pas longtemps. Le 25 août 1418, le duc rétablit ses greniers de Dijon, Beaune, Chalon, Autun, Semur, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Bourbon-Lancy, Paray, Mont-Saint-Vincent, Saint-Jean-de-Losne et Pontailler, maintenant la suppression de ceux de Montbard, Arnay, Pouilly-en-Auxois, Saulx, Nuits et Charolles (4).

Les marchands chargés de fournir les Greniers, constituaient une puissance financière à laquelle les Ducs ne dédaignaient pas de recourir en des moments d'embarras pécuniaire (5). Aussi les ménageait-on. Mais parfois ils abusaient de leurs privilèges. Ainsi, ceux que le Duc avait

---

(1) Instructions du roi Jean sur l'organisation des Greniers de Bourgogne (Arch. Côte-d'Or, B 11175.)

(2) C'étaient ceux de Dijon, Beaune, Pontailler, Saint-Julien, Chalon, Autun, Semur, Châtillon, Paray et Mont-Saint-Vincent, Nuits, Arnay, Avallon, Bourbon et Charolles, Saulx, Montbard, Pouilly-en-Auxois, Saulieu. (Arch Côte-d'Or, B 11109.)

(3) Arch. Côte-d'Or, B 11175.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 11175.

(5) Le 9 juillet 1440, le duc Philippe le Bon accorde 600 charges de sel Rosières à « Humbert de Plaine, marchant fournissant à présent du sel de Salins les greniers à sel de nostre duchié de Bourgogne, » en considération de ce qu'il « nous ait, à nostre tres grande prière et requeste, libéralement presté à trois fois la somme de treize mil francs. » (Arch. Doubs, B 298, f° 158.)

chargés de l'approvisionnement des Greniers en 1456, excitèrent d'énergiques réclamations de la part des Etats. Philippe le Bon déclara que, à l'avenir, cette charge serait confiée à ceux qui promettraient de vendre le sel au plus bas prix (1). En 1466, un nouveau marché fut passé, qui permettait aux marchands de lever dix mille charges de sel Rosières, à la Saunerie, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs (2). Il y avait alors vingt et un greniers en Bourgogne. Il en fut de même jusqu'aux guerres de Louis XI, avec cette seule différence que, au lieu de sel Rosières, la Saunerie fournit un sel particulier, dit sel de Grenier (3).

Le sel de mer avait eu, parallèlement au sel de Salins, cours dans le duché de Bourgogne, pendant le XIV^e^ et le XV^e^ siècles. Mais le sel de Salins avait profité des événements pour se substituer, à certaines époques, au sel marin. Ainsi, seul il se vendait dans le Duché quand, par suite des guerres de France, le sel de Poitou ne pouvait se transporter en Bourgogne (4).

De même, il étendit son cours un instant dans le comté de Tonnerre, grâce aux bons offices de Philibert de Vaudrey, bailli de Tonnerre pour le comte de Richemont et Marguerite de Bourgogne sa femme, qui sut parvenir à lui acquérir cette limite, à l'exclusion du sel de mer qui avait été jusque-là en usage dans le Tonnerrois (5)

---

(1) Arch. Doubs, Ch. des Comptes. Sauneries. Greniers. — Ordonnance du duc, du 2 janvier 1465/6. (B. N. Français 5325, f° 16 v°.)

(2) Délibération du Conseil de la Saunerie du 25 août 1466 (Arch. Doubs, B 187, fol. 2 v°.) — B N. Français 5325, f° 16 v°.

(3) Arch. Doubs. Chambre des Comptes. Sauneries. Greniers. — Arch. Doubs, B 187, f° 2 v°.

(4) Gratification accordée par le Duc aux ouvriers de la Saunerie, le 22 juin 1423. Il y est dit que l'on use alors du sel de Salins en Bourgogne et en Charollais, « esquelx l'on souloit user, en la plus grant partie, du sel de mer, qui à présent n'y a point de cours, pour cause des guerres. » (Arch. Doubs, B 297.)

(5) Quittance donnée par Philibert de Vaudrey pour une gratification de

Les guerres de Louis XI contre Maximilien arrêtèrent le cours du sel de Salins en Bourgogne. Ce n'est que lors de la paix de Senlis, que l'ancien commerce fut rétabli, tant par un article de ce traité, que par deux déclarations de Charles VIII, des 24 mai et 4 juin 1493 (1). Il fut accordé que le sel de Salins se vendrait seul, pendant dix ans, dans l'étendue du duché de Bourgogne, du ressort de Saint-Laurent et de la vicomté d'Auxonne. Le prince d'Orange fut chargé de ménager cette fourniture. Le sel marin fut prohibé, et les contrevenants poursuivis (2).

Les nouvelles guerres entre la France et l'Empire amenèrent une nouvelle invasion du sel de mer. Après la paix, le Conseil de la Saunerie envoya Jacques Vurry en mission auprès du roi de France, pour obtenir la remise en vigueur des droits dont jouissait le sel de Salins avant les dernières hostilités. Louis XII accéda à cette demande le 12 août 1501, à la requête de l'ambassadeur des Archiducs (3); il prorogea pour six ans l'usage du sel de Salins en Bourgogne et dans les ressorts d'Auxonne et de Saint-Laurent. Plus tard, il accorda de semblables autorisations pour quatre, puis pour deux ans. En 1514, malgré les luttes alors engagées entre l'Empereur et le Roi, les marchands bourguignons venaient encore s'approvisionner à Salins. Marguerite d'Autriche écrit à son père, le 19 juin de cette année, en se plaignant de ce que le roi de France lui a confisqué les revenus qu'elle possédait dans l'étendue du Royaume « jaçoit, dit-elle, que mes officiers en la Saulnerie de Salins baillent et délivrent journellement sel pour le fournissement des greniers à

---

100 charges de sel à lui octroyée par le Duc, 1er septembre 1429. (Arch. Doubs, B 298, f° 35.)

(1) Arch Côte-d'Or, B 11181. – Arch. Doubs, B 283.

(2) Inventaire des Archives de la Saunerie, en 1603. (Arch. Doubs. Ch. des Comptes. Sauneries. Inventaire.)

(3) Arch Doubs, B 284.

sel du Duché, afin d'entretenir les limites et cours dudit sel » (1).

A l'expiration de la dernière prorogation du cours du sel accordée par Louis XII, François Ier, en considération du traité de Paris qu'il venait de conclure avec le prince d'Espagne, décida que pendant la durée de ce traité, le sel de Salins aurait cours dans le duché de Bourgogne (23 avril 1515) (2). Un article de la paix de Cambrai maintint cette disposition (3). Mais les guerres du milieu du XVIe siècle mirent fin à cet ancien usage, et les greniers de Bourgogne ne furent plus fournis que du sel de Poitou (4).

Le sel de Salins paraît n'avoir eu pendant longtemps, dans le comté de Mâcon, d'autre débouché que celui que la contrebande lui donnait. Jacques Cœur, visiteur général des Gabelles en Languedoc, Guyenne, bailliage de Mâcon et sénéchaussée de Lyon, ordonna de s'opposer à la vente des sels autres que ceux du Languedoc, dont on faisait illégalement

---

(1) Correspondance de Maximilien avec Marguerite, publiée par Le Glay, t. II, p. 263-264.

(2) Arch. Doubs, B 284.

Le trésorier de la Saunerie, Jacques Luc, avait été chargé par le Conseil, le 23 février 1515, d'aller à Paris négocier ce traité. (Arch. Doubs, B 284).

(3) Art. 2 du traité de Cambrai (J. Dumont : *Corps universel diplomatique du Droit des gens*. Amsterdam. 1726. T. IV, 2e partie, p. 8.)

Le 16 avril 1530, mandement de François Ier au Trésorier de l'Epargne de faire payer à Jean Jaquot et à ses compagnons, marchands, fournisseurs des greniers à sel du duché de Bourgogne la somme de 1000 livres tournois, pour les indemniser du dommage que leur causera pour les 5 ans ou environ qui courront jusqu'à l'expiration de leur bail, l'article du traité de Cambrai les obligeant à payer comptant le sel qu'ils prendront à Salins ou, du moins, à donner caution suffisante pour ce payement, ce qui est contraire aux dispositions de leur bail. (Comptes de Guy Milletot, Receveur général de Bourgogne. Arch. Côte-d'Or, B 1838, fol. 130 vo.)

(4) Arch. Côte-d'Or, B 11180 et 11181.

13 mai 1542. Lettre de l'Empereur Charles V aux officiers de la Saunerie portant que « ceux du duché de Bourgongne se pourvoient présentement ailleurs » de sel. (B. N. Français 11629, f° 170.)

usage en Mâconnais, « comme de l'Empire, de Bourgoigne et de Poitou » (1).

C'est peu de temps après, que le commerce du sel de Franche-Comté fut admis dans le Mâconnais, ensuite de la cession de ce pays faite par le roi de France au duc de Bourgogne [2]. Philippe le Bon y eut quelque difficulté avec Charles VII (3). Des commissaires furent institués de part et d'autre pour trancher la question, et les choses traînèrent en longueur jusqu'après la mort du roi (4). La captivité de

---

(1) Arch. Doubs, B 279.

(2) Le 10 janvier 1449/50, le duc Philippe accorde à Jean Druet, demeurant à Verdun, une gratification en sel, en récompense des services qu'il lui a rendus « pour le reboutement du sel de mer et mettre le sel de nostre dite Saulnerie en usage es marches et païs de Masconnois. » (Arch. du Doubs, B 279.)

(3) « Ou pays de Masconnois et en plusieurs aultres lieux alentour de nostredit duchié de Bourgoingne, pour la défense faicte par Monseigneur le Roy, l'on n'a peu ne osé mener, vendre, ne user d'aucun sel de nostredite Saulnerie, ainsi que l'on souloit faire paravant. » (Gratification accordée au Pardessus Humbert de Plaine, le 17 mars 1458/9. — Arch. Doubs, B 299.)

Mandement du Roi défendant le cours du sel de Salins en Mâconnais, du 29 janvier 1467/8. (Arch. Doubs, B 187, f° 15.)

(4) La Saunerie envoya une ambassade à Paris, en 1466, pour obtenir le cours du Mâconnais. Jeannin de Lallier, chargé de cette mission, échoua une première fois, faute de pouvoirs, et fut renvoyé une seconde fois avec deux autres députés. (Arch. du Doubs, B 187, f°s 2, 13 v°.)

En 1467, le Duc, averti que des commissaires royaux viendraient pour mettre empêchement au cours du sel de Salins, dans le pays de Mâcon, sous la conduite d'un certain David Chambellan, chargea un de ses substituts de faire opposition à leur intervention, et — si on passait outre — de faire appel au Parlement de Paris. Au cas où les commissaires ne voudraient pas prendre en considération l'appel interjeté, des notables du pays devaient leur représenter « qu'ils ne veuillent estre cause de mettre division entre le Roy et mondit Seigneur, » et appuyer leurs arguments de « quelque gracieux don. » — Pour le cas où tous ces moyens viendraient à échouer, le châtelain de Saint-Laurent-lès-Chalon, Philippe de Raine, avait ordre de se transporter en Mâconnais, de s'emparer des personnes des commissaires royaux, et de les conduire au comté de Bourgogne « le plus secrettement que faire le pourra, le tout aux frais communs de ceste Saulnerie, des Rentiers et Moutiers dud. Puis et de la Chauderette » (Délibérations du Conseil de la Saunerie, B 187, f°s 19-30.

Louis XI à Péronne a déterminé le dénouement de cette affaire. Par lettres du 14 octobre 1468, données à Péronne, le roi consentit à l'abolition du commerce du sel marin dans le comté de Mâcon. Charles le Téméraire, le 13 juin 1469, réserva à la seule Grande-Saunerie la fourniture de ce pays, qui dut se faire en sel *Plaine Savoie* (1). En 1471, le débouché des sels de ce côté était assez considérable pour que le Conseil de la Saunerie dût retenir les rentes de la Chauderette, afin d'y suffire (2). Mais une nouvelle guerre entre le Roi et le Duc arrêta ce commerce ; dès le commencement de 1472, il ne se faisait plus. L'année suivante, il reprit (3). A la mort de Charles le Téméraire, le comté de Mâcon suivit la fortune politique de la Bourgogne. Mais le cours du sel de Salins y demeura supprimé.

Le sel des sauneries comtoises a eu également cours dans les provinces dépendant de la Savoie, en Bresse et dans le pays de Vaud.

Très anciennement, le sel de Salins avait libre accès dans les pays bressans. Une charte de Girard, comte de Mâcon, qui date de 1180, accorde aux religieux de la Chassaigne, en Bresse, l'exemption de tout péage sur sa terre, lorsqu'ils viendront acheter du sel (4). En 1290, le Puits-à-Muire et la Grande-Saunerie règlent le cours de leurs sels depuis Mâcon jusqu'à Montbéliard (5), — ce qui comprend la partie occidentale de la Bresse. – Mais il n'y a pas avant le xv[e] siècle, de textes qui démontrent la fourniture régulière de ce pays par les salines de Salins, et il semble bien que c'est au milieu de ce siècle, que la Bresse a commencé à recevoir régulièrement le sel de Franche-Comté. Philippe le Bon ac-

(1) Arch. Doubs, B 282.
(2) Arch. Doubs, B 187, f[os] 109-135.
(3) Arch. Doubs, B 187, f° 137.
(4) Guillaume, *Histoire de Salins*, t. I, Pr., p. 68.
(5) Arch. Jura, A 18.

corde, en effet, le 10 janvier 1449/50, une gratification à un certain Jean Druet, marchand, demeurant à Verdun, pour avoir travaillé à procurer au sel de la Saunerie libre cours en Mâconnais et en Bresse (1). Cet usage subsista au moins jusqu'au temps de Philippe le Beau. En 1497, le Procureur général poursuivait les Rentiers du Puits-à-Muire, pour avoir vendu de leur sel « en la Bresse de Savoye », au détriment des droits de la grande saline (2). Mais un mémoire de 1514, qui énumère les pays fournis de sel par la Saunerie, ne fait pas allusion à la Bresse (3).

Au contraire, le même document cite le pays de Vaud, où le cours du sel de Salins a été acquis à grands frais. Déjà en 1466, on le constate au comté de Genève et à Iverdon (5). Mais en 1467 (4), les habitants du pays de Vaud menacèrent de s'approvisionner de sel marin qu'ils trouvaient à des conditions plus avantageuses que celui de Salins. Averti du danger, le Conseil de la Saunerie envoya le Lieutenant Jean de Laule et Pierre Patornay, en députation à Lausanne, à Iverdon, à Neuchatel, à Morges. Mais cette ambassade ne réussit pas à ramener les Vaudois. Par représailles, la Saunerie refusa de payer les rentes dues à des Savoisiens.

Les mêmes députés furent renvoyés au delà du Jura, avec le bailli d'Aval, et, cette fois, obtinrent de l'évêque et comte de Genève, ainsi que des officiers de l'évêque de Lausanne, libre cours, par provision, pour le sel comtois (6). Le 2 mai 1468, un traité définitif fut signé à Lausanne par Jean Jouard, Président de Bourgogne, d'une part, et les députés de Savoie, Amé de Viricu, chambellan du Duc, et Antoine

---

(1) Arch. Doubs, B 279.
(2) Arch. Jura, A 20.
(3) B. N. Moreau 1046, f^os 146 et s.
(4) Arch. Doubs, B 187, f° 12 v°.
(5) Arch. Doubs, B 187, f° 21.
(6) Arch. Doubs, B 187, f^os 36, 38, 40 v°, 45.

d'Avanches, gouverneur de Vaud, d'autre part (1) Il portait que « dorénavant sera baillé et délivré en lad. Saulnerie à ceulx du païs de Waud et de Lausanne et aux marchans qui vouldront charroyer et conduire du sel de lad. Saulnerie aud. païs de Waud et de Lausanne, du sel couppe, dit et nommé en icelle Saulnerie sel de Bouchet, et tel que l'on a accoutumé de faire en icelle à la forme dud. sel de Bouchet pour le pris et somme de chacune charge dud. sel de Bouchet, de trante-ung gros, monnoie de Savoie, revenant à trente-ung solz estevenans de monnoie présentement courrant en Bourgoingne », au lieu du sel d'Amont précédemment fourni.

Le sel de Bouchet, promis par ce traité, valait en Comté trente-trois sols la charge. C'était donc un avantage de deux sols par charge que le traité stipulait au profit des Vaudois. La Saunerie entendit ne pas avoir à en souffrir et, astucieusement, délibéra que l'on ferait pour la fabrication du sel Bouchet, une écuelle dans laquelle on séparerait par un trait la mesure qui serait donnée aux habitants du pays de Vaud pour trente et un sols la charge, tandis que la mesure pleine continuerait à être livrée aux Comtois, au prix ancien (2). Ce procédé ne dura pas longtemps. C'était de sel Moitenal que l'on fournissait, en 1514, les limites de Savoie (3).

Les Suisses, voisins de la Franche-Comté, se sont vivement préoccupés du moyen d'en tirer leurs provisions de sel. Nous avons vu comment leurs menaces de prendre de force la saline de Soulce, si on ne leur donnait part dans ses produits, avaient été suivies d'une exécution momentanée.

---

(1) Délibération du Conseil de la Saunerie, du 6 mai 1468. (Arch. du Doubs, B 187, f^os 57 et s.)

(2) Ibidem.

(3) B. N. Moreau 1046, f° 146 v°.

Ils tenaient à tel point à se fournir en Comté (1) qu'ils allèrent jusqu'à déclarer encore que, si on ne leur permettait d'y acheter leur sel, « ils en viendroient prendre eulx-mesmes et, où ils le souloient payer, ils n'en payeroient plus rien (2) ».

Du reste, la « ligue héréditaire » formée entre les Suisses et la Franche-Comté, en 1477, et renouvelée ensuite sous Marguerite d'Autriche (3), était trop précieuse aux Comtois pour qu'ils s'exposassent à s'aliéner de belliqueux voisins, et ne fissent pas tout ce qui dépendait d'eux pour ménager leur alliance (4). C'est pour cette raison que la fourniture du sel de Salins en Suisse fut maintenue à toutes les époques, malgré les conditions onéreuses des traités de commerce qui l'établissaient (5).

---

(1) Par traité de 1486, Hugues de Chalon, seigneur de Châtel-Guyon, s'engage à n'entreprendre aucune guerre sans l'autorisation des Bernois, et à employer son crédit auprès des Etats du Comté de Bourgogne pour assurer à ses alliés le droit de se fournir de sel à Salins. (Gingins : *Acquisitions des Montfaucon*. Mém. Société d'hist. de la Suisse romande, t. XIV, p. 293.)

Les Suisses avaient demandé à amodier les Sauneries, ou la fourniture du sel de certains pays. Le 6 juillet 1497, le Pardessus, Claude de Gilley, donne un avis défavorable au projet d'amodier aux Bernois la fourniture de l'ordinaire de Lons-le-Saunier. « C'est, dit-il, introduire l'étranger, mesmes les Suysses *qui ont toujours conjuré d'avoir entrée et pied aux Saulneries*, à la cognoissance de ce que luy doibt estre caché. » (Arch. du Doubs, B 307.)

(2) Mémoire des officiers de la Saunerie, en 1514. (B. N. Moreau 1046, f° 147 v°.)

(3) C. Fleury, *Francs-Comtois et Suisses*, p. 17 et s. — V. le Mémoire de 1514, ci-dessus cité.

(4) Un mémoire rédigé au commencement du XVII[e] siècle, lors d'une interruption de la fourniture du sel aux Suisses, déclare que « de la cessation dud. commerce a procédé l'aliénation desd. trois quantons (Berne, Fribourg, Soleure), qui, par tout le passé, avoient esté nos intimes amis, à cause dud. sel, car tout leur bien consiste en bestail auquel nostre sel est propre, et à present, ont perdu lad. affection à cause de lad. cherté et difficulté. » (Bibl. Besançon, fonds Salins.)

(5) Mémoire de 1514 (B. N. Moreau 1046, f° 147) : « Semblablement quant auxdits seigneurs des Lighes, leur a convenu necessairement leurs

Cependant, en dépit des avantages que « ceux des Ligues » trouvaient à s'approvisionner de sel à Salins, au lieu d'en faire venir de lointains pays, ils n'en admirent officiellement le cours dans leurs cantons qu'en l'année 1446. C'est à l'entremise d'un certain Bertrand Closier, moutier de la Saunerie, que l'on dut l'acquisition de ces nouvelles limites. Le duc Philippe le Bon reconnut les services que Bertrand avait ainsi rendus à ses finances, en gratifiant ses enfants de cent cinquante charges de sel, en 1456 (1).

On appela les régions nouvellement acquises « Limites des Ligues, ou d'Allemagne » ; c'étaient Berne, Bienne, Morat, Fribourg. Il fut créé pour elles une forme spéciale de salignons qu'on appela le sel d'Allemagne. Fribourg cependant recevait du sel Moitenal, comme le pays de Vaud Une partie de cet approvisionnement se faisait déjà en sel trié quand, en 1454, le Duc chargea de la vente Jean de Pretin, alors Trésorier de la Saunerie (2). En 1466, la Suisse consom-

---

en délivrer par cy devant, pour obéyr au bon vouloir et plésir de mad. Dame qui l'a ainsi ordonné pour le bien et préservacion de son pays et conté de Bourgongne, combien qu'elle y ayt de la perte. Aussi le leur dényer présentement seroit les rebouté de une autre fois, si mad. Dame et ceulx de sond. pays et comté de Bourgongne avoient besoin d'eulx, leur faire plésir, et par aventure les esmouvoir y faire du dommaige, combien que on leur en delivre le moings que l'on peult. »

(1) Mandement de Philippe le Bon au Conseil de la Saunerie portant octroi de cent cinquante charges de sel aux enfants de feu Bertrand Closier, en considération de ce que, « en l'an mil quatre cens quarante six, led. feu Bertran qui lors estoit moutier de nostred. Saulnerie, feu par nous esleu et commis pour mener conduire et distribuer d'icelle nostre Saulnerie au lieu de Berne et aultres lieux es pays d'Allemaigne, esquelx lieux lesd. selz n'avoient paravant aulcun cours et en lad. commission, led. feu Bertran s'est tellement conduict que, au jour de son trespas, delivrance se faisoit esd. pays desd. selz de quatre à cinq mil charges de sel par an. » (Arch. du Doubs, B 299.)

(2) 13 décembre 1454. Contrat passé entre le duc Philippe d'une part et Jean de Pretin, trésorier de la Saunerie, d'autre, pour la distribution et la vente du sel, tant trié que « à la forme d'Allemaigne, » qui doit être vendu aux habitants des « pays de Barne, Bienne, Morat, tirant contre le pays d'Aiselich, Lucherne, Basle, » d'après les clauses d'un traité passé

mait deux mille huit cents charges de sel trié, tandis qu'elle recevait encore douze mille charges de salignons.

Le gouvernement français, maître du comté de Bourgogne, s'obligea à servir aux Suisses les quantités de sel accoutumées. En 1491, Charles VIII en octroya quatre mille charges, payables en quatre ans, à la seule ville de Berne (1). De nouveaux traités furent passés, quand la province rentra dans le domaine de la maison d'Autriche. Berne continuait à recevoir mille charges par an. Un traité fut conclu sur cette base, en 1508, entre la Saunerie et l'avoyer de Berne, Jean-Rodolphe de Scharnachthal, par l'entremise de Michel Mangeroz, seigneur de la Bruyère. Par des conventions analogues, la fourniture fut assurée à travers le XVI[e] siècle aux habitants de Berne (2) et de Fribourg (3). Quand la production de la Grande-Saunerie était insuffisante, on recourait au Puits-à-Muire (4).

A côté de ces traités passés entre les Cantons et la Saunerie, il se concluait des marchés particuliers, d'après lesquels un certain nombre de charges étaient vendues, à prix fixé, à des marchands suisses. Ceux-ci revendaient à leurs concitoyens

---

8 ans auparavant. On voit aussi par cet acte que Fribourg était fourni de sel Moitenal. (B. N. Bourgogne 59, f[os] 14 et s.)

(1) Arch. Doubs, B 305.

(2) Mémoire de 1514. (B. N. Moreau 1046, f[o] 147.)

Lettre de Maximilien, du 20 avril 1518. (Correspondance de Maximilien et de Marguerite, t. II, p. 358.)

Lettre de Granvelle à Broissia, du 11 juillet 1583. (Junca : *Lettres inéd de Granvelle*, Soc. d'ém. du Jura, 1864, p. 190.

(3) Lettre de Charles V aux officiers de la Saunerie, demandant le avis sur l'augmentation de la fourniture du sel de Fribourg. (B. N Fra çais 11629, f[o] 170.)

Confirmation pour le canton de Fribourg du droit de prendre du s Salins, 29 janvier 1590. (Arch. Doubs, B 307.)

(4) C'est ce qu'entend Maximilien dans une lettre à sa fille, du 20 1518, où il demande à ce que les Bernois soient payés sur « la p payelle » de Salins, si la « plus grande payelle » ne suffisait pas. (Cor de Maximilien avec Marguerite, t. II, p. 358-359.)

le sel ainsi acheté. C'est de cette façon que, le 24 mai 1507, Maximilien accorda deux cents charges par an, pour une période de trois années, à Gaspard Weiler, et même quantité, dans les mêmes conditions, à Achs Halm, à Louis Tilger, à Jean Kaiser, tous Bernois. De semblables concessions furent faites en 1516, 1524, 1528, 1533, 1538, 1540, 1541, 1549, etc.; il s'en accordait encore en 1626 (1). Les particuliers en faveur desquels de telles concessions se faisaient étaient d'importants personnages dont l'influence était à ménager. Les lettres d'octroi que leur accordaient les Princes, portent souvent qu'ils ont en vue de les attacher à leur service. Ainsi, figurent parmi les marchands de sel, des conseillers de Berne, un avoyer, Jean-Jacques de Watteville, un gentilhomme de la maison de l'empereur, Gérard de Watteville. En 1541, les charges de sel trié concédées à ces particuliers montaient à huit mille par an (2).

Tous les traités (3, en faveur de la Suisse qui étaient en vigueur au moment de la conquête française, furent maintenus par les nouveaux maîtres de la Franche-Comté. D'autres traités, passés par les Fermiers des salines, augmentèrent encore, sous la domination de la France, les charges imposées aux sauneries pour la fourniture de la Suisse (4). A cette époque, le sel trié était en usage pour l'acquittement de tels contrats. Le sel dit d'Allemagne ne paraît pas avoir eu une longue existence. Fribourg continuait seul à recevoir du sel en pains, et ce sel portait son nom, au XVIII^e^ siècle (5). La

(1) B. N. Français 11629, f^os^ 91, 96, 98.

(2) Ibidem, f^os^ 110-306.

(3) Le cours du sel en Suisse fut encore augmenté par « les inventions et largesses des premiers admodiateurs. » (Bibl. Besançon, Mémoire de la première moitié du XVII^e^ siècle.)

(4) Moreau de Beaumont : *Mém. sur les Imp. et les Droits*, t. III, p. 208. Bouchet : *Mém. sur les Salines*, p. 90. (Bibl. de Besançon.) Falbaire : *Enc. méthod.*, t. VII des Arts et Métiers, p. 137.

(5) *Enc. méthod.*, Arts et Métiers, t. VII, p. 137. Fribourg recevait, à la fin du XVIII^e^ siècle, 4300 charges de sel en pain, du poids de 114 livres la charge.

Suisse était alors le seul pays étranger qui s'approvisionnât de sel à Salins (1).

§ 3

L'exportation du sel hors des salines a été faite pendant fort longtemps à dos de chevaux. C'est cet usage que rappele le nom de « charge d'un cheval » donné à l'ensemble de quatre benates. Mais, dès le XIII^e^ siècle, on se servait de chariots pour le transport, et c'est ce procédé qui a depuis lors subsisté (2).

Les voitures étaient attelées de cinq, six ou sept chevaux (3) ; leur présence était fort encombrante dans la ville de Salins (4). La foule des chevaux qui, à certains moments, pouvaient se trouver réunis, faisait craindre une disette de fourrages. On trouve dans les chartes trace des dispositions prises afin d'assurer la subsistance des animaux amenés pour transporter le sel dont la libéralité des Princes gratifiait les abbayes. Les donateurs de ces revenus cèdent, par exemple, un pré aux monastères pour la nourriture de leurs

---

(1) Sur la persistance de cette fourniture de sel aux Suisses jusqu'au moment de la Révolution, et sur son importance politique, voir les *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés par M Jean Kaulek (Paris, 1886-1889, 4 vol in-8°.)

(2) Voir ci-devant, ch. II, § 4. En 1257, les religieux de Bellevaux doivent transporter leurs salignons hors de Salins « cum propriis vecturis. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 122.)

(3) Arch. Doubs, B 282, 283.

(4) « Pour la cuite des muyres.... y reparent ordinairement grande habondance de charyots conduisans bois et aultres matières requises à la commodité des bernes dud. Puitz comme aussi les charyotz ordinaires levant les selz provenans desd. muyres, de façon que quasi ordinairement pour la grande habondance desd. charyotz, sont privez lesd. habitans de lad. ville sortir de leurs maisons pour négocier leurs affaires, ne y rentrer pareillement, comme aussy sont assez de fois seigneurs estrangers et aultres gens venans aud. Salins, de pouvoir haborder en leur logis. » (Mém. des habitants de Salins, XVI^e^ siècle. B. N. Joursanvault 86, f° 11.)

chevaux (1), de même qu'ils procurent un gîte aux serviteurs des couvents qui doivent mener le convoi (2).

Quant aux chemins qui servaient aux transports, ils semblent avoir fait, dès l'antiquité, l'objet des soins de l'administration, si l'on en juge par les restes de voies romaines que les archéologues retrouvent autour des centres d'exploitation saline, comme à Lons-le-Saunier, à Salins, à Grozon.

Au Moyen-Age, l'entretien des chemins des environs de Salins fut assuré par la Saunerie, qui avait le plus grand intérêt à ce que l'on pût facilement y accéder. Dans un rayon assez étendu autour de la ville, les routes furent visitées et maintenues en bon état par un service de voirie dépendant de la Saunerie, sous la direction d'un officier appelé le « Maître des Chemins ». Cette charge fut réunie à celle du Maître des Œuvres par ordonnance de Jean sans Peur, en 1412 (3). Les diverses voies ainsi entretenues par la Saunerie s'étendaient, autour de Salins, jusqu'à Pagnoz, la Chapelle-les-Rayne et Saint-Thiébaud au Nord, à Blegny et Remeton au Sud, à Villeneuve et Villers-sous-Chalamont à l'Est ; à l'Ouest, elles ne paraissent pas avoir été à la charge de la saline (4).

Nous avons vu comment une route, appelée Chemin Saulnot, servait de ligne de démarcation entre les cours des sels de chacune des sauneries. D'autres chemins sauniers existaient encore en Franche-Comté, et divers lieux dits du Jura en ont conservé le souvenir. C'étaient les routes que devaient suivre les convois de sel envoyés en pays éloignés par l'une des sauneries au travers des limites de l'autre. Pour éviter la

---

(1) Vers 1100. Donation faite par Gaucher de Salins à Cluny : « Jamdictus autem Walcherius donavit unum pratum sub Bracone situm, ad cibum bestiarum sales portantium. » (Guillaume, t. I, Pr., p. 34.)

(2) « Jamdictus... Walcherius donavit... domumque ad Canalem sitam, ad hospitium Fratrum sales conducentium. » (Ibid.)

(3) Voir aux Pièces justif. l'ordonnance de 1412.

(4) Il a été conservé de nombreux procès-verbaux de visite de ces chemins remontant aux XVI[e] et XVII[e] siècles. (Arch. Doubs. Ch. des Comptes. Sauneries. Chemins.)

contrebande, on avait réglé que, dans ce cas, les transports ne se feraient que par des voies déterminées. Des gardes, dits « Forestiers des Chemins », parcouraient ces routes et, de cette façon, surveillaient assez facilement les charrois. Ainsi, en 1469, un arrêt de la Chambre des Comptes fixa l'itinéraire que devait suivre le sel du Puits-à-Muire qui serait expédié dans le ressort de Saint-Laurent-lès-Chalon ; c'était un chemin passant par Aiglepierre, Colonne, Champrougier, la Chassagne, Bellevesvre, Saint-Germain-du-Bois, Louhans et Brans (1). Sans doute, c'est de voies analogues que le souvenir s'est conservé dans les noms de nombreux lieux dits du Jura appelés « Chemins Saulnots » et « Vies des Sauniers ». D Monnier en a signalé l'existence à Montagna-le-Reconduit, à l'Aubépin, à Aumont, à Brainans, à Cesancey, à la Grange-des-Nans, à Rotalier, à Plainoiseau. Le terrier de Fraisans, rédigé en 1506, mentionne aussi un « Chemin Saulnot » passant par le territoire de ce village (2). C'est une route semblable que décrit l'ordonnance de 1388. Elle traversait, cette fois, les limites du Puits-à-Muire, pour l'usage de la Saunerie, et passait par la Chapelle, Montfort, la terre de Montrond, Chenecey, Fontain, etc. (3).

Lors de la saison favorable aux transports, la presse des voituriers qui venaient chercher en un même temps leur fourniture de sel aux sauneries, était considérable. Le chargement des voitures pouvait donner lieu à des longueurs à cause des formalités multiples de sa délivrance. Pour s'assurer une prompte fourniture, les acheteurs stipulaient que leurs charretiers devraient avoir reçu le chargement de sel demandé, dans un délai fixé (4), sous peine, pour la saune-

(1) Arch. Doubs, B 187, f° 85 v°.

(2) B. N. Colbert-Flandre I, 2e partie, f° 207.

(3) Arch. Doubs, B 203

(4) Règlement des Greniers à sel du duché de Bourgogne (1498). « S'il advient que lesd. voituriers séjournent plus d'ung jour naturel, le surplus du séjour sera à la charge des Trésorier et Receveurs de lad. Saulne-

rie, d'avoir à les indemniser de leur retard (1). De même, les ordonnances prescrivaient que les voituriers des communautés fussent servis au plus tôt (2).

Par crainte des fraudes, on avait compliqué, à Salins, l'opération même de la vente. Elle mettait en mouvement un nombre considérable de personnes.

L'acheteur se présentait devant le comptoir qu'on appelait la *Table* de la Saunerie et, là, déclarait la quantité de sel dont il avait besoin. Immédiatement, il en payait la valeur au Trésorier ou Receveur présent. Les Clercs des Rôles inscrivaient le montant de cet achat sur un registre appelé *Livre des Vendues* ou *Livre de Monseigneur*. Le Clerc du Sceau lui octroyait une « bullette », ou laissez-passer, mentionnant la quantité de sel qu'il allait emporter, et destinée à être présentée aux agents de la Saunerie qu'il pourrait rencontrer sur sa route.

Le Clerc des Sels indiquait au Maître Poulain la berne à laquelle il fallait approvisionner le marchand, et en prenait note (1). Le Maître Poulain notait la quantité de sel à fournir, allait le lever à l'ouvroir désigné par le Clerc, et le faisait porter par ses Poulains en un lieu appelé *Rosières*. Là se trouvaient des bancs ou comptoirs où le sel était déposé, amoncelé et compté par les Clercs des Sels.

Cela fait, le Clerc Portier ou Délivreur devait recompter le sel en présence d'un Guette, et en inscrire le total sur son livre. Le marchand pouvait alors charger sa provi-

---

rye, qui doivent toujours estre pourveuz de sel de Grenier à souffisance ». (Arch. Côte-d'Or, B 11181.)

(1) Mémoire des officiers de la Saunerie, en 1514. Parlant des sels du duché de Bourgogne, ils se plaignent de ce que la Saunerie est obligée de « suporter interestz du séjour de leurs charretiers..., en cas qu'ils séjourneroyent aud. Salins plus de quarant huit heures sans estre chargés.» B. N. Moreau 1046, f° 148.)

(2) « La délivrance duquel (sel) se doit faire par lesd. officiers et vendeurs incontinent et au plus tôt que possible est, aux charretiers et commis desd. villes. » (Pièces justif., Ord. de Marguerite.)

sion, et les Guettes de la Porte étaient avertis par le Clerc Délivreur d'avoir à le laisser passer (1).

C'était la même filière que devaient suivre les charretiers des communautés, et aussi les rentiers qui venaient chercher leurs rentes de sel, à la seule différence que ceux-ci n'avaient rien à débourser en entrant.

Dans certains cas, on permit aux marchands de ne pas effectuer le payement à chaque voyage, mais de le faire à des termes fixes. Ainsi les marchands du duché de Bourgogne ne le faisaient que tous les trois mois. Un officier spécial fut attaché au règlement de ces comptes ; on l'appelait le Receveur des Cautions (2), du nom des cautions ou billets que les voituriers de Bourgogne présentaient comme preuves de leurs commissions (3).

Le prix du sel n'a eu d'abord d'autre régulateur que les conditions des frais de sa fabrication et le rapport existant entre l'offre et la demande. Les administrateurs de chaque saunerie vendaient leur sel aussi cher qu'ils le pouvaient et comme ils l'entendaient.

Mais la concurrence des salines amena dans cette question l'intervention du Souverain, principal copropriétaire de l'une d'elles (4). L'arrêt du Parlement qui, en 1425 (5), accorda aux Rentiers la propriété du Puits-à-Muire, n'en déclarait pas moins « compéter et appartenir au Duc et à ses successeurs droit de mettre, ordonner et estably par luy, ses commis et depputez à ce, le pris ès selz que se feront dès lors en avant audit Salins, et mesmement ès selz plats du Bourg-Dessoubz ». Les officiers de la Grande-Saunerie furent considérés comme

(1) Cette opération est décrite dans l'ordonnance du 23 juillet 1593. Voir aux Pièces justificatives, les ordonnances qui y sont transcrites.

(2) Mémoire de 1487 sur les Greniers à sel (Arch. Doubs, B 293).

(3) B. N. Moreau 1046, f° 167.

(4) Ibidem, f° 169.

(5) Arch. Jura, A 18.

es mandataires du Duc en cette partie, et réglèrent le prix lu sel tant pour leur usine que pour celle du Bourg-Dessous. ls s'arrogèrent de ce chef un droit de surveillance sur le 'uits-à-Muire, qui souleva de la part des Rentiers maintes rotestations (1), et donna naissance à une foule de procès en

mésus », en « mépris », comme on disait au xv^e^ siècle, inentés par la Saunerie au Puits, lorsqu'il semblait que les lentiers essayaient d'augmenter le débouché de leur sel n abaissant frauduleusement son prix (2).

Tandis que la taxe du sel d'ordinaire était fixée par le Parement pour les communautés, celle du sel de vente était iabituellement réglée deux fois par an, du consentement des rois salines. Vers le commencement du Carême, les officiers lu Puits-à-Muire et ceux de la Chauderette venaient trouver e Conseil de la Saunerie et lui demandaient d'abaisser le prix de la charge de sel, pour les trois usines. La taxe en était établie après discussion. A la Saint-Michel suivante, le Conseil rétablissait l'ancien prix, d'accord avec les autres salines (3).

A ce prix principal, est venue s'ajouter, à partir du xiv^e^ siècle, une taxe supplémentaire, par l'institution de charges appelées « gabelles », puis « haussements ».

A en croire nombre de textes, jamais la gabelle n'aurait existé en Franche-Comté. D'après l'acte d'accusation dressé contre Jean de Vergy, le 19 décembre 1427 (4), il aurait été reconnu « qu'au delà du chemin romain qui allait de Besançon à Langres, étaient les gabelles, impôts et servitudes royales, en deçà, les nobles libertés et droitures de la franche terre de Bourgogne ». Aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, une certaine quan-

(1) Mandement de Charles VIII, du 21 juillet 1485 (Arch. Doubs, B 282). — Mémoire du Procureur général contre les Rentiers (Arch. Jura, A 20).

(2) Arch. Doubs, B 187, f^os^ 5, 16, 19.

(3) Enquête de 1443 sur le Puits-à-Muire (Arch. Doubs, B 202, f^o^ 170). Déposition de Perrin de Ramerupt.

(4) Finot, *Etude de géographie historique sur la Saône*, p. 160.

tité de chartes, d'ordonnances et de mémoires distinguent le sel de Salins de celui de France, en appelant le premier « sel non gabellé » et le second « sel gabellé » (1). A la fin du XVI[e] siècle, Gollut déclarait que la Bourgogne comtale était « franche par l'exemption de toutes telles impositions et gabelles (2). »

Mais il faut entendre ces passages en ce sens que le sel de Bourgogne était « non gabellé » vis-à-vis du roi de France, auquel il ne payait rien. Pour le texte de Gollut, c'est une manière de parler par laquelle il entend exprimer la différence considérable existant entre les règlements des sels en France et en Franche-Comté. Des deux côtés, il y avait bien une sorte de monopole du sel, un impôt, et l'obligation de consommer une certaine quantité de sel de *Devoir*. Mais le monopole n'était pas absolu en Franche-Comté, au temps de Gollut ; l'impôt était fort inférieur à ce que l'on payait en France ; quant au « sel de Devoir », bien loin d'être une charge pour les habitants de la Franche-Comté, il leur était au contraire un précieux avantage. Son prix était, en effet, moindre que celui du sel de vente, et si des plaintes s'élevaient à ce sujet, ce n'était que lorsque les Comtois

---

(1) 18 août 1425, institution par Philippe le Bon de gardes du sel, sur les bords de la Saône, attendu « que plusieurs faulx sauniers... portent et vendent cachiement, par jour et par nuyt, led. sel non gabellé au grand grief, dommaige et préjudice de nous. » (Arch. Côte-d'Or, B 11175.)

1[er] septembre 1429. Quittance de Philibert de Vaudrey pour la gratification de 100 charges de sel qui lui avait été accordée pour avoir procuré « que le gros sel de mer gabellé seroit rebouté ou à tout le moings délayé d'estre vendu oudit. conté de Tonnerre et remplacé par le sel de Salins » (Arch. Doubs, B 298, f° 35).

Vers la même époque un Mémoire composé par les habitants de Langres pour faire contribuer le Chapitre à la réfection des fortifications constate que « lesdiz Doyen et Chapitre ont grans rentes de sel non gabellé sur les saulniers de Salins » (Arch. municipales de Langres, n° 733, f° 6 v°.)

Le 22 février 1500/1, Louis XII défend aux habitants du duché de Bourgogne d'acheter le sel « non gabellé » que l'on amenait d'outre-Saône (Arch. Côte-d'Or, B 11179).

(2) Ed. Duvernoy, col. 244.

trouvaient leurs ordinaires insuffisants et en demandaient l'augmentation (1).

En réalité, le mot de gabelle a existé au comté de Bourgogne, et cette gabelle a été, comme en France au début de son existence, un impôt temporaire créé pour parer à quelque dépense extraordinaire.

Dès 1364, il existait une gabelle établie sur les sels de la Saunerie et dont le produit était destiné à « l'anfourcssiement et garde d'icelle (2). » C'était le temps des dévastations des Grandes Compagnies et, sans doute, ces circonstances avaient fait juger nécessaire une défense extraordinaire de la Saunerie (3). La même gabelle subsistait en 1366 (4) et plus tard encore, en raison des guerres continuelles qui agitaient le comté de Bourgogne à cette époque. Le 20 juin 1368, les Parçonniers de la Saunerie établissent une nouvelle gabelle de « deux sols d'estevenans par livre, sur toutes rentes d'argent, de sel, fiez et aumonnes qui se paient en ladite Salnerie. » Elle dura jusqu'au 21 février 1369; son but était encore de défendre la Saunerie contre les Compagnies (5). En 1371,

---

(1) Un des motifs qui ont retardé la réunion des salines entre les mains du Souverain, c'est la crainte qu'avaient les Rentiers — et le pays tout entier — de voir le Prince, une fois seul maître des usines, diminuer les ordinaires ou en augmenter le prix.

(2) 29 septembre 1364. Quittance de Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, pour une rente sur la Saunerie (Arch. Doubs, B 270).

L'établissement de la Gabelle n'est donc pas une suite de la destruction de Grozon, comme le croyait Béchet.

(3) E. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p 145 et suiv.

(4) Compte des revenus de la comtesse de Bourgogne, en 1366 : « De mil livres que Madame prant chascun an... demore à Madame pour le mois de may 225 livres dont Emonin Boulle a reçu pour la gabelle, à 2 sols par livre, — 22 livres 10 sols. Demore — 202 livres 10 sols » B. N. (Moreau 900, f° 645.)

(5) 19 juin 1371. Compte « de la Gaubelle qui fut ordonée par noz dits seigneurs le lundi matin devant la Nativité Saint Jehan-Baptiste, en la XXVI[e] semaine l'an mil CCC sexante et huit, à doux solz d'estevenans par livre, sur toutes renies d'argent, de sel, fiez et aumonnes qui se paient en

on payait trois engrognes par charge de sel sortant de la Saunerie. Les impôts de ce genre se succédaient, sous le même prétexe, à intervalles assez courts. Le 25 juin 1375, une nouvelle gabelle est décrétée; elle est d'abord de douze deniers par livre : le 29 du même mois, elle est portée à deux sols, et dure , à ce taux, jusqu'au 30 mars 1376 (1).

Peu de temps après, on trouve une autre imposition analogue, fixée non plus d'après la valeur marchande du sel, mais d'après la quantité de salignons, à quatre deniers par charge (2). Elle avait encore pour but le bien de la Saunerie et devait servir à la reconstruction en pierres des bâtiments jusque là édifiés en bois. Elle était perçue en 1391-1392 (3), en 1407-1408 (4 ; mais les deniers en provenant avaient été distraits de leur destination, et le duc Jean dut, par ordonnance du 27 août 1409, rappeler son but primitif (5).

En même temps que ces gabelles pesaient sur l'ensemble des produits de la saline, des droits spéciaux étaient imposés aux marchands de Bourgogne qui prenaient leur sel à Salins

---

lad. Saulnerie, et fut ordenée pour le reffourcement et emparement de ladite Salnerie pour les Compaignes qui estoient en la contée de Bourgoingne, et fut levée et recehue ladite Gaubelle dois le lundi dessusdit jusques le mecredi XXI[e] jour du mois de février que fut en la VIII[e] semaine, l'am que dessus. » (Arch. Doubs, B 270).

(1) 7 avril 1377. Compte rendu par « Perrin de Laule et Perrin de Boujaille, recevours de la Gaubele que fut misse en la Salnerie de Salins le mardy matin de la XXIX[e] sepmaine, XXV[e] jour de joing, l'an mil CCC sexante et quinze, pour cause des Compaignes que l'on esperoit de venir en la cont de Bourgoingne, et dura ladite Gabele à douze deniers par livre jusque sambady de lad. XXIX[e] sepmaine dessus dite, que l'on y mit deux solz p livre sur touz ceux qui preignent rentes, fiez et almones en ladite Salnerie auxi sur le droit de Madame la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bo goigne, et de touz nos autres seignours de ladite Salnerie; et dura la Guabele jusque le sambadi de la XIIII[e] sepmaine apprès Noël, l'an que d sus. » (Arch. Doubs, B 270.)

(2) Arch. Doubs, B 270.

(3) Arch. Côte-d'Or, B 5951. Compte du Partage de Chalon.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 5961. Compte du Partage d'Auxerre.

(5) Arch. Doubs, B 270.

pour fournir les greniers du duché. Ils payaient, en 1417, une gabelle spéciale de six sols neuf deniers deux tiers tournois, ou quatre gros vieux et une engrogne, par charge de sel Rosières, et dix sols un denier obole tournois, ou six gros vieux et une engrogne, par charge de sel Lombarde, qu'ils faisaient sortir des salines de Salins (1).

Cette gabelle bourguignonne s'était accrue tellement que, au siècle suivant, elle dépassait la valeur du sel lui-même. En 1510, la charge de sel qui se vendait à la Saunerie vingt-six sols huit deniers tournois, subissait un impôt montant à trente-deux sols tournois, quand elle devait passer au duché de Bourgogne (2).

D'autres impositions furent créées dans la suite, toutes temporaires, en principe. C'est ainsi que les trois usines payèrent une contribution d'un petit blanc de cinq deniers tournois par charge, pour l'établissement de l'Université de Dole, ensuite d'une ordonnance de Philippe le Bon, du 6 août 1436 (3). Cette nouvelle gabelle fut rachetée par les Rentiers du Puits-à-Muire et de la Chauderette moyennant une prestation annuelle de cinq cents francs.

Charles le Téméraire paraît avoir le premier tenté d'imposer au pays une gabelle sur le modèle de celle de France, c'est-à-dire sans destination spéciale des deniers en provenant. Déjà il avait essayé de créer en Flandre un impôt de ce genre, et cette tentative avait soulevé des résistances armées (4). Bien que cette contribution ne dût avoir qu'une

---

(1) Instructions du 1er mai 1417 (Arch, Côte-d'Or, B 11175).

(2) Bail de Guillaume Langeolet, amodiateur des Greniers (Arch. Côte-d'Or, B 11181 3).

(3) Marcel Fournier, *Les Statuts et Privilèges des Universités françaises*, t. III p. 124-125. M. Fournier date cette ordonnance du 6 août 1435. Mais, comme les lettres patentes du Duc du 4 septembre 1436 la mentionnent comme donnée « le sixième jour de Aost dernièrement passé », il faut admettre, semble-t-il, la date de 1436.

(4 D. Plancher, t. IV, p. 266. — Clamageran, *Histoire de l'impôt en France*, t. II, p. 29.

durée de deux ans, les Etats protestèrent et en obtinrent la suppression, avec la promesse qu'il n'en serait plus établi à l'avenir (1). Cependant, les Etats ayant continué à voter la somme annuelle de cent mille francs, appelée Don gratuit, et qui constituait la seule contribution que les Comtois consentissent à payer au Trésor, le Duc prétendit s'en assurer le recouvrement au moyen d'une perception de vingt-trois sols 5 deniers par charge de sel sortant de la Saunerie, du Puits-à-Muire et de la Chauderette (2). Les villes, l'archevêque de Besançon et les Etats protestèrent. Pour calmer l'émotion, le Duc assembla les Etats et fit plaider sa cause devant eux par une commission dont le chef était le président de Bourgogne, Jean Jouard. Ensuite des pourparlers qui eurent lieu alors, le duc abolit encore une fois la gabelle, le 15 juin 1474 (3).

En présence de la répugnance qu'éprouvaient les Comtois pour le mot de gabelle, les Princes de la maison d'Autriche s'avisèrent d'un subterfuge pour se procurer des ressources extraordinaires au moyen du sel. Ils changèrent le nom de l'impôt, et, sous l'appellation de « haussements », firent accepter par la province une augmentation des prix du sel, qui revint au même que les gabelles des âges précédents. Ainsi que les impôts dont nous avons vu l'établissement à l'époque des ducs de Bourgogne, ces haussements n'étaient créés, en principe, que pour parer à quelque dépense inattendue.

Les haussements se suivirent de fort près. Le plus ancien

---

(1) Ed. Clerc, *Histoire des Etats généraux*, t. I, p. 136.

(2) Ordonnance du 10 décembre 1473 (Arch. du Doubs, B 270)). — M. Clerc (*Hist. des Et. généraux*, t. I, p. 146), dit que l'impôt fut de 32 s. par charge et établi pour une durée de 6 ans.

(3) Clerc, *Hist. des Et. généraux*, t. I, p. 151. — Arch. Doubs, B 271. Mémoire du sel vendu à la Saunerie : « Item du sel Plaine Rousières, l'on a vendu à ladicte Porte Oudin depuis le XXVIII[e] jour dud. mois de Janvier jusques au XV[e] jour dudit mois de juing M. CCCC. LXXIII[I] jour de l'abolition de lad. nouvelle Gabelle.. »

paraît avoir été celui que créa Charles-Quint, en 1540 ; il était d'environ trois sols estevenans par charge de certains sels, et s'élevait jusqu'à sept sols pour les plus gros, étant proportionné au poids des salignons (1). Il fut bientôt suivi d'un autre, établi par ordonnance du 8 janvier 1548/9, pour payer la garnison de Dole, et qui montait à un demi niquet par salignon, ou trois sols estevenans par charge (2). Un autre, de même valeur, servit à payer, à partir de mai 1554, la garnison de Gray (3). A ces deux charges, dont le but était précis et utile à la Province, vinrent succéder plusieurs mesures analogues, sans autre prétexte que l'augmentation du coût de la fabrication, que la cherté du bois et de la main d'œuvre, En 1564, Marguerite de Parme fut sollicitée par les officiers de la Saunerie d'augmenter le prix du sel de neuf sols par charge (4). Elle en écrivit au Parlement, et, sur l'avis défavorable de ce corps, elle dut renoncer, bien qu'à regret, au projet qu'on lui avait suggéré (5). Mais Philippe II, sans autre motif que l'enchérissement des matériaux, établit une augmentation de prix de neuf sols par charge, le 15 février 1570 (6). En 1575, un nouveau haussement fut créé pour l'entretien de la garnison de Besançon. Le prince de Parme essaya d'en établir un autre en 1579 ; mais son projet échoua comme avait échoué celui de sa mère (7). En 1583, il était

---

(1) B N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 87 v°. — Français 11629, f° 162.

(2) B. N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 88. Colbert-Flandre 1, f° 336. — Arch. Jura, A 38. — Arch Doubs, B 278.

(3) Arch. Doubs. Ch. des Comptes. Sauneries. — Clerc, *Hist. des Etats généraux*, t I, p. 329.

(4) 24 mars 1564. Lettre de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, au Parlement de Dole (Extrait des lettres écrites par les Rois et Ministres d'Espagne au Parlement de Dole. B. N. Moreau 901, fol. 14 v°.)

(5) Lettre de Marguerite au Parlement, datée de Bruxelles, le 16 janvier 1565 (B. N. Moreau 901, f° 49 v° et 50).

(6) Arch. Doubs. Chambre des Comptes. Sauneries.

(7) Lettre du prince de Parme, datée de Maëstricht, le 14 septembre 1579, demandant aux Parlement, Gouverneur et Bons Personnages si on ne pourrait pas faire un haussement d'un liard par charge, pour faire face

question d'un nouvel impôt de ce genre, comme on le voit par la correspondance du cardinal de Granvelle avec M. de Broissia (1). D'autres encore furent établis : le 19 mai 1570, pour une augmentation des troupes de la Province ; le 2 novembre 1596, pour payer les dépenses de la guerre de 1595 (2) ; en 1603, pour l'accroissement des garnisons de Dole et de Gray ; en 1617, pour les gages du prévôt des Maréchaux, de ses lieutenants et de vingt-quatre archers. En 1629, l'archiduchesse Isabelle tenta de créer un nouveau haussement, pour subvenir aux frais de fabrication qui se trouvaient augmentés.

D'après le principe qui attribuait au Prince la réglementation du prix des sels, le droit d'établir les haussements devait lui appartenir exclusivement. Ce sont, en général, les Souverains que nous voyons jeter ces impôts extraordinaires. Si leurs officiers ont pu, en certains cas, les régler, ce dut être en vertu d'une délégation de pouvoirs. Il en a été ainsi quand, en 1596, le Gouverneur de la Province, le Parlement et les « Bons Personnages » établirent un haussement de deux blancs par salignon, pour une durée d'un an (3).

Mais la puissance des Etats de la Province venait ici contrebalancer celle du Roi. La question se posait de savoir si le Prince avait, en tous cas, le droit de créer, sans le consentement des Etats, un impôt nouveau dans un pays qui ne

---

aux besoins d'argent de S. M. — Autre lettre du même, du 9 décembre 1579, remettant à une autre saison le haussement projeté, auquel les Gouverneurs de la Province trouvaient quelques difficultés (B. N. Moreau 901, f^os 85 v^o-88).

(1) Junca, *Lettres inédites du Cardinal de Granvelle* (Soc. d'Emul. du Jura, 1864. p. 91, 153, 158, 209).

(2) Arch. du Jura, A 38. Ce haussement fut décrété par « les conte de Champlite, lieutenant général et gouverneur en Bourgongne, vice-président et gens tenant la Cour souveraine de Parlement à Dole, et bons personnages esleuz et depputez par Sa Majesté aux affaires d'Estat importans et publicques de ce païs et conté de Bourgongne ».

(3) Arch. Jura, A 38.

reconnaissait devoir au Souverain que ce qu'il voulait bien lui octroyer par don gracieux. Le cardinal de Granvelle n'a pas admis, quoi qu'on en ait dit (1), que le Prince ne pût jamais, de sa propre autorité, exiger de ses sujets comtois une contribution de ce genre. Il distinguait entre les haussements établis pour cause de l'enchérissement des matériaux, dont il accordait la création au Roi, et ceux qui étaient destinés à équilibrer le budget de la Province, qu'il ne croyait pouvoir être établis que par les Etats. Il estimait, en effet, que le Roi comme propriétaire des salines ne pouvait être tenu à vendre son sel à un prix qui ne lui aurait pas été profitable (2). Théoriquement, cette opinion pouvait prêter à la critique. Mais elle était assez conforme à la coutume. Nous voyons, d'une part, que c'étaient les propriétaires de la Saunerie réunis, qui primitivement décrétaient l'augmentation du prix de leurs sels. D'autre part, si les Souverains n'ont pas toujours eu soin de prendre l'avis des Etats pour créer les haussements, ils l'ont, cependant, parfois cru devoir faire. Sans parler des gabelles, que les ducs de Bourgogne octroyè-

---

(1) Ed. Clerc, *Hist. des Etats généraux*, t. I, p. 47.

(2) Granvelle à Broissia, Madrid, le 4 mars 1583. « Je suis de vostre opinion que l'accreue du prix du sel doibt estre à la puissance absolute de Sa Majesté, quand icelle se faict pour la nécessité du sel, bois, du charbon, des euvres et matériaulx nécessaires qui sont enchériz, car ce n'est raison qu'il perde son revenu des Saulneries; mais quant l'imposition se faict pour maintenir garnisons et choses semblables, qu'en ce doibt servir le consentement des Estatz. » — Le même au même, Madrid, le 15 mai 1583 : « Vous avez piéçà entendu mon opinion, conforme à la vostre, que sans les Estatz se debvroit faire l'augmentation du pris du sel pour satisfaire aux frais, et que l'haulcement pour les garnisons et necessitez du pays se face avec participation des Estatz et non l'aultre. » — Le même au même, Madrid, le 25 mai 1583 : « Ce que vous dites du desir de tenir les Estatz est cause que l'on ne veult faire l'haussement à coleur des fraiz qui se font maintenant plus grandz que cy devant à la cuyte des muyres. Et, pour moi, j'entendz qu'il en faut faire deux, l'ung à l'effect susdict sans les Estatz, et l'aultre à l'assemblée et avec le consentement d'iceulx. » (Junca, *Lettres inédites de Granvelle*. Soc. d'Emul. du Jura, 1861, p. 91, 153-158.)

rent à la demande même des Etats, nous constatons que tous les haussements établis, entre 1540 et 1617, pour l'entretien des garnisons et des troupes, l'ont été du conseil de cette assemblée.

Au milieu du XVII[e] siècle, l'ensemble des haussements accumulés sur le sel s'élevait à quatorze gros seize deniers par charge. Sur ce fonds, le Roi payait les garnisons de Dole, Gray et Besançon, un octroi annuel à la ville de Salins, à l'Université, des rentes à des soldats invalides, la « gracieuse reconnaissance » due aux Suisses (1). Vers la même époque, les Etats décidèrent que le Don gratuit accordé chaque année par eux au Roi, serait réparti entre les habitants du Comté au moyen d'une taxe sur le sel.

Lorsque la France eut conquis la province, elle promit par un article de la capitulation, que le prix du sel ne serait pas accru à l'avenir. Cela ne devait pas empêcher Louis XIV, trente ans plus tard, d'établir un nouveau haussement (2), et Louis XV de l'imiter (3).

Malgré les charges qui furent imposées aux sauneries et malgré la dépréciation constante du numéraire, les prix du sel n'ont pas augmenté autant qu'on serait porté à le croire, pendant les trois siècles qui ont précédé la conquête de Louis XIV, seule période où il nous soit permis de constater leurs variations. En 1310, le sel se vendait à Salins environ treize sols la charge (4). En 1398, la charge de sel Plaine Rosières valait vingt sols estevenans (5), en 1443 elle atteignait trente sols (6), et trente et un sols six deniers en

(1) Arch. Doubs. Parlement. Sauneries.

(2) Le 3 juin 1704. (Moreau de Beaumont, *Mém. sur les Imp. et les Droits*, t. III, p. 198.)

(3) *Ibid.*, p. 201.

(4) B. N. Français 8551, f[os] 43-49.

(5) Arch. de Salins. Inventaire des titres du Puits-à-Muire, f[o] 72.

(6) Enquête sur la propriété du Puits-à-Muire, déposition de Jean Ferrant (Arch. Doubs. B 202, f[o] 120.)

1454 (1). Un siècle après, elle ne coûtait que deux deniers de plus ; elle fut alors (en 1540) portée à trente-cinq sols (2) ; en 1586 on la vendait quarante-quatre sols (3), en 1634 et 1645, deux francs six gros douze deniers (4), prix qu'elle conserva au XVIII[e] siècle. Les autres formes de sel suivirent une progression analogue. Ainsi, le sel de Porte, qui valait trente-huit sols en 1453, rabaissé à trente-six en mars 1454 (5), et à trente-trois en 1468 (6), remonte à quarante-cinq sols en 1586 (7), à deux francs huit gros dix deniers en 1634 et 1645 (8). En plus de cette valeur, les acheteurs payaient quelques deniers par charge pour le salaire du Délivreur et des chargeurs, et, au XVII[e] siècle, quatorze gros seize deniers à titre de haussements.

Le nombre des charges de sel que l'on fabriquait et ven-

---

(1) Compte du Trésorier de la Saunerie (Arch. Côte-d'Or, B 6015, f° 2).

(2) Le 30 avril (B. N. Nouv. acq. Fr. 6348, f° 87 v°).

(3) Compte des revenus du Comté du 1[er] octobre 1585 au 30 septembre 1586 (B. N. Nouv. acq. Franç 396, f° 44).

(4 Mémoire présenté par le Parlement à l'Archiduchesse, en 1634 (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries). — Autre Mémoire du Parlement, de 1645 (B. N. Moreau 912, f° 109).

(5) Déposition de Jean de Vaux dans une enquête de 1484 : « Il a veu et lui est apparu que le pris des selz d'Amont, Bouchet et de Porte ont estez et furent ravalez en l'an mil CCCC LIII ou LIIII ou environ. C'est assavoir le sel d'Amont qui estoit de trente-six solz fut remis et ravalé à XXXIII, le sel Bouchet et de Porte qui estoient tout à ung pris de XXXVIII solz furent remis et ravalé à XXXVI solz. » (Arch. Jura, A 20.) — Compte du Trésorier de la Saunerie pour 1454 : « Du sel de Porte, l'on a vendu en menu à la Porte Oudin VII[c]LXXVI charges. C'est assavoir, depuis le premier jour de janvier jusques à la XII[e] sepmaine incluse, LXIIII charges, au pris de XXXVIII s. la charge, valent VI[XX]I liv. XII s., et depuis la XIII[e] sepmaine jusques au derrenier jour de décembre incluz, VII[c]XII charges au pris de XXXVI s. la charge, valent XII[c]IIII[XX]I liv. XII s. » (Arch. Côte-d'Or, B 6015).

(6) Compte de la Saunerie 1467-1468 (Arch. Doubs. Chambre des Comptes. Sauneries. Comptes).

(7) Compte de 1585-1586 (B. N. Nouv. acq. Fr. 396, f° 44.)

(8) Mémoires du Parlement de 1634 et 1645 (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries. — B. N. Moreau 912, f° 109).

dait annuellement à la Saunerie, a varié d'après les traités qui assuraient la fourniture des pays étrangers, et aussi d'après la facilité des communications que des guerres, des épidémies venaient parfois entraver. En 1392 il sortit de la Grande Saunerie 24,872 charges de différents sels (1); en 1425, 48,000 (2); en 1454, 41,057 (3). Pendant le XVI[e] siècle, la production a varié entre 48 et 49,000 charges (4).

L'administration des finances de la Saunerie était confiée à un ou plusieurs fonctionnaires que l'on appelait Receveurs ou Trésoriers. Le Prince avait un Trésorier (5), les Parçonniers nommaient des Receveurs pour gérer leurs intérêts pécuniaires. Lorsque les Partages furent tous réunis au Domaine, le Trésorier reçut tous les deniers et fit tous les payements relatifs au sel de Salins.

Primitivement, les comptes des Trésoriers et Receveurs étaient arrêtés tous les quinze jours. On appelait *répons* ce règlement de comptes (6). Cet usage durait encore dans la

---

(1) Arch. Côte-d'Or, B 5951. Compte du Partage de Chalon.

(2) Gratification accordée par Philippe le Bon le 8 février 1424/5 (Arch. Doubs, B 297).

(3) Compte du Trésorier (Arch. Côte-d'Or, B 6015).

(4) Mémoire de 1592 : « Dressant estat des selz y faicts en 20, 30, 40 ans ou plus, ne sera treuvé qu'on y en ayt jamais faict, l'ung des ans portant l'aultre, plus de quarante huict ou quarante neufz mil charges. » (Arch. Doubs. Ch. des Comptes. Sauneries)

(5) Le percepteur des revenus de Mahaut d'Artois n'avait, en 1320, que la qualification de Receveur. En 1318 cependant, il est déjà appelé Trésorier. De même en 1339.

(6) Février 1242/3. Donation de rentes par Jean de Chalon aux Dames de Battant : « L'un doit respondre de 14 jors en 14 jors, et en chascun respons leur donons c sols d'estevenans. » (Cart. de Jean de Chalon, n° 8.) —

En 1339, on payait encore par Répons (Donation faite par le duc Eudes et Jeanne de France, le 15 février 1338/9 (Arch. Doubs. Ch. des Comptes, Sauneries). Chaque Répons était désigné par une fête qui se trouvait comprise dans cette quinzaine : Répons de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-André. (Cartulaire de Jean de Chalon, n° 5. Donation de juin 1238 en faveur des Dames d'Ounans.)

première moitié du XIVe siècle. Plus tard, on ne rendit plus qu'un compte unique chaque année, à la Chambre des comptes de Dole. D'abord l'exercice s'étendait du 1er octobre au 30 septembre ; plus tard, il dura du 1er janvier au 31 décembre.

C'était aux Clercs des Rôles qu'incombait le soin de la comptabilité Au XIVe siècle, on appelait cette charge « l'office du Clerc de la Table de la Saulnerie, ouquel ils sont trois » (1).

On nommait *Gros de la Table* la somme de tous les deniers perçus pour prix de la vente du sel. Le Trésorier de la Saunerie recevait cet argent et le répartissait entre les Parçonniers au prorata de leurs droits.

En 1308, le Gros de la Table rapportait 5,232 francs (2) ; en 1366, 3,150 livres estevenans (3) pour la seule part de la Comtesse. En 1454, l'ensemble était de 62,431 livres 4 sols 7 deniers (4), et en 1623-24 de 573,000 livres (5) En outre, les propriétaires percevaient certains droits et redevances des bénéficiaires de rentes constituées sur la Saunerie ; c'est ce qu'on appelait les « menus cens » et les « coutumes des Chauderettes ».

Quant aux charges supportées par la Saunerie, elles consistaient dans les frais de bois, de charbon, de fer et de suif, dans les dépenses d'entretien des bâtiments, dans l'acquittement de rentes constituées sur la Saunerie (que l'on distinguait en *Fiefs*, *Rentes* et *Aumônes*), dans la solde des officiers, des ouvriers, et le paiement des journées des manœuvres employés aux gros travaux.

Les frais de fabrication étaient estimés à neuf gros par charge

---

(1) Voir aux Pièces justificatives le Règlement de la Saunerie au XIVe siècle.

(2) Finot : *Compte original des revenus de la Saunerie de Salins en 1308*. Lons-le-Saunier, 1865, in-8°.

(3) B. N. Moreau 900, f° 464.

(4) Arch. Côte-d'Or, B 6015.

(5) Bib. de Besançon, Chifflet XLIX, f° 144.

en 1484 (1), à quinze gros en 1634 (2). Leur total s'élevait en 1624 à deux cent mille francs (3).

Toutes ces charges et frais soldés, le Prince retirait 4,150 francs de la Saunerie au temps d'Otton IV (4); dans les premières années du xv[e] siècle, le Duc y percevait douze ou quinze mille francs. Le profit augmenta rapidement à cette époque. En 1425 et 1427, on y trouvait un bénéfice net de cinquante mille francs environ (5). Puis, la valeur de la Saunerie s'abaissa au point de perdre en dix ans, de 1453 à 1463, cent onze mille francs (6). Au xvii[e] siècle (7), au moment de la conquête de Louis XIV, le roi d'Espagne tirait de ses sauneries un revenu d'environ trois cent mille francs. C'était une somme égale à celle que lui rapportait, à la même époque, tout le reste de son domaine au comté de Bourgogne.

Le Prince trouvait, en outre, dans les salines un fonds de réserve toujours prêt où il pouvait puiser pour récompenser

---

(1) Enquête sur le cours du sel du Bourg-Dessous. 23 août 1484. Déposition de Jean de Vaux (Arch. Jura, A 20). — A la même date, au Puits-à-Muire, les frais étaient : 1° pour le « trais du Puys » (c'est-à-dire l'extraction de la muire), 15 sols estevenans par quartier; 2° pour la « cuyte de muyre et façon de sel » 18 livres 18 sols par bouillon, 3° pour le « benaistaige et lyaige » 3 deniers estevenans par charge de sel. En cette année, chaque quartier avait produit environ 1 bouillon; chaque bouillon, environ 20 charges 1/2. (Compte du Trésorier de Salins pour 1484. B. N. Joursanvault 84 et s.)

(2) Mémoire du Parlement (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries).

(3) Bibl. Besançon, Chifflet xlix, f° 144.

(4) Etat des revenus du comte de Bourgogne, dressé au moment du mariage de Jeanne de Bourgogne avec le comte de Poitiers. (B. N. Moreau 879, f° 28 v°).

(5) 12 août 1427. Lettres de Philippe le Bon octroyant une gratification aux ouvriers et officiers de la Saunerie (Arch. Doubs, B 297).

(6) Enquête sur le cours du sel du Puits-à-Muire. 23 août 1484. Déposition de Jean de Vaux (Arch. Jura, A 20).

(7) Un mémoire du Parlement de 1629 (Arch. Doubs. Parlement. Sauneries) donne 309,000 fr. Un compte de Jean-Claude Jacquinot, receveur général (1667) donne 350,000 fr. (B. N. Clairambault 977, f° 263).

ses amis ou pour s'en créer de nouveaux. C'est ainsi que, suivant la politique inaugurée par Jean de Chalon, les comtes de Bourgogne ont acquis, au prix de rentes sur les sauneries, les suffrages et l'appui des monastères. C'est ainsi que des revenus assignés sur les puits de Salins leur ont assuré de nouveaux vassaux, c'est-à-dire de nouveaux soldats. C'est en mettant à profit les richesses des salines que l'on a pu, aux moments critiques de l'histoire de la Franche-Comté, parer aux dépenses extraordinaires que nécessitait la défense du pays. C'est grâce aux sauneries que les Comtois ont pu se faire des alliés de leurs dangereux voisins, les Suisses.

Les Français comprenaient si bien les avantages que le comté de Bourgogne pouvait tirer de ses salines, que, à chaque invasion, ils se sont efforcés de les détruire, tant qu'ils n'ont pu espérer les conserver. Richelieu écrivait à Longueville, après l'invasion de 1637 : « Si vous aviez pu prendre les salines de Bourgogne, c'eût été une bonne affaire ; mais ce qui ne peut se faire une fois se fera une autre » (1). Trente-sept ans plus tard, Louis XIV devait mettre cette menace à exécution.

---

(1) *Lettres de Richelieu*, t. V, p. 1049.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Amodiation de la saline de Grozon à Hugues Frumiet, d'Arbois.
(Octobre 1255.)

Lettre de une amodiation dou puis de Groison du temps passez :

A tous ceux qui ces presentes lettres, je Hugues Frumiet, d'Arbois, fais savoir que j'ay achetez de noble prince Hugues, comte palazin de Bourgoingne, et aulte dame madame Aalis, comtesse palatine de Bourgoingne, sa fome, pour moy et pour ceux que je y voudrai acompaigner, lo puis de Groison et lour muire, tant comme il en y hont et comme je et mon commandement, ou mi compaignons, en hy pourrons trover, pour sis ans prochainement et continuelment avenir, dès ceste prochaine Nativité N. S. qui vient en lay, et lour maix et lour bernes et lour prevosté de Columpne, et lour chastel de Groison, mil livres d'estevenans, en tel manière que je, ne mon commandement ne pouhons prandre en la ditte prevosté plus ault que x sols d'une amende, ne ne pouhons les gens de la dite prevosté efforcier mais que selon lour droit usaige. Et est assavoir que les dites M livres, je dois paier a dit conte et contesse chascon an à IIII termes : à la XV^ne^ de Pasques, II^c^ et L livres, et à la foire de Chestel CC et L livres, à la Saint Andrey CC et L livres, à la Chandeleur, CC et L livres, et enssi chascon an tant que li siex ans soient acompliz. Et ceste vendue, si come il est devant escrite, promettent il à moy et à mes compaignons à garder et deffendre vers toutes genz; et vuellent et outroient que nous prennons et haiens un tel usaige en lour bois come cilz de Groison en ont pris en çay en arriers pour les affaire du pois et des bernes. Et pour ce que je ne soie deffaillans de payer les dites M livres par les IIII termes qui sont nommez, je lour abandons

et outroy qu'il puissent prandre tout quanque j'ay et que je pourrai havoir en meubles et en non meubles, pour vendre et pour despandre et faire toute lour voluntez, tant qu'il haient tout lour paiement entièrement des dites M livres, enssi comme il est divisez par les termes escripts. Et promet ensor que tout par la foy de mon corps donée, à tenir ostaiges à Dole et à faire tenir à mon filz avec moy, tanque li paiement de M livres soient acompliz, si come je le promet en ces escript. Et en tesmoingnaige de ceste chouse, ay je ceste lettre fait seeler du seel le priour d'Arbois et du seal monsignour Guillame de Changins, et si ay mis le mien seel avec. Ce fut fait l'an de l'Incarnation Jhesu Christ qui court par mil CC et LV, ou mois de octembre.

(Arch. du Doubs, B 1, fol. 6. Cartulaire du comté de Bourgogne. Copie de 1318.)

Règlement concernant les offices de la Saunerie de Salins.

(Deuxième moitié du XIVe siècle.)

Pour le fait de la Saulnerie de Salins.

C'est l'office du clerc de la Table de la Saulnerie, ouquel il sont trois.

Il doit mettre en escript touz les noms des marchans qui paient saul en la Saulnerie, par le rapport des recepveurs, et du consentement du marchant qui paie, ne les poulains ne doivent apporter le sel aux marchans se n'est par son commandement. Item, il doit garder son roolle que les recepveurs n'y haient povoir. Item, il doit escripre les delivrances et faire bien et loiaulment au temps qu'elles doivent estre delivrées. Item, il doit garder que selon la vente qui courra, que amas de sel ne se face en la ville. Item, doit faire les escroes des benaistiers, fèvres, manouvriers et doit recevoir le roolle des huillons des clers des saulx. Item, doit mettre en escript au roolle la cedule du clerc des chemins, du maistre charpentier, du maistre fèvre et de la mission de la porte de la Saulnerie et de touz autres menuz ouvraiges, et faire le compte de la Saulnerie chascune sepmaine.

C'est l'office des clers des saulx.

Ils doivent estre deux et doivent delivrer la meilleur saul pour les marchans et la plus viez pour les delivrances, et doivent recevoir chascun mardi matin leurs tailles des benaistiers, et doivent veoir et savoir que li benaistier ne leur tolloient fors ce qu'il auront lié, ne que il auront eu de saul en chascun buillon, et doivent compter le saul sus les bans ainçois que on la delivroit, et savoir combien il leur en demorra chascun jour là où en l'aura prise la journée du jour passé, et garder que il n'ait point de saul es ouvrours demorez au temps que l'on fait les buillons volauges, ne ne doivent pranre leur demorance de la journée ou livre de la Table, mais le doivent savoir à ce que il compteront sus les bans et par les ouvrours. Et doivent veoir le charroy des delivrances au plus adroit que il pouront, senz pranre loier, et doivent tenir le sal en fermure, si que li ungs des benaistiers ne l'ambloit à l'autre, et veoir que les saulx soient bien loiées et de bon harnois, et faire estuier les saulx quant mestier sera. Et doivent escripre les sommes, les vendues et les delivrances et apporter à compte. Et doivent tousjours recourre au registre pour savoir liquelx en doit mener à son chair, liquelx non, et quel lieu et en quel manière, ou en salignon ou en saultrie.

C'est l'office du clerc portier, autrement delivrerre.

Il doit delivrer ce que il trouvera sus les bans escript es livres du clerc de la Table soit pour marchans ou delivrances, et doit tenir moult près les lieux, et, quant il veult delivrer, il doit appeler une gaite pour garder la saul sus les bans, et puis conter bien et deligenment, et se il li trouve chose qui ne soit certaine, il le doit monstrer au portier, et le portier doit savoir que il doit faire selon le meffait. La saul comptée et trouvée à point, il doit rapporter au portier pour la laisser aler dehors, et ne doit pas attendre que li bans soient plains, ains doit delivrer souvent. Item, doit faire les menuz deniers et les sommes des saulx d'Aval et d'Amont, de la porte et de la maison, chascun jour, et doit mettre en escript au chief de la sepmaine : « Tant à l'on vendu de saul en ceste sepmaine ». Item, doit mettre en escript les fers viez par le commandement au maistre fèvre qui le voit

et doit savoir que il soit paiez à la Table, et dire à la porte que l'on le laisse aler. Item, ne doit compter la saul ne delivrer jusques li clers des saulx l'aient comptée. Item, doit mettre en escript le fer viez, les chanciz, les sièges, les salogres, les chauchepiez et les enches, quant l'on les vent, et mettre en escript les ploiges, et ne doit mettre nulz en escript pour ploiges si ne le voit devant li et que il ne li demandoit de bouche, et ne doit pranre loier, et ne doit touchier au livre du clerc de la Table, se n'est en sa presence. Item, ne doit pas pranre VI deniers, qui souloit prandre pour les delivrances. Item, se les chauderettes boullent, il doit mettre en escript les vendues et les delivrances, et doit venir au compte et apporter ses livres au clerc de la Table.

C'est l'office du puis d'Amont.

Il doit lever le dymanche matin et au point du jour et doit savoir que il li est demorez en bez moillié, c'est assavoir es cuves des barnes, le soir devant, et ne s'en doit pas fier aux manovriers, mais doit aler par les barnes et giter ses randes, et doit aloier ses barnes, et ne doit laissier aler muire fors que à la mesure, et doit faire plus boullir la bonne barne que la mauvaise, et ne doit aloier par son serement les boullons volauges à la meilleur barne ne à la pieur, et ne doit faire giter la rende à autrui, mais la doit giter de sa main et especialment des boullons volauges, et veoir sa rande au commancement et, quant l'on aura adessez, aussi aler veoir sa rande que on li ait bien laissié son seal et sa muire. Item, se doit donner garde à delivrer la muire de la Chauderete et appeler une gaite pour veoir la mesure de la muire, et fermer le rouaige jusques la dite muire soit courrue, et, ce fait, le mercenier doit oster le chevillon et porter en chex le portier. Item, doit aloier ses barnes en tel manière que il puisse paier le venredi et le samedi la Chauderette ou le dymenche matin, et que en demorront à paier, ne ne doit emprunter ne prester à la Chauderette, ne paier fors que à ces III jours, et doit avoir sa taille contre celli à la gaite, et ne doit pranre nul loier par son serement de l'aloiement que il face, et doit garder que le puis ne montoit par deffaut de manouvriers, et les doit esvoillier de nuit, et doit savoir quant le puis croist

et descroist et pourquoy, et doit aloier ses barnes par les moustiers. Item, doit gesir tous les soirs en la Saulnerie et doit rendre, le mardi matin, le git du puis, c'est assavoir les boullons, à cellui qui fait le roolle des boullons, c'est assavoir aux clers des saulx, et demorer tant que il soit fait.

C'est l'office du puis d'Aval.

Il se doit lever le dymenche matin au point du jour et doit aler veoir ses randes et que il li demore em bez moillié, et mettre en ses tables la demorance, et doit aloier ses barnes, celles que il verra par ses tailles devant soient mieux alloiéez. Le lundi, il doit aler giter ses randes et doit avoir les noms des barnes en ses tables et mettre quand il les a gitez la rande le boullon en ses tables en escript, et, quant l'on a dessez, il doit aler veoir ses seaulx, et se doit il faire de jour en jour, et ne se doit pas fier à cellui qui trait la muire, mais baillier à mesure, et doit savoir que sa muire aille bien et que sa rande s'acorde aux noz. Et doit aler veoir touz les jours ou puis aval veoir ses muires et essaier, et veoir que le puis ne montoit par deffaute de traite. Et doit rendre à cellui qui fait le roolle des buillons le git de son puis le mardi matin, et demorer tant que le roolle soit fait. Et doit aler par les moutiers et doit gesir touz les soirs en la Saulnerie senz nul deffaut. Item, doit avoir une clefs en la ferreterie et doit mettre en escript en papier ce que on li baillera de fer nuef et combien il en demorra en la dite ferreterie, et doit apporter à compte ce que en demorra et ce que il recepvra. Item, doit garder que l'aigue s'espuisoit en la manière qu'elle se doit espuisier, et que elle s'en aille par chenaulz que elle doit, et que elle ne se mesloit en la muire.

C'est l'office du maistre des chemins.

Il doit ouvrer de sa main et doit aler veoir chascun jour par les puis les muires qu'elles soient bonnes et qui n'y ait nul mesain, et essaier et veoir les chenaulx et les rigoles, et veoir le puis, et doit aler par les lavoz de XV^ne^ en XV^ne^, et nettoier se mestier est, en tel manière que la muire n'y ait dommaige se crue vient, que l'aigue ne surmontoit, et, se grant pluye venoit de nuit, il doit venir à la porte et la faire ouvrir à toutes les heures pour l'y faire avoir son cours. Et se doit donner garde

de faire hoster la terre pardevant les barnes, quant mestier est, et la doit aidier apporter. Item, ne doit donner taiche ne faire à faire autres euvres, se n'est pas le conseil du portier ou du clerc de la Table ou d'autre clerc avec l'un de ces deux. Item, doit vesiter les chemins et rapporter le deffaut que y est au portier et aux clercs de la Table et y ouvrer à l'advis d'iceulx, etc.

C'est l'office de cellui qui paie le bois à la porte.

Il doit paier ce que li ventiers haisme, et se il voit que li ventiers die trop ou pou, pour quoy il s'en donnoit garde, il le doit blasmer. Item, ne doit paier ne recevoir nulz deniers à la Table pour le bois se par le clerc non. Item, il ne doit donner denier à forestier, ne à gaites, ne à nulz autres, et doit venir au point du jour en la vente et ne s'en doit partir se n'est à mengier ou pour aler sus les, et doit giter sa journée touz les matins, et doit toujours fermer son haimaire quant il se part de la vente, et se li hesmeur haisme la cherrée de ung gentilhomme ou de ung bourgeois de II deniers ou de III plus que à ung de la montaingne, il le doit paier.

C'est l'office du clerc de la vente.

Il doit mettre en escript touz les noms de ceulx qui amènent le bois à bestes en la Saulnerie à l'esme et les villes dont il sont, et le nombre de l'argent qu'il emportent, ne ne doit mettre en escript deniers que le paieur paioit, se il ne le trouve au proffit des seigneurs. Et se li paierres le baillie, il ne le doit pas souffrir, mais le doit dire aux gouverneurs. Item, doit demorer autant à la porte comme li paierres fait. Item, doit veoir toute la demorance de l'argent du soir et mettre en escript. Item, doit compter touz les deniers que l'on paie pour les bois mener. Item, ne doit souffrir à prester nulz deniers de la bourse, et se il avient que li comptes ne se preigne bien par raison, et il avient plusieurs foiz, il le doit dire aux gouverneurs et au portier. Et ne doivent faire boule à la porte, et doit tousjours fermer son hamiaire quant il se part de la vente. Item, doit faire chascun jour sa somme et sa recepte, et au chiez de la sepmaine apporter à compte.

C'est l'office du ventier.

Il doit ainsin continuelment demorer à la porte comme li

paierres et le clerc, et haismer bien et loiaulment si hault que li paierres et li clers le puissent oir, et regarder les charrées de bois d'une part d'autre. Item, il ne doit compter, ne giter, ne estre près de la bourse. Item, il ne doit pranre ne faire pranre loier. Et souloit avoir avec lui ung autre pour bien avisier et garder, et ne doit estre acoustumier de mengier à la porte, et se il a nulz entour soy que li nuise riens, il le doit dire et faire departir, et s'il ne veult, il le doit dire au portier ou aux gaites. Et ne doit avoir chairs menent bois, ne ne doit recevoir denier de sa main à paier. Item, puet bien hesmer le chair de ung gentil homme ou de ung bourgeois du Vaulx II deniers ou III plus.

C'est l'office des gaites

Il se doivent couchier li deux quant l'on est couchiez par la Saulnerie, et les autres deux doivent aler par les barnes et par les ouvrours et regarder que les ouvriers facent bien leur devoir. Et quant se vient à la mienuit, il se doivent aler par les barnes aval comme ceulx de devant, et de jours aussi comme de nuit, ne ne doivent point avoir de mesgnie à la porte, ne femmes ne enffans, ne faire mengier gens estranges, ne aler au moustier, ne passer la porte se n'est par le congié du portier. Et ne doivent riens demander ne estraire aux gens que ont rente en la Saulnerie, ne des manouvriers aussi, ne des moutiers, et doivent il, ou li moutier, taillier le charbon au commandement du portier, et estre si près du mesureur que l'on n'y puisse riens meffaire, et doivent garder le charbon par les ouvrours que on n'y face forfait. Et doivent garder que li chanciz soit bien deliz. Et ne doivent laissier la porte, ne ne doivent jouer en la Saulnerie aux dez, ne laissier la porte pour acheter viandes pour eulx ne pour autres. Et doivent tousjours entendre à garder leur porte, ne ne doivent, especialment à la porte, de nuit ne de jours, jouer à nulz jeuf à plus d'une chausne de vin, ne ne doivent ferir manouvriers ne manouvrières de la Saulnerie, ne malicieusement ceux qui amènent le bois.

C'est l'office du maistre fèvre.

Il doit vendre le fer viez en sa bonne loiaulté par son serement, au proffit des seigneurs. Item, il doit faire à ses fèvres comment les chaudières soient bien ramandées en temps et à lieu qu'elles

le doivent estre, et cerchier aussi, et se il trouve deffaut aux fèvres, que il ne vuillent ou puissent faire, il le doit faire à faire par sus leur paiement. Item, il doit venir en la Saulnerie après mengier devers le soir, de nuit, et doit aler par les barnes et demorer tant que à creuveffeu pour savoir se il a deffaute pour fèvres. Item, doit garder que on ne ramande de fer nuef. Item, doit faire que on descuille les chaudières quant il verra qui sera de faire pour ramander. Es vendues des fers que il fera, ce doit estre par l'ordonnance du portier, le clerc de la Table, et doit paier ses fèvres en la Saulnerie. Item, il doit faire que li fèvres ouvrent chascun jour de leurs mains, et que il soient garniz de euvre à son povoir Item, se doit donner garde que les pillons soient bien coilliz. Item, doit apporter tous les soirs par escript ce que chacun des fèvres aura fait la journée, tant de clos comme d'autres choses en la dite Saulnerie.

C'est l'office du receveur de la Table.

Il doit recevoir bien et loiaulment des marchans, et doit savoir les missions que l'on fait, et doit baillier aux seigneurs la monnoie que il prent, ainsin comme il la prent à la Table et pour tel pris, et se il trouve moins des deniers des marchans la première foiz, il les doit reconter. Et ne doit acheter sal pour faire amas, ne faire à faire à autrui, ne faire acheter, ne estre compains. Item, doit soustenir la porte de tout l'argent que y faut, jà soit ce que vendues ne se facent, et pour ceste cause prant il au roolle, en despense, cent livres de pension chascun an, en oultre ies gaiges ordinaires.

C'est l'office du clerc qui porte le seel.

Il doit mettre touz les matins en escript touz les noms des ouvriers mis pour descombrer les chemins en la Saulnerie, et ce que en leur donne; et doit garder qu'il ouvrient bien touz jours et que il ne partent point senz congié. Et doit demorer en la Saulnerie tant que li marchans soient delivrez, et faire les lettres des marchans et seeller ce qui passe par la porte d'Amont, et toutes autres lettres qui se doivent seeller du seel de la Saulnerie.

C'est l'office des moutiers.

Il doivent gesir touz les soirs en la Saulnerie que les barnes

bouldront, senz chambre, se n'est pas essoigne de maladie ou par le congié du portier, et doivent baillier aux faceriz des ouvrours ung salignon loial et souffisant, et faire à faire la sal à ce fuer, ne trop grant ne trop petite. Et doivent veoir chascun jour une foiz ou plus que les saulx soient egaulx, et doivent apporter chascune sepmaine de chascun ouvrour deux salignons à la porte pour savoir c'elles sont egaulx et convenables, ne ne doivent pranre loier des manouvriers ne riens des houlles nuefves, ne de touldre le bel. Il doivent savoir quant l'on alloue les boullons volauges, et que on n'y mette point de cueille, et doivent reverchier les lomps, et doivent veoir que li saulx des boullons volauges soient egaulx à celle des seigneurs. Et doivent estre à baillier le charbon, par l'ordonnance du portier, et estre si près de la boille que l'on n'y puisse riens meffaire. Item, doivent savoir que li saulx de la porte et les salignons soient egaulx à celle des seigneurs. Item, doivent aler chascun soir esvoillier les merceniers des puis qui ne montoient trop. Et doivent estre à giter les menues mises et faire à paier les remandures, les vielles et les nouvelles, ainsin comme il est acoustumez; ne ne doivent estre procureur ne facteur de nulz qui ait rente en la Saulnerie. Item, doivent estre à lever et à couchier les chaudières, et appeller les manouvriers, et doivent estre à rendre les tailles aux benaistiers, aux clercs des saulx et faire les boullons au roolle du clerc de la Table, et faire à mettre ou roolle la raison du deffaut de la sal, pour quoy il a moins au boullon qui ne doit avoir. Et doivent faire qui n'y ait la sepmaine plus de III remendues ou de IIII, et se ce se doit faire et accorder par les clercs du Puis et par les moutiers.

Et doivent compter la sal des boullons en la tire et mettre en taille, et savoir combien il aura de sal en chascun boullon. Item, doivent bien garder que aucun buillon ne se perde par deffaut des manouvriers de la barne, et aussi pour deffaut de muire faire venir en sa barne, et, se deffaut y a, il le doivent rapporter au portier. Item, quant la muire entre, que la chaudière rebuille tousjours. Item, quant la brèse est faicte dessoubz la chaudière, que elle soit traite avant qu'elle soit consumée et gastée. Item, que elle soit estaincte par l'estegnerry, affin qu'elle ne se perde, et, incontinent, soit portée en l'ouvrour

pour faire la tire de la saul. Item, que les estolez soient bien mehuz et traiz à point. Item, que se il y vient aucuns coliz en la chaudière, que il soit hastivement succourruz, affin que plus grant inconvénient n'en vienne. Item, que la saul soit portée quant temps est, affin qu'elle ne pesoit trop sur la chaudière et que elle ne ce secche trop sur ycelle. Item, que incontinent qu'elle est portée, que les facerriz soient prestes pour faire le sel, et les secherriz pour la sechier, et les benaistiers pour la lier. Item, que touz les jours il doit venir veoir en sa barne pour veoir se il fault aucune chose en sa barne, qu'il le face faire, et savoir l'estat de ses ouvriers et ouvrières, afin que se il en y a aucuns ou aucunes malades, qu'il y pourvoie d'autres. Et aussi doit vesiter l'ouvrour de sa barne, faire recuillir et amasser le fraschon et veoir les soilles, que la muire salée ne se perde par deffaut.

L'euvre de cellui qui met les ouvriers pour porter et redrecier le bois par la Saulnerie.

Il doit savoir quantes barnes bourront le jour, et le très bon matin, au point du jour, doit estre en la place de la vente, pour prendre les ouvriers qui seront necessaires pour la journée en la Saulnerie, selon les barnes qui burront, et les pranre au meilleur marchié qui pourra, et les tenir près que il ouvrient tout le jour, et que les diz ouvriers ne facent courvée pour aucuns fors pour la Saulnerie; et doit taillier chascun jour, devers le matin, les ouvriers et les vesiter par sa taille III ou IIII foiz le jour, et les doit faire escripre par le clerc du seel qu'il n'en doit pranre aucun salaire; et doivent estre paiez le samedi au soir à la porte en la presence du portier.

C'est l'office du maistre moustier.

Il se doit prandre garde sur touz les moustiers, manouvriers et manouvrières de toute la Saulnerie, que I chascun face bien son office, et se deffaut y voit, il le doit corrigier à son povoir, et se non, il doit rapporter au portier le deffaut, et sur qui, pour en faire la raison.

C'est l'office de cellui qui mesure le charbon.

Il doit estre à mesurer le charbon en la charbonnerie et non ailleurs, avec lui I moutier et une gaite qu'il doit appeler; et

doit estre si près que il ait la main sur la boille, affin que cellui qui mesure ou le charbonnier ne face faulse mesure et qu'il n'y mette fors que bon charbon. Et doit rapporter à la porte par taille, combien chascun charbonnier aura rendu de charbon.

Et doit chascun des diz officiers faire residence en la ville de Salins, ne n'en doit partir senz le congié des seigneurs ou du portier, et que il soit pourveu à leur office jusques à leur retour sur peine de l'amande et du dommaige.

L'euvre du maistre polain.

Il doit faire porter toute la sal que l'on vent et delivre en la Saulnerie, par les poulains, et en doit rapporter le compte de ses prises es clers des saulx par ses tailles et là où il l'a prise, ou en ouvrour ou en estouaille; et se doit pranre garde qui ne face porter sur les bans ne en Rosère benaste XI[e] ne XIII[e].

L'office du portier.

Il doit demorer à la porte et doit commander aux gaites de la dite porte ce qu'il doivent faire, et doit aler par la Saulnerie chascun jour II foiz ou III, et le soir avant qui se couchoit. Se aucun meffait en la Saulnerie, il doit faire ou commander à ses gaites la justice telle comme il appartient, et doit blasmer et corriger les officiers, se il ne font bien leurs offices selon leurs instructions, et doit veoir ou faire veoir chascune sepmaine l'aisement des barnes, devant lui, à la porte, et veoir que riens n'y faille, et ce riens y faut, il le doit faire amender, et doit savoir que la Saulnerie soit garnie de soillons et de gruaulx et qu'il ait tousjours de l'aigue sur les murs, et faire gaitier sur les murs, et faire venir les benaistiers et les poulains gesir en la Saulnerie pour faire gait par grans oraiges et par grans pluyes, se mestier est. Il ne doit souffrir que nulz traye riens de la Saulnerie, ne antroit après creuvefeu sonnant, se estrange n'estoit, et ne doit souffrir que nulz mengoit avec les gaites, ne femme, ne enffans; et doit veoir payer les ouvriers; et generalement se doit donner garde sur tout le fait de la Saulnerie.

(*Au dos.*) C'est le fait touchant la Saulnerie de Salins pour bailler à monseigneur le chancelier et au tresorier.

(Arch. du Pas-de-Calais, A 115. Ecriture XIV[e] siècle, pet. in-f°, 12 ff. papier.)

Bail de la saunerie de Grozon, passé par Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, au profit de plusieurs particuliers de Poligny. (3 avril 1366/7.)

Donnez par copie soubz le seel duquel l'on use en la court de Poloigny, le vint et septime jour du mois de juillet, l'an de grâce mil CCC sexante sept : Marguerite, fille de roy de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne palatine et dame de Salins, faisons savoir à touz que nous avons veues les lettres de noz amez et feauls chevaliers et conseilliers messire Jehan, sire de Montmartin, bailli en nostre contée de Bourgoigne, messire Thiebaut, sire de Rye, nostre chastellain de Bracon et de messire Eude de Quingey, contenans la forme qui s'ensuit : Nous Jehans, sire de Montmartin, chevaliers, bailli en Bourgoigne, Thiebaut, sire de Rye, chevaliers, chastellain de Bracon et Eudes de Quingey, chevalier, conseilliers de madame la contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, faisons savoir à touz que comme la saunerie de Groson vauquast et fut fors de ferme d'amodiation, pour le terme des admoisonneurs de Salins qui la tenoient, qui estoit fait et acompli, nous, par l'ordonnance et comandement à nous fait par monseigneur de Blanmont, gardien de la ditte contée de Bourgoigne, et par le conseil et consentement de Aubriet de Plaigne, clerc, conseillier de ma ditte dame, et de Perrenat de Lavans, tresorier de Dole, avons fait crier solempnelment es villes de Salins, d'Arbois, de Dole et de Poloigny, que qui vouroit admoissonner la ditte saunerie, si se trahit pardevers nous ou le dit tresorier, laquelle criée at durez l'espace de quinze jours et plus, par lequel terme nul n'est venuz ne comparuz ou dit admoisonnement qui riens en ait offert ne presenté, fors que Jehans Baubet, Huguenin Fevrier, Joceran de Chamole, Guillemin Bovial, Perrin Bublant et Thiebaut Vincent, de Poloigny; nous, considerans que la ditte saunerie vauquoit au dogmaige de ma ditte dame, pour l'evident prouffit de ley, du comandement du dit monseigneur le gardiain et par le conseil des diz (*sic*) Aubriet de Plaigne et du dit tresorier, avons laissié et admoisonez, laissons et admoisonnons par

ces presentes lettres aus dessus nommez Jehan Baubet, Huguenin Fevrier, Joceran de Chamole, Guillemin Bovial, Perrin Bublant et Thiebaut Vincent, de Poloigny. par l'espace et terme de six ans entiers prochainement venanz, començans le jour de la daute de ces presentes lettres et fenissant continuelment ensuguant, la ditte saunerie de Groson, emsamble la prevosté du dit lieu avec le prez es Dames, chascun an pour le pris et somme de sept cens florins de Florence à paier et rendre chascun an, l'an acompli et revoluz à ma ditte dame, son tresorier ou son certein comandement; et seront tenuz les diz admoissonneurs de paier les rentes et charges annuelles que la ditte saunerie doit, et ce que elles monteront leur sera rabatu de la ferme de leur dit admoisonnement, chascun an, en telx manière et condiction que, le dit terme durant, nule sel ne sera faite en deux lieues environ Groson, supposez que muire il fut trouvée fors que à Groson. Et est assavoir que ma ditte dame, ses hoirs ou ceuls qui de li auront cause garderont et seront tenus de garder les diz admoisonneurs d'ovelle, de deffaut de muyre, de guerre et de feu, par lesquels, se il avenoient les deux ou l'un d'iceuls, que Dieu ne vuille, et la ditte saunerie cessat d'ouvrer et de faire sel par ces deffauz, se n'estoit à la couppe des diz admoisonneurs, en celli an ou telle où elle avenroit, madame leur devra rabatre, senz plus attendre, de leur admoisonnement, sens ce qu'il soient en riens contreint à paier pour celui an, jusques à tant qu'il leur soit desduit pour ce cessement ce que raison sera, et, par expecial, au fait de la muyre, par tout le temps qu'il n'en vanroit point au lieu, le cros et puis de la ditte saunerie bien maintenus et vuidiez. Et fera garder et avoir madame à sel de Groson et qui sera fait au lieu, le court que elle doit avoir et que elle at eu ça en arriers par le pais; et s'il avenoit que ledit sel fut pris ne arrestez là où elle a eut et doit avoir son court d'antiquitez, madame sera tenue de faire delivrer le dit sel et ceuls qui le manroient; et les missions et pardes que les diz admoisonneurs feront pour ce, rasonablement, leur seront desduites et rabatues de leur dit admoisonnement; et se autre sel que de Groson estoit trouvez par les diz admoisonneurs ou leur comandement dedanz les mettes où le sel de Groson at son court, tant seullement, le dit

sel leur sera acquis, mais madame y aura la moitié pour ley et à son singulier profit. Item, porront les diz admoisonneurs prendre bois en la forest de Vevre soubz Poloigny, en la Maingete et autre part es bois de madame pour les amoisonnemens, engins, chenaulx, maintenemenz et ouvraiges neccessaires à la dite salnerie par la main du gruyer ou de son lieutenant. Item, se, le dit terme durant, les diz admoisonneurs, acun ou pluseurs d'iceuls, leurs biens familiaires estoient pour quelcunque cause que ce fust en besoignant pour le fait de la dite saunerie, pour le fait de madame ou du seigneur, madame les fera delivrer à sa mission et gardera de tous dogmaiges, ainssi comme elle feroit ou devroit faire se il la tenoient et gouvernoient à gaiges ou chiez et ou nom de madame. Item, se les diz admoisonneurs faisoient venir de Lombardie ou d'autre part fer neccessaire pour la dite saunerie, madame leur fera passer à sa conduite par tous les peaiges de sa souverainneté, comme elle feroit le sien, se elle le faisoit venir ne porter pour sa besoigne ne pour ses ouvraiges; les diz admoisonneurs le paieront ainssi comme elle feroit; et se li dit fer estoit pris ne arrestez par les gens de madame, les autres seigneurs et gens de la Saunerie de Salins ou d'autre part, es lieux de la souverainneté de madame, elle le fera délivrer à plain es diz admoisonneurs, à sa mission. Et se ainssi estoit que, par la prise et arrest du dit fert, la dite saunerie cessast de cuire, la vacation cherra sur madame, en rabatant de la ferme de leur dit amoisonnement. Et quant leur fert seroit à chemin, il le feroient savoir au tresorier de Dole ou à son lieutenant et quelle quantité il en feroient venir necessaire pour la dite saunerie. Item, le dit terme durant, nuls officiers ne seront mis en la dite saunerie fors que par les diz admoisonneurs. Et en la fin de leur dit admoisonnement, madame prendra toutes garnisons et aisement de saunerie neccessaires que les diz admoisonneurs auront et qui surmonteront l'inventoire qui leur en sera bailliez à tauxation de prodommes et d'ouvriers, en rabatant de la ditte ferme de leur dit admoisonnement. Et auront puissance les diz admoisonneurs de gouverner par le dit terme la dite prevosté de Groson par personne ydone et suffisant, et celui que mis y sera oster toutes fois que bon leur semblera. Et porront lassier emplir le cros de la dite saunerie

par le dit terme, toutefois qu'il leur plerat sans estre pris à achoison, mais par ce terme que il le lasseront emplir, il n'an porront ne devront demander ovelle à madame. Et, par ce terme, les chers et chevauls des diz admoisonneurs, les bestes qu'il bailleront es gens du pays pour faire charroy, ne autres bestes charrians, alant ne retournant en la dite saunerie, ne aussi les biens des serviteurs de la dite salnerie ne seront prises ne arrestées par nule personne ainssi come il est acostumez anciainement en gardant le proffit de madame et les privilèges et drois de la dite salnerie ; et aura li maistres de la dite saunerie par le dit terme cognoissance sur les serviteurs de la ditte saunerie et sur touz autres faiz tuchanz le fait de la ditte salnerie, exceptez de cas qui requèrent pugnition de corps, qui venra à la cognoissance du bailli. Et prieront et requerront madame et ses gens les fèvres de son Bourt de Salins qui font chaudières, que toutefois que mestier sera, à la mission des diz admoisonneurs f[acent] et ouvrent es ouvraiges de la ditte saunerie. Item, feront les diz admoisonneurs reparer et mettre en estat les angins, chenauls et moisonnemenz neccessaires à reparer et mettre en estat present en la ditte saunerie, et aussi la citerne ; et, la mission que il feront pour ce, veue et examinée par le tresorier de Dole, leur sera comptée et rabatue sur leur premier paiement qu'il feront de leur dit admoisonnement. Et ce lais et admoisonnement par la manière ci-dessus contenue, nous, en nom de ma ditte dame, leur avons bailliez et delivrer et, ou nom que dessus, leur avons promis tenir et garder fermement par le dit terme, et supplions par ces presentes ma ditte dame que le dit lais et admoisonnement en la forme et manière ci-dessus declairiez, vuille confermer, ratifier et approuver par ces lettres. En tesmoing de veritez, nous avons mis nouz seels pendanz à ces presentes lettres données le XIII jour du mois de janvier l'an de grace mil CCC sexante-six — Lesquelles lettres et le bail et admoisonnement, avecques les promesses, conditions et toutes autres choses contenues en icelles, nous, pour nous, nos hoirs et successeurs, loons, greons, approuvons et confermons et voulons estre de telle force et value comme se par nostre parsonne avoient esté faites, et les promettons en bonne foy tenir, garder et acomplir entièrement senz corrumpre, senz faire ne soffrir à

faire le contraire, mandans à touz nos officiers qui ores sont et seront et à chascun d'eulx comme à luy appartenra, que les choses contenues en ces lettres gardent et acomplissent diligaument de point en point, sens autres lettres ou mandement avoir ne attendre; et voulons et ordonnons que la coppie de ces lettres faite soubz seel auttentique vaille et à icelle soit creu et adjousté foy comme au propre original. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces lettres données à Arraz le tiers jour d'avril l'an de grâce mil ccc sexante-six. Et sont ainssi signées : Par madame, à la relation du Conseil ouquel estoient messire de Saint-Valier, vous, messire Humbert de la Platière, J d'Esparnay, Th. Vincent.

(Arch. du Doubs, B 308. Copie du 27 juillet 1367.)

Ratification, par Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, du traité passé entre ses procureurs et les parçonniers de la Saunerie de Salins, au sujet de la destruction de la saline de Grozon. (26 juin 1369)

Marguerite, fille de roy de France, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne palatine et dame de Salins, savoir faisons à tous presens et advenir que pour le grant et evidant prouffit de nous et de noz hoirs et successeurs et de nostre Saulnerie de Salins et pour multipliement et accroissance d'icelle et aussi de nostre conté de Bourgoigne, a esté par nostre volenté et commandement, traictié, accordez, convenancé et ordonné par noz amez et fealx chevaliers et conseillers messire Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vualier, nostre cousin le seigneur de Ray, gardien de nostre dit conté, messire Anxel de Salins, seigneur de Montferrant, messire Thiebault de Rie, nostre chastellain de Bracon, messire Eude de Quingey, maistre Jehan Viset et plusieurs autres de nostre conseil de Bourgoigne, pour nous et en nostre nom, d'une part, et nostre amé cousin messire Hugue de Chalon, sire d'Arlay, pour lui,

ses hoirs et successeurs, et pour et en nom de Jehan et Henry de Chalon, ses nepveurs, enffans de feu messire Loys de Chalon, pour lesquelx, leurs hoirs successeurs et les aians cause d'eulx, le dit messire Hugue s'est fait fort, feu messire Tristien de Chalon, nostre cousin naguères trespassés, seigneur d'Orgelet et de Chastelbellin à son vivant, pour lui ses hoirs et successeurs ou les ayans cause de lui, et pour et au nom de messire Brun de Ribaupiere et de madame Jehanne de Blantmont sa femme, pour lesquelx le dit messire Tristien se fait fort, et aussi pour tous les partaiges Voignouri qui meuvent de sa partie, pour tant comme à chascun touche et peust touchier, d'autre part, les choses que cy après s'ensuivent : Premièrement que nostre saulnerie de Groson, à nous appartenant seule et pour le tout, sera doresenavant deserte et mise à neant du tout en tout, sans ce que jamais elle soit puisse ne doige estre reffaitte ne remise en estat, ne que l'en en peust user, ne que en icelle ne ou terretoire de Groson, nous, ne noz successeurs puissions panre ou faire cuire sel par quelque manière que ce soit. Et pour recompensation et destruction d'icelle saulnerie et des prouffis et emolumens que nous en avions et delaissons, nous, nos hoirs et successeurs prendrons, aurons et recevrons à tous jours en heritaige perpetuel sur les prouffis, issus et emolumens de la Saulnerie du Bourg communal de Salins, chascun an doresenavant, trois cens livres de bons estevenans de rente à rendre et paier à nous et à noz successeurs, c'est assavoir la moitié la sepmainne de la Magdelenne, et l'autre moitié la sepmainne de la Saint-Andrieu, lesquelles IIIc livres seront mises et ordonnées au roole de la ditte Saulnerie du Bourg communal au prouffit de nous et de noz hoirs ou aians cause de nous, comme nostre propre heritaige sel, comme il est accoustumé de mettre pour les autres rentiers tenans et prenans rentes sur les seigneurs de la saulnerie du dit Bourg communal. Item, en recompensation et pour la dite cause, nous, pour nous, nos hoirs et successeurs et aians cause de nous, aurons prendrons et percevrons chascun an sur les rentes, yssues et revenues de la Chauderette de Salins appellée de Rosières, cent livres de bons estevenans, à nous rendre et paier, chascun an perpetuelment, au terme des vins jours de Noël, lesquelx C livres, les sei-

gneurs et rentiers qui ont et preignent rentes et muyres sur la dite Chauderette, nous assignerons et asserront bien et souffisamment et par bonnes lettres, pour iceulx c livres panre et avoir aux termes dessur diz, et en cas que nous deffauldroient de paiement c livres, nous [noz] hoirs et successeurs ou ayans cause de nous, ne les autres seigneurs de la dite Saulnerie du Bourg communal ne leurs delivreront ne feront delivrer muyres en l'an ou es ans après ce que le dit deffault y seroit, jusques à tant que satisfaction nous seroit faitte entièrement de la dite somme et de ce que à ceste cause nous seroit deu des termes passés. Item, pour semblable cause et raison, aurons et prenrons pour nous, noz hoirs et successeurs ou ayans de nous cause, comme de nostre propre heritaige, chascun an perpetuelment à tousjours, sur les rentes, prouffis et emolumens de la muyre du puis de la saulnerie de nostre Bourg Dessoubz, deux cens livres estevenans qui seront rendues et paiés à nous et à noz hoirs et successeurs ou ayans cause de nous, chascun an perpetuel, aux vins jours d'après Noël, lesquelx IIc livres, les seigneurs et rentiers de la dite muyre et puis de nostre dit Bourg nous doivent assigné bien et souffisamment et par bonnes lettres, pour les nous paiez et rendre au terme dessus dit. Item, nous et noz hoirs, le dit messire Hugue, ses parçonniers et leurs hoirs, et les hoirs du dit messire Tristian, leurs parsonniers et leurs hoirs laisseront vendre et avoir cours à tous les sels des salneries de Salins quelx qu'ils soient par toute nostre conté de Bourgoigne, en tous lieux où le sel de Groson avoit cours; et pourront tous marchans venans acheter sel à Salins, acheter tel sel qu'il leur plaira en la dite ville, sans contredit. Item, sera crier de part nous et nos diz cousins de Chalon, et les hoirs du dit messire Tristian, et autres seigneurs de la Saulnerie du dit Bourg communal, que sel de mer n'a cours en arcevesché de Besançon sur peinne de la perdre et de paier sexante solz estevenans de emende par le vendeur et atant par l'achetteur, et de estre le dit sel vendu et emendés acquis au seigneur justicier sur cuil la chose sera faitte. Item, messire Jehan le bastard de Chalon a promis de faire et procurer que nostre cousine madame Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent, au nom de Jehan et Henry, ses enffans dessus nommez, et comme tuteresse et ayant

le gouvernement d'iceulx, lourra et ratiffiera, aprouvera pour ses diz enffans, que ilz, ou temps advenir, yront ne venront au contraire des choses dessus dittes, mais tanront fermement à tousjours, sans corrumpre. Item, messire Outhe de Salins, chevalier, procureur du dit messire Brun, a promis de faire en effect que la dite madame Jehanne de Blanmont, femme du dit messire Brun, se consentira à ces choses et les promettra à tenir sans aler au contraire, et aussi le fera faire ainsin du dit messire Brun, lui estant hors de prison. Lesquelx traictiers, accors, convenances, ordonnances et toutes les choses dessus dittes, nous, pour nous, noz hoirs, successeurs et les ayans cause de nous, avons agreable et iceulx avons promis et promettons en bonne foy, en tant comme en nous est et peut touchier, tenir, garder, entretenir et acomplir entièrement à nostre dit cousin de Chalon, aux hoirs du dit feu messire Tristian, et aux autres seigneurs de la ditte Chauderette de Rosières, et aussi aux seigneurs et rentiers des muyres et sel de nostre Bourg [Dessoubz] et leurs hoirs perpetuelment, et à tous autres à qui les dittes choses pourront touchier et appartenir, sans ce que jamais puissions aler ne venir à contraire, celleement ne en appert. Et quant à ce, obligeons nous et noz hoirs et successeurs et tous noz biens et les leurs presens et advenir ou cas que deffault auroit par nous et nos diz hoirs et successeurs en acomplir ce que nous peut touchier es choses dessus dittes. Et que ce soit ferme et estauble à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel en ces lettres faittes et données à Gand le vint cinquiesme jour de juing l'an de grâce mil IIIc soixante neuf. Par madame la contesse, en son conseil ou estoient mes diz seigneurs de Saint-Vallier, de Ray, de Monferrant, maistre Pierre Perier et messire Humbert de la Platière et autres, J. d'Esparnay.

(Arch. du Doubs, B 308. Orig.)

Règlement de l'administration de la Saunerie de Salins, établi sous le gouvernement du duc Jean sans Peur.
(Entre 1412 et 1419.)

Premièrement, le pardessus fera continuelle residence en la Saunerie, et au lieu d'icelle sera chef et principal de tous les officiers, et aura regard sur tous les officiers d'icelle, tellement que un chacun officier fasse deuement son devoir, en corrigeant les transgresseurs de cette presente ordonnance, par l'avis et deliberation des gens du conseil de la dite Saunerie.

Le portier de la dite Saunerie doit et devra demeurer au plus près de la grande porte d'icelle Saunerie, et avoir les clefs de toutes les portes d'icelle, contraires et differentes de celles des gaites, et les garder de nuit en sa chambre, après ce qu'il aura fait fermer la dite porte, et devra venir sentir tous les soirs qu'elle soit fermée de sa clef, et bien matin se devra lever pour faire ouvrir la dite porte et voir que l'on ne tire aucune chose de la dite Saunerie qui n'en soit à tirer.

Item, doit fermer la porte à heure de couvrefeu et non la souffrir ouverte, si ce n'est en cas de necessité comme pour gens estrangers, par orvale ou autre cas semblable.

Item, devra aller plusieurs fois le jour par la dite Saunerie, specialement le matin, pour sçavoir que un chacun des ouvriers fasse et ait bien fait ce qu'il doit faire, et aussi devers le soir, après couvrefeu pour sçavoir que un chacun des ouvriers et ouvrières qui doivent gesir en la dite Saunerie, y soit, et aussy les moutiers.

Item, ne devra souffrir que aucune personne tire aucune chose de la dite Saunerie, pour quelconque personne que ce soit, si ce n'est pour l'évident profit et utilité de la dite Saunerie.

Item, ne pourra donner congé aux moutiers ny autres officiers, manouvriers, manouvrières qui doivent gesir en la dite Saunerie, d'aller dehors icelle, si ce n'est par grand et evident necessaire.

Item, ne pourra delivrer prisonniers pris en la Saunerie pour sel ou autre chose emblée ou pour autrement avoir meffait en

icelle, si ce n'est par l'ordonnance du pardessus et du conseil de la ditte Saulnerie.

Item, ne pourra mettre ne changer benaistiers, fèvres, ma nouvriers ne manouvrières, sans appeler ceux auxquels il appartient selon leurs œuvres, et sans le consentement du pardessus et du conseil d'icelle Saulnerie.

Item, devra garder le chaveiilon de la Chauderette et la clef du rouaige du Grand Puis pour faire fermer le dit rouaige toutefois que l'on delivrera la muyre à la ditte Chauderette, et le devra tenir tellement enfermé qu'il ne soit pas en la puissance de ses maignies ne d'autres.

Item, doit estre à mettre argent à la porte, et l'un des clercs des roolles avec luy, et le veoir compter et escrire la somme au livre de nous et de nos parçonniers, et veoir faire le compte chacun matin de la journée precedente.

Item, en faisant son tour, devra veoir les ouvriers qui redressent le bois, qu'ils le fassent bien et à point, et devra estre present à les payer à la porte, afin que l'on ne paye rien sans cause

Item, devra demander les benaistiers pour veiller en la Saulnerie toutefois qu'il fera grans orages de vens, tonnerres et tempestes, pour doubte du feu.

Item, devra faire fermer la porte de la Saulnerie à heure de disner et de soupper.

Item, ne pourra laisser traigier aucuns estrangers de nuyct en la ditte Saulnerie, et si aucuns il ou autre d'icelle Saulnerie y en veuillent mettre aucuns à l'entrée de la nuyct, si l'y fasse gesir, afin que la porte ne soit pas si souvent ouverte.

Item, pour ce que le portier doit garder le cheveillon pour delivrer muyre en la Chauderette, et ne devra mettre en la puissance de ses maignies ne autre, comme dessus est dit, le dit portier, quand il sera absent de la ditte Saulnerie, sera tenu de le bailler pendant son absence au pardessus, lequel sera tenu de le garder comme dit est du portier, durant l'absence d'iceluy portier.

Item, se devra lever le dit portier, un chacun matin à l'aube du jour, ou aucune seure personne pour luy, pour faire ouvrir la porte et estre à icelle, jusques à ce que les autres officiers

seront en la ditte Saulnerie, afin que, pour sa presence, l'on se gardat de meffaire à la ditte porte, et qu'il puisse veoir et compter le nombre de tous ouvriers que l'on mettra en la ditte Saulnerie, tant de ceux qui relevent et apportent le bois devant les barnes, comme de ceux qui jettent hors les terres et ordures de la ditte Saulnerie.

Item, sera tenu d'apporter le samedy au conseil les fautes que par luy seront trouvées afin que, par le conseil, elles soient reparées, et fasse veoir le bois et apporter de chacune barne, chacune semaine deux ou trois fois, des salignons que l'on fera es ouvriers d'icelle, et les mettre en lieu publique, afin que l'on fasse le sel pareil.

Item, que à compter le dit argent à la ditte porte et mettre en la ditte armaire, soient presens le dit pardessus ou portier, l'un des clercs des rooles, payeur et clerc ventier.

Item, afin de bien aviser que à faire les ferues, l'on ne enchée en faute de payement ou en erreur de gets, les dits pardessus et portier, ou l'un d'eux, à tout le moins, soient presens à une chacune ferue qui se fera à la ditte porte.

Item, quand le dit compte sera aussi fait et clos au dit papier en la fin d'une chacune sepmaine, le dit clerc ventier transcrira en son autre grand papier, presens les dessus dits, le dit compte en la manière accoustumée, et d'iceluy sera faitte collation par le dit clerc ventier, d'une part, et les dits pardessus et portier, ou l'un d'eux en l'absence de l'autre; et retiendront par devers eux les dits pardessus et portier le dit petit livre pour le garder en la manière qu'il appartiendra, afin que la raison des bois des seigneurs soit gardée, et la despense de la porte plus veriffiée.

Item, que, en outre les deux clefs diverses qui desja sont en la ditte armaire, où l'on met l'argent de la porte, soit faite encore une autre clef tierce, diverse et despareille des autres, laquelle garderont les dits pardessus et portier, ou l'un d'eux en l'absence de l'autre, lesquels, comme dit est, seront presens à faire les receptes, despence et compte de la porte.

Item, que les estouuailles où l'on met le sel, soient fermées à deux clefs différentes l'une de l'autre dont le portier en gardera l'une et les clercs des sels l'autre, et seront tenus les dits clercs

des sels et aussy les moutiers, chacun en droit soy, de rapporter au pardessus et au portier les deffauts qu'ils trouveront es dits ouvreurs et estuailles, pour iceux faire corriger par la manière qu'il appartiendra.

Item, que aucuns estrangers ou estrangères ne aillent es dits ouvreurs sans licence pour prendre cendre ne autre chose.

Item, que à recevoir les bois des buillons volauges, à mettre les différences et à compter la demeurance d'iceux bois, soient presens le portier et le maistre moutier.

Item, que l'on ne fasse formes d'escuelles à faire sel fors que pour la Saulnerie; et que l'on en fasse trois patrons de chacune forme, dont l'un sera en la chambre des roolles, l'autre aura le portier et le tiers le mottier gardera.

Item, que à compter la demeurance du bois des buillons volauges, soient presens le portier, le clerc ventier et le tauxeur de bois à la porte.

Item, que tous lahons, soilles, griaulx, baisives et autres utenses de bois qui entreront en la ditte Saulnerie soient veus et comptés en entrant à la ditte Saulnerie par le portier et ceux de la porte et mis en escrit à la ditte porte et tauxez par le tauxeur, presens les dessus dits.

Item, et par les dernières ordonnances de monseigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques l'an mil quatre cens et douze, le dit portier doit et est tenu de veoir et visiter avec les clercs des rooles, tous les ouvrages qui se feront en la ditte Saulnerie pour les certifier en la manière qu'il appartiendra, et devra estre present à les compter et fera diligence de faire ouvrer les ouvriers de la ditte Saulnerie.

Le tresorier ou receveur de la ditte Saulnerie devra recevoir l'argent des marchans venans acheter sel en la ditte Saulnerie, et se devra payer loyalement et compter l'argent des dits marchands deux fois et si hault que ceux qui sont à la Table le puissent ouyr, et estre d'accord avec les dits marchans tellement qu'ils puissent trouver bien leur compte.

Item, devra escrire en son livre le nom d'un chacun des dits marchands, à la ville dont il est, et monstrer son livre au clerc de la Table pour en autant escrire au livre de monseigneur et de ses parchonniers.

Item, ne devra mettre en escrit aucun marchand s'il n'a payé, et devra prendre en luy payant, moitié or et moitié monnoye pour faire les missions de la ditte Saulnerie.

Item, devra avoir sur toutes autres choses dilligence que l'on ne faille point à argent à la porte, pourquoy le bois demeuroit dehors ou retardoit à venir.

Item, devra payer toutes les semaines les escroes aux ouvriers et ouvrières de la dite Saulnerie, et payer toutes les missions qui se compteront au roolle et par cedule des clercs des roolles.

Item, ne pourra ne devra vendre aux manouvriers et manouvrières de la ditte Saulnerie quelconques danrées à creance, parquoy il leur convienne retenir leur paye par les dittes escroes ne autrement.

Item, ne pourra acheter sel en la ditte Saulnerie ne ailleurs pour en faire grenier ou amas en la ville ne autre part, fors que seulement pour son usage.

Item, que chacun lundi au matin, les tresoriers ou receveurs de la ditte Saulnerie mettent en l'armaire où l'on met l'argent de la porte la somme de trois cens livres estevenans, ou celle somme que par advis la semaine ensuivant pourra monter, pour faire le payement des bois, charbon et autres missions de la ditte porte.

Item, que doresnavent ne soit payée aucune chose à la charge de mon dit seigneur et de ces dits parchonniers pour achapt ou change de monnoye d'or ou d'argent; car les receveurs reçoivent et doivent recevoir en or, blans et engroignes, pour le proffit de leurs recettes, et doivent fournir les deniers qui se despensent à la porte pour achapt de bois, charbon et autres choses, parmi leur retenue et gages.

Les clercs des roolles seront tenus de mettre en escrit les noms et surnoms des marchans et les villes où ils demeurent, venans achetter sel en la Saulnerie, quand ils ont payé le receveur, au livre des vendues des sels, qui est le livre de mon dit seigneur et de ses dits parçonniers, c'est à scavoir les marchans d'Amont, d'Aval et de Bouchet.

Item, devront escrire au dit livre le sel de porte que l'on doibt delivrer pour vendre en menu à la Porte Oudin par le rapport du poulin qui portera le dit sel.

Item, devront escrire au dit livre de mon dit seigneur et de ses parsonniers le nombre de tout le sel plaine et de grenier que l'on porte un chacun jour es chambres des Rosières, tant pour les marchans d'Aval que pour les greniers du duché de Bourgoigne, par le rapport du maistre poulain, lequel au departir du dit Rosières, après ce que l'on y a aporté sel, avant toute œuvre, doit faire son rapport aus dits clercs des roolles, et à ce doit estre juré.

Item, seront tenus d'escrire les delivrances aux rentiers prenans rentes un chacun an sur le commun de la ditte Saulnerie, en sel, toutes les fois qu'ils en seront requis, et le terme soit passé sans fraude, et aussy devront escrire les buillons volauges que l'on fera en la ditte Saulnerie par le rapport du benastier de la barne en laquelle l'on fera les dits buillons volauges.

Item, devront recevoir le compte des clercs des sels, des buillons et des sels faits en la ditte Saulnerie chacune semaine, et faire l'estat d'iceux sels, et devront estre le dit portier et eux à recevoir l'argent à la porte et escrire en leur livre.

Item, devront veoir la recette et despense de la porte pour les mettre es roolles, et aussy toutes autres missions quelconques qui se feront des deniers communs de la ditte Saulnerie, et faire les comptes de toutes les recettes et mises d'icelle Saulnerie chacun samedy pour la semaine devant.

Item, ne pourront recevoir aucun argent à la porte pour eux ne pour autres officiers, manouvriers ou autres, pour quelconques payemens qui soient à faire.

Item, ne pourront faire aucuns payemens en sel ou en deniers à quelconque personne que ce soit, tant pour ouvrages et autres choses semblables, si ce n'est par l'ordonnance du pardessus et du conseil.

Item, que nulles cedules ne partent de leurs mains, passant soixante sols, jusques à ce que le pardessus et le conseil les ayent veues, et toutes cedules passant soixante sols soient signées à tout le moins de deux clercs des roolles.

Item, ne devront faire aucunes delivrances de sel pour les femmes gyssans, malades, enterremens d'officiers et manouvriers, pour les dons et aumosnes que l'on fait aux menus ouvriers de quatre temps, si ce n'est par ordonnance du par—

dessus et du conseil, mais seront tenus de controoller celuy qui voudra faire les donations et despens, et, s'ils voyent qu'elles ne soient passables ny raisonnables, ils ne les doivent point escrire, et pour toutes les missions dessus dites seront escrits les noms des femmes gisans et autres ouvriers pour qui on fera les dittes missions et les causes pourquoy : soit pour enfourmes (1), maladies, enterremens ou autrement; et seront escripts les noms de ceux par qui elles seront passées.

Item, que les maistres des œuvres, charpenterie et de ferreterie, ne autres quelsconques ne laissent ou baillent aucunes œuvres en tasche, ne mettent ouvriers en œuvre, si ce n'est par l'advis du conseil ou aucuns d'eux, et ne soient par les clercs des roolles passées aucunes cedules totales jusques à ce que les ouvrages soient parfaits et accomplis et les ditte cedules verifiées par le dit conseil et signées par le pardessus ou portier, lesquelles cedules ainsy verifiées et signées seront gardées par les clercs des roolles pour en rendre compte si mestier est, et là où il appartiendra.

Item, que toutes et quantefois que les pardessus, portier, clercs des rooles ou autres gouverneurs de la ditte Saline recevront aucuns mandemens de monseigneur ou d'aucuns des gens ayans à ce puissance, pour les employer au gouvernement d'icelle Saulnerie tant pour intituler aucun au roolle, comme autrement, les dits clercs des roolles les enfilleront en une liace et les garderont en la chambre des dits roolles pour les exiber quand mestier sera, et au commencement d'icelle lyace, sera escrit en une cedulle de parchemin depuis quel jour jusques à quel jour il y aura des lettres en icelle lyace.

Item, par les dernières ordonnances de monsieur, et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques l'an quatre cens et douze, iceux clercs de rooles doivent et sont tenus de veoir et sçavoir si les ouvrages de la ditte Saulnerie, tant les tasches de terres, masonnemens, que autres quelconques seront entièrement parfaits et assimez, devant que les dits ouvrages se comptent par les dits roolles, et n'en feront aucune cedule jusques à ce que iceux ouvrages soient bien et deuement

(1) Le manuscrit de Salins porte : « Aumônes ».

accomplis et mesurez comme il appartiendra, escriront les ouvriers que l'on mettra en œuvre un chacun jour en la ditte Saulnerie, pour en savoir le compte au juste.

Le clerc ventier devra faire continuelle residence à la porte, le jour, comme le payeur, et devra avoir clef contraire à celle du payeur, et fermer tous les soirs à sa clef l'armaire de l'argent et le sien.

Item, devra regarder et veoir diligemment l'argent que le payeur recevra et qui le comptoit loyalement, et le nombre de l'argent qu'il aura compté, mette en escript en son papier.

Item, devra jetter bien et diligemment ce que le tauxeur tauxera et que le payeur payera, et chacun bois bannal par soy, et après escrire en son livre chacun ferue et chacun bois par soy, et aussy le charbon et toutes autres qui se payeront à la porte, et accordera son get de bois à l'argent.

Item, ne devra souffrir donner argent à quelconque personne que ce soit, si ce n'est par l'ordonnance du conseil, et si ce n'est aux ouvriers qui redressent bois ou aydes pour la ditte Saulnerie par le rapport de ceux à quis il appartient pour lesquels il ne devra souffrir payer denier si l'ouvrier n'est present; et si le payeur en donne autrement que dit est, il ne le jettera point, ny mettra en somme.

Item, ne devra souffrir que l'on paye aucune chose si ce n'est pour bois, charbons, aisemens de bois et autres choses necessaires pour les barnes et ouvreurs de la ditte Saulnerie.

Item, devra faire chacun lundy matin les sommes totales des bois bannals de la semaine precedente et escrire en un papier, et faire en la fin de l'an des rolles et certifications aux receveurs des dits bois, pour compter là où il appartiendra.

Item, se devra prendre garde sur les fasseures des bois bannals et les aller visiter souvent avec le tauxeur des dits bois.

Item, devra sçavoir la provision du bois et du charbon qui sera en la dite Saunerie et, selon ce et veu le temps, devra faire prendre competent marché du bois et du charbon, par telle manière que l'on n'y faille en la Saunerie.

Item, que en la fin de chacune ferue, le papier du clerc ventier sera mis en l'aumoire où l'on met l'argent de la dite porte, lequel

papier le dit clerc ventier ne tiendra fors qu'en faisant les dites ferues, et pour faire le compte d'un chacun jour en la fin d'une chacune semaine, presens les dessus dits, fera le dit clerc ventier le compte des recetes et despenses faites à la dite porte pour achat de bois et autres choses, et aussy le compte des bois des seigneurs.

Item, quand le dit compte sera ainsy fait et clos au dit papier en la fin d'une chacune semaine, le dit clerc ventier transcrira en son autre grand papier, presens les dessus dits, le dit compte en la manière accoutumée, et en sera faite collation par le dit clerc ventier, d'une part, et le dit pardessus et portier, ou l'un d'eux en l'absence de l'autre, d'autre part, et retiendront par devers eux les dits pardessus et portier le dit petit livret, pour le garder en la manière qu'il appartiendra, afin que la raison des bois des seigneurs soit gardée et la despense de la porte plus verifiée.

Le payeur des bois à la porte devra faire de jour continuelle residence à la dite porte, tous les jours que le bois viendra en la dite Saunerie, si ce n'est à heure de disner et de souper, et devra avoir clef dispareille et contraire des armoires de la porte d'icelles du clerc ventier, pour fermer à sa clef chacun soir l'armoire du susdit clerc ventier.

Item, ne pourra recevoir argent pour la porte si ce n'est des receveurs, et quand le receveur y mettra argent, le payeur luy devra demander haultement le nombre de ce qu'il baillera, et après le devra compter si haut que le receveur, le clerc ventier et autres qui seront presens, le puissent ouyr, et s'il ne trouve bien le compte, il le devra recompter, et, le compte trouvé, devra mettre en escrit en son livre la somme qu'il aura receue.

Item, devra payer tout ce que le tauxeur tauxe et non autre chose, et ne pourra payer denier pour bois trop ou peu, il le devra monstrer au clerc ventier, et devra estre reparé.

Item, quand l'on fera ferue et il paye le bois de monseigneur et de ses dits parsonniers, avant qu'il mette l'argent es coffres, il devra mettre à part sur le comptoir l'argent d'un chacun bois, et après la ferue compter iceluy argent pour accorder au papier de clerc ventier.

Item, ne pourra recevoir ne payer denier à la porte ne ouvrir l'armaire de l'argent si le clerc ventier n'est present qui en devra avoir une autre clef, et ne pourra donner argent à aucune personne soit forestier, guette ou autre, si ce n'est par l'ordonnance du conseil de la Saulnerie, ou le pourra donner aux gens qui secourent en la ditte Saulnerie à grande necessité et par l'ordonnance de ceux à quis il appartient, pour lesquels il ne devra payer denier, si l'ouvrier n'est present.

Item, ne pourra payer aucuns deniers pour quelconque chose extraordinaire que ce soit, fors tant seulement pour bois, charbon, anxelles, lattes, lahons, grialx, basives et autres choses necessaires pour les barnes de la ditte Saulnerie, si ce n'est par l'ordonnance du conseil.

Item, devra ayder chacun matin au clerc ventier à faire les sommes de la despence de la journée preditte, pour veoir si la demeurance de son argent s'accorde au papier du dit clerc ventier.

Item, devra prendre bon marché de bois et de charbon selon que le temps le requerrera, et tellement que l'on n'y faille en la Saulnerie, et ne pourra payer à autre que à celuy à quis sera le dit bois et charbon.

Item, que l'on n'ouvroit point l'armaire de l'argent estant à la porte, devant ce que le tauxeur du bois soit venu et prest en son lieu pour tauxer.

Item, que es trois coffres estans à la ditte porte esquels l'on met les deniers des bois des seigneurs, soient faittes trois clefs diverses l'une de l'autre qui sont mises en l'armaire de l'argent de la ditte porte, et n'en seront ostées jusques à ce que le compte de la semaine soit fait et clos, comme dit est dessus, et lors seront ouverts les dits coffres, presens les pardessus et portier, ou l'un d'eux en l'absence de l'autre, les tresorier, payeur et clerc ventier, et les deniers qui trouvez y seront bailler et delivrer realement et de fait au dit tresorier et receveur et à un chacun d'eux sa portion, et aura chacun tresorier ou receveur une clef de son coffre differente des autres.

Le tauxeur des bois à la porte devra estre continuellement à la ditte porte, de jour, et bien diligemment regarder et visiter les charges du bois que l'on y amennera, et icelle taxer en cons-

cience bien et loyalement et si haut que le payeur et clerc ventier le puissent ouyr, sans rapport d'autres.

Item, devra faire mettre le bois matin et souvent et, selon le temps que besoin sera, au conseil des payeur et clerc ventier, monter ou avaler le prix du dit bois, et en prendra marché convenable.

Item, devra veoir et visiter souvent les fasseures des bois bannaux de mon dit seigneur et de ses parsonniers, et taxer un chacun des dits bois bannaux selon ce qu'il vaudra.

Item, devra veoir et visiter les griaux et baisives et autres aisemens de bois que l'on achettera pour la necessité de la ditte Saulnerie et les taxer loyalement ce qu'ils vaudront.

Item, devra compter la demeurance du bois des buillons volauges et la taxer selon qu'elle vaut et aussi tous autres bois comme gros bois esquarrez, chevrons, lahons et autres choses.

Item, quand les fasseures des bois de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers ne seront suffisans, il les devra aller veoir au bois, et mener avec luy au dit bois le tresorier et le clerc ventier et aucuns des manouvriers de la ditte Saulnerie, et si la fasseure n'est bonne, il devra faire detrancher les chevasses et sy devra prendre garde que les dites chevasses soient faites selon le mole de la ditte Saulnerie.

Item, devra souvent aller par la ditte Saulnerie pour savoir quelle provision de bois et de charbon y pourra estre et, selon qu'il verra, pourra, à conseil de ceux à qui il appartiendra, hausser ou avaler le prix du bois et du charbon, et tellement qu'il n'y ait faute en la ditte Saulnerie.

Item, que doresnavant les fassures des bois bannaux de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers soient taxez et prisez loyalement ce que chacune vaudra et non pas à un prix comme a esté fait ça en arrier, si elles ne sont toutes pareilles en qualité et quantité.

Item, que l'on n'amene ne souffre amener en la ditte Saulnerie aucuns bois appartenans à quelques officiers d'icelle, soit de vieilles maisons ou autre quelconque, et si aucun y en estoit amené, qu'il ne leur en soit rien payé.

Item par les dernières ordonnances de monseigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques M. IIIIc

et XII, après ce que les ferues seront faites, de visiter les fasseurs et tout le bois que l'on amène en la ditte Saulnerie pour en rapporter les fautes aux pardessus et officiers d'icelle Saulnerie qu'il appartiendra, et sera aussy tenu de visiter les ouvriers des barnes qui portent le bois pour les faire ouvrer diligemment.

Les clercs des sels seront tenus de tenir et garder le compte des sels de tous les ouvreurs et estuailles de la Saulnerie et recevoir chacun mardy, ou quand le sel sera lié, les tailles des benaistiers et voir les comptes qu'ils auront faits par les ouvreurs, pour sçavoir que les dits benaistiers fassent juste rapport, et devront les moutiers estre presens et ne devront pas croire les benaistiers, mais les devront eux-mesmes aller compter.

Item, seront tenus de mettre en escrit au papier des sels, les buillons et le nombre du sel de chacun buillon que l'on aura fait en chacune berne, et devront raporter le defaut s'il y en a qui leur doit estre rapporté par le moutier, et devront signer au dit papier des sels les remandures, le sel de porte et les chauderettes neuves, et ne pourront rien prester aux benaistiers.

Item, devront ordonner chacun jour au maistre poulain en quel lieu il devra prendre sel, afin qu'il delivre le sel qui est plus necessaire à délivrer, et que l'on vuide les ouvreurs plus empeschez.

Item, devront compter tout le sel portés sur les bans en Rousières et autre part avant ce que l'on delivre iceluy, et mettre en escrit en leur papier des prises, sans veoir le livre de mon dit seigneur et de ses parsonniers, ny celuy au delivreur, jusques au compte du roolle.

Item, devront faire mettre en lieu seur le sel et le faire tenir en fermeté, afin que les manouvriers et benaistiers n'y puissent entrer l'un sans l'autre, et faire mettre en lieu seur le meilleur sel et le plus gros, et delivrer chacun jour le plus vieux, excepté en la morte saison, et seront tenus de compter premièrement le sel de l'ouvreur auquel l'on le prendra, quand on le mettra au lieu seur, comme dit est.

Item, devront veoir, en comptant par les ouvreurs, que le sel

soit bien lié et de harnois et qu'il ne soit trop gros ny trop petit.

Item, devront faire les cedules au poulains portans sel en Rousières et es estouailles pour faire les quartemps aux femmes des ouvreurs le plus justement qu'ils pourront, et faire rappareiller les pièces et faire les bullettes de buillons de Balerne pour passer à la Porte Oudin.

Item, devront porter les fraichons des estouailles par les ouvreurs de quinzaine en quinzaine, au plus tard de mois en mois, et iceux rappareiller et les rabatre aux manouvriers ainsy qu'il appartient.

Item, devront toutes fois que l'on fera chaudières neuves faire vuider pour delivrer sur les bans en Rousières ou es estouailles, et aussy que l'on laissera à faire sel de Bouchet en un ouvreur, devront faire en lieu sauf le sel de Bouchet et pareillement le sel moitenal.

Item, que les estouailles où l'on met le sel soient fermées à deux clefs differentes l'une de l'autre, dont le portier gardera l'une et les clercs de sel l'autre, et seront tenus les dits clercs des sels et aussy les moutiers, chacun en droit soy, de rapporter au pardessus ou au portier les deffauts qu'ils trouveront estre es dits ouvreurs et estouailles, pour iceux faire corriger par la manière qu'il appartiendra.

Item, par les dernières ordonnances de monseigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques M. IIIIc XII, doivent et sont tenus de faire chacune semaine les arrests des sels de la dite Saulnerie, pour en sçavoir l'estat au juste.

Le clerc portier qui delivre le sel devra escrire en son livre tout ce qu'il trouvera escrit es livres des clercs de la Table, soit pour marchands ou pour autres delivrances de rentiers, et delivrer le dit sel et non autrement, et se devra prendre garde que il ne delivre rien deux fois, et sera tenu de fermer les portes et fenestres des chambres de Rousières et de garder les clefs par devers luy.

Item, ne devra tenir par devers luy aucuns des livres de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers, mais devra escrire en son livre, avant qu'il delivre aucun sel, tout le sel qu'il devra delivrer, et aussy ne devra laisser son livre en la main d'aucuns, s'il n'est present.

Item, devra chacune semaine le vendredy ou samedy aller au roolle porter son livre pour faire approuver et accorder ses sommes des vendues avec les clercs des roolles.

Item, ne pourra delivrer aucuns sels si les clercs des sels ne l'ont premier compté.

Item, quand il devra delivrer aucun sel, il devra appeller un gaite pour garder sur le bans, et compter bien et loyalment chacun monceau, et dire à haute voix par son livre le nom du marchand et la quantité de sel que le dit marchand aura payé, et voir tout ce qu'il aura delivré, et devra commander aux gaites qui seront à la porte que ils laissent aller ce qu'il aura delivré.

Item, devra faire ses delivrances souvent et tost, afin qu'il n'y ait trop grande presse et qu'il ne faille porter dehors le sel trop tard et de nuit.

Item, devra faire le roolle des menus deniers chacun an, et les cedules au maistre fevre des missions qui se font d'ouvrages de forge aux journées de monseigneur et de ses parsonniers.

Item, quand l'on voudra porter en Rousières, il devra voir si l'on a apporté les clefs de la chambre où l'on aura vendu, et aller voir le refus, et mener avec luy l'une des gaites, et visiter les refus qu'il soit loyalment fait, et iceluy compter afin que l'on y porte autant de bon sel et qu'on rapporte le dit refus en la Saulnerie.

Item, quand les poulains auront porté en Rousières ce qui se pourra ou devra porter, les clercs des sels y devront aller compter et veoir que le nombre soit juste et, ce fait, le delivreur devra mener la gaite qui aura esté au porter et devra compter le dit sel et voir que le nombre du refus que l'on avoit rapporté y soit, et iceluy sel delivrer et escrire en son livre.

Item, que s'il peut appercevoir que aucuns des officiers de la Saulnerie ait payé (1) aux buillons volauges, il ne leur pourra ne devra delivrer la ditte part sans ordonnance des pardessus, portier et autres officiers.

Item, ne pourra ny devra delivrer sel sur les bans jusques à ce qu'il soit bien reloyé et retenu et changé le refus du sel, et

(1) Lire : *part*.

que à faire le dit refus, et aussy à changer iceluy, soit toujours une des gaites.

Item, que toutes et quantes fois que le dit delivreur ira delivrer sel, que le dit clerc soit present et aussy le pardessus ou portier ou l'un des clercs des roolles, et que le dit delivreur ait une clef du dit sel, et quand il aura delivré le dit sel, qu'il ferme la porte, tellement que nul n'y puisse entrer sans son congé.

Item, devra estre à delivrer la muyre des buillons volauges et mettre en escrit par devers luy ce qu'il en sera delivré.

Item, ne pourra delivrer sel si ce n'est à telle heure que l'on le puisse jetter hors de la ditte Saulnerie de jour.

Item, si le clerc des delivrances apperçoit que aucuns des dits officiers fasse le contraire de l'article precedent, qu'il ne delivre point de buillons volauges ou autres rentes en sels aux dits officiers, ains le rapporte au pardessus, portier et gens du conseil pour le punir selon le contenu precedent.

Item, que la ditte delivrance soit faitte de telle heure que tout le sel puisse estre mis hors de la ditte Saulnerie de beau jour.

Item, que quand le delivreur ira delivrer sel en Rousières, l'un des clercs des sels et une gaite soient presens avec luy, et en ait une clef le dit delivreur, afin que sans son congé l'on n'y puisse entrer.

Item, que le dit delivreur des sels et aussy le maistre poulain rapportent aux clercs des roolles, toutes les fois qu'il aura delivré en Rousières, la quantité de sel qu'il delivrera, afin que iceux clercs des roolles l'escrivent incontinent au livre communal des seigneurs, et pareillement du sel de porte.

Item, que le dit delivreur soit present à delivrer la muyre des buillons volauges, et fera registre par devers luy de ce qui sera delivré.

Item, et par les dernières ordonnances de mon dit seigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques M. IIIIc XII, le dit delivreur doit et est tenu de non faire aucune delivrance aux rentiers prenant rentes en la ditte Saulnerie des rentes en sels et buillons volauges, jusques à ce que les dits rentiers ayent juré premièrement, par devant les clercs des roolles, de faire mener vendre leur dit sel de Salins où il appartiendra; et fera le dit delivreur un livre où seront escrittes toutes les deli-

vrances que l'on fera en la ditte Saulnerie, et semblablement que les dittes delivrances seront escrittes au livre des seigneurs.

Le clerc du sel devra faire les bullettes aux marchands d'Amont et d'Aval et de Bouchet qui auront payé et qui seront escrits au livre de mon dit seigneur et de ses parsonniers et non autrement, et devra faire à un chacun marchand sa bullette par soy, tant pour la Porte Oudin comme par Chalamont, et la devra seeller du seel de mon dit seigneur et tellement que l'on voye l'empreinte du seel.

Item, ne pourra faire bullettes d'aucun sel de delivrance pour eviter les fraudes, si ce n'est des delivrances qui se payent en sel de marchand et qui d'ancienneté ont accoustumé de passer au pays d'Amont.

Item, devra mettre et escrire les menus ouvriers qui redressent, enchaulent et deschaulent bois par la Saulnerie chacune semaine, et voir que les ouvriers qu'il escrira soient presens et non autrement.

Item, doit et devra faire toutes les rescriptions que l'on envoyera hors de la Saulnerie, et toutes autres escritures qui se feront extraordinaires en la ditte Saulnerie, comme lettres missives, responses et autres.

Item, par les dernières ordonnances de mon dit seigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques mille quatre cens et douze, doit et est tenu de signer de sa main toutes les cedules qu'il fera pour les ouvriers de la ditte Saulnerie.

Le clerc du Grand Puis devra gesir en la Saulnerie et, chacun jour, ordonner ses barnes à boullir, et faire comme le clerc du Puis à Grez, c'est à sçavoir aller, chacun jour, par les barnes voir laquelle est plus prompte à boullir, et icelle avancer la première.

Item, devra livrer muyre à juste mesure et jetter ses randes afin que l'on ne vuide trop ou peu.

Item, selon que le Puis jettera muyre, il devra ordonner ses barnes, afin que l'on ne mette pas le feu pour un seul bouillon et, quand il aura assez muyre, il devra premier delivrer à la barne qui a remandure ou qui a chaudière vieille.

Item, devra faire traire la muire aux merceniers de jour et de nuit, tellement qu'elle ne se perde ou mesle avec l'eau douce.

Item, devra souvent visiter le congroi, les rigles et les conduits, et qu'ils soient tellement descombrez que empeschement ne vienne à la muyre.

Item, devra alloer les buillons volauges en lieu et en temps convenable, et le dire au pardessus, au portier ou au maistre moutier, afin de voir les lombées qu'elles soient faites convenablement.

Item, devra livrer muyre aux dits buillons volauges par mesures, et faire lignier la tourneure et jetter le matin sa rende et emporter le chaveillon ; et le soir, quand le buillon sera adressé, il devra voir sa demeurance et son sel; s'il y a deffaut, il devra faire punir et amender par ceux à qui il appartiendra (1).

Item, devra faire payer chacune semaine le samedy, le dimanche, les six nolz IIIIˣˣ et XIIII celles de muyre que l'on doit aux rentiers de la Chauderette, et les mettre en taille par devers luy, et ne les devra on prester ny emprunter.

Item, que les clercs des puis fassent et rendent chacun samedy le compte de la muyre que un chacun puis aura jettée la semaine precedente.

Item, par les dernières ordonnances de mon dit seigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques, M. IIIIc et XII, les deux clercs des puys sont tenus de garder la clef du fer de la dite Saulnerie toutes et quantes fois que mestier sera, tiendront le compte d'iceluy chacune semaine pour le bailler en la chambre des rolles, compteront les happes et rivez, cullettes et grands fons des chaudières de la dite Saulnerie, et mettront tout par escrit pour sçavoir la despense de tout le dit fer, et aussy feront apourter en la ferretterie tout le vieux fer des chaudières pour le livrer aux fèvres quand besoin sera ; et sy tiendront le compte des muyres des dits deux puis, selon et par la manière que contenu est es ordonnances de la ditte Saulnerie.

Le clerc du Puis à Grez devra gesir en la Saulnerie et, chacun matin, aller par ses barnes pour sçavoir laquelle est plus

(1) En marge de cet article, le manuscrit de Salins porte : « Il delivroit la muyre pour bouillons volauges et, après avoir rendé, le matin, la cuve, il voyoit, le soir, si on l'avoit trompé, et faisoit chastier ceux qui avoient meffait. »

prompte et necessaire à bouillir et livrer à icelle muyre premièrement que faire plus souvent bouillir la bonne que la mauvaise.

Item, devra delivrer muyre pour les bernes à droitte mesure telle qu'il connoisse que les manouvriers boullent les muyres qu'ils doivent bouillir, et aussi qu'ils ne boullent si ce n'est à grande necessité et par commandement, et jetter ses randes et voir leur demeurance chacun jour.

Item, selon que les puis jetteront de muyre, il devra ordonner ses barnes à bouillir, et ne devra souffrir que l'on mette le feu pour faire un buillon et reposer le lendemain, s'il n'y a cause raisonnable.

Item, quand il aura assez de muyre pour satisfaire à toutes ses barnes, il devra premier livrer muyre à la barne qui aura ramendure et qui aura chaudière vieille.

Item, se devra prendre garde que ses manouvriers trayent la muyre de jour et de nuit, tellement qu'elle ne monte trop haut, pourquoy elle se puisse espancher, et devra souvent aller visiter les doix de la muyre et de l'eau douce, afin que l'une ne se mesle avec l'autre, et que les eschenalz d'icelle soient bien ligniez et appareillez.

Item, devra garder une clef de la ferreterie où l'on met le fer, contraire à celle du maistre fèvre, et escrire devers luy toute la despense de fer de la Saulnerie, et chacun an faire le compte et apporter au rolle quand l'on clot les arrestz.

Item, que le fer de la ditte Saulnerie soit despensé par compte par le clerc du Puis à Grez et le maistre fèvre qui ont les clefs, et soit verifié par les fèvres ou gouverneurs des bernes ausquelles sera mis et employé le dit fer, et aussy le vieux fer soit baillé par poids aux fevres de la ditte Saulnerie, afin que l'on sçache combien ils doivent rendre de chayennes, de clous et de crochets pour un cent de fer vieux, deduite la descheance raisonnable, et seront rendues les dittes chayennes, clous et crochetz par les maistres fèvres ou autres pour en rendre compte, et que l'on ne distribue aucun fer si ce n'est pour le fait de la ditte Saulnerie.

Item, que les clercs des puis fassent et rendent, chacun samedy, compte de la muyre que un chacun puis aura jettée la semaine precedente.

Item, que le maistre fèvre et le clerc du Puis à Grez rendent, chacun samedy, compte au rolle du fer qui sera despendu es ouvrages d'icelle Saulnerie, et qu'ils n'en livrent point pour autre chose.

Item, et par les dernières ordonnances de mon dit seigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril, après Pasques M. IIIIc et XII, les deux clercs des puis sont tenus de garder la clef du fer de la ditte Saulnerie pour le delivrer aux fèvres d'icelle Saulnerie, tiendront le compte chacune semaine pour le bailler en la chambre des roolles, compteront les happes et rivez, cullettes et grands fons des chaudières de la ditte Saulnerie, et mettront tout par escrit pour sçavoir la despense de tout le dit fer, et aussy feront mettre à point en la ferreterie tout le vieux fer des chaudières pour le livrer aux fèvres, quand besoin sera, et sy tiendront le compte des muyres des dits deux puis, selon et par la manière que contenu est es ordonnances de la ditte Saulnerie.

Le maistre moutier devra faire l'office des moutiers, et aura une chambre en la Saulnerie pour gesir toutes les fois que l'on y voudra et non autrement, et fera son tour par la Saulnerie plusieurs fois le jour, et specialement le matin et le soir, pour sçavoir que un chacun d'iceux qui y doivent gesir y gisent, et que chacun fasse bien ce qu'il doit faire.

Item, devra sçavoir de quel sel on a plus grande necessité en la Saulnerie, et faire faire iceluy, et devra proportionner ses ouvreurs et livrer ses formes à sel, selon que le temps et le cas le requerront.

Item, ne devra souffrir que l'on fasse en nul ouvreur que d'un sel la semaine, si ce n'est en cas de necessité, et tellement proportionner ses barnes du sel de Bouchet et du sel plaine, que les manouvriers ayent leur quartemps egaux, au plus près que faire se pourra.

Item, devra estre garny de batteurs et d'escuelles à faire sel et icelles faire rappareiller quand besoin sera, et soy prendre garde qu'elles soient egales, selon les formes et patrons ordonnez, et non souffrir qu'elles soient plus grandes ny plus petites.

Item, devra avoir la garde du suif et des chandelles que l'on délivre par la Saulnerie, et les delivre bien et loyalement cha-

cun soir aux ouvriers qui boudront les muyres, selon ce que besoin sera, et d'autre part où il appartiendra, et prendra les dits suifs et chandelles au poids, et les distribuera au dit poids.

Item, devra sçavoir quand le clerc du Puis alloe les buillons volauges pour ordonner aux manouvriers de faire descombrer la place pour mettre le bois, et pour voir faire les lombées, afin que l'on n'y fasse faute.

Item, devra sçavoir et apporter les grosses remandures des barnes et les nons des ouvriers et manouvriers malades, et en faire cedule et apporter au rolle, et voir chacune chaudière neuve si les oules sont outillées et bien levées.

Item, devra recevoir et despendre par compte les grials et baisives que l'on achette en la Saulnerie, et seront contez les dis greaux et basives à la porte, et des dis greaux et basives et chandelles ne donnera aucunement.

Item, que le pois à peser suif en la dite Saunerie soit remis à point, et que à iceluy poids le suif qui doresnavant sera receu et despensé par le maistre moutier et soit pesé quand il le recevra au dit poids; et fera recepte de ce qu'il recevra et despense de ce qu'il despensera en chandelles et autrement, afin d'en sçavoir le compte au bout de l'an, et ne delivrera aucunes chandelles à ceux qui en sont recompensés en suif ou en argent.

Les moutiers devront estre bien matin en la Saulnerie pour veoir que leurs chaudières soient bien ramendées, affectiées et engeniées et promptes pour bouillir, et voir que les lombées soient bien faites, et les longs plains.

Item, se devront prendre garde que en adressant le buillon, que la gaite fasse bon feu si diligemment que la chaudière bouille toujours, et que les estoiles soient poins et naves en temps deu bien et diligemment, et la chaudière espoingiée, e que la vaite les traye eux presens et quand temps sera.

Item, devront estre presens à embraser afin que l'on ne met en la presse du gros bois plusieurs sappeaux, grosses billes, gros chaillons ronds.

Item devront estre presens à embraiser quand les chaudiè bouilliront et quand la presse en gros bois sera faillie, ils vront esveiller la have pour jetter aval menu bois et prer garde que laditte have fasse feu convenable, et qu'il ne f

trop gros rettel de bois menu pour luy reposer, et esveiller les femmes pour tirer le feu quand besoin sera.

Item, se devront prendre garde quand temps sera de faire la première traite, et devra esveiller la garde, la desserre et les ouvriers de la ditte barne pour traire le sel, et adoncques se pourront aller dormir et reposer jusques à ce que le premier sel sera porté en l'ouvreur, et adoncques ils devront esveiller les femmes de l'ouvreur.

Item, se devront prendre garde, quand le premier sel est prest, que la have ne s'endorme, mais luy fasse faire feu convenable pour essuyer la derrière, lequel il doit faire prendre tendre et moite afin que la chaudière demeure couverte de muyre, et faire porter le sel apartement afin que la chaudière ne demeure trop chargée.

Item, devront aller de jour le plus en l'ouvreur et voir que l'on ne fasse trop gros sel ny trop petit, et devront compter le sel sur le feu et en faire une taille, pour sçavoir combien de charges l'on fera à chacun buillon, et se il se porte mal, sçavoir et rapporter le deffaut, rendre les tailles, et non souffrir que les femmes qui sechent le sel mettent derrière en la tryée plus de deux ou trois salignons.

Item, devront avoir diligence de faire lier le sel et que second buillon ne trouve le tier, et le defaut des benaistiers devront rapporter au portier (1).

Item, devront estre presens à mesurer le charbon et sy près, que l'on n'y meffasse, toutesfois que commandé leur sera par le pardessus ou le portier.

Item, devront faire rappareiller les pièces et les fraichons du buillon en buillon, afin que l'ouvreur soit net et les cuves et les aises decombrées, et faire tourner aux secheresses leurs chanteaux, et estre à rendre les tailles, afin que les benaistiers ne rapportent que ce qu'ils lient.

Item, que tous les ouvreurs de la ditte Saulnerie soient fermez à clef, laquelle portera chacun moutier de l'ouvreur de sa barne pour le fermer et garder le sel qui sera au dit ouvreur, toutes

(1) Note du manuscrit de Salins : « Le sel devoit estre lié par cuitte et les benastiers defaillans rapportés ».

fois et quantes que les ouvriers ou ouvrières n'y seront, et que de ce faire le moutier ait bonne diligence.

Item, que quand l'on fera buillons volauges, que le moutier de la barne où on les fera apporte à la porte des salignons du dit buillon, pour voir que le dit sel soit pareil au sel de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers.

Le maistre des œuvres devra aller chacun jour par la Saulnerie pour voir s'il y a rien à faire de charpenterie, de gisserie ou de maçonnerie, et incontinent devra mander des ouvriers et le faire rapparciller tant es rouaiges, barnes, ouvreurs que autre part, et devra estre tout le jour devant ses ouvriers.

Item, devra aviser, quand l'on aura à faire grands ouvrages, si l on les fera en tâche ou à journée, et duquel l'on aura meilleur marché.

Item, devra mesurer tous les ouvrages de massonnerie et de gisserie que l'on fera en la Saulnerie et appeller ceux qui seront à appeller.

Item, devra prendre garde que les barnes, ouvreurs et estuailles de la ditte Saulnerie soient tellement maintenus qu'il n'en avienne dommage, et que les barnes et ouvreurs soient clos et garnis de portes et de fenestres à l'entrée de l'hiver.

Item, devra estre garni de courbes de rouages, de tous arbres et autres bois necessaires pour les rouages, de fuz, de manielles, de plumaz, d'estallons et autres choses.

Item, ne pourra faire à faire ouvrages en la ditte Saulnerie pour le commun ny pour personne quelconque demeurante en icelle, s'il n'est bien necessaire.

Item, ne devra souffrir partir les ouvriers de l'œuvre par tout le jour, si ce n'est au disner, et ne leur devra souffrir faire aucune courvée ou aucun ouvrage pour quelconque personne, soit officier ou autre.

Item, devra faire à faire la cedule des journées de ses ouvriers chacune semaine, et porter au rolle.

Item, ne devra par soy donner tâche, mais en devra aller parler au rolle, et aussi ne devra estre compagnon de tâche quelconque que l'on baille à ouvrer.

Item, que nuls des ouvrages de la ditte Saulnerie ne seront baillez en tâche par quelconques personnes que ce soit, si ce

n'est par l'ordonnance du pardessus, du conseil et par l'avis du dit maistre des œuvres.

Item, sera tenu de compter, present le portier ou autre que l'on y commettra, les ouvriers qu'il mettra, à l'entrer qu'ils feront en la ditte Saulnerie, ou au departir d'icelle, afin que l'on voye quels ouvriers ce sont et quelles journées ils peuvent gaigner, et si ainsy ne le fait, l'on ne luy passera point sa cedule.

Item, pour ce que l'on depend en la ditte Saulnerie grande somme d'argent en bois esquarrés et en lahons, le dit bois sera mis et receu par compte par le dit maistre, lequel sera tenu d'en rendre compte chacun mois, ou ainsy qu'il sera avisé et verifié, etc. et aussy ne pourra faire le dit maistre aucunes missions fors que des rouages des puis, sans licence du pardessus et du conseil, et seront comptez à la porte les dits lahons.

Item, devra chacun jour venir en la ditte Saulnerie pour sçavoir s'il y a rien à faire de son mestier, et devra souvent visiter les puis et faire nettoyer et appareiller les rigolles, conduits et eschenalx des muyres et des eaux douces, afin qu'elles ne se meslent l'une avec l'autre.

Item, se devra prendre garde qu'il n'y ait trop de terre en la ditte Saline, et quand temps sera, devra mettre des ouvriers, par le conseil de ceux à qui il appartiendra, et devra estre tout le jour devant ses ouvriers, sans avoir besangeur (*sic*) ou autres qui n'ouvrent diligemment.

Item, devra appeller une gaite qui gardera à la poterne toutes fois que l'on jettera terre en la rivière, et ne devra souffrir jetter grosses moutes salées en la rivière, si ce n'est par grandes eaux et qu'elles soient mises par menues pièces.

Item, devra chacune quinzaine visiter les leivons qu'ils ne soient encomprez, et visiter les chemins d'Amont, et s'il y a aucune chose à faire, le devra venir dire au rolle pour en ordonner.

Item, ne pourra prendre et estre compagnon de tâche que l'on donnoit sur son office.

Item, devra apporter au rolle, la semaine qu'il aura ouvriers pour la ditte Saulnerie, la cedule d'iceux ouvriers, le nom d'un chacun et ce que l'on leur donnera par journée, et ne devra don-

ner à ouvrier plus de douze deniers estevenans par jour, si ce n'est par deliberation du conseil.

Item, ne devra souffrir les courvées ou ouvrages quelconques par ses ouvriers pour quelconque personne que ce soit, officier ou autre, et ne pourra ny devra rapporter journée d'ouvriers quelconques qui ne l'aura bien et loyalment employée au proffit de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers.

Item, ne pourra acheter bois pour les chemins si le taxeur n'est present et que ceux à qui sera le bois se viennent payer à la porte.

Item, ne pourra donner aucune tâche d'ouvrages, si ce n'est en la présence de ceux à qui il appartiendra.

Item, devra estre pourveu d'ouvriers qui ouvrent continuellement en la dite Saulnerie et devra estre continuellement de jour en icelle, et aller de barne en barne visitant ses ouvriers.

Item, ne devra portionner ses ouvriers devant chacune barne selon que besoin sera, et ne pourra donner aux ouvriers plus de douze deniers par jour, comme dit est cy-devant, sinon par l'ordonnance de ceux à qui il appartiendra.

Item, se devra prendre garde que les manouvriers des barnes fendent les gros bois pour chacun buillon ainsy qu'il appartient, ou autrement l'on ne leur devra point payer les douze deniers que l'on leur paye du bois fendu par sa cédule.

Item, devra, sur toutes autres choses, avoir certains ouvriers pour soyer bois chacun jour, pour amasser menu bois et pourmener le raithel par la ditte Saulnerie.

Item, ne devra faire enchauler ny deschauler menu bois, fors que au plus tard qu'il pourra, et par le conseil de ceux de la porte.

Item, devra estre garny de sie, de raitheaux, de coins et de maillets, et en avoir la garde.

Item, ne devra mettre en œuvre valetz, servants ny servantes d'officiers de la Saulnerie.

Item, ne devra souffrir à ouvriers de la ditte Saulnerie qui soient aux journées de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers pour faire courvée ou aucun ouvrage, soit pour officier de la ditte Saulnerie ou autre.

Item, devra faire aller le bois aval de la Saulnerie à chacune

ferue et le faire descharger au plus près des barnes et des feurtoires.

Item, ne devra souffrir que aucun de ses ouvriers ne fasse œuvre en barne pour quelconque manouvrier de la ditte Saulnerie, comme de addresser muyre, jetter aval, traire ou porter sel ou autrement, si ce n'est en cas de grande necessité et par deliberation de ceux à qui il appartiendra.

Item, que doresnavant les manouvriers des barnes fendent le gros bois ainsy que faire le doivent, parmy payant douze deniers par chacun buillon outre leurs gages ordinaires, et si ainsy ne le font ils ne leurs seront point payez et si l'amenderont selon l'ordonnance des pardessus, portier et conseil, en defendant au maître des œuvres qu'il ne les mette pas en sa cedule s'ils n'ont fendu le dit bois, à peine que dessus.

Item, que les dits ouvriers de barnes soient contraints de porter les terres salées des barnes derrier les murs de la Saulnerie par la manière qu'ils le doivent faire pour le proffit de la ditte Saulnerie, et s'ils ne le font, qu'ils ne soient point payez de ce que l'on leur a accoustumé de payer pour celle cause et si l'amenderont comme dessus.

Item, que le maistre des œuvres fasse compte du bois esquarré et des lahons qui entreront en la ditte Saulnerie, et que iceluy compte rendu à la fin de chacune semaine au rolle, et ne fasse doresnavant le dit maistre des œuvres aucunnes missions fors que des rouages des puis sans licence et ordonnance qui luy sera faite le samedy par le conseil pour la semaine à venir.

Item, et par les ordonnances de mon dit seigneur et par ses lettres données le XIIIe jour d'avril après Pasques M IIIIc XII, le dit maistre des œuvres doit et est tenu de faire continuelle residence en la dite Saulnerie de jour, voir et continuer les ouvrages d'icelle.

Le maistre charbonnier devra toujours estre prest toutes les fois qu'il vient et viendra charbon en la Saulnerie pour le mesurer, et ne devra mesurer charbon si l'un des moutiers et l'une des gaites ne sont presens.

Item, ne devra mesurer charbon fors que en la charbonerie ou es forges, si ce n'est en cas de necessité et par conseil, et devra voir le charbon qu'il n'y ait nuls mouchons, et s'il y en a, il les

devra faire oster, et s'il voit que le charbon ne soit suffisant, il l'en devra faire porter à la porte pour y ordonner l'esprise ainsy qu'il appartiendra.

Item, devra estre de costé la boulle pour voir que l'on n'y fasse barat de paille, de bois ou autrement, et qu'elle soit bien comble, et à chacune boulle que l'on vuidera, crier à haute voix le nombre des boulles qu'il aura mesurées pour chacun charbonnier, et allier en un baston et en bailler une taille au dit charbonnier et apporter le tronc à la porte.

Item, selon ce qu'il verra la provision de charbon en la Saulnerie, il devra aviser ceux de la porte pour hausser ou abaisser le prix selon que le cas le requerra.

Les clercs des puis (1) devront tenir le lieu le plus près et chacun jour faire son tour au matin et visiter les chaudières, s'il y a quelque chose à faire, ils devront mander aux forges les fevres pour les rappareiller, et ainsy le devront faire après disner et le soir.

Item, devront chacun lundy matin ou aux autres jours que l'on essue aucune chaudière, visiter les chaudières et ordonner par le conseil des fevres ce qu'il y faut, et le faire brievement, et devra sçavoir huict ou quinze jours devant, à laquelle chaudière conviendra faire grosse remendure.

Item, devront avoir une clef de la ferreterie en laquelle l'o met en garde le fer, et devront livrer fer pour les chaudièr neuves quinze jours devant que l'on tranchoit la vieille ch dière, et aussy le fer des fons et grosses remendures h jours ou quinze jours avant la remandure, selon qu'elle grosse.

Item, quand l'on fera chaudière neuve ou fondz ou culle ils devront livrer le fer par compte et, l'ouvrage fait, de recompter afin que tout le fer qu'ils auront baillé soit bie ployé, et s'il en demeure, ils le devront remettre dans la terie et rapporter leur despence au rolle chacune semain

Item, quand l'on mettra ou amenera fer en la ditte Sa

(1) Le manuscrit de Salins porte : « Les clercs des puyz son devront faire les articles cy après escritz, lesquels le maistre fe faire. »

ils devront mander des plus suffisans fevres d'icelle et lyre le dit fer bien et loyalement, qu'il soit bon et convenable ainsy qu'il appartient, et mettre le refus à part.

Item, devront faire à faire tous ouvrages de forges necessaires du commun de la ditte Saulnerie, comme les apprests pour les baissives, ferremens de rouages et autres, et faire faire la cedule aux ouvriers par le clerc portier du rolle.

Item, ne pourront faire faire aisemens de fer pour les hostels de la Saulnerie s'ils ne voyent premièrement les vieux, si ce n'estoit par ordonnance du conseil, et aussy ne pourront faire ny souffrir faire aucuns ouvrages pour personne quelconque, si ce n'est pour ceux qui demeurent en la ditte Saulnerie, et par la manière que dit est.

Item, devront visiter les fevres aux forges et sçavoir ce qu'ils font chacun jour, et qu'ils soient bien garnis de verges, de clous et de tout ce qui leur est necessaire.

Les gaites devront estre quatre qui ne se devront partir de la Saulnerie sans congé, et devront tousjours estre les deux à la porte et les autres par la Saulnerie comme en Rousières, sur les bans et es poternes quand l'on jette terre en la rivière, ou en la charbonnière à mesurer le charbon.

Item, doivent avoir clefs de toutes les portes de la Saulnerie contraires et despareilles à celles du portier, et chacun soir fermer de leur mains toutes les portes et poternes d'icelle Saulnerie, et sçavoir quantes barnes bouillent et les rapporter, et crier haut : « Il bout tant de barnes », et les nommer.

Item devront gesir tous les quatre en la ditte Saulnerie et devront les deux veiller en icelle jusques à minuit, et les deux autres jusques au jour, pour voir que dommage n'avienne du feu, que l'on ne meffassse aucunement, et que ceux qui bouillent fassent bien leurs œuvres.

Item, devront estre à delivrer la muyre du grand puis aux rentiers de la Chauderette, et fermer le rouage à la clef que le portier garde jusques à ce que la ditte muyre soit tournée, et après faire rapporter le chevillon chez le portier et ouvrir le rouage, et crier à la porte : « L'on a delivré tant à la Chauderette. »

Item, devra estre l'un d'eux à mesurer le charbon en la charbonnière, et estre si près de la bouille que l'on ne puisse mef-

faire, et voir le compte des bouilles et faire une contre-taille et apporter à la porte, et devront estre aussy au compte et apporter le sel es Rousières, et garder sur les bans quand on a delivré aux marchands.

Item, ne devront laisser partir de la dite Saulnerie ouvriers, ouvrières ny autres qu'ils ne reccerchent, et s'ils trouvent que aucuns emportoient sel, fer ou autre semblable chose, ils le devront arrester et mettre en prison, et ne le pourront delivrer par commandement ou ordonnance de quelque personne que ce soit, si ce n'est par ceux à qui il appartiendra.

Item, ne devront laisser partir de la ditte Saulnerie aucune chose pour quelconque personne que ce soit ny pour quelconque commandement ou ordonnance, si ce n'est par le commandement du pardessus et du conseil.

Item ne devront laisser faire buée en la ditte Saulnerie pour quelconques personnes que ce soit demeurans hors de la ditte Saulnerie, si ce n'est pour les manouvriers ou manouvrières qui la feront à la vetaille de la barne et autre part non, et qu'ils l'emportent hors de la ditte Saulnerie sur leur cols, sans grial (1).

Item, devront aller avec le delivreur en Rouzières et compter le refus du sel au dit delivreur et ouvrir et fermer les portes ainsy qu'il appartient.

Le maistre poulain devra tenir le lieu mout près et devra estre pourveu de poulains qui toujours soient prests à porter sel toutes fois que besoin sera.

Item, devront tailler en sa taille les marchands qui auront payé par le livre de monseigneur et de messeigneurs ses parsonniers, et aussy les delivrances aux rentiers et non par autre, et faire apporter sur les bans les sels des dits marchands ou delivrance et le descharger ou faire descharger en sa presence, et compter chacune benaiste que la douzaine des salignons y soit et non plus.

Item, quand le delivreur aura compté en Rousières, il devra faire porter le sel et mener une des gaittes et compter bien et

(1) En marge du manuscrit de Salins : « Lessives ne se pouvoient faire aux Saulneries sinon pour manouvriers qui l'emportoient sur leurs cols, sans seaux. »

loyalment les benaistes et empiler si loing des murs que le delivreur puisse aller par devant et derrier.

Item, devra faire changer le refus et rapporter icelluy en l'ouvreur ou estouaille où il aura esté pris, et au partir de Rousières devra rapporter aux clercs des sels le nombre du sel porté pour l'escrire au livre de mon dit seigneur et de ses dits parsonniers.

Item, ne pourra prendre sel en ouvreur ny en estouaille si ce n'est de commandement des clercs des sels, et ne devra point attendre que trop grande quantité de marchands soient venus, mais devra faire apporter sel souvent.

Item, devra faire porter le sel aux marchands hors de la Saulnerie quand il est delivré et faire changer le refus et rapporter en l'ouvreur ou en l'estouaille où on l'aura pris, comme dit est, et devra aussy aller livrer les bullettes aux marchands et sçavoir que un chacun ait bien son compte.

Item, ne devra souffrir que aucun relye ou fasse le refus aux marchands, sinon les poulains qui ont le serment à mon dit seigneur et à ses dits parsonniers.

Item, devra rapporter un chacun jour ses prises aux clercs des sels à sa table de tout le sel porté sur les bans en Rousières ou autre part que es estouailles, et dire combien il a pris en chacun des dits ouvreurs ou estouailles.

(Bibl. de Salins, M 128, ff. 1-44, copie du commencement du XVII^e^ siècle. B. N. Colbert-Flandres 1, ff. 378-404 v°, copie de 1675.)

Réforme du personnel de la Saunerie de Salins, par le duc Jean sans Peur. (13 avril 1412.)

Jehan duc de Bourgoigne, conte de Flandre, d'Artois et de Bourgoigne palatin, seigneur de Salins et de Malines, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Comme par le rapport de nostre amé et feal conseiller Jehan Chousat, pardessus des offices de nostre Saunerie de Salins, et de Jehan Carondelet, son lieutenant en la dite Saunerie, nous aions entendu que plusieurs officiers

d'icelle Saunerie, sous umbre et pour occasion de ce qu'ils ont maintenu au temps passé et encore font chacun jour, avoir si petits gaiges d'iceux offices qu'ils n'en peuvent vivre, les aucuns d'iceux ont fait et pourté à leur proufit et au dommage de nous et de nos personniers en la dite Saunerie plusieurs larrecins tant en sel que en autres choses, et les autres ont delaissé les dis offices et y renoncé, mesmement qu'à ceste cause l'on n'a peu ni peut treuver gens si notables et expers pour les dis offices exercer et gouverner comme necessité seroit pour le bien commun de nostre dite Saunerie, jasoit ce que plusieurs officiers de nostre dite Saunerie aient accoutumé de prendre et avoir par an, en outre leurs gaiges ordinaires, plusieurs drois et proufits tant en sel, draps pour robes, chandelles, chandeliers, lanternes, comme en autres menues choses revenans par an à grandes sommes de deniers, et si n'en sont iceux officiers autrement contents, et aussy qu'en la dite Saunerie a huit mottiers et autres officiers à grande charge pour le commun d'icelle, et suffiroit bien d'y en avoir plus petit nombre que fussent bien prins et eleus, et que les gaiges d'iceux mottiers et autres officiers qui seront oster, ensemble la valeur des droits et proufits avant dits, fussent mis et convertis en l'accreue des gaiges des autres officiers qui demeureront en la dite Saunerie, afin de les mieux contenter et qu'ils n'aient cause, au temps avenir, sous umbre de petits gaiges, de faire aucune faute en icelle Saunerie ny de delaisser ou refuser les dis offices ou pour ce demander aucunes recompensations, et pour pervenir sur ces choses, aient esté faitz et à nous baillé par declaration certains avis par les dis pardessus et son lieutenant avec aucuns autres des principaux officiers d'icelle Saunerie, lesquels avis, afin de y mieux et plus seurement pourvoir, nous aions envoiez à nos amés et feaux les gens de noz comptes à Dijon, en leur mandant que, appellés par devant eux et ouis le dit Jehan Carondelet, lieutenant du dit pardessus, et cinq ou six des plus notables d'iceux officiers de nostre dite Saunerie, ils, par bonne et meure deliberation, avisassent sur tout ce que nous y avions et devions faire pour le meilleur, et le nous representassent pour y ordonner et estre fait au surplus ce qu'il appartiendroit, pour lequel nostre mandement accomplir, aient iceux gens de noz

comtes mandez et soient venus pardevers eux le dit Jehan Carondelet, lieutenant du dit pardessus, Gile de Laule, portier, Huguenin Passart, tresorier, Guyon de Montaigu, naguères et par lon temps receveur du partage d'Auxerre, Pierre de Ban, clerc des roules, Estevenin Lanternier, clerc ventier, Huguenin Bauleret, maistre mothier, et Nicolas de Bleigny, clerc portier et delivreur de nostre dite Saunerie, avec lesquels officiers d'icelle nostre Saunerie, les dis gens de noz contes aient sur les choses dessus dites avisé et deliberé par la manière que rescrit nous ont, et leurs dis avis et deliberation aions fait voir par plusieurs des gens de nostre conseil estant par deça, l'opinion et advis desquels aussy nous ait esté rapporté, sçavoir faisons que eue consideration aux choses dessus dites et sur icelles oui les dis avis et deliberations, desirans pourvoir au bon gouvernement de nostre dite Saunerie pour le bien et proufit de nous et de nos dis personniers et de tout le peuple prenans et usans du sel d'icelle, et afin de augmenter et accroitre le revenu de la dite Saunerie qui pour occasion des defaux et negligences d'aucuns officiers qui au temps passé y ont esté, lesquels n'ont pas voulu prendre telles et si grandes charges et diligence qu'ils y devoient et que mestier y estoit, sous umbre de petits gaiges qu'ils avoient, n'a pas esté de si grande valeur comme elle deust avoir esté et comme elle pourra estre par le moyen de noz ordonnances cy après declairées, nous, par les avis et deliberations que dessus, avons ordonné et ordonnons par ces presentes que les dis officiers de nostre dite Saunerie cy après nommez et ceux qui après eux seront instituez et ordonnez en iceux offices, auront les gaiges et proufits et feront et porteront en leurs personnes les services et charges et par la manière qu'ils seront tenus de faire par les ordonnances autreffois faites ou dit gouvernement d'icelle nostre Saunerie par feu nostre très cher seigneur et père dont Dieu ait l'ame, lesquelles ordonnances nous voulons au surplus demeurer en leur forme et vertu et icelles entre entretenues et accomplies, ajouté en ce le contenu de ces presentes selon leur forme et teneur. Et premièrement, le portier qui prenait de gaiges environ quarante quatre livres huit sols estevenans, aura et luy ordonnons prendre et avoir doresenavant soixante livres estevenans de gaiges par an, parmy lesquels gaiges, il

n'aura et ne voulons qu'il ait doresenavant aucuns autres drois, proufits et emolumens qu'il avoit et prenoit ou temps passé à cause de son dit office, et sans ce qu'il puisse ou doive ou temps avenir demander ou avoir aucunes recompensations outre ses dis gaiges pour quelconque chose qu'il face de service ou charge pour le bien d'icelle nostre Saunerie, et pour les dis gaiges, devra et est tenu de faire les services et charges, et par la manière declairée es dites ordonnances de feu nostre dit seigneur. Et avec ce, devra et sera tenu de voir et visiter avec les clercs des rooles tous les ouvraiges que se feront en la dite Saunerie pour les certifier en la manière qu'il appartiendra, et devra estre present à les conter et mesurer, et fera diligence de faire ouvrer les ouvriers de la dite Saunerie. — Les trois clercs des rooles qui prenoient de gaiges pour chacun d'eux environ trante livres estevenans, aurons et leur ordonnons prendre et avoir doresenavant cinquante livres estevenans par an pour chacun d'eux, qui font pour les dis trois clercs, cent cinquante livres estevenans. Lesquels trois clercs des rooles, avec les services et charges que par les ordonnances de feu nostre dit sieur, ils sont tenus de faire et porter, devront et seront, parmy les dis gaiges, tenus de voir et sçavoir si les ouvraiges de la dite Saunerie, tant les taches des terres, maisonnemens comme autres quelconques seront entièrement parfaits et assouvis devant ce que les dis ouvraiges se content par les dis rooles, et n'en feront aucunes schedules jusques à ce que iceux ouvraiges soient bien et deuement accomplis et mesurez comme il appartiendra, escriront les ouvrages que l'on mettra en œuvre en la dite Saunerie pour en sçavoir le conte au juste. — Le clerc ventier, qui prenoit de gaiges vingt sept livres quatre sols, aura et luy ordonnons prendre et avoir doresenavant cinquante cinq livres estevenans de gaiges par an, pour lesquels gaiges il devra et sera tenu de bien et diligemment operer son dit office en sa personne et faire et porter tous les services et charges et par la manière declairée es dites ordonnances de feu nostre dit sieur, sans y faire aucun defaut. — Le payeur du bois de la porte qui prenoit de gaiges trante quatre livres, aura et luy ordonnons prendre et avoir doresenavant cinquante cinq livres estevenans de gaiges par an, lesquels gaiges il devra et sera tenu de bien et diligemment

operer son dit office en sa personne, et faire et porter tous les services et charges et par la manière declairée es dites ordonnances de feu nostre dit seigneur sans y faire aucun defaut. — Le tauxeur des bois à la porte qui prenoit de gaiges vint trois livres quatre sols, aura et luy ordonnons prendre et avoir par an doresenavant quarante cinq livres estevenans de gaiges, pour lesquels il devra et sera tenu de faire et supporter les charges et services et par la manière contenue es dites ordonnances de feu nostre dit sieur, et avec ce est et sera tenu après ce que les ferues seront faites, de visiter les fassures et tout le bois que l'on ameine en la dite Saunerie pour en rapporter les fautes aux pardessus et officiers d'icelle Saunerie qu'il appartiendra, et sera aussy tenu de visiter les ouvriers des bernes qui portent bois pour les faire ouvrer diligemment. — Les deux clercs des deux puys à sel qui avoient de gaige, c'est à sçavoir : le clerc du grand puys d'Amont vint sept livres quatre sols, et le clerc du puys à Gré vint deux livres quatre sols, auront et leur ordonnons prendre et avoir doresenavant pour chacun d'eux trante livres, que font pour les dis deux clercs soixante livres, pour lesquels gaiges, iceux deux clercs, en outre les services et charges qu'ils doivent faire et porter solon les ordonnances de feu nostre dit sieur, seront tenus de garder la clef du fer de la dite Saunerie pour la delivrer aux fèvres d'icelle Saunerie, rendront le compte d'icelluy chacune semaine pour le bailler en la chambre des rooles, conteront les sappes (1) et rivez, cueillettes et grands fonds des chaudières de la dite Saunerie et mettront tout par escrit pour savoir la despense de tout le dit fait, et aussy feront mettre à point en la ferretière tout le vieil fer des chaudières pour le livrer aux fèvres quand besoin sera, et si tiendront le compte des muires des dis deux puys selon et par la manière que contenu est es ordonnances de la dite Saunerie. — Les deux clercs des sels qui prenoient chacun vint deux livres quatre sols de gaiges, auront et leur ordonnons doresenavant pour chacun d'eux trante livres, que font pour les dis deux clercs soixante livres estevenans par an, pour lesquels gaiges, avec ce qu'ils doivent faire et supporter par les ordonnances de feu

(1) Lisez : *happes*, c'est-à-dire crochets.

nostre dit sieur, ils seront tenus de faire chacune semaine les arrests des sels de la dite Saunerie pour en savoir l'estat au juste. — Le clerc portier, delivreur en la dite Saunerie qui prenoit vint sept livres quatre sols, aura et luy ordonnons prendre et avoir, doresenavant quarante cinq livres estevenans de gaiges par an, et pour ce sera tenu faire les choses et par la manière contenue es ordonnances dessus dites, et avec ce, sera tenu de non faire aucune delivrance aux rentiers prenant rentes en la dite Saunerie des rentes en sel et bouillons volages, jusques à ce que les dis rentiers aient juré premièrement par devant les clercs des rooles de mener et vendre leur dit sel hors de Salins où il appartiendra, et fera le dit delivreur un livre ou seront escrites toutes les delivrances que s'en fera en la dite Saunerie, semblablement que les dites delivrances seront escrites au livre des seigneurs. — Le clerc du seel, qui fait et signe les bullettes du seel es marchans, aura les gaiges qu'il a accoutumé prendre et avoir, que sont de vint sept livres quatre sols estevenans par an, pour lesquels gaiges, il sera tenu faire et porter les services et charges appartenans à son dit office et par la manière contenue es dites ordonnances, et en outre, sera tenu de signer de sa main toutes les schedules qu'il fera pour les ouvriers de la dite Saunerie. — Item, avons ordonné, voulons et ordonnons par ces presentes qu'en nostre dite Saunerie ait doresenavant quatre mottiers seulement, c'est à sçavoir : le maistre mottier et trois autres qui auront et leur ordonnons prendre et avoir de gaiges doresenavant pour chacun cinquante livres estevenans, qui font pour les dis quatre mottiers deux cents livres estevenans par an, pour lesquels gaiges iceux quatre mottiers seront tenus de faire et porter bien et diligemment tous les services et charges que devoient et estoient tenus de faire et porter les huit mottiers qui paravant ceste presente ordonnance y estoient et tout par la manière declairée es ordonnances de feu nostre dit sieur, sans y faire aucun defaut. — Le clerc de la porte Oudin qui vend le sel en destail qui se vend illec, et qui reçoit les bullettes du sel qui passe par la dite porte, prendra et aura les gaiges qui sont de dix sept livres et dix huit sols quatre deniers estevenans qu'il a accoutumé prendre et avoir, et pour iceux gaiges, sera tenu de faire et porter bien et diligemment les services et

charges que par les ordonnances de la dite Saunerie, il est tenu de faire et porter sans y faire faute.— Item, en tant que touche le maistre des chemins, le maistre des œuvres et le maistre couvreur qui prenoient de gaiges environ vint deux livres quatre sols pour chacun d'eux, font pour les dis trois officiers soixante six livres douze sols estevenans par an, nous avons ordonné, voulons et ordonnons prendre et avoir trante six livres estevenans de gaiges par an, pour lesquels gaiges il sera tenu faire et porter entièrement tous les services et charges que les dis trois maistres devoient et estoient tenus de faire et porter selon les ordonnances de nostre dite Saunerie, en laquelle il sera tenu de faire residence continuelle. Et au cas qu'il ne feroit bonne diligence au dit office, et qu'il y feroit aucun defaut, nous voulons et ordonnons que le pardessus ou son lieutenant, le portier et autres officiers de nostre dite Saunerie y puissent pourvoir d'un autre suffisant pour exercer le dit office.— Les quatre sergens et gardes à la porte de nostre Saunerie qui prenoient chacun environ seize livres huit sols quatre deniers estevenans, qui font pour les quatre soixante cinq livres treize sols quatre deniers estevenans par an, auront et leur ordonnons prendre et avoir pour chacun d'eux vint cinq livres estevenans, que font pour les dis quatre sergens cent livres estevenans de gaiges par an, pour lesquels gaiges, ils seront tenus faire et supporter bien et diligemment tous les services et charges et par la manière declairée es dites ordonnances de nostre dite Saunerie, sans y faire aucun defaut — Le receveur de la gabelle demeurera en son office aux gaiges qu'il a coutume prendre et avoir que sont de vint cinq livres estevenans par an, pour lesquels gaiges, il sera tenu de faire et porter bien et diligemment les services et charges appartenans à son dit office, sans y faire faute. — Item que, ouis les bons rapports et tesmoignages à nous faitz de la suffisance des personnes cy après nommées qui par les avis et deliberations que dessus ont esté treuver estre expers et suffisans et idoines pour demeurer es offices dessus dis, nous avons ordonné, voulons et ordonnons par ces presentes que ils demeurent en iceux offices aux gaiges et charges que dessus, c'est à sçavoir : Gile de Laule, portier, Jehan de Traves, Nicolas Oiselet et Pierre Lebau, clerc des rooles, maistre Pierre

Arbalestier, payeur à la porte, Estevenin Lanternier, clerc ventier à la porte, Guillemin Martine, tauxeur à la porte. Jehan d'Orbe, clerc du grand puys, Guillemin le Bauleret, clerc du puys à Gré, Guillaume Robert et Renau Macle, clercs des sels, Nicolas de Bleigny, delivreur, autrement clerc portier, Huguenin de Poupet, clerc du seau, Huguenin Bauleret, maistre mottier, Thomas de Seurre, Estienne de la Perrière et Guillemin de Maxilly, mottiers, Bien-Aventureux, clerc de la porte Oudin, Jehan Vincent, receveur de la gabelle, Nicolas de Gray, première garde à la porte, et les second, tier, quart gardes que y sont, ou cas que à ce seront suffisans. Et quant au dit maistre des chemins, des œuvres et recouvreurs, nous voulons que maistre Pierre de Villers demeure es dis offices, s'il en veut prendre la charge de les deservir par la manière qu'il appartiendra, et s'il ne le veut ainsy faire, nous voulons y estre avisé et pourveu d'une autre suffisant par les dis pardessus ou son lieutenant, le portier et autres officiers de nostre dite Saunerie. Et voulons et ordonnons par ces presentes, s'il avenoit et toutes fois que le cas y aviendra que aucuns des officiers dessus nommez ne voulussent prendre la charge des dis offices ou que aucuns d'eux y fissent defaut ou negligence, que les dis pardessus ou son lieutenant, appellé à ce, si mestier est, le portier et autres officiers de nostre dite Saunerie, y peussent pourvoir et ordonner autres suffisantes personnes, pour les dis offices exercer, et faire et porter les services et charges à ce appartenans jusques à ce que par nous y fust autrement ordonné. Item, et pour les causes et considerations dessus dites, avons mis et mettons par ces presentes du tout à neant les offices qui s'ensuivent, desquels les gaiges seront et voulons estre convertis en l'accreüe des officiers dessus declairez, c'est à sçavoir : cinq mottiers, deux offices de maistres chappuis et de recouvreur, le contrerooleur, le maistre charbonnier, la contre-clef de la porte et le maistre fèvre. Item, et aussy avons mis et mettons par ces presentes à neant les robes de gris que paravant ceste presente ordonnance l'on avait accoutumé donner aux officiers de nostre dite Saunerie, au terme de Noël, que pouvoient couter par an soixante et dix livres, les lanternes, chandelles et couvercles que l'on a accoustumé faire du fer dont on fait les chau-

dières qui pouvoient couter environ cinquante six livres par an, les guettes des deux poternes dessus la rivière qui pouvoient couter par an environ sept livres dix sols, le salage des dis officiers qu'ils prenoient chacun dimanche de l'an, et tous autres drois de sel et toutes recompensations quelconques que souloient prendre et avoir ordinairement et autrement les dis officiers d'icelle Saunerie, et tous autres drois quels qu'ils soient, que iceux officiers ou les aucuns d'eux avoient accoutumé prendre et avoir à cause et pour occasion de leurs dis offices, de tous lesquels drois ils ne pourront ou devront doresenavant aucune chose avoir ou demander en outre et pardessus leurs gaiges dessus declairez. Et au demeurant du gouvernement de nostre dite Saunerie, voulons les ordonnances de feu nostre dit sieur dont dessus est faite mention, estre entretenues et accomplies et demeurer en leur force et vertu selon leur forme et teneur. Si donnons en mandement aux dis gens de nos contes, aux dis pardessus ou son lieutenant et à tous les autres officiers de nostre dite Saunerie et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que le contenu en ces presentes garde entièrement et accomplissent et facent garder entièrement et accomplir, chacun en droit soy et pour tant que à luy pourra toucher et appartenir, sans aucunement enfreindre; et afin que aucuns des dis officiers ou autres ne les puissent ou doivent ignorer, faites les publier en nostre dite Saunerie, et la copie d'icelles collationner par les dis clers des rooles, mettre et clouer près de la porte d'icelle Saunerie, avec et emprès la copie que là y est mise et clouée des ordonnances de feu nostre dit seigneur. En tesmoin de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes lettres. Donné à Paris, le treiziesme jour d'avril l'an de grâce mil quatre cents et douze après Pasques. Signées : par monsieur le duc, de Saux, et scellées d'un seel en cire rouge,

(Bibl. de Salins, M 128. ff 62 v°-71, copie du commencement du XVII[e] siècle.)

Règlement de l'administration de la Saunerie de Salins, établi par les commissaires députés à cet effet par l'empereur Charles V. (26 février 1537/8.)

Hugues Marmier, chevalier, seigneur de Gastel, Moissey, etc., president de Bourgoigne, Jean Thomassin, seigneur de Cendrecourt, et Henry Colin, docteurs es droitz, conseillers de l'Empereur, duc et conte de Bourgogne, nostre souverain seigneur, en sa cour souveraine de Parlement à Dole, commissaires deputez en cette partie par autorité et lettres de Sa Majestè, à tous ceux qui ces presentes verront, salut. Comme Sa dite Majesté ayant entendu que plusieurs abus avoient esté commis et faits et encore journellement se faisoient par aucuns officiers en la ditte Saulnerie de Salins, tant à la distribution des sels, payement des deniers, despences extraordinaires, inobservance des ordonnances d'icelle Saulnerie que autrement, au très grand prejudice et dommage de Sa ditte Majesté et aussy de ses parsonniers en icelle Saulnerie, et pour y obvier et pourveoir, desirans sçavoir et entendre la verité d'où procèdent les dits abus par bonnes et amples informations que seroient prises à charge et à descharge, et proceder contre ceux qui seroient trouvez capables selon que les cas le requerroient, icelle Majesté, par ses lettres patentes données en sa cité de Palerme le XIIII jour d'octobre M Vc XXXV, nous commit et deputa, et aussy messire François Bonvallot, commendataire de Saint Vincent de Besançon, son conseiller et maistre aux requestes ordinaire de son hostel, et Jean de Saint Mauries, aussi docteur es droits, conseiller de Sa ditte Majesté en la ditte cour de Parlement, les cinq, quatre ou trois de nous, avec ordonnance et expresse injonction que, appelé avec nous maistre Philippe Vaulchier, greffier de la ditte cour de Parlement, pour scribe, nous fissions mettre en nos mains toutes informations et enseignemens que les advocats fiscaux et procureur general en la ditte cour de Parlement, procureur en la ditte Saulnerie et autres officiers de Sa ditte Majesté avoient dejà prises sur ce fait et qui estoient rière eux, et incontinent nous deussions transporter en cette

ville de Salins et sur ce que dessus et autres articles et memoires que par les dits advocats et procureurs tant de la part de Sa ditte Majesté que de ses dits parsonniers seroient delivrées commissions à nous informer bien diligemment, secrètement et par escrit, tant par tesmoins que pour ce ferons venir et appeller devant nous, vision des registres, papiers, rolles, controlles, actes, munimens que autres enseignemens que pourrions trouver en la dite Saulnerie et ailleurs, et autrement deuement, et, nostre information ainsy faitte avec le[s] extraitz et coppies que prandrions servans à la preuve des dits abus, et autres choses que trouverrions et connoistrons pour l'avenir estre requises à l'ordre et bonne conduite de la ditte Saulnerie, fussent renvoyées à Sa ditte Majesté, signez de nos seings manuels avec nos advis sur ce clos et scellez, ensemble les descharges et responces des dits officiers, le tout plainement et sans figure de procès, pour, après le tout veu, pourveoir et ordonner sur les dits abus si aucuns s'en trouvoient, fut par deportement, suspension d'officiers, ou autrement, ainsy que Sa ditte Majesté trouveroit estre à faire par raison, et aussy pour donner ordre en la ditte Saulnerie, pour l'avenir, tel qu'il conviendroit, mandant aux lieutenant, portier, clers des roolles et autres officiers de la ditte Saulnerie et à chacun d'eux, tant en commun que particulier que en ce faisant fut par eux obey entièrement et respondissent pardevant nous par foy et serment si mestier estoit, de et sur les interrogatz que par nous leur seroient faits, aussy nous eussent à monstrer et communiquer tous les dits registres, papiers, rolles, controlles, munimens et tous autres enseignemens dont ils seroient par nous requis, pour les veoir et d'iceux faire extraitz et coppies si besoin estoit, et, pour ce faire, nous fissent ouverture de la chambre des rolles et de tous autres lieux de la ditte Saulnerie dont les requerons, et, en cas de refus ou delay, que à ce fussent contraints les refusans ou dylayans, reallement et de fait, par mulctes et peines, prises de leurs biens et arrestz de leurs personnes, et ce nonobstant opposition ou appellation et sans prejudice d'icelles, ordonnant en outres aus dits advocats fiscaux et procureurs mettre à la fin que dessus et nos mains toutes informations et pièces à ce servans qu'ils pouvoient avoir, nonobstant

que desjà iceux officiers de la ditte Saulnerie fussent esté attirez en cause en la ditte cour de Parlement pour les dits pretendus abuz et y ussent respondu, voulant la ditte commission pour bonnes considerations et en ensuivant ce que par avant Sa ditte Majesté en avoit escrit à la ditte cour, sortist son plain et entier effect, et donnant aux cinq, quatre ou trois de nous pouvoir, puissance, authorité et mandement especial de ce faire les circonstances et deppendances, lesquelles lettres patentes receues, et pour les mettre à execution, après avoir communiqué icelles au procureur general de Sa Majesté qui, obeissant à l'ordonnance d'icelle, met es mains de nous les dits president, Thomassin, et aussy des dits sr de Saint Vincent et Saint Mauris, les informations faittes par commission et ordonnance de la ditte cour de Parlement par messires Jacques Boutechou et Jean le Moinne, advocatz fiscaux en icelle, et le dit procureur general, avec memoires des delitz et abbus que le dit procureur maintenoit avoir esté commis en la ditte Saulnerie, nous transportames au dit lieu de Salins le premier jour de janvier au dit an mil cinq cens trente cinq, et le lendemain, second jour du dit mois, comparurent et se presentèrent devant nous les dits messire Jacques Botechou, premier advocat, et maistre Marin Benoit, procureur general de Sa ditte Majesté, et aussy y comparurent maistre Guillaume Amyot, lieutenant en la ditte Saulnerie, Jean Udressier, Jean Amyot et Jean Pommereux, clercs des rolles, maistre Girard Vernerot, tresorier, Jehan Guillemain, maistre mouthier, et Pierre Trousset, receveur du partage de Vignory en la ditte Saulnerie, Jean Dalonval, procureur de Sa ditte Majesté en icelle Saulnerie, et plusieurs autres officiers d'icelle, ausquels officiers fut declarée la charge et commission avant ditte, et que estions illec venus pour vacquer et entendre à icelle; lesquels officiers requirent avoir vision des dittes lettres patentes, que leur fut octroyées, auquel Jean Dalonval, procureur que dessus, furent montrées les dittes lettres patentes contenans nostre commission, luy ordonnant nous bailler tous advertissemens, memoires et instructions servans à l'effect que dessus. Tost après les dits officiers ayant veu icelles lettres, declarerent qu'ils offroient nous communiquer et delivrer toutes pièces estans en leur pouvoir servans à l'effect des dittes

lettres presentes. Ce fait, et afin de plus facillement sçavoir et entendre la verité des faits contenuz es memoires et articles du dit procureur general fut ordonné aus dits officiers delivrer et communiquer les ordonnances de la ditte Saulnerie, les registres, livres de marchands, quahiers, registres de delivrances, cedules, papiers et controlles des clers ventier, clerc payeur, clerc delivreur, clerc des sels et des clercs des puys de la ditte Saulnerie, ensemble de tous autres papiers et munimens desquels l'on se aydoit en la ditte Saulnerie et servans tant à la recette que despense d'icelle, ordinaire et extraordinaire, à quoy les dits officiers satisfeirent. Puis après le dit jour, les dittes ordonnances furent veues, aussy les dits memoires et article du dit procureur general, informations de sa part faites, ensemble les responces d'aucuns des dits officiers pardevant commis de la ditte cour de parlement, et le lendemain, tier jour du dit mois, nous les dits president et Thomassin, avec les dits de Saint-Vincent et Saint-Mauris, nous transportames en la ditte Saulnerie, en laquelle, en presence de la plus part de tous les dits officiers, furent veues et visitées les sources d'icelle, la manière que la muyre des dittes sources des puis d'icelle Saulnerie estoit conduite et envoyée aux bernes, comme et par quel moyen elles estoient distribuées et cuyte, aussy que le sel estoit formé, la façon comme il se distribuoit, fust de sel formé ou de sel tryé. Aussy furent veues et visitées les estuailles et ouvreurs et fut entendue la charge d'un chacun officier et le lieu par lequel l'on envoye la muyre d'une chacune semaine en la Chauderette ; aussy la manière que les fèvres, mouthiers, manouvriers et autres officiers besoignoient en icelle Saulnerie, chacun en son endroit. Pareillement en nostre presence fut faitte une ferue de bois en la ditte Saulnerie, pour sçavoir la manière comme le dit bois est taxé et payé, et nous sommes enquis sy au payement d'iceluy et autres missions qui se faisoient à la porte de la ditte Saulnerie, controlleurs et officiers ayant de ce charge faisoient leurs devoirs, et, finalement, toutes visitations, inquisitions et autres choses qui semblerent estre necessaires pour bien entendre et comprendre les affaires de la ditte Saulnerie, furent, le dit jour et autres subsecutifs, faites et sur ce eux plusieurs propos et communications avec

les dits officiers. Et le lendemain quart jour du dit mois et successivement jusque le douziesme jour du dit mois, continuellement fut vacqué et procedé tant à examen de tesmoins par nous fait que à veoir et visiter les dits qualiers, controlles et autres papiers d'icelle Saulnerie mis en nos mains, comme dit est, par les dits officiers ausquels et à chacun d'eux respectivement fut ordonné bailler par escript ce que pouvoit servir à se descharger de ce dont ledit procureur general les chargeoit, et ce qu'il sembloit servir à la reformation en icelle Saulnerie pour le bien de Sa Majesté et de ses dits personniers, à quoi ils satisfirent. Toutes lesquelles pièces, ensemble nos advis, envoyames à Sa ditte Majesté suivant la forme et teneur des dittes lettres patentes, sur quoy son bon plaisir a esté depescher de rechef et nous adresser autres lettres patentes desquelles la teneur s'ensuit :

Charles, par la divine clemence empereur des Romains toujours auguste, roy de Germanie, de Castille, de Leon, de Grenade, d'Aragon, de Navarre, de Cecile, de Maillorque, de Sardennes, des isles Indes et terres-fermes de la mer Oceane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Lembourch, de Luxembourgh et de Geldres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne palatin, de Haynau, de Hollande et Zellande, de Ferrette, de Namur et de Zutphen, prince de Suabe, marquis du Saint Empire, seigneur de Frize, de Salins, de Malines, et dominateur en Asie et en Afrique, à nos très chers et feaux conseillers messire Hugues Marmier, chevalier, seigneur de Gastel, president, reverend père en Dieu messire François Bonvallot, commandateur de Saint-Vincent, messires Jean Thomassin, Henry Colin et Jean de Saint-Moris, assistans en nostre souveraine cour de parlement en Bourgogne, les cinq, quatre ou trois de vous, salut. Comme par nos lettres patentes données en nostre cité de Palarme, au royaume de Cecile, le quatorziesme jour d'octobre l'an mil cinq cens trente cinq, vous ayons commis pour vous informer bien diligemment, secrettement et par escrit, tant par tesmoins, visions des registres, papiers, rolles, controlles, actes, munimens et autres enseignemens de plusieurs abus qu'avons entendu avoir esté faiz et commis, et se faisoient encore journellement par nos officiers en nostre

Saulnerie de Salins tant en distribution des selz, payemens des deniers, despence extraordinaire que autrement, à nostre tres grand prejudice et dommage et aussi de nos personniers en icelle Saulnerie, selon et à la fin contenue en nos dites lettres, et nous advertir de ce que trouveriez estre requis à l'ordre et bonne conduitte pour l'avenir de la ditte Saulnerie, et il soit que vous ayez envoyé relation par escrit de vostre besogne, ensemble vostre advis clos et seellé, suivant lequel soit requis ordonner promptement et pour veoir aucune chose grandement requises à la bonne conduitte de la ditte Saulnerie, pendant que l'on examinera plus amplement vostre ditte besogne et l'exigence de l'affaire. et en outre faire proceder à verification et vuidange par justice des dits abuz, fautes et indeues vexations, imputées et pretendues contre les dits officiers, nous, pour ces causes et autres, justes, raisonnables, vous donnons et octroyons, et aux cinq, quatre ou trois de vous, plein pouvoir et authorité par cettes, et vous mandons et enchargeons que, le plustost que convenablement faire pourrez, procedez à ordonner, par manière de provision, ce que selon vostre ditte information et besogne, et au surplus comme verrez estre à faire et convenir pour la bonne conduitte de la ditte Saulnerie, et faire observer ce que par vous sera ordonné reelement et precisement, nonobstant oppositions ou appellations faites ou à faire quelconques jusques autrement par vous y soit pourveu, et en outre, considerant que vous estes continuellement empeschez à raison de vos estats et offices en la ditte cour de parlement, et que avec vostre ditte information, besogne et presentes, les charges et culpes qui se imputent aux officiers de la ditte Saulnerie se pourront plus convenablement et briefvement decider et connoistre en la ditte cour, et aussi ayant regard que nostre tres cher et feal premier conseiller d'estat, maistres aux requestes, garde des sceaux et pardessus de nostre Saulnerie, le sieur de Grantvelle est personnellement et necessairement empesché à nostre service, nous voulons et entendons que la ditte provision faite, vous renvoyez et remettez les dits officiers à nostre ditte cour, soit generallement et particulièrement et en leurs exprez et privez noms, selon que verrez l'éxigence, leur assignant jour certain et competant, pour respondre sur les dits pre-

tendus abuz, fautes et indeues versations et aux conclusions que voudra contre eux et chacun d'eux choisir nostre procureur general en la ditte cour, conferant à icelle et à nostre dit procureur respectivement vostre besogne de l'effet susdit; à laquelle nostre ditte cour mandons faire et administrer, parties ouyes, bonne et brieve justice, car ainsy nous plaist-il Donné en nostre ville de Monson le vingtiesme jour de septembre l'an de grâce mil cinq cens trente sept et de nos règnes, à sçavoir du Saint Empire le dix-huitiesme, et des Espaignes, des deux Ceciles et autres le vingtroiziesme. Ainsy signé : Par l'Empereur, roy, duc et comte de Bourgogne, J. Bave, et seellées du grand seel de Sa Majesté en cire vermeille à simple queue de parchemin pendent. Lesquelles lettres patentes dessus transcrittes, par nous en toute humilité receues et veues avec les dits sieurs de Saint Vincent et de Saint Moris presentement occupez, nous les dits president Thomassin et Collin, appellé avec nous le dit greffier pour scribe, nous sommes transportez en la ville de Salins, le jeudy le vingtuniesme jour de fevrier quinze cens trente sept, et illec par maistre Adam Jacques, secretaire de Sa Majesté et par elle substitué son procureur en ses pays et parlement de Bourgogne, par la voix de messire Jacques Botechou, docteur es droitz, seigneur de Batterans, conseiller de Sa ditte Majesté et son premier advocat fiscal en la ditte cour, avons de rechef esté requis proceder à nostre dite commission et charge, et en rendre provision necessaire et la faire executer realment selon que Sa ditte Majesté veut et mande, veues lesquelles lettres monstrées et communiquées à aucuns des principaux officiers de Sa ditte Majesté en icelle Saulnerie, par lesquels nous sommes certiorez, enquis et d'eux pris leurs advis particuliers secrettement de ce que a chacun d'eux pouvoit sembler devoir estre reformé au bien et proffit de Sa ditte Majesté et de ses dits personniers en icelle Saulnerie, et pareillement le dit advis par nous rendu à Sa ditte Majesté et nostre besogne, et entendu tout ce que par les dits officiers nous a esté declaré, le tout à bonne et meure deliberation, sçavoir faisons que, en vertu de nostre dit pouvoir, avons ordonné et ordonnons par manière de provision, sous le bon vouloir et plaisir de sa ditte Majesté et jusques autrement par elle en soit or-

donné, que les points et articles cy après declarez seront doresnavant par les dits officiers gardez, entretenuz, observez et par chacun d'eux en son droit accompliz :

Du conseil de la Saulnerie.

Premier, que les pardessus, lieutenant, portier, tresorier, receveurs, clercs des rolles et autres officiers ayans accoustumé estre du conseil d'icelle Saulnerie, s'assembleront chacun lundy en la chambre des rolles, à sept heures du matin, sans y faillir à peine d'estre privez de leurs gaiges pour toute la semaine, sinon en cas de maladie, absence pour les affaires d'icelle Saulnerie, ou que pour autre urgente cause eussent congé du dit pardessus, et en non absence des lieutenant et conseil; lesquels officiers et chacun d'eux opineront liberalement et declareront ce qu'ils connoistront servir au bien de la ditte Saulnerie et reboutement de tous fraiz non necessaires; seront escripts les advis d'un chacun par les dits clercs des rolles, et toutes deliberations promptement enregistrées à ce qu'elles soient executées sans dissimulation; et si les dittes deliberations touchent ou concernent iceux clercs des rolles, elles seront escrittes par le clerc des seaux.

II. Lesquelles deliberations seront en premier lieu leutes au conseil subsecutif, afin que chacun connoisse si les dittes deliberations prises au conseil precedent seront deuement effectuées, et si en ce l'on trouve faute ou negligence imputable à aucun des dits officiers, il en sera punny et corrigé à l'arbitrage du dit pardessus ou son lieutenant, par l'advis du dit conseil.

III. Et seront les dittes deliberations non executées, de rechef escrittes au papier d'icelles deliberations avec celles qui seront prises au dit conseil subsecutif à ce qu'elles ne soient oubliées ou dissimulées.

IV. Lequel livre de deliberations et tous autres livres servans à icelle Saulnerie seront mis en volume relief et les feuillets d'un chacun livre cottez en nombre; un chacun desquels livres sera intitulé de l'affaire à quoy il devra servir, et y sera inscript le jour qu'il aura commencé et le nombre des feuilletz qu'il contiendra, lequel escrit sera chiffré par le dit pardessus et, en

son absence, par le dit lieutenant, ce à peine, si les clercs des rolles et autres officiers de la ditte Saulnerie font le contraire, d'estre privez de leurs gages pour un an.

v. Item, prohibons et deffendons que les dits livres et tous autres papiers concernans l'affaire de la ditte Saulnerie soient tirez ne transportez hors d'icelle Saulnerie, et ce à peine à ceux qui seront trouvez transgresseurs, d'en estre punis et chastiez arbitrairement.

vi. Le dit pardessus et, en son absence, le dit conseil deputera chacun jour de lundy trois ou quatre des dits officiers par ordre, pour, en sortant du dit conseil, aller voir et visiter les doix des puys, mercenaires, provisions de la maison, les officiers, manouvriers et tous autres, pour mieux entendre comme ils auront fait leurs devoirs, chacun en leur charge, et s'ils y trouvent faute ou desordre, en feront leur rapport au conseil subsecutif, qui sera registré pour en faire correction et y donner l'ordre necessaire.

vii. Et à ce que tous affaires de la ditte Saulnerie soient mieux conneus et entendeuz par les dits officiers estans du dit conseil, et que chacun des dits officiers sache et entende ce que tombe à sa charge, ordonnons que la chambre des rolles sera ouverte chacun jour deux heures du matin et autant après disné aus dits officiers qui voudront en icelle veoir les ordonnances, deliberations et autres papiers d'icelle Saulnerie, pendant lequel temps l'un des dits clercs des rolles sera tenu assister et demeurer en la ditte chambre.

viii. Item, si aucuns affaires concernans la ditte Saulnerie surviennent es autres jours de la semaine que le dit lundy, pour lesquels soit necessaire assembler le dit conseil, le dit pardessus y pourvoyra et, en son absence, le dit lieutenant, et en absence du dit lieutenant, le portier, y faisant appeller ceux du conseil sans lesquels, du moins les deux parties, ne pourra estre prise conclusion ; et seront les deliberations prises audit conseil extraordinaire enregistrées au livre des deliberations selon et par la manière cy dessus declarée.

ix. Ordonnons en outre que tous marchez quels qu'ils soient et de quelque marchandise que ce soit, concernant les affaires de la ditte Saulnerie, se fassent doresnavant au dit conseil, a

veu et sceu de tous les assistans, interdisant à tous particuliers faire les dits marchez, et aux clercs des rolles d'en depescher aucunes cedulles, et aux tresorier et receveurs d'en faire aucun payement, si les dits marchez ne sont faits par le dit conseil, à peine arbitraire.

x. Ceux du dit conseil restraindront les fraiz superfluz de voyages pour affaires de la ditte Saulnerie, et n'en permettront aucuns qu'ils ne connoissent necessaires, pour lesquels commettront personnages selon l'exigence d'iceux, ausquels ils feront taux moderé et raisonnable, ayant regard aux qualitez des personnes commises aux dits voyages, et seront registrées les deliberations des dits voyagiers et les taxes qui en seront faittes.

xi. Et si ceux du dit Conseil prétendent en commun aucune récompense le dit Conseil n'y pourra aucune chose ordonner, ains en demeureront au bon plaisir de Sa Majesté.

xii. L'évaluation du revenu de la ditte Saulnerie, toute despense deduitte, sera faitte par le dit conseil, chacun jour de lundy de la semaine precedente, et signée par les quatre principaux officiers qui auront assisté le dit jour au dit Conseil et par l'un des clercs des rolles, sans obmettre les demeurances qui seront registrées au cahier, et au dit conseil sera determiné le sel que la semaine suivante devra estre fait et formé, ayant entendu sur ce le rapport du maistre mouttier, lequel fera executer la deliberation que sur ce sera prise, par le dit conseil et de trois mois en trois mois, à la fin de la ditte année sera faitte, la ditte evaluation par tout le dit conseil.

xiii. Et pour mieux entendre la ditte évaluation, seront escrits es cahiers la quantité de muyre que jettent chacun jour les puys de la ditte Saulnerie, et le nombre et quantité des sels formez, triez et salez et les barnes où ils seront pris et levez, faisant distinction des pris du dit sel, lesquels salez seront faits et delivrez par compte et aussy leur registreront les clercs des sels, et la delivrance d'iceux sera aussy escritte par le maistre mouttier, et les noms en particulier de ceux ausquels iceux salez ont esté delivrez.

xiiii. Item, que pour fournir sel à ceux qui ont charge de charoyer et obvier qu'ils ne sejournent comme ils ont souvent

fait du passé, à leur grande jacture, le dit conseil pourvoyra que l'on ayt en la ditte Saulnerie du sel en espargne, à tout le moins d'une semaine.

XV. Item, que le compte de la gabelle de la ditte Saulnerie sera ouy, clos et arresté au conseil de la ditte Saulnerie et signé par les dits quatre et clercs des rolles assistans au dit conseil, interdisant au receveur de la ditte gabelle ne recevoir deniers provenant de la ditte Saulnerie autres que d'icelle gabelle, et aussy qu'il ne fasse payemens des dits deniers, sinon par les affaires d'icelle gabelle, et ne luy sera délivré aucun sel pour les dits payemens, lesquels se feront par mandement et cedules signées selon les dittes ordonnances, le tout à paine de privation d'office et d'amende arbitraire.

XVI. Le dit conseil advisera pour l'utilité de la ditte Saulnerie, quand besoin sera retenir les muyres deues à la Chauderette, et en usera selon les dittes anciennes ordonnances et exigence des affaires et necessitez que l'on pourroit avoir du dit sel.

XVII. Et surtout feront prendre garde que les clercs du grand puys et portier observent bien et diligemment la ditte ancienne ordonnance sur l'envoy des dittes muyres à la ditte Chauderette, à ce que la juste quantité y deue soit seulement envoyée, et rien autre.

XVIII. Par nostre besogne appert que plusieurs officiers prennent residence et tiennent leurs mesnages en la ditte Saulnerie, y confinnent grande quantitez de bois, charbons, chandoilles et ustencilles à la grande charge de la ditte Saulnerie soubz couleur que par les dittes ordonnances doivent avoir en icelle une chambre seulement pour gesir, contrevenant par ce à la ditte ordonnance, à préjudice de Sa ditte Majesté et de ses dits personniers; à cette cause, prohibons et deffendons aus dits officiers tenir mesnage en la ditte Saulnerie si par les dittes anciennes ordonnances ne leur est permis, sans y comprandre la residence et mesnage du lieutenant du dit par dessus que remettons au bon plaisir de Sa ditte Majesté, et ordonnons au dit conseil promptement effectuer cette ditte ordonnance, faisant vuider tous mesnages qui ne doivent estre receuz en la ditte Saulnerie par les dittes anciennes ordonnances.

XIX Ceux du dit conseil entendront loyallement sans faveur

s'il y a en icelle Saulnerie aucuns officiers non capables à exercer leurs offices, et s'ils en trouvent aucuns, feront exercer iceux offices par autres idoines et capables, et en advertiront Sa ditte Majesté, un mois après, pour y pourveoir à son bon plaisir.

XX. Semblablement, si aucuns des dits officiers ne font leur devoir à l'exercice d'iceux, les dits du conseil les y contraindront par communication, multes de peines, suspension de leurs offices, et ce que par negligence d'aucuns les affaires de la ditte Saulnerye ne soient ou demeurent en arrière, au prejudice de Sa ditte Majesté et de ses dits personniers.

Pardessus.

XXI. Le pardessus, comme chef et principal officier en icelle Saulnerie, exercera son office et estat ainsy qu'il est contenu es anciennes ordonnances, et ne jouyra des gages, authorithez et prerogatives y declarées s'il n'exerce son dit office en personne, ou qu'il soit actuellement servant emprès la personne de Sa Majesté, ou absent pour les affaires de la ditte Saulnerie.

Lieutenant.

XXII. Jaçoit que par les dittes anciennes ordonnances ne soit fait mention de lieutenant de pardessus en la ditte Saulnerye, ains seulement par autres subsecutives, declarons que iceluy lieutenant jusques autrement par Sa ditte Majesté en soit ordonné, fera, exercera et executera leallement et diligemment en absence du dit pardessus, toutes choses concernans l'office et estat du dit pardessus, et corrigera les transgresseurs des dittes ordonnances et de cette nostre provision, par advis et deliberation des gens du conseil de la ditte Saulnerie.

Portier.

XXXIII. Le dit portier gardera et observera toutes choses descrittes et contenues es dittes anciennes ordonnances concernans son estat et office, et en outre, pour bonnes considerations, ordonnons que es portes d'un chacun ouvreur des bernes de la ditte Saulnerie esquels l'on fait et forme toutes manières de sel, soient mises deux serrures fermans à diverses clefs, le

dit portier en aura l'une et les clercs des sels l'autre, lesquels feront barrer de fer toutes fenestres des dits ouvreurs et tiendront les dits ouvreurs fermez es jour des festes et autres es quels l'on n'a affaire en iceux ouvreurs.

XXIIII. Et s'il avenoit que es cas permis par les dittes ordonnances, le dit portier absentast la ditte Saulnerie, il ne pourra à l'avenir faire exercer son dit estat par aucun des clercs payeur et clerc ventier qui sont offices qui doivent estre par le dit portier controllés, ausquels clercs prohibons en prendre ny accepter charge, à peine aus dits portier et clercs d'estre privez de leurs dittes charges et offices, ains y sera pourveu d'autre ydoine par advis du pardessus, en son absence de son lieutenant et conseil.

Les tresoriers et receveurs.

XXV. Par nostre besogne trouvons que l'ancienne ordonnance concernant la reception des deniers de la ditte Saulnerye et inscription des marchands fournissans les dits deniers pour les selz à eux delivrez en la ditte Saulnerie, n'a esté observé en ce que les dits marchans et autres levans sel en la ditte Saulnerye doivent avant toute œuvre venir presenter leurs deniers aus dits tresorier et receveurs sur les bans d'icelle Saulnerye, lesquels tresorier et receveurs les doivent compter au dit lieu par deux fois à haute et intelligible voix, prenant leur payement moitié or et monnoye, et faire qu'ils demeurent d'accord par ensemble. Ce fait, doivent iceux tresorier et receveurs escrire les noms et surnoms des dits marchans et leur livre monstrer à l'un des clercs des rolles pour en autant escrire au livre appellé le livre de monseigneur et de ses personniers. Ains de longtemps, les dits clercs des rolles se sont ingerez escrire les dits marchans au dit papier et faire delivrer le dit sel avant que jugement en fust fait aus dits tresorier et receveur, contre la forme des dittes ordonnances dont iceux tresorier et receveurs ont supporté interestz et dommages au prejudice de Sa Majesté et de ses dits personniers; pour à quoy pourveoir, declarons que la ditte ancienne ordonnance sur ce que dessus sera doresnavant gardée et observée, interdisant aus dits clercs des rolles faire aucune inscription au dit livre de

monseigneur des dits marchans levant sel, que prealablement les deniers ne soient delivrez aus dits tresorier et receveurs et inscriptz en leur livre ou de l'un d'eux, gardant l'ordre inscritte au dit livre du dit tresorier ou receveur, afin que la delivrance du dit sel soit conforme au dit payement, et que ceux qui auront payé les premiers soient preferez à la delivrance du dit sel ; enjoignant expressement aus dits clercs des rolles qu'ils, ou l'un d'eux, ne faillent eux trouver es dits bans au temps que les dits marchans levans sel feront les dits payemens, pour incontinent et sans retardement faire la ditte inscription au dit livre de monseigneur, et que la delivrance du dit sel ne soit retardée à l'interest des dits marchans, à peine d'en estre punis à la manière cy après declarée et de payer aus dits marchans tous interestz et dommages.

XXXVI. Les dits tresorier et receveurs s'acquitteront loyallement en ce que dessus, et y garderont les dittes ordonnances sans prendre exiger ny recevoir des dits marchans et autres levans le dit sel aucune chose outre le prix d'iceluy, ny semblablement les dits clercs des rolles pour les escrire au dit livre de monseigneur, à peine de l'amender arbitrairement.

Les clercs des rolles.

XXXVII. Les dits clercs des rolles ne feront les inscriptions des marchans et autres levans sel en la ditte Saulnerie sinon en la manière sus escritte en l'estat des tresorier et receveurs, conforme aus dittes anciennes ordonnances, aux peines y contenues, selon lesquelles anciennes ordonnances les dits clercs depescheront les cedules et non autrement.

XXXVIII. Item, interdisons aus dits clercs des rolles faire et depescher aucunes cedules pour payer en sel les aumosnes et rentes de fied, ains seront payées en argent sinon qu'il fust par les dits pardessus et conseil de la ditte Saulnerie pour bonnes considerations autrement deliberé, sans aucunement en abuser, ayant regard à l'abondance ou diminution des jettées des muyres, pour, selon que le dit conseil connoistra, ordonner faire le dit payement.

XXXIX. Prohibons en outre aus dits clercs des rolles depescher aucunes cedules excedant soixante sols, jusques à ce que

par les dits pardessus et conseil elles soient veues et ordonnées, en quoy et toutes autres choses, garderont les anciennes ordonnances, aux peines cy après declarées.

XXX. Avec ce, ordonnons que les dits clercs des rolles seront tenuz d'escrire et enregistrer les absences non permises des officiers de la ditte Saulnerie, en un petit livre que pour ce ils feront.

Clerc ventier et payeur.

XXXI. Par aucuns articles des dittes anciennes ordonnances, es chapitres des dits clercs ventier et payeur, est contenu que es trois coffres estans à la porte ou l'on met les deniers des bois des seigneurs, doivent estre trois clefs diverses l'une de l'autre et mises en l'armoire de l'argent de la ditte porte, que ne doivent estre ostées jusques à ce que le compte de la despense soit fait et clos, et lors doivent estre ouverts les dits coffres presens les dits pardessus et portier, ou l'un d'eux, les tresorier, payeur et clerc ventier, et les deniers qui trouvez y sont, doivent estre baillez et delivrez aus dits tresorier et receveurs et à chacun d'eux sa portion, et doit avoir chacun tresorier et receveurs une clef differente aux autres ; lequel article n'a de longtemps esté observé pour ce que les dits officiers disent que faire payement à chacune ferue ne seroit profitable et y pourroit avoir mescompte en comptant les dits deniers qu'il convient compter par plusieurs fois, et les cherretiers amenans le bois grandement travaillez en attendant leur payement, pour le soulagement desquels a esté de piéça advisé et aussy s'est observé que a chacune ferue le clerc payeur jette en gros tout le bois venant des bois de Bourgogne en un jet, et en un autre jet, celuy de Chalon, et le semblable, celui de Vignorry, et que sont les trois partages, et le dit clerc ventier jette particulièrement chacun bois à par soy de toutes les fasseures tant de Bourgogne, Chalon que Vignorry et advisent par ensemble si les dits bois particuliers reviennent au jet et controlle que le dit payeur a jetté, et, après, le clerc ventier escript en son livre les quantitez de bois et fasseures l'une après l'autre, nom par nom, et le dit clerc payeur les escrit en une somme totale en gros sur chacune partaige qui revient aux sommes particulières que le

dit clerc ventier a escrit, lesquelles sommes les tailleurs regardent quand il leur plaist pour veoir si elles reviennent à leurs tailles en bois, et le semblable font les tresorier et receveurs, lesquels à la fin d'une chacune semaine, se trouvent avec les officiers de la porte et illec font le compte de la valeur des dits bois, de manière que un chacun connoist ce que affiert à sa charge, qu'ils delivrent aux dits tailleurs, chacun respectement, pour payer les dits charretiers selon leurs controlles que neanmoins ils ne delaissent de payer les dits cherretiers de jour à autre, selon qu'ils se retrouvent en necessité, car les dits tresorier et receveurs leur delivrent argent pour ce faire dont ils tiennent compte, le dit jour de samedy et met le dit clerc payeur son controlle en une armaire près la ditte porte, laquelle ferme à trois clefs dont le portier a l'une, le dit clerc ventier une autre et le clerc payeur l'autre, en laquelle armaire l'on met seulement la somme de trente, quarante ou cinquante livres estevenans par semaine, pour payer les bois de vente que sont les extraordinaires, les bois greusez que sont ceux que le taxeur ne trouve suffisans, les greaux et autres choses necessaires achettées à la ditte porte ; et le dit clerc ventier enferme son gros livre en une armaire de laquelle il a la clef seul qu'ils disent estre moyen plus convenable que d'ensuivre les dittes ordonnances, et ainsy par eux, d'un commun advis, nous a esté relaté. A cette cause, declarons que ce que dessus sera pour l'avenir observé ainsy et par la manière que dit est, nonobstant les dittes anciennes ordonnances, lesquelles quant à ce reformons pour cette nostre ditte provision.

XXXII. Avec ce, ordonnons que à tous payemens qui se feront à la ditte porte tant de bois de vente, bois greusez, greaux que toutes autres choses quelles qu'elles soient, seront presens avec les dits clercs ventier et payeur, le pardessus, son lieutenant, le portier et l'un des clercs des rolles ou, pour le moins, les deux d'iceux avec iceux clercs ventier et payeur, tous lesquels par ensemble accorderont lesdits jets et signeront et certifieront en mesme instant, chacun jour, de leurs noms et seings manuels, les sommes tant de bois que autres choses pour le dit jour, passées et missionnées à la ditte porte, et seront portez les dits livres au conseil, illecq veuz et certiorez, cal-

culez particulièrement, presens les dits pardessus, lieutenant et portier ou du moins ceux qui auront esté presens, pour connoistre si à leur certiffication aura esté aucune chose adjoustée paravant que d'estre inscript aux quahiers d'icelle Saulnerie, et que iceux portier et clercq payeur ayent aussy chacun une clef de l'armaire du dit clerc ventier; lesquels clercs des rolles, après les dittes certifications et verifications telles que dessus et qui seront faittes au dit conseil, inscriront particulièrement es quahiers d'icelle Saulnerie tout ce que aura esté despensé à la ditte porte, afin que tous à qui il appartiendra puissent facilement connoistre quelles quantitez de bois et autres choses auront esté passées et achettées à la ditte porte, et signeront la ditte despense de chacune semaine les dits clercs des rolles ou celuy qui l'aura veue, afin qu'il soit conneu celuy qui mieux s'acquitera en sa charge.

XXXIII. Et si aucuns des dits clercs ventier et payeur se trouvent malades ou absens, ne pourroit subroger l'un l'autre, comme cy devant a esté dit de l'office de portier, ainsy sera pourveu par le pardessus et, en son absence, par son dit lieutenant et conseil.

Le tauxeur.

XXXIIII. Pour ce que le dit taxeur n'a gardé les anciennes ordonnances, trouvons, tant par informations que evidament de fait, Sa ditte Majesté et personniers grandement interessez à cette cause, luy ordonnons bien expressement les observer et garder et que à l'avenir il ayt soigneux regard en tous bois qui entreront en la ditte Saulnerie, pour greuser ceux qu'il connoistra non recevables, et qu'il ne fasse aucune taxe d'iceux bois sinon es ferues ou en presence des lieutenant, portier, clerc ventier, payeur ou les deux d'iceux, que es dittes ferues soient continuellement les dits clercs ventier payeur avec lesquels se trouvera le dit lieutenant et portier, du moins l'un d'eux, et que chacun d'eux ayt loyal (et) regard sur le dit bois qui entrera, à ce que s'ils connoissent le dit taxeur en faute ou negligence, ils le declarent ouvertement et pourvoyent promptement sans dissimulation.

XXXV. Et s'ils trouvent que iceluy taxeur ne fasse devoir par

faveur ou autrement à taxer le dit bois et rebouter celuy qui ne se trouvera recevable, ou persevere en sa ditte negligence, en fassent rapport au dit pardessus ou son dit lieutenant et conseil, auquel enjoignons bien à certes le punir et corriger selon l'exigence du cas.

XXXVI. Avec ce. pour tant mieux entendre les fautes du dit taxeur et garder l'ordre à la taxe du dit bois, ordonnons que les maistre du bois et compteurs se trouvent à toutes les dittes ferues et entrées de bois en la ditte Saulnerie, et outre les dittes ferues comptent le dit bois et visitent bien et diligemment et, sy en ce trouvent faute, en fassent promptement rapports aus dits lieutenant, portier, clerc ventier et payeur ou aux trois d'iceux afin que l'on y pourvoye de manière que autre ne se avance faire fraude es dits bois.

Les clercs des sels.

XXXVII. L'on ne mettra hors des ouvreurs et estuailles de la ditte Saulnerye aucune quantitez de sel en manière que ce soit, et du dit sel ne sera faitte distribution jusques à ce que les dits clercs des sels les ayent visité, compté et mis en escript en un papier.

XXXVIII. Et pour rendre la quantité de sel tryé qui se cuyt en la ditte Saulnerye, ordonnons, suivant ce que cy devant desjà en a esté dit, que iceluy sel tryé soit compté en le portant aux estuailles en presence de l'un des dits clercs des sels, lequel en fera description en son papier telle que du sel formé, present le maistre poulain, et que pour ce faire les dits clercs des sels exercent leurs offices en personne sans prendre charge d'autres officiers singulièrement du maistre poulain comme ils ont fait du passé, sans avoir esgard que iceluy maistre poullain doit estre controllé par eux.

XXXIX. En outre, iceux clercs des sels signeront promptement les descriptions qu'ils feront d'iceux sels, et garderont leurs papiers rière eux, sans les communiquer aus dits clercs des rolles, delivreur ne autre, selon les dittes ordonnances.

XL. Item, que les dits clercs des sels voient doresnavant en personne compter les sels es dits ouvreurs chacun jour incontinent après que les buillons seront liez par les benaistiers, et rapporte

sur leurs livres à la verité le nombre des sels que l'on fera en chacun buillon à la forme dont il sera, afin d'en mieux tenir le compte et que les ouvriers n'ayent occasion dire que l'on fasse ny plus ny moins de sel au buillon que ce qui sera descript par le dit clerc des sels, et pour obvier aux murmures que iceux ouvriers et ouvrières ont fait par cy devant, soyent payez par leurs escroes de la vraye quantité de sel que l'on fera selon le livre du dit clerc, sans soy arrester au rapport des dits benaistiers.

XLI. Les dits clercs des sels enregistreront en leurs livres les salez que l'on fait pour les officiers, manouvriers et manouvrières, pour mieux en sçavoir le compte et la berne où ils seront faits, et au surplus seront par les dits clercs des sels gardées et observées les dittes anciennes ordonnances en ce qui concerne leurs estats et offices.

Clerc delivreur.

XLII. Pour mieux garder et observer l'ordre à la delivrance du dit sel, interdisons au dit clerc delivreur, autrement appellé portier, tenir par devers luy aucuns des livres des clercs des rolles, ains luy ordonnons escrire en son livre tout le sel qu'il veut faire delivrer, avant la delivrance d'iceluy, gardera son livre sans le laisser à autruy et chacune semaine le vendredy ou samedy, ira en la chambre des rolles, y portera son dit livre pour approuver les sommes des vendues avec les clercs des dits rolles, ne delivrera aucun sel que les clercs des sels ne l'ayent premièrement compté, en delivrant appellent une guette pour regarder sur les bans, compter bien et loyallement chacun monceau, dira à haute voix selon son dit livre les noms des marchans et la quantité des sels qu'ils auront payé.

XLIII. Avec ce, fera le rolle des menuz deniers et les cedulles au maistre febvre des missions qui se font d'ouvrages de febvres, et quand il delivrera le dit sel, le pardessus, le portier ou l'un des clercs des rolles seront presens et verront semblablement delivrer la muyre des buillons volauges et observera au surplus les dites anciennes ordonnances.

Les clercs des puys.

XLIIII. Les dits clercs des dits puys, selon qu'avons trouvé par

nostre ditte besogne, n'observent les ordonnances ny plusieurs choses dont ils sont chargez, tant sur le fait de rendre compte des muyres et gettes d'iceux puits, delivrances de fer que autrement et mesmement que le tout par eux doit estre mis en escrit, ce qu'ils n'ont fait, pour ce qu'ils n'ont esté receus en leur estat, combien que aucuns d'eux ne sçavent escrire, declarons que à l'avenir personne ne sera admis et receus aus dits estats de clerc des puys s'il ne sçayt escrire ou que par Sa Majesté advertie de la verité en fust expressement dispensé.

XLV. Et ne pourroient à l'advenir les dits clercs des puys vendre les vieux chappeaux et autres vieux fers sinon au pois et sur la deliberation que sur le dit vendage sera faite par le conseil, qui sera enregistrée et le pris du dit vendage qui en sera fait; et au surplus observeront les dits clercs des puys les dittes anciennes ordonnances es choses qui concernent leur estat et office.

Le maistre mouthier.

XLVI. Le dit maistre mouthier aura en la ditte Saulnerie une chambre pour en user selon la forme des dites anciennes ordonnances, et pour autant se contentera sans ce qu'il puisse à l'advenir tenir mesnage en icelle Saulnerye.

XLVII. Les salez que le dit maistre mouthier a coustume delivrer aux officiers, manouvriers et ouvrières de la ditte Saulnerie seront escrits par le dit maistre mouthier pour en tenir compte au conseil chacune semaine.

XLVIII. Item, recevra et delivrera le dit maistre mouthier les suifs et chandoilles au pois, selon qu'il est contenu es dittes anciennes ordonnances, et en rendra compte chacune semaine au jour et en la manière des autres despenses de la ditte Saulnerye; ne pourra le dit maistre mouthier eschantiller et estalonner les escuelles à former sel sans la presence du portier et de l'un des clercs des rolles, un chacun desquels aura un estallon des dites escuelles suivant les anciennes ordonnances.

XLIX. Le dit maistre mouthier ne baillera aucun congé aux autres mouthiers ny manouvriers à peine d'en estre puny, ains observera en tout et par tout les dittes ordonnances concernant son estat.

Les mouthiers.

L. Les dits mouthiers feront leur acquit selon les anciennes ordonnances lesquelles l'on leur ordonne observer de point en point tellement que leur faute n'advienne dommage, et avec ce solliciteront que sel de la ditte Saulnerie sera seché de charbon et chanchy qui se fait en icelle et qui se trouvera propre et duisant, et ce pour obvier aux fraiz superfluz que l'on fait pour achat d'autre charbon pour ayder à secher le dit sel.

Les maistres des œuvres, febvres, charbonniers et benaistiers.

LI. Les dits maistres des œuvres, maistre febvre et maistre charbonnier et benaistiers observeront en tout et partout les dittes anciennes ordonnances concernant leur estat et charges, et ordonnons expressement au dit maistre febvre depescher les ouvrages de la ditte Saulnerye dependans de sa ditte charge sans les commettre ou faire à faire par ses serviteurs ny autres non ayans l'experience et industrie du dit maistre.

Les guettes.

LII. Les dittes guettes observeront semblablement les dittes ordonnances et surtout seront vigilans à la porte pour non souffrir en sortir aucune chose prohibée et deffendue, et ne tiendront les dittes guettes ny aucuns d'eux armaires en la ditte Saulnerye.

Le maistre poulain.

LIII. Le dit maistre poulain en cas d'absence tolerable, ne pourra subroger en son lieu pour l'exercice de sa charge et office aucun des clercs des sels par lesquels doit estre controllé, ains au dit cas y sera pourveu par l'advis du dit pardessus et en son absence des dit lieutenant et conseil; gardera en outre le dit maistre poulain les dittes anciennes ordonnances en tout ce que concerne sa charge et estat.

Le procureur.

LIIII. Le dit procureur fera devoir et deue diligence pour sçavoir et entendre si aucuns des dits officiers seront transgres-

seurs des dittes anciennes ordonnances et ce que dessus à ce que par luy soit faitte poursuitte contre les dits transgresseurs.

LV. Aussy procurera que les limittes ordonnées pour la distribution du dit sel soient inviolablement gardées et s'ils trouvent que aucuns en abusent, en fera diligente poursuitte à la cohertion d'iceux, sans aucune dissimulation.

LVI. Prendra garde que les chemins estans à la charge de la ditte Saulnerye soient deuement reparez, et que ceux qui ont charge de ce faire ne commettent abuz aux deniers dessus ordonnez.

LVII. Sollicitera diligemment le vidange et expedition des causes que par luy seront dressées devant le dit pardessus ou son lieutenant, et si d'iceiles entrevient appellation, envoyra incontinent au procureur general de la cour de parlement toutes pièces et advertissemens servans à ce.

LVIII. Et, pour bonnes considerations, prohibons et deffendons à tous officiers en la ditte Saulnerye que par eux ou personne interposite, directement ou indirectement, ils ne prennent ny acceptent charge de qui que ce soit pour prandre et lever rentes deues en la ditte Saulnerie soit en sel, argent ou autres choses, ains s'entremettent iceux officiers à bien et diligemment exercer les charges et offices qu'ils ont chacun d'eux respectivement en icelle.

LIX. Les dits officiers ne feront dont ou prest de son argent provenant de la ditte Saulnerye l'un à l'autre, en quelque façon que ce soit, à peine d'en estre corrigez et punis.

LX. Et afin que les dittes anciennes ordonnances soient en tout et partout observées, reservé en ce que par cettes a esté reformé, semblablement ce que presentement par nous est ordonné en vertu de nostre dit pouvoir, declarons que les contrevenans en ce seront punis pour la première fois de la privation de leurs gaiges pour trois mois, pour la seconde d'un an, et pour la tierce de la privation de leur office, et à ce que d'icelles ordonnances et que par nous est presentement ordonné, ils ne aucuns d'eux ne puissent pretendre cause d'ignorance, ordonnons que icelles anciennes ordonnances et ces presentes soient publiées en la chambre des rolles chacun an au premier conseil d'octobre, et que chacun des dits officiers en ayt coppie qui

avoir la voudra, mesmement des articles concernans sa charge, ausquels officiers prohibons et deffendons changer ou insinuer les dittes ordonnances sans l'exprès commandement de Sa ditte Majesté, à peine d'en estre punis selon l'exigence du cas.

Et quant aux abuz pretenduz par le dit procureur general contre aucuns particuliers des dits officiers, et recouvrement des interestz tant de Sa ditte Majesté que de ses dits personniers, suivant sur ce le bon plaisir de Sa ditte Majesté, en renvoyons et remettons la connoissance et decision à la ditte cour de parlement, ordonnant au dit procureur general veoir à diligence toutes informations et autres pièces servans à l'affaire, pour incontinant, par advis des advocats fiscaulx en la ditte cour, y faire et redresser poursuytte contre les dits officiers et autres qui se trouveront coupables des dits abuz.

Et pour l'ordre requis aux fasseurs des bois, moles et prix d'iceux et autres choses concernans les affaires de la ditte Saulnerye, non comprises en ces presentes, nous reservons y pourveoir au plus brief et convenablement que faire se pourra.

Donné et prononcé en la ditte Saulnerye le mardy xxvi[e] jour du mois de fevrier l'an mil cinq cens xxxvii, es presences des dits sieurs de Batter[a]ns, premier advocat, maistre Adam Jacques, procureur substitué de Sa ditte Majesté, nous ayant de ce requis et aussy es presences des dits officiers d'icelle Saulnerie cy après nommez, assavoir des dits maistre Guillaume Amyot, lieutenant, maistre Ferry Lombart, portier, Gerard Vernerot, tresorier, maistre Jean Boutechou, receveur du partage de Chalon, Pierre Trousset, receveur du partage de Vignory, Jean Hudressier, Jean de Pommereux, Jean Amyot, clercs des rolles, Michel Grand, clerc ventier, Guillaume Alepy, clerc payeur, Guillemin Guillaume, delivreur, Charles Faroz, maistre poulain, Jean Dalonval, le jeune, procureur, Guillaume Viron, Guillaume Loriol, clercs des sels, Pierre Fobert, taxeur, Estienne Grand, maistre des œuvres, Claude Belin, clerc ventier de la porte Oudin, Gaspard Sage, Pierre Girardot, mothiers, Antoine Coquelin, aussy mothier, Theveneaul Liénard, Jacques Fiacre, Jacques de Brie, Guygonnet Bault, guettes, Regnauld de la Duché, commis maistre du bois, Guillaume Guignoirre, Jacquot Godard, Jean Bonjour, Moingin Fruictier, Claude Thomas,

compteurs du bois, et plusieurs autres en grand nombre. Ainsy signé : Marmier, Thomassin, Colin et Vaulchier.

(Bibl. de Salins, M 128, ff. 71 v°-99 v°. Copie du commencement du XVII° siècle. — B. N. Colbert-Flandres 1, ff. 420-441. Copie de 1675.)

Réformes apportées par Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, dans l'administration de la Saunerie de Salins.

(26 janvier 1565/6.)

Sur ce que le roy nostre sire auroit par ses lettres patentes commis et deputé Mᵉˢ Jean de Brune, conseiller et procureur general en Flandres, Adrien Clements aussy conseiller et maistre en sa chambre des comptes à Lille, et Zeger Vincent, auditeur en la ditte chambre, pour eux transporter au pays et conté de Bourgogne et entre autres leurs charges, eux diligemment enquerir comme la Saulnerie de Salins avoit par le passé et estoit encore presentement administrée et ce qui en dependoit, la duchesse de Parme, Plaisance etc., regente et gouvernante pour Sa Majesté es pays d'Embas et du dit Bourgogne, [par l'advis] des dits commissaires sur le fait de la dite Saunerie et le tout veu et meurement pesé et examiné tant es consaux d'estat que des finances, a ordonné et ordonne par cettes ce que s'ensuit, assavoir :

Premiers, que doresnavant les anciennes ordonnances avec celles faites par les commissaires à ce deputez par feue Sa Majesté imperialle en l'année mil cinq cens trente sept, ensemble les points et articles compris es ordonnances generalles du dit pays et conté de Bourgogne si avant qu'elles touchent et concernent le fait de la ditte Saunerie, soient inviolablement observées et entretenues, et à ce que chacun soit mieux informé du contenu es dittes ordonnances et n'en pretendre à l'avenir aucune cause d'ignorance, que presentement en soit faitte publication et icelle renouvellée et continuée par chacun an au commencement du mois d'octobre.

Item, afin que les sujets du dit pays et conté soient fournis par chacune semaine de leur ordinaire de sel, l'on tiendra toujours en espargne, selon les anciennes ordonnances, mil charges de sel, et celuy qui restera outre et pardessus la ditte espargne, — estans les sujets, ceux des Lighes et autres ayans octroy de Sa Majesté fournis, — sera vendu en la ditte Saulnerie au plus offrant et dernier rencherisseur, bien entendu que le pardessus ou son lieutenant aura authorité d'accorder aux gentilshommes du dit pays et principaux officiers de Sa ditte Majesté quelque quantité de sel extraordinaire à l'avenant de leur train, estat et necessité, à condition qu'ils seront tenus de faire faire lever par leurs domestiques et non par autres, lesquels seront tenus prendre billets en la ditte Saulnerie pour le convoy d'iceluy et envoyer certification de la reception contenant ce estre pour l'usage de leur mesnage et non autrement, à peine de confiscation du dit sel et d'amende arbitraire, lequel accord touttefois ne se pourra faire sinon après les dits sujets et autres dessus mentionnez fournis en faisant notte et chappitre à part au livre des vendues, sans le mesler avec l'ordinaire et ce seulement par forme d'essay pour trois ans.

Item, pour obvier aux plaintes et doleances qui se font par les dits sujets de ce que les gens de loy d'aucunes villes et villages baillent en admodiation au plus offrant la distribution de leur sel pour le plus grand proffit des dittes villes et villages, sera par les gens de la court de parlement à Dole escrit, mandé et ordonné aux magistrats, prudhommes et gens de loy des dits lieux y pourveoir et faire faire la distribution du dit sel par un d'entre eux à prix raisonnable et selon la necessité d'un chacun, ou autrement y pourveoir selon qu'ils trouveront convenir.

Item, ne sera à l'avenir plus usé d'une forme de sel appellé Pleine Rousière, ains pour bonnes considerations à iceluy est aboly et dont lettres patentes seront depeschées comme a esté fait pour l'abolition du sel Bouché. Et pour ce que le vieux fer s'est toujours vendu et ne se vend encore presentement que quinze sols estevenans le cent, sans prendre regard à ce que le nouveau couste six livres dix-huit sols le cent ou plus, sera doresnavant vendu le dit vieux fer publiquement et au plus of-

frant sans aucune faveur, et ne sera permis à aucuns officiers de la ditte Saulnerie en pouvoir faire aucun achapt en façon et manière que ce soit.

Item, la bouille des menus charbons se vendra à l'avenir au prix de douze deniers estevenans, et en seront accomodez les pauvres gens, manans et autres habitans de la ditte ville, au lieu que l'on a trouvé le dit charbon avoir esté du passé distribué à aucuns favorisez.

Et comme les officiers de la ditte Saulnerie ayans demeure en icelle, usent et font faire et renouveller à leur plaisir toutes sortes de lictz de champs, couches, tables, scabeaux, bancs et autres ustensiles de bois aux fraiz et depens du communal de la ditte Saunerie, sans faire renseing au proffit des vieilles ustensiles, a esté ordonné que les dits meubles et ustensiles y estans à present seront inventoriez par commis de la chambre des comptes à Dole et, à la venue de chacun nouveau officier ayant demeurance en icelle Saulnerie, delivrez par inventaire et recepisse pour après les ainsy rendre, à chacune fois que changement d'officiers interviendra; et à cette fin, sera le double du dit inventaire gardé en la ditte chambre des comptes.

Item, que les lieutenant et maistre moutier de la ditte Saulnerie auront leur demeurance en icelle selon qu'ils ont eu du passé et tant que autrement en soit ordonné.

Item, que les jours de plaix de la ditte Saulnerie se tiendront de quinzaine en quinzaine et que, du moins, y devront toujours estre presens le pardessus ou son lieutenant, l'un des clercs des roolles et autres officiers qui presens y doivent estre, afin que la justice y soit mieux observée que du passé.

Et pour ce que les officiers de la ditte Saulnerie ayant authorité d'y commettre les ouvriers et ouvrières, pourvoyent des dittes charges bien souvent leurs serviteurs, servantes ou norrices, lesquels, pour encore estre retenus aux services de leurs maistres et maistresses, font desservir leurs dittes charges et manœuvres par quelques pauvres gens prenans d'eux un pot de vin ou portion de leurs petits gages, que peut causer qu'ils ne versent fidellement en leurs dittes charges, Sa dite Altesse veut et ordonne que tous ceux qui auront charge de manœuvre

en la ditte Saulnerie seront tenus de desservir en personne sans pouvoir commettre autruy en leurs lieux à peine d'en estre privé.

Et combien que par les ordonnances de la ditte Saulnerie, mesmes par celles du dit an xv^c^ trente sept, les officiers d'icelle sont tenus eux trouver chacun lundy de l'an en la ditte chambre des roolles, ce que touttefois se delaisse sans avoir juste ou urgente cause, est ordonné que tous les dits officiers tant de Sa Majesté que des seigneurs partaigiers, seront tenus eux trouver à toutes assemblées des conseils de la ditte Saulnerie, tant ordinaires que extraordinaires, afin que toutes deliberations et conclusions soient conneues tant à l'un qu'à l'autre des dits officiers.

Item, que les dits officiers adviseront faire faire une ou deux cuves outre celles qui y sont pour eviter tous espanchemens des muyres.

Item, pour ce que les dits officiers de la Saulnerie, nonobstant le x^me^ article des ordonnances de l'an xv^c^xxxvii, commettent bien souvent deux, trois ou quattre d'entre eux pour faire voyages de petite importance, si comme d'aller vers ceux de la court de parlement à Dole, pour faire quelques remonstrances de bouche ou par escrit, ou bien pour consulter quelque matière touchant le fait de la Saulnerie aux advocats et procureur pensionnez d'icelles residens au dit Dole, aussi pour aller vers le pardessus ou son lieutenant, quand ils sont absens de la ditte Saulnerie, pour leur faire rapport de quelques lettres ou autrement, comme il appert en plusieurs lieux par les livres des cedulles des roolles, et que pour achapts des bois, visitation des chemins, bois, fasseures et ouvrages, se commettent aucune fois quatre, cinq ou six d'entre eux.

Pour à quoy remedier et eviter semblable despense superflue, seront à l'avenir par eux commis pour faire les visitations des dits chemins, aussy pour le fait des fasseures, menus ouvrages et reparations, le procureur et maistre des œuvres de la ditte Saulnerie comme dependant de leurs offices et pour la visitte et achapt des bois et notables ouvrages, le tresorier ou l'un des clercs des roolles et le dit maistre des œuvres, sans plus, lesquels outre leurs vacations et journées, ne pourront prandre

fraiz extraordinaires comme ils ont fait du passé, à peine de radiation, suivant quoy les auditeurs des comptes auront à se regler et conduire.

Et pour à l'avenir, mieux et plus clairement veoir et connoistre le fait, administration et conduite de la ditte Saulnerie, les clercs des roolles, outre le compte que rend annuellement en la Chambre des comptes à Dole le tresorier d'icelle Saulnerie, seront aussy tenus par chacun an, si comme en fin du mois de janvier, rendre un compte en sommaire et par forme de renseing en un quayer en papier assez en conformité des deux quayers servans pour une année entière que tiennent à present les dits clercs des roolles, par devant un maistre et auditeur de la ditte Chambre des comptes, en la presence du pardessus ou de son lieutenant, portier et autres officiers de la ditte Saulnerie, et les principaux officiers des dits seigneurs partaigiers, tels que à ce ils voudront denommer et commettre, lequel compte sera bien particulièrement et exactement examiné en justice, tant en recette que despense, par les livres des clercs des muyres, ceux des clercs des sels, livre des vendues, nommé le livre de monseigneur, de celuy des delivrances, compte de la gabelle, le livre des deliberations, celuy des cedulles des roolles, le livre de la porte, le livre du maistre mouthier, le livre des escroues, le compte du tailleur des bois et autres que l'on trouvera convenir, en y passant et allouant les partyes justes et raisonnables, royant et moderant celles qu'ils trouveront superflues et deraisonnables, comme ils font es comptes des tresoriers et receveurs du domaine de Sa ditte Majesté, et en cas que les auditeurs du dit compte y trovvent quelques difficultez notables, les renvoyeront au college de la ditte Chambre des comptes, pour par eux le tresorier et l'un des clercs des roolles de la ditte Saulnerie ou l'un d'eux presens, estre decidées et vuydées comme ils verront en leurs consciences estre à faire, duquel compte un cahier aussi veu examiné, justifié, arresté et clos par et en la presence des dessus nommez, sera fait un double deument veriffié et signé des dits commis de la chambre des comptes, du pardessus ou son lieutenant et de l'un des dits clercs des roolles qui se raportera par chacun an par ledit tresorier à la reddition de ses comptes

au dit Dole, au lieu de l'extrait de la valleur tant sommer qu'il est accoustumé rendre pour justification des recette et despense de ses dits comptes qui se dresse et signe par les dits clercs des roolles; et davantage pour tant mieux connoistre la valleur et revenu de la ditte Saulnerie, iceux clercs des roolles feront et dresseront chacun quart d'an, un estat entier et au juste tant en recette que despense d'icelle Saulnerie, dont ils envoyeront un double signé et veriffié en la ditte chambre des comptes à Dole, pour eux en ayder à la justification du susdit compte qui se rendra par chacun an au dit Salins, comme dit est.

Tous lesquels points et articles, mesme les anciennes ordonnances, celles du dit an mil cinq cens trente sept et tout ce que touche le fait de la ditte Saunerie contenu es dittes ordonnances generalles du dit pays, Sa ditte Altesse veut, declaire et ordonne par cettes inviolablement et bien estroitement estre observez et entretenus, ordonnant aux gens de la court de parlement et des comptes au dit Dole, les faire garder et observer sans par les dits officiers de la Saulnerie directement ou indirectement y contrevenir, aux peines contenues es precedentes ordonnances.

Ainsy fait à Bruxelles le vintsixieme jour du mois de janvier quinze cens soixante et cinq. Signé : Margarita, et plus bas : Bave (1).

(Bibl. de Salins, M 128, ff. 100-105 v°. Copie du commencement du XVII[e] siècle — B. N. Colbert-Flandres 1, ff. 372-377.)

---

(1) Cette date se trouve dans le manuscrit de Salins, non dans celui de la Bibliothèque Nationale.

MATÉRIAUX

POUR

LA PALÉONTOSTATIQUE

DE LA FRANCHE-COMTÉ SEPTENTRIONALE

LES MOLLUSQUES

DU SYSTÈME OOLITHIQUE

PAR

M LE Dr A. GIRARDOT

SÉANCE DU 14 MAI 1898

LES

MOLLUSQUES DU SYSTÈME OOLITHIQUE

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 14 mai 1898

INTRODUCTION

Les assises du système Oolithique, de la Franche-Comté septentrionale, ont été déjà l'objet de nombreux travaux qui renferment, sur leur faune, des renseignements d'autant plus précieux que beaucoup de gisements fossilifères, jadis très riches, sont actuellement épuisés ou ont disparu, et qu'un grand nombre d'espèces qui ont été recueillies, autrefois, dans la région, ne le seront peut-être plus à l'avenir. Il est dès lors bien évident que certaines questions de stratigraphie, d'association ou de succession de faunes deviendront plus tard très difficiles à résoudre, si l'on n'a pas conservé le souvenir exact des fossiles qui y ont été rencontrés Comme d'un autre côté, les indications qui les concernent, sont éparses actuellement dans plus de cent publications, dont quelques unes déjà rares aujourd'hui, le seront bien davantage par la suite, il est à craindre que dans quelques années, la solution de ces problèmes ne puisse même plus être tentée. C'est pourquoi, nous avons pensé qu'il serait utile, pendant qu'il en est temps encore, de faire, pour ainsi dire, l'inventaire de toutes ces espèces, et d'en dresser un catalogue méthodique, en indiquant soigneusement, la localité et le

niveau géologique où chacune d'elle a été observée, l'auteur de l'observation, et l'écrit où il l'a consignée, enfin l'ouvrage dans lequel elle a été décrite et figurée.

Nous commençons la publication de ce travail par les mollusques, en raison de l'importance qu'ils présentent, tant au point de vue stratigraphique qu'au point de vue paléontologique, importance bien supérieure à celle de tous les autres représentants fossiles des divers groupes d'animaux; nous les disposons dans leur ordre naturel, en série descendante, c'est-à-dire en plaçant les céphalopodes en tête de notre liste. Cette liste que nous formons ainsi, est encore à la fois, incomplète et trop longue : Nous ne pouvons y faire figurer plusieurs espèces recueillies par nous, et encore non décrites; nous devons aussi en passer d'autres sous silence, après les avoir cependant déjà citées ailleurs, parce que leur détermination, tout en nous paraissant exacte, n'est pas cependant à l'abri de la critique, en raison de l'état défectueux des échantillons qui les représentent. D'un autre côté, malgré tous nos soins, beaucoup de synonymies nous ont échappé, et bien des espèces que nous inscrivons comme douteuses, devront disparaître de notre catalogue, parce qu'elles sont déjà désignées sous un autre nom; mais ces inconvénients sont de peu d'importance et il sera facile d'y parer dans la suite.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES. ABRÉVIATIONS

Les indications bibliographiques que nous donnons sont de deux sortes, les unes ont trait à la position stratigraphique des espèces, les autres, à leur description et à leur représentation figurée. Pour les premières, nous inscrivons le nom de l'auteur, et le faisons suivre, s'il y a lieu, de la date de la publication, représentée seulement, par les deux derniers chiffres du millésime. Quand un auteur n'a écrit sur la région qu'un seul ouvrage ou qu'un ouvrage principal, dans lequel sont fondus d'autres travaux antérieurs, nous ne mentionnons que son nom, et nous indiquons seulement les dates, pour distinguer les diverses publications, d'un même auteur, concernant cette contrée (1). Pour les secondes nous inscrivons le nom de l'auteur en toutes lettres et le titre de l'ouvrage en abrégé. Les trois ouvrages auxquels nous renvoyons le plus souvent, sont : *La Paléontologie française, Terrains jurassiques* de d'Orbigny ,l'*Etude de l'Etage Kimméridien dans les environs de Montbéliard* de M. Contejean et les *Etudes paléontologiques sur le Jura graylois* d'Etallon. Pour désigner chacun de ces ouvrages, nous donnons seulement le nom de son auteur, au sujet d'une indication paléontologique, comme d'une indication stratigraphique.

La collection du musée d'histoire naturelle de la ville de Besançon nous a fourni de nombreux renseignements ; nous la citons souvent, en la désignant par une abréviation.

Nous employons fréquemment aussi, un certain nombre d'autres abréviations, dont nous donnons ci-dessous, la liste complète :

Mus. Bes	pour.....	Musée de Besançon.
synon.	—	synonyme.
t.	—	tome.

(1) Voir, pour les indications bibliographiques concernant la stratigraphie, notre *Système Oolitique,* pages 407 et suiv.

p.	pour..... ...	page.
Pl. et pl.	—	planche.
fig.	—	figure.
n°	—	numéro.
c.	—	commun.
t. c.	—	très commun.
a. c.	—	assez commun.
a. r.	—	assez rare.
r.	—	rare.
t. r.	—	très rare.

Nous marquons par un astérisque les synonymies que l'on doit rejeter, et nous indiquons les espèces douteuses par un point d'interrogation placé avant leur nom. Un point d'interrogation, mis à la suite d'une désignation stratigraphique, signifie qu'elle nous paraît incertaine, mis à la suite d'un nom d'auteur, que son assertion est contestable.

LISTE PALÉONTOSTATIQUE

CÉPHALOPODES

BÉLEMNITES

abbreviatus Mill. d'Orbigny, I p. 92 pl. 9 fig 1-7. — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc 85 ; Morre *nobis*. Sous le nom de *breviformis* Haute-Saône Thirria ; Belfort Parisot ; Coulevon, Longevelle Petitclerc 94. Souvent désignée aussi comme *brevis*.

* **acutus** Miller, synonyme d'*abbreviatus*.

* **apiciconus** Blainv. synon. *sulcatus*.

* **astartinus** Etallon, *Lethea Brunt.* p. 74 pl. 1 fig. 1. — Rauracien inférieur : Nans Choffat 75. — Astartien moyen : Montbéliard Kilian 91.

Blainvillei Voltz-d'Orbigny, I p. 107 pl. 12 fig. 9-16 : Bajocien inférieur : Déservillers Résal 64 ; Salins *nobis*.

* **breviformis** Voltz, synon. *abbreviatus*.

* **brevis** Blainv., synon. *abbreviatus*.

calloviensis Oppel, *Die Juraformation* p. 546. Oppel l'indique comme synonyme de *semihastatus depressus* Quenstedt, *Ceph.* pl. 29 fig. 12-19. Etallon la signale, dans le Callovien, à Orain et à Percey, sous le nom de *Kellowiana*.

canaliculatus Schlot. Zieten, *Wurtemb.* p. 27 pl. 21 fig. 3 — Vésulien : Salins Marcou. — Cornbrash : Belfort Parisot.

Clucyensis May. — Callovien : Clucy, Epeugney, Dournon Choffat 78. — Oxfordien inférieur : notre région Choffat ; Ferette Kilian 85. — Oxfordien supérieur : Glères Kilian 85.

ellipticus Miller, *Observation Bel.* pl. 8 fig. 14-16. — Bajocien inférieur : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

excentralis Young d'Orbigny I p. 120 pl. 17 (décrite sous le nom d'*excentricus* et figurée sous celui d'*excentralis*). — Oxfordien inférieur : Besançon. — Oxfordien supérieur Tarcenay *nobis*.

* **excentricus** voir *excentralis*

giganteus Schlot. d'Orbigny I p. 112 pl. 14 et 15. — Bajocien : très commune partout à tous les niveaux.

gingensis Oppel Quenstedt, *der Jura* p. 175 pl. 21 fig. 14; *Cephal.* p. 404 pl. 27 fig. 24, décrite et figurée sous le nom de *breviformis* Quenst. (*non* Voltz).— Oolithe ferrugineuse : Coulevon, Comberjon, Longevelle Petitclerc 94.— Calcaire à entroques : Montbéliard Kilian 91.

hastatus Blainv. d'Orbigny, I p. 121 pl. 18-19. Partout dans le Callovien et l'Oxfordien inférieur, ou elle est très abondante; moins répandue dans l'Oxfordien supérieur; désignée aussi comme *monosuleus* et comme *semihastatus*.

* **kelloviana** Oppel, synon. *callovien sis*.

latesulcatus Voltz. N. Boyé, *Géologie du Doubs* p. 17 pl. 2 fig. 12. — Callovien : Haute-Saône Thirria ; Montbéliard Contejean 62 ; Fontenay, Clucy d'Orbigny 50; Besançon Rollier, *nobis*. — Oxfordien inférieur : Haute-Saône Thirria ; Gray Etallon 63 ; assez abondante partout dans le Callovien, elle devient rare dans l'Oxfordien inférieur et ne s'élève pas plus haut.

* **longus** Voltz, syn. *giganteus*.

* **monosulcus** Bauh., syn. *hastatus*.

pressulus Quenstedt., *der Jura* p. 579 pl. 72 fig. 22-27 et Choffat *Esquisse* p. 108. — Oxfordien inférieur, Oxfordien supérieur : Fontenois-lez-Montbozon, Besançon.— Rauracien inférieur *nobis;* Dournon Choffat 78.

Royerianus d'Orbigny I p. 132 pl. 22 fig. 9-15. — Rauracien inférieur : Champlitte Etallon 63-77.

Sauvanausus d'Orbigny, I p. 128 pl. 21 fig. 1-10. — Callovien à *athleta* : Besançon Rollier.

* **semihastatus** Munst. synon. *hastatus*.

* **semisulcatus** Munst. signalée par M. Thirria dans le Callovien et dans l'Oxfordien de la Haute-Saône, par suite d'une confusion avec *hastatus*.

spinatus Quenstedt, *Der Jura* p. 351 pl. 47 fig. 15-16. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. — Bajocien supérieur : Belfort Parisot; Besançon Rollier.

subgiganteus Branco, *Der untere dogger* p. 100 pl. 6 fig. 2. — Bajocien inférieur, partie supérieure : Longevelle Petitclerc 94.

subhastatus Zieten, *Wurtemb.* p. 27 pl. 21 fig. 2. — Callovien à *anceps* : Dournon Choffat 78.

sulcatus Mill. d'Orbigny, I p. 105 pl. 12 fig. 1-5. — Bajocien inférieur : Haute-Saône Thirria (sous le nom d'*apiciconus*); Coulevon Petitclerc 94.

Trautscholdi Opp. Waagen, *uber die zone des Amon Sowerbgi* p. 587 pl. 20 fig. 1. — Oolithe ferrugineuse : Coulevon, Montcey Petitclerc 94. Voir aussi Petitclerc *Faune du Bajocien* p. 65.

tripartitus Schlot. d'Orbigny la figure sous ce nom dans la Paléontologie française I pl. 8 et le décrit comme *elongatus* Mill. sans mentionner la synonymie; il indique aussi *tripartitus* dans le *Prodrome* t. I p. 244 n° 21. — Oolithe ferrugineuse : Morre *nobis*.

unicanaliculatus Hartm. Zieten, *Wurtemberg* p. 32 pl. 24 fig. 8. — Bajocien inférieur : Déservillers Résal; Belfort Parisot.

sp. indet. Nous avons recueilli, à la partie inférieure de l'Astartien moyen d'Etalans, une bélemnite que son mauvais état de conservation ne permet pas de déterminer ni de décrire, mais qui diffère d'*astartinus;* nous la citons, en raison de la rareté de tels céphalopodes à ce niveau.

AMMONITES

Achilles d'Orbigny, I p. 540 pl. 206 et 207 fig. 2. — Rauracien inférieur : Belfort Parisot; Montbéliard Contejean 62; Fertans Mus. Bes. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean 50; Dole *nobis*. Nous avons recueilli à Etalans, vers la partie inférieure de l'astartien moyen, un échantillon mal conservé que nous rapportons, avec quelque doute, à cette espèce; nous l'avons indiqué comme aff. *Achilles* en raison de la rareté des ammonites à ce niveau. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean 59.

alternans de Buch, *Pétrific. remarquables* pl. 7 fig. 4; c'est *cordatus* Ziet. *non* Sow. Zieten, *Wurtemb.* p. 21 pl. 15 fig. 7.— Oxfordien (argovien) : Levier Résal; Salins Oppel 66.

anceps Rein. d'Orbigny, I p. 462 pl. 167. — Partout commune dans la zone inférieure du Callovien.

annularis Rein. Quenstedt, *der Jura* p. 541 pl. 71 fig. 7. — Callovien à *anceps* : Besançon Rollier. — Oxfordien inférieur : partout mais peu commune. Voir aussi de Loriol 1898 *Moll. et Brach de l'Oxford. inf. du Jura bernois* p. 103 pl 7 fig. 12-13.

arbustigerus Sow. d'Orbigny, I p. 414 pl. 143. — Bathonien supérieur : Maiche Kilian 84, indiquée comme cf. *arbustigerus*. Voir *procerus*.

arduennensis d'Orbigny, I p. 500 pl. 185 fig. 4-7. — Callovien supérieur : Besançon Choffat 78. — Oxfordien supérieur : Gy, Pierrecourt Etallon; Glère Kilian 85.

arolicus Oppel, *Palaeont mitth.* p. 188 pl. 51 fig. 1-2. — Argovien : Salins Oppel 66; Pontarlier Bertrand 87. — Rauracien inférieur (*nobis*) : Dournon Choffat 98, indiquée comme aff. *arolicus*.

athleta Phill. d'Orbigny, I p. 457 pl. 163, 164. — Callovien supérieur : partout assez commune. — Oxfordien inférieur : douteux, signalée à ce niveau à Belfort par M. Parisot.

athletulus May. Eym. Espèce voisine d'*athleta*, recueillie par M. Petitclerc dans l'Oxfordien inférieur à Montaigu et à Tarcenay.

audax Opp. variété de *Renggeri*. — Oxfordien inférieur : Scey-sur-Saône, Petitclerc. Voir Oppel, *Palaeont. Mitth.*, p. 204.

Babeanus d'Orbigny, I p. 491 pl. 181. — Callovien supérieur : Salins d'Orbigny 50. — Oxfordien inférieur : partout, peu commune.

Backeriae Sow. d'Orbigny, I p. 424 pl. 149. — Callovien : Mémont d'Orbigny 50; Salins Marcou ; Velloreille *nobis*. — Oxfordien inférieur : partout a. c.

* **Banksii** Sowerby synon. *coronatus*.

? **Bavouxi** Coq. et Pid. Mus. Bes. très voisine de *Murchisonae*. — Bajocien : Corcondray Résal.

Baugieri d'Orbigny, I p. 445 pl. 158 fig. 5-7. — Callovien à *anceps* : Besançon Rollier.

Baylei Coquand, *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs* 1856, p. 4^{9} pl. 5 fig. 20-21. — Oxfordien inférieur : Tarcenay Résal.

* **Bernouilli** Merian, synon. *polyschides*.

Berryeri Lesueur, A Dolfus, *Faune kimm. de la Hève* p. 42 pl. 4 fig. 1-2 — Ptérocérien : Mont-St-Léger Petitclerc 85.

bicostatus Stahl., identifiée par Quenstedt à *bipartibus* Zieten, *Jura* p. 530 pl 70 fig. 12-14, et d'Orbigny, I p. 443 pl. 158 fig. 1-4. — Callovien : Orain Etallon; Epeugney, Besançon, Choffat 78; Mémont d'Orbigny 50; Malans Mus. Bes. Cette espèce a été surtout recueillie dans la zone à *Amm. anceps;* elle a été aussi indiquée dans la zone à *Amm. athleta*, aux environs de Besançon par M. Rollier, et même dans l'Oxfordien inférieur, à Besançon, par M. Résal, et à Belfort par M. Parisot

* **bipartitus** voir *bicostatus*.

biplex Sowerby, Min. Conch. pl. 293 fig. 1-2. — Astartien supérieur : Fresne-St-Mamès *nobis*. — Ptérocérien : Mont-

St-Léger Petitclerc 85. Plusieurs auteurs ont confondu cette espèce avec *plicatilis*, et signalent, par erreur, sa présence dans l'Oxfordien. Voir *plicatilis*.

Braikenridgii Sow. Bronn, *Let grogn.* p. 450 pl. 23 fig. 6. — Oxfordien : Belfort Besançon Bronn *loc. cit.*

Brigthii Pratt. Espèce voisine de *lunula* Ziet. avec laquelle d'Orbigny l'identifie, *Pal. Franc.* I p 439 pl. 157 ; Quenstedt la décrit et la figure sous le nom de ***hecticus nodosus, der Jura*** p. 544 pl. 71 fig. 22 et *Cephalop.* pl. 8 fig. 4. — Callovien : Epeugney Choffat 78 ; Besançon Rollier. — Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 85 ; Besançon Rollier ; Choffat 78 ; Montbéliard Kilian 91.

* **Brochii** Sow. synonyme de *Brongniarti*.

Brongniarti Sow. d'Orbigny, I p. 403 pl. 137. — Bajocien inférieur : Calmoutier Thirria ; Belfort Parisot.

calcaratus H. Coquand, *Mém. Soc. d'Emulat.* 1856 p. 48 pl. 5 fig. 14-15. — Oxfordien : Besançon Résal, Mus. Bes.

calloviensis Sow. d'Orbigny, I p. 455 pl. 162 fig. 10-11. — Callovien à *anceps* : Besançon, Dournon Choffat 78.

canaliculatus de Buch, d'Orbigny, I p. 525 pl. 199 fig 1-2. — Argovien : Environs de Salins, Oppel 66 ; Boujailles *nobis*.

caprinus Quenstedt, Jura p. 150 pl. 71 fig. 5. — Oxfordien inférieur : Maiche Kilian 84.

* **Castor** Reinecke synonyme de *Duncani*.

Chantransi Coq. et Pid. — Bajocien supérieur : Besançon Résal.

Chappuisii Oppel, *die Jura form.* p. 605, l'indique comme synonyme de *microtoma* Quenstedt *der Jura* p. 479 pl. 64 fig. 14. — Oxfordien de notre région Choffat 78.

* **chauvinianus** d'Orb. synonyme de *Pottingeri*.

coelatus Coq. et Pid. — Oxfordien inférieur : Besançon, Tarcenay Résal ; Montbéliard, Kilian 91 ; Authoison Petitclerc 83.

* **communis** Sow. synonyme de *annularis*.

concavus Sow. d'Orbigny I p. 358 pl. 116 fig. 1-5. — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94; Villars-sous Dampjoux Kilian 94.

Constantii d'Orbigny I p. 502 pl. 186. — Callovien : Orain Etallon : zone à *Am. Athleta?* Dole *nobis?* — Oxfordien inférieur : Authoison Petitclerc 84. — Oxfordien supérieur : Corcelle *nobis* 82.

Contjeani Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 81 pl. 5 fig. 15. — Virgulien : Montbéliard Contejean 59.

contractus Sowerby, *Min. Conch.* pl. 500 fig. 4 et 5. Espèce voisine d'*Humphriesianus* avec laquelle d'Orbigny la confond I p. 398. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94.

* **convolutus** Schloth., synonyme de *plicatilis*.

* **convolutus ornati** Quenst., synonyme d'*annularis*.

cordatus Sow. d'Orbigny, I p. 514 pl. 193, 194. — Oxfordien inférieur : partout très commune. — Oxfordien supérieur : partout aussi mais moins fréquente. Etallon l'a signalée, par erreur, croyons nous, dans le Callovien des environs de Gray; cependant divers auteurs l'indiquent parmi les fossiles de la zone à *A. athleta*, mais en dehors de notre région. Cette espèce est assez variable dans les détails de son ornementation, M. Choffat en a décrit trois types principaux (*Esquisse* p. 3), et M. de Loriol six variétés, dans une étude des plus complètes qu'il lui a consacrée (*Moll et Brach de l'Oxford. inf. du Jura bern.*, 1898 p. 14 pl. 2 fig. 1-12).

cornu Buckman *Monograph on the inferior oolit.* p. 103 pl. 15 fig. 11-17. — Bajocien inférieur : Mouthier Kilian 94, Longevelle Petitclerc 94.

Corona Quenstedt, *der Jura* p. 617 pl. 71 fig. 10. — Oxfordien : Montaigu Petitclerc 85.

coronatus Brug. d'Orbigny, I p. 465 pl. 168, 169. — Callovien à *anceps* : partout, assez commune; désignée aussi sous le nom de *Banksii*.

* **crenatus** Brug. synonyme de *Renggeri*.

cristagalli d'Orbigny, I p. 434 pl. 153. — Callovien : Be-

sançon, Malans Résal. — Oxfordien : Besançon, Malans Résal.

* **cristatus** synonyme de *Renggeri*.

curvicosta Oppel, *Die Juraform.* p. 555, s'identifie avec *convolutus parabolus* Quenstedt, *der Jura* p. 542 pl. 71 fig. 10-12. - Callovien : Dournon, Clucy Choffat 78. - Oxfordien intérieur : Besançon Rollier; Montaigu Petitclerc 85; Montbéliard Kilian 91.

Cymodoce d'Orbigny, I p. 534 pl. 202 fig. 1. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean; Fresne-St-Mamès Petitclerc 88.

decipiens Sow. d'Orbigny, I p. 547 pl 211. - Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Montbéliard Contejean; Kilian 91.

decipiens var. **simile** Buchman, *A. monog. ou the inf ool. am. of the Brit Isl.* — Bajocien inférieur : Villars-sous-Dampjoux, vieux moulin de Hautepierre, Petitclerc 94.

delemontanus Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 194 pl. 54 fig. 3. — Oxfordien inférieur : Besançon Rollier : Oxfordien supérieur : Salins Choffat 78.

densicostatus May. Espèce voisine de *plicatilis*. — Oxfordien inférieur : Besançon Rollier.

denticulatus Zieten, *Wurtemb.* p. 18 pl. 13 fig. 3. Espèce voisine d'*oculatus*. — Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 85; Besançon Rollier; Glère Kilian 85; Jura Choffat 78.

Desori Moesch, *der Aarg. Jura* p. 295 pl. 1 fig. 8. — Bajocien inférieur et moyen : Coulevon, Longevelle, Mouthier-Hautepierre Petitclerc 94.

discites Waag., var. **subdiscoïdes** Buck. Waagen, *Uber die zone des Am. Sowerbgii* (*Geog. pal. Beit. von Benecke* vol 1, fasc. 3 pl. 28 (V) fig. 2); Petitclerc, *Faune du baj. inf.* p. 69-71. — Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91; Comberjon, Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

discus Sow. d'Orbigny, I p. 394 pl. 131. — Bajocien inférieur : Salins Marcou. M. Parisot indique aussi, par erreur sans doute, *discus* dans le Callovien de Belfort.

Duncani Sow. d'Orbigny, I p. 451 pl. 161, 162. - Callovien à *anceps* : Montbéliard Kilian 91 (sous le nom de *Castor*); Velloreille *nobis*. — Callovien : Hte-Saône Thirria; Bronn 35; Belfort Parisot; Parcey-le-Grand Etallon; Besançon, Avanne. Malans Mus. Bes. — Oxfordien inférieur : Salins. Marcou ; Belfort Parisot; Besançon, Avanne Résal. *Duncani* est une espèce très voisine d'*ornatus* si elle ne lui est identique.

Erato d'Orbigny, I p. 531 pl. 201 fig. 3-4.— Oxfordien inférieur : Besançon, Salins d'Orbigny 50 ; Tarcenay, Chatillon, Besançon Résal ; Montaigu, Petitclerc 85. Espèce souvent confondue avec *oculatus* et désignée comme telle.

Erinus d'Orbigny, I p. 549 pl. 212. — Virgulien : Montbéliard Contejean 59.

Eucharis d'Orbigny, I p. 324 pl. 198 fig. 3-4. — Oxfordien inférieur : Salins, Besançon d'Orbigny 50; Rollier ; Chatillon, Palente Résal; Montaigu Petitclerc 85.

Eudoxus d'Orbigny, I p 552 pl. 213 fig. 3-6. - Virgulien : Gray Etallon.

Eugenii Rasp. d'Orbigny, I p. 503 pl. 187. — Oxfordien, inférieur et supérieur : partout a. c.

Eumelus d'Orbigny, I p 554 pl. 216 fig. 1-3. — Virgulien : Charriez, Aroz, Traves Petitclerc 88 ; Montbéliard Kilian 91.

Eupalus d'Orbigny, I p. 555 pl. 217. — Ptérocérien : Gray Etallon.

faustus Byle. — Oxfordien supérieur : Besançon Tornquist (*Ueber macrocephaliten in ter. à Chailles*, p. 5).

ferrugineus Oppel, Schlippe, *Die fauna der Bath*. p. 211 pl. 6 fig. 2-3. — Bathonien supérieur : Maiche, Montbéliard Kilian 85 et 91. M. Schlippe propose de donner à une espèce voisine, *Am. ferrugineus* Schloenbach *non* Oppel, le nom de *Am. Schloenbachi* Schl., *die fauna der Bath*. p. 210 pl. 4 fig. 1 ; elle se rencontre au même niveau que *ferrugineus* Oppel.

fimbriatus Sow. d'Orbiguy, I p. 313 pl. 98. Cette espèce

qui appartient au Lias moyen, est signalée cependant dans le Bajocien inférieur de la Haute-Saône par Thirria; et plus particulièrement dans celui de Calmoutiers par Bronn (*Leth. Geognost.* p. 442).

* **fonticola** Menke, synonyme de *hecticus*, voir Quenstedt *Handbuch des Petrefactenkunde* p. 363.

Fraasi Oppel, *Palaeont. Mittheil*, p. 154 pl. 154. — Callovien à *anceps* : Besançon, Epeugney, Dournon Choffat 78.

* **Fromentelli** Coq. et Pid. synonyme d'*Eucharis*

* **funatus** Oppel, *Die Juraform.* p. 550 indique cette espèce comme synonyme de *triplicatus* Quenst, qui est considérée par M. de Grossouvre (*Bul. Soc. géol.* 3e série, vol. xvi p. 397) comme identique à *subbackeriae* d'Orb. Voir cette ammonite.

funiferus Phillips, *Illustrations of the geology of Yorks*, pl. 6 fig. 23. — Callovien : Sacquenay Etallon. Cette espèce a été décrite et figurée depuis par d'Orbigny, sous le nom de *Galdrynus* (I p. 438 pl. 156); il indique lui-même cette synonymie p. 571.

furticarinatus Quenstedt, *der Jura* p. 120 pl. 14 fig. 6-7. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94, indiquée comme cf. *furticarinatus*.

giganteus Sowerby, *Minéral conch*, 1816 pl. 126. — Portlandien inférieur : Gray Etallon ; Seveux Mus. Bes.

gigas Ziet. d'Orbigny, I p. 560 pl. 220. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. - Portlandien : Gray, Mantoche Marcou ; Etallon ; Bertrand 80.

Goliathus d'Orbigny, I p. 519 pl. 195 et 196. - Callovien à *anceps* : Orain, Percey Etallon; Clucy Choffat 78. - Oxfordien inférieur : partout mais peu fréquente.

Gravesianus d'Orbigny, I p. 559 pl. 219. — Portlandien : Athose, Chevigney Résal.

Greppini Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 154, la donne comme très voisine d'*anceps*, et renvoie pour la figure à d'Orbigny, I pl. 166 fig. 3 et 4 *non* 1 et 2 et pl. 167. — Callovien à

anceps : à Besançon Rollier ; Montbéliard Kilian 91 ; Belfort, les Combettes *nobis*.

hecticus Hartm. d'Orbigny, I p. 432 pl. 152. — Callovien et Oxfordien inférieur : partout très commune.

Henrici d'Orbigny, I p. 522 pl. 198 fig. 1-2. — Oxfordien inférieur : partout rare.

Hermione d'Orbigny, *Prod.* I p. 350 n° 47, la signale dans l'oxfordien inférieur de Besançon.

Hersilia d'Orbigny, *Prod.* I p. 351 n° 49, et de Loriol *Moll. et Brach. de l'oxford. inf. du Jura bernois*, 1898 p. 11 pl. 1 fig. 7-13. — Oxfordien inférieur : Palente, Tarcenay Mus. Bes.; Salins d'Orbigny 50; Jura Choffat 78.

Herweyi Sow. d'Orbigny I p. 428 pl. 150. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

Hommairei d'Orbigny I p. 474 pl. 173. — Callovien : Morteau d'Orbigny 50.

Humphriesianus Sow. d'Orbigny, I p. 398 pl. 135. — Bajocien supérieur : Besançon Vézian 60; Gouhenans Petitclerc 95. M. Marcou indique cette espèce dans l'Oolithe ferrugineuse ? de Salins (*Jura Salinois*, p. 77) et M. Parisot la cite à peu près au même niveau à Belfort (*Esquisse géol.* p. 21).

insignis Schüb. d'Orbigny, I p. 357 pl. 113. — Bajocien supérieur : Belfort Parisot ; Salins *nobis*.

* **interruptus** Brug. d'Orbigny, *Prod.* p. 261, l'identifie avec *Parkinsoni* Sow.

Irius d'Orbigny, I p. 562 pl. 222. — Portlandien : Charquemont d'Orbigny 50.

Jason Zieten, *Wurtemb* p. 5 pl. 4 fig. 6 et d'Orbigny I p. 446 pl. 159-150 — Callovien à *anceps* : commune partout.

laeviusculus Sowerby, *Min. conch.* 1824 pl. 45 fig. 1, 2. — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

Lallierianus d'Orbigny, I p. 542 pl. 208. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Aroz, Traves Petitclerc 88; Montbéliard Contejean.

Lamberti Sow. d'Ordigny, I p. 482 pl. 177 fig. 5-11 et 178.

— Callovien à *athleta* et oxfordien inférieur : partout, plus commune dans le callovien.

* **Leachii** Sowerby, syn. *Lamberti*.

longispinus Sow. d'Orbigny, I p. 544 pl. 209. Virgulien : partout. a. r.

lunula Zieten, *Wurtemb.* p. 14 pl. 10, fig. 11, et d'Orbigny p. 439. — Oxfordien inférieur : partout t. c. — Oxfordien supérieur : notre région Choffat, 78.

Lunuliformis Etallon, *Jura Gray* p. 225. Portlandien de Gray.

macrocephalus Schlot. d'Orbigny, I p. 430, pl. 151. — Cornsbrash : Montbéliard Contejean 62. M. Pernet en a recueilli un exemplaire en bon état, à Dole, dans les marnes, à la base de ce sous-étage. — Callovien à *anceps* : Clucy Marcou ; Montbéliard Contejean 52 ; Dournon Choffat 78 ; Baume-les-Dames, Belfort *nobis*.

Mariae d'Orbigny, I p. 486, pl. 189. — Callovien à *athleta* : Besançon, Dole *nobis*. — Oxfordien inférieur : partout assez répandue.

Martelli Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 247. L'auteur renvoie pour la figure à d'Orbigny, I pl. 191. — Oxfordien supérieur (argovien) : les environs de Salins Oppel 66. M. Choffat l'a signalée à tous les niveaux de l'argovien du Jura et même dans les couches, à facies vaseux, de l'horizon à *Am. bimammatus* de Châtelneuf. Nous avons recueilli dans le Rauracien inférieur, à Amancey et à Ornans, plusieurs ammonites que nous rapportons à cette espèce ; l'une d'elles, un bel échantillon, en bon état, de 5 centimètres de diamètre, a été déterminée, au laboratoire de géologie de la Sorbonne, comme une jeune *Martelli* (1). Nous avons rencontré aussi, dans l'Oxfordien supérieur (zone à *Pholad. exaltata*), de

(1) Cette détermination, toutefois, semblera peut-être douteuse ; quelques paléontologistes affirment, en effet, que l'on ne peut, sur des échantillons d'aussi petite taille, distinguer *Martelli* de *plicatilis*, dont il n'est d'ailleurs qu'une variété.

Besançon, de Fertans et de Tarcenay, des fragments de grosses ammonites qui peut-être lui appartiennent ; nous ne saurions toutefois l'affirmer, en raison de l'état défectueux de ces échantillons.

Mathayensis Kilian, *Ammonite nouvelle du Callovien de Mathay.* — Callovien à *anceps* de Mathay.

modiolaris Suid. d'Orbigny I p. 468 pl. 190. — Callovien à *anceps :* Montbéliard Kilian 91. — Oxfordien inférieur : Belfort Parisot.

* **Moori** Oppel synon. *subbackeriae.*

Murchisonae Sow. d'Orbigny, I. p. 367 pl. 120. – Bajocien inférieur : partout, peu commune. M. Contejean la signale dans le Bajocien supérieur de Montbéliard (62), et MM. Coquand et Pidancet ont dénommé *Am. Chantransi* une espèce très voisine, si ce n'est elle-même, qu'ils ont recueillie au même niveau dans les environs de Besançon ; enfin M. Parisot la porte sur sa liste des fossiles du Bathonien inférieur. ?

mutabilis Sow. d'Orbigny, I p. 553 pl. 214. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

nodosus Quenstedt, *Der Jura* p. 339 pl. 54 fig. 4, désignée comme *Humphriesianus nodosus.* — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

oculatus Bean. d'Orbigny, I p. 528 pl. 200 et 201 fig 1-2. — Callovien à *anceps* : Orain, Percey Etallon ; Salins Marcou ; Velloreille *nobis.* — Oxfordien inférieur : partout a. c. — Oxfordien supérieur : Gray Etallon ; Glère Kilian 85.

Odysseus Mayer Eymar. — Callovien : Besançon Rollier.

Oegir Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 226 pl. 63 fig. 2. — Argovien : Salins Oppel 66.

* **Omphaloïdes** Haan., synonyme de *Sutherlandiae.*

Opalinoides May. Eym. — Bajocien inférieur : Mouthier-Hautepierre Kilian 94.

Opalinus Rein. Désignée par plusieurs auteurs comme *primordialis* Schlot, décrite et figurée par d'Orbigny sous ce

nom, I p. 235 pl. 62. Elle appartient au Lias supérieur, mais a été signalée aussi dans le Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Belfort Parisot ; Pisseloup Petitclerc 85.

* **Oppeli** Etallon, synonyme de *subbackeriae*.

Orion Oppel, *Die Juraform.* p. 556. L'auteur renvoie à *convolutus gigas* Quenstedt, *Cephalop.* pl. 13 fig. 6, avec laquelle il l'identifie. Callovien : Orain Etallon ; Clucy (zone à *anceps*) Choffat 98.

? **Ornatus** Schlotheim, *Dic Petrefact.* p. 75 n° 25. D'Orbigny pense que les individus désignés par Schlotheim, doivent être rapportés en partie à *Duncani*, en partie à *Jason*. — Callovien supérieur : Montbéliard Kilian 91. Voir *Duncani*.

* **Ornatus rotundus** Quenstedt, *Der Jura* p. 528 pl. 70 fig. 1-3. C'est *Duncani* Sow. dont elle serait le jeune, d'après d'Orbigny.

Orthocera d'Orbigny, I p. 556 pl. 218. — Virgulien : Montbéliard Contejean 59.

? **Oxfordianus** Etallon, *Jura grayl.* p. 78. — Callovien : Orain Sacquenay r. r.

Parkinsoni Sow. d'Orbigny, I p. 374 pl. 122. — Bathonien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

perarmatus Sow. d'Orbigny, I p. 498 pl. 184 et 185 fig. 1-3. — Oxfordien : partout, plus commune dans l'Oxfordien inférieur que dans le supérieur. Etallon l'a signalée, ne serait-ce pas par erreur? dans le Callovien de la Haute-Saône ; nous l'avons aussi indiquée, mais avec doute, à Dole au même niveau.

? **Perroni** Coq. et Pid. Mus. Bes. très voisine d'*hecticus* — Oxfordien inférieur : Tarcenay Résal.

Petitclerci de Grossouvre *Bull. Soc. géol.* 3me série. Vol. XIX p. 259 pl. 9 fig. 2-3. — Oxfordien inférieur : Authoison, Esprel, Pennessières, Petitclerc. Cet auteur l'indique aussi à Montaigu, sous le nom de *vagus*.

* **phaselus** Etallon, syn *Oxfordianus*.

Pidanceti H. Coquand, *Mem. Soc. Emul. du Doubs* 1855 p. 49 pl. 5 fig. 18-19. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal.

plicatilis Sow. d'Orbigny, I p. 509 pl. 192 *non* 191 ; de Riaz, *Description des Ammonites des couches à Am. transversarius de Trept.* p. 9 pl. I et III fig. 1, 2 et 3. — Oxfordien, inférieur et supérieur : partout commune.— Rauracien inférieur : Amancey *nobis*.

plicatissimus Quenstedt, *Die Ammoniten des Schwabischen Jura* pl. 65 fig. 16. — Bajocien inférieur : Champey Petitclerc 94.

polyschides Waagen, *Uber die zone des Am. Sowerbgi* (*géol. pal. Beit. von Benecke* vol. I). — Bajocien moyen : Vaufrey Kilian 94. Le même auteur l'a signalée, au même niveau, à Montbéliard en 1891, sous le nom de *Bernouilli*.

Pottingeri Sowerby, *Trans. géol. Soc* 1834 vol. V p. 719 pl. 61 fig. 10. — Callovien à *anceps* : Dournon Choffat 78 D'Orbigny, Prod. I p. 229, indique cette espèce comme synonyme de *Chauvinianus* d'Orbigny, I p. 460 pl. 165

* **procerus** Seeb. M. de Grossouvre a établi (*Bull. Soc. géol.* 3me série vol. XVI p. 304) que cette espèce est identique à *arbustigerus* d'Orbigny. Elle a été recueillie à Dole, par M. Pernet, dans le Cornbrash. La détermination du fossile, faite au laboratoire de la Sorbonne, ne laisse pas de doute, mais le niveau est peut être moins certain ; elle pourrait n'appartenir qu'à la partie la plus élevée du Bathonien supérieur.

propinquans Bayle, H. Douvillé, *Bull. Soc. géol.* 3me série vol. XIII p, 20 pl. I fig. 3-4. — Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91 ; Comberjon Petitclerc 94.

pseudomutabilis P. de Loriol, *zone a Am tenuilolatus de Baden*, p. 101 pl. 16 fig. 2-3. — Virgulien : environs de Charriez Petitclerc 88.

punctatus Stahl. Zieten, *Wurtemb.* p. 13 pl. 10 fig. 4. — Callovien à *anceps* : Orain Etallon ; Belfort Parisot ; Besan-

çon Rollier — Oxfordien supérieur : Montaigu Petitclerc 88; Besançon Rollier; M. Choffat la signale dans l'Oxfordien inférieur et dans l'Oxfordien supérieur du Jura.

Puschi Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 216. — Oxfordien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

pustulatus Haan, d'Orbigny, I p. 435 pl. 154. — Callovien: Belfort Parisot. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal; Maiche Kilian 83.

refractus Haan, d'Orbigny, I p. 473 pl. 172 fig 3-7. — Callovien à *anceps* : Montbéliard Kilian 91.

Renggeri Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 203. D'Orbigny a confondu sous le nom de *crenatus* (I p 521 pl. 197 fig. 5 et 6), deux espèces voisines, mais distinctes : *Renggeri* et *dentatus* la figure 5 de sa planche se rapporte à *Renggeri* — Oxfordien inférieur : partout assez commune. Elle se montre dès la partie inférieure du sous étage, est surtout abondante vers son milieu, et devient rare à sa partie supérieure.

romanoides Douvillé, *Bull. Soc. géol.* 3me série vol. XIII p. 28 pl. 3 fig. 3-4. M. Petitclerc a recueilli, dans le Bajocien moyen de Longevelle, un individu qu'il indique comme appartenant au groupe de *romanoïdes*.

rotundus Sow. d'Orbigny, I p. 558 pl. 216 fig. 3-4 et pl. 221 (sous le nom de *giganteus*). — Portlandien : Seveux Mus. Bes.

rude Buckman, *Monogr. ou the inf. Ool.* p. 103 pl. 15 fig. 11-17. — Bajocien inférieur : Mouthier-Hautepierre, Villars-sous-Damjoux Kilian et Petitclerc 94.

scabridus Oppel, *Die zone des Am. traversarius* p. 215. Espèce voisine de *punctatus*, signalée par M. Choffat dans l'oxfordien inférieur de notre région.

scaphitoides Coquand, *Mem Soc d'Emul du Doubs* 1855 p. 48 pl. 5 fig. 16-17. — Oxfordien inférieur : Vercel Résal; Besançon *nobis*.

Schillii Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 245 pl. 65 fig. 7. — Argovien : Andelot Choffat 78; Dole Bertrand 82.

? **semicoronatus** Etallon, p. 228. — Portlandien : Betterans.

semigigas Etallon, p. 170 — Astartien inférieur : Vars.

? **semirotundus** Etallon, p. 196. — Ptérocérien : Vereux.

* **serrulatus** Zieten, synon. *oculatus*.

Sowerbyi Mill. d'Orbigny, I p. 364 pl. 119. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

subbackeriae d'Orbigny, *Prod.* I p. 296 et sous le nom de *Backeriae*, *Pal. Franç* I p. 424 pl. 148 *non* 149. Voir aussi de Grossouvre, *Bull. Soc. géol.* 3me série vol. XVI p. 397. Cette espèce est synonyme de : *triplicatus* Quenst., *Moorei* Opp., *funatus* Neu. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62; Belfort Parisot; Besançon Rollier. — Callovien à *anceps* : partout c.

subclausus Oppel, *Polaeont. Mitth.* p. 190 pl. 52 fig. 3. — Oxfordien supérieur de Labergement-du-Navois Choffat 78.

subcostarius Oppel, *Palaeont Mitth.* p. 149 pl. 48 fig. 2. — Callovien à *athleta* : Besançon Rollier. Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 85.

subdiscus d'Orbigny, I p. 421 pl 146. — Cornbrash : Belfort Parisot.

subinsignis Oppel, *die Juraform.* p. 367. — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc 85.

subradiatus Sow. d'Orbigny, 1 p. 362 pl. 118. — Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Montbéliard Contejean 62 — Bajocien supérieur : Montbéliard Contejean 62.

subrefractus Etallon, p. 121. — Rauracien inférieur des environs de Gray.

subtilis Neumayr, *Cephal. Balin ; Abhard. k. k. geol. Reichs*, V 1871 pl. 14 fig. 3. Espèce voisine de *sulciferus*. — Oxfordien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

suevicus Oppel, *Die Juraform.* p. 561, l'indique comme synonyme de *flexuosus inflatus* Quenstedt, *Der. Jura* p. 532 pl. 70 fig. 12 et *Cephal.* pl. 9 fig. 7. - Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 85 ; Besançon Rollier ; *nobis*. — Oxfordien supérieur : Besançon Choffat 78.

sulciferus Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 155 pl. 49 fig. 4. — Callovien et Oxfordien inférieur : partout assez commune.

Sutherlandiae Murchisson, d'Orbigny. I p. 479 pl. 176 et 177 fig. 1-4. — Oxfordien : partout, plus répandue dans l'Oxfordien inférieur.

Sutneri Branco, *Der untere Dogger Deuth. Soth.* p. 82 pl. 5 fig. 2. — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94 ; indiquée comme aff. *Sutneri.*

Tatricus d'Orbigny, I p. 489 pl. 180. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal : le Russey Mus. Bes.

Tessonianus d'Orbigny, 1 p. 392 pl. 130 fig. 1-2. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94, indiquée comme voisine de *Tessonianus.*

Thurmanni Contejean, p. 228 pl. 6 fig. 12. — Ptérocérien de Montbéliard.

tortisulcatus d'Orbigny, I p. 506 pl. 189 ; de Loriol 1898. *Moll. et Brach. de l'Oxford. inf. du Jura bern.* p. 4 pl. 1, fig. 1-4. — Callovien : Besançon Rollier. — Oxfordien inférieur : Mérey-sous-Montrond Oppel 66 : Palente Mus. Bes. ; les Piquerez Kilian 85 : Besançon, Boujailles *nobis.*

* **triplicatus** Sowerby, synonyme *subbackeriae.*

tumidus Ziet. d'Orbigny, I p. 469 pl. 171. — Callovien : Besançon Mus. Bes.

* **vagus** May. Eym., synon. *Petitclerci.*

vindobonensis Griesb, synon. de *Humphriesianus* Bayle. Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91. — Bajocien supérieur : Gouhenans Petitclerc 94.

Wurtembergicus Oppel. *Die juraform.* p. 475, indique cette espèce comme synonyme de *Parkinsoni compressus* Quenstedt, *Der Jura* p. 471 et *Cephal.* pl. 2 fig. 4. — Callovien : Besançon Rollier.

Yo d'Orbigny, I p. 545 pl. 210. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Charriez Petitclerc 88.

Zignodianus d'Orbigny, I p. 493 pl. 182. — Oxfordien inférieur : Choffat 78.

sp. indet. Nous avons recueilli dans le Rauracien inférieur d'Ornans un *Macrocephalites* différent de ceux que M. Tornquist a décrits et figurés (*Ueber Macrocephalilen in Terrain à Chailles* 1894).

Aptychus berno-Jurensis Thurmann, *Vie d'Ab. Gagnebin* p. 138, pl. 12, fig. 26. — Callovien à *athleta* Besançon, Velloreille *nobis*.

Aptychus Flamandi Thurm. Contejean, *Kimmeri.* p. 227 pl. 26 fig. 14-17. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

Aptychus latus Park Bronn, *Let. géog.* p. 465 pl. 15 fig. 15. — Oxfordien inférieur : Quenoche Bronn 39; Montaigu Petitclerc.

Aptychus levis-latus Meyer. Oppel, *Palaeont. Mitth.* p. 258 pl. 72 fig. 1-2. — Oxfordien inférieur : Haute-Saône Thirria.

Aptychus remus Etallon, *Jura grayl.* p. 80. — Callovien : Onain, Percey. c. c. — Oxfordien inférieur : Pierrecourt r. r.

NAUTILUS

aganiticus Schlot. Quenstedt, *Der Jura* p. 547 pl. 72 fig. 10. — Callovien : Percey Sacquenay Etallon 63.

Baberi Morris et Lycett *Mollusca from the great Oolith.* p. 10 pl. 1 fig. 1, recueilli par M. Pernet dans le Cornbrash de Dole (détermination du laboratoire de géologie de la Sorbonne).

calloviensis Oppel, *Die juraform.* p. 547, l'indique comme synonyme de *N. hexagonus* d'Orb. *non* Sow. — Callovien à *anceps* : Dournon Choffat 78, indiqué comme aff. *calloviensis* — Oxfordien inférieur : Choffat 78. La plupart des Nautiles signalés dans les diverses parties de la région comme *hexagonus*, sont en réalité des *calloviensis*, ainsi que nous l'indiquerons plus loin, et on peut dire que cette espèce est répandue partout, assez communément, dans le Callovien et l'Oxfordien inférieur.

clausus d'Orbigny, I p. 158 pl. 33. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

? **Dubiensis** Coquand et Pidancet. -- Oxfordien inférieur : Malans Mus. Bes. Echantillon très défectueux.

giganteus d'Orbigny, I p. 163 pl. 36. — Rauracien : la Chaux-de-Fonds d'Orbigny 50. — Astartien : Belfort Parisot ; Montbéliard Contejean 57. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Mont-Saint-Léger Petitclerc 85. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

granulosus d'Orbigny, I p. 162 pl. 35 fig. 3-5. — Callovien : Rosureux d'Orbigny 50. — Oxfordien inférieur : Salins Marcou ; Vercel, Tarcenay, Besançon Résal ; Authoison Petitclerc 84.

hexagonus Sowerby, *Min. Conch.* vol. VI p. 55 pl. 529, et d'Orbigny, I p. 161 pl. 35 fig. 1-2. — Callovien à *anceps* : Besançon, Clucy Marcou ; Belfort Parisot ; Montbéliard Contejean 62. — Oxfordien inférieur : Percey Etallon ; Doubs Résal ; Consolation *nobis*. Il est probable que toutes les déterminations concernant cette espèce ont été faites à l'aide de l'ouvrage de d'Orbigny, sauf peut-être celles de M. Marcou, et que tous les individus signalés comme *hexagonus*, ou à peu près tous, appartiennent en réalité à l'espèce *calloviensis*.

inflatus d'Orbigny, I p. 165 pl. 317 fig. 1 2. Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Belfort Parisot ; Doubs Résal ; la Roche *nobis*. — Virgulien : Montbéliard Contejean. Cette espèce est synonyme de *subinflatus* d'Orb.

lineatus Sow. d'Orbigny, I p. 155 pl. 31. — Bajocien inférieur et supérieur de Montbéliard : Contejean 62.

Marcousanus d'Orbigny : *Prodrome* vol. 2 p. 57. — Portlandien : Suziau près Salins d'Orbigny 50.

Moreausus d'Orbigny, I, p. 167 pl. 39 fig. 4-5. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Mont-Saint-Léger Petitclerc 85. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Mont-Saint-Léger, Aroz, Traves, Petitclerc 85-88. La même espèce est souvent citée sous le nom de *Morcanus*.

* **subinflatus** d'Orbigny, *Prodrome* t. II p. 43, indique cette espèce comme synonyme d'*inflatus* d'Orbigny.

? **semiinflatus** Etallon, *Jura Grayl.* p. 194. — Virgulien de Chargey.

GASTROPODES

BULLA

cylindrella Buvignier, *Statistique* p. 28 pl. 21 fig. 37-40. — Ptérocérien inférieur : Montbéliard Contejean.

Dyonisea Buvignier, *Statistique* p. 28 pl. 21 fig. 25-26. — Ptérocérien inférieur : Montbéliard Contejean.

Michelina Buvignier, *Statistique* p. 28 pl. 21 fig. 27-28. — Ptérocérien inférieur : Montbéliard Contejean.

plano-spira Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 144 pl. 83 fig. 135. — Virgulien : Gray Etallon.

suprajurensis Roemer, *Nord. Oolit.* p. 137 pl. 9 fig. 33. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Gray Etallon.

ACTAEON

charcennensis Etallon, p. 129. — Rauracien inférieur : Charcenne a. c.

ACTAEONINA

acuta d'Orbigny, II p 175 pl. 287 fig. 2. — Rauracien supérieur : Maiche Kilian 84. — Astartien supérieur : Oyrières Etallon.

? **astartina** Etallon, p. 173 — Astartien inférieur : Auvet.

Benoiti Coquand. — Bajocien supérieur : Besançon Résal.

carinella Buvignier, *Statistique* p. 33 pl. 23 fig. 25-26. — Astartien supérieur : Gray Etallon.

cincta Contejean, p. 235 pl. 4 fig. 5. — Astartien supérieur : Montbéliard

collinea Buvignier, *Statistique* p. 33 pl. 27 fig. 1. — Astartien inférieur : Fahy Etallon. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean

granulum Etallon, p. 173.— Astartien supérieur : Autrey. r. r.

Mariae Buvignier, *Statistique* p. 32 pl. 24 fig. 19-20.— Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

sulcifera Etallon, p. 82. — Oxfordien supérieur : Calmoutier.

FUSUS

astartinus Etallon, p. 176. — Astartien supérieur : Oyrières r. r.

PURPUROIDEA

Cotteauana Etallon, p. 132. — Rauracien supérieur des environs de Gray.

gigas Etallon, *Leth. Brunt.* p. 138 pl. 13 fig. 128. — Ptérocérien : Longeville *nobis*.

Lapierrea Buvignier, *Statistique* p. 44 pl. 30 fig. 15. — Rauracien supérieur : Gray Etallon.

CHILODONTA

bidentata Etallon, *Monog. du Corallien* p. 55. — Rauracien supérieur : La Mouille Raucourt.

ROSTELLARIA

Tous les fossiles désignés par les auteurs sous le nom de *Rostellaria* n'appartiennent pas en réalité à ce genre, mais doivent être rangés parmi les *Chenopus* ou les ***Alaria***.

PTEROCERA (HARPAGODES)

aranea d'Orb. Piette, *Gastéropodes* p. 438 pl. 39 fig. 1, pl. 40 fig. 1, pl. 54 fig. 6-8, pl. 57 fig. 4-5. — Rauracien inférieur : Besançon d'Orbigny 50.

? ararica Etallon, p. 126. — Callovien : Orain.

* **armigera** synonyme de *Alaria cochleata.*

* **carinata** Contejean, synonyme de *Thirriae.*

Icaunensis Cotteau. Cotteau et de Loriol, *Portlandien de l'Yonne* p. 63 pl. 4 fig. 1 ; Piette, *Gastéropodes* p. 62 etc. — Portlandien supérieur (sous le nom de *Neptuni*) : Noiron Etallon.

* **Neptuni** Etal. synon. *Icaunensis.*

Oceani Brongn. Piette, *Gastéropodes* p. 456 pl. 45 fig. 1-2, pl. 48 fig. 1, pl. 65 fig. 2-7, pl. 80 fig. 1, pl. 81 fig. 1-3. — Astartien supérieur; Ptérocérien; Virgulien ; Portlandien inférieur et supérieur : partout commun.

portlandicus Coquand, grosse espèce désignée aussi par le même auteur sous le nom de *Strombus portlandicus, Strombus Chopardi, Pterocera Chopardi,* dans la collection du musée de Besançon. Elle n'a encore été, croyons-nous, ni décrite ni figurée, et tous les exemplaires que nous en connaissons sont incomplets ; aussi est-il impossible de décider si elle appartient au genre *Strombus* ou au genre *Pterocera*; il nous semble cependant qu'elle doit être rangée dans cette dernière division. — Portlandien, inférieur et supérieur : Fuans, Remonot, Charquemont Mus. Bes.; Morteau *nobis.*

Thirriae Contejean, p. 243 pl. 9 fig. 1-2, désigné comme *carinata* et figuré comme *Thirriae* ; Thurmann et Etallon, *Leth Brunt.* p. 133 pl. 22 fig. 109. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien et Virgulien : Gray Etallon. Cette espèce a été souvent confondue avec *Oceani ;* elle est assez répandue dans le Kimméridien.

* **trochiformis** synonyme de *Alaria trochiformis.*

CHENOPUS

anatipes Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 14. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

angulicostatus Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 23. — Astartien inférieur, Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean.

Barrensis Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 15. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

calvus Contejean, p. 241 pl. 8 fig. 6. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

Dyoniseus Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 24. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

filosus Buvignier, *Statistique* p. 44 pl 29 fig. 1-2 — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

Galateus d'Orb. Piette, *Gastéropodes* p. 397 pl. 48 fig. 2-5 ; pl. 74 fig. 7-11. Désigné, par tous les géologues de notre région, sous les noms de *Rostellaria* et d'*Alaria Wagneri* Thurm. — Marnes astartiennes : la Chapelle Marcou ; Nans-sous-Sainte-Anne *nobis*. — Marnes ptérocériennes : Besançon *nobis*.

Gaulardeus Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 22. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean.

* **Montbeliardensis** Contejean, synonyme de *musca*.

musca Deslong. Piette, *Gastéropodes* p. 301 pl. 44 fig. 7 et 8 ; pl. 52 fig. 1 ; espèce indiquée par M. Contejean, sous le nom de *Montbeliardensis* dans l'Astartien supérieur, le Ptérocérien et le Virgulien de Montbéliard.

* **multicostatus** Etallon, synonyme de *Raulineus*.

ornatus Buvignier, *Statistique* p. 44 pl. 29 fig. 5. — Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

Ponti de la Bèche, Piette, *Gastéropodes* p. 368 pl. 66 fig. 1-4 ; pl 70 fig. 4-6 ; pl 72 fig. 8-9 ; pl. 80 fig. 5-7. — Ptérocérien : Besançon Rollier. — Virgulien : Haute-Saône Thirria.

Raulineus Buvignier, *Statistique* p. 43 pl. 28 fig. 27. — Portlandien inférieur : Gray Etallon. — Portlandien supérieur : Germigney Etallon, sous le nom de *multicostatus*.

Sailleteus Buvignier, *Statistique* p. 44 pl. 28 fig. 32. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

* **suprajurensis** Contej., synonyme de *Galateus*.

Thurmanni Contejean, p 243 pl. 8 fig. 9-10. — Astartien supérieur de Montbéliard.

* **Wagneri** Thurm. synonyme de *Galateus*.

ALARIA

* **bispinosa** Phill. synonyme de *cochleata* p. p. et de *Cassiope* p. p.

Cassiope d'Orb. Piette, *Gastéropodes* p. 154 pl. 35 fig. 1-4. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

cochleata Quenst. Piette, *Gastéropodes* p. 110 pl 22 fig. 1-6; pl. 30 fig. 9-11; pl. 49 fig. 1. Callovien à *anceps* : Gray Etallon, sous le nom de *Pteroc. armigera*. — Oxfordien inférieur : Belfort Parizot; Maîche Glère Kilian 85 sous le nom de *Rost. bispinosa*.

Danielis Thurmann, *Abraham Gagnebin*, p. 130 pl. 2 fig. 2. — Callovien à *anceps* : Besançon, Velloreille *nobis*. — Oxfordien inférieur : Besançon *nobis*; Salins Marcou, sous le nom de *tristis*.

Gagnebini Thurmann, *Abraham Gagnebin*, p. 131 pl. 2 fig. 3. — Oxfordien inférieur : Clucy Marcou sous le nom de *Rost. grandisvallis*.

* **grandisvallis** Thurm. synonyme de *Gagnebini*.

* **tristis** Thurm. synon. *Danielis*.

trochiformis Quenstedt, *Der Jura* p. 550 pl. 72 fig. 23. — Oxfordien inférieur : Quenoche *nobis*.

CERITHIUM

buccinoïdeum Buvignier, *Statistique* p. 40 pl. 27 fig. 33-

37. — Rauracien inférieur : la Mouille, Raucourt Etallon.

* **Buvigneri** Etallon synon. *pygmaeum cingendum* Sowerby, *Min. conch.* t. V p. 159 pl. 499 fig 3-13. — Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 86.

clavulus Buvignier, *Statistique* p. 42 pl. 27 fig. 20. Portlandien supérieur : Velesmes Etallon.

contortum Deslongchamps, *Mém.* t. VII p. 194 pl. 10 fig. 44-46. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian, indiqué comme off. *contortum*.

corallense Buvignier, *Statistique* p. 40 pl. 27 fig. 28. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

? **corallinicum** Etallon, p. 176. — Astartien supérieur : Autrey a. c.

Duboisianum Etallon, p. 171. — Astartien supérieur : Autrey r. r.

granulo-costatum Münst. Goldfuss, *Petrefact* p. 32 pl. 173 fig. 10. Zieten *Wurtemb*, p. 48 pl. 36 fig. 6 sous le nom de *Turitella muricata*. — Bajocien supérieur : Belfort Parisot.

grayense Etallon, p. 236. — Portlandien inférieur : Velesmes r. r.

inerme Buvignier, *Statistique* p. 42 pl. 27 fig. 25. — Portlandien supérieur : Velesmes Etallon.

limaeforma Roem. Buvignier, *Statistique* p. 41 pl. 4 fig. 3. Rauracien supérieur : la Mouille, Raucourt Etallon. — Astartien supérieur : Achey Etallon. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Noidans, Gray Etallon.

mantochense Etallon, p. 236. — Portlandien inférieur : Mantoche.

nodoso-costatum Münst., Goldfuss., *Petrefact.* p. 32 pl. 173 fig. 13. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot; Montbéliard Kilian.

perclathratum Etallon, p. 177. Astartien supérieur : Oyrières a. r.

pertortum Etallon, p. 177. — Astartien supérieur : Autrey a. c.

pygmaeum Buvignier, *Statistique* p. 41 pl. 27 fig. 5-6. — Astartien inférieur : Autrey Etallon sous le nom de *Buvigneri* Et. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean. — Astartien supérieur : Autrey Etallon, sous le nom de *corallinicum*.

Renoiri Etallon, p. 178. — Astartien supérieur : Autrey r. r.

Rinaldi Etallon *Leth. Brunt.* p. 142 pl. 13 fig. 129. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85.

russiense d'Orbigny, *Prod.* t. I p. 257 l'indique comme synonyme de *muricatum* Sowerby, *Min. Conch.* t. V p. 159 pl. 499 fig. 1-2. — Oxfordien supérieur de notre région : Choffat 78.

septemplicatum Roemer, *Nord. Oolit.* p. 142 pl. 11 fig. 16. — Rauracien inférieur : Belfort Parisot.

sociale Thurm. Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 141 pl. 13 fig. 127. – Astartien inférieur : Charcenne, Fahy Etallon. — Astartien moyen : Besançon, Etalans, à la partie inférieure des marnes astartiennes, où il forme par places de véritables lumachelles *nobis*.

supracostatum Buvignier, *Statistique* p. 41 pl. 27 fig. 31. — Portlandien inférieur et supérieur de Velesmes et de Gray Etallon.

tortile Deslongchamps, *Mém.* t. VII p. 200 pl. 11 fig. 15, synonyme de *Terebra granulosa*, Phillips *Yorks.* p. 116 pl. 7 fig. 16. – Oxfordien supérieur : Glère Kilian 86. — Rauracien inférieur de notre région ; Choffat 78.

triseriatum Deslongchamps, *Mém.* t. VII p. 206 pl. 11 fig. 31-32. — Bajocien supérieur : Belfort Parisot.

NERINEA

aciculata d'Arch. d'Orbigny, II p. 91 pl. 253 fig. 10-12. — Bathonien : Port-sur-Saône d'Orbigny 60. — Cornbrash : Besançon Henry.

allica d'Orbigny, II p. 98 pl. 255 fig. 1-3. — Oxfordien supérieur : Gy Etallon.

altenensis d'Orbigny, II p. 129 pl. 271 fig. 6-7. — Astartien inférieur et supérieur de Montbéliard Contejean.

ararica Etallon, *Leth. Brunt.* p. 108 pl. 9 fig. 59. — Rauracien supérieur : la Mouille Etallon.

arcensis Etallon, p. 198. — Virgulien : Arc r. r.

axonensis d'Orbigny, II p. 92 pl. 253 fig. 12-15. — Cornbrash : Besançon Henry.

Bruckneri Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 92 pl. 7 fig. 37. — Partout dans les couches marneuses de l'Astartien inférieur, et de la base de l'Astartien moyen. c. c.

bruntrutana Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 94 pl. 7 fig. 39; de Loriol, *Mollusques. coral. inf.* p. 27 pl. 3 fig. 3-13, *non* d'Orbigny, II p. 154 pl. 283 fig. 4-5. —Rauracien supérieur : partout assez répandu. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; la Nantillère Ogérien. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Gray Etallon. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : même lieu, même auteur. M. Résal signale *N. bruntrutana* dans le Portlandien de Besançon, d'Athose, de Salins et de Montbéliard, et il renvoie à la description et à la figure de d'Orbigny; son assertion doit donc être considérée comme erronée, en ce qui touche la véritable *N. bruntrutana* Thurm.

Cabanetiana d'Orbigny, II p. 99 pl. 225 fig. 4. — Rauracien de Goux-les-Usiers Mus. Bes. très douteux ! — Ptérocérien : Pierrefontaine, couche coralligène *nobis*. Douteux !

Caecilia d'Orbigny, II p. 131 pl. 272 fig. 1-4. — Rauracien supérieur : la Mouille Etallon.

Calypso d'Orbigny, II p. 136 pl. 274 fig. 4-6. — Rauracien supérieur : l Isle-sur-le-Doubs, très commune *nobis*.

canaliculata d'Orbigny, II p. 113 pl. 264 fig. 4-6. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

Castor d'Orbigny, II p. 109 pl. 262 fig. 3-4 Rauracien supérieur : Ovanches, La Mouille Etallon.

charcennensis Etallon, p. 81. — Oxfordien ? supérieur: Charcenne.

* **Clioïdes** Etallon, synon. *bruntrutana*.

Clymena d'Orb. de Loriol, *Mollusques Coral. inf.* p. 25 pl. 3 fig. 1-2. — Rauracien supérieur : Ovanches, Aulx-les-Cromary, Hôpital-Saint-Lieffroy *nobis*.

Clytia d'Orbigny, II p. 141 pl. 276 fig. 3-4. — Rauracien supérieur : Belfort Parisot.

contorta Buvignier, *Statistique* p. 35 pl. 4 fig. 7-8. — Rauracien inférieur : Charcenne *nobis*.

* **Contjani** Coquand, synon. *depressa*.

corallinica Etallon, p. 171. — Astartien supérieur : Autrey r.

costulata Etallon *Leth. Brunt.* p. 96 pl. 17 fig. 41. — Astartien inférieur : Theuley Etallon.

* **Credneri** Zittel, *Die Gastrop. der Stram.*, donne cette espèce comme synonyme de *N. bruntrutana* Bronn, que cet auteur a figurée (*Jarbuch für Mineralogie* pl. 6 fig. 13). d'après un échantillon provenant d'Etravaux (Haute-Saône).

cylindrica Voltz d'Orbigny, II p. 152 pl. 282 fig. 4-5. — Virgulien : Haute-Saône Thirria. — Portlandien inférieur et supérieur : Gray, Mantoche Etallon; Vy-le-Ferroux Voltz 35; Remonot Résal.

Cynthia d'Orbigny, II p. 134 pl. 273 fig. 4-6. — Rauracien, inférieur et supérieur : Belfort Parisot.

Danusensis d'Orbigny, II p. 118 pl. 267 fig. 4-6. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean.

Defrancei Desh. d'Orbigny, II p. 108 pl. 262 fig 1-2. — Rauracien supérieur : partout assez commune. — Astartien inférieur et Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

depressa Voltz d'Orbigny, II p 104 pl. 259. — Rauracien supérieur : Oyrières Etallon ; Montbéliard Contejean. – Portlandien : Haute-Saône Thirria ; Moncey, Pontarlier *nobis*.

Desvoydei d'Orbigny, II, p. 107 pl. 261. Rauracien supérieur : La Mouille Etallon ; La Vèze Mus. Bes.

Elea d'Orbigny, p. 157 pl. 285 fig. 1-2. — Virgulien : Besançon Résal — Portlandien : environs de Salins d'Orbigny 50.

elegans Thurm. d'Orbigny, II p. 146 pl. 278 fig. 4-6. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

elsgaudiae Thurm. *Leth. Brunth.* p. 91 pl. 7 fig. 35. - Astartien supérieur : Oyrières Etallon. — Ptérocérien : Chargey-lez-Autrey Etallon.

Erato d'Orbigny, II p. 151 pl. 282 fig. 1-3. — Astartien inférieur : Maiche Kilian 84. — Portlandien : Salins Marcou.

* **Eudora** d'Orbigny synon. *Salinensis*.

exarata Contejean, p. 233 pl. 7 fig. 6-7. — Astartien inférieur et supérieur de Montbéliard.

exilis Etallon, p. 171. — Astartien inférieur et base de l'Astartien moyen : Autrey a. r.

fasciata Voltz d'Orbigny, II p. 121. pl. 268, fig. 3-4. — Astartien inférieur de Montbéliard Contejean. — M. Henry a signalé la présence, dans le Cornbrash de Besançon, d'une Nérinée qu'il indique comme aff. *fasciata*.

fusiformis d'Orbigny, II p. 101 pl. 257 fig. 3-5. — Rauracien supérieur : La Mouille, Theuley-les-Vars Etallon.

Gosae Roemer, *Nord. Oolith.* p. 143 pl. 11 fig. 27 : Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 93 pl. 7 fig. 38. — Astartien supérieur et Ptérocérien : partout. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Fresne-Saint-Mamès *nobis*.

grandis Voltz d'Orbigny, II p. 149 pl. 280. — Portlandien inférieur et supérieur : partout.

* **grayensis** Etallon, synonyme de *Gosae*.

jurensis d'Orbigny II p. 80 pl. 251 fig. 1 (figurée sous le nom de *Marcousana*. — Bajocien supérieur : Salins, Besançon Résal.

laevis Voltz. Bronn, *Leth. geogn.* t. I p. 398, signale cette espèce dans le Rauracien supérieur de Charcenne.

lafonensis Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 182 pl. 8 fig. 49. — Rauracien supérieur : La Mouille, Ovanches Etallon.

? **macrogonia** Thurmann, non publiée. — Portlandien d'Aiglepierre, Marcou.

* **Mandelshoï** Bronn. synonyme de *bruntrutana*.

Mariae d'Orbigny, II. p. 138 pl. 275 fig. 1-2. — Rauracien supérieur : Amancey Résal.

Moreana d'Orbigny, II p. 100 pl. 257, fig. 1-2 ; indiquée aussi comme *Moreauana*. — Rauracien supérieur : Ovanches, Raucourt, Etallon a. r. — Astartien supérieur : Oyrières Etallon r. r.

Mosae Desh. d'Orbigny, II p. 114 pl. 265. — Rauracien supérieur : Charcenne Thirria ; Montbéliard Contejean 62. — Astartien inférieur : Theuley-lez-Vars Etallon, sous le nom de *costulata* Et. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

multistriata Etallon, p. 172. — Astartien supérieur : Vaites.

Mustoni Contejean, p. 232 pl. 6 fig. 9. — Lumachelles à Astartes de l'Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; Besançon *nobis*.

nodosa Voltz, de Loriol, *Mollusques Coral. inf.* p. 32 pl. 3 fig. 5-11. — Rauracien supérieur : L'Isle-sur-le-Doubs, Valleroy, petits individus dans les lumachelles à Nérinées *nobis*.

ornata d'Orbigny II p. 135 pl. 274 fig. 1-3. - - Rauracien inférieur : Besançon Choffat 78, indiquée comme aff. *ornata*.

Perroni Etallon, p. 230. — Portlandien inférieur : Champvans r. r.

perstricta Etallon, p. 230. — Portlandien supérieur : Gray r. r.

* **Pidanceti** H. Coquand, synon. *depressa*.

punctata Bronn d'Orbigny, II p. 157 pl. 285 fig. 3-4, citée par d'Orbigny dans le Portlandien de Vy-le-Ferroux.

Revoni Etallon, p. 220. — Portlandien, inférieur et supérieur : Velesmes, Noiron, Germigney a. c.

Roemeri Phil. Thurmann et Etal. *Leth. Brunt.* p. 106 pl. 8 fig. 54. — Rauracien supérieur : La Mouille, Theuley, Francourt Etallon.

rupellensis d'Orbigny II, p. 128 pl. 271 fig. 1-3. — Rauracien inférieur : Charcenne Etallon.

salinensis d'Orbigny, II p. 150 pl. 281 fig. — Virgulien : aux Viellains près d'Avoudrey *nobis*. — Portlandien inférieur et supérieur : partout.

Santonensis d'Orbigny, II p. 116 pl. 284. — Portlandien inférieur : Roche Mus. Bes.

scalata Voltz, de Loriol, *Mollusques Coral. inf.* p. 55 pl. 8 fig. 4-6. — Rauracien inférieur : Charcenne *nobis*. — Rauracien supérieur : La Mouille, Franois Etallon.

? **sculpta** Etallon, p. 127. — Rauracien supérieur : la Mouille.

semicylindrica Etallon, p. 200. — Ptérocérien de Chargey r. r.

? **semiturritella** Etallon, p. 129. — Rauracien supérieur : la Mouille ; très voisine de *Coecilia*.

sequana Thirria, d'Orbigny, II p. 124 bl. 269 fig 3-4. Rauracien supérieur : Haute-Saône Thirria ; Charcenne Bronn 37 ; Besançon Résal.

sexcostata d'Orbigny, II p. 127 pl. 270 fig. 5-8. — Astartien supérieur : Dole Jourdy 65.

* **sinensis** Etallon, synonyme de *subpyramidalis*.

speciosa Voltz d'Orbigny, II p. 123 pl. 269, fig. 1-2. — Rauracien supérieur : Montbéliard Contejean 62. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean 59 ; Oyrières Etallon. — Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean.

styloïdea Contejean, *Kimméridien* p. 233 pl. 7 fig. 8-11. — Astartien supérieur : Montbéliard. — Virgulien : Montbéliard Contejean, Kilian ; Gray Etallon ; la Nantillère Ogérien.

subelegans Etallon, *Cor. Haut Jura* p. 35. — Rauracien supérieur : Charcenne c. c.

subcylindrica d'Orbigny, II p. 111 pl. 263 p. 3-4. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Virgulien : même lieu.

subpyramidalis Munst. d'Orbigny, II p. 148 pl. 279. — Portlandien inférieur : partout.

suprajurensis Voltz Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 101 pl. 8 fig. 47 et de Loriol, *Moll. des couches coral. inf.* p. 42 pl. 7 fig. 1-4. Rauracien supérieur : Haute-Saône Thirria; Rey, Charcenne Bronn 37; la Mouille, Franois Etallon. – Astartien supérieur : Montbéliard Contejean; Maîche Kilian 84. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien et Portlandien de la Haute-Saône Thirria.

* **subspeciosa** Etallon, synon. *speciosa.*

tabularis Contejean, p. 232 pl. 6 fig. 10-11. — Lumachelles à Astartes de l'Astartien inférieur et de la base de l'Astartien moyen : Montbéliard Contejean ; Besançon *nobis.*

terebra Zieten, *Wurtemb.* p. 48 pl. 36 fig. 3. – Rauracien et Portlandien de la Haute-Saône Thirria. Quenstedt (*Jura* p. 765) identifie cette espèce avec *depressa*: cependant ***terebra*** a ses tours de spire plus hauts que ceux de ***depressa*** et légèrement concaves en dehors.

tortispira Etallon. p. 231. — Portlandien : Mantoche.

Thurmanni Etal. de Loriol, *Moll. des couches de Valfin* p. 88 pl. 7 fig. 6. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

trinodosa Voltz d'Orbigny, II p. 153 pl. 283 fig. 1-3. — Portlandien inférieur : partout assez répandue.

* **turriculata** d'Orbigny synon. *contorta.*

turritella Voltz d'Orbigny, II p. 143 pl. 277 fig. 13-.—Rauracien supérieur : Theuley-lez-Vars Etallon ; Belfort Parisot. — Astartien inférieur et Virgulien : Montbéliard Contejean.

ursicina Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 103 pl. 8 fig. 50. — Rauracien supérieur : Montbéliard Kilian 91.

vertebralis Etallon, p. 129. — Rauracien inférieur et supérieur : Ovanches, La Mouille r.

virginea Etallon, p. 82. — Oxfordien supérieur : Mailley, Gy.

Visurgis Roemer, *Nord Oolit.* p. 143 pl. 11 fig. 26-28. --

Rauracien supérieur : Montbéliard Contejean ; Belfort Parisot : La Mouille, Theuley-lez-Vars Etallon.

Vittata Etallon, p. 200. — Virgulien : Arc.

PSEUDONERINEA

Blauenensis de Loriol. *Mollusques Coral. inf.* p. 81 pl. 10 fig. 1-5. — Rauracien supérieur : Fontenois-lez-Montbozon ***nobis***. Détermination douteuse, par suite de l'état défectueux de l'échantillon recueilli.

MELANIA

? **astartina** Etallon p. 170.— Astartien inférieur : Ecuelle r.

? **cristallina Thurmann**. — Kimméridien : Aiglepierre Marcou.

Renaud-Comti Thurmann, *Leth Brunt.* p. 84 pl. 6 fig. 19. — Astartien inférieur : Dole Jourdy.

BOURGUETIA

Sœmanni Oppel, synon. de ***striata Sæmann non*** Sow. ***non*** Goldf., *Bull. Soc. geol.* 6 février 1854 p. 271. — Bajocien supérieur : Besançon Rollier ; Accolans Petitclerc 94.

striata Sow. d'Orbigny, II p. 322 pl. 324 fig. 15 et pl. 325 fig. 1. — Bajocien : partout, à tous les niveaux. — Rauracien inférieur : Marnay, Neuvelle Etallon ; Ornans ***nobis*** 82. — Astartien inférieur : partout dans l'est de la région.— Astartien supérieur : La Gauffre ***nobis*** (1).

CHEMNITZIA

abbreviata Roemer, *Nord Oolit.* p. 159 pl. 10 fig. 4. — Astartien inférieur : La Chapelle, Rennes Marcou.

---

(1) Cette espèce a été recueillie aussi dans le Callovien et dans l'Oxfordien, aux environs de Besançon, par M. Coquand, qui l'a désignée sous différents noms. Voir le genre ***Phasianella***.

* **arcensis** Etallon synon. *abbreviata*

athleta d'Orbigny, II p. 59 pl. 245 fig. 1. — Rauracien supérieur : Champlitte Etallon : Besançon Résal.

Bellona d'Orbigny, II p. 53 pl. 241 fig. 1-2. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot ; Orain Etallon. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal.

Bronnii Roem., Thurmann et Etal., *Leth. Brunt.* p. 87 pl. 6 fig. 24. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Chargey Etallon, sous le nom de *Thurmanni.*

? **Castor** Etallon, p. 123. — Rauracien supérieur : La Mouille.

Cepha d'Orbigny, II p. 66 pl 249 fig. 1. — Rauracien supérieur : Belfort Parisot.

cephoïdes Etallon, p. 197. — Ptérocérien de Chargey.

charcennensis Etallon, p. 124. Rauracien inférieur : Charcenne a. r.

Clio d'Orbigny, II p. 66 pl. 249 fig. 2-3. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean.

clioïdes Etallon, p. 228. — Portlandien inférieur : Mantoche.

corallina d'Orbigny, II p. 69 pl. 250 fig. 1-2. — Rauracien inférieur : Chassigny Etallon.

Danae d'Orbigny, II p. 70 pl. 250 fig. 5 — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; Dole Jourdy. — Astartien supérieur : Dole Jourdy. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Gray Etallon.

Delessei Etallon, p. 81. — Oxfordien supérieur de Gy.

Delia d'Orbigny, II p. 66 pl. 250. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Besançon Résal. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

? **dubiensis** H. Coquand, échantillon informe du musée de Besançon. — Portlandien : Saint-Hippolyte ? les Colombières Résal.

Flamandi Contejean p. 231 pl. 4 fig. 3. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; Lavottes *nobis.*

gigantea Leymerie ; *Aube* pl. 9 fig. 1. — Virgulien : Arc Etallon, qui considère cette espèce comme identique à *Delia*.

Heddingtonensis d'Orbigny, II, p. 56 pl. 244. — Rauracien inférieur : Chassigny, Champlitte, Marnay Etallon ; La Vèze Résal. — Astartien inférieur : Rennes près Salins Marcou.

lineata Sow. d'Orbigny, II p. 43, pl. 239 fig. 4-5. — Bajocien moyen : Belfort Parisot ; Comberjon, Charriez Petitclerc 94. — Bajocien supérieur : Belfort.

portlandica Etallon, p. 228. — Portlandien inférieur : Noiron.

Rupellensis d'Orbigny, II p. 65 pl. 248 fig. 3. — Rauracien supérieur : La Mouille, Ovanches, Theuley-lez-Vars, Raucourt Etallon.

* **Thurmanni** Etallon, synonyme de *Bronnii*.

turris Deslongchamps, *Mém.* 1843 t. VII p. 224 pl. 12 fig. 8. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

RISSOA

bisuntina Contejean, p. 230 pl. 4 fig. 8. Lumachelles à Astartes, à la partie inférieure de l'Astartien moyen de Besançon, Contejean.

granulum Etallon, p. 170. — Astartien supérieur : Autrey.

subclathrata Buvignier, *Statistique* p. 29 pl. 22 fig. 11-12. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean.

NATICA

adducta Phillips, *Yorks.* p. 120 pl. 11 fig. 35. — Bathonien inférieur : environs de Salins Résal.

allica d'Orbigny, II p. 207 pl. 295 fig. 4-5. Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

amena Thurmann, *Leth. Bruntr.* p. 116 pl. 9 fig. 72. — Astartien inférieur : Dole Jourdy.

amata d'Orbigny, II p 205 pl 294 fig. 3-4. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

? **astartina** Etallon, p. 173. — Astartien inférieur : Mont-le-Franois.

athleta d'Orbigny, II p. 217 pl. 296 fig. 5. — Portlandien inférieur : partout dans l'Est et le Sud de la région.

Barrottei P. de Loriol, *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 112 pl. 7 fig 14-15. — Traves, Fresne-Saint-Mamès Petitclerc 88.

Barrensis Buvignier, *Statistique* p. 32 pl. 23 fig. 5-6. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

? **calypsoïdes** Etallon, p. 130. — Rauracien inférieur : La Mouille.

canaliculata Morris et Lycett, *Mollusca from the Gr. Oolit.* p. 45 pl. 11 fig. 23. — Bathonien supérieur : Belfort Parisot.

* **Chopardi** Coquand, identique à *Marcousana*.

Clio d'Orbigny. II p. 199 pl. 292 fig. 1-2. — Rauracien inférieur : Neuvelle Etallon.

Clytia d'Orbigny, II p. 200 pl. 292 fig. 3-4. — Oxfordien supérieur : Besançon Résal. — Rauracien inférieur : Besançon, Fontenois-lez-Montbozon *nobis*.

* **cochlita** Thurmann, synonyme de *globosa*.

Dejanira d'Orbigny, II p. 209 pl. 296 fig. 1-2. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

dubia Roem. d'Orbigny, II p. 215 pl. 299 fig. 3-4. — Astartien, inférieur et supérieur : partout. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Besançon *nobis*. —Virgulien : Montbéliard Contejean.

* **dubiensis** H. Coquand. — Virgulien de Besançon, Résal et Mus. Bes. ; n'est autre que *gigas*.

* **elatior** H. Coquand. — Portlandien : Athose Lods. L'échantillon du musée de Besançon qui porte ce nom ne diffère pas sensiblement de *Marcousana*.

elea d'Orbigny, II p. 212 pl. 297 fig. 4-5. — Astartien inférieur : Evillers Mus. Bes. — Astartien supérieur : Mont-

liard Contejean. - Ptéroeérien : Besançon Résal ; Montbé-
ard Contejean.
Eudora d'Orbigny, II p. 211 pl. 297 fig. 1-3. — Astartien
nférieur : partout. — Astartien supérieur : Montbéliard Con-
tejean ; Dole Jourdy. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ;
Maiche Kilian 84 ; Morteau, Pierrefontaine *nobis*. — Virgu-
lien : Chargey-lez-Autrey, Clans, Gray Etallon.
Georgeana d'Orbigny, II p. 214 pl. 228 fig. 2-3. - Astartien
inférieur : Mont-le-Franois Etallon. — Astartien supérieur :
Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Besançon Mus. Bes. ;
Montbéliard Contejean.
gigas Bronn Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt*, p. 111
pl. 9 fig. 62, souvent désignée sous le nom de *macrostoma*
Roem. — Astartien inférieur : La Chapelle Marcou ; Besan-
çon Résal ; Mamirolle Mus. Bes. — Virgulien : Arc-lez-Gray
Etallon ; Besançon Résal sous le nom de *dubiensis*.
globosa Roemer *Nord. Oolit.* p. 156 pl. 10 fig. 9. — Astar-
tien inférieur : Nans-sous-Sainte-Anne *nobis*. — Astartien
supérieur : Montbéliard Contejean. — Kimméridien : La Cha
pelle Marcou 48.
grandis Munst d'Orbigny, II p. 206 pl. 295 fig. 1-3. — A
tartien inférieur : partout. — Astartien supérieur : Oyrie
Etallon.
Hebertana d'Orbigny. II p, 218 pl. 290 fig. 6. — Port
dien : Mantoche, Noiron, Essertenne, Betterans Etallon
hemisphaerica Roemer, *Nord Oolit.* p. 156 pl. 10 f
d'Orbigny, II p. 204 pl. 294 fig. 1-2. Espèce très rép
qui se rencontre à tous les niveaux, à partir de l'As
inférieur, et est citée par tous les auteurs.
Lorieri d'Orbigny, II p. 190 pl. 289 fig. 6-7. —
supérieur : environs de Besançon Résal.
* **macrostoma** Roemer, synonyme de *gigas*.
Marcousana d'Orbigny, II p. 216 pl. 298 fig. 4-5
landien, inférieur et supérieur : partout, mais

microscopica Contejean, p. 336 pl. 4 fig. 6. — Lumachelles à Astartes de l'Astartien inférieur et de la base de l'Astartien moyen : Montbéliard Contejean ; Etalans *nobis*.

* **perdubia** Etallon, synon. *dubia*.

phasianelloïdes d'Orbigny, II p. 212 pl. 227 fig. 6. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Arc Etallon.

* **Pidanceti** Coquand, Mus. Bes., identique à *hemisphaerica*.

? **pseudosphaerica** Etallon, p. 231.— Portlandien inférieur : Gray.

pugillum Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 116 pl. 9 fig. 71. — Astartien inférieur : Dole Jourdy. — Ptérocérien : Besançon *nobis*. — Virgulien : Avoudrey, Morteau *nobis*.

rotella H. Coquand, synonyme de *semiglobosa*.

Rupellensis d'Orbigny, II p. 203 pl. 293. — Virgulien : Doubs Mus. Bes.

semiglobosa Etallon *Leth. Brunt.* p. 113 pl. 9 fig. 66. — Astartien inférieur : partout. — Ptérocérien : Besançon, Quingey *nobis*. Cette espèce ne constitue, probablement, qu'une variété de *globosa*.

sequana Coquand. — Astartien inférieur : Besançon Résal.

suprajurensis Buvignier, *Statistique* p. 31 pl. 23 fig. 22-24. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

Thurmanni Etallon, *Leth. Brunt.* p. 114 pl. 9 fig. 18. — Virgulien : Chargey.

turbiniformis Roem. d'Orbigny, II p. 213 pl. 298 fig. 1. — Astartien inférieur : partout assez commune. — Astartien moyen : Dole Jourdy. Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Chargey-lez-Autrey Etallon ; Maîche Kilian 84 ; Besançon *nobis*. — Virgulien : Montbéliard Kilian 81.

Veriotina Buvignier, *Statistique* p. 31 pl. 24 fig. 4-5. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

Verneuilli d'Arch. d'Orbigny, II p. 194 pl. 290 fig. 5-6. — Bathonien supérieur : Besançon Rollier.

Zangis d'Orbigny, II p. 198 pl. 291 fig. 10-11. — Callovien : Orain Etallon

Zetes d'Orbigny, II p. 197 fig. 291 pl. 7-9. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

TURRITELLA

portlandica Etallon, *Jura Grayl.* p. 228. — Portlandien inférieur des environs de Gray.

SCALARIA

minuta Buvignier, *Statistique* p. 35 pl. 27 fig. 3-4 — Astartien inférieur et base de l'Astartien moyen. — Partout très abondante dans les plaquettes à Astartes, formant parfois des lumachelles.

PILEOLUS

radiatus d'Orbigny, II p. 242 pl. 304 fig. 9-12. — Rauracien inférieur : Raucourt Etallon.

NERITOPSIS

cancellata Gein. Thurmann et Etallon *Leth. Bruut.* p. 118 pl. 10 fig. 76. — Rauracien, inférieur et supérieur : Champlitte, Raucourt, Theuley, Etallon.

delphinuia d'Orbigny, II p. 228 pl. 301 fig. 14-15. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

Lyautei H. Coquand. — Oxfordien inférieur du Doubs Résal.

Renaudi H. Coquand. — Astartien inférieur : Doubs Mus. Bes.; Consolation, Maiche *nobis*. Cette espèce indiquée, au Musée de Besançon, comme *natica*, nous paraît très voisine

de *Neritopsis inequalicosta* d'Orb.; elle ne lui est toutefois pas identique. Elle est aussi désignée, dans cette collection, comme *Nerita* et *Neritoma Renaud-Comti*.

undata Contejean, p. 237 pl. 6 fig. 4. — Virgulien de Montbéliard.

sp. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc.

NERITA

arenula Etallon p. 174. — Astartien supérieur : Autrey a. c.

canalifera Buvignier, *Statistique* p. 30 pl. 29 fig. 17-18. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

Hermanciana Etallon, *Leth. Brunt.* p. 120 pl. 10 fig. 79. — Rauracien supérieur (*nobis*) : L'Abergement-du-Navois Choffat 78.

jurensis Munst. Quenstedt, *Der Jura* p. 625 pl. 77 fig. 19-20. – Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

semipulla Etallon, p. 130. – Rauracien supérieur : Raucourt r. r.

TURBO

araricus Etallon, p. 130. — Rauracien supérieur : La Mouille r.

aedilis Münster. — Bajocien supérieur : Belfort Parisot.

Bathis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 266. — Bajocien inférieur : Longevelle Petitclerc 94.

capitaneus Münst. d'Orbigny, II p. 341 pl. 329 fig. 7-8. — Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Belfort Parisot.

corallensis Buvignier, *Statistique* p. 37 pl. 24 fig. 21-22. Astartien supérieur : Oyrières Etallon.

epulus d'Orbigny, II p. 359 pl. 336 fig. 5-8. — Rauracien supérieur : Theuley, Raucourt Etallon.

Erinus d'Orbigny, II p. 362 pl. 336 fig. 12-19. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

globatus d'Orbigny, II p. 358 pl. 336 fig. 1-4. — Rauracien inférieur : Besançon Choffat 78.

incertus Contejean, p. 228 pl. 5 fig. 6. — Astartien supérieur et Virgulien de Montbéliard.

Meriani Goldf. d'Orbigny, II p. 355 pl. 335 fig. 1-5. — Oxfordien inférieur : partout. — Oxfordien supérieur : Besançon Choffat 98.

ornatus Sow. Quenstedt, *Der Jura* p. 416 pl. 57 fig 11-12. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94.

perornatus Etallon, p. 154. — Portlandien inférieur : Gray.

princeps Roemer, *Nord. Oolit.* p. 153 pl. 9 fig. 1. — Rauracien inférieur : Charcenne Piépape Etallon.

problematicus Contej., p. 238 pl. 4 fig. 7. — Lumachelles à Astartes de l'Astartien inférieur et de la base de l'Astartien moyen : Montbéliard.

Sejournanti Etallon, p. 83. — Callovien : Orain, Percey.

?Studeri Coquand, Mus. Bes. — Astartien de Besançon : échantillon défectueux.

subfunatus d'Orbigny, II p. 364 pl. 337 fig. 7-11. — Rauracien supérieur : Belfort Parisot ; Theuley-lez-Vars ; Raucourt Etallon.

tegulatus Münst. d'Orbigny, II p. 360 pl. 336 fig. 9-10. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

viviparoïdes Roemer, *Nord .Oolith.* p. 153 pl. 11 fig. 3. — Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

PHASIANELLA

Tous les échantillons du Musée de la ville de Besançon dénommés par M. Coquand : *Phasianella Loryi*, *Lyauteï*, *Renaudi* et *sequana* sont des *Bourguetia striata* à divers degrés de développement et recueillis à différents niveaux : Oolithe ferrugineuse, Calcaire à Polypiers, Callovien, Oxfordien, Rauracien inférieur et Astartien.

Coquandi Contejean, *Kimméridien* p. 239 pl. 5 fig. 5. — Astartien supérieur : Valory Besançon Contejean.

orainsis Etallon, p. 83. — Callovien : Orain, Percey.

ornata Contejean, p. 239 pl. 6 fig. 6. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard.

? **portlandica** Thurmann, collection, citée par Marcou dans le Portlandien inférieur d'Aiglepierre.

* **Saemanni** Oppel *Die Juraform.* p. 387 n° 74. Espèce très voisine de *Burguelia striata* créée par l'auteur au sujet d'un individu recueilli dans l'Oolithe inférieure de Charriez, que Bronn avait indiqué (*Leth geogn.* p. 39) comme *Phasianella striata*. Voir *Bourguelia striata* nom sous lequel elle doit être désignée.

suprajurensis Etallon, p. 394. — Astartien supérieur : Oyrières, Autrey.

TROCHUS

anguloplicatus Münst. Thurmann et Etallon *Leth. Brunt.* p. 122 pl. 10 fig. 87. -- Rauracien supérieur : Raucourt Etallon ; Besançon Mus. Bes.

crassicosta Buvignier, Statistique p. 38 pl. 25 fig. 21-22 — — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

Daedalus d'Orbigny, II p. 205 pl. 310 fig. 1-5. — Rauracien supérieur : Belfort Parisot.

Eudoxus d'Orbigny, II p. 300 pl. 320 fig. 13-16. — Astartien inférieur : Autrey Etallon, sous le nom de *pygmeus*. r.

Halesus d'Orbigny, II p. 291 pl. 318 fig. 14. — Callovien : Sacquenay Etallon.

Helius d'Orbigny, II p. 292 pl. 318 fig. 5-8. — Oxfordien supérieur : Besançon Choffat 78.

Magneti Thurmann? — Callovien à *anceps* : Besançon Rollier.

? **pygmeus** Etallon, p. 174, ne diffère probablement pas d'*Eudoxus* ; voir cette espèce. — Astartien inférieur : Autrey.

sequanicus Etallon, p. 175. — Astartien supérieur : Autrey, Oyrières. r.

sublineatus Goldfuss, *Petrefact.* t. III p. 56 pl. 180 fig. 9. Oxfordien supérieur : Besançon Rollier.

? **Vesunticus** H. Coquand. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal. Cette espèce est représentée, au musée de Besançon, par un petit échantillon mal conservé.

DELPHINULA

funata Goldf., de Loriol, *Moll. des couches corall. inf.* p. 142 pl. 16 fig. 10-12. — Rauracien supérieur : Fontenois-lez-Montbozon *nobis*.

DITREMARIA

Discoïdea Etallon, *Leth. Brunt.* p. 131 pl. 12 fig. 107. — Rauracien supérieur : La Mouille Franois.

globulus d'Orbigny, II p. 386 pl. 342 fig. 1-5.—Cornbrash : Belfort Parisot.

mantochensis Etallon, p. 234. — Portlandien inférieur de Mantoche.

mastoïdea Etallon *Leth. Brunt.* p. 131 pl. 12 fig. 108. — Portlandien inférieur : Mantoche.

oxfordiana Etallon, p. 8. — Oxfordien supérieur : Gy r. r.

? **portlandica** Etallon, p. 234 : voir l'espèce suivante.

quinquecincta Ziet. d'Orbigny, II p. 391 pl. 345 fig. 1-5.— Rauracien supérieur : Raucourt Etallon. Ce paléontologiste a signalé, dans le Portlandien de Mantoche, une espèce très voisine de *quinquecincta* qu'il nomme *portlandica* et que nous avons désignée comme *quinquecincta* (*Syst. Oolit.* p. 378).

Rathieriana d'Orbigny, II p. 387 pl. 342 fig. 6-8. — Rauracien supérieur : La Mouille, Theuley-lez-Vars Etallon.

PLEUROTOMARIA

Actaea d'Orbigny, II p. 459 pl. 375 fig. 1-5. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 95.

acutimargo Roemer, *Nord. Oolith.* suppl. p. 45 pl. 20 fig 7. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

Agassizii Münst d'Orbigny, II p. 572 pl. 426 fig. 1-5. — Rauracien inférieur : Champlitte, Charcenne Etallon.

amica Contejean, p. 240 pl. 3 fig, 1. — Ptérocérien des environs de Montbéliard.

? **anglica** Defr. d'Orbigny, II p. 396 pl. 346 et 347 fig. 1. — Bajocien de la Haute-Saône Thirria.

armata Münst. d'Orbigny, II p. 451 pl :368-369. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94. M. Choffat (78) a signalé dans les couches de Dournon, que nous considérons comme glypticiennes, une espèce voisine de celle-ci, qu'il désigne comme aff. *armata*.

? **astartina** Etallon, p. 175. — Astartien inférieur : Oyrières r.

* **Bourgueti** Thurmann, synon. *Philea*.

Cerei Etallon, p. 84. — Oxfordien supérieur : Percey r r.

conoïdea Desh. d'Orbigny, II p. 472 pl. 382. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94; indiqué par ce dernier auteur comme aff. *conoïdea*.

circumsulcata d'Orbigny, II p. 470 pl. 881 fig. 6-10. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

Cydippe d'Orbigny, II p. 543 pl. 413 fig. 1-2. — Callovien : Besançon, Salins d'Orbigny ; Orain Etallon ; Belfort Parisot. Oxfordien inférieur : Lizine, Besançon Résal.

Cypraea d'Orbigny, II p. 538 pl. 410. — Callovien à *anceps* : Clucy d'Orbigny 50 ; Belfort Parisot ; Orain Etallon ; Dournon Choffat 78. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal.

Cypris d'Orbigny, II p. 541 pl. 412 fig. 1-6. — Callovien à *anceps* : Clucy d'Orbigny 50 ; Orain, Percey Etallon. — Oxfordien inférieur : Besançon, Lizine Résal.

Cytherea d'Orbigny. II p. 542 pl. 412 fig. 6-10.— Callovien : Quingey d'Orbigny 50 ; Belfort Parisot ; Orain Etallon. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal.

Duboisana Perr. Etallon, p. 202. — Virgulien des environs de Gray.

glypticiana Etallon, p. 133.— Rauracien inférieur : Champlitte a. r.

granulata Desl. d'Orbigny, II p. 466 pl. 380 fig. 1-6. — Callovien à *anceps* : Clucy Marcou 48 ; Belfort Parisot.

Grasana d'Orbigny, II p. 436 pl. 360 fig. 1-5. — Rauracien inférieur : Chassigny Etallon.

Gresslyi Etallon, p. 85.— Oxfordien inférieur : Neuvelle a. r.

Munsteri Roemer d'Orbigny, II p. 547 pl. 416 fig. 4-8. — Oxfordien inférieur : Authoison Petitclerc 84. — Oxfordien supérieur : Percey-le-Grand Etallon.

Nerea d'Orbigny, II p. 548 pl. 416 fig. 1-3. — Callovien à *anceps* : Clucy d'Orbigny 60 ; Sacquenay Etallon.

Nypha d'Orbigny, II p. 547 pl. 415, fig. 6-7. — Callovien : Orain Etallon.

Nysa d'Orbigny, II p. 546 pl. 414. Callovien à *anceps* : Salins d'Orbigny 60 ; Sacquenay Etallon ; Velloreille *nobis*.

ornata Sow. d'Orbigny II, p. 449 pl. 366 fig. 1-4 et 367 fig. 1 2. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

Phaedra d'Orbigny, II p. 575 pl. 427 fig. 6-10. — A tous les niveaux de l'Astartien du pays de Montbéliard Contejean.

Philaea d'Orbigny, II p. 576 pl. 428 fig 1-2. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Belfort Parisot. — Virgulien : Chargey-lez-Autrey Etallon.

punctata Sow. d'Orbigny, II p 513 pl. 399 fig. 11-13. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

reticulata Sowerby, *Min. Conch.* t. III, p. 127 pl. 272 fig. 2. — Virgulien : Arc-lez-Gray Etallon.

sublineata Goldfuss, *Petrefact.* p. 56 pl. 180 fig. 9. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

subreticulata d'Orbigny, II p. 494 pl. 302 fig. 1-5. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

Vielbanci d'Orbigny, II p. 544 pl. 413 fig. 7-9. — Callovien : Orain, Sacquenay Etallon. — Oxfordien inférieur : Besançon Résal.

EMARGINULA

paucicosta Etallon, *Leth. Brunth.* p. 142 pl. 13 fig. 130. — Rauracien supérieur : Theuley-lez-Vars.

PATELLA

Humbertina Buvignier, *Statistique* p. 27 pl. 21 fig. 5-6. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien Morteau *nobis*.

sublaevis Buvignier, *Statistique* p. 27 pl. 21 fig. 15-16. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

suprajurensis Buvignier, *Statistique* p. 27 pl. 21 fig. 1-2. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

Voltzii Etallon, p. 134. —Rauracien supérieur : Raucourt, La Mouille.

DENTALIUM

Corneti Etallon, p. 237. — Portlandien inférieur de Gray.

jurense Etallon, p. 87. — Oxfordien supérieur : Calmoutier Mailley. — Rauracien inférieur : Besançon Choffat 78.

Normanianum d'Orbigny, *Prodrome* t. II p. 46 n° 52. — Noidans Etallon. r.

sp. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85.

PÉLÉCYPODES

TEREDO

astartinus Etallon p. 178. — Astartien moyen d'Oyrières.

GASTROCHAENA

Moreana Buvignier, *Statistique* p. 5 pl. 6 fig. 13-18. — Oxfordien supérieur, partie inférieure : Pierrecourt Etallon.

sp. — Bajocien inférieur : Morre *nobis.*

sp. — Portlandien supérieur : Morteau *nobis.*

NEAERA

mosensis Buvignier, *Statistique* p. 10 pl. 8 fig. 26-28. Portlandien : Fretigney Etallon.

CORBULA

contorta Etallon p. 240. — Portlandien inférieur de Gray.

Deshayesana Buvignier, *Statistique* p. 9 pl. 10 fig. 15-17. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean.

dubia Contejean, p. 255 pl. 10 fig. 17-18. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; Chambornay *nobis.*

grayensis Etallon, p. 240. — Portlandien, inférieur et supérieur : Mantoche, Velleclaire.

inflexa Roemer, *Nord. oolit*, p. 100 pl. 6 fig. 15, et de Loriol, R. T. *jurass. sup. de la Hte-Marne* p. 152 pl. 9 fig. 19-22. Portlandjen supérieur : Morteau Maillard 84 ; Kilian 94 ; Pontarlier Bertrand 89.

Perroni Etallon, p. 224. — Portlandien supérieur : Bucey, Noiron.

pisum Contejean, p. 255 pl. 10 fig. 15-16. — Lumachelles à Astartes de l'Astartien inférieur et de la base des marnes astartiennes ; partout très commune.

vomer Contejean, p. 254 pl. 10 fig. 29-30. — Astartien inférieur : Montbéliard r.

MYA ?

* **angulifera** Son. synon. *Goniomya proboscidea.*

decussata Contejean, p. 251 pl. 9 fig. 7-8. — Virgulien : Montbéliard r. r.

fimbriata Contejean, p. 252 pl. 9 fig. 9-10. — Astartien supérieur. — Montbéliard t. r.

* **Meriani** Thurm., synonyme de *Lucina rugosa.*

MACTRA

Ovata Roem., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 172 pl. 20 fig. 10. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : même localité, même auteur. — Virgulien : même ; Avoudrey *nobis.*

* **Pidanceti** Coquand, n'est autre que *Cyprina Brongniarti.*

rostralis Roemer, *Nord. oolit.* p. 125 pl. 8 fig. 9. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

sapientium Contejean, p. 256 pl. 10 fig. 34-36. — Astartien supérieur et Ptérocérien : Montbéliard. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Avoudrey *nobis.* — Portlandien inférieur : Morteau *nobis.*

* **Saussurei** d'Orb. synon. *Cyprina Brongniarti.*

truncata Contejean, p. 256 pl. 10 fig. 13-14. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard r.

THRACIA

corbuloïdes Roemer, *Nord. oolith.* p. 120 pl. 16 fig. 3. — Rauracien inférieur : Vaulgrenans Marcou.

depressa Sow. de Loriol., R. T. *Jurass. sup. de la Haute-Marne*, p. 206 pl. 11 fig. 11. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean : Belfort Parisot. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Gray Etallon, sous le nom de *tenuistriata*.

incerta Desh. de Loriol, R. T., *Juras. sup. de la Haute-Marne*, p 203 pl. 9 fig. 9-10. — Ptérocérien, Virgulien : partout très commune. — Portlandien : Villers, les Auberges *nobis*. M. Etallon décrit, sous le nom de *portlandica* (*Jura grayl.* p. 442), une espèce du Portlandien des environs de Gray qui est probablement identique à *incerta*.

pinguis Agassiz, *Etudes critiques*, p. 268 pl. 33. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt Etallon ; Vercel, Ornans, *nobis*.

* **portlandica** Etallon, voir *incerta*.

* **Studeri** Agassiz, synonyme d'*incerta*.

* **suprajurensis** Leymerie, synonyme d'*incerta*.

* **tenera** Agassiz, même synonymie.

* **tenuistriata** Deshaye, même synonymie.

ANATINA

? **arcensis** Etallon, p. 207. — Virgulien d'Arc.

caudata Contejean, p. 253 pl. 10 fig. 7 et 8. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Arc-lez-Gray Etallon ; Lavottes *nobis*. — Virgulien : Montbéliard Contejean. — Portlandien : Morteau *nobis*.

expansa Agassiz, *Etudes critiques* p. 151 pl. 11 *a* fig. 1-4. — Astartien supérieur et Virgulien : Montbéliard Contejean,

insignis Contej. Thurmann et Etal., *Leth. Brunt.* p. 162 pl. 19 fig. 1. — Astartien inférieur : Dole Jourdy. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Dole Jourdy

? **parvula** Etallon, p. 210. — Virgulien : Arc.

petrea Etallon, p. 91. — Oxfordien supérieur Pierrecourt.

piricola Etallon, p. 210. — Virgulien : Arc.

? **sequanica** Etallon, p. 210. — Astartien supérieur : Autrey r. r.

siliqua d'Orb. Agassiz, *Etud. crit.* p. 148 pl. 11 *a* fig. 9-13. — Oxfordien supérieur : Scey-en-Varais Mus. Bes.

solen Contejean, p. 253 pl. 10 fig. 9. — Astartien inférieur : Fontenois *nobis*. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

spatulata Agassiz, *Etud. crit.* p. 150 pl. 11 *a* fig. 19-21.— Virgulien : Besançon Rollier.

striata Agassiz, *Etud. crit.* p. 149 pl. 11 fig. 13-15 et pl. 11 *a* fig. 5-7. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Chargey-lez-Autrey Etallon; Montbéliard Kilian 91.

undata Phil. d'Orbigny, *Prodrome*, t. I p. 361, l'indique comme synonyme de *Cercomya antica* Agassiz. *Etud. crit.* p. 147 pl. 11 fig. 16-18 et pl. 11 *a* fig. 14-16. — Oxfordien supérieur : Mérey-sous-Montrond Oppel 66.

versipunctata Buv. Contejean, p. 216. — Astartien inférieur de Montbéliard.

CEROMYA

* **capreolata** Contejean, synonyme d'*excentrica*.

comitatus Contejean, p. 250 pl. 26 fig. 5-7. — Virgulien de Montbéliard.

concentrica Sow. Morris et Lycett, *Moll. great oolit.*, t. II p. 108 pl. 36 fig 5. — Bathonien supérieur : Rans *nobis*. — Cornbrash : Belfort Parisot ; Besançon Choffat 78.

cornucopia Contejean, p. 216 pl. 10 fig. 1-3.

excentrica Voltz, Thurmann et Etallon, *Let. Brunt.* p. 168 pl. 19 fig. 9, de Loriol, R. T. *Jurass. sup. de la Haute-Marne*, p. 199 pl. 12 fig. 12-13. — Partout assez répandue à partir de l'Astartien supérieur, jusque dans le Portlandien supérieur ; surtout commune dans le Ptérocérien.

globula Buvignier, *Statistique* p. 9 pl. 9 fig. 1-3. — Virgulien : Arc-lez-Gray Etallon r. r.

gregaria Roemer, *Nord. oolit.* p. 124 pl. 8 fig. 2. — Bajocien moyen : Vesoul Petitclerc 94.

* **inflata** Agassiz, synon. *Isocardia striata.*

nuda Contejean, p. 216. — Virgulien de Montbéliard.

orbicularis Roem., synon. *Isocardia striata.*

percrassa Etallon p. 240. — Portlandien inférieur : Mantoche.

plicata Agassiz, *Etudes crit.* p. 33 pl. 82 fig. 13-21. — Bathonien inférieur : Malche Résal ; Mus. Bes. ; Besançon Rollier.

sphaerica Contejean, p. 216. — Virgulien de Montbéliard.

suprajurensis Etallon, p. 212. — Virgulien : Chargey r. r.

Sysmondii Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 106 pl. 10 fig. 4. — Cornbrash : Belfort Parisot.

* **tenera** Sow., synonyme *Isocardia tenera.*

undulata Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* p. 106 pl. 9 fig. 1. — Cornbrash : Belfort Parisot.

GRESSLYA

abducta Sow. Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 11 fig. 42. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot ; Montbéliard Contejean 62. — Bajocien supérieur : Montbéliard Contejean.

? **astartina** Etallon, p 181. — Astartien supérieur : Oyrières très rare. Cette espèce est probablement identique à *Ceromya comitatus.*

Eyricina Agassiz, *Etudes crit.* p. 214 pl. 14 fig. 1-9. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

latirostris Agassiz, *Etudes crit.* p. 212 pl. 13 *a* fig. 8-13.— Bathonien inférieur : Pagnoz Marcou

lunulata Agassiz, *Etudes crit.* p. 208 pl. 13 fig. 7-10 et pl. 13 *a* fig 1-4. — Bathonien inférieur : Lelfond Amange *nobis.* — Bathonien supérieur : Clerval *nobis.*

major d'Orb. Agassiz, *Etudes crit.* p. 218 pl. 13 fig. 11-13 et pl. 13 *b* fig. 1-3. — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc 85.

peregrina Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 7 fig. 12. — Bathonien

supérieur : Malche Kilian 84. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62 ; environs de Glère Kilian 85.

* **recurva** Phillips, synonyme de *Pleuromya recurva*.

sulcosa Agassiz, *Etudes crit.* p. 207 pl. 12 *a*.— Cornbrash ? environs de Besançon Henry. — Oxfordien supérieur : partout assez commune dans les marno-calcaires à la base du sous-étage. — Rauracien inférieur : Saône *nobis*.

Zieteni d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 273 n° 211 synonyme d'*Amphidesma recurvum* Zieten *non* Phillips, Zieten, *Wurtemb.* p. 84 pl. 63 fig. 2. — Bajocien inférieur : La Roche-Pourrie d'Orbigny 50. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94 r.

PLEUROMYA

Agassizii d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 273 n° 210, synonyme d'*Arcomya calceiformis* Agassiz, *Etudes crit.* p. 176 pl. 9 fig. 7-9 *non* Phillips. — Bajocien moyen de Belfort : Parisot.

Alduinii Al. Brong, Agassiz, *Etudes crit.* p. 242 pl. 22 fig. 10-22. — Callovien : Orain, Sacquenay Etallon, sous le nom de *Brongniartina*.— Portlandien inférieur de la Haute-Saône Oppel 58.

* **Auduinii** Etal., synonyme de *donacina* p. p. et de *Greslyii* p. p.

ararica Etallon, p. 87. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt r. r.

arenacea d'Orb. Agassiz, *Etudes crit.* p. 241 pl. 21 fig. 1-7. — Bajocien inférieur : Longevelle Petitclerc 94 r.

* **Brongnartina** d'Orbigny, synonyme de *Alduinii*.

calceiformis Phillips, *Geol. Yorks.* p. 121 pl 11 fig. 3. — Bajocien moyen et Bathonien supérieur de Belfort Parisot.

decurtata Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 7 fig 11. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

donacina Voltz Agassiz, *Etudes crit.* p. 248 pl. 23 et 29

16-18. Espèce assez répandue partout, dans l'Astartien, érieur et supérieur, le Ptérocérien et le Virgulien ; elle ibute dans le Rauracien inférieur (Vercel *nobis*) où elle est are.

dubiensis Coquand, Musée de Besançon, sous le nom de *Panopea* et aussi de *Pholadomya dubiensis*. — Portlandien inférieur : Besançon Résal.

elongata Münst. Agass., *Etudes crit.* p. 244 pl. 27 fig. 3-8. — Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Pisseloup Petitclerc 85. — Bajocien moyen : Coulevon, Comberjon, Longevelle Petitclerc 94 a. r.

gravensis Etallon, synon. *tellina*.

* **Gresslyi** Agassiz, *Etudes crit.* p. 250 pl. 28 fig. 15-17. — Ptérocérien : La Chapelle Marcou. — Virgulien : Montbéliard Contejean.

* **Jurassi** Etallon *non* Agassiz, synonyme de *tellina* p. p. et de *donacina* p. p.

pholadina Agassiz, *Etudes crit.* p. 246 pl. 27 fig. 1-2. — Bajocien des environs de Belfort Agassiz 40.

recurva Agassiz, *Etudes crit.* p. 247 pl. 29 fig. 9-11. — — Oxfordien supérieur : Chamesol Agassiz 40 ; Salins, Les Chaprais Marcou ; Pierrecourt Etallon sous le nom de *sub-recurva*. M. Parisot a indiqué cette espèce, sous le nom de *Lyonsia recurva* d'Orb., dans le Bajocien supérieur et le Bathonien supérieur de Belfort. *Lyonia recurva* est, d'après d'Orbigny, synonyme d'*Amphidesma recurvum* Phillips, qu'Agassiz identifie à *Pleuromya recurva*.

sinistra Agassiz, *Etudes crit.* p. 170 pl. 9 fig. 1-3 ; pl. 91 fig. 10-12. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

sinuosa Matth. Agassiz, *Etudes crit.* p. 252. — Oxfordien inférieur du Doubs.

subcylindrica Etallon, p. 206. — Virgulien d'Arc.

subelongata Etallon, p. 135. — Rauracien inférieur : Cha

…igny, *Prodrome* t. I p. 273, synonym

Lutraria ovalis Münst. Goldfuss *Petrefact.* t. II p. 257 pl. 153 fig. 1. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

* **subrecurva** Etallon, synonyme de *recurva*.

tellina Agassiz, *Etudes crit.* p. 250 pl. 29 fig. 1-8. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Pointvillers *nobis*. — Portlandien inférieur : Thurey *nobis*. — Portlandien supérieur : Villers *nobis*.

tenuistriata Agassiz, *Etudes crit.* p. 243 pl. 24.— Bajocien inférieur : Morre, Pouilley *nobis* ? ; Salins, Haute-Saône, Doubs Marcou.

varians Agassiz, *Etudes crit.* p. 247 pl. 25. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt Etallon ; Consolation *nobis*. — Argovien : Villers-sous-Chalamont *nobis*. — Rauracien inférieur : Vercel *nobis*.

Voltzii Agassiz, *Etudes crit.* p. 249 pl. 26 fig. 1-2; pl. 29 fig. 12-14. Signalée à tous les niveaux de l'Oolithe supérieure, à partir de l'Astartien supérieur, dans le pays de Montbéliard par M. Contejean ; recueillie par nous dans le Virgulien de Consolation et d'Avoudrey.

PLECTOMYA

rugosa Roemer, *Nord. Oolit.* p. 120 pl. 8 fig. 4 et de Loriol, R. T., *Juras. sup. de la Haute-Marne* p. 193 pl. 12 fig. 6-7. — Virgulien : Arc Etallon. — Portlandien inférieur : Morteau Kilian 94; Villers *nobis*. Cette espèce est souvent désignée sous la dénomination de *Pholodomya rugosa*, *Ph. subrugosa* ; ce n'est toutefois pas elle que M. Contejean signala, sous ce nom, dans l'Astartien de Montbéliard, mais *semirugosa*.

HOMOMYA

crassiuscula Morris et Lycett, *Moll. great. Oolit.* t. II p. 112 pl. 13 fig. 5.— Bathonien supérieur : Besançon *nobis*.

* **compressa** Agassiz, synon. *hortulana*.

gibbosa Sow. Agassiz, *Etudes crit.* p. 160 pl. 18. — Bathonien inférieur : Leffond, Rainans *nobis*. — Bathonien supérieur : partout commune. — Cornbrash : Montbéliard Contejean sous le nom de *Ph. Vezelayi*.

gracilis Agassiz, *Etudes crit.* p. 162 pl. 20 fig. 1-3. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Chargey Etallon. — Virgulien : Chargey, Bouhans Etallon.

hortulana Agassiz, *Etudes crit.* p. 155 pl. 15. — Très répandue partout depuis l'Astartien supérieur, jusque dans le Virgulien. Nous avons recueilli, dans le Rauracien inférieur, une forme qui nous paraît identique à cette espèce, et que nous avons désignée comme cf. *hortulana*. Nous avons rencontré aussi *hortulana* dans le Portlandien de Pontarlier.

obtusa Agassiz, *Etudes crit.* p. 161 pl. 16 fig. 1-3. — Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Pisseloup Petitclerc 85. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94. — Bajocien supérieur : Pouilley *nobis*.

portlandica Etallon, p, 238. — Portlandien inférieur : Noiron assez commune.

semirugosa Etallon, p. 408, désigne sous ce nom la *Lutraria rugosa* de Goldfuss, *Petrefact.* p. 255 pl. 152 fig. 9, que M. Contejean signale dans l'Astartien supérieur de Montbéliard sous le nom de *Pholadomya rugosa* Goldf. sp. Le nom de *semirugosa* nous paraît devoir être adopté de préférence, pour éviter toute confusion avec *Plect. rugosa*. Cette espèce a été recueillie aussi par Etallon dans le Virgulien d'Arc-lez-Gray.

GONIOMYA

* **barrensis** Buvignier, synonyme de *Plectomya rugosa*.

constricta Agassiz, *Etudes crit.* p. 9 pl. 16 fig. 4-8. — Oxfordien supérieur : Besançon Choffat 78.

Contejeani Etallon, *Leth. Brunt.* p. 157 pl. 17 fig. 6. — Ptérocérien : Etalans *nobis*.

Cornuelana Buvignier, *Statistique* p. 8 pl. 9 fig. 2-6. — Virgulien : Arc, Chargey-lez-Autrey, Etallon.

Duboisi Agassiz, *Etudes crit.* p. 12 pl. 1 *a* fig. 2-12 — Bajocien inférieur : Pisseloup (commune) Petitclerc 85. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

inflata Agassiz, *Etudes crit.* p. 20 pl. 1 fig. 15. — Oxfordien supérieur : Besançon *nobis.*

major Agassiz, *Etudes crit.* p. 19 pl. 1 fig. 10-11. — Rauracien inférieur de Vaulgrenans Marcou.

parvula Agassiz, *Etudes crit.* p. 21 pl. 1 fig. 2. — Kimméridien des environs de Salins Marcou.

proboscidea Agassiz, *Etudes crit.* p. 17 pl. 1 fig. 6-7; pl. 1 *a* fig. 1-13. — Oxfordien supérieur : Scey-en-Varais Mus. Bes.

pudica Contejean p. 248 pl. 9 fig. 4. — A tous les niveaux, à partir et au-dessus de l'Astartien supérieur, dans les environs de Montbéliard. — Virgulien d'Arc Etallon.

sinuata Agassiz, *Etudes crit.* p. 10 pl. 1 fig. 3. — Ptérocérien : La Chapelle, Besançon Marcou.

* **subrugosa** d'Orbigny, synonyme de *Plectomya rugosa.*

sulcata Agassiz, *Etudes crit.* p. 7 pl. 1 fig. 8-9; pl. 1 *b* fig. 9-12; pl. 1 *c* fig. 13-14. — Argovien : Boujailles *nobis.* — Rauracien inférieur : Saône, Dole *nobis.*

trapezina Buvignier, *Statistique* p. 24 pl. 8 fig. 14-17. — Nous avons recueilli à Baume, dans le Callovien inférieur, une espèce très voisine de celle-ci, si ce n'est pas elle-même, que nous avons désignée comme aff. *trapezina.*

V. scripta Agassiz, *Etudes crit.* p. 20, pl. 16 fig. 17-19. — Oxfordien supérieur : Eternoz Marcou ; Besançon Agassiz ; Dole Mus. Bes. On désigne souvent cette espèce sous le nom de *scripta.*

PHOLADOMYA

acuminata Hartm, in Zieten, Moesch, *Monog. der Pholad.*

p. 55 pl. 22 fig. 4-6. — Callovien : Orain, Sacquenay Etallon, sous le nom de *clathrata*. — Oxfordien supérieur : Besançon, Ornans, Longemaison *nobis*.

acuticostata Sow. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 36 pl. 8 fig. 3. — Astartien inférieur et supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Seveux Bronn 37 ; La Nantillère Ogérien ; Montbéliard Contejean.—Virgulien : Thirria Haute-Saône ; Chargey-lez-Autrey, Arc Etallon.

* **Agassizii** Contejean, synonyme de *Goniomya parvula*.

* **ampla** Agass, synonyme de *lineata*.

* **angulosa** Agass., synonyme de *Protei*.

angustata Sow. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 33 pl. 10 fig. 2-4. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

* **bicostata** Agass., synonyme de *paucicosta*.

bucardium Agass. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 37 pl. 12 fig. 1, 3, 6, 8; pl. 14 fig. 1. — Bathonien inférieur : Salins Marcou ; Leffond *nobis*. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62 ; la Grand'Combe *nobis*.

canaliculata Roem. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 63 pl. 24 fig. 1-9. — Oxfordien supérieur : partout assez commune.—Argovien : Sombacourt *nobis*. — Rauracien inférieur : Besançon, Vercel, Dole *nobis*. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean 59, sous le nom de *tumida*.

* **cancellata** Agass., synonyme de *lineata*.

* **cardissoïdes** Agass., synonyme de *lineata*.

carinata Goldf. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 54 et Agassiz, *Etudes crit.* p. 84 pl. 4 fig. 4-6. — Callovien à *anceps* : Montbéliard Contejean 62. — Oxfordien inférieur : Salins Marcou ; Besançon Résal ; les Piquerez, Glère, Ferrette Kilian 85.

* **cingulata** Agass., synonyme de *hemicardia*.

* **clathrata** Münst., synonyme de *acuminata*.

* **complanata** Agass., synonyme de *decemcostata* p. p. et de *canaliculata* p. p.

compressa Sow. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 71 pl. 25

fig. 17. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Maîche Kilian 84.

* **complanata** Roem., synonyme de *decemcostata*.

concentrica Roemer, *Nord. Oolith.* p. 130 pl. 16 fig. 2. — Citée par Oppel, sous le nom d'aff. *concentrica*, dans la zone à *Am. transversarius* de Salins.

* **concinna** Agass., synon. *hemicardia*.

* **constricta** d'Orb., synon. de *Goniomya sulcata* p. p. et de *Goniomya constricta* p. p.

* **cor** Agass. synonyme de *paucicosta*.

* **costellata** Agassiz, synonyme de *fidicula*.

crassa Agass. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 42 pl. 14 fig. 3; pl. 16 fig. 1-4; pl. 17 fig. 1-5. — Bajocien supérieur : Besançon Rollier, sous le nom de *texta*. — Bathonien supérieur : partout. — Cornbrash : partout.

decemcostata Roem. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 61 pl. 24 fig. 10. M. Jourdy l'indique à Dole, sous le nom de *complanata*, à tous les niveaux de l'Astartien, et M. Etallon, dans l'Astartien inférieur d'Ecuelle, sous le même nom, et dans le Virgulien des environs de Gray, sous la dénomination de *parvula*.

deltoïdea Sow. Moesch, *Monog der Pholad.* p. 39 pl. 12 fig. 3; pl. 15 fig. 4. — Bathonien inférieur : Leffond *nobis*. — Bathonien supérieur : Maîche, Montbéliard Kilian 85, 94.

depressa Agass. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 67 pl. 25 fig. 4-6. — Astartien inférieur, moyen et supérieur : Montbéliard Contejean ; Ecuelle, Oyrières Etallon.

* **echinata** Agass., synonyme de *hemicardia*.

Escheri Agass. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 50 pl. 20 fig 12 ; pl. 16 fig. 1-7. — Callovien à *athleta* de Dournon, Choffat 78.

exaltata Agassiz, Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 56 pl. 21 fig. 8; pl. 22 fig. 1-3. — Oxfordien supérieur : partout très répandue. — Rauracien inférieur : Vercel *nobis* 82 ; Maîche Kilian 84.

fidicula Agassiz, Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 25 pl. 8 fig. 4-7; pl. 9 fig. 6-8. — Bajocien inférieur : Haute-Saône Thirria; Salins Marcou; Montbéliard Contejean 62; Pisseloup Petitclerc 85; Morre, Fontain, Salins *nobis*. — Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91; Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

* **flabellata** Agassiz, synonyme de *canaliculata*.

hemicardia Roem. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 58 pl. 23 fig. 1-6, pl. 24 fig. 11. — Oxfordien supérieur : partout assez répandue. — Oppel (66) la cite sous le nom de *cingulata*, dans la zone de *Am. transversarius* des environs de Salins. Etallon la signale sous le nom d'*echinata* dans l'Astartien moyen d'Oyrières et le Virgulien de Chargey-lez-Autrey, et aussi, sous celui de *tenera*, dans l'Astartien moyen d'Oyrières.

laeviuscula Agass., synon. de *lineata*.

lineata Goldf. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 60 pl. 23 fig. 7-10. — Très abondante partout dans l'Oxfordien supérieur.— Rauracien inférieur : Saône, Dole, Sombacourt *nobis*. — Astartien supérieur ? de Sombacourt *nobis*.

* **media** Agass., synonyme de *Bucardium* p. p. et de *Murchisoni* p. p.

multicostata Agass., Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 69 pl. 25 fig. 7-16. Commune partout dans le Ptérocérien et le Virgulien. — Portlandien inférieur : Fuans *nobis*.

Murchisoni Sow. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 44 pl. 17 fig. 6-9; pl. 18 fig. 1-3; pl. 19 fig. 1-7. — Bajocien inférieur : Salins d'Orbigny 50, sous le nom de *triquetra*. — Bajocien moyen : environs de Vesoul Petitclerc 94. — Bajocien supérieur : Haute-Saône Thirria ; Maîche, Montbéliard Kilian ; Saint-Hippolyte *nobis*. — Cornbrash : Champforgeron Choffat; Combettes *nobis*. — Callovien à *anceps* : Besançon Choffat ; Velloreille *nobis*.

* **myacina** Agass. synon. *Protei*.

nymphacaea Agass., Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 32;

Agassiz, *Etudes crit.* pl. 5 fig. 1-3. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

* **obliqua** Agassiz, synonyme de *canaliculata*.

* **obtusa** Sow., synonyme de *bucardium*.

? **Orbignana** Etallon, p. 135. — Rauracien inférieur : Neuvelle; espèce très voisine de *paucicosta*, si elle ne lui est identique.

ornata Goldfuss, *Petrefact.* t. III p. 264 pl. 154 fig. 12. — Callovien à *anceps* : Orain Etallon.

ovulum Agass. Moesch, *Monog der Pholad.* p. 48 pl. 20 fig. 1-11. — Callovien à *anceps* : Clucy Choffat 98; Velloreille *nobis*.

* **parcicosta** Agassiz, synon. de *paucicosta*.

* **parvula** Roem., synon. de *decemcostata* p. p. et d'*ovulum* p. p.

paucicosta Roem. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 77 pl 25 fig. 18; pl. 26 fig. 6-7; pl. 27; pl. 28; pl. 29. — Partout très commune, dans l'Oxfordien supérieur et le Rauracien inférieur, moins commune dans le Rauracien supérieur : se rencontre aussi, mais moins répandue, à tous les niveaux de l'Astartien; elle est abondante partout dans le Ptérocérien, mais devient rare dans le Virgulien. M. Etallon l'a signalée dans cet étage comme très rare, à Autrey et à Arc, et nous en avons recueilli un exemplaire à Avoudrey, sur le même horizon. M. Marcou l'indique dans le Portlandien de Salins sous le nom de *trigonata*.

pectinata Agass. Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 68 pl 25 fig. 1-3. — Ptérocérien : Besançon, Salins Marcou.

* **pelagica** Agass., synon. *canaliculata*.

Protei Brong., Moersch, *Monog. der Pholad.* p. 79 pl. 30 fig. 1-2. Cette espèce a été rencontrée à tous les niveaux de l'Astartien à Montbéliard et aux environs de Gray, ainsi que dans l'Astartien supérieur de Besançon (Contejean Etallon), mais elle y est rare; elle est au contraire très commune dans le Ptérocérien et le Virgulien et se trouve partout.

recurva Agassiz, synon. de *decemcostata*.

reticulata Agass., Moesch, *Monog. der Pholad.* p. 28 pl. 9 fig. 4, 5, 9, 11.— Bajocien supérieur : Morre, Pouilley *nobis*. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc 94·

rugata Quenstedt, *Der Jura* p. 510 pl. 68 fig. 12. — Cornbrash : Belfort Parisot ?

rugosa Goldf., Agassiz, *Etudes crit.* p. 43. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean, Kilian 91.

* **siliqua** Agass., synonyme d'*angustata*.

* **similis** Agassiz, synonyme de *hemicardia* p. p. et de *canaliculata* p. p.

simplex Phillips, *Geol. Yorks.* p. 106 pl. 4 fig. 21. — Kimméridien : Haute-Saône Thirria.

* **striatula** Agassiz, synonyme de *pectinata* p. p. et de *depressa* p. p.

* **tenera** Agassiz, synonyme *hemicardia*.

* **texta** Agassiz, synonyme *crassa*.

* **trapezicosta** Pusch., synonyme de *Goniomya inflata*.

tremula Buvignier, *Statistique* p. 7 pl. 7 fig. 13-14. — Rauracien inférieur : Champlitte, Neuvelle Etallon.

? **tricostata** Etallon, p. 90. — Orain, Sacquenay r.

* **trigonata** Agass., synonyme *paucicosta*.

* **triquetra** Agass., synonyme *Murchisoni*.

* **truncata** Agass., synonyme *paucicosta*.

* **tumida** Agass., synonyme *canaliculata*.

* **ventricosa** Goldf,, synonyme *paucicosta*.

* **Vezelayi** Lajoie, synonyme *Homomya gibbosa*.

* **Zieteni** Agassiz, synonyme *fidicula*.

ARCOMYA ?

? **ararica** Etallon, p. 236. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray, Noiron, Betterans.

gracilis Agassis, *Etudes critiques* p. 168 pl. 10 fig. 1-3 ; 10' fig. 1. — Astartien, à tous les niveaux : Consolation,

Etalans, Pierrefontaine *nobis*. — Ptérocérien : Pagney, La Chapelle, Besançon Marcou ; Lavottes, Besançon *nobis*. — Virgulien : Besançon *nobis*.

helvetica Agassiz, *Etudes crit.* p. 167 pl. 10 fig. 7-10. — Ptérocérien : Besançon, Haute-Saône Agassiz ; Besançon, La Chapelle Marcou ; Etalans, Chargey *nobis*. — Virgulien : Avoudrey, Moncey *nobis*. — Portlandien inférieur : Fuans *nobis*.

lateralis Agassiz, *Etudes crit.* p. 175 pl. 9 a fig. 13-15. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

mantochensis Etallon, p. 239. — Portlandien inférieur : Mantoche.

quadrata Agassiz, *Etudes crit.* p. 178 pl. 9[1] fig. 14-17. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

robusta Agassiz, *Etudes crit.* p. 173 pl. 9 *a* fig. 10-12. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard Contejean. — Virgulien des environs de Gray Etallon.

QUENSTEDTIA

acuta Agassiz, *Etudes crit.* p. 171 pl. 9 *a* fig. 1-3. — Bajocien intérieur : Salins Marcou,

mactroïdes Agassiz. *Etudes crit.* p. 190, pl. 9 *b* fig. 10-22. Bajocien supérieur ; Salins Marcou ; Besançon Rollier. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62.

sinistra Agassiz, *Etudes crit.* p. 170 pl. 9 fig. 1-3 et 10-13. — Bathonien inférieur : Pagnoz Marcou.

PSAMMOBIA

compressa Etallon, p. 212. — Virgulien d'Arc.

* **concentrica** Roem., synonyme de *Lucina rugosa*.

jurensis Etallon, p. 90. — Oxfordien supérieur : Mailley.

portlandica Etallon, p. 243. — Portlandien inférieur : Gray.

virgulina Etallon, p. 213. — Virgulien : Arc a. c.

securiformis Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 7 fig. 10. — Batho-

nien inférieur : Leffond *nobis*. — Cornbrash : Belfort Parisot ; Besançon Henry.

ASAPHIS

Thurmanni Etallon, *Leth. Brunt.* p. 170 pl. 20 fig. 5. — Astartien supérieur de Gray. — Virgulien : Montbéliard, sous le nom de *Leda Thurmanni* Contejean.

TELLINA

barrensis Buvignier, *Statistique* p. 11. pl. 10 fig. 28-29. — Portlandien inférieur : Gray Etallon.

CYTHEREA

gyensis Etallon, p. 442. — Portlandien inférieur : Bucey, Velleclaire.

Pandorina Buvignier, *Statistique* p. 10 pl. 9 fig. 6-8. — Astartien inférieur de Montbéliard Contejean.

VENERUPIS

ararica Etallon, p. 80. — Astartien supérieur : Oyrières r. r.

corallensis Buvignier; *Statistique* p. 11 pl. 9, fig. 32-33 — — Rauracien supérieur : Theuley Etallon r., sous le nom de *jurensis*.

* **jurensis** Etallon, synonyme de *corallensis*.

CYPRICARDIA

acutangula Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 11 fig. 6. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

bathonica d'Orbigny, *Prodrome* t. 1 p. 308 n° 220. — Bajocien inférieur et Cornbrash : Belfort Parisot.

gibberula Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 11 fig. 8 — Bajocien inférieur de Belfort, Parisot.

Lebruniana d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 278 n° 304. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

rostrata Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolith.* p. 75 pl. 7 fig. 9. — Bajocien moyen : Belfort Parisot.

ISOCARDIA

aalensis Quenstedt, *Jura* p. 360 pl. 49 fig. 1-2. - Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91; Comberjon Petitclerc 94.

bajocensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 280 n° 336. — Bajocien moyen : Petitclerc 94.

* **carinata** synon. *cornuta.*

cornuta Klœden, de Loriol, Roy. Tomb. *Jur. sup. Haute. Marne* p. 38 pl. 19 fig. 14. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Gray Etallon; Besançon, Pierrefontaine La Roche *nobis.* — Virgulien : Gray Etallon : indiquée souvent comme *Cyprina cornuta.*

Cottaldina de Loriol, *Yonne* p. 110 pl. 8 fig. 1-4. — Portlandien supérieur de Morteau *nobis*; indiquée comme aff. *Cottaldin i.*

* **inflata** Voltz, synonyme *striata.*

? **jurensis** Etallon p. 137. — Rauracien inférieur : Chassigny.

lineata Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 210 pl. 140 fig. 14. — Rauracien inférieur : Chassigny, Champlitte Etallon r. r.

minima Sowerby, *Min. Conch.* p. 334 pl. 295 fig. 1-3. — Bajocien moyen: Coulevon Petitclerc 94.

striata d'Orb. de Loriol, R. T., *Jurass. supérieur Haute-Marne* p. 224 pl. 13 fig. 16-21. — Astartien supérieur : Morteau, Vercel *nobis.* — Ptérocérien : partout c. c. – Virgulien :

Gray Etallon ; Montbéliard Contejean ; La Roche, Avoudrey, Morteau *nobis*.

tener Sowerby, *Min. Conch.* t. III, p. 171 pl. 296 fig. 2 et Agassiz, *Etudes crit.* p. 34 pl. 8 *c* fig. 1-12. — Vésulien : Romange, assez commune, Marcou. sous le nom de *Ceromya tenera*. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

ANISOCARDIA

Legayi Sauvage, G. Maillard, *Invertébrés* p. 89 pl. 2 fig. 46. — Portlandien supérieur : Villers-le-Lac Maillard.

nitida Phill., Morris et Lycett, *Moll. great. Oolit.* supp. p. 57 pl. 38 fig. 6 — Vésulien : Leffond *nobis*, indiquée comme cf. *nitida*.

veneriformis de Lor. Maillard, *Invertébrés* p. 88 pl. 2 fig. 45. — Portlandien supérieur ; Villers-le-Lac.

CYPRINA

acornis Etallon, p. 240. — Portlandien inférieur : Gray Noiron.

ararica Etallon, p. 136. — Rauracien supérieur : la Mouille.

Bertrandi Etallon, p. 92. — Oxfordien supérieur : Mailley, Rosey a. c.

Brongniarti Roemer, de Loriol, R. T., *Jurass. sup. Haute-Marne*, p. 215, pl. 13 fig. 11-12. — Ptérocérien : Besançon, Etalans *nobis*. — Virgulien : Lods. — Portlandien inférieur : Thurey ; environs de Gray Etallon. Espèce commune, surtout dans le Ptérocérien et le Portlandien de la région de Gray.

Calliope d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 364 n° 279 — Oxfordien supérieur : Besançon Oppel 66 ; d'Orbigny 50.

* **Contejeani** Etallon synonyme de *cornucopiae*.

cornucopiae Contejean, p. 259 pl. 10 fig. 1-3. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard. — Virgulien d'Arc Etallon.

* **cornuta** Klöd., synon. *Isocardia cornuta*.

depressiuscula Morris et Lycett, *Mool. great Oolit.* t. II p. 90, pl. 13 fig. 4. — Cornbrash : Belfort Parisot.

* **fossulata** Cornuel, synonyme de *Cyrena rugosa.*

globula Contejean, p. 260 pl. 10 fig. 10-12. — Astartien inférieur : Moutbéliard Contejean; Etalans. Consolation, Nans *nobis.*

grayensis Etallon, p. 244. — Portlandien inférieur : Gray, Noiron. — Portlandien supérieur : Essertenne.

* **lineata** Contejean, synonyme *parvula.*

orainsis Etallon, p. 91. — Callovien : Orain Percey a. r.

parvula d'Orb., Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 174 pl. 21 fig. 3. A tous les niveaux de l'Astartien et du Kimméridien de Montbéliard Contejean, sous le nom de *lineata.* — Ptérocérien : Besançon *nobis.* — Virgulien : Chargey-lez-Autrey, Arc Etallon. -- Portlandien inférieur : Gray, Mantoche Etallon, sous le nom de *semiparvula.*

* **semiparvula** Etallon synonyme *parvula.*

securiformis Contejean, p. 259 pl. 26 fig. 10-11. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard.

suevica Etallon, *Leth. Brunt.* p 177 pl. 21 fig. 6. — Virgulien : Chargey Etallon. — Portlandien : Villers *nobis.*

tenuirostris Etallon, *Leth. Brunt.* p. 180 pl. 21 fig. 11. — Astartien, inférieur et moyen de Dole, Jourdy.

? tumidicornis Etallon, p. 245. — Portlandien supérieur : Betterans Etallon. Espèce très voisine d'aspect de *Ceromya comitatus.*

CYRENA

rugosa Sow , de Loriol, R. T., *Jurass. sup. Haute-Marne,* p. 212 pl. 13 fig. 1-7 — Portlandien supérieur : Noiron, Fretigney Etallon, sous le nom de *Cyprina fossulata ;* Morteau, Villers Maillard.

villersensis de Lor., Maillard, *Invertébrés* p. 94 pl. 3 fig, 6. — Portlandien supérieur : Morteau, Villers Kilian 94.

PROTOCARDIA

purbeckensis de Lor., Maillard, *Invertébrés* p. 99 pl. 3 fig. 15. — Portlandien supérieur : Villers.

vassiacensis de Lor., Maillard, *Invertébrés* p. 100 pl. 3 fig. 16. — Portlandien supérieur . Villers.

CARDIUM

argoviense Moesch, cité par M. Rollier parmi les fossiles du Rauracien inférieur de Besançon.

axino-elongatum Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 181 pl. 21 fig. 1. — Ptérocérien : Besançon *nobis*.

bannesianum Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 181 pl. 22 fig. 1. — Artartien, inférieur et supérieur : Montbéliard Contejean ; Ecuelle, Vereux Etallon. — Ptérocérien : partout. — Virgulien : Chargey-lez-Autrey, Arc Etallon.

? **bulliforme** Etallon, p. 245. — Portlandien inférieur : Noiron.

concinnum Contejean, p. 217. — Virgulien de Montbéliard.

corallinum Leym., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 184 pl 22 fig. 7, et de Loriol, R. T., *Jur. sup. Haute-Marne* p. 251 pl. 15 fig 3-4. — Rauracien inférieur : Charcenne Etallon très rare. -- Rauracien supérieur : partout assez commun. – Astartien supérieur : Montbéliard, Contejean ; Vaite Etallon ; Maiche Kilian 85. — Virgulien : Montbéliard Contejean. Cette espèce se rencontre exclusivement dans les formations coralligènes.

diurnum Contejean, *Kimméridien* p. 278 p. 15 fig. 9-10. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; aux Viellans *nobis*.

Dufrenoyeum Buvignier, *Statistique* p. 16 pl. 13 fig. 6-7. — Portlandien, à tous les niveaux : Mantoche, Gray, Trembloy peu commun Etallon.

* **eduliforme** Roemer, Etallon, synonyme de ***pesolinum***.

fontanum Etallon, *Leth. Brunt.* p. 184 pl. 22 fig. 6. — Astartien inférieur : Etalans *nobis.* — Astartien supérieur : Dole Jourdy.

integrum Buvignier, *Statistique* p. 15 pl. 21 fig. 35-36. — Oxfordien supérieur : Montbozon Choffat 78.

intextum Mü., de Loriol, R, T., *Jur. sup. Haute-Marne* p. 246 pl. 14 fig. 13-15. — Oxfordien supérieur : Calmoutier Etallon.

lotharingicum Buvignier, *Statistique* p. 16 pl. 13 fig. 34-36. — Astartien inférieur : Montbéliard, Contejean ; Delain, Ecuelle Etallon. — Astartien moyen : Oyrières.

Morriseum Buvignier, *Statistique* p. 16 pl. 20 fig. 42-44.— Portlandien : Gray, Fretigney Etallon.

mosense Buvignier, *Statistique* p. 16 pl. 13 fig. 21-22. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

orthogonale Buvignier, *Statistique* p. 16 pl. 15 fig. 4-6. — A tous les niveaux, à partir de l'Astartien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Arc Etallon.

pesolinum Contejean, p. 277 pl. 14 fig. 6-8. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Chargey-lez-Autrey Etallon ; Besançon *nobis* — Virgulien : Montbéliard, Gray, Etalans *nobis.* - Portlandien : Villers, Avoudrey, les Auberges *nobis.*

pigrum Etallon, p. 246. — Portlandien supérieur : Germigney, rare.

* **pseudo-axinus** Thurmann, synonyme de *Bannesianum.*

septiferum Buvignier, *Statistique* p. 15 pl. 13 fig. 1-5. — Rauracien supérieur : Raucourt Etallon.

sequanicum Etallon, p. 182. — Astartien inférieur : Oyrières r. r.

subdissimile d'Orb., Phillips., *Géol. Yorks.* pl. 5 fig. 27 figuré sous le nom de *dissimile.* — Callovien : Orain Sacquenay Etallon.

suprajurense Contejean, p. 276 pl. 14 fig. 11. — Astartien

inférieur : Dole Jourdy. — Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean; Gray Etallon.

trigonellare Buvignier, *Statistique* p. 15 pl. 13 fig. 32-33. — Astartien supérieur de Montbéliard Contejean.

Verioti Buvignier. *Statistique* p. 16 pl. 17 fig. 1-5. — Portlandien inférieur : Gray Etallon; Gilley, Avoudrey, Pontarlier *nobis*. — Portlandien supérieur : Noiron Etallon.

villersense de Loriol, *Etude sur Villers*. — Portlandien supérieur : Morteau, Villers de Loriol; Kilian 94.

UNICARDIUM

Calliope d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 279 n° 325. — Bajocien moyen : Belfort Parisot.

globosum Agassiz, *Etudes crit.* p. 200 pl. 9 *d* fig. 9-14, sous le nom de *Mactromya globosa*. — Callovien : Orain, Percey Etallon. — Oxfordien supérieur : Salins, Marcou; Dournon Choffat 78.

? **intumescens** Etallon, p. 93. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt.

PALAEOMYA

grayensis Etallon, p. 241 — Portlandien inférieur : Gray.

CORBIS

ararica Etallon, p. 247. — Portlandien inférieur : Mantoche.

Buvigneri Desh., Buvignier, *Statistique* p. 12 pl. 11 fig. 1-4. — Rauracien supérieur : Environs de Gray Etallon.

crenata Contejean. p. 274 pl. 13 fig. 10-11. — Astartien supérieur coralligène de Montbéliard.

concentrica Buvignier *Statistique* p. 13 pl. 12 fig. 32-35. — Dicératien : La Mouille Etallon.

decussata Buvignier, *Statistique* p. 14 pl. 12 fig. 1-6. —

Rauracien supérieur et Astartien supérieur coralligène de Montbéliard Contejean, 59, 62.

episcopalis de Loriol, *Moll. coral. inf.* p. 193 pl. 21 fig. 2-4. — Rauracien supérieur : Gilley Jaccard 92.

formosa Contejean, p. 275 pl. 13 fig. 1-3. — Ptérocérien : Montbéliard.

gigantea Buvignier, *Statistique* p. 13 pl. 11 fig. 5-8. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

grayensis Etallon, p. 247. — Portlandien inférieur : Noiron.

* **portlandica** Coquand, synonyme de *subclathrata*.

scobinella Buvignier, *Statistique* p. 14 pl. 12 fig. 27-31. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

subclathrata Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 186 pl. 23 fig, 1 ; de Loriol, Roy. Tomb. *Jur. sup. Haute-Marne* p. 258 pl. 15 fig. 10. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean; Kilian 91; Pointvillers, Consolation, Morteau *nobis*.

trapezina Buvignier, *Statistique* p. 14 pl. 11 fig. 17-19. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

ventilabrum Contejean, p. 273 pl. 13 fig. 4. — Ptérocérien de Montbéliard.

CORBICELLA

barrensis Buv., de Loriol, *Port. Yonne* p, 127 pl. 9 fig. 3-4. — Portlandien supérieur : Villers Jaccard 69.

Moraeana Buvignier, *Statistique* p. 46 pl. 4 fig 9-10. — Portlandien supérieur : Villers Maillard, 84.

Pellati de Lor., Maillard, *Invertébrés du Purb.* p. 106 pl. 3 fig. 23. — Portlandien supérieur de Villers.

LUCINA

balmensis Contejean, p. 269 pl 12 fig. 15. — Ptérocérien de Montbéliard.

bilunulata Etallon, p. 182. — Astartien inférieur de Crochot.

burensis P. de Loriol, *Moll. couches corall. inf.* p. 212 pl. 23 fig. 9. — Rauracien inférieur : Montmahoux *nobis*.

circumcisa Z. et G., citée par M. Choffat (78) dans l'Oxfordien supérieur de Montbozon.

? **densistriata** Etallon, p. 183. — Astartien supérieur : Autrey r.

discoïdalis Buvignier, *Statistique* p. 12 pl. 9 fig. 38-39. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

elegans Contejean p. 272 pl. 12 fig. 16-19. — Virgulien de Montbéliard.

* **Elsgaudiae** Thurm., synonyme de *substriata*.

grayensis Etallon, p. 246. — Portlandien supérieur : Noiron.

* **imbricata** Contejean, synonyme de *lamellosa*.

ingens Buvignier, *Statistique* p. 11 pl. 9 fig. 3-5. — Rauracien inférieur : Besançon Résal.

jurensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 309 n° 235. — Bathonien des environs de Salins.

lamellosa Contejean, p. 268 pl. 12 fig. 13-14. — Astartien inférieur : Nans *nobis*. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

mandubiensis Contejean, p. 270 pl. 12 fig. 10-12. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

? **percrassa** Etallon, p. 183. — Astartien supérieur : Oyrières r.

perstriata Etallon, p. 247. — Portlandien supérieur de Gray.

plebeia Contejean, p 271, pl. 12, fig. 6-9. — A tous les niveaux de l'Astartien et du Kimméridien de Montbéliard, sauf dans les marnes astartiennes.

radiata Contejean, p. 272 pl. 12 fig. 1-2. — Astartien supérieur de Montbéliard.

rugosa Roem., de Loriol, *Port. Yonne* p. 137 pl. 10 fig. 10-11. — Astartien supérieur : Besançon Contejean 59. — Ptérocérien et Virgulien : partout assez commune.—Portlandien inférieur : Gray Mantoche Etallon, sous le nom de *Psammobia concentrica* : les Auberges, Gilley *nobis*.

striatula Buvignier; *Statistique*, p. 12, pl. 10, fig. 6-8. — Astartien, inférieur et supérieur, et Virgulien de Montbéliard Contejean.

substriata Roem., Thurm. et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 197 pl. 24 fig. 7, et Roemer. *Nord Oolit.* p. 118 pl. 7 fig. 18. Très souvent citée sous le nom d'*Elsgaudiae*. — Astartien inférieur : partout très commune. — Astartien supérieur : Dole Jourdy ; Montbéliard Contejean. — Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean ; Chargey-lez-Autrey, Arc Etallon.

tenuis Koch, *Beitr. zur Kenn. Oolit.* 1837 p. 30 pl. 2 fig. 5. — Bajocien, inférieur et moyen : Belfort Parisot.

Thevenini Etallon, *Monog. cor.* p. 91. — Rauracien inférieur : Ovanches.

Zieteni Quenstedt, *Jura* p. 446 pl. 61 fig. 5. — Bajocien moyen des environs de Vesoul Petitclerc 94.

LUCINOPSIS

trigonalis Quenstedt, *Jura* p. 342 pl. 46 fig. 31-32. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

DICERAS

arietina Lamk., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 228 pl. 30 fig. 1 ; de Loriol, *Moll. corall. inf.* p. 221 pl. 24 fig. 1-5. — Rauracien supérieur : partout commun. Nous avons recueilli dans le Rauracien inférieur, oolithique et coralligène de Montécheroux, des fragments d'un *Diceras* de la taille d'*arietina*, qui ne nous paraît pas en différer. Nous l'avons indiqué comme cf. *arietina*.

incrassata Etallon, p. 186. — Astartien supérieur : Oyrières r.

minor Desh. Etallon cite cette espèce avec doute, dans le Rauracien inférieur d'Ovanches. Nous lui rapportons, avec la même hésitation, quelques individus mal conservés recueillis dans le Dicératien de l'Hôpital-Saint-Lieffroy.

portlandica Etallon, p. 254· — Portlandien, inférieur et supérieur : Mantoche, Noiron, Essertenne.

sinistra Desh., de Loriol, *Moll. corall. inf.* p. 223 pl. 25 fig. 1-2. — Dicératien : La Mouille Etallon. Bronn signale cette espèce dans le *terrain à chailles* de la Haute-Saône. Cette indication se rapporte certainement aux *chailles remaniées.*

suprajurensis Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 229 pl. 30 fig. 4. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Dampierre-sur-Salon Etallon ; Levier Besançon *nobis.* — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Kilian 91.

ursicina Thurmann, *Leth. Brnnt.* p. 228 pl. 30 fig. 3 ; de Loriol, *Moll. couches coral. inf.* p. 225 pl. 24 fig. 6-12. — Rauracien supérieur : La Mouille, Ovanche, Raucourt Etallon.

OPIS

archiacina Buvignier, *Statistique* p. 17. pl. 14 fig. 19-21. — Rauracien inférieur : Salins Choffat 78.

arduennensis d'Orbigny. *Prodrome* t. I p. 362 n° 339, espèce décrite et figurée par Buvignier, sous le nom d'*excavata*, *Mém. Soc. philomat. de Verdun* t. II p. 8 pl. 4 fig. 10-12. — Rauracien inférieur : Prélot Etallon.

cardissoïdes Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 186 pl. 133 fig. 10. — Rauracien inférieur : Champlitte Etallon.

fringeliana Thurmann, *Vie d'Abraham Gagnebin* p. 135 pl. 2 fig. 17. — Rauracien inférieur : Fertans, Nans-sous-Sainte-Anne *nobis.*

Gaulardea Buvignier, *Statistique* p. 17 pl. 14 fig. 27-31. — Astartien supérieur coralligène : Etalans *nobis*.

? **longirostris** Etal. p. 138. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny. Espèce très voisine de *cardita acuticarinata* Buv.

Michelinea Buvignier, *Statistique* p. 18 pl. 14 fig. 15-18. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

Mosensis Buvignier, *Statistique* p. 18 pl. 14 fig. 32-34. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

Phillipsiana d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 362 n° 236. — Espèce figurée par Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 3 fig. 23, sous le nom de *Cardita similis*. — Oxfordien supérieur Glère Kilian 85.

? **sequanica** Etallon, p. 123. — Astartien supérieur : Autrey. Espèce très voisine de *Mosensis*, si elle ne lui est identique.

similis Sowerby, *Min. Conch.* p. 55 pl. 232 fig. 3; Quenstedt, *Jura* p. 445 pl. 61 fig. 6-7. — Bajocien moyen : Coulevon, Comberjon Petitclerc 94.

* **suprajurensis** Contejean, synonyme de *cardita suprajurensis*.

trigonalis Sowerby, *Min. Conch.* t. V p. 65 pl. 414 fig. 1. — Bajocien inférieur : Salins d'Orbigny 50; Belfort Parisot.

virdunensis Buvignier, *Statistique* p. 17 pl. 14 fig. 35-37. — Rauracien inférieur : Amancey, Dole *nobis* a. c.

PRAECONIA

rhomboïdalis Phill., Morris et Lycett, *Moll. great. Oolith.* p, 84 pl. 19 fig. 20. — Cornbrash : Belfort Parisot.

ASTARTE

ardennensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 363. Espèce

figurée sous le nom d'*elegans* Zieten (*non* Sow.), *Wurtemb.* p. 82 pl. 61 fig. 4. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

bajociana d'Orbigny, *Prodrome*, t. I p. 276 n° 273. — Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91 ; Comberjon Petitclerc 94.

bruta Contejean, p. 264 pl. 11 fig. 11-12. — Astartien supérieur : Montbéliard.

celtica Contejean, p. 216. - Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard.

cingulata Contejean, p. 267 pl. 11 fig. 5-10. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard. — Virgulien de Gray Etallon.

cuneata Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 85 pl. 137 fig. 2. — Virgulien de Montbéliard Contejean.

detrita Goldf., d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 276. Espèce décrite et figurée sous le nom d'*elegans major* par Zieten, *Wurtemb.* p. 82 pl. 62 fig. 1. - Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

elegans Sowerby *non* Ziet., *Min. conch.* t. II p. 85 pl. 137 fig. 3; Quenstedt, *Jura* p. 763 pl. 93 fig. 31. — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

excavata Sowerby, *Min. conch.* t. III p. 57 pl. 233; Quenstedt, *Jura* p. 360 pl. 48 fig. 27 — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

* **gregarea** Thurmann, synonyme de *supracorallina*.

gibbosa Contejean, p. 264 pl. 11 fig. 2-3. — Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

Michaudiana d'Orb , Dollffus, *Kim. de la Hève* p. 61 pl. 9 fig. 20-22. — Ptérocérien de Montbéliard Mus. Bes.

* **minima** Goldf. *non* Phil., synonyme de *supracorallina*.

monsbeliardensis Contejean, p. 262 pl. 11, fig, 1. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

multiformis Roeder, *Ter. à Chailles* p. 84 pl. 2 fig. 8-pl. 4 fig. 16. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85.

patens Contejean p. 263. pl. 11 fig. 4. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Pierrefontaine *nobis*.

percrassa Etallon, *Leth. Brunt.* p. 193 pl. 23 fig. 15. — Oxfordien inférieur de notre région Choffat 78. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt Etallon.

pesolina Contejean, p. 265 pl. 11 fig. 20-22. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

* **polymorpha** Contejean, synonyme de ***submultistriata***.

pumila Sowerby, *Min. conch.* t, V p. 65 pl. 411 fig. 4-6. — Cornbrash : Haute-Saône Thirria.

regularis Contejean, p. 265 pl. 11 fig. 39-40. — Virgulien de Montbéliard.

Renaudi Etallon, p. 93. — Oxfordien supérieur : Gy.

robusta Etallon, *Leth. Brunt.* p. 193 pl. 24 fig. 1. — Rauracien supérieur : Theuley Etallon.

sequana Contejean, p. 267 pl. 11 fig. 17-19. -- Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

scalaria Roemer, *Nord. Oolith.* p. 114 pl. 6 fig. 21. — Astartien supérieur et Virgulien de Montbéliard Contejean.

submultistriata d'Orbigny, Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 191 pl. 23 fig. 9. — Astartien à tous les niveaux : partout ; plus commune dans le sous-étage inférieur et dans les calcaires blancs crayeux, à l'ouest de la région.

supracorallina d'Orb., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 189 pl. 23 fig. 7. — Astartien à tous les niveaux : partout ; même habitat, même fréquence que la précédente, qu'elle accompagne.

suprajurensis d'Orb., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 192 pl. 23 fig. 13. — Ptérocérien : Chargey-lez-Autrey Etallon. — Virgulien : Chargey Etallon.

undulata H. Coquand. — Portlandien de Bucey-lez-Gy Mus .Bes.

Voltzii Hoening, Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 190 pl. 134 fig. 8. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

CARDITA

astartina Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 200 pl. 24 fig. 13.— Kimméridien de Montbéliard Mus. Bes.

carinella Buvignier, *Statistique* p. 19 pl. 15 fig. 31-33. — Astartien inférieur et moyen de Montbéliard Contejean. — Kimméridien : Montbéliard Mus. Bes.

ovalis Quenstedt, *Jura* p. 763 pl. 93 fig. 25 et 33. — Glypticien : Chassigny, Champlitte, assez rare, Etallon.

problematica Buvignier, *Statistique* p. 18 pl. 15 fig. 18-23. — Rauracien inférieur : Amancey *nobis*.

suprajurensis Contejean, p. 258 pl. 10 fig. 31-33, sous le nom d'*opis suprajurensis*. — Astartien inférieur et Virgulien de Montbéliard. — Astartien supérieur : Oyrières Etallon.

PLEUROPHORUS

corallinus Etallon, p. 159. — Rauracien inférieur : Champlitte a. r.

CARDINIA

oblonga Agassiz, *Etudes crit.* p. 228 pl. 12 fig. 13-15. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

TRIGONIA

? **alina** Contejean, p. 282 pl. 14 fig. 3-5. — Astartien supérieur et Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Kilian 94. Etallon (*Leth. Brunt.*) considère cette espèce comme synonyme de *muricata*.

arduennensis Buvignier, *Statistique* p. 20 pl. 4 fig. 11-14. — Ptérocérien : Belfort Parisot.

aspera Lamk., Hébert, *Notes sur les Trigonies* p. 7 pl. 7 fig. 3. — Oxfordien supérieur : Ray-sur-Saône Etallon ;

Montbozon Hébert ; Choffat 78; Fontenois-lez-Montbozon, Scey-sur-Saône, Vauchoux, Hôpital-Saint-Lieffroy *nobis* 82.

barrensis Buvignier, *Statistique* p. 20 pl. 16 fig. 30-32. — Portlandien inférieur : Bettrans, Mantoche, Gray Etallon.

boloniensis de Loriol, *Portland. Yonne* p. 169 pl. 11 fig. 4; pl. 12 fig. 3; pl. 14 fig. 3. — Portlandien inférieur : Morteau *nobis*.

Bronnii Agassiz, *Trigonies* p. 18 pl. 5 fig. 19. — Oxfordien supérieur : Besançon Parandier *in* Agassiz. — Rauracien inférieur : Montbéliard Contejean 62.

clavellata Sow., Agassiz, *Etudes crit.* p. 17 pl. 5 fig. 16-18. — Oxfordien supérieur : Haute-Saône Thirria; Montbéliard Contejean 62; Granvelle, Morey, Calmoutier, Rosey, Mailley Etallon.

concentrica Agassiz, *Etudes crit.* p. 20 pl. 6 fig. 10. — Astartien supérieur : Oyrières Etallon. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; La Nantillère Ogérien ; Besançon *nobis*. — Portlandien inférieur : Suziau, Aiglepierre Marcou.

* **concinna** Roemer, synonyme de *truncata*.

Contejeani Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 207 pl. 25 fig. 2. — Virgulien : Arc Etallon. ; Laroche, Lods *nobis*.

costata Parck., Agassiz, *Etudes crit.* p. 35 pl. 3 fig. 12-14. — Bajocien moyen : Coulevon, Frotey, Guillon Petitclerc 94. — Bajocien supérieur : Montbéliard Contejean 62 ; Besançon Rollier. — Callovien à *anceps*? — Belfort Parisot.

costatula Quenstedt, *Jura* p. 759 pl. 93 fig. 4. — Rauracien inférieur : Chassigny Etallon.

* **cuspidata** Sowerby, synonyme de *concinna*.

cymba Contejean, p. 28 pl. 15 fig. 1-2. — Virgulien de Montbéliard Contejean, Kilian 94.

duplicata Sowerby, *Min. conch.* t. III p 63 pl. 237 fig. 4-5. — Bajocien inférieur de Belfort Parisot ? Détermination douteuse.

elongata Sowerby, *Min. conch.* t. V p. 39 pl. 431 fig. 3. —

Callovien à *anceps* : Salins d'Orbigny 50 ; Sacquenay, Orain, Etallon.

formosa Lycett, Petitclerc, *Faune du Baj. inf.* p. 104. — Bajocien inférieur de Longevelle.

geographica Agassiz, *Etudes crit.* p. 25 pl. 6 fig. 2-3; pl. 10 fig. 7. — Astartien inférieur : Pagnoz, Port-Lesney Marcou ; Montbéliard Contejean.

gibbosa Sowerby, *Min. conch.* t. III p. 61 pl. 235-236. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. – Virgulien : Bouhans Etallon ; La Nantillère Ogérien.

granigera Contejean p. 283 pl. 16 fig. 4. — Ptérocérien de Montbéliard.

* **grayensis** Etallon, synonyme de *muricata*.

Greppini Etallon, *Leth. Brunt.* p. 206 pl. 25 fig. 7. — Astartien inférieur : Etalans *nobis*.

interlaevigata Quenstedt, *Jura* p. 503 pl. 67 fig. 7-8. — Callovien à *anceps* : Clucy, Dournon Choffat 78.

Julii Etallon, *Leth. Brunt.* p. 206 pl. 25 fig. 3. — Rauracien inférieur : Neuvelle Etallon.

litterata Goldfuss, *Petrefact.* p. 200 pl. 136 fig. 5. — Bajocien moyen : Coulevon, Frotey, Comberjon Petitclerc 94

monilifera Agassiz, *Etudes crit.* p. 40 pl. 3 fig. 4-6. — Oxfordien supérieur : Clucy Marcou; environs de Besançon Mus. Bes.

muricata Roem., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 202 pl. 25 fig. 1. — Astartien inférieur : Ecuelle, Crochot, Vars Etallon r. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Etalans *nobis*. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Arc Etallon; la Roche, Avoudrey *nobis*. — Portlandien inférieur : Mantoche, Velleclaire Etallon, sous le nom de *grayensis*.

* **papillata** Agassiz, synonyme de *suprajurensis*.

Parckinsoni Agassiz, *Etudes crit.* p. 26 pl. 10 fig. 6. — Astartien supérieur : Valdahon *nobis*. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean; Valdahon *nobis*. — Virgulien : Montbé-

liard Contejean. — Portlandien : Besançon Parandier ; d'Hudressier *in* Agassiz.

parvula Agassiz, *Etudes crit* p. 41 pl. 11 fig. 8 — Oxfordien supérieur : Poupet Marcou ; Besançon d'Hudressier *in* Agassiz ; Calmoutier assez rare Etallon.

perlata Agassiz, *Etudes crit.* p. 19 pl. 3 fig, 9-11. — Oxfordien supérieur : Salins Marcou ; Glère Kilian 85.

Perroni Etallon p. 248. - Portlandien inférieur : Gray.

Phillipsii Morris et Lycett., *Moll. great Oolit.* t. 2 p. 62 pl. 6 fig. 1. — Bajocien, inférieur et moyen : Belfort Parisot.

picta Agassiz, *Etudes crit.* p. 26 pl. 6 fig. 11. — Astartien inférieur : Pagnoz, Port-Lesney Marcou.

plicata Agassiz, *Etudes crit.* p. 33, pl. 10 fig. 11. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Buffard Marcou ; Besançon d'Hudressier *in* Agassiz.

pseudocyprina Contejean, p. 279 pl. 15 fig. 6-7. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

pulchella Agassiz, *Etudes crit.* p. 14 pl. 2 fig. 1-7. — Bajocien inférieur : Besançon Oppel 58.

radiata Etallon, p. 95. — Oxfordien supérieur : Charcenne r.

reticulata Agassiz, *Etudes crit.* p. 39 pl. 11 fig. 10. — Oxfordien : Chateluz Agassiz.

signata Agassiz, *Etudes crit.* p. 18 pl. 3 fig. 8. — Bajocien moyen : Coulevon, Comberjon Petitclerc 94.

spinifera d'Orb. de Loriol, R. T., *Jur. sup. Haute-Marne* p. 317 pl. 18 fig. 1-2. — Oxfordien supérieur : Glère, Montbéliard Kilian 85, 91.

striata Sow. Agassiz, *Etudes crit.* p. 21 pl. 4 fig. 10-12. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

subconcentrica Etallon, *Leth. Brunt.* p. 203 p. 25 fig. 6. — Portlandien inférieur : Fuans, Gilley *nobis*; est une variété de *muricata*.

sublitterata Goldfuss, *Petrefact.* p. 200, pl 136 fig. 5 *c.* — Virgulien de Gray Etallon.

subtruncata Etallon, p. 185. — Astartien supérieur : Oy-
:es.
suevica Quenstedt, *Jura* p. 793 pl. 98 fig 6. — Virgulien :
)uhans Etallon.
suprajurensis Agassiz, *Etudes crit.* p. 42 pl. 5 fig. 1-6. —
Oxfordien supérieur : Salins Marcou, sous le nom de *papil-*
lata. — Rauracien inférieur : Vercel *nobis*, sous la même
désignation. — Astartien ? : la Chapelle, Mouchard Marcou.
— Astartien inférieur : Gilley, Etalans *nobis.* — Astartien
moyen : Oyrières Etallon. — Astartien supérieur : Montbé-
liard Contejean; Oyrières Etallon — Ptérocérien : Montbé-
liard Contejean ; Morteau *nobis.* — Virgulien : Montbéliard,
Contejean; Kilian 91; Arc Etallon; la Roche *nobis.*
Thurmanni Contejean, p. 280 pl. 16 fig. 1-3. — Ptérocé-
rien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Montbéliard
Contejean ; Kilian 91 ; Longeville *nobis?*
truncata Agassiz, *Etudes crit.* p. 43 pl. 5 fig. 7-9. — Rau-
racien inférieur : Hôpital-Saint-Lieffroy *nobis.* — Astartien
inférieur : Montbéliard Contejean; Oyrières Etallon; Mont-
cley, Ornans *nobis.* — Astartien moyen: Ornans, Oyrières. —
Astartien supérieur : Montbéliard, Oyrières. — Ptérocérien :
Montbéliard.— Virgulien : Montbéliard Contejean; Kilian, 91;
Longeville *nobis* — M. de Loriol, *Portland. Yonne* p. 161
pl. 10 fig. 12-16; pl. 11 fig. 3, décrit et figure *truncata* qu'il
identifie à *concinna* ; c'est sous ce dernier nom qu'elle a été
signalée, par Etallon, à Oyrières.
undulata Fromh., Agassiz, *Etudes crit.* p. 34 pl. 6 fig. 1-
pl. 10 fig. 14-16. — Cornbrash : Besançon Henry; Rollier.
Voltzii Agassiz, *Etudes crit.* p. 23 pl. 9 fig. 10-12. — Pté
rocérien : Besançon Parandier *in* Agassiz.

LEDA

lacryma Sowerby, *Min. conch.* t. V p. 188 pl. 476 fig.
Oxfordien inférieur de Champlitte Etallon.

lacrymaeformis Roemer, *Nord. Oolit.* p. 100 pl. 6 fig. 14. — Oxfordien inférieur : Montaigu Petitclerc 85; Besançon Rollier, sous le nom de *nuda*.

* **nuda** d'Orbigny. synonyme de *lacrymaeformis*.

palmae Sowerby, *Min. conch.* t. V p. 117 pl. 475 fig. 1. — Oxfordien inférieur : Maîche Kilian 84? d'Orbigny, *Prodrome* t. 1 p. 130 n° 399, l'indique comme une espèce du carbonifère.

* **Thurmanni** Contejean, p. 346 pl. 10 fig. 24-28. — Virgulien de Montbéliard, synonyme d'*Asaphis Thurmanni*.

NUCULA

Calliope d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 339 n° 177. — Callovien à *anceps* : Besançon d'Orbigny 50; Belfort Parisot.

Dewalquei Oppel, *Die Juraform.* p. 688 n° 208. — Oxfordien inférieur : Champlitte Etallon; Salins Marcou, sous le nom de *Hammeri*

electra d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 367. — Oxfordien inférieur : Besançon d'Orbigny 50; notre région Choffat 78

Hammeri Defr., Quenstedt, *Der Jura* p. 313 pl. 43 fig. 7-12. — Donnée par Oppel, Juraform. p. 688, comme synonyme de *Dewalquei*.

intermedia Mü., Roemer, *Nord. Oolit.* p. 101 pl. 6 fig. 17. — Callovien à *anceps* : Velloreille *nobis*. — Oxfordien inférieur : Granvelle, Calmoutier Etallon.

lenticula Contejean, p. 284 pl. 14 fig 13. — Lumachelles à Astartes, de l'Astartien inférieur, et de la base de l'Astartien moyen, de Montbéliard.

Menckei Roemer, *Nord. Oolit.* p. 98 pl. 6 fig. 10. — Oxfordien inférieur : Glère Kilian 85. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Chargez-lez-Autrey, Feurg Etallon.

musculosa Kock. — Oxfordien inférieur : Eternoz Marcou, *Jura salinois* p. 93.

nucleus Deslongchamp, *Mem. Soc. linn.* 1837 p. 35 pl. 1 fig. 8 ; d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 280 n° 344. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc, 94.

* **Oppeli** Etallon, synonyme de *palmae* et de *subovalis* p. p.

ornati Quenstedt, *Jura* p. 505 pl. 67 fig. 29-34. — Oxfordien inférieur : Glère, Ferrette Kilian 85.

Palmae Sow , Quenstedt, *Jura* p. 187 pl. 23 fig. 16-17. — Oxfordien inférieur : Granvelle, très rare Etallon, sous le nom d'*Oppeli.*

pectinata Sow., Quenstedt, *Jura* p. 505 pl. 67 fig. 24. — Oxfordien inférieur : Besançon Boyé; Quenoche *nobis.*

subovalis Sow., d'Orbigny, *Prodrome* t. I. p. 234 n° 150; Goldfuss., *Petrefact.* t. II, p. 155 pl. 125 fig. 5. — Oxfordien inférieur ? Tarcenay, Palente Mus. Bes.; Clucy Marcou. Cette espèce est originaire du Lias.

subvariabilis Etallon, p. 97. — Callovien à *anceps :* Orain, assez rare. Etallon. Espèce voisine de *variabilis.*

suevica Opp., O. Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 152 pl. 2 fig. 86. — Vésulien : Leffont *nobis.*

variabilis Sow., Quenstedt, *Jura* p. 188 pl 23 fig. 28. — Cornbrash : Belfort Parisot.

MACRODON

alsaticus Roeder, *Ter. à Chailles* p. 68 pl. 3 fig. 2. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85 rare.

CUCULLAEA

concinna Phil , Quenstedt *Jura* p. 504 pl. 67 fig. 15-16. — Callovien : Orain Etallon; Velloreille *nobis.* — Oxfordien inférieur : partout. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt, Calmoutier, Charcenne Etallon; Glère, Kilian 85.

ISOARCA

eminens Quenstedt, *Jura* p. 761 pl. 93 fig. 16-17. — Rauracien inférieur : Champlitte, assez commune, Etallon.

striatissima Qenstedt, *Jura* p. 598 pl. 74 fig. 21. — Callovien : Orain, Etallon.

textata Quenstedt, *Jura* p. 631 pl. 78 fig. 11. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny Etallon a r.

tumida Etallon, p. 140. — Rauracien inférieur : Chassigny a. r.

ARCA

castellinensis Contejean, p. 293 pl. 17 fig. 6-7. — Astartien inférieur de Montbéliard.

* **concinna** d'Orb., synonyme *parvula*.

cruciata Contejean, p. 290 pl. 17 fig. 10. — Virgulien de Montbéliard r. r.

cuneolata Etallon, p. 185. — Astartien supérieur : Oyrières r. r.

cucullata Münst., Goldfuss. *Petrefact.* t. II p. 148 pl. 123 fig. 7. — Oxfordien inférieur : Geraise, Saraz Marcou.

fracta Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 141 pl. 121 fig. 10. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

grayensis Etallon, p. 249. — Portlandien inférieur de Gray.

Haliae d'Orbigny. *Prodrome* t. I p. 368 n° 335. — Callovien de Montbéliard Contejean 62.

hians Contejean p. 291 pl. 17 fig. 1-3. — Astartien inférieur : Montbéliard très rare.

* **janiroïdes** Etallon, synonyme de *pectinata*.

Janthe d'Orbigny, *Prodrome* t. 2 p. 19 n° 296. — Oxfordien supérieur : Percey-le-Grand *nobis*. — Rauracien inférieur : Amancey Mus. Bes. ; Résal.

* **Langei** Thurm., synonyme de *sublata*.

liasina Roemer, *Nord. Oolit.* p. 102. — Bajocien inférieur : Besançon, Salins Oppel 58

longirostris Roemer., *Nord. Oolit.* p. 37 pl. 19 fig. 2. — Astartien supérieur et Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Arc Etallon.

macropygia Contejean, p. 295 pl. 16 fig. 6-8. — Astartien supérieur de Montbéliard, commune.

minuscula Contejean, p. 292 pl. 16 fig. 15-16. — Lumachelles à Astartes à la base de l'Astartien moyen.

mosensis Buvignier, *Statistique* p. 20 pl. 16 fig. 7-8. — Astartien supérieur et Virgulien de Montbéliard Contejean.

nobilis Contejean, p. 294 pl. 17 fig. 14-17. — Astartien supérieur et Ptérocérien calcaire de Montbéliard. — Ptérocérien et Virgulien de Chargey-lez-Autrey, assez commune, Etallon.

Nostradami Contejean, p. 288 pl. 17 fig. 13-14. — Astartien supérieur de Montbéliard.

oblonga Sow., Goldfuss, *Petrefact.* p. 147 pl. 123 fig. 2; Quenstedt, *Jura* p. 381 pl. 52 fig. 1. — Bajocien inférieur : Coulevon, Comberjon, Longevelle Petitclerc 94 a. c.

* **Oppeli** Etallon, synonyme de *reticulata.*

ovalis Roemer, *Nord. Oolit.* supp. p. 37 pl. 19 fig. 4. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Arc Etallon sous le nom de *Patrueli.*

Parandieri Etallon, p. 96. — Oxfordien supérieur : Rosey assez rare.

parvula Münst., Zieten, *Wurtemberg* p. 75 pl. 56 fig. 4. — Oxfordien inférieur : Clucy Marcou; Glère Kilian 85. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt, Calmoutier, Neuvelle Etallon.

* **Patrueli** Desh., synonyme *ovalis.*

pectinata Münst., Goldfuss., *Petrefact.* t. II, p. 149 pl 123 fig. 11. — Rauracien supérieur : Theuley, Raucourt Etallon, sous le nom de *janiroïdes.*

portlandica Etallon, p. 249. — Portlandien inférieur : Mantoche r.

reticulata Quenst., *Jura* p. 760 pl. 93 fig. 11. — Rauracien inférieur de Champlitte, Etallon, sous le nom d'*Oppeli*.

retusa Contejean p. 288 pl. 26 fig. 12-13 — Virgulien de Montbéliard r.

rhomboïdalis Contejean, p. 287 pl, 27 fig. 8-9. — L'auteur la cite à tous les niveaux, de l'Astartien inférieur au Virgulien supérieur, et M. Etallon l'a recueillie dans les marnes virguliennes de Chargey-lez-Autrey et d'Arc.

? **ringens** Thurmann, citée par Marcou dans le Rauracien de Vaulgrenans.

rudis Sowerby, *Min. conch.* t. V p. 67 pl 447 fig 3. — Cornbrash de Belfort Parisot.

rugosa Contejean, p. 288 pl. 26 fig. 12-13. — Astartien supérieur et Virgulien supérieur de Montbéliard.

? **semitexta** Etallon, p. 250. — Portlandien de Gray.

subdecussata Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p 147 pl. 123 fig. 7; M. Choffat, *Esquisse* p. 37, cite une espèce très voisine de celle-ci, sous le nom de cf. *subdecussata* parmi les fossiles des couches à *Am. Renggeri*.

sublata d'Orb., Thurmann et Etallon *Leth. Brunt.* p. 210 pl. 26 fig. 8. — Ptérocérien de Montbéliard, Contejean sous le nom de *Langii*.

sublineata d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 281 n° 353 l'indique comme synonyme de *lineata* Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 147 pl. 123 fig. 3 (*non* pl. 121 fig. 9). — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

superba Contejean, p. 285 pl. 18 fig. 1-2. — Virgulien de Montbéliard.

texta Roem., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 211 pl. 26 fig. 12. — Astartien moyen : Oyrières Etallon. — Astartien supérieur et Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Montbéliard Contejean; Chargey-lez-Autrey Etallon.

Thurmanni Contejean p. 290 pl. 17 fig. 1-3. — **Astartien** inférieur de Montbéliard, rare; très voisine de ***pectinata***.

PINNA

* **ampla** Goldfuss, synonyme de ***granulata***.

bannesiana Thurmann, ***Lethea*** p. 217 pl. 28 fig. 1. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard Contejean.

barrensis Buvignier, ***Statistique*** p. 22 pl. 18 fig. 6-7. — Portlandien supérieur : Noiron Etallon.

* **crassitesta** Thurmann, synonyme de ***Trichites giganteus***.

cuneata Bean., Phillips, ***Geol. Yorks***. pl. 9 fig 17; Quenstedt, ***Jura*** p. 438 pl. 60 fig. 2. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94 r. r.

granulata Sowerby, ***Min. conch***. t. IV p. 65 pl. 347, et sous le nom d'***ampla*** Thurmann et Etal., ***Lethea*** p. 217 pl. 28 fig. 3. — Glypticien : le Crouzet Choffat 78 désignée comme ***ampla***. — Astartien, Ptérocérien et Virgulien : environs de Montbéliard, Contejean, et de Gray, Etallon. — Portlandien inférieur : Gray, Arc Etallon.

intermedia Etallon, ***Lethea*** p. 216 pl. 28 fig. 2. — Virgulien d'Arc.

lanceolata Sowerby, ***Min. conch***. t. III p 145 pl. 281. — Ptérocérien : Belfort Parisot.

obliquata Desh,, d'Orbigny, ***Prodrome*** t. I p. 19 n° 308. — Astartien supérieur de Montbéliard Contejean.

pesolina Contejean, p. 297 pl. 26 fig. 8-9. — Virgulien supérieur de Montbéliard c,

radiata Münst., Goldfuss., ***Petrefact***. t. II p. 165 pl. 127 fig. 6. — Oxfordien supérieur : Champlitte Etallon.

socialis d'Orbigny, ***Prodrome*** t. II p. 53 n° 148; Etallon, p. 219. — Virgulien supérieur : Arc c. c.

? **semigranulata** Etallon, p. 144. — Glypticien de Champlitte r; bien voisine de ***granulata***.

suprajurensis d'Orbigny, ***Prodrome*** t. II p, 60 n° 47, l'in-

dique comme synonyme de *obliquata*. Leymerie (*Statistique de l'Aube*) *non* Deshayes. — Portlandien inférieur : Mantoche, Champvans Etallon.

TRICHITES

bathonicus d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 314 n° 319. — Bajocien, moyen et supérieur; Bathonien, inférieur et supérieur; Cornbrash : Belfort c. Parisot.

giganteus Quenstedt, *Jura* p. 757 pl. 92 fig. 2; Thurmann et Etal., *Lethea* p. 218 pl. 28 fig. 4. — Rauracien inférieur : partout c.

Saussurei Desh , Thurmann et Etallon, *Lethea* p. 218 pl. 27 fig. 5. — de l'Astartien supérieur au Virgulien inclusivement : partout c.

MYOCONCHA

crassirostris Etallon, p. 94. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt c.

perlonga Etallon *Leth. Brunt.* p. 201 pl. 24 fig. 18. — Rauracien inférieur : Besançon *nobis*.

? **pinguis** Etallon, p. 94. — Callovien : Orain, Sacquenay a. c.

siliqua Contejean, p. 298 pl. 18 fig. 8-9. — Astartien supérieur de Montbéliard r. r.

texta Etallon, p. 129. — Rauracien supérieur : La Mouille. C'est *compressa* d'Orbigny, *Prodrome* t. II, p. 19 n° 309.

LITHOPHAGUS

angustatus Etallon, p. 186. — Astartien inférieur et moyen : Autrey, Oyrières.

Buvigneri Etallon, *Monog. cor.* p. 113. — Rauracien inférieur : Champlitte. — Dicératien : La Mouille.

gracilis Etallon, p. 253. — Portlandien inférieur : Gray.

gradatus Buvignier, *Statistique* p. 22 pl. 17 fig. 24-25. — Rauracien supérieur : Belfort Parisot.

inclusus Etallon, p. 98. — Oxfordien supérieur de Gy.

inornatus Etallon, *Monog. cor.* p. 112. — Rauracien supérieur : La Moyille, Francourt.

minutus Eiallon, p. 143. — Rauracien inférieur : Grandecourt.

ovulinus Etallon, p. 98. Rauracien inférieur : Granvelle.

socialis Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 225 pl. 29 fig. 13. — Rauracien supérieur (*nobis*) : Dournon Choffat 78.

umbonatus Etallon, p. 253. — Portlandien inférieur : Gray r.

ventricosus Etallon, p. 254. — Portlandien inférieur : Gray r.

MODIOLA

acinaces Leym., Thurm. et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 223 pl. 29 fig. 7. — Astartien, inférieur et supérieur; Virgulien : Montbéliard Contejean

aspera Sowerby *Min. conch.* t. III p. 21 pl. 212 fig. 4. — Bajocien moyen et supérieur; Bathonien inférieur : Belfort Parisot.

bipartita Sow., Roeder, *Ter. à chailles* p. 62 pl. 4 fig. 12. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85.

gibbosa Sowerby, *Min. conch.* t. III p. 19 pl 211 fig. 2 (*non* Goldf.). — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc 85. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94. Synonyme de *cuneata* Sow., Zieten, *Wurtemb.* p. 79 pl. 59 fig. 5. Citée sous ce dernier nom, par Thirria, dans le Portlandien? de la Haute-Saône.

gregaria Goldf., Zieten, *Wurtemb* p. 79 pl. 59, fig. 8. — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc 85. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94 r.

gigantea Quenstedt, *Jura* p. 439. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

perplicata Etallon, *Lethea* p. 223 pl 29 fig. 8. — Astartien, Ptérocérien et Virgulien : partout à tous les niveaux, assez répandue ; désignée souvent comme *Mytilus plicatus* ou *Modiola plicata.*

plicata Sowerby, *Min conch.* t. III p. 87 pl. 248 fig. 1-2 ; Zieten, *Wurt.* p. 79 pl. 59 fig. 7 ; indiquée souvent comme *Mytilus Sowerbyanus.* — Bajocien : à tous les niveaux, partout. Citée souvent dans l'oolithe supérieure (Marcou. Bronn, Contejean) par suite d'une confusion avec *perplicata.*

pulchra Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 5 fig. 26. — Bathonien et Cornbrash de Belfort Parisot.

* **scalprum** Sowerby, synonyme de *subaequiplicata.*

striolaris Mérian, Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 145 pl. 2 fig. 15. — Vésulien : Rainans *nobis*

subaequiplicata Stromb., Roem., *Nord. Oolit.* p. 93 pl. 5 fig. 7. -- Astartien inférieur : Dole Jourdy ; la Chapelle Marcou ; Etalans, Consolation *nobis.* -- Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Consolation *nobis.* — Ptérocérien : partout — Virgulien : Montbéliard Contejean. — Portlandien : Fresne-Saint-Mamès Bronn.

tenuistriata Münst, Morris et Lycett. *Moll. great Oolit.* t. II p. 37 pl. 4 fig. 6. — Vésulien : Montarlot-lez-Champlitte *nobis.*

MYTILUS

aequistriatus Etallon p. 250. — Portlandien inférieur de Saint-Vallier. Espèce rare très voisine de *longaevus.*

compressus Goldfuss, *Petrefact.* t II p. 178 pl 131 fig. 11. — Bajocien moyen de Belfort Parisot.

Cornueli Etallon, p. 251.— Porlandien inférieur de Noiron.

? **corrugatus** Contejean. — Astartien et Virgulien de Montbéliard.

? **falciformis** Etallon, p. 141. — Glypticien : Ovanches.

fornicatus Roemer, *Nord Oolit.* p, 93. — Rauracien inférieur (*nobis*) : Dournon Choffat 78.

icaunensis de Loriol *Portland.* Yonne p. 193 pl. 12 fig 1. — Portlandien supérieur : Villers Jaccard 69.

imbricatus Sowerby *Min. Conch.* t. III p. 21 pl. 212 fig. 1. — Bajocien supérieur : Besançon Rollier. — Cornbrash : Belfort Parisot.

intermedius Thurmann, *Lethea* p. 221 pl. 29 fig. 5. — Astartien inférieur : Pont-de-Roide *nobis.*

jurensis Mérian, Thurmann et Etal., *Lethea* p. 220 pl. 29 fig. 4. — Astartien inférieur : la Chapelle Marcou ; Montbéliard Contejean ; Besançon, Pont-de-Roide *nobis.* — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : partout c. c.

longaevus Contejean, p. 299 pl. 19 fig.4-6. Astartien, inférieur et supérieur; Virgulien : Montbéliard Contejean; environs de Gray Etallon.

Lonsdalii Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II, p. 40 pl. 4 fig. 3. — Cornbrash : Ornans *nobis.*

Meriani Etallon, p. 141. — Rauracien inférieur : Champlitte, Neuvelle.

percrassus Etallon, p. 318. — Oxfordien supérieur : Granvelle r. r.

portlandicus d'Orbigny, *Prodrome* t. II p. 60 n° 50. — Astartien supérieur de Montbéliard Contejean. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray Etallon. — Portlandien supérieur : Bettrans, Noiron Etallon. Espèce très voisine de *Thirriae* si elle ne lui est identique.

reniformis Sowerby, *Min. conch.* t. III p. 19 pl. 211 fig. 3. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 91 a. r.

Romei Etallon, p. 251. — Portlandien supérieur : Mantoche Noiron.

semicuneatus Etallon p. 142. — Rauracien inférieur : Champlitte r. r.

Sowerbyanus d'Orbigny, synonyme de *Modiola plicata.*

subpectinatus d'Orb., de Loriol, Roy. Tomb., *Jura sup. Haute-Marne* p. 341 pl. 19 fig. 6. Désigné comme *pectinatus*

par **M. Contejean.** — Rauracien inférieur : Dole *nobis* — Astartien inférieur (ou base de l'Astartien moyen) : Vercel *nobis.* — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Pierrefontaine, Longemaison *nobis.* — Ptérocérien : Montbéliard Contejean; Chargey-lez-Autrey Etallon a. r. — Virgulien : Montbozon, environs de Gray Etallon a. c. — Portlandien inférieur : Mantoche Etallon r. ; Thurey *nobis* a. c. — Portlandien supérieur : Noiron Etallon.

Thirriae Voltz, Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 222 pl. 29 fig. 12. — Kimméridien et Portlandien de la Haute-Saône Thirria.

Tombecki de Loriol, *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 338 pl. 19 fig. 3-4. — Portlandien supérieur : Morteau *nobis.*

trapeza Contejean, p. 300 pl. 18 fig. 5-7. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean ; Dole Jourdy. — Virgulien : Montbéliard.

villersensis Oppel, *Die Juraform.* p. 607, synon. d'après cet auteur, de *M. imbricatus* d'Orb. *non* Sow. — Rauracien inférieur de Besançon Rollier.

virgulinus Etallon, *Leth. Brunt.* p. 224 pl. 29 fig. 6. — Virgulien d'Arc r. r.

PERNA

concentrica Etallon, p. 252. — Portlandien inférieur de Gray.

crassitesta Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t II, p. 105 pl. 107 fig. 13. — Bajocien moyen : Belfort.

mytiloïdes Gmel., Bronn, *Leth. Geog.* p. 145 pl. 19 fig 12. — Oxfordien supérieur : Montbéliard Contejean 62 ; Besançon *nobis.* — Kimméridien de la Haute-Saône Thirria. — Portlandien de la Haute-Saône Bronn.

obliquata Etallon p. 252. Portlandien inférieur de Mantoche.

plana Thurmann, synonyme de *subplana.*

portlandica Etallon, p. 253. — Portlandien inférieur de Mantoche ; variété de *concentrica*.

quadrilatera d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 27, l'indique comme synonyme de *Quadrata* Goldfuss (*Petref.* pl. 108 fig. 1). *non* Sowerby. — Oxfordien supérieur : Pierrecourt, Granvelle r. r. Etallon.

rhombus Etallon, *Leth. Brunt.* p. 232 pl. 30 fig. 8. — Astartien supérieur : Pont-de-Roide *nobis*.

rugosa Münster, Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 105 pl. 108 fig. 2; Morris et Lycett, *Moll. great. Oolit.* t. II p. 25. — Cornbrash : Besançon Choffat 78; Henry.

subplana Etallon, *Leth. Brunt.* p. 231 pl. 31 fig. 4. — Argovien (Glypticien *nobis*) : Bief des Laizinnes Choffat 78. — Ptérocérien : Chargey-lez-Autrey Etallon ; Doubs Mus. Bes. Espèce citée par M. Contejean sous le nom d'*Avicula plana*, à Montbéliard, depuis l'Astartien supérieur jusqu'au Virgulien inclusivement.

Thurmanni Contejean p. 303 pl. 21 fig. 12. — Astartien supérieur de Montbéliard.

INOCERAMUS

dubius Sowerby, *Min. conch.* t. VI p. 162 pl. 584 fig. 3 et Zieten, *Wurtem.* p. 96 pl. 72 fig. 6 *non* Goldf. — Bajocien moyen : Coulevon, Frotey Petitclerc 94.

fuscus Quenstedt, *Jura* p. 355 pl. 48 fig. 18. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

Perroni Etallon, p. 99. — Callovien Sacquenay.

suprajurensis Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 231 pl 31 fig. 6. — Virgulien : Arc Etallon r. r.

GERVILIA

acuta Sowerby, *Min. conch.* t. VI p. 14 pl. 510 fig. 5; Schlipp., *Fauna des Bath.* p. 140. — Cornbrash de Montbéliard Contejean 62.

angustata Münsf., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 122 pl. 115 fig. 6. D'après d'Orbigny (*Prodrome* t. I p. 201 n° 541), c'est une espèce du Trias. M. Choffat la signale comme aff. *angustata*, dans l'Oxfordien supérieur de Montbozon, et M. Petitclerc comme *angustata* dans celui de Montaigu.

aviculoïdes Sowerby, *Min. conch.*, t. VI p. 16 pl. 511 ; Quenstedt, *Jura* p. 437 pl. 60 fig. 1. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94. — Cornbrash : Belfort Parisot. — — Oxfordien supérieur : Montbéliard Contejean 62. — Rauracien inférieur : Salins Marcou. Signalée par M. Thirria, sous le nom de *siliqua*, à tous les niveaux de l'Oolithe supérieure de la Haute-Saône.

consobrina d'Orbigny. *Prodrome* t. I p. 284 n° 409, synonyme de *acuta* Phillips (*Geol. Yorks* pl. 9 fig. 36) *non* Sowerby. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot.

Hartmanni Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 123 pl. 115 fig. 7; d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 256 n° 235. — Bajocien inférieur : Pisseloup Petitclerc.

kimmeridiensis d'Orbigny, *Prodrome* t II p. 53 n° 164. — De l'astartien supérieur au Virgulien inclusivement : Montbéliard Contejean. — Pour d'Orbigny, cette espèce est synonyme d'*aviculoides* Goldfuss (*Petrefact.* p. 123 pl. 115 fig. 8.) *non* Sowerby.

lata Phillips, *Geol. Yorks.*, pl. 11 fig. 16 ; d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 284 n° 408. — Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

linearis Buvignier, *Statistique* p. 22 pl. 18 fig. 1-4. — Portlandien, inférieur et supérieur : Gray, Betterans Etallon.

pernoïdes Desh., Thurmann et Etal., *Lethea* p. 233 pl. 31 fig 1. — Oxfordien supérieur : Granvelle, Calmoutier Etallon ; Besançon, Torpes *nobis* c. c.

siliqua Desh., synonyme d'*aviculoïdes* Sow., d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 372 n° 417.

tetragona Roem , Thurmann et Etall., *Lethea* p. 233 pl. 31

fig. 3. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Chargey-lez-Autrey, Arc, Bouhans Etallon.

tortuosa Sowerby, *Min. Conch.* pl. 526 fig. 1 ; Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 11 fig. 36 ; Quenstedt, *Jura* p. 355 pl. 48 fig. 19. — Calcaire à entroques : Comberjon Petitclerc 94.

POSIDONOMYA

ornati Quenstedt, *Jura* p. 551 pl. 72 fig. 29. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

suprajurensis Contejean, p. 306 pl. 24 fig. 5-6. — Virgulien de Montbéliard. — Portlandien inférieur : Gray Etallon, sous le nom de *Lima suprajurensis*.

PTEROPERNA

costatula Deslong., Morris et Lycett, *Moll. great. Oolit.* t. II p. 18 pl. 2 fig. 8-13. — Cornbrash : Belfort Parisot. Nous pensons, du moins, que c'est cette espèce qu'a voulu désigner M. Parisot, sous le nom de *costulata*.

PSEUDOMONOTIS

echinatus Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 16 pl. 2 fig. 7. — Cornbrash, marnes et calcaires : partout.

AVICULA

ararica Etall., p. 143. — Rauracien inférieur : Ovanches r.

* **Bramburiensis** Sowerby, synon. de *pseudomonotis echinatus*.

costata Sowerby, *Min. conch.* t. III p. 77 pl. 241 fig. 1 ; Roemer, *Nord. Oolit.* p. 87. — Cornbrash (marnes) : Besançon Choffat 78.

* **decussata** Münst., synonyme de *pseudomonotis echinatus*.

* **digitata** Deslong., synonyme de *Munsteri*.

elegans Goldfuss, *Petrefact.* p. 130 pl. 117 fig. 8 ; Quenstedt, *Jura* p. 357 pl. 48 fig. 11-13. — Bajocien inférieur : Vesoul ; Bajocien moyen : Comberjon Petitclerc 94.

Gesneri Thurmann, *Lethea* p. 229 pl. 30 fig. 5. — Astartien inférieur : Montbéliard. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien : partout.

gervillioïdes Contejean, p. 300 pl. 19 fig. 8-9.— Astartien, inférieur et moyen de Montbéliard.

inaequivalvis Sow., Roemer, *Nord. Oolit.* p. 86 ; Zieten, *Wurtemb.* p. 73 pl. 55 fig. 2.— Bajocien, inférieur et moyen : Belfort Parisot. — Callovien : Salins Oppel 58.

? **Marcousi** Etallon, p. 254. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray. Espèce très voisine de *modiolaris* Münst. *non* Sowerby.

modiolaris Münst., Roemer, *Nord. Oolit.* p. 87 pl. 5 fig. 1. — De l'Astartien inférieur au Virgulien : Montbéliard Contejean.

Munsteri Goldfuss, *Petrefact.* p. 130 pl. 118 fig. 2; Morris et Lycett *Moll. great Oolit.* t. II p. 129 pl. 14 fig. 2. — Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91 ; Frotey, Gouhenans Petitclerc 94. — Cornbrash : Epeugney Choffat 78. – Callovien à *anceps* : Orain Etallon : Dournon Choffat. — Oxfordien inférieur de notre région, Choffat, indiquée comme aff. *Munsteri*.

oxyptera Contejean, p. 302 pl. 19 fig. 7. — Virgulien de Montbéliard r. r.

Perroni Etallon, p. 255. – Portlandien inférieur : Noiron Tremblay.

sphinx Etallon, p. 220. — Virgulien : Arc r. r. — Espèce voisine de *gervillioïdes*.

PECTEN

ambiguus Münst., Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 129 pl. 2 fig. 9. Se rencontre à tous les niveaux du Bajocien ; est par-

tout très commun dans le calcaire à entroques et le calcaire à polypiers ; a été souvent confondu avec *articulatus*. Voir cette espèce.

annulatus Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 12 pl. 1 fig. 13. — Cornbrash : Palente Henry. Etallon l'indique, sous le nom de *lamellosus* Sow., dans le Portlandien inférieur de Gray.

araricus Etallon, *Leth. Brunt.* p. 251 pl. 35 fig. 3. — Rauracien inférieur : Champlitte Etallon.

arcuatus Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 11 pl. 1 fig 18. — Bathonien inférieur : Leffont. — Bathonien supérieur : Baume *nobis*. — Astartien ? de la Haute-Saône Thirria.

articulatus Schlot., Thurmann et Etal., *Leth. Brunt.* p. 255 pl. 36 fig. 2. — Rauracien inférieur : partout très commun. Cette espèce a été indiquée dans le Bajocien inférieur à Belfort (Parisot) et à Montbéliard (Kilian), et dans le Cornbrash de Belfort (Parisot) par suite probablement d'une confusion avec *ambiguus*.

astartinus Etallon, *Leth. Brunt* p. 260 pl. 36 fig. 14. — Astartien inférieur et partie inférieure de l'Astartien moyen : partout très répandu. — Astartien supérieur : Dole Jourdy. — Ptérocérien : environs de Gray *nobis*, indiqué comme aff. *astartinus*.

Bavouxi Contejean p. 316 pl. 23 fig. 6. — Virgulien de Montbéliard.

Beaumontinus Buvignier, *Statistique* p. 24 pl. 19 fig. 26-30. — Rauracien inférieur de Fontenois-lez-Montbozon Choffat 78. — Astartien inférieur : partout très commun. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean ; Oyrières Etallon ; Dole Jourdy. — Astartien supérieur ; Montbéliard, Oyrières, Dole mêmes auteurs ; Adam-lez-Vercel *nobis*.

Benedicti Contejean p. 313 pl. 23 fig. 13-15. — Astartien supérieur : La Nantillère Ogérien. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

Billoti Contejean p. 315 pl. 23 fig. 22-24. — Ptérocérien de Montbéliard rare.

biplex Buvignier, *Statistique* p. 23 pl. 19 fig. 1-6. - Rauracien inférieur de Besançon Résal.

? **Bonjouri** Coquand et Pidancet.— Cornbrash : Bucey Mus. Bes., un seul individu très mal conservé.

* **Buchi** synonyme de *suprajurensis*.

circinalis Buvignier, *Statistique* p. 24 pl 19 fig. 13-15.— Ptérocérien de Bolandoz Résal.

clathratus Roem., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 13 pl. 1 fig. 19. — Bathonien inférieur : Leffond *nobis*. — Bathonien supérieur : Belfort Parisot.

comatus Münst., Roemer, *Nord. Oolit.* p. 72; Goldfuss, *Petrefact.* pl. 9 fig 5. — Cornbrash : Malche Résal. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny, Neuvelle assez commun Etallon.

Contejeani Coquand et Pidancet. Espèce lisse très voisine de *lens*. - Cornbrash : Besançon Henry ; Malche Mus. Bes.

Delessei Etallon, p. 441. — Virgulien d'Arc.

demissus Bean., Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 6 fig. 5. — Rauracien inférieur : Ornans Mus. Bes.

dentatus Sow., Quenstedt, *Jura* p. 753 pl. 92 fig. 3. — — Rauracien inférieur ; Nans. - Rauracien supérieur : Vercel *nobis*.

Dewalquei Oppel, Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 130 pl. 2 fig. 10. — Bajocien, moyen et supérieur : partout assez répandu. — Cornbrash : Epeugney : Ornans *nobis*.

disciformis Schub., Zieten, *Wurtemb.* p. 69 pl 53 fig. 2.— Bajocien inférieur : environs de Besançon Rollier; Laissey Petitclerc 94.

* **Dureaulti** Coquand et Pidancet, synonyme d'*articulatus*.

Dyonisius Buvignier, *Statistique* p. 24 pl. 20 fig. 7-11. — Astartien, inférieur et supérieur de Montbéliard Contejean.

erinaceus Buv., Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 250 pl. 35 fig. 2. — Glypticien : La Vèze Mus. Bes.

fibrosus Sowerby, *Min. Conch.* pl. 136 fig. 2; Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 6 fig. 3. — Cornbrash : Belfort Parisot ; Epeugney Choffat 78 ; Dole *nobis.* — Callovien et Oxfordien : partout à tous les niveaux ; assez commun.

Flamandi Contejean, p. 312 pl. 24 fig. 1-2. — Ptérocérien de Montbéliard r. r.

globosus Quenst., Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 250 pl. 25 fig. 1. — Rauracien inférieur : partout assez répandu. — Astartien ? supérieur : Sombacourt *nobis.*

Grenieri Contejean, p. 311 pl. 23 fig. 7-9. — Astartien, inférieur et supérieur. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

? **gyensis** Etallon, p. 103 — Oxfordien supérieur : Gy r. r.

hemicostatus Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 10 pl. 1 fig. 6. — Cornbrash : Belfort Parisot.

* **inaequicostatus** Phill., synonyme de *octocostatus.*

* **inaequistriatus** Phill., synonyme de *octocostatus.*

? **ingens** Thurmann, collection. — Rauracien inférieur de Salins Marcou.

intertextus Roemer *Nord. Oolit.* suppl. p. 27 pl. 18 fig. 23. — Rauracien inférieur : Champlitte, Neuvelle Etallon ; Ornans Mus. Bes.; Fontenois Choffat 78. Nous avons recueilli dans le Cornbrash de Velloreille une espèce très voisine de celle-ci, identique à celle que M. A. Dollfus a décrite et figurée comme *P. intertextus* Lesueur (*Faune Kimm. de la Hève*, p. 81 pl. 11 fig. 1-3) que nous avons indiquée comme cf. *intertextus.*

Kralikii Contejean, p. 314 pl. 26 fig. 15. — Astartien inférieur : Montbéliard r. r.; Gray Etallon r.

* **lamellosus** Sow., synonyme de *annulatus.* Voir cette espèce.

Laurae Etallon, *Leth. Brunt.* p. 253 pl. 35 fig. 6. — Oxfordien supérieur et Rauracien inférieur de Besançon Mus-Bes. ; Glypticien de Gray ; n'est guère qu'une variété d'*octocostatus.*

lens Sow , Zieten, *Wurtemb.* p. 69 pl. 52 fig. 6; Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 11 pl. 2 fig. 1; Thurmann et Etal. *Leth. Brunt.* p. 261 pl. 37 fig. 2. — Bajocien : partout à tous les niveaux. — Bathonien inférieur : Navenne Bronn 37. — Cornbrash : Belfort Parisot; Ornans *nobis.* — Oxfordien supérieur : partout. — Rauracien inférieur : Salins Marcou; Besançon, Liesle *nobis.* M. Marcou a signalé cette espèce dans le Kimméridien de la Chapelle.

Luciensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 314 n° 326. — Cornbrash : Epeugney Choffat; indiqué comme aff. *Luciensis.*

mantochensis Etallon, p. 256. — Portlandien inférieur de Mantoche a. c.

monsbeliardensis Contejean, p. 316 pl. 33 fig. 16-18. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard.

Nicoleti Etallon, p. 222. — Virgulien d'Arc r. r.

* **Nisus** d'Orbigny, synonyme de *P. articulatus.*

nudus Buvignier, *Statistique* p. 25 pl. 21 fig. 1. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray, Noiron Etallon; Avoudrey *nobis* (indiqué comme aff. *nudus*).

octocostatus Roem., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 252 pl. 35 fig. 7. — Oxfordien supérieur : partout. Cité aussi sous les noms d'*inaequistriatus* (Oppel), d'*inaequicostatus* (Oppel, Résal),

Palinurus d'Orbigny, *Prodrome* t. 1, p. 342 n° 217. — Cornbrash : Belfort Parisot.

pallliformis Etallon, p. 104. — Oxfordien supérieur de Gy.

Parisoti Contejean, p. 219 pl. 23 fig. 19-21. — Virgulien de Montbéliard r. r.

peregrinus Sow., Morris et Lycett, *Mollusca great Oolit.* t. II p. 9 pl. 1 fig, 14. — Cornbrash : Besançon Choffat 78; Rollier. Espèce voisine de *varians* et de *fibrosus.*

perstrictus Etallon, *Jura grayl.* p. 147. — Rauracien supérieur de Theuley rare.

personatus Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 75 pl. 99 fig. 5; Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 11 pl. 1 fig. 17.

— Bajocien, inférieur et moyen, très commun partout; très souvent cité sous le nom de *pumilus*.

* **pristis** Coquand et Pidancet, synonyme de *subspinosus*.

* **pumilus** Lamarck, synonyme de *personatus*.

rapa Coquand et Pidancet. — Calcaire à entroques : Morre Mus. Bes.; Pirey, Miserey Résal, très voisine d'*ambiguus*.

* **rectiradiatus** Etallon, synonyme d'*astartinus*.

Rhetus d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 314 n° 329 — Cornbrash : Verse Résal; Besançon Henry.

Schnaitheimensis Quenst., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 255 pl. 36 fig. 3. — Oxfordien supérieur : Fontenois-lez-Montbozon *nobis*. — Rauracien inférieur : partout très commun. — Rauracien supérieur : Fontenois *nobis*.

scobinella Etallon, p. 103. — Callovien : Orain, Percey.

? **semitextus** Etallon, p. 104. — Oxfordien supérieur : Calmoutier. Très voisin de *P. intertextus*.

? **sequanicus** Etallon, p. 257. — Portlandien inférieur : Mantoche. Très voisin de *mantochensis*.

Silenus d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 284 n° 421. — Bajocien inférieur : Rougemont. — Bajocien moyen . environs de Vesoul, Petitclerc 94.

* **solidus** Roemer, synonyme de *vitreus*.

spatulatus Roemer, *Nord. Oolit.* supplément p. 26 pl. 18 fig. 22. — Bathonien inférieur : Leffond *nobis*, indiqué comme cf. *spatulatus*.

subarmatus Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II, p 47 pl. 90 fig. 8. — Oxfordien supérieur : Epenouse Résal.

subcingulatus d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 374 n° 436. — Rauracien inférieur (*nobis*) : Abergement-du-Navois Choffat 78.

subfibrosus d'Orbigny, Thurmann et Etallon *Leth. Brunt.* p. 254 pl. 36 fig. 1. — Oxfordien inférieur : partout assez commun. — Oxfordien supérieur : Glères Kilian 85.

sublaevis Roemer, *Nord. Oolit.* p. 70 pl. 3 fig. 16. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard Contejean.

subspinosus Schl., Thurmann et Etallon. *Leth. Brunt.* p. 251 pl. 35 fig. 4; Quenstedt, *Jura* p. 754 pl. 92 fig. 5-6. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc. — Oxfordien inférieur : Besançon *nobis* — Oxfordien supérieur : Gy Etallon. — Rauracien inférieur : Nans Choffat 75; la Chapelle, Quingey *nobis.*

subtextorius Münst., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 256 pl. 36 fig. 4; de Loriol, *Zone à Am. tenuilobatus* p. 161 pl. 23 fig. 1-2. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94. - Oxfordien supérieur : Fontenois-lez-Montbozon, Corcelle *nobis.* - Rauracien inférieur : partout a. c. — Rauracien supérieur : Vauchoux, Ovanches, Fontenois *nobis.*

? **subvitreus** Etallon p. 222. — Ptérocérien : Chargey-lez-Autrey. Très voisin de *vitreus.*

suprajurensis Buvignier, *Statistique* p. 24 pl. 19 fig. 21-23. — A tous les niveaux de l'Astartien et du Kimméridien de Montbéliard, Contejean. — Ptérocérien : Besançon *nobis.* — Virgulien : Montbéliard Kilian 91; Consolation *nobis;* souvent désigné sous le nom de *Buchi.*

testaceus Etallon, p. 105. — Oxfordien supérieur : Granvelle

textorius Schlot., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 45 pl. 89 fig. 9; Quenstedt, *Jura* p. 78 pl. 9 fig. 12; p. 147 pl. 18 fig. 17 et p. 500 pl. 67 fig. 5. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94.

? **Thirriai** Etallon, p. 105. — Callovien : Orain, Percey. Très voisin de *demissus.*

Thurmanni Contejean, p. 315, pl. 23 fig. 10-12. — Très commun dans les lumachelles de l'Astartien inférieur et de la base de l'Astartien moyen.

vagans Sow., Morris et Lycett, *Moll great Oolit.* t. II p 8 pl. 1 fig. 12; O. Schlippe, *Fauna des Bath.* p, 131 pl. 2 fig. 5. — Bathonien supérieur : Montarlot-lez-Champlitte *nobis.* - Cornbrash : partout.

varians Roemer, *Nord. Oolit.* p. 68 pl. 3 fig. 19. — Astartien inférieur : la Chapelle Marcou,

* **Verdati** Thurmann, synonyme de *globosus*.

? **Veziani** Etallon, *Leth. Brunt.* p. 264 pl. 37 fig. 8. — Rauracien supérieur : Corcelle. — Astartien supérieur : la Gauffre *nobis*.

vimineus Sow., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 256 pl. 36 fig. 5. — Cornbrash : Haute-Saône Thirria. — Oxfordien supérieur : Sombacourt, Levier Mus. Bes. — Rauracien inférieur : Charcenne Bronn 37; Vaulgrenans Marcou. — Rauracien supérieur : la Mouille Etallon.

vitreus Roem., de Loriol, *Zone à Am. tenuilobatus d'Oberbuch.* p. 93 pl. 13 fig. 3-5. — Callovien à *anceps* : Baume *nobis*. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85. — Rauracien inférieur : Les Lavottes, Sombacourt, Vercel. — Astartien supérieur? de Sombacourt *nobis*.

Vollastonensis Lycet., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* suppl. p. 33 pl. 33 fig 2. — Bathonien inférieur : Leffond *nobis*.

HINNITES

abjectus Phillips, *Geol. Yorks.* p. 246 pl. 9 fig. 20. — Bathonien supérieur de Montbéliard *nobis*.

clypeatus Contejean, p. 317 pl. 26 fig. 14. — Astartien inférieur de Montbéliard, très rare.

inaequistriatus d'Orb., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 267 pl. 37 fig. 13. — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Les Lavottes *nobis*. — Ptérocérien : partout très commun. — Virgulien : Montbéliard Contejean ; Chargey-lez-Autrey Etallon.

tenuistriatus Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 94 pl. 105 fig. 3. — Rauracien inférieur : Belfort Parisot; Chassigny, Champlitte Etallon.

tuberculosus Goldfuss , *Petrefact.* t. II p. 93 pl. 105 fig. 2.

— Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94. — Bathonien supérieur : Besançon Résal.

velatus Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 94 pl. 105 fig. 4; Quenstedt, *Jura* p. 148 pl. 18 fig. 26. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc, 94. — Oxfordien supérieur : Besançon Mus. Bes.; notre région Choffat 78. — Rauracien inférieur : Chassigny, Champlitte Etallon.

LIMA

aciculata Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 82 pl. 101 fig. 5. — Cornbrash : Besançon Henry.

aequilatera Buvignier, *Statistique* p. 23 pl. 18 fig. 14-16. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean.

antiquata Sow., Quenstedt, *Jura* p. 79 pl. 9 fig. 11. — Bajocien inférieur : Haute-Saône Thirria.

argonnensis Buvignier, *Statistique* p. 23 pl. 18 fig. 8-10. — Ptérocérien et Virgulien : Montbéliard Contejean.

astartina Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 243 pl. 33 fig. 4. — Astartien moyen : Dole Jourdy.—Astartien supérieur : Montbéliard Contejean.

aviculata Münst, Thurmann et Etallon, p. 248 pl. 34 fig. 5. - Rauracien inférieur : Dole *nobis*.

biradiata Etallon, p. 255. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray Etallon. Assez rare.

Boyei Coquand et Pidancet. — Bajocien inférieur : Rougemontot Mus. Bes. Un individu incomplet.

brevirostris Etallon p. 100. — Oxfordien supérieur : Charcenne. Très voisine d'*ovalis*.

cardiiformis Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 25 pl. 113 fig. 3. - Bajocien inférieur : Belfort Parisot; Besançon Mus. Bes.

Contejeani Etallon, p. 220. — Virgulien d'Arc.

corallina Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 247 pl. 33 fig. 6. — Rauracien inférieur : partout assez commune. — Rauracien supérieur : Theuley-lez-Vars. Rare. Etallon.

densipunctata Roem., *Nord. Oolit.* p. 79 pl. 14 fig. 3; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 245 pl. 42 fig. 17. — Astartien supérieur et Ptérocérien : Montbéliard Contejean. — Virgulien : Chargey Etallon.

duplicata Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 26 pl. 3 fig. 6; Branco, *Der unt. Dogger* p. 112 pl. 6 fig. 6. Bajocien moyen : Montbéliard Kilian 91 ; Coulevon, Velleminfroy, Longevelle Petitclerc 94. — Callovien : Orain. — Oxfordien supérieur : Gy Etallon.

gibbosa Sow., Bronn, *Lethea geogn.* p. 335 pl. 19 fig. 11 ; Quenstedt, *Jura* p. 435 pl. 59 fig. 14 ; Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 28 pl. 3 fig. 7. — Bajocien moyen : Belfort Parisot ; Comberjon Petitclerc 94. — Bathonien inférieur : Navenne Bronn 37. — Oxfordien supérieur : Besançon Mus. Bes. Nous avons recueilli dans l'Astartien supérieur, coralligène, des environs de Morteau, un individu très voisin de cette espèce, s'il ne lui appartient pas.

grandis Roemer, *Nord Oolit.* p. 76. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny Etallon.

Greppini Etallon, *Leth. Brunt.* p. 240 pl. 32 fig. 12. — Astartien inférieur : Delain.

Halleyana Etallon, de Loriol, Royer, Tomb., *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 373 pl. 32 fig. 1. — Rauracien inférieur (*nobis*) ; Dournon Choffat 78. — Arc Etallon.

impressa Morris et Lycett, *Moll. great Oolit* t. II p. 29 pl. 3 fig. 8. — Bathonien supérieur : Port-sur-Saône *nobis*. — Cornbrash : Besançon Choffat 78.

interstincta Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 7 fig. 14. — Oxfordien supérieur : Besançon Mus. Bes.

laeviuscula Soverby, *Min. conch.* t. IV p. 112 pl. 382. — Rauracien inférieur : Belfort Parisot.

lirata Münst., Goldfuss; *Petrefact.* t. II p. 85 pl. 102 fig. 5. — Cornbrash : Besançon Henry.

magdalena Buvignier, *Statistique* p. 22 pl. 18 fig. 24-25. — Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 236 pl. 32 fig. 3.— As-

tartien supérieur : Montbéliard Contejean. — Ptérocérien : Montbéliard, la Roche *nobis*. — Virgulien : Montbéliard, Arc Etallon.

monsbeliardensis Contejean, p. 309 pl. 22 fig. 4-6. — Ptérocérien de Montbéliard.

notata Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 53 pl. 102 fig. 1. – Rauracien inférieur : Belfort Parisot.

obscura Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 27 pl. 114 fig. 2. — – Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

* **obsoleta** Contejean. synon. *spectabilis.*

ovalis Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 27 pl. 114 fig. 3. — Bathonien et Cornbrash de Belfort Parisot.

* **ovalis** Desh., synonyme de *streibergensis.*

pectiniformis Schlot., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 26 pl. 6; Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 236 pl. 32 fig. 1. — Bajocien, Bathonien, Cornbrash : partout à tous les niveaux assez commune — Oxfordien supérieur et Rauracien inférieur : partout, très commune, dans le Rauracien surtout.

Perroni Etal., p. 144. — Rauracien inférieur de Champlitte.

perrigida Etallon, *Leth. Brunt.* p. 240 pl. 33 fig 1.— Rauracien inférieur : Champlitte, Charcenne Etallon.

planulata Etallon, p. 100. — Callovien : Orain Percey. Très voisine de *pectiniformis.*

* **proboscidea** synonyme de *pectiniformis.*

Protei Etallon, p. 101. -- Callovien à *anceps* : Orain Percey. Voisine de *notata.*

punctata Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 25 pl. 113 ; Zieten, *Wurtemb.* p. 67 pl. 51 fig. 3. - Bajocien, à tous les niveaux : Belfort Parisot. – Cornbrash : Besançon Rollier.

pygmea Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 240 pl. 32 fig. 9. — Astartien moyen : La Nantillère Ogérien· — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean ; Autrey rare Etallon.

pyxidata Etallon, *Monog. du cor.* p 128. — Rauracien inférieur : Chassigny très rare.

radula Contejean, p 306 pl. 22 fig. 11-14. — Virgulien de Montbéliard, très rare.

Renevieri Etallon, *Leth. Brunt* p. 246 pl. 34 fig. 4.— Rauracien inférieur : Vauchoux *nobis*. — Rauracien supérieur : Rupt *nobis*.

rigida Sowerby, *Min. conch.* t. II p. 27 pl. 114 fig. 1. Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 101 pl. 101 fig. 7. — Bathonien et Cornbrash de la Haute-Saône Thirria.

* **rigida** Thurmann *non* Sowerby, synonyme de *perrigida*.

rigidula Phillips. *Geol. Yorks.* p. 116 pl. 7 fig. 13 ; Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* suppl. p. 42 pl. 33 fig. 7. — Bathonien inférieur : Belfort Parisot, Leffond *nobis*.

rhomboïdalis Contejean p. 310 pl 22 fig. 7-9. — Ptérocérien de Montbéliard, très rare. — Virgulien d'Arc très rare, Etallon.

semicircularis Münst , Goldfuss, *Petref.* t. II p 83 pl. 101 fig. 6; Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 29 pl. 3 fig. 3. - Bajocien inférieur : Rougemontot Résal. — Bajocien moyen : Frotey, Longevelle Petitclerc 94 — Bathonien supérieur : Maîche Kilian 84 ; indiquée comme cf. *semicircularis*.

semicostata Etallon, p. 256. — Portlandien inférieur : Gray, Mantoche.

semielongata Etallon, *Leth. Brunt.* p. 237, pl. 32 fig. 4. — Rauracien inférieur : Chassigny, Marnay, assez rare, Etallon.

semipunctata Etallon, *Leth. Brunt.* p. 244 pl. 33 fig 7.— Astartien moyen : Dole Jourdy.

semi. cabrosa Etallon, p. 101. — Callovien d'Orain.

spectabilis Contejean, p. 307 pl. 22 fig. 1-3. — Astartien supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard. — Virgulien de Gray Etallon.

Streibergensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 370 n° 391. C'est *L. ovalis* Desh. (*non* Sow.), Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 82 pl. 101 fig. 4. — Rauracien inférieur : Belfort Parisot.

subantiquata Roemer, *Nord. Oolit.* p. 78. — Ptérocérien de Belfort Parisot.

subcardiiformis Grepp., Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 118 pl. 2 fig. 7. — Bajocien supérieur : Pouilley, Morre *nobis*.

subglabra Etallon, p. 145. — Rauracien inférieur : Prélost.

substriata Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 88 pl. 103 fig. 1. — Rauracien inférieur : Besançon Résal : Mus. Bes.

sulcata Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II, p. 84 pl. 102 fig. 4; Quenstedt, *Jura* p. 378, pl. 51 fig. 2. — Calcaire à entroques : environs de Vesoul, assez répandue, Petitclerc 94. — Bathonien et Cornbrash de Belfort Parisot.

tegulata Münst , Goldfuss., *Petrefact.* t. II p. 89 pl. 102 fig. 15. — Callovien : Orain, Percey Etallon a. c.

tenuistriata Münst. Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 82 pl. 108 fig. 3. — Callovien à *anceps* : Orain, très rare, Etallon.

tumida Roem., Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 246 pl. 34 fig. 3. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

? **Thiollieri** Coquand et Pidancet. — Bathonien supérieur de Besançon Résal ; Mus. Bes., un échantillon défectueux.

virdunensis Buvignier, *Statistique* p. 23 pl. 18 fig. 30-35. — Virgulien de Montbéliard Contejean.

virgulina Thurmann *Leth. Brunt.* p. 245 pl. 38 fig. 8. — Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard Contejean.

? **Vivieri** Coquand et Pidancet. — Bajocien supérieur : Besançon Mus. Bes., un échantillon très incomplet.

CARPENTARIA

Eudesi Etallon p. 148. — Rauracien supérieur : Theuley r.

ostreiformis Etallon, *Monog. cor.* p. 137. — Rauracien supérieur : La Mouille.

semivirgularis Etallon, *Monog. Cor.* p. 136. — Rauracien supérieur : La Mouille.

SPONDYLUS

dejectus Etallon, *Monog. cor.* p. 138. — Rauracien supérieur : La Mouille.

ovatus Contejean, p. 318 pl. 24 fig. 3-4. — Astartien supérieur de Montbéliard.

suprajurensis Etallon, p. 149. — Rauracien supérieur : Theuley.

tenuistriatus Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 94 pl. 105 fig. 3. — Rauracien inférieur : Chassigny, Champlitte Etallon.

PLICATULA

armata Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 101 pl 107 fig 1; Quenstedt, *Jura* p. 436 pl. 59 fig. 17. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

Chavanni Choffat. Citée par M. Choffat dans la faune des *Marnes de Champforgeron : Mém. Soc. d'Emul. du Doubs* 1878 p. 169.

horrida Contejean, p. 318 pl. 24 fig. 7. — Astartien inférieur de Montbéliard ; assez rare.

impressae Quenstedt, *Handbuch der Petrefacten* pl. 41 fi. 27. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

peregrina d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 342 n°322. — Callovien et Oxfordien inférieur : Orain, Champlitte Etallon.

subserrata Quenstedt, *Jura* p. 499 pl. 66 fig. 34 et p. 581 pl. 73 fig. 45 et 46. — Cornbrash : Salins Marcou; Epeugney Choffat 78; Belfort Parisot. — Callovien : partout, assez commune aux deux niveaux. — Oxfordien inférieur : Quenoche, Tarcenay *nobis*.

tubifera Lamarck, *Anim. sans vertèbres* t. VI, p. 180 n° 10 ; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 268. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian ; Torpes *nobis*.

ATRETA

imbricata Etallon *Leth. Brunt.* p. 269 pl. 42 fig. 8. — Rauracien inférieur : partout commune.

kelloviana Etallon, p. 106. — Callovien : Orain, Percey.

PLACUNOPSIS

gingensis Quenstedt, *Jura* p. 379 pl. 51 fig. 3; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 116 pl. 1 fig. 19. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc.

jurensis Roemer, *Nord. Oolit.* p. 64, pl. 16 fig. 1.— Rauracien inférieur : Champlitte Etallon r.

ANOMIA

ararica Etallon p. 258. — Portlandien inférieur de Mantoche r. r.

calvifrons Etallon, p. 223. — Virgulien : Arc r. r.

monsbeliardensis Contejean, p. 324 pl. 24 fig. 9-14. — Astartien moyen, partie inférieure, dans les lumachelles à Astartes : Montbéliard Contejean ; Besançon Etalans *nobis*.

Nerinea Buvignier, *Statistique* p. 26 pl. 20 fig. 16-20. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

percrassa Etallon, p. 258. — Portlandien inférieur de Noiron r. r.

suprajurensis Buvignier, *Statistique* p. 26 pl. 20 fig. 25-27. — Portlandien inférieur : Velleclaire Etallon. — Portlandien supérieur : les Auberges *nobis* très rare.

undata Contejean, p. 324 pl. 25 fig. 6-8. — Virgulien de Montbéliard ; très rare.

OSTREA

acuminata Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 3 pl. 1 fig. 1 ; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 168 pl. 1

fig. 3-7. — Bathonien inférieur : partout, très abondante quand ce sous-étage est marneux, moins lorsqu'il est en partie marno-calcaire et en partie calcaire ; rare lorsqu'il est entièrement calcaire. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62.

alimena d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 343 n° 228. — Callovien à *anceps* : Clucy d'Orbigny 50 ; Orain, Percey Etallon.

alligata Quenstedt, *Jura* p. 752 pl. 91 fig. 25 ; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 277 pl. 40 fig. 9 — Rauracien inférieur : Champlitte, Grandecourt Etallon.

* **amor** d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 342 n° 226 ; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 115. C'est *colubrina* Goldfuss (*Petrefact.* t. II pl. 74) *non* Lamarck. — Rauracien inférieur : Besançon, Salins Marcou, sous le nom de *colubrina*. Voir ***hastellata***.

archetypa Phillips, *Geol. Yorks* pl 6 fig. 9. — Callovien : Orain, Percey Etallon.

astartina Etall., p. 187. — Astartien, inférieur et moyen : Achey, Oyrières Ecuelle assez commune.

auriformis Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 273 pl. 38 fig. 9. — Astartien moyen : Dole Jourdy. — de l'Astartien moyen au Virgulien : Montbéliard Contejean.

bathonica d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 315. — Bathonien : Salins d'Orbigny 50.

bruntrutana Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 273 pl. 38 fig. 9, sous le nom d'*auriformis* ; de Loriol, Royer Tombeck, *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 299 pl. 24 fig. 7-18. — Partout très commune à tous les niveaux de l'Astartien et du Kimméridien ; un peu moins répandue cependant dans le Virgulien. On rencontre dans le Portlandien une espèce très voisine que nous désignerons, avec Etallon, sous le nom de *grayensis*.

calceola Goldf., Zieten, *Wurtemberg*, p. 62 pl. 47 fig. 2 ; Quenstedt, *Jura* p. 352 pl. 48 fig. 1-3. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc.

caprina Merian. — Argovien : Sombacourt ***nobis***.

catalaunica de Loriol, *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 40 pl. 23 fig. 15. — Virgulien de Besançon *nobis.*

* **colubrina** Goldfuss, synonyme de *hastellata.*

costata Sow., Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 113 pl. 1 fig. 11-12. — Bathonien supérieur : Bavans *nobis.* — Cornbrash : partout.

cotyledon Contejean p. 319 pl. 24 fig. 15-17. Cette espèce a été rencontrée par l'auteur, à tous les niveaux de l'Astartien et du Kimméridien de Montbéliard. En dehors de cette région — Astartien inférieur : Maîche Kilian 84; *nobis.* — Astartien, moyen et supérieur : Dole Jourdy. — Virgulien : Arc Etallon. Elle n'est commune nulle part.

dilatata Sow., Buvignier, *Statistique* p. 25 pl. 5 fig. 10-11. — Oxfordien supérieur : partout. — Rauracien inférieur : Fontenois, Corcelle, Hôpital-Saint-Lieffroy, Vercel *nobis.*

discoïdea Etallon, p. 150. — Rauracien inférieur : Champlitte, Preslot assez commune.

dubiensis Contejean, p. 320 pl. 21 fig. 4-11. — Astartien inférieur : Montbéliard. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean ; Dole Jourdy.—Astartien supérieur : Dole Jourdy.

eduliformis Schlot., Zieten, *Wurtemb.* p. 60 pl. 45 fig. 1. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc. — Bajocien supérieur : La Grâce-Dieu Résal ; Maîche Kilian sous le nom d'*explanata.* Cette espèce est citée aussi, dans le Callovien de Belfort (Parisot), dans le Rauracien de diverses localités, aux environs de Salins (Marcou), par suite probablement d'une confusion avec d'autres espèces voisines.

Ermontiana Etallon, *Leth. Bruut.* p. 270 pl. 38 fig. 6. — — Astartien supérieur : Montbéliard Contejean : La Nantilière Ogérien. — Ptérocérien : Montbéliard Contejean ; Pontarlier *nobis.* Elle est indiquée par MM. Etallon et Ogérien sous le nom de *gryphoïdes.*

exogyroïdes Roemer, *Nord. Oolith.* p. 61 pl. 3 fig. 4. — Astartien, inférieur et moyen : Montbéliard Contejean.

* **explanata** Sowerby, synonyme d'*eduliformis.*

ferruginea Terq., Branco, *Der unt. Dogger* p. 107 pl. 7 fig. 1. — Bajocien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

gigantea Sow., Buvignier, *Statistique* p. 25 pl. 5 fig. 12-13. — Oxfordien supérieur : Besançon Mus. Bes. — Rauracien inférieur : Pagnoz Marcou.

grayensis Etallon, p. 257. — Portlandien inférieur des environs de Gray. — Portlandien supérieur : Morteau *nobis* sous le nom de *bruntrutana* avec laquelle nous l'avons confondue ; elle en diffère d'ailleurs fort peu.

gregarea Sow., Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t II p. 4 pl. 1 fig. 2; Quenstedt, *Jura* p. 751 pl. 91 fig 28. — Cornbrash : Besançon Choffat 78 ; Tarcenay *nobis*. — Callovien : Belfort (dans les deux zones) Parisot. — Oxfordien inférieur : Belfort Parisot ; Besançon Mus. Bes. — Oxfordien supérieur : Haute-Saône Thirria. — Rauracien inférieur : Montbéliard Contejean 62 ; Glères, Ferrette Kilian 85.

grypheata Schlotheim. — Oxfordien supérieur : Poupet Oppel 66.

* **gryphoïdes** Contejean, *non* Zieten, synon. d'*Ermontiana*.

hastellata Schlot., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* pl. 39 fig. 12; Roeder, *Ter. à Chailles* p. 29 pl. 1 fig. 2 l'indique comme synonyme d'*amor* d'Orb. et de *colubrina* Gold. *non* Lamk. — Oxfordien supérieur : Glères Kilian 85. — Rauracien inférieur : Besançon, Salins Marcou.

intricata Contejean, p. 323 pl. 25 fig. 6-8. — Virgulien de Montbéliard r. r.

Knorri Voltz., Quenstedt, *Jura* p. 497 pl. 66 fig. 37-42. — Cornbrash : Besançon Rollier ; Montbéliard Kilian 91.

Kunckeli Zieten, *Wurtemberg* p. 63 pl. 48 fig. 1. — Bajocien inférieur : Salins Marcou.

lapicida Etallon, p. 222. — Virgulien de Chargey.

Marshii Sow., Bronn, *Leth. geogn.* t. I p. 311 pl. 18 fig. 17 ; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 114 pl. 1 fig. 14-15. — Bajocien, Bathonien et Cornbrasch : partout, commune à tous les niveaux.

monsbéliardensis Contejean, p. 321 pl. 26 fig. 1-4. — Astartien moyen : Dole Jourdy. — Astartien supérieur et Ptérocérien de Montbéliard.

multiformis K. et D. de Loriol Royer, Tombeck.. *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 404, pl. 23 fig. 16-20. — Rauracien inférieur (*nobis*) : le Crouzet Choffat 78. — Astartien inférieur : Montbéliard Contejean; Ecuelle Etallon. — Astartien moyen : Montbéliard; Oyrières Etallon; Dole Jourdy.

nana Sowerby *Min. Conch.* t. IV p. 113 pl. 383 fig. 3; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 275 pl. 39 fig. 7. — Oxfordien inférieur : Glère Kilian 85. — Astartien inférieur : Ecuelle, Vars Etallon; Dole Jourdy; Dole, Ornans, Consolation *nobis*. — Astartien moyen : Oyrières Etallon; Dole Jourdy; Vercel *nobis*. — Astartien supérieur : Dole Jourdy.

obscura Sowerby, Quenstedt, *Jura* p. 498 pl. 66 fig. 35-36; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 109 pl. 1 fig. 5-6 (indiquée comme synonyme de *O. acuminata*); Riche, *Jurass. inf.* p. 71 pl. 1 fig. 1-8. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. — Bajocien moyen : environs de Vesoul Petitclerc 94. — Bathonien inférieur : Belfort Parisot. — Cornbrash , Besançon Choffat; Palente, Laissey. Epeugney Henry; Tarcenay *nobis*. — Callovien et Oxfordien? de Belfort Parisot.

Parandieri Coquand et Pidancet. — Cornbrash : grande espèce : partout assez répandue, à la partie supérieure de ce sous-étage.

* **Phaedra** d'Orbigny, synonyme de *sublobata*.

polymorpha Münst., Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 31 pl. 86 fig. 1. — Bajocien inférieur : Belfort Parisot. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc.

pulligera Goldf., de Loriol, Royer et Tombect , *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 402 pl. 24 fig. 1-6; et (sous le nom de *solitaria*) Thurmann et Etallon *Leth. Brunt* ; p. 281 pl. 40 fig 4. Cette espèce est désignée aussi comme *solitaria* et *semi-solitaria*. — Rauracien inférieur : Chassigny, Neuvelle Etallon. — Rauracien supérieur : la Mouille Etallon ; Nan-

cray *nobis*. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean ; la Chapelle Marcou. — Astartien supérieur : Montbéliard, Oyrières Etallon. — Ptérocérien : partout. — Virgulien : Montbéliard. Très commune partout, dans le Ptérocérien, rare ailleurs.

? **quadrata** Etallon, *Leth. Brunt.* p. 277, pl. 39 fig. 8. Cette espèce est probablement identique à *O. reniformis*. Nous l'avons recueillie dans l'Oxfordien supérieur, à Corcelle et à Vercel ; dans le Glypticien partout, elle y est très commune ; dans l'Astartien supérieur ? à Sombacourt.

rastellaris Münst., Quenstedt, *Jura* p. 625 pl. 77 fig. 21 ; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 278 pl. 39 fig. 11. — Bajocien moyen : Longevelle Petitclerc (indiquée comme cf. *rastellaris*). — Callovien : Orain Etallon. — Oxfordien supérieur : Granvelle Etallon ; Corcelle, Montbozon *nobis*.— Rauracien inférieur : partout assez commune. Assez abondante, en tous lieux, dans le Glypticien, rare ailleurs.

reniformis Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 34 pl. 86 fig. 7 ; Schlippe, *Fauna des Bath.* p. 115 pl. 1 fig. 13 ; Roeder, *Ter. à chailles* p. 36 pl. 1 fig. 3 ; pl. 2 fig. 1 ; est indiquée par cet auteur comme synonyme de *quadrata*. — Bathonien inférieur : Leffond *nobis* — Bathonien supérieur : Besançon *nobis*. — Oxfordien supérieur : Glères Kilian ; Corcelle, Vercel *nobis*. — Rauracien inférieur : partout *nobis*. — Astartien supérieur ? de Sombacourt *nobis*. Nous l'avons, le plus souvent, désignée sous le nom de *quadrata*.

Roemeri d'Orbigny *Prodrome* t. 2 p. 54 n° 177 C'est *O. carinata* Roemer (*Nord. Oolit.* p. 66 pl. 3 fig. 15), *non carinata* Sowerby. — Astartien, inférieur et supérieur, Ptérocérien et Virgulien de Montbéliard Contejean.

sandalina Goldfuss, *Petrefact.* t. II p. 21 pl. 79 fig. 9 ; Roeder, *Ter. à Chailles* p. 32 pl. 1 fig 2. — Callovien (les deux zones) : Belfort Parisot. — Oxfordien inférieur : Champlitte Etallon. — Oxfordien supérieur : Glère Kilian 85. — Glypticien : Nans Choffat 75 ; Quingey, la Chapelle, By *nobis*.

— Astartien, à tous les niveaux : la Chapelle Marcou; Montbéliard Contejean; la Nantillère Ogérien.

seminana Etallon, p. 107. — Callovien : Orain, Percey a. c.

* **semisolitaria** Etallon, synonyme de *pulligera*.

sequana Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 270 pl. 39 fig 1. — Astartien inférieur : Gray Etallon. — Astartien supérieur ; la Chapelle Marcou. — Kimméridien : la Peyrouse, Allondans Mus. Bes.

* **solitaria** synonyme de *pulligera*.

Sowerbyi Morris et Lycett, *Moll. great Oolit.* t. II p. 4 pl. 1 fig. 3 — Cornbrash : Dole, Belfort *nobis*.

* **spiralis** Goldfuss, synonyme de *bruntrutana*.

subcrenata d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 285 n° 432, c'est *O. crenata* Goldfuss (*Petrefact.* t. II p. 6 pl. 72 fig. 13), *non* Gmeli. — Bajocien inférieur : Salins d'Orbigny 50; Comberjon, Bourguignon-lez-Morez, Belfort, Musée de Vesoul.

subhastellata Etallon, p. 257. — Portlandien inférieur de Mantoche.

sublobata Desh., décrite sous le nom de *Phaedra*, d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 285 n° 434; et figurée sous ce nom : Chapuis et Dew., *Description des foss. des ter. sec. du Luxembourg* pl. 35 fig. 1. — Bajocien inférieur : Fontenelle-lez-Montby, environs de Vesoul Petitclerc 94.

subnana Etallon, *Leth. Brunt.* p. 276 pl. 39 fig. 4. — Rauracien inférieur : Champlitte, Grandecourt Etallon.

suborbicularis Roemer, *Nord. Oolit.* suppl p. 21. — Rauracien inférieur : Champlitte Etallon. — Rauracien supérieur : La Mouille.

subreniformis Etallon, de Loriol, Roy., Tomb., *Jurass. sup. Haute-Marne* p. 410 pl. 24 fig. 26. — Rauracien inférieur : environs de Besançon *nobis* 82.

sulcifera Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 9 fig. 35. — Bajocien inférieur de Belfort Parisot.

suprajurensis Etallon, p. 258. — Portlandien inférieur : Noiron, Fretigney, rare.

Thurmanni Etallon, *Leth. Brunt.* p. 273 pl. 38 fig. 7. — Rauracien inférieur : Dournon Choffat 78, indiquée comme cf. *Thurmanni*. — Virgulien : Arc, Feurg Etallon.

undosa Béan., Phillips, *Geol. Yorks.* pl. 6 fig. 4. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot.

? **vallata** Etallon, *Leth. Brunt.* p. 278. — Rauracien inférieur : Champlitte, Marnay, Grandecourt. N'est probablement qu'une variété de *rastellaris*.

virgula Dfr., Thurmann et Etall., *Leth. Brunt.* p. 275 pl. 39 fig. 10; de Loriol, Roy., Tomb., *Jurass. sup. Haute-Marne* p 397 pl. 23 fig. 8-14. — Virgulien : partout très commune dans les couches marneuses, moins dans les bancs calcaires. Sa présence dans le Portlandien inférieur, nous paraît encore douteuse.

BRACHIOPODES

MEGERLEA

pectunculoïdes Schlotheim, *die Petrefactenkunde* 1820 p. 271. D'après Oppel, *die Juraform.*. p. 697, cette espèce a été figurée par Zieten, *Wurtemb.* p. 58, pl. 43 fig, 4, sous le nom de *Terebratula tegulata* Schlot. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny Etallon r :

pectunculus Schlotheim, *Die Petrefactenkunde* 1820 p. 272. — Rauracien inférieur : Champlitte, Chassigny Etallon r.

TEREBRATELLA

* **Etalloni** Choffat, synonyme de *Fleuriausa*.

Fleuriausa d'Orbigny, *Prodrome* t. II, p. 25 n° 398. — Rauracien inférieur : Sombacourt Mus. Bes.

WALDHEIMIA

Bernardina d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 377 n° 475; de Lapparent et Fritel *Foss. second.* t. II pl. 8 fig. 17-18. — Oxfordien inférieur : Besançon, Salins d'Orbigny; Maiche Kilian 84.

biappendiculata Desl., citée par Etallon (p. 328), dans le Callovien d'Orain, de Percey et de Sacquenay.

bucculenta Sowerby, *Min. conch.* t. V. p. 54 pl. 438 fig. 2; Davidson *British oolit. and lias. Brachiop.* p. 55 pl. 13 fig. 8; Douvillé, *Sur quelques brachiopodes du ter. Juras.* p. 88, synonyme de *Parandieri*, et désignée sous ce nom, par presque tous nos géologues, et par nous-même. — Oxfordien supérieur : partout assez commune.

cardium Lamck.; *Paléont. Franc. Ter. jur. Brachiopodes* p. 388 pl. 6 fig. 4; pl. 111, 112, 113, 114. — Bathonien supérieur : Raynans, Quingey *nobis*. — Cornbrash : Gray Bertrand; Besançon Choffat; Henry; Rollier.

delemontiana Opp., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 289 pl. 42 fig. 2. — Rauracien inférieur : partout assez commune. Elle est souvent indiquée comme *delemontana.*

digona Sow.; *Pal. franc. Ter. jur. Brachiopodes* p. 430 pl. 121, 122 et 123 fig. 1-7. — Cornbrash (partie supérieure): partout commune.

egena Douvillé, *Sur quelques Brachiopodes du Ter. juras.* p. 91 pl. 4 fig. 10-11. — Astartien, inférieur et moyen : partout, plus commun dans l'Astartien inférieur.

grayensis Etallon, p. 258. — Portlandien inférieur : Mantoche, Gray, Noiron, Cresancey.

humeralis Roem., Douvillé, *Sur qq. Brachiopodes juras.* p. 93 pl. 4 fig. 12. — Astartien, à tous les niveaux : assez commune partout, mais plus répandue à la partie supérieure.

hypocirta Desl, citée par Etallon (p. 108), dans le Callovien, à Orain et à Percey.

impressa de Buch, Quenstedt, *Jura* p. 575 pl. 73 fig. 2-8. — Oxfordien inférieur : partout commune. – Oxfordien supérieur : notre région Choffat 78 ; Longemaison *nobis*.

obovata Sow., Dadvidson, *British oolit. and lias. Brachiopoda* p. 39 pl. 5 fig 14-17 ; *Pal. franc. Ter. jur. Brachiopodes* p. 447 pl. 125 et 126. — Cornbrash (marnes inférieures) : Besançon Choffat 78 ; *nobis*. — Callovien à *anceps* : Baume *nobis*. C'est certainement cette espèce que M. Henry a indiquée, comme aff. *digona*, dans les marnes de Champforgeron.

ornithocephala Sow., Davidson, *British. oolit. Brachiopoda* p. 40 pl. 7 fig. 6, 13 et 23 ; Haas et Petri, *Die Brachiopoden der Juraform.* p. 292 pl. 15 fig. 5-14. 15-17, 26. — Bathonien inférieur : Navenne Bronn 37. - Bathonien supérieur : Besançon, Feule, Saint-Hippolyte *nobis*. Cornbrash : Montbéliard Kilian. Assez commune dans le Bathonien supérieur, plus rare ailleurs.

pala de Buch., Quenstedt, *Jura* p. 493 pl. 66 fig. 19-20. — Callovien à *anceps* : partout assez commune.

* **Parandieri** Etallon, synonyme de *bucculenta*.

subbucculenta Chap. et Dew., Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.*p. 291 pl. 14 fig. 22-24 ; pl. 15 fig. 1-4, 15-17. — Bajocien supérieur : Leffond, Besançon, Quingey, Myon *nobis* a. c. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94 r. r.

umbonella Desl., citée par Etallon (p. 109) dans le Callovien d'Orain.

TEREBRATULA

? **alata** de Buch., citée par Marcou, dans l'Astartien de la Chapelle.

Bauhini Etallon, *Leth. Brunt.* p. 285 pl. 41 fig. 6. — Rauracien inférieur . Dole, Amancey *nobis.*; Besançon, Mus. sous le nom de *vesuntica*.

bicanaliculata Schlot., Douvillé, *Quelques Brachiopodes*

des ter. jur. p. 82 pl. 3 fig. 1. — Oxfordien supérieur : Besançon, Scey-en-Varais Résal.

* **biplicata** Sow., sous le nom de *biplicata*, on a confondu plusieurs espèces dont le bord frontal est marqué d'un double pli ; l'espèce de Sowerby est synonyme de *bisuffarcinata* Zieten, et peut-être aussi de *bicanaliculata* Schlot. M. Marcou indique, dans le Vesulien, à Besançon et à Salins, *T. biplicata infrajurensis* Thurm.; cette désignation doit se rapporter, à *globota* ou à *maxillata*. *T. biplicata medio-jurensis* Thurm., de l'Oxfordien de Salins, d'après M. Marcou, doit, croyons-nous, être considérée comme identique à *dorsoplicata*, de même que *T. biplicata suprajurensis* Thurm , doit l'être à *subsella*. Cette dernière synonymie est donnée par M. de Loriol (*Portlandien de l'Yonne*, p. 216).

bisuffarcinata Schlot., Hipp. Haas, *Kritische Beitraege* 1893, p. 127 pl. 18 fig. 1-6. — Oxfordien (Argovien) : Pontarlier Bertrand 87. — Rauracien inférieur : Besançon Rollier. Nous avons rencontré, partout dans l'Argovien, une espèce voisine que nous avons indiquée comme aff. *bisuffarcinata*, et que nous croyons devoir rapporter à *farcinata*.

Bourgueti Etallon, *Leth. Brunt.* p. 286 pl. 41, fig. 4-5; Douvillé, *Brachiopodes du ter. juras.* p. 74 pl 1 fig. 4-5. — Rauracien inférieur : Nans Choffat 75 ; Dole, Eclans Douvillé 85 ; Montbéliard Kilian 91 ; a été souvent confondue avec *Galliennei*, et indiquée comme telle.

calloviensis d'Orbigny, *Prodrome* t. I, p. 344 n° 248. — Oxfordien, inférieur et supérieur : Besançon Rollier.

cincta Cotteau, Douvillé, *Brachiop. du ter. juras.* p. 78 pl. 2 fig. 5, 6 et 7. — Ptérocérien du Doubs, Kilian *in* Douvillé.

coarctata Parck., Quenstedt, *Jura* p. 194 pl. 66 fig. 24; Davidson, *Brit. oolit. and lias. Brachiop.* p. 59 pl. 13 fig. 13-15. — Cornbrash : partout.

conglobata Deslongchamps *Pal. franc. Ter. jur. Brachiopodes* p. 206 pl. 42 fig. 11 ; pl. 57 fig. 7 ; Haas et Petri, *Bra-*

chiopoden der Juraform. pl. 8 fig. 18. — Bajocien inférieur : Besançon *nobis*. Voir *globata*, espèce dont elle est très voisine si elle ne lui est pas identique.

crassicornis Etallon, p. 185. — Astartien supérieur : Oyrières r. r.

dorsocurva Etallon, H. Haas, *Kritische Beitraege zur Kennt. jurass. Brachiop.* p. 26 pl. 2 fig. 1-2. — Cornbrash : Maizières, Tarcenay Haas. — Rauracien inférieur : Besançon Coq. et Pid., sous le nom de *subcoarctata* Mus. Bes.

dorsoplicata Suess., Eug. Deslongchamps, *Bull. Soc. Linn. de Normandie* 1855-1856 p. 97; ibid. *Mem.* t. II pl. 1 fig. 7-14. -- Cornbrash : Epeugney Choffat 78. — Callovien, inférieur et supérieur : partout c, — Oxfordien, inférieur et supérieur : partout commune, surtout dans l'Oxfordien inférieur.

elliptoïdes Moesch., *Beitraege zur geolog. Karte der Schweiz* 1867 p. 313 pl. 6 fig. 7. — Oxfordien supérieur : Besançon Bertrand 83. — Rauracien inférieur : Liesle Bertrand 83; Dole, Fertans *nobis*.

Faivrei Coq. et Pid., citée par M. Résal dans le Cornbrash de Mouillevillers.

farcinata Douvillé, *Brachiopodes du ter. juras.* p. 84 pl. 3 fig. 4-5. — Rauracien inférieur : Dole Jourdy, *in* Douvillé. C'est à cette espèce, croyons-nous, qu'il faut rapporter les Terebratules de l'Argovien que nous avons indiquées comme aff. *bisuffarcinata*.

Fleischeri Oppel, Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.* p. 264 pl. 9 fig. 15-18; pl 10 fig. 18-19. — Cornbrash : Montbéliard Kilian 91.

Gallienei d'Orb., Douvillé, *Brachiopodes du ter. juras.* p. 63 pl. 1 fig. 1. — Oxfordien supérieur : partout. — Rauracien inférieur : partout a. c.

Gesneri Etallon, *Leth. Brunt.* p. 287, pl. 41, fig. 10. — Astartien supérieur : Oyrières, Dampvans, Chargey. r. r.

globata Sow., *Pal. franc. Ter. jur. Brachiopodes* p. 336

pl. 98, 99, 100 et 101; Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.* p. 259 pl. 9 fig. 1-4, 19-20; pl. 10 fig. 1-10, 11-14; pl. 11 fig. 15-16. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94 a. c. — Bathonien, inférieur et supérieur : partout, plus commune dans le supérieur. — Cornbrash : Montbéliard Kilian 91 ; Clerval *nobis.*

insignis Schub., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p 287 pl. 41 fig. 9. — Oxfordien supérieur : Montcierge, Ornans *nobis.* — Rauracien inférieur : partout.

intermedia Sow., Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.* p. 260 pl. 11, fig. 7-8, 11, 13-14; pl. 12 fig. 3. — Bathonien supérieur : Montbéliard Kilian 91; Port-sur-Saône *nobis.* — Cornbrash : partout, surtout dans l'assise marneuse de la base c.

Julii Oppel, Douvillé, *Brachiopodes du ter. juras.* p. 54.— Callovien à *anceps* des environs de Salins Oppel 57.

Kleinii Lamk., *Pal. franc. Brachiop.* p. 197 et suiv. pl 55 fig. 2, variété de *perovalis* Sow. — Bajocien supérieur : Morre *nobis.*

Kurri Oppel, Douvillé, *Brachiopodes du ter. juras.* p. 55 pl. 4, fig. 2. Cette espèce est probablement celle qu'Etallon signale dans le Rauracien inférieur de la Chapelle, sous le nom de *retifera*: Douvillé, *loc. cit.*

lagenalis Schlot,. Haas et Petri, *Brachiop. der Juraform.* p. 289 pl. 15 fig. 26-27. — Cornbrash : Belfort Haas et Petri. — Callovien à *anceps* : Belfort Parisot. Marcou l'indique dans le Rauracien inférieur de Salins, par suite de confusion avec *Delemontiana.*

longiplicata Oppel, *Die Juraform.* p. 569. — Callovien à *anceps :* Salins Marcou *in* Oppel.

maxillata Sow., Davidson, *British oolit. and lias Brachiop.* p. 50 pl. 9 fig. 1-9; Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.* p. 260 pl. 11 fig. 7, 8, 11, 13, 14; pl. 12 fig. 3. — Bathonien inférieur : Montbéliard Kilian. — Bathonien supérieur : Maîche, Glère Kilian; Montarlot-lez-Champlitte, en-

virons de Montbéliard et de Belfort *nobis.* — Cornbrash : Besançon Rollier ; *nobis.* Les individus que nous avons recueillis dans le Cornbrash des environs de Besançon, diffèrent légèrement des types figurés par les auteurs cités, et se rapprochent d'*intermedia;* il serait peut-être préférable de les indiquer comme *submaxillata.*

moravica Glock., Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 286 pl. 41 fig. 8. — Rauracien supérieur : La Mouille Etallon.

nutans Mer., citée par M. Rollier dans le Rauracien inférieur de Besançon.

orbicularis Sowerby, *Min. conch.* t. VI, p. 67 pl. 535 fig. 2, 3. — Cornbrash : Tarcenay Résal.

perglobata Etallon, p. 108. C'est *globata* Boyé (*non* Sowerby), *Géol. Doubs. Mém. Soc. Emul.* 1843 pl. 11 fig. 3. — Oxfordien supérieur : Virey, Charcenne.

perovalis Sow. (*non* Push), Davidson, *Brit. oolit. and lias Brachiopoda* p. 51 pl 10 fig. 1-6. — Bajocien inférieur : Salins Marcou ; Montbéliard Contejean 62. Bajocien moyen : Comberjon, Longevelle Petitclerc 94. - Bajocien supérieur : Morre *nobis.* (var. *Kleinii*). — Bathonien ? de la Haute-Saône Thirria.

* **perovalis** Push, synon. *Bourgueti.*

portlandica Etallon, p. 258. — Portlandien inférieur : Gray. Mantoche ; très voisine de *subsella.*

retifera Etallon, *Jura graylois* p. 151 et *Leth. Brunt.* pl. 41 fig. 11. — Rauracien inférieur : Champlitte. Voir *Kurri.*

* **reticulata** Schl., synonyme de *coarctata* p. p., de *subreticulata* p. p. et de *Kurri* p. p. M. Résal a signalé *reticulata* dans l'Oxfordien ? de Besançon.

Saemanni Oppel, *die Juraform.* p. 570. — Callovien à *anceps :* Clucy Oppel 57 ; Choffat 78.

semifarcinata Etallon, Douvillé, *Brachiopodes du ter. jurass.* p. 83 pl. 3 fig. 2. — Rauracien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

simplex Buckmann, Davidson, *British oolit. and lias. Brachiopoda* p. 48 pl. 8 fig. 1-3. — Bajocien supérieur : Besançon Rollier.

subcanaliculata Oppel, *Die Juraform.* p. 569. — Callovien : Orain, Percey Etallon

* **subcoarctata** Coq. et Pid., synonyme de *dorso-curva* Etallon.

submaxillata Morris, Davidson, *British oolit. and lias. Brachiopoda* p. 51 pl. 9 fig. 10-12. — Bathonien supérieur (*nobis*) : Montbéliard Kilian 91.

subsella Leym., de Loriol, *Portlandien de l'Yonne* p. 216-218 pl. 13 fig. 11-12; Thurmann et Etallon, *Leth. Brunt.* p. 283 pl. 41 fig. 1, sous le nom de *suprajurensis*, plus spécialement *a b c.* — Se rencontre à tous les niveaux, de l'Astartien au Portlandien inclusivement, est surtout commune dans le Ptérocérien, mais n'est rare nulle part.

? **suprajurensis** Thurmann, *Leth. Brunt.* p. 283 pl. 41 fig. 1, *d e f* plus spécialement ; Haas, *Kritische Beitraege zur Kennt. jurass. Brochiopoden* p. 137 pl. 21 fig. 6-8, indiquée comme variété de *subsella*. C'est cette opinion que nous croyons devoir adopter. La distribution de *suprajurensis* est la même que celle de *subsella*.

ventricosa Hartmann *in* Zieten, *Wurtem.* p. 52 pl. 40 fig. 2; Haas et Petri *Die Brachiop. der Juraform.* p. 253 pl. 8 fig. 17. — Bajocien moyen : environs de Vesoul Petitclerc 94; Saint-Hippolyte *nobis*. — Bathonien inférieur : Montbéliard Kilian 91.

* **vesuntica** Coq. et Pid., synonyme de *Bauhini*.

THECIDEA

antiqua Mü., Goldfuss, *Petrefact.* pl. 161 fig. 7. — Rauracien inférieur : Chassigny, Champlitte, Etallon.

cordiformis d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 344 n° 251. — Callovien : Orain r. r. Etallon.

portlandica Etallon, p. 259. — Portlandien inférieur : Mantoche Gray.

RHYNCHONELLA

angulata Sow., Haas et Petri, *Die Brachiopoden des Juraform.* p. 206 pl. 5 fig. 3; Davidson, *British oolit. and lias. Brachiopoda* p. 92 pl. 17 fig. 13. — Bajocien, inférieur et moyen : partout.

Bertschingeri Haas, *Kritische Beitraege* p. 13 pl 2 fig. 14-19. — Callovien à *anceps* . Besançon Haas.

concinna Sow., Davidson, *British oolit. and lias. Brachiopoda* p. 88 pl. 17 fig. 6-12. — Bathonien supérieur et Cornbrash : partout.

* **concinnoïdes** d'Orbigny, synonyme de *elegantula.*

corallina Leym., Hipp. Haas, *Kritische Beitraege* p. 23, pl. 1 fig. 3-21. C'est l'espèce désignée sous les noms de *pinguis, inconstans, semiconstans, pectunculoïdes* ; elle se rencontre, à partir du Rauracien, à tous les niveaux ; elle est très commune dans cet étage, un peu moins dans l'Astartien, moins encore dans le Kimméridien et le Portlandien : elle se trouve surtout dans les assises coralligènes.

cuneata Coq. et Pid. — Cornbrash : Besançon Résal, Henry.

decorata Schlot, de Lapparent et Fritel, *Fossiles secondaires* pl. 7 fig. 4-7. — Bathonien supérieur : Besançon, Gray Bertrand 80, 82; Les Laverottes, Musée de Vesoul.

elegantula Bouchard, de Lapparent et Fritel, *Fossiles secondaires* pl. 7 fig. 10-11. — Cornbrash : partout ; indiquée sous ce nom ou sous celui de *concinnoïdes.*

Ferryi Deslongchamps, citée par M. Choffat (*Esquisse* p. 24) dans le Callovien à *anceps* de Dournon.

Fischeri Rouill., citée par Choffat (*Esquisse* p. 15) dans le Cornbrash d'Epeugney.

Fleischeri Oppel, Haas et Petri *Brachiopoden die Jura-*

form. 1882 p. 264 pl. 9 fig. 15-18; pl. 10 fig. 18-19. — Callovien : Besançon Rollier.

* **inconstans** d'Orb., synonyme de *corallina*.

lacunosa Schlot., Zieten, *Wurtemb.* pl. 41 fig. 5, sous le nom de *multiplicata*. — Bathonien de la Haute-Saône Thiuria.

* **media** Sow., synonyme de *tetraedra*.

minuta d'Orb., Buvignier, *Mém. Soc. philom. de Verdun* t. II p. 12 pl. 5 fig. 4-6. — Oxfordien inférieur de notre région, Choffat 78.

Morieri Davidson, *British oolit. and lias. Brachiop.* p. 92 pl. 18 fig. 12-13. — Cornbrash : Besançon Choffat 78 ; Rollier.

obsoleta Sow., Davidson, *British oolit. and lias. Brachiop.* p. 90 pl. 17 fig. 1-5. — Bathonien inférieur : Montbéliard Kilian 91. — Cornbrash : Besançon Choffat.

obtrita Defrance, Haas et Petri, *Brachiopoden der Juraform.* 1881 p. 238 pl. 7 fig 14-17, sous le nom *Thurmanni*. — Partout commune dans l'Oxfordien, surtout dans l'Oxfordien supérieur ; généralement désignée comme *Thurmanni*.

oligacantha Branco, *Der untere Dogger* p. 127 pl. 6 fig. 7. — Bajocien inférieur : Longevelle Petitclerc.

pectunculata Schl., Roemer, *Nord. Oolit.* p. 44 pl. 12 fig. 18, sous le nom de *lentiformis*. — Rauracien inférieur (*nobis*) : Dournon, l'Abergement-du-Navois Choffat 78.

* **pectunculoïdes** Etallon, synonyme de *corallina*.

Petitclerci Haas, *Kritisch Beitraege zur Kennt. des Juras. Brachiop.* p. 85 pl. 10 fig. 15. — Bajocien moyen : Coulevon Petitclerc 94.

* **pinguis** synonyme de *corallina*.

plicatella Sow., Davidson, *British oolit. and lias. Brachiop.*p. 86, pl. 17 fig. 7-8. — Cornbrash : Besançon Rollier.

* **pullirostris** Etallon, synonyme de *corallina*.

? **quadriplicata** Zieten *Wurtemb.* p. 55 pl. 41 fig. 3; Quenstedt *Jura* p. 423 pl. 58 fig. 3-8. — Bajocien moyen et supérieur : partout. D'après MM. Haas et Petri, cette espèce serait identique à *obsoleta*. Sow.

Rotpletzi Haas, *Kritisch. Beit. zur Kennt. des Juras. Brachiop.* p. 14 pl. 11 fig. 13. — Cornbrash : Maizières près d'Ornans Haas.

Royeriana d'Orbigny, *Prodrome* t I, p. 343 n° 234. — Callovien à *anceps* : Dournon, Choffat 78.

* **semiconstans** Etallon, synonyme de *corallina*.

spathica Lamk., de Lapparent et Fritel, *Foss. second.* pl. 8 fig. 23-24. — Callovien à *anceps* : partout c.

spinosa Schlot., Davidson, *Brit. oolit. and lias. Brachiop.* p. 71 pl. 15 fig. 15-20. — Bajocien : Gray Bertrand 80. — Bajocien moyen : Coulevon, Longevelle Petitclerc 94. — Bathonien supérieur (*nobis*) : Ferrette, Montbéliard Kilian 85, 91. — Cornbrash : Montbéliard Kilian 91. — Callovien à *anceps* : Clucy Marcou.

spinulosa Oppel, *Die Juraform.* p. 608 n° 103 ; Quenstedt, *Der Jura* p. 637 pl. 78 fig. 32, sous le nom de *senticosa alba*. — Oxfordien inférieur : Besançon, Haas (*Krit. Beit.* p. 15).

striocincta Quenstedt, *Jura* p. 634 pl. 78 fig. 13. — Rauracien inférieur : Ferrette Kilian 85.

stuifensis Oppel, *Die Juraform.* p. 434 n° 245. — Bajocien ; Glère Kilian et Petitclerc 94.

* **sublentiformis** Etallon, synonyme de *pectunculata*.

subvariabilis Davidson, *British oolit. and lias. Brachiop.* p. 80 pl. 15 fig. 7 ; pl. 18 fig. 11. — Astartien inférieur : Belfort Parisot.

tenuispina Waag., Haas et Petri, *Die Brachiop. der Juraform.* p. 225 pl. 6 fig. 6. — Bajocien supérieur : Voillans (Doubs) Kilian et Petitclerc 94.

* **Thurmanni** Br., synon. *obtrita*.

triplicosa E. Desl., *Mém. Soc. Linn. de Normandie* t. XI pl. 5 fig. 11, 12, 23, 24 ; Quenstedt, *Jura* p. 496 pl. 66 fig. 30-32. — Callovien : Montbéliard Kilian 91.

varians Schlot., Davidson. *British. oolit. and lias. Brachiop.* p. 83 pl. 17 fig. 15-16. — Bathonien supérieur : Fer-

rette, Maiche Kilian 85. — Cornbrash : Glère, Montbéliard Kilian 85, 91. — Callovien : Besançon Rollier.

? **Zieteni** d'Orbigny, *Prodrome* t. I p. 315 n° 348, l'indique comme identique à *varians* Zieten (*Wurtemb.* p. 57 pl. 42 fig. 7), *non* Schlot. — Cornbrash : Montbéliard Contejean 62.

RETZIA

trigonella Schlot., Bronn., *Leth. geogn.* p. 298 pl. 18 fig. 7. — Oxfordien supérieur : Haute-Saône Thirria; Ferrières-lez-Scey Bronn.

CRANIA

jurensis Etallon, p. 152, c'est *Crania corallina* Quenstedt, *Jura* p. 749 pl. 91 fig. 20 *non* 19; *non siph. corallina* Quenst. — Rauracien inférieur : Chassigny, Sacquenay r. r.

porosa Mü., Goldfuss, *Petrefact* pl. 163 fig. 8; Quenstedt *Jura* p. 639 pl. 81 fig. 93. — Rauracien inférieur : Chassigny Etallon.

reticulata Contejean p. 325 pl. 25 fig. 11-12. — Astartien supérieur de Montbéliard.

ORBICULA

Humphriesiana Sowerby *Min. conch.* t. VI p. 3 pl. 506 fig. 2. — Astartien moyen : Montbéliard Contejean.

LINGULA

Beani Phill., Davidson, *British oolit. and liasic. Brachiop.* p. 8 pl. 1 fig. 1. — Bajocien inférieur : Uzelle Petitclerc 94.

Virgulina Etallon, p. 223, — Virgulien d'Arc.

TABLE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES GENRES

	Pages		Pages
Actaeon	343	Delphinula	366
Actaeonina	343	Dentalium	369
Alaria	347	Diceras	395
Ammonites	326	Ditremaria	366
Anatina	372	Emarginula	369
Anisocardia	388	Fusus	344
Anomia	433	Gastrochaena	370
Aptychus	341	Gervilia	416
Arca	407	Goniomya	378
Arcomya	384	Gresslya	374
Asaphis	386	Hinnites	426
Astarte	397	Homomya	377
Atreta	433	Inoceramus	416
Avicula	418	Isoarca	407
Belemnites	323	Isocardia	387
Bourguetia	356	Leda	404
Bulla	313	Lima	427
Cardinia	400	Lingula	451
Cardita	400	Lithophagus	411
Cardium	390	Lucina	393
Carpentaria	431	Lucinopsis	395
Cerithium	347	Macrodon	406
Ceromya	373	Mactra	371
Chemnitzia	356	Megerlea	440
Chenopus	346	Melania	356
Chilodonta	344	Modiola	412
Corbicella	393	Mya	371
Corbis	392	Myoconcha	411
Corbula	370	Mytilus	413
Crania	451	Natica	358
Cucullaea	406	Nautilus	341
Cypricardia	386	Neaera	370
Cyprina	388	Nerinea	349
Cyrena	389	Nerita	363
Cytherea	386	Neritopsis	362

	Pages		Pages
Nucula	405	Pterocera	345
Opis	396	Pteroperna	418
Orbicula	451	Purpuroïdea	344
Ostrea	433	Quenstedtia	385
Palaeomya	392	Retzia	451
Patella	369	Rissoa	358
Pecten	419	Rostellaria	344
Perna	415	Rhynchonella	448
Phasianella	364	Scalaria	362
Pholadomya	379	Spondylus	432
Pileolus	362	Tellina	386
Pinna	410	Terebratella	440
Placunopsis	433	Terebratula	442
Plectomya	377	Teredo	370
Pleuromya	375	Thecidea	447
Pleurophorus	400	Thracia	371
Pleurotomaria	367	Trichites	411
Plicatula	432	Trigonia	400
Posidonomya	418	Trochus	365
Praeconia	397	Turbo	363
Protocardia	390	Turritella	362
Psammobia	385	Unicardium	392
Pseudomonotis	418	Venerupis	386
Pseudonerinea	356	Waldheimia	441

ERRATA

Page	325,	*ligne*	8,	*au lieu de*	p. 100,	*lire*	p. 101.
—	329	—	23	—	p. 3,	—	p. 111.
—	333	—	17	—	pl. 135,	—	pl. 134.
—	333	—	22	—	p. 357 pl. 113,	—	p. 347 pl. 112.
—	333	—	29	—	pl. 159-150,	—	pl 159-160.
—	333	—	30	—	pl. 45,	—	pl. 451.
—	334	—	9	—	p. 225,	—	p. 226.
—	334	—	17	—	pl. 189,	—	pl. 179.
—	335	—	7	—	pl. 190,	—	pl. 170.
—	336	—	8	—	98,	—	78.
—	340	—	14	—	fig. 12,	—	fig. 1-2.
—	341	—	6	—	pl. 12,	—	pl. 2.
—	342	—	23	—	pl. 317,	—	pl. 37.
—	343	—	13	—	pl. 83,	—	pl. 13.
—	344	—	20	—	fig. 128,	—	fig. 121.
—	345	—	3	—	pl. 57,	—	pl. 67.
—	345	—	9	—	p. 62.	—	p. 462.
—	348	—	14	—	p. 171,	—	p 177
—	348	—	18	—	*turitella*,	—	*turritella*.
—	351	—	4	—	Clymena,	—	Clymene.
—	352	—	34	—	lafonensis,	—	laufonensis
—	352	—	34	—	p. 182,	—	p. 102.
—	353	—	19	—	pl. 3,	—	pl. 4.
—	354	—	3	—	p. 150 pl. 281,	—	p. 156 pl. 284.
—	355	—	26	—	fig. 13,	—	fig. 1-3.
—	360	—	8	—	pl. 228,	—	pl 298
—	364	—	3	—	p. 228,	—	p. 238.
—	364	—	7	—	98,	—	78.
—	365	—	11	—	p. 39,	—	p. 394.
—	365	—	26	—	fig. 14,	—	fig. 1-4.
—	366	—	21	—	p. 8,	—	p. 84.
—	367	—	8	—	pl. 13,	—	pl. 8.
—	367	—	26	—	pl. 881,	—	pl. 381.
—	368	—	19	—	Nerea,	—	Nesea.
—	368	—	21	—	Nypha,	—	Nyphe.
—	376	—	28	—	pl. 91,	—	pl. 9'.
—	377	—	30	—	pl. 13,	—	pl. 43.
—	384	—	30	—	p. 226,	—	p. 238.
—	401	—	30	—	p. 28,	—	p. 281.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1898-1899)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS..... 300 f.
Par la VILLE DE BESANÇON..... 600 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Bulletin du Comité des sociétés savantes, travaux historiques et scientifiques, t. XVII, 10-11.

Bulletin archéologique, 1898, 1-2.

Bulletin du Comité des Sociétés savantes : Congrès en 1898, *Rapports et Discours; — Histoire et philologie*, 1897, 3-4; — *Travaux scientifiques*, t. XVIII, 8-9; — Sciences économiques et sociales : *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, t. II.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. LIX, 5-6, 1898.

Journal des Savants, 1898-1899.

Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions, 1898, nos 1-2.

Par MM.

COURBE-ROUZET : *Photogravures :* Saint-Claude et ses environs.

PIETTE DE LAPORTERIE : *Fouilles à Bessempuy*, 1897.

ARTOZOUL : Brochure sur *Les Cadets de Gascogne, les Félibriges et les Félibres.*

CHEVALIER (Ulysse) : *Les nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle.*

ROUSSET (Louis) : *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle.* Supplément, nos 13-16.

AMÉ (Emile) : *Dictionnaire topographique du Cantal*, 1897.

JANET (Charles) : *Etudes sur les fourmis, les guêpes et les abeilles*, et *Notices*, présentées à l'Académie des Sciences.

GERMAIN (Léon) : *Manuel de l'affouagiste dans les bois communaux.*

MAGNIN (Dr Ant.), membre résidant : *Le botaniste lyonnais Claudius Martin ; — L'Institut botanique à l'Université de Besançon*, n° 1, 1899, et *Rapport sur le Jardin botanique* pour 1899.

CHANTRE (Ernest) : *Le Tell de Kara Euyuc près Césarée ; — L'Age de la pierre dans la Haute-Egypte ; — Mission en Cappadoce.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS (M. ROGER, préfet) : *Rapports et délibérations.* Session d'avril 1899.

BAUDIN (Dr) et JEANNOT : *Dix années d'études démographiques et sanitaires à Besançon*, 1888-1898.

Dons faits au Musée d'archéologie par l'intermédiaire de la Société d'Emulation

SAVOUREY (Arthur) : *Deux lampes dites lorraines à crémaillères.*

SUCHET (le chanoine) : *Un style en fer*, de l'Epoque romaine, trouvé à Saint-Sulpice (Haute-Saône) par M. le notaire Pescheur.

KIRCHNER : *Trois bois gravés*, du commencement du siècle. Souvenirs de la fabrication des cartes à jouer et de l'imagerie populaire à Besançon. — *Petite statue de pierre* (un saint ou un évêque assis, la tête et les bras manquent), fin du XIIe siècle, trouvée au quai d'Arènes.

VARAIGNE : *Clichés photographiques des sculptures de Porte-Noire.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1898-1899)

Académie des Inscriptions et Belles-lettres, comptes rendus, t. XXVI, 1898; t. XXVII, 1er sem. 1899.

Revue des Etudes grecques, t. XI, 1898, et t. XII, janv.-juin 1899.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, — *Mettensia*, no 2, 1898

Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France, 25e année, 1898. Mémoires, t. XXV; — *Documents parisiens de 1328 à 1350*, par M. Jules VIARD, t, I.

Société zoologique de France : Bulletin, t. XI, 1898.

Société philotechnique de Paris, 1898.

Société polymathique de Paris, 1897-1898.

Association française pour l'avancement des sciences, 27e session à Nantes en 1898, 1re et 2e parties. — Intermédiaire de l'*Afas*, 1898-1899.

Société française de physique de Paris, 1898-1899, 1.

Bulletin de la Société de botanique de France, t, XLV, 3-5, 1898; 1-2, 1899.

Bulletin de la Société de spéléologie (*Spelunca*). 4e année, 1898, 1899, no 16.

Revue Africaine, 1898, nos 231-232, 1899.

Revue de la Société des études historiques, 64e année, 1898.

Mélusine, années 1898 et 1899.

Mémoires de la Société Eduenne, t. XXVI, 1898.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, année 1898.

Actes de la Société Jurassienne d'Emulation, 2e série, VIIe volume, 1899.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1898.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard (*Glossaire du pays de Montbéliard*, par M. Ch. CONTEJEAN), t. XXVI, 2e fasc., 1899.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, no 29.

Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne, Poligny, 1898-1899.

Le Sillon : Société d'encouragement à l'agriculture, Vesoul, 1898-1899.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 4e série, t. VI, 1897-1898.

Mémoires de la Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, t. XV, 1899.

Université de Dijon : Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, t. IX, 1899, 1-3.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1899, no 4.

Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, 1899.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 24e année, 1899.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, année 1899.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1899, 1er sem.

Société d'histoire naturelle d'Autun, 10e bulletin, no 2, 1898; 11e bull., no 1, 1899.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, 1898, 2e année, et 1899.

Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, 6e année, 1898.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 31e année, 1898.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1898, 4; 1899, 1-3.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 1898 e 1er sem. 1899.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-su Saône, 1898.

Mémoires de la Société académique du département de l'Au 1898.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Lan 1899, no 1, *Mémoires*.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Yonne, (supplém.), 1897, 4e série, t. II.

Mémoires de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Marne, 2e série, t. I.

Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon, 1896-1897.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, 5e série, t. V, 1898.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. V, 1898.

Annales de l'Université de Lyon (Publication des). 42 volumes et fascicules, depuis 1891 à 1898. — Nouvelle série : *Science et Médecine*, I, 1898; *Droit et Médecine*, I et II, 1899.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire, à Saint-Etienne, année 1898 et 1er trim. 1899.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, t. VII, 1899.

Revue Savoisienne : Société florimontane d'Annecy, 1898, 1er et 2e trim. 1899.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (Mémoires et documents publiés par la), t. XXXVI; 2e série, t. XI, 1897.

Bulletin de la Société des sciences médicales de Gannat.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XLVII, 1899.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc., année 1898.

Bulletin de la Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie, t. V, 1898; 1899, 1.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. – Catalogue des actes du dauphin Louis II devant le roi de France Louis XI, par E. PILOT DE THOREY, t. I et II.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8o, 22-73.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, t. X, 1897; t. XI, 1898.

Société archéologique de Montpellier, 2e série, no 3.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier, 2e série, t. II : Sciences, no 5; Lettres, no 2.

Bulletin de la Société de statistique de Marseille. 4e série, t. IV, 1899.

Mémoires de l'Académie de Nimes, t. XX, 1897.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, t. XXVI, 1898.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t IV, 1898; procès-verbaux, 1897-1898. — *Observations pluviométr. et thermométr. de la Gironde*, 1897-1898.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 6e série, t. III, 1898.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes (Gap), 1898-99, nº 1-2; t. XI nº 1.

Société de la Diana (Montbrison), t. X, nos 3-4, 1899.

Annales de la Société des lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. XVI, 1899.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XL, 1899.

Bulletin de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1897-1898.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. X, 2, 1898.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1898.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, nº 142, 1899, 1 à 4.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, année 1898 et 1er trim. 1899.

Revue des Archives de la Saintonge et de l'Aunis, t. XIX, 1-5, 1899.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1897-98, t. XXIX; 1er sem. 1899.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente, 1898, t. VII et t. VIII. — Annexe : *Le trésor liturgique de Charves en Angoumois*, par Mgr de MONTAULT.

Revue historique et archéologique du Maine, t. LXV, 2e sér., 1898.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Bulletin de la Société de botanique des Deux-Sèvres, 1894.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1898.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, t. VIII, 1898; t. IX, 1-2, 1899.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XII, 163-165, 1899.

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 3e série, t. V, 1897-1898.

Bulletin de la Société Dunoise, Châteaudun, nos 117-119, 1899.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 1893 à 1896, 4e série, t. XII.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1898.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XXIII, 1897-1898.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXXVII, 1898.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, t. XXIII, 1899.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, t. III. — *La Chronique de Centule*, note additionnelle au t. I, in-4o. — Mémoires, in-8o, 4e série, t. IV, no 1, 1898; Bulletin : 1898, 1-4; 1899, 1-2.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e série, t. XXVI, 1896. — Fêtes du cinquantenaire de la Société.

Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, 1898 et 1899, 1-5.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, t. IV, 1897-1898.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, t, VII et VIII, 1895-1898.

Académie royale de Belgique : Bulletin, 3e série, t. XXXIV à XXXVI, 1898; Tables; 1881 à 1895; — *Mémoires*, in-4o, t. LIII; *Mémoires couronnés et des savants étrangers*, in-4o, t. LV; — — *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, in-8o, t. XLVIII, 2e volume; t. LV et t. LVII; — *Annuaires*, 1898 et 1899; — Tables des Mémoires, 1771-1897.

Analecta bolandiana, Bruxelles, t. XVII, 1898; t. XVIII, 1-2, 1899.

Société géologique de Belgique : Annales, t. XXIV et XXV; — Bulletin, 1899.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XII, 1898; t. XIII, 1-2, 1899; — *Annuaire*, t. X, no 1.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 5e série, t. I et II, 1-2; — *Bulletin*, 5-6, 1899.

Revue bénédictine, 1898-1899, 1-10.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchatel, t. XXI à XXV, 1893-1897.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 1898, 130-131.

Société des sciences naturelles de Zurich, 1899.

Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Genève, t. II, n° 2.

Société de la Suisse romande (Mémoires et documents publiés par la). — T. VIII : *Documents relatifs à l'Histoire du Valais* (1432-1437), recueillis par l'abbé GRÉMAUD.

Indicateur d'Antiquités suisses (Anzeiger), 1899, 1-2.

Memoirs and proceedings of the Manchester Society, 1897-1898, 1898-1899, t. XLII, 1-4

Bulletin of the geological institution of the Universited of Upsala, 1898, n° 7; t. IV, 1899, partie I.

Académie royale des sciences de Stockolm : Ofversigt, 1898; Bihang, in-8°, 1-4; Handlingar (mémoires) t. XXX, 1898; t. XXXI, 1899.

Annales du Musée national de Montevideo, t. II, fasc. 11, 1899.

U. S. geological Survey : Eighteenth report 1896-1897, I, III, IV, VI; Nineteenth report 1897-1898, I, IV, VI.

Société d'histoire naturelle de Boston : Mémoires, t. V; *Proceedings*, 13-16.

Transactions of the Academy of sciences of S. Louis, t. VII-VIII, 1897-1898.

Société de géologie et d'histoire naturelle du Visconsin (transactions), t. XI, 1896-1897.

Société des sciences naturelles de Giesen, 1897-1899.

Kongl. vitterhets historie och antiquitets akademiens manadsblad, 1887-1894.

Académie de géologie de l'empire d'Autriche : Verhandlungen, 1899; Yahrbuch, nos 48-49.

Académie des sciences de Munich (sitzungsberichte, mathem. et philo.), 1898-1899, I-III.

Société des sciences naturelles de Brême (abandenlungen), XVI, 1898-1899.

Société des sciences physiques et économiques de Kœnigsberg in Pr., 1898.

Annales de l'Académie des sciences de Berlin (sitzungsberichte), 1898, I à XXII; XXIII à XXVIII, 1899.

Société des sciences naturelles de Fribourg in B, (berichte), 1899.

Neue heidelberger yahrburger herausgegeben vom historisch philosophischen vereine zu Heidelberg, t. VI-VIII, 1896-1898.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1899.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'ann de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuell sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformémе à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1899.

Président.....	MM. GAUTHIER, Jules;
Premier Vice-Président..	A. GIRARDOT (le docteur);
Deuxième Vice-Président.	Charles BONNET;
Secrétaire décennal.....	MEYNIER (le docteur);
Vice-Secrétaire.....	VAISSIER;
Trésorier.....	FAUQUIGNON;
Vice-Trésorier..	POETE;
Archivistes.....	MALDINEY et KIRCHNER.

Secrétaire honoraire..... M. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (21).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée.

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de B (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. ROGER).

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le g VARCQ).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon.

MM.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. MOLINES).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. GONDY).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. GUYON, rue Moncey, 4.)

BLANCHARD, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

GRENIER, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

WEIL (Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Madame, 64. — 1890.

Le général WOLF, ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; château de Pontdevaux (Ain). — 1882.

* DUFOUR (Marc), docteur en médecine, (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), à Lausanne, rue du Midi. — 1886.

PETIT, Jean, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, Paris (*élu membre honoraire de la Société en 1896*). — 1866.

ROBERT, Ulysse, inspecteur général des bibliothèques et des archives, 30, avenue Quihou, à Saint-Mandé (Seine). — 1896.

SIRE (Georges) correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), Besançon, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

METZINGER (le général), commandant le 15e corps d'armée, à Marseille. — 1899.

Membres résidants (1) **(149).**

MM.

AUBERT, Louis, maître tailleur au 5e d'artillerie. place de l'Etat-Major, au quartier. — 1896.

AUSCHER, Jacques, grand-rabbin, rue Charles Nodier, 6. — 1875.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur suppléant à l'école de médecine, rue Morand, 5. — 1897.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du bureau d'Hygiène de Besançon, Grande-Rue, 97. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6 — 1897.

BÉJANIN, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

* BESSON (Paul), chef d'escadron d'artillerie, rue Charles-Nodier, 13. — 1894.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, conseiller municipal, Grande-Rue, 39. — 1882.

BOSQ, notaire à Besançon, Grande-Rue, 70. — 1899.

BOSSY, Léon, fabricant d'horlogerie, rue de Lorraine, 9. — 1896.

* BOUSSEY, prof. agrégé d'histoire au Lycée, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, rue Morand, 11. — 1883.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Saint-Antoine, 4. — 1874.

BOUVARD, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de ***résidant*** afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

* Bovet, Alfred, ancien président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

Boysson d'Ecole, Alfred, rue de la Préfecture, 22. — 1891.

Bretenet, chef d'escadron d'artillerie, rue St-Pierre, 15. — 1885.

Bretillot, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon (le docteur), professeur honoraire à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

Bruchon, Henri (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 84. — 1895.

Burlet (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de St-Jean. — 1881.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

Cénay, pharmacien, avenue Carnot. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* Chotard, Henri, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris. — 1866.

Clerc, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot. — 1897.

Coillot, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

Cordier, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

Cornet, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue des Chaprais, 5. — 1887.

Cosson, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rue du Perron, 26. — 1886.

MM.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

COUTENOT, Francis, médecin en chef honoraire des hospices, rue du Chateur, 5. — 1852.

DELACROIX, Emile, essayeur au bureau de la Garantie de Besançon, place de l'Etat-major, 18.— (1877)-1895.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue de la Mouillère (aux Chaprais). — 1889.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques en retraite, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), chanoine, rue Saint-Jean. — 1883.

DROZ, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Moncey, 7. — 1877.

DRUHEN, Etienne, directeur honoraire de l'Ecole de médecine de Besançon, rue des Granges, 59. — 1896.

DUBOURG, Paul, président de la Chambre de commerce, ancien membre du Conseil général du Doubs, rue Charles Nodier, 28. — 1891.

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FÉNON, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie de Besançon. — 1893.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

FLUSIN, Georges, agent d'assurances, Grande-Rue, 23. — 1898.

FRANCESCHI, Luc, artiste peintre, rue de la Préfecture, 25. — 1893.

FRANCEY, Edmond, avocat, membre du Conseil général du Doubs et du Conseil municipal de Besançon, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

MM.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

* GAUTHIER, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles-Nodier, 8. — 1866.

GENVRESSE, professeur de chimie industrielle et agricole à la Faculté des sciences, rue Gambetta, 7. — 1895.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GRESSET, Félix, général de division du cadre de réserve, aux Tilleroyes près Besançon, et à Paris, rue de l'Alma, 8. — 1866.

GROSJEAN, Alexandre, avocat, membre du Conseil général du Doubs et du Conseil municipal, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

GROSRICHARD, pharmacien, place du Marché, 17. — 1870.

GRUEY, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* GRUTER, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

GUICHARD, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

GUICHARD, Paul, rue Pasteur, 13. — 1884.

GUILLEMIN, Victor, artiste peintre, rue des Granges, 21. — 1884.

HALDY, Léon-Emile, rue Saint-Jean, 3. — 1879.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, Grande-Rue, 129. — 1857.

HÉTIER, François, botaniste, à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue Charles Nodier, 12. — 1890.

JACOT, Adolphe, employé à la préfecture, rue Saint-Vincent, 55. — 1896.

JOUBIN, professeur à la Faculté des sciences, à Beauregard. — 1894.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), membre du Conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55 *bis*. — 1895.

* KOLLER, propriétaire, conseiller municipal, membre du Conseil d'arrond. de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

MM.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

LARMET, Jules, médecin-vétérinaire, conseiller municipal, ancien adjoint, rue Proudhon, 16. — 1884.

LAURENT, Emile, major au 10e bataillon d'artillerie, quai de Strasbourg, 13. — 1895.

* LEBEAU, administrateur de la compagnie des Forges de Franche-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, administrateur des Forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIME, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

LOUVOT, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

LOUVOT (l'abbé Fernand), chanoine honoraire de Nîmes, curé de Saint-Claude (banlieue). — 1876.

MAIRE, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur, 12. — 1870.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

MAGNIN, Antoine, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, conseiller municipal, ancien adjoint au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

MAIROT, Félix, banquier, ancien président de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

MAIROT, Henri, banquier, conseiller municipal, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MALDINEY, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

MANDRILLON, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

MANDEREAU (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, inspecteur de l'Abattoir, quai Veil-Picard, 55. — 1883.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

MARQUISET, Alfred, à Paris. — 1897.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

MASSON, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MM.

MAUVILLIER, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot. — 1868.

MEYNIER (le docteur), Joseph, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3. — 1876.

MICHEL, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MIOT, Louis, avocat, Grande-Rue, 104. — 1897.

MONTENOISE, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

MORLET, Jean-Baptiste, conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France; à Maizières (Doubs). — 1876.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 18. — 1858.

PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés, rue du Clos, 10. — 1892.

PATEU, entrepreneur, membre du Conseil municipal, avenue Carnot. — 1894.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent. — 1870.

* *PINGAUD*, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres (*élu membre honoraire en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

POÉTE, Marcel, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Ville. — 1894.

PRINET, Max, conservat. adjoint de la biblioth. de la Ville. — 1895.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'Enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

MM.

RICKLIN, notaire, rue des Granges, 38, étude : Grande-Rue, 121. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

ROBARDET, ancien commissaire-priseur, ancien membre du Conseil d'arrondissement de Besançon, rue Pasteur, 13. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, faubourg Tarragnoz. — 1886.

ROLAND (le docteur), rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs ; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée, 13. — 1892.

SIRE, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

SONGEON, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 73. — 1884.

SUCHET (le chanoine) rue Casenat, 1. — 1894.

THOUVENIN, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

TRINCANO, manufacturier, rue Saint-Pierre, 20. — 1896.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), chef de clinique médicale de l'hôpital Saint-Jacques, Grande-Rue, 113. — 1898.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Soudière, à Montferrand. — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

MM.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue de Lorraine, 4. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (117).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

ARNAL, Amédée, trésorier-payeur; à Libreville (Congo). — 1872.

* BARDET, juge de paix; à Briénne (Aube). — 1886.

DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat; Lons-le-Saunier. — 1897.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), quai du Saint-Esprit, 1. — 1897.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1874.

BLONDEAU, substitut du Procureur de la République; Lons-le-Saunier. — 1895.

BOBILLIER, Edouard, maire et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

MM.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Voiteur (Jura). — 1892.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CASTAN, Francis, général d'artillerie; à Versailles et à Besançon, Grande-Rue, 97. — 1860.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

* *CHOFFAT*, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques en retraite; aux Arsures (Jura). — 1884.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire et conservateur du musée d'histoire naturelle; à Montbéliard. — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des domaines; à Montbéliard. — 1862.

CORDIER, Palmyr, médecin des colonies, et à Besançon rue des Granges, 3. — 1896.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservat. de la biblioth. de la ville de Salins (Jura). — 1866.

COURBET, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

* CRÉBELY, Justin, employé aux Forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

MM.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

* DEVAUX, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

DIETRICH, docteur en médecine, médecin de colonisation à Mekla (Algérie). — 1892.

DRAPEYRON, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie*; Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. - 1893.

FILSJEAN (l'abbé), licencié en lettres, professeur au séminaire d'Ornans. — 1896.

GASCON, Edouard, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

GASCON, Louis, prof. au lycée d'Alais, rue Faberie, 60. — 1889.

GAUSSIN, Célestin, secrétaire honoraire des Facultés, à Paris, rue Denfert-Rochereau, 41. — 1891.

GAUTHIER, Léon, archiviste paléographe, rue de Navarre, 3, Paris. — 1898.

GAUTHIER, doct. en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

GEVREY, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, rue des Alpes, 9. — 1860.

GIRARDIER, notaire à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermontferrand, rue Blatin, 26. — 1882.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

HUART, Arthur, ancien avocat-général; rue Picot, 9, Paris. — 1870.

HUGUET, docteur en médecine; Vanne, par Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1884.

JEANNOLLE, Charles, pharmac.; à Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

MM.

JOLIET, Gaston, ancien préfet; à Dijon, rue Chabot-Charny, 44. — 1877.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), lieutenant d'infanterie; à Brest et à Besançon, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1895.

* LAURENT, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs) - 1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, quai des Grands-Augustins, 39, à la librairie des provinces. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LHOMME, botaniste, secrétaire de la mairie de Vesoul (Haute-Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, membre du Conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 87. — 1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de Vuillecin, près Pontarlier (Doubs). — 1880.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

MARTIN, Abel, capitaine adjudant major au 27e régiment d'infanterie; à Dijon, et à Besançon, Grande-Rue, 86. — 1881.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

DE MENTHON (le comte René), botaniste; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

MILLIARD, Alfred; Fédry, par Vauconcourt (Hte-Saône). — 1886.

MM.

* DE MONTET, Albert ; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MORÉTIN, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

MOUREY (l'abbé), curé à Borey, par Noroy-le-Bourg (Haute-Saône). — 1886.

MOUROT (l'abbé), curé de Roulans (Doubs). — 1899.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura); Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

PARIS, docteur en médecine, médecin des bains à Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue de Berne, 11. — 1888.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul, rue de l'Aigle-Noir, 17. — 1881.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIQUEREZ, Charles, explorateur; à Besançon, rue des Docks. — 1898.

* DE PRINSAC (le baron), château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, inspecteur des archives et des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, avenue Rapp, 7. — 1857.

RAMBAUD, Alfred, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, rue d'Assas, 76. — 1881.

REGAD, Paul, greffier du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1891.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; rue des Templiers, à Vence (Alpes-Marit.). — 1875.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

MM.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe au 27e régiment d'infanterie; à Dijon, 14, rue des Roses. — 1878.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

ROBERT ainé; au château de Conflans, Charenton (Seine). — 1898.

ROBINET (l'abbé), Mélitin, curé de Reviguy, par Conliège (Jura). — 1889.

ROUTHIER, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la Seine; Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

ROUZET, Charles-François, architecte, à Dole (Jura). — 1898.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

ROY, banquier; L'Isle-sur-le-Doubs. — 1887.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Auguste, curé de Mamirolle (Doubs). — 1885.

SAGLIO, Camille, directeur des forges d'Audincourt (Doubs). — 1896

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

DE SCEY (le comte Gaëtan); à Souvans, par Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1897.

STOURME, doct. en médecine; à Lyon, cours Morand. 25. — 1896.

SURLEAU, directeur de la succursale de la banque de France; à Rouen. — 1886.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoir (Haute-Savoie). — 1854.

THURIET, Charles, président du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1869.

* TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Tournon 16. — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. —

MM.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy 31. — 1863.

VALFREY, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue Marbeuf, 31. — 1869.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Paris, rue Edouard Detaille, 3, — 1877.

VARAIGNE, directeur des contributions indirectes en retraite; Paris, rue Lauriston, 80. — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1898-99

MARCOU, Jules, géologue; Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique. 1845

JOUFFROY D'ABBANS (le général comte de). 1896

QUÉLET, Lucien, docteur en médecine, à Hérimoncourt. 1862

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (165)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles de l'Ain. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche ; Privas 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1844
Société d'émulation de Montbéliard. 1851
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
L'Union artistique de Besançon. 1894

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Ille-et-Vilaine

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; Rennes. 1894

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857
Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. . . 1898

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté, Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois. . . . 1898

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866
Société de la Diana, à Montbrison. 1895

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. . . . . 18[illegible]
Société académique de Maine-et-Loire; Angers . . . . . 18[illegible]

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie Lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord.

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon . . . 1850

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard. . 1896

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881
Société des sciences naturelles; Vesoul. 1896

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; Le Mans 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1860
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société de botanique de France; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4 . 1883
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880

Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Spelunca, Société de spéléologie 1897
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885
Mélusine, revue folkloriste, librairie Roland, rue des Chantiers ; Paris 1894
Le Polybiblion, Paris, rue Saint-Simon, 4 et 5. 1894

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861
Société des sciences morales, belles-lettres et arts, à Versailles. 1896

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869
Société d'Emulation d'Abbeville. 1894

Tarn-et-Garonne.

Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne; Montauban 1894

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin. . . 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen), représentée par M. Georg, libraire à Lyon 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde); Giessen. 1853
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse 1861
Société philosophique et littéraire de Heidelberg (à la bibliothèque de l'Université). 1898

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Au-

triche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Vienne. 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston. 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey. 1883
Geographical club of Philadelphia 1896

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Litterary and philosophical Society of Manchester). 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liège 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers, rue Lozane 22 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles, rue Ravenstein n° 11. 1891
Revue bénédictine de l'abbaye de Maredesous. 1892

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. 1885
Transactions of Academy of St-Louis 1897

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869

Université royale de Christiania 1877
The geological institution of the University of Upsala. . . 1895
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève, rue de l'Evêché 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich (à la Bibl. de Zurich). 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (33)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des Instituteurs.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des instituteurs de Besançon.
Id. du Cercle militaire.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

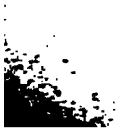

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

Louvot, maire de Besançon en 1792, par M. M. LAMBERT. p. VI
La décoration de l'archivolte et des pieds-droits de Porte-Noire, par M. A. VAISSIER..... p. VII
De Kayes à Konakry, par le Haut-Niger (suite et fin), par M. Ch. PIQUEREZ..... p. VIII
Découvertes archéologiques à Chambornay-lez-Bellevaux, communication de M. le chanoine SUCHET..... p. IX
Lecture de l'introduction des *Testaments de l'Officialité de Besançon*, de M. Ulysse ROBERT..... p. X
L'ambon de la cathédrale Saint-Jean de Besançon, communication de M. J. GAUTHIER..... p. X
Compte-rendu de l'ouvrage de M. DELEBECQUE, *Les Lacs français*, par M. A. MAGNIN..... p. XI
Présentation du dernier numéro des *Mémoires de la Société de spéléologie* et d'une note de M. CORDIER, de Mouthe, sur la *climatologie* de la région qu'il habite, en 1897, par M. A. MAGNIN..... p. XII
La véritable date du premier livre imprimé en Franche-Comté, le Bréviaire Bisontin de JOANNES DE PRATIS, par M. M. LAMBERT..... p. XII
Les sceaux-matrices conservés dans les dépôts publics franc-comtois, par M. J. GAUTHIER..... p. XIII
Les origines de la Société d'Emulation du Doubs, par M. A. GIRARDOT..... p. XIII
Rapport de M. A. VAISSIER sur une *récente fouille archéologique faite à Chambornay-lez-Bellevaux*..... p. XV
Les noms de lieux romans d'origine religieuse, par M. le docteur MEYNIER..... p. XVII
Les Mollusques du système oolithique dans le Jura franc-comtois, par M. A. GIRARDOT..... p. XVIII

Le lac préhistorique de Courchapon, communication de M. F. FRANÇAIS ..... p. XIX
Le Bréviaire Bisontin de 1480, communication de M. VERNIER..... p. XX
La liane à caoutchouc, communication de M. Ch PIQUEREZ. p. XXI
Note de M. A. MAGNIN sur *les plantes à caoutchouc*..... p. XXIII
Un anarchiste à Besançon au XIVe siècle, communication de M. POÈTE ..... p. XXIII
Conférence de M. Ch. PIQUEREZ sur un *Voyage de Konakry au Niger*..... p XXV
Deux botanistes franc-comtois, Justin Paillot et Camille Flagey, par M. A. MAGNIN..... p. XXVII
Poètes latins franc-comtois (1562-1764), par M. le chanoine MOUSSARD ..... p. XXVIII
Notice sur le géologue Jules MARCOU, par M A. GIRARDOT.. p. XXIX
Complément d'un essai d'interprétation des sculptures de Porte-Noire, par M. A. VAISSIER..... p. XXX
Difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art, par M. le docteur BRUCHON fils..... p. XXXII
Communication de M. J. GAUTHIER sur la *Sépulture du dernier comte palatin de Bourgogne, Othon IV, à l'abbaye de Cherlieu*..... p. XXXIII
Election du bureau pour 1899..... p. XXXIII
Projet de budget pour 1899..... p. XXXIV
Séance publique du 15 décembre 1898.. ..... p. XXXV
Banquet annuel de 1898 et toasts de M. le docteur BRUCHON père, vice-président: de M. Albert GIRARDOT, président annuel; de M Jules GAUTHIER, président élu pour l'année 1899; de M. le docteur MEYNIER, président de l'Académie de Besançon..... p. XXXVII

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1898 : discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 15 décembre 1898, par M. le docteur Albert GIRARDOT, président annuel..... p. 1
Souvenirs d'une campagne au Soudan (1892-1893), par M. Marcel de LAFOREST.. ..... p. 11

Les noms de lieu romans en France et à l'étranger (suite), par M. le docteur J. MEYNIER . . .... p. 57

L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française (suite et fin), par M. Max PRINET. p. 179

Matériaux pour la Paléontostatique de la Franche-Comté septentrionale. — Les Mollusques du système oolithique, par M. le docteur Albert GIRARDOT. ..... p. 317

Dons faits à la Société en 1898-1899..... ..... p. 455
Envois des Sociétés correspondantes..... p. 457
Membres de la Société au 1er décembre 1899. .. .. p. 464
Sociétés correspondantes..... ... p. 481
Etablissements publics recevant les *Mémoires*..... p. 491

BESANÇON. — IMP. ET LITH. DODIVERS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME

1899

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1900

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1899

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 14 janvier 1899.

PRÉSIDENCE DE MM. ALBERT GIRARDOT ET JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Albert Girardot* et *Jules Gauthier*, présidents; *Meynier*, secrétaire; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Poète*, vice-trésorier; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. le docteur *Bruchon* père, de *Beauséjour*, *A. Guichard*, *M. Lambert*, le docteur *Ledoux*, le chanoine *Suchet*.

Après la lecture des procès-verbaux de la séance privée du 14 décembre, de la séance publique et du banquet du lendemain, M. le docteur Albert Girardot, après une courte allocution, remet la présidence de la Société à M. Jules Gauthier, qui remercie les membres de la compagnie de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'appelant à diriger ses travaux, et les assure de son dévouement à leur œuvre de travail intellectuel et de progrès.

M. le docteur Meynier lit une courte notice sur l'église de

Romainmôtier, dans le canton de Vaud, qui n'est autre que celle du célèbre prieuré du même nom. Elle a été construite, en majeure partie, vers le milieu du VIIIe siècle, et le pape Etienne II l'a consacrée en l'an 753. Elle est à peu près tout ce qu'il reste de l'antique monastère. Primitivement à charpente visible, comme celle des basiliques, la nef principale a été voûtée vers la fin du XIVe siècle; du moins sa voûte présente-t-elle les caractères de l'architecture de cette époque, architecture qui est aussi celle du narthex qui la précède et du chevet carré qui la termine. Elle est éclairée par des fenêtres étroites et cintrées. Il en est de même des collatéraux. Ceux-ci ont été voûtés, dès le principe, en berceau cintré. La forme générale de l'édifice est celle d'une croix latine, et elle est orientée. La croisée de son transept est surmontée d'une coupole, jadis éclairée par quatre étroites fenêtres à plein cintre, actuellement murées. Le chevet du chœur est éclairé par une grande verrière ogivale à trois panneaux terminée supérieurement par une demi-couronne de petites rosaces rayonnantes. Le narthex se compose de quatre travées supportées par des faisceaux de colonnettes cylindriques aux chapiteaux découpés en feuillages. Les murs sont ornés en bossages, de fleurs de lys et de têtes couronnées, qui rappellent les rois francs et bourguignons. Enfin, le clocher est une tour romane carrée, éclairée, sur ses quatre faces, par des fenêtres géminées à plein cintre, terminée par une pyramide octogonale en charpenterie couverte d'ardoises. Il ne reste de l'ancien mobilier ecclésiastique que quelques stalles et le baldaquin en bois sculpté sous lequel elles sont placées. M. Meynier fait circuler des photographies représentant l'intérieur de l'édifice.

M. Jules Gauthier fait une communication verbale sur un *Projet d'iconographie franc-comtoise du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*. Il divise le sujet en deux sections. Dans une première section qu'il appelle *topographique*, il fait entrer : 1° les cartes géographiques; 2° les topographies : vues cavalières ou perspectives des villes, bourgs, châteaux, monuments, les dessins, aquarelles, peintures et gravures qui les représentent; 3° les portraits, les sculptures, les bronzes, les médailles; 4° les images de pèlerinage; 5° les plans de détail. Dans une deuxième section,

viennent : l'archéologie de l'époque romaine au XVIIIe siècle, les beaux-arts et leurs diverses impressions.

On procède ensuite à la nomination des membres de la Commission de vérification des comptes de l'année 1898. MM. Albert Guichard, Henri Mairot et Emmanuel Louvot sont acclamés commissaires.

M. le chanoine Moussard donne par lettre sa démission de membre de la Société. La réunion prend acte de cette démission tout en la regrettant bien sincèrement.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. André *Bosq*, notaire à Besançon, par MM. le docteur Bruchon père et Jules Gauthier.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 11 février 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Jules Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. le docteur *Bruchon* père. *Bonnet*, *Baudin*, *Girardot*, le général *de Jouffroy*, *Ledoux*, *Magnin*, *Vernier*.

Le procès-verbal de la séance précédente lu et adopté, la parole est donnée à M. le docteur Magnin pour l'exposition de *Nouvelles observations sur les sources intermittentes des Monts-Jura*, notamment sur la *Fontaine-Ronde* du Touillon près Pontarlier.

M. Magnin énumère d'abord les fontaines intermittentes ou

périodiques qui ont été indiquées dans le Jura français et qu'il a eu l'occasion d'examiner, à plusieurs reprises, dans le cours de ces dernières années. Elles sont au nombre de quatre : 1° la *Fontaine-Ronde* du Touillon, entre les Hôpitaux et Pontarlier; 2° la source du *Moulinet* à Syam près de Champagnole; 3° les sources de *Noire-Combe* près de Cinquétral; 4° enfin la *Fontaine des Merveilles*, près de l'abbaye de Hautecombe.

Il passe ensuite à l'étude de la *Fontaine-Ronde* du Touillon, qui a déjà été l'objet de nombreuses observations, particulièrement de Courvoisier en 1690, de Droz en 1760, de Barbaud en 1763, de Girod-Chantrans en 1784, de Dutrochet en 1826, de Clerc en 1896, etc... La description de Piganiol de la Force (dans sa *Description historique et géographique de la France*, Paris, 1715) n'est que la reproduction de celle de Courvoisier. M. Magnin compare ces observations à celles qu'il a faites personnellement et signale la variabilité singulière du régime de cette source qui devient *continue, périodique* ou *intermittente*, dans son ensemble ou ses diverses parties, suivant les variations de son débit, c'est-à-dire suivant qu'on l'observe en hautes ou basses eaux, ou en eaux moyennes.

M. Magnin donne aussi des renseignements sur les autres sources intermittentes : celle du *Moulinet*, dont la période, variable, est, en moyenne, de 10 à 13 minutes; celles de *Cinquétral*, au nombre de 8, placées à côté les unes des autres, sur une même ligne horizontale, les unes continues, avec ou sans intermittences périodiques, les autres intermittentes à périodes différentes, mais synchroniques; enfin celle des *Merveilles*, déjà décrite par Papire Manon en 1618. Cette dernière appartient au *Mont du Chat*, un prolongement manifeste du Jura.

M. le Secrétaire décennal lit une partie d'un travail de M. Jules Vernier, archiviste de l'Aube, intitulé : *Recherches sur les hostilités entre les deux Bourgognes au* XIV^e^ *siècle* (1362-1366). C'est l'histoire de la guerre provoquée par l'ouverture de la succession du duc et comte de Bourgogne, Philippe de Rouvre, écrite au point de vue *duchois*. On sait que la mort inopinée de ce prince fut suivie du démembrement de ses états : le duché de Bourgogne fit retour à la couronne de France, tandis que le comté, l'Artois et la seigneurie de Salins venaient à une grand'-

tante du défunt, Marguerite de France, fille de la comtesse Jeanne et du roi Philippe le Long. Les droits de Marguerite sur le Comté de Bourgogne furent reconnus par les principaux seigneurs et les villes du pays; mais le roi Jean entreprit de les lui disputer. Tandis qu'il sollicitait pour son fils Philippe le Hardi, auquel il venait de donner le duché de Bourgogne, l'investiture du comté qui était un fief impérial, le nouveau duc lançait les Grandes Compagnies sur la province qu'il convoitait. Le comte de Montbéliard et le maréchal Jean de Neufchâtel, à la tête de la noblesse comtoise, préparaient une expédition contre le jeune prince, lorsqu'il envoya traiter de la paix. Mais ses redoutables alliés continuèrent à tenir la campagne jusqu'à la sanglante défaite que leur fit subir Jean de Vienne, le futur amiral de France, à Chambornay-lès-Bellevaux. Ils consentirent à quitter le comté de Bourgogne, moyennant une rançon de 20,000 florins. La pauvre Marguerite dut engager, pour les payer, une partie de ses domaines. C'est alors qu'elle céda à Henri de Montbéliard la ville de *Baume-les-Nonnains* comme nantissement des sommes prêtées par son fils Etienne, sire de Cicon.

M. le Président complète l'ordre du jour par une communication sur les *villancicos* ou noëls espagnols, auxquels il rattache les noëls français, flamands, lorrains et franc-comtois.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. Bosq (André), notaire à Besançon.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre correspondant :

M. *Vernier* (Jules), archiviste de l'Aube, par MM. J. Gauthier et le docteur Meynier.

Le Président, J. Gauthier.

Le Secrétaire, Dr J. Meynier.

Séance du 11 mars 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Jules Gauthier*, président ; *Meynier*, secrétaire décennal ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *A. Girardot*, le docteur *Ant. Magnin*, *Vernier*.

Après le dépouillement de la correspondance et la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le docteur Meynier a la parole pour lire un travail sur la *Formation du département du Doubs*, œuvre laborieuse et de longue haleine, qui a duré de 1790 à 1815. Il rappelle que, le 15 janvier 1790, l'Assemblée constituante avait décrété que la Franche-Comté et quelques terres détachées des provinces voisines formeraient trois départements qui prendraient les noms de départements d'Amont, d'Aval et du Milieu ou de Besançon. Le 19, elle statua que le département de Besançon comprendrait six districts, ceux de Besançon, de Baume, d'Ornans, de Pontarlier, de Quingey et de Saint-Hippolyte. Après la formation des districts vint celle des cantons, qui fut opérée, à vue de la carte de Cassini, par une commission composée de la députation du territoire du nouveau département. Le district de Besançon comprit douze cantons : celui de Baume dix, celui d'Ornans six, celui de Pontarlier dix, celui de Quingey six, celui de Saint-Hippolyte huit.

M. Meynier parle ensuite de l'influence des anciennes divisions territoriales sur le choix des nouvelles, de l'attribution au département de Besançon du nom de sa principale rivière, des intrigues de certaines villes du nouveau département pour faire réduire à trois le nombre des districts, de la résistance énergique de deux des chefs-lieux qu'on proposait de sacrifier et du succès de leur opposition, de la réduction à quarante-neuf du nombre des cinquante-deux cantons, de la suppression des districts par la constitution de l'an III, de la division de l'an VIII en quatre arrondissements ; de la réduction, en l'an IX, du nombre des cantons à vingt-cinq par la division en deux de

celui de Besançon et la réunion deux à deux des quarante-huit autres; enfin, de l'annexion au Doubs, par une loi du 19 décembre 1814 et une ordonnance royale du 28 janvier 1815, des cantons de Montbéliard et d'Audincourt, qui avaient fait partie précédemment des départements du Mont-Terrible et du Haut-Rhin. C'est à cette époque que fut transporté à Montbéliard le chef-lieu du quatrième arrondissement, jusqu'alors à Saint-Hippolyte.

Enfin, il fait constater les modifications profondes qui ont résulté pour notre pays de la division des ans VIII et IX; de la déchéance de deux de nos anciennes villes et de l'annihilation d'une vingtaine de bourgs, jadis florissants, dont l'importance et la population n'ont cessé de diminuer depuis. Faite à Paris, sur la carte, par des étrangers qui n'avaient pas à tenir compte des désirs et intérêts des gens qu'ils partageaient comme un troupeau, elle a eu, sur quelques points du territoire, des résultats singuliers, qu'on n'a pu corriger qu'imparfaitement.

M. le docteur Ant. Magnin continue son intéressante étude sur les sources *intermittentes des Monts-Jura* par la description de celles de *Noire-Combe* et du *Moulinet*. Les premières l'arrêtent plus particulièrement. Au nombre de huit et situées, sur une même ligne horizontale, sous la corniche de la faille qui porte le village de Cinquétral, elles paraissent toutes, continues ou intermittentes, appartenir à la même origine, parce qu'elles sont synchroniques.

La séance a été terminée par une intéressante communication verbale de M. Jules Gauthier sur les quatre châteaux qui servirent d'appui à Etienne, comte d'Auxonne, et à Jean de Châlon, son fils, dans leur lutte contre le comte de Bourgogne Othon II. On sait que ces châteaux étaient ceux de Grailemont, de Roset, de Flageolet et de Montbarrey, qu'on n'est point parvenu à identifier tous, parce qu'on a pris le premier pour Gray le Bourg ou le Mont, la ville de Gray actuelle, et le deuxième pour Rosey, canton de Scey-sur-Saône; M. Gauthier a trouvé la place de Grailemont, sur une hauteur qui domine Rancenay, canton de Boussières, et fait face aux ruines de Montferrand. Cette hauteur, qui s'appelle Grailemont (*Gracilismons* ou *Graculi-*

mons), présente des vestiges de fortification. Roset est Roset-Fluans, dans le même canton. L'identification de Flageolet avec Château-le-Bois, non loin du bois de Fragillat, sur le territoire d'Osselle, paraît plus difficile à admettre.

La réunion approuve l'échange des publications de la Société avec les *Annales de l'Université de Lyon*, à la bibliothèque de laquelle les volumes qui lui manquent seront renvoyés.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. VERNIER (Jules), archiviste de l'Aube.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. *Fournier*, professeur de géologie à l'Université de Besançon, par MM. les docteurs Magnin et Meynier.

Le Président, J. GAUTHIER. — *Le Secrétaire*, Dr J. MEYNIER.

Séance du 22 avril 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Poète*, vice-trésorier; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Baudin*, *Bonnet*, *Bruchon* père, *Chapoy*, *Girardot*, *A. Guichard*, *Ledoux*, *Vernier*.

M. Julien Félix, membre résidant, prie la Société de vouloir bien agréer sa démission. La réunion prend acte d'une détermination qu'elle regrette.

M. Régnier, de Dijon, membre de la Société Eduenne et de la Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, fait offrir à

la Société, par M. Pingaud, une vue cavalière de Besançon au XVIe siècle. Cette vue a appartenu à un exemplaire de la première édition (1544) de la *Cosmographia universalis* de Sébastien Münster. La réunion décide qu'elle sera remise à M. Vaissier, pour être déposée au Musée.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Girardot demande la parole pour féliciter M. Jules Gauthier de sa récente décoration, et rappelle, en des termes auxquels s'associent tous les membres présents, les titres du nouveau chevalier de la Légion d'Honneur à une distinction bien méritée.

M. Jules Gauthier prend ensuite la parole pour lire une notice sur M. Adolphe Gurnaud (1825-1898), ancien membre correspondant de la Société, dont on connaît les beaux travaux sur la culture et l'exploitation forestières. M. Gurnaud honorait, par son caractère et son savoir, sa ville natale, qui était Besançon, l'école forestière, dont il avait été un des plus brillants élèves, et la Société, où il était entouré de bien des sympathies. M. Gauthier, qui fut lié d'amitié avec lui pendant de longues années, se fait un devoir de rendre hommage à ses rares qualités, à sa droiture, à la distinction de son esprit, à son amour du travail, à son attachement aux hommes et aux choses de son pays. Il retrace, à grands traits, les débuts de Gurnaud dans une carrière, qu'il semblait destiné à honorer, ses premiers travaux, sa lutte contre des pratiques routinières et contre des délits, qui lui paraissent également nuisibles à la bonne gestion d'une partie si considérable de la fortune publique, sa disgrâce et sa radiation des cadres forestiers. On sait que Gurnaud prit la résolution de consacrer aux forêts particulières un savoir et une expérience que l'administration avait dédaignés. Son affabilité et sa délicatesse, jointes au charme de sa conversation et de son esprit, ne tardèrent pas à faire des grands propriétaires d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, au service desquels il mit ses connaissances, des amis volontairement associés à ses réformes. Vint un jour où il eut la satisfaction de voir le directeur de l'École forestière de Nancy venir le trouver dans sa retraite de Nancray pour lui demander le secret de ses succès et lui promettre d'appliquer ses méthodes à un champ d'expériences

fourni par l'Etat, et il put croire un instant que la résistance officielle était vaincue ! Malheureusement, cette espérance ne s'est pas encore réalisée, et la mémoire du grand silviculteur franc-comtois attend encore l'introduction de ses principes dans l'enseignement de la science à laquelle il a consacré sa vie et sacrifié un avenir qui paraissait assuré.

A cette intéressante notice, M. Gauthier a fait succéder une autre d'un caractère bien différent. Il y est question de Jean-Baptiste Guillaume de Gevigny (1729-1882) le trop fameux généalogiste franc-comtois, auquel ses vols et ses faux dans les chartriers et les bibliothèques publiques et privées ont justement mérité l'injure de pillard d'archives que le lecteur n'hésite pas à lui infliger. M. Gauthier développe, en quelques pages vigoureusement écrites, les événements de cette vie méprisable, qui devait commencer par le vol et le trafic de documents appartenant à sa ville natale, se continuer par la fabrication et le commerce des fausses chartes et des fausses généalogies, et se terminer par l'abdication du sacerdoce et un mariage honteux autant que sacrilège. Puis, il fait l'histoire de l'immense collection de titres volés par ce malhonnête homme, celle de leur cession au baron de Joursanvault, de leur dispersion par les hasards d'une vente après décès et de leur acquisition par divers dépôts publics et privés. C'est en étudiant ces documents à Paris, à Dijon et à Besançon, que M. Gauthier a pu juger du mal que peut faire à un pays un malfaiteur aussi dangereux que l'a été Jean-Baptiste Guillaume.

Après un vote d'admission en faveur des candidatures proposées à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon.

Est présenté, pour faire partie de la Société :

Comme membre correspondant :

M. l'abbé *Mourot*, curé de Roulans, par MM. le chanoine Burlet et Jules Gauthier.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 13 mai 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, *Bruchon* père, *Fournier*, *Girardot*, *A. Guichard*, *V. Guillemin*, *Longin*, *Magnin*, chanoine *Drouhard*.

Après la lecture de la correspondance et du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président fait ratifier par la réunion les décisions prises par le conseil d'administration au sujet d'une allocation de 100 francs à M. Martel, le spéléologue bien connu, pour frais de conférence et d'exploration; et de la publication, dès cette année, du volume de 1899 des Mémoires.

M. Emile Longin, de Dole, membre correspondant, lit ensuite un très intéressant travail, intitulé : *Une brochure politique de Claude-Etienne Biget*. Cette brochure, écrite en espagnol, a pour titre : *La Inocencia y Fidelidad de Franco-Condado de Borgoña à los pies de Su Majestad* (L'Innocence et la Fidélité de la Franche-Comté de Bourgogne aux pieds de Sa Majesté). Cette brochure qui, ainsi que ce titre le fait pressentir, est une apologie de la conduite des Franc-Comtois, lors de la conquête de leur pays par Louis XIV, renferme un certain nombre de détails inédits sur la seconde conquête et se termine par une supplique. Elle était absolument inconnue avant la communication que M. Rodriguez Villa en a faite dernièrement à la Real Academia de Historia.

Le lecteur rappelle que Claude-Etienne Bigeot, avocat, ancien lieutenant local au siège de Pontarlier, a publié le *Bon Bourguignon* en réponse au *Bellum Sequanicum* de Jean Morelet, qu'il est l'auteur du *Bourguignon intéressé* et qu'on lui attribue encore le *Bourguignon désintéressé*. Jules Chifflet dit du *factum*

de Morelet qu'il parut d'abord « indigne de réponse », mais que « l'avocat Bigeot, ci-devant lieutenant de Pontarlier, entreprit de lui en faire une. » Il ajoute que « s'il n'en réussit pas bien, au moins ne fut-il pas blâmable de prendre en ce sien ouvrage la qualité et le titre de *bon Bourguignon* ». Chifflet n'est pas aussi tendre pour le *Bourguignon intéressé*, « sujet de peu de jugement », dit-il. « Il fut mal reçu de beaucoup de gens, parce qu'il leur ôtoit l'honneur. On y lut de grandes plaintes contre le parlement, dont l'auteur n'étoit pas content, parce que cette compagnie souveraine ne lui avoit jamais fait l'honneur de le nommer pour conseiller, mais l'avoit-elle déclaré non recevable à le maintenir en sa lieutenance... » Le terrible abbé de Balerne termine en disant « que cet ouvrage parut pour l'enfant d'un pauvre esprit, et pour un bouquet du mois de mai, auquel il sortit, présenté par quelque servante d'une auberge peu considérable ». Quoiqu'il en soit, le fidèle Bigeot se réfugia à Madrid, en 1676, après avoir refusé des Français cette pourpre de conseiller, qu'il avait tant ambitionnée. Charles II la lui donna, mais ce fut viande creuse et qui ne l'empêcha de mourir dans le dénuement.

M. J. Gauthier soumet à la Société un sonnet inédit, dédié par le Tasse au Cardinal de Granvelle vers 1570 Dans l'éminent ministre de Philippe II, le poète inspiré salue le pilote habile qui sut conduire, dans un port glorieux et tranquille, le vaisseau, secoué par des vagues menaçantes, qui portait les derniers désirs du grand Charles-Quint. Il acclame Granvelle sûr d'échapper à l'éternel oubli, le jour où il deviendra le commensal habituel des esprits les plus illustres et les plus éclatants. En attendant, non seulement son pays lui élève des arcs de triomphe, mais partout il domine, glorieux, comme les étoiles dominent la mer.

M. Fournier, professeur de géologie à l'Université, fait une communication sur la *spéléologie des environs de Besançon*. La spéléologie est une science toute moderne qui a pour objet l'étude des cavernes. M. Martel y a joint, dans ces dernières années, l'étude des abîmes, des entonnoirs, des puits naturels et des cours d'eau souterrains, dont on ne savait rien de précis.

M. Fournier fait ressortir l'intérêt pratique de ce genre de recherches et indique le rôle considérable joué par l'érosion souterraine dans le phénomène du déboisement. Il met en lumière les relations certaines des abîmes avec les sources des vallées voisines et montre combien est dangereuse l'habitude qu'ont les cultivateurs des plateaux d'y jeter les corps d'animaux morts, le plus souvent, d'affections contagieuses. Des recherches, effectuées en collaboration avec M. le professeur Magnin, ont amené la découverte, dans nos environs de puits naturels pouvant rivaliser avec les plus beaux gouffres du Harst et des Causses du Quercy. Celui de la *Belle-Louise*, près de Montrond, a 130 mètres de profondeur verticale; celui du *Paradis*, 230, mais en plusieurs étages; celui de la *Chenau*, 90. Ils ont offert, à l'admiration des explorateurs, des galeries et des salles merveilleuses. Les études spéléologiques ne sont pas sans danger et demandent tout un matériel : échelles de cordes, câbles, téléphone, bâteau démontable. MM. Fournier et Magnin ont été secondés dans leurs recherches par les étudiants de l'Université, dont plusieurs sont devenus fort experts dans ce sport d'un nouveau genre qu'on pourrait appeler *l'alpinisme à rebours*. En terminant sa communication, M. Fournier rappelle l'arrivée prochaine de M. Martel et la conférence qu'il doit faire, au casino des Bains Salins, sur la *Spéléologie ou Étude des cavernes et l'exploration des principales cavernes de France ou d'Europe*. M. Martel mettra à profit son séjour à Besançon pour visiter quelques-unes des merveilles spéléologiques du pays et, dans sa conférence, donnera d'intéressants détails sur le Jura souterrain.

M. Fournier, tant en son nom qu'en celui de M. Martel, remercie la Société du concours pécuniaire qu'elle a bien voulu leur accorder.

A la suite de la communication de M. Fournier, M. le docteur A. Magnin rappelle qu'il a déjà entretenu la Société des relations qui existent entre les entonnoirs et les sources vauclusiennes du Doubs, et qu'il a signalé, à diverses reprises, au Conseil départemental d'hygiène, le danger qu'il y a à laisser jeter dans ces entonnoirs les animaux dont on veut se débar-

rasser, et invité l'administration à prendre les mesures nécessaires contre la contamination des sources.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. l'abbé MOUROT, curé de Roulans.

Le Président, JULES GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 10 juin 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président; ***Meynier***, secrétaire; ***Vaissier***, vice-secrétaire; ***Poète***, vice-trésorier; ***Maldiney*** et ***Kirchner***, archivistes.

MEMBRES : MM. ***Berdellé***, ***Bruchon*** père, *A. Girardot*, ***A. Guichard***, ***V. Guillemin***, ***Ledoux***, chanoine *Suchet* et *Vernier*.

Après la lecture de la correspondance et celle du procès-verbal de la séance précédente, M. J. Gauthier a lu une étude sur l'*Iconographie des Granvelle*. Le lecteur fait remarquer que la Franche-Comté n'a pas encore élevé à Nicolas et à Antoine Perrenot de Granvelle, ces deux hommes d'Etat incomparables, le monument définitif qui racontera leur vie, parcourera les étapes de leur glorieuse carrière et peindra, pour l'histoire qui l'attend encore les traits énergiques de leur caractère et de leur génie. Il est vrai que la tâche est difficile d'écrire l'histoire de deux personnages dans lesquels se résume toute la politique du XVIe siècle, de ce siècle dont les effervescences ont produit tant de ruines, dont beaucoup ne seront jamais relevées, et agité tant de questions, dont beaucoup sont restées sans solution satisfaisante. En attendant qu'Ornans élève à tout le moins

un buste à Nicolas Perrenot, et que Besançon donne à sa statue du cardinal de Granvelle un cadre plus en rapport avec la beauté de l'œuvre de M. Jean Petit, il a paru à M. Gauthier qu'on pourrait essayer de commencer à édifier leur iconographie, en collectionnant les reproductions des œuvres d'art, de valeur quelconque, qui donnent déjà une idée des remarquables traits de ces deux grandes figures.

A leurs portraits, il a eu la bonne fortune de pouvoir joindre ceux de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, frère du cardinal, et de François Perrenot, comte de Cantecroix, leur neveu, d'après une superbe médaille du Hongrois Jean Zugar et une toile conservée au château de Buthiers.

M. Meynier a commencé la lecture d'un travail ayant pour titre : *Besançon après la réunion* (1664-1668). Les fêtes de la réunion de Besançon à la Franche-Comté étaient à peine terminées, que déjà commençait, pour la cité, un exercice de patience qui devait durer quatre années, c'est-à-dire jusqu'à la première conquête française. Les exigences des citoyens, comme les concessions de Castel Rodrigo, avaient dépassé la mesure. Dans l'impossibilité où il se vit de faire honneur à la signature de son plénipotentiaire, le gouvernement espagnol eut recours à cette force d'inertie qui est la puissance des faibles et des patients et qui lui avait si souvent réussi. Condé était déjà aux portes de la ville qu'on ne s'était encore décidé, de part et d'autre, à aucun sacrifice.

M. Victor Guillemin lit un groupe de sonnets intitulés : *Struggle for life*: *Paix idéale*: *Contrastes; Vita sommium; le Masque;* et des strophes ayant pour titre : *En Juin,* qui réunissent tous les suffrages de la réunion. Fort applaudis, ils prendront place dans un des prochains volumes des Mémoires.

Le Président, — *Le Secrétaire.*

J. GAUTHIER. — Dr J. MEYNIER.

Séance du 8 juillet 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier.

MEMBRES : MM. le chanoine *Drouhard*, *Bruchon* père; *Chapoy*, *Bonnet*, *Ledoux*, *Vernier*, *Maldiney*, *Albert Guichard*.

M. le Président rend compte de la séance solennelle de la Société d'Emulation de Montbéliard à laquelle il a assisté, de l'intérêt des nombreuses lectures et communications qui y ont été faites, et de l'aimable accueil réservé aux délégués des Sociétés de Belfort et de Besançon.

Il lit ensuite une notice biographique sur M. le général Alphonse Comte de Jouffroy d'Abbans, membre de la Société d'Emulation, et rend hommage au nom de tous au vaillant soldat, au bon citoyen et au bienveillant confrère. La Société qui partage à l'unanimité l'expression de ces sentiments, décide que la notice sur le général de Jouffroy prendra place dans les Mémoires.

M. Vaissier donne lecture, au nom de M. Alfred Milliard, membre correspondant, d'une note archéologique sur un curieux carrelage émaillé du XVe siècle découvert au lieudit Château-Pahon, commune de Fédry (Haute-Saône). Les encadrements décorés de feuilles de lierre, les écussons nombreux et variés qui s'y trouvent sertis donnaient à ce carrelage, composé de pièces très diversement découpées, un caractère des plus élégants. Il est fâcheux qu'aucun document historique ne permette de retrouver le riche seigneur auquel il doit son exécution.

M. Gauthier expose les démarches qu'il a faites pour mettre à exécution le projet de grouper les Sociétés savantes de Franche-Comté dans une réunion d'été, tenue à tour de rôle dans chacun des trois départements, et même à Belfort, de façon à

concerter une action commune sur le terrain scientifique, archéologique et historique, à adopter des programmes discutés ensemble, et à travailler plus utilement, dans le ressort de chaque société, à la réalisation de sérieux progrès.

Ce groupement des forces intellectuelles du pays servirait utilement la cause des décentralisations nécessaires et consoliderait la tradition provinciale si chère aux Francs-Comtois, en leur fournissant l'occasion de se réunir et de fraterniser.

La réunion du congrès est fixée à Dole, le jeudi 10 août prochain. M. le Président invite pressamment tous les membres de la Société d'Emulation à y assister.

Relativement à la prochaine publication du travail de M. Roy sur le manuscrit de la bibliothèque de Besançon, « *Le Mystère de l'Antechrist,* » il est décidé que l'œuvre, accompagnée de la préface où l'auteur démontre avec une entière compétence la date très approximative de cette rarissime production de l'extrême fin du XIVe siècle, paraîtra en deux parties et eu égard à son développement, dans les deux volumes des Mémoires en cours d'impression pour cette année.

M. Bonnet veut bien se charger de présenter à une prochaine réunion un compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Besançon en 1898, dix années d'études démographiques et sanitaires,* par MM. le docteur Baudin et A.-Z. Jeannot, offert par les auteurs à la Société.

Sont présentés, pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. le docteur *Roland,* par MM. les docteurs Bruchon et Ledoux.

Comme membre correspondant :

M. Maurice *Piroutet,* de Salins, par MM. Magnin et Vaissier.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, VAISSIER.

Séance du 11 novembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Berdellé*, *Bruchon* père, *Delacroix*, *P. Drouhard*, *A. Guichard*, *Guillemin*, *Vaissier* fils, *Vernier*.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet 1899, M. le Président a lu une lettre de M. Louis Coste, membre correspondant, qui s'excuse de son absence (absence qui privera la réunion de l'intéressante communication qu'il devait lui faire). Du congrès, qui a réuni à Dole, le 10 août dernier, les délégués des sept sociétés savantes de la Franche-Comté, M. Coste a conservé le souvenir du vœu unanimement exprimé par la section d'histoire de constituer pour notre province un *corpus* de toutes les branches qui composeraient son histoire complète. Nous ne possédons, en fait de biographie et de bibliographie, que des ouvrages sans liens entre eux; il nous manque une *Sequania christana* et une *Sequania ministerialis;* et il n'est pas de Franc-Comtois s'intéressant à l'histoire de son pays qui n'ait déploré maintes fois l'absence d'une sorte de somme historique, que les générations futures verront peut-être, mais dont on n'a pas encore réuni systématiquement les éléments. M. Coste suppose l'entreprise terminée et formant un nombre respectable de volumes; à cet ensemble, il faudra une table générale onomastique et toponomastique. Pourquoi ne pas la dresser dès maintenant cette table? et M. Coste indique un moyen de le faire. On peut le résumer dans le groupement d'un certain nombre de collaborateurs qui consigneront sur des fiches tout ce qui est actuellement connu sur les personnes et sur les lieux illustrés par elles, et sur la publication de ces fiches par *centuries* nominales de notules imprimées en placard

et distribuées aux souscripteurs au prix de un franc environ. Il en paraîtrait vingt-cinq par an. Ce système permettrait l'intercalation illimitée des additions à prévoir. M. le Président le livre aux réflexions des membres de la Société.

M. le Président rend compte ensuite du congrès des sociétés savantes de Franche-Comté qui a été tenu à Dole le 10 août dernier, sur l'initiative de notre Société. Soixante délégués y ont pris part et, parmi eux, MM. Philippe Berger, président de la Société d'Emulation de Belfort, de Vaulchier, président de l'Académie de Besançon, Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, Libois, secrétaire général de la Société d'Emulation du Jura, Bertin, délégué de la Société d'Emulation de Gray, Longin, délégué de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône. Le congrès s'est partagé en trois sections : section d'histoire, présidée par M. Philippe Berger, de l'Institut; section d'archéologie, présidée par M. Alfred Vaissier, conservateur du Musée archéologique de Besançon; section d'histoire naturelle, présidée par M. le docteur Albert Girardot. La réunion des trois sections a constitué l'Association Franc-Comtoise, union des sociétés savantes de la Franche-Comté, a décidé que la prochaine réunion de cette association aura lieu à Montbéliard, au mois d'août 1900, et élu, pour président, M. J. Gauthier et, pour secrétaire, M. J. Feuvrier, un des organisateurs du congrès de Dole.

La Société d'Emulation du Doubs décide que le compte rendu sommaire du congrès de Dole et les propositions de ses trois sections prendront place dans le volume de 1899 de ses Mémoires, et que cent exemplaires tirés à part de ce compte rendu seront envoyés aux sociétés savantes et à ceux de leurs membres qui ont souscrit. Elle décide, en même temps, l'impression d'une carte archéologique de Franche-Comté, que préparent MM. J. Gauthier et A. Vaissier, et son envoi aux mêmes sociétés pour être complétée par leurs soins. Enfin, M. le Président fait adopter un vœu pour le rétablissement, dans le chœur de l'église d'Ornans, du tombeau de Pierre Perrenot, père du garde des sceaux Perrenot Granvelle et grand'père du

cardinal de Granvelle, et le classement de ce tombeau parmi les monuments historiques, pour qu'il soit désormais respecté; vœu qui sera adressé à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le docteur Meynier lit un travail historique intitulé : *Besançon après la réunion* (1664-1668). C'est le récit des efforts inutiles des citoyens de Besançon pour faire exécuter, par l'Espagne, le traité du 29 septembre 1664. Conseil suprême de la monarchie, conseil de Flandres à Madrid, commis des Etats de Franche-Comté, parlement et chambre des comptes de Dole, tous les pouvoirs publics semblent s'être conjurés pour user ses efforts.

Après un vote d'admission en faveur des candidatures proposées à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. le docteur ROLAND.

Membre correspondant :

M. PIROUTET (Maurice), de Salins.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 13 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. J. GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, *Bruchon* père, *H. Bruchon*, *Chapoy*,

P. Drouhard, L. Gauthier, A. Girardot, Ledoux, H. Mairot, Parizot, Prinet, E. Roy, le chanoine *Suchet.*

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, la correspondance est dépouillée, et M. le Président annonce que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon sera représentée, à la séance publique et au banquet du 14, par son vice-président, M. le docteur Ledoux. La Société d'Emulation de Montbéliard sera représentée par son président, M. John Viénot, et la Société grayloise d'Emulation, par son président, M. Maire, professeur au collège de Gray. MM. les présidents de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, de la Société d'Emulation du Jura, de la Société d'Emulation de Porrentruy, de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Société vaudoise des sciences naturelles, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles s'excusent de ne pouvoir faire représenter ces sociétés.

M. le docteur et professeur Marc Dufour, de Lausanne, informe M. le Président qu'il se fera un honneur d'assister à la séance publique, mais qu'il n'aura pas le plaisir d'assister au banquet.

M. le Général commandant le 7e corps d'armée sera absent; M le premier Président de la Cour et M. le Général gouverneur de la place seront à la séance, mais ne pourront assister au banquet; M. le Procureur général en sera empêché par son fâcheux état de santé, et M. le Recteur de l'Université, nouvellement arrivé, par le soin de son installation.

M le Président donne la parole au trésorier pour exposer un projet de budget pour 1900.

On procède ensuite à l'élection d'un deuxième vice-président, qui sera président en 1901. M. Alfred Vaissier est élu par acclamation. Les pouvoirs du trésorier, du vice-trésorier et des archivistes sont continués, pour une nouvelle année, par vote à mains levées. Enfin, il est décidé, de la même manière, qu'il ne sera pas nommé de nouveau vice-secrétaire.

Le bureau sera donc composé comme suit :

Président pour l'année 1900 : M. Charles BONNET.
Premier vice-président : M. Jules GAUTHIER.
Deuxième vice-président : M. Alfred VAISSIER.
Secrétaire décennal : M. le docteur MEYNIER.
Trésorier : M. FAUQUIGNON.
Vice-trésorier : M. POÈTE.
Archivistes : MM. MALDINEY et KIRCHNER.

Projet de budget pour l'année 1900.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	600
3. Cotisations des membres résidants.	1.350
4. — — correspondants . . .	480
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	120
6. Intérêts du capital en caisse et rentes	600
Total.	3.450 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2 500 fr.
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage et aménagements	150
3. Frais divers de séance publique et banquet. . .	400
4. Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	200
5. Crédit pour recherches scientifiques	200
Total.	3.450 fr.

M. J. Gauthier lit un travail intitulé : *Le Ménage d'un ambassadeur au XVII^e^ siècle.* C'est la fort intéressante et parfois touchante étude de la vie intime d'Antoine Brun, un des négociants de la Paix de Münster. Antoine Brun, né à Dole en 1600, était procureur général au Parlement à l'âge de 32 ans. Il fut, en 1636, chargé de la défense de la Franche-Comté; et plus tard envoyé aux diètes de Worms et de Ratisbonne. Sa mission à Münster commença en 1643 pour se terminer en 1648. Ministre à la Haye,

après la conclusion de la paix, il y mourut le 11 Janvier 1654. Ce fut un de nos grands magistrats les plus capables et les plus éloquents. La vie intime qu'a voulu nous retracer M. Gauthier, a été singulièrement traversée: marié deux fois, d'abord à Marguerite Tissot, de Dole, qu'il perdit après treize ans de mariage, puis à Madeleine d'Accosta, fille d'un négociant espagnol venu des Flandres, qui lui donna quatorze ans de bonheur C'est à Madeleine que se reporte surtout le gracieux récit de M. Gauthier, qui se termine par la peinture d'une mort, à laquelle la perte de cette charmante femme ne fut pas étrangère.

M. Gauthier expose ensuite un projet de circulaire régionale, intéressant *la reconnaissance et la conservation des bornes de frontières, de domaines et de forêts.*

On distribue le volume III (1898) de la septième série des Mémoires de la Société.

Sont élus :

Membres honoraires :

MM. le Capitaine de Vaisseau ROLAND, général au titre auxiliaire en 1870-71, en retraite, à Marseille.

Philippe BERGER, de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la Société Belfortaine d'Emulation.

Marcel BERTRAND, de l'Académie des Sciences, Inspecteur Général des Mines.

Membres résidants :

MM. TISSOT, président du Tribunal de Commerce, 3 rue d'Anvers.

SANCEY, conseiller municipal, Grande-rue, 11.

EYDOUX, négociant, Grande-rue, 73.

Membres correspondants :

MM. BARBIER, Charles, agriculteur à la Tour-de-Sçay.

PIAGET, Arthur, archiviste cantonal, à Neuchâtel.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J MEYNIER.

Séance publique du 14 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

La séance s'ouvre à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de Ville.

Sont présents :

MEMBRES HONORAIRES : Mgr PETIT, archevêque de Besançon; M. le général FAVARCQ, gouverneur de la Place; M. GUYON, inspecteur d'Académie.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES : M. le Docteur LEDOUX, vice-président de l'Académie de Besançon, John VIÉNOT, président de la Société d'Emulation de Montbéliard; M. le docteur et professeur Marc DUFOUR, de Lausanne.

MEMBRES DU BUREAU : MM. GAUTHIER, GIRARDOT, BONNET, MEYNIER, VAISSIER, FAUQUIGNON, MALDINEY.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. BAUDIN, BOYSSON D'ECOLE, BRUCHON PÈRE, H. BRUCHON, CHAPOY, COULON, DODIVERS, DREYFUS, FOURNIER, GAUDERON, A. GUICHARD, M. LAMBERT, E. LOUVOT, MAIROT, PARIZOT, PRINET, SUCHET, VAUTHERIN, VERNIER.

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. L. GAUTHIER, E. ROY.

Ordre des lectures :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1899*, par M. Jules GAUTHIER, président annuel.

2° *Conséquences économiques de l'adduction à Besançon des forces de la Loue*, par M. Charles BONNET, vice-président.

3° *Le Roman d'un Franc-Comtois*, par M. Emile ROY.

4° *L'oiseau mort*, poésie par M Edouard GRENIER.

5° *Découvertes spéléologiques dans le Jura Franc-comtois* (avec projections,) par M. Eugène FOURNIER

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
J. GAUTHIER.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

BANQUET DE 1899

Le soir de la séance publique, à 7 heures, un grand banquet a réuni, dans la grande salle du Palais Granvelle, les membres de la Société et leurs invités.

Ornées par les soins de MM. Calame et Dubois-Chevaidel, la salle et la table présentaient un fort joli coup d'œil.

La carte du menu due, comme à l'ordinaire au talent de M. Alfred Vaissier, était en forme de livret. Au-dessus de la première page, l'écu de Besançon entouré d'une riche décoration, au bas le grand sceau de la Chambre des Comptes du Comté de Bourgogne. A la deuxième page, on trouvait la vue générale de la borne milliaire de Mathay près Mandeure, borne de l'an 98 après Jésus-Christ découverte en 1895 et acquise par le Musée archéologique de Besançon. La troisième page reproduit le développement de l'inscription de cette borne, et celui de l'inscription d'un autre milliaire trouvé à côté du précédent et qui est au Musée de Montbéliard, ce dernier date de l'an 118 ou 119. Enfin, à la quatrième page on lisait le menu.

Des santés ont été portées, au dessert, par M. Jules Gauthier, président annuel; par M. Charles Bonnet, président pour l'année 1900; par M. le docteur Ledoux vice-président de l'Académie de Besançon; et par M. Guyon, inspecteur d'Académie.

Toast de M. JULES GAUTHIER, *président annuel.*

MESSIEURS,

Sous les lambris de ce vieux palais bâti par un chancelier de Charles-Quint, dans lequel la ville de Besançon nous offre une hospitalité généreuse, la Société d'Emulation du Doubs se trouve singulièrement à l'aise. Elle a pour la Franche-Comté, pour ses traditions, pour ses intérêts, pour ses gloires, le même culte que professaient les Granvelle; si elle a pris pour devise

cet VTINAM qui figure au fronton de l'Hôtel-de-Ville, elle eût pu tout aussi bien prendre le SIC VISVM SVPERIS que Nicolas Perrenot a fait graver sur sa demeure, manifestation de confiance, d'espoir, et, quand il le faut, de résignation.

Aujourd'hui, la résignation est à l'ordre du jour, puisque la rigueur de la saison, des deuils, des indispositions, des absences lointaines nous privent d'une grande partie des hôtes désirés et espérés que nous nous réjouissions de recevoir et de fêter ensemble. Leurs sympathies restent entières et je suis le fidèle écho de votre désir en disant tout haut ce que nous pensons et de la Magistrature que nous sommes habitués à regarder comme une école d'indépendance, de travail et d'honneur, et du Clergé chez qui l'idée de patrie est inséparable de la tolérance, de la charité et du dévouement. Je regrette de ne point saluer dans ses chefs l'Armée, pour laquelle tout Comtois, doublé d'un soldat, est attaché sans réserve, parce qu'elle porte le drapeau dont les plis sont assez larges pour nous abriter tous, et que là où est le drapeau, là est la France. Et j'envoie à M. le Préfet du Doubs, représenté ici par son aimable chef de cabinet, et à M. le Maire de Besançon, qui nous a fait parvenir, en termes des plus bienveillants, son excuse de ne point être des nôtres, l'expression de notre reconnaissance et de nos regrets.

La présence à ce banquet de M. l'Inspecteur d'Académie, dont le bon vouloir nous reste toujours fidèle, me permettra de remercier et de saluer en sa personne l'Université, en le priant de transmettre au nouveau Recteur, notre membre honoraire, tous nos souhaits de bienvenue.

En parlant tout à l'heure de Charles-Quint, je ne sais pourquoi l'image de sa statue qui chevauchait naguère une aigle à deux têtes sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville me revenait en mémoire, et je voyais dans ces deux têtes comme dans les colonnes de notre blason bisontin, l'image exacte de ces deux sociétés sœurs qui s'appellent l'Académie de Besançon et la Société d'Emulation du Doubs. En priant l'un des membres les plus distingués et les plus dévoués de la Société d'Emulation de dire à l'Académie dont il est le vice-président tout ce que nous éprouvons pour elle, j'affirme que, quand il s'agit de glo-

rifier notre pays, nos deux sociétés n'ont qu'un même cœur et qu'un même horizon.

Entre la Société d'Emulation de Montbéliard et la nôtre, entre celle de Gray, qui vient de naître, celle de Vesoul, qui est centenaire, celles de Lons-le-Saunier et de Belfort, les relations se multiplient et le lien de l'Association franc-comtoise va les resserrer encore.

Du côté de l'Espagne, les Pyrénées, malgré Louis XIV, sont encore une barrière; du côté de la Suisse, il y a longtemps que le Jura n'en est plus une; aussi notre confraternité est-elle acquise aux Sociétés de la Suisse romande et de Neuchâtel, que M. le docteur Dufour représentait aujourd'hui à notre séance et qu'il représenterait encore à ce banquet si le devoir professionnel, qu'il remplit avec tant de distinction et de désintéressement, ne l'emportait à l'heure présente à travers la nuit glaciale.

Permettez-moi, Messieurs, de grouper dans les mêmes souhaits et les mêmes hommages les autorités présentes et absentes, les sociétés amies françaises ou suisses. C'est la dernière fois que je parlerai en votre nom; ma dernière parole, après des remerciements pleins de cordialité que je vous dois à tous, sera pour boire, au nom de la Société d'Emulation du Doubs, à ses hôtes, à tous ceux pour lesquels elle professe estime, affection et respect.

Toast de M. CHARLES BONNET, *président élu pour 1900.*

MESSIEURS,

La tradition s'accordant avec mon désir, je suis heureux de vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en me désignant comme président annuel de la Société d'Emulation du Doubs; moi, simple dilettante, au milieu d'érudits et de savants distingués, moi le plus obscur d'entre tous.

C'est pourquoi, de même que le doge de Gênes au Grand Roi qui lui faisait admirer les splendeurs de Versailles, serais-je volontiers, tenté de vous dire, mais avec un tout autre sentiment, « ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir! »

Depuis bientôt vingt ans que j'assiste assez régulièrement à ce banquet, où le régal de l'esprit dont vous fournissez le menu, succède à l'autre, j'ai entendu nombre de mes distingués prédécesseurs, se déclarer, en toute modestie, indignes de l'honneur que vous leur faisiez, et chercher quels pouvaient être leurs titres à cette enviable dignité; mais, comme ils vous arrivaient, le plus souvent, munis d'un important bagage, ils avaient tôt fait de trouver. Mais moi, j'ai beau chercher, je ne trouve pas!

Peut-être, car je suis un vétéran parmi vous, avez-vous remplacé l'avancement au choix par celui à l'ancienneté? Excellent moyen pour ne pas décourager les anciens, s'ils sont férus de l'amour du panache! Peut-être par exception voulez-vous suivre l'exemple de certains grands congrès parlementaires où l'on a toujours soin d'écarter, d'éliminer les aigles, lorsqu'il s'agit de choisir un chef à l'Etat?

Mais non, vous ne cherchez pas à plagier d'autres constitutions perfectibles, mais imparfaites; la vôtre vaut mieux; car, chez vous, si les présidents passent, le premier ministre, le chef d'état-major restent.

Peut-être... mais, pourquoi tant chercher, vous avez tout simplement voulu, avec cet esprit de pur libéralisme qui vous anime, récompenser de son dévouement à sa ville, un vieux Bisontin, amoureux du sol natal, fervent admirateur de toutes ses gloires, et qui se plait à espérer, à rechercher pour son pays des éléments de progrès et de prospérité.

Aussi, suis-je fier d'être associé plus intimement à vos travaux, en compagnie de vous, Messieurs les anciens Présidents, de vous, Messieurs les Secrétaires de cette noble Société dont vous êtes l'âme; de cette Société qui a toujours contribué pour une si large part au bon renom scientifique et littéraire de notre ville et a travaillé depuis si longtemps, en précurseur, dans le cadre qui lui est départi, à cette nécessité enfin reconnue pour nos provinces, à la décentralisation, sans attendre le cri d'alarme qui, de tous les points du pays, a été bien tardivement proféré.

Mon cher Président, vous êtes de ceux qui par leur esprit élevé et leur science profonde des choses du passé, honorent grandement notre Franche-Comté. Vous êtes de ceux qui avec

les Chifflet, les Perreciot, les Dunod, les Clerc, les Castan, avez fouillé nos origines, évoqué nos gloires, découvert et mis au jour les trésors, les monuments des temps disparus; aussi, avons-nous la très vive satisfaction de voir enfin sur votre poitrine, une haute récompense qui y est si bien à sa place et nous console de certaines autres.

Je serai bien osé en prenant votre succession, mais, enhardi par une amitié déjà ancienne, je compte que vous serez toujours là pour m'assister et cela me rassure.

Aussi, est-ce en toute sérénité, que je lève mon verre et que je bois à vous, et à vous tous, Messieurs, dont la présence à cette fête est pour nous un témoignage précieux de l'estime en laquelle vous tenez notre Société, terrain neutre, accueillant, où, sans esprit de coterie ni de secte, la porte large ouverte, il est si agréable de venir, en honnêtes gens, s'isoler dans l'étude de ce passé dont quelques-uns d'entre vous savent si bien soulever le voile; se reposer, dis-je, dans ce passé, des graves soucis, des tristesses même du temps présent!

Je bois à la Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. LE Dr LEDOUX, *vice-président de l'Académie de Besançon.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Son président, Monsieur le Marquis de Vaulchier, étant absent, (il m'a chargé de vous exprimer son regret de ne pouvoir personnellement vous remercier de votre courtoise invitation), l'Académie de Besançon m'a confié la mission de vous offrir ses compliments et ses vœux.

La sympathie qui unit les deux Sociétés est publiée, mieux que par de longs discours, par la présence en vos séances, à vos banquets, de membres communs aux deux compagnies. Autour de cette table, aux côtés de M. Gauthier, notre doyen, M. le chanoine Suchet, MM. Meynier, Girardot Lambert, Vaissier, manifestent que, pour la glorification de la Franche-Comté, il ne peut y avoir entre elles qu'une noble rivalité dans l'ambition

de mieux faire, jamais divisions jalouses. Ces relations de cordiale et fructueuse entente dans la poursuite d'un même idéal seront encore cimentées, fortifiées, par beaucoup d'entre vous, mes chers collègues de l'Emulation, que vos travaux désignent aux suffrages de l'Académie.

Celle-ci, — je ne suis en ce moment que son interprète, — vous félicite de votre sage prévoyance à préparer l'avenir de votre institution par le choix judicieux de vos présidents. Leur sollicitude pour les intérêts de notre ville, leurs talents, leurs encouragements à tous les efforts studieux, leur autorité, sont les meilleurs garants de vos succès futurs et de la persévérante bienveillance à votre égard des pouvoirs publics et de nos concitoyens. Hier, à votre tête, le docteur Girardot représentait dignement les savants qui développent et vulgarisent la connaissance de la nature de notre pays. Aujourd'hui au siège présidentiel, M. Jules Gauthier personnifie, en maître, l'érudition comtoise: chez lui, la richesse acquise reste toujours avide de la découverte de nouveaux trésors pour en faire don à pleines mains à notre histoire provinciale. La croix d'honneur vient de prouver en quelle estime on tient notre docte archiviste bien au delà des limites de son département. L'année prochaine, M. Charles Bonnet témoignera, sous une forme nouvelle, de son affection pour Besançon, quand il consacrera à la Société d'Emulation une part de ce zèle assidu, toujours en éveil qui depuis longtemps se fait distinguer, à l'Hôtel de Ville; ici, comme là, vous profiterez avec gratitude de ses initiatives et de ses conseils. Enfin, dès le début du siècle proche, vous apercevrez la voie des succès s'étendant devant vos yeux en longue perspective quand vous vous y engagerez avec celui que vous avez choisi pour votre guide: le meilleur assurément, puisqu'il est le plus ancien, le plus exact, le plus serviable collaborateur de votre comité directeur. Mon cher Vaissier, laissez-moi le répéter: on estimait si précieuse votre élection que, pour obtenir votre assentiment, on n'a pas hésité à violenter votre modestie. L'Académie, elle aussi, connaît votre modestie. Mais, comme l'Emulation, elle sait que vous êtes le seul bisontin ignorant vos éminentes qualités d'archéologue, d'historien, et combien vous servez utilement la réputation de notre cité par vos soins expérimentés,

incessants, minutieux, à ses intérêts et à ses collections artistiques. Messieurs, après Castan, qui en avait recueilli le dépôt des fondateurs, son confident, M. Vaissier, est devenu le conservateur des traditions qui ont assuré l'illustration de la Société d'Emulation. Du président Vaissier, les successeurs n'auront qu'à marcher sur les traces, qu'à s'inspirer de ses exemples, pour que ce souhait de l'Académie se réalise sûrement: ***Prospérité et grandeur à la Société d'Emulation du Doubs, pendant le XX^e^ siècle!***

MÉMOIRES

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1899

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 14 décembre

Par M. Jules GAUTHIER

PRÉSIDENT ANNUEL

MONSEIGNEUR (1),

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, à la Saint-Martin, le paysan comtois vérifie les gerbes de sa grange, et met en sacs le froment doré qui devra payer ses fermages.

Chaque année, quand décembre est venu, la Société d'Emulation du Doubs passe en revue ses travaux et sa moisson, et son président, anxieux, se demande si la dernière récolte n'a pas été inférieure à ses devancières.

Et ce qui donne à cet examen, à cette confession, une sanction immédiate, c'est qu'on les fait en public, devant des juges bienveillants et aimables, je le veux bien, mais très éclairés, puisqu'ils représentent l'élite de cette ville, de ce département et de cette province.

Ce qui me rassure et me rendra mon rôle facile, c'est l'estime dont la Société d'Emulation reste entourée dans cette ville, où la bienveillance extrême des représentants du pou-

(1) Mgr PETIT, archevêque de Besançon.

voir et l'attachement sincère et le consciencieux labeur de tous ses membres ne lui ont jamais fait défaut ; aussi la bonne harmonie qui règne entre elle et les autres sociétés savantes du pays comtois et nos bons voisins de Suisse, dont M. le docteur Dufour personnifie pour nous et la sympathie et l'affection.

1899 a entendu sonner le soixantième anniversaire de notre Société, fondée par les d'Udressier, les Bruand, les Bretillot, les Grenier, les Marquiset, les Delacroix, en 1840. Soixante volumes, contenant plus de 800 mémoires d'histoire, d'archéologie, de géologie ou de botanique, la création d'un Musée d'histoire naturelle dont l'Université de Besançon recueille le bénéfice, des libéralités constantes au Musée d'archéologie, devenu l'un des plus riches de province, enfin des encouragements effectifs donnés aux industries principales de la ville et de la région, voilà le bilan de son passé, voilà le programme auquel elle travaille encore.

Jugez-en plutôt par la table des deux volumes de mémoires qui, exceptionnellement, contiendront l'ensemble des travaux de la société durant l'année qui s'achève.

L'histoire et l'archéologie, générale ou locale, sans être le domaine exclusif de nos études, y tiennent une si large place qu'elles ont le droit d'être citées les premières.

Je n'apprendrai rien à personne en citant parmi les plus laborieux M. le docteur Meynier, notre dévoué secrétaire, qui ne néglige aucune occasion soit de vulgariser des textes ou des événements peu connus de nos annales, soit de creuser quelque précieux filon encore inédit. A côté de ses *Recherches philologiques sur les noms de lieux de langue romane*, sa collaboration précieuse nous a donné cette année une Étude sur la formation du département du Doubs de 1790 à 1815 et le récit des difficultés que rencontra à Besançon, de 1664 à 1668, l'exécution intégrale du traité négocié par le marquis de Castel-Rodrigo, qui lui fit perdre sa qualité de ville impériale.

M. Emile Longin, qui s'est spécialisé dans l'étude du XVII[e] siècle, nous a fait connaître, d'après une publication espagnole, une brochure politique de Claude-Etienne Bigest, écrivain politique de second rang, dont *le bon Bourguignon* et *le Bourguignon intéressé* furent médiocrement prisés de ses contemporains. Mais la plaquette signalée par M. Longin, portant ce titre suggestif de : *L'Innocence et la Fidélité de la Franche-Comté de Bourgogne*, a le mérite de raconter certains traits piquants de la résistance de nos aïeux à la conquête de Louis XIV.

Depuis Nodier jusqu'à nos jours et même au delà, si j'en crois de récentes annonces, on a beaucoup disserté sur les noëls de Besançon et sur leurs origines ; mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la Franche-Comté doit se résigner à n'avoir point donné le branle, mais à l'avoir suivi, comme les moutons de Panurge. Les Villancicos espagnols, dont les airs, conformes à ceux de nos noëls, se chantent encore au pays basque, nous sont venus par les Flandres, soit traduits, soit farcis d'andalou et de français. Voilà la thèse nouvelle qu'on vous a soumise et dont vos Mémoires garderont trace.

Un Sonnet inédit du Tasse, dédié au cardinal de Granvelle, une Iconographie des portraits des Granvelle, peints gravés sur cuivre, burinés sur médailles, une Iconographie topographique de la Franche-Comté du XVI[e] siècle à 1790, telle a été la part de votre président dans les recherches historiques. J'oubliais un réquisitoire très motivé contre un brigand lettré, précurseur du trop fameux Libri, qui pilla naguère les dépôts publics de cette région et mérite d'être cloué au pilori de l'histoire : j'ai nommé le généalogiste Jean-Baptiste-Guillaume de Gevigney, qui fut au XVIII[e] siècle un véritable fléau. On eut pour lui trop d'indulgence dans un temps où monter dans les carrosses de la Cour était l'ambition de tant de cerveaux ; il en abusa pour commettre des faux par centaines, des vols par milliers. Il est bon d'exécu-

ter de pareils bandits, après avoir dressé la liste de leurs méfaits.

M. Emile Roy vous a communiqué une étude très développée du *Mystère de l'Antechrist*, que possède la bibliothèque de cette ville, et par une série de déductions ingénieuses et d'observations philologiques ou historiques des plus compétentes, est arrivé à déterminer la date exacte de cette œuvre poétique et théâtrale. Sa publication prochaine fera époque dans l'histoire littéraire de la fin du XIV^e^ siècle, et notre Société en recueillera partiellement le bénéfice.

Je citerai encore une étude du même auteur sur un lettré du XVI^e^ siècle, Antoine de la Salle, que Gollut a revendiqué comme franc-comtois ; mais M. Roy vous dira lui-même tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette prétention en vous initiant aux piquants récits du Petit Jehan de Saintré.

Enfin, je vous signalerai une biographie de Jean de Fruyn, tour à tour chanoine, trésorier, haut doyen, puis archevêque élu de Besançon, œuvre d'un élève de l'école des Chartes, le plus jeune de nos confrères (1).

Passons à l'archéologie. M. le docteur Meynier vous a décrit l'architecture de l'église abbatiale de Romain-Môtiers, qui, pour être située au canton de Vaud, se rattache par bien des liens au Comté de Bourgogne. Il est une autre église dans la boucle du Doubs, au canton de Berne, la collégiale de Saint-Ursanne, qui mériterait de fournir un pendant à l'étude sur Romain-Môtiers.

J'espérais aujourd'hui vous raconter la découverte du tombeau et des restes du comte Othon IV, dont vous avez ordonné la recherche dans les ruines abbatiales de Cherlieu, car vous souhaitez une sépulture honorable pour ce dernier de nos comtes indigènes, tué glorieusement sur un champ de bataille en combattant pour la France de Philippe le Bel. Ce n'est que partie remise, mais en échange je vous ai soumis la solution

(1) M. Léon Gauthier.

d'un petit problème d'archéologie et d'histoire locale, et nous avons restitué ensemble un point douteux de topographie. En 1227, après une guerre acharnée entre le comte Othon II de Méranie et la maison de Chalon, que vint heureusement interrompre le départ pour la croisade des Albigeois, cinq châteaux comtois furent détruits. Deux seulement étaient connus, Liesle et Montbarrey ; nous avons identifié les trois autres : Gray-le-Mont, sur le territoire de Rancenay, Rozet-Fluans et Château-le-Bois (ou Fragillat), sur les bords du Doubs et les confins de la forêt de Chaux. Ce sera toujours un point de vérité arraché aux secrets de nos annales, car, trompés par des illusions philologiques, plusieurs de nos historiens avaient étendu la lutte jusqu'aux rives lointaines de la Saône, entre Gray et Vesoul.

De ces rives nous sont venus la notice et le dessin d'un précieux carrelage découvert à Château-Pahon, commune de Fédry, par un de nos excellents confrères, M. Alfred Milliard, un poète charmant qui à certaines heures se livre avec succès à l'archéologie.

Il est un genre de monuments, assez rares du reste, dont l'investigation peut fournir à l'épigraphie de curieux renseignements : je veux parler des bornes qui jalonnent soit nos routes romaines, comme les milliaires de Mandeure, soit nos frontières du côté de la Suisse, soit nos forêts, soit les domaines des grandes seigneuries et des grandes abbayes, L'enquête que vous venez d'ouvrir ne peut être que fructueuse, avec l'aide bienveillante des administrations départementales, des directions des forêts et des douanes, et du personnel de l'instruction primaire mis obligeamment à notre disposition.

Tandis que l'on imprime pour vous une importante étude de M. le docteur Girardot, votre ancien président, sur les *Fossiles du système oolithique dans le Jura franc-comtois*. la géologie n'a point chômé dans nos réunions.

M. le professeur Magnin, faisant trève à ses préférences

secrètes pour la botanique, nous a communiqué l'ouvrage qu'il prépare sur les sources intermittentes du Jura, vous décrivant tour à tour la Fontaine-Ronde du Touillon, les sources du Molinot, à Syam, de Noire-Combe, de Cinquétral, des Merveilles à Haute-Combe, et précisant par des conclusions savantes les phénomènes singuliers signalés déjà par de vieux auteurs.

M. le professeur Fournier vous a initiés à cette science nouvelle, la spéléologie, qui explore les entrailles de la terre, marche à la conquête des cours d'eau et des merveilles ignorés, et permettra peut-être, qui sait, d'empêcher la contamination ou la déperdition de nos sources. J'insisterais davantage sur son exposé, si vous ne deviez entendre au cours de cette séance M. Fournier lui-même, qui vous racontera ses dangereuses mais fécondes explorations.

Le créateur de cette science nouvelle est d'ailleurs venu, à votre appel, s'en faire ici l'apôtre convaincu. C'est sous vos auspices, sur la proposition de deux de nos confrères, que M. Martel, l'explorateur des Causses des Cévennes et des Gouffres de l'Aveyron, des grottes de la Belgique et de l'Autriche, a fait, au Casino des Bains salins, le 18 mai 1899, une brillante conférence dont le succès fut considérable. Bien que j'aie visité avant M. Martel les fameuses cavernes d'Adelsberg en Carinthie, dont il a reculé les limites et sondé les incroyables profondeurs, je me bornerai, et pour cause, à constater ici le grand mérite du conférencier qui nous a tenus sous le charme de sa parole, et à féliciter la Société d'Emulation du Doubs du succès obtenu dans cette œuvre de vulgarisation.

La poésie nous distrait souvent des travaux érudits, mais toujours sérieux, qu'enfante la prose et jette sur nos fêtes ce rayon de soleil que de beaux vers font éclore. Ceux d'Edouard Grenier, qu'on vous dira tout à l'heure, vous apporteront l'écho d'un vigoureux talent qui vous a valu tant de petits chefs-d'œuvre. Ceux que M. Victor Guillemin vous a lus dans

vos séances ordinaires : *Struggle for life*, Paix idéale, Contrastes, *Vita somnium*, le Masque, En Juin, sont autant de petits tableaux d'une tonalité simple et vraie que notre confrère a ébauchés avec son talent de peintre.

Mais vous n'êtes point de simples dilettantes, et si vos études habituelles vous maintiennent le plus souvent dans les sphères éthérées de la littérature et de la science, vous ne vous désintéressez point de cette *lutte pour la vie* qu'invoquait il y a un instant M. Guillemin, et vous applaudirez tout à l'heure le confrère et l'ami qui va me succéder au fauteuil de la présidence, M. Charles Bonnet, qui vous exposera les éléments d'activité et les principes de relèvement que notre vieille cité devra, demain peut-être, à l'adduction des forces motrices de la Haute-Loue.

Je croyais avoir épuisé dans ce tableau rapide le cycle complet de l'œuvre de notre Société au cours de 1899, et je m'aperçois qu'il en reste encore en arrière.

Et d'abord je ne saurais passer sous silence le progrès constant de nos collections publiques bisontines : musées, bibliothèque, archives, source indéfinie des travaux présents et à venir, au développement desquels travaillent sans trêve plusieurs de vos confrères, multipliant, avec une activité féconde et désintéressée, ce que vous attendiez vainement depuis quarante ans, des catalogues, des inventaires qui facilitent l'œuvre commune et portent au loin la juste réputation de vos trésors.

Je ne puis oublier enfin une idée qu'un de vos membres vous a soumise, que vous avez encouragée, que vous avez faite vôtre, et dont le succès a prouvé la justesse, en inaugurant à Dole, le 10 août 1899, le premier congrès de l'Association franc-comtoise, c'est-à-dire de l'union des sociétés savantes de toute la Franche-Comté.

Cette Association comtoise, dans laquelle nous voulons grouper toutes les forces vives de l'intelligence, du patriotisme et du savoir, des Vosges au Jura, de la trouée de Bel-

fort à la Saône, est une nécessité absolue du temps dans lequel nous vivons. Pour que la patrie soit forte et inattaquable, il faut que la province ressuscite et vive, qu'elle parle haut, et que la décentralisation se fasse, faute de quoi nous périrons. Chacune des sociétés savantes de la région franc-comtoise, dont je suis heureux de saluer autour de moi les représentants présents à cette fête, est un levier formé par la solidarité et la volonté de tous ses membres. En groupant ces leviers, en les liant en faisceau, au nom de cette région de France que nous aimons de tout cœur et dont nous voulons garder l'esprit, les mœurs, la tradition, glorifier le passé, préparer l'avenir, nous croyons, nous sommes sûrs de faire acte de bons citoyens. Ç'a été l'impression de toutes nos sociétés comtoises, car toutes, entendez-le bien, sont venues répondre à notre appel et fraterniser avec nous à Dole, en célébrant cette Franche-Comté qui, malgré son terroir pauvre et rude, a toujours été féconde en esprits bien trempés et en vaillants soldats. « La droiture, vous disions-nous, s'y rencontre plus facilement que la souplesse, les honnêtes gens y sont plus nombreux que les gens habiles, l'honneur y passe avant l'argent. »

Quand on a de pareilles traditions et de pareils sentiments, on peut en être fier et on les garde.

Mais à côté de ces sentiments provinciaux qu'il faut porter bien haut et bien ferme, il est telle œuvre collective où le labeur et les ressources d'une seule société s'épuiseraient en vain et que l'Association Comtoise réalisera. Au congrès de Dole, nous avons accentué cette marche en avant et proposé des programmes dont l'exécution est entreprise. Nous aurons l'an prochain une carte de la Séquanie à l'époque gauloise, à l'époque romaine, à l'époque burgonde. Nous entreprenons et nous publierons à frais communs une *Sequania christiana* et une *Sequania ministerialis*, en attendant une Biographie générale de la Franche-Comté et une Bibliographie dont M. le docteur Coste, notre confrère, étudie les bases.

Les sciences naturelles auront, elles aussi, le bénéfice de cette marche en avant et de ce progrès, sous la direction vigilante et expérimentée de M. le docteur Girardot.

Que cette association comtoise croisse et prospère, nos sociétés n'en seront que plus florissantes, leur essor n'en sera que plus rapide. Jadis à Lyon l'unité de la Gaule était représentée par un autel où s'étaient fédérées toutes les cités gauloises pour jurer fidélité à Rome et à l'empereur. Dédions à la Franche-Comté et à ses gloires tous nos labeurs, tous nos efforts, et ce faisceau, cette union que nous saurons maintenir intacts, serviront les plus chers intérêts de la Patrie.

Du groupe nombreux et compact des confrères dont l'activité donne la vie à nos entreprises, la pensée se reporte tout naturellement vers ceux que la mort vient de nous ravir.

C'est Alphonse Gurnaud, l'homme franc et droit, le sylviculteur éminent, dont les méthodes triompheront un jour des routines officielles, comme elles sont acceptées déjà et en Allemagne et en Suisse.

C'est le général comte de Jouffroy d'Abbans, qui a donné un nouvel éclat à un nom qu'entourent depuis quatre siècles dans cet hôtel de ville et l'estime et le respect, par son intrépidité sur les champs de bataille. A l'armée de la Loire, en 1870, Chanzy a pu le féliciter d'une bravoure et d'une vivacité d'action qui remportèrent de sérieux succès sur l'envahisseur.

C'est M. Tournier, maître de conférences à l'école normale ; M. le docteur Quélet, d'Hérimoncourt, botaniste distingué ; M. Buchet, de Gray, collectionneur fin et délicat.

C'est le général de division Gresset, l'un des auxiliaires les plus dévoués et les plus actifs du duc d'Aumale pour renforcer cette frontière dégarnie, reconstituer nos arsenaux et notre matériel, armer les forteresses de l'Est d'une formidable artillerie.

Nous garderons à leur mémoire un pieux et reconnaissant

souvenir, comme à tous ceux qui ont honoré ce pays et se sont associés à notre œuvre.

Mais les vides qui se creusent dans vos rangs sont comblés par de nouvelles recrues ; aux noms justement appréciés et regrettés qui disparaissent de vos listes succèdent par d'heureux choix d'autres noms qui vous honorent à leur tour et honoreront longtemps et la patrie et la science françaises.

Hier, vous élisiez comme membre honoraire le général Metzinger, dont le nom est synonyme de loyauté et de bravoure ; aujourd'hui, en acclamant le nom du général Rolland, vous rendez un hommage mérité à l'homme de cœur, au marin sans peur et sans reproche qui tint bien haut à Besançon, durant l'Année terrible, le drapeau de la défense nationale, et dont l'énergie sauva vos foyers de l'invasion étrangère.

En même temps, vous leur donniez pour collègue M. Philippe Berger, de l'Académie des inscriptions, qui professe avec tant d'autorité au Collège de France ; je n'insisterai sur le charme et la distinction de son esprit, la dignité et l'élévation de son caractère, que pour féliciter la Société d'Emulation du Doubs d'avoir donné la naturalisation comtoise au président de la Société Belfortaine d'Emulation.

Et je la félicite encore d'avoir, par un même vote, naturalisé M. Marcel Bertrand, de l'Académie des sciences, l'un des auteurs si estimés de la carte géologique de France, auquel nous devons, en particulier, la reproduction et l'étude, exécutés avec une admirable précision, du sol de nos départements franc-comtois.

Et maintenant, Monseigneur, Mesdames, Messieurs, vous connaissez le bilan de cette année 1899 qui va finir. A l'œuvre on peut juger l'ouvrier, au poids du grain l'on peut supputer ce que vaut la récolte. J'ai le ferme espoir que personne ne nous accusera d'avoir manqué de largeur dans les idées, de droiture dans les actes, d'activité et de fermeté dans la marche en avant.

Notre Société aime le labeur et le calme. Dans ses membres, ce qu'elle prise davantage, même avant le talent, c'est la franchise et le caractère ; ce qu'elle n'encourage pas, c'est la vanité turbulente, mère de la désunion.

Glorifier la Franche-Comté, servir la France et la science, travailler pour elles avec un dévouement sans limites et un désintéressement absolu, ç'a été, c'est et ce sera toujours la devise de la Société d'Emulation du Doubs.

LES

NOMS DE LIEU ROMANS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(SUITE)

Par M. le Dr J. MEYNIER

Séance du 13 novembre 1897

II

NOMS D'ORIGINE RELIGIEUSE

1° Paganisme

Le nom de paganisme a été donné, vers le IIIe siècle de notre ère, à l'ensemble des religions des Grecs, des Romains, des Celtes et des Germains, qui persistèrent chez les gens de la campagne ou *pagani* longtemps après leur abandon définitif par la population urbaine. Le panthéisme naturaliste de leurs ancêtres indo-européens, qui divinisaient les objets et les phénomènes physiques, avait dégénéré en un polythéisme grossier, où tout était Dieu excepté Dieu lui-même. Pour le sémite et pour le chrétien, le paganisme est le culte du démon sous toutes ses formes. On peut regarder certaines croyances et pratiques superstitieuses qui se sont maintenues jusqu'à nos jours, telles que la croyance aux fées et aux esprits et les pratiques des sorciers et des médiums, comme des restes de paganisme.

Il n'est pas étonnant que le druidisme, qui existait encore au VIIe siècle, puisque ses dernières pratiques ont été condamnées par le concile de Nantes en 618, ait laissé des traces dans nos noms de lieu. Nous ne saurions à cet égard admettre sans réserve le scepticisme de Cocheris en présence de certaines origines. Il est trop vrai que les savants d'une certaine valeur ont eu le tort de transporter tout l'Olympe celtique et germanique dans la nomenclature locale. Ampère lui-même a donné cefâcheux exemple dans son *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle.* Vers 1840, on était déjà en pleine révolte contre les tra-

ditions classiques, au nom desquelles on avait fait bien pire : un excès en amène souvent un autre. Mais pourquoi se refuser à voir, dans Vaudemont (Meurthe), *Vnodami mons* (mont d'Odin), lorsqu'on admet qu'*Esi mons* est Oisemont (Somme) ?

Il est difficile de ne pas reconnaître les noms de certaines divinités gauloises ou germaniques dans Angoulêmes (*Ingolisma*, temple d'Igol), Bellèmes (*Bellisma*, temple de Bel ou Bellus), Esemes et Oisêmes (*Esisma*, temple d'Esus), Hellêmes (*Hellisma*, temple de Helle ou Hellus), Molêmes (*Monisma*, temple de Mon ou Hammon), Solesme (*Solisma*, temple de Sol ou du Soleil), de ne pas reconnaître ceux de *Borvo*, l'*Apollo candidus*, l'Apollon guérisseur, dans Bourbon-l'Archambault, *Aquae Borvonis*, dans Bourbon-Lancy, *Borbonium Anselmium*, dans Bourbonne-les-Bains, *Aquæ Borbonis* ou *Borbonia*, d'*Epona*, la déesse des chevaux, dans Epones, *Epona*, d'Hésus ou Esus, le Mars gaulois, dans le nom de l'Oise, *Esia*, et dans celui d'Ezes ou Eza (A.-M.). d'Isis dans *Isiadus*, Isiers (C.-d'Or), de Thor dans Thor (Vau.) et dans Thourout ou Thourhout, bois de Thor, nom d'un village de la Flandre occidentale.

Les localités dédiées aux dieux de la Grèce et de Rome sont certainement bien moins nombreuses que l'imagination classique ne l'avait vu. Il reste, cependant, que l'on trouve encore des souvenirs de leur culte dans les dénominations topiques. Nous nous contenterons de nommer Jeux (C.-d'Or), un *Jovium*, Martigues (B.-du R.), un *Martigus*, Mauguio (1) (Hér.), Marcoux (Loire) et Mercœur (Cor.), des *Mercurius* ou *Mercorius*, Vendres (2) (Hér.), un *Veneris*. On retrouve encore Jupiter dans Alajoux (Hér.), *Ara Jovis*, dans Jeumonts (Nd), *Jovis mons*, dans Jeurres (Jura) et dans Jouarres (S.-et-M.), *Jovis durum*, Mars, dans Famars (Nd),

(1) *Melgorium*, 996. — (2) *Veneris*, 1140; *Venères*, 1166; *Venres*, 1230.

Fanum Martis, dans Templemars (Nd), *Templum Martis*, Hermès ou Mercure, dans Hermeray (S.-et-O.), *Hermoritum* (1) (gué d'Hermès), Pollux, dans Fampoux (P.-de-C.), *Fanum Pollucis*, et les deux frères, Castor et Pollux, dans Fanlac (Dord.), *Fanum Laconum*. — Castifao (Corse) serait un *Castoris fanum*, et Fano (Ital.) représenterait l'antique *Fanum Fortunae*. Enfin, on place à Fos (Hér.) un *Fanum* qui aurait fait donner à la localité le nom de *Sancta Natalia de Fano*, sous lequel elle est désignée dans un titre de 1156.

Les premiers Césars, divinisés, ont donné leurs noms à beaucoup de villes gauloises qui, généralement, ne les ont pas gardés. Arles, Béziers, Narbonne, Orange, Vienne ont été des *Julia;* Auch, Augst, Aix-en-Provence, Aoste, Die, Nîmes, Soissons, Spire, Vermand, des *Augusta*. En composition, nous trouvons : *Augustobona*, Troyes; *Augustodunum*, Autun, Bayeux ; *Augustomagus*, Senlis ; *Augustonemetum*, Clermont-Ferrand ; *Augustoritum*, Limoges ; *Clandiomagus*, Cloué (Vien.) ; *Coesarodunum*, Tours ; *Coesaromagus*, Beauvais ; *Juliobona*, Lillebonne ; *Juliodunum*, Loudun ; *Juliomagus*, Angers ; et *Forum Claudii*, Moûtiers-en-Tarentaise ; *Forum Julii*, Fréjus ; *Forum Neronis*, Carpentras, Lodève ; *Lucus Augusti*, Luc-en-Diois; Lugo, (Gallice), etc. (2).

2° Christianisme

L'introduction du christianisme dans les pays gallo-romains fut suivie de changements dans les noms de lieu. Les basiliques judiciaires devinrent des églises ou de simples chapelles, quoique leur nom restât *basilica*. Le tumulte d'un *forum*, le *Forum Claudii*, a fait place, en Tarentaise, au silence et au recueillement d'un monastère, celui de Moûtiers.

---

(1) En 768. — (2) V. E. Desjardins, *Gaule romaine*.

Au nom d'un *castrum*, le *Castrum Malasti* (1), a succédé, au IXe siècle, celui d'une puissante abbaye, le *Monasterium Vallis Sigarii* (2) autour de laquelle s'est formé le bourg de Montolieux (3) (Aude). Le Monastier (H.-L.) doit son origine à une abbaye qui fut établie, au VIe siècle (4), sur le territoire d'un *Villare*. A ce nom fut substitué d'abord celui du fondateur, un riche personnage du nom de *Calmilius* : l'abbaye fut le *cœnobium quod dicitur Calmilius* d'un diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine, de l'an 845, et le *Calmiliense Monasterium* des chartes du XIe siècle ; puis elle prit le nom du deuxième abbé, Saint Thieffroy, d'où *Monasterium Sancti Theofredi,* en langue vulgaire le Monastère Saint-Chaffre. Une *villa*, du nom de Briconville, a pris celui de Sauvoir Notre-Dame (Aisne) *Salvatorium beatæ Mariæ* (5).

3° Noms de la divinité et des saints

Ce sont surtout les noms de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints qui se sont substitués aux noms primitifs des localités, « Rien ne pouvait, dit Cocheris, plus contribuer à transformer la Gaule païenne, que de donner aux paroisses alors existantes les noms des saints qui y étaient en honneur. C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui tant de localités porter le nom du patron de leur église (6).

Le nom de Dieu entre dans la composition d'un certain nombre de noms de lieu, et l'on retrouve l'idée même de la divinité dans les noms de localités qui n'ont certainement pas été dédiées au Dieu des chrétiens. Telles sont, parmi ces dernières : *Dea* (7), Die (Dro.) ; *Diva*, Dives (Calv., Oise, Sar., Ven.) ; *Divio*, Dijon (C.-d'Or (8), Vos.), Dions (Gard) Divion (P.-de-C., Som.) et Dio (Hér. (9), S.-et-L.) ; ainsi que cer-

(1) En 815. — (2) En 828. — (3) *Mons Olivus*. — (4) En 570. — (5) En 1228. — (6) H. Cocheris, loc. cit., p. 140. — (7) *Dea Augusta*, IIIe siècle ; *Dea Vocontiorum*, 333 ; *Dea*, 614 ; *Dia*, 1086. — (8) *Divio*, in Greg. Tur. — (9) *Deus*, 533.

tains composés, comme *Diisma*, Diesme (Rh.) et *Divisma*, Duesmes (C.-d'Or) ; *Dionantus*, Dinant (1) (Belg.) ; *Divodurum* (2), Metz ; *Divonna*, Cahors (3) (Lot), Divonne (Ain). L'origine chrétienne est moins douteuse pour : Deux (Ch.-Inf.) ; Dioux (Al., Ind., Is.) ; et pour Dyé (Yon.). On peut l'affirmer sans hésitation pour des noms comme Diéval (Cal.) ; Dilo (4) (Yon.) ; Dimont (Nd) ; ou comme Champdieux (Loire) ; Chandais (Orne), Chandieux (Is.), Chandé (5) (E.-et-L.), qui sont tous des *Campus Dei ;* Lieudieu (Doubs, Som., Ven.) et Locdieux (Av.), *Locus Dei* ; la Maison-Dieu (C.-d'Or, Cr., Niè., S.-et-M., Yon.) ; le Mas-Dieu (Char., Gard) ; le Mont-Dieu (Arden.) et Montdais (6) (Cal.) qui est aussi un *Mons Dei* ; Valdieux (Ht-Rh.) et le Vaudieu (Hte-S.) ; la Villedieu (Can., C.-d'Or, Doubs, Hte-S., L.-et-Ch., M.-et-L., Orne).

Quicherat (7) a donné une assez longue liste des noms de lieu gaulois ou latins qui ont été remplacés par des noms de saints, dans le but évident de mettre, en quelque sorte, le sceau à leur christianisation. Cette liste, à laquelle nous renvoyons le lecteur, est fort utile pour l'étude des noms primitifs, dont elle présente de curieux spécimens.

L'étude des noms de saint employés comme noms de lieu présente des difficultés que le même auteur rapporte à huit causes principales : 1° la diversité des flexions d'un même nom ; 2° l'altération plus ou moins profonde du thème latin ; 3° le changement du genre ; 4° la fusion de l'adjectif avec le nom ; 5° le chuintement de l's final de *sanctus ;* 6° la perte de l'adjectif ; 7° la fusion du nom de saint avec un déterminatif ; et 8° l'homophonie.

1° Les flexions différentes du même nom tiennent aux différences dialectiques. C'est ainsi que, selon les régions,

---

(1) *Dionantum*, 870. — (2) Dans Tacite. — (3) Ptolémée. — (4) *Dei locus*, en 1132. — (5) *Campus Dei*, en 1229. — (6) Anciennement *Montdée*. — (7) Loc. cit., p. 74.

Sanctus Benedictus a été rendu par Saint-Benoit, Saint-Benet, Saint-Bénezet ; *S. Benignus*, par S. Bénigne, S. Benin, S. Boing ; *S. Cyricus*, par S. Cyrice, S. Cirques, S. Cirq, S. Cyr ; *S. Clodoaldus*, par S. Cloud, S. Claud ; *S. Desiderius*, par S. Didier, S. Dizier (1), S. Désir (2), S. Désiré, S. Dézery ; *S. Euphemia*, S. Euphémie, S. Offange ; *S. Ferreolus*, par S. Ferréol, S. Ferriol ; *S. Ferrucius*, par S. Fargeux, S. Fargeau ; *S. Hilarius*, par S. Hilaire, S. Hillier, S. Hellier, S. Ylie ; *S. Leodegarius*, par S Léger, S. Lager, S. Ligier, S. Ligaire, S. Liquaire ; *S. Maclovius*, par S. Maclou, S. Malo ; *S. Marcus*, par S. Marc, S. Marque, S. Max ; *S. Mauritius*, par S. Maurice, S. Maury, S. Mury, S. Moritz, S. Moris ; *S. Maximus*, par S. Maxime, S. Mesme, S. Même. S. Mayme ; *S. Medardus*, par S. Médard, S. Mard, S. Mars, S. Merd ; *S. Memmius*, par S. Memmie, S. Mange, S. Menge ; *S. Pancratius*, par S. Pancrace, S. Branches, S. Branché, S. Brancher, S. Branchier ; *S. Petrus*, par S. Pierre, S. Père, S. Peyre, S. Pey, S. Pé ; *S. Pontius*, par S. Pons, S. Point ; *S. Praejectus*, par S. Prejet, S. Projet, S. Preject, S. Priect, S. Priest ; *S. Romanus*, par S. Romain, S. Roman ; *S. Saturninus*, par S. Saturnin, S. Savourin, S. Sernin, S. Sorlin ; *S. Severinus*, S. Séverin, S. Seurin ; *S. Stephanus*, S. Etienne, S. Estèbe, S. Estèphe, S. Estève ; *S. Sulpitius*, S. Sulpice, S. Supplix, S. Supplet, S. Souplet ; *S. Veranus*, S. Véran, S. Vérain.

2° L'altération du thème latin dans la forme française peut être tellement profonde qu'on ne le retrouverait pas sans l'aide des anciens pouillés et autres répertoires topographiques. En effet, comment reconnaître, par exemple, *S. Adjutor* dans S. Ustre ; *S. Agrippanus* dans S. Egrève ; *S. Anastasia* dans S. Nitasse ; *S. Andeolus* dans S. André ; *S. Aper* dans S. Epvre ; *S. Aquilinus* dans S. Aigulin ou S.

(1) *Basilica Sancti Desiderii*, 856 : château de Saint-Dizier (Hte-Marne). — (2) Vers 1050 ; Saint-Désir (Calvados).

Agoulin ; *S. Baldomerus* dans S. Galmier ; *S. Baudilius* dans S. Baudière. S. Bauzille (1), S. Bauzely ; *S. Benedictus* dans S. Bénezet ; *S. Benignus* dans S. Berain, S. Belin ; *S. Brixius* dans S. Bresson ; *S. Carilefus* (2) dans S. Calais ; *S. Cristophorus* dans S. Cristol, S. Cristo ; *S. Cyricus* dans S. Chartre ; *S. Desiderius* dans S. Géry ; *S. Egidius* (3) dans S. Gilles ; *S. Eptadius* (4) dans S. Ythaire ; *S. Eugendus* dans S. Eugène, S. Héan, S. Oyan (5), S. Yan ; *S. Euphemia* dans S. Offange, S. Offenge ; *S. Eusebius* dans S. Eusoge (6), S. Usoge, S. Usuge, S. Huruge ; *S. Félix* dans S. Flin ; *S. Fructuosus* (7) dans S. Frichoux ; *S. Georgius* dans S. Geoires, S. Geours, S. Jores, S. Joris. S. Jory ; *S. Habundus* dans S. Haon ; *S. Illidius* dans S. Allyre ; *S. Leogaderius* dans S. Liquaire ; *S. Maclovius* dans S. Malo ; *S. Marcus* dans S. Max ; *S. Mauritius* dans S. Mury ; *S. Medardus* dans S. Mard, S. Mars, S. Merd ; *S. Memmius* dans S. Menges (8) ; *S. Pancracius* dans S. Branches, S. Brancher ; *S. Petrus* dans S. Pey, S. Pé ; *S. Piatus* dans S. Python ; *S. Praejectus* dans S. Priest ; *S. Priscus* dans S. Bris ; *S. Prothasius* dans S. Prex ; *S. Quiritus*, dans S. Xirt ; *S. Saturninus* dans S. Sernin (9), S. Sorlin (10) ; *S. Sepulchrum* dans S. Polgues ; *S. Sidonius* dans S. Saens ; *S. Sulpitius* dans S. Souplet, S. Supplet, S. Sulpin ; *S. Taurinus* dans S. Thurin ?

3° Le changement de genre du saint ou de la sainte est une des choses les plus singulières qui se puissent imaginer. Cependant les exemples ne manquent pas de saints devenus saintes ou réciproquement par la seule vertu de la flexion de leur nom latin en français. C'est ainsi que *Sancta Agnes* est devenue Saint-Agnet, Saint-Aunes ; *Sancta Anastasia*, Saint-Anastaise ; *Sanctus Andreas*, Sainte-Adresse ; *Sancta*

---

(1) Av. 720 ; Saint-Bausille (Gard). — (2) Vers 529 ; Saint-Calais (Sarthe). — (3) Vers 514 ; Saint-Gilles (Gard). — (4) Av. 843. — (5) Ancien nom de Saint-Claude. — (6) En 625 ; Saint-Eusoge (Yonne). En 1145 ; Saint-Eusoge (Côte-d'Or). — (7) Vers 844 ; Saint-Frichoux (Aude). — (8) En 1128 (Hte-Marne). — (9) En 950 (Ardèche). — (10) Jura.

Eulalia, Saint-Eloi, Saint-Aulaire ; *Sanctus Ferreolus*, Sainte-Ferréolle ; *Sanctus Illidius*, Sainte-Olive, *Sanctus Petrusius*, Sainte-Péreuse ; *Sanctus Paulus*, Sainte-Pole ; *Sanctus Salvius*, Sainte-Sauge. Ce fait s'est produit dans les régions où l'on a continué à faire sentir les consonnes finales : *saint* se prononçait tout-à-fait comme *sainte*.

4° La fusion de l'adjectif avec le nom a produit des composés qui ont perdu toute apparence de leur origine. *Sanctus Benignus* a donné, par suite de cet amalgame, Sambin et Cemboing ; *Sanctus Cyricus*, Sancergues, Sacierges, Sassierges ; *Sancta Eulalia*, Saintrailles ou Xaintrailles (Sainte-Aille) ; *Sanctus Hilarius*, Sentélie, Sentilly ; *Sanctus Leonardus*, Saillenard ; *Sanctus Martialis*, Sammarçole (1) ; *Sancta Marvia*, Smarves ; *Sanctus Medericus*, Samerey ; *Sanctus Moïses*, Samois : *Sanctus Maurus*, Samoreau (Saint-Morel) ; *Sanctus Nectarius*, Sennecterre, Senneterre ; *Sancta Nativitas*, Santenoge ; *Sanctus Paganus*, Sampans ; *Sanctus Tranquillus*, Strenquels ; *Sanctus Vulmarus*, Samer (2).

5° La fusion de l'*s* final de *sanctus* et du nom du personnage canonisé, combinée avec la prononciation chuintée, a produit dans les parages où l'on a de la tendance à prononcer l'*s* comme *ch*, de véritables monstruosités. Par exemple, *Sanctus Amantius* (3), prononcé *Chanctuch Amantiuch*, est devenu Saint-Chaman, Saint-Chamas ; *Sanctus Annemundus* (4), prononcé *Chanctuch Annemunduch*, Saint-Chamond ; *Sanctus Ananius* (5), prononcé *Chanctuch Ananiuch*, Saint-Chinian ; *Sanctus Electus*, prononcé *Chanctuch Electuch*, Saint-Chely (6) ; *Sanctus Eumachius*, pro-

(1) *Sanctus*, ou *San Martialis*, était si bien oublié dès le XIII^e^ siècle, qu'on a forgé alors sur le thème français le pseudo-nom latin *Samarcolium*. — (2) Quicherat attribue ce résultat stupéfiant à la rapidité de la prononciation. — (3) Av. 511 ; Saint-Chaman du Cantal. — (4) Saint-Chamond (Loire). — (5) En 826 ; Saint-Chinian de l'Hérault. — (6) Aveyron et Lozère.

noncé *Chanctuch Eumachiuch*, Saint-Chemassy ; ***Sanctus Euparchius*** (1), prononcé *Chanctuch Euparchiuch*, Saint-Chibard ou Cibard. Dans Saint-Chaffre, dérivé de ***Sanctus Theofridus*** (2), on trouve, outre la syncope de l'adjectif, l'aphérèse et l'apocope du nom (Saint-Cheofre).

6° La perte de l'adjectif se constate dans quelques noms, comme Mamers, qui est devenu *Mamertium*, après avoir été *Sanctus Mammès*, *Sanctus Mamers;* Pierres, autrefois Saint-Pierre ; Terrehault qui provient d'une synérèse suivie d'aphérèse de la traduction française de ***Sanctus Errealdus*** (Sainterrehault, Sain'Terrehault). Cheronvilliers, qui s'est appelé *Sancti Carauni Villare*, se rattache à la fois à cet accident et au suivant.

7° La fusion du nom du saint avec un déterminatif s'observe : dans Saint-Baslemont (Vos.), ***Sancti Basoli mons*** ; Saint-Germainmont (Arden.), ***Sancti Germani mons*** ; Saint-Péraville (Nièv.), *Sanctus Petrus de villâ ;* Saint-Péravy (Loiret), *Sanctus Petrus in viâ* ; Saint-Pierremont (Aisne, Arden., Vos.), *Sancti Petri Mons* ; Saint-Remimont (Meur., Vos.), *Sancti Remigii mons.*

Ce déterminatif est quelquefois la forme française du nom antique accollée au nom du saint. C'est le cas de : ***Angeriacus***, Saint-Jean-d'*Angély* (Ch.-Inf.) ; ***Belinum***, Saint-Ouen-en-*Belin* (Sar.) ; *Conseranis*, Saint-Lizier-en-***Conserans*** (Ar.) ; *Dagninus*, Saint-Vincent-d'*Agny* (Rh.) ; ***Flaviacum***, Saint-Germer-de-Fly (Oise) ; ***Fossatus***, Saint-Maur-lès-*Fossé* (3) (Seine) ; *Latona*, Saint-Jean-de-***Losne*** (4) (C.-d'Or) ; *Legedia*, Saint-Pierre-*Langée* (Man.) ; *Lerate*, Saint-Félix-de-l'*Hérat* (Hér.) ; *Liricantus*, Saint-Mathurin-de-***Larchant*** (Loiret) ; *Lugdunum Convenarum*, Saint-Bertrand-de-*Comminges* (Hte-G.) ; *Prisca*, Saint-Marc-de-***Presques***

---

(1) Vers 570 ; Saint-Cybard de la Char. En 581, celui de la Char.-Inf. — (2) En 570. — (3) Quicherat insiste sur la nécessité d'écrire ***Fossé*** au singulier. Loc. cit., p. 76. — (4) Anc. ***Laone, Lône.***

(Cor.) ; *Tricastinis*, Saint-Paul-*Trois-Châteaux* (Drô.) ; *Vidubia*, Saint-Bernard-sur-*Vouges* (C.-d'Or) (1).

8° L'homophonie, ou recherche de noms sonnant mieux à l'oreille, a produit des noms de saints qui n'existent pas. C'est à elle que nous devons Saint-Boing (Meur.), altération d'un nom écrit *Cembench*, *Cembeng*, *Cembanche*, dans les actes des XII^e^ et XIII^e^ siècles (2) ; Saint-Cy (Niè.), mentionné, au XII^e^ siècle, sous le nom de *Suency* (3); Saint-Dremond (Vien.), forgé sur *Sidremum*, dont la forme primitive a du être *Sidremomagus* ; Saint-Emy (Man.), qui a été *Santinium* et probablement d'abord *Santiniacum* ; Saint-Ignat (P.-de-D.) et Saint-Igny (Rh., S.-et-L.), qui sont des *Sentiniacus* ; Saint-Tron, hameau de Marseille, qui s'est appelé *Centro*. Cocheris y ajoute le Saint-Fontaine, de Belgique, qui a été la *Terra de centum fontanis*, et le Saint-Plovoir du Limbourg hollandais, *Simplex via* (4), dont les Flamands ont fait *Simpenveld*.

Sancta-Maria a été rendu tantôt par *Sainte-Marie*, tantôt par *Notre-Dame*. « Ce dernier titre, dit Quicherat, est peut-être le seul qui ait été en usage dans la France centrale et septentrionale (5). » Il y a, en effet, dans cette région une centaine de localités du nom de *Notre-Dame* (6). Ce nom est toujours suivi d'un déterminatif qui est souvent l'ancien nom du lieu. Quicherat fait remarquer que *Notre-Dame* est « un équivalent et non le dérivé de la dénomination latine (7) ».

Sanctus et *sancta* ont été remplacés souvent par *dominus*, *domnus*, et *domina*, *domna*, qui ont été traduits en français par *dom*, *dam*, quelquefois *domp*, *damp*, et par *donne*, *danne*, quelquefois *dame*. *Domnus* et *domna* ont formé des dérivés français d'un seul mot.

---

(1) Il y en a encore une quantité d'autres — (2) Le contraire s'est produit, nous l'avons vu, pour *Cemboing* (Ille-S.), qui est un *Sanctus Benignus*. — (3) En 1130. — (4) *Ecclesiam S. Remigii de Simplici viâ, quod in vulgari corruptè sonat Saint-Plovoir*, en 1203. — (5) Loc. cit., p. 67-70. — (6) Il y en a cent cinquante environ en France. — (7) Loc. cit., p. 70.

Domnus Adam, Damazan (L.-et-G.), Damazan (Gard); *Domnus Alanus*, Domalain (I.-et-V.); *Domnus Aper*, Domèvres (1) (Meur., Vos.), Denèvres (Hte-S.); *Domnus Basolus*, Dombasles (Meur., Meuse (2), Vos.): *Domnus Benedictus*, Dambenois (Doubs), Dambenoit (Hte-S.); *Domnus Benignus*, Dambelin (3) (Doubs), Damblain (Vos.), Domblain (Hte-M.); *Domnus Brixius*, Dombras (Meuse); *Domnus Briocius*, Dombrot (Vos.); *Domnus Cyriacus*, Doncières (Vos.); *Domnus Ferreolus*, Damphreux (4) (Suis.); *Domnus Georgius*, Dampjoux (Doubs), Donjeux (5) (Hte-M.); *Domnus Germanus*, Domgermain (Meur.); *Domnus Joannes*, Domjean (Man.); *Domnus Lupentius*, Doulevant (6) (Hte-M.); *Domnus Lupus*, Dampleux (7) (Aisne), Domloups (I.-et-V.); *Domna Libaria*, Damelevières (8) (Meur.); *Domnus Leodgarius*, Domléger (Som.); *Domnus Mamertius*, Donnemain-Saint-Mammès (E.-et-L. (9)); *Domna Maria*, Dannemarie (Eure, I.-et-L., Orne); Dammarie (E.-et-L., Loiret, Meuse, S.-et-M.); Dannemarie (Doubs (10), Ht-Rh. (11), S.-et-O.); Donnemarie (Hte-M., S.-et-M.); *Domnus Marinus*, Dommarien (12) (Hte-M.); *Domnus Marius*, Dommarie (Meur.), Dommier (13) (Aisne); *Domnus Martinus*, Dammartin (Doubs, Hte-M., Jura S.-et-M.. S.-et-O.), Domnartin (Ain, Aube, Doubs, Hte-M., Mar., Meur., Meuse, Niè., P.-de-C., Rh., S.-et-L., Som., Suis., Vos.); *Domnus Medardus*, Dammards (Aisne), Dampmards (S.-et-M.), Domards (Som.); *Domnus Memmius*, Dommanges (S.-et-L.). Demanges (Meuse); *Domnus Nonnius*, Domnom (Meur.); *Domnus Petrus*, Dampierre (Aube, Cal. Ch.-Inf., Cher, C.-d'Or, Doubs (14), E.-et-L., Hte-M., Hte-

(1) Au x[e] siècle. — (2) *D. Bazolus*, en 962. — (3) *D. Benignus*, en 970. — (4) *D. Friolo*, 1141. — (5) *D. Georgius*, en 1131. — (6) *D. Lupentius*, au xi[e] siècle. — (7) *D. Lupus*, au xii[e] siècle. — (8) *Dompna Libaria*, en 1157. — (9) La notion du nom primitif, Saint-Mammès, s'est tellement perdue au cours des siècles, qu'on l'a donné comme déterminatif à Donnemain. — (10) Dannemarie-lès-Blamont est appelé *Sancta Maria* en 1147 et 1177. — (11) *Domna Maria*, en 823. — (12) *D. Marinus*, en 1140. — (13) *Domarie*, en 1101. — (14) *D. Petrus*, en 1060.

S., Indre, Jura, Loiret, M.-et-L., Niè., S.-et-L., S.-et-O., S.-Inf.) ; Dompierre (Ain, Al., Ch.-Inf., C.-d'Or, Doubs [1], I.-et-V., Jura, Meur., Meuse, Niè., Nord, Oise, Orne, S.-et-L., Som , Suis., Ven., Vien., Vos.), Damparis (Jura), Domprot (Mar.) ; *Domnus Remigius*, Domrémy (Hte-M [2], Meuse, Vos.) ; Dompremy (Mar.) ; *Domnus Severinus*, Doncevrin (Meuse) ; *Domnus Severus*, Dancevoir (Hte-M.) ; *Domnus Valerius*, Dampvalley (Hte-S.), Domvalliers (Vos.) ; *Domnus Vuastus*, Domvast (Som.).

S'il est déjà difficile de reconnaître, dans la forme française actuelle, le thème latin de beaucoup de ces noms, comment arriver sans textes à établir la filiation de noms aussi défigurés que Domptin (Aisne) qui vient de *Domnus Quintinus ;* Domptail (Meur., Vos.), de *Domnus Stephanus ;* Dontrien (Mar.), de *Domnus Trojanus* ou *Trajanus* ; et Dandesigy (Vien.), de *Domni Abdo et Sennes* [3]. Ce dernier est déjà *Dondesègne*, syncope de *Domabdesègne* au XI[e] siècle ; Domptail, de la Meurthe, était encore *Donstaine* en 1340 [4].

Il ne parait pas sans intérêt de rechercher quels sont les saints dont le culte a été le plus populaire en France. Si l'on range les patrons d'après le nombre des localités qui ont pris leurs noms, on trouve que le premier rang appartient à saint Martin, qui l'emporte sur saint Pierre ; ce qui va de soi, puisqu'il a été le véritable apôtre des Gaules. Saint Jean les suit de près ; puis viennent saint Germain, saint Georges, saint Julien, saint Etienne, saint Hilaire, saint Cyr, saint Maurice, saint Léger, saint Michel, saint Médard, saint Brice, saint Romain, saint Christophe, saint Didier, Dizier ou Désiré, saint Rémy, saint Vincent, saint Sulpice, saint Genès, saint Sauveur, saint Loup, saint Saturnin, saint

(1) *Sanctus Petrus*, en 942 ; *D Petrus*, en 1083. — (2) *D. Remigius*, en 871. — (3) *Ecclesia Abdon et Sennes*, entre 1097 et 1100. — (4) Voir, pour les formes latines et françaises des noms de saints devenus noms de lieux, de MAS-LATRIE, *Trésor de Chronologie.*

Quentin, saint Aignan, saint Symphorien, saint Benoit, saint Bénigne, saint Antoine, saint Barthélemy, etc.

Sainte Marie-Magdeleine a nommé une cinquantaine de localités en France. Elles sont toutes désignées sous le nom de la Magdeleine ou la Madeleine. Quelques la Magdeleine ou la Madeleine ont des déterminatifs. Le nom de la Magdeleine a été donné, en outre, à un banc de rochers, à un écueil et à une pointe, à une forêt, à une fontaine, à trois cours d'eau, à trois montagnes, à cinq cols et à une grotte.

Il y a en France huit villages appelés la Trinité : (A.-M., Eure, Man., Orne, Sav., S.-Inf.) et un appelé la Trinitat (Can.), ce qui équivaut.

Enfin, neuf localités, qui ont pour patrons plusieurs martyrs ont reçu les noms collectifs de Martres (Gir., Hte-G.) ; les Martres (P.-de-D) ; las Martres (Var) ; Martrius (Av.) ; Martrois (C.-d'Or). Martrois ou Martroy, *Martyretum*, indique le lieu du supplice d'un ou plusieurs martyrs. Les Martres, du Puy-de-Dôme, au nombre de trois, sont surnommés d'Artières, de Veyres et sur Morges. On sait que Montmartres, auquel conduit la rue des Martyrs, a été le lieu du martyr de saint Denys et de trois de ses compagnons.

On peut rapprocher, comme signification, des noms de saints employés comme noms de lieu, des désignations topiques empruntées aux souvenirs de la Terre-Sainte. Leur emploi remonte, en général, à l'époque des croisades. Cocheris suppose, avec quelque vraisemblance, qu'à leur retour de Palestine, des chevaliers ont tenu à donner, à des fiefs dépendant de leurs seigneuries, des noms qui rappelassent les lieux où ils s'étaient distingués par de hauts faits ; et quelques-uns ont pu, en des moments critiques, faire vœu de donner à leur domaine le nom d'une ville sainte qu'ils avaient visitée ou près de laquelle ils avaient combattu. Il rapporte que le seigneur de Saint-Verain, baronnie du Nivernais fort importante au moyen âge, donna les noms

de *Bethléem* et de *Betphagé* à deux hameaux de ce village et appela *Jourdain* le ruisseau qui arrosait son territoire. Il rappelle qu'il y a à Clamecy un faubourg, qu'on appelait *Panthénor* au XII[e] siècle, époque à laquelle il fut doté d'un hôpital par le comte de Nevers Guillaume II, et que l'un de ses successeurs, Guillaume IV, légua, étant en Terre-Sainte, à l'évêque de Bethléem, pour le cas où il serait chassé de son siège par les infidèles. Cette éventualité s'étant réalisée, l'évêque de Bethléem vint s'établir à Panthénor, qui prit le nom de son siège et fut de fait le siège d'un évêché sans diocèse qui a subsisté jusqu'en 1792. Damiate, dans le Tarn, est une ancienne bastide ou ville-neuve fondée à la fin du XIII[e] siècle et dont le nom est un souvenir évident de *Damiette* en Egypte. Il y a en France un autre Damiette, hameau de la commune de Gif (Seine-et-Oise). Enfin, on trouve, dans le Nord, un *Bethléem* et un *Jérusalem*.

4° Lieux consacrés et édifices religieux

Nous comprenons sous ce titre : les monuments et sanctuaires druidiques ; les bois et lieux sacrés des payens, leurs temples ; les sanctuaires chrétiens, autels, basiliques, chapelles, églises, ermitages et pélerinages, les monastères, abbayes et prieurés, les établissements des ordres hospitaliers et militaires. Ils ont fourni de nombreux éléments à la formation des noms de lieu.

Parmi les monuments druidiques (1), ce sont les menhirs ou pierres levées, *petrae levatae*, pierres fichées, *petrae fictae* ou *fixae*, qui sont rappelés par les dénominations locales. Il y a en France une vingtaine de localités qui doivent leurs noms à des pierres dressées ou plantées. Ce sont : dans le midi, les deux Peyrelitte de l'Aude, le Peyrehitte des Bas-

(1) Nous les appelons druidiques, pour nous conformer à l'usage, car c'est à tort, très probablement, qu'on a attribué leur érection aux druides.

ses-Pyrénées, le Peyrelevade de la Corrèze, le Pierrefeux du Var, les Pierrefiche de l'Aveyron et de la Lozère ; dans le nord, le Pierrefique de la Seine-Inférieure, le Pierrefaite de la Haute-Marne, et les Pierrefitte de l'Allier, du Calvados, de la Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, du Loiret, du Loir-et-Cher, de la Meuse (1), de l'Oise, de la Seine et des Vosges. Les Peyrelongue des Basses-Pyrénées, le Pierrelongue et le Pierrelate de la Drôme, le Peyremale du Gard (2) se rapporteraient plutôt à des dolmens ou tables de pierre.

Isma, temple, mot d'origine grecque importé dans la Gaule, est entré dans la composition des noms de lieu actuellement terminés en *esme*, *ême*, *ime*, qui sont assez nombreux en France. On le trouve dans Angoulêmes, *Ingolisma;* Balêmes, *Baalisma* ; Bellêmes et Blesmes, *Bellisma ;* Bargêmes et Berzêmes, *Barcisma ;* Barrêmes, *Barrisma ;* Billiesmes, *Billisma* ; Chalêmes, *Calisma;* Coesmes et Couesmes, *Codisma ;* Diesmes et Duesmes, *Divisma ;* Exmes et Oisêmes, *Esisma;* Hellêmes et Lêmes, *Hellisma ;* Louesmes, *Lovisma ;* Molesmes, *Molisma ;* Moulîmes, *Monisma* ; Solesmes, Souhêmes et Souesmes, *Solisma ;* Velesmes, *Villisma ;* Venesmes, *Vinisma ;* Vismes, *Viminisma ;* Voulêmes, *Volisma*. A ces noms, nous joindrons celui d'une ancienne ville d'Espagne, *Segisma*.

Un autre mot gaulois *nemet*, temple, d'importation grecque également, se trouve sous sa forme primitive, *némèton*, en latin *nemetum*, dans les monuments épigraphiques. La signification nous a été conservée par ces deux vers de Fortunat :

« Nomine *Vernemetes* voluit vocitare vetustas
Quod quasi *fanum ingens* gallica lingua refert. »

On sait que *ver* signifie grand en gaulois. Il s'agit ici du

(1) *Petra ficta palat* , en 872. — (2) *Petra mala*, 1050.

Vernemeto villa des monnaies mérovingiennes, qu'on ne sait où placer, mais qui pourrait bien être le Saint-Vincent de la Gironde, ou l'évêque Léonce a érigé, du temps de Childebert Ier, une magnifique église à l'apôtre de l'Espagne. Une ville de Bretagne, mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin, portait le nom de *Vernemetum*.

On retrouve *nemetum* dans le nom latin de Nanterre, *Nemetodurum*, ainsi que dans celui de Clermont-Ferrand, *Augustonemetum*, et d'Arras, *Nemetacum*, *Nemetobriga*, *Nemetocenna*, *Nemetodurum*. Puente de Navea, en Espagne, s'est appelé *Nemetobriga*. C'était, d'après Ptolémée, une ville des *Tiburi*. La ville de Spire a été *Nemetes* ou *Augustonemetum*.

Cocheris, tablant sur la racine probable de *némèton*, à savoir *némos*, forêt, bois, croit que le *német* était un de ces sanctuaires forestiers, où les druides allaient cueillir le gui sacré. De fait, un texte de l'an 1131, emprunté au cartulaire de Quimperlé et cité par Dom Maurice, semble lui donner raison : « *Silva quae vocatur nemet* ». Il est possible qu'à l'origine il en ait été ainsi ; mais il est certain que plus tard le *német* a été un véritable temple, une construction à destination religieuse. Les vers de Fortunat l'attestent suffisamment. Du reste, *némèton* ayant le sens de partage, de distribution pourrait se rapporter aussi à la cueillette du gui et à sa répartition entre les fidèles des rites druidiques.

Les lieux consacrés des Gallo-Romains, ralliés au culte des dieux de la Grèce et de Rome, étaient : le *fanum* et le *templum*, le *locus* et le *lucus*. Nous avons déjà vu que quelques lieux de France et des pays voisins portent des noms issus de *fanum* et de *templum* (1).

A l'origine le *fanum* était un lieu quelconque (Festus), espace découvert et libre, ou enceinte couverte ou non. Cicéron et Horace les premiers donnent au mot le sens de temple.

(1) Voir plus haut, p. 163, ces noms.

Le *templum* a été aussi à l'origine un lieu découvert de toutes parts, d'où la vue s'étendait tout à l'entour (Festus). D'après Varron et Servius, c'était un espace découvert laissant voir le ciel, désigné et consacré, où les augures observaient le vol des oiseaux. Tite-Live prend *templum* dans la même acception. Le mot devient synonyme de *spatium* pour Ennius, Lucrèce, Térence, Plaute, de *forum* pour Varron, Tite-Live et même Cicéron. Cependant c'est Cicéron, avec Virgile et Horace, qui le restreint à la signification de temple, de sanctuaire qu'il a conservée. Pour être complet, disons que Tacite l'emploie dans le sens de *lucus*, bois sacré.

Locus, après avoir été un lieu en général, est devenu un endroit consacré par la religion. Traduit par *leu* et *lieu* dans le nord de la France, par *loc*, *lo*, *lou* en Bretagne, par *loc*, *leuc* dans le midi, nous le trouvons sous la forme *loo* en pays flamand :

Lieux (Nord), le Lieu (Eure, Suis. (1)), Loos (Nord, P.-de-C., Belg.) ;

Beaulieux (2) (Ardèche, Arden., Cal., Can., Char., Cor., C.-d'Or, D.-S., Indre, I.-et-L., Loiret, M.-et-L., May., Meuse, Niè., Oise, Orne, P.-de-C.), le Bélieu (Doubs), Belleux (3) (Aisne), Belloc (Ar., Gers), Bellocq (B.-P.), Bonlieux (Creu., Drô., Gir., Hte-Sav., Jura, Loire), Bonloc (4) (B.-P.), Carlsloos (Belg.), Charlieux (Loire), Chaulieux (Cal), Cherlieux (5) (Hte-S.), Franleux (Som.), Gonnelieux (Nord), Grandlieux (Aisne), Manglieux (6) (P.-de-D.), Merlieux (Aisne), Montlieux (Char.), Neuflieux (Aisne), Noirlieux (D.-S., Mar.), Plésenlieux (Orne), Richelieux (I.-et-L.), Saulieux (7) (C.-d'Or), Venloos (Belg.), Watreloos (Nord), Westreloos (Belg.) ;

Leucamps (Can.), Lieucamps (Av.), Lieucroissant (8)

---

(1) *Locus Dompni Pontii heremitae*, en 1155 ou 1156. — (2) *Belli locus*. — (3) *Bellus locus*, 1143. — (4) *Bonus locus*, 1186. — (5) *Carus locus*, 1130. — (6) *Mangonis locus*. — (7) Le *Sidolocus* de l'*Itinéraire d'Antonin* et de la *Table Théodosienne*. — (8) *Locus crescens*, 1133.

(Doubs), Lieudieux (Doubs, Is.), le Lieudieu (Som., Ven.), Lieusaints (Man., S.-et-M.), Locarn (C.-du-N.), Locbieil (Lan.), Locbrévalain (Fin.), Locéguiner (Fin.), Lochrist (1) (C.-du-N., Fin., Mor.), Locmalo (2) (Mor.), Locmaria (C.-du-N., Fin., Mor.), Locmoriaquer (3) (Mor.), Locmelar (Fin.), Locmeltho ou Lomeltho (Mor.), Locmine (4) (Mor.), Locqueltat (5) (Mor.), Locquémeau (C.-du-N.), Locquénolé (Fin.), Locquenvel (C.-du-N.), Locqueville (Calv.), Locquirec (Fin.), Locrio (Mor.), Locronan (Fin.), Loctudy (6) (Fin., Mor.), Locunehen (Mor.), Locunolé (Fin.), Locnon (Mor.), Loguével (C.-du-N.), Loguivy (C.-du-N.), Lohan (C.-du-N.), Lohéac (I.-et-V.), Lohnec (C.-du-N.), Lomarec (Mor.), Lomellec (Mor.), Lommeur (Mor.), Lopréden (Fin.), Loqueffret (Fin.), Louard (C.-du-N.), Louargat (C.-du-N.), Looberghe (Nd).

A cette liste, déjà longue, nous joindrons deux îles des côtes du Morbihan, citées par le cartulaire de l'abbaye de Redon sous la date de l'année 1037. Ce sont : Locmiquel ou Locquenez, appelée aussi Inis-manach, en latin *Insula Monachorum*, et Locoal. *Locus Sancti Guitali insula.*

On sait que les *locus* ont changé de patrons à l'époque de l'introduction du christianisme dans notre pays et sont devenus des sanctuaires dédiés à Dieu, à la Sainte Vierge et aux Saints.

Le *lucus*, bois sacré de Virgile et de Tibulle, a laissé quelques traces en France, en Espagne et en Italie. Le mot a été rendu en français par *leuc*, *luc*, *lug*, *lu*, en espagnol et en italien par *lugo :*

Leuc (Aude), Luc (Av., Aude, B.-P., Drô., Htes-P., Lan., Loz.), Luc (B.-P.), le Luc (Var), Lugo (Corse (7), Esp., It.), Grandlu (8) (Aisne) ;

Leucate (Aude), Lucquet (Htes-P.) ;

---

(1) *Locus Christi*, 1277. — (2) *Locus S. Maclovii hospitale*, en 1160. — (3) *Loc Maria Kaes*, 1082. — (4) *Locus monachi, Loc-menoch*, en 1008. — (5) *Locus S. Gildasii.* — (6) *Locus sancti Tudeni.* — (7) Il y en a deux : *L. di Vecchio* et *L. di Nazza.* — (8) *Grandis lucus.*

Le Lugo d'Italie est l'antique *Lucus Dianae* ou *Forum Lucium* ; celui d'Espagne (1), un des *Lucus Augusti*, l'autre étant Luc-en-Diois (Drô. (2)). Oviedo, capitale de l'Asturie, est un ancien *lucus*, le *Lucus Asturum*.

Pour en finir avec les lieux sacrés et les monuments religieux des païens, disons que le dieu Terme, qui présidait aux limites des champs, est encore rappelé par Termes (Arden , Aude, Gers, Loz.), qui sont des *Terminus*, et Terminiers (E.-et-L), qui est *Terminium* dans un texte de l'an 1250.

L'*atrium*, salle d'entrée ou cour intérieure entourée de portiques de la maison romaine (Vitruve, Horace) a été souvent confondu avec la maison elle-même (Ovide, Stace). Plus tard, le terme a été réservé au portique d'un temple. Il a dû finir par désigner le temple lui-même ; car un certain nombre d'églises, qui ont succédé à des temples païens ont conservé le nom d'*atrium*, en français *aitre*, *atre*, *être*, *estre*.

Parfois l'article s'est combiné avec *aitre* et en est devenu un affixe. C'est le cas pour les Laitre, chef-lieu de la commune du Val-d'Ajol (Vos.) et de la paroisse de Molay (Hte-S.), et pour le Lestre de la Manche. On peut y joindre Louatre (Aisne), pour Lou Atre :

L'Aitre (Meur. (3), Meuse (4), Orne), les Aitres, pour les Aitre (Sar.), l'Etre (Man., Orne, Sav.) ;

Aulnay-l'Aitre (Mar.).

Atrium nous servira de transition entre les sanctuaires païens et les sanctuaires chrétiens. Ceux-ci ont porté les noms divers de : *altare*, *basilica*, *capella*, *chilicha*, *ecclesia*, *oratorium*, *parochia*, *plebs*, *turba*.

D'après un capitulaire de Charles-le-Chauve, l'*altare*, l'au-

---

(1) V. la *Notitia Imperii*. — (2) PLINE, III, v, 6. — (3) Il y en a trois dans ce département : l'Aitre-sous-Amance, l'Aitre-d'Amoville et l'Aitre-de-Deneuvre. — (4) L'Aitre, hameau de Vignot.

tel, était une église d'ordre inférieur, une annexe, une succursale. Chose singulière ! ce nom n'est presque jamais employé au singulier, particulièrement en Normandie. Il est à remarquer qu'il en est souvent ainsi dans le langage ordinaire. C'est ainsi que l'on dit : « S'approcher des autels, respecter les autels, dresser des autels ».

Dans Rome, les autels fumaient de sacrifices.
(RACINE, *Britannicus.*)

Jamais de plus de sang ses autels n'ont fumé.
(ID., *Iphigénie.*)

Altare a donné régulièrement *alter*, *altier*, *autier*. La forme *autel* s'est glissée à côté, à cause de la grande affinité de l'*l* et de l'*r* :

Altiers (Loz.), l'Autier (Vien. (1)), Autoires (Lot), les Autels (Aisne (2), Cal , E.-et-L. (3)), les Authieux (Cal., Eure (4), Orne, S.-Inf.), Autoreilles (5) (Hte-S).

La *basilica* des diplômes mérovingiens n'était pas, comme on pourrait le croire, une église importante, mais bien subordonnée, une chapelle ou une succursale. Il est difficile de dire pourquoi.

Le mot a été traduit de vingt façons différentes :

Bazaiges (Indre), Bazailles (Mos.), Bazeilles (Ard., Meuse), Bazoilles (Vos.), Bazolles (Niè.), Bazauges (Ch.-Inf.), la Bazeuge (Hte-V.), Bazièges (Hte-G.), Bazoches (Aisne, E.-et-L. (6), Loiret, May., Niè., (7) Orne, S.-et-M., S.-et-O.), la Bazoche (E.-et-L., May.), la Bazoge (Man., Sar., Ven.), la Bazoque (Cal., Eure, Orne), la Bazouche (May.), Bazouges (I.-et-V., May., Sar), la Bazouge (I.-et-V., May.), Bazouger (May.), Bazugues (Gers), Bazus (Hte-G., Htes-P.), Bezouges (Gard), Bezuches (Hte-S.).

---

(1) *Altarium*, en 1093 — (2) *Altaria*, en 1190. — (3) *Altaria*, vers 1150. — (4) *Altaria*, en 1215. — (5) *Altaroialum*. — (6) *Basilicae*, 1190 — (7) *Basilicae*, 1190.

Capella est le diminutif de *capa* ou *cappa*, dans le sens d'abri, couverture, toiture. Les premiers sanctuaires de la campagne étaient bien modestes : un abri pour l'autel et, devant, une aire de terre battue on pavée grossièrement, sur laquelle se groupaient les assistants. Plus tard, cette aire fut entourée d'une maçonnerie, sur laquelle on jeta une charpente et un toit rustique.

Le bas-latin, le provençal et l'italien ont *capella*, l'espagnol *capilla*, et le portugais *capela*. Dans nos régions à patois germanique, Belgique wallonne comprise, dans la Flandre, l'Artois, la Picardie, ainsi que dans quelques provinces du midi, l'Auvergne, le Rouergue, le Languedoc, la forme française de *capella* est *cappelle*. Dans toutes autres régions de la France et en Suisse, cette forme est *chapelle*.

Le nombre des localités qui ont pour nom une des traductions de *capella* est considérable. Rien qu'en France, il y a 10 Chappelles, 330 la Chapelle, 38 la Capelle, 3 Cappelles, 1 Capella et 15 les Chapelles (probablement pour lès Chapelles). Les dérivés sont : 1 Chapelas, 1 Chapelettes, 2 la Chapelette, 1 la Chapelotte et 1 la Capelette. Chapelle est presque toujours affecté d'un déterminatif.

Chilicha ou *chiricha*, traduit en allemand par *Kilch* et *Kirch*, en flamand par *kerke* et *kerque*, en anglais par *church*, signifie église. Ce mot n'est pas d'origine germanique, comme on pourrait le croire, ou, du moins, on ne l'admet plus aujourd'hui. On le fait actuellement venir du gaulois *celicnon*, tour, d'où clocher. *Celicnon* a donné le gothique *kelikn*, qu'on trouve dans Ulphilas. Depuis que Grimm avait relevé ce dernier mot, on cherchait en vain sa provenance, lorsque la découverte d'une inscription gauloise à Alise est venue révéler le premier. De *kelikn* à *kilch* (1), il n'y a qu'un pas facile à franchir :

---

(1) Un hameau de Gildviller est encore appelé *Sommerkilche*, dans un titre dn XIV[e] siècle. V. *Dict. top. du Ht-Rhin.*

Altkirch (Ht-Rh.), Felkirch (Ht-Rh.), Honskirch (Meur.), Harskirch (B.-Rh.), Illkirch (B.-Rh.). Mollkirch (B.-Rh.), Wolfskirch (B.-Rh.) ;

Adinkerque (Belg.), Adelkerk (Prov. Rhén.), Arendskerk (Hol.), Broukerque (Nord), Dunkerque (Nord), Grypskerke (Hol.), Haverskerque (Nord), Houdekerk (Hol.), Mariakerke (Belg.) ;

Middelkerke (Bel.), Nieukerk (Prov. Rhén.), Nieuwerkerk (Hol.), Nortkerque (P.-de-C.), Offekerque (Nord), Oostkerke (Belg.), Ouderkerk (Hol.), Snaeskerke (Belg.), Stunkerque (Nord) ;

Kerkraede (Belg.).

Ecclesia, église, après avoir désigné l'assemblée des premiers chrétiens (Tertulien, St-Augustin, Ammien Marcellin, St-Jérome), a fini par s'appliquer au lieu de réunion lui-même et à devenir synonyme de temple (Fortunat). Dans certaines régions de l'est de la France et de la Suisse occidentale, l'église est souvent le seul centre de la commune ou des communes qu'elle dessert. Il a dû en être longtemps de même dans d'autres régions où la pauvreté du sol contraignait la population à se disséminer sur d'immenses espaces. Rien d'étonnant dès lors que son nom soit souvent devenu le nom propre de l'agglomération qui s'est formée plus tard à l'ombre de son clocher. Lorsque le mot église ne constitue pas à lui seul le nom du village, on le trouve associé à un autre mot qui lui sert de déterminatif. C'est le cas pour : l'Eglise-aux-Bois (Cor.). l'Eglise-Blanche (Fin.), Eglise-Neuve (Dord., P.-de-D. (1)), les Eglises-d'Argenteuil (Ch.-Inf.), Contréglise (H.-S.), Neuvéglise (B.-Rh., Can.), Vieilléglise (P.-de-C., S.-et-O.). Une soixantaine de localités de France portent le nom de l'Eglise, et nombreuses sont celles qui l'ont comme surnom.

---

(1) Il y a trois Eglise-Neuve dans le Puy-de-Dôme; leurs surnoms sont : d'Entraigues, des-Liards et sous-Billom.

Ecclesia, qui vient du grec *ecclèsia*, assemblée, a donné le provençal *gleyza*, *glieyza*, *glicia*, *gleyze*, *gleyge ;* l'espagnol *iglezia;* le portugais *igreja ;* l'italien *chïesa ;* le basque ou euskarien *éliça*, *élissa ;* le bas-breton *ilis*. Les diminutifs français *égliselle*, *églisolle* ont été altérés, par homophonie, dans *égriselle*, *égrisolle* et ont subi l'aphérèse dans *gliselle*, *griselle*, *glisolle*, *grisolle :*

Gleyzenoves (Av.), Glizenceuves (Hte-L.) ;

Eglisolles (P.-de-D.), Egriselles (Yon. (1)) ;

La Gleygeolle (Cor.), les Gleysolles (B.-A), Glisolles (Eure (2)), Grisolles (Aisne, Can., T.-et-G.) ;

Eliçaberry (B.-P.), Elissabélar, Elissamburn, Elissagaray, Elissaïbarré, Elissaïcine, Elissaïry, Elissalt, Elisseth, etc. (B.-P.);

Bodilis (Fin.), Kernilis (Fin.), Lannilis (Fin.), Pénilis, (Fin.).

Eremus signifie désert, solitude dans Tertullien, Prudence, St-Jérome. Le mot vient du grec *érèmos*, il a été traduit en bas-latin par *ermus*, *hermus ;* en provençal par *erme* ; en espagnol par *yermo* ; en italien par *ermo ;* en vieux français par *erme*, *herme*, et il a pris, dans tous ces idiomes, le sens d'habitation d'un ermite, d'un solitaire. C'est par abus qu'il se dit quelquefois de couvent ou de maison de campagne. Il a conservé parfois sa signification primitive. C'est ainsi que, dans la Drôme, il désigne les terrains vagues, les pays déserts ; on le met alors au pluriel.

L'Herm (Ar., B.-P., Hte-L., Lan., Lot, Loz.).

L'article est souvent fondu avec le mot :

Lerm (Cor., Gir., L.-et-G.), Lherm (Hte-Gar., Hte-L.).

Eremitagium ou *eremitorium*, dérivé d'*eremita*, ermite, a produit le provençal *ermitatge* et *ermitori ;* l'italien *eremitoggio ;* et le vieux français *ermitaige*, et *ermitoire*, *ermi-*

---

(1) *Ecclesiolae*, XI[e] siècle, est Egriselles-le-Bocage; *Ecclesiola*, 1163, l'autre Egriselles. — (2) *Ecclesiola*, VIII[e] siècle.

tière, qui tous signifient ermitage ou hermitage, habitation d'un ou plusieurs ermites. *Eremita* est dans Sulpice Sévère et Fortunat ; mais *eremitagium*, pour *eremitaticum*, est de basse latinité. *Eremita* est souvent employé pour *eremitagium* :

L'Ermitage (Seine), l'Hermitage (Char., Cor., C.-du-N., H.-L., H.-S., I.-et-V., Lan., May., Orne, P.-de-C., S.-et-L., S.-et-Oise), l'Hermitière (I.-et-V., Orne), l'Hermite (Mar.), les Hermites (I.-et-L.).

En Basse-Bretagne, l'ermitage, quand il n'est pas un *loc* (*locus*), porte le nom de *quill* ou *quillio* :

Le Quillio (C.-du-N.), Quilly (1) (Mor.) ;

Quillignon et Quillinen (Fin.).

Dans le midi, le solitaire, l'anachorète, est un *monge* (*monachus*) et sa demeure, une *mongie*, *monzie*, ou *mongerie* :

Monges (Drô., Is., S.-et-L.), les Monges (Ar., Lot), Monzes (Aude), Moings (Ch.-Inf., Loire);

La Mongie (P.-de-D., Ven.), la Monzie (Dor., H.-L.), la Mongerie (Cor.) ;

Mongefonds (2) (Jura), Mongelos (3) (B.-P.).

Dans le nord, au lieu de *monge*, on trouve *moine*, *moigne*, *monne*, et de *mongie*, *monnet*, *monnaie*, *monnère*, *monnière*, *monnerie*, *moignerie*, *moignie* :

Le Moine (Ain), Monnes (Ain, P.-de-D.), les Moines (P.-de-C.) ; Monnaz (Hte-Sav.) ;

Monnets (Av., Gir., Jura, Lan., M.-et-L., S.-et-L., Sav.), le Monnet (Loz.), Monnaies (I.-et-L., M.-et-L., Orne), Monneaux (Aisne), Monnès (Av.), Monnias (Gard), Monnères (Ar.), Monnières (Jura, L.-Inf.), la Monnerie (Man., May., Ven.). les Monneries (R.), Moineries (Cal.), la Moinerie (C.-du-N., E.-et-L.. L.-et-Ch., Man.), Moigny (S.-et-L.). la Moignerie (I.-et-V., Man.);

---

(1) *Quilir locus*, en 1085. — (2) *Monachi fons*. — (3) *Monachi locus*.

Moinants, pour Moinenants [1] (Ain), Moinevillers (Mos.), Moinvilles (E.-et L.), Monnevilles (Oise, P.-de-C.).

Enfin, l'ermite a été appelé pélerin, *peregrinus*, et trois localités ont retenu ce nom :

Le Pélerin (L.-Inf.), les Pélerins (M.-et-L., May.).

L'*oratorium*, comme la *capella*, est un lieu de prière inférieur à l'*ecclesia* et même à la *basilica*. C'est le sanctuaire moins l'abri qui constituait la *capella*. Après avoir servi à la dévotion des pélerins et autres voyageurs, les oratoires sont devenus de petits centres de population. Aux hôtelleries dont ils se composaient dans le principe se sont joints bientôt la baraque de l'artisan et la grange du cultivateur. Ainsi ont pris naissance un grand nombre de localités de notre France. A. Houzé a le premier recherché et réuni les formes nombreuses que le mot *oratorium* a revêtues en passant du latin au français. Nous n'aurons que fort peu à ajouter à sa nomenclature.

Oradours (Can., Char., H.-V.), Oroers (Oise), Oroirs (S.-et-M.), Oroux (D.-S.), Ouroux [2] (Niè.), Orrouers [3] (E.-et-L.), Ourouers (Ch., Niè. [4]), Orrouy (Oise), Ozouers (S.-et-M.), Ozoirs [5] (E. et-L.), Ouzouers (Loiret), Ozours (Lan.), l'Oradour [6] (Cor.).

L'*o* initial a été remplacé par *au* dans :

Auradoux (L.-et-G.), Auroirs [7] (Aisne), Aurouers (Al.), Auroux (C.-d'Or), Auzouers (I. et-L.).

Et par *i* ou *y* dans :

Irodouers (I.-et-V.), Yrouert (Yon.).

Il y a eu prosthèse de l'article dans :

Loreux (L.-et-Ch.), Louer (Lan.), Louerre (M.-et-L.), Lourouer (Indre). Louroux (Al.), Louzouer (Loiret), Lourdoueix (Cr., Indre).

---

1) *Monachi nantus.* — (2) *Oratorium*, en 1308. — (3) *Oratorium*, au XI[e] siècle ; *Oreor*, vers 1160. — (4) *Oratorium*, en 1263. — (5) Ozoirs-le-Breuil, anc. *Orouers-le-Breuil.* — (6) *Oratorium*, 893. — (7) *Oratorium*, XI[e] siècle.

Enfin, l'article a été ajouté au mot prosthésé dans :

Le Loroux (I.-et-V., L.-Inf.), et le Louroux (I.-et-L., M.-et-L.).

Dans un sens plus restreint, *parochia* ou *paroecia*, paroisse, s'est d'abord appliqué, comme *ecclesia*, à une assemblée des fidèles, mais des fidèles d'une certaine circonscription seulement. Primitivement, cette circonscription a été le diocèse (St-Jérome, Sulpice, Sévère, St-Augustin, Euchère); dans Isidore et dans Sidoine Appollinaire, le mot a déjà le sens plus restreint de la circonscription dans laquelle un curé dirige le spirituel. De nos jours, la paroisse est tout à la fois une division ecclésiastique, l'ensemble de ses ressortissants et leur lieu de réunion.

D'après Littré, l'emploi des deux mots *parochia* et *paroecia* pour exprimer la même chose est le résultat d'une confusion; les deux mots n'ont ni les mêmes racines, ni la même signification première. *Parochia* vient de *parochus*, en grec *parochos*, administrateur, tandis que *paroecia* est le grec *paroikia*, voisinage. Ils n'ont de commun que la particule *parà*, près.

Parochia, qui a, d'ailleurs, prévalu, a donné au provençal *parrochia* et *parroquia*; à l'espagnol *parroquia*; à l'italien *parrochia*; et au vieux français *baroiche*, *baroche*, *barouche*, *baraiche*, *barèche*.

La Baroche (Ht-Rh. (1), May., Orne), les Baroches pour lès Baroches (Meur.), la Barouche, chef-lieu de la paroisse de Pfaffans (Ht-Rh.), la Barèche, chef-lieu de la paroisse de Saint Hippolyte-lès-Durnes (Doubs), les Paroches, anciennement les Baroches, pour lès Baroches (2) (Meus.), la Paroisse (Gard);

Baroucheix (Cr), la Parouquiale (Tarn).

Plebs, peuple, a été pris de bonne heure dans le sens de paroisse. On s'est servi aussi du mot *plebium*, son dérivé,

(1) En all. *Kirchspiel*. — (2) *Parochia*, en 1135.

qu'on trouve déjà dans Prudence. Dans des textes moins anciens apparaissent *plebeium* et *plebegium*. *Plebium*, *plebeium*, *plebegium*, a quelquefois le sens d'archiprêtré, de doyenné, réunion, groupe de *plebs*. Ce doit être le véritable.

Plebs a été conservé par l'italien sous la forme *pieve*. Le curé est appelé *plebanus* dans les plus anciens des textes latins du moyen âge, et les Italiens lui donnent encore le nom de *piovano*. Tombé en désuétude dans les autres régions de la France, *plebs*, paroisse, a fait fortune en Bretagne, où il est entré dans la composition du nom de 160 localités. Il y a été rendu par les formes *plé*, *pleu*, *plou*, *plo* et *plu*.

Pléchâtel (I.-et-V.), Pléiben (Fin.), Plélô (1) (C.-du-N.), Pléscop (2) (Mor.), Pleucadeuc (3) (Mor.), Pleudaniel (C.-du-N.), Pleuguéneur (I.-et-V.), Pleuméleuc (I.-et-V.), Pleuven (Fin.), Ploaré (Fin.), Ploémeur (4) (Mor.), Ploërmel (5) (Mor.), Plogof (Fin.), Ploudalmezeau (6) (Fin.), Plougastel (Fin.), Plouhinec (7) (Mor.), Plourehan (C.-du-N.), Pluduno (C.-du-N.), Pluguffan (Fin.), Pluherlin (8) (Mor.), Pluvigner (9) (Mor.).

Turba, avec le sens de groupe religieux ou de division ecclésiastique, n'a pas eu plus de faveur en France que *plebs*. Les formes bas-latines *turva*, *turpa*, *torva*, *trova*, *torpa*, *tropa*, ont donné à notre langue territoriale *tourbe*, *tourve*, *trouve*, *torpe*, *torve*, *trove*, *terve*, *treve*, dont il ne reste que quelques spécimens. Il a été plus heureux en Bretagne, où il a donné les *treb*, les *trev*, les *tref* ou *dref*, les *treu*, les *tréo*, les *tré*, qui y sont assez nombreux. Il y a, en effet, 8 *treb*, 40 *trev*, 18 *tref*, 3 *treu*, 2 *tréo* et 178 *tré*. Mais

---

(1) *Plebs S. Laudi.* — (2) *Plebs Episcopi*, dans le *Cartulaire de Redon*. — (3) *Plebs condita Cadoc*, en 826. — (4) *Pluémur*, au XII^e^ siècle. — (5) *Plebs Arthenaël*, en 835. — (6) *Plebs Talmedovia*. — (7) *Plebs Ithinnec*, en 835; *Ploe Hidinnec*, en 836, — (8) *Plebs Huiernim* en 833, *Huernim* en 836, *Hoiernim* en 866. — (9) *Pleu Guinner*, *Vingner*.

c'est en langue tudesque surtout qu'il a prospéré, en produisant des *torf* ou *dorf*, des *trof* et des *dorp*, à l'infini.

Turba et ses dérivés français, bas-bretons et tudesques, après avoir signifié église succursale, ou vicariale, ont été appliqués à de simples villages :

Tourbes (1) (Hér.), Tourves (Var), Trouves (Char.), Torpes (Doubs (2), S.-et-L), Torps (Can.), Trèbes (Aude), Terves (D.-S., Tarn, Yon.), Treux (Som.) ;

Torpts (Eure), Trepots anc. Torpots (Doubs), Trepts (Is.), Turpeaux (Ch -Inf.) ;

Torvéons (3) (Rh.) ;

Le Tref ou Dref (Mor.).

Trebaltnou (4) (Mor.), Trebarhaët (5) (Mor.), Trebcodie (6) (Mor.), Trebdréoc (7) (Mor.), Trebetwal (8) (Mor.), Trebnowid (9) (Mor.), Trebrimoïl (Mor.), Trebwinian (10) (Mor.), Treffrin (C.-du-N.), Trefléan (Mor.), Trefhingar (11) (Mor.), Trefhernim (Mor), Trefhonal (Mor.), Trefhidie (Mor.), Trefloc (Mor.), Trefwredoc (12) (Mor.), Trevarn (Fin.), Treveneuc (C.-du-N.), Trevinec (Mor.), Trégomaël (Mor.), Tréhuen (Mor), Tréléven (Mor.), Tréogan (C.-du-N.), Tréogat (Fin.), Trohardet (Mor.), Tromelin (Mor.), Treunais (C.-du-N.).

Penendref (Fin.).

Altrof (13) (Mos.), Ballersdorf (14) (Ht-Rh.), Bendorf (15) (Prov. rhén.), Dirlingsdorf (16) (Ht-Rh.), Ettendorf (B.-Rh.) ; Goersdorf (B.-Rh.), Kesseldorf (B.-Rh.), Ligsdorf (17) (Ht-Rh.), Mondorf (Mos.), Oberdorf (Ht-Rh.), Pfaffendorf (B.-Rh.), Rådersdorf (Ht.-Rh.), Sarraltrof (18) (Mos.), Wolfesdorf (Ht-Rh.), Zoebersdorf (B.-Rh.).

Les *établissements monastiques*, abbayes, prieurés et mo-

---

(1) *Torves*, en 990. — (2) *Torpa*, 1324. — (3) *Turba Edonis*. — (4) Cité en 909. — (5) Au IXe siècle. — (6) En 834. — (7) En 846. — (8) En 830. — (9) En 864. — (10) En 866. — (11) En 992. — (12) En 1037. — (13) *Altorf*, en 1307. — (14) *Balderichestorf*, en 823. — (15) *Pennendorf*, en 1148. — (16) *Türlinsdorf*. — (17) *Lüchesdorf*, en 1146. — (18) *Saraltorf*, en 1311.

nastères. ont joué un trop grand rôle dans le peuplement et le développement de notre pays, pour n'être point intervenu dans la dénomination des nombreux centres de population qui leur doivent leur origine. Ces établissements possédaient, particulièrement dans les campagnes, où les religieux cultivaient ou faisaient cultiver avec soin de grands biens qui sont devenus des exploitations agricoles, quelquefois même industrielles, de premier ordre.

Le mot *abbatia*, abbaye, se trouve, seul ou joint à d'autres mots dans les noms d'un certain nombre de localités. Il est un dérivé d'*abbas* qui, primitivement, a signifié père (St Jérôme) et plus tard chef d'une communauté religieuse. Il a été traduit en provençal et en italien par *abadia* ou *abbadia ;* en espagnol par *abadia ;* en français par *abbaye.* La forme méridionale *abadie, abbadie* est la version française du provençal.

Il y a en France 34 villages du nom de l'Abbaye, 1 l'Abadie et 1 l'Abédie.

Les noms suivants méritent une mention spéciale :

L'Abbaye-aux-Bois (S.-et-O.), l'Abbaye-Blanche (Man.), l'Abbaye-d'Aucourt (P.-de-C.), l'Abbaye-de-la-Charité (Hte-S.), l'Abbaye-de-Loos (Nord), l'Abbaye-des-Barres (S.-et-L.), l'Abbaye-d'Igny (Mar.), l'Abbaye-du-Lac-de-Joux (1) (Suis.), l'Abbaye-du-Pairé (Vend.), l'Abbaye-sous-Planey (Aube).

L'Abbaye a été employé comme déterminatif :

Signy-l'Abbaye (Arden.).

On retrouve le mot *abbé*, forme française d'*abbas*, et ses congénères de la vieille langue, *abbe* et *appe*, dans plusieurs noms de lieu :

L'Abbé (S.-et-O.) ;

Abbas (2) (Av., I.-et-L.) ;

Abbaretz (L.-Inf.), Abbécourts (Aisne (3), Oise, S.-et-O.),

---

(1) *Abbatia de Lacu Jurensi*, en 1126. — (2) *Abbatis.* — (3) *Abbecurt*, 1186.

Abbenans (Doubs), Abbévilles (Meur.), Abbevilles (Oise, S.-et-O., Som.), Abbetôts (S.-Inf), Abbévillers (Doubs), Appenans (Doubs), Appenays (Orne), Appetôts (Eure), Appevilles (Eure, Man , S.-Inf.).

On trouve *appe* même en pays de patois tudesque :

Appenweier (Bav.), Appenzell (Suis.). Appenwihr (Ht-Rh.) est un *Abbonis Villare* (1).

Abbé a servi de déterminatif dans des noms comme :

Bois-l'Abbé (Vos.), Bourg-l'Abbé (Cal., Eure, S.-Inf.), Villabbé (Loiret, S.-et-O.).

Pour seconder le clergé paroissial, fort insuffisant dans le principe, les grands monastères gouvernés par des abbés détachèrent de bonne heure des religieux dans les pays les plus délaissés, sous la conduite de supérieurs qui prirent le titre de *prieur* (*prior inter pares*). Telle fut l'origine des *prieurés*, dont quelques-uns devinrent de petits monastères. Les autres, auxquels on donna le nom de *prieurés ruraux*, devinrent des bénéfices ecclésiastiques, qui furent unis aux cures (*prieurés-cures*) ou furent donnés en commende, comme les abbayes. Dans ce dernier cas, les prieurs étaient généralement présentateurs ou patrons des cures anciennement annexées.

Les prieurés, comme les abbayes ont formé des localités, dont un certain nombre ont retenu le nom de prieuré. On trouve, dans le *Dictionnaire des Postes de la République française*, 29 le Prieuré et 1 le Prioré, 2 le Prieur, 1 les Prieurs et 1 le Grand-Prieur.

Jamais abbayes et prieurés n'ont approché, comme nombre, des autres monastères. Aussi leur importance dans la nomenclature locale est-elle beaucoup moindre. La France a été littéralement couverte de *monasterium* et de *monasteriolum*.

Monasterium, en grec *monastèrion*, vient de *monastèr*,

(1) *Abbunvillari*, 884; *Appenvilr*, 996.

moine, issu lui-même de monos, seul, solitaire. Le mot français moderne *monastère* a été refait sur le thème latin *monasterium*. *Monasterium* a été rendu, dans les idiomes romans, par des formes très variées. Les principales sont : le provençal *mostier*, *monestier*, l'espagnol *monasterio*, l'italien *monastero*, le portugais *mosteiro*, le vieux français *monstier*, *môntier*, *moustier*, *môutier*, *môtier*, *môtey*, *mortier*. L'allemand *münster* vient de *monstier ;* le bas-breton *mouster*, *moustoir*, de moustier. Les Turcs ont fait de *monastèrion*, *monastir* et *mostar*. La forme la plus répandue de l'ancien français est *moustier*, *moûtier*, *mouthier*. Dans l'ancienne langue, *moûtier* avait aussi l'acception d'église ; il en est de même, actuellement encore, de l'allemand *münster*.

Monastiers (Av), le Monastier (Av.), Monastir (Turq., Tun.), Monestiers (Al., Ardèche, Cor., Dord. (1), Htes-A., Is.), le Monestier (P.-de-D.), Monestiès (Tarn), Mônetay (Al., Jura (2)), Môntiers (Aisne, Aube, Hte-M., Indre, Mar., Meuse, Oise), Montièrés (Som.), Mortiers (Aisne, Ch.-Inf.), Mostar (Turq.), Moustiers (B.-A., L.-et-G.), le Moustier (Cor.), Moustey (Lan.), Moustoirs (Mor. (3)), le Moustoir (C.-du-N.), Moûtiers (C.-d'Or, Cr , D -S., E.-et-L., I.-et-V., Mos., Orne, Sav., Ven., Yon.), les Moûtiers (Cal., D.-S., L.-Inf., Ven.), Moûters (Vien), Mouthiers (Char., Doubs, S -et-L.), Mottiers (Is., Suis.), Mottey (4) (Hte-L.), Menotey (Jura), Münster (Ht-Rh , Meur.), Môntieramey (5) (Aube), Môntierenlisle (Aube), Montierender (6) (Hte-M.), Môntierneuf (Ch.-Inf., Vien.), Montierchaume (Indre), Môntérolier (7) (L.-Inf.) ;

Bertrimoûtiers (Vos.), Calmoûtiers (Hte-S.), Closmortiers (Hte-M.), Eymoûtiers (Char., Hte-V. (8)), Faremoûtiers (9)

(1) *Monasterium*, 1053. — (2) *Monestey*, 1191 ; *Monasterium*, 1210. — (5) *Monster en Radenec*, XII[e] siècle. — (4) *Monasterium*, 1088. — (5) *M. Adremari*, au XII[e] siècle ; *M. Corbonis*, en 837. — (6) *M. in Dervo*, au VII[e] siècle. — (7) *M. Odilerii*, au XI[e] siècle. — (8) *Antimonasterium*. — — (9) *Farae mon.*, en 630.

(S.-et-M.), Marmoûtiers (1) (B.-Rh., I.-et-L.), Moyenmoûtiers (2) (Vos.). Noirmoûtiers (Ven.), Prémontrés (3) (Aisne), Puellemôntiers (Hte-M.), Romainmôtiers (4) (Suis.), Semoûtiers (5) (Hte-M.), Villemôtiers (Ain).

Un singulier cas de déformation est celui de Montlhéry de l'Yonne, qui provient de ***Monasterium Luperii*** par toute une série de syncopes.

Le ***monasteriolum***, petit monastère, a donné naissance à beaucoup de localités, qui en ont pris leur nom. Deux variantes du mot sont ***monasterulium*** et ***monastriolum***. ***Monasteriolum*** a été rendu, dans le nord de la France, par ***môntreuil***, ***montrol***, ***môntreux***, ***môntreau***, ***môntrel***, ***môntral***, et, dans le midi, par ***monestrol***, ***monistrol***, ***monstroux***; ***monasterulium***, par ***môntureul***, ***môntureux***; ***monastriolum***, par ***menétréol***, ***menétreuil***; et ***monastriulum***, par ***menétrul***, ***menétrux***, ***menétreux***. ***Môntauriol*** et ***môntauroux*** sont aussi des ***monasteriolum*** extrêmement déformés. Le thême français primitif a dû être ***môntériol***, ***môuteroux***; on y a substitué à l'*e* de la deuxième syllabe un *o*, puis à cet o la diphtongue *au*.

Monestrols (H.-G.), Monistrols (Hte-L.), Mônsteroux (Is.), Môntauriols (Aude, L.-et-G., P.-O., Tarn), Môntauroux (Var, Loz.), Môntereaux (6) (S.-et-M.), Môntérioux (L.-et-Ch.), Môntireaux (E.-et-L.), Môntreaux (S.-et-O.), Môntreuils (Aisne, Aube, Cal., Eure, E.-et-L., Hte-Mar., I.-et-L., I.-et-V., M.-et-L, Man., May., Oise, Orne, P.-de-C., Sar., Seine, S.-Inf., S.-et-O., Ven.), Môntreux (Ht-Rh., Meuse, Nd, Suis.), Môntrols (Hte-V.), Morterolles (Cr., Hte-V.), Mortroux (Cr.), Môntureux (Hte-S., Vos), Menêtréols (Ch., Indre), Menêtreuils (S -et-L.), Menêtreux (7) (C.-d'Or),

(1) Celui du Bas-Rhin s'appelait en latin *Mauri mon.*, d'où son nom tudesque *Maurmünster*; l'autre, *Martini* ou *Majoris mon.* — (2) *Medianum mon.*, en 670. — (3) *Prati mon.* — (4) *Romani mon.*, au v^e^ siècle; *Romanum mon.*, en 753. — (5) *Submonasterio*, en 1084. — (6) *Monasteriolum*, au VI^e^ siècle. — (7) *Monasteriolo*, 679.

Menêtrux (1) (Jura), Mostuéjouls (Av.), Monêteaux (2) (Yon.);

Môntrelais (L.-Inf.), Môntrelets (Som.), et Môntrolets (Ch.), sont des diminutifs de *môntrel* et de *môntrôl*, Montarlots (C.-d'Or, Hte-S., S.-et-L.), des diminutifs de *môntral* après métathèse de l'a.

Il y a eu aussi des *monasteretum* :

Môntrets (S.-et-L.), Môutrots (Meur.), le Moûtrot (Doubs), Môntirats (Aude, Tarn).

Peut-être peut-on considérer ces noms comme de simples diminutifs de *môntier* et de *môutier*.

On désignait autrefois, sous le nom de *mandres*, de petits établissements religieux, des cellules isolées occupées par des moines. Le mot est d'origine grecque : il vient de *mandra*, cloître, monastère, qui a signifié d'abord grange, étable, tout bien fermé par des cloisons. Comment ce mot nous est-il venu ? Peut être est-ce encore une importation gauloise, bien antérieure, par conséquent, au christianisme :

Mandres (Eure, Hte-M., Meur., Meuse (3), S.-et-O., Vos.);

Mandrats (Ar.), Mandrays (Vos.), Mandrioles (Cor.);

Mandrandes (Gir.), Mandredeix (Cor.), Mandrevillars (H.-S.).

On peut rapprocher des *mandra* les *casa* et les *cella* qui sont devenues des fondations monastiques.

La *casa* était une « maison en pleins champs, une habitation en général, le plus souvent avec une appropriation religieuse (4) ». *Casa* a donné *casa* au provençal, à l'espagnol et à l'italien, et *case*, *caze*, *chaise*, *chaze*, *chèze*, au vieux français. Sous ces différentes formes, le mot est extrêmement répandu comme nom de lieu.

Nous ne citerons que Casamaccioli, en Corse, où se tient la grande foire annuelle (7 et 8 septembre) de la *Sancta* ;

---

(1) *Monistrolium*, 1165. — (2) *Monasteriolum*, en 853. — (3) *Mandra*, en 1033. — (4) QUICHERAT, loc. cit., p. 54.

Cases-de-Pène, dans les Pyrénées-Orientales, qui possède l'ermitage de *Notre-Dame-de-la-Pène* (1); *Cazes-Mondenard*, dans le Tarn-et-Garonne, avec son antique église, sa crypte et la fontaine qui y jaillit; *la Chaise-Dieu*, de la Haute-Loire, célèbre par son abbaye fondée, en 1043, par Saint Robert, fils d'un comte d'Aurillac, abbaye dont il reste une superbe église, un magnifique cloître fort endommagé, et divers bâtiments; *la Chaise-Dieu du-Theil*, dans l'Eure, où l'on voit les restes d'un prieuré de l'abbaye de Fontevrault; *la Chaze-Giraud*, en Vendée, avec une église de transition, dont la façade curieuse présente des bas-reliefs figurant la Passion; enfin, *la Chaise-le-Vicomte*, dans le même pays, où se trouve une église, en partie ruinée, construite vers l'an 1100.

Cella a d'abord eu le sens de cellier, grenier, magasin (Caton, Cicéron, Cassiodore). Il prend, avec Cicéron et Martial, celui de loge, de maisonnette. Vitruve se sert déjà du mot pour désigner une chapelle, le sanctuaire d'un temple; Cicéron, après lui, l'emploie pour désigner le temple lui-même. Dans le français du moyen âge, la *celle* réunit les deux significations de petite propriété rurale et de petit monastère, ermitage. *Cella* est devenu le provençal et l'italien *cella*, l'espagnol *celda*, le vieux français *celle*, *selle*, l'allemand *zell*.

Les plus célèbres des *cella* sont : *Cella vicus*, des monnaies mérovingiennes, qui serait Celles-en-Ardennes, Belgique, où Saint Hadelin fonda un monastère à la fin du VII^e^ siècle; *Cella*, de Champagne, depuis Moûtiers-la-Celle (2); *Cella monachorum*, *Cella Sancti Leobardi* et *Cella Sancti Sigismundi* (3), actuellement Etheinmünster, Marmoûtiers et Rouffach, en Alsace.

Celles (Aisne, Ar., Aube (4), Can., Char., Ch.-Inf., D.-S.,

(1) *Pène*, rocher, en catalan. — (2) *Cella domni Bobini*, en 854. — (3) Fondations des VI^e^ et VII^e^ siècles. — (4) *Cella*, en 1095.

Hér. (1)), la Celle (Cher, Var) ; la Celle-Saint-Avant (I.-et-L.), la Celle-Saint-Cloud (S. et-O.), la Celle-Saint-Cyr (Yon.) ;

Baucels (2) (Hér.), Navacelles (3) (Hér.), Vaucelles (4) (Aisne).

Certains monastères ont pris des noms particuliers qui sont devenus ceux des localités qu'ils ont formées. La cellule d'une recluse (*reclosa*) a donné naissance à Recloses (Seine-et-Marne) ; la Réole (Gironde) s'est élevé sur l'emplacement d'une villa romaine et autour d'une abbaye, fondée au VII^e^ siècle et reconstruite au XI^e^, qui a pris le nom de *Regula*, la règle, en patois la *réoule*, la *réole* ; le Sauvoir-Notre-Dame, *Salvatorium Beatae Mariae*, a été le nom d'une abbaye cistercienne du diocèse de Laon, qui est resté celui d'un hameau de l'Aisne. Il y a plusieurs villages du nom de Sauvement, en latin *Salvamentum*, qui ont une origine analogue.

L'école, *schola*, s'est d'abord élevée à l'ombre de l'église ou du monastère, et a été regardée, pendant longtemps, comme une institution religieuse. Quelques localités se sont groupées autour d'écoles monastiques :

Ecoles (Al., Doubs, S.-et-L., Sav.) ; l'Ecole (Gir.) ; Ecoles-Notre-Dame (P.-de-C.).

Schola a fléchi quelquefois en *escuelle* :

Ecuelles (Hte-S. (5), S.-et-L., S.-et-M.).

Les établissements des *ordres hospitaliers* ou *militaires* ont fourni, comme les établissements monastiques, des éléments à la formation des noms de lieu. C'est à eux qu'on doit les *hospitale*, les *maladaria*, les *salvitas*, les *templum*.

Hospital, *hospitau*, a été refait très anciennement sur le latin ; mais, à l'origine, *hospitale* a donné très régulièrement *hostal*, *hostel*. Telles sont les formes de l'ancien français. Les formes provençales sont *hospital*, *espital* ; la forme espagnole est *hospital* ; la forme italienne *ospedale*. On voit

(1) *Cella villa*, en 804. — (2) *Bella cella*, en 804. — (3) *Nova cella*, vers l'an 1000. — (4) *Vallis cella*. — (5) *Schola*, au XII^e^ siècle.

que, dans l'espèce, comme, d'ailleurs, dans la majorité des cas, l'italien s'éloigne plus du latin que les autres langues romanes. C'est à l'abus de l'aphérèse qu'il doit cette singularité. *Hostal*, *hostel* a perdu l'h initial dans quelques cas qu'il n'est pas possible d'attribuer à des influences dialectiques.

L'Hôpital (Av., B.-P., Can., Cor., C.-du-N., Doubs [1], Fin., Htes-A., Hte-Sav., Hte-V., Is., Jura, Loire, Lot, Loz., M.-et-L., P.-de-D., S -et-L., Som., Yon.); Hôpitaux (Is.), l'Hopitau (Char., Ch.-Inf., C.-du-N., D.-S., E.-et-L., L.-Inf.); les Hôpitaux (Doubs [2]), l'Hôtel (L.-et-Ch., L.-Inf., Man., Nord, Orne); Hoûtaux [3] (Doubs); les Hoûteaux (Sav.), Ostels (Aisne); Oustals (P.-Or.); l'Oustal (Loz.); Ousté (Htes-P.) ;

L'Hospitalet (Ar., Av., Htes-A., Lot, Loz.); l'Oustalet (Gard, Lan.), l'Oustalot (Ar., B.-P.);

L'Oustcaunouse (Gir.); l'Oustelnau (L.-et-G.); l'Oustelneuf (Ar.).

Lespitau (Hte-G.) et Loûtelet [4] (Doubs) présentent la prosthèse de l'article. Dans Sospels (A. M.), pour Eshospels, nous trouvons, au contraire, une aphérèse, mais de la première lettre de l'article seulement.

Hospitium, synonyme et congénère d'*hospitale*, a donné comme lui, deux formes à l'ancien français : *hospice* et *hoste*. C'était plutôt une tenure féodale.

Si les *hospitale* et les *hospitium* sont des créations de divers ordres religieux et de la charité laïque, c'est à l'ordre de Saint-Lazare qu'on doit surtout les léproseries ou maladreries. Châteaubriand dit qu'elles « semblent avoir été en Orient les premières maisons de refuge [5] ».

Maladrerie dérive de malade et devrait être ***maladerie***,

---

(1) L'H.-du-Grosbois et L'H.-Saint-Lieffroy. — (2) Les H.-Vieux et Les H.-Neufs. — (3) *Villa de Ostal*, en 1314. — (4) Anciennem. *l'Ostalet*. — (5) *Génie du Christian.*, IV, VI, 2.

qui a existé d'ailleurs et s'est conservé, dans certaines provinces de France, sous la forme de *maladière*. Il y a eu une sorte de confusion avec ladrerie, dans le sens d'hôpital de lépreux ou de ladres. On sait que *Ladre* est le nom vulgaire du *Lazare* de l'Evangile qui, couvert d'ulcères, était à la porte du mauvais riche et que le moyen âge croyait lépreux. « Le mot est bien fait, dit Littré, l'accent étant sur *La* ». Le provençal a *malaudaria*, *malauria*.

La Maladière (Hte-M , Is., Loire, Rh., Sav.); la Maladrerie (Av., Cal., E.-et-L., Niè., Orne, Sar., S.-et-O., Yon.); la Maladrie (Aisne, Cher, May.); la Maladre ou la Malatre (Doubs); la Malaurie (Gir.); Maulères (Oise); la Maulière (Gir.).

Ladraria, forme provençale de ladrerie, a donné *ladrière*, et *laudaria*, une autre forme, *laudrière* et *laurière*.

Laudrières (Rh.); Laurières (Cor., Dord., Hte-V., L.-Inf , Ven.).

Quelques maladreries ont eu des noms particuliers qui sont devenus ceux des localités. De ce nombre sont celles de Le Loroux (I. et-L.) appelé *Leprosum*, au v^e^ siècle, dans la *Vie de Saint-Martin* par Sulpice Sévère, et Levroux (Indre) qui a le même nom latin Notre Dame de Leydrouse à Périgueux (Dord.) et Saint-Etienne-Ledroux, dans le même département, sont également d'anciennes ladreries. Il en est de même de plusieurs lieux du nom de Saint-Lazare.

Enfin, la loge, *logia*, *logium*, et la haie, *haga*, ont été souvent des léproseries.

Les ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem ont été créés, à l'époque des Croisades, pour la défense des Lieux-Saints. On leur avait donné, particulièrement en France, quantité de domaines avec juridiction et ces ordres les ont administrés, dès l'origine, d'une façon remarquable.

Les localités, qui portent le nom de *le Temple*, sont d'anciennes préceptoreries dépendant du premier de ces ordres.

Nous avons vu que dans certaines régions, on les a appelées *Villedieu*. Dans le midi les lieux dits la Cavalerie rappellent d'anciens biens du Temple. Il en est de même des la Chevalerie et les Chevaliers qu'on trouve dans les autres régions.

Le Temple (D.-S., Dord., Gir., L.-Inf., L.-et-Ch., L.-et-G.); Templeuves (1) (Nord); Templeux (2) (Som.).

La Cavalerie (Ar., Av., Dord., Tarn, Vau.); Cavalaires et Cavalières (Var); Chevaleries (Char.); la Chevalerie (Ch. Inf., Cher, L.-Inf., Man., May.); la Chevaleyre (P.-de-D.); Chevaliers (Char., Ch.-Inf., Dro. Gir., P.-de-D.); les Chevaliers (Ch.-Inf., Hte-Sav., Indre, P.-de-D.); les Chevalleyres (Suis.).

Les localités qui s'appellent *la Commanderie* ont été, pour la plupart, crées ou possédées par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes et Chevaliers de Malte. Le nom de *salvetat*, en latin *salvitas*, a été donné, dans le midi, à certaines de leurs commanderies.

Commandaires (P.-de-D.); la Commanderie (Eure, Indre, Is., Niè., S.-et L., S.-et-O.).

La Salvetat (Av , Dord., Hte-G., Hte-L., Hér., L.-et-G.); Sauvetat (3) (Dord.).

On sait qu'à la suppression de l'ordre des Templiers, leurs biens furent donnés aux Hospitaliers qui possédèrent ceux de France jusqu'à la Révolution. Les *le Temple* conservèrent, néanmoins leur nom.

Les établissements de l'Ordre de Saint-Antoine ont pris généralement les noms d'*aumône*, d'*aumonerie* ou d'*aumonière*. *Aumône* est la forme française du latin *eleemosyna*, venant du grec *etèemosunè*, qui a donné au provençal *elemosina*, *elimosina*, *almosna*, *almorna*; à l'espagnol *limosna*, au portugais *esmola*; à l'italien *limosina*; au vieux français *almosne*, *armosne*, *aumosne*.

---

(1) *Templi hoba*. — (2) *Id.* — (3) *Salvitas*, 1273.

L'Aumône (Ch.-Inf., E -et-L., Hte-Sav., Hte-V., Indre, L.-et-Ch., Man., May., Nord, S.-et-O.).

Aumôneries (Sar.) ; l'Aumônerie (Char., Ch.-Inf., Cor., Hte-V., I.-et-V., I.-et-L., Man., Vien.) ; Aumônières (Hte-S.); l'Aumônière (Loiret, Vos.).

L'Ordre des *Chanoines réguliers de Saint-Antoine* ou *Antonins* fut fondé en 1070 par Gaston, gentilhomme dauphinois, pour soigner les malades atteints du *feu Saint-Antoine*. Il a été incorporé en 1777 à l'Ordre de Malte. Le *feu Saint-Antoine* ou *mal des ardents* est déjà mentionné par Virgile sous le nom d'*ignis sacer*. Il fut endémique et peut-être épidémique en France au moyen âge.

III

NOMS D'ORIGINE ETHNIQUE

1° Suffixes ethniques

Avant d'entrer dans le détail des noms de lieu d'origine ethnique, il faut étudier les suffixes, dont un grand nombre sont affectés, et voir quelle peut être leur valeur au point de vue étymologique.

Ces suffixes sont d'abord ceux qui caractérisent les diverses déclinaisons latines. Nous les trouvons tous dans les noms suivants :

Albigi (1), Alby (Tarn); *Ambiani* (2), Amiens (Som.), *Atrebates* (3), Arras (P.-de-C.); *Ausci* (4), Auch (Gers); *Baiocasses* (5), Bayeux (Cal.); *Bisontii* (6), Besançon (Doubs); *Bellovaci* (7), Beauvais (Oise); *Bituriges* (8), Bourges (Cher); *Cadurci* (9), Cahors (Lot); *Catalauni* (10), Châlons (Mar.); *Caturigae* (11), Chorges (Htes-A.); *Durocasses* (12), Dreux (E.-et-L.); *Eburovices* (13), Evreux (Eure); *Lemovices* (14), Limoges (Hte-V.); *Lingones* (15), Langres (Hte-M.); *Meldi* (16), Meaux (S.-et-M.); *Mettae* (17), Metz (Mos.); *Petrocorii*, (18); Périgueux (Dord.); *Redones* (19), Rennes (I.-et-V.); *Remi* (20), Reims (Mar.), *Ruteni* (21), Rodez (Av.); *Santones* (22), Saintes (Ch.-Inf.); *Senones* (23), Sens (Yon.); *Tarbelli* (24), Tarbes

(1) *Not. prov.* et *Not. dig.* — (2) *Not. dig.* — (3) *Coes. com.* — (4) *Id.* — (5) *Not. prov.* — (6) *Coes. com.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Plin.* — (10) *Eutr.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Id.* — (13) *Coes. com.* — (14) *Id.* — (15) *Id.* — (16) *Id.* — (17) *Greg. Tur.* — (18) *Coes. Com.*, — (19) *Id.* — (20) *Id.* — (21) *Id.* — (22) *Id.* — (23) *Id.* — (24) *Id.*

(Htes-P.) ; *Trecae* (1), Troyes (Aube) ; *Treviri* (2), Trèves (Prov. rhén.) ; *Tungri* (3), Tongres (Belg.) ; *Turones* (4), Tours (I.-et-L.) ; *Viducasses* (5), Vieux (Cal.).

On voit qu'il s'agit ici des principaux peuples qui se partageaient la Gaule à l'arrivée de César et qui formèrent des *civitates*, sous le régime romain. Leurs noms tendaient déjà à se confondre avec ceux de leurs capitales, qu'ils devaient finir par supplanter.

Les autres suffixes ethniques : *as* (*atis*, *ate*), *avus* ou *aus*, *ensis*, *icus*, *inus*, *iscus*, *ivus* ou *ius*, *io* ont servi presque exclusivement à la désignation des divisions et subdivisions des *civitates*, les *pagi*, les *vicariae* et les *conditae* ultérieurs, ainsi que les *urbes* et les *vici*.

Arelate (6), Arles (B.-du-Rh.) ; *Bergoiate*, Saint-Andéol (Ardèche) ; *Curcionatis* (7), Coussonas (Hér.) ; *Dumsatis* (8), Doussaz (Niè.) ; *Launatis* (9), Lunas (Hér.) ; *Madernatis* (10), Marnas (Rh.) ; *Marciolatis*, Marsollat (Rh.) ; *Pedinatis* (11), Pézenas (Hér.) ; *Savadatis*, Savas (Ardèche, Is.) (12) ; *Saturatis* (13) ; Ceyras (Hér.) ;

Alnaus (14), Aunoux (Orne) ; *Amiglavus* (15), Milhau (Av.) ; *Berraus* (16), Barroux (I.-et-L.) ; *Calaus* (17), Chalo (S.-et-O.) ; *Gandavum* (18), Gand (Belg.) ; *Leuconaus*, Saint-Valéry (Som.) ; *Merlaus* (19), Merlaux (Mar) ; *Pictavum* (20), le Poitou (D.-S., Vien., Ven.) ; *Tellaus* (21), le Talou (S.-Inf.) ; *Vellavum* (21), le Velay (Ardèche) ; *Vimenaus* (21), le Vimeux (Som.) ;

Agonensis (22), Agonès (Hér.) ; *Bruscensis* (23), Brusquès (Ar.) ; *Cambarensis* (24), Camarès (Av.) ; *Crigadonensis* (25),

---

(1) *Greg. Tur.* — (2) *Coes. com.* — (3) *Tac.* — (4) *Coes. com.* — (5) *Plin.* — (6) *Coes. com.* — (7) En 837. — (8) En 721. — (9) En 802. — (10) En 1058. — (11) En 990. — (12) En 1055. — (13) En 804. — (14) En 697. — (15) Au IXe siècle. — (16) *Greg. Tur.* — (17) En 815 et 872. — (18) Au VIIe siècle. — (19) En 878. — (20) Au VIe siècle. — (21) Id. — (22) *A. vicaria*, en 804. — (23) *B. vicaria*, en 883. — (24) *C. vicaria*, en 883. — (25) *C. condita*, en 804.

Craon (May.) ; *Iccionensis* (1), Usson (Vien) ; ***Mimatensis*** (2), Mendes (Loz.); *Pinciacensis* (3), le Pincerais (S.-et-O.) ;

Aventicum (4), Avenches (Suis.) ; *Bedexanicus* (5), Bissargues (B.-A.); *Camarica* (6), la Camargue (B.-du-Rh.); *Celsinanica*, Sauxillanges (P.-de-D.) ; *Frejanicis* (7), Saint-Jean-de-Fréjorgues (Hér.) ; *Gemmeticus* (8), Jumièges (S.-Inf.); *Gordonicus* (9), Goudargues (Gard) ; *Limenica* (10), Limergues (Vau); *Lonicus*, Lorgues (Var.); *Lusarica*, Luzarches (S.-et-O.) ; *Marcanicus*, Mourgues (Hér.); *Marcellanicus* (11), Marsillargues (Hér.); *Pertica* (12), le Perche (E.-et-L.) ; ***Rutenicus*** (13), le Rouergue (Av.); *Santonicus* (14), la Saintonge (Ch.-Inf.) ; *Uticus* (15), Ouches (Orne) ; *Vedranica*, Varanges (C.-d'Or.); *Vuippericum*, Guipry (I.-et-V.) ;

Bellirinus, Beaurains (P.-de-C.) ; *Baudrino* (16), Borans (Oise) : *Calinum*, Chalain (Jura) ; *Dagninus*, Saint-Vincent-d'Agny (Rh.) ; *Ernaginum* (17), Saint-Gabriel (B.-du-Rh.) ; *Ingolinus*, Angoulins (Ch.-Inf.) ; *Lexovinus* (18), le Lieuvin (Cal) ; *Lopinum*, Louains (D.-S.) ; *Morini*, (19), Thérouanne (P.-de-C.) ; *Tricastinis* (20), Saint-Paul (Drô.) ; *Velcacinus* (21), le Vexin (Eure, Oise) ; *Vendocinum*, Vendomes (L.-et-Ch.).

Aniscus, Aisnes (Ain) ; *Caliscum* (22), Chalay (Rh.) ; *Lambiscum*, Lambese (B.-du-Rh.) ; *Loïscus*, Luet (Rh.) ; *Petriscum*, Peyrese (B.-A.) ; *Viviscum* (23), Vevey (Suis.) ;

Bellitium (24), Belley (Ain) ; *Cadugius* (25), Chéux (Yon.), *Denegonium* (26), Digoin (S.-et-L.) ; *Hiccium* (27), Is-sur-Tille (C.-d'Or) ; *Grussius*, Greux (I.-et-L.) ; *Marbovium* (28), Marboué (E.-et-L.) ; *Pontius* (29), le Ponthieu (Som.) ;

---

(1) *S. vicaria*, en 713. — (2) *M. ubs. in Greg. Tur.* — (3) *P. pagus*, en 816. — (4) En 67. — (5) En 1054. — (6) En 923. — (7) En l'an 1000. — (8) En 655. — (9) En 915. — (10) *L. vallis*, en 1031. — (11) En 813. — (12) *P. saltus*, au VI^e^ siècle. — (13) *R. pagus*, id. — (14) *S. Pagus*, id. — (15) *U. Pagus*, id. — (16) En 726. — (17) Ptol. — (18) *L. Pagus*, au VI^e^ siècle. — (19) *Coes. com.* — (20) *Plin.* — (21) *V. pagus*, VI^e^ siècle. — (22) En 882. — (23) *Itin. Ant.* — (24) Au VI^e^ siècle. — (25) En 680. — (26) *Itin. Ant.* — (27) Au VII^e^ siècle. — (28) *V. Morbaci*, en 1050. — (29) VI^e^ siècle.

Surrugium (1), Seurres (C.-d'Or); *Thoarcius*, Thouars (D.-S.).

Avenio (2), Avignon (Vau.); *Cabellio* (3), Cavaillon (Vau.); *Nimio*, Nijon (Hte-M.); *Pontio* (4), Ponthion (Mar.); *Virisio* (5), Vierzon (Cher).

Quelques noms de peuples, tels qu'*Andegavi* (6), *Parisii* (7), *Pictavi* (8), *Suessiones* (9), *Vellavi*, (10), semblent déjà être des dérivés.

L'étude des idiomes celtiques et ibères, en dépit des progrès qu'elle fait tous les jours, n'est pas encore assez avancée pour nous donner la signification certaine des noms dont nous venons d'énumérer les formes latines. Comme, d'autre part, ces noms appartiennent plutôt à la catégorie des noms de personne, nous renvoyons les lecteurs, qui seraient curieux de leur traduction aux travaux de Grimm, de Diez, de Max Muller, de Zeuss, de Pott, de Forstemann, de Diefenbach, et à ceux de Pictet et de Roget de Belloguet sur la matière.

2° Influence romaine

Maîtres de notre pays, les Romains, comme d'autres vainqueurs qui n'ont rien inventé, ont cherché à détruire les souvenirs patriotiques des Gaulois, en changeant les noms de leurs cités, ou en créant des colonies destinées à les remplacer. Ces nouveaux centres, généralement consacrés à César ou à ses héritiers, portèrent des noms qui rappelaient, cependant, les noms primitifs. Nouvelle éclosion de noms personnels employés comme noms de lieu.

Les établissements fondés par César ou sur ses ordres furent : 1° *Colonia Julia Paterna Narbo Martius* (11) *Decu-*

---

(1) VII[e] siècle. — (2) *Plin.*, III, v, 6. — (3) *Id.*, id. — (4) En 868. — (5) *Mon. mér.* — (6) *Plin.* — (7) *Coes., Plin.* — (8) *Amm. Marc.* — (9) *Coes., Plin.* — (10) *Coes., Not. prov.* — (11) *Cic.*

manorum ; 2° *Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum ;* 3° *Colonia Vienna* (1) ; 4° *Colonia Forojuliensis* ou *Forum Julii* (2) *Octavanorum ;* 5° *Colonia Julia Beterrae* (3) *Septimanorum ;* 6° *Colonia Julia Arausio* (4) *Secundanorum ;* 7° *Luteva* (5) *Foroneroniensium* ou *Forum Neronis ;* 8° *Forum Neronis Meminorum* ; destinés à remplacer *Narbo, Arelate, Vienna, Oxubii* (6), *Baeterris, Arausio, Luteva* et *Carpentoratis* (7). M. E. Desjardins (8) pense qu'il faut joindre, à ces huit premières colonies, *Colonia Valentia* (9), très ancienne, qu'on y voie une *deductio* ou non. Ces colonies ont été organisées par Tibère Claude Néron, en l'an 46-45, avec le concours des II^e^, VI^e^, VII^e^, VIII^e^ et X^e^ Légions. La colonie *Narbo* était une seconde *deductio ;* la première était celle de Licinius Crassus, en l'an 118 av. J.-C. Elle avait reçu, à cette époque, le nom de *Colonia Narbo Martius Atacinorum* (10).

Pline l'Ancien joint, à ces premières colonies, celles de *Raurica*, de *Copia Lugdunum* et de *Julia Equestris* c'est-à-dire d'Augst (Suis.), de Lyon (Rh.) et de Nyon (Suis.) ; mais ne cite plus *Vienna*, Vienne (Is.), *Luteva*, Lodève (Hér.) et *Carpentoracte*, Carpentras (Vau) que comme de simples *oppida latina* de la Narbonnaise. Les autres *oppida* étaient : *Aquae Sextiae Sallyiorum*, Aix-en-Provence (B.-du-Rh) ; *Avenio Cavarum* (11) Avignon (Vau.) ; *Apta Julia Vulgentium*, Apt (Vau.) ; *Alebece Reiorum Apollinarium*, Riez (B.-A.) ; *Alba Helviorum*, Apt (Ardèche) ; *Cabellio*, Cavaillon (Vau.) ; *Glanum Livii*, Saint-Remy (B.-du-Rh.) ; *Nemausus Aremicorum* (12), Nîmes (Gard) ; *Tolosani* (13) *Tectosagum*, Toulouse (Hte-G.) ; *Tricastini* (14), Saint-Paul-Troischâteaux (Drô.) ; et *Tarasco*, Tarascon (B -du-Rh.).

---

(1) *Coes. com.* — (2) *Coes., Cic.* — (3) *Cic.* — (4) *Plin.* — (5) *Coes.* — (6) *Plin.* — (7) *Id.* — (8) *Gaule rom.*, t. III, p. 70. — (9) *Plin.* — (10) Les *Atacini*, selon Pline, habitaient les bords de l'*Atax*, l'Aude de nos jours. — (11) *Pomp. Mel.* — (12) *Id.* — (13) *Tolosates*, dans César. (14) *Tit. Liv.*

La liste de Pline comprend encore six *civitates foederatae : Massilia Graecorum* (1), Marseille (B.-du-Rh.) ; *Civitas Vocontiorum*, vil. princ. : *Vasio* et *Lucus*, Vaison (Vau.) et Luc-en-Diois (Drô.) ; *Civitas Aeduorum*, cap. *Bibracte* (2), Autun, *Civitas Carnutum*, cap. *Autricum* (3), Chartres (E.-et-L.) ; *Civitas Remorum*, cap. *Durocortor* (4), Reims (Mar.) ; *Civitas Lingonum*, cap. *Andematunum* (5), Langres (Hte-M.) ; et dix *civitates liberae* : *Civitas Nerviorum*, cap. *Bagacum*, Bavay (Nord) ; *Civitas Suessionum*, cap. *Noviodunum* (6), Soissons (Aisne) ; *Civitas Leucorum*, cap. *Tullum*, Toul (Meur.) ; *Civitas Meldorum*, cap. *Jatinum*, Meaux (S.-et-M.) ; *Civitas Segusiavorum*, cap. *Forus*, Feurs (Loire) ; *Civitas Santonum*, cap. *Mediolanum*, Saintes (Ch.-Inf.) ; *Civitas Biturigum Cuborum*, cap. *Avaricum*, Bourges (Cher) ; *Civitas Biturigum Viviscorum*, cap. *Burdigala*, Bordeaux (Gir.) ; *Civitas Arvernorum*, cap. *Nemetum*, Clermont-Ferrand (P.-de-D) ; *Civitas Viducassium*, cap. *Arae genuae*, Vieux (Cal).

La nomenclature des soixante cités d'Auguste nous donne la notion de peuples nouveaux. Dans l'Aquitaine ibérienne ; nous trouvons les *Tarbelli*, cap *Aquae Tarbellicae* (7), Dax (Lan.) ; les *Vassaei*, cap. *Cossium*, Bazas (Gir.) ; les *Ausci*, cap. *Ellimberis* (8), ou *Augusta Auscorum*, Auch (Gers) ; les *Lectorates*, cap. *Lectora*, Lectoures (Gers) ; les *Convenae*, cap. *Lugdunum* (9), Saint-Bertrand-de-Comminges (Hte-G.) ; dans l'Aquitaine gauloise : les *Pictones*, cap. *Limonum* (10), Poitiers (Vien.) ; les *Lemovices*, cap. *Augustoritum* (11), Limoges (Hte-V.) ; les *Petrocorii*, cap. *Vesuna* (12), Périgueux (Nord) ; les *Nitiobriges*, cap. *Aginum* (13), Agen (L.-et-G) ; les *Cadurci*, cap. *Divona* (14), Cahors (Lot) ; les *Ruteni*, cap. *Segodunum* (15), Rodez (Av.) ; les *Gaballi* (Gévaudan), cap. *Anderitum*, Javoulx ou Javols (Loz.) (16). Dans la Lyonnaise,

(1) Vers 600 av. J.-C. — (2) *Coes.* — (3) *Id.* — (4) *Id.* — (5) *Id.* — (6) *Id.* — (7) *Itin. Ant.* — (8) *Plin.* — (9) *Id.* — (10) *Hirt.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Id.* — (13) *Coes.* — (14) *Plin.* — (15) *Coes.* — (16) Ou Antérieux (Can.)

l'ancienne Celtique, ce sont : les *Senones*, cap. *Agedincum* (1), Sens (Yon.) ; les *Parisii*, cap. *Lutetia* et *Lucotetia* (2), Paris (Seine) ; les *Turones* ou *Turoni*, cap. *Coesarodunum* (3), Tours (I.-et-L.) ; les *Andecavi*, cap. *Juliomagus*, Angers (M.-et-L.) ; les *Namnetes*, dont les villes principales sont : *Corbilo* (4), Saint-Nazaire, et *Condevincum* (5), Nantes (L.-Inf.) ; les *Veneti*, cap. *Dariorigum* (6), Vannes (Mor.) ; les *Osismii*, qui ont deux villes : *Vorganium* (7), Cos Castel Ach et *Vorgium* (8), Carhaix, et un port, *Gesocribate*, Brest (Fin.) ; les *Curiosolites* ou *Arvii*, qui habitaient les environs de *Vagoritum* (9), Corseuls (C.-du-N.) ; les *Abrincatui*, cap. *Ingena* (10), Avranches (Man.) ; les *Unelli*, cap. *Crociatonum* ou *Carentomagus* (11), Carentan (Man.) ; les *Redones*, cap. *Condate* (12), Rennes (I.-et-V.) ; Les *Lexovii*, cap. *Noviomagus* (13), Lisieux (Cal.) ; les *Aulerci Eburovices*, cap. *Mediolanum* (14), Saint-Aubin ou Vieil-Evreux (Eure) ; les *Aulerci Cenomani*, cap. *Suindinum* (15), Le Mans (Sar.) ; les *Aulerci Diablintes*, cap. *Noviodunum* (16), Jublains (May.) ; les *Caletes*, cap. *Juliobona* (17), Lillebonne (L.-Inf.) ; les *Veliocasses* cap. *Rotomagus* (18), Rouen (S.-Inf.) ; les *Tricasses*, qui n'ont pas encore de capitale, mais qui vont en avoir une, *Augustobona* (19) Troyes (Aube). Dans la Belgique, voici les *Helvetii* cap. *Aventicum* (20), Avenches (Suis.) ; les *Sequani*, cap. *Vesontio* (21), Besançon (Doubs) ; les *Atrebates*, cap. *Nemetacum* (22), Arras (P.-de-C.) ; les *Bellovaci*, cap. *Coesaromagus* (23), Beauvais (Oise) ; les *Ambiani*, cap. *Samarobriva* (24), Amiens (Som.) ; les *Morini*, cap. *Tarvenna* (25), Térouanne (P.-de-C.) ; les *Tungri*, cap. *Atuatuca* (26), Tongres (Belg.) ; les *Menapii*, cap. *Castellum Menapiorum* (27), Cassel (Nord) ; les *Viromandui*, cap. *Augusta Viromanduorum* (28), Ver-

---

(1) *Coes.* — (2) *Lucotitia*, 1003-15. — (3) *Plin.* — (4) *Coes.* — (5) *Id.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Id.* — (10) *Plin.* — (11) *Coes.* — (12) *Id.* — (13) *Id.* — (14) *Id.* — (15) *Id.* — (16) *Id.* — (17) *Id.* — (18) *Id.* — (19) *Itin. Ant.* — (20) *Coes.* — (21) *Id.* — (22) *Id.* — (23) *Itin. Ant.* — (24) *Coes.* — (25) *Itin. Ant.* — (26) *Coes.* — (27) *Id.* — (28) *Itin. Ant.*

mand (Aisne) ; les *Treveri*, cap. *Augusta Treverorum* (1), Trèves (Prov.-rhén.) ; les *Mediomatrici*, cap. *Divodurum* (2), Metz (Mos.) : les *Silvanectes*, cap. *Ratomagus*, Senlis (Oise), les *Batavi*, cap. *Batavodurum* (3), Leyde (Holl.) ; les *Ubii*, cap. *Oppidum* ou *Ara Ubiorum*, la future *Colonia Agrippinensis* (4), Cologne (Prov. rhén).

En l'an 21 de notre ère, le nombre des cités de la Gaule se trouva porté à soixante-quatre, sans doute par l'adjonction des quatre cités rhénanes, inscrites lors de la création des deux gouvernements militaires de la Germanie : les *Triboci*, villes principales : *Brocomagus*, Brumath (B.-Rh.), et *Argentoratum* (5), Strasbourg (B.-Rh.) ; les *Vangiones*, cap. *Borbitomagus* (6), Worms (Prov. rhén.) ; les *Nemetes*, cap. *Noviomagus* (7), Spire (P.-Rh.) ; les *Ubii superiores*, qui comprenaient *Moguntiacum*, Mayence (P.-Rh.).

A l'époque où Ptolémée a écrit sa grande géographie, le nombre des cités romaines de notre pays avait atteint le chiffre de quatre-vingt-dix-huit, par suite de la création de la *Colonia Ruscino* (8), Castel-Roussillon (Pyr.-Or.), et de la *Colonia Julia Carcaso* (9), Carcassonne (Aude), dans la Narbonnaise ; de la *Civitas Vadicassium*, cap. *Noviomagus* Noyon, (Eure), dans la IIe Lyonnaise, de la *Civitas Bonna* (10), Bonn (Prov. rhén), et de la *Civitas Argentoratum* (11) *Vangionum*, Strasbourg (B.-Rh.), dans la Germanie ; de la *Civitas Cemenelum* (12) *Vediantiorum*, Cimiez (A.-M.) ; de la *Civitas Sanitium* (13) *Vediantinorum*, Senez (B.-A.) ; de la *Civitas Vintium* (14) *Nerusiorum*, Vences (A.-M.) ; de la *Civitas Salinensium*, qui avait pour chef-lieu *Salinae* (15) *Suetrionum*, Seillans (Var) ; de la *Civitas Eburodunum* (16), Embrun (Htes-A.) ; de la *Civitas Brigantium* (17) *Segusinorum*, Briançon (Htes-A.), de la *Civitas Forum Claudii* (18) *Centronum*,

---

(1) *Pomp Mel.* — (2) *Tac.* — (3) *Id.* — (4) *Id.* — (5) *Itin. Ant.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Tit. Liv.* — (9) *Coes.* — (10) *Tac.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Plin.* — (13) *Id.* — (14) *Inscr.* — (15) *Id.* — (16) *Itin. Ant.* — (17) *Id.* — (18) *Plin.*

Moûtiers-en-Tarentaise (Sav.), et de la *Civitas Axima* (1), Aimes (Sav.), dans les Alpes.

Dans la nomenclature de Ptolémée, les villes grecques du littoral méditerranéen sont à part, en dehors des villes gauloises. Ce sont, avec *Massilia*, Marseille (B.-du-Rh.), que nous connaissons déjà, *Antipolis* (2), Antibes (A.-M.); *Monaeci arx*, Monaco (3), et *Nicea* (4), Nice (A.-M.). Le géographe grec donne les noms d'un certain nombre de *vici* ou bourgades gauloises : *Illiberis* (5), Elne (P.-O.); *Cessero* (6), Saint-Thibéry (Hér.), station de la *Via Domitia* ; *Vindomagus*, le Vigan (Gard); *Acusio* (7) ou *Acusiorum Colonia*, Montélimar (Drô.), station chez les *Cavarri* ; *Tarasco* (8), Tarascon (B.-du-Rh.), vicus de la cité d'Arles; *Ernaginum* (9), St-Gabriel (B -du-Rh.); *Ratiatum*, Retz (L.-Inf.), chez les Pictons; *Noviomagus*, Castelnau-de-Médoc (Gir.), chez les *Bituriges Vivisci; Condate vicus* (10) ou *Condavicinum*, port de Nantes (L.-Inf.); *Genabum* (11), Gien (Loiret); *Cabillonum* (12), Chalon-sur-Saône (S.-et-L.); *Nasium* (13), Naix (Meuse), chez les *Leuci* ; *Salodurum*, Soleure (Suis.), chez les *Helvetii* ; *Segusio* (14), Suse (It.); *Darantasia*, Moûtiers-en-Tarantaise (Sav.) ; *Octodurum* (15), Martigny-en-Valais (Suis.),... qui n'ont rien d'ethnique pour la plupart et dont l'étude a sa place ailleurs.

Dioclétien ajouta aux 5 cités de l'Aquitaine ibérienne : les *Boiates*, chef-lieu *Testa Boïorum*, la Teste-de-Buch (Gir.) ; les *Elusates* (16), chef-lieu *Elusa* (17), Eauze (Gers); les *Bigerri*, chef-li u *Aquae Convenarum* (18), Bagnères-de-Bigorre (Htes-P), et les *Conserani* (19), chef lieu *Austria Conseranorum*, Saint-Lizier-en-Conserans (Ar.), qui complétèrent la Novempopulanie.

D'après la *Notitia provinciarum* et *civitatum*, la Gaule

---

(1) *Coes.* — (2) *Plin.* — (3) *Virg.* — (4) *Cic.* — (5) *Plin.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Id.* — (10) *Itin. Ant.* — (11) *Coes.* — (12) *Id.* — (13) *Itin. Ant.* — (14) *Plin.* — (15) *Coes.* — (16) *Id.* — (17) *Claud.* — (18) *Plin.* — (19) *Id.*

romaine fut définitivement divisée en 17 provinces : les deux Narbonnaises, la Viennoise, les Alpes-Maritimes, la Novempopulanie, les deux Aquitaines, les quatre Lyonnaises, les deux Belgiques, les deux Germaniques, la Grande Séquanie, les Alpes Grées et Pennines. Fréjus, Gap (1), Sisteron (2), Antibes, Genève, Grenoble, Die (3), Marseille, Digne (4), Chorges, Glandève, Lescars (l'antique *Beneharnum*), Aire, Tarbes, Oloron, Angoulême, Albi, Langres, Auxerre, Orléans, le Mans, Quimper, Bayeux, Séez, Chalons, Cambray (5), Tournay, Boulogne, Verdun, Tongres (6) et Bâle, qui a supplanté Augst, sont devenus chefs de cités ; Uzès (7), Chalon sur-Saône, Mâcon, Windisch (8), qui ne sont encore que des *castra*, ne tarderont pas à devenir aussi des *civitates* (9).

3° Réaction gauloise

L'influence des vainqueurs, qui devait d'abord se borner au changement de quelques noms de villes, ne se maintint pas longtemps. « Une remarque fort importante, dit M. E. Desjardins, que suggère la nomenclature des villes dans Ammien Marcellin, placée en regard de celle de Ptolémée, c'est que les anciennes dénominations locales de ces villes, — qui avaient conservé jusqu'au milieu du IIe siècle leur intéressante typonymie nationale gauloise, — ont disparu pour faire place à des vocables nouveaux, qui sont ceux des anciens peuples dont ces villes avaient été les chefs-lieux : ainsi Sens ne s'appelle plus *Agedincum*, mais *Senones* ; Bourges est devenu *Bituriges* et *Avaricum* a disparu ; il en est de même de *Mediolanum*, qui est devenu *Santones*

---

(1) *Vapincum, in Itin.* — (2) *Segustero, in Itin.* — (3) *Itin. Ant.* — (4) *Dinia, in Plin.* (5) *Camaracum, in Itin.* — (6) *Tungri, in Tac.* — (7) *Ucetia, Inscr.* — (8) *Vindonissa, in Tac.* — (9) Châlon et Mâcon sont déjà cités, par César, sous les noms de *Cabilio* ou *Cabillo* et de *Matisco.*

(Saintes) et de *Samarabriva*, qui s'appelle désormais ***Ambiani*** (Amiens), etc. Et qu'on ne s'y trompe pas, ces noms nouveaux des villes sont devenus locaux et ne peuvent plus se traduire par les noms des peuples au pluriel.

« Dans cette phrase, en effet : « *Ambiani urbs inter alias eminens* », on ne peut traduire les « *Ambiani* » ; le mot *urbs* indique clairement qu'*Ambiani* ne désigne plus le peuple ancien avec son territoire, mais bien la ville d'Amiens. Ce changement s'explique facilement. Dans le langage administratif des premiers temps de l'Empire, c'était toujours la cité, c'est-à-dire le territoire de l'ancien peuple qui était désigné officiellement, jamais la ville qui en était le chef-lieu : ainsi on ne disait pas, par exemple, l'*ordo*, les *duumviri*, les *aediles*, les *quaestores*, d'*Augustodunum* (Autun), mais *ordo, duumviri, quaestores Aeduorum ;* on ne disait pas les *duumviri* de *Bagacum* (Bavay), mais les *duumviri Nerviorum* : toujours la *civitas*, jamais l'*urbs* ou l'*oppidum*. Il en résulte qu'on s'est peu à peu habitué à identifier le nom du siège officiel et administratif des magistrats et des décurions avec celui du territoire de la cité.

« . . . Nous voyons que certaines bornes milliaires portent déjà, vers la fin du IIIe siècle, des indications qui appartiennent à la nouvelle nomenclature, qui ne devint d'un usage général qu'au temps d'Ammien Marcellin.

« A l'époque de Constantin déjà, les noms des peuples sont employés pour désigner les anciens chefs-lieux des cités sur les monuments itinéraires (1) ».

Nous ne saurions adopter sans réserve le système de l'éminent auteur. Dans ce retour à des noms qui, dans un grand nombre, dans le plus grand nombre des cas même, ont été ceux non seulement des peuples, mais de leurs capitales elles-mêmes, antérieurement à la conquête romaine, nous préférons voir une réaction, une sorte de reprise de

(1) E. Desjardins, *Gaule romaine*, t. III, p. 475-77.

soi-même. Les nations gauloises, lasses du joug que ces villes, aux mains de leurs dominateurs, ont fait peser sur elles, profitent de l'affaiblissement progressif de ceux-ci, dans le nombre et dans la valeur, pour ressaisir peu à peu leur bien. Vient un jour où il leur est permis d'y commander elles-mêmes au point de pouvoir substituer leurs propres noms à des dénominations avilies toujours, quand elles n'ont pas été imposées par un pouvoir détesté.

Peu de localités ont conservé les noms imposés par les Romains : quand on aura cité *Apta Julia* (1), Apt ; quelques *Augusta*, Augst (2), Aoste (3), Ouste ; quelques *Augustodunum*, Autun (4), Auton, Ostun ; *Aurelianum*, Orléans ; *Constantia*, Coutances ; *Forum Julii* (5), Fréjus ; *Fossae Marianae* (6), Fos ; *Gratianopolis* (7), Grenoble ; *Juliobona*, Lillebonne ; *Sacrum Coesaris*, Sancerre ; on aura nommé toutes celles qui sont dans ce cas.

Quoiqu'il en soit, c'est à ce retour aux anciens noms des peuples que nous devons la conservation de la plupart d'entre eux, les auteurs latins ne nous en ayant antérieurement laissé qu'un nombre assez restreint.

Dans les contrées de la Gaule que les Romains ont occupées militairement sans parvenir à les assimiler à la métropole, leur *castra* ont, dans bien des cas, conservé le souvenir de leur nom. Telle est l'origine des noms de lieux suivants :

Romains (Doubs (8), Hte-M., Jura (9), Mar. (10), Meur, Vos.), les Romains (11) (Aube), Romans (Ain, D -S., Drô. (12), Sav., Suis), le Romand (Sav.) ;

Romagnes (Ain, Gir., Meuse, Vien. (13)), la Romagne (Arden., C.-d'Or, M.-et-L.), Romaines (Aube, S.-et-M., Som., Ven.), la Romaine (Hte S.), la Romanie (Mar.), la Romandie (Aisne), Romanèches (Ain, S.-et-L.), la Romanèche (Suis.),

(1) *Plin.* — (2) *Id.* — (3) *Id.* — (4) *Pomp. Mel.* — (5) *Cic.* — (6) *Plin.* — (7) *Sid.* — (8) *Romains*, 1178. — (9) *Romans*, 1116. — (10) *Romani*, vers l'an 1000. — (11) *Romanis*, 1632. — (12) *Id.*, 908. — (13) *Romania*, 1136.

Romanet (Cor., C.-d'Or, Hte-V.), Romanges [1] (Jura), Romaniargues [2] (Can.), la Romainerie (S.-Inf.), Romances [3] (Arden.), Romaneaux [4] (Ch -Inf.), Roumagnes (L.-et-G.), Roumanèches (Ch.-Inf.) Roumengas (Hte-G.), Remeneuils [5] (Vien.), Remenières (Cor.), les Remenières (P.-de C.);

Champromains (Dord., E.-et-L.), Fondremands [6] (Hte-S.), Montromains (I.-et-V.), Pontromands (Jura), le Pontroman (A.-M.), Praromands (Suis.), Villeromains (L.-et-Ch.);

Romaincourts (Seine), Romainecourts (Aube); Romainvilles (E.-et-L., L.-et-Ch., Loiret, Seine, S.-et-O., S.-Inf.), Romainvilliers (E.-et-L., S.-et-M.), Romanans (Ain), Romanshorn (Suis.), Romanswiller (B.-Rh.); Roumengoux (Ar.), Romennecourts (Meur.), Romenoville (Meur.).

A côté de *Romanus*, il y a *Romus*, qu'on a rendu par Rome, Roume, Reme, et qui a la même signification :

Romes (Aube, C.-d'Or, Eure, Hte-Sav., Mar., Oise); les Romes (Nord, P.-de-C.), Roumes (Ar.);

La Romière (Hte-L., Loire), les Romières (M.-et-L.); Romeries (Nord), Romeyers [7] (Dro.), Romiguières [8] (Hér.), la Romiguière (Ar., Lot);

Champromiers (P.-de-D.), Fontromeux (P.-O.), Kerrom (Fin.), Masromes (Hte-V.), Montremes (Dord.), la Valromey (Ain);

Romécourts (Meur.), Romeforts (Char., Gir., Ven.); Romforts (Ch.-Inf., Gir., Indre), Romegoux (Ch.-Inf.); Romémonts (Meur.), Romescamps (Oise), Romestaings (L.-et-G.), Roumegoux (Av., Can., Lot, Tarn), les Roumevies (Dord.), Remécourts (Oise), Reméhan (Arden.); Rememonts (Vos.).

En pays de patois germanique, nous trouvons Romer, Rumer comme radical :

Rumersheim (Ht-Rh.), Rumersmatt (Ht-Rh.).

---

(1) *Romanica.* — (2) *Id.* — (3) *Id.* — (4) *Romanoialum.* — (5) *Romanul*, 1075 — (6) *Fons romanus*, *Font-Remanz*, 1168. — (7) *Romarium*, XIII[e] siècle. — (8) *Romigaria*, 1124.

4° Migrations intérieures

Les révolutions intérieures, qui agitaient presque continuellement les Gaules et devaient finir par les livrer aux Romains, peuvent être considérées comme la cause principale de leurs migrations ; mais la pression exercée du nord au sud par les nations gauloises les unes sur les autres y est aussi pour beaucoup. De ces migrations, les unes se firent au dehors, en Germanie, en Italie, en Grèce et jusque dans l'Asie Mineure, les autres à l'intérieur, d'une région dans une autre.

Vers l'an 600 av. J.-C., des Gaulois de race gaëlique, des Bituriges, des Eduens, des Arvernes et des Ambarres, refoulés par l'invasion des Kymris, vinrent, sous la conduite de Bellovèse, enlever aux Etrusques le pays situé au nord du Pô, entre le Tessin et l'Adda, et y fonder un *Mediolanum*, Milan. Peu après d'autres Gaëls, ceux-ci des Aulerques, des Carnutes et des Cénomans, ayant pour chef Elitovius, s'établirent à l'Est des premiers envahisseurs, entre l'Adda et l'Adige, et y construisirent *Brixia*, la Brescia de nos jours.

Dans le même temps, les Kymris, pénétrant dans la presqu'ile armoricaine, venaient s'y mêler aux habitants de race gaëlique, non sans contraindre une grande partie de ces primitifs à émigrer. Les Britti ou Brittones, chassés de leur pays, allèrent s'établir dans le sud de la grande île d'Albion, qui prit d'eux le nom de Bretagne. Une partie de ces Bretons, à l'époque de l'invasion anglo-saxonne devait repasser la mer et venir demander au pays de leurs ancêtres la sécurité qu'ils avaient de nouveau perdue. L'Armorique devint alors une seconde Bretagne.

C'est à cette époque reculée, et sous l'influence de la même cause, qu'eurent probablement lieu l'établissement des *Boii*, originaires du pays situé entre l'Allier et la Loire, dans le pays de Buch, et celui d'une fraction des Bituriges,

les *Vivisci*, au sud des *Santones* et à l'ouest des *Petrocorii*, sur les deux rives de la Garonne inférieure. Une partie des Arvernes passa les monts pour venir s'établir dans le Rouergue, qu'ils réduisirent à l'état de pays tributaire, comme déjà le Velay et le Gévaudan.

Ces grands déplacements de peuples, ces exodes en masse n'ont pas eu, sur l'onomastique locale, une influence aussi grande qu'on pourrait le supposer ; cette influence fut plutôt aux émigrations particulières, aux transports à distance de petits groupes qui allèrent demander, à d'autres nations que la leur, la sécurité que celle-ci ne pouvait pas ou ne voulait plus leur assurer, car, pour les individus comme pour la foule, il faut ici faire la part des dissensions, qui semblent devoir être pour les Gaulois une cause perpétuelle d'éparpillement des forces et de danger.

On trouve des colonies d'Arvernes dans différents points de notre pays. *Arvernus* a été traduit par Alverne, Auverne, Auvergne :

Auvergnes (Yon.), l'Auvergne (Indre).

Son dérivé *Arverniacus*, qui a le même sens, a donné Auvergnac, Auvergnat .

L'Auvergnac (L.-Inf.), les Auvergnats (Cher, Gir.).

Les *Britti* ou *Brittones*, les *Britanni* des Romains, ont beaucoup essaimé en Gaule :

Brets (D.-S., Hte-Sav., Hte-V.), le Bret (Lot), Brettes (Cal., Char., Drô., Sar.), Bretons (Vien.), le Breton (Al.), les Bretons (Ch.-Inf.), Bretten (Ht-Rh.) ;

Bretagnes (B.-P., Eure, Gers, Ht-Rh., Indre, Lan.); la Bretonie (L.-et-G.), Bretonnières (Cal., Suis.), la Bretonnière (Eure, I -et-V., L.-Inf., Loiret, Man., Niè., Sar., S.-et-M., S.-et-O., Ven.), les Bretonnières (E.-et-L., Is., Lan.), Bretognes (Hte-L.), Bretenay (Hte-M.), Bretenières (C.-d'Or, Jura), la Bretenière (Doubs, Jura), Bretenoux (Char., Lot(1)) ;

(1) *Villa Britanor*, au IXe siècle *(villa Britanorum)*.

Brettevilles (Cal.); Brettencourts (P.-de-C., Som.), Bretoncelles (Orne), Bretonvillers (Doubs) ;

Villers-Bretonneux (Som.), Voisins-le-Bretonneux (S.-et-O.).

Les *Cadurci*, qui ont donné leur nom à Cahors, sont, en outre rappelés par les noms suivants :

Cadours (Ar., Hte-G.), Caours (1) (Som).

Le Saint-Symphorien de la Sarthe s'est appelé *Cadurca* ou *Cadurcae*.

Les *Gordi* ou *Gorduni*, Gordz, Gourds, ou Gourdons, peuple de la Gaule Belgique dont parle César et qui n'a pas laissé d'autre souvenir historique que cette mention, paraissent s'être réfugiés, à une époque inconnue, dans la Gaule celtique et, sauf exception, dans le massif central. Ils ont semé sur le chemin, chez les Leuques, les Lingons et les Eduens, une assez fâcheuse réputation : quoiqu'en dise Littré, *Gord* est encore la meilleure étymologie que l'on puisse donner du mot gredin, en lorrain *gordin*, et en bourguignon *guerdin*.

Voici les noms de lieu qui les rappellent :

Gordes (Vau.), Gourds (Rh.), Gourdons (Ardèche, Cor., Dord., Hte-L., Indre, Lot, P.-de-D., S.-et-L.), Gourdans (Ardèche, Hte-G.), Gourdins (Niè.) ;

Gourdez (E.-et-L.), Gourdièges (Can), Gourdouzes (Loz), Goudargues (2) (Gard).

Les *Picti*, Pictes, Pittes, Poittes, Poits, qui étaient très probablement les grands-pères des *Pictavi* ou *Pictones*, ne se seraient pas contentés de coloniser ou plutôt de soumettre les celtibères du nord de l'Aquitaine, à une époque qu'on ne peut préciser : ils se seraient un peu répandus dans toute la Gaule.

Poix (Arden., Cal., L.-et-Ch., Loire, Mar., Nord, Orne, Som.) ;

---

(1) *Ecclesia Cadorcensis*, en 856. — (2) *Gordonicus* en 855, et *Gordanicae* en 900.

Poils (1) (Niè.), Poittes (2) (Jura), la Pictière (E.-et-L.), Pettières (Jura), la Pictière (Eure), la Picterie (Dord., Eure, Sar.), la Pittière (Orne) ;

Pittefaux (3) (P.-de-C).

D'autre part, on doit aux *Pictavi :*

Poitiers (Gard, Vien.), les Poitiers (Cher), la Poitière (L.-Inf.), Poitoux (D.-S.), le Poitou (L.-Inf., M.-et-L., Yon.), les Peytoux (P.-de-D.) ;

Peytoupins (4) (Gir.).

Les *Ruteni* ou *Rodeni*, Ruènes, Roènes, Roines, Reunes, Runes, Rognes, Reugnes, Rugnes, Rouans, Ruans, sont rappelés par quelques noms :

Runes (Loz.); Rognes (B.-du-Rh.); Rouans (L.-Inf.); Ruans (L.-et-Ch., Loiret) ; Ruhans Hte-S.) ;

Roannes (Can., Loire) ; Rouanes (A.-M., Cor.) ; Rouanets (Can., Hte-G.) ; Roudanès (5) (T.-et-G.) ; Rutianges (6) (Loire) ;

Roinville (E.-et-L. (7), S.-et-O.) ; Roinvilliers (S.-et-O) ; Roumiestangs (Gard).

On trouve des colonies de *Sénones*, Sénons, dans différentes régions :

Sens (I.-et-V., S.-et-L., Yon. (8)); Senons (Hte-V., Meuse); Senones (May., Vos. (9)) ; Senonches (10) (E.-et-L., Loire) ; Senonges (11) (Vos.) ; Senantes (12) (E.-et-L.) ;

Senan (13) (Yon.) ; Senans (Doubs) ; Senoncourts (Hte-S., Meuse) ; Senonville (Meuse) ; Senos (14) (Vau.).

Les Vasci ou Vascones, Vasques ou Vascons, Gascons, ont franchi les limites de l'Aquitaine à différentes époques :

Gasques (T.-et-G.) ; le Gascon (L.-et-G.) ; les Gascons

---

(1) *Pictia*, au x^e^ siècle. — (2) *Ecclesia Pictensis*, en 1090. — (3) *Picti fagus.* — (4) *Pictavi pinus.* — (5) *Rodanensis.* — (6) *Rutenianica.* — (7) *Rodeni villa*, vers 1085; *Roenvilla*, en 1115. — (8) *Senones, in Coes. com.* — (9) *Senonia*, vers 671. — (10) *Senonica.* — (11) *Id.* — (12) *Senonis antus; Senone vallis*, 774. — (13) *Senomagus; Senomus*, au IX^e^ siècle. — (14) *Senomagus.*

(Loiret, L.-et-G.) ; le Gascon (Lot); les Gascons (Ar., Aude); Gâcons (Al.) ; Vâcons (Ain, Meuse) ;

Gasquiès (1) (Tarn); Gascognes ou Gâcognes (2) (Niè.); Gascognières (Ven.) ; la Gâconnière (D.-S., Ven.) ; les Gâconneries (I.-et-L) ; Gascougnolles (D.-S.) ; Vascognes (A.-M.) ; Vâcognes (Cal.) ; Vâcongnes (Som.) ; Vaucognes (3) (Aube);

Vauconcourts (4) (Hte-S.) ; Vasconcourts (Vos.).

Terminons par une colonie de *Bituriges Vivisci* en Suisse : *Viviscum* (5), Vevey.

Certains noms de lieu en *ac*, *ey*, *y*, *é*, en ont imposé pour des noms ethniques. Tels sont :

Arverniacus, Auvergny (Eure), Auvernier (Suis.); *Britanniacus*, Bretigney (Doubs); Bretigny (C.-d'Or, Eure, Oise, S.-et-O.) ; *Campaniacus*, Champagney (Doubs, Jura (6)) ; Champagny (C.-d'Or, Sav.); Champagné (Sar.); *Iberiacus* (7), Ivrey (Jura), Ivry (C -d'Or, Eure, Seine), Yvrac (Gir.), Ivré (Sar.); *Moriniacus*, Morigny (Man., S.-et-O.); Morgny (8) (Eure, S.-Inf.), Mornay (Cher, C.-d'Or, S.-et-L., Vien.); *Rodeniacus*, Reugney (9) (Doubs), Reugny (Al., I.-et L.), Rognac (B.-du-Rh.), Rogny (Aisne (10), Yon.), etc. On a cru pouvoir les traduire par : le domaine de l'Arverne, du Breton, du Champenois, de l'Ibère, du Morin, du Rutène, etc. Mais c'est là toute une erreur : ces noms sont d'origine sociale et du groupe gentilique (11).

5° Influence des barbares

Bien que les frontières de la Gaule aient été fréquemment attaquées dans les premiers siècles de notre ère, on place la

---

(1) *Vascensis*, — (2) *Gasconia*, 1150-70. — (5) *Guasconia*, XIII^e^ siècle. — (4) *Vasconis curtis; Iuascuncurt* et *Vascuncurt*. XI^e^ siècle. — (5) *Tab. Th. L'Itin. Ant.* l'appelle *Vibiscum*. — (6) *Campaniacus*, en 1160. — (7) *Iveriacum*, en 1145. — (8) Celui de l'Aisne est *Ermoniacus*, en 867. — (9) *Rudeniacum*, en 947. — (10) *Rodeniacas; Roignies*, au XII^e^ siècle. — (11) Voir la IV^e^ partie.

première invasion des barbares à la fin du IVe siècle lorsque l'arrivée des Huns sur le bas Danube, en 376, contraignit les Wisigoths à pénétrer dans l'empire. Tandis que les Hérules, les Ostrogoths et les Lombards s'établissaient en Italie, les Suèves et les Wisigoths en Espagne, et que les Vandales poussaient jusqu'en Afrique, les Burgondes et les Francs envahissaient la Gaule.

C'était en 406 que, cédant à la poussée des autres barbares, Bourguignons et Francs entrèrent les premiers dans la Grande Séquanie et la première Lyonnaise, pendant que les seconds descendaient, dans les Belgiques, de la Meuse à l'Escaut, puis de l'Escaut à la Somme.

Les uns et les autres ont poussé, dans la direction de l'ouest, des pointes suivies d'établissements particuliers, qui ont laissé des traces dans la topographie. Ils y étaient attirés par ce désir, constant chez les peuples septentrionaux, de vivre sous un climat plus clément et dans des pays plus fertiles.

On trouve des stations des Bourguignons jusque dans la Bretagne et dans l'Aquitaine ibérique :

Bourguignons (Aisne, Aube (1), C.-d'Or, Doubs (2), Eure, Hte-S., Hte-Sav., S.-et-L.), Les Bourguignons (Aisne, B.-A.), Bourgoins (Is.), Bourgons (I.-et-V., May.), Bergouins (Lan.) ;

Bourgognes (Loire, Man., Mar. (3)) ; la Bourgonce (Vos) ; la Bourgonie (Hte-V.) ; la Bourgonnière (M.-et-L.); Bergonces (Lan.) ; Bergonnes (P.-de-D.) ; Bergougnoux (Hte-L., Loz.); Berguenoux (P.-de-C.); Bourguenoux ou Bourgnoux (Can.); les Bourgnoux (P.-de-D.) ; Bourguenolles (Man.) ; Bourguignolles (P.-de-D.).

Les Francs ou Francons ou encore Français, *Franci*, *Francones*, *Francisci*, ont abouti aussi à l'Aquitaine, après

(1) *Burgundio*, av. 854. — (2) *Burgugnuns*, 1140. — (3) *Burgundia*, 1190.

avoir couvert de leurs colonies le nord-est, le centre et l'ouest du pays auquel ils allaient donner leur nom :

Francs (Gir.) ; les Francs (N.) ; François (D.-S) ; les François (Yon.) ; les Français (P.-de-D., Sav.) ; Francken (1) (Ht-Rh.) ; Francons (B.-P , Gir., Hte-G.) ; Francesches (2) (E.-et L.) ;

Frances (Lan., Loire) ; la France (Nord) ; la Française (3) (T.-et-G.) ; Francoz (Sav.) ; Francueil (I.-et-L.) ; la Francie (Cor.) ; Francières (Oise, Som.) ; Francœurs (4) (Yon) ; Francogney (Vos.) ; Francoux (Ar.) ; Franquières (Is.) ; les Franquis (Aude) ;

Franconêches (Can.) ; le Francfort (Oise) ; Franconviller (Meur., S.-et-O. (5)) ; Francorchamps (6) (Belg.) ; Francourvilles (7) (E.-et-L.) ; Franquetôt (Man.) ; Franquevaux (Gard) ; Confrécourts (Aisne) et Confrancon (Ain (8)) ; Villefrancon (9) (Hte-S.) (10).

D'autres barbares que les Bourguignons et les Francs ont laissé des traces dans l'onomastique topique de notre pays. Ce sont les Alains ou Allains, les Alamans ou Allemands, les Angles ou Engles, les Danes ou Dannes, les Flamands, les Frises ou Frisons, les Goths, les Hérules, les Huns, les Jutes, les Lombards, les Marcomans, les Maures ou Mauritains, les Normands, les Saxes ou Saxons, les Scotts ou Ecossais, les Suèves ou Souabes, les Vandales ou Wendes.

Les Alains ou Allains, *Alani* ou *Allani* sont signalés pour la première fois par Pline. Ils ont suivi, en 406, les Bourguignons, les Vandales et les Suèves dans les Gaules, passé de là en Espagne, où les Wisigoths leur firent une guerre d'extermination, et suivi en Afrique les Vandales avec les-

---

(1) *Francon* et *Franchon*, au XII[e] siècle. — (2) *Francisca villa*. — (3) *Bastida Francisca*. — (4) *Francorum villa*. — (5) *Id*. — (6) *Francorum campus*. — (7) *Francorum villa*. — (8) *Curtis Francorum*. — (9) *Villa Francorum*. — (10) Confracourt (Hte-S.), que Quicherat donne comme un *Curtis Francorum*, est *Confredi curtis*, en 1139.

quels ils se sont confondus (*Vandalani*). Justinien, après la destruction par Bélisaire du royaume fondé par les Alains et les Vandales, fut surnommé *Alanicus*. Les Alains ont laissé quelques colonies dans notre pays, ainsi qu'en témoignent les noms suivants :

Alans (Hte-G.), Allains (Meur.), Allans (Drô.), Alaignes (Aude), Allaines (E.-et-L. (1), Som.); Allanches (2) (Can), Allangis (3) (Vos.);

Alaincourts (Aisne, Arden.. Hte-S.); Allainvilles (E.-et-L. (4), Loiret, S.-et-L.), Allamonts (Meur) (5).

Les Alamans ou Allemands, *Alamani*, *Alemani*, ne formaient pas, dans le principe, une tribu germanique particulière, mais une confédération de diverses tribus en vue de l'invasion et du pillage. Le nom de ces antiques bandits est devenu pour nous, on devine aisément pourquoi synonyme de germain ou de teuton. Il faut avouer que les Allemands de nos jours ont bien conservé les traditions de leurs ancêtres ! Caracalla les combattit le premier en 211 et, de leur défaite, retint le nom d'*Alemanicus*. Maximin les repoussa en 236 au delà du Rhin qu'ils avaient osé franchir. Ils revinrent en Gaule ; Posthumius les battit, les poursuivit jusqu'en Germanie, et fortifia par des fossés et des murs la frontière des *Champs Décumates*. Repoussés par Probus en 282, mais pressés par les Burgondes, ils vinrent s'établir en deçà de ces fortifications, du Mein au lac de Constance. Julien les vainquit, mais ne put les empêcher de gagner la rive droite du Rhin, où ils se confondirent avec les *Suevi* ou Souabes. Sa victoire de Strasbourg en 355 n'eut d'autre résultat que de leur interdire, pour un temps, le passage du fleuve. Des incursions postérieures leur permirent d'établir dans les Gaules un certain nombre de colonies :

---

(1) *Alana*, en 1130. — (2) *Allanica*. — (3) *Alanicus*. — (4) *Alani villa*, vers l'an 1000. — (5) Langeais, anciennement Allangeais, est *Alingavinsis vicus*, dans Grégoire de Tours. Ce nom fait supposer l'établissement d'un groupe considérable d'Alains ou Alins chez les *Turones*.

Allamans (Suis.), les Allamands (Suis.), Allemans (Dor., L.-et-G.), Allemants (Aisne, E.-et-L., Mar.), Allements (Ain), les Allemands (Ar., Doubs) ;

L'Allemagne (B -A., Cal., Gir.). Allemanches (Mar.), et Almances (Hte-L.) (1), l'Almandie (Char.), Almenêches (2) (Orne), Aumagnes (Ch.-inf.) ;

Champallemant (3) (Niè.), Aumenaucourts (4) (Mar.).

Les Angles ou Engles, *Angli*, ne se sont pas contentés d'envahir la Grande-Bretagne à la suite des Saxons en 547, et de lui donner son nom moderne ; ils ont aussi essayé de coloniser dans les Gaules, ainsi qu'il appert des noms de lieu suivants :

Angles (B.-A., L.-Inf., P.-de-D., Ven., Vien.) (5), l'Angle (Mar.), les Angles (Cor. E.-et-L., Gard, Htes-P., Niè., P.-de-D., P.-O., Tarn, Vos.), Engles (Nd) ;

Anglades (Gir.), l'Anglade (Gard, P.-de-D.), Anglars (Av., Can., Cor.. Hte-L., Lot, Loz., P.-de-D.), l'Anglas (Al.), Anglas (Av.), Anglès (Tarn), Anglets (6) (B.-P.), Angliers (Ch.-Inf., Vien.), Anglures (Marn. (7), Orne, S.-et-L.) ;

Angleforts (Ain), Anglements (Vos.), Anglesey (8) (Norm.), Angleterres (Oise, Sav.), Anglus, pour Angle Hus (Mar.), Englofontaines (Nd).

Leurs descendants, les Anglais, *Anglici*, sont revenus plus tard chez nous à la faveur des Normands, leurs dominateurs, et nous en avons retenu :

L'Anglais (Gir.) ;

Anglesquevilles (S.-Inf. (9)), Angloischevilles (Cal.), Englesquevilles (Cal., Man., S.-Inf.).

Les Danes, Dannes, ou Danois, *Dani*, *Danni* ou *Danisci*, peuple de la Chersonèse imbrique, à laquelle ils ont donné

---

(1) *Alemanica*. — (2) *Alemanisca*. — (3) *Campus Alemanus*, vers 1060. — (4) *Alamanorum cortis*, 948. — (5) *Castrum Engli*, vers 1070; *Engla*, vers 1080; *Castrum Englense*, *Inglense*. — (6) *Angles*, 1188. — (7) *Angledura*, 1117. — (8) *Anglorum insula*. Le nom gaulois de cette île était *Mona*. — (9) Il y en a trois dans ce département.

leur nom, sont nommés pour la première fois par Fortunat. On sait qu'ils ont surtout envahi la Grande-Bretagne ; mais ils nous ont aussi rendu quelques visites en compagnie des Jutes et peut-être des Normands :

Dannes (B.-du Rh., P.-de-C.) ;

La Danière (Sar.), la Dannerie (Man.), Danots (Gir.), le Danot (C.-du-N.) ;

Dancourt (S.-Inf., Som.), Danestal (Cal.), Dannevilles (Man.), Dannevoux (Meuse), le Danoet ou Danhoet (C.-du-N.), Danvoux (Cal.), Dainvilles (Meuse, P.-de-C.).

Les Flames ou Flamands, *Flami* ou *Flamani*, nous sont arrivés par la vallée de l'Escaut. La première mention qui est faite du nom de leur pays (*Flandria*, en flamand *Flanderen*), n'est pas antérieure au VII^e^ siècle et à la *Vie* de saint Eloy, leur apôtre, par saint Ouen. Leur nom germanique est Flamingen, en latin *Flamingi*. Après avoir envahi les pays des Ménapiens, des Nerviens, des Morins, des Atrébates, ils se sont arrêtés dans celui des Ambiens On a parlé leur langue, le *Flamsch*, jusqu'aux portes d'Amiens. Au XVII^e^ siècle, cet idiome, d'origine germanique, descendait jusqu'à une ligne tirée du nord de Boulogne au nord de Saint-Omer, dont un faubourg, celui de Haut-Pont, le parle encore. Aujourd'hui, il a certainement reculé, mais la ligne de partage du français et du flamand est bien indécise.

Les Flamands ont colonisé quelques points de nos côtes de la Manche et de l'Océan.

Le Flaman (Gir.), les Flamands (Man.), les Flamants (S.-Inf.), Flaminges (Hte-L.) ;

Flamagnes (1) (Vien.), Flamanchies (2) (Hte-V.), la Flamangrie (Aisne (3), Nd), Flandres (Is., Oise, Sav., Som., Yon.), la Flandrie (P.-de-C.), la Flandrière (Mar.) ;

Flamanvilles (Man., S.-Inf.), Flamicourts (Som.).

Les Frises ou Frisons, *Frisii* dans Pline et Tacite, *Frisones*

(1) *Flamania*. — (2) *Flamingia*. — (3) *Flamingeria*, en 1209.

dans Fortunat, occupaient, entre le Rhin et l'Océan, le pays qui est encore celui de leurs descendants. Ils ont peu émigré et on ne trouve, dans toute la France, que quatre localités qui les rappellent :

Frises (Som.), Frisons (Vos.), les Frisons (Vos.), Frisenheim (B.-Rh.).

Avant de passer en Espagne, les Wisigoths ou Goths de l'Ouest, en vertu d'un traité conclu entre l'empereur Honorius et leur chef Ataulf, s'étaient établis dans le midi de la Gaule, entre la Loire et les Pyrénées (412), et Toulouse était devenue leur capitale. Lorsque, vaincus par Clovis à Vouillé (1), ils eurent perdu tout ce qu'ils possédaient en Gaule, moins la Septimanie, ils laissèrent derrière eux quelques colonies.

Le nom de *Goth*, en passant au roman, a pris souvent un *d* final à la place du *t* ou du *th*.

Le Got (Dord.), les Goths (Allier, Hte-Sav.), Gouts (Dord., Lan.), Goutz (Gers), le Gode (Can.), les Goudes (B.-du-Rh.);

Goteins (2) (B.-P.), la Goderie (Eure), Goudets (Hte-L.), Goudesc (Hte-G.), Goudosses (Lan.), Goudoux (Hte-G., Lot), Gottots (3) (Man.), la Godivelle (P.-de-C.).

Une grande forêt de l'ancienne Septimanie ou Bas-Languedoc porte encore le nom de *Selve Godesque* (*Silva Gothisca*).

Les Hérules ou Herles, les *Heruli* de Trebillius Pollion et de Sidoine Apollinaire, qui ont suivi les Huns dans leurs incursions, ont laissé des traces dans nos provinces du nord :

Herlen (P.-de-C., Belg.).;

La Herlière (P.-de-C.), Herlies (Nd), Herlins (P.-de-C.);

Herlevilles (Som.), Herlicourts (Som.), Herlincourts (P.-de-C.).

Les Huns, *Hunni*, sont représentés par :

---

(1) *Campo Vogladense* (Greg. Tur.). — (2) *Gotensis villa.* — (3) *Gothi tofta.*

Ehuns (1), anc. Es-Huns (Hte-S.), Hons (Nd) ;

Heugnes (Indre), la Heunière (Eure), la Hunière (Orne, S.-et-O., S.-Inf.), les Hunières (Cal.) ;

Honfleurs (Cal.), Honnechy (Nd), Honnecourts (Nd), Honskirch (Meur.).

Le village du Valdahon, dans le Doubs, passe pour être une colonie de Huns. Son nom devrait s'écrire *Val-das-Hons*, Val des Huns.

Les Jutes, *Juthi*, qui ont donné leur nom à la partie continentale du Danemark, le Juthland, ont peuplé deux de nos villages, si l'on en croit leur nom :

La Jutière (L.-Inf., Vien.).

Les Jutes ont dû suivre leurs congénères, les Danes et les Normands.

Les Lombards, *Langobardi* ou *Longobardi*, de la Haute-Italie, qu'ils ont occupée dès 568, ont dû pousser des pointes dans toutes les directions, comme on en trouve des traces un peu partout.

Lombards (Doubs, Is., Jura, Lan., P.-de-D., Vien.), les Lombards (Drô., S.-Inf., Tarn) ;

Lombardies (S.-et-O.), la Lombardie (A.-M., P.-de-C.).

Les Marcomans, *Marcomanni* (hommes des frontières), qui ont fait plusieurs invasions en Italie (167-174) au temps de Marc-Aurèle, qui les a repoussés, paraissent être revenus aussi en Gaule.

Les localités suivantes se sont appelées en latin *Marcomannia* :

Marmagnes (Cher, C.-d'Or, S.-et-L.), Marmaignes (May), Marmande (L.-et-G., Vien.).

Les Maures ou Mauritains, *Mauri* ou *Mauritani*, avant et après leur conversion forcée à l'Islam, ont tenté de s'établir dans la Gaule et plus tard dans la France. Les noms de lieu suivants en témoignent :

---

(1) *Huni*, 815.

Maures (B.-A , B.-P., I.-et-V., Loire, Lot); les Maures (Is, Man., Niè.); Maurs (Can.);

Maurans (B.-du-Rh., Hte-G.); Mauras (Ardèche); Maurats (Ar., Hte-G.); Maurens (Dord., Hte-G., Gers, Tarn); Mauries (Lan.); la Maurie (Cher, Cor.); Maurianges (Cor.); Maurouls (Hér.); Mauroux (Gers, Lot);

Maurecourts (S.-et-O.); Mauremonts (Hte-G.); Maurepas (Cher, S.-et-M., S.-et-O., Som.); Mauretours (C.-du-N.); Maurevilles (Hte G.); Morchamps (Doubs); Morcourts (Aisne (1), Oise, Som.); Morvillars (Ht.-Rh.); Morvillers (Som.); Morvilliers (Aube, E.-et-L., L.-et-Ch.); Morvilles (Loiret (2), Man., Meuse (3), S.-et-M., S.-Inf., Vos.); Morimonts (Ht-Rh. (4), Vos.);

Castelmauroux (Hte-G.); Montmaurs (Aude, Dro., Htes-A.); Roquemaurs (Gard, Tarn); Rochemaures (Ardèche); Villemaurs (5) (Aube): Villemoriens (6) (Aube);

Mortains (Man.); les Mortains (L.-Inf.); Mortagnes (Ch.-Inf., Meur., Nd, Orne (7), Ven., Vos.); Mortainvilles (8) (E.-et-L.).

On voit, aux régions qui présentent ces noms, que les Maures ne se sont pas contentés de désoler nos côtes, mais qu'ils ont essayé de prendre pied dans l'intérieur du pays et jusque dans les montagnes. Une chaîne de hauteurs de la région littorale de la Provence a même retenu de ce fait le nom de Les Maures. Les types, vraiment caractéristiques, de cette contrée procèdent, sans conteste, de l'élément sarrazin. De nombreux cas d'atavisme y font revivre les anciennes figures avec une telle vérité qu'il est impossible de méconnaitre la provenance des ancêtres. Les familles, dans certains cantons reculés, possèdent des noms patronymiques pour la plupart d'origine arabe. Il était vraiment bien inu-

(1) *Mauri curtis*, en 697. — (2) *Mauri villa*, en 697. — (3) *Id.*, en 962. — (4) *Mauri Mons*, en 1282. — (5) *Villa Mauri*, au XI[e] siècle. — (6) *Villa Mauriana*, en 721. — (7) *Maurritania*, 816. — (8) *Mauritanorum villa*, *Mauritana villa*.

tile, dans ces conditions là, d'aller chercher au nom de ces hauteurs une autre signification que celle qui se présentait si naturellement. Un historien du x^e^ siècle, Luitprand, l'appelle *Mons Maurus*, mais sans dire le pourquoi. Les fanatiques d'étymologies classiques en ont profité pour traduire *Maurus* par *Noir* et non par *Maure* ; ce à quoi rien ne les autorisait. Mais *maurus*, noir, est plus antique ; c'est même du grec : *mauros* ! « Du grec ! O ciel ! du grec ! Il sait du grec, ma sœur ! »

Les Normands, *Normanni*, ont attaqué notre pays par la mer. Etablis dans les îles situées à l'embouchure de nos fleuves, la Meuse et l'Escaut, la Seine, la Loire, la Charente, ils en remontaient le cours, se répandaient dans les contrées voisines, et en rapportaient un riche butin.

Les Normands ont donné leurs noms à une de nos provinces, l'ancienne Neustrie, et aux localités suivantes :

Normands (Eure, Hte-Sav.); les Normands (Al , Arden., Loiret) ; les Normandais (I.-et-V) ;

Normaignes (L.-et-Ch.) ; Normandels (Orne) ; la Normandie (Char., Eure, S.-et-M., Vien.) ; la Normandière (L.-Inf., Man., Orne) ; les Normandières (I.-et-L.) ;

Normanvillars (Ht-Rh.) ; Normanvilles (Eure, S.-Inf.).

Les Saxes ou Saxons, *Saxi* ou *Saxones*, ont suivi les Francs en Gaule. Ils se fixèrent, au commencement du v^e^ siècle, dans l'Armorique et à l'embouchure de la Loire, et disparurent plus tard dans l'empire des Francs. Les Saxons établis dans la Grande-Bretagne ont suivi les Normands en France, et d'aucuns y sont restés.

Saix (Tarn, Vien.) ; le Saix (Htes-A., Hte-Sav.) ; les Seix (Is.) ; Seis (P.-de-D.) : Seix (Ar., P.-de-D.) ; Seysses (Hte-G., Gers) ; les Seys (Var) ; Sazes (Gard) ; Saxons (Meur., Suis.); Sauzons (Mor.) ;

La Sasserie (Aisne, Eure, Loiret, Sar.) ; Sassognes (N.) ; Sassenières (L.-et-Ch.) ;

Saissemonts (Som.); Saisseval (Oise, Som.); Sassetôts

(S.-Inf.), Sassevilles (S.-Inf.), Sassenheim (B.-du-Rh.), les deux Saasheim (Ht-Rh.), Sexfontaines (1) (Hte-M.);

Kersauzon (2) (Fin.), Montsaxonnex (3) (Hte-Sav.).

Les Scotts ou Ecossais, *Scotti*, *Scottisci*, ont répandu leurs colonies dans toute la France.

Ecos ou Escos (B.-P., Eure), Ecots ou Escots (Ar., B.-P., Cal., Doubs (4), Hte-M., Htes-P, Niè.), Ecouts ou Escouts (B.-P, P-de-D), l'Ecot ou l'Escot (Sav.), Ecottes ou Escottes (P.-de-C, Sav), Escouttes (L-et-G., T-et-G.), Escossais (Al.), Ecossas ou Escossas (Char.), les Ecossaz (Ain);

Ecotays ou Escotays (Loire), l'Ecotay ou l'Escotay (Sar.), l'Ecotier ou l'Escotier (M-et-L, Vien.), l'Ecotière ou l'Escotière (L.-et-Ch.), Escoutets (L.-et-G), l'Escoutet (Hér.), Escoutoux (P-de-D), Ecosses ou Escosses (Man., S.-Inf.), Escoussans (Gir.), Escoussens (Tarn); Escoussols (Aude),

Escovilles (Cal.), Stosswihr (5) (Ht-Rh.). Stotzheim (B.-Rh.);

Montescots (P.-O., T.-et-G.); Vellescots (Ht-Rh.).

Les Suèves ou Souabes, *Suevi*, déjà repoussés par César, ont reparu dans la Rauracie vers le milieu du IVe siècle. Refoulés de nouveau, ils suivirent les Bourguignons dans leur invasion de l'an 406 et parvinrent à s'implanter entre Ferrette et Rouffach, *Ferrata* et *Rubiacum*.

Schwoben (Ht-Rh.);

Schwobacher (Ht-Rh.), Schwobsheim (B.-Rh.), Schwobsmatt (Ht-Rh.), Schwobsthal (Ht-Rh.).

On ne trouve, dans tout le Bas-Rhin, que *Schwaabswiller* en fait de colonie souabe. Un lieu dit *Schwobenschlag*, sur le territoire de Sainte-Marie-aux-Mines, semble indiquer que les envahisseurs y ont subi en 406 un grand désastre, probablement du fait des *Leuci*, qui ont réussi à conserver le

---

(1) *Saxonis fontana*, en 1040. — (2) *Villa Saxonis*. — (3) *Mons Saxonicus*. — (4) *Attare de Scotis*, en 1040 et en 1143; *Ascots*, en 1177. — (5) *Scottenviller*, en 817.

val de la *Lebra*. Il est d'ailleurs fait allusion à cet événement dans l'épopée des *Niebelungen*.

Les Vandes, Vendes, Vandales, *Vandi*, *Vindi*, *Vandali* ou *Vindali*, *Vindeli*, n'ont pas tous suivi les Alains et les Suèves en Espagne et en Afrique :

Vandes (Orne), Vendes (Cal., Can.), les Vendes (Vien.), Vendels (Loiret), Vendels (Aisne, I.-et-V., Orne);

Vendas (Loire), la Vandelée ou Vendelée (Man.), la Vendelière (M.-et-L.);

Vendevilles (Nord), Vandèlevilles (Man.), Vendelicourts (Oise, P.-de-C.).

La petite ville de Casteljaloux, dans Lot-et-Garonne, s'est appelée *Castellum Vandalorum*. Elle est, en effet, nommée *Castello Vandelors* dans un texte du x^e^ siècle. Une ville de la Narbonaise portait le nom de *Vindalium* et la rivière qui l'arrosait celui de *Vindelicus amnis* (1). Cette rivière était la Sorgue actuelle.

Vandeloncourts, de la Haute-Marne, Vandelaincourt, de la Meuse, et Vandelainvilles, de la Meurthe, font penser à des *Vandalani*, produit de la fusion de *Vandi* et d'*Alani*. Cette fusion serait donc antérieure au passage des Vandes et des Alains en Afrique.

L'observation, par laquelle nous avons terminé l'article précédent, s'applique également bien à celui-ci : on a pris pour des noms d'origine ethnique des noms de races barbares devenus noms de personnes et gentilices. Tels sont *Allanius*, auquel nous devons Allagnat (P.-de-D.) et les trois Alligny de la Nièvre ; *Burgundius*, Bourgougnac (Tarn) et Bourgougnagues (Lot-et-G.) ; *Danius*, Dagnan (Gers), Dagny (Aisne, S.-et-M.), Daignac, (Gir.), Daigny (Arden.); *Francius*, Françay (L.-et-Ch.); *Herulius*, Herly (P.-de C., Som.); *Hunnius*, Heugnies (Nd); *Maurius*, Mauriac (Av., Can., Dord., Gir., Hte-L.), Maurian (Gir., Hér.), Mauriat (P.-de-D.) et *Morius*

(1) Le pays d'origine des Vandales était la Vindelicie.

Morey (C.-d'Or, Hte-S., Meur., S.-et-L.), Mory (Oise, P.-de-C., S.-et-M.); *Saxius*, Saxy (1) (Niè.), Saissac (Aude, Lot), Sassac (Hte-L.), Sassay (I.-et-L., L.-et-Ch.), Sassey (Eure, Meuse); Sassiat (Hte-Sav.), Sassy (Cal., Orne, S.-et-L.), Sessey (Meur.) (2), et *Saxonius*, Sassegnies (Nd), Sassenay (S.-et-L.), Saizenay (Jura); enfin *Vandius*, Vandy (Arden.).

Il est quelquefois bien difficile de savoir si un nom de ce genre est ethnique ou gentilique. Nous donnerons pour exemple *Sarmatia*, qui pourrait tout aussi bien signifier *colonie de Sarmates* que *propriété de Sarmatius*. Le *Sarmatia* de la Marne, Sermaise, paraît avoir été une colonie de lètes sarmates qui y furent transportés du temps des Romains, par Domitien ou par Gratien, qui ont eu l'un et l'autre le surnom de *Sarmaticus* pour avoir vaincu les Sarmates (3). On pourrait admettre, avec quelque vraisemblance, que les autres *Sarmatia*, Sermaise (L.-et-Ch., M.-et-L., Oise, S.-et-L , S.-et-M.), et Sermoise (Aisne, Aube (4), Niè. (5), Yon.) ont eu une origine semblable. Ces diverses localités comptent parmi les plus anciennement habitées de leurs pays respectifs.

Deux noms de lieu d'origine germanique, Vandeins (Ain), qui est un *Vandincus*, et Vandelans (Hte S.) qui est un *Vandalincus*, sont dans le même cas que les noms cités plus haut : de radicaux ethniques, ce sont des noms plutôt gentiliques ou allodiques.

---

(1) *Saxiacum*, en 1147. — (2) Il y a des Cessay et des Cessy qui sont des *Saxiacum*. Citons Cessy-aux-Bois (Niè.), dont le moûtier est appelé *Saxiacense* ou *Sassiacense cœnobium* ou *monasterium*, dans des titres des VII^e^, IX^e^ et XII^e^ siècles. — (3) Martial appelle la victoire de Domitien *Sarmatica Laurus*. — (4) *Sarmasia*, 1093. — (5) *Sarmasias*, 903.

IV

NOMS D'ORIGINE SOCIALE

1° Influence de la propriété foncière

Lorsqu'on étudie les noms topiques de la France et des autres pays romans (Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Provinces Rhénanes, Suisse), on est frappé de ce fait : *c'est que* le plus grand nombre des noms de lieux habités de l'ancienne Gaule dérivent de noms d'hommes et qu'aucun de ces noms n'est antérieur à l'époque romaine.

D'après M. d'Arbois de Jubainville (1), le sol, dans la Gaule indépendante, appartenait au peuple pris dans son ensemble, en d'autres termes, à la cité : la propriété individuelle n'existait pas, la propriété de la terre était indivise. La propriété bâtie était la seule que, jusqu'à la conquête romaine, les individus se fussent attribuée ; encore la nature de leurs droits sur elle n'est-elle pas encore déterminée. Cette doctrine, qu'il appartient aux jurisconsultes de juger, est résumée par M. R. Cagnat, de la manière suivante : « L'aristocratie gauloise ne jouissait du sol qu'à titre précaire, la *civitas* ayant le domaine éminent ; quand les Romains eurent conquis le pays et surtout depuis qu'Auguste eût remplacé le tribut (impôt de répartition) par le cens (impôt de quotité), les particuliers furent substitués à la *civitas* comme possesseurs légaux et investis d'une sorte de propriété fon-

(1) *Recherches sur l'origine de la Propriété foncière et des Noms de lieux habités en France.*

cière pour la partie du sol qu'ils détenaient en fait, la propriété individuelle était créée » (1).

Il n'est pas étonnant, dès lors, que beaucoup de domaines, que le plus grand nombre des domaines aient pris les noms de leurs propriétaires ou des noms dérivés de ceux-là. En étudiant un grand nombre des noms de lieux de cette catégorie, M. d'Arbois de Jubainville a reconnu que tous proviennent de gentilices ou de surnoms, mais surtout de gentilices, et que, d'habitude, un suffixe avait été ajouté au nom romain pour former le nom de lieu. Il avait enfin pénétré le mystère de ces noms de lieu d'origine personnelle qui avaient, jusqu'alors, torturé vainement l'esprit de tant de chercheurs !

Ces noms, pour les *fundi* de l'Italie, de la Province romaine et de la Septimanie, sont généralement formés à l'aide du suffixe latin *anus*, *ana*, *anum*. Primitivement, la finale *anus* sous-entendait *fundus*, *ana* et *anum*, ses équivalents *villa* et *praedium*; mais dès le IX^e^ siècle, la notion de ces trois mots est perdue, *mansus*, *curtis* et *castrum* les remplacent peu à peu, et *anum* finit par être presque seul employé, sans signification bien établie.

Dans le reste des Gaules, les membres de l'aristocratie qui s'étaient procuré des gentilices, soit en les empruntant aux Romains, soit en ajoutant la désinence *ius* à un nom gaulois, probablement le nom de leur père, en tirèrent habituellement les noms de leurs *fundi*, en ajoutant à ces gentilices le suffixe *acus*, très usité dans les langues celtiques et dont la valeur était la même que celle d'*anus*.

Dans la *Gallia togata*, comme dans la *Gallia braccata*, le gentilice est devenu, assez fréquemment, un nom de lieu, sans addition de suffixe. Tantôt le gentilice est resté au masculin, comme dans *Mercurius* ou *Mercorius*, Mercœur (Cor.) et Marcoux (Loire), tantôt il est devenu féminin, comme

(1) *Revue celtique*, t. XII (1891), p. 169.

dans *Valentia*, Valence (Drô., Esp.), ou neutre, comme dans *Ciconium*, Chouain (Cal.); tantôt, enfin, il a changé de déclinaison et de cas, et d'ablatif est devenu un nominatif en *io*, comme dans *Cornelio*, Cornillon (Gard).

Peut-être est-il possible de joindre à tous ces noms ceux en *ascus*, que l'on attribue aux Ligures, parce qu'ils se trouvent surtout dans les contrées qu'ils ont occupées. *Ascus* serait une autre traduction du suffixe gaulois *ax*, qui a donné *acus*, prononcé *ascq*. *Annevasca* (1), Névaches (Htes-A.), *Gratiasca* ou *Graciasca*, Gréasques (B.-du-Rh.., et *Manoasca* (2), Manosque (B.-A.), sont trois des rares exemples français des noms en *ascus*, *asca*, *ascum*, si répandus au delà des Alpes.

Anus a donné, en Espagne et en Italie, des noms en *ano*, *ana;* en France, il a été généralement rendu par *an*.

Asinianum (3), Assignan (Hér.); *Brucianum* (4), Broussan (Gard); *Cornelianum* (5), Cornelhan (Hér); *Frontinianum* (6), Frontignan (Hér.); *Gabiana* (7), Gabian (Hér.); *Lupianum* (8), Loupian (Hér.); *Maurelianum* (9), Maureilhan (Hér.); *Octavianis* (10), Octon, anc. Octabian (Hér.); *Plancianum*, Plaisian (Drô.); *Popianum* (11), Popian (Hér.); *Porcianus* (12), Poussan (Hér.); *Quillianum* (13), Quilhan (Gard) et Quillan (Aude); *Remigianum* (14), Ramejan (Hér.); *Spondelianum* (15), Espondeilhan (Hér.); *Terentiano* (16), Tressan (Hér.); *Ursianum*, Orsan (Gard); *Vallianum* (17), Vailhan (Hér.); *Vendemianum*, Vendémian (Hér.); *Venetianum*, Vénissan (Aude).

L'*n* final est tombé, dans un grand nombre de noms, en *an*, par suite de l'exagération de la nasalité. Le cas est surtout fréquent dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, où

---

(1) En 739. — (2) En 839. — (3) En 936. — (4) En 879. — (5) En 1035. — (6) *Castrum*, 1051. — (7) *Villa*, 954. — (8 En 990. — (9) En 804. — (10) En 893. — (11) *Castrum*, 993. — (12) *Mansus*, 960. — (13) En 938 — (14) En 1129 — (15) En 1190 — (16) En 990. — (17) En 1178.

Campagnan est devenu Campagna ; *Clairan*, Claira ; *Corneillan*, Corneilla ; *Marsan*, Marsa ; *Oreillan*, Oreilla ; *Oupian*, Oupia ; *Pian*, Pia, etc. Dans la province de Girone (1), en Catalogne, le même fait s'est produit, et l'on a eu des noms terminés en *á* accentué, tels qu'Albaná, Cerviá, Cornellá, Crespiá, Delfiá, Fortiá, Marsá, Petriniá, Romanyá, Rupiá, correspondant aux primitifs *Albinianus*, *Cervianus*, *Cornelianus*, *Crispianus*, *Delphianus*, *Fortianus*, *Martianus*, *Petrinianus*, *Romanianus*, *Rupianus*.

Anus a fléchi irrégulièrement dans *Calessianum* (2), Chaleyssin (Is.) ; *Coesarianus* (3), Cesseras (Hér.) ; *Laurano* (4), Laurens (Hér.) ; *Nifianum* (5), Neffiès (Hér.) ; *Pisancianum* (6), Pisançon (Drô.) ; *Pisanum* (7), Pézènes (Hér.) ; *Prulianum* (8), Preuilhes (Hér.) ; *Quartianum* (9), Quarci (Hér.). Dans quelques-uns de ces noms, la désinence a disparu.

Anus est devenu *ano* en italien :

Agliano, Antignano, Archiano, Avigliana, Cambiano, Carignano, Cigliano, Dogliani, Festano, Grassano, Magliano, Moirano, Occimiano, Romagnano, Savigliano, Vergnano, Volpiano.

La combinaison des gentilices en *ius* ou en *is*, avec les suffixes *acus*, a produit les noms en *iacus*. Selon Quicherat, la terminaison *iacus* est la plus fréquente de toutes parmi les noms de lieu les plus anciens : elle en affecterait peut-être un vingtième (10). Comme *anus*, *iacus* sous-entend *fundus ;* au féminin *iaca* et au neutre *iacum*, il implique *villa* et *praedium ;* à l'accusatif pluriel féminin *iacas*, il suppose *ad villas*. Des équivalents sont *iagus*, *iaga*, *iagum* et *iagas* dus à la prononciation germanique.

La terminaison *iacus*, « répandue dans toute l'étendue de

---

(1) Voir Pujol y Camps et Pedro Alsius y Torrent, *Nomenclator geografico-historico de la provincia de Gerona desde la mas remota antiguedad hasta el siglo* xv. — (2) En 830. — (3) En 898. — (4) *Ecclesia de...*, en 1126. — (5) En 990. — (6) En 1120. — (7) En 992. — (8) En 804. — (9) En 814. — (10) Loc. cit., p. 34.

la Gaule, soumise, par conséquent, à toutes les variétés d'accentuation et de prononciation (1) », a fléchi de bien des manières.

Dans le midi de la France, « l'accent s'est porté sur la pénultième *ac*, qui est devenue la finale du thème moderne (2) »; mais cette finale a poussé des jets dans les pays limitrophes, dans l'Angoumois et la Saintonge, dans le Poitou, dans la Touraine et jusqu'en Bretagne.

Albiacus, Albiac (Lot); *Aureliacum*, Aureilhac (Gard), Aurillac (3) (Can.) et Orlhac (Lot); *Avesiacum*, Avessac (L.-Inf.); *Buciacus*, Boussac (4) (Av.); *Calviacum*, Calviac (Lot) et Chauviac (Cor.); *Domitiacus*, Donzac (Gir., T.-et-G.) et Donzacq (Lan.); *Floriacum*, Floirac (Gir. (5)), Florac (Loz.) et Fleurac (Dord.); *Gratiacus*, Graissac (Av.), Grazac (Hte-G.) et Grézac (Ch.-Inf.); *Juviniacum* (6), Juvignac (Hér.); *Luciacus*, Lussac (Char., Ch.-Inf., Gir., Hte-V., Vien. (7)); *Marsiacus*, Marsac (Char., Cor. (8), Cr., Dord., Htes-P., L.-Inf., Mor., P.-de-D., T.-et-G.); *Miliacus*, Millac (Dord., Lot, Vien.), Meilhac (Hte-V.) et Meillac (I.-et-V.); *Nigriacum*, Neyrac (Av.) et Nérac (9) (L.-et-G.); *Patriciacum*, Pétrissac (Cor.), Parsac (Cr., Gir.) et Persac (Vien.); *Prisperiaca*, Pipriac (I.-et-V.); *Quintiacus* (10), Quinsac (Dord., Gir., Hte-V.) et Quissac (Gard (11), Lot, L.-et-G., T.-et-G.); *Ruffiacum*, Rouffiac (Aude, Can. (12), Char., Ch.-Inf., Cor., Dord., Hte-G., Gir., Lot, L.-et-G., Loz., Tarn) et Ruffiac (L.-et-G., Mor. (13)); *Severiacum*, Sévérac (Av., Can., Hte-L., L.-Inf., Tarn), Cévériac (I.-et-V.), Civeyrac (Hte-L., Loz.) et Civrac (Ch.-Inf., Gir.); *Solemniacus*, Solignac (Ardèche, Av., Hte-L., Hte-V. (14), P.-de-D.) et Soulignac (Gir.); *Tauriacus*, Tauriac (Av. (15), Gir, Lot, Tarn, T.-et-G.); *Uniacus*, Uniac (Aude)

---

(1) Loc. cit., p. 35. — (2) Ibid., ibid. — (3) En 856. — (4) En 865. — (5) En 615. — (6) En 799 et 837. — (7) *Luciago*, 780; *Luciacum*, 901; *Luciacus*, 927. — (8) *Marsiacus*, 985. — (9) En 1011. - (10) *Quinciacum*, 1151. — (11) *Quintiacum*, 1274. — (12) Mon. mér. — (13) *Plebs*, 860 et 867. — (14) En 631. — (15) Vers 930.

et Unas (Ar.) ; *Valliacum*, Vaillac (Lot) ; *Vulpillacus*, Vulpillac (1) (Hte-G.).

Une autre flexion méridionale d'*iacus* est *agues*, qu'on trouve dans Bonagues (Ar.), Boussagues (Hér), Bourgougnagues (L.-et-G.), Flaujagues (Gir.), Galinagues (Aude), Gallagues (Hér.), Gragnagues (Htes-G.), Marnhagues (Av.), Mélagues (Av.), etc., qui proviennent de *Boniacus*, *Bociacus*, *Burgundiacus*, *Flaviacus*, *Galliacum* (2), *Gadiniacus*, *Graniacus*, *Materniacus*, *Miliacus*, etc., qui ont peut-être été prononcés à la germanique par les Goths.

La désinence *ac* a fléchi en *ec* dans l'Ouest :

Cersiacum, Cersec (Vien.) ; *Liriacum*, Lirec (Vien.) ; *Prisciacum*, Pressec (Vien.) ; *Ruffiacum*, Ruffec (Char., Indre).

Dans la Vienne, Chiré, Cissé, Cloué, Jouet, Journet, Jousé, Maillé, Roiffé, Rouillé, Savigné, Semillé, Tercé, se sont dits et écrits Chirec (3), Cissec (4), Cloec (5), Joec (6), Jornec et Journec, Jossec (7), Maillec, Roiflec (8), Roilec (9), Savignec (10), Semillec (11), Tersec.

On trouve dans le Pas-de-Calais des noms en *ecques*, provenant de noms en *acus*. Ainsi, Blandecques, Coyecques, Eperlecques, Equedèques, Hézecques, Questrecques, Senlecques, Wardrecques, correspondent à *Blandiacus*, *Cotiacus*, *Spartiacus*, *Scudiacus*, *Esiacus*, *Catoriacus*, *Seniliacus*, *Vuardericiacus*. Dans le Nord, Arneckes doit appartenir à la même famille et être un *Arniacus*.

Dans la Guyenne, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, la Bresse et la Franche-Comté méridionale, *ac*, assourdi, est devenu *as*, *at*, *a* :

Albiacus, Albias (T.-et-G.) et *Albiacum*, Aubiat (Cor., P.-de-D.) ; *Cotiacum*, Cuisiat (Ain), Coisia (12) et Cuisia (Jura) ;

---

(1) *Vulpillago*, 680. — (2) En 1022. — (3) Vers 1095. — (4) Vers 1095 ; était *Cissiacum* en 989. — (5) Vers 1060 ; était *Clodoacus* vers 1030. — (6) En 1093. — (7) *Justiacus*, en 780 ; *Justiacus* et *Jusciacus*, vers 970. — (8) *Roffiacum*, en 1110. — (9) *Roliacus villa*, en 889. — (10) *Vicaria Saviniacensis*, en 892. — (11) Vers 1088. — (12) *Cotiacum*, 855.

Crispiacum, Crépiat (Ain, Cr.); *Deciacum*, Dessia (Jura); *Gisiacus*, Gisia (1) (Jura); *Lupiacus*, Loubejat (Cor.); *Marciacus*, Marsas (Gir.) et Marsat (2) (P.-de-D.); *Miseriacus*, Misériat et Mézeriat (Ain); *Noniacus*, Nogna (3) (Jura); *Prisciacus*, Pressiat (Ain); *Ruffiacus*, Rouffias (Hte-V.) et Rouffiat (Lot, P.-de-D.); *Salviacus*, Saugeat (4) (Al.), et *Salviacum*, Sauviat (Hte-V., P.-de-D.); *Tusciacus*, Tossiat (Ain) et Thoissia (Jura).

On peut rapprocher de ces noms ceux en *et* et en *ë*, qui sont particuliers au Poitou, à l'Anjou, au Maine et à la Touraine. Il est probable qu'ils ont été tous en *ec* à l'origine, comme nous avons vu qu'il est arrivé pour un certain nombre de noms en *é* du Poitou :

Antoniacus (5), Antogné (M.-et-L.); *Belciaco*, Beaucé (6) (I.-et-V.) et Baugé (7) (M.-et-L.); *Camiliacum*, Chemillé (I.-et-L., M.-et-L. (8)); *Deciacus*, Dissé (Sar); *Floriacum*, Fleuré (Vien.); *Gaudiacus*, Joué-la-Tour (I.-et-L.) et Jouet-sur-l'Aubois (Cher); *Juviniacus*, Juvigné (May.) et Juigné (L.-Inf., M.-et-L.. Sar.); *Luciliacus* (9), Luzillé (I.-et L.); *Magniacus*, Magné (D -S., Vien. (10)); *Novaliacus*, Nouaillé (11) (Vien.); *Ponciacus*, Poncé (Sar.); *Quintiacus*, Quincé (M.-et-L.); *Rulliacus*, Ruillé (Sar.); *Secundiniaca* (*cors*), Secondigné (D.-S.); *Siliacus*, Sillé-le-Guillaume ou Sillé-le-Philippe (Sar.); *Solemniacus*, Soulangé (M.-et-L.) et Souligné (Sar.); *Tauriniacus*, Thorigné (Sar.); *Victoriacus*, Vitré (I.-et-V.).

Bien que les noms en *et* et en *é* soient propres à la région occidentale de la France, ils s'avancent, à titre d'exception, jusqu'à la Saône et à la Meuse et dans le sud-est :

Burdoniaco (12), Bourdonné (S -et-O.); *Cussiacus*, Cusset

---

(1) *Gisiacus*, 974. — (2) *Marciacensis domus, in Greg. Tur.* — (3) *Noniacus*, 1133. — (4) *Salviacus*, 636. — (5) En 775 — (6) *Belciacus*, 862. — (7) Mon. mér. — (8) Id. — (9) *Greg. Tur.* — (10) *Magniacum*, 1169. — (11) *Cella Novaliacensis*, en 780; *Novaliacus*, en 794. — (12) En 768.

(Al.) ; *Maciacus* (1), Massié (Is.) ; *Matiriacus*, Méré (S.-et-O., Yon.) ; *Malliacus* (2), Maillet (Al.) ; *Paterniacum* (3), Payerné (Var) ; *Quinciacus*, Quincé (Loire) ; *Tauriacus* (4), Turé (I.-et-L.) ; *Uriacum*, Iré-le-Sec (Meuse).

Iacus est devenu également *é* dans les circondari ou arrondissements d'Aoste (*Augusta Praetoria*), d'Ivrée (*Eporedia*), de Suse (*Segusio*) et de Coni (*Condate*), terres gauloises. Dans le premier, on trouve Aglié, Communié, Cossé, Drusé, Laurenzé, Lugné, Lusiglié, Vestigné, Vidré ; dans le deuxième, Carné, Coré, Lussé ; dans le troisième, Cirié, Corgné, Vaglié, Vergné ; dans le dernier, Ciglié, Cirié, Neviglié, Vergné. Des Gaulois paraissent s'être établis dans le circondario de Pignerol : on y trouve un Lussié. Trois de ces localités ont un double nom ; ce sont : Drusé, Lugné et Védré, qui s'appellent officiellement : Drusacco, Lugnacco et Vidracco.

Les noms en *aco*, *acco*, *ago*, *aga*, *aghe*, noms d'origine gauloise et gentilique, sont très répandus dans la Cisalpine, où M. d'Arbois de Jubainville (5) en compte plus de quatre cents. Comme spécimens de noms en *ago*, *aga*, nous citerons :

En Italie : Aznago, Bellinzago, Berzago, Binago, Capiago, Caznago, Cominiago, Corciago, Cremenaga, Cucciago, Cuzzago, Dolzago, Germignago, Imberzago, Masnago, Menzago, Mercurago, Mornago, Palazzago, Solzago, Trevisago, Vercurago, Viconago ;

En Suisse : Brizzago, Cavagnago, Cossago.

On peut joindre à ces noms les noms en *asco*, *asca*, qui dérivent, comme les précédents, du suffixe gaulois *ax*, mais prononcé *ascq*. On leur a donné une origine ligurienne, mais nous croyons que c'est à tort, parce qu'on les trouve mélangés aux noms en *aco* et *ago* dans la même Cisalpine :

---

(1) En 1016. — (2) En 635. — (3) En 1014. — (4) *Greg. Tur.* — (5) *Rev. celt.*

En Italie : Bagnasco, Buriasco, Cassinasco, Cercenasco, Cervasca, Cherasco, Grugliasco, Lombriasco, Marcenasco, Moasca, Osasco, Revigliasco, Vottignasco ; en Suisse : Biasca, Carasco, Cugnasco, Giubiasco, Prugiasco.

D'autres terminaisons, produites aussi par l'extinction de la consonne finale, sont les terminaisons françaises en *ay*, *ey*, *y*, *ais*, *ax*, *az*, *ex*, *ez*, *is*, *ies*, *ier*, *oy*, *oix*. Les trois premières, communes à toutes les régions de langue d'oil, sont les plus répandues dans le nord de la France :

Alisiacus (1), Alizay (Eure) ; *Antoniacus* (2), Antony (S.-et-O.) ; *Auduniaca* (3), Aunay-la-Côte (Yon.) ; *Barbariacum* (4), Barberey (Aube) ; *Britanniacum*, Bretigney (Doubs) ; *Bruciacus* (5), Broussy (Mar.) ; *Cassiacum* (6), Chassy (Niè.) et *Cassiagum* (7), Chissey (Jura) ; *Clariacum*, Cléry (C.-d'Or, Loiret (8)) ; *Curciacus* (9), Curçay (Vien.) ; *Dunciacum* (10), Dancy (E.-et-L.) ; *Domiciacus* (11), Donzy (Niè.) ; *Drusiacus*, Drosay (S.-Inf.) ; *Epponiacus* (12), Appoigny (Yon.) ; *Fusciacum*, Fussey (C.-d'Or) et Fusey (Cher) ; *Galliacum*, Gailly (Som.) ; *Germiniacum* (13), Germigney (Jura) ; *Hilariacus*, Larrey (C.-d'Or) ; *Iberiacum*, Ivrey (Jura) et Ivry (Eure, Seine) ; *Juliacum*, Juilley (Man.), Juilly (C.-d'Or, S.-et-M.) et Jully (Aube (14), S.-et-L., Yon. (15)) ; *Latiniacus*, Lagny (Oise, S.-et-M.) ; *Lucaniacum* (16), Loigny (E.-et-L.) ; *Lulliacum*, Leuilly (Aisne) Lœuilly (Som.) et Lœuilley (Hte-S.) ; *Matriniacum*, Marnay (Aube, Hte-M., Hte-S., I.-et-L., Niè., S.-et-L., Vien. (17), Yon.) ; *Mercuriacum*, Mercurey (S.-et-L.) et Mercury (Hte-L., Sav.) ; *Musciacum*, Moissey (Jura), Moussey (Niè., S.-et-M.), Meussey (Aube (18), Vos.) et Meussy (Aisne (19), Hte-Sav., Mar., Niè., S.-et-M., S.-et-O.) ; *Nantiniacus* (20), Nannay (Niè.) ; *Novelliacus*, Neuvilley (Jura),

(1) En 869. — (2) En 816. — (3) En 634. — (4) En 1153. — (5) En 790 — (6) En 864. — (7) En 785. — (8) En 667. — (9) En 844 et 862. — (10) En 861. — (11) Vers 600. — (12) Au IXe siècle. — (13) En 785. — (14) En 1115. — (15) En 1145. — (16) Au Ve siècle. — (17) *Matriniacus*, en 938/9. — (18) En 815. — (19) Au VIIIe siècle. — (20) Au VIe siècle.

Neuvilly (Meuse, Nd), Neuillay (1) (Indre) et tous les Neuilly, Nouilly et Nully; *Patriciacum*, Parçay (I.-et-L., M.-et-L., Vien.), Parcey (Jura), Parcy (Aisne), Percey (Hte-M., Hte S., Yon.) et Percy (Cal., Is., Man.); *Primiacus*, Prangey (2) (Hte M.) et Pringy (Hte-Sav., Mar., S.-et-M.); *Prisciniacus*, Pressigny (Cher, D.-S., I.-et-L. (3), Hte-M., Loiret) et Pressagny (4) (Eure); *Quintiacum*, Quinçay (Eure, I.-et-L., L.-et-Ch., Vien. (5)), Quincey (Aube (6), C.-d'Or, Hte-S.) et Quincy (Aisne, Cher (7), C.-d'Or, Hte-Sav., S.-et-L., S.-et-M., S.-et-O.); *Romiliacus*, Romilly (Aube, Eure, E.-et-L., Loiret, L.-et-Ch.), Remilly (Arden., C.-d'Or, Man., Niè. (8), P.-de-C.) et Rumilly (Aube (9), Hte-Sav., Nd P.-de-C.); *Ruffiacus*, Ruffey (C.-d'Or (10), Doubs (11), Jura, S.-et-L.) et Rufy (Cher); *Ruteniacum* ou *Roteniacum*, *Rodeniacum*, Rugney (Vos.) et Rugny (Aisne, Yon.), Rogny (Aisne, Sav., Yon.), Reugney (12) (Doubs) et Reugny (Aisne, Al., I.-et-L., Niè.); *Saciacus*, Sacey (Aube (13), Man.), Sacy (Aisne, Cher, Mar. (14), Oise (15), S.-et-M., Yon. (16)). Sassay (I.-et-L., L.-et-Ch.), Sassey (Eure, Meuse) et Sassy (Cal., Orne, S.-et-L.); *Sanciacum* (*Sanctiacum*), Sancey (Aube, Doubs), Sancy (Aisne, Loiret, Mos., Niè., S.-et-M.), Sanxay (17) (Vien.), Sanzay (D.-S.), Sanzey (Meur.); *Saviniacum* (18), Sauvigney (Jura); *Soliacus*, Seuilly (I.-et-L.), Soilly (Mar.), Souilly (Meuse, S.-et-M., Yon.), Sully (Cal, C.-d'Or, Loiret, Niè. (19), Oise, S.-et-L., Yon. (20)); *Turniacus*, Tournay (Aisne, Cal., Drô. (21), Eure, Mar., Orne), Tourny (Eure, Niè., S.-et-L.); *Ursiacum*, Urçay (Al.), Urcy (C.-d'Or), Urzy (Niè. (22)), Orçay (L.-et-Ch.), Orsay (May., S.-et-O.); *Viriacus*, Virey (Aube (23), Hte-S.,

(1) *Nuvilliacus*, en 816. — (2) En 834. — (3) *Greg. Tur.* — (4) En 685. — (5) *Quinciacum*, au XI[e] siècle. — (6) *Quinciacus*, 880. — (7) *Quintiacus*, 816. — (8) *Rumiliaco*, 900. — (9) *Rumiliacum*, 1097. — (10) *Ruffiacus*, 715. — (11) *Ruffiaco*, au VI[e] siècle. — (12) *Rudeniacum*, en 947. — (13) *Sasiacum*, 1177. — (14) *Satiacum*, vers l'an 1000. — (15) *Saciacus*, 751. — (16) *Id.*, 679. — (17) En 939. — (18) En 785. — (19) Au VI[e] siècle. — (20) Vers l'an 1000. — (21) *Turnay*, 1070. — (22) *Ursiaco*, 887. — (23) *Viriaco vico*, des mon. mér.; *Viriacum*, 574.

Man., Yon.), Viry (Aisne, Hte-Sav., Jura, Niè. (1), S.-et-L., S.-et-O.).

Les noms en *ais* appartiennent presque tous à l'extrême ouest :

Artiacus (2), Arçais (D.-S.); *Belciacus*, Baussais (D.-S.); *Curtiacus*, Cursais (3) (Vien.); *Deciacus*, Dissais (Ven., Vien.); *Fusciacus*, Foussais (Ven.); *Luciacus*, Luzais (Ven.); *Marciacus*, Marsais (Ch.-Inf.); *Sanciacum*, Sansais (Char., D.-S.); Sanxais (Vien. (4)).

On trouve, par exception, Courçais (5) dans l'Allier, Maizerais et Saizerais dans la Meurthe, qui proviennent de *Curtiacus*, de *Matiriacum* et (6) de *Susiriacum* (7).

Les noms en *ieux* sont particuliers au bassin moyen du Rhône ; l'*x* a souvent disparu :

Ambariacus, Ambérieux (8) (Ain); *Beliniacus*, Béligneux (Ain); *Caduliacum*, Chélieu (9) (Is.); *Daniacus*, Dagneux (Ain); *Floriacum*, Fleurieux (Rh.); *Geniciacum* (10), Génissieux (Drô.); *Graciacus*, Grézieux (Loire); *Jussieus*, Jussieux (Rh.); *Latiniacus*, Lagnieux (11) (Ain) et Lagneux (Sav.); *Maximiacus*, Meximieux (Ain); *Patriciacus*, Parcieux (Ain); *Prisciacus*, Précieux (Loire); *Ponciacus*, Poncieux (Ain); *Quintiacus*, Quincieux (Is., Rh.); *Ruffiacus*, Ruffieux (Ain, Is., Sav.); *Saviniacum*, Savigneux (Ain, Loire); *Tusciacus*, Toussieux (Ain, Is.); *Uniacus*, Unieux (Loire); *Vinciacus*, Vinzieux (Ardèche).

En amont du pas de l'Ecluse, *iacus* a donné des noms en *ex* :

Berniacus, Bernex (Suis.); *Catuliacus*, Chalex (Ain); *Feriniacus*, Fernex ou Ferney (Ain); *Gaciacum* (12), Gex (Ain); *Laeliacum*, Lélex (Ain); *Moderniacum*, Mornex (Ain); *Odorniacum*, Ornex (Ain); *Veriniacus*, Vernex (Suis.).

---

(1) *Viriaco*, 606, 721; *Viriacum*, 864. — (2) En 791. — (3) *Curciacus*, 862. — (4) En 939. — (5) *Curtiacus*, 636 et 644. — (6) En 898. — (7) En 942. — (8) *Ambariacum*, 885. — (9) En 885. — (10) En 699. — (11) Au v^e^ siècle. — (12) Mon. mér.

Les noms en *ez*, de même origine, sont spéciaux à la Beauce Chartraine :

Corentiacum (1), Corancez (E.-et-L.); *Laurentiacum*, Lorancez (E.-et-L.); *Morentiacum*, Morancez (2) (E.-et-L.).

La flexion *is* ne s'est produite que dans le bassin supérieur de la Seine :

Artiacas, Arcis-sur-Aube (3), *Barisiacus* (4), Barizis (Aisne); *Capriciacas*, Chevresis (Aisne); *Conniacas*, Congis (S.-et-M.); *Geroldiacas*, Grongis (5) (Aisne); *Martiniacas*, Marsangis (Mar., Yon.); *Morentiacas*, Morangis (Mar., S.-et-O.); *Nantiacas*, Nangis (S.-et-M.); *Potentiacas*, Potangis (Mar.); *Ruteniagas*, Rungis (Seine); *Tulliacas*, Toulis (6) (Aisne); *Ulfrasiagas*, Auffargis (S.-et-O.). Par exception, *Popiniagas*, au lieu de donner Pongis, a produit Poigny (S.-et-O.).

On voit que les noms en *is* proviennent surtout de noms en *iacas*, *iagas*. Il en est de même des noms en *ies* de la région du nord de la France et du sud de la Belgique, quoiqu'ils n'apparaissent quelquefois dans les textes latins qu'avec la terminaison *iacum*. Quicherat (7) fait, avec raison remarquer que ces textes ne remontent pas au delà du XII^e^ siècle, et que, si nous en avions du VIII^e^ ou du IX^e^, nous les trouverions certainement avec la terminaison *iacas* :

Audignies, Bouvignies, Choisies, Doignies, Feignies, Gognies, Hergnies, Illies (Nd); Lorgies (P.-de-C.); Mérignies (Nd); Oignies (Belg.); Perenchies, Ramillies, Sassegnies (Nd); Soignies (Belg.); Tourmignies (Nd); Vendegies, etc., répondent certainement aux types *Audiniacas*, *Boviniacas*, *Cantiacas*, *Dominiacas*, *Fideniacas*, *Gaudiniacas*, *Heriniacas*, *Illiacas*, *Lauriacas*, *Mariniacas*. *Odiniacas*, *Parentiacas*, *Romiliacas*, *Saxoniacas*, *Sidoniacas*, *Terminiacas*, *Vendemiacas*, etc. On trouve Sasse-

---

(1) Vers 954. — (2) *Morenciacum*, en 1099. — (3) Mon. mér. — (4) *Barisiacum*, 662; *Barisiacus*, 840. — (5) *Gerolgies*, 1123. — (6) *Toulies*, 1132. — (7) Loc. cit., p. 38-39.

gnies sous la forme *Sassigniacas*, qui est précieuse à titre de preuve, et Landrechies, Oberchies et Wargnies sous celles de *Landericiacum*, *Albericiacum* et *Vuariniacum*, qui comportent d'autres enseignements.

Dans le haut Jura, sur le versant français comme sur le versant suisse, *iacus* a été souvent rendu par *ier* ou, quelquefois, *iez* (1) :

Alverniacus, Auvergnier (Suis.) ; *Boveriacus*, Beurier (Suis.) ; *Caratiacus*, Charcier (Jura) ; *Crassiacus*, Crassier et Cressier (Suis.) ; *Dulciacus*, Doucier (Jura) ; *Floriocus*, Fleurier (Suis.) ; *Gisiacus*, Gésier (Hte-S.) ; *Laeviacus*, Levier (Doubs) ; *Lugduniacus*, Lugniez (Suis.) ; *Montaniacus*, Montagnier (Suis.) ; *Saviniacus*, Savagnier (Suis.), *Tertiacus*, Tercier (Suis.) ; *Veriacus*, Veyrier (Suis.).

On ne trouve *iacus* traduit par *oy* (probablement pour *ay*) qu'en Lorraine et en Champagne :

Cauliacum (2), Choloy (Meur.) ; *Celsiacum* (3), Celsoy (Hte-M.) ; *Fontaniacum*, Fontenoy (Meur.) ; *Pulliniacum*, Pulnoy (Meur.).

Qu'est devenu *iacus* ailleurs ? Nous avons vu incidemment que, dans la Cisalpine, il avait pris la finale de l'ablatif *iaco*, *iago*. En Espagne, où il ne devait pas se trouver, il a été importé dans la Catalogne, au IX^e^ siècle, par les Francs de Charlemagne (4). On trouve, dans la province de Girone : Franciach, Masarach, Pinsach, Quinsach, Vulpillach, qui correspondent à : *Franciacus*, *Miseriacus*, *Princiacus*, *Quintiacus*, *Vulpiliacus*. D'ailleurs, on trouve *Franciacus* et *Vulpiliacus* dans des textes du X^e^ siècle. La terminaison *ach* de ces noms est précisément une de celles que leurs congé-

(1) Dans d'autres régions, nous trouvons : Aizier (Eure), Aubier (D.-S.), Boyer (S.-et-L.), Champagnier (Is.) et Guisenier (Eure), qui répondent à : *Aisiacus* (1026), *Albiacus*, *Boviacus*, *Campaniacum* (1100) et *Gisiniacus* (1079). — (2) En 1069. — (3) En 849. — (4) C. PUJOL Y CAMPS et P. ALSIUS Y TORRENT, *Nomenclator geografico-historico de la provincia de Gerona desde la mas remota antiguedad hasta el siglo* XV.

nères ont prises au contact des idiomes germaniques.

Alpiniacus, Alpnach (Prov. rh., Suis.); *Cruciniacum*, Kreuznach et Crisnach (Prov. rh.); *Cussiniacum*, Küssnach (Prov. rh.) (1); *Dorniacum*, Dornach (Ht-Rh., Suiss.); *Ilciacum* (2), Illzach (Ht-Rh.); *Lauriacum*, Lorrach (All.); *Montaniacum*, Montenach (Suiss.); *Rubiacum*, (3), Rouffach (Ht -Rh.); *Terminiacum* (4), Dürmenach, anc. Terminach (Ht-Rh.).

Une autre flexion germanique d'*iacus* est *ich* qui a donné des noms comme Biebrich (All.), *Beveriacum*; Dieblich (Prov. rh.), *Devilliacum*; Berglich (Prov. rh.), *Vergiliacum*.

Une dernière est *ig*, à laquelle nous devons, entre autres : Dornig (Suis.), *Dorniacum*; Mutzig (B.-Rh.), *Musciacus*; Nantzig, nom allemand de Nancy (Meur.), *Nanciacum* (5); Sinzig (Prov. rh.), *Sentiacus* (6).

Exceptionnellement, *iacus* a disparu complètement. Ainsi se sont produits :

Antoniacum (7) Antogne (Sar.); *Dommariacum*, Demare (Rh.); *Engoniacum*, Angoin (S.-et-L.); *Gaudiacum* (8), Joye (Niè.); *Gauriacum*, Gueures (S.-Inf.); *Moguntiacum*, Mayence (Prov. rh.); *Musciacum* (9), Meuse (Var.); *Paterniacum* (10), Payerne (Suis.); *Pembeciacum*, Pembé (S.-Inf.); *Priviacum* (11), Prye (Niè.); *Scubiliacum*, Souille (Yon.).

A première vue, on croirait que la forme latine a été *Antonia*, *Dommaria*, *Engonium*, *Gaudia*, *Gauria*, *Moguntia*, *Muscia*, *Paternia*, *Pembecia*, *Privia*, *Scubilia*.

Pour être complet, nous énumérerons quelques flexions irrégulières :

---

(1) L'étymologie populaire a fait de ces quatre noms Alpnacht, Kreuznacht, Christnacht et Küssnacht, dont nous laissons la traduction au lecteur. Elle a rendu également méconnaissables *Caviliacum* et *Martiliacum*, dont elle a fait Kaveloch et Marterloch. Ces formes vicieuses sont malheureusement consacrées par le cadastre. — (2) En 835. — (3) En 662 et 763. — (4) *Terminiaco*, 1188. — (5) En 896. — (6) En 762. *Sentiacum palatium*; *Villa Sentiaca*; *Sinciacus*, 876. — (7) En 615. — (8) En 1233. — (9) Au XI^e^ siècle. — (10) En 962. — (11) En 970.

Cavanniacum (1), Chavannaz (Hte-Sav.); *Coconiacum*, Chauconin (S.-et-M.); *Eugendiacus*, Oyonnax (Ain); *Flaviacus* (2), Fleix (Vien.); *Gaugiacus* (3), Gouaix (Yon.); *Liciniacus* (4), Lusignan (Vien.); *Moriniacus* (5), Morignan (I.-et-L.); *Pressiagum* (6), Pressinges (Hte-Sav.); *Templiacus*, (7), Temploux (Belg.); *Uriacum* (8), Huriel (Al.); *Vipplesiacum* (9), Viplein (Al.), localité disparue.

Comme noms de lieux d'origine gentilique en *ius*, *ii*, *ium* et *en io*, nous citerons : *Barisius* (10), Bar-sur-Aube (Aube); *Cadugius* (11), Chéu (Yon.); *Grussius*, Greux (I.-et-L.); *Mercorius*, Mercœur (Cor.); *Parisius*, Paris (Seine); *Thoarcius*, Thouars (D.-S.).

Ambacia (12), Amboise (I.-et-L.); *Alisia*, Alise (C.-d'Or); *Andusia* (13) Anduze (Gard); *Appia*, Eppes (Aisne); *Axa*, Aixe (Hte-V.); *Cadusia*, Chaourse (Aisne) et Chaource (14) (Aube); *Ciconia*, Choigne (Hte-M.) et Chogne (S.-et-L.); *Cotia*, Cuise (Oise); *Decetia* (15), Decize (Niè); *Dinia* (16), Digne (B.-A.); *Esia*, Oise (Ardèche); *Massilia*, Marseille; *Sarmatia*, Sermaise (Loiret, L.-et-Ch., M.-et-L., Oise, S.-et-L., S.-et-M., S.-et-O.) et Sermaize (17) (Mar.); *Senonia*, Senones (Vos.); *Vadecia* Vaysse (Lot)]; *Valentia*, Valence (Can., Char., Drô. (18), Gers, S.-et-L., S.-et-O., Tarn, T.-et-G., Vien.).

Balcium, Beaux (B.-du-Rh.); *Bellitium*, Belley (Ain); *Botritium*, Bourret (P.-de-C.); *Ciconium*, Chouain (Cal.); *Crucium*, Cruis (B.-A.); *Denegonium*, Digoin (S.-et-L.); *Eposium* (19), Ivois, aujourd'hui Carignan (Arden.); *Hiccium*, Is-sur-Tille (C.-d'Or); *Iconium*, Oingt (Rh.); *Limitium*, Limetz (S.-et-O.); *Merentium*, Mérenx (Ar.); *Santinium*,

---

(1) En 1015. — (2) *Flaiacus*, 924. — (3) Au VI^e^ siècle. — (4) *Liciniacensis (Vicavia) in pago Pictavo*, 929. — (5) *Moriniacus*, 931. — (6) En 1015. — (7) Au XII^e^ siècle. — (8) En 1087. — (9) En 670. — (10) Mon. car. — (11) En 680. — (12) Au IV^e^ siècle. — (13) Inscrip. — (14) En 878. — — (15) *Coes. com.* — (16) *Ptol.* — (17) *Sarmasia*, 1073-4. — (18) *Plin.*, III, v, 6. — (19) Au VI^e^ siècle.

Saint-Eny (Man.); *Theodaxium* (1), Thiais (Seine); *Tenurcium*, Tournus (S.-et-L.).

Alentio, Alençon (Dro., M.-et-L., Orne); *Aventio*, Avançon (Arden., D.-S., Htes-A.); *Billio*, Billon (Ain, Is., Mor., Sav.); *Blasio*, Blaison (M.-et-L.); *Burgundio*, Bourguignon (Aisne, Aube (2), C.-d'Or, Doubs, Hte-S., Hte-Sav.); *Cabellio*, Cavaillon (Var, Vau. (3)), Chavillon (Loire, Rh.), et Chevillon (Aisne, Ch.-Inf., Hte-M., Loiret, Yon.); *Cornelio*, Cornillon (B.-du-Rh., Dro. (4), Gard, Is., Loire, P.-de-D., Sav.); *Curtio*, Courçon (Ch.-Inf.), Courson (Aisne, Cal., L.-et-G., S.-et-O.) et Curzon (Ven.); *Divio*, Dijon (5) (C.-d'Or, Vos.), et Digeon (Can., Som.); *Gallio*, Gaillon (Jura, Meur.); *Garinio*, Grignon (C.-d'Or, Is., Loiret, May., Meur., Niè., Sav., Seine, S.-et-O., Vos.); *Grillio*, Grillon ((Hte-Sav., S.-et-O., Vau.); *Ilio*, Illon (A.-M., Gard); *Juventio*, Jouvançon (S.-et-L.); *Legio*, Loyon (Al., Jura (6)); *Lentio*, Lançon (Arden., Hte-G., Htes-Pyr., M.-et-L., Sav., Var); *Lucio*, Luçon (Dord., E.-et-L., Ven. (7)), et Lusson (B.-P., Cher, Lan.); *Marcellio*, Marsillon (B.-P.) et Massillon (Sav.); *Montio*, Mousson (Aube, L.-et-G, Meur. (8)); *Nimio* (9), Nijon (Hte-M.); *Pincio*, Pinçon (Eure, Nd), et Pinson (Aisne, Loiret); *Pontio*, Ponson (B.-P., Lan.), Ponchon (Oise, Rh, T.-et-G.) et Poinson (Hte-M.); *Quintio*, Quinson (B.-A.); *Rossilio*, Roussillon (Al, A.-M., Char., Gir., Is., Loire, S.-et-L, Vau Vien.) et Rossillon (Ain, Hte-Sav., Sav.); *Sancio*, Sanson (Doubs, Gers, Hte-L., Oise, Rh.); *Tullio*, Touillon (C.-d'Or, Doubs); *Virizio*, Vierzon (Cher).

La signification réelle du suffixe *iacus* est affirmée par quelques textes, qui ont été soigneusement recueillis par Quicherat. « Dans la légende de saint Domitien, il est dit qu'un homme riche, propriétaire d'un domaine appelé *Calo-*

---

(1) En 816. — (2) Av. 854. — (3) *Plin.*, III, v, 6. — (4) En 1135. — (5) En 178. — (6) Ancien nom de Saint-Julien. — (7) Au VI[e] siècle. — (8) Au IX[e] siècle. — (9) Ancien nom de Chaillot.

nia, d'où sortait la fontaine *Calonna*, voulut que le domaine et la source prissent son nom, et comme il s'appelait *Latinus*, la source devint *Fons Latinus* et le domaine *Latiniacus*, Lagneu (Ain). *Viriziacum*, Verzy, bourgade très ancienne des environs des Reims devait son nom à son fondateur, au dire de l'auteur de la vie de saint Basle. Un saint Lucain fut mis à mort en 400 par les Alains et les Suèves, dont il suivait la grande armée. Le lieu qui fut témoin de ce martyre était en Beauce. Il porta dès lors le nom de *Lucaniacum*, Loigny (Eure-et-Loir) (1) ». M. Cocheris remarque, de son côté, que les scribes employaient le suffixe *iacus* « à la place des mots *villa* ou *curtis*... Ainsi, Chaouilley, village du département de la Meurthe, s'appelait *Chidulfi villa* en 770, *Caulei villa* en 1018 et *Cheuliacum* en 1065. Rembercourt, dans le même département, s'écrit, en 848, *Raginbertiaca* (villa) et *Raginberti curtis* en 1065. Acquigny, dans le département de l'Eure, est nommé *Accini curtis* en 844 et *Aciniacus* en 876 (2). »

A partir du XII^e^ siècle, les noms en *iacus*, *iaca*, *iacum* font place à des noms en *eius*, *eia*, *eium*, dont le latin n'est plus qu'un calque du français. On trouve de ces derniers dès le neuvième siècle.

Aliseio (3), Auxey (C.-d'Or); *Capleia* (4), Chablis (Yon.); *Ecideio* (5), Essoyes (Aube); *Flacius* (6), Flacey (Yon.); *Ivraium*, Ivry (Eure); *Morceias* (7), Moircies (Belg.); *Nanceium*, Nancy (Meur.); *Pavileus* (8), Poilly (Mar.); *Sacius*, Sacy (Mar); *Tannaio*, Tannay (C.-d'Or); *Torreio* (9), Thorey (Meur.); *Vitraium*, Vitray (E.-et-L.).

La terminaison *acus*, non précédée d'un *i*, affecte des noms celtiques consonnantiques en *o* (*on*), ou des noms communs, celtiques également, employés comme noms

(1) Loc. cit., p. 35. — (2) Id., p. 175-176. — (3) Mon. mér. — (4) En 867. — (5) Mon. mér. — (6) Au XII^e^ siècle. — (7) En 922. — (8) En 850. — — (9) En 965.

d'hommes. Dans le premier cas, nous avons des noms de lieu comme *Busonacum* (1), Beûnas (Niè.); *Carbonacum*, Carbonnat (2) (Can.) et Charbonnat (S.-et-L.); *Gelonacus*, Gélenard (S.-et-L); *Marconacum*, Macornay (3) (Jura); *Nassonacum*, Nassogne (4) (Belg.); *Santonacus*, Santenay (C.-d'Or); *Turonacus*, Tournay (5) (France); *Volonacus*, Volnay (C.-d'Or); dans le second cas, *Arnacus*, Arnas (Rh.); *Brennacum*, Brennat (P.-de-D.); *Cabraracum*, Chabreiras (P.-de-D.); *Cameracum*, Cambray (6) (Nd); *Dornacus*, Durnes (7) (Doubs); *Luneracus*, Luneray (S.-Inf.); *Mamacus*, Mamey (Meur.); *Nantuacus*, Nantua (8) (Ain); *Sparnacus* (9), Epernay (Mar.); *Sternacum*, Esternay (Mar.); *Tannacum*, Tannay (Yon.). On voit qu'ils ont, généralement et selon les régions, fléchi en *ac*, *as*, *at*, *a*, *ay* et, mais exceptionnellement, en *ey*, *é*.

Les noms en *acus* sont, comme ceux en *iacus*, d'origine gentilique. Ils ont, pour radicaux, des noms patronymiques ou des surnoms.

La plupart des noms en *acus*, qu'on trouve dans les documents latins de notre Bretagne, à partir du onzième siècle, n'ont aucun rapport avec ceux qui précèdent; ce sont des noms communs d'origine naturelle. Ils ne sont pas autre chose que l'habillement latin de noms en *ec*, suffixe qui répond exactement à l'*etum* latin. Tels sont, par exemple, Avallec, pommeraie; Brugnec, bruyère; Drenec, épinaie; Prunec, prunelaie; Quélenec, houssaie; Radenec, fougeraie; Spernec, épinaie; qu'on trouve transformés en : *Avellacum*, *Bruniacum*, *Dornacum*, *Prunacum*, *Quelenacum*, *Radenacum*, *Spernacum*.

On peut rapprocher des noms en *iacus* et en *acus* les noms en *incus*, *ingus*, qui sont d'origine surtout germanique

(1) En 924. — (2) En 822. — (3) V. *Marconensis*, en 1181. — (4) Au IVe siècle. — (5) Il y en a dans l'Orne, le Calvados, la Marne, la Drôme, les Hautes-Pyrénées, etc. (Mon. mér.). — (6) *In Greg. Tur.* — (7) *Dornay*, 1101; *Durnac*, av. 1189. — (8) *Nantoacum*, VIIe siècle. — (9) Au VIe siècle.

et répondent aux noms tudesques en *ing*, *ingen*. Ce sont, comme eux, des noms de propriétés foncières qui ont appartenu, dans le principe, à des colons ou à des colonies barbares.

Incus et *ingus*, *inca* et *inga*, *incum* et *ingum* ont été traduits en français par *ance, ans, ence, ens, ent, enc, eins, ince, ins, ange, enge, inge, ingue, igne, ine, ain, in, an.*

Les noms en *ance, ans, ence, ens, eins, ins, enc, inge* sont particuliers aux pays bourguignons (Duché et comté de Bourgogne, Lyonnais, Savoie, Dauphiné, Suisse romande).

Audinnincum (1), Ounans (Jura); *Bovincus*, Bouhans (Hte-S., S.-et-L.); *Colincus*, Coulans (Doubs); *Dortincum* (2), Dortans (Ain); *Folcherincus*, Foucherans (Doubs (3), Jura); *Goncincus*, Gonsans (Doubs); *Lovinçum* (4), Louhans (S.-et-L.); *Morincum*, Moirans (Is., Jura (5)); *Ollincus*, Ollans (Doubs); *Passincus*, Pessans (Doubs); *Raginincus*, Raynans (Doubs); *Salincus*, Salans (Jura), et *Salingus* (6), Salans (Doubs); *Turnincus*, Tournans (Doubs); *Varmundincus*, Vermondans (Doubs).

Arlingus (7), Aclens (Suiss.); *Barlincus* (8), Ballens (Suis.), *Carlincus*, Charlens et Echallens (9) (Suiss.); *Fellincus* (10), Ferlens (Suis.); *Hunnincus*, Onnens (11) (Suis.); *Ollincus* (12), Oulens (Suis.); *Runingis* (13), Renens (Suis.); *Sclepindingus* (14), Eclepens (Suis.); *Scubilingis* (15), Ecublens (Suis.); *Vuolflingus* (16), Vufflens (Suis.).

Brucinga (17), Bursins (Suis.); *Camizingus*, Changins (Suis.); *Lucingus*, Lucinges (Sav.); *Ollincus*, Oullins (Rh.); *Osinco* (18), Eysins (Suis.); *Perlingus* (19), Palinges (S.-et-L.); *Petrincus*, Peyrins (Drô.); *Rodolfingus* (20), Ronfin (Loire);

---

(1) En 785. — (2) En 854. — (3) *Folcherens*, 1143. — (4) En 854. — (5) Id. — (6) Au XII[e] siècle. — (7) En 1002. — (8) *Barlens*, 1139. — (9) *Charlens*, 1141. — (10) *Fellens*, 1180. — (11) *Unens*, 1228. — (12) En 600. — (13) En 896 et 963. — (14) En 815. — (15) En 964. — (16) *Vuolflinges*, 1002. — (17) *Bruzinges*, 1011. — (18) En 1002. — (19) En 785. — (20) *Roofingus*.

Scutinga (1), Escouins, ancien nom de Saint-Trivier de Courtes (Ain); *Spaningum* (2), Epalinges (Suis.); *Ursingus* (3), Ursins (Suis.); *Valentingas* (4), Valentinges (Niè.).

Les noms en *eins* sont groupés, au nombre de onze, dans trois cantons de l'arrondissement de Trévoux. Ce sont : Amareins, Baneins, Cesseins, Chaleins, Chaneins, Fareins et Francheleins, dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignan ; Guéreins, Mogneneins et Valeins, dans celui de Thoissey ; Vandeins, dans celui de Châtillon-sur-Chalaronne.

Les noms en *ange*, provenant d'*ing*, *ingen*, se partagent entre deux régions bien distantes l'une de l'autre : l'ancien évêché de Metz avec le Luxembourg français, et l'ancien pays d'Amous sur les confins des deux Bourgognes.

Dans la première, nous trouvons : *Bisinga*, Bezange (Meur.); *Credinga*, Chéhange (Mos.); *Dudelinga*, Dudelange (Lux.); *Escheringa*, Escherange (Mos.); *Frisinga*, Frésange (Lux.); *Guerminga* (5), Guermange (Meur.); *Hauvoldingas* (6), Habondanges (Meur.); *Haginga*, Hayange (Mos.); *Hellinga*, Hellange (Mos.); *Hovinga*, Hovange (Mos.); *Illinga*, Illange (Mos.); *Ingolinga*, Inglange (Mos.); *Luttinga*, Luttange (Mos.); *Maringa*, Marange (Mos.); *Sucinga*, Suzange (Mos.); *Talinga*, Talange (Mos.); *Volmeringa*, Volmerange (Mos.); dans le deuxième : *Aussidingus* (7), Auxanges (Jura); *Bertholdingus*, Berthelanges (8) (Doubs); *Emeningas* (9), Amanges (Jura); *Jadingus*, Jalanges (C.-d'Or); *Jalleringus* (10), Jalleranges (Doubs); *Lovadingus*, Louvatanges (Jura); *Malingus*, Malanges (Jura); *Offelingus*, Offlanges (Jura); *Roffingus*, Rouffanges (Jura); *Romingus* (11), Romanges (Jura); *Salmingus* (12), Sermanges (Jura); *Varingus*, Varanges (C.-d'Or); *Vurringus*, Vrianges (13) (Jura).

---

(1) Au IXe siècle. — (2) *Espaningium, Espaninium,* au XIIIe siècle. — (3) *Ursingis,* en 1009. — (4) En 721. — (5) En 1330. — (6) En 976. — (7) En 785. - (8) *Berthoudange,* 1278. — (9) En 785. — (10) En 785, et *Jelleringis*, en 1101. — (11) En 852-5. — (12) *Salmangis*, en 1120. — (13) Anc. *Vurianges.*

Dans le Nord de la France, les noms en *ing*, *ingen* ont souvent pour équivalents français des noms en *enc*, *aing*, *ain*, *in*.

Asinium, Anzin (Nd) ; *Bulcinius*, Bouchain (Nd) ; *Dononium*, Denain (Nd) ; *Fresinium*, Fressin (P.-de-C.) ; *Hordinium*, Hodenc (Oise) et Hordain (Nd) ; *Horninium*, Hornaing (Nd).

Des noms de la même catégorie sont : Cantaing, Féchain, Lalaing ou Lalain, Quérenaing, Somain, Wavrechain (Nd) ; Camblain, Carvin, Hamblin, Plouvain (P.-de-C.).

Ananium (1) et *Hasbanium* (2), que nous trouvons en Belgique, ont fléchi en ay : Amay, Hesbay ; dans les mêmes parages, *Anginia* est devenu *Angia*, après avoir donné Anguien, orthographe primitive d'Enghien.

Ces terminaisons en *anius*, *ania*, *anium*, *inius*, *inia*, *inium*, *onius*, *onia*, *onium* sont de la plus basse latinité et proviennent certainement d'une flexion préalable en *aigne*, *aine*, *igne*, *ine*, *oigne*, *oine*. Cette flexion est restée dans Gravelines, autrefois Gravelignes, traduction de *Graveningas*. Par exception, Fenain (Nd) vient directement de *Fininga*.

Le plus grand nombre des noms en *ingen* du Nord et du Pas-de-Calais ont pris les formes *inghem*, *inghen*, *inghien*, ce qui fait qu'ils pourraient en imposer pour des *hamus*.

Hechinga, Echinghem (P.-de-C.) ; *Leodringas*, Ledringhem (Nd) ; *Masinga*, Mazinghien (P.-de-C.) ; *Tatinga*, Tatinghem (P.-de-C.).

Au voisinage des langues germaniques, *ing* et *ingen* n'ont pas changé en passant du latin au français, ou plutôt ils ont repassé du français à l'allemand.

Asmingas (3), Insming (Meur.) ; *Bubinga* (4), Bebing (Meur.) ; *Dructeringa*, Tritteling (Mos.) ; *Gandolfinga*, Galfingen (Ht-Rh.) ; *Gosselminga* (5), Gosselming (Meur.) ; *Hege-*

(1) En 711. — (2) En 866. — (3) En 1121. — (4) En 775. — (5) En 1240.

linga (1), Egelingen ou Eglingen (Ht-Rh.); *Huntelinga* (2), Hindlingen (Ht-Rh.); *Rininga*, Reiningen (3) (Ht-Rh.); *Rollingum* (4) Roelingen (Ht-Rh.); *Sutzolingas* (5), Sotzeling (Meur.); *Vermeringa* (6), Bermering (Meur.).

Pour quelques-uns, *ing*, *ingen*, est devenu *ingne*, *inghe*, *igne*.

Boningas, Bonningues (P.-de-C.); *Hegelinga* (7), Eguenigue (Ht-Rh.); *Hirsinga*, Hirsingue (Ht-Rh.); *Huninga* (8), Huningue (Ht-Rh.); *Popelinga*, Peuplinghe et Peuplingue (P.-de-C.).

Rares dans les régions autres que celles du nord et de l'est de la France, les noms, en *ing*, *ingen*, à l'origine, ont donné après passage par *incus*, *inca*, *incum*, des noms en *anche*, *ant*, *an*, *enche*, *anc*, *ent*, dans le centre, *ens*, dans le midi.

Abrincas (9), Avranches (Man.); *Bringa* (10), Branches (Yon.); *Dordincum*, Dourdan (11) (S.-et-O.); *Hermincum*, Herment (P.-de-D.); *Lemincum* (12), Lemenc, ancien nom de Chambéry (Sav.);

Besingus (13), Bessens (Hte-G.); *Lastrinco*, Lastens (Tarn); *Scatalingis* (14), Escatalens (Hte-G.).

La désinence n'est tombée que dans *Vapincum* (15), Gap (Hte-A.).

En Italie, les noms en *incus*, *inca*, ont pris les formes *anco*, *anca*, *ango*, *anga*, *inco*, *inca*, *engo*, *enga*, au singulier, *anche*, *enche*, *enghe*, *inche* au pluriel:

Bagnanco, Bumanca, Cellerengo, Dornengo, Frenco ou Frinco, Langhe, Marengo, Pedrengo, Pizanco, Scalenghe, Scurzolengo, Verolengo.

---

(1) En 1168. — (2) En 728. — (3) En 837. — (4) En 823. — (5) En 965. — (6) En 927. — (7) *Egelinga*, 1136. — (8) *H. villa*, 828. — (9) *Greg. Tur.* — (10) Au vi[e] siècle. — (11) Au v[e] siècle. — (12) Id. — (13) En 680. — (14) En 1050. — (15) *Tab. Théod.*; *Vapingum*, dans l'*Itinér. d'Antonin*; *Vapincum*, des monn. mérov.; *Ecclesia Vapingensis*, *in Greg. Tur.*

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en énumérant les principaux des gentilices qui ont concouru à la dénomination des fonds gallo-romains et des localités auxquelles ils ont donné naissance.

Abdius, Abelius, Abinius, Abius, Acilius, Acinius, Acius et Accius, Acrius, Aculius, Acutius, Afrius, Agilius, Agius, Albanius, Albius, Albinius, Alisius, Alpinius, Altilius, Altius, Alvernius ou Arvernius, Amantius, Amatius, Ambarrius, Ambonius, Ambronius, Amicius ou Amisius, Amoenius, Ancius, Andrius, Andusius, Anius ou Annius, Antelius, Antius, Antonius, Apollonius, Appius, Apricius, Aprilius, Aprinius, Aprius, Argentinius, Argentius, Arginius, Argius Arius, Armenius, Arnius, Artius ou Arcius, Ascius, Asinius, Asius, Athenius, Attinius, Augustinius, Aulius, Aurelianius, Aurelius, Aurinius, Aurius, Auscius, Ausonius, Auxilius, Auxius, Avarius ou Abarius, Aventinius, Aventius, Avitius ou Avicius, Avius, Axius ;

Babius, Badius, Baïus, Balbinius, Balbius, Balcius, Baldilius, Baldinius, Baldius, Barbarius, Barrisius ou Barisius, Barrius, Basilius, Bassinius, Bassius, Bavius, Bebrius ou Bibrius, Belenius ou Belinius, Belgius, Bellitius, Bellius, Bercorius, Billius, Binius, Bisontius, Blandius, Blasius, Blavius, Bonius ou Bonnius, Boricius, Bosius, Bovius, Brennius, Britannius, Brittius, Brixius ou Bricius, Brutius ou Brucius ;

Caballius, Cadenius, Cadugius, Cadurcius, Cadusius, Caïus, Calidius, Calinius, Calmillius ou Camillius, Calvarius, Calvinius, Calvius, Camerius, Camisius, Campanius et Campinius, Camulius, Canius, Cantilius, Cantius, Capillius, Caprius, Carentinius, Carentius, Carisius, Cassilius, Cassinius, Cassius, Catius, Catulius, Canlius, Cantius ou Cancius, Celsius, Ciconius, Cincinnius, Cincius, Clarius, Clementius, Clepius, Coccius, Comius, Constantius, Corentius, Cornelius, Cossinius, Cossius, Cotius, Crassius, Credentius, Crescentius, Cressius ou Crescius, Criscius, Crispinius, Crispius, Cro-

cius, Cronius, Crovius, Curius, Curtius, Curcius, Cusius, Cyrius;

Dacius, Daminius, Danius, Darbonius, Dardannius, Decatius, Decimius, Decius, Dinius, Dius, Divitius et Ditius, Divius, Dolasius, Domitius ou Domicius, Donatius, Donius, Dotius, Drusius, Ducius, Duilius, Dulcius, Durius, Dyonisius;

Ebrius, Edulius, Egidius, Epius, Eponius, Eposius, Esius, Eugendius, Eugenius, Evinius, Exidius;

Fabernius et Favernius, Faventius, Felinius, Ferrucius, Festinius, Fidenius, Fidentius, Fidius, Firminius, Flaccius, Flavinius, Flavius, Florentinius, Florentius, Florinius, Florius, Fortius, Frontinius, Fulvius, Fuscius;

Gabinius, Gabius, Gacius, Gadenius ou Gannius, Gallius et Jallius, Gavidius et Gaudius, Gemellius ou Gemillius, Geminius, Generius, Genitius, Gentilius, Gentius, Germanius, Gerontius, Gerius, Gessius, Granius, Gratius, Grillius, Grisius, Grossius ou Grussius;

Hiccius, Hilarius, Hispanius, Horatius, Hurius, Hydrius;

Iberinius, Iberius, Ibillius, Ibinius, Ibiscius, Iccius et Icius, Iconius, Ilius et Illius, Indicius, Indulius, Iricius, Iscius, Isenius, Isernius, Istrius, Ivegius;

Januarius, Jasonius, Johannius, Jucundius, Julius, Justinius, Justius et Juxius, Juvenius, Juventius, Juvisius;

Laelius et Lilius, Laetulius, Laetius, Laevinius, Laevius, Latinius, Latius et Laïus, Laurentius, Laurius et Lorius, Laventius, Lavinius, Lentulius, Lentius, Leonius, Liberius, Licinius et Lisinius, Lirius, Lucanius, Lucilius, Lucinius, Lucius et Luccius, Lullius et Lollius, Luminius, Lunarius, Lunius, Lupercius, Lupinius et Lopinius, Lupius et Luppius;

Magnius, Maïus ou Mayus, Malignius, Mallius, Mantius, Marcellius et Marcillius, Marinius, Marius, Martilius, Martinius, Martius et Marcius, Maternius et Matrinius, Mascius, Massilius, Maurentius et Morentius, Mauricius, Maurinius, Maurius ou Morius, Mercurius ou Mercorius, Merentius,

Merulius, Milius ou Millius, Miserius ou Misirius, Mitius, Micius, Montanius et Montinius, Montius, Moritanius, Muscius, Musulius ;

Nantilius, Nantinius, Nantius ou Nancius, Natalius, Nerinius, Nerius, Nertius, Nervius. Nigrius, Ninnius, Nitius ou Nicius, Nobilius, Nonius, Novalius, Novellius ou Novillius, Novius, Numenius ou Nomenius ;

Occanius, Octasius, Occius, Omissius, Ornatius ou Ornacius, Oscius, Ovidius, Ovinius, Ovius ;

Pagauius, Pagius, Pansius, Paternius et Patrinius, Patricius, Paucius et Pocius, Paulinius et Polinius, Paulius et Polius, Perpennius, Persius, Pescennius, Pincius, Picius, Placentius, Plancius, Podemnius, Polemnius, Pompeïus, Pomponius, Pontilius, Pontius, Popinius, Popius, Porcius, Posthumius, Potentius, Primicius, Primius, Priscianius, Priscinius, Priscius, Priscillius, Probentius, Probius, Proprius, Prosperius, Provilius, Publius, Pudentius, Pullicinius, Pullicius, Pupinius, Pupius ;

Quartinius, Quartius, Quintinius, Quintius ;

Rancius, Raucius, Regillius, Reginius, Regius, Repentinius, Revillius, Ricius, Roecius ou Recius, Romanius et Rominius, Romilius et Rumilius, Rufius ou Ruffius, Rullius ou Rollius, Russilius ou Rossilius, Russinius, Russius; Rutenius ou Rodenius ;

Sabellius, Sabinius ou Savinius, Sabius ou Savius, Salinius, Salius, Salvinius, Salvius, Sanctilius ou Santilius, Sanctinius ou Santinius, Sanctius ou Santius, Sanilius, Sanius, Sardius, Sarmatius ou Sarmasius, Sartius, Satellius, Satius, Saturius, Saxonius, Scubilius ou Scuvilius, Secundinius, Secundius, Securius, Sedulius ou Sedilius, Senilius, Senonius, Senius, Sentius, Serenius, Serentius, Serius, Servantius, Servilius, Servinius, Servius, Severius, Sextius ou Sessius, Sextantius, Silesius, Silicius, Silius, Silvinius, Silvius, Simulantius, Similius, Simplicius, Socius, Solemnius, Solitius, Solius, Sorinius, Sorius, Sortitius, Spissius,

Stirpilius, Stirpinius, Stirpius, Strictius ou Strixius, Sublimius, Sulpicius, Superius, Syrius ;

Talentius, Talius, Tauricius, Taurinius, Taurius, Ternius, Tertius, Titius ou Tittius, Tinctius ou Tincius, Tortius ou Torcius, Totius ou Tossius, Trebellius, Trebius, Tremellius, Trevirius, Tritius, Tullius, Turelius ou Turilius, Turnius, Tuscius ou Toscius ;

Ubiscius, Ubius, Ucetius, Ultius, Ulpius, Uncius, Unius ou Unnius, Urbanius, Urbinius, Urius, Ursilius, Ursinius, Ursius ;

Vaccius, Valentinius, Valentius, Valerius, Valgius, Vallius, Varius, Veratius, Verecundius, Verinius, Verius, Victorius ou Victurius, Vidilius, Vidius, Vigilius, Vigius, Villius, Vincius, Vindicius, Vindius, Virgilius, Virginius, Viridius ou Virisius, Virius, Visellius, Vivius, Vocontius, Volscius, Volumnius, Volusius, Vulcanius, Vulpasius, Vulpius ;

A partir des premières invasions barbares, on voit le suffixe *acus* se combiner avec des gentilices d'origine germanique, tels qu'Albericius, Albertius, Aldericius, Aldigius, Aldinius, Aldius, Angerius, Angius, Balcius, Baldius, Bathildius, Bertius, Bovericius, Boverius, Bovius, Brivirius, Buculius, Bulcinius, Caracius, Çarlius, Clodoïcius, Clotarius, Corturius, Dovius, Engurius, Falconius, Folcherius, Garinius, Gastius, Gavinius, Guillius, Guiscius, Guitius, Hannius, Hardius, Harius, Hellius, Herlius, Herricius, Honulfius, Huldericius, Ingerius, Ingius, Jansenius, Jodocius, Lambertius, Landericius, Lodoïcius, Lutharius, Madrius, Manulfius, Odilius, Odinius, Olderius, Porcherius, Robertius, Rodolfius, Scalcius, Sicramnius, Spondalius, Stallius, Theodalcius ou Theodaxius, Theodebercius, Ulfius, Vodenius, Vualdericius, Vualdius, Vualfridius, Vuarinius, Vuastius, Vuillius, Vuiperius, Vulmarius, Vuolfius.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

DE

L'ADDUCTION A BESANÇON

DES

FORCES MOTRICES DE LA HAUTE-LOUE

Par M. Charles BONNET

Séance publique du 14 décembre 1899

Pour répondre au désir manifesté par certains membres de notre compagnie, je viens vous dire quelques mots sur une question qui, tout en n'étant pas encore sortie de la période d'étude, n'est pas moins d'un grand intérêt pour la plupart d'entre vous, je veux parler de l'adduction à Besançon des forces motrices de la Haute-Loue.

Je le ferai sans prétentions, laissant à d'autres, plus compétents, le soin de traiter le côté technique, me contentant de causer avec vous de l'utilité économique de l'œuvre et de son haut intérêt social.

Notre ville est redevable à l'horlogerie de la longue prospérité dont elle a joui jusqu'à la fatale guerre de 1870, et pendant cette période de fièvre d'affaires et d'essor industriel qui succède à toutes les grandes crises.

Nous sommes, hélas! bien loin, aujourd'hui, de cette grande activité, de cet état prospère ; il faut avoir le courage de l'avouer, regarder le mal en face, en indiquer les causes et chercher le remède.

Influencés par ce milieu bourgeois et provincial, réunion des hautes autorités de tous ordres, des grandes administrations, de cette pléiade d'hommes éclairés et cultivés qui

forment la véritable aristocratie d'un pays libre et constituent le plus grand charme de notre cité, nos industriels, sauf quelques honorables exceptions, n'ont jamais été ici au premier rang, à l'encontre de ce qui se passe dans les autres grandes villes manufacturières.

Impressionnés, malgré eux, par cette ambiance que crée un centre intellectuel, ils n'ont pas eu, en leur profession, cette foi qui soulève les montagnes ; car, au lieu de faire de leurs fils des industriels comme eux, qui auraient développé d'importantes maisons avec les capitaux accumulés par leurs pères, avec les qualités essentielles que donnent la force acquise, l'éducation, la tradition commerciale, l'hérédité enfin ; au lieu de les armer en vue du combat pour la vie, de leur donner cet esprit indépendant d'initiative toujours en éveil, de diriger leurs cerveaux et leur énergie vers le travail opiniâtre et l'expansion au dehors qui font les fortes nations, ils ont sacrifié à cette tendance chère aux Français en général, ils ont sacrifié, oserai-je le dire, à l'amour du *mandarinat !*

Ils ont ainsi tué dans l'œuf ces éléments de vastes entreprises qu'ils auraient pu mener à bien et qui leur auraient permis de suivre l'évolution industrielle des vingt dernières années et de se créer des débouchés au dehors, à l'exemple de nos voisins les Suisses.

Un certain nombre, il faut le dire, patrons et ouvriers, ont été trompés par des affaires relativement faciles et lucratives et des salaires très élevés ; ils ont cru que cette période de gain vraiment anormale durerait éternellement, se sont abandonnés à une quiétude dangereuse et n'ont pas toujours su être prévoyants pour l'avenir.

Ces causes locales se sont donc ajoutées à celles générales d'infériorité industrielle créées chez nous, comme ailleurs en France, que nous ne connaissons que trop par les doléances des chambres de commerce et qu'il serait oiseux d'énumérer.

A ce moment critique, des gens honorables et bien inten-

tionnés crurent qu'il fallait chercher notre relèvement dans d'autres créations, dans d'autres industries ; de grands efforts furent faits, mais avec des fortunes diverses, puisque dans certaines de ces affaires, plusieurs millions furent engloutis.

Au lieu de chercher si loin, n'eut-il pas été préférable d'employer ces efforts et ces capitaux au développement, sur notre place, de toutes les branches de l'horlogerie, avec les modifications qu'entraîne le progrès industriel, la division du travail et la production en grand.

N'avons-nous pas sous les yeux dans les usines de la Société générale des monteurs de boîtes d'or, un exemple de ce que l'on aurait pu et de ce que l'on pourrait obtenir pour les autres parties de la montre ? N'est-ce pas là qu'il faut chercher, à l'exemple, également, des usines d'horlogerie de la rue Gambetta et de Tarragnoz ?

Sans rien faire qui puisse porter atteinte à la situation de nos établisseurs et de leurs ouvriers qui maintiennent et portent au loin la bonne renommée de la montre de Besançon, ne devons-nous pas attirer toutes ces industries qui prospèrent, on le sait, autour de nous, au pays de Montbéliard et dans les montagnes du Doubs.

Aujourd'hui on reconnaît l'erreur et il est grand temps de réagir.

Le problème doit, il me semble, se poser ainsi :

Conserver, autant que possible, à notre antique capitale la physionomie originale qu'elle doit à sa situation pittoresque, à ses vieilles maisons, à ses monuments, reliques du temps passé, pages de pierre de notre histoire. Répondre aux sacrifices patriotiquement consentis par les fondateurs des Bains Salins en ne négligeant rien pour l'attraction des baigneurs ; mais en même temps, ne reculer devant aucun sacrifice pour développer notre industrie vitale dont les conditions de travail s'adaptent si bien aux exigences que je viens d'énoncer ; en créer d'autres analogues, qui augmenteraient la population et la richesse publique sans transformer notre cher Besançon

en une ruche industrielle fumeuse, bruyante et banale que fuiraient les oisifs et les étrangers.

J'ai pensé que si nous pouvions amener ici la force motrice à bon marché, la formule était trouvée et que nous provoquerions à Besançon une véritable révolution industrielle et économique ; de là à vouloir conserver pour notre ville les puissantes forces de la Loue, il n'y avait qu'un pas, et je crois l'avoir franchi, grâce au concours du Conseil municipal, du Conseil général et de divers membres de nos hautes administrations, qui, tout en ayant le souci de tenir la balance égale entre les intérêts communaux en présence, ont approuvé mes projets et s'y sont associés, en bon Francs-Comtois.

Il reste bien encore à surmonter quelques légères difficultés d'ordre administratif, mais nous ne pouvons mettre en doute l'appui que, sur ce point, nous sommes en droit d'attendre du Gouvernement. Fidèle à son rôle de tuteur des communes, il restera insensible aux prétentions excessives de spéculateurs agissant au nom d'un intérêt particulier, aux intrigues des politiciens, aux convoitises irréfléchies d'une ville rivale qui remue ciel et terre pour arracher à notre province des forces faisant partie de notre patrimoine.

Il comprend qu'il y a là une œuvre d'intérêt général dont les bienfaits retentiront sur toute la région, une œuvre de socialisme communal bien entendu et que rien ne peut prévaloir contre elle.

Bien que cela ait déjà été dit, et que la question ait été savamment traitée par M. l'ingénieur Ourson que je me plairai à citer au cours de cette causerie, il y a lieu d'insister sur les immenses avantages que nous pourrons tirer des forces de la Haute-Loue.

Les grandes villes constituent aujourd'hui des centres importants de consommation d'énergie, on leur amène l'eau de sources captées parfois à de grandes distances, il est possible de les alimenter de la même manière en courant élec-

trique à l'aide de puissantes sources d'énergie naturelle, lorsqu'il s'en trouve dans la région. — Cette combinaison présente des avantages incontestés ; en centralisant la distribution de l'énergie, elle permet d'en faire un service très bien organisé, de produire le travail mécanique à bon marché et de le mettre ainsi à la portée de tous.

Au point de vue hygiénique, elle permet en même temps de supprimer le dégagement abondant de fumée qui obscurcit et contamine l'atmosphère des grandes agglomérations.

Notre ville se trouve dans une situation privilégiée, puisqu'elle n'est qu'à une distance de 35 kilomètres de cette source naturelle encore inutilisée. Elle est donc appelée, en faisant un emploi judicieux de cette richesse, à bénéficier d'avantages précieux.

Pour que cette espérance puisse se réaliser, il suffit que le prix de revient du travail transporté, y compris l'amortissement des installations, ne dépasse pas celui du travail produit sur place à l'aide de machines à vapeur ; car, même dans ce cas d'équivalence de prix, cette force inépuisable, non sujette aux variations de cours des charbons, serait encore à son maximum de prix de revient, cette *houille blanche*, comme on l'a appelée, constitue donc la vraie richesse d'un pays.

Mais si, ce qui est notre cas, le prix de revient du travail transporté est sensiblement inférieur à celui produit par le charbon, l'opération constitue une affaire féconde en profits pour les habitants et en bénéfices pécuniaires pour la cité.

La genèse des travaux à accomplir est simple : la transformation de l'énergie sera faite à l'aide de moteurs hydrauliques, puis ce travail mécanique sera transformé en électricité à l'aide de dynamos ; le courant électrique sera canalisé au moyen de conducteurs portés sur des isolateurs, comme dans les lignes télégraphiques, et amené à Besançon, où la distribution sera faite à l'aide d'un réseau formé par des

branchements pénétrant dans les maisons et y déversant la quantité correspondant aux besoins.

La puissance motrice étant hydraulique, varie avec les saisons, d'autant plus notablement que la Loue est une rivière torrentielle. En y comprenant quelques affluents secondaires qui sourdent un peu en aval du giron, le débit de la source est, à l'étiage, 1 m. c. 5 à 2 m. c. à la seconde; par les eaux ordinaires, de 4 à 5 m. c. montant progressivement jusqu'à 50 m. c. en temps de crue.

Sans toucher à la source même, et tout en lui laissant son caractère pittoresque, la chute entre le niveau de la retenue et le bief amont de la première usine serait de 132 mètres, représentant, en temps de basses eaux, une force d'environ (3,000) trois mille chevaux brut.

Mais, je m'aperçois que tout en ne quittant pas les humides bords de cette rivière cristalline, j'impose à votre bienveillante attention un sujet trop aride, et que je vous conduis bien terre à terre en face de cet étincelant joyau de notre Comté et de son cadre merveilleux ; je vous en demande pardon et glisserai le plus vite possible sur quelques chiffres qu'il est cependant utile de vous indiquer.

Le rendement du transport des forces varie suivant que l'énergie est utilisée à l'arrivée ou qu'elle y est préalablement transformée en travail mécanique ; dans le premier cas, il serait de 0,75 0/0, et dans le second cas, de 0,68 à 0,50 0/0,

Dans l'hypothèse la plus défavorable, le nombre de chevaux transportés à Besançon et distribués chez les consommateurs serait, toutes pertes déduites,

de $3,000 \times 0,50 = 1,500$. Soit 1,500 chevaux.

C'est bien peu, eu égard à l'énergie dont on dispose en temps normal. Par les eaux ordinaires, avec un débit de 4,500 litres à la seconde, la puissance brute serait, en effet, de 8,925 chevaux, et l'énergie transportée

de $8,925 \times 0,50 = 4,462$ chevaux.

Soit, en chiffres ronds, 4,500 chevaux.

Etant donné que les eaux ne descendent au-dessous de leur niveau moyen que pendant 2 à 3 mois chaque année, en janvier-février, août et septembre, on voit de suite que les installations à vapeur, destinées à suppléer à l'insuffisance d'énergie quand les eaux de la Loue seront basses, interviendront pour une faible somme, comme consommation de charbon, dans le prix de revient total.

Il ne m'appartient pas, avant les études et devis qui seront établis par les ingénieurs, de fixer le prix coûtant de cette force rendue à Besançon ; mais, d'après des évaluations qui ne s'écartent pas sensiblement de la vérité, on peut prévoir une dépense d'environ trois millions (3,000,000 fr.) pour produire hydrauliquement, et à vapeur en temps de basses eaux, une force constante de 4,500 chevaux, dont le prix coûtant sera de beaucoup inférieur à celui de toutes les usines électriques approvisionnant des centres importants.

Ce résultat montre que la dépense serait bien vite amortie par tous les bénéfices que la ville pourrait retirer de ce transport de forces ; car le prix du cheval-an dans une usine à vapeur capable de 6,000 chevaux-vapeur est au moins de 250 francs pour 6,000 heures de marche à 18 heures par jour, avec du charbon à 20 francs la tonne (c'est-à-dire plus du double que pour la même unité de force produite par la Loue), et il augmente beaucoup quand la puissance totale se dissémine entre plusieurs installations, ce qui est le cas habituel.

A l'appui de cette évaluation, je pourrais citer les tarifs des usines électriques de Lyon, Neuchatel, Saint-Etienne ou La Goule qui vendent le cheval-an à des prix variant entre 350 et 700 francs !

Notre ville pourrait donc produire et exploiter cette force, prélever un bénéfice important, et se trouver quand même, comme prix de vente, à des conditions exceptionnelles défiant la concurrence, car il n'y aura en France, et je souligne

ce point, aucun grand centre jouissant de pareilles ressources en énergie électrique à bas prix.

Besançon deviendra forcément un lieu d'attraction pour toutes ces industries de petite mécanique qui y trouveront leur raison d'être, pour ces fabriques de grosse horlogerie, de pièces détachées pour machines à coudre, cycles, automobiles, appareils multiples pour électriciens, outils d'horlogerie, articles de Morez et Saint-Claude, et d'autres encore; le champ est vaste.

Sans rééditer la fable de Perrette et le pot-au-lait, qui nous empêcherait de prévoir la création de tissages utilisant dans ses emplois divers la soie de Chardonnet, cette admirable invention d'un compatriote, dont le succès entravé au départ par des charges financières excessives et des tâtonnements onéreux, a fini par s'affirmer avec un éclat toujours grandissant, grâce aux intelligents efforts d'administrateurs dévoués et résolus.

Tout cela est réalisable avec la distribution à domicile, de ces demis, de ces quarts et même de ces huitièmes de chevaux électriques actionnant silencieusement des métiers, des tours et des machines-outils qui trouveront leur place à tous les étages de nos maisons.

Nous pourrions ainsi créer l'*atelier familial*, cet idéal industriel et social, atténuer la concentration des ouvriers en des usines dont les inconvénients ne sont que trop connus au point de vue de la santé et de la morale et donner à l'artisan une vie de travail indépendante et libre au milieu des siens.

On ne saurait trop s'appesantir sur ce point essentiel de la question ; rétablir, dans la mesure du possible, la vie de famille, les joies du foyer, vrai rempart contre ce péril, contre ce vice toujours grandissant de l'alcoolisme; sauver les vertus domestiques, seules sources de bonheur; éviter que les ménages d'ouvriers soient disséminés dans ces usines qui absorbent les enfants et les femmes en même temps que

le père ; les sauver de cette promiscuité, souvent malsaine, qui engendre les misères physiques et morales et vient s'ajouter aux autres causes d'affaiblissement de race et de dépopulation.

A ceux qui prétendraient que seules les grandes usines peuvent produire à bas prix pour soutenir la concurrence, je répondrai, car cela a été démontré, que la petite industrie, à égalité d'outillage, produit dans des conditions plus économiques que la grande industrie.

Ces *usines aux logis* pourraient bénéficier de l'entente syndicale, mais devraient être surtout encouragées par l'Etat et la commune qui subventionneraient des institutions de crédit, de mutualité et de retraite pour la vieillesse.

La création de ces ateliers de famille aurait pour notre ville d'autres avantages ; elle pousserait la nouvelle génération, nos jeunes gens et nos jeunes filles à apprendre un métier, à devenir ouvriers, artisans, artistes au lieu d'aller s'engloutir dans ces vastes bazars, qui aujourd'hui font au petit commerce une guerre sans pitié ; dans ces sortes de grandes machines ou les employés sont considérés comme des outils.

Elle parerait, dans une certaine mesure au danger de cet envahissement qui fait échec à la famille et tend à faire disparaître cette classe moyenne de petite bourgeoisie laborieuse et économe qui, avec la classe agricole, est la pépinière des forces vives de la nation.

Nous devrons aider à cette évolution, et le corps municipal y a pensé, du reste, en orientant dans un sens pratique et approprié l'enseignement de nos écoles d'horlogerie et de mécanique ; de nos écoles primaires dont les ateliers de travaux manuels devront être développés et dont on pourra encourager sinon imposer la fréquentation ; de notre école professionnelle de jeunes filles qui va être créée, grâce au legs Willarceau et où l'on devra ménager une large part aux

travaux propres à préparer les ouvrières pour les industries que je viens d'indiquer.

Alors pourra s'ouvrir, nous sommes en droit de l'espérer, une ère de prospérité, de bien-être et d'accroissement de population ; la ville encouragera la construction, sur son territoire immédiat, d'habitations ouvrières saines, aérées, avec petits jardins.

Elle pourra faire concourir à son assainissement les forces électriques sans emploi pendant quelques heures de la nuit. En effet ces forces pourront actionner des pompes, placées au bord du Doubs, approvisionneront d'eau prise en amont de la ville, un réservoir suffisamment vaste et élevé nous permettant de faire dans les égouts une chasse d'eau quotidienne, premier pas vers le *tout à l'égout*, réforme et progrès qui s'imposent dans un sol d'alluvions, infecté depuis des siècles et constituerait le plus puissant préventif contre des épidémies qui ont ravagé notre ville à diverses époques et peuvent réapparaître à nouveau menaçantes.

Si je ne craignais pas d'abuser de votre patience à m'écouter, je vous donnerais un rapide aperçu des agréments, du confort que vous procureront l'électricité ; mais, vous connaissez déjà ces appareils ingénieusement construits, ces sortes si variées de réchauds, établis pour chauffer économiquement, sans perte aucune de calorique, d'un usage si précieux pour les besoins domestiques et ceux de l'industrie ; vous pouvez avoir vu ces panneaux d'émail décorés comme les plus belles faïences, dans lesquels sont noyées des arabesques de fils conducteurs, qui, appliqués sur les murs d'une chambre, répandent, à volonté, la chaleur sans tenir de place, et sans danger aucun.

Vous vous rendez compte du développement que prendra la locomotion électrique, lorsque les véhicules automobiles pourront s'approvisionner de force à des postes réservoirs d'électricité disséminés dans le périmètre du territoire. Point n'est besoin de vous exposer quel sera l'aspect de notre cité,

éclairée électriquement, car vous avez tous vu, par les splendeurs de notre établissement des Bains de la Mouillère, l'effet de cette lumière dans les salons, théâtres et jardins, où chaque soir d'été, et surtout aux jours de fêtes, on se promène en pleine féerie !

En mettant sous vos yeux cette peinture du Besançon de demain, je ne crois pas m'abandonner aux douceurs décevantes de l'optimisme. Tout cela est réalisable, je le répète, mais avec un plan d'ensemble bien conçu, exécuté avec méthode, esprit de suite et avec le concours de toutes les bonnes volontés.

En terminant, je vous dirai qu'il m'est infiniment agréable de soumettre ces projets à vos réflexions, de semer ces quelques idées dans vos esprits, car vous êtes les associés ou les amis de cette très distinguée et presque vénérable compagnie qui a toujours porté si haut le culte de l'étroite patrie, l'amour de notre vieille terre comtoise !

UN MYSTÈRE FRANÇAIS DU XIV^{e} SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BESANÇON

Par M. Emile ROY

Séance du 8 juillet 1899

Objet de cette étude. — Le manuscrit. — Les sources et la composition. — La mise en scène. — La date de la représentation. — La langue. — Bibliographie des pièces sur l'Antechrist et le Jugement dernier. — Conclusion.

L'histoire littéraire de la France présente une lacune souvent constatée. « Entre le théâtre des XII^{e} et XIII^{e} siècles et celui du XV^{e}, il y a des différences radicales qui n'ont pas encore permis de rattacher historiquement l'un à l'autre (1). » C'est à cette question, nettement posée en 1877 et répétée en 1895 par M. Gaston Paris, que l'on se propose de répondre par des textes négligés jusqu'ici. Le premier de ces textes, qui est publié aujourd'hui, appartient au théâtre du Nord ; il sera suivi à bref délai de deux études sur des mystères méridionaux et de la version inédite d'un miracle de Notre-Dame par personnages.

(1) *Romania*, 1877, p. 464. — *La Poésie du Moyen Age, leçons et lectures*, deuxième série. Paris, Hachette, 1895, p. 235. « L'histoire du drame religieux au moyen âge offre une singulière lacune, et, comme on a dit en parlant de certains fleuves, une perte qui nous la dérobe pendant près de deux siècles, etc. »

Les ***Mystères*** proprement dits, j'entends les drames bibliques ou évangéliques, ont dû suivre leur développement régulier à côté des ***Miracles*** des saints et de Notre-Dame; mais quand se sont-ils rapprochés d'eux, et comment à la paraphrase des textes sacrés ont-ils ajouté la naïve représentation de la vie réelle et l'amusante diversité des tableaux de mœurs populaires? Comment des drames tels que l'***Adam***, ou la ***Résurrection*** anglo-normande, de mérite très inégal, mais tous deux d'une simplicité hiératique, sont-ils devenus les amples mystères d'Eustache Mercadé et d'Arnoul Greban, ou simplement les Mystères du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève publiés par Jubinal, qui sont déjà surchargés de diableries, et de scènes comiques ou réalistes?

Ces divers points sont restés difficiles à éclaircir, faute de documents. Si l'on consulte la liste fort pauvre des représentations pour le XIV^e^ siècle et le commencement du XV^e^, telle qu'elle a été établie en 1880 (1), et complétée depuis, soit dans le ***Bulletin du Comité des Travaux historiques***, soit dans diverses histoires de théâtres locaux ou provinciaux, et si l'on essaie encore d'y ajouter une dizaine de titres et de dates nouvelles, comme j'espère le faire prochainement, cette liste ne nous apprendra pas grand'chose sur les pièces elles-mêmes. Si, d'autre part, on cherche à remplir ce vide par le raisonnement en étudiant le drame chrétien dans d'autres pays où les textes correspondants ont été mieux conservés, en raisonnant sur la *Passion*, gasconne ou catalane, du manuscrit Didot, daté de 1345 (2), ou sur les mystères rouergats de date incertaine (3), ou sur les Passions allemandes du Rhin dans

---

(1) Dans les ***Mystères*** de M. PETIT DE JULLEVILLE, tome II, p. 2 et sq. Cet ouvrage classique sera désigné simplement par son titre.

(2) M. SEPET, *La Passion du Sauveur*, etc., journal l'***Union***, 28 mars 1880. — STENGEL, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XVII, 210-211.

(3) ***Mystères provençaux du quinzième siècle***, publiés..., etc., par A.

leur rapport avec l'ancien théâtre français (1), ces conjectures, si savantes qu'elles soient, ne sauraient être, comme leurs auteurs eux-mêmes le reconnaissent souvent, autre chose que des conjectures. Les textes de mystères français semblent se réduire exactement à trois : 1° un fragment de 80 vers, publié en 1895 par M. Bédier dans la *Romania*, 1895, p. 86-94, et attribué par M. Gaston Paris, p. 87, aux dernières années du XIII^e^ siècle ; 2° un fragment d'un mystère en vers français du XIV^e^ siècle, copié sur la couverture d'un registre conservé aux archives de la préfecture d'Angers, et signalé, en 1862, par M. Barbier de Montault, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3^e^ série, tome II, p. 2 (2) ; 3° « un feuillet d'un mystère de la Passion (?) », signalé, en 1896, par M. Paul Meyer, dans le manuscrit 934 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale (3).

C'est peu, si l'on admet qu'il n'y a guère de ville ni peut-être de village qui n'ait eu jadis ses représentations dramatiques. Mais jusqu'à quel point savons-nous ce que contiennent les bibliothèques publiques, celles-là même qui ont été explorées le plus souvent et avec le plus de soin? Et sous quelles réserves peut-on admettre, au sujet des mystères de la période même qui nous occupe, cette assertion imprimée tout récemment « que les manuscrits de ces mystères, si nombreux qu'on les suppose, se soient tous perdus, c'est encore ce que notre fragment nous fait comprendre : c'étaient des poèmes d'occasion, rimés sans nulle prétention littéraire ; la fête passée, nul ne s'en souciait plus (4). »

La librairie du Louvre, dont les inventaires ont été plu-

JEANROY et H. TEULIÉ. Toulouse, Privat, 1893, in-8°. — Item, A. JEANROY, *Observations sur le Théâtre méridional du quinzième siècle. (Romania*, 1894, p. 525 à 560.)

(1) *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français*, par M. WILMOTTE. Paris, Bouillon, 1898, in-8°.

(2) *Les Mystères*, I, 180.

(3) *Bull. de la Société des anciens Textes français*, 1896, n° 2, p. 75.

(4) BEDIER, *Fragments d'un ancien mystère. Romania*, 1895, p. 94.

sieurs fois imprimés, a possédé, au moins depuis 1373 à 1424, une « Passion Nostre Seigneur, rimée par personnages (1) », laquelle paraît avoir été complètement oubliée par les historiens du théâtre français. D'autre part, la bibliothèque de la ville de Besançon possède encore un mystère d'environ 3,000 vers, du XIV^e^ siècle, complet, sauf quelques lacunes faciles à suppléer, et qui a été soigneusement recopié et enluminé dans un volume de bibliothèque. Ce manuscrit n'était pas à trouver ou à retrouver : il ne s'est jamais perdu. Dès 1739, D. Bernard de Montfaucon l'avait signalé en ces termes, dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, p. 1,191 : « Paraphrase de la Prose des Trépassés, item ; Le Testament de Maître Jean de Meun ; le tout en vers, in-folio. » Cette indication était quelque peu inexacte, mais elle fut corrigée, dès l'an XI de la République et peut-être antérieurement (2), par le bibliothécaire de l'Ecole centrale du Doubs, Louis Coste, qui reconnut, dans ce texte, une « œuvre de notre ancien théâtre », inscrivit, sur les deux premiers feuillets de garde, une courte analyse et une note rectificative et l'intitula : « Drame sur la venue de l'Antechrist et le jugement dernier, ouvrage en vers, avec peintures, vélin in-4°. — Le Testament de Jean de Meun, en vers, in-4°. » Ce titre fut imprimé tel quel, en toutes lettres, dans les *Catalogi librorum manuscriptorum, etc.*, et publiés par Hænel, à Leipsick, en 1830, et, naturellement, il se trouve reproduit dans le *Dictionnaire des Manuscrits* de la Nouvelle encyclopédie Migne, Paris, 1853, t. I, col. 199. En 1889. M. Ulysse Robert

(1) L. DELISLE, *Le Cabinet des Manuscrits, etc.*, t. III, 167, n° 1154.

(2) Voir, p. IX, l'introduction placée par M. L. DELISLE en tête du *Catal. des Manuscrits de la Bib. de la ville de Besançon*, rédigé par Auguste CASTAN. (*Cat. gén. des départements*, t. XXXII.) — Une copie de l'inventaire général de la bibliothèque de Besançon dressé par Coste, copie datée du 30 nivôse an XIII, fut transmise au ministre de l'intérieur et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, n° 5,292 du fonds français (n. acq.). C'est à cette copie que G. Hœnel a emprunté la liste des manuscrits de Besançon insérée dans son *Rec. de Cat.*, col. 68 à 83.

reproduisit quelques miniatures et deux courts fragments du mystère dans un mémoire qui se trouve inséré dans le tome XLIX de la Société nationale des antiquaires de France et qui a été tiré à part (1). Déjà Frédéric Godefroy avait fait recopier le texte en entier et l'avait découpé en exemples pour son Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, etc., Paris, 1880 (t. II, p. 307, col. 3, verbo *Cornet*; t. III, p. 169, col. 1, *Engignart*, etc.). D'autre part, la lettre du bibliothécaire Coste avait, depuis longtemps, attiré l'attention de ses savants successeurs Weiss et Castan, et des bibliophiles comtois Guillaume et Durand de Lançon, qui, tous deux, s'intéressaient à l'ancien théâtre français, comme en témoignent leurs publications ou réimpressions (2). Bibliothécaires et bibliophiles, tous, successivement, projetèrent de publier le manuscrit et en commencèrent des dessins et des copies (3). C'est le projet de tous ces érudits comtois que j'essaie de reprendre de mon mieux dans les *Mémoires* mêmes de notre Société qui est leur œuvre. Si le manuscrit, qui a été si souvent signalé et qui a traversé tant de mains, ne peut passer pour inconnu, il reste à en publier le texte intégralement, à déterminer pour la première fois sa date,

---

(1) *Des Signes d'Infamie au Moyen Age, etc.*, extrait des *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. XLIX. Paris, 1889, in-8°.

(2) Il suffira de citer (Cat. des livres imprimés de la Bibl. de la ville de Besançon, 1846, B. L., n° 3524) la réimpression faite aux frais de M. Durand de Lançon de la *Moralité nouvelle de Mundus, Caro et Demonia, etc.*, Paris, Didot, 1827.

(3) Lettre de M. Durand de Lançon à M. Guillaume : « Lure, 27 oct. 1838. Je tarde bien, Monsieur, à en venir au *Mystère de l'Antechrist*. Oui, j'ai encore la copie que vous aviez eu la bonté de me donner et que j'avais le dessein de faire achever. Pour mettre la main dessus, c'est ce qui me serait difficile, mes livres se trouvant en grande partie les uns sur les autres, grâce à un arrangement domestique qui me dérangera pour six mois. Prenez donc patience. Avant ce délai, et bien avant j'espère, je retrouverai votre *Mystère* et je vous le rendrai. C'est une fort bonne idée de faire imprimer ce monument. » Note conservée par A. Castan et dont je dois communication à l'extrême obligeance de M. le bibliothécaire Poète.

son origine et ses sources, et à marquer sa place dans l'histoire du théâtre français.

Et d'abord la date, sur laquelle a porté mon principal effort, puisqu'elle fait le principal mérite de cet ouvrage, et que, si on réussit à l'établir, ce mystère français sera le plus ancien qui soit exactement daté de l'an, du jour et presque de l'heure de la représentation. Il existe un drame allemand du XII[e] siècle, le *Ludus Paschalis de Anti-Christo* (1), qui célèbre la gloire du saint empire romain et le triomphe de l'Eglise universelle. Les érudits allemands ont retrouvé, dans ce drame religieux, l'écho des querelles de l'empereur Frédéric Barberousse avec le roi de France Louis VII et le pape Alexandre III, et ils sont parvenus, après une longue suite de recherches et d'éditions successives, à placer la pièce très vraisemblablement aux environs de l'année 1160. On peut même aller plus loin, comme nous le verrons, et essayer de prouver, par un texte nouveau, que ce « drame pascal » a dû être représenté avant Pâques. Des indices analogues, tirés de l'histoire générale et du symbolisme liturgique, nous permettront peut-être de dater le mystère français de Besançon, s'il contient, comme nous le croyons, dans le cadre du jugement dernier, l'histoire allégorique d'un épisode du grand schisme. Que les allusions historiques y soient obscures et très longues à déchiffrer, il importe peu, puisque leur obscurité même est voulue et d'autant plus intéressante à débrouiller. Cette pièce n'est pas seulement un commentaire quelconque de l'Apocalypse, mais la protestation d'un parti vaincu, et ce n'est pas sa moindre singularité.

Il n'est pas moins utile de déterminer à quels livres ou légendes l'auteur a emprunté le fond et les détails de son développement. De quel droit pourrait-on raisonner sur son

(1) Analysé dans le *Dictionnaire des Mystères*, de DOUHET, col. 144-147. — Voir plus loin la bibliographie, et, aux éloges enthousiastes des éditeurs allemands comparer le jugement sévère du critique le plus autorisé, M. Gaston Paris (*Romania*, 1882, p. 200-201).

invention ou sa disposition, si l'on n'avait essayé d'abord de retrouver, dans la mesure du possible, ses sources et ses références, celles qu'il avait très probablement indiquées, suivant un usage assez commun, dans les marges de son manuscrit? La représentation visible du Jugement dernier repose sur divers passages de l'Evangile de saint Mathieu et de l'Apocalypse de saint Jean, qu'il a, le plus souvent, traduits littéralement : mais là ne se bornait pas son information. Gerson remarque que le Jugement dernier excitait singulièrement la verve des prédicateurs de son temps, et il donne des exemples de leur subtilité (1). Notre auteur est précisément un de ces théologiens subtils qui aiment les difficultés, « les jolies questions » et qui s'efforce de concilier la science de ses livres avec les superstitions populaires.

La légende de l'Antechrist, qui précède le jugement dernier, n'est pas moins fertile en prodiges, et l'on sait quelle est son origine et son développement. L'esquisse prophétique, à peine ébauchée dans l'Apocalypse et la IIe Epître de Saint-Paul aux Thessaloniciens est devenue avec le temps une

---

(1) GERSON, *Opera*... ed. Ellies-Dupin, Antwerpiæ, 1706, in-folio, t. III, 912-913, in *Sermone Dominicæ II Adventus :* « Quando veniet judicium et si ipsum possit aut debeat investigari. Respondeo quod non, secundum auctoritatem Christi, *Act.*, I, 7. Et ad hoc est Augustinus. An in Hyeme, an in Æstate, an in nocte, an in die? Si Enoch et Elias et Antichristus venient ante finem : vel, si post hoc erit tempus mille annorum ad pœnitentiam agendam? Si quindecim signa præcedent? Videtur quod non, sed quod subito bibendo et comedendo, etc. Si Antichristus erit homo, aut diabolus corpore humano? Tenet quod erit homo plenus inimico. An habiturus sit Angelum? Ita in initio. Quare non est fides adhibenda suis miraculis? Quia prius homines sufficienter sunt præmoniti per Scripturas. Si ignis judicii est talis qualis est ignis quem videmus et si comburet mare? Et quare finietur mundus per ignem et quomodo loquentur Seneca et Ovidius,.. Si tubæ Angelorum erunt materiales?....

» Sed omittamus has et alias curiosas quæstiones quæ non spectant ad populum, imo vero non ad theologos, quoad multos eorum... Hæc referenda sunt ad sapientem Dei ordinationem, quia nihil aliud scimus nos nisi quod ei placuit revelare nobis, nec habemus revelationem per Scripturas, vel aliter de multis hujusmodi quæstionibus quæ possent formari. »

image précise, uue figure terrible qui s'offrit souvent aux imaginations effrayées du moyen âge. Aux textes précités, les Pères et surtout les Commentateurs ont ajouté pièce à pièce les versets les plus disparates des prophètes, surtout de Daniel, sur les persécutions du peuple juif, et de cette façon, ils ont pu raconter l'histoire de l'Antechrist, du Messie satanique, dans le dernier détail. Son arrivée sera marquée par des prodiges et des calamités extraordinaires. Né à Babylone d'une courtisane juive de la tribu de Dan (1), élevé à Bethsaïda ou à Corozaïm par les démons et les magiciens, l'Antechrist séduira d'abord les Juifs de Jérusalem par ses prodiges, puis, il soumettra tout l'univers par la violence ou la magie. Il guérira les aveugles, les lépreux et les paralytiques, ressuscitera les morts et fera refleurir les arbres desséchés, il marchera sur les eaux et transportera les montagnes, il fera descendre le feu du ciel et s'enlèvera dans les airs. Les prophètes Enoch et Elie, ces « oliviers toujours vivants » arriveront du Paradis terrestre pour rassurer l'Eglise, et ils prêcheront pendant 1260 jours en multipliant, eux aussi, les miracles ; mais l'Antechrist finira par s'emparer d'eux, et les fera égorger. Enivré par ce dernier triomphe, « l'homme d'iniquité » rassemblera ses armées au mont des Oliviers, et se disposera à monter au ciel par le même chemin que le Sauveur, il sera sur le point d'attaquer Dieu et les Saints dans leur dernière retraite, quand Dieu le foudroiera d'un souffle de sa bouche, ou le livrera au glaive de l'Archange Saint-Michel. Ce règne pervers doit durer trois ans et demi.

C'est ainsi que les théologiens ont exposé l'histoire de l'Antechrist. Mais la théologie n'est pas le dogme, et cette histoire « libre (2) » offre des différences sensibles chez les di-

---

(1) Tradition ancienne déjà exposée par saint Jérôme dans son commentaire sur Daniel. Voir l'article *Antechrist* dans le *Dictionnaire de la Bible*, Encycl. Migne, I, 432 à 442.

(2) BOSSUET, éd. Lachat, t. III, p. 99, *Avertissement aux Protestants sur l'Apocalypse*, ch. LIII : *ce que l'on peut dire de certain de l'Ante-*

vers interprètes. Ce n'est pas tout. L'imagination populaire a travaillé, glosé de son côté, et les légendes bizarres, monstrueuses, se sont accumulées autour des textes anciens, comme les sculptures grimaçantes ou les masures au flanc des vieilles cathédrales. L'index de la Patrologie latine de Migne (Tome CCXX, cap. CXXXII) et l'énorme in-folio du Dominicain Malvenda (1) ne donnent qu'un résumé très incomplet des diverses opinions sur la matière et ne dispensent pas de recourir aux textes eux-mêmes. Sans doute on a vite fait de reconnaître que l'auteur de ce mystère s'est surtout inspiré (comme l'avait déjà fait celui du *Ludus Paschalis de Antichristo* (2)) du plus célèbre des traités sur l'Antechrist, du « livret » qui fut composé vers 954 par le Franc-Comtois Adson, abbé de Moutier-en-Der, à la prière de la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer. Ce traité, vulgarisé par de nombreuses traductions françaises, avait fini par entrer en partie dans les ouvrages élémentaires d'édification ou

---

christ... « Qui peut dire ce que ce sera sans être prophète? Saint Augustin avoue, du moins, qu'il n'y connaît rien, et propose tout ce qu'il peut imaginer, laissant tout absolument dans l'incertitude. » De même, au XVIII[e] siècle, le pieux Bergier, jugeant l'ouvrage de Malvenda, dira, dans son *Dictionnaire de Théologie*, t. I, 152, « qu'il ne manque à toutes ces belles choses que des preuves et du bon sens ». Et, en effet, suivant un théologien du XIX[e] siècle, l'abbé Le Noir, l'Eglise catholique n'a jamais rien décidé, non seulement sur l'histoire, mais sur l'existence même de l'Antechrist. On peut ne voir dans *la bête* de l'Apocalypse, dans *l'homme d'iniquité* de saint Paul, que la personnification allégorique du mal, de tout ce qui s'oppose au Christ.

(1) R. P. F. Thomæ Malvenda Setabitani Ord. prædicatorum sacræ Theologiæ magistri *de Antichristo* libri tredecim, in « quibus Antichristi præcursores, adventus, ortus, signa, regnum, bella et monarchia enumerantur, Sacræ Scripturæ oracula enodantur et Patrum auctoritates cum historiæ veritate conciliantur : Opus multiplici peramœnaque doctrinæ varietate refertum et suis indicibus locupletatum. » Lugduni, sumtibus Societatis Bibliopolarum, MDCXLVII, 2 t. en 1 vol. in-folio.

(2) L'original est dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XL, p. 1131, et t. CI, p. 1293. Sur les nombreuses traductions françaises de ce traité, indiquées par M. P. Meyer, voir *Romania*, 1888, p. 383.

d'enseignement comme le *Dialogue du père et du fils* (1), sorte de catéchisme par demandes et réponses, et nous retrouverons sa trace jusque dans les Mazarinades. Mais si notre auteur a suivi Adson; il s'en écarte aussi souvent, et il présente avec lui de nombreuses différences sur des détails que l'on retrouve en partie chez d'autres auteurs, soit, par ordre croissant d'importance, dans les œuvres de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin (2), dans le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (3), dans les *Moraux* de saint Grégoire-le-Grand sur Job (4), et dans le livre *Sur les Périls des derniers temps* (5), livre deux fois brûlé (en 1256 et en 1389) et toujours populaire du Franc-Comtois Guillaume de Saint-Amour. Dira-t-on qu'à côté du traité d'Adson l'auteur avait à sa disposition une compilation toute faite, résumant « les opinions des docteurs » comme le livret gothique latin de l'Antechrist (6), qui a fini par devenir un livre de colportage, la *Vie du Mauvais Antechrist*, et que nous aurons souvent l'occasion de citer ? Il est plus vraisemblable de supposer que cette compilation, il l'a faite lui-même pour son usage personnel, comme le recommande, dans un cha-

---

(1) B. N., mss. n° 4338 des N. A. françaises, p. 90 et sq. Le manuscrit contient la note suivante : « Les armes exprimées du Lyon de gueule et de l'aigle d'argent sont celles de Luxembourg et de Chastillon .. Le livre [manuscrit] a dû être écrit vers l'an 1308, que Mahaut, comtesse de Saint-Paul, espousa Guy, comte de Luxembourg, selon Duchesne. »

(2) En particulier le traité LXVIII° *De Adventu et statu et vita Antichristi*, dans les Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, Paris, Vivès, 1875, t. XXVIII.

(3) MIGNE, *Patrologie latine*, t. CLXXII, col. 1170 à 1176.

(4) IBID., t. LXXV, c. 510 à 1162, et LXXVI, c. 1 à 782.

(5) Imprimé par DD. Martène et Durand (*Vet. Script. et mon. amp. coll.*, t. IX, c. 1272 à 1445), qui l'attribuent à tort à Nicolas Oresme. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XIX, 197; XXI, 468; XXIV, 7.

(6) Antichristo (De). — Au haut du folio a 2 : *Iste sunt autori // tates sanctorum doctorum de ad // ventu Cristi ad judicium, // cum horribili pream // bulo et malicia illius pessi // mi hominis Antcripsti (sic).* — (S.l. n.d.), in-4° de 22 feuillets à 2 colonnes, caract. gothiques. Bibl. Nat., réserve D. 6200.

pitre (1) curieux sur la composition des mystères, l'*Art de Rethorique* du xv^e^ siècle, qui précède *le Jardin de Plaisance*. Il a dû réunir de tous côtés les opinions théologiques les plus commodes pour la construction de son drame ; il a pris son bien partout où il le trouvait, et il l'a trouvé un peu partout. Telle est du moins l'impression que j'ai retirée d'une longue enquête qui ne saurait passer pour le vain étalage d'une érudition bien fragile, mais qui, si elle explique la composition de ce mystère et complète sur quelques points l'histoire d'une vieille légende, sera par là même justifiée.

Si l'auteur paraît versé dans la théologie, est-il aussi bon poète ? C'est une autre question. Il improvise, il n'a pas plus de prétentions au style que la généralité de ses confrères dramatiques, si inférieurs aux artistes contemporains, peintres, tapissiers, verriers, sculpteurs. Que de fois ces artistes n'ont-ils pas représenté le jugement dernier, et

---

(1) Ce chapitre a été signalé, pour la première fois, à ma connaissance, par M. Emile Picot, dans son édition du *Livre et Mistère, etc., de saint Adrien*. Mâcon, Protat, 1895, page VII, note 4.

Pro Misteriis compilandis cronicis romanicis et historiis.

Pour faire cronicques notables,
Ou histoires, ou beaulx misteres
Qui soi[e]nt aux gens delectables,
Apres que l'on a des matieres
Vrayes les transelations entieres
Selon les faitz, en rime ou prose,
L'on doit par ornés manieres
En brief traicter une grant chose.
S'en personnaiges l'on veult faire,
L'en doit penser et mutiner
Quant personnages il fault traire,
Sans superfluité porter
Les diminucions traicter,
Puis considerer quelle forme
A chascun conuient assorter
Selon qu'il peut estre conforme.

(*Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rethorique, etc.*, éd. de Paris, Philippe Le Noir, in-4°, goth., fol. XIII, verso. — Bibl. de la ville de Dijon, n° 1,1445.)

quelles pages vraiment belles il leur a inspirées à Autun, à Notre-Dame de Paris, à Amiens, à Troyes, dans de modestes églises de villages ! Mais ces pierres parlent et ce mystère bavarde. C'est le libretto d'un opéra dont nous n'avons plus qu'en partie la musique, les décors et les costumes fanés. Tel quel, il est court, clair, ingénieusement disposé, et diffère absolument des drames qui nous sont parvenus sur le même sujet. On appréciera mieux sa valeur réelle en le comparant à toutes les pièces analogues, françaises et étrangères dont j'ai essayé de dresser la liste aussi complète qu'il m'a été possible. Cette étude doit commencer naturellement par l'histoire et la description du manuscrit, que j'emprunterai en partie à la notice rédigée avec tant de goût par A. Castan (1). Sous ma seule responsabilité, je m'en écarterai sur un point essentiel. La date des miniatures et de l'écriture (ou des écritures ?) attribuée par Castan à « la période moyenne du XIVe siècle » me semble devoir être reculée au moins d'une cinquantaine d'années.

I

La plupart des beaux manuscrits français de la Bibliothèque de la ville de Besançon proviennent, on le sait, d'un legs de l'abbé Boisot, qui avait acheté, en 1664, du comte de La Baume Saint-Amour, les débris de la magnifique bibliothèque du cardinal de Granvelle. Le cardinal fut évêque d'Arras et voyagea souvent dans le Nord de la France ; il aurait donc pu acquérir notre manuscrit, qui a été copié sur

(1) Voir l'*Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*, publiée par A. CASTAN dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1865, p. 114. — Du même auteur, une *Etude sur un Manuscrit de la Bibliothèque du roi de France Charles V, retrouvé à Besançon* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série, t. VII), et de nombreuses publications destinées à mettre en lumière toutes les richesses artistiques et littéraires de la Bibliothèque de Besançon.

les confins du Vermandois et de la Champagne, c'est possible mais rien ne le prouve. Ce manuscrit ne porte ni son nom, ni sa signature, ni ses armes ; il ne figure pas (ou je n'ai pu le retrouver) dans les Inventaires de ses livres, incomplets, il est vrai, et dressés seulement au XVIII[e] siècle. L'abbé Boisot a pu se le procurer, d'ailleurs, dans ses nombreux voyages. En tout cas, il apparaît pour la première fois dans l'Inventaire de ses collections, dressé après sa mort, du 5 janvier au 7 octobre 1695, par les Religieux Bénédictins de Saint-Vincent : « Un autre (manuscrit) en parchemin in-quarto, enrichy de mignatures qui est une explication de la sequence *Dies illa, dies irae*, relié en bois, couvert de basane rayée, cotte quatre vingt quatre. » Il reparaît dans l'Inventaire rédigé en 1732, sous ce titre : « Paraphrase sur la Prose des trépassés. Item le testament de Jean de Meun. » C'est la mention reproduite par Montfaucon, et qui lui avait été transmise par les Bénédictins de Saint-Vincent. Le catalogue commencé le 5 juillet 1762 par les Commissaires du Magistrat de Besançon le mentionne une troisième fois : « Prose des trépassés, un volume in-4° en basane sur du bois, J. 19-146. » Ces diverses cotes et le titre de l'Inventaire de 1762 figurent encore sur les deux premiers feuillets de garde du manuscrit, ainsi que l'analyse, et la note rectificative de Coste. Enfin. le catalogue rédigé par Castan lui attribue le n° 579 actuel, et le décrit au tome I, p. 338, 339.

Le manuscrit 579 est un volume in-4°, écrit sur parchemin (haut. 252, larg. 180 millim.), de II-74 ff. Il contient deux ouvrages : 1° le Mystère « dou Jour dou Jugement ; » 2° le « Testament de Jean de Meung. »

Les fol. I et II portent les notes précitées.

Au fol. 1, liste sur quatre colonnes des 94 personnages » entreparleurs » du Mystère, depuis « li Deable » jusqu'à » le Prescheur ». Il faut y ajouter un assez grand nombre de figurants, diables, damnés, bienheureux, damoiselles ou suivantes de la reine, sans compter les auditeurs de toute

condition qui se pressent autour de la chaire du Frère Prescheur.

Fol. 2 v°. « Grande miniature à trois compartiments horizontaux sur fonds quadrillés : en haut, le Christ venant juger les humains ; au centre, les Anges faisant ressusciter les morts ; » au bas l'enfer, les diables et les damnés dans la chaudière infernale.

Le texte du Mystère commence au f. 3 recto et finit f. 36 verso.

L'écriture à deux colonnes est une minuscule gothique, ferme et posée. L'aspect en est anguleux. Les déliés sont fins. L'haste de l's long descend très bas. Les « lettres initiales sont en or bruni sur cartouches partis de bleu et de carmin, avec broderies blanches, quelques-unes ayant une fleur de lis comme motif central » (1).

Le corps du manuscrit est écrit à l'encre noire très pâle. Les titres sont en rouge vermillon ainsi que les trois seules didascalies (2) que le copiste a par hasard conservées dans le corps du manuscrit :

> Satam, premier deable après le sarmon (v. 192).
> Baucibuz parle au Corps Resuscité (v. 1699).
> Ici se depart Agrappart (v. 287).

C'est un vers de huit syllabes, mais détaché du contexte, comme les autres exemples, et le hasard seul en semble responsable. Il est donc probable que toutes les indications scéniques étaient rédigées en prose.

Les paroles françaises des « Anges en chant » sont trois fois logées entre des portées musicales de quatre lignes rouges avec notation carrée en noir. Cette notation est : 1° pour le premier chant, vers 456-463, celle de l'hymne de l'Ascension à Matines, *Aeterne Rex Altissime*, auquel on a

(1) Les lignes entre guillemets sont empruntées textuellement à la notice d'A. Castan.

(2) Je ne compte pas quelques indications, comme « Antrecrist au premier, au secont, au tiers, au quart povre », etc. (v. 1090 et sq).

adapté plus tard le *Verbum Supernum* de la fête du Saint-Sacrement ; pour le 2e chant, v. 1510-1517, celle de l'hymne *Veni Creator Spiritus* ; 3° pour le 3e chant, v. 2303-2308, celle de l'hymne de la Dédicace, *Urbs Jerusalem beata*. Cette troisième mélodie seule est quelque peu altérée, mais elle est encore « très reconnaissable » (1).

Les pages sont réglées au crayon noir pour contenir 56 vers ; mais ce nombre est réduit et varie incessamment en raison des titres et des miniatures. Ces petites miniatures, intercalées à différentes hauteurs dans les colonnes du texte, sont toutes sur fond d'or bruni. Leur nombre actuel est de 88, mais il en devait exister encore quelques-unes sur les 4 ff. qui manquent à cette partie du manuscrit et qui avaient leur place : 1° entre les ff. 26 et 27 ; 2° entre les ff. 28 et 29 ; 3° entre les ff. 32 et 33, entre les ff. 35 et 36. Les ff. 37-39 sont des gardes blanches. Le f. 37 recto porte d'une main du XVIe siècle cette inscription : « Justo Dei Judicio signe verbo mori[tent ?]. »

Au f. 40 : « *Ci commence le testament maistre Iehan de Meun*, qui finit f. 74 recto, et dont le texte offre de nombreuses variantes avec les éditions imprimées du *Testament*. »

La première page du *Testament* est encadrée de vignettes et s'ouvre par une lettrine qui représente, ce qui est ordinaire dans les manuscrits du *Testament* (2), la Trinité visée dans les deux premiers vers du texte (Dieu le Père assis, soutenant par les bras les branches de la croix sur laquelle est attaché son Fils ; entre la tête du Père et du Fils, le Saint Esprit sous forme de colombe aux ailes éployées).

L'écriture, une minuscule gothique à longues lignes extrêmement rapprochées, offre quelques différences avec celle du Mystère. Est-elle d'une autre main ? Ou plutôt le même

(1) Je prie le F. André Moquereau, M. B. de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, qui m'a transmis ces indications d'après les calques que je lui avais envoyés, de vouloir bien agréer mes sincères remerciements.

(2) Signalé par M. P. Meyer, *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 429.

copiste n'a-t-il pas adopté une écriture beaucoup plus petite et serré les lignes pour arriver à loger le *Testament* dans les feuillets restants du manuscrit ? Je ne suis pas assez compétent pour trancher la question. En tout cas, cette écriture du *Testament* paraît encore plus récente que celle du Mystère, et elle semble bien appartenir au commencement du XV^e^ siècle.

Le volume a « une reliure de la fin du XV^e^ siècle, en bois couvert de veau ; gaufrures ayant pour motifs des fleurs de lis et des couronnes royales de France ; le mot *Maria* indéfiniment répété en caractères gothiques, sert d'encadrement à chacun des plats. »

II

Voici l'analyse du mystère, avec renvois au texte pour les scènes principales.

En tête un texte abrégé de Daniel, XII, 2 : *Evigilabunt...*, souvent employé dans les sermons sur la Résurrection et sur le Jugement. Le Prêcheur demande le silence, et met en garde son auditoire contre la venue prochaine et les grandes persécutions de l'Antechrist qui seront suivies du jugement dernier. Il conclut par une exhortation à la pénitence (v. 1-192).

Au sermon succède une diablerie. Satan se réjouit avec les démons de la corruption générale du monde qui va tomber entre leurs mains. Pour consommer sa perte, il ne manque plus que l'Antechrist qui doit, suivant les prophéties, naître à Babylone d'une courtisane Juive de la tribu de Dan, et d'un démon. Ce démon ce sera Engingnart le grand séducteur (v. 193-265). Désigné par tous les suffrages, il se met en route avec Agrappart, son garde du corps et, arrivé en vue de Babylone, dépouille dans un buisson sa forme diabolique pour se métamorphoser en élégant jouvencel (v. 266-278). Dans un jardin public, il accoste une courtisane aux cheveux

jaunes, tout de rouge vêtue, s'informe de sa religion, la séduit par sa belle mine, la suit dans son lit et lui apprend ses nom, profession et qualité de « maistre diable » et sa mission (v. 279-343). La courtisane n'est pas encore revenue de sa surprise qu'Engingnart a déjà rejoint Agrappart qui l'attendait sous l'orme, repris « son habit de diable », et tous deux regagnent l'Enfer où une danse générale des démons salue leur retour et leurs galants exploits (v. 344-365).

Cependant la courtisane a maudit la visite du fatal étranger. Prise des douleurs de l'enfantement, elle se traîne, avec le secours de sa « damoiselle » vers sa maisonnette pour y mettre au jour l'Antechrist (v. 366-421). Le diable Agrappart en apporte la nouvelle à Satan charmé. En voyant la beauté de son fils, « Mère Antechrist » oublie ses souffrances et rend grâces à Mahon. Les diables Asart et le Matan viennent la complimenter au nom de Satan ; ils jouent avec l'enfant et vont se charger de son éducation (v. 422-455). Mais du haut du ciel un « ange en chant » prévient Enoch et Elie qu'il est temps de quitter leur retraite du Paradis terrestre pour aller prémunir le monde contre l'Antechrist. Les deux prophètes s'encouragent au martyre et s'en vont prêcher au peuple l'avènement de l'Antechrist et les persécutions sanglantes dont ils seront eux-mêmes les victimes (v. 456-537). Mais voici l'Antechrist lui-même : c'est un adolescent, vêtu d'une robe longue de clerc. Il est seul dans un cimetière, en compagnie de Satan qui l'exhorte à « détruire la chrétienté », lui trace son rôle, lui communique sa toute-puissance et reçoit son hommage (v. 538-585). L'Antechrist va revêtir un froc de cordelier et se dirige vers Jérusalem, suivi d'une foule immense. Il monte dans la chaire d'Enoch, se donne aux Juifs pour le Messie, et, en signe de sa mission, il rend, séance tenante, la vue à un aveugle-né et la santé à un mésel ou lépreux. Aussitôt les Juifs enthousiasmés l'installent sur un trône dans le temple restauré de Salomon. Sur la proposition d'Annes, on frappe une monnaie à l'effigie du nouveau

prince (v. 586-661), et le crieur public Pluto ordonne à tous de porter en évidence une pièce de cette monnaie sous peine de mort (v. 662-695). Après les Juifs, c'est le tour des Chrétiens. Un « Evèque mauvais » défie Antechrist de ressusciter un homme très riche et très charitable, enterré depuis dix ans. On se rend au cimetière. Antechrist parle, la tombe s'ouvre, le mort se lève et s'en va proclamer les louanges de son sauveur. C'est le diable Baucibus qui, invisible et présent, inspire sa voix et ses mouvements saccadés (v. 696-827, cf. v. 1700). Antechrist regagne son trône qu'il ne quittera plus, et l'action tout entière va se dérouler devant lui.

Sa renommée a troublé les dix Rois qui se partagent l'univers. Ils se réunissent en conseil et se décident à venir saluer l'Antechrist pour l'interroger sur sa mission (v. 828-881). Malgré ses prodiges ils doutent encore qu'il soit le vrai Christ. Il a la puissance, mais il n'a pas la bonté ; il ne fait rien pour les pauvres. Justement quatre pauvres arrivent clopin clopant, maudissant leur misère et appelant la Mort. Antechrist leur donne la joie avec la fortune, à condition qu'ils renient leur Dieu, et les Rois convaincus lui rendent hommage l'un après l'autre (v. 882-1143). Il n'est pas seulement « la lumière » la vérité qui brille, mais le glaive qui frappe. Les Juifs lui amènent Enoch et Elie qui niaient sa révélation et qui bravent ses menaces. Il les livre aux bourreaux qui les décapitent. Leurs troncs mutilés sont abandonnés sur la place de la cité (v. 1144-1297).

Mais la terre tremble, le tonnerre gronde, les bourreaux s'effrayent ; Antechrist les rassure en s'attribuant ce prodige et commande à ses chevaliers d'aller arrêter le Pape et tous « ses frères » les cardinaux (v. 1299-1329). Les chevaliers bravaches s'excitent à ce facile exploit approuvé par « l'empereur » (v. 1340). Ils partent et ramènent bientôt tout le Sacré-Collège (v. 1330-1395). Sous les insultes de l'Antechrist, le Pape reste impassible, et, dans l'Evangile de la Passion qu'il a lu le matin même (v. 1419), il trouve encore

la force de pardonner à son ennemi et de l'exhorter au repentir (v. 1397-1427). Furieux, l'Antechrist le fait mettre en prison avec les rares cardinaux qui lui sont restés fidèles. Les autres, renégats, vont prêcher la loi nouvelle et reviennent bientôt annoncer que le monde entier a reconnu l'Antechrist à cause de sa science et de ses merveilleux signes (v. 1428-1509).

Mais voici qu'un ange en chantant rappelle Enoch et Elie au ciel. Ceux-ci ressuscitent à la vue d'un des rares chrétiens qui n'ont pas abjuré, et dont ce miracle ranime la foi. En vain le juif Mossez lui impose silence sous peine de mort; déjà la nouvelle se répand, et Malaquim vient annoncer à l'Antechrist que deux mille de ses partisans l'ont abandonné (v. 1510-1555). L'Antechrist soutient que cette résurrection est un stratagème imaginé par lui pour éprouver ses fidèles, et il redouble ses menaces ; mais son règne touche à sa fin. Déjà au paradis « le temple glorieux » décrit dans l'Apocalypse, se ferme et se remplit de fumée. L'apôtre Saint-Jean remet aux anges les sept fioles de la vengeance divine (v. 1556-1611). Les anges les versent sur le monde épouvanté. Les Juifs expirent, le blasphème à la bouche (v. 1613-1699). Sous les rayons d'un soleil de feu, l'Antechrist tombe foudroyé au milieu de ses partisans, et ses prodiges qui n'étaient que des prestiges sont détruits. L'aveugle reperd la vue, le lépreux reprend sa lèpre, le cadavre abandonné par Baucibuz retombe en pourriture. Le grand fleuve de l'Euphrate se dessèche (v. 1699-1739). Trois diables consternés sautent de la gueule du dragon et vont essayer d'entraîner « les Gaians et les Jupians » à la dernière bataille contre le ciel (v. 1740-1769). Peine inutile. Déjà les dix Rois, frappés de repentir, s'agenouillent en implorant le nom de Marie (v. 1770-1775, lacune d'un feuillet). Le jugement est proche. Dieu lui-même l'annonce au ciel, et, si terrible est sa parole, « que les Vertus des cieux elles-mêmes sont émues » de frayeur (v. 1776-1825). Les Chérubins, les Séraphins, les

douze Apôtres, précédés de saint Jean-Baptiste et suivis par Judas Macchabée (v. 1826-1929, lacune d'un feuillet), viennent supplier la Vierge d'intercéder pour eux auprès du Dieu qui est « son fils et son père » (v. 9130-1937). Dieu rassure sa mère et « ses amis », mais il est obligé de faire justice des coupables. Il commande à saint Jean l'Evangéliste d'aller achever la destruction du monde, ce qui est fait sur l'heure. Sur un nouvel ordre, les quatre Evangélistes embouchent la trompette et vont sur la terre réveiller les morts (v. 1937-2037).

Les sépultures s'entr'ouvrent et, se soulevant lentement, paraissent un évêque, une abbesse, un roi, un bailli, un prévôt, un avocat, une reine, un avaricieux, un usurier, sa femme, la nourrice et leur enfant qui confessent à haute voix leurs débauches, leurs crimes ou leurs fautes. Pressés par les terribles trompettes, harcelés par les diables, ils s'avancent vers leur juge en gémissant (v. 2038-2129). Au passage de l'usurier, Dieu ne peut retenir sa colère, il l'apostrophe du haut de son paradis et lui annonce le sort qui l'attend (v. 2130-2175). Le cortège est rejoint par une prieuse, complice de l'évêque, et sans doute par le riche clerc, ami de l'abbesse (lacune d'un feuillet, v. 2256). Les bons sont rangés à droite par les anges et les Evangélistes qui multiplient leurs appels (v. 2257-2271). Le Tout-Puissant apparaît dans les nuées, saignant encore des blessures de la Passion. Autour de lui les anges portent la croix, la lance, les instruments du divin supplice et reprochent aux Juifs leur cruauté (v. 2272-2320). Dieu invite les Apôtres à descendre avec lui pour juger la création. Il prononce la sentence (v. 2321-2470), les réprouvés et les élus se séparent, les uns pour l'abîme (lacune d'un feuillet, v. 2479), les autres pour le ciel. Et l'assistance, sur l'invitation de saint Paul, entonne le *Te Deum laudamus* (2480-2538).

L'analyse de cette pièce, si courte, a pu paraître longue, et pourtant elle a dû sacrifier plus d'un détail, tant les faits y

sont pressés, accumulés sans désordre. La langue est claire, les situations nettes, très nettes. Les scènes se succèdent comme les tableaux d'une féerie moderne. En trois mille vers l'auteur a su embrasser une matière immense que ses successeurs français ou étrangers vont délayer en deux ou trois journées au XVI^e^ siècle. Il sait donc composer, c'est-à-dire raisonner, calculer, choisir. Comment son drame est-il fait? Et quels en sont les éléments. C'est ce que nous allons examiner dans un commentaire perpétuel de la pièce qui sera rapprochée de ses sources et comparée, chaque fois qu'il y aura utilité, aux drames analogues les plus importants, soit au *Ludus de Antichristo* allemand et au *Jugement dernier* joué à Lucerne en 1549 (1), au *Jugement général* rouergat (2) et au *Jugement de Dieu* en trois journées, plusieurs fois représenté à Modane (Savoie), en 1572, 1574 et 1580.

Le premier feuillet ou la couverture du manuscrit de Besançon a dû être enlevé par le relieur, mais le sermon initial nous a conservé le titre probable du mystère :

Ce est dou jou dou jugement (v. 8).

titre qui reparaît dans un mystère italien quelque peu postérieur, la *Rappresentazione del Di del Giudizio* de Belcari (3). Ce sermon soulève déjà plusieurs difficultés de détail dont la solution aidera plus tard à déterminer la date de la représentation. Les idées essentielles en sont empruntées à l'évangile de Nicodème et surtout à l'hymne *Pange lingua*

---

(1) Voir plus loin à la Bibliographie.

(2) *Le Jutgamen general* rouergat, éd. Jeanroy et Teulié p. 193, 284, ne contient que le jugement dernier proprement dit. — *Le Jugement de Dieu*, de Modane, inédit, est cité d'après le manuscrit fr. 15,063 de la Bib. nationale.

(3) *Sacre Rappresentazioni dei secoli* XIV, XV *e* XVI, raccollte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona. (Firenze, 1872, III, 499, 523.)

glorioso (1) et à la *Préface paschale* (2), dont plusieurs phrases sont très reconnaissables dans la traduction. De même que tous les événements qui ont précédé la naissance ou le premier avènement du Christ sont rattachés à la Nativité, de même tous ceux qui sont la suite ou la conséquence de sa mission, comme le Jugement dernier ou son second avènement, sont rattachés à la Passion, au cycle de Pâques. Ces allusions à des chants liturgiques déterminés s'expliquent donc tout naturellement, mais elles n'en sont pas moins bonnes à retenir.

Comme la plupart des poètes latins ou français du jugement dernier (3), notre auteur cite ses références, mais son érudition paraît assez sérieuse et ses citations exactes. Constatons donc que le vers 17 (*Dies illa, dies iræ*) n'est pas le début de la prose fameuse *Dies iræ, dies illa*, comme le disaient les Catalogues du XVIII^e^ siècle : c'est le 9^e^ respons de l'*Office*

---

(1) De parentis protoplasti
Fraude Factor condolens
. . . . . .
Pange, lingua, gloriosi
Prœlium certaminis,
Et super crucis trophæum,
Dic triumphum nobilem,
Qualiter redemptor orbis
Immolatus vicerit.

(2) *Præfatio Paschalis :* « Qui mortem nostram moriendo destruxit et vitam resurgendo reparavit. » Cf. v. 31, 36, 56, 58 :

Le pechié dou dit premier pére
. . . . . .
Ou temps que Jhesus la bataille
Vint faire au Roy d'iniquité,
Lequel il vainqui en morant
En la croiz.

Cf. v. 67 :

Par lui fu en croiz la mors morte.

(3) Ainsi l'Italien, qui écrit, en 1251, près de Vérone, un petit poème français sur l'Antechrist et le Jugement (B. de l'Arsenal, man. n° 3645', commence par citer (fol. 4, verso) Daniel, Ezéchiel, Isaïe, saint Paul et la Sibylle ; il sait « ce que les Grecs et les Latins et les Hébreux ont dit » de son sujet. Ce petit poème sera bientôt imprimé.

de la Commémoration des défunts, 2 novembre. Ce respons, qui se retrouve dans l'absoute (*Libera*, etc.) des messes d'enterrement, est tiré de la prophétie de Sophonie (II, v. 15, 16) (1). Le verset de Sophonie lui-même est assez exactement traduit plus loin, ainsi que le verset de Joël (2) auquel renvoient les Concordances.

Le jugement dernier est décrit à grands traits, avec ses effrayants prodiges. L'auteur connaissait certainement les *Quinze Signes* attribués à saint Jérôme, et l'une ou l'autre peut-être des poésies françaises qui en sont inspirées (3). Mais il n'a pas prononcé le nom de ces quinze signes, parce qu'il n'entrait pas dans son plan de les représenter matériellement sur la scène, comme on devait le faire à Modane (4).

---

(1) SOPHON, cap. I, v. 15, 16 : *a)* « Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis. » *b)* « Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ, dies magna et amara valde. »

(2) JOEL, II, v. 11 : « A facie ejus contremuit terra, sol et luna obtenebrati sunt et stellæ retraxerunt splendorem suum. »

..... Cilz jours yert jours d'ire
. . . . . .
De tenebres et d'ocurté,
Jours de pleur, de maleürté
Jours tenebreux et tresorribles,
Jours de misére, jours penibles,
Jours ouquel soulaux et la lune
Et les estoiles une a une
Perdront trestoute leur lumiére. (v. 101 à 109.)

(3) Sur les nombreuses versions françaises des Quinze Signes, voir les articles de M P. MEYER, *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, 1879, p. 74; *Daurel et Beton*, p. XCVIJ, et *Romania*, *passim*.

En consultant le petit traité de saint Thomas d'Aquin (t. XXVIII, p. 630 et sq., *De præambulis ad Judicium)*, et mieux encore saint Bernardin de Sienne (Opera omnia, Parisiis, sumtibus Dionysii Moreau, M.DC.XXXV, in-folio), *De Judicio generali*, sermo XI, art. I, cap. 4, *De Quindecim Signis*, p. 501 et 502, on se rendra compte comment ces *Quinze Signes* ont été composés, en rapprochant les versets et les expressions mêmes des divers prophètes.

(4) Prologue d'une représentation indiquée dans *Les Mystères*, II, 461 :

Tout premier Dieu fera haussier
La mer bien hault, et puis baysser,

Il est resté dans les généralités. Mais ici se place un des passages les plus obscurs et les plus importants du poème.

La description du jugement est terminée, et le prédicateur revient sur ses pas :

> Mais ains que cilz tresgrans jours veigne,
> Si com l'Escripture l'enseigne,
> Venront et en ciel et en terre
> Mains signes faiz en mouvent guerre.
> Enoch venra avec Elie,
> Si con le dit la profecie,
> Qui sont en Paradis terrestre..... (v. 147, 153, etc.).

De quels signes et de quelle guerre s'agit-il? Est-ce de la guerre qui est si souvent et si naïvement représentée dans les manuscrits à miniatures de l'Apocalypse (1) (XII, 7), de celle que Satan doit mener à la fin du monde contre Dieu et ses saints, et que notre auteur a rappelée lui-même dans un autre passage où il introduit Satan sur le point

> De mouvoir vers celui grant guerre
> Qui forma le ciel et la terre (v. 1748).

Mais ces vers des plus clairs ne paraissent pas avoir le même sens que les vers trop concis du sermon Ceux-là désignent non pas la grande bataille de l'Apocalypse, mais bien des guerres réelles et prochaines, ainsi que les météores qui les présagent et qui annoncent aux hommes du moyen âge l'avènement prochain de l'Antechrist. Toute une école de théologiens interprétait, en effet, dans ce sens le verset de l'Evangile de saint Luc, XXI, 25 : « Erunt signa in sole, et luna, et stellis », que l'on rapprochait de saint Mathieu, XXIV, 6 : « Audituri enim estis proelia et opiniones proeliorum », et de saint Marc, (XIII, 7), auquel on peut ajouter saint Paul

---

> Et les bestes de plusieurs sortes
> Tumberont sur la terre mortes;
> La mer fera grands mouvements,
> Et les poyssons grands hurlements.

(1) Samuel BERGER, *La Bible française au moyen âge*, p. 85.

(II *Thess.*, II, 9). Au lieu de placer ces signes à l'extrême fin du monde (1), après la mort de l'Antechrist, on les mettait avant sa venue et avant la prédication d'Enoch et d'Elie. Telle est l'opinion nettement exprimée par saint Grégoire le Grand et par Guillaume de Saint-Amour (2). Elle est adoptée, avec toutes ses conséquences, par l'auteur de notre mystère, et, ce qui prouve combien elle est commune, c'est qu'elle est combattue par son contemporain, saint Vincent Ferrer, dans une lettre fameuse sur l'Antechrist et le jugement (3).

Ce qui suit est moins important. Dans l'énumération des prophéties du jugement, ce vers (100)

Et li saint Pére et li poeste (*sic*).

désigne-t-il les nombreuses pièces latines et françaises sur

---

(1) VIGUERIUS, *Institutiones Theologicæ (de Judicio generali,* cap. XXI, v. 6).

(2) *Liber de Antichristo* (sive *de Periculis Novissimorum Temporum)*, I^re^ part., cap. II, col. 1281 : *De signis remotis adventùs Antichristi et consummationis sæculi.* Ce chapitre sera cité au long plus loin.

(3) *Sancti Patris nostri Vincentii Ferrarii Valentini, ordinis prædicatorum, opuscula.* Valentiæ, apud Petrum Patricium, 1591, in-8° (Bibl. Mazarine, 24,651). C'est la lettre adressée au pape Benoit XIII, en date du 27 juillet 1412, où saint Vincent Ferrer soutient que l'Antechrist est né depuis l'an 1403, p. 97 :

« Secunda opinio est dicentium Eliam et Enoch venturos esse ante adventum Antichristi ad prædicandum et avisandum homines mundi contra deceptionem illus. Sed hæc opinio est falsa ut haberi potest ex Apocalypsi, capite undecimo ubi dicitur de gentibus Antechristi : « Et civitatem sanc- « tam calcabunt mensibus quadraginta duobus, et dabo duobus testibus « meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta. » Quia Elias et Enoch ad litteram et proprie loquendo non sunt venturi ante adventum Antichristi, sed simul cum eo, quum jam coeperit regnare et quasi Monarchiam tenere in mundo ut ex dicto textu et ejus glossis ordinariis apparet.

» Tertia opinio est dicentium signa Evangelica debere præcedere adventum Antichristi de quibus dicitur Lucæ vigesimo primo : « Erunt signa » in sole, etc. » Sed hæc signa proprius creduntur futura post mortem Antichristi ante judicium immediate, propter hoc quia subditur : Et tunc videbunt Filium hominis venientem, etc. » L'auteur du mystère développe précisément les deux opinions combattues par saint Vincent Ferrer.

ce sujet, ou bien les témoignages des poètes de l'antiquité (Lucrèce, IV, 1144 ; V, 115; Ovide, *Métam.*, I, 256; Lucain, VII, 812) qui ont parlé de la ruine et de la conflagration générale du monde, et qui sont cités en partie par Gerson? Il est plus probable, d'après un vieil hymne du Missel d'Amiens (Paris. 1529) (1), que l'expression « li poeste » fait simplement allusion aux vers acrostiches de la sibylle d'Erythrée :

Judicii signum tellus sudore madescet.
. . . . . .

Ces vers fameux, que l'on chantait encore dans quelques églises françaises au temps de Joachim du Bellay (2), suffisent, avec une longue citation de l'Evangile de saint Mathieu (XXV, 34, 41), pour expliquer le tableau final. Telles sont les principales idées du sermon qui annonce et résume la pièce, et dont le dernier vers rime avec le premier du dialogue.

Si Satan ouvre ce dialogue et l'action, c'est que l'Antechrist ne peut paraître avant que Satan, enchaîné depuis mille ans (*Apoc.*, XX, 7), ne soit « délié pour un peu de temps », comme l'explique saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (livre XX, chap. VIII). Le conseil de Satan avec les démons et la mission d'Engingnart sont empruntés au roman de Merlin, formé, lui aussi, après un conseil des esprits infernaux, pour anéantir l'œuvre de la Rédemption (3). Notre auteur suit très probablement la version en prose du célèbre roman de Robert de Boron (4). De même que les

(1) C'est le *Lætabundus*, attribué à tort à saint Bernard, que l'on chantait autrefois à l'office du jour de Noël :

Si non suis *vatibus*
Credat vel *gentilibus*,
Sibyllinis versibus
Hæc prædicta.

(2) *La Deffence et Illustration de la Langue francoyse*, II, chap. VIII.

(3) MERLIN, *Roman en prose du* XIII^e *siècle*, éd. Gaston Paris et Jacob Ulrich. Paris, Didot et C^ie, M.DCCC.LXXXVI, t. I, p. XII.

(4) Voir page 151, note 7.

croyances superstitieuses sur l'Antechrist, déjà mentionnées dans le traité d'Adson, et rappelées, en 1243, dans la *Bible des Sept Estaz du monde* (1), de Geoffroy de Paris, ont influé sur la légende de Merlin et ses variantes (2); ici, par un ordre inverse, la fable de Robert de Boron a servi à représenter la naissance de l'Antechrist, fils du diable. Mais cette imitation du roman constatée, voyons comment l'auteur s'est arrangé pour lui donner une couleur d'orthodoxie et la rendre supportable au théâtre.

C'était une croyance assez répandue que, « comme le Christ était né de Dieu et d'une vierge, l'Antechrist naîtrait du diable et d'une vierge (3) ». Le rapprochement et la confusion des légendes d'Antechrist et de Merlin sont des plus naturels pour l'imagination populaire. Mais précisément ce rapprochement est repoussé comme sacrilège par Adson,

---

(1) B. N. Mss. Fr., n° 1526, f. 119 :

(L'Antecrist) Par le deable iert conceüs,
Et formez, et nez, et creüs.

(2) Adsonis, *Libellus de Antichristo* (Patr. lat. de Migne, tome CI, col. 1292); la variante entre crochets manque dans l'autre texte du traité d'Adson, t. XL, col. 1131 : « Nascetur autem ex patris et matris copulatione sicut alii homines, non ut quidam fabulantur de sola virgine [nec de episcopo et monacha, sicut alii delirando dogmatizant : sed de immundissima meretrice et crudelissimo nebulone]. » — Cf. S. Brigittæ, lib. VI, *Revelatronum*, cap. LXVII : « Antichristus nascetur de maledicta fœmina, simulante se sapere spiritualia.....», cité par Malvenda, lib. III, cap. III, p. 133. — Item Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, distinctio III, cap. XII. — D'autres témoignages analogues sur Merlin sont cités par Malvenda, p. 138. — De même dans Eustache Deschamps, éd. de la Société des anciens Textes français, VI, 103, balade d'*Antecrist* :

Toy concevra femme de moyniage.

Cette fable est encore citée comme très répandue « vulgaris » dans le livre de J. d'Acosta, *De Novissimis temporibus*, lib. II, cap. VI, Romæ, 1590, cité par Malvenda, p. 131. — Dans le *Roman de Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, 354, il est encore dit que la mère de Merlin :

None estoit de mult bonne vie
En la vile, a une abeie.

(3) *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. XIII. Ai-je besoin de dire tout ce que je dois à la savante préface de M. Gaston Paris?

qui déclare formellement que l'Antechrist aura père et mère comme les autres hommes, et que le diable se bornera à favoriser sa conception et plus tard à inspirer sa conduite (1). Notre auteur avait le texte d'Adson sous les yeux, il le traduit à la lettre quand il nous montre l'Antechrist séduisant les peuples,

Tant par force, par dons, par signes v. 177 (2).

Un chiffre précis, qui sera relevé plus loin, permet même de constater que des deux versions du traité d'Adson, reproduites dans les tomes XL et CI de la Patrologie Migne, il a suivi la seconde, la plus développée ; pourquoi donc s'est-il ici séparé de son guide et n'a-t-il pas respecté ses instructions si faciles à suivre? Car rien n'eût été plus aisé que de représenter aux yeux, avec le symbolisme du moyen âge, cette influence diabolique marquée par Adson avant et après la naissance de l'Antechrist. Il eût suffi de montrer l'Antechrist avec un diablotin de carton incessamment perché sur sa tête ou sur son épaule, tel qu'on le voit dans un livret populaire français du XV^e^ siècle (3), ou mieux encore, de remplir de joyeux diablotins la chambre nuptiale de ses parents, comme on le voit dans un autre livre gothique à gravures, l'*Antechrist* de Strasbourg (1472) (4) (planche 3), qui est à peu près du même temps. C'est donc de propos délibéré que l'auteur du mystère a adopté la version du roman de Merlin comme plus expressive, malgré toutes les difficultés de son interprétation.

Et, en effet, Adson avait ses raisons pour restreindre le rôle du diable et ne pas faire de l'esprit du mal le père

(1, 2) Adson, Patr. Migne, tome CI, col. 1292 : « Nascetur autem, etc. » ibid., col. 1294 : « Eriget itaque se contra fideles tribus modis, id est, terrore, muneribus et miraculis. »

(3) L'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi*, cité à la page suivante, note 3..... L'Antechrist y naît de l'inceste d'un père et de sa fille, sous la suggestion diabolique.

(4) Voir page 149 note 3.

de l'Antechrist au sens propre du mot. C'est un point de dogme que le Christ seul est né d'une Vierge, *Virgo singularis*. Mais les théologiens, retenus par le respect de ce dogme fondamental, ont été attirés d'autre part par la vieille croyance aux démons incubes attestée par saint Augustin (1), et ils ont cherché, comme ils ont pu, à donner à l'Antechrist une naissance analogue à celle du Christ, pour les rapprocher davantage. Je n'ai pas à rappeler toutes les explications tentées dans cet ordre d'idées depuis celle de saint Hippolyte, qui est citée par Bossuet, et qui fait de l'Antechrist un démon incarné (2), jusqu'à celle qui figure dans l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur (3), va ensuite inspirer les

---

(1) *Cité de Dieu*, liv. XV, ch. XXIII.

(2) BOSSUET, éd. F. Lachat, vol. II, p. 318, *L'Apocalypse avec une explication*, ch. XIV. — Sur toutes ces opinions, le cardinal Bellarmin, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, est plus clair et plus court que Malvenda.

(3) Patr. de Migne, t. CXCVIII, cap. LIV, col. 1102. C'est le commentaire de Pierre le Mangeur sur l'histoire de Loth qui a inspiré à la fois les premiers chapitres de l'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi pessimi Apoca.* (sic) *XIII Cap*ª, etc,. gothique (voir Brunet, I., col. 316) et du livre gothique d'images avec texte, *Der Enndkrist*, imprimé à Strasbourg (1472), un peu antérieur. La remarque paraît utile à faire, puisqu'elle manque dans les nombreuses descriptions bibliographiques de l'*Ymago*, dont la Bibl. Nationale possède (réserve : D, 6,200; D, 1,818; D, 11,581; Z, 855) quatre éditions différentes. L'une de ces éditions a été citée précédemment *(De Antechristo..... Iste sunt auctoritates S. Doctorum*, etc.). Parmi ces docteurs, Pierre le Mangeur figure au premier rang, et, somme toute, l'*Ymago* reproduit toutes les idées de l'*Histoire scolastique* sur l'Antechrist, col. 1454, 1455, etc. — Les petits vers français qui accompagnent le texte latin de l'*Imago* en ont été détachés, et leur suite a formé *La Vie de Anti-Christ bien utille et contemplatiue a veoir et a lyre*, souvent réimprimée, soit seule, soit à la suite de la *Grant Danse Macabre*, et dans les Livres d'Heures, ou encore *La Vie du mauvais Ante-Christ* (Cf. BRUNET, V, 1206), qui est devenu un des livrets du colportage. (Cf. Ch. NISARD, *Hist. de la Litt. populaire*, II, 346.)

La Bibliothèque Nationale a également une réimpression moderne de l'*Enndkrist*, imprimé à Strasbourg en 1472, et dont la Bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein possède, au dire de son bibliothécaire, le professeur Dr Ebrard, les deux seuls exemplaires connus *(Der Enndkrist der Stadt-*

Antechriste gothiques à gravures cités plus haut, et reparaît dans le Jugement dernier de Lucerne (1549) et dans le drame espagnol du XVII^e^ siècle, l'*Antechrist* d'Alarcon, entre dans la littérature de colportage et circule peut-être encore aujourd'hui dans nos campagnes. L'interprétation de notre mystère, tout aussi ancienne et souvent discutée par les scolastiques (1), est encore nettement formulée à la fin du XVI^e^ siècle par Suarez et par le cardinal Bellarmin (2), qui la donnent comme « probable ». Suivant eux, l'Antechrist pourrait bien naître d'un démon, mais d'une vierge folle. Et nous voici ramenés à la fable du roman de *Merlin*, mais corrigée sur un point essentiel.

Le moyen cependant de mettre ce roman sur la scène, même devant un public du moyen âge, et de représenter aux

---

Biblioteck zu Frankfurt am Main, Facsimile-wiedergabe Herausgegeben und bibliographisch beschrieben von D^r^ Ernst Kelchner, etc., Frankfurt, Keller, 1891.) Le texte et les gravures de cette édition et des autres sont d'ailleurs décrits dans un ouvrage beaucoup plus commun d'Heineken *(Idée générale d'une Collection complette d'Estampes*, etc., Leipsick et Vienne, J.-Paul Kraus, 1771, in-8°).

Ajoutons, pour en finir avec ces raretés bibliographiques, que le traité *De Antichristo* gothique, contenu dans le *Speculum christianorum* (Bibl. Nat., réserve Rf, 5,835), et le *Compendium de Vita Anticristi* (Bibl. Mazarine, incunables 436/A, 3^e^ pièce), ne font que développer le chapitre X du livre III du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, dont ils reproduisent tous les deux des *passages entiers* textuellement. Quant au traité plus développé de l'*advenement de Antechrist*, qui forme la troisième partie de l'*Art de bien mourir*, Paris, Antoine Vérard 1492, in-folio (B. N., réserve D. 6,812), il s'inspire également du traité d'Adson et du *Lucidaire*, des commentaires de saint Remy d'Auxerre, etc.

(1) Voir les renvois dans Martin DELRIO, *Disquisitionum magicarum libri sex*, lib. II, quæstio XV.

(2) Rob. BELLARMINI, etc., Lugduni, apud Claudium Michaelem, CIↃIↃXC, in-folio, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, p. 710 : « Non esset tamen error si quis diceret Antichristum nasciturum ex diabolo et muliere, eo modo, quo dicuntur quidem nati ex incubis dæmonibus, etc, » Ce chapitre est beaucoup plus clair que l'exposition correspondante de Malvenda, p. 131. On retrouve les mêmes opinions, données comme populaires, au XVII^e^ siècle, dans FAVYN, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, MCXX, in-4°, t. I, p. 12.

yeux l'horrible miniature où le diable est figuré sous les traits d'un Onocentaure (1) aux premières pages de certains manuscrits de *Merlin* (2). Heureusement que le diable Engingnart ressemble au luiton Malabron dans la chanson de Gaufrey :

> Che est . l . esperit qui Dex donna tel don,
> Quant il veut est cheval, quant il veut est mouton,
> Oisel, ou pomme ou poire, ou arbre ou poisson,
> De chen li donna Dex, nostre Sire, le don
> Que il se mueroit en chascune fachon,
> Et, quant il lui pleroit il seroit comm . l . hom,
> Que il n'aroit si bel en Franche le roion (3).

Comme il a le choix entre toutes les formes, il ne choisit pas la plus vilaine et se déguise en élégant « jouvencel ». Ainsi l'horreur du spectacle est atténuée, et cette scène de séduction d'Engingnart n'est guère plus choquante dans les idées du temps que la scène V du *Miracle de l'Enfant donné au diable* (4), ou que les scènes de Ruben et de Balla et d'Amon et de Thamar dans le *Mistere du Viel Testament* (5), ou même que telles scènes du XVII[e] siècle, dans les *Galanteries du duc d'Ossone* (6), par un auteur franc-comtois, Mairet.

L'imitation du roman de Merlin est si manifeste, que le texte de ce roman permet de corriger une leçon douteuse du mystère (7), et qu'elle en explique plus d'une singularité.

---

(1) Sur les Onocentaures, voir ALAIN DE LILLE, *Distinctiones Theol.* (Patr. Migne, t. CX, col. 882).

(2) Elle est reproduite dans les *Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage,* etc., par Paulin PARIS, tome I (entre les pages 4 et 5). Paris, Techener, MDCCCLXVIII.

(3) *Gaufrey*, éd. F. Guessard et P. Chabaille, p. 161, v. 5343 à 5349.

(4) *Miracles de Nostre-Dame par personnages,* éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, I, p. 9 et 10, v. 158.

(5) *Mistere du Viel Testament*, éd. J. de Rothschild, II, p 300, v. 6050. et IV p. 219 v. 32.056.

(6) *Les Galanteries, etc.*, acte III, scène II. (Bib. de la ville de Besançon, B.L. 3,562.)

(7) Le manuscrit porte, v. 256 (rôle d'Angingnars) :

> Je vois (*vais*) partout et loing et près
> Je cognois, etc.....

Il vaut mieux écrire et comprendre : Je *voi (video)*, d'après un passage

Les fils du diable sont d'une force et d'une précocité extraordinaires, comme l'attestent les graves traités de médecine cités par Malvenda, p. 131, 133, et non pas seulement les légendes populaires sur Robert le Diable, sur Alexandre (1) et

---

correspondant du roman de *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. 3 : « Ensi diroit cil les choses dites et faites priès et loing ». La phrase est au pluriel dans le début du *Merlin* en vers, à la suite du *Roman de Saint-Graal*, éd. Fr. Michel, p. 154, v. 3669 et sq.

(1) L'auteur du livre attribué à Alain de Lille (*Alani magni de Insulis explanationum in prophetiam Merlini Ambrosii libri VII*, Francofurti, typis J. Bratheringii, 1607, in-8°) ne manque pas d'énumérer tous ces fils illustres de démons incubes, et l'histoire fabuleuse d'Alexandre est de même citée au long dans le traité de Malvenda (*De Antichristo*, lib. III, cap. IV, p. 136-137). — M. P. Meyer a cité, dans *Alexandre le Grand dans la Littérature française du moyen-âge*, t. II, p. 97, un curieux portrait d'Alexandre à sa naissance, tiré de l'*Historia de præliis* : « Coma capitis ejus sicut coma leonis erat, oculi ejus magni et micantes..... *Dentes vero ejus erant acutissimi*, impetus illus fervidius sicut leonis et qualis in posterum debebat fieri figura illius significabatur. » Comparons à ce portrait celui d'un livret populaire : *La Naissance de l'Antechrist en Babillone, envoyée par l'ambassadeur de France estant en Turquie, jouxte la coppie imprimé* (sic) à Lyon et à Paris, par Laurent Locquehay, au bout du pont Saint-Michel MDCXXIII avec permission (16 p. in-8) (Bib. Mazarine, 35,284 et 56,551, 1re pièce). Ce livret lui-même, ainsi que le suivant, n'est très probablement que la reproduction plus ou moins fidèle d'une Lettre du grand-maître de Malte sur la naissance de l'Antechrist, en 1609, signalée parmi les *Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre* par M. Louis Paris. « Estant en la ville de Constantinople, faisant la charge d'ambassadeur, il nous est venu nouvelle qu'en la ville de Babilone, en une partie d'icelle Région, est né l'Antechrist d'une tres belle femme, mais commune et publique, le pere duquel ne se cognoist point, *il a les dents pointues* et le regard espouvantable, et de statue (*sic*) plus haute que deux autres, lequel au huictiesme jour de sa naissance chemina et parla en sorte qu'il fut entendu d'un chacun, disant au peuple qu'il estoit le fils de Dieu, et qu'en luy on devoit croire, et faict foy le dict denonciateur l'avoir veu et qu'à sa nativité feurent vus de grands signes, car le soleil s'obscurcit en plein jour, comme après certaine espace de temps retourna en sa clarté, la nuyt suyvant sa nativité l'on veid du ciel tomber un grand feu sur la maison et le jour suivant pleut de la manne et des pierres precieuses et furent veuz voller trois serpens effroyables et hideux, etc. » — Mêmes détails dans l'*Attestation par les chevaliers de Saint-Jean de Hierusalem* en l'isle de Malte de la naissance de l'Antechrist, né en Babylone, ensemble les signes espouvantables apparus en l'air, à Liége, chez Leonard Streel MDCXXIII (B.

tous les fils illustres de démons incubes. Leur naissance est signalée par des prodiges effrayants ; ils ont des particularités, des signes physiques qui annoncent à première vue leur force future et leurs grandes destinées (1). Robert de Boron était des plus modérés lorsqu'il nous montrait les matrones s'extasiant devant Merlin qui, « à peine fut-il né, qu'il

---

de l'Arsenal, théolog. 5110, in-12, 14 p.) : « Est nay un enfant en la ville de Bougdot autrement appellée Calka, proche de Babylone, duquel enfant la mère est fort vieille et de race incogneue, nommée Fort-Juda, du père l'on n'en a nulle cognoissance, l'enfant est de veue brune, la face et les yeux fort aggreables, *ayant les dents aigues en façon d'un chat,* les oreilles larges, la statue aucunement plus grande que les autres enfans, lequel incontinent après sa naissance chemina et parla parfaitement bien, sa parole estant entendue d'un chacun, admonestant le peuple et disant qu'il est le vray Messie, etc... D'avantage il s'est trouvé au milieu de Babylone une colonne de laquelle la moitié estoit blanche et l'autre rouge, estant escrit au pied d'icelle en langue Hébraique la venue de cest Antechrist et choses qui arriveroient à cause d'iceluy, etc. » — Enfin, le *Traitté de l'Ante-Christ, etc., par M. André Poirier, prestre,* Paris, chez Henri Sara et Anthoine Merieux, MDCLV (B. de l'Arsenal, theol. 5119, in-12), contient une gravure représentant « l'Antechrist né à Austrol près Babilone jouxte la copie tirée par Muley Azem, peintre arabe », lequel a eu soin de mettre en évidence « ces dents aigues ». — Ces livrets répètent avec plus de détails ce qu'en avril 1429 le cordelier Richard annonçait aux Parisiens de la naissance de l'Antechrist et des Juifs courant l'adorer à Babylone (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 235).

(1) Si la description des météores annonçant la naissance d'un héros est un lieu commun de la poésie épique, comme le dit M. P. MEYER (*Alexandre le Grand,* II, 97, renvoyant à G. PARIS, *Hist. poét. de Charlemagne,* p. 228), il semble qu'il y ait une nuance pour l'Antechrist. Les prodiges qui signalent sa naissance figurent déjà en partie dans la prophétie de la Sibylle *(Hic Incipit Prologus Regine Sibille)* qui a été imprimée par Tarbé à la fin (p. 106-113) de son édition du *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Méry, et qui est peut-être un fragment du roman ou de l'*Histoire des Sibylles* en vers de six syllabes, par Herman *(Hist. litt. de la France,* XVIII, 837) :

Et terre tremblera
Kant Antecrist naistra,
Soleil s'oscurera.....

Ici, les prodiges peuvent être un souvenir, une traduction libre du verset de saint Paul (II *Thess.*, II, 9) sur l'Antechrist : « Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, signis et prodigiis mendacibus. »

semblait avoir plus de deux ans » (1). L'Antechrist de cette pièce est aussi extraordinaire puisqu'à sa naissance la « demoiselle » ou la commère constate que depuis « plus de mil ans » (v. 448), il n'est pas né d'enfant aussi vigoureux, mais aussi c'est l'Antechrist. Il est vrai que ce trait jeté en passant est aussitôt oublié, car il eût été trop difficile à soutenir. C'est un enfançon à peine sorti du maillot qui reçoit la visite des diables. Il aura le temps de grandir et d'apprendre la magie à Bethsaïda ou à Corosaïm, tandis qu'Enoch et Elie annonceront sa venue, encore une version sciemment adoptée par notre auteur, car la plupart des interprètes de l'Apocalypse rejettent leur prédication au milieu de la grande persécution de l'Antechrist ou même après sa mort. Quand l'Antechrist reparaît, représenté par un second personnage comme à Lucerne, c'est, d'après la miniature, un adolescent d'une quinzaine d'années, et le temps même de sa réapparition ou plutôt de sa véritable entrée en scène est marqué non seulement par la Bible populaire de Geffroi de Paris (2), mais par le traité de saint Thomas d'Aquin. Aussitôt il est séduit dans le désert par Satan, qui lui trace son rôle et réclame son hommage. Ce n'est pas un hors-d'œuvre que ce pacte diabolique. La plupart des traités de théologie, les

---

(1) *Les Romans de la Table ronde*, par Paulin PARIS, II, 26. Dans le manuscrit Huth, reproduit par M. Gaston Paris (*Merlin*, t. I, p. 20), Merlin à neuf mois paraît avoir un an, ce qui n'a plus rien de singulier.

(2) B. N. Mss. Fr. 1526, R 119 v° :

Quant d'aage . XV. ans avra,
Adoncques preschier voudra,
Filz Dieu se fera et magistres.

Cf. saint Thomas d'Aquin, *De Adventu, etc., Antichristi*, éd. Fretté, tome XXVIII, p. 616 et sq. : « In qua ætate erit cum hæc incipient? Quia in adolescentia, *Ecclesiast.*, IV, 15 : « Vidi cunctos viventes qui ambulant sub « sole cum adolescente secundo, etc. »

D'après d'autres textes, l'Antechrist commencerait à prêcher à trente ans (Sermones *Dormi Secure* Dominicales, de adventu judicii sermo LXVI), ou à vingt-huit ans (d'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. Tuetey, p. 382).

livrets populaires, le drame de Lucerne, donnent à l'Antechrist un ange gardien qu'il abandonne ou qu'il chasse dès l'âge de raison pour suivre Satan (1). Il accepte donc librement sa mission maudite, il est responsable de ses actes, voilà ce que l'auteur de ce mystère a voulu indiquer aussi bien que celui du mystère de Modane (fol. 18 verso), qui le représente regrettant son orgueil et ses erreurs au jugement dernier. Quant aux dons de Satan, qui lui promet la richesse, la mémoire diabolique, la science universelle et la toute puissance, ils sont indiqués dans tous les livres depuis et avant le traité d'Adson.

> Les grans tresors de Salemon le saige,
> Et tous les ors de finance perdue
> Sont reservez pour faire ton passaige.

dit Eustache Deschamps (t. VI, 104) dans la Ballade *d'Antecrist*, et Juvénal des Ursins (2), de son côté, raconte longuement l'histoire d'un chevalier de son temps qui, s'en étant allé jusqu'au fond de l'Ecosse pour demander aux diables les trésors de Salomon, essuya un refus poli, parce que ces trésors étaient gardés pour l'Antechrist. Ainsi, toutes les idées de notre mystère s'expliquent par les légendes contemporaines. Les pactes diaboliques, comme celui de Théophile et celui que l'on vient de voir dans ce mystère, seront encore condamnés dans l'article III des décisions de la Faculté de

---

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Ibidem*, p. 616 : « ..... ex virtute diaboli confovebitur et implebitur Antichristus, non tamen erit in Antichristo diabolus ut in dæmoniacis; quia tunc non imputaretur ei peccatum, sed quia sic possidebit eum quod pro sua voluntate inclinabit eum cum consensu liberi arbitrii Antichristi; vel super illud II *Thess.*, II, 9, *cujus est adventus secundum operationem Satanæ*, glossa : non tamen sine consensu ut phreneticus qui culpam non habuit, quia sic vexaretur a diabolo, non imputaretur quodcumque haberet..... » Mêmes textes avec d'autres cités dans l'*Ymago* et par Malvenda, lib. III, p. 188, 190, etc.

(2) Ed. Michaud et Poujoulat, p. 425. — Dans l'*Enndchrist* (Strasbourg, 1472), l'Antechrist se fait alchimiste pour distribuer de l'or à ses partisans.

Théologie de Paris du 18 septembre 1398, à l'instigation de Gerson (1).

C'est aussitôt après ce pacte que l'Antechrist commence à prêcher les Juifs. Il a juste pris le temps d'aller changer de costume et de revêtir une robe fauve de cordelier, comme l'Antechrist de Strasbourg (1472). Le choix de ce costume (2) était tout indiqué puisque la tradition représente l'Antechrist comme un hypocrite, un Faux-Semblant, et un démagogue. Nul ordre en effet n'eut le verbe plus populaire et l'humilité plus fastueuse (3) que les Frères Mineurs ou Menus, comme ils s'appelaient; nul ordre n'avait déjà propagé et ne devait propager plus d'hérésies, jusqu'à soutenir que leur Fondateur était égal ou supérieur au Christ; nul n'avait excité plus de haines dans l'Université et parmi les curés, dépouillés de la prédication et des offrandes de leurs paroisses. Notre auteur était peut-être un de ces curés qui se rappelait le texte de saint Paul (II *Timoth.*, IV, 12) si audacieusement appliqué par Guillaume de Saint-Amour (4) aux Ordres mendiants.

Les premières paroles que prononce l'Antechrist :

En terre vien de par mon Pere (v. 586).

sont l'exacte répétition des paroles du Christ dans l'Evangile de saint Jean, XVI, 28 « *Exivi a patre et veni in mundum* »,

---

(1) GERSON, I, 212. Une faute d'impression a fait attribuer ces décisions à l'année 1389.

(2) Ce sont toujours les cordeliers qu'on choisit. Dans un *Recueil d'Emblèmes* fait pour Louise de Savoie (B. N. Mss. Fr. 12247, p. 6), que M. Omont a bien voulu me signaler, *Cautio*, ou Sage considération, soulève la robe d'un cordelier et trouve écrit sur sa poitrine cent mille trudaynes (tricheries).

(3) Nicol. de CLAMENGIIS, *opera omnia*, éd. Lydii, Lugd. Batav., Elzevir., MDCXIII, *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XXII, p. 26 : « De Mendicantibus et eorum inani jactantia et gloria. »

(4) *De Antichristo*, etc., Ire part., cap. XI, col. 1314 : « Spiritus manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum, *in hypocrisi loquentium mendacium.* »

et cette parodie des paroles sacrées va se répéter si souvent qu'il suffit de la constater une fois pour toutes. Notre Antechrist ne dédaigne pas non plus la Glose ordinaire de la Bible par Walerade le Louche, et il lui emprunte l'étymologie de son nom :

Je suis soulaus, je suis lumiere (1) (v. 1124).

Quant aux miracles qu'il opère, il n'a garde d'accomplir tous ceux que lui prêtent Adson et la légende, parce que ces miracles gêneraient ou ralentiraient l'action. Notre auteur a choisi pour lui les plus significatifs, il les a gradués et en a réglé l'effet. Tel est en effet l'égarement des Juifs qu'au premier miracle, à peine l'aveugle a-t-il recouvré la vue, ils voient, ils croient, ils sont abusés, ils se hâtent d'installer l'Antechrist dans le temple restauré de Salomon, et de frapper à l'effigie de leur nouveau Dieu des pièces de monnaie ou de « mériaux » qui leur serviront de signe de ralliement (v. 644). L'enlumineur du manuscrit ne s'est pas borné à représenter la frappe de ces mériaux, il a donné aux sectateurs de l'Antechrist de belles rouelles (2) en drap de couleur,

---

(1) Cf. Samuel BERGER, *la Bible française au Moyen âge*, p. 82 (citant REUSS, *Revue de Théol.*, 1857, p. 102) : « Le nombre de son nom qui est 666 dit autant con dic lux, ceo est di lumiere, kar Antecrist sera fausement dit lumiere, si com Jhesucrist veraiement est lumiere, vel latinis literis dic lux quia ipse se lucem esse dicet. » — Cf. saint Thomas d'Aquin, t. XXVIII, p. 622 : « Ipse enim usurpabit nomen veri solis et veri hominis, id est Christi, de quo dicitur *Joan.*, VIII, 12 : ***Erat lux vera,*** et infra 12 : ***Ego sum lux mundi.*** »

(2) *Bibliotheca mundi,* etc. Duaci, ex officina Baltazaris Belleri, anno MDCXXIV, in-folio, t. III, ***Speculum Morale, de persecutione Antichristi,*** p. 761 : « Et faciet omnes divites et pauperes, pusillos et magnos, liberos et servos habere characterem, id est aliquod signum Antichristi repræsentativum, vel ad litteram, insertionem sui nominis in dextera manu, aut in frontibus suis evidenter et materialiter, sicut hodie portant Judæi signa designantia ipsos esse Judæos..... »

Je signale ce texte curieux à M. Ul. Robert, qui a reproduit les rouelles du manuscrit de Besançon dans son étude sur les ***Signes d'Infamie au Moyen âge*** (p. 14, pl. XVI), déjà citée. Ainsi s'explique aussi probablement

comme en portaient les Juifs de son temps. Cette explication matérielle du fameux signe de l'Antechrist dans l'Apocalypse est déjà indiquée par Vincent de Beauvais, et nous en retrouvons une curieuse variante dans le *Jugement dernier* de Lucerne.

Il en est de même du miracle des pauvres enrichis. La Glose sur les versets 8-10 du psaume x, souvent citée et commentée par Guillaume de Saint-Amour (1), nous montre déjà l'Antechrist enrichissant les pauvres et affectant la charité, mais il fallait mettre la scène en action et la rendre ce qu'elle est, une des plus frappantes et des plus curieuses du texte. Même observation enfin pour le miracle

---

l'assertion inexacte d'Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, l. VIII, ch. xxxv), qui dit que « le roy (Jean le Bon), au mois d'octobre 1363, ordonna que les Juifs porteraient une rouelle ou platine d'estain sur l'espaule de la largeur de son grand seel. » L'ordonnance du roi Jean prescrit des rouelles de feutre, et il m'est impossible de dire s'il y en a jamais eu de métal pour les Juifs.

D'autre part, l'emploi des rouelles ou mériaux de métal est assez commun dans la période qui nous occupe. A l'exemple de saint Bernardin de Sienne, le cordelier Richard, en avril 1429, avait fait prendre aux Parisiens « des mesriaux d'estaing où estoit empreint le nom de Jhesus », qu'ils délaissèrent plus tard pour « la croix Saint-Andry » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 242-243). Dans le même *Journal*, p. 103, on lit, à la date de 1418, une curieuse conspiration des bourgeois de Soissons, Armagnacs, contre le parti bourguignon. « Item vray est qu'ils avoient fait faire monnoye de plon tres grant fason et en devoient bailler aux diseniers de la ville de Paris, selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la bande, et n'en devoient avoir [nul] autre que ceuxlà; et devoient aller parmy les maisons des diz bandez par tout Paris, à force de gens armez portant la dicte bande, disant partout : « Avez vous point de telle monnoye? » S'ils disoient : « Veez en ci! « ilz passoient outre sans plus dire. S'ils disoient : « Nous n'en avons point! » ils devoient tout estre mis à l'espée, et les femmes et enfans noyez. »

(1) *Psalm.* x, 8, 19 : « Oculi ejus in pauperem respiciunt, insidiatur in abscondito quasi leo in spelunca sua — Insidiatur ut rapiat pauperem; rapere pauperem dum attrahit eum — In laqueo suo humiliabit eum, inclinabit se et cadet cum dominatus fuerit pauperum. » Ce passage est appliqué à l'Antechrist par la *Glose* et souvent cité et commenté par Guillaume de Saint-Amour, c. 1313, 1336, 1383, 1384, etc.

du Corps ressuscité, qui lui aussi est classique, et qui figurait déjà dans le *Ludus de Antichristo* du XII^e^ siècle (1). L'évêque contemporain, Gerhoh de Reichersberg qui n'aimait pas les mystères de ce genre où l'église était envahie par la soldatesque, constate même avec satisfaction que l'acteur qui jouait le Ressuscité, mourut réellement sept jours après. Mais seul l'auteur de notre mystère a su amener, puis détruire d'une manière intéressante ce miracle banal; seul il a su interpréter avec vraisemblance la vieille expression populaire « avoir le diable au corps », qui est plus d'une fois mise en action dans l'épopée française (2) et italienne (3), et qui fut prise au pied de la lettre par le peuple et par les démonologues jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Si son exemplaire du

---

(1) GERHOH VON REICHERSBERG, opera inedita, cur. Scheibelger, 1875, I, 25, cité par W. Meyer, p. 15 de son étude sur le *Ludus de Antichristo* : « Contigit, ut comperimus, aliquando apud tales, ut eum quem inter ludicra sua quasi mortuum ab Elisæo propheta suscitandum exhiberent, peracta simulatione, mortuum invenirent. Alius item Antichristo suo quasi suscitandus oblatus (Vergl. v. 69 des Dramas) intra septem dies vere mortuus, ut comperimus, et sepultus est. »

(2) Voir le combat de Richard I, duc de Normandie, avec un cadavre animé par un démon (WACE, *Roman de Rou*, éd. Pluquet, I, 279-280, v. 5150), le combat analogue du lutin Malabron et de Robastre dans *Gaufrey*, éd. Guessard, p. 167, v. 5552, et celui de Payen Peverel et du géant infernal Geomago dans l'histoire de Fouke Fitz-Warin (*Hist. litt. de la France*, XXVII, 168).

(3) *Inferno*. XXXIII, v. 129, 132, etc. — M. A. GRAF (*Miti, leggende e superstizioni del Medio evo*, Torino, Loescher, 1893, vol. II, *Demonologia di Dante*, p. 99, 132, donne les exemples connus tirés de Césaire de Heisterbach et de Thomas de Cantimpré. Les récits de ce genre abondent encore dans les démonologies des siècles suivants. Les ligueurs soutenaient que le véritable Henri III, le vainqueur de Montcontour, était mort en Pologne, et que les Français ne voyaient plus que son ombre inepte, animée par un démon. Le roi Jacques I d'Angleterre prétendit même, dans un traité spécial, que le diable ne saurait opérer ni apparaître qu'en se glissant dans un cadavre encore chaud, et le poète Ben Johnson se moque de son souverain dans la farce : *Le diable n'est qu'un âne*. Satan s'adresse au diable Pug, qui a envie de se promener, et lui dit : « Tâche, mon pauvre Pug, de trouver une forme toute prête; je ne saurais t'en fabriquer une. »

traité d'Adson l'a mis sur la voie, ce qui du reste n'est pas certain, il a bien profité des indications de son texte (1). Et il faut lui savoir gré encore d'avoir essayé de faire de tous ces miracles des traits de caractère. Le Christ humble fait de grandes choses simplement, et demande le silence à ceux qu'il a guéris. L'Antechrist superbe leur commande d'aller partout proclamer ses louanges. C'est la distinction classique des « faux prophètes » signalée par Adson et par Pierre d'Ailly (2), mais mise ici en action sur le théâtre.

Nous voici arrivés au passage le plus important, comme on le verra plus tard, pour déterminer la date de notre mystère. Le signe le plus certain de l'avènement prochain de l'Antechrist et de la fin du monde, c'est la fin de l'Empire romain (3), et son démembrement ou sa division entre dix

---

(1) Les deux versions du traité d'Adson, dans la *Patrologie* Migne, disent simplement : « Mortuos in conspectu hominum resuscitari. » Le texte du tome CI, col. 1294, ajoute : « per incantationes diabolicas », sans rien spécifier. Mais les anciennes imitations françaises du traité d'Adson, comme le *Dialogue du pere et du fils* (B. N. mss. n. a. 4338, p. 90) sont plus explicites : « Il semblera qu'il resuscite les cors mors, et ce sera le deable qi entrera dedenz eulz et les fera aler. » Cette phrase vient du *Lucidaire,* lib. III, cap. x, col. 1163 : « *D.* Suscitabit mortuos vere? *M.* Nequaquam, sed diabolus ejus maleficiis corpus alicujus intrabit, et illud apportabit, et in illo loquetur, ut quasi vivum videatur. »

(2) Adson, *Patr. Migne,* t. CI, col. 1291. — P. d'Ailly, *De Falsis Prophetis* (dans les *Œuvres de Gerson,* t. I, p. 505) : « Quarto notandum quod unum signum potissimum ad cognoscendos falsos prophetas miraculis veris aut falsis vel fictis coruscantes est, si ex hujusmodi miraculis gloriam suam magis quam divinam laudem aut proximorum utilitatem quærant..... Nam Lucæ v, cum ipse leprosum mundasset, præcepit ille ut nemini diceret. Ubi glossa : tacere jubet nec taceri potest. Simile habetur Mathæi vii, et viii de surdo et muto sanato et de cœco illuminato similiter ix. Cum illumininasset duos cæcos, comminatus est eis dicens: videte ne quis sciat. Ubi dicit glossa quod in hoc dat exemplum jactantiæ vitandæ. »

(3) G. de Saint-Amour, *De Antichristo,* etc., I part., cap. iii, col. 1283 : « De signis propinquis (adventûs Antichristi et consummationis sæculi) et primo de cessatione Romani imperii » — Item. Bellarmini, *De Romano Pontifice,* lib. III, cap. vii, etc. — Malvenda, *De Antichristo,* lib. V, p. 401 à 452 et *passim*, etc.

rois qui se partageront le monde suivant la concordance de la prophétie de Daniel (VII, 7) avec l'Apocalypse (XIII, 1) sur « la bête à dix cornes ». A ces versets s'ajoute celui de l'apôtre saint Paul (II *Thess.*, II) : « Ne vous troublez point comme si le jour du Seigneur était proche, et que personne ne vous abuse ; il n'arrivera point que premièrement la révolte (*apostasia*, discessio) ne soit venue ». C'est pourquoi Tertullien exhortait les chrétiens à prier pour la durée de l'Empire romain, et l'Eglise le faisait encore au XVII[e] siècle, tous les ans, le Vendredi-Saint, en la bénédiction du cierge pascal, lorsqu'elle priait pour le « très saint » ou « le très chrétien Empereur romain », héritier des Césars et de Charlemagne (1).

Cette division de l'univers entre dix rois a déjà servi de cadre au *Ludus de Antichristo* allemand (2) qui désigne les rois par leur pays : le roi de Babylone, le roi des Francs, le roi des Teutons, etc. L'auteur de notre mystère se contente de donner à ses rois des surnoms, mais ils semblent significatifs. Dagobert doit évidemment désigner le roi de France, Audouart (Odoardus, Eduardus, etc.) tout aussi populaire dans son pays, le roi d'Angleterre et « Loriquaire » le roi

---

(1) *Missale Romanum*, ex decreto sacro sancti Concilii Tridentini restitutum, Pii V Pontif. Max. jussu editum et Clementis VIII auctoritate recognitum (Lutetiæ Parisiorum, apud Societatem Typographicam Librorum Officii ecclesiastici, MDCXVIII, in-folio), feria sexta in parasceve, col. 182 : « Oremus et pro Christianissimo imperatore nostro ut Deus et Dominus noster subditas illi faciat omnes barbaras nationes, ad nostram perpetuam pacem. (Si non est coronatus, dicatur Electo imperatore). »

(2) Avec une légère variante dans le *Ludus de Antichristo*, où il n'y a que sept trônes et sept rois, parce que, sur les dix rois de l'univers, l'Antechrist est censé en avoir déjà vaincu et tué trois, ceux d'Egypte, de Lybie et d'Ethiopie, suivant la prophétie de Daniel (VII, 8, et XI, 43 et 45). La même version est suivie dans l'*Histoire scholastique*, dans l'*Imago* et dans le traité de G. de Saint-Amour, col. 1381. La division classique des dix rois se retrouve ailleurs, notamment dans les prophéties de l'ermite Jean de la Rochetaillade, XIV[e] siècle, citées par Baluze, *Vitæ Paparum avenionien-siun*, t. I, p. 1459 : « Cum decem partes christianitatis sequantur antipapam. »

des Romains, ou l'empereur d'Allemagne, appelé plus loin « l'empereur » tout court (v. 1340). Au xv^e^ siècle, on appelait encore « Loricarts » les mercenaires venus d'Allemagne qui portaient la cuirasse (1), et tous les exemples de ce mot cités par Godefroy sont pris en mauvaise part. Peut-être faut-il rattacher à ce même groupe « des rois européens » ainsi désignés, sans plus, dans le *Jugement* de Modane (fol. 41 verso) Maillefer (2), le vaillant fils de Rainouart au Tinel. Mais ce nom pourrait tout aussi bien appartenir à l'autre groupe, à celui des rois qui règnent sur les autres parties du monde, l'Asie et l'Afrique, et qui sont affublés de noms orientaux, la plupart connus. Tels le Sarrasin Fierabras, encore populaire du temps de Rabelais, et qui de la chanson de geste avait déjà passé dans le *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Mery (3), le farouche Accoppart (4), Agollant de la *Chanson d'Aspremont*, Ysoart probablement cousin du géant Sarrasin Ysoré, qui vint si sottement se faire tuer et enterrer à Paris, dans la rue de la Tombe-Isoire. De tous ces noms, le plus curieux est celui de Malabrun avec

---

(1) *Le Mistere du Viel Testament*, éd. de J. de Rothschild ; *Glossaire*, par E. Picot, p. 357.

(2) *Hist. litt. de la France*, XXII, 531 :

Cele nuit fut *Maillefer* engendrez
Li plus fort ome qui de mere fu nés,
Mais à sa mere en fu li cuers crevez,
Trais fu del cors par endeus les costés.
Por ce qu'a fer fu de mere getez,
Fu en baptesme *Maillefer* apellés.

(3) Edit. Tarbé, p. 9 :

Comment as tu nom? Bras de Fer,
Dist il ; en la palu d'enfer
Recui regineracion ;
Je suis de Fornication
En cest munde princes potaires,
Et si sui en enfer notaires,
Pour mettre pechiés en escrit.

(4) Sur les Achoparts ou Acoparts, peuples barbares de l'Orient, voir l'article de M. P. Meyer, *Romania*, 1878, p. 437.

toutes ces variantes ou abréviations (1) (Malebrun, Malabron, Malabroin, Malbrun, Marbrun, etc.). Dans la miniature de notre manuscrit qui représente la délibération des rois uniformément vêtus de manteaux bleus et de robes rouges, on distingue, bien détaché du groupe, face à Dagobert qui lui adresse la parole, un certain Malabrun, portant sur la poitrine un plastron d'étoffe verte rayée d'or. C'est évidemment une étoffe de soie orientale, une sorte de « soudanin » à laquelle Malabrun a donné son nom, et cette miniature permet de restituer un passage du *Roman de la Rose* (2) que nos ancêtres lisaient bien, et qui a été mal à propos corrigé par Fr. Michel et par Godefroy. J'ai vainement cherché et fait chercher le nom du dernier roi oriental Aroflart ou Arrouflart, qui est très probablement forgé sur Rouflart. Ce nom de Rouflard appartient à un diable dans le *Jugement* de Modane, et le mot de Rufle, Rouflet, etc., désigne, comme on le sait,

---

(1) *Le Bastart de Buillon*, v. 1248 (cité par P. Meyer) : ***Marbrun*** l'Achopart. — Item, *Foulques de Candie*, éd. Tarbé, p. 16 : Morgant le Noir, qui fu nés a ***Marbrin***. — Item, ***Mystère de la Passion*** de Jean Michel, analysé par L. Paris, ***Toiles peintes et Tapisseries de la ville de Reims***, t. I, Ire journée, scène XXXI : ***Malbrun*** et Nepthalin, habitants de la ville de Naim; IIe journée, scène XXXVII : ***Malbrun*** dessert la table de Simon le Lépreux.

(2) *Le Roman de la Rose*, Amsterdam, Bernard, in-8, MDCCXXXIV, t. II, p. 369, v. 21-865 :

> Puis les luy oste, si essaye
> Com luy siet bien robe de soye
> Sandaulx, molequins, ***malebruns***
> Indes, vermaulx, jaunes et bruns
> Samits dyaprés, camelos.

Supplément au glossaire du Roman de la Rose, etc., Dijon, Sirot, MDCCXXXVII, in-8°, p. 243, ***Malebruns*** : « Il y a apparence que c'est une couleur des habits de soye que Pygmalion essayait à sa statue, peut-être est-ce une étoffe, etc. » Godefroy, citant le passage de Jean de Meun, d'après Roquefort, au mot ***Malebrun***, dit : « probablement faute pour galebrun, sorte d'étoffe. » Mais le galebrun est une étoffe de laine des plus grossières ! Quant à Fr. Michel, auteur des ***Recherches sur les Etoffes de soie***, il a modifié à tort tout le passage, et n'a rien expliqué dans son édition du ***Roman de la Rose***.

la pelle à feu. Rouflart est devenu un roi analogue à Agrappart, qui représente si souvent dans les mystères un diable muni de crocs, et qui dans la *Chanson d'Aliscans* (1) était un géant sarrasin à l'âme aussi noire que le visage. Ces interversions de rôles (2) sont des plus anciennes, et dans les textes latins les diables s'appellent déjà des Ethiopiens (3).

Voilà tous nos noms expliqués. Ces noms qui, dans la vie réelle, désignent déjà ou vont désigner de braves chevaliers ou de bons bourgeois (4), reprennent ici le sens traditionnel

---

(1) *Aliscans*, éd. Guessard et A. de Montaiglon, p. 182, v. 6055 :

Rois Agrapars fu de lede façon :
Lons a les crins desi que au menton,
Les elz ot rouges ausi come charbon,
Ongles aguz ausi come grifon.

(2) Nombreux exemples cités par M. A. Graf, *op. cit.*, II, 123.

(3) *Patr. Migne*, t. LXXX, p. 570, *Vita S. Sulpicii Pii* : « Spiritus duo teterrimi immanes, Æthiopum vultui similes. » — Chronique d'Adémar de Chabannes (*Mon. germ.*, etc , t. IV, p. 142 : « Diabolus qui primo eis in Ætihopis, deinde angeli lucis figuratione apparebat. »

(4) *Bibliothèque de la Croix du Maine*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 4 : « *Acopard* ou *Acophard* de Trun, mathématicien françois, et selon d'autres de Crun, étudioit à Bordeaux au college de Bruval l'an 1552. Il a écrit quelques pronostications imprimées à Rouen l'an 1552. »

Siméon Luce, *La France pendant la Guerre de Cent ans*, 1890, p 342 : « Prieurs de Saint-Martin des Champs au xv^e^ siècle... Le quart prieur D. Guillaume *Angollant*. »

Bibliothèque de la ville de Dijon, fond Baudot, n° 40, p. 297 : « Collation de ceste presente copie a esté faite à l'original en la Chambre des Comptes de Mgr le duc de Bourgogne et de Brabant à Lille, le 26^e^ jour d'avril, l'an 1436 apres Pasques par moy *Fierabras*. »

Col. des Doc. Inédits, *Cartulaire de l'Abbaye de St-Victor de Marseille*, t. II, p. 33 (anno 1045) : « Petrus... vicecomes guapincensis..., una cum filio meo *Isoardo*. » Ibid., II, 997 (anno 1218) : « *Isoardus*, bajulus. G. Adae. »

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, éd. P. Meyer, t. I, v. 4391 : « En *Isoartz* de Dia. »

L'Etat de la Provence dans sa Noblesse, par M. l'abbé R. D. B. (Paris, Aubouin et Emeric, MDCXCIII. in-12 : « Il y a trois familles en Provence du nom d'*Isoard*, lesquelles dans la dernière recherche de la Noblesse faite l'an 1667, donnèrent leurs armes blazonnées de même façon, savoir d'or à une fasse de gueules accompagnée de 3 loups naissants de sable, lampassez et armés de gueules, deux en chef et un en pointe... Les seigneurs de Che-

qu'ils avaient dans les chansons de gestes, et les premiers auditeurs du drame ont dû les reconnaître plus facilement et plus vite que nous. A tous ces rois, à la fois légendaires et contemporains (1), l'Apocalypse (XVII, 13) a tracé leur devoir : « Ils ont un même dessein et ils donneront leur force et leur puissance à la Bête, » à l'Antechrist, ils iront en corps lui rendre hommage, sans lui résister d'abord par les armes, comme ils l'ont fait dans le *Ludus de Antichristo*, et cette stricte observation du texte supprime bien des soldats et des difficultés.

Au reste tous les personnages de la pièce connaissent les textes aussi bien que les rois et l'Antechrist. Enoc entre en scène en citant l'Evangile de saint Mathieu (VII, 15) « Prenez-vous garde ès prophecies, » *Attendite a falsis prophetis*. Pour Elie, comme pour saint Grégoire le Grand, l'Antechrist est une bête venimeuse, *bellua venenum vomens*, car « c'est venins, non pas triacles (v. 530) » ; un nouveau Goliath (2) qui

---

nerilles prouvèrent leur descendance depuis Antoine Isoard, seigneur de Clemensanne et d'Esparron, qui le 11 de mai de l'an 1427 acheta la terre de Chenerilles, etc. »

Pierre VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, Ire part., p. 515 : « *Ysore* le Dechargeur (en 1328). » — CUVELIER, *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, éd. Charrière, t. II, Ire part., p. 271. Siège de Poitiers (1372) : « Là y ot . I . bourjois c'on nommoit *Ysoré*. »

Eustache DESCHAMPS, éd. de la Société des Anciens Textes français, t. VIII, p. 7. Lettre du 24 décembre 1398 :

> Neant moins *Maillefer* de Fismes,
> Subestitut ou fait des crimes.

— Archives de la Côte-d'Or, B 1058 : « Philippe dit *Maillefer* de Saint-Remey. » (15 juillet 1346.) — Pierre VARIN, *Archives législatives*, etc., IIe part., 1 vol., p. 324 : « Jean *Maillefer* le jeune, capitaine de l'Arbaleste. » (1604.)

Archives de Meurthe-et-Moselle, Dettes d'Estat 2, n° 5. Compte de sommes payées à Son Altesse de Lorraine en 1652. Signé *Malabroin* et Bacquet.

(1) Ce rapprochement paraît confirmé par les versets suivants ; mais le vers 530 rappelle aussi le titre d'un roman allégorique du XIIIe siècle, *li romans du triacle et du venin* (*Hist. litt. de la France*, XXIII, 246 ; JUBINAL, *Nouveau Recueil*, etc.., I, 360).

(2) « Hee crueuse beste sauvaige, etc. » (v. 1232). — Cf. *Moralium*,

périra comme le premier (v. 1232 à 1239) ; un hypocrite dont Dieu souffrira le règne pour les péchés du monde (2) (v. 516), qui sera si habile (3) que nul ne le pourra décevoir (v. 1507), mais qui finira par être trébuché en enfer avec toute sa geste « Veant la gent qui lor sera » (v. 520), *videntibus cunctis praecipitabitur*, comme il est dit dans le livre de Job (4). Le pape n'est pas moins érudit dans sa résistance. Si le discours qu'il adresse à l'Antechrist marque une certaine élévation de pensée et de style, c'est que cette pièce d'éloquence et de marqueterie est composée de trois longues citations de l'Apocalypse (1), du livre de Judith (2) et du Psaume L, 19 (3)

---

lib. XVIII, cap. XVI, col. 50 : « Golias hæreticorum superbiam signans, etc. » Item, lib. XXXIV, cap. XI, col. 726. — Dans le passage du Mystère, qui serait inintelligible sans cette explication allégorique, le « Roi d'Iniquité » désigne Saül, auquel David demande la permission de combattre Goliath. (I *Reg.*, cap. XVII.)

(1) « Ce qu'il fera c'est par souffrance, etc. » (vers 514). — Cf. *Moral.*, lib. XXV, cap. XVI, col. 313 : « Qui regnare facit hypocritam propter peccata populi, etc. »

(2) « Nulz homs ne vous puet decevoir, etc. » (v. 1507). — Cf. *Moral.*, lib. XV, cap. LVIII, col. 1117 : « Quis arguet coram eo viam ejus? »

(3) En enfer le trabuchera — Veant la gent, etc. » (vers 520). — Cf. *Moral.*, lib. XXIII, cap. XX, col. 697 : « Ecce spes ejus frustrabitur eum et videntibus cunctis præcipitatibur. » Tous ces versets de Job sont cités, avec le commentaire de saint Grégoire, par G. de Saint-Amour. Le dernier verset est également cité par saint-Thomas d'Aquin.

(4) Pren garde dont tu es venuz, etc. (v. 1408).

Apoc., II, 5 : « Memor esto itaque unde exciderís [et age pœnitentiam et prima opera fac. »

(5) Tu sés bien qu'en acier ne fer,
Ne en chevaux, ne en grans pompes,
Ne en buisines, etc. . . . . (v. 1414).

Judith., IX, 9-16 : « Sic fiant et isti, Domine qui confidunt in multitudine sua et in curribus suis, et in contis et in scutis et in sagittis suis et in lanceis gloriantur... — Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus virtus tua. »

(6) Mès cuers en tribulacion...
C'est à li plaisant sacrifices (v. 1422).

Psalm., L, 19 : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. »

de David, ingénieusement assemblées. On a vu d'autre part avec quelle rapidité les cardinaux renégats parcouraient le monde et revenaient annoncer sa soumission complète à l'Antechrist. C'est peut-être la seule fois que ces voyages rapides, si communs dans le théâtre du moyen âge, sont justifiés par les textes. Ces rouges cardinaux, messagers de l'Antechrist, ce sont les cavaliers de l'Apocalypse (IX, 17), « aux cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre »; « ils sont plus légers que les léopards, plus rapides que les loups et les aigles » disent encore les prophètes cités par G. de Saint-Amour (1). S'ils gagnent pacifiquement le monde, par la seule force de leur parole, c'est encore un calcul de notre auteur qui a substitué à la version d'Adson, son modèle ordinaire, celle d'un chapitre du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (2). Dans le traité d'Adson et dans le *Ludus de Antichristo*, l'Antechrist se met lui-même à la tête de ses armées pour triompher des dernières résistances, et c'est dans tout l'appareil de sa puissance militaire qu'il est foudroyé par le Seigneur. Cette solution semble plus grandiose, à moins qu'elle ne tienne du mélodrame. Combien plus imposant l'Antechrist de notre mystère qui agit de loin, sans armées et sans soldats, qui communique son éloquence et sa force mystérieuse à ses disciples et soumet l'univers par les seuls prestiges de la science, ou du savoir, comme le texte le dit expressément :

> Je voy en vous merveillieus signes,
> Partout estes sires clamez,
> Et chier tenuz et bien amez,
> Nuls homs ne vous puet decevoir,
> Savez vous pour quoy? Pour savoir. (v. 1508) (3).

---

(1) *De Antichristo*, III[e] part., cap. v, col. 1379 et col. 1420. « *Habaç.*, I, 2 : *Leviores pardis equi ejus*, id est prædicatores ejus, quia parvo tempore per totum mundum discurrent. »

(2) Voir la note de la page suivante.

(3) Comparez ces vers prononcés par un cardinal renégat au *Lucidaire* d'Honorius D'AUTUN, lib. III, cap. x, col. 1163 : « Tertio modo (Antichristus) sapientia et incredibili eloquentia clerum obtinebit, quia omnes artes et

Que faire cependant de ces troupes immenses, de ces armées de Gog et de Magog (1) qu'une tradition ininterrompue depuis Adson jusqu'à Joinville et à Christine de Pisan, prêtait à l'Antechrist, et qui défilent dans presque toutes les pièces analogues, françaises ou étrangères. Ces armées, notre auteur les rend au diable et il les laisse dans les coulisses. A la fin du monde seulement, après la mort de l'Antechrist, « trois esprits immondes sautent de la gueule du dragon », pour aller séduire les armées de « vingt-cinq contrées » de « Gayans et de Jupians » (v. 1763) et les soulever contre le ciel (2). Ce chiffre précis de vingt-cinq nous prouve que notre auteur avait sous les yeux une version fautive du traité d'Adson assez semblable à celle qui est dans le tome CI de la Patrologie Migne (3). Mais tout en conservant le chiffre d'Adson, il s'est rapproché de l'Apocalypse (xx, 7), et le drame ne perd rien à cette nouvelle interprétation.

La conclusion du drame est encore une traduction souvent littérale de l'Apocalypse et de l'Evangile de saint Mathieu. Si cette dernière partie paraît moins raisonnée, et calculée

---

omnem Scripturam memoriter sciet. Quarto modo mundi contemptores, ut sunt monachi, signis et prodigiis fallet. »

(1) JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, XCIII : « Li peuples Goth et Margoth qui doivent venir en la fin du monde quant Antecriz venra pour tout destruire. » — Les autres textes sur Gog et Magog sont réunis par M. Arthur GRAF (*Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, Torino, Lœscher, 1883, II, appendice, 507-563).

(2) *Apoc.*, XVI, 13 : « Et vidi [exeuntes] ex ore draconis,.... spiritus tres immundos, similes ranarum. » — *Ibid.*, XX, 7 : « Et seducet (Satanas) gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog et Magog, et congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris. »

(3) En effet, le texte du traité d'Adson, imprimé dans la *Patr. Migne*, t. XL, col. 1131 et sq., ne contient absolument pas le verset suivant qui est dans le seul texte reproduit, t. CI, col. 1296 : « Tunc exsurgent ab Aquilone spurcissimæ gentes, quas Alexander rex inclusit in Gog et Magogh. Hæc sunt viginti duo (Ms. Reg., duodecim) regna quorum numerus est sicut arena maris. » Le chiffre des royaumes a donc varié sur les divers exemplaires du traité d'Adson, et l'auteur de notre mystère devait avoir XXV et non XXII sur le sien.

que la première, et si elle semble reproduire la description classique du jugement dernier, telle qu'on la lit dans saint Jean Chrysostome, dans saint Bonaventure et tous les sermonnaires, elle offre pourtant des différences à noter.

Et d'abord les fameux Quinze Signes sont remplacés, comme dans le drame de Lucerne, par les sept fioles ou les sept plaies de l'Apocalypse (XV, XVI, XVII), d'où économie de temps et de miracles. De plus, ces sept plaies, convenablement espacées, sont suivies d'un court répit qui représente les quarante-deux ou quarante-cinq jours de délai que la plupart des interprètes de Daniel et de l'Apocalypse (1) accordent au genre humain pour se repentir après la mort de l'Antechrist. A qui cependant ce délai doit-il surtout profiter dans leur pensée? Quel est l'objet principal de la mission d'Enoch et d'Elie? C'est, comme le dit saint Augustin (*Cité de Dieu,* livre XX, ch. XXIX), « de ramener les cœurs des pères à la foi des enfants », de convertir les Juifs et de réconcilier la Synagogue avec l'Eglise (2). Innombrables sont les prophéties et les commentaires qui attestent cette croyance énergiquement affirmée d'ailleurs par Adson et par l'auteur du *Ludus de Antichristo.* Si l'on a souvent reproché aux hommes du moyen âge leur haine sauvage des Juifs, il reste démontré que cette haine devait mourir avant la fin du monde. Notre auteur a-t-il suivi cette tradition, a-t-il respecté le texte d'Adson? Evidemment non. Il nous dit bien (v. 1552) qu'après la résurrection d'Enoch et d'Elie, deux mille personnes abandonnent l'Antechrist, mais sans rien spécifier; ces renégats pourraient être des chrétiens ou

---

(1) Cf. G. DE SAINT-AMOUR, *De Antichristo,* IV[e] part., chap. XII, d'après la glose int. sur l'*Apoc.*, VIII, et sur Daniel, XII.

(2) ID., *Ibid.*, III[e] part., chap. XI et XII, col. 1396 et sq. — MALVENDA, lib. XI, cap. XIII et XIV. — Une trentaine de textes réunis par les PP. CAHIER et MARTIN, *Monographie de la cathédrale de Bourges,* p. 96 et sq. — A la fin du *Ludus de Antichristo,* on enlève le voile de la Synagogue, convertie par Enoch et Elie, et l'on célèbre sa conversion.

des païens. Il s'arrange au contraire pour nous montrer les Juifs expirant avec l'Antechrist, le blasphème à la bouche, et il leur applique, à eux seuls et dans toute leur rigueur, les versets les plus terribles de l'Apocalypse (XVI, 9, 10, 11).

A cette interprétation si rigoureuse, que l'on compare, avec toutes les nuances ou opinions intermédiaires, celle de Vincent de Beauvais qui, dans l'Epilogue de son *Miroir historial*, prédit, d'après cette même Apocalypse (VII), la conversion des Juifs dont cent quarante-quatre mille souffriront le martyre pour la foi chrétienne, et l'on sera frappé de cette singularité. Si les commentaires de l'Apocalypse non seulement ne l'expliquent pas, mais la contredisent, il faudra évidemment en trouver une explication historique.

Si terrible est l'approche du jugement que, tandis que la terre tremble, et que les rois désabusés s'agenouillent en invoquant le nom de Marie, « les Vertus des cieux elles-mêmes sont ébranlées » (1), et les anges du Paradis, les Chérubins, les Séraphins, saint Jean-Baptiste et les Apôtres viennent l'un après l'autre implorer l'intercession de la mère de Dieu. Le cortège est fermé par Judas Machabée dont une lacune d'un feuillet nous dérobe le discours commencé par la même invocation. A quel titre figurait-il ici ? Il est seul nommé dans la liste initiale des acteurs, il ne faisait donc point partie du groupe déjà populaire des Neuf Preux, il n'était pas accompagné non plus des héros épiques, Charlemagne, Roland, Guillaume d'Orange, Rainouart au Tinel qui habitent « vivantes topazes » la croix de feu du ciel de Mars dans le *Paradis* (XVIII, 43) du Dante, et sont plus d'une fois ainsi associés dans les sermons (2) ou dans les tournois

(1) *Math.*, XXIV, 29 : « Virtutes cælorum commovebuntur. »

(2) « O se Charlemagne le Grand, se Rolant et Olivier, se Judas Machabeus et Heliazar, se Matathie et les aultres princes estoient maintenant en vie et sainct Loys, etc. » — Bibl. Nat., ms. Colbert 7326, folio 91 verso, cité par l'abbé BOURRET, *Essai historique et critique sur les Sermons français de Gerson*, p. 89. Le sermon est traduit en latin dans les Œuvres de Gerson, éd. Ellies-Dupin, III, 991.

français (1). Judas Machabée, nous dit encore G. de Saint-Amour est le grand adversaire du roi Antiochus Epiphane qui est lui-même un des précurseurs ou une des figures de l'Antechrist. Mais Antiochus n'ayant pas paru, ce souvenir non plus n'a rien à faire ici. Le héros Machabée ne peut donc intervenir dans la pièce que comme le représentant de la Résurrection dans l'Ancien Testament, celui qui avait institué la prière pour les morts, comme le rappellent le *Rational* (2) de Durand et le *Jugement* français manuscrit de Modane (p. 54), et qui, en cette qualité, était honoré spécialement par l'Eglise.

La même lacune nous dérobe le commencement du discours de la Vierge que les artistes et les poètes (les auteurs de mystères en particulier) ont si souvent représentée s'agenouillant avec saint Jean Baptiste ou saint Jean Evangéliste devant le Souverain juge et implorant la grâce des hommes.

---

(1) *Récits d'un Bourgeois de Valenciennes,* éd. Kervyn de Lettenhove, p. 52-53 : « En l'an 1526, environ à l'issue d'Aoust, fut une feste en la cité d'Arras sur le marchiet du dit lieu. Sy y eult dedens trois chrestiens, trois sarasins et trois juifs... Charlemaine, le Roy Artus, Goddefroy de Buillon... apres le Sarasin Hector, Roy Ghonne, Roy David, *Roy Judas Macabeus* — Roy Judas Macabeus, Andrieu de Mouchy, bourgois d'Aras, qui porta pour la journée de gueulle à une fasse d'or, et en l'escu six merles d'or, et ses droites armes sont de gueulle à trois lyonceaux d'argent et rampant. » — La popularité de Judas Machabée doit tenir aux traductions plus ou moins libres ou plutôt aux poèmes français sur les Machabées. (Cf. P. MEYER, *Notices et Extraits des Manuscrits*, etc., tome XXXV, et *Bulletin de la S. des A. Textes français*, 1883, p. 45 à 54); déjà, dans la *Chanson d'Aliscans* éd. Guessard, p. 91, v. 3011-3012), le poète, pour dire que l'intérêt de sa chanson va redoubler avec l'ardeur du combat, dit qu'il n'y eut point de telle chanson depuis le temps de Machabée :

> Hui mais canchons commence à esforcier
> Ains tel ne fu dès le temps Macabier.

(2) DURAND, *Rationale divinorum Officiorum*, Lugdini apud hæredes Jacobi juntæ, in-8°, MDLXVIII : « *De Machabæis* cap. XX, et *De Officio Mortuorum*, p. 455. In missa pro mortuo dicitur quandoque epistola : *Vir fortissimus Judas* (II *Machab.* XII *cap.*). Quandoque, etc. : Nolumus vos ignorare de dormientibus sicut et cæteri qui spem non habent, *Thess.* IV, cap. XII. »

Mais cette intercession, rigoureusement condamnée plus tard par le cardinal Bellarmin, était dèjà discutée du temps de Gerson (1). Si elle s'explique au jugement particulier qui suit la mort de chaque homme, comment l'admettre au jugement dernier où le sort des damnés est fixé, où la Miséricorde s'efface devant la Justice? Pour tourner ou atténuer cette difficulté, l'auteur a dû vraisemblablement nous montrer la Vierge intercédant non pas seulement pour l'humanité, mais d'abord pour elle-même, pour les Anges et les Saints, qui craignent tous la colère divine. La réponse de Dieu au discours de la Vierge nous indique que tel était bien le sens de ses paroles, et le « livre de l'Antechrist » de l'Arsenal, déjà cité, et qui a été écrit en 1251, nous prouve (2) que cette solution, assez rare, était déjà ancienne.

Or vos conterai brev[e]ment
Cum se fera le jugement ;
Mes je ne voil en escrit metre
Fors ce que l'ai trové en letre,
Et en [e]scritures escrit.
Mes si samble que il en vit
Un saint, en une visïon,
Ne say se ce fu voir o non.
Quant tuit seront resuscité,
Si come je vos ay conté,
Et li Sires sera venu,
Et li angles o lui descendu,
Lors me semble que cil sainz die
Que ma dame Sainte Marie
Sera o le Seignor venue,
[Et] o les angles dexendue.
Nus iert qui posse de paor
Regarder envers le Seignor,
E li Ang[e]le trembleront
De la paor que il avront,

(1) GERSON, *Opera*, sermo contra luxuriam, *Dominicæ II Advent.*, t. III, p. 910 : « In adventu Domini nostri Jesu Christi, qui fiet in postremo judicio, tu, gloriosa Mater Dei, judicio in sua assistes majestate, sicut assistebas cum in magna pateretur pœnalitate, non quidem ad rogandum eum principaliter, quemadmodum solitum est te depingi cum sancto Joanne ex altero latere. Sed ad malos judicandos et bonos salvandos in quantum spectat ad reginam mundi et supremi judicis matrem. Et quoniam loqui debemus de tremendo hoc Adventu et de Adventu etiam qui sit in morte cujuslibet personæ, tunc enim apparet Jesus judex, supplicamus nos, pauperes creaturæ dignæ condemnatione, tu Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe, etc. »

(2) B. de l'Arsenal, ms. 3645, f° 18 v° à 20 r°. — Saint Hilaire (*Patr. Migne*, t. IX, col. 523) va plus loin, et nous montre la Vierge elle-même subissant le Jugement : « Si in judicii severitatem capax illa Dei Virgo ventura est, quis audebit a Deo judicari? »

Ne savront que il poissent faire,
Ne a quel fin il poissent traire.
Vers la Dame regarderont,
Ha autes vois si crieront :
Hoi ! ma dame sainte Marie,
Dame or ne nos oblie mie,
Roïne de Misericorde,
S'o toi plaist de nos te recorde,
Per ta piere (*sic*) (1) proie por nos,
Bien sumes si beisognos,
Dame Roïne gloriose,
Qui foe sempre bien eurose,
Pleine de peitié et d'amor
Proie por noz noistre Seignor
Qu'il ne nos rende cargé mie
De la nostre mauvese vie.
La Dame, quant elle entendra
Le cri, petié l'en prendra.
Car molt est douce por entendre
Ceus qui a lei se voillent prendre.
Pleine de pitié et d'amor,
Regardera vers le Seignor,
Et dira molt doucement :
Sire, ge vien sëurement
A toi, si cume a mon Seignor,
Et mon pere et mon criator.
Tu es mon fil et [es] mon peire,
Et je sui ta fille et ta mére;
Por ce sui devant toi venue,
Que j'en sui destroite et tenue
De proier toy devotement
De ceus qui a cest juement
Sont asemblé devant toy ici,
Se te proi qu'en ayes merci.
Le Seignor respondra brevment :
Belle mére, j'ai doucement
La vostre proiere entendue,
Mès ja lor sera ci rendue
Segont lor ovres la m'ire (2),
Car j'ai tote lor vie escrite;
Une boisine sonera
Maintenant, qui asenblera
Ceus qui seront resusité.
. . . . . .

C'est à ce Dieu, « qui est son fils et son père », que la Vierge adresse aussi sa prière, dans le mystère de Besançon, à Dieu qui vient d'annoncer le jugement, en se définissant lui-même par deux versets, l'un de l'Apocalypse, l'autre d'Isaïe, réunis dans les Concordances de la Bible. Mais d'ordinaire le Père investit le Fils de la suprême judicature, en vertu du verset de l'Evangile de saint Jean (v, 22) (3), et la scène est mise en action dans le Jugement de Modane, qui emploie ici deux personnages différents : Dieu le Père et Jésus-Christ. Dans le nôtre, un seul personnage est chargé des deux rôles, comme il ressort du texte et des miniatures. — Quand Dieu annonce le jugement, et plus tard, lorsqu'il reçoit les prières de la Vierge, il tient dans sa main

(1) *Prière* (?).
(2) Vers faux : *lor ov*[*e*]*res* (?).
(3) « Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. »

le globe du monde, puis il le dépose pour le jugement, rejette en arrière son ample manteau, découvre son flanc et apparaît portant dans la majesté de son triomphe les stigmates de son supplice. S'agissait-il simplement de faire l'économie d'un acteur? Mais c'est là une des idées les plus discutées par les théologiens, comme on le voit notamment dans le jugement dernier si connu qui remplit le XX^e^ livre de la *Cité de Dieu* (chap. XXX). Saint Augustin y insiste sur le verset d'Isaïe que nous avons retrouvé dans notre mystère (1). Il reconnaît que l'Ancien Testament semble plutôt désigner le Père comme le Juge ; mais il conclut que malgré les apparences, tous les passages douteux s'appliquent au Fils, aussi bien que ceux du Nouveau Testament. Par une interprétation analogue, notre auteur a identifié le Fils et le Père. Au verset de l'Evangile de saint Jean (v, 22) précité, il a opposé un verset du même évangile (XIV, 10) (2) et il a

---

(1) « Finis sum et Inicion..... Et trestout le temps ordonné » (v. 1792). — Cf. *Apoc.*, I, 8, et *Isai.*, LXVIII, 13 : « Ego ipse, ego primus et novissimus. Manus quoque mea fundavit terram, et dextera mensa est cælos. Ego vocabo eos et stabunt simul..... » — Un seul Juge paraît aussi dans le Jugement général rouergat, p. 194 : « Coma Dieu he home he jutge eternal. » Cette explication est probablement une des rares additions que l'auteur rouergat ait faite au modèle qu'il traduit.

(2) XIV, 10 : « Quia Pater in me est et ego in Patre. »

La même scène, dans un Jugement dernier joué en 1607, au collège de la Très-Sainte Trinité, à Lyon, excita une vive polémique entre les protestants de Genève, qui attaquèrent la comédie sur de faux rapports, semble-t-il, et les jésuites de Lyon, qui ripostèrent à leur pamphlet. « En cette comédie, dit le critique genevois, il y avoit divers personnages, entre autres un Dieu jésuitique et en après un Jesus-Christ à sa dextre. » — « Qu'est-ce mentir, si cela ne l'est (répond l'apologiste des jésuites). Vous sçavez qu'en toute l'action, aucun ne fut veu qui representast la personne de Dieu comme distincte de celle de Jesus-Christ, et qu'on exhiba seulement celle de Jesus-Christ comme de Dieu et homme, juge des vivants et des morts. Ce menteur devoyé est peut-estre quelque Nestorien, distinguant en Jesus-Christ deux personnes aussi bien qu'il y a deux natures, et en ce plus que Nestorien qu'il s'imagine qu'au Jugement un siege sera donné à la divinité et l'autre à l'humanité de Jesus-Christ. Car si telle n'eut été sa pensée, comment auroient-ils imaginé une si grande fourbe? Les jesuites

introduit à dessein le passage d'Isaïe dans le discours de Dieu, auquel il prête d'ailleurs volontiers d'autres versets du même prophète (1). Telle nous paraît la cause et l'explication de cette simplification méditée qui écarte toute discussion.

En voici une autre. Dans la plupart des représentations poétiques ou figurées du jugement dernier, on voit aux quatre angles de la terre, quatre anges chargés de réveiller les morts, suivant les versets XXIV, 31, etc. (2), de l'Evangile de saint Mathieu. Ainsi débute encore le poète Vaillant dans la *Cornerie* des Anges du Paradis :

> Quant les quatre anges corneront,
> Piteusement sera corné,
> Car cil qui n'est pas encore né
> Tremblera si le cor ne rompt.

Que si l'artiste dispose de peu de place comme celui qui a gravé le jugement dernier dans les marges ou l'encadrement des *Heures* de Simon Vostre, il s'appuiera sur un autre verset de Saint-Paul (*I Thess.*, IV, 15) (3), il ne représentera qu'un ange, ou plutôt qu'une tête d'archange, mais armée d'une trompette gigantesque, une véritable « trompette de Dieu » qui s'allongera du haut du Ciel sur la foule épouvantée. Comment se fait-il donc que, dans notre mystère, ces trompettes ou buisines soient embouchées par les quatre

---

sont trop versés aux saintes Ecritures pour ignorer ce qui est en saint Jean : Que le Pere ne juge personne, mais a donné tout jugement à son Fils, et puissance de faire jugement parce qu'il est fils de l'homme. L'escolier qui faisoit ce personnage s'appeloit Josué de Villemer, et n'y avoit aucun autre qui representast Dieu que ce drole vient appeler jesuitique. » Voir plus loin à la Bibliographie.

(1) Comparer au discours de Dieu dans *Isaïe*, XLV, 2 : ..... Portas æreas conteram et vectes ferreos confringam », les vers 1606-1607 :

> Il n'y avra ne clé ne serre
> Qui contre moy puisse durer.

(2) XXIV, 31 : « Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna : et congregabunt electos ejus a quatuor ventis. »

(3) *I Thess.*, IV, 15 : « Ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cælo. »

Evangélistes ? Remarquons de suite que cette représentation n'est pas originale, puisqu'on la retrouve antérieurement, avec une variante, dans une pièce du XII^e^ siècle, *Li ver del juïse :*

Or oiez la novele del grant jor del juïs.
Il sonerat en ciel mes sires sainz Mathius
. . . . . .
Lendemain sonerat Marcus en Orient,
Al tierc jor sonerat mes sires sainz Johans,
Al quart jor sonerat Lucas en camp florit (1).

Mais ces vers sont bien oubliés et notre poète ne les a pas lus. L'idée a paru si singulière à l'enlumineur lui-même que celui-ci a commencé, dans la grande miniature initiale du Jugement dernier, par représenter les quatre anges traditionnels, auréolés, ailés et sonnant de la trompette. C'est seulement dans le corps du manuscrit, où il était obligé de suivre le texte à la lettre, qu'il s'est décidé à donner la trompette aux quatre Evangélistes au nimbe uni et aptères (miniatures 72, 73, 74). Cette représentation explique tant de passages analogues qu'elle mérite bien un commentaire.

1° Le nom d'anges, indiquant non la nature, mais la fonction, désigne souvent les envoyés ou les porte-paroles de Dieu, les prédicateurs, les apôtres et plus spécialement les quatre Evangélistes (2).

2° Par une figure analogue, chez les écrivains latins et français, les Apôtres sont souvent appelés « les cloches », les « buisines » ou les trompettes du Seigneur (3). Ainsi s'expli-

---

(1) *Li ver del Juïse*, éd. Hugo von Feilitzen, Upsala, Berling, 1883, in-8°, p. 19.

(2) RUPERTI, *Abbatis Opera* (*Patr. Migne*, CLXIX, col. 804) : « Sanctis Apostolis vel prædicatoribus qui utique angeli Domini exercituum sunt. » — ID., *Com. in Apocal.* (*Ibid.*, CXIV, col. 1096) : « Recte igitur secundum has visiones, isti quatuor angeli, per medium cœli volant evangelizantes. »

(3) Honorius d'Autun, *Patr. Migne*, CLXXII, 588. — *Ibidem*, Raban. Maur, CXII, 877, et Rupert, CLXVIII, 19.

quent les vers du Renclus de Moiliens sur la conversion des infidèles :

> Es isles sauvages marines,
> Au son de ches douze buisines
> S'esvillierent chil ki dormoient (1).

Ainsi encore ceux d'Eustache Deschamps :

> ..... de Dieu les puissans champions,
> Qui coururent par toutes regions,
> Sonnans leurs douze bucines,
> En trois langues ebrieux, grecques, latines (2).

La tradition est si forte qu'un prédicateur du XIIIe siècle veut absolument que le nom de saint Paul signifie embouchure de trompette, « tube de boisine » (3), et qu'un autre compare le Christ en croix, entouré de ses apôtres, à un clocher muni de ses douze cloches (4). Buisines ou cloches, les deux noms sont encore particulièrement réservés aux voix les plus puissantes, c'est-à-dire aux quatre Evangélistes.

3° C'est toujours en vertu de cette idée et très logiquement que dans le fableau pieux de *la Cour du Paradis*, lorsque Dieu tient cour plénière et donne le bal aux Bien-

---

(1) *Li Romans de Carité*, éd. van Hamel, strophe CXCV, p. 104.

(2) Ed. Tarbé, I, 180. C'est aussi la leçon du ms. Asburnham, qui parait préférable à celle adoptée dans l'édition de la Soc. des Anc. Textes français, III, 116 : « Sonnans leurs doulces busines ».

(3) Maitre Regnaud de Reims en 1273, *Hist. litt. de la France*, XXVI, 434.

(4) Sermones *Dormi Secure*, de Passione Domini sermo XXV : « Christus enim habebat duodecim campanas, id est duodecim apostolos, quarum una penitus fracta fuit, scilicet Judas..... Alia campana fuit Christus qui in vita non cessabat sonare, id est predicare, tandem elevata est in campanile crucis. » — Cf. *Catal. gén. des Man. de la Bibl. de Besançon*, t. I, p. 78, n° 120. Livre contenant l'ordre de toute la sonnerie qui se fait dans l'illustre église métropolitaine de Besançon (1704). — Il y avait alors douze cloches dans le clocher de la cathédrale, et ce fut l'ébranlement produit par leurs fréquentes sonneries qui causa l'effondrement de cette tour, le 25 février 1729.

heureux, ce sont les quatre Evangélistes qui composent l'orchestre :

Les quatre Evangeliste i sont,
Qui la Cort toute esbaudir font,
Chascuns tint en sa main un cor,
Ne sai s'il fut d'argent ou d'or,
Ou d'autre métail vraiement,
Et cornoient tant doucement,
Hault et seri a longue alaine (1).....

Mais la mission des Evangélistes, on le conçoit, et celle des trompettes ou des cloches, est d'ordinaire toute autre. Elle est de rappeler aux hommes le jugement, comme en témoignent les sculptures et les inscriptions si communes sur les cloches, telle cette inscription du XVI^e^ siècle qu'on pouvait lire sur « la Charlotte » du clocher de l'église de Saint-Epvre, à Nancy :

Je suis la trompette effroyable
Du Ciel, criant incessamment :
Chestiens craindez du Jugement
De Dieu le jour espouvantable (2).

C'est pour cette raison que les quatre Evangélistes sont si souvent associés sur les cloches : c'est pour la même que leur tétramorphe (3) figurait dans la représentation du jugement dernier au-dessus du tombeau de Perinette Flamel, la femme du célèbre écrivain, au Charnier des Innocents, et que les quatre Evangélistes figuraient eux-mêmes, avec leurs attributs ordinaires et associés à saint Jérôme, dans un Jugement dernier (4) mimé, le jour de la Fête-Dieu, à Béthune, en 1549, par la corporation des Peintres et celle des Marchands de laine. L'art chrétien est même allé plus loin, et il n'a pas craint de

(1) *Fabliaux et contes*, publiés par Barbazan, nouv. édition par Méon, MDCCCVIII, III, 141.

(2) V. Léon GERMAIN, *Anciennes Cloches lorraines*, Nancy, 1885.

(3) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 678.

(4) « Remonstrances » pour le jour de la Fête-Dieu à Béthune, 1549, citées dans *Les Mystères*, II, p. 213 : « Paintres. Les quatre Evangelistes et saint Jerosme. Wantiers, marchands de laine. Le Jugement à plusieurs personnes. »

représenter avec des ailes et la trompette, non seulement les quatre Evangélistes, mais les Saints qui, comme saint Jérôme ou saint Vincent Ferrer (1), avaient particulièrement développé l'idée du jugement dernier. Ainsi s'explique la singularité de notre mystère et l'interprétation qu'il a donnée au verset de saint Mathieu. C'est une métonymie prolongée.

Quant au Jugement lui-même, annoncé par ces terribles trompettes, il est des plus simples quand on le compare aux mystères analogues, notamment aux mystères rouergats et savoyards. Comme dans ces mystères, le jugement a lieu sur place, dans l'enceinte même du cimetière qui figure la terre. Si la légende met toujours le jugement dans la vallée de Josaphat, si les voyageurs traversant cette vallée du Cédron ont soin d'y retenir leur place future, à droite, du côté des Elus, et de l'y marquer par une pierre solidement enfoncée dans le sol (2), il y a longtemps que les théologiens ont étendu la scène du jugement général à toute la Terre et abandonné l'explication populaire des mots Josaph et Jeosaphat (3). Mais, à la différence des autres mystères, le nombre et le choix des assesseurs de Dieu sont ici des plus restreints : ces assesseurs sont les seuls Apôtres qui se bornent à louer les bons et à blâmer les méchants en quelques mots ; ils ne songent pas à faire assaut de théologie avec les diables et les damnés. Quelques acteurs ou « entreparleurs » suffisent pour représenter la foule et l'effarement de l'humanité surprise par le dernier jour du

---

(1) Le P. Cahier, *Caractéristique des Saints*, p. 26, Ailes, et p. 778, Trompe de chasse. — Id., *Ibid.*, p. 778 : « On attribue à saint Jérôme le texte qui suit, souvent cité : « Soit que je mange, soit que je boive, soit » que je fasse toute autre action, je crois toujours entendre retentir à mes » oreilles cette redoutable trompette qui crie : Levez-vous, morts, et venez » au Jugement ! » Ces paroles ne semblent pas de lui, mais la pensée se trouve çà et là dans ses œuvres. »

(2) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 491.

(3) Joel, III, 2. Cf. saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, t. XXVIII, p. 610 : « Non enim [Christus] in valle Josaphat descendet ut dicit glossa super illo verbo Joel, III, 2. Hoc quidam pueriliter intelligunt... »

monde ou arrachée au tombeau. Les divers Etats ou conditions, au lieu d'être figurés par des groupes, sont représentés par un seul acteur qui les dépeint, et qui se peint lui-même dans une déclaration expressive. On croit entendre les acteurs d'une sorte de Danse macabre, ou bien d'un de ces « Enfers » populaires, encore représentés aujourd'hui dans les foires de Lorraine, et où l'exhibition rapide de damnés de toutes les conditions sociales sert de prétexte à d'inoffensives railleries. Mais celles de ce mystère ne paraissent pas inoffensives, et précisément parce qu'il contient, nous le verrons plus tard, des allusions à l'histoire contemporaine ou des personnalités, on doit en expliquer ou en restreindre d'avance la portée.

Et, en effet, les traits lancés contre la royauté ou le haut clergé sont ici d'une singulière violence. Avarice, rapines, débauches, adultères, le réquisitoire est complet, mais il est bien ancien, il est pour ainsi dire traditionnel dans l'art et dans la poésie (1), et l'on peut trouver pis. ***La Fleur des Commandements de Dieu avec plusieurs exemples et aucto-***

---

(1) Voir toutes les poésies latines sur le Jugement dernier, réunies par Ed. du Méril. — Les évêques et les nonnes égarées, les papes prévaricateurs figurent déjà dans les miniatures du Jugement dernier de l'*Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, et ils reparaîtront dans presque tous les Jugements dramatiques ou figurés du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Cf. dans les *Epigrammes* de Claude COLLET (1548) celle qui fut faite sur l'Enfer peint dans le cloître des cordeliers de Troyes, et qui est citée par l'abbé Gouget (*Bibl. française*, XI, 185) :

Aux cordeliers, un paintre d'excellence
Paignoit Enfer, a le veoir bien horrible,
Dedans lequel il meist en évidence
Papes, Roys, Ducz, souffrans peine terrible;
De tous Estats il y meist le possible.
Quelqu'un voyant cela luy feist demande
Pourquoy c'estoit qu'en ceste peine grande,
En ce palud et horrible manoir,
Un cordelier, un moine blanc ou noir
N'y estoit poinct; lors le Paintre respond :
Il y en a, mais on les peult veoir,
Pour ce qu'ils sont cachez au plus profond.

ritez extraictes tant des sainctes escriptures que d'aultres docteurs et bons anciens Peres (Paris, Phelippe le Noir, in-fol. goth. 1525)(1) nous a conservé l'histoire analogue de l'archevêque Udo, qui s'affichait avec une abbesse « religieuse de l'ordre de Cyteaulx, issue de chasteau royal », et que la Vierge fit avertir par trois fois au milieu de ses désordres : « Udo, fay fin au jeu, car tu as assez joué, *Fac finem ludo, quia lusisti satis, Udo* ». Trois mois après ce dernier avertissement, un chanoine en prières dans la cathédrale vit juger l'archevêque dans sa propre église par un tribunal présidé par le Christ et sa mère, qui le condamna à mort et le fit « décoller » cette nuit même, au milieu d'une épouvantable tempête. N'est-ce pas le sujet tout trouvé d'un Miracle de Notre-Dame? et qui sait si cette histoire édifiante n'a pas été représentée dans quelque Puy où les religieux et les prêtres se mêlaient aux laïques? Sans doute, la forme dramatique est bien autrement frappante et plus dangereuse que celle du récit. Il est probable que c'étaient surtout les laïques qui mettaient en scène ces histoires et d'autres semblables, rédigées au XIII^e^ siècle par le prieur Gautier de Coincy : mais il n'est pas démontré qu'ils en eussent le privilège. En fait, les Miracles de Notre-Dame ne contiennent rien de plus explicite que les aveux de l'Evêque, de l'Abbesse et de la Prieure (v. 2038-2063, 2196-2256) dans ce mystère, œuvre certaine d'un ecclésiastique, à plus forte raison que la confession du Riche clerc qui devait être si complète qu'une main pieuse l'a fait disparaître du manuscrit. Mais un évêque ne pouvait guère entrer dans sa cathédrale sans qu'il ne vît sculptés sur le tympan, au milieu des flammes éternelles, quelques-uns de ses prédécesseurs damnés pour des méfaits semblables. Qu'importait donc qu'on représentât devant lui, sur le théâtre, ce qu'il voyait ailleurs, ce qu'il retrouvait dans ses livres, ce qu'on lui disait

(1) Sur les sources anciennes de ce livre, voir la note de M. E. Picot (*Catal. de la Bibl. J. de Rotschild*, III, 336.)

tous les jours du haut de la chaire chrétienne? Qu'importait qu'on lui offrît sa part du sermon ou du mystère? Il était libre de ne pas la prendre et surtout de ne pas la mériter.

La même raison vaut pour la Reine coquette qui a « brisé son mariage » (v. 2093) et qui est, elle aussi, un des personnages ordinaires des Jugements derniers. Dans un des psautiers qui passent pour avoir appartenu à saint Louis, l'enlumineur qui peignait le Jugement et l'Enfer, a pris soin d'y faire une conception flatteuse pour la royauté ; il n'a représenté qu'un abbé et un évêque damnés, point de rois ni de princes (1). Mais les rois et les reines figurent ailleurs, en belle place, à Notre-Dame de Paris, à Bourges, à Troyes (2), où une des Vierges folles, entraînée par un diable, porte des fleurs de lys dans les cheveux. L'auteur de notre mystère était protégé par toutes ces traditions et justifié en partie contre tout soupçon de personnalités. Au surplus, il avait pris ses précautions et, tantôt excité, tantôt dérouté la malignité publique. Dans cette reine adultère, « trop orgueilleuse » (v. 2091), trop fière en habits, alors que les anciennes reines de France faisaient raccommoder leurs robes et celles des dauphins (3), il a peut-être voulu qu'on reconnût Isabeau de Bavière ; il l'a montrée emportée par le diable ou « l'ennemi » (v. 2481). Mais sur dix Rois, il n'y en a qu'un seul qui partage le sort de la Reine, et c'est Agollant, un roi étranger, un sauvage, qui paie pour tous (v. 2064).

---

(1) Cité par les PP. Cahier et Martin. *Monographie de la cathédrale de Bourges*, p. 174.

(2) Ch. Fichet, *Statistique monumentale de l'Aube*, 1887, p. 325 (cath. de Troyes, verrière du XIII^e^ siècle, quatrième lancette de la troisième fenêtre du chœur).

(3) Gerson (t. IV, c. 615), sermon prononcé devant le roi Charles VI en 1405 : « *Contra pomposum statum*... Interea notetur etiam tempus præteritum, quando et qualiter in camera computorum computabantur duodecim denarii aut duodecim solidi pro reparatione tunicarum Reginæ aut Delphini. Et sine prolixo recessu reducatur in memoria tempus Regis Joannis..... »

Il convient encore de faire la part de la convention ou de la fantaisie dans les rôles de l'Usurier et de l'Avocat. De tout temps, la chaire et le théâtre ont attaqué « les adorateurs de la croix d'argent » gravée sur les monnaies, les usuriers qui « vendent le temps, le bien commun de toutes les créatures » (1). Dans un seul mystère il semble que le beau rôle ait appartenu à un usurier parisien converti, et ce mystère du XV^e^ siècle est perdu (2), il faut en deviner le sujet avec plus ou moins de vraisemblance. L'usurier chrétien qui paraît dans le Jugement dernier de Besançon est accompagné de sa femme, de son petit enfant, et de la nourrice qui partageront et qui redoubleront son supplice, qui seront liés avec lui « dans le même fagot », suivant l'expression énergique de saint Grégoire le Grand, dont les livres ont si souvent et

---

(1) *Le Songe du Vergier*, chap. CLXIV : « ..... De rechief, c'est chose repugnante au cours des choses naturelles qui est commun à toute chose, car l'usurier veult vendre le temps qui est commun à toute creature; car, quant il preste C francs jusques à certain temps, et pour le terme donner et ottroyer, il en veult avoir autretant de surcrois, certes il vent ainssy celluy terme et le temps, laquelle chose est tres damnable, ***cum tempus sit mensura motus celestis quo omnia corpora gubernantur,*** le temps est la mesure du mouvement céleste ouquel tous les corps sont gouvernés. » — La même idée est développée dans un sermon de saint Bernardin de Sienne (*Opera*, Parisiis, Dionys. Moreau, MDCXXXV. in-folio, p. 769), qui la commente et nous montre tous les éléments se réjouissant de la damnation de l'Usurier : « Etiam cœli cum luminaribus suis quodam modo voce proclamant dicentes : Ad ignem, ad ignem, ad ignem. Planetæ etiam clamant dicentes : Ad profundum, ad profundum, ad profundum. Elementa etiam sæviunt contra illum dicentia, ad tormenta æterna, ter. »

(2) Le *Catalogue d'un Libraire du* XV^e^ ***siècle***, publié en 1868 par M. Achille Chéreau (Paris, Jouaust, in-24) et cité par M. Petit de Julleville (t. II, p. 682), contient parmi les Mystères, sous le n° 206, un ***Theobaldus***. L'absence du mot ***saint*** devant ce nom permet de croire qu'il s'agit d'une légende populaire rapportée par Césaire de Heisterbach (distinct. III, cap. XXXII, *De contritione Theobaldi usurarii Parisiensis*). L'évêque Maurice de Sully aurait conseillé à ce Theobald ou Thibaud de consacrer son argent à la construction de Notre-Dame de Paris, mais Pierre le Chantre fit rendre cette fortune aux victimes de l'usurier. Voir ce récit discuté dans ***Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1196***, par Victor MORTET (Paris, 1890, in-8°, p. 109).

si longtemps influé sur la figuration du jugement au moyen Age (1). Mais jusqu'à quel point ces idées sur les usuriers ont-elles été adoptées par l'Eglise? Interrogeons les décisions du Concile de Paris de 1213, qui fut présidé par le légat Robert de Courçon, celui-là même qui figure si plaisamment dans la *Patrenostre a l'Userier* (2), et qui s'occupa spécialement de cette profession.

X Statut. « Si la femme d'un usurier prend auprès de son mari les intérêts des lèves, elle pourra en conscience vivre, mais cependant avec épargne, de ce que son mari lui donnera sur la dépouille de ses débiteurs.

« Mais si elle trouve le cœur de son mari insensible et qu'elle ne puisse l'amener à une juste restitution, elle devra chercher de toute manière à se séparer de lui, non pour le lit, mais pour la table et les repas, et mendier auprès de ses amis ou du premier venu sa nourriture et son vêtement plutôt que de recevoir l'un et l'autre, à peine de péché mortel et

---

(1) S. Gregorii Magni, *Moralium*, lib. IX in cap. x B. Job (*Patr. Migne*, LXXV, col. 913 et 915, S. 333) : « *Colligite primum zizania et ligate ea in fasciculos ad comburendum*, Matth., xiii, 30. Nimirum fasciculos ad comburendum ligare est hos qui æterno igni tradendi sunt pares paribus sociare, ut quos similis culpa inquinat, par etiam pœna constringat, et qui nequaquam dispari iniquitate polluti sunt nequaquam tormento crucientur..... » *Ibidem*, cap. lxvi, p. 915 : « Sequaces quosque suos in tormento reprobi flamma illustrante visuri sunt, quorum amore deliquerunt, quatenus qui eorum vitam carnaliter contra præcepta conditoris amaverant, ipsorum quoque eos interitus in augmentum suæ damnationis affigat... ut pœnam propriæ punitionis exaggeret illa auctori præposita carnalis cognatio, pari ante oculos ultione damnata. »

On peut voir une scène de Jugement dernier, avec fagots et groupes de ce genre, peinte par J. de Besançon, et reproduite, sans l'indication de l'origine, par M. Paul Durrieu (*Un grand Enlumineur parisien au* xv^e^ *siècle*, *Jacques de Besançon*, *et ses œuvres*, Paris, H. Champion, 1892, in-8°, planche II, p. 20). — Les mêmes tableaux reparaissent au xvii^e^ siècle dans un ouvrage de théologie (Thomæ Stapletonii Angli sacræ theologiæ professoris, etc., *Opera*, Lutet. Parisiorum, mdcxx, in-folio, t. IV, I^re^ part., p. 97, 108 (B. N., D 2500), que je cite à cause de l'ex-libris (Ex dono *D. de Fontenelle* R. P. Bonaventuræ Aurelianensi).

(2) *Fabliaux*, etc., éd. Legrand d'Aussy, III, 95.

tenant à l'idolâtrie, comme celui de l'abominable usure.

« Si sa santé dépérit, si la vieillesse ou la maladie (*decrepita vel leprosa*) ou un abandon général la réduit à ne trouver à l'article de la mort du pain chez personne, dans cette extrémité, elle peut accepter du pain de son mari, mais toujours avec la ferme résolution de restituer dès qu'elle le pourra ce qu'elle aura ainsi partagé. »

« Nous ordonnons la même chose aux enfants et petits-enfants des usuriers, dès qu'ils peuvent voler de leurs propres ailes, car de même que les petits des corbeaux, avant de se couvrir de plumes, sont censés se repaître, non de carnage, mais de la seule rosée du ciel, de même les enfants ne sont censés exempts de la malice de leurs pères que pendant le temps où, trop jeunes encore, leur cœur ne peut y consentir (1). »

On voit maintenant ce qu'il faut penser de la théologie de notre auteur, qui envoie à la damnation un enfant d'usurier à la mamelle, y compris sa nourrice ; il est plus rigoriste que le pape ou son légat. Au reste, la présence de cet enfant dans un Jugement dernier suffirait pour démontrer que ce mystère est d'une époque assez basse. Dans tous les Jugements derniers sculptés, antérieurs au XIV^e^ siècle, et même beaucoup plus tard, on ne voit ni enfants ni vieillards. Quel que soit l'âge où ils aient quitté le monde, les morts ressuscitent tous adultes, en pleine force, avec l'âge parfait de trente ans qui est celui où le Christ triompha de la mort. Les artistes aussi bien que les théologiens suivent sur ce point la doctrine nettement développée par saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (liv. XXII, ch. XV), doctrine reproduite dans le *Luciaire* (liv. III, ch. XI) d'Honorius d'Autun et dans le *Miroir historial* (Epil., ch. CXIII) de Vincent de Beauvais et ailleurs. L'auteur du mystère de Besançon s'est donc écarté sur ce

(1) Traduction insérée dans les *Notes et Extraits des Man. de la Bibl. Nat.*, VI, 206 et sq.

point d'une tradition constante, et, en faisant comparaître des morts de tout âge devant le trône du souverain Juge, il a peut-être voulu interpréter d'une manière nouvelle un verset de l'Apocalypse (XX, 12) « Vidi mortuos, magnos et *pusillos* stantes in conspectu throni. »

Le rôle perdu de l'Avaricieux, qui ne figure plus que dans la liste des acteurs, devait probablement doubler celui de l'Usurier et développer le mot de saint Grégoire le Grand. « Tu n'as pas fait la charité? tu es un meurtrier. *Non pavisti*? *Occidisti*? » Il n'y a pas à s'étonner de ces répétitions ni du fait que l'Usurier est le seul personnage qui soit apostrophé par Dieu (v. 2130). Dans un sermon célèbre sur le chapitre VI, 19, 21, de l'Evangile de saint Mathieu, saint Augustin avait, de même, montré la nécessité de l'aumône, et expliqué pourquoi « les œuvres de miséricorde doivent être *seules* rappelées au jugement dernier » (1). C'est ce qui a lieu dans ce mystère. Quant à la réplique de l'Avocat qui tire la moralité du débat et proteste contre le jugement, c'est une ancienne habitude des sermonnaires de prêter aux hommes de loi des plaisanteries tirées de leur pratique (2). L'avocat ne manque pas à la tradition et s'écrie :

> Cette sentence est trop crueuse
> Pour nous; n'en pouons appeller (v. 2472)?

Le trait vient en droite ligne de saint Bonaventure qui l'avait développé très sérieusement (3). C'est la dernière addition que l'auteur ait faite aux textes sacrés. Tout le dia-

---

(1) *Matth.*, VI, 19, 21 : « Nolite vobis thesauros condere in terra. » — *Patr. Migne*, XXXVIII, 406, 407 : « Opera misericordiæ sola commemoranda sunt in judicio. »

(2) LECOY DE LA MARCHE, *La Chaire française au moyen-âge*, p. 280.

(3) *S. Bonaventuræ Opera*, Lugduni sumptibus Ph. Borde, etc., MDCLXVIII, in-folio, t. V. 323, *De generali Judicio* : « Latio sententiarum debet fieri quo non possit appellari. Quia vero pura creatura authoritatem non habet summam a qua appellari non posset, hinc oportet quod judex noster Deus sit ut judicet, etc. »

logue du Christ (v. 2411 et 39) (1) avec l'Homme juste et les damnés est traduit de l'Evangile de Saint Mathieu (xxv, 34, 46). Ce sont les apôtres qui reçoivent les Elus au Paradis, comme l'indique la Prière liturgique pour les Agonisants. Quant au diable Rapillart qui conduit les damnés aux Enfers, il ne manque pas d'employer (v. 2482), le verset 7 du Psaume xxiii (2), qui reparaît en latin dans la *Résurrection* du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève publié par Jubinal (tome ii, p. 339), et qui fait partie de deux offices de la Semaine Sainte :

Princes d'Enfer, ouvre tes portes (v. 2482).

Somme toute ce Jugement finit avec une grande simplicité. Il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir pas employé toutes les citations théologiques et les formes juridiques si accentuées dans le *Jugement général* rouergat et dans celui de Modane. Ces formes appartenaient déjà au xiv^e^ siècle, et elles ne feront que se développer jusqu'au xvii^e^, où l'on verra un théologien décrire, en 643 pages grand in-quarto, et avec tous les termes de la procédure, « la Chambre ardente » du Jugement dernier prédite par le verset de Sophonie, i, 12, « *Scrutabor Jerusalem in lucernis* (3). »

---

(1) Ce dialogue reparaît, du reste, plus ou moins allongé dans presque tous les Jugements dramatiques.

(2) Attollite portas, Principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ. » Ce verset célèbre, point de départ de l'évangile de Nicodème, fait partie de l'office du matin du dimanche des Rameaux et de l'office du Samedi-Saint à Ténèbres.

(3) (B. N. théolog., D n° 3790). — *Traité du Jugement dernier*, par le P. Hyacinthe Lefebvre (dédié au chancelier P. Séguier), Paris, Thierry, 1671, in-4° : « La pratique criminelle des Tribunaux de la Terre enseigne huit formalités qui sont nécessaires pour faire et finir au criminel jusques à sentence deffinitive inclusivement, scavoir l'Accusation, l'Information, l'Ajournement personnel ou décret, l'Interrogatoire, le Récollement et confrontation des Témoins, le Jugement du Procez, la Prononciation de l'Arrest et l'Exécution. Ce traité fait voir que le Filz de Dieu les observera toutes en son Jugement dernier, avec l'étonnement des Anges, avec la consternation des Hommes et avec la terreur des Démons. J'ay reduit ce Traité du

On vient de voir les sources principales du *Jour du Jugement* de la bibliothèque de Besançon. En marchant pas à pas et en essayant de ne rien avancer sans preuves, nous avons cherché à déterminer la profession de l'auteur. La violence de ses plaintes contre les désordres des couvents de femmes et les exigences fiscales des évêques paraît bien indiquer qu'il appartenait au clergé séculier D'autre part sa connaissance des livres sacrés et de leurs interprètes qu'il traduit à chaque instant sans prévenir, et qu'il faut démêler sans la moindre indication, cette connaissance dénote bien un théologien érudit. A côté de ces livres sacrés, l'auteur possédait aussi quelques romans, peut-être le *Roman du triacle et du venin* (1), certainement le roman de *Merlin, Agolant* ou *Aspremont*, et quelques autres qu'on voit figurer dans plus d'une bibliothèque ecclésiastique. Les vers 1503 à 1506 sont certainement une réminiscence des vieilles sentences de Caton ou des philosophes :

Il n'est sire de son pais
Qui de ses hommes est haïs,
Bien doit estre sires clamez
Qui de ses hommes est amez.

Le style même et la composition de la pièce suggèrent des rapprochements plus importants. Cet auteur qui a tant lu écrit très rapidement. L'abondance de ses rimes léonines prouve qu'il est adroit versificateur, et cependant les petits vers de huit syllabes à rimes plates lui suffisent partout sans le moindre intermède lyrique. La seule poésie qu'il recherche est celle des faits et du spectacle, mais ce spectacle, il s'entend à le bien régler. S'il ne se pique pas d'analyser les

---

Procez criminel du Jugement dernier dans XXII Discours que j'ay rendus les plus courts qu'il m'a esté possible, etc. » Les discours eux-mêmes, divisés en articles, renvoient aux ordonnances, à l'arrest des grands jours de Moulins, etc.

(1) Voir la note sur le vers 530 : « Quar c'est velins, non pas triacles », cité précédemment.

sentiments, de développer les caractères, il sait construire un plan et varier les scènes. En dépit des bizarreries du sujet, et malgré quelques interruptions du dialogue, l'action marche sans s'arrêter et circule à travers « les mansions », comme le filet de plomb à travers les mailles d'une verrière. Les acteurs se meuvent à l'aise, isolés ou par groupes, et celui qui a réglé ces défilés n'en est pas à son coup d'essai, il a des exemples sous les yeux, il a l'habitude du théâtre, comme le théâtre lui-même a déjà ses habitudes, ses genres ou ses distinctions et ses titres de pièces, ses scènes traditionnelles, tristes, joyeuses, naïves, grossières, ses formules et ses procédés de style. Peu de récits et le plus d'action et de tableaux possibles, de tableaux qui ne laissent rien à deviner. Si, par certains traits, cette pièce rappelle les miracles de Notre-Dame, par le style surtout et par la versification elle se rapproche des mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, publié par Jubinal. Ceci va très loin. En comparant le texte de ces mystères Sainte-Geneviève et celui du *Jour du Jugement*, on ne tarde pas à noter des coincidences de rimes, d'expressions, de vers, de passages entiers; en d'autres termes, ces coincidences sont des réminiscences et supposent l'imitation d'un côté ou d'un autre. Duquel, on se gardera bien de le préjuger. Constatons d'abord le fait, ou les rapprochements.

Le Martire S. Estiene, tome I.	**Le Jour du Jugement.**
Savez comment nostre Seigneur,	
De tous les plus grans le greigneur,	Dieux sans fin, sans commencement,
Nous a esleus et envoiez	Nous a par dessa envoiés
Pour avoier les desvoiez. (p. 9.)	Pour ravoier les desvoiez. (v. 1208.)

La Conversion de S. Denis.	**Le Jour du Jugement.**
En ame et en corps ne doubtez.	Entrecriz est Dieux, n'en doubtez.
— Escoutez, seigneurs, escoutez. (p. 43.)	— Escoutez, seigneur, escoutez. (v. 844.)

Qu'il est et vrais hons et vrais Diex. (p. 48.)

Il est [et] vrais Dieux et vrais hom. (v. 485.)

Commant cest aveugle est garis;
Est-ce biau miracle et apert?
— Monseigneur clèrement apert. (p. 55.)

De ma clarté qu'avoie perdue,
Et veci qui (le) m'a rendue
Si belle conme il y appert.
— Bien sont vostre miracle appert. (v. 1038.)

Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul.

Là, en ame et en corps yront
Ceulz qui de cuer le serviront. (p. 65.)

Le Jour du Jugement.

Ceux qui de cuer vous serviront.
— Quant de ce monde partiront. (v. 1008.)

Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons.

Batez-moy ces deux pautonniers
Qui sont de ces maulx parsonniers. (p. 123.)

Le Jour du Jugement.

Pappes, trop forment eschauffé
Te voy, et ces deux pautonniers;
De tes maux seront parsonniers. (v. 1470.)

La Nativité de N.-S. J.-C., tome II.

La Trinité qui sans fenir
Fut et est et tousjours sera. (p. 4.)

Le Jour du Jugement.

Disons tuit a celluy loange
Qui est, qui fu et qui sera. (v. 2523.)

Vien-t'en en Paradis terrestre,
Car il y fait bon et bel estre. (p. 5.)
(Cf. *Résurrection*, p. 319.)

Et mis en paradis terrestre,
En cel biau lieu, en cel bel estre. (v. 22.)

Ha : mon Seignenr, j'ay trop mespris
Vers vous. . . . . (p. 10.)

Sire, vers vous ay trop mespris. (v. 1735.)

Mez aiez en Dieu bonne espérance. (p. 18.)

Aiez en vous bonne esperance. (v. 377.)

Alons-nous-en, ma douce amie. (p. 40.)

Or en alons, ma douce amie. (v. 401.)

Or nous mettons touz à la voie.
— Bien devons tuit demener joie. (p. 63.)

Ains en devons tuit mener joye. (v. 355.)

Le Geu des Trois Roys.	**Le Jour du Jugement.**
Chascun de nous sy doit savoir Que nous devons le cuer avoir. (p. 80.)	Chascun de nous si doit savoir Que gaangnié avons grant avoir. (v. 196.)
A vous me rens et corps et âme. (p. 107.)	A vous je doing mon corps et m'ame. (v. 736.)

La Passion de Notre Seigneur.	**Le Jour du Jugement.**
Sire, se Dieu me doint santé. (p. 144.)	Belle, Mahons vous doint santé. (v. 316.)
	Lasse doulente, que feray ge? (v. 410.)
Lasse chétive, que feray-je? (p. 145.)	Lasse chetive, que feray? (v. 2108.)
Il ne perdra mie sa paine : Pour verité le vous tesmoigne. Touzjours en nostre compaignie Seront. . . . . (p. 148.)	Il ne perdront mie leur poinne, Pour verité je vous tesmoingne, En Paradis trestuit seront Decoste moy. . . . . (v. 1122.)
Et ceulx qui en moy croient et vivent Ils aront joie pardurable : Hors seront de la main au deable. (p. 152.)	Cil qui a vous ce sont randu Seront en joye pardurable, Hors seront de la main au dyable. (v. 754.)
. . . . . conforter. — Jhesu, je ne me puis porter. (p. 153.)	. . . . . conforter. Ma suer, plus ne me puis porter. (v. 406.)
	Fol sont trestuit cil sanz doubtance
Jhesu	Qui ne croient ces vertus belles. (v. 421.)
. . . . .	
Fous sont tous ceux et toutez celles Qui ne croient voz vertuz belles : En vous croist vertu et habonde. (p. 154.)	Envers touz ceux et toutes celles Qui croient en voz vertuz belles. (v. 798.)
Povoir avez suz tout le monde. (p. 154.)	Quar j'ay pouvoir sur tout le monde. (v. 589.)
Jasque, savez que nous ferons? (p. 155.)	Compains, savez que nous ferons? (v. 270.)

. . . . . nostre maistre.	Engingnart, vous seroiz mon mestre,
— Et je vueil avec vous estre,	Avec vous je vueil touz jours estre.
Compaignie je vous feray. (p. 155.)	(v. 246.)
Je viens parler à vous, beau sire. (p. 157.)	Je vien a toy parler, biau frere. (v. 538.)
Nostre (loy) sera partans morte,	Je voy ja la nostre gent morte.
Jhesu novelle loy aporte. (p. 157.)	Male nouvelle vous aporte. (v. 1622.)
Cecy ne doit-on pas celer	Filz Dieu te feras appeller,
Que Filz Dieu se fait apeler. (p. 158.)	En ne te pourra riens celer. (v. 563.)
Il est escript pour vérité	Quar je say bien de verité
Qu'il convient de nescessité	Qu'il convient par necessité
Que uns homs muire. (p. 159.)	Que Entrecriz naisse..... (v. 227.)
. . . . . commant qu'il aille,	Que je conseil, conmant qu'il aille,
Hardiment faire bataille. (p. 164.)	Qu'ancontre li faciens bataille. (v. 1750.)
Et maintenant sans délaier :	Faites ceci sanz delaier.
De ce ne vous fault esmaier. (p. 164.)	— De ce ne vous faut esmaier. (v. 266.)
De le véoir grant talent é. (p. 170.)	Et de veoir grant talant hé. (v. 607.)
En lieu de pain feu leur fait pestre. (p. 173.)	De feu et foudre pouez paistre. (v. 2181.)
A vous du tout je m'abandonne.	Dou tout a vous je m'abandonne.
— De l'yaue et un bacin me donne. (p. 171.)	— Biaux doux amis, et je te donne.... (v. 1494.)
Que mes euvres vous essaussez	Or vueil que vers moy vous trayez,
Et ma créance partout haussez. (p. 177.)	Et que mes œuvres essauciez. (v. 594.)
Aiez en Dieu dévocion	Priez Dieu par devocion
Que n'entriez en temptacion. (p. 181.)	Que n'entriés en temptacion. (v. 536.)
Vous m'avez oy sermonner,	Par le monde iront sarmonnant,
Et de bons exemples donner. (p. 188.)	Et mains bons exemples donnant. (v. 160.)
Par cellui Dieu qui me fist nestre. (p. 192.)	Par cellui Dieu qui me fist naistre. (v. 1152.)
Par le grant Dieu qui me fist nestre. (p. 245.)	. . . . .

Caïphes, vez ci le traïte	
Qui toute nostre loy despite,	Se ne laissiez vostre loy fausse
Et dit qu'elle est fausse et malvaise.	Qui la nostre despite et fausse.
Vous en devez estre plus aise	(v. 1370.)
Quand Jhesu qui riens ne prisoit	Sire, joie devez grigneur
Nostre loy, mais la despitoit,	Avoir que n'eüstes pieça;
Nous l'avons pris et amené. (p. 196.)	Veez ci que nous amenons sa
	Deux faux gloutons qui despisoient
	Votre loy, et contredisoient. (v. 1191.)
De Jhesu le glouton traïte,	(Jhesu.) Uns traïtes, uns decevierres,
Oncques il n'ot de nul bien cure.	Qui oncques n'ot de nulz biens cure.
(p. 198.)	(v. 695.)
Jhesucrist filz de Dieu vif père.	De Jhesucrist, fil Dieu le Pére.
(p. 198.)	(v. 883.)
	Jhesucrist, filz Dieu le vif Père.
	(v. 1775.)
Jhesu qu'es-tu cy venu querre?	Je vous conjur, par le renon
De par le diable sié-te à terre.	Que je ay en ciel et en terre,
(p. 201.)	Que vous me dites que ci querre
	Estes de par deable venu. (v. 1195.)
Roy, ce cop tu me garderas. (p. 202.)	Tien, tu me garderas se cop. (v. 1196.)
Seigneurs, laissiez vostre tançon.	Laissiez ester vostre tancier.
(p. 204.)	(v. 1429.)
Moult bonne parole avez dicte.	Mout bonne parole avez dite.
(p. 204.)	(v. 302.)
Malquin, aide-moy à le tenir?	Un repas pour moy soustenir.
— Ha mort, car me fay defenir.	— He mors, quar nous fay defenir!
(p. 204.)	(v. 1068.)
Mon père en qui tout bien abonde.	Par le Dieu en qui biens habonde.
(p. 209.)	(v. 546.)
Par Dieu de qui tout bien abonde.	. . . . .
(p. 226.)	
Qu'en moy n'a point d'iniquité.	En vous n'a point d'iniquité.
(p. 209.)	(v. 747.)
Qu'il est filz Dieu le roy de gloire.	. . . . . nostre maistre,
(p. 211.)	
Il se fait filz au Roy celestre.	Qu'il est filz Dieu le Roy celestre.
(p 212.)	(v. 1256.)

Et sy en fusse . 1 . pou plus aise.	De rien ne seroie plus aise.
Jhesu, je te pry qui te plaise. (p. 214.)	Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)
. . . . . blanche robe.	. . . . . robe,
Tu en auras le cuer plus gobe. (p. 216.)	Tant avoiés le cuer si gobe. (v. 2465.)
. . . . . cause de mort.	Grant duel et grant raige me mort,
Grant dueil et grant rage me mort. (p. 219.)	Quar cil sont relevé de mort. (v. 1548.)
Car me tarde que je y soie. (p. 223.)	Il me tarde mout que g'y soye. (v. 399.)
Dieu, qui fait le vent et la pluie. (p. 225.)	Cilz qui fist le vent et la pluie. (v. 1354.)
Dieu qui fist la pluie et le vent. (p. 245.)	. . . . .
Malquin, pren-le par la main destre,	Gardez, celui là bien tenez,
Et tu Haquin par celle chape,	Et gardez qu'il ne vous eschappe;
Et gardez qu'il ne vous eschape. (p. 228.)	Je tenray cestui par la chappe. (v. 1184.)
Demain, en tel jour enterras. (p. 193.)	Demain en put jour entrerez. (v. 1178.)
Roy, ton sermon est abatu. (p. 229.)	Votre sermon sont abatu. (v. 1179.)
Le mau feu d'enfer la cõfonde	Li maux feux d'enfer les confonde
Sy vraiement comme elle ment. (p. 232)	Si vrayement comme il me tarde. (v. 427.)
Vers vous, sire de tout le monde. (p. 237.)	Sires seras de tout le monde. (v. 545.)
. . . . . saroie ;	. . . . . soye,
De repos bon mestier aroye. (p. 239.)	De repos bon mestier avroie. (v. 400.)
Ce soit a la malle meschance. (p. 242.)	Ce soit a leur male mescheance. (v. 1257.)
. . . . . , j'ay joye greigneur	Onques mais n'oy joye grigneur.
Que je n'oy oncques en ma vie. (p. 245.)	(v. 623.)
Car nous l'avons trop bien gaigné.	Quar tu l'as justement gaangnié,
Maint horn avons nous meschengné. (p. 246.)	Quant veoies un mehaignié. (v. 2134.)
En paradis, en ma maison, (p. 247 et *item*, 279.)	En paradis, vostre maison. (v. 803.) En paradis, ma maison fors. (v. 1126.)

Lasse! nul n'a de luy mercy;	Veilliés avoir de nous merci.
Jehan, j'ay trop le cuer nercy. (p. 248.)	— J'ay si de fain le cuer nerci. (v. 1064.)
Moult ay le cuer dolent et triste. (p. 248.)	Haa, j'ay le cuer doulant et triste. (v. 1144.)
Pour eulx getter de l'obscurté.	D'enfer qui est plains de la flamme. (v. 1013.)
D'enfer qui est tout plain d'ordures. (p. 251.)	En enfer qui est plains d'ordure. (v. 2160)
Or est bien du tout abessez	Or est bien de tout abaissiez
Le soulas. (p. 252.)	Vostre estat. . . . . (v. 1372.)
Car du Sabath approche l'eure.	Alez y sanz nulle demeure.
— Alez y sans faire demeure. (p. 254.)	— Je ne cuide jamais voir l'eure. (v. 438.)
Tu sces bien je ne doubt nully	Dou bien faire ne doubt neluy. (v. 663.)
De bien savoir faire l'office.	Qu'Engingnars face cest office.
— Je vueil qu'on me teigne pour nice	— Je vueil c'on me tiegne pour nice.
Se. . . . . (p. 255.)	Se. . . . . (v. 231.)
Diex estes, ce scai-je de voir :	Dieux estes, ce croy je de voir.
Je m'en doy bien apercevoir. (p. 257.)	Sire veilliés moy recevoir. (v. 1112.)
Je ne vous vueil pas decevoir,	Je ne vous vueil pas decevoir,
Savoir vueil de Jhesu le voir. (p. 264.)	Je vueil chascuns saiche de voir. (v. 774.)
Ciel et terre toute trembla.	Pour quoy or la terre trambla.
— Ce fut pour vous lors bien sembla. (p. 276.)	— Fox musars, il le te sembla. (v. 1310; *item* v. 1299 à 1302.)
Sire, je ne doubte nully	Dou bien faire ne doubt neluy.
Que ce mesage bien ne face. (p. 281.)	(v. 663.)
Vous avez dessoubz vous . c . homes	. . . . .
D'armes apris comme nous somes.	Je suis de guerre bien apris. (v. 1331.)
. . . . .	. . . . .
Ce sont chevaliers preus et sage,	Nous sommes gent preux et hardie.
Ils sont hardys et courageus. (p. 282).	. . . . .
. . . . .	. . . . .
Je ly feray veufve sa femme. (p. 286.)	J'ay faite mainte fame lasse
. . . . .	Et vefve de son baron. (v. 1337.)
Je sui le plus paoreus de tous. (p. 289.)	Je suis li plus meschans de touz. (v. 1678.)

Tel paour ay ne say que face. (p. 289.)	De paour ay le cuer noirci. Touz tramble, je ne say que face. (v. 1879.)
Avec le père espéritable, Droit en la vie pardurable. (p. 292.)	Avec mon Pére esperitable, Venez en joye pardurable. (v. 136.)
Lor tuit de mal heuré serommes, Qu'il sera sires de tous hommes Et de toutes les âmes mortes — Princes d'enfer, ouvrez vos portes. (p. 292.)	Par quoy seigneur dou monde sommes, Nous sommes seigneur de touz hommes Et de toutes les ames mortes. (v. 365.) Princes d'enfer, ouvre tes portes. (v. 2482.)
Beelzebut, sy te fault venir. (p. 292.)	Faux pappes, il te faust venir. (v. 1442.)
. . . . . Aiez fiance En Dieu et en sa grant puissance. (p. 293.)	En Mahon et en sa puissance. (v. 419.)
Lasse, com ci a dure mort. (p. 303.)	Lasse, con cy a dur servise! (v. 2114.)
Femmes, bon reconfort aiez. (p. 304.)	En vous bon reconfort ayez. (v. 374.)

La Résurrection de Notre Seigneur.	Le Jour du Jugement.
En ce beau lieu, en ce bel estre. (Cf. *la Nativité*, p. 5.) (p. 319.)	Et mis en Paradis terrestre. En cel biau lieu, en cel bel estre. (v. 22.)
Je le sçay bien de verité. (p. 322.)	Quar je say bien de verité. (v. 225.) Se sai je bien pour verité. (v. 243.)
Dame, je vous prie qu'il vous plaise. (Cf. *Passion*, p. 214.) (p. 348.)	Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)

Toutes les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève ont été examinées avec la même attention. La démonstration paraît suffisante, même si elle n'est pas complète. Pour la faire telle, il faudrait savoir par cœur les deux textes, soit environ vingt mille petits vers, sans couleur, sans éclat, sans rien qui retienne l'attention, et pouvoir se reporter incessamment de

l'un à l'autre (1). De plus, on a éliminé presque tous les rapprochements douteux ou qui se répétaient, et on les a disposés dans l'ordre le plus défavorable à cette démonstration, en suivant l'ordre, non du *Jour du Jugement*, mais celui de l'édition Jubinal, de crainte d'accentuer la comparaison plus qu'il ne faudrait. Ceci posé (et sans rien préjuger sur l'origine des pièces Sainte-Geneviève qui sont sensiblement contemporaines), on remarquera que pour les Miracles du premier tome, et même pour trois Mystères du tome suivant, les coincidences sont rares ou peu significatives. Elles peuvent s'expliquer, soit par l'analogie des idées, soit par la facilité avec laquelle le petit vers de huit syllabes appelle et reçoit les locutions toutes faites ; on en trouverait de pareilles dans bien d'autres textes de diverses dates, et partant elles sont inutiles à retenir. Il en va tout autrement de *la Passion*. Ici le hasard des rencontres n'explique plus rien ; mais, au contraire, les coincidences relevées sont assez nombreuses, assez frappantes pour qu'elles nous incitent à serrer de plus près cette étude de la composition et des sources du *Jour du Jugement*, et à continuer ce chapitre dans la seconde partie de ce mémoire, étroitement connexe avec la première. En effet, étu-

---

(1) Par exemple :

Miracles de Nostre-Dame, XVIII, tome VI, p. 81 :

Lasse! lasse! a tort m'en avise.

Jour du Jugement, v. 2212 :

Las chetis, a tart je m'avise.

Passion d'Arras, éd. J.-M. Richard, p. 66, col. 1, v. 5658 :

Je suis de lassus envoiés,
Pour ravoi[e]r les desvoyes.

(Cf. *Jour du Jugement*, v. 1207-1208, et *Martire de S. Estiene*, 1, p. 9.)

Passion de Greban, prologue, p. 3 :

Pour l'offence du premier pere
Que tout le gendre humain compere.

Jour du Jugement, v. 55-56 :

. . . . . qui encor compére
Le pechié doudit premier pére.

Etc., etc.

dier en détail la composition de ce *Jugement* et noter ses traits généraux et ses particularités, c'est peut-être le moyen non seulement de mieux connaître une pièce isolée, mais encore et surtout de répondre à la question posée au début, et de relier l'ancien théâtre français au théâtre du XV^e^ siècle. Le problème général, qui est resté sans solution, deviendra plus facile s'il est ramené à un cas précis, particulier. Or, le manuscrit de la Bibliothèque de Besançon réunit bien les conditions nécessaires pour notre objet. Isolé, le *Jour du Jugement* ne serait qu'une curiosité historique, et ne vaudrait peut-être pas les longues recherches qu'il a déjà exigées et qu'il exigera encore : mais qu'il soit rattaché d'une part au *Ludus de Antichristo*, à un drame daté du XII^e^ siècle, drame étranger, il est vrai, mais liturgique, et tel qu'avec des changements de noms et de circonstances historiques, il aurait pu être écrit tout aussi bien en France qu'en Allemagne, et qu'il soit rattaché d'autre part à ce groupe des Mystères Sainte-Geneviève, communément attribués au XV^e^ siècle, sa valeur historique est doublée, sa date devient singulièrement intéressante, il nous donnera une première solution du problème posé et il en facilitera d'autres.

LES MYSTÈRES FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

ET LES MYSTÈRES SAINTE-GENEVIÈVE

III

Les coincidences de vers ou de tirades signalées dans le *Jour du Jugement* et les mystères du manuscrit Sainte-Geneviève sont d'autant plus remarquables que ces mystères développent des sujets très différents et sans le moindre rapport avec le jugement dernier. D'autre part, si des mystères d'une origine aussi diverse et de régions aussi éloignées que ce manuscrit de Besançon et le manuscrit Sainte-Geneviève offrent des traits particuliers qui leur sont communs, on a bien le droit d'en inférer que ces traits caractérisent les mystères français en général, à la date où l'on constatera l'imitation. Parmi ces traits de ressemblance, déjà précédemment indiqués, il s'agit maintenant d'insister sur les plus remarquables et de conclure.

Le premier point à noter c'est le titre, ou, si l'on veut, l'absence de titre dans nos deux groupes de pièces. Ni le manuscrit Sainte-Geneviève, ni le manuscrit de Besançon ne portent en tête le titre de mystère. On a cru longtemps, mais à tort, que ce mot de *mystère*, dans le sens dramatique, ne se rencontrait pas, avant les célèbres lettres patentes de Charles VI (4 décembre 1402), qui autorisèrent les Confrères de la Passion à faire et jouer quelque « *misterre* que ce soit, soit de la dicte passion et résurreccion ou autre quelconque

tant de sainctz comme de sainctes ». Sous cette appellation commune étaient réunis deux genres de pièces différents : les *Mystères* proprement dits, qui traduisaient par personnages l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui étaient comme l'illustration populaire des dogmes, et les *Miracles* plus ou moins édifiants de la Vierge et des Saints, qui n'avaient rien de dogmatique. Sans doute, la distinction des genres et des titres n'était pas absolue. Les mystères eux-mêmes ont pu être ornés de « fictions », comme les sermons d'anecdotes ; ils se sont inspirés souvent de livres apocryphes, et plus d'une Nativité a dû reproduire tel miracle des mains séchées, telle légende de Salomé et de Zebel (1) sévèrement proscrite par saint Jérôme et même par Nicolas de Lyre. Il a même pu arriver qu'un Puy, une confrérie de Notre-Dame fût tentée de représenter cette Nativité, surtout peut-être parce qu'elle excellait à exécuter le miracle analogue des mains coupées, qu'on retrouve plus d'une fois dans d'autres pièces de son répertoire d'un caractère tout différent. Mais la feinte ou le miracle accompli, le vrai sens du mot *mystère*, du dogme qu'il faut croire et que le drame démontre aux yeux, d'où son nom (2), reparait :

Regardez com noble *mistère!*
Vierge est de son createur mére :
Car elle l'a vierge enfanté,
Et la divine Majesté
C'est a enfermeté conjointe,
Et foy c'est a cuer d'omme adjointe
Pour tout ce croire (3).

---

(1) Cette légende, tirée du *Pseudo-Matth.-Evangel.* (ch. XIII), figure, non seulement dans le cinquième *Miracle de Notre-Dame*, qui est en réalité une *Nativité*, mais dans la *Passion* d'Arras (éd. J.-M. Richard, p. 23-30), dans l'*Incarnation et la Nativité de Jésus-Christ*, représentée à Rouen, 1474 (*Les Mystères*, II, 36 et 431), etc.

(2) Sur l'étymologie de *mystère*, voir l'explication de M. G. Paris, *Journal des Savants*, 1892, p. 673, note 1.

(3) *Miracles de Nostre-Dame*, éd. G. Paris et U. Robert ; *Miracle de la Nativité*, I, 217. — Comparer les passages suivants, postérieurs en date :

Le mot de *mystère* figure encore, cette fois nettement distinct, dans un document officiel, plus ancien et plus explicite que les lettres patentes de Charles VI. Les statuts des Frères de la Charité de Rouen, en 1374 (1), invitent les Frères à faire chacun an « aucun vray *mistère* ou *miracle* » ; ils leur recommandent surtout de représenter le mystère de la Passion, qui doit être joué « sans y adjouter autre chose fors que la

---

Mystères inédits du XV^e^ *siècle*, éd. Jubinal, t. II, p. 3 et 4 :

Ce Dieu plaist, vous verrez ennuit
Au plaisir de la Trinité,
De la haulte Nativité
Du doulz Jhesucrist *le mistère.*

Mystère de la Passion, texte du ms. 697 de la Bibl. d'Arras, éd. J.-M. Richard, Paris, Picard, 1893 (I^re^ journée, col. 1, v. 24 et sq. ; ibid., col. 2, v. 34 et sq.) :

Par no jeu arez congnoissance
De sa glorieuse naissance
Et de maint autre beau *mistere*
Dependans de ceste matere,
Lesquelx pour cause de briefté
Par nous ne seront recité,
Car vous en verrez plainement
Par nostre jeu l'experiment.

Ibid., ibid. (IV^e^ journée, p. 285, v. 24,874) :

Bonnes gens, vous avez veu,
Se bien y avez entendu
De bout a l'aultre la matere
Dont nous avons fait no *mistere.*

(1) P. Le Verdier, *Documents relatifs à la Confrérie de la Passion de Rouen*, 1891, p. 306, 343 : « Item il est ordonné que les Frères de la Charité dessus ditte mettront la meilleure partie qu'ils pourront bonnement, chacun an, une fois tant seulement en memoire de Nostre Seigneu Jhesu Crist et de sa glorieuse mère et de tous les saincts de Paradis, pour esmouvoir le peuple chrestien à bonne devotion, à faire aucun *vray mistère* ou *miracle* qui sera par bonne et devote maniere monstré en la personne des frères en lieu et place convenable à ce faire. »

Un vrai mystère, ajoute M. Le Verdier, « c'est-à-dire un mystère parlé et joué, et non un mystère simplement figuré ou mimé. Voilà donc une date à retenir pour l'histoire du théâtre à Rouen : à moins de supposer que les statuts demeurèrent lettre morte, chose invraisemblable, les confrères y ont régulièrement joué la Passion par personnages depuis l'année 1374. Il est stipulé encore que le mystère sera pur de tout alliage profane, reproduisant les saintes Ecritures, sans qu'il y soit rien ajouté, etc. »

Sainte Ecriture » et préservé de tout alliage profane. Malgré les défaillances de la pratique, les Mystères visaient donc à l'orthodoxie.

Le drame de Besançon est bien un mystère évangélique. Il y avait des années que le mot existait, bien qu'il soit encore rare dans les textes qui nous ont été conservés et surtout dans les titres, bien qu'il manque complètement dans le manuscrit de Besançon, de même qu'il ne figure pas en tête du manuscrit Sainte-Geneviève, où on le trouve seulement dans le corps du texte. L'auteur du *Jour du Jugement* prétend instruire autant qu'émouvoir et mettre en scène l'Ecriture. Si son sujet, le jugement dernier, est moins arrêté, plus « libre » que celui de la Passion, il n'en a pas moins constamment recours aux livres saints. On a vu avec quelle ingéniosité il les respecte ou les tourne, et comme il sait tour à tour se servir ou se passer de ses textes. Mais si le ton est grave, il y a déjà des intermèdes joyeux remplis par les diables, par les chevaliers, par les Juifs qui jouent le rôle de bourreaux et qui sont représentés aussi odieux que ridicules. « Le moule des plaisanteries froides (1) » est déjà trouvé et, comme les plus vieilles plaisanteries sont toujours les meilleures, nous ne manquons pas de rencontrer (v. 361-362) le jeu de mots connu sur l'ancien proverbe qui sera repris par Villon « Car de la panse vient la danse », et (v. 1365 à 1369) la vieille facétie sur « le chapeau de cardinal » des décapités :

Vous qui avez rouge chappel,
Ainssin rouge ferons la pel
De chascun de vous, se saichiez.

Elle est d'ailleurs presque aussi ancienne que l'institution même du fameux chapeau des vrais Cardinaux, puisqu'elle se rencontre déjà dans la Chanson de *Gaufrey* (2), et elle n'a

(1) *Mystère de la Passion*, éd. G. Paris et Raynaud, introd., p. XVII.
(2) *Gaufrey*, éd. Guessard, p. 107 (combat de Robastre et de Nasier) :
Dont li a dit Nasier : Vous estes couronnés,

guère encore plus d'un siècle et demi de popularité. De même si le crieur oublie dans ce mystère de s'éclaircir la voix par la moindre rasade c'est un simple accident, une exception qui s'explique en comparant la liste des acteurs qui ne contient qu'un seul Pluto au rôle du diable Pluto (v. 426) et à celui de Pluto crieur (v. 662). Le crieur est un brave homme qui a rempli précédemment le rôle du diable Pluto, et qui a eu tout le loisir de se rafraîchir aux enfers, dans la coulisse.

Si ces intermèdes comiques ne débordent pas encore sur l'action, comme ils le font déjà dans certaines pièces du manuscrit Sainte-Geneviève, en revanche les diableries sont plus nombreuses et mieux liées à l'action. Ce n'est pas Lucifer, mais Satan qui est ici « le premier diable (v. 192) », comme on le voit dans certains miracles de Notre-Dame (1), mais

---

Or povés estre moine ou canoine rieulés,
Ou prieur ou abbé, lequel que vous voudrés,
Ou cardinal de Romme, si vous le gréantés,
Le caperon est rouge qu'en vo teste portés.

Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, IX, 50. — Les Romains demandent aux conclavistes de faire un pape romain (Urbain VI, 8 avril 1378) : « Avisés vous, avisés vous, seigneur, et nous ballliés ung pappe rommain qui nous demeure, ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vostre cappel ne soient, »

(1) Dans d'autres miracles, au contraire, c'est ***Lucifer*** qui est le premier diable, et cette distinction n'est peut-être pas indifférente pour établir l'origine diverse des miracles de Notre Dame réunis dans la même collection. — Dans les mystères, ***Satan*** a quelquefois encore le premier rang, notamment dans un ***Jeu des Apôtres,*** qui, en 1421, était déjà représenté chaque année à Besançon, le jour de l'Ascension à Saint-Etienne et le jour de la Pentecôte à Saint-Jean. Dans la liste des décors et accessoires, signalée par M. Ulysse Robert, on lit : « Fault que tous les diables se mectent en un rondeau et ***Sathan*** au milieu. » — Mais, le plus souvent, Satan n'est que le lieutenant ***principal*** de ***Lucifer***, celui qui vient sur la terre exécuter les ordres de son maître, retenu enchaîné au fond des enfers. L'explication est d'un théologien. — On lit, en effet, chez un théologien ***(De Inferno et statu dæmonum***, etc., libri quinque, authore Antonio Rusca, Mediolanensi, MDCXXI, in-4° (B. Nat., D 4,719), cap. CXV, p. 510) : « Quo ordine Satanas ***princeps*** suis satellitibus officia detulerit... ***Lucifer*** in Tartaro cum ingenti suorum manu devinctus in hoc mundo præfecturam non habet. »

très rarement dans les mystères; c'est Satan qui commande à l'armée infernale. Tous les noms de ces diables qui ont déjà paru ou qui reparaîtront dans les mystères postérieurs, sont d'ailleurs connus. Inutile d'insister sur Satan, ni sur Belias ou Belial, Baucibuz ou Beelzebuth, ni sur Pluton; « les dieux des nations sont des démons, *Dii gentium daemonia* », a dit le Psalmiste. Nous avons rencontré ailleurs Agrappart. Restent Engingnart, le grand séducteur, Hasart, le démon du jeu de dés et naturellement des jurons, celui qui conduit les ouvriers jouer des « tournées » chez le tavernier(1), et qui figure déjà en qualité de diable, avec des armes parlantes, dans le *Tournoyement de l'Antechrist*(2) d'Huon de Méry et dans le *Songe d'Enfer* de Raoul de Houdan; Foule, l'oppresseur ou l'Ephialte, le démon incube qui étouffe ou meurtrit les dormeurs ou les gratifie simplement de cauchemars(3); Rappillart, le démon grimpeur et ravisseur, qui re-

---

(1) Voir, dans *Le Livre du Roi Modus et de la Reine Racio* (réimpression de la *Soc. des Biblioph. franç.*, f° lxjv), les *Dix commandemens Ante-Crist :*

En lieu du service divin,
Fault jetter *hasart* sur le vin.

C'est exactement le coup de douze ou des trois quatre, quand on joue la chance à trois dés. Dans le *Mystère du Chevalier*, qui donna sa femme au dyable *(Anc. Théâtre franç.*, édition Viollet-Leduc, III, 442), ce mot *hasart* alterne avec les jurons *je reny bieu, maulgré Dieu*, etc., dans la scène de jeu. Césaire de Heisterbach *(Dial. Mirac.*, dist. V, cap. XXXIV) nous montre un diable qui vient jouer aux dés avec un soldat, le pousse à jurer, et l'emporte pour le mettre en pièces.

(2) Ed. Tarbé, p. 34 (énumération de l'armée infernale) :

Hasart qui radement desrote
Ot .I. glaive à fer Poitevin :
Escu bandé de larrecin
Ot *Hasart* à .III. dés du mains,
A .I. lambel de males mains
Atachié a faus sermens.

(3) Guillelmi Alverni, episcopi Parisiensis, *Opera omnia*, Parisiis, MDCLXXIV, t. I. *De Universo spirituali*, cap. XII, col. 1 : « ... Nominationes ipsorum dæmonum ex malignitatis operibus eorumdem sumptæ sunt. » — Cf. Cesarii Heisterbach., *Dialogi*, dist. V, cap. XLIV *(Bibl. Cisterc.*, p. 152) : « *De Euphemia sanctimoniali quam diabolus infestavit.....*

paraît dans les mystères français et alpins, et qui doit être proche parent du diable Rappalus de Rabelais (1). Le seul nom, très souvent employé dans les mystères, mais qui laisse quelque doute, c'est le Matan (2), lequel n'était déjà plus guère compris au XVI^e^ siècle, puisque l'auteur du *Jugement* de Modane (fol. 30, verso) a biffé ce nom pour lui substituer celui de Belzebuz, apparemment plus clair. Quelques-uns de ces noms diaboliques ont d'ailleurs déjà passé dans la réalité aux bons bourgeois qui les avaient portés au théâtre (3).

Le trait le plus frappant, vu la date de la pièce, c'est le nombre des diables. Sans compter les figurants, simplement appelés « li deable » dans la liste des acteurs, il y a dans le mystère de Besançon neuf diables « entre parleurs », un de plus que dans la *Passion* de Greban. On ne peut dire que ce

---

Statim unus spirituum malignorum propius accedens et manum pectori ejus imponens ita illud compressit, ut sanguis concitatus per os et nare exsiluerit. » — *Les Controverses et Recherches magiques*, de Martin DELRIO, etc., traduites du latin par André du Chesne, MDCXI, in-8° (Bib. de Besançon, S. et A., n° 3403), p. 294 : « L'oppression, toutefois, et quasi-suffocation ne provient pas toujours de la part de ces démons, ains bien souvent d'une espèce de maladie mélancolique que les Romains appellent *mare*, les François *coquemare* et les Grecs *ephialte*, lorsque le malade a opinion d'un pesant fardeau sur sa poitrine. »

(1) Le diable *Rapalhier*, du *Mystère de Saint-Antoine*, v. 3425, décrit par M. Jeanroy (*Romania*, 1894, p. 553), me paraît identique au *Rapillart* commun dans les mystères français, au *Rappalus* de Rabelais (livre II, ch. XIV), ou au *Rapax* du conte tourangeau (*Romania*, 1877, p. 570). — Comparer, dans Littré (*Hist. de la Langue française*, Paris, 1863, Didier, II, 162), l'historique analogue des mots *grimper* et *gripper*.

(2) On lit dans le *Vocabulaire de l'Angélogie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque Nationale*, par M. SCHWOB, Paris, Klincksieck, 1897, p. 181 : « *Mathan El* don de Dieu (II *Rois*, XXIV, 17), nom du vent du Sud à la 3^e^ « tegoufaf ». On l'invoque pour se préserver des bêtes fauves, etc. » Est-ce *le Matan* commun dans les mystères? D'autre part, on trouve dans Edm. CASTELLUS, *Lexicon Heptaglotton*, Londini, 1669, in-folio, II, col. 2172 : « *Mathan*, lumbus Arab., fortitudo, etc. »

(3) Archives de la Côte-d'Or, B 11,788, montre reçue à Beauvais le dernier jour d'août 1417 : « Escuier Regnaut *Rapillart*. » — *Chronographia regum*, éd. Moranvillé, III, 203 : « Simonet *Hasart*, écuyer français » en 1402.

luxe de diables est amené, nécessité par le Jugement dernier, puisque trois diables suffisent pour emmener la longue chaine des damnés (v. 2480-2507), et que les diables agissent et parlent surtout au commencement et au milieu de la pièce. Ils sont donc là surtout pour la montre, et pour la joie et la terreur des spectateurs. Quelle aisance et quelle liberté de mouvements, quels bonds, quels entrechats, quel feu roulant de grossières plaisanteries! L'auteur partage apparemment l'opinion développée par un de ses contemporains, le Frère François Eximenez, dans le *Livre des Saints Anges* : « Les deables mainent les âmes des dampnez en Enfer, et selon aucuns mainent les bonnes deputées à salvation en Purgatoire, et les tourmentent là, sans que en Enfer ne en Purgatoire les diz deables seuffrent paynes sensibles de ceste challeur et froideur excessive, car tant qu'ils sont viateurs, Nostre Seigneur ne veult qu'ilz souffrent telles paynes, pour tant que la leur exercite à nous tempter ne soit empeschiée ne occupée (1). »

Après les diableries, ce qu'il faut encore noter dans le manuscrit de Besançon comme dans le manuscrit Sainte-Geneviève, c'est le désir avoué de rapprocher l'Ecriture des mœurs contemporaines et d'atteindre à la plus grande somme possible de réalité ou de réalisme. Sans doute, les Evangiles tiennent encore ici une grande place, l'Apocalypse est souvent traduite littéralement. Mais il ne suffit plus, comme au temps jadis, de découper le texte sacré en dialogues et de le reproduire dans son ordre et ses moindres épisodes. Pour que le peuple s'intéresse au spectacle, il faut qu'il s'y reconnaisse lui-même, lui et tous les personnages grands et petits qu'il rencontre tous les jours; il faut qu'il y ait conformité parfaite entre les acteurs et le public, entre la scène et la rue. Voici,

(1) Sur ce livre, voir le *Catal. des Incunables de la Bibl. publique de Besançon*, par A. CASTAN, qui en décrit, p. 736 à 739, deux exemplaires. La Bibliothèque en possède, en outre, un bon manuscrit, n° 206.

dans une chaire mobile, recouverte d'un beau tapis bariolé, le Prêcheur en habit de Dominicain, à qui l'on délivrera peut-être comme à un prêcheur véritable « un beau quartier de mouton (1) » pour son sermon en trois points avec texte, *Ave*, et citation finale. Enoch et Elie ne sont pas « vêtus de sacs », comme il conviendrait aux deux témoins de l'Apocalypse, mais de ces longues robes blanches de Carmes dont Elie passe pour avoir fondé l'ordre. Autour de leurs chaires se pressent tous les acteurs, les femmes devant, assises ou agenouillées, les hommes debout derrière qui écoutent le sermon d'un air plus distrait. Mais ailleurs ils accourent pour voir frapper la monnaie de l'Antechrist, pour écouter le ban du crieur juché sur un escabelle, et qui tient en main un grand rouleau de papier sur lequel on distingue à la loupe les premiers mots des cris ou proclamations « Ou.., ouez ». Si l'enlumineur du mystère et, avant lui, le décorateur ou le costumier sont venus compléter l'œuvre du poète, celui-ci n'en a pas moins son rôle bien tracé. Ecoutons encore une fois la vieille « Rethorique » ou Poétique du *Jardin de Plaisance* (fol. x b recto) sur ces obligations :

Item on doit donner langaige
A chascun selon sa personne,
Se c'est de clergé personnage,
Parler de clergie on lui donne,
Ou de sapience en faict de praticque,
Ou de estude l'on arraisonne,
Ou de quelque chose auctentique.
Se les personnes sont d'Eglise,
Et d'estat de perfection,
Sanz ypocrisie ou faintise,
Comme gens de religion,
Leur dict et leur locution
Soit de vertu d'obedience,
Aussi de contemplation,
Et de prescher bonne science.
Se les personnes sont gentilz,
Ils doyvent parler de proesse,
Et d'est[r]e à honneur auctentifz,
Ou d'avoir de bruyt adresse,
Ou quelque office de noblesse,
Ou parler de plaisans harnoys,
De vaillance, de gentillesse,
De joustes ou plaisans tournoys.
Se l'homme est bourgoys ou marchant,
Il doit parler de lucrative,
D'estre maint terre marchant,
Ou que conquester il subtive,
Par aucune voye soudtive,
De provision ou police.
Pour voulenté bien auctentiue,
A celle fin qu'il s'enrichisse.
En tous estatz sont deux manieres

(1) *Les Mystères*, I, 123.

De gens, c'est ieunes et vieillars.
Jeunes out voulentez legieres,
Les ungs sont laiz, autres gaillars,
Les ungs gentz, les aultres paillars,
Ainsi les vieillars l'on peult dire;
Selon qu'ilz appliquent leurs ars,
L'on peut de leurs vouloirs descrire.
Pour personnaiges de labours,
Ou aussi gens de mestiers,
Soi[en]t de ville ou de faulx bourgs,
Soyent maçons ou charpentiers,
Ou forgerons, ou argentiers,
Parlent de louer leurs outilz
Et leurs mestiers, en tous quartiers,
Selon ce qu'ilz seront soubtilz.
Se mariniers viennent en jeu,
Propre est à leur faire nommer
Maint pays d'eaue, aussi maint lieu,
Et les ventz dire de la mer.
Les ostanculet[s] renommer.

Ils étaient donc conformes aux règles ces rôles de *Casse-Tuilleau* et de *Pille-Mortier* qui excitaient jadis la verve ironique de Sainte-Beuve ! Cette « rethorique » ou cette poétique n'est-elle pas bien curieuse si l'on songe qu'elle a été imprimée à la fin du XV^e^ siècle, peu après l'impression du *Mistere du Viel Testament* ? Mais si elle convient surtout à ce texte, elle s'applique déjà aux mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, comme au *Jour du Jugement*, et dans un développement plus bref notre auteur s'efforce, lui aussi, de varier les paroles et les intonations, et de marquer les habitudes professionnelles. Ses lépreux couverts de plaies et geignants, comme il convient, ont la cliquotte ou la crécelle, le chapeau et le manteau gris fauve, bien fermé, de laine non façonnée et sans teinture, que la commune doit leur bailler suivant la coutume du Hainaut, ch. 135 (*Nouv. Coutumier général*, t. II, p. 150.), et le règlement de la maladrerie d'Amiens (1305) (1). L'aveugle a la voix suffisamment perçante, les pauvres ou les truands sont dûment estropiés, car le moyen âge dur ne tolère pas la misère fainéante. Toute

(1) *Coll. des Docum. inédits*, I, 324 (Amiens) : « Li freres ne les sereurs ne doivent vestir nul drap si com le beste porte la laine, fors que li prestre. » — D'après le Règlement de la Maladrerie du Grand-Beaulieu (Eure) *(Congrès des trav. hist.*, 1895, p. 563), les lépreux n'ont le droit de sortir que « in capis *clausis* de rousseto grosso ». Tous les lépreux des miniatures du manuscrit de Besançon, reproduites par M. U. Robert, ont sur leur cape un ornement en forme de cœur bien visible, et qui doit être une grosse agrafe destinée à les retenir fermées.

la Cour des Miracles défile dans ce mystère, et l'on croit entendre la ballade d'Eustache Deschamps sur « les caymans » ou les mendiants qui encombrent la porte des églises. Tout de même les Juifs jurent bien par Mahon, mais à ce détail près, ils portent le bonnet cornu et la rouelle multicolore ; leurs noms orientaux ou hébraïques Corbadas, Malaquin, Malquim, Marquim, Vivans, Moussé, Hacquin (1) sont, sauf une ou deux exceptions, ceux-là mêmes que leurs correligionnaires portent dans les contrats et les actes authentiques. L'usurier n'a garde d'oublier de parler de ses greniers et des blés (v. 2146) sur lesquels il spécule suivant son habitude (2).

---

(1) Presque tous ces noms hébraïques sont aussi attribués aux païens ou aux Sarrasins dans les chansons de geste :

a) Corbadas. « *Corbitaz* le Juif, qui forja les XXX pieces d'argent en la tour d'Abilent, à III lieues de Jherusalem, dont Diex fu venduz. » ***Rutebeuf,*** éd. Jubinal, II, 62. — Cf. le roi musulman ***Corbadas***, père de Cornumarant, dans le ***Chevalier au Cygne.***

b) DELRIO, ***Disquisitionum magicarum***, etc., Moguntii, 1624, lib. II, quæst XXVII, sect. 2, p. 133 : « Dæmones ab Hebræis vocantur ***Malachim*** raaïm, angeli mali. » — ***Bueves di Commarchis***, éd. Scheler, v. 3820 :

Sarrazin, dist Gerars, comment as tu a non?
Malaquins de Tudele, sire, m'apele on.

Malquin, ***Marquim,*** abréviations de ***Malaquim*** ou variantes de ***Malchus,*** serviteur de Caïphe (*Joann.*, XVIII, 10).

c) Noël VALOIS, ***Guillaume d'Auvergne***, etc., p. 130. Le rabbin ***Vivo,*** de Meaux, intervient dans la condamnation du Talmud, sous saint Louis (juin 1420). — ***Essai sur les Juifs de la Bourgogne au Moyen-Age***, par M. A. GERSON, rabbin à Dijon, 1893, p. 54; dans la liste des « Tosélistes » : R. Hayem (*Vivant*). Le même livre cite en quantité des ***Moussé*** et des ***Hacquin*** de toutes les provinces.

d) Haquim, Aquim, Haquinot, etc. « Sadoch autem genuit ***Achim*** » (*Matth.*, I, 14).

(2) ***Traité du Négoce et de l'Usure***, par le R. P Louis THOMASSIN, Paris, Roulland, M.DC.XCVII, ch. VIII, p. 89 : « De ceuz qui acheptent beaucoup de bleds en été pour le vendre plus cher en hiver. — Des monopoles condamnés par saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* XV, et saint Ambroise, *De Offic.*, lib. III, cap. IV. » — Cf. ***Le Desespoir des Usuriers sur la Prediction de la Comete voyant l'abondance des biens que Dieu nous donne***, ensemble d'un de ceste ville qui se fust estranglé, n'eust esté sa chambrière, etc. A Paris, jouxte la coppie imprimée a Lyon par Claude Roustan, M.DC.XIX, in-8°. (B. Mazarine, 37,273, p. 9.)

L'avocat, le prévôt et le bailli pillards ressemblent aux confrères d'Eustache Deschamps. Et la reine et l'évêque et l'abbesse, et tous « les personnages de clergié », peut-être ne sont-ils pas aussi édifiants que le voudrait la Poétique précitée, mais plus vrais, plus facilement reconnaissables des spectateurs? Si les traditions du Jugement dernier autorisent jusqu'à un certain point la liberté de cette censure, combien de témoignages contemporains en confirment la vérité! Que de fois, je ne dis pas Hugues Aubryot (1), Eustache Deschamps, le Religieux de Saint Denys, Nicolas de Clemenges, c'est-à-dire un préfet de police, un satirique maussade, un moine, un universitaire, mais les évêques assemblés dans les conciles, mais le pieux Gerson (2) et le sage Pierre d'Ailly (3) ne nous ont-ils pas représenté les désordres des couvents et la splendeur féodale des prélats qui réduisent leurs curés à la mendicité, écrasent de taxes et de « grans deismes » (4) les diocésains qu'ils n'ont jamais visités ni prêchés, et s'installent à la cour où ils accaparent les charges

---

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, I, 102 : « Hugues Aubryot jurait (cum juramento asseruit) qu'il ne croyait point au Dieu du dit évêque qui ne bougeait point de la cour. »

(2) Au concile de Reims, en 1408, Gerson s'écrie (*Opera*, II, 550) : « Et utinam nulla sint monasteria mulierum quæ facta sunt prostibula meretricum, et prohibeat adhuc deteriora Deus. » — *Ibidem*, en parlant du luxe des prélats, II, 554 : « Diligentius quoque pascuntur apud eos aliquando canes quam pauperes. »

(3) *Nicolai de Clemenges Opera :* « De corrupto Ecclesiæ statu, cap. XVII. De perpetua absentia Prælatorum ab Ecclesiis suis. De Prælatis in curiis principum residentibus... Parisitos agentibus, p. 16-17. » Le jeu de mots sur Parisiens et Parasites est intraduisible. — Cf. Pierre d'Ailly dans les œuvres de Gerson *(De reformatione Ecclesiæ in concilio Constantiensi*, t. II, p. 910) : « Multi Prælati, et quod monstruosius est, religiosi et monachi, qui plus sunt officiales fisci quam Christi, in curiis principum et cathedris judiciorum, in cameris computorum, etc. »

(4) Sur « les grans deismes », cités dans le mystère de Besançon (v. 2053), et le détail des redevances, voir le *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1861, t. XI, p. 316 et sq., et le procès de Jean de Varennes, mentionné plus loin.

de finances, « portent l'écritoire » (1), et suggèrent sans cesse au roi l'idée de nouveaux impôts ? Tel, en 1399, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie (2), tel dans la région même de notre mystère, l'évêque de Noyon, Philippe de Moulins (3), tel peut-être, l'archevêque de la province lui-même, l'archevêque de Reims, Guy de Roye (4). La vérité du tableau est si forte que malgré les concessions faites aux auteurs de mystères, on a peine à s'expliquer une liberté qui devait rappeler de fâcheux souvenirs. Dans la région même où fut représenté le *Jour du Jugement*, un ermite fanatique que nous retrouverons, Jean de Varennes, soulevait naguère les populations du Vermandois, de la Champagne et de la Picardie, contre le haut clergé et son luxe scandaleux. La foule se pressait autour de sa petite chapelle du mont Saint-Lyé entre Reims et Epernay ; elle était ravie de l'entendre fulminer contre les prélats, les officiaux, les promoteurs, et elle criait avec lui, sur son invitation : « Aux loups, mes bonnes gens, aux loups ! (5) » Mais peut-être, après tout, que l'Antechrist lui-même sous son froc de Cordelier est une

---

(1) L'expression est appliquée aux prélats de cour, chargés des finances, dans le *Poème en quatrains sur le grand Schisme* (1381), publié par MM. Noël Valois et P. Meyer, *Romania*, 1895, p. 212.

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 688-689, et *Juvénal des Ursins*, éd. Michaud, p. 416.

(3) Lettres par lesquelles le roi institue l'évêque de Noyon et le sire d'Orgemont gouverneurs de l'aide établie à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec le roi d'Angleterre, Paris, 28 mars 1395 (*R. des Ordonnances*, etc., VIII, 866). — *Ibid*, 905 et sq., dès le 21 janvier 1398, le même prélat est encore préposé à la garde de l'aide établie pour venger le désastre de Nicopolis.

(4) Voir les accusations portées contre lui par Jean de Varennes (*Œuvres de Gerson*, éd. Ellies-Dupin, I, 316, 317, etc.).

(5) *Ibidem*, I, 936, XLIV : « Item quod (Joannes de Varennis) populum incitando ad invasionem in sermonibus suis dicebat de Domino Archiepiscopo Remensi et aliis prælatis, officialibus et promotoribus, ac aliis officiariis quod erant lupi populum devorantes, dicendo : clametis contra eos gallice ; au loup, au loup, et tunc incipiebant clamare : ***Ha, hay aus leus, mes bonnes gens, aus leus.*** »

figure bien connue, un de ces thaumaturges ou prophètes si communs dans les époques troublées, un ermite démagogue comme l'a été Jean de Varennes, comme le sera en 1411 le Carme Guillaume d'Hildernissen, le chef des « Hommes d'intelligence (1) » qui va soulever la Picardie et la Flandre en annonçant qu'il est le Sauveur des hommes, et que par lui les fidèles verront Jésus-Christ, comme par Jésus-Christ, ils verront Dieu le Père.

C'est donc l'histoire du jour, d'un jour à déterminer que nous raconte ce manuscrit. Dans le cadre d'un tableau évangélique, il doit contenir des faits historiques récents, et ce trait le rapproche du *Ludus de Antichristo* du XII^e^ siècle, mais ce tableau évangélique lui-même est composé comme les mystères Sainte-Geneviève et il offre les mêmes particularités. Les mystères ont donc déjà acquis une certaine étendue, ils offrent des scènes comiques et surtout de longues diableries, la paraphrase de l'Écriture sainte est devenue une peinture des mœurs et des conditions réelles. Mais ces traits paraissent bien nouveaux dans le genre des mystères qui nous occupe. Si le *Saint-Nicolas* de Bodel contient déjà des scènes réalistes et, si les tableaux de mœurs abondent dans les *Miracles de Notre-Dame* si précieux pour leurs renseignements sur la vie privée d'autrefois, il n'y avait rien de pareil dans les mystères français qui nous sont parvenus jusqu'ici, et qui se bornaient à traduire librement, mais sèchement et brièvement les livres sacrés. Telle est bien l'impression que l'on retire d'une récapitulation rapide des textes ou des représentations des mystères du XIV^e^ siècle, de Paris ou de la province.

» Le « Fragment d'un ancien mystère » publié par M. J. Bédier, fragment écrit entre 1300 et 1350 et qui, suivant

---

(1) Sur « les hommes d'intelligence » combattus par Pierre d'Ailly, voir la thèse de M. l'abbé L. Salembier (*Petrus de Alliaco*, Insulis, ex typis J. Lefort, M.DCCC.LXXXVI, p. 88).

M. G. Paris, pourrait même être des dernières années du XIII[e] siècle (1), ce fragment est aussi terne, aussi sec que rapide. La *Passion* gasconne ou catalane n'est-elle que l'écho d'un texte français plus ancien, apparenté lui-même à la *Passion* d'Arras (2), c'est là une question que peut seul trancher le savant qui est l'éditeur désigné du manuscrit Didot, mais en tout cas cette Passion est courte, grave, et le comique en est encore absent, sinon les brutalités et les injures des bourreaux (3). Il devait en être de même suivant toute apparence de la *Passion* qui a figuré dans les inventaires de la librairie du Louvre de 1373 à 1421. Elle ne devait pas être longue non plus, d'après le seul énoncé du titre et du prix du volume qui la renfermait avec d'autres œuvres disparates : « La Passion Nostre-Seigneur rimée par personnages, la Vie des Pères, l'Image du monde, vies d'aucuns sains, pluseurs choses de saint Pol, chançons et autres choses rimées — Judas respont. — 2 livres ». Voici du reste un nouveau témoignage qui n'a pas encore été signalé (4), et qui paraît bien se rapporter à cette *Passion* du Louvre, en même temps qu'il nous apprend une particularité nouvelle. Un témoin instruit, et qui a longtemps habité Paris, nous a parlé en 1370, comme d'un spectacle bien connu, « d'aucuns jeux comme sont ceulx où ung homme represente saint Pol, l'autre Judas, l'autre ung hermite et dit checun son personnage et ont aucuns

(1) *Romania*, 1895, p. 87.

(2) Cette conjecture est de M. Stengel, qui l'a longuement développée, avec citations à l'appui (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1895, XVII, p. 210, n. 1), et qui a rapproché la *Passion* du manuscrit Didot, non seulement de la *Passion* rouergate, comme l'avait fait M. Jeanroy, mais encore de la *Passion* d'Arras, éd. J.-M. Richard.

(3) Le manuscrit Didot étant daté de 1345, la suite chronologique appellerait ici la *Nativité*, qui fut représentée, le jour de Noël 1351, dans l'église de Saint-Malo, paroisse de Bayeux (cf. *Les Mystères*, II, 3), et qu'il serait intéressant de comparer à la *Nativité* insérée dans les *Miracles de Notre-Dame* (n° V), comme on l'a vu plus haut. Mais la première pièce paraît perdue, et la date de la seconde n'a pas encore été déterminée.

(4) Ce témoignage sera repris et discuté avec d'autres dates.

roules et (ès?) rimes, et aucunes fois en telz jeux l'en dit de laides paroles et ordes ou injurieuses et desbonnestes. » Ainsi dès 1370 et antérieurement, quatre ans avant l'institution des Confrères de la Charité de Rouen dont les statuts déjà cités sont de 1374, les bourgeois de Paris avaient un répertoire de pièces analogue à celui du manuscrit Sainte-Geneviève, et qui contenait certainement une *Passion*, une *Conversion Saint-Pol* ?), la vie d'un ermite (saint Fiacre ou tel autre). Mais où avaient lieu les représentations? Etait-ce encore dans le voisinage de la Grève [1], comme à la fin du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle, où un imitateur d'Ovide, maître Elie, nous montre des bourgeois ou des « lais » s'unissant à des clercs pour représenter des mystères devant un concours de spectateurs déjà plus ou moins édifiés, et pour qui le principal attrait du spectacle était parfois dans les spectatrices?

Et se li clers, si com il suelent,
Aucons geus represanter vuelent
La revont communement
Joene, chenu, petit et grant,
Homes et femes a tropeax,
Dames de Grieve ou de Champeax...
Va et ja n'iert qui le dev[i]et,
Devers cele qui plus te siet;
Tant com tu poes a l[u]i te joig :
Ja [ne] te covient traire loig;
Et, se tu faire le voloies,
Mien escient tu ne porroies.. ..
Que chascon[s] de veoir s'engresse
S'estraint li uns l'autre en la presse.

Nous retrouvons ces représentations en 1380. Une curieuse lettre de rémission de Charles V, connue, citée dès le XVIII^e^ siècle [2], puis complètement perdue de vue et retrouvée seulement ces dernières années, ne nous dit rien de l'emplacement des échafauds, mais nous apprend qu'en 1380

---

1) Le fait a été signalé par M. G. Paris (*Histoire litt. de la France*, XXIX, 459-490).

2) Cette lettre de Charles V, imprimée en partie par S. Luce dans son édition de *Froissart* IV, p. LXIX, a été retrouvée d'autre part et imprimée *in extenso* avec un commentaire des plus instructifs, par M. A. Thomas (*Romania*, 1892, p. 606 et sq.). Elle est encore reimprimée comme inédite dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1888, p. 40-45. En réalité, elle était connue et citée depuis le XVIII^e^ siècle.

les jeux de la *Passion* et *Resurrection* étaient périodiques, annuels à Paris :

CHARLES etc. Savoir faisons a touz presens et avenir a nous avoir esté exposé de la partie de Guillaume Langlois que comme, le mardi après Pasques darrennement passé, es jeux qui furent faiz et ordenez en l'onneur et remembrance de la Passion nostre Seigneur Jhesu Crit (*sic*), en nostre bonne ville de Paris, par aucuns des bourgois et autres bonnes gens d'icelle, le dit exposant eust esté requis, prié et ordené de ceulx qui es diz jeux faisoient les personnages des figures des ennemis et deables de estre aux diz jeux, pour getter des canons, quant temps seroit, afin que leurs personnages fussent mieulx faiz, si come es diz jeux on a acoustumé a faire par chascun an a Paris, et lors avint que avec le dit exposant vint et s'embati illec amiablement Jehan Hemont, varlet d'estuves, pour lui cuidier aidier a jouer et faire getter des diz canons quant lieu et temps seroit, comme autresfoiz on a acoustumé à faire, et il soit ainsi que ilz ordenerent et mistrent a point iceulx canons, pour getter et faire bruit sur l'appointement et arroy du cruxifiement que on a acoustumé a faire en iceulx jeux, en remembrance de la mort et passion de nostre Seigneur Jhesu Crit; et pour ce que, illec ou les diz exposans et Jehan Hemon estoient, fu mise une broche chaude et boutée en un canon estant oudit lieu, la cheville d'icellui canon par force de feu s'en issy, et sailli plus tost et autrement que cuidoient et pensoient yceulx exposans et Hemon, par tele maniere que ledit Hemon d'icelle cheville fu feru et attaint d'aventure en l'une de ses jambes ; et aussi fu le dit Guillaume par la force du feu qui en yssi embrasé et brulé parmi le visage affolé de touz points et fu en grant doubte et en aventure d'estre mort ou affolé de touz poinz; après lesqueles choses ainsi avenues, ledit Hemon qui estoit bon et vray ami d'icellui exposant, et qui ne vouloit que pour la bleceure, qu'il avoit ainsi de la cheville du dit canon, il fust aucunement dommagié ne poursuy pour lui ne a sa requeste pour lors ne ou temps avenir, le dit Jehan Hemon estant en bon et sain propos, de sa propre et bonne volenté, senz aucune induction, quitta et clama quitte entierement, bonnement et absoluement pour lui et pour ses hoirs ou

aians de lui cause le dit exposant du dit fait ainsi avenu, et de tout ce qui pour raison d'icellui ou temps avenir s'en pourroit ensuir, en disant et confessant qu'ilz avoient esté et estoient bons amis ensemble, si come plus a plain est contenu en certaines bonnes lettres de quittance passées par .II. notaires, le tiers jour de ce present moys d'avril et seellées du seel de nostre Chastellet de Paris, etc... »

Mais, quelques semaines après, le 27 avril, Jehan Hemon « alait de vie à trespassement », et Langlois, craignant, malgré les lettres des deux notaires, d'être poursuivi pour homicide par imprudence, obtenait du roi une lettre de grâce ou de rémission, non seulement parce qu'il avait toujours mené « bonne vie et honneste » mais « attendu que les jeux qu'il faisoient estoient en significacion et exemple de bien. »

Ce texte nous apprend que l'usage de tirer les canons, qui avaient fait leur première apparition en France sous Philippe VI, vers 1338 (1), était établi, habituel dans les mystères parisiens en 1380, et que les diables menaient ainsi grand bruit lors du crucifiement, mais il ne nous dit rien du dialogue des diables, en admettant qu'ils aient dialogué, ni de la contexture même de la pièce, si cette Passion était précédée d'une Nativité, suivie d'une descente aux Limbes et d'une Résurrection, comme dans les mystères Sainte-Geneviève. Ces coups de canon pouvaient marquer la fin du drame, exprimer simplement la rage qu'éprouvaient les démons en voyant l'âme de Jésus leur échapper, cette âme que Satan, sous la forme d'une chauve-souris perchée sur un des bras de la croix, avait guettée jusqu'au dernier moment, comme le disent Vincent de Beauvais dans le *Miroir historial* (livre VII, ch. XLIII) et l'auteur d'une *Vie du Christ* populaire au XIV^e^ siècle, Ludolphe le Chartreux (2). Ce jeu de scène a d'ailleurs

(1) Très probablement en 1338, au siège de Puy-Guillemin, par les troupes françaises, et en 1339, au siège de Cambrai, par Edouard III (*Journal des Savants*, 1847, p. 223).

(2) *Vita Christi*, Lugduni, Caffin, MDCXLIV, in-fol., part. II, cap. LXIII,

été commun dans les mystères postérieurs, et le « jeu des Apôtres » de Besançon, déjà mentionné (1), l'indique ainsi : « Se fault grant tonnerre en enfer pour la perte qu'ils ont faict de l'âme de saint Estienne ». — Ou bien dans *la Passion* de 1380, les coups de canon avaient une autre signification. Satan rentrait en hâte et les diables avertis se préparaient à la résistance contre le Christ qui allait briser les portes de l'Enfer, comme on le voyait déjà dans le « Fragment d'un ancien mystère » précité, comme on le reverra dans les mystères Sainte-Geneviève, et dans les *Passions* de Greban et de Jean Michel. La lettre de rémission de Charles V ne parlant que « des jeux de la Passion » ne permet pas de conclure sur ce point.

Dès lors, si l'on fait abstraction des offices ou drames liturgiques qui persistent dans certaines églises et dont quelques-uns mériteraient une étude à part, on ne connaît plus *actuellement* jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle que quelques dates de représentations, quelques titres plus ou moins instructifs de mystères *français*. Aux fêtes de Pâques 1390, quelques chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle représentèrent devant Charles VI le mystère de *la Résurrection* (2). Mais cette pièce, jouée par des gens d'église, était-elle un drame fran-

p. 626 : « Diabolus dicebat : Si filius Dei es, mitte te deorsum. » Et cap. LXIV, p. 638 : « Et dicit magister in historiis quod stabat supra brachium crucis donec Christus expiravit, et tunc videns se confusum recessit, et veniens ad tartara, invenit ibi animam Christi portas et seras confringentem et justorum animas inde inducentem. » Les deux solutions sont réunies, comme on le voit par Ludolphe le Chartreux, mais on peut distinguer les temps. La première partie de la légende est reproduite, avec une variante, sur une verrière du XIV^e^ siècle, de Notre-Dame d'Avioth (Meuse). Le Christ en croix. « A sa droite, Marie, dont les traits expriment la plus vive douleur, rejette la tête en arrière à la vue d'un reptile, dragon aux ailes de chauve-souris, au front armé de cornes et au corps de serpent, qui représente Satan insultant à sa douleur. De l'autre côté saint Jean, etc. » Cf. L. Schaudet, *Histoire d'Avioth et de son église*, Bar-le-Duc, imp. Coutant-Laguerre, 1891, in-8°, p. 189.

(1) Page 205, note 1.

(2) *Les Mystères*, II, 6.

çais ou un drame liturgique latin, comme très probablement le mystère de la *Résurrection* qui figure dans les comptes de la cathédrale de Cambrai en 1376 (1) ? En 1396, on trouve pour la première fois, à Nevers, une suite de sujets qui devait être souvent reproduite dans la suite ; « *la Passion et la Vengeance* » ou la destruction de Jérusalem sont jouées par plusieurs compagnons de la ville auxquels les échevins donnent vingt livres tournois (2). Le 3 juin 1398 un sergent au Châtelet, se rend à Saint Maur pour faire publier l'ordonnance du prévôt de Paris, promulguée le jour même, et défendant « à tous manans et habitans en la ville de Paris, Saint-Mor et autres villes de autour de Paris que il ne facent ne se esbatent à aucuns jeux de personnages par manière de farces, de vies de sains, ne autrement », sans l'autorisation du roi ou du prévôt. « Et après ce fait, furent aucuns qui jouerent personnaiges de la Passion Nostre Seigneur... (3). »

La troupe qui jouait ainsi la Passion à Saint-Maur le 3 juin, était-elle une association de Parisiens, la confrérie même de la Passion qui de Saint-Maur serait revenue plus tard donner ses représentations à l'hôpital de la Trinité, ou « n'est-il pas plus naturel de croire que ces acteurs étaient des habitants de Saint-Maur », des acteurs du pays, comme les habitants de la ville d'Aunay-lès-Bondy près de Paris que l'on voit en 1384 répéter dans l'église un miracle de Théophile, où l'on tirait aussi le canon? Cette distinction importante (4) (en particulier pour l'histoire du manuscrit Sainte-Geneviève) sera discutée plus loin. De son côté, la province ne restait pas inactive et elle conservait ses poètes à elle. A la Pentecôte de l'an 1400, dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Pierre,

---

(1) *Les Mystères*, II, 5.
(2) *Ibid.*, II, 644.
(3) *Ibid.*, I, 415.
(4) Elle est de M. A. Thomas, qui, dans le même article (*Romania*, 1892, p. 606-612), a le premier établi le lieu exact de la représentation du miracle de Théophile.

les habitants de Vienne en Dauphiné représentent la *Passion et la Resurrection*. « L'auteur du mystère (*magister istorie*), maître Jean Gorio, dit Galace, reçoit 40 florins pour son salaire, et encore 10 florins, parce qu'on a été content de lui ». La dépense totale de la représentation s'éleva à plus de 125 florins (1). Enfin, en 1402, le 4 décembre, les fameuses lettres patentes de Charles VI reconnaissent officiellement la célèbre confrérie de la Passion ; l'ancienne association de piété et d'édification, la confrérie religieuse, fondée dans l'église de la Trinité, devient par surcroît une société civile, privilégiée, de spéculation théâtrale. C'est la première troupe régulière, le premier théâtre permanent dont le manuscrit Sainte-Geneviève nous a peut-être conservé en partie le répertoire. Il faut redire peut-être, car des hypothèses anciennes et maintes fois répétées, des conjectures si plausibles qu'elles soient ne sauraient en aucun cas passer pour des faits, et le problème de la date et de l'origine des pièces (2) de ce manuscrit Sainte-Geneviève, en relations si étroites avec le manuscrit de Besançon, ce problème, si simple en apparence, est singulièrement compliqué. Et il s'agit encore une fois de diviser ces difficultés pour les mieux résoudre.

---

(1) Cité dans le *Mystère des Trois-Doms*, éd. E. Giraud et U. Chevalier, Lyon, Brun, 1887, in-4°, p. cvj.

(2) Plusieurs sont indiquées dans les *Mystères* de M. Petit de Julleville, I, p. 195 : « Les titres de ces pièces (du manuscrit Sainte-Geneviève), *toutes écrites dans la première moitié du* XV^e^ *siècle.* » — *Ibid.*, I, 420 : « Le seul texte d'une *Passion* dramatique antérieure au commencement du XV^e^ siècle est écrit en langue d'oc. Tous les autres sont plus récents que l'entreprise des confrères, et le plus ancien, celui du manuscrit de Sainte-Geneviève, ne nous offre déjà, probablement, qu'un texte rajeuni et remanié, plus ou moins différent du texte original, des représentations de 1398. » — *Ibid.*, I, 421 : « Un poète inconnu écrivit pour eux (les confrères de la Passion) la première *Passion*, probablement perdue aujourd'hui. » — D'autres difficultés analogues sont indiquées par M. A. Thomas (*Romania*, 1892, p. 607) et par M. J. Bédier (*Ibid.*, 1895, p. 91 et 92, ligne 12) : « Pour le XIV^e^ siècle, la *Nativité* insérée parmi les Miracles de Notre-Dame (n° V), voilà *tout* ce qui nous est parvenu : puis nous passons *brusquement* aux grands mystères d'Eustache Mercadé et des Greban », etc.

Le seul fait bien établi, et depuis le XVIII[e] siècle, dans une note des secrétaires du duc de la Vallière reproduite par Jubinal (1) est celui-ci : Les mystères Sainte-Geneviève, réunis dans un seul volume in-folio « sont écrits sur papier, et de la même main, vers le milieu du XV[e] siècle. » Toute autre assertion dépasserait les faits acquis. Personne n'a prouvé ni que le texte de ce manuscrit eût un rapport quelconque avec celui de « la *Passion Nostre Seigneur* » qu'on jouait à Saint-Maur en juin 1398, ni qu'il représente le répertoire des confrères de la Passion. L'argument unique à l'appui de cette hypothèse n'a été donné qu'avec toute sorte de réserves. C'est un passage de la chronique d'Enguerran de Monstrelet, qui raconte les représentations mimées, données à Paris en 1431, à l'occasion de l'entrée de Henri VI : « Avoit personnages sans parler de la nativité Nostre Dame, de son mariage et de l'adoration des trois Rois, des Innocents et du bonhomme qui semoit son bled. » Or « ce bonhomme » figure dans le « *Geu des Trois Roys* » du manuscrit Sainte-Geneviève, d'où cette conclusion : « Ce rôle épisodique n'eût pas été compris dans une représentation muette, s'il n'avait été déjà mis à la scène et vulgarisé parmi le peuple de Paris. Il faut donc croire, ou que notre mystère est antérieur à 1431 (peut être même assez pour avoir pu faire partie du répertoire des premiers confrères), ou qu'un autre texte plus ancien et inconnu de nous renfermait le même personnage « du bonhomme qui semoit son bled (2) ».

C'est la seconde hypothèse qui est la vraie. D'une part la popularité de cette légende du semeur ne provient pas des mystères parisiens, pas plus des mystères mimés que des mystères dramatiques, car elle leur est bien antérieure, on la trouve au moins depuis la fin du XIII[e] siècle, brodée sur

(1) *Bibliothèque du Théâtre français*, Dresde, M. Grœll, MDCCLXVIII, in-8°, I, 36. Cette note ajoute que ces mystères sont vraisemblablement du même auteur, ce qui n'est rien moins que certain.

(2) *Les Mystères*, II, 388-389.

une chape de l'église d'Anagni et décrite dans des textes latins et français du XIVe siècle qu'il serait trop long de résumer ici avec leurs variantes, et d'autre part elle était populaire en province aussi bien qu'à Paris, elle était connue un peu partout puisqu'elle figure également dès le commencement du XVe siècle, sculptée en ronde-bosse sur le portail latéral sud de Notre-Dame d'Avioth (Meuse) (1), mentionnée précédemment (2). Dans ces conditions, l'argument du mystère mimé de 1431 perd sa valeur, et il ne semble plus possible d'en tirer parti pour raisonner sur les « premières scènes de la *Passion* primitive des Confrères » comme on l'a fait récemment dans une savante étude (3). Au reste tous les rapprochements du même genre sont douteux pour des raisons analogues. De nouveaux indices sur le répertoire des Confrères de la Passion que l'on avait cru pouvoir tirer d'un autre mystère mimé de 1437, également décrit par Monstrelet, sont également inexacts, et l'erreur d'interprétation dépasse cette fois une soixantaine d'années (4). Le problème du manuscrit Sainte-Geneviève reste bien entier. Si les pièces

---

(1) Au troisième cordon de la voussure (SCHAUDET, *Histoire d'Avioth*, p. 166). L'église d'Avioth a été commencée au XIVe siècle et finie au XVe.

(2) Page 217, note 1.

(3) De M. A. JEANROY, qui a essayé de rapprocher les mystères rouergats, édités par lui, des pièces jouées par les confrères parisiens (*Romania*, 1894, Observations sur le théâtre méridional du XVe siècle, p. 528, note 1) : « Nous admettons, en effet, que la *Passion* du ms. Sainte-Geneviève, exécutée à Paris, ou du moins dans l'Ile de France, avant 1431, ne saurait être différente de celle que jouait à la même époque la seule confrérie autorisée à jouer la Passion à Paris. »

(4) *Ibidem*, p. 528 : « Le sujet traité dans le *Jugement de Jésus* et le *Jugement général* se retrouve dans des mystères mimés, représentés à Paris dès 1436... Or, ceux-ci avaient dû être précédés eux-mêmes d'œuvres écrites : le sujet du *Jugement de Jésus*, notamment, eût été inintelligible aux spectateurs dans le cas contraire. » — 1436 est une faute d'impression pour 1437 ; mais il est facile de voir que le *Jugement de Jésus* n'est nullement décrit ni visé dans le passage de *Monstrelet*, auquel on se réfère (note 2), et qu'il lui est bien postérieur. Ceci demanderait une démonstration à part qui sera publiée ailleurs.

de médiocre étendue qu'il contient semblent se relier assez naturellement aux courts mystères ou aux « jeux » énumérés précédemment, on voudrait bien savoir quelle est au juste l'origine de ces pièces, et quand, et comment s'est fait la transition.

Reprenons donc ces mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, tous écrits de la même main vers le milieu du xv^e^ siècle, et constatons d'abord qu'il est au moins douteux que le copiste ait été originaire ou habitué de Paris, autrement il n'aurait probablement pas éprouvé le besoin d'écrire : « Létrée est. I. lieu à *S. Denis, en France* (éd. Jubinal, I, 145) ». D'autre part, les saints célébrés dans ces pièces, saint Denys, saint Pierre et saint Paul associés au culte de saint Denys, sainte Geneviève sont bien des patrons de Paris et de la banlieue. Des allusions à des institutions trop célèbres, comme l'Université de Paris (I, 189), ou bien à des lieux trop connus comme Mont-Fétart, Mouffetard (I, 155), Montmartre (I, 148 et 258), Charenton (I, 132) ne sont pas décisives, mais font nombre. Voyons si le texte ne renfermerait pas quelque détail plus précis, et écoutons ces propos de buveurs (I, 260) :

TIÉBAULT.

Foy que doy le roy des ribauls,
Foucault, biau compains, ce faiz-tu?
Mais scez-tu quoy? maistre festu,
Sy a engendré une fille
Qui maint porteur de feustre essille.
Alons-y, nous serons trop aise.

FOUCAULT.

Qui est-el, Tiébault?

TIÉBAULT.

C'est cervaise.

FOUCAULT.

Alas! je n'en fu pas nourry.

TIÉBAULT.

Foucault, tu n'es pas champ pourry,
Tu as plus chier jus de roisin.

Qu'est-ce que cette nouvelle « fillette » ou feuillette de « Maistre festu ». Il suffit de supprimer la virgule du troisième vers, d'écrire Festu par une majuscule, et le texte devient clair. Maistre Festu était le tenancier d'un cabaret hanté par « les porteurs de feustre ». Ce cabaret devait son nom au Chasteaufestu (1) voisin, de même que dans le XIX^e^ *Miracle de Notre-Dame*, nous voyons que l'hôtel parisien encore existant des archevêques de Sens avait donné son nom à une taverne des environs. Mais quel était ce Chasteaufestu, puisque du XIII^e^ au XV^e^ siècle on en a relevé quatre à Paris, l'un dans la rue actuelle Saint-Honoré dont le tronçon le plus rapproché du grand pont sur la Seine s'appelait rue du Chasteau-Festu, un autre dans la même région, près de l'église Saint-Landry, un troisième rue des Chiens, un quatrième rue de Bièvre (2)? Il s'agit très probablement du premier et du plus ancien, du seul qui figure dans les facéties parisiennes sur les rues de Paris depuis le XIII^e^ au XV^e^ siècle (3), du seul qui ait donné son nom à une rue extrêmement fréquentée, puisqu'elle était « la voie ordinaire de Saint-Eustache » et des Halles, l'artère principale de ce quartier ouvrier, se prolongeant elle-même par la rue et le marché de la Croix du Tiroir, où l'on triait les

---

(1) Presque tous ces renseignements sur les Chasteauxfestus, la rue du Chasteaufestu, ses tenants et aboutissants (ceux du moins qui figurent dans cette page), sont empruntés à H. GÉRAUD (*Paris sous Philippe le Bel*, coll. des Docum. inédits, Paris, 1837, p. 211, 213, 575) et surtout au *Bull. de la Société de l'Hist. de France*, 1857-1858, p. 37-41, Recherches sur les rues de l'ancien Paris, quartier du Louvre, par A. BERTY.

(2) *Dict. des Rues de Paris*, par GUIOT :

> Droitement de *Chasteau-Festu*
> M'en vins à la rue à Provoires (Prouvaires).

— *Cy s'ensuit un esbatement du mariage des . IIII . filz Hémon, où les enseignes de plusieurs Hostels de la ville de Paris sont nommez*, reproduit par JUBINAL (*Mystères inédits du quinzième siècle*, I, 370) : « Et les roynes et les dames seront logiées en Chastel-Festu, au bout de la rue aux Provoires. »

(3) BERTY, *Recherches*, etc., p. 41 : « Vicus qui dicitur Chastel Festu, per quem itur ad ecclesiam sancti Eustachii (1267). »

animaux de boucherie et les peaux, et servant de débouché à la rue des Poulies ou des métiers à drap. C'est de là qu'ont dû venir les clients du « Chastel festu », les porteurs de feutre mentionnés dans le texte du manuscrit Sainte-Geneviève. Voilà donc constatée l'existence d'un cabaret fréquenté par les porteurs de feutre, lequel, sans faire injure à personne, n'était sans doute pas de premier ordre; voilà fixé un fétu, un détail de topographie parisienne minuscule. Ajoutons un exemple analogue dans la même région avoisinant les Halles. Le XXXVI^e *Miracle de Notre-Dame* (t. VI, p. 233) (1) décrit l'itinéraire d'un mendiant, lequel a vraisemblablement passé ou passera par la rue du Chasteaufestu, « voie ordinaire de Saint-Eustache, » et qui part de la pointe Saint-Eustache pour traverser les Halles, avec station au cabaret du Grand-Godet, et descend, vers la Seine, au port Nostre-Dame. Pour s'intéresser à cet itinéraire, il fallait bien être de Paris en Badaudois comme dira le vieux Malherbe : il fallait bien que l'auteur de ce Miracle, même s'il n'était pas Parisien de naissance, eût en vue ce public parisien toujours si curieux de sa propre ville, et qui ne se lassera pas de voir mentionnées ou représentées sur le théâtre les Tuileries, la Galerie du Palais, le Palais Cardinal. Quels que soient donc « la date, la patrie et les auteurs » (2) du recueil des *Miracles de Notre Dame* (question si longtemps obscure et qui est à la veille d'être élucidée) il paraît extrêmement vraisemblable que le XIX^e et le XXXVI^e *Miracles de Notre-Dame*, pour ne parler que de ceux-là, ont

(1)
Je n'ay seulement qu'a la pointe
Saint Eutasse un tournois par jour.
D'ilec je m'en vois sanz sejour
Par les halles au Grant Godet,
Puis a Simon Triquefadet
Qui demeure au port Nostre Dame.
D'ilec m'en reviens a la dame
Du Chastel, la femme Raulin,
La ay je du pain et du vin. (v. 94-102.)

(2) *Miracles de Nostre-Dame*, éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, VIII, p. II.

été composés pour un Puy de Paris. De même, et à plus forte raison, la mention du cabaret infime de Chasteaufestu nous donne la quasi certitude que les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève sont bien des pièces Parisiennes. Des allusions aussi menues et aussi précises ne peuvent guère être comprises et goûtées que sur place.

Voilà donc un point acquis ou à moitié acquis. Car il se pourrait après tout que la renommée du Chastelfestu s'étendit sinon au loin, au moins jusqu'à Nanterre ou à Saint-Maur, à ce Saint-Maur dont le patron est invoqué dans la *Nativité* de ce même manuscrit Sainte-Geneviève(1) et où, nous le savons, on représentait en juin 1398 « aucuns jeux de personnages par manière de farces, de vie de saints... » et une « Passion Nostre Seigneur ». Ainsi le manuscrit Sainte-Geneviève pourrait nous avoir conservé une *Passion* jouée à Saint-Maur? Pourquoi pas? Il est impossible de décider *a priori* si les acteurs de Saint-Maur étaient des habitants du pays distincts des Confrères parisiens, s'ils jouaient une Passion à eux, qui a pu leur être reprise par les Confrères, ou ce qui est infiniment plus probable, une Passion déjà connue à Paris, et dont la renommée était bien établie non seulement dans la banlieue, mais dans les provinces. Mais la solution de toutes ces difficultés se trouve en partie dans le manuscrit du *Jour du Jugement*, arrivé de si loin à la Bibliothèque de Besançon, après tant de vicissitudes.

On peut bien admettre en effet que si les provinciaux vont volontiers chercher des modèles à Paris, la réciproque est, sinon impossible, du moins inégalement vraie, infiniment plus rare. Il n'y a qu'à appliquer ce raisonnement au *Jour du Jugement* du manuscrit de Besançon, lequel *Jugement* est un mystère de province, et d'une province assez éloignée de Paris. Si ce *Jugement* contient de nombreux passages qui se

(1) Ed. Jubinal, II p. 74 :

Par *saint mort*, tu diz voir guimart.

retrouvent dans le manuscrit Sainte-Geneviève, et si, détail significatif, ces coincidences se remarquent surtout dans un groupe de pièces déterminées, dans le groupe de la Passion, on en conclura légitimement :

1° Que cette *Passion* est antérieure au *Jugement* qui l'a imitée ;

2° Qu'elle est bien la *Passion* des bourgeois ou des Confrères de Paris ;

3° Qu'en déterminant la date exacte du *Jugement*, on déterminera indirectement et du même coup la date d'une rédaction antérieure de la *Passion*, puisque ces deux dates sont connexes et que l'une entraîne l'autre.

Est-il besoin d'ajouter que l'on prétend nullement déterminer les relations possibles entre « les jeux de la Passion » de 1370, 1373, 1380, avec les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève, ni fixer les sources et les dates qui peuvent être différentes de ces diverses pièces, ni même fixer l'âge du texte qui nous est parvenu, et les rajeunissements qu'a pu subir l'original, encore qu'à première vue ils paraissent assez peu considérables ? Cette recherche historique et philologique sera tentée ailleurs, dans la mesure du possible, avec des documents déjà réunis en partie, mais elle n'a rien à faire avec le *Jugement* de Besançon. Notre objet ici est plus simple et plus limité. Il nous suffira d'établir que le manuscrit Sainte-Geneviève, « écrit vers le milieu du XV^e^ siècle », représente un texte plus ancien dont l'auteur du *Jugement* a eu connaissance, et dès à présent nous pouvons avertir que nos recherches ne dépasseront pas le dernier tiers du XIV^e^ siècle et le commencement du XV^e^. C'est dans cette période que les Mystères paraissent s'être rapprochés des Miracles des saints et de Notre-Dame et qu'ils se sont augmentés de diableries, de scènes de mœurs et de scènes comiques : c'est dans cette période que les changements ou modifications notables que nous avons constatés dans le drame biblique ou évangélique se sont produits, ou, pour parler plus juste, c'est à ce moment

que nous pouvons les constater et les saisir, en admettant, ce qui est possible, qu'ils se soient faits lentement et qu'ils aient commencé un peu plus tôt. L'histoire générale nous laisse déjà pressentir cette conclusion. Si en effet les progrès du théâtre sont étroitement liés au progrès des arts et de la richesse publique, à l'importance croissante de la bourgeoisie et à l'augmentation de la population urbaine, il est bien clair que ces progrès ont dû surtout s'accomplir pendant une période de paix et de prospérité relatives, à la fin du quatorzième siècle, et dans les premières années du quinzième. Un peu plus tard, tout sera arrêté, ou ruiné non seulement par l'invasion étrangère, mais surtout par la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Sauf les exceptions locales, dans quelques villes neutres ou éloignées du théâtre de la guerre, les mystères ne reprendront guère leur nouveau et fastueux développement qu'à la cessation des hostilités, après la première paix d'Arras (1414) et surtout après la seconde (1435). C'est entre ces deux dates que paraît, du reste, se placer la première grande Passion, la *Passion* d'Arras, attribuée à Eustache Mercadé.

IV

Pour déterminer la date du *Jour du Jugement*, il convient d'étudier d'abord quelles ont été les conditions matérielles de la représentation.

Si les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève sont bien distinctes, ont une fin bien marquée, des notes, insérées dans le manuscrit, permettent cependant de les réunir, et d'allonger la représentation, de la prolonger au besoin pendant plusieurs jours. Il n'en est pas de même de ce *Jugement*, qui a été joué évidemment en une *seule* séance. Le texte ne dépasse pas trois mille vers, en tenant compte des lacunes, et l'on ne voit pas où l'on pourrait placer le moindre arrêt ou coupure. Il est probable (sauf les découvertes imprévues)

qu'il en était généralement ainsi en province à ce moment. La *Passion* d'Arras (1), qui est, du reste, postérieure de quelques bonnes années, contient quatre journées et vingt-cinq mille vers ; mais il suffit de voir comment le Prêcheur s'excuse de cette longueur et multiplie les appels et les encouragements à son auditoire pour se convaincre que cette durée du spectacle était un fait nouveau, insolite. La représentation du *Jugement* de Besançon n'a pas dépassé deux ou trois heures.

Il est fâcheux que le copiste ne nous ait conservé que trois didascalies en prose comme celles du manuscrit Sainte-Geneviève, et que la grande miniature initiale, au lieu de reproduire complètement la scène réelle avec toutes ses mansions, n'en représente qu'une partie et rappelle surtout ces Jugements derniers, divisés en trois zones qui décorent si souvent les tympans des églises gothiques (2). Par suite la restitution de la mise en scène ne peut être faite avec une précision absolue, mais elle peut du moins être tentée en rapprochant de cette grande miniature plus ou moins conventionnelle les petites qui illustrent le texte presque à chaque

---

(1) *La Passion d'Arras*, éd. J.-M. Richard, p. 74 :

Bonnes gens, vous avez veu
Une partie de no jeu ;
Demain verrez aultres misteres
Tout en poursievant nos matieres ;
Mais que Dieu par sa digne grace
Nous en donne temps et espace,
Et nous pardonnez humblement
Se nous vous tenons longuement,
Car la matiere le requiert
Qui a no jeu sert et affiert
Et encoire le passerons
Le plus briefment que nous porrons.
Se prenez en gré, je vous prie,
Du jeu la premiere partie,
Et excusez notre ignorance
Se veu y avez defaillance
En juant ou en prononcant.
Nous prenons congiet maintenant
Jusqu'a demain que cy venrons
Et bien tempre commencerons,
Car on verra de beauz miracles,
De beaux misteres et sinacles, etc.

(2) Pour les représentations plastiques et figurées du Jugement dernier, on peut consulter : JESSEN, *Die Darstellung des Weltgerichts bis auf Michelangelo*, Berlin, 1883 ; Georg. Woss *Das Jüngste Gericht in der bildender Kunst der frühen Mittelalters*, etc., Leipsig, Seemann, 1884, in-8°, et l'ouvrage plus court de l'abbé BOUILLET, *Le Jugement dernier dans l'art*, Paris, Picard, 1894, in-4°.

page, et aussi, bien qu'avec précaution, les indications très détaillées qui nous sont parvenues sur la mise en scène d'un *Jugement dernier* à Lucerne en 1549 (1).

Le premier plan de la scène, le *champ*, la galerie ou *solier* sert de parloir et de promenoir commun aux acteurs. Il recouvre très probablement l'Enfer auquel conduit une gueule de dragon (2) asenestrée, s'ouvrant et se renfermant comme la capote d'un cabriolet (miniature 1). Derrière la gueule, il devait y avoir encore un mur percé d'ouvertures grillées et d'une énorme porte à deux battants gardée par le diable Belias (miniat. 86, fol. 36 recto, col 1.) C'est là que les diables rapportent les damnés qui sont leur gibier, et qu'ils font la cuisine dans la grande chaudière.

Au second plan, c'est-à-dire vers le fond de la scène, s'élèvent de gauche à droite sur une ou plusieurs lignes, les diverses mansions ou décors de la pièce. L'enfer doit vraisemblablement avoisiner la région de Babylone, la cité maudite, la « cité infernale (3) ». Imaginons donc d'après le texte, d'abord un bosquet ou un buisson, le vestiaire du diable Engingnart (miniat. 4, fol. 6 recto). Plus loin, le jardin public de Baby-

---

(1) Sur ce *Jugement* de Lucerne, voir plus loin la bibliographie. — Les miniatures du manuscrit de Besançon sont énumérées et décrites brièvement, mais très exactement, à la fin de cette étude. Sur deux ou trois détails, elles s'écartent du texte : mais ces différences ont déjà été minutieusement relevées dans la première partie.

(2) Il est infiniment plus rare de trouver des gueules d'enfer posées de champ, face au public. M. J. Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, a bien voulu m'en signaler un exemple dans la grande miniature du Jugement dernier, fol. 54 verso, d'un livre d'heures manuscrit du XV^e^ siècle, appartenant à la Bibliothèque de Besançon (cat. n^os^ 151). C'est une énorme chauve-souris, à la gueule dentée et largement fendue, et les ailes éployées.

(3) Cf. *Romania*, 1877, p. 7, et le petit poème latin *De Babilonia civitate infernali*, édité par M. A. Mussafia. L'allégorie ou l'identification très ancienne de Babylone et de l'enfer est commune dans les écrivains ecclésiastiques du temps, par exemple dans Gerson, I, 608 : « ... Sed audiamus qualiter huic civitati Jerusalem insidiatur civitas Babylon, et civitati Dei civitas diaboli adversatur. »

lone, représenté par deux arbres et sans doute bordé par un ruisselet qui figure le grand fleuve d'Euphrate (v. 1714). Rien n'empêche d'installer l'aveugle sur un pont, et de placer dans le voisinage le trône ou le fauteuil du roi Isouart, puisqu'il demeure dans la même rue que l'aveugle (v. 837) (1). A côté, une maisonnette gothique, garnie de *custodes* ou de rideaux, où la courtisane reçoit Engingnart et met au monde l'Antechrist. Le même « lit de camp » recouvert de soie verte brochée d'or, ou plutôt « de ce drap vert de soye à or bendé », que vend le mercier dans la *Passion* Sainte-Geneviève (II, 271), ce lit (miniat. 6, fol. 6 verso, et min. 11, fol. 8 recto) sert aux deux fins. Aux environs une tourelle, un édicule quelconque figure Bethsaïda où le jeune Antechrist est élevé par les diables ou les magiciens, et où il va changer sa robe mauve de jeune clerc contre un long froc de Cordelier. Nous avons vu qu'il était censé commencer sa prédication à l'âge de quinze ans. La longue robe de Cordelier qu'il endossait devait grandir naturellement l'acteur. Il est donc probable que dans le court mystère de Besançon deux personnages suffisaient pour remplir le rôle de l'Antechrist. Au contraire dans le long mystère de Lucerne il y en avait trois, un enfant au maillot, un adolescent, un jeune homme.

La mansion de Jérusalem est plus compliquée. Il y faut un grand hangar, à jour, supporté par quatre colonnettes et recouvert de tuiles rouges. C'est le temple de Salomon où l'Antechrist prend place sur un large siège et où il est entouré de sa garde et des rois. Devant ce trône surélevé s'étend une place assez vaste. Là, s'élève une chaire (2) où Elie

---

(1) « Ysouart Roy » dit, au vers 896 :

En nostre rue li homs demeure.

Il paraît plus simple de donner à *nôtre* le sens emphatique que de supposer qu'il y a eu une rue des Rois.

(2) Voir un curieux privilège, pour ces chaires ou échafauds mobiles, appelés *échellettes*, dans Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, etc., Paris, Didot, 1875, I, 545.

succèdera au Prêcheur et l'Antechrist à Elie. Il suffira d'en accoler une seconde pour Enoch. On y voit encore une table montée sur des tréteaux pour le crieur, une forge ou un petit atelier de monnaie, une prison représentée par deux grosses tours destinée au pape et à ses cardinaux qui devront enjamber les troncs mutilés d'Enoch et d'Elie. Il faut encore aux environs de Jérusalem un espace désert couvert de monticules auxquels ont certainement travaillé les médecins qui, suivant le vieux dicton, « font les cimetières bossus ». Au milieu de ces monticules, quelques tombeaux en bois peint noir, rouge, bleuâtre simulant le marbre. C'est là, dans ce désert, dans ce cimetière romantique bordé par quelques arbres (min. 18, fol. 10 recto, et min. 19, fol. 10 verso), que Satan reçoit l'hommage du jeune Antechrist, et que l'Antechrist ressuscite un cadavre (min. 30 et 31, fol. 13 verso); c'est de ces tombelles, munies de trappes ingénieuses que les morts sortiront tout à l'heure pour le jugement général (min. 74, 75, 76, 77, 78) (1). Quant aux dix royaumes, on connaît déjà celui de Babylone. Les neuf autres sont probablement figurés par des sièges munis d'écriteaux, où les rois trôneront, chacun à part, avant qu'ils se réunissent pour aller adorer l'Antechrist. Ils resteront ensuite confondus avec ses gardes debout, comme le montrent les miniatures. Dans le *Ludus de Antichristo* et dans le *Jugement* de Lucerne, les rois vassaux avaient au moins des sièges ou des tabourets.

Il faut encore une mansion pour la ville de Rome, domaine du Pape et des Cardinaux. Quant à l'emplacement réel du Paradis terrestre, ici (min. 16, fol. 9 recto) un jardinet entouré de murs blancs à hauteur d'appui, on sait qu'il a été bien discuté par les théologiens. Mais, suivant toute vraisemblance, il se trouve ici à proximité de Jérusalem et de

(1) Ces tombelles reparaissent dans le mystère rouergat du *Jutgamen general*, p. 195, et dans la *Résurrection* de Jean Michel, citée dans les *Mystères*, I, 399.

Babylone, juste au-dessous du vrai Paradis. En somme on le voit, la scène n'est pas trop encombrée, surtout si l'on suppose les mansions installées sur plusieurs lignes. Il reste assez de place pour représenter la mer par un petit bassin qui se videra en temps opportun, et qui rendra aussi les morts qu'elle détient, comme il est dit au vers 2498, d'après l'Apocalypse (xx, 13). D'autre part, toutes ces constructions légères, faites probablement comme à Lucerne d'étoffes tendues sur des carcasses d'osier, ont été préalablement enduites d'esprit de vin et de salpêtre, afin qu'elles s'enflamment et disparaissent à la parole de l'apôtre saint Jean (v. 1975) :

> Arsse est la terre et deffaite,
> Or est li mondes effaciez.

Seule, dominant cette terre ravagée, subsistera au fond de la scène l'estrade où le Christ, descendant du Paradis, viendra prendre place avec les douze Apôtres pour le jugement général (1).

Mais, tout à l'heure pendant le bris des fioles de l'Apocalypse, l'Antechrist foudroyé pouvait seul disparaître sur place. dans le double fond de son large siège, que la miniature 63 (fol. 25, verso) nous représente vide. Les autres acteurs restés gisants sur le sol devaient sans doute au bout de quelques instants se relever doucement et disparaître sur les côtés du théâtre. Ils changeaient de costume et ressortaient bientôt en compagnie de nouveaux figurants par les tombelles ou les trappes du cimetière. En effet, les personnages qui se présentent au jugement sont revêtus (miniat. 75 à 87), non pas

(1) « Descendez o moi sa aval » (v. 2333), dit le Christ aux apôtres, disposition qui semble commune à ce mystère de Besançon et au *Jugement* de Modane, où (folio 5 verso) Dieu le Père reste seul au Paradis, Jésus et la cour céleste descendent, comme il est dit : « Hic descendunt Christus, Virgo Maria, et angeli et Justitia in theatrum quod erit medium inter infimum theatrum et thronum Dei Patris. » A Lucerne, le Christ et les apôtres prennent place sur un « arc-en-ciel », comme on le voit aussi sur le tableau du Jugement de l'hôpital de Beaune, cité plus loin.

de chemises comme les âmes dans la *Résurrection* (1) de Jean Michel, mais de maillots blancs, c'est-à-dire qu'ils paraissent complètement nus et insexués comme les morts de l'admirable tableau du Jugement dernier de l'Hôpital de Beaune (2), attribué à Roger van der Weyden. Le bonnet seul, ou la mître ou la couronne, ou la chevelure flottante distingue les sexes et les conditions aussi bien pour les Elus qui montent au Paradis, que pour la longue chaîne de damnés entraînés par les diables.

Dans le tableau de Van der Weyden, qui est venu confirmer d'une manière si précise les indications de ces miniatures, le Paradis céleste surélevé est à gauche de la scène et les précipices de l'enfer à droite. Il suffit pour la représentation du mystère de Besançon de retourner cette disposition. Ce paradis, d'où les sept anges versaient d'aplomb les fioles encore si bien représentées dans l'*Apocalypse* d'Albert Dürer, dominait naturellement Jérusalem et le cimetière. Il devait avoir de vastes dimensions pour se prêter aux évolutions de la Cour céleste, et il avait certainement plusieurs étages ou échafauds comme certains Paradis du XV^e^ et XVI^e^ siècle (3). On voit très bien, sur la droite de la grande miniature initiale une chapelle blanche du style gothique fleuri, qui se fermait et se remplissait de fumée (v. 1591) comme « le temple glorieux » de l'*Apocalypse* (XV, 8). Par les fenêtres ouvertes, on distingue à l'intérieur les Bienheureux conversant ensemble. Un Paradis sculpté sur un chapiteau de l'Eglise de Saint-Revérien (Nièvre) présente encore aujourd'hui la même disposition.

Le Christ en majesté siégeait sous un édicule gothique, re-

---

(1) *Les Mystères*, I, 395.

(2) *Le Jugement dernier*, retable de Beaune, par J. CARLET (*Société d'Hist. et d'Archéol. de Beaune* 1883, p. 153).

(3) Voir notamment la description du paradis à trois étages, installé, en 1520, sur le boulevard de la Porte-de-Séez (M^me^ G. DESPIERRES, *Le Théâtre et les Comédiens d'Alençon au XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, 1894, in-8°).

couvert de tuiles rouges comme celui de l'Antechrist, mais mieux sculpté et décoré. La Vierge avait son trône à part plus loin, et les mêmes personnages assez nombreux qui avaient défilé devant la Vierge revenaient avec elle s'agenouiller devant le Christ. Les Anges de la Passion étaient superposés sur diverses escabelles. Bien qu'elle soit en partie cachée par un Ange, on distingue très bien sur le côté gauche de ce Paradis (miniat. 1.) une sorte de roue dentée qui était sans doute munie d'une poulie et qui devait servir (v. 1517) à « guinder » Enoch et Elie dans le ciel « par un soudain contrepoids » (1).

D'autre part, ni au ciel ni aux enfers, pas plus le texte du manuscrit que les miniatures ne nous représentent le moindre de ces canons, avec lesquels les diables surtout faisaient le vacarme qui a conservé leur nom. Rappelons que le canon a déjà parlé dans les mystères à Paris et même dans un village, aux environs de Paris (2), à Aunay-lès-Bondy, et chaque fois il y a eu mort d'homme, du servant ou d'un spectateur. Mais le canon est encore muet où nous sommes, dans la vraie province toujours si arriérée. Il est donc probable que les grondements du tonnerre et le bris des fioles meurtrières étaient simulés par le ronflement de quelques gros tuyaux d'orgue (3), et de modestes pétards ou de « tonnerres artificiels » lancés par engins, comme dans la *Résurrection* de Cambrai en 1376 (4). Les comptes du duc Philippe le Bon mentionnent

(1) *Les Mystères*, II, 441.

(2) *Romania*, 1892, p. 607 et sq.

(3) *Les Mystères*, I, 400.

(4) Répétons, pour éviter toute équivoque, que le canon ne figure ni dans le texte, ni dans les miniatures du manuscrit du Jugement. Si un chevalier fanfaron déclare « qu'il a pris mains *engins*, mains hommes » (v. 322), ce mot d'engin peut s'appliquer tout simplement aux machines de guerre décrites par Viollet-Leduc (*Dictionn. d'architect.*, II, 241). Les « tonnerres » de Cambrai coûtaient d'ailleurs moins cher que les coups de canon, puisqu'on lit dans un compte de la cathédrale, reproduit dans les *Mystères*, II, 5 : « Item pour le mystère de la Résurrection pour preparer Jesu, à savoir

bien un peu plus tard, parmi les merveilleux engins du château de Hesdin, imaginés par le peintre Colart le Voleur, certaine machine « qui fait pleuvoir tout partout comme l'eau qui vient du ciel et aussi tonner et néger et aussi esclitrer, esclairer comme on le voit ou ciel » (1). Mais nous ne savons quelle était cette merveilleuse machine, ni si elle a figuré dans ce mystère. Au reste, il était avec le ciel des accommodements. Tout le fond du Paradis était recouvert de tentures rouges pour figurer « le ciel empyrée. » La galerie ou la balustrade du devant, où les anges se penchaient à mi-corps, disparaissait sous des draperies blanches et bleues, des nuages. Et la miniature le montre très bien, le rouge soleil qui devait consumer l'Antechrist (v. 1661) apparaissait à point nommé sur une de ces toiles peintes fixées sur une tringle, et qui se déployait au signal de l'ange (miniat. 62, fol. 25 recto). La lune et les étoiles de cuivre découpé, accrochées à ces toiles ou draperies, s'en détachaient sous l'action des flammes et tombaient sur le sol, comme on le vit plus tard à Lucerne. Telle a dû être, sauf les erreurs et omissions inévitables, la mise en scène de notre mystère.

Sur cette scène naïve ont défilé tous les acteurs, avec des costumes d'un amusant anachronisme, qui vont nous aider à déterminer la date du manuscrit. C'est le premier indice véritablement instructif, car l'étude de la langue ne peut donner qu'une approximation d'autant plus vague que le texte a été remanié et rajeuni. Les miniatures sont moins

---

une paire de chaussures et de gants, et un tonnerre artificiel, 7 sous » — Ces tonnerres continuèrent plus tard à être lancés par engins et à fonctionner à côté des canons ou couleuvrines ; mais les textes semblent toujours faire la distinction. Ainsi, dans *l'Incarnation et la Nativité de J.-C.*, jouée à Rouen en 1472, on lit : « Adonc crient tous les deables ensemble et les tabours et autres tonnerres fais par *engins*, et gettent les couleuvrines », etc. Voir *Les Mystères*, II, 435.

(1) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, etc, preuves, n^os^ 944 et 1416.

trompeuses. Elles sont bien curieuses, les petites miniatures de ce manuscrit, bien qu'elles ne doivent pas ajouter grand'chose à la classe si riche des Apocalypses figurées. Si elles manquent d'art et de perspective, si le dessin est incorrect (les mains notamment caractérisées par les dimensions exagérées de l'index), la peinture est pleine de vie et de mouvement, l'expression des figures est aussi variée que juste, et souvent d'une vérité, d'une vulgarité frappante. Les costumes sont, eux aussi, très variés, et cette variété permet d'hésiter entre la première et la seconde moitié du règne de Charles VI, mais seulement entre ces deux périodes.

Les soldats, coiffés du chapeau de fer aux ailes rabattues portent le malchus, la hache et, comme dit Froissart, « maillets d'acier et perilleux bâtons pour effondrer heaumes et bassinets ». Les chevaliers, tous à pied, sont coiffés de casques ovoïdes ou de bassinets à camail de mailles, descendant jusque sur les tempes; ils portent des haubergeons recouverts de cottes en étoffe de couleur, et sont armés de longues lances unies. Aucun n'a la cuirasse munie de la petite jupe en lames de fer articulées, ni les rondelles aux coudes, ni les genouillères, mais ils ont déjà l'armure de plates sur le devant de la jambe (1). Détail plus significatif. On ne remarque plus guère que deux ou trois de ces chaussures à poulaines, qui en 1396, au temps de la bataille de Nicopolis, atteignaient une longueur de deux pieds et davantage, suivant le Religieux de Saint-Denys. La plupart des chaussures militaires ont le bout arrondi ou carré, et ce détail est encore mieux marqué dans les souliers des bourgeois qui sont tous coiffés du chaperon avec toutes ses variétés, mais surtout du chaperon à très longue cornette.

(1) Comparer, dans D. Montfaucon, *Les Monuments de la Monarchie française*, t. III, p. 189, pl. XXXII, fig. 4, le portrait de Jean IV (ou V) le Vaillant, duc de Bretagne, mort le 1er novembre 1399, et p. 192, pl. XXXV, celui de Simon de Rouci, comte de Pontarcé, mort l'an 1402.

Le costume le plus caractéristique est évidemment (miniature 5, fol. 6 recto, col. 1) celui du diable Engingnart, puisqu'il se déguise, il nous le dit (v. 278), en « jouvencel », c'est-à-dire en jeune homme à la dernière mode. Engingnart porte un surcot bleu à capuce rouge. Les manches « perdues », ou les manches dites « à l'ange » de ce surcot diabolique sont doublées d'hermine ou de satin blanc, et tombent presque jusqu'à terre, pour laisser voir aux avant-bras les petites manches serrées de son pourpoint de couleur mauve. Il a des chausses brunâtres tout d'une pièce et des souliers noirs décolletés à bec de cane. Ce surcot à manches flottantes est le déshabillé galant que les croisés de Nicopolis (1396) revêtaient en visites, quand ils avaient déposé leurs lourdes armures (1); c'est celui-là même que le moine Augustin, Jacques Legrand, reproche encore aux jeunes courtisans de Charles VI à la Pentecôte de 1406 2), et qui avec de légères modifications va triompher pendant la première moitié du xv^e^ siècle (3).

Quant aux femmes qui ne sont pas moins promptes à suivre la mode, la courtisane est vêtue d'une longue robe à queue d'écarlate, bien ajustée à la taille et flottante au-dessous des hanches. Elle est coiffée en cheveux, ceux-ci partagés en deux bandeaux bien lissés et relevés en nattes sur l'oreille. Le visage de « la damoiselle » ou suivante est encadré dans une « huve » ou guimpe blanche qui retombe en plis flottants sur les épaules. Les matrones portent la chape à capuce. En 1417, nous dit le chroniqueur Juvénal des Ursins, « les dames et damoiselles portoient cornes merveil-

(1 et 2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 496 : « in vestimentis recentibus fimbriatis et manicatis superflue », et t. III, 272, « preciosis, loricatis, fimbriatis, manicatique vestibus ».

(3) Comparer, dans D. MONTFAUCON, *loc. cit.*, t. III, p. 153, pl. XXXVI, fig. 5, le surcot de Charles de Montagu, etc., tué à Azincourt (1415), et p. 261, le surcot de Jean I, duc de Bourbon, fait prisonnier à la même bataille et mort en Angleterre en 1433.

leuses hautes et larges et avoient de chaque côté en lieu de bourrelets deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre. il falloit qu'elles se tournassent de côté et se baissassent ». La reine Isabeau de Bavière qui avait inventé ou répandu cette mode trouva plus commode de faire rehausser toutes les portes de ses appartements de Vincennes. Or, on vient de le voir, les miniatures de notre manuscrit n'offrent aucun exemple de ces « cornes merveilleuses ». Le costume est donc certainement antérieur à 1417 et nous reporte à l'extrême fin du XIV^e^ siècle ou plutôt au commencement du XV^e^. L'écriture elle-même telle que nous l'avons décrite au début ne peut guère être plus ancienne. On peut essayer de préciser davantage. La Bibliothèque de l'Arsenal possède une Bible picarde (n° 2035), ornée de dessins à la plume fort curieux, notamment dans le livre de Job. J'ai pu m'assurer [1], par des photographies du manuscrit de Besançon, que la damoiselle à la guimpe (min. 10, fol. 7 verso, et 8 verso), le crieur (min. 80, fol. 12 recto), les diables noirs ou roux, queue frétillante au bas de l'échine, deux ailes de chauve-souris aux épaules, deux cornes au front, quelques-uns armés de lances à feu, de fourches, de boucliers jaunes, rouges, bleus, ornés de feuilles de vigne, de crapauds, d'araignées, etc., et nombre de costumes militaires offraient la plus grande ressemblance avec les dessins correspondants (fol. 64 verso, 56 verso, 69, 54 recto, etc.) de cette Bible picarde; ils sont de la même époque et de la même école. Or, cette Bible a été minutieusement décrite par deux connaisseurs autorisés, M. Berger, dans la *Bible française au Moyen âge*, p. 364, 269 et suivantes, et par M. Henri Martin, dans le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal* (t. II, p. 379, 380). Tous deux l'attribuent à la fin du XIV^e^ siècle et au commen-

(1) Avec le concours de M. Henri Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, que je remercie sincèrement de sa parfaite obligeance.

cement du xv^e^. C'est à la même période que l'on peut rattacher définitivement le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon, et c'est là que nous laisserons définitivement ce manuscrit, mais non le texte, puisqu'on peut fixer la date certaine de sa première rédaction.

SONNETS ET STANCES

Par M. Victor GUILLEMIN

Séance du 10 juin 1899

STRUGGLE FOR LIFE

Assister celui-là qu'on trouve sur sa route
Oublié, sans secours, tristement besognant,
Prodiguer au lépreux, paria répugnant,
Des soins où, sans compter, l'âme se donne toute :

C'est affaire aux naïfs ; mieux que dans une joute
Chacun ici se rue au combat, dédaignant
Le faible malheureux qui se traîne, saignant..,
La lutte pour la vie est faite ainsi, sans doute.

Le *væ victis*! ce cri féroce d'autrefois
Retentit : comme on fait pour un cerf aux abois
Immoler le prochain serait-il méritoire?

Jésus a-t-il en vain parlé de charité?
A son enseignement ne savons-nous plus croire
Et n'avons-nous de foi qu'en l'inhumanité?

PAIX IDÉALE

C'est la fête au village et la badauderie
S'étale en plein soleil, au coin des carrefours,
Saltimbanques, forains, la parade où l'on crie,
Joueurs de gobelets, charlatans, montreurs d'ours

Rivalisent avec l'orgue de Barbarie.
— Cependant la gaîté rustique de tels jours,
Me porte à rechercher un peu de rêverie,
Et, pour que mon humeur reprenne libre cours,

Je m'éloigne au plus tôt de l'agaçant tapage
Et je vais méditer dans un site sauvage,
Où s'élève une église auprès de champs déserts.

On n'y voit que les croix d'un ancien cimetière.
Mais, porté par le vent, le bruit des joyeux airs
Arrive à mon oreille et trouble ma prière.

*
* *

Pauvre illusionné, quand je cherche la paix,
Quand je veux éviter de la folie humaine
L'écho bruyant, d'un sot espoir je me repais:
Ce calme poursuivi n'est que chimère vaine.

On entend sous le chaume aussi bien qu'aux palais
Le cri des passions, de l'amour, de la haine,
Aux cloîtres même arrive une clameur mondaine
Qui s'amortit bien peu devant leurs murs épais.

Trop souvent cet appel, abusés que nous sommes,
Nous entraîne en la ronde où succombent les hommes
Comme des moucherons aux abords d'un flambeau.

Que jamais, pour autant, notre foi ne s'altère
Et nous aurons peut-être au delà du tombeau
Cette idéale paix qui n'est point sur la terre.

CONTRASTES

Par un beau jour d'été qui rendait l'âme heureuse
Je m'étais entraîné, marchant à pas distraits
Dans un jardin public, vers une allée ombreuse
Où l'on pouvait rêver en recherchant le frais.

Des dames, l'air content, sous de fines voilettes
Estompant le sourire ou les regards mutins,
Babillaient, et parés de leurs claires toilettes
Près d'elles folâtraient les groupes enfantins.

Quand survint, contrastant avec leur gaîté vive,
Une paralytique, une fille chétive,
Que sa mère traînait dans un fauteuil roulant.

Ainsi, près du plaisir le sort a mis la peine,
Près d'un riant décor, le tableau désolant
Qu'étale à nos regards toute misère humaine,

*
* *

Plus d'un, sous cette loi fatale humilié,
Se demande à quoi tend la force souveraine
Des oppositions que toute vie entraîne,
Pourquoi le mal au bien est à jamais lié?

De l'hiver le printemps renaît à chaque année,
Au plus sombre ouragan succède un ciel serein.
En sera-t-il ainsi de notre destinée
Et du mal d'aujourd'hui vaudrons-nous mieux demain?

De contraires est fait l'équilibre du monde...
Ne méconnaissons point leur action féconde;
Sans l'épreuve du mal le bien ne serait pas.

La vie est sous la mort, la fleur sort des ruines;
Il faut que bienheureux renaisse du trépas
L'affligé confiant aux promesses divines.

VITA SOMNIUM

On dit que toute vie est faite
De deux parts: veiller et dormir.
En dormant on voit deuil ou fête;
Le réveil vient tout démentir.

Puis, aussitôt l'on est en quête
D'argent, d'honneur, ou de plaisir,
Afin d'éteindre le désir
Qui consume l'âme inquiète.

Et comme ces bien-là sont faux
C'est nouveau songe: elle y met terme
La pâle mort, d'un coup de faux.

Pour conclure, j'opine ferme
Que la vie étant un sommeil,
C'est au delà qu'est le réveil.

LE MASQUE

Il est des gens contre nature
Qui, déguisant leur sentiment,
Affichent sans discernement
Ce que ne dit point leur figure.

Ils se cachent sous la peinture
D'un masque étudié qui ment,
Mais gagneraient assurément
A se montrer sans imposture.

En roi se grime le berger;
Le moindre geai croit se changer
En aigle plânant sous la nue,

Et ceux-là même, chaque jour,
Vont protestant de leur amour
Pour la vérité méconnue!

EN JUIN

Voici Juin dont la tiède haleine
Succède au printemps vaporeux:
Tout sourit, du mont à la plaine,
Tout invite à se croire heureux.

Tout resplendit: guérets, bruyères;
Dans cet ensemble harmonieux
Le toit des plus humbles chaumières
Se pare de tons radieux.

Les pinsons, fauvettes, linottes,
Voletant de l'arbre au buisson,
Egrènent les joyeuses notes
De leur estivale chanson.

En ce mois, le plus pauvre hère,
Sous le ciel bleu comme saphir,
Oublie un instant sa misère,
Trouve à vivre quelque plaisir.

Des tendres sentiments c'est l'heure,
Et l'on dirait que de l'Eté
Le souffle embaumé nous effleure
En nous parfumant de bonté,

En rendant l'âme généreuse;
Et que l'on deviendrait meilleurs
Au sein de la campagne ombreuse,
A l'écart des mondains railleurs.

Sans crainte que je m'en repente,
J'irai goûter la paix des champs,
Pour oublier ceux que tourmente
La fièvre des propos méchants.

Heureux qui peut cacher sa vie,
Dût-il aller au fond des bois,
Loin des soucis et de l'envie,
Dans la retraite de son choix.

DES

DIFFORMITÉS, INFIRMITÉS

ET MALADIES

REPRODUITES DANS LES ŒUVRES D'ART

Par M. le Dr BRUCHON fils

Séance publique du 15 décembre 1898

Les artistes et les admirateurs de la beauté idéale en peinture et en sculpture pourront être surpris du sujet que j'ai choisi pour vous entretenir quelques instants. Ils m'objecteront, non sans raison, que la vue des infirmités humaines est assez pénible et trop fréquente dans le courant de la vie pour qu'on aille la rechercher dans des œuvres où l'on ne devrait jamais la rencontrer. Cela semble donc une idée baroque, pouvant à la rigueur intéresser un médecin, mais qu'il devrait garder pour une discussion professionnelle et un auditoire spécial. Comment se fait-il cependant que de tout temps, dans certaines œuvres antiques comme dans celles des peintres et sculpteurs primitifs du moyen âge, et encore dans de très belles toiles des grands maîtres de diverses écoles de la Renaissance et des siècles suivants, nous rencontrions souvent reproduits, avec une exactitude scrupuleuse, tel ou tel type morbide, telle ou telle déformation caractéristique? Il ne saurait être question d'un défaut d'expression, d'attitude, encore moins d'un manque de proportion ou de sûreté de ligne. Pourquoi donc cet élément a-t-il été introduit dans l'œuvre ? L'intention de l'artiste étant connue, le but, l'effet à produire sont-ils atteints? Il peut être intéressant de prouver qu'ici encore le culte du

beau a su s'allier à la simple et scrupuleuse reproduction de la nature, même dans la laideur. Pour ce faire, nous aurons à recourir à une sorte de recherche critique qui expliquera tel ou tel point étrange ou choquant au premier abord, et ce sera nous amener souvent à retrouver une fois de plus les qualités magistrales et l'observation merveilleuse de l'artiste. Il m'a semblé que dans ce jugement un médecin pouvait aussi bien, et peut-être mieux que tout autre, apporter quelque lumière, servir en quelque sorte d'interprète : d'où l'idée de cette causerie. Je m'appuie du reste sur l'autorité incontestée d'un des hommes les plus éminents de la médecine moderne, et dont la vaste intelligence a embrassé tout le domaine de la science, le regretté professeur Charcot. Il a publié sur la question d'intéressantes monographies, ainsi que ses élèves, MM. Richer, Henri Meige, et mon éminent maître M. le professeur Gilles de la Tourette.

Qu'il soit convenu tout d'abord que nous ne nous occuperons aucunement des êtres bizarres ou monstrueux éclos dans les diverses mythologies ou dans les légendes populaires, cyclopes, centaures, sirènes, etc., divinités égyptiennes ou indoues, ou encore gnomes, goules, vampires échappés des ballades d'outre Rhin ; nous resterons, si vous le voulez bien, dans la réalité.

Ceci étant posé, on peut admettre que les artistes ont eu à copier la difformité naturelle quelquefois dans une intention caricaturale ; plus souvent ils ont reproduit certains grotesques ou personnages contrefaits (nains, bouffons, bossus) en faisant leur portrait, ou en les plaçant dans une scène historique ou même quelconque. Les guérisons miraculeuses, les scènes de la vie des saints ou de l'Evangile nous permettent de rencontrer en nombre les infirmes, les estropiés, les paralytiques, les aveugles. Enfin certains tableaux, réunis sous le nom de tableaux de genre, nous mettent sous les yeux, des scènes où les malades et parfois le médecin ont tenté le talent de l'artiste.

Tel est l'ordre que nous suivrons dans cette recherche où la peinture, la sculpture, la gravure, le dessin, la caricature dans son outrance même, nous offrent le champ le plus vaste. Les matériaux que nous possédons pour ce travail, et son étendue ne nous ont pas permis d'y englober les œuvres contemporaines.

Qui de nous ne connaît et n'a en mémoire certaines têtes grotesques ou hideuses fouillées dans les pierres de quelques-unes des cathédrales les plus célèbres ou des monuments de la même époque, côte à côte avec les gargouilles monstrueuses? Or, certains pathologistes, avec une patience admirable, sont arrivés à prouver que ce n'est point à son imagination seule que l'artiste a eu recours, et que fréquemment il a saisi au passage et reproduit avec fidélité les marques d'une déformation pathologique, d'une affection nerveuse définie et soignée dans nos services hospitaliers, spasme, contracture, paralysie des muscles du visage, de la bouche, des lèvres, déviation de la langue. Tel est le cas du mascaron bien connu de Sancta Formosa de Venise, d'un des mascarons du Pont-Neuf conservé au musée de Cluny et de nombre de figures des portiques ou des galeries des cathédrales dont il serait fastidieux de citer même les plus connues. Je passe aussi rapidement sur les têtes caricaturales en terre cuite trouvées en abondance dans les fouilles des vieilles cités d'Asie-Mineure, déformations craniennes, têtes plates ou pointues, allongées ou ridiculement diminuées de volume, avec un front fuyant, un nez énorme. Nous y retrouvons facilement les aspects hideux bien connus de certains idiots et crétins actuels.

Je m'arrête cependant sur un type plus intéressant que les autres, c'est celui du *Maccus* des Atellanes, de l'ancêtre de *Polichinelle*. Il semble que cette caricature ait traversé toutes les phases de la civilisation avec de légères modifications. Deux peuples nomades et fort anciens, les Hébreux et les Bohémiens, l'ont promené à travers le monde. Introduit

par les Hébreux en Egypte, il passa de là en Grèce, toujours figure comique ou jouet d'enfant ; mais c'est à Rome qu'il atteint la perfection dans la laideur, prend son nom, et s'incarne dans un personnage de comédie. M. Souques en a donné une description complète d'après une statuette trouvée sur le mont Esquilin en 1727 ; c'est comme vous en pourrez juger, celle du frère jumeau ou de l'ancêtre de Polichinelle ainsi que je l'ai déjà dit. Or, dans ces deux personnages, M. Marie, un de nos professeurs agrégés les plus distingués, retrouve les déformations d'une singulière affection décrite par lui, l'*Acromégalie* qui se caractérise par un développement exagéré (hypertrophie) de la face et des extrémités, une déformation thoracique, etc.

Glouton, ivrogne, brutal et bête, Maccus, dont le nom signifie suivant les uns *bouffon*, suivant les autres *femme ridicule*, a une tête énorme. Cette prédominance porte surtout sur le visage ; pourtant la protubérance occipitale externe est très développée. Les rebords des orbites, les pommettes sont extrêmement saillants, la mâchoire inférieure allongée, les lèvres, les oreilles fort grandes, le nez énorme et crochu. Au bord des lèvres sont figurés deux petits globes d'argent destinés à donner à la voix ce timbre spécial bien connu chez le personnage, et qu'on retrouve chez l'acromégalique. Point capital, au niveau du thorax on voit une double bosse, une sternale, une dorsale reproduisant en exagération des déformations du type morbide. Les pieds et les mains sont plus grands que ne l'exige la taille du sujet.

Ces déformations morales et physiques, nous les retrouvons chez le *Pulcinello* napolitain. On peut croire que ce dernier est Maccus disparu au moment de l'apparition du christianisme, et resté longtemps dans l'ombre. Le nom qu'il prend dans les farces populaires serait dû à la courbure de son nez long et crochu, bec de poulet (*pulcino*). Une autre tradition veut qu'un acteur populaire comique très aimé et présentant,

le pauvre diable, les mêmes difformités que Maccus et certains malades actuels, ait fait reparaître le type comique vantard, glouton et buveur de la farce antique, et lui ait laissé son nom *Paulo Cinelli* ou encore *Puccio d'Annello*. Apparu au dix-septième siècle dans la comédie italienne, Pulcinello devient le *Polichinelle* français, le *Punch* anglais, le *Hanswürst* allemand. Sa reproduction en dessins, en images, en gravures ou en statuettes est innombrable.

Quand nous saurons que MM. Charcot et Richer ont retrouvé dans des terres cuites d'Asie-Mineure des figurines ressemblant beaucoup à Maccus et à Polichinelle, nous nous demandons avec M. Marie s'il ne faut pas substituer à une transmission problématique d'un même prototype caricatural de Polichinelle chez divers peuples une idée plus simple. Pourquoi ne pas admettre que, sans lien direct et par autoinvention, différents peuples, différentes générations aient utilisé cette caricature vivante qu'est l'acromégalique ?

La curiosité et la recherche du grotesque joint souvent au difforme expliquent l'attrait du peuple pour l'exhibition des phénomènes tels que les nains, les êtres monstrueux, et ils nous font comprendre aussi leur présence fréquente autrefois dans les cours des rois ou des grands seigneurs. Cet engouement a laissé sa trace dans les arts, et nous voyons souvent représentés dans de grands tableaux des maîtres de la peinture du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ces types plus ou moins étranges. Nous pouvons ainsi les connaître et savoir à quel genre de malformation ils devaient leur lucrative situation ; le plus souvent c'est le rachitisme, puis la scrofule, l'imbécillité, le crétinisme.

Dans l'antiquité, la fable des Pygmées et leur reproduction en peinture, en terre cuite, en bronze se rattachent peut-être à la connaissance des peuples africains de petite taille décrits par les explorateurs modernes.

Y a-t-il de véritables nains, proportionnés dans leur petite taille et n'offrant pas de déformation physique, d'infériorité

intellectuelle? On peut en citer quelques rares exemples. La tête est souvent trop forte pour le corps, et les membres grêles offrent la plupart du temps les courbures du rachitisme.

Nous trouvons déjà ces tares merveilleusement indiquées dans des statues très antiques de nains. Telle est la curieuse statuette égyptienne du musée de Boulacq trouvée dans la nécropole de Sakarrah, et dont l'original devait être un personnage important, étant donné la magnificence de sa sépulture : c'est le nain *Knoumotpou*. Sur un bas-relief du même musée, Mariette Bey a décrit une autre naine avec de curieuses malformations. M. Maspéro a retrouvé plusieurs types de ces infirmes dans les peintures qui ornent les tombeaux des rois égyptiens. Il est probable que les Pharaons les gardaient déjà auprès d'eux comme curiosités ou comme bouffons. Bien plus, les Egyptiens avaient placé parmi leurs dieux, deux de ces tristes grotesques ; ce sont le dieu *Phtah* et le dieu *Bes*, ce dernier présidant aux armes et à la toilette. Leurs statuettes sont nombreuses dans les collections du Louvre. Le dieu *Bes* plus ou moins difforme est atteint de rachitisme ; il a le plus souvent une tête énorme, de gros yeux saillants, une face large, un nez camard, des membres cagneux. Il est parfois porté par une déesse naine aussi, sa mère, fréquemment d'aspect monstrueux dans sa laideur et atteinte de pied bot. Le dieu *Phtah* présente les caractères d'un enfant grêle, atrophié, quelque peu hydrocéphale et rachitique ; pour certains savants, c'est un type du crétin jeune.

Mon excellent maître M. le professeur Cornil possède une statue d'un nain égyptien dont la colonne vertébrale est effondrée par le mal de Pott.

Etant donné l'amour des Grecs pour la pureté et la beauté des formes du corps, les œuvres de leurs statuaires ne fourniront que bien peu d'éléments à notre recherche. Signalons toutefois le gros orteil gauche du *Gladiateur combattant*, les

oreilles déformées et plaquées contre le crâne de quelques têtes de pugilistes. Il y a pourtant une exception à cette constatation : un *buste d'Esope* remarquable à tous points de vue, conservé à la villa d'Albani près de Gênes comme réplique d'une œuvre de Lysippe déjà vantée et décrite par Pline, offre pour nous un intérêt tout particulier. Nous savons que le fameux fabuliste était bossu. Or, sur le marbre en question, on relève une incurvation marquée de la colonne vertébrale, et, à côté d'elle, une série de particularités pathologiques évidemment copiées d'après nature. Remarquons la ligne irrégulière formée par les apophyses épineuses des vertèbres qui ont chevauché les unes sur les autres, l'enfoncement de la tête entre les épaules, la conformation en carène de la poitrine, les changements de direction des côtes. A quelle nature de déformation a-t-on affaire ? Il est difficile d'être affirmatif puisqu'il s'agit d'un buste, et la discussion en serait ici peu intéressante ; mais évidemment l'artiste s'est reporté à un modèle contrefait, typique pour aider à son imagination.

Dans les terres cuites de valeur artistique bien secondaire, les reproductions de bossus, de nains, et de difformes caricaturaux nous fournissent plusieurs types intéressants. Je citerai une vieille femme grotesque et bossue visible au Louvre parmi les terres cuites de Kittien (île de Chypre), quelques statuettes de Tanagra, de Mejuna ou de la basse Egypte (époque alexandrine).

La légende des Pygmées a laissé dans l'art antique de nombreuses traces. Ils sont souvent figurés dans les fresques d'Herculanum et de Pompéi. Le musée du Louvre en possède un certain nombre sous forme de terres cuites et de bronzes grecs et surtout romains. Ces pygmées présentent des malformations ressemblant beaucoup à celles que nous avons rencontrées chez les dieux égyptiens. Ils ont le torse énorme, les membres courts et arqués, une tête volumineuse ; plusieurs sont bossus.

A Rome la mode des nains et des bouffons fut, nous le savons par les historiens et les satiriques, très répandue chez les riches et les nobles de l'Empire ; aussi nous ne nous étonnerons pas d'en trouver un grand nombre dans les diverses statuettes datant de cette époque. A la villa Albani un de ces personnages est manifestement microcéphale.

Au moyen âge tout grand seigneur avait son bouffon ; parfois un nain en tenait l'office ; aussi les reproductions n'en sont-elles point rares. Le nain Turold nous est montré dans l'exercice de ses fonctions de page sur la célèbre tapisserie de Bayeux dite de *la reine Mathilde* (XI[e] siècle) qui reproduit les hauts faits de Guillaume le Conquérant. Un second spécimen est le fou Triboulet figuré sur une médaille de Francesco Lourano (XV[e] siècle). Ce n'est pas évidemment le célèbre bouffon de Louis XII et de François I[er], mais celui de René d'Anjou, roi de Sicile. Triboulet fut un pauvre nain difforme dont la tête pouvait être recouverte d'une barette de la grosseur d'une orange. Quant au héros du « *Roi s'amuse* » bossu, rachitique, il est représenté dans un tableau de Boniface ou Bonifazio (1500-1562) et dans une toile allégorique conservée au musée de Cluny intitulée *Au juste poids véritable balance* et due à Antoine Piguet. Dans cette dernière œuvre il fait partie de la suite de François I[er]. A partir de la Renaissance en effet, dans les tableaux reproduisant les traits d'un roi ou d'un haut seigneur, nous voyons fréquemment à ses côtés un nain ou un bouffon favori atteint d'une infirmité plus ou moins bizarre ; leur place à la cour était chose commune. Nous les retrouvons encore dans les grandes compositions, ayant pour sujet un cortège, un triomphe, qu'il s'agisse d'un fait contemporain ou historique. Enfin les nains ont eu leurs portraituristes qui les ont représentés seuls et pour eux-mêmes. Ils sont parfois régulièrement conformés dans leur petite taille ; pourtant généralement le torse est un peu long par rapport aux membres qui sont droits mais courts ; la tête est toujours forte. A cette

catégorie de nains se rattachent ceux qui sont reproduits dans le *festin d'Hérode* de Dominico Ghirlandajo ; dans une fresque d'une église de Florence de Gaudanzio Ferrari ; dans l'*Adoration des Mages* exposée à l'Académie des beaux-arts à Milan ; dans le *Moïse sauvé du Nil* et présenté à la fille de Pharaon, de Bonifacio, au musée Brera de Milan.

J'aurai à parler sous peu des nains parfaits dans leur petitesse tels que les Anglais Joffrey et Gibson. Une gravure de Van Assen représente le gentilhomme polonais Borwiloski, petit personnage accompli au physique et au moral, d'une hauteur de 75 centimètres. Rappellerai-je aussi Bébé, nain du roi Stanislas dont il existe un portrait au musée de Versailles et à celui de Nancy, une statue en cire à la Faculté de médecine de Paris ?

A côté du nain paraît souvent le bouffon moins exigu de taille, mais porteur de difformités physiques relevées avec soin par les artistes. Parcourons rapidement certaines œuvres connues de l'École italienne ; Mantigna dans le *Triomphe de Jules César* (château royal de Humpton Court) nous montre un nain rachitique. Une naine à tête énorme, à membres disproportionnés fait partie de la suite de Barbe de Brandebourg dans le portrait de cette princesse.

Dans la fresque de Jules Romain ornant la salle de Constantin au Vatican et dénommée la *harangue de Constantin aux troupes*, se montre au premier plan un nain guerrier vêtu d'une cuirasse en pelleterie et ceint du glaive. La tête très forte est coiffée d'un casque empanaché, le tronc épais est supporté par des jambes torses fortement musclées. Un dessin satirique du Caravage à Naples, un carton du Bronzino reproduit en tapisserie à Florence nous offrent des images de nains repoussants. C'est encore un de ces personnages qui, portant un petit chien, assiste au sacre de Come Ier dans un bas-relief de la statue de ce prince par Jean de Bologne. Un bénitier de la cathédrale de Vérone est supporté par un nain cagneux et bossu. Paul Véronèse dont le

père sculpta cette bizarre statue, a peint pour sa part nombre de semblables déshérités de la nature. Deux toiles du musée du Louvre, très connues et souvent reproduites nous en offrent des exemples. Le nain des *Noces de Cana* atteint la hauteur d'une table : il est couvert d'habits somptueux, et tient un perroquet ; ses jambes arquées supportent un ventre d'embonpoint respectable. Quant au petit monstre favori d'Assuérus placé sur les marches du trône dans l'*Évanouissement d'Esther*, il est aussi disproportionné et de plus hydrocéphale. Les nains du *Moïse sauvé des eaux* au musée du Prado à Madrid, *de la Découverte de Moïse* (Musée de Dresde), du *Banquet de la maison de Lévy* (musée de Venise) ne le cèdent en rien aux précédents, et semblent prouver que le maître aimait à mêler aux grandes scènes qu'il peignait ces êtres difformes. Carpuccio dans les fragments de la *Vie de Sainte Ursule*, Tiepolo dans ses belles eaux-fortes, ont reproduit une série de types analogues. A la Galerie Royale de Turin, on trouve un portrait de Charles Emmanuel adolescent ; le prince appuie la main sur la tête énorme d'un nain dont la taille est d'une exiguité prodigieuse. Citons encore le nain écuyer de l'empereur Othon peint par le Dominiquin dans les fresques de la *Vie de Saint Nil* à Grotta-Ferrata.

L'école espagnole est aussi riche que la précédente en productions de nains, de bouffons et d'idiots. Qui n'a vu au Louvre ou en gravure, le tableau connu sous le nom du *Pied Bot* de Ribeira ? C'est un jeune mendiant affecté de cette infirmité qu'a peint l'auteur ; mais remarquons encore que la main droite supportant le chapeau n'est point normale ; elle aussi, dans son attitude très nette, présente une déformation analogue à celle du pied. Les membres du côté droit, le supérieur comme l'inférieur, sont atteints de la même lésion qui, nous le reconnaissons, est l'hémiplégie infantile. L'expression niaise du regard et des traits achève cette ressemblance ; elle révèle l'état mental inférieur du sujet. Giordano, élève de Ribeira, a peint un nain guerrier dans les fresques de

l'Escurial reproduisant la *reddition de Saint-Quentin* sous Philippe II.

Un des maîtres les plus remarquables de l'Ecole, Vélasquez s'est attaché, lui aussi à reproduire certains difformes, et divers cérébraux. Le masque étrange de l'imbécile se retrouve dans ses toiles de l'*Idiot*, de l'*Enfant de Vellacas*, de l'*Idiot de Corria* dans les collections de Vienne et du Prado de Madrid. Quant aux nains, ce dernier musée et quelques-uns de la même ville comptent environ sept tableaux de ce peintre à eux consacrés. Antonio l'Anglais, nain de Philippe II, assez bien proportionné, tient en laisse un grand levrier; les autres sont de petits êtres hideux mais richement habillés, à la figure souvent bestiale et méchante ; ce sont Pablos de Valladolid, les nains figurés dans le tableau des Menins, puis El Primo, Sébastien de Morra. Une œuvre de Carieno de Miranda dans la même galerie représente « *la Monstrueuse* », hideuse créature, naine d'un embonpoint grotesque et répugnant ; une autre toile du même auteur la montre nue. Le musée d'Auch possède de Vélasquez le portrait de la naine Barbola.

Passons rapidement en revue les écoles flamande, hollandaise, allemande. Ici encore les portraits de nains et de bouffons, signés des meilleurs maîtres, ne sont point chose rare. Dans un tryptique de Jean Gossaert, au musée de Bruxelles, *Jésus chez Simon le Pharisien*, se trouve un personnage difforme et petit de taille, que l'on pense être un bouffon.

Holbein a reproduit *Wil Sumers* bouffon de Henri VIII d'Angleterre avec le talent que nous lui connaissons. Dans deux portraits qu'il fit en sa qualité de peintre de la cour, le monarque est accompagné de son fou.

Une des plus belles toiles de l'école hollandaise du Louvre due à Antonio Moro est consacrée à Brusquet, bouffon de Charles-Quint. La tête grosse a une expression sournoise et méchante; debout, sur ses courtes jambes, le personnage pose la main sur un grand chien d'Espagne qui lui arrive à l'ais-

selle. Péjerou, autre bouffon, peint par le même artiste, n'est pas nain, mais atteint d'un rachitisme manifeste. Dans le portrait du comte Thomas Arundel et de sa famille (Pinacothèque de Munich) le grand Rubens nous montre à côté d'eux un type remarquable de nain à crâne étroit, à bouche énorme, ayant des bras disproportionnés et de courtes jambes torses qui le soutiennent mal.

Van Dyck peignit deux nains de la cour d'Angleterre, dont je crois déjà avoir parlé, célèbres tous deux par la gentillesse de leur esprit et la proportion gardée dans leur petite taille. Le premier est Gibson représenté dans une autre toile avec Anne Shepherd son épouse naine aussi, et attachée à la reine Henriette-Marie, tandis que lui l'était au roi Charles Ier. Le second page de Charles Ier est le nain Jeffrey peint aussi par Van Dyck à côté de la reine.

Daniel Mytens, peintre estimé de ce temps, a laissé aussi plusieurs portraits de lui.

Notons enfin un superbe tableau de Van der Venne intitulé la *Pêche des Ames* où nous voyons un nain grotesque en sa démarche prétentieuse.

Dans le siècle dernier et dans celui-ci, nous rencontrons en abondance des estampes et des gravures consacrées à nombre de nains exhibés en public. Elles n'ont la plupart du temps qu'une maigre valeur artistique, et ne sont que de simples réclames. Le plus célèbre de ces phénomènes est Stratten dit le *général Tom Pouce* haut de 50 centimètres.

J'ai beaucoup parlé des nains et je n'ai rien dit des géants, c'est, qu'en effet, je n'ai trouvé que peu d'œuvres artistiques où aient été reproduits ces autres êtres phénoménaux. Je ne puis que mentionner les *Combats de Géants* ou *Gigantomachies* peints sur les amphores grecques, et la frise célèbre du temple de Pergame représentant des scènes du même genre. Divers tableaux et diverses sculptures des époques les plus variées, depuis l'ère chrétienne jusqu'aux temps modernes, montrent *David vainqueur de Goliath* ou emportant en

triomphe la tête de son ennemi. Le terrible Philistin ne nous présente d'intéressant que ses proportions colossales, et l'expression sauvage de ses traits. Je n'insiste pas sur les affiches, les gravures, les images généralement très ordinaires, ayant comme sujets des géants exhibés au public dans les foires de grandes villes ou dans les expositions.

Parmi les dessins de Léonard de Vinci, au milieu de types plus ou moins intéressants pour notre recherche médicale, nous trouvons à signaler tout particulièrement une tête d'idiot rabougri et goîtreux. Cette dernière infirmité, en effet, a été relativement peu reproduite par les peintres, soit volontairement, soit involontairement. Dans un tableau de Hans Holbein le Jeune, au musée de Bâle, intitulé la *Flagellation du Christ*, un bourreau est doublement goitreux. L'artiste semble avoir voulu ajouter encore à l'horreur de la scène et à l'expression brutale et féroce du personnage en lui donnant cette malformation. Un portrait dû à Esteban Marck, au Musée du Prado à Madrid, représente un vieux buveur porteur d'un goître énorme, poche sans profondeur où l'on croit que vont s'engloutir les brocs placés devant le bon compère. Dans une scène de *tentation de St-Antoine* due à Lucas de Leyde, un personnage diabolique a le cou déformé par un goître hideux de grosseur.

Un médaillon en bois sculpté, de provenance allemande, et qui se trouve au Louvre, est consacré à un fou de cour dont la glande thyroïde est quadruple de volume. En résumé, cette infirmité se trouve reproduite dans l'art, mais fort peu. Quelle en est la raison? Il est probable que l'impression pénible qu'elle cause, lorsqu'elle atteint certaines proportions, fait réserver une tare pareille à des êtres antipathiques ou grotesques.

Quant au goître accompagné d'exophtalmie, malgré tout ce que l'on en a dit, il n'y en a aucune reproduction certaine.

Je crois avoir rappelé déjà, à plusieurs reprises, que les artistes grecs et romains cherchaient à retracer surtout la

beauté idéale. Il serait par conséquent étrange de retrouver dans leurs œuvres des figures d'infirmes ou d'estropiés ; la céramique seule nous en présente quelques exemples curieux dans des dessins de vases. Sur une amphore remontant au IVe siècle avant l'ère chrétienne est peint un satyre porteur d'un pilon qui soutient une jambe estropiée bizarrement déformée ; c'est le *satyre comique* du musée du Louvre. Dans la mosaïque gallo-romaine de la cathédrale de Lescar, on voit un chasseur nègre amputé du pied et dont le membre inférieur est supporté par une fourche de bois C'est un autre type de support artificiel qui sert à un chasseur de lièvre figuré sur une poterie du musée de Cluny. Une amphore du musée d'Athènes nous montre un Vulcain atteint d'un superbe pied bot.

Mais le christianisme fait son apparition victorieuse, et la reproduction des miracles de Jésus, des apôtres et des saints donne aux artistes l'occasion de mettre en scène des infirmes et des malades de toutes sortes.

Sur les bas-reliefs des sarcophages, des fonds baptismaux, sur les portails des cathédrales, ces scènes se rencontrent très nombreuses ; c'est la guérison des paralytiques, des infirmes, la résurrection de Lazare. Tous ces motifs ainsi qu'une multitude d'autres de l'Evangile et de la vie des saints ont inspiré une foule d'artistes depuis les primitifs jusqu'à nos jours.

Il y a là une ample moisson à faire, mais je suis forcé de me limiter en citant des œuvres particulièrement remarquables et connues Dans la très célèbre fresque du *Triomphe de la Mort* (Campo Sancto de Pise) un groupe de misérables implore celle qui doit mettre fin aux souffrances ; ce sont des boiteux, des culs de jatte, des paralytiques, dont l'impotence et les déformations sont fidèlement reproduites. Il en est de même de la vieille fresque de la *Capellaria degli Spagnoli* de Florence (école du Giotto). Cherchant à copier fidèlement la nature et à émouvoir ceux qui verraient son œuvre, l'au-

teur a introduit au milieu d'infirmes de tout ordre des types particuliers et très reconnaissables pour des savants pathologistes ; l'un est atteint de paralysie infantile, l'autre présente l'attitude de l'avant-bras connue dans la paralysie du nerf radial. André de Pise a reproduit une scène du même genre sur une porte du baptistère de Florence ; c'est le *Christ guérissant les Malades*. Dans une fresque de Beato Angelico au Vatican, *Saint Laurent faisant la charité aux malheureux*, nous trouvons la même fidélité naïve, la même finesse d'observation des déformations reproduites. Le maître de l'Ecole romaine, Raphaël Sanzio, dans une série de beaux cartons devant servir de modèles à des tapisseries reproduisant les *Actes des Apôtres*, a dessiné à propos de la *Guérison d'un boiteux par Saint Pierre* deux infirmes (musée de South Kensigton). Chez tous deux nous retrouvons les stigmates merveilleusement observés du rachitisme. Les déformations des membres du boiteux sont plus conventionnelles que réelles ; peut-être l'artiste a-t-il voulu même atténuer les lésions qui lui avaient servi de modèles. Ce même type de souffreteux, de débiles, existe dans une autre œuvre du même peintre le *Sacrifice de Lystra*. Rappellerai-je que dans le portrait d'Inguirami (Palais Pitti) le strabisme du modèle est fidèlement reproduit, et qu'un ange du *Couronnement de la Vierge*, dessin conservé au musée Wicar de Lille, a une déformation de la paupière, un ectropion trop fidèlement pris sur le modèle. Le Poussin dans un beau tableau dit *Guérison d'un paralytique par Saint Pierre et Saint Jean* a pris comme sujet un homme jeune dont les membres inférieurs sont frappés de contracture hystérique.

Pour passer à une autre école, rappelons que Holbein dans sa célèbre *Danse des Morts* a placé une curieuse image d'estropié. Un peintre hollandais, Martin Van Hermskerch, dans une belle toile intitulée un *miracle de Saint Pierre*, a retracé avec une fidélité extraordinaire la déformation du pied et de la main d'un individu atteint de paralysie du côté gauche.

Goya dans une fresque de San Antonio de la Floride à Madrid a moins bien indiqué les lésions du paralytique guéri par Saint-Antoine de Padoue.

Un tableau du XVI^e^ siècle à l'hôpital de Reims et la très curieuse collection de toiles peintes et de tapisseries conservées dans cette ville nous mettent sous les yeux une série d'infirmes et de malades de toutes sortes.

Dans le manuscrit *du roi Modus* (XV^e^ siècle), conservé au musée de Bruxelles, nous trouvons parmi les personnages d'une charmante miniature un gueux amputé de la jambe gauche et porteur d'un singulier appareil de support.

Dans le Credo de Joinville, manuscrit antérieur datant du XIII^e^ siècle, un ambassadeur du sultan est représenté comme un petit vieillard nain soutenu par deux crosses (Bibliothèque Nationale de Paris).

A Châteaudun, un petit enfant dont la statuette datant du XV^e^ siècle se trouve près de celle de sainte Elisabeth dans la chapelle du château, est porteur d'une jambe de bois.

Je ne fais que rappeler les gravures si originales, si amusantes, si fines de Callot, où l'on trouve en abondance des gueux estropiés, bossus, tortus, merveilleusement réalistes ainsi que ceux que nous retracent les planches des *Proverbes joyeux* de Lagnet (XVII^e^ siècle).

La pitié et l'intérêt qui se sont attachés de tous temps aux malheureux privés de la vue ; la présence de cette infirmité chez certains personnages célèbres de l'antiquité ou de l'Histoire Sainte, les faits miraculeux nous font déjà penser que de nombreux artistes auront consacré certaines de leurs œuvres aux aveugles.

Le père de la poésie grecque, Homère, le divin vieillard, a été reproduit maintes fois dans l'antiquité et dans les temps modernes. Le musée de Naples possède un buste de lui qui est une merveilleuse œuvre d'art. La tête est droite, légèrement renversée en arrière : la face dirigée en haut, les yeux inégalement ouverts au-dessus desquels les sourcils

s'élèvent comme dans un effort continu pour faciliter l'accès de la lumière, sont des preuves de fidèle observation.

Il n'est personne de nous qui ne connaisse l'attitude particulière de l'aveugle, soit qu'il s'avance seul, hésitant, craintif, ou au contraire étonnant dans son habileté à reconnaître son chemin, soit qu'il s'appuie confiant au bras d'un guide, avec cette impassibilité, cette rigidité d'aspect qui le font reconnaître.

Ces divers types ont été reproduits avec une grande exactitude; notons par exemple une fresque de Florence attribuée à Taddeo Gadi, et une autre du Vatican due au peintre angélique Fra Beato da Fiesole. D'une observation aussi très profonde est le carton de Raphaël intitulé *Clymas frappé de cécité*. L'attitude du malheureux puni subitement par saint Pierre est absolument vraie : la tête dirigée en haut pour chercher la lumière, le corps courbé, affaissé sous l'influence de la terreur, il semble implorer, les mains tendues en avant, le secours d'un guide.

Hans Holbein, dont je cite à nouveau la célèbre *Danse des Morts* du musée de Bâle, nous émeut par l'expression résignée du pauvre aveugle que la mort entraîne d'une main vers une fosse entr'ouverte, tandis que de l'autre elle coupe la ficelle du chien guide fidèle, affolé par la vue de ce monstre camard.

L'histoire de Tobie et sa guérison miraculeuse ont inspiré plusieurs peintres; pour ne citer qu'un grand nom, je rappellerai un dessin de Rembrandt, reproduisant Tobie le père courant à la rencontre de son fils. « L'empressement du père et l'hésitation de l'aveugle, dit M. Charcot, sont supérieurement rendus : les jambes courent, les bras sont tendus en avant.. » L'aveugle dans sa demeure se conduit seul d'ordinaire avec plus d'assurance; mais l'émotion a troublé le vieillard, et le peintre a voulu le montrer en le représentant s'avançant dans une direction opposée à celle de la porte. Un petit chien qui se jette dans les jambes de son maître

comme pour l'arrêter semble l'avertir qu'il fait fausse route.

Breughel le Vieux, dans son tableau intitulé la *Parabole des Aveugles*, a peint un groupe de ces infirmes s'appuyant les uns sur les autres et allant culbuter dans un fossé. Citons encore, mais sans nous arrêter, les *Aveugles de Jéricho*, du Poussin. Un tableau de Lesueur au Louvre. *Saint Paul guérissant les malades*, nous offre une fidèle reproduction d'une ophthalmie aiguë. Les peintres hollandais ont retracé quelques opérations sur les yeux.

Enfin nombre de mes auditeurs connaissent une petite toile de notre musée, intitulée l'*Enfant aveugle;* nous l'y voyons s'avançant guidé par sa mère pour offrir une couronne de fleurs à la Vierge. Notre ville possède un portrait du peintre Wyrsch par lui-même, où il retrace fidèlement son strabisme très prononcé.

Parmi les œuvres des auteurs plus rapprochés de nous, je rappellerai le *Bélisaire* de David et *Homère aveugle* de Gérard, tous deux magnifiques d'exactitude anatomique, d'observation et d'expression de résignation douloureuse. *Milton aveugle dictant le Paradis perdu* a servi de sujet à plusieurs tableaux et gravures.

Je passe rapidement sur un beau tableau de Murillo, *Sainte Elisabeth de Hongrie*, où la sainte prodigue ses soins à des malades bien intéressants sans doute, mais quelque peu repoussants, ce qui augmente encore les mérites de celle qui vient à leur aide : ce sont les teigneux et les pouilleux. Il faut remarquer dans ce tableau le pittoresque réalisme des deux infirmes peints au premier plan (Académie Saint-Ferdinand, Madrid).

Craignant d'effaroucher des oreilles non médicales, je n'insisterai pas sur une maladie trop connue au moyen âge par sa fréquence, l'effroi qu'elle inspirait et les mesures rigoureuses prises contre ceux qui en étaient atteints, la lèpre. Les œuvres qui s'y rapportent sont intéressantes à un double point de vue médical et historique, car elles nous renseignent

sur les coutumes d'alors. Saint Lazare le lépreux était le patron de ces malheureux, et dans de nombreux vitraux, sur les pages de beaux missels, nous le voyons couché à la porte du mauvais riche. Plus rarement apparaît le saint homme Job couché sur son fumier : près de lui son chien qui le lèche, sa femme qui l'injurie, « la bête compatissante et la femme sans pitié », comme le dit un vieil auteur (Miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne, xv[e] siècle). Sur certains portails de cathédrales nous trouvons des statuettes de lépreux reconnaissables surtout à leur robe, à leur cagoule et au port de la cliquette, sorte de crécelle en bois, qu'ils étaient tenus de porter et qui avertissait les passants de se garer. Saint Benoit est renommé pour avoir guéri des lépreux; aussi ne serons-nous pas étonnés de les voir reproduits à côté du saint dans quelques tableaux, dans des manucrits et sur le seuil de sa chapelle dans un faubourg de Séville.

Des miniatures du *Miroir historial de Vincent de Beauvais* (XIII[e] siècle) conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris, nous montrent une léproserie et divers types de lépreux. La plus ancienne représentation de ces malheureux dans l'Ecole italienne fait partie de la célèbre fresque de Gaddi, dont nous avons déjà parlé : *Le triomphe de la mort.* Citerai-je le lépreux de la fresque de la chapelle de Santa Maria del Carmine à Florence, ceux de Donzelli, de Roselli, d'Andrea del Sarto, de Girolamo del Santo.?

L'école allemande ne nous présente pas moins de types que l'école italienne. Un tableau de l'école de Cologne, attribué à la direction des frères Van Eich, retrace l'accomplissement des *œuvres de miséricorde par sainte Elisabeth de Hongrie.* Au centre de la composition sont trois lépreux hideusement mutilés.

Dans une œuvre capitale de Hans Holbein le Vieux (musée de Munich), sainte Elisabeth de Hongrie donne à manger aux lépreux. La sainte s'avance d'un pas tranquille au milieu

des malheureux. Son visage, d'une douceur et d'une sérénité exquise, attire avant tout l'attention; près d'elle, personnages secondaires, mais bien intéressants de toute autre façon, sont quelques lépreux couchés ou se précipitant sur les pas de leur bienfaitrice. Sur ces malades, d'éminents savants, tels que MM. Virchow et Charcot, ont reconnu les stigmates de la lèpre telle qu'elle existe encore sur quelques points du globe. Il y avait, du temps de Holbein, des léproseries à Augsbourg, et se basant sur ce qu'il a pu voir, le peintre a voulu exalter encore les vertus de sa sainte par l'horreur du spectacle dont il l'a entourée.

Dans une gravure d'Albert Durer, reproduisant la *guérison du boiteux à la porte du temple par saint Pierre et saint Paul*, l'infirme offre avec une étonnante véracité dans les moindres détails les lésions de la lèpre tuberculeuse et atrophique, image si fidèle qu'elle pourrait être reproduite dans un traité spécial.

Parmi les peintres des écoles flamande et hollandaise, Beinard, Van Orly et Rubens dans son tableau, *Une charité de saint Martin*, ont reproduit des malades en proie, sans le moindre doute, à la même maladie.

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron
>
> (La Fontaine)

a terrorisé l'humanité de tout temps. Les vers du grand fabuliste en sont encore une preuve après tant de poésies et de récits dont elle est la triste héroïne. Cantonnée aujourd'hui en Orient où la science française lui livre une sérieuse et déjà heureuse bataille, elle a bouleversé l'Europe jusqu'au XVIII[e] siècle et a fait des retours offensifs plus récents; un d'eux nous touche de près, comme date et lieu d'invasion. Aussi ne serons-nous pas étonnés que nombre d'œuvres ar-

tistiques aient été consacrées au souvenir de ses apparitions. C'est une maladie à début foudroyant, extrêmement contagieuse, déprimant l'individu qui se sent dévoré par une chaleur atroce. Elle a de hideuses manifestations ganglionnaires et cutanées (bubons, abcès, taches noirâtres). Ces symptômes, ces signes extérieurs ont été décrits par les historiens, les poètes; ils ont été relevés et consignés avec non moins d'exactitude par les artistes.

Saint Roch, qui vivait vers 1295, fut, au cours d'un pèlerinage, atteint de la peste et en guérit; il devint le patron des pestiférés. Les nombreuses peintures et sculptures qui lui sont consacrées le montrent généralement en costume de pèlerin, soulevant les plis de sa tunique pour mettre à découvert le membre inférieur qui présente le bubon ou charbon, signe du mal terrible dont il fut sauvé. Souvent à ses côtés est figuré un ange portant un flacon de baume et s'avançant pour soigner le saint. C'est sous cet aspect qu'il est figuré sur un volet de retable flamand du musée de Cluny (règne de Louis XII), dans un tableau de l'église de Provesans (province d'Udine), où la lésion est nettement indiquée. Dans l'église Saint-Ferme de Verone, un tableau de Francesco Caroto, la *Vierge avec l'enfant Jésus dans sa gloire et les Saints*, montre saint Roch portant à l'aine droite le ganglion ou bubon pestilentiel dit garocciolo.

C'est sous cet aspect qu'on le retrouve au bas de la belle fresque du *Crucifiement*, due à Luini, dans une église de Lugano. Saint Roch a été représenté pareillement par Bartholomeo della Gatta, Bassano, Procaccini. Lors d'un récent voyage fait dans le nord de l'Italie, nous avons pu nous assurer que jusque dans d'infimes chapelles et sur les œuvres anciennes et modernes de plus ou moins grande valeur artistique, l'image du protecteur des pestiférés s'offre à la dévotion des fidèles sous le même aspect.

L'église Saint-Martin d'Alots possède un tableau de Rubens représentant *saint Roch intercédant auprès du Christ*

pour des pestiférés figurés sur la partie inférieure de la toile ; il n'y a ici rien de bien intéressant à relever au point de vue pathologique non plus que dans le tableau de Bassano à l'Académie des beaux arts de Milan et dans celui de Procaccini au Musée Estense à Modène ; tous deux représentent des sujets analogues au précédent. Dans notre musée (collection J. Gigoux) une esquisse du Tintoret nous montre un saint Roch en extase indiquant de la main son garocciolo.

De petites statuettes en bois sculpté représentent le protecteur des pestiférés avec le pan de sa robe relevé et laissant voir sur la partie antérieure et interne de la cuisse la petite tumeur caractéristique ulcérée. On m'a signalé plusieurs œuvres de ce genre à Calcar, ainsi que dans quelques villages du Doubs. J'ai pu moi-même retrouver une grossière image du saint en bois colorié dans une vieille maison de la rue Rivotte à Besançon.

D'autres peintres se sont attachés à rendre la physionomie désolée d'une ville atteinte de la peste, l'affolement des habitants, l'agglomération des malades et des morts. Raphaël s'inspirant de la peste décrite dans l'Enéïde a fait une admirable composition gravée par Marc Antoine et intitulée *Il Morbetto*. Le sujet est horrible ; mais le talent du peintre éveille immédiatement la pitié et l'admiration. Le Poussin peint la *Peste des Philistins* au moment de la captivité de l'Arche, ainsi que la *Peste d'Athènes*. Pierre Mignard a consacré un magnifique tableau à la *Peste d'Epire*. Tableau pathétique, dit M. Blanc, que Le Poussin n'eût pas désavoué, tant l'expression en est forte, tant il y a de grandeur dans son ordonnance, particulièrement dans l'invention de cette fontaine qui se précipite en cascades au fond du tableau, et vers laquelle les pestiférés se trainent pour étancher leur soif Le peintre au milieu de la calamité générale a su donner place à l'idée de dévouement en montrant des hommes soignant au péril de leur vie des malades, un médecin succombant en leur portant secours. Il a su rendre

d'une façon touchante le désespoir des survivants, l'effroi de la foule demandant de l'aide à ses dieux.

Le courage de saint Charles Borromée secourant les pestiférés a été reproduit et exalté dans mainte œuvre que l'on retrouve non seulement à Milan dans les églises, les musées et les bas-reliefs de la chapelle funéraire du saint, ou dans les galeries du palais des Iles Borromées, mais un peu partout. Citons le tableau de Mignard dont il n'existe plus que des copies ou des gravures ; celui de Gabriel Lemonnier au musée de Rouen, ceux de Francesco Gossi, de Franceschini, de Cigoli à Bologne, Bressia et Cortone, la belle fresque de Saint-Sulpice et un bas-relief du Puget à la Santé de Marseille. Les grandes épidémies du moyen âge ont eu également leurs peintres ; Cigoli a représenté *la peste de Florence* en 1348 (église de la Miséricorde, Florence). Un groupe en marbre sur le maître autel de Sancta Maria del Salute à Venise a pour objet le *Triomphe de la Vierge* sur l'épidémie qui ravageait la ville. Spadora a reproduit la *Peste de Naples* en 1656 ; il en fut spectateur.

Plus rapprochés de nous sont les tableaux de Michel Serrès et J. F. Try nous faisant assister au spectacle que présentait Marseille en 1720 lors de la grande peste si tristement célèbre. Try immortalise le dévouement du chevalier Rose; il le montre dirigeant les forçats qui enterrent les pestiférés ; par un singulier mélange de réalité et de fantastique, dans le ciel passent des anges secouant des torches enflammées. Plus touchante et plus naturelle est l'œuvre de Gérard immortalisant lui aussi *Monseigneur de Belzunce* visitant et consolant les pestiférés. Manneau s'est aussi inspiré de ce sujet. A Marseille également nous trouvons une belle toile de David dite la *Peste de Saint-Roch*.

Pour terminer par notre siècle, rappelons enfin le beau tableau si connu de Gros au Louvre *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa* et touchant le bubon d'un malade que lui présente un médecin. L'œuvre superbe de naturel, de cou-

leur, de lumière et d'expression souleva et soulève encore un enthousiasme mérité.

Nous savons quel rôle considérable a joué la possession démoniaque, quelle terreur et quelle pénible obsession elle a provoqué non seulement au temps les plus sombres du moyen-âge, mais jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Aussi avec quelle fréquence sont reproduites dans toutes les manifestations de l'art les scènes d'exorcisme ou de délivrance des possédés ! Nous les rencontrons dans la peinture, la céramique, la gravure, la ciselure sur étain, plus rarement en sculpture. Or, dans les attitudes bizarres, les convulsions, les contractures de ces malheureux qui portent les preuves d'une scrupuleuse observation de la nature, MM. Charcot, Gilles de la Tourette et Richer ont reconnu, et tout médecin véritablement instruit peut reconnaître les phases diverses et les attitudes de la grande hystérie. Il est impossible que l'imagination ou le hasard ait pu réunir un tel ensemble de caractères, des traits si précis ; c'est d'un sujet atteint de cette maladie que s'est inspiré l'artiste.

Je me bornerai à citer des œuvres de réelle valeur à notre double point de vue et prises dans les diverses époques. Un ivoire du cinquième siècle, fragment de la couverture d'un évangéliaire de Ravenne, retrace une scène d'exorcisme avec des attitudes très curieuses et très caractéristiques. Il en est de même des énergumènes ornant un manuscrit syriaque de la bibliothèque de Florence, des miniatures du manuscrit de l'empereur Othon conservé à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, d'une peinture d'un livre de chœur de la cathédrale de Sienne, *Jésus délivrant un possédé*. Nous trouvons encore un appui à nos observations dans les bas-reliefs de Nicolas de Pise sur le tombeau de Saint-Dominique à Bologne, et dans le bronze de la porte de l'église Saint Zenon à Vérone. Je cite en passant la fresque d'Andréa del Sarte dans le cloître de l'Annunziata à Florence et certaines scènes de la *Vie de Saint Rambaud* dans les belles peintures de l'église de Malines.

Les attitudes étranges, les contorsions illogiques des membres, les contractions grimaçantes de la face sont esquissées avec une vigueur et une véracité qui dénotent en même temps que d'admirables dessinateurs des observateurs scrupuleux de la nature. Raphaël dans une de ses œuvres capitales, la magnifique toile de la Transfiguration a placé aussi un jeune démoniaque ; certes l'anatomie de ce corps est merveilleuse, mais ses convulsions ne répondent à aucune maladie décrite ; elles sortent du naturel. On pourrait faire le même reproche aux possédés que peignit Le Carrache. Toute autre est l'impression produite par la belle fresque du Dominiquin dans le Couvent de Gratta Ferrata, *le Miracle de Saint-Nil* ; l'attitude en arc de cercle du jeune agité est vraie et connue. Pour terminer je mentionnerai les divers possédés peints par Rubens dans des *scènes de la vie de Saint-Ignace* à Gênes et à Vienne ; il est difficile de réunir aussi bien que lui et en un même personnage les signes effrayants de la grande névrose « Le génie de Rubens les a pénétrés et rendus avec une netteté dont l'œuvre d'aucun autre maître ne fournit d'exemple ». Qui parle ainsi ? le professeur Charcot. Je rappelle enfin en passant une curieuse scène d'exorcisme reproduite dans le Manuel de *Victoire du corps sur l'esprit* (1566).

M. Meige a découvert au musée d'Amsterdam une statue provenant de l'ancien hospice de cette ville, œuvre de premier ordre intitulée *le délire*. La bouche ouverte et tordue, la convulsion des globes oculaires, la contracture des muscles sourciliers, le renversement du corps en arrière, le mouvement des mains tiraillant, arrachant les cheveux, ne permettent pas de doute sur la nature de l'affection qui, ici encore, est l'hystérie.

Callot dans les gravures de la *vie des Saints* nous montre aussi quelques possédés dont les convulsions sont fort remarquables au point de vue pathologique. Breughel le Vieux dans une intéressante série de dessins gravés par Hendius a

reproduit un autre genre de convulsionnaires relevant eux aussi de l'hystérie, ce sont les danseurs de Saint-Guy (XIV^e^ et XV^e^ siècle) victimes d'une curieuse épidémie dont les traces se trouvent encore dans les processions dansantes de certaines villes d'Allemagne au XVI^e^ siècle. *Les flagellants de la Ligue* dont un fort beau tableau moderne de notre Musée retrace le pélérinage au tombeau des Guises, sont proches parents de ces névrosés. Une collection de gravures du XVIII^e^ siècle a comme sujet une autre série de convulsionnaires qui émurent et la cour et la ville, ce sont ceux qui se réunissaient et qui se guérissaient sur la tombe du Diacre Paris. Chez tous ces agités se rencontrent les traits de l'hystérie. Au XIX^e^ siècle plusieurs peintures de démoniaques existent dans les œuvres contemporaines ; moins naïves que celles dont nous venons de parler, elles sont aussi et peut-être plus parfaites dans l'étude de la maladie.

J'arrive enfin à un certain nombre d'œuvres qui n'ont pu rentrer dans aucun des groupes précédents, et qui reproduisent des malades ou des médecins dans l'exercice de leur art. Certes, chacun peut apprécier le talent de l'artiste dans la représentation de la douleur ou de l'épuisement d'un malade, grâce à l'intensité avec laquelle il excite notre émotion ; mais peut-être trouverons-nous dans ces compositions quelque point intéressant à mettre plus particulièrement en lumière. Prenons par exemple les scènes d'hôpital. Dans une fresque du XIV^e^ siècle due à Taddeo di Bartolo on voit une salle de l'hôpital de Sienne à cette époque ; cela nous donne des renseignements intéressants sur le matériel hospitalier, les instruments, les costumes des médecins d'alors. Une miniature du XV^e^ siècle nous transporte à l'Hôtel-Dieu de Paris ; elle provient d'un manuscrit écrit sur velin destiné à faire connaître le bon fonctionnement de l'établissement suivant l'ordre de maître Jehan Henry conseiller du roi, président de la Chambre des enquêtes de la Cour du Parlement, chantre de l'église et proviseur de l'Hôtel-Dieu. Les malades, à l'as-

pect plus ou moins piteux sont couchés généralement nus et deux par deux dans des lits ; au milieu de la salle quatre figures allégoriques destinées à l'éloge de l'administration, ce sont la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice ; près d'elles des religieuses et des novices. C'est encore un service du même hôpital que représente une miniature d'un manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, intitulé : « *Les Pardons, Grâces et Facultés* octroyés par Monseigneur l'Archevêque de Bourges et Primat d'Aquitaine aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris ». Les sœurs y prodiguent les soins physiques et moraux aux malades figurés, comme dans l'œuvre précédente, plusieurs dans un seul grabat. Dans une partie relevée de la salle on voit ensevelir les morts.

Le tableau de Van Hemessen au musée du Prado est consacré à de nobles dames et demoiselles, sœurs aînées de nos ambulancières ; elles soignent des blessés, préparent des breuvages bienfaisants, prouvant que même dans cette sombre époque la femme a su toujours être l'aide dévouée et admirable du médecin pour soigner et guérir, et encore plus souvent son maître pour consoler les malheureux. Je suis forcé de passer rapidement sur les beaux bas-reliefs de Lucca del Rubbia en terre cuite émaillée qui décorent l'hôpital de Pistoie ; sur le fragment de retable conservé au musée du Louvre dû à Pisello dit Il Pisellino et représentant *Saint Côme et Saint Damien s'aidant à panser un malade ;* sur le bas-relief en bronze d'Andrea Pisano figurant la maladie. Nous retrouvons Saint-Côme et Saint-Damien dans un tableau de Bicco di Lorenzo à Florence ; ils sont représentés amputant à un malade une jambe noire et gangrenée. Plus modeste est la scène figurée dans une aquarelle d'un ouvrage à juste titre bien connu et admiré à la Bibliothèque Saint-Marc à Venise, le *bréviaire Grimani*. C'est la saignée occupant une page au mois de Septembre dans le Calendrier ; les détails, la pose de l'opéré et de l'opérateur sont si naturels qu'on pourrait reproduire ce document dans un traité de petite chirurgie.

J'arrive à une série de chefs d'œuvre dus aux peintres hollandais du XVII[e] siècle ; ici la maladie a servi de prétexte à des scènes d'intérieur charmantes de finesse et de vérité Il s'agit généralement d'une opération faite par un chirurgien de village, ou même par un de ces fameux barbiers pédicures de qui relevaient toutes les petites interventions. Dans une chambre où le jour pénètre avec de pittoresques reflets, au milieu d'un désordre de meubles, d'instruments, d'accessoires professionnels, le maître du lieu dans l'exercice de son art se penche sur son sujet, ou est à genoux devant lui. Cet opérateur est un vieillard ou un jeune homme à longs cheveux bouclés, parfois grave et imperturbable, plus souvent ayant un sourire malicieux au coin des lèvres à l'adresse de la peur et de la sensibilité exaspérée de son patient. Il n'a pas de costume, pas de coiffure spéciale ; à la taille un tablier blanc, comme instruments la lancette, le bistouri, les pinces, la sonde cannelée. Son client, très souvent miséreux, ouvrier ou paysan, est représenté entrant en clopinant, montrant avec précaution la place du mal, ou encore subissant stoïquement, plus fréquemment avec une affreuse grimace, une opération souvent intéressante pour l'histoire de la médecine. Comme comparses de ces deux acteurs et à leur côté, un gamin espiègle prépare ou apporte un pansement, une vieille femme compagne du patient le contemple avec un intérêt attendri, ou au contraire, épouse du chirurgien, aide de son mieux tout en se moquant de l'opéré.

C'est à cette description que se rapportent un certain nombre des œuvres de David Téniers le Vieux (1582-1649), de David Téniers le Jeune (1610-1690), d'Adrien Van Ostade (1610 1685) et d'Adrian Brouwer (1605-1638), de Quast, de Ryckaert, peintres de la même époque et de la même école, dans les musées des grandes villes d'Europe. Gérard Dow, dont la toile intitulée le *Dentiste*, rappelle les précédentes, nous transporte dans un intérieur plus confortable, dans un milieu plus élevé, en peignant la *Femme hydropique*, un

des joyaux du Salon Carré du Louvre. La malade, étendue dans un fauteuil, offre l'aspect si connu de l'affection dont elle est atteinte; sa fille pleure en lui tenant la main; une garde, de l'autre côté, lui fait prendre une potion; le médecin, en robe et rabat, considère avec attention le liquide d'un flacon. Cette attitude du praticien est encore répétée dans un autre tableau. Au même genre appartient la *Consultation* due à Brokelingham élève de Gérard Dow, et que possède aussi le musée du Louvre. De Jean Steen nous citerons deux jolis tableaux du musée de la Haye. C'est d'une part une scène très amusante *la Malade d'Amour*. Un médecin fort perplexe tâte le pouls d'une jolie cliente dont la santé ne paraît pas bien ébranlée; sur un meuble, une statue de Cupidon donne le mot de l'énigme. La *Femme Malade*, la seconde de ces œuvres reproduit une jeune femme à visage fin, souriante, un peu railleuse; sa tête enveloppée d'un foulard est appuyée sur un oreiller; le médecin a une expression de douce gravité, de bonhomie familière; il prend la main de sa malade pour lui tâter le pouls.

Miéris donne à ses médecins de jolies patientes vêtues de soie et de velours. Ce sont les mêmes élégantes que nous retrouvons dans les quelques tableaux et les nombreuses gravures d'artistes du XVIII^e^ siècle reprenant des sujets analogues à ceux dont nous venons de parler.

Je termine sur une note plus gaie en mentionnant une gravure de Dusart, *la Ventouseuse*. Une grosse commère opulente de formes est assise sur une chaise, la jambe droite sortant nue de ses cottes relevées. Son pied est posé sur le bord d'un baquet, et elle se renverse grimaçante levant les bras en signe de douleur. La ventouseuse, « affreuse compagnonne dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne », est coiffée d'un entonnoir, munie de bésicles énormes, et parée de colliers de molaires; elle place sur le pied de la patiente les ventouses qu'elle extrait d'une corbeille. Derrière ce premier plan un personnage à face lunaire a, comme chapeau, un étrange

panier ; son embonpoint fait craquer son pourpoint, il aiguise une lancette et porte noblement la seringue à la ceinture. Dans le genre comique, citons encore les singes chirurgiens ou barbiers-pédicures de Van Ressel et de quelques artistes de l'Ecole flamande.

Je crois avoir dit au début de cette causerie que j'étais mal placé et peu documenté pour poursuivre cette étude chez nos contemporains. Pourtant, d'après ce que j'ai vu dans différents musées et les expositions, je me crois permis de rattacher à certains groupements principaux les quelques tableaux où nous trouvons à observer les sujets qui nous intéressent. Ce sont en première ligne et comme aux époques antérieures les œuvres reproduisant les miracles et tel ou tel fait de la vie des Saints. Les études anatomiques sérieuses que font nos artistes, le scrupule qui les pousse à fréquenter les salles de garde et les services spéciaux des hôpitaux pour mieux observer leurs modèles, nous expliquent les qualités d'exactitude et de naturel des infirmes et malades représentés.

En second lieu viennent les tableaux portraits où l'on voit le professeur X ou le docteur Y dans leur laboratoire ou leur hôpital. Là, les sujets abondent, et je cite, en passant, quelques tableaux dont les reproductions arrêtent les regards des passants chez les libraires du boulevard Saint-Michel ; c'est la leçon de clinique du professeur Charcot à la Salpêtrière, Pasteur, M. Roux, M. Cornil dans leurs laboratoires ; les diverses consultations de nos grands maîtres actuels ; le cours de Claude Bernard au collège de France, etc, etc. On peut rattacher à ces œuvres d'autres ayant pour sujet, si je puis m'exprimer ainsi, l'histoire de la Médecine : c'est, n'existant plus qu'à l'état de gravure, l'ancienne grande fresque de l'Amphithéatre de la Faculté de Paris, *Ambroise Paré pratiquant la ligature des artères*, et à côté d'elle par un brusque saut de chronologie la *découverte de la vaccine* ; les *inoculations contre la rage* à l'Institut Pasteur ; les *injections de sérum*

de Roux aux enfants malades etc. J'arrive enfin aux tableaux de genre et j'y fais rentrer les diverses visites à l'hôpital, les convalescents, ou encore les études de poitrinaires, de déments, d'alcooliques, d'estropiés, etc., dont beaucoup sont superbes de réalité et de naturel. Mentionnerai-je aussi quelques œuvres allégoriques telles que la *Science soutenant l'humanité souffrante* ou dans un tout autre ordre d'idées, mais toujours dans la même voie, la *Fièvre*, la *Muse verte*, le *Délire*, l'*Humaine folie*, l'*Homme aux poupées*, vus dans nos derniers salons et à côté desquels nous trouvions des scènes d'un réalisme étrange et poignant; comme la *Lutte pour la Vie* représentée par une bande de culs de jatte bataillant pour s'emparer de quelques louis tombés dans le ruisseau.

En sculpture, j'aurais à vous rappeler des figures allégoriques au pied de statues de médecins, de physiologistes et anatomistes célèbres, ou encore placées dans la cour de quelques-uns de nos hôpitaux. Nous rencontrons aussi nombre d'œuvres de caractère plus original. L'une d'elles est restée dans ma mémoire, c'est l'Aveugle et le Paralytique de la fable de Florian. Comme expression, comme anatomie normale et même pathologique, les deux malheureux étaient saisissants.

En gravure, je mentionne en passant les belles œuvres de Doré où nous trouvons des gueux infirmes, des malades, des blessés rendus avec un talent étonnant.

Quant à la caricature, le *bossu Mayeux* a fait rire nos pères, et *Boquillon l'exophthalmique* avec ses gros yeux à pédoncules est loin d'être mort. J'ose à peine vous parler, et pourtant leur verve endiablée le mérite bien, des fresques extraordinaires qui égaient et égaieront les générations d'étudiants fréquentant les salles de garde de certains hôpitaux de Paris.

Je m'arrête, car voilà déjà longtemps que je retiens votre attention. Si j'ai abusé de la complaisance de mon auditoire, et si quelque erreur a offensé des critiques artistiques beau-

coup plus compétents que moi, qu'il me soit pardonné, car j'implore des circonstances atténuantes. Médecin convaincu et admirateur du but que notre science doit atteindre : santé physique et morale, j'aime à la voir s'intéresser à tout ce qui est beau et bon, et je cherche à prouver qu'elle n'est pas aussi terre à terre qu'on veut bien le dire, puisqu'elle peut jouer son petit rôle dans la critique artistique, et puisque les beaux-arts daignent s'intéresser sans déchoir aux patients de ses disciples et à ses disciples eux-mêmes. Du reste, nombre de mes confrères et non des moins connus manient qui le pinceau, qui l'ébauchoir, qui l'archet, tandis que d'autres taquinent la Muse, et il est un fait absolument connu et prouvé c'est que, dès les temps antiques, Esculape fut honoré comme fils d'Apollon.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

206 SCEAUX-MATRICES

(LA PLUPART FRANC-COMTOIS)

CONSERVÉS DANS DES COLLECTIONS PRIVÉES OU PUBLIQUES

Par M. J. GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT

Séance du 12 mars 1898

Dans cinq ou six siècles les archéologues, les historiens, tous les soucieux du passé seront des gens heureux s'ils veulent étudier notre époque ; la photographie, le phonographe, le cinématographe leur en auront conservé la physionomie complète avec l'illusion intense de la vie, du bruit, de la parole et du mouvement. Depuis le moindre geste des souverains et la moindre intonation des orateurs jusqu'au moindre sourire des actrices et au moindre tour des acrobates, tout sera enregistré désormais jour par jour, heure par heure, pour le contentement des érudits de l'avenir. Les historiens d'à présent, étudiant les siècles passés, doivent se contenter de documents moins abondants et moins précis et, s'ils parviennent à reconstituer la physionomie des temps lointains, ce n'est qu'à force de patience en utilisant les moindres vestiges et en épuisant les sources variées mais souvent taries des âges qui ne sont plus. C'est d'une de ces sources jusqu'ici peu utilisées par les érudits comtois que je voudrais tirer quelques enseignements en jetant les bases d'une série iconographique qui intéresse à un haut degré l'histoire et l'archéologie franc-comtoise.

I

A côté de la *numismatique* dont les types innombrables éclairent à présent d'une lumière si vive tant de problèmes historiques longtemps insolubles, la *sphragistique* (ou, pour mieux être compris, l'étude des sceaux) fournit aux recherches d'art et à l'histoire politique ou littéraire des matériaux presque aussi importants. « Plus indépendants par leur dimension, leur décoration, leurs symboles, leurs légendes, que les types monétaires, avec lesquels ils ont pourtant une étroite connexité d'origine et de facture, les types des sceaux sont, plus souvent que les monnaies, l'expression d'une pensée originale et personnelle ; ils présentent plus souvent aussi un certain reflet des événements, même des passions d'une région ou d'une époque. A ce titre, leur rôle grandit et s'élève; ils deviennent pour l'histoire, et surtout pour l'histoire locale, d'indispensables auxiliaires, des témoins dont la moindre déposition doit être recueillie et analysée (1). »

Des coins monétaires gravés dans le fer ou l'acier sont sortis par millions des monnaies d'or, d'argent ou de bronze qui peuplent les collections publiques et privées.

Des matrices de sceaux gravées comme des intailles dans l'or, l'argent ou le bronze sont sorties par centaines de frêles empreintes sur cire (ou exceptionnellement sur or, argent ou plomb) recueillies dans nos dépôts d'archives et étudiées au grand profit de l'iconographie et de l'art par tous ceux qui veulent connaître à fond le moyen âge, ses institutions, son architecture et son costume.

Ce n'est qu'au XI[e] siècle que l'usage des sceaux, destinés à authentiquer les actes des grands personnages ecclésiastiques ou séculiers, et par l'intervention de ceux-ci les actes intéressant des personnages secondaires, paraît et s'accen-

(1) J. Gauthier, *L'Origine des Armoiries de l'Eglise de Besançon* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1880, 215).

tue au Comté de Bourgogne. Les premiers sceaux de nos archives sont ceux des archevêques de Besançon (1), que j'ai jadis fait connaître, puis ceux des comtes de Bourgogne, de leurs grands vassaux, de leurs grands officiers, qui fourniront quelque jour d'amples monographies. Puis viennent, côte à côte, les sceaux personnels ou de juridictions des chapitres et de leurs suppôts, des grands abbayes telles que Luxeuil, Lure, Saint-Claude, Baume-les-Messieurs, des abbayes de femmes fondées par les Carlovingiens ou les Mérovingiens eux-mêmes telles que Château-Chalon, Baume-les-Dames, des Cisterciens et de leurs treize grandes églises, des prieurés bénédictins que Frédéric-Barberousse, vexé de leur indépendance, appelait des granges de Cluny.

Au XIII^e^ siècle les sceaux individuels pullulent, le blason apparaît et toutes les grandes familles des Montbéliard (2), des Faucogney, des Montfaucon, des Neuchâtel, des Chalon, des Rougemont et toutes les familles secondaires qui se partagent les arrières-fiefs domaniaux ou autres, font graver des sceaux avec armoiries et figures de cavaliers armés en guerre, pour sceller leurs chartes et mandements. A côté d'eux, dans la sphère ecclésiastique, archidiacres et doyens, curés et vicaires, dignitaires des chapitres, simples clercs ou tabellions, bourgeois et artisans eux-mêmes se font représenter en costume de chœur, de cour ou d'apparat sur des sceaux, entourés de légendes concises qui définissent noms et emplois.

Au XIV^e^ siècle et au XV^e^ l'usage se développe, dans le sens armorial surtout, les grands dignitaires ecclésiastiques ou féodaux perdant peu à peu l'habitude de se faire portraiturer en plein, et se résignent (les premiers surtout) à n'oc-

(1) J. GAUTHIER, *Les Sceaux des Archevêques de Besançon* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1878, 116 et 1879, 86).

(2) ID., *Les Sceaux des Comtes et du pays de Montbéliard*, 1899, in-8° (5 pl.); *Sceaux des Archives de Neuchatel* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1879, 221).

cuper qu'une place réduite dans les décors architectoniques où les saints patrons des églises ou des monastères tiennent la place d'honneur.

A ce moment les sceaux de juridiction se multiplient : juridictions domaniales et seigneuriales : parlement, bailliages, prévotés ou châtellenies (1) ; juridictions ecclésiastiques : officialité, cours séculières des archevêchés ou chapitres ; cours des abbayes, des prieurés ou des couvents.

Des institutions nouvelles : université, collèges, corporations d'arts ou métiers, font à leur tour graver des sceaux intéressants pour y affirmer leur existence, leur prépondérance, leurs prétentions, et invoquer la protection divine ou humaine sous laquelle ils se placent.

La noblesse se multiplie, et chaque règne, pour une famille éteinte, anoblit quatre ou cinq nouvelles familles ; les sceaux armoriés se multiplient daus une proportion inouïe au XV^e^ et XVI^e^ siècles, pour se résumer au XVII^e^ siècle en de simples cachets ovales sans autre légende que de courtes devises.

Aux XVI^e^-XVII^e^ siècles une nouvelle poussée fait éclore des ordres mendiants : capucins, carmes ou minimes, et des ordres de femmes : visitandines, annonciades, ursulines, qui tous eurent un sceau et un blason.

Les villes, dès le XIII^e^ siècle, ont pris l'un et l'autre, et j'ai publié naguère tous les sceaux de nos villes et de nos bourgs, en expliquant l'origine de ces blasons communaux (2).

Sans insister davantage sur les diverses catégories de sceaux comtois qui, non compris les cachets du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, représentent au bas mot 8,000 types différents, de 1036 à 1790 (je parle ici des empreintes sur cire), je voudrais ajouter quelques renseignements encore sur le motif qui rend fort rares les sceaux-matrices personnels,

(1) J. GAUTHIER, *Les Sceaux des Juridictions franc-comtoises* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1884, 205).

(2) ID., *Les Sceaux et les Armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté* (Ibid., 1882, 52).

plus encore que les sceaux de corporations ou d'institutions ecclésiastiques ou laïques.

Tandis que les personnes et les générations sont condamnées à courte vie, les corporations ou les institutions sont durables, d'où la conséquence suivante.

Les sceaux des particuliers du XII^e^ au XVI^e^ siècle étaient normalement brisés au jour même de leurs funérailles et les morceaux étaient dispersés aux quatre vents pour éviter tout danger de falsification d'actes, le sceau étant un signe de validation et d'authenticité des contrats.

Ceux des corporations, au contraire, furent employés souvent pendant une longue suite de siècles et nous citerons pour exemple le sceau de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, celui du chapitre métropolitain de la même ville, celui de l'abbaye de Baume-les-Dames, et nombre d'autres qui durant cinq à six cents ans sont restés les mêmes, servant à authentiquer tous les actes importants des chapitres ou abbayes.

Sous le bénéfice des observations qui précédent, on comprendra aisément combien nos dépôts publics franc-comtois ont intérêt à rassembler les petits monuments de bronze ou d'argent, œuvre d'orfèvres locaux, qui ont appartenu naguère aux prélats, aux grands barons et aux fonctionnaires de tout ordre, dont l'action et l'influence remplit notre histoire.

Le Musée archéologique et la Bibliothèque de Besançon, les Archives du Doubs, les musées du Jura et de la Haute-Saône, en ont recueilli plus de cent; d'autres ont trouvé asile aux Archives Nationales ou à la Bibliothèque Nationale de Paris, au musée de Lyon ; j'en ai même retrouvé plusieurs dans les vitrines du *British Museum*. Grouper ces documents épars dans une description méthodique qui leur rendra leur vrai caractère, réduire la sécheresse d'un pareil inventaire en l'illustrant de nombreuses illustrations, car le sceau, comme la médaille, demande à être abondamment

reproduit, tel est le but de ce travail, qui ne groupera pas moins de 206 matrices de sceaux inédits.

II

Toutes les catégories énumérées dans le préambule de cette notice sont représentées dans l'inventaire qui en formera le corps. Le plus ancien est celui du chevalier du Poitou, qui donna son nom à la rue Poitune : Henri de Besançon ou Henri le Poitevin (XIII^e^ siècle) ; les plus récents sont ceux des loges maçonniques de Besançon et d'Ornans, créées au déclin du XVIII^e^ siècle par l'Intendant de Lacoré (1761-1784).

Le sceau du Parlement de Dole, gravé au XVI^e^ siècle, un superbe sceau du collège Saint-Jérôme, de la même ville, créé par le célèbre Antoine de Roche, prieur de la Charité-sur-Loire et de Morteau, en 1499 ; deux sceaux des archevêques Hugues de Vienne et Guillaume de Vergy, celui de Jean Carondelet, de sainte Colette, des abbayes de Saint-Paul de Besançon, de Baume-les-Messieurs, de Balerne, de Battant, de Bellevaux, de Lieucroissant, de Lons-le-Saunier, de Luxeuil, de Saint-Vincent, des prieurés de Bellefontaine, de Jusan-Moutier, de Lanthenans, de Lieu-Dieu, de Naisey, de Rosey, des capucins de Jussey, des minimes d'Ornans, des clarisses de Poligny, des cordeliers de Salins.

La maison de Rye, qui le disputa en crédit au XVI^e^ siècle à celle de Granvelle et brilla jusqu'à son dernier jour d'un grand éclat, est représentée par une série magnifique de sceaux féodaux, judiciaires et ecclésiastiques du XV^e^ et du XVI^e^ siècle ; celles de Valay, de Rougelans, de Bourgogne, de Chay, de Cressey, de Ferrières, d'Emborme, la Landeret, de Montby, de Mont-Saint-Léger, de Poitiers, de Scey, de Vaite, de Vergy, de Valdahon, par nombre de curieux sceaux de toutes formes et dimensions.

Enfin, entre les sceaux divers, au nombre de 109, 64

sceaux matrices français ou étrangers, sont pour la première fois ici décrits dans l'inventaire que je dresse. Au dernier moment, l'exploration que je viens de faire à deux reprises dans les riches collections du Musée Britannique (1) me permet d'ajouter la description de 18 sceaux comtois provenant la plupart de la collection Febvre, de Mâcon (2). L'extrême courtoisie du directeur et des conservateurs de ce grand établissement m'a libéralement permis d'en prendre des empreintes et de rapporter ainsi les sceaux des Franciscains de Chariez, des Bénédictins de Faverney et de Morteau, de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, des Carmes de Saint-Claude, de nombreux gentilshommes et clercs franc-comtois. Nous les ajoutons à ce recueil ainsi qu'un sceau de Jean de Fruyn, archevêque de Besançon au XV^e^ siècle, un sceau du chapelain de Ray au XIV^e^ siècle, dû à la bonne amitié de M. le duc de Marmier, et 25 matrices léguées au musée de Besançon par M. le sous-préfet Chenot.

Puissent de nouvelles et nombreuses trouvailles permettre de constituer à bref délai un supplément à cette série de sceaux-matrices franc-comtois, dont nos planches feront connaître une quarantaine, naturellement choisis parmi les plus anciens et les plus précieux, et dont les empreintes seront mises à la disposition du public qui vient consulter les Archives du Doubs.

---

(1) Catalogue of Seals in the departement of manuscripts in the British Museum, by W. de Gray Birch, LL. D. assistant in the dep. of mts. — Volume I, 1887. — Volume V, 1898 (21,107 sceaux décrits à ce jour).

(2) Voir l'*Inventaire des Sceaux de la Collection Febvre, de Mâcon*, dressé, en 1854, par mon regretté confrère et ami, le comte Georges DE SOULTRAIT, ancien trésorier-payeur général du Doubs.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES SCEAUX-MATRICES

I. Sceaux franc-comtois

(Comté de Bourgogne et diocèse de Besançon)

1. — *Sceau de l'église paroissiale de Saint-Just d'Arbois*, fin XVI[e] s.

Matrice bronze, ovale, h. 28 mm., l. 25 ; lég. entre filets (emmanchée).

Saint Just debout, mitré, tenant une croix à double croison.

✠ SIGIL. ECCLES. PAROCH. ST. IUSTI. DE. ARBOSIo

(Coll. particulière.)

2. — *Sceau des Ursulines d'Arbois*, XVII[e] s.

Matrice acier, ovale, h. 27 mm., l. 26 ; lég. entre deux filets et grénetis extérieur.

Monogramme A M R, sommé d'une couronne d'épines, soutenu de trois clous.

DE . LA . M : DE . Ste. URSULE . DARBOIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

3. — *Sceau de la confrérie de la Croix d'Arbois*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ronde, de 26 mm., bordée d'un filet (emmanchée).

Croix pommetée, placée sur deux degrés, chargée d'une couronne d'épines.

SOCIETAS . MISERICORDIAE . ARBOSIANA

(Coll. particulière.)

4. — *Contre-sceau de Marguerite d'Autriche, au comté de Bourgogne*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., engagée par un piton de cuivre dans une section de cylindre en noyer, contenant le creux (avec passage perpendiculaire pour les lanières de parchemin) d'un sceau principal, mesurant 60 mm. de diamètre.

Ecu parti : Savoie et Bourgogne (et écartelé Autriche, France, Bourgogne-ancien et Flandre, avec lion couronné brochant sur le tout. Au-dessus un M ; sur les flancs deux rinceaux. — Sans légende.

(Archives du Doubs.)

5. — *Sceau de la seigneurie de Balançon (Jura), sous Louise de Longwy, femme de Gérard de Rye,* XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 46 mm.; lég. entre deux gros filets, (appendice dorsal).

Ecu losangé : parti au premier d'une aigle éployée (RYE), au second d'une bande (LONGWY).

✠ SEEL DE LA SEIGNORIE DE BALANÇON

(Bibliothèque de Besançon).

6. — *Sceau de Guillaume de Balay, s^r^ de Château-Rouillaud,* XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 39 mm., lég. entre un filet et un bandeau chargé de croisettes.

Ecu penché : une bande avec deux cotices ; heaume profilé, timbré d'une tête d'aigle couronnée entre deux vols ; fond de rinceaux.

GUILLE DE BALAY S^r^ DE CHASTROILLo

(Coll. particulière.)

7. — *Sceau de Claude, abbé de Balerne? ordre de Citeaux,* XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 31 mm.; lég. entre deux grénetis.

Tête mitrée, ascnestrée, accostée d'une crosse.

✠ SIG. DN : CLO. ABS : CONV. BALRN.

(Collection particulière.)

8. — *Sceau de Jeannette de Battenans-lez-Marchaux (Doubs),* XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm.; lég. entre filets (appendice dorsal tréflé).

Ecu : une croix (BATTENANS).

✠ S. IEHANATE DE BATENAN

(Coll. particulière.)

9. — *Sceau de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, ordre de saint Benoit,* XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 62 mm., l. 38 ; lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Saint Pierre assis sur un siège fleurdelisé à deux étages d'arcatures trilobées, tenant une clé et un livre ; fond fretté et pointillé.

✠ S . STI . PETRI . BALMENSIS . CENOBII

(Bibl. de Besançon.)

10. — *Sceau de la même abbaye*, XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. 31 mm., l. 26 (avec emmanchure).

Ecu: deux clés en sautoir; sommé d'une crosse.

SIGILLVM. ABB. BALMENSIS.

(Musée de Lons-le-Saunier.)

11. — *Sceau de Renaud de Belmont, abbé de Baume-les-Messieurs*, 1273-1302.

Matrice br., ogivale h. 54 mm. l. 36.; lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Sous une robuste arcature gothique, à piliers annelés, la Vierge debout, tenant l'Enfant, se détache sur un fond fretté et pointillé. A ses pieds l'abbé en capuce, tenant la crosse. Au bas un écu : un barbeau asenestré, brisé en chef d'un lambel à trois pendants.

. S RENADI . D . BLOMOTE . ABATIS . BALMES .

(Musée de Lons-le-Saunier.)

12. — *Sceau judiciaire de l'abbaye de Belchamp, ordre de Prémontré*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 21 mm.

Une fleur de lis avec deux tiges tréflées entre les pétales (giglio.)

S D B(pour B)ELCH AB AD CAS

(Bibl. de Besançon.)

13. — *Sceau de Philippe Chifflet, prieur de Bellefontaine, ordre de saint Augustin*, 1628.

Matrice cuivre, ronde, de 47 mm., quadruple filet (emmanchée).

La Vierge couronnée d'étoiles, les mains jointes, debout sur un croissant, au milieu de nuages, accostée de deux anges tenant des palmes. Légende circulaire sur deux lignes :

✠ SIG . PRIORATVS . S . MARIAE DE BELLOFONTE — PHILIPPVS CHIFFLETIVS PRIOR AC DNS BELLIFONTIS. M. IↃC. XXVIII.

(Bibl. de Besançon.)

14. — *Sceau du prieuré de N.-D. de Bellefontaine*, 1629.

Matrice br., ronde, de 59 mm., lég. entre grénetis et bandeau sertis chacun de filets.

Au milieu l'Assomption entourée de quatre anges dont deux la couronnent; au-dessous la date MDCXXIX.

✠ SIG. PRIORATVS . S. MARIAE DE BELLOFONTE ✶

(Musée de Besançon.)

15. — *Sceau de l'abbaye de Bellevaux, ordre de Cîteaux,* XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. 27 mm., l. 23, lég. entre grénetis (emmanchée).

Ecu : lion sur champ de billettes (BOURGOGNE-COMTÉ), sommé d'un fleuron en forme de lis.

SIGIL. CONVENTVS. BELLÆVALLIS.

(Bibl. de Besançon)

16. — *Sceau (incomplet) d'Hugues de Vienne, archevêque de Besançon,* 1333-1355

Matrice br., jadis ronde, de 47 mm., brisée dans le sens de la hauteur, côté senestre), lég. entre deux grénetis et un bandeau constellé de croisettes.

Archevêque assis, tenant une crosse et (bénissant de la dextre), sur fond fretté et pointillé, entre deux écus (VIENNE et LA ROCHE) (équipollé à neuf points).

✠ ★ S ★ ARCHIEPI ★ BISV[T ★ IN ★ FORO ★ SECLARI ★]

(V. mon *Invent. des Sceaux des archev. de Besançon,* 1878, n° 28.)

(Bibl. de Besançon.)

17. — *Signet de Guillaume de Vergy, archevêque de Besançon,* 1371-1391.

Matrice br., ronde, de 20 mm., bordée d'un grénetis (appendice dorsal avec ouverture en quadrilobe).

Archevêque mitré, debout, vêtu de la casula, bénissant et tenant une croix.

S ARCPI ★ G ★

(Coll. de Jules Gauthier.)

18. — *Sceau judiciaire du doyen du chapitre métropolitain de Besançon,* XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 34 mm.; lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Fleur de lis agrémentée de deux tiges tréflées entre les pétales, sur laquelle sont posés deux oiseaux affrontés.

✠ : S : DECANI : BISVNT : AD·CAVSAS.

(Bibl. de Besançon.)

19. — *Sceau de Jean Carondelet, grand archidiacre de Besançon, mort archevêque de Palerme,* en 1544.

Matrice br., ronde, de 36 mm., fracturée environ par moitié dans le sens de la hauteur; bordure en grénetis.

Ecu : une bande accompagnée de six bésants; sommé d'une croix, et soutenu par un ange debout, ailes éployées.

✠ S. IO CARODELET ARCHID[IACONI MAIORIS I ECCL] A BIS

(Musée de Besançon.)

20. — *Sceau de Guillaume de Salins, chanoine de Besançon*, fin XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 37 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Sur champ fretté un écu : une tour, avec bordure componée de 18 pièces ; au-dessus la croix processionnale de la cathédrale de Besançon, accostée à gauche de la dextre bénissante de saint Etienne, à droite de l'aigle tenant une banderole de saint Jean.

✠ S GVILLMI D SALINIS CAN BISVT

(Musée de Salins.)

21. — *Sceau de Jean Gauthier, chanoine de Besançon*, XVI^e^ s.

Matrice br , ronde, de 40 mm. ; lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Buste de saint Etienne nimbé, en costume de diacre, tenant un livre avec un caillou et une palme ; au-dessous un écu ; un *Agnus Dei* passant à senestre.

★ IEHAN . GAUTHIER . CHANOINE . DE . BESANÇON

(Musée de Lons-le-Saunier.)

22. — *Sceau d'Aimon, vicaire du doyen de Sexte*, XII^e^-XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 52 mm., l 34; lég. entre deux filets (bélière à la partie supérieure).

Personnage debout, vêtu de la casula, tenant un livre de la main gauche.

✠ SIGIL AYMONIS VICARII DE SEXTA

(Musée de Besançon.)

23. — *Sceau de l'abbaye des Dames de Battant, près de Besançon, ordre de Citeaux*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 41 mm. ; triple filet; (anneau dorsal).

Vierge couronnée et nimbée portant l'Enfant Jésus et tenant un lis, assise sur un siège à double arcature cintrée, avec coussins, accosté de deux chandeliers.

✠ SIGILLV. 9VETVS. D. BATETO. PPE : BISVNTIN

(Bibl. de Besançon.)

24. — *Sceau de sainte Colette, réformatrice des Clarisses, abbesse de Besançon*, XVe s.

Matrice br., ogivale, h. 42 mm., l. 26; lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Bras mouvant de dextre tenant trois clous et une croix emmanchée; du côté senestre une pique.

★ MES SUERS PENSES . A . LA MORT . IL FAUT . MORIR

(Monastère des Clarisses de Besançon).

25. — *Sceau du couvent des Clarisses de Besançon*, XVe s.

Matrice br., ogivale, h. 57 mm., l. 35; lég. entre filets (anneau dorsal).

Croix fleurdelisée plantée sur un double degré accostée des monogrammes IHS et MA et plus bas de deux fouets ou disciplines.

IHS : S : SORORUM : SANCTE : CLARE : CONVENTUS : BISUNTINI .·.

(Monastère des Clarisses de Besançon.)

26. — *Sceau du même couvent*, fin du XVIe s.

Matrice br. ogivale, h. 68 mm., l. 51 : lég. entre deux grénetis, celui de l'intérieur doublé d'un filet (emmanché de bois).

Croix fleurdelisée plantée sur deux degrés, accostée des monogrammes IHS et MA, au bas deux fouets ou disciplines.

✠ SIGILLVM DEVOTI : MONASTERII : S : CLARE BISVMTINEN

(Couvent des Clarisses de Besançon.)

27. — *Sceau de la Confrérie de la Croix de Besançon*, XVIIe s.

Matrice cuivre, ovale, h. 27 mm., l. 21; bordure d'oves et filet, sans lég. (emmanchée).

Sur un tertre, une croix plantée avec écriteau : INRI; dessus une couronne d'épines et tous les instruments de la Passion, au pied une tête de mort.

(Couvent des Clarisses de Besançon.)

28. — *Sceau du prieuré de Jusan-Moutier, à Besançon, ordre de S. Benoit*, XIIIe s.

Matrice br. ogivale, h. 36 mm., l. 21; lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Devant une Vierge assise, nimbée et couronnée, tenant l'Enfant sur ses genoux, un personnage agenouillé. Dans le champ grossièrement gravée cette invocation : TE SALVE MARIE.

✠ S POVRA . IVSANI . MONASTER

(Donné par l'auteur aux Archives du Doubs.)

29. — *Sceau de la fabrique de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, ordre de S. Augustin*, XVIIe s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre deux grénetis.

Deux clés en sautoir sur une épée en pal, la pointe en haut, accostées des aigles s. p.

LA . FABRIQVE . DE . SAINT . PAUL .

(Bibl. de Besançon.

30. — *Sceau de Varry, abbé de Saint-Vincent de Besançon, ordre de S. Benoît*, 1237-1246.

Matrice br., ogivale, avec bélière à la partie supérieure brisée au tiers de la hauteur, h. 60 mm., l. 36, lég. entre deux filets.

Abbé assis, tenant la crosse et un livre.

✠ S : VVR RICI . ABBIS SCI VINCENTII BISVNTINI

(Coll. de M. le chanoine Rigny, curé de St-Pierre de Besançon

31. — *Sceau d'Henri Le Poitevin de Besançon, chevalier*, XIIe s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., munie d'une bélière à la partie supérieure.

Dans un cercle dessiné par un filet une aigle passant asenestrée, sommée d'un rinceau.

✠ SIGILLVM . HENRICI . BISVNTINI

(Bibl. de Besançon.)

32. — *Sceau de Simon de Loray, bourgeois de Besançon*, XIVe s.

Matrice br., ronde de 30 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Une tête de bœuf affrontée.

✠ S SIMONIS . DE . LORAY

(Coll. de M. Terrier de Loray, à Cleron (Doubs.)

33. — *Sceau de Jean Nardin, citoyen de Besançon*, 1531.

Matrice br., ronde de 42 mm. ; bordure de trois filets ; lég. sur une banderole (appendice dorsal).

Ecu à l'allemande chargé échiqueté : un croissant avec chef cousu à trois étoiles rangées en fasce ; heaume de profil coiffé d'une couronne, timbré de deux plumes, avec lambrequins.

. SEAV . IEHAN . NARDIN . 1531

(Bibl. de Besançon.)

34. — *Sceau de Nicolas Mourey, bourgeois de Besançon*, XVIe s.

Matrice br., ronde de 16 mm., bordée d'un filet (élégant ap-

pendice dorsal dans le style des colonnettes de la Renaissance).

Ecu : un mûrier fruité ; des deux côtés de l'écu une rose.

S . N . M

(Musée de Besançon.)

35. — *Sceau du transmarchement des marchandises de Besançon*, 1650.

Matrice cuivre, ronde, de 31 mm., lég. entre deux grénetis (emmanchée).

Aigle éployée tenant deux colonnes (BESANÇON), au-dessus la date 1650.

SEEL POVR LES MARCHANDISES ESTRANGERES

(Bibl. de Besançon.)

36. — *Sceau de la chambre syndicale des imprimeurs-libraires de Besançon*, XVIII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 31 mm., lég. entre deux filets (emmanchée).

Deux écus ovales accolés : BESANÇON (aigle éployée de sable, tenant deux colonnes de gueules, sur champ d'or. et UNIVERSITÉ (d'azur à la main mouvant du chef, tenant un livre d'argent, soutenue en pointe de trois fleurs de lis d'or, posées deux et une).

CHAMBRE SYNDICALE DE BESANÇON

(Musée de Besançon.)

37. — *Sceau d'une des loges maçonniques de Besançon*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 38 mm., bordée d'un grénetis (emmanchée de bois).

Une hache enfoncée dans un tronc d'où sortent deux rameaux de chêne et de laurier; au-dessus un œil inscrit dans un triangle avec ces initiales en contre-bas : F .·. E .·. G

VENTE DE L'ÉGALITÉ ET BIENFAISANCE DE BESANÇON

(Archives du Doubs.)

38. — *Sceau d'Estevenin Priet, de Bouclans*, XIV-XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., bordée d'un grénetis (appendice dorsal).

Ecu penché : une bande chargée d'une étoile et accostée de deux quintefeuilles (PRIET) ; sommé d'un heaume profilé avec cimier : un bois de cerf.

S . ESTEVENI . PRIET

(Musée de Besançon.)

39. — *Sceau d'Othon IV, comte de Bourgogne, avant sa majorité*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, 44 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Ecu : une aigle éployée (BOURGOGNE-COMTÉ).

✠ S OTONI . DE . BORGONE . SIRE . DE . SALIN

(Musée de Lyon.)

40. — *Sceau d'O., curé de Cesancey (Jura)*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Pélican sur son nid (une piété).

✠ S O CVRATI DE CESANCE

(Musée de Besançon.)

41. — *Sceau du vicaire des Franciscains de Chariez (Haute-Saône)*, XV[e] s.

Matrice br., ogivale, h. 41 mm., l. 26, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans une niche gothique la Vierge debout, tenant l'Enfant, couronnée et nimbée.

S : VICARII CONVENTUS CHARIACI

(Musée de Besançon.)

42. — *Sceau de la seigneurie domaniale de Châtillon-sur-Maiche (Doubs)* XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. 26 mm., l. 21, bordée d'un grénetis (emmanchée).

Ecu de Bourgogne-Comté : un lion billeté, avec couronne princière.

P. CHATILLON . S . MAISCHES

(Coll. de feu l'abbé Fusenot, curé de Marchaux.)

43. — *Sceau de Jean de Chazelot (Doubs), prêtre*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 22 mm., deux filets en bordure (anneau dorsal).

Vierge debout et couronnée, tenant un sceptre et portant l'Enfant.

S . J . DE . CHASALAT . PRI

(Coll. de feu M. Just Vuilleret.)

44. — *Sceau de Jean, s[r] de Chay*, fin du XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 43 mm., lég. entre deux filets.

Champ parti au premier : une demi-croix engrêlée (BELLEVÊVRE) et au second : un bar entre quatre fleurs de lis (MONTBÉLIARD-MONTROND).

✠ S . I . DNI . DE . CHAYS . Z . DE . CHAMO

(Musée de Besançon.)

45. — *Sceau de Thiébaud de Crosey (Doubs)*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Ecu penché : un ours debout, avec heaume profilé, lambrequins et cimier : une tête d'ours.

S THIEBAUL DE CROSEI

(Coll. de Jules Gauthier.)

46. — *Grand sceau de la ville de Dole (Jura)*, fin XVII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 54 mm., l. 47, lég. entre un grénetis et un filet.

Sur une console Louis XIV un écu ovale : de gueules au soleil d'or, au chef d'azur au loin naissant et billeté d'or (DOLE) ; sommé d'une couronne comtale, supporté par deux figures : la Religion et la Justice portant l'une une croix, l'autre l'épée et la lance ; à l'exergue : AETERNA URBIS FATA.

Autour, sur une banderole : RELIGIO ET JUSTITIA ET ARMIS DOLA.

(Bibl. de Besançon.)

47. — *Sceau de Simon de Ferrières-lez-Scey (Haute-Saône)*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Ecu : un chevron ; fond haché, au-dessus une rose et un feuillage.

SEEL : DE : SIMON : DE : FERRIERE

(Coll. de feu M. Paul Seguin de Jallerange.)

48. — *Sceau de la châtellenie de Fondremand, sous la maison de Neuchâtel-Montaigu*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 55 mm., lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Dans un quadrilobe cantonné de rinceaux, un écu écartelé : une bande (NEUCHATEL) aux 1 et 4 ; une aigle éployée (MONTAIGU) aux 2 et 3.

✠ SEEL : DE : LA : CHESTELLERIE ; DE FONDREMANT

(Bibl. de Besançon.)

49. — *Sceau de Mathieu, prêtre de Fontaine (Doubs)*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 25 mm., l, de 22, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sous une arcature trilobée avec contreforts, la Vierge debout avec l'enfant.

✠ S : MATHEI PBRI DE FONTANIS

(Coll. particulière.)

50. — *Sceau d'un monastère augustin, probablement Goailles, abbaye du Jura*, XVIIe s.

Matrice br., ovale, h. 44 mm., l. 32, lég, entre un grénetis et un filet.

Crosse et palme en sautoir, accompagnés en chef d'une mitre, en pointe d'un cœur enflammé.

S Pr. AVGVSTINE . ORA . PRO . NOBIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

51 — *Sceau de la seigneurie de Jousscrot, appartenant au sr d'Etrabonne*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 35 mm., lég. entre filets et grénetis.

Ecu : un lion couronné (ETRABONNE); sur fond de palmes.

S : DE : IOUCERAT : POR : LE : SEIGNR : DESTABON

(Bibl. de Besançon.)

52 — *Sceau des capucins de Jussey*, XVIIe s.

Matrice cuivre, ovale, h. 27 mm., l. 21, lég. entre filet et grénetis (emmanchée).

Saint Bonaventure debout, mitré, bénissant, tenant une croix.

SIG . GAR . CAPVC . CONVEN . IVSSEII

(Musée franciscain de Marseille.)

53. — *Sceau du prieur de Lanthenans (Doubs), ordre de S. Augustin*, XIIIe s.

Matrice br., ogivale, h. de 43 mm., l. de 26 (anneau dorsal), lég. entre grénetis.

Deux oiseaux debout, adossés, les têtes affrontées, becquetant une fleur de lis allongée, accostée de deux trèfles tigés, sortant d'un vase à long col.

SIGILLVM : PRIORIS : DE : LANTENANS

(Musée de Besançon.)

54. — *Sceau de Louis du Larderet*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., bordée d'un filet plat (appendice dorsal), lég. sur banderole.

Ecu penché : une croix ancrée ; sommée d'un casque avec lambrequins.

S : LOYS : DE LARDERET

(Musée de Salins.)

55. — *Sceau de l'abbaye de Lieucroissant (ou des Trois Rois), ordre de Citeaux*, XVII^e^ s.

Matrice br , ovale, h. de 36 mm., l. de 34, légende entre deux grénetis.

Ecu ovale : un Alpha ; sommé d'un buste de Vierge à l'Enfant, couronné et tenant un sceptre ; une mitre et une crosse surmontant directement le cartouche.

✠ SIGILLUM . B . M . LOCI CRESCENTIS

(Bibl. de Besançon.)

56. — *Sceau du prieuré de Lieu-Dieu, ordre de Saint-Benoit*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., bordée d'un filet (anneau dorsal).

Sous une arcade en tiers points avec crossettes et contreforts ajourés couronnés de clochetons, la Vierge à l'Enfant ; fond fretté.

S COVENTVS . LOCI DEI .

(Coll. de feu M. Paul Seguin de Jallerange.)

57. — *Sceau d'Hugues de Vienne, pour sa justice de Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde de 28 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Champ : une aigle éployée, brisée d'une bande.

S HVGON . DE . VIENA CVR LEDONIS

(Coll. particulière.)

58. — *Sceau des Clarisses de Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 54, l. de 32, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sur un champ fretté et pointillé, sous une double arcade ogivale, sans support et sommée d'un clocheton, sainte Claire debout, ceinturée d'une corde, lit ses constitutions à cinq religieuses agenouillées.

S CONVENTVS . SOROR . DOMVS . SCE . CLARE . LEDON

(Musée de Lons-le-Saunier.)

59. — *Sceau d'un curé de La Loye*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Tête barbue et nimbée de saint.

✠ S : GVRATVS : DE : LOIA

(Bibl. de Besançon.)

60. — *Sceau de P. F., archidiacre de Luxeuil*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde de 35 mm., lég. entre filets.

Dans un quadrilobe, très orné, un écu : parti : au premier : fascé de sept pièces ; au second : un lion debout.

✠ S. P. F. ARCHI D LUXOVIEN :

(Bibl. de Besançon.)

61. — *Sceau de l'abbaye de Luxeuil, ordre de S. Benoît*, XIII[e] s.

Matrice br., ogivale, h. de 60 mm., l. de 37, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans le champ saints Pierre et Paul debout, tenant l'un une clé, l'autre une épée ; à leur gauche la lune, à droite le soleil.

✠ S CONVENTUS . LVXOVIENSIS

(Petit séminaire de Luxeuil.)

62. — *Grand sceau du tabellionné de Luxeuil*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 54 mm., lég. entre bandeau et filet (emmanchée).

Ecu à l'allemande : une clé et une épée en sautoir avec crosse mise en pal sur le tout ; rinceaux sur le champ.

SIGILLV : MAGNV · TABELLIONAT : LUXONIEN (*sic*)

(Petit séminaire de Luxeuil.)

63. — *Sceau de l'abbaye de Luxeuil*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 32 mm., l. 26 ; lég. entre un filet et un grénetis (emmanchée).

Saint Benoît debout, tenant un livre ouvert et une crosse.

✠ SIG. CONV. S. PETRI . LVXOVIENSIS ★

(Coll. particulière.)

64. — *Sceau d'Humbert Jantet, bailli de la terre de Mandeure, par Claude de la Baume, archevêque de Besançon*, 1557-1584.

Matrice br., ronde, de 33 mm., lég. entre filet et bandeau.

Deux écus superposés, le premier sommé d'une croix archiépiscopale : une bande vivrée (LA BAUME) ; le second de... à

trois cotices de... au chef cousu de... à un léopard passant de... (JANTET.)

S . HVBERTI . IANTET . BALLIVI . MANDEVRRE

(Bibl. de Besançon.)

65. — *Sceau de la justice de Montaigu-lez-Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans un sextilobe un écu : une bande chargée d'un besant en franc quartier (CHALON) ; accosté de deux guirlandes et sommé d'un M.

✠ SIGILLVM : CVRIE . DE . MONTACVTO

(Bibl. de Besançon.)

66. — *Sceau d'Etiennette, prieure de Montarlot, ordre de Cîteaux*, XIV^e^ s. (?)

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Une rose cantonnée de cinq points.

✠ S SOR . EST . PER . MIOTI^9^

(Coll. particulière.)

67. — *Sceau de Guillaume de Montby*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (appendice dorsal trilobé).

Ecu : de... à une bordure de... (MONTBY).

GVELLAME DE MONTBI

(Musée de Besançon.)

68. — *Sceau de Jean de Mont-saint-Léger*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Ecu penché : une croix ancrée (MONT S. LÉGER), sommé d'un heaume avec lambrequins et deux cornes pour cimier.

S . J . DE MONT SAINT LIGIER

(Musée de Besançon.)

69. — *Sceau de la terre du prieuré de Morteau, ordre de saint Benoit*, XVII^e^ s.

Matrice fer, ronde, de 49 mm. (emmanchée).

Deux clés en sautoir.

SIGILLUM . TERRE . MORTUACENSIS

(Coll. particulière.)

70. — *Sceau de Jean Bassand, prieur obédiencier de Naisey, ordre de saint Augustin*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis.

Vierge debout dans une niche en tiers point, appuyée de deux contreforts ajourés.

S . I . BACAND . A . D . S : P . OB . D . NASEY

(Bibl. de Besançon.)

71. — *Sceau de Guyot de Rye, seigneur de Neublans*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 70 mm., triple bordure en grénetis.

Equestre, tourné à droite, cavalier tenant de la gauche un écu : une aigle couronnée (RYE), de la droite un pennon aux mêmes armes ; cheval caparaçonné de même, posé sur une terrasse ; fonds semé d'épines.

. LE . SEEL : DE : GUIOT . DE . RYE . SIGNEUR DE NULLANS

(Bibl. de Besançon.)

72. — *Sceau de la justice de Neuchâtel (Doubs)*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 32 mm., l. 29, bordée de filets (emmanchée).

Ecu ovale : écartelé d'argent à la bande d'azur (DURFORT) et de gueules au lion d'or (DURAS), le tout sur un manteau princier avec couronne ducale, collier du saint Esprit et deux bâtons fleurdelisés de maréchal de France mis en sautoir.

SCEAU DE LA JUSTICE

(Coll. particulière.)

73. — *Sceau de la ville (ou peut-être d'une association) d'Orgelet (Jura)*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. 34 mm., l. 31, bordure laurée (emmanchée).

Dans un cartouche sommé d'une fleur de lis et d'une sorte de trilobe, un écu : deux personnages debout, tenant une tige d'orge, sortant d'un vase ; autour le mot : ORGELET.

(Coll. particulière.)

74. — *Sceau des Minimes d'Ornans*, XVII^e^ s.

Matrice br , ovale, h. 36 mm., l. 29, bordure laurée entre filets (emmanchée jadis).

Saint François de Paule, nimbé, vêtu d'une chasuble, ceint d'une corde, tenant ses constitutions.

. SIGILL. CON. ORNACENSIS ★

(Musée de Besançon.)

75. — *Sceau de la loge maçonnique d'Ornans*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. 61 mm., l. 54., lég. entre un filet et une torsade (emmanchée).

Sur une draperie les armes d'Ornans dans un cartouche rocaille, surmontées d'un œil dans un triangle et d'une couronne murale, soutenues d'un compas et d'une équerre.

LOGE ★ DE . S . J . DE LA CONSTANTE AMITIÉ ★ ORIENT ★ D'ORNANS.

(Coll. particulière.)

76. — *Sceau de Philippe de Poitiers*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 30 mm . bordée d'un filet.

Ecu : de : à six besants pesés trois, deux et un, au chef cousu, cantonné d'une étoile (POITIERS).

Sur une banderole : S . PHILIPPE . DE . POITIERS

(Musée de Besançon.)

77. — *Sceau des Clarisses de Poligny*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 22 mm., l. 19 ; lég. entre un filet et un grénetis (emmanchée).

Sainte Claire debout, entourée de rayons, tenant un reliquaire.

★ SAINCTE . CLAIRE . DE . POLINI .

(Couvent des Clarisses de Besançon)

78 — *Sceau d'un seigneur de Vaugrenant, de la maison de Pontailler*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 25 mm., lég. entre filets (appendice dorsal trilobé).

Une femme debout soutenant deux écus : un lion (PONTAILLER) et une bande accostée de deux cotices, au franc quartier chargé d'un lion passant ; champ fretté et semé de petites croisettes.

★ DE PONTARLE ★

(Archives du Doubs.)

79. — *Sceau de la ville de Pontarlier*, XVIII^e^ s.

Matrice argent, ovale, h. de 36 mm., l. 33., bordée d'un double filet (emmanchée).

Dans un cartouche soutenu de deux lions, un écu posé sur une terrasse et surmonté d'une couronne comtale ; de gueules à la tour précédée d'un pont maçonné d'argent.

SIGILLUM URBIS PONTARLIAE

(Hôtel de ville de Pontarlier.)

80. — *Sceau de Pierre de Clerval, prieur de Rosey, ordre de saint Augustin*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm.

Ecu : deux bars adossés.

S : PETRI ; CLEVALLI PORIS . DE . ROSEIO

(Coll. particulière.)

81. — *Sceau de Guillaume, doyen de Rougemont*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 42 mm., l. 26, lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Sainte Madeleine debout, nimbée, tenant un vase à parfums.

✠ S . VILL . DECAN : RVBEMOTI

(Coll. de Jules Gauthier.)

82. — *Sceau de la justice de Rupt pour M. de Clermont*, XVII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 31 mm., bordée de trois filets (emmanchée).

Sur champ de rinceaux un écu : écartelé : au premier de trois chevrons (CLERMONT) au second, d'une bande accompagnée de sept croisettes au pied fiché (RUPT), au troisième d'une aigle éployée, au quatrième d'un burelé de neuf pièces, au lion brochant sur le tout (??).

✠ DE CLERMONT ET DE RVPT

(Musée de Besançon.)

83. — *Sceau de Simon, seigneur de Rye et de Dissey*, XV-XVII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 43 mm., lég. entre grénetis,

Ecu : une aigle éployée, brisée d'un lambel à trois pendants; sommé d'un heaume ayant pour cimier deux vols; support deux lions debout.

. SIMON. SEIGNEUR . DE . RYE . ET . DE . DICEY

(Bibl. de Besançon.)

84. — *Sceau de l'archevêque Ferdinand de Rye*, fin XVI^e^ s.

Matrice br , ovale, h. 44 mm., l. 37, bordée d'un bandeau formé de plusieurs filets.

Vierge debout, tenant l'Enfant, sur une terrasse plantée de deux rosiers. Au-dessous un écu : une aigle éployée (RYE), à l'exergue une banderole avec ces mots : DE RYE.

(Bibl. de Besançon.)

85 — *Sceau de Madame de Rye, comtesse de la Roche*, XVI^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 40 mm., l. 36, sans lég.

Ecu losangé, couronné d'une couronne comtale parti au premier : contrécartelé LA ROCHE EN MONTAGNE et LA PALUD, à un écu écartelé brochant sur le tout (VARAX); au second : une aigle éployée (RYE).

(Coll. particulière.)

86. — *Sceau de la chambre de Marc de Rye, abbé de Saint-Claude* (1561-1580).

Matrice br., ronde, 55 mm., lég. entre filets et bandeau.

Ecu : une aigle (RYE), sommé d'une crosse et entouré de feuillages.

✠ S. CAMERE . R^I. DNI . MARCI . DE RIE . ABBA . SCTI . EVGEN . IVREN

(Bibl. de Besançon.)

87. — *Grand sceau de Ferdinand de Rye, abbé de Saint-Claude* (1589-1636).

Matrice br., ogivale, h. 89 mm., l. 60, lég. entre un bandeau et un filet.

Sous une double arcade trilobée que surmontent trois dais, celui du milieu abritant une Vierge assise et l'Enfant, saint Claude, archevêque de Besançon, tenant une croix, et saint Oyan, abbé, tenant un livre et une crosse, tous deux mitrés et revêtus de chasubles. Au-dessous, un écu à l'allemande (RYE) sommé d'une croix recroisetée; sur les flancs des feuillages.

R : IN : XPO : PATRIS : DNI : FERDINAN : DE : RYE : ABBAT : MOSTERII : SCI : EVGENDI : IVREN :

(Bibl. de Besançon.)

88. — *Sceau de Philippe de Sagey*, fin XVI^e s.

Matrice fer, ronde, de 45 mm., lég. entre filets (emmanchée).

Ecu : une croix ancrée; soutenu par un sauvage et une chimère, sommé d'un heaume couronné, ayant pour cimier une roue.

PHILIPPE DE SAIGEI

(Coll. particulière.)

89. — *Grand sceau de la Confrérie de Saint-Georges au comte de Bourgogne*, XVII^e s.

Matrice br , ovale h. de 38 mm , l. de 34, lég. entre deux filets (emmanchée).

Saint Georges à cheval, vêtu à l'antique et adextré, plongeant sa lance dans la gueule d'un dragon renversé.

SIGILL. NOBIL. SEQUAN. D. GEORGIO . DICATAE

(Coll. particulière.)

90. — *Sceau de Guillaume de Vaire, curé de Saint-Gorgon*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm , bordé d'un filet (anneau dorsal).

Un sapin sur lequel sautille un écureuil.

✠ S. GVILL. DE . VARIIS . PBRI . CVRATI . DE . SCO . GORGONIO :

(Bibl. de Besançon.)

91. — *Sceau de la ville de Saint-Hippolyte* (*Doubs*), 1580

Matrice argent doré, ronde, de 21 mm., bordure laurée et filet (emmanchée).

Ecu à l'allemande : une croix cantonnée de quatre annelets; accosté de la date 15-80.

Au dessus : ★ S ★ IPOLITE

(Bibl. de Besançon.)

92. — *Grand sceau de la ville de Salins*, XVIIe s.

Matrice fer, ovale, h. 56 mm , l. 50; bordée de feuilles d'acanthe (emmanchée).

Ecu : dit à la bande de gueules ; soutenu de deux palmes liées, sommé d'une couronne comtale.

★ SIGILLVM ★ VRBIS ★ SALINENSIS

(Musée de Salins.)

93. — *Sceau du chapitre de Saint-Maurice de Salins*, 1476.

Matrice br , ogivale, h. de 56 mm . l. de 35. lég. entre filets et bandeau. Sous un dais gothique, soutenu de colonnettes et appuyé de deux contreforts à clochetons, ajourés, reposant sur des consoles, saint Maurice, en chevalier armé de toutes pièces, tête nue et nimbée, tenant une lance et une targe chargée d'une croix recroisetée, au-dessous un écu : une croix semblable dite de S. Maurice.

SIGILLUM CAPPLI SANCTI ★ ★ MAURITII ★ SALINEN 1476

Musée de Lons-le-Saunier

94. — *Sceau des chapitres réunis de Notre-Dame et St-Maurice de Salins*, XVIe s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., bordée d'une [illegible]

Dans une [illegible] à droite saint Maurice tenant sa lance et [illegible] à la croix recroisetée, au-dessous, entre les deux, le même écusson armorié.

N . DAE . S . MORIS

Coll. particulière.

95. — *Sceau des Carmélites Déhcaussées de Salins*, XVII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. de 53 mm., l. de 41, bordée d'un gros filet (emmanchée).

Sainte Thérèse nimbée et agenouillée, tendant la main droite et appuyant la gauche sur un cartouche renfermant l'écu de l'ordre des Carmes ; derrière elle saint Joseph nimbé et debout, montrant un livre ouvert.

CON. SANCTI JOSEPH ET STE . TERESIE CARM. DISC. SAL.

(Coll. particulière.)

96. — *Sceau des Cordeliers de Salins*, XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 44 mm., l. de 26. lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Le Christ en croix, accosté de la Vierge et de saint Jean sur une terrasse soutenue d'arcatures cintrées ; au-dessous, sous un arc triangulaire trilobé, saint François agenouillé, reconnaissable à ses stigmates.

✠ S. CONVENTVS : FRM . MINORVM . SALINEN .

(Archevêché de Besançon.)

97. — *Sceau du présidial de Salins*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 31 mm. l. de 28, bordée d'un filet (emmanchée).

Armes de France, sommées de la couronne royale, entourées des colliers des ordres.

PRÉSIDIAL DE SALINS

(Musée de Salins.)

98. — *Grand sceau de la chancellerie du présidial de Salins*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 51 mm., bordée d'un gros filet (emmanchée).

Ecu de France, sommé de la couronne royale, supporté par deux anges debout sur une terrasse.

. . SCEAV . DE . LA . CHANCELLERIE . PRESIDIALE . DE SALINS. .

(Musée de Salins.)

99. — *Petit sceau de la même chancellerie*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 37 mm., bordée d'un filet (emmanchée).

Ecu de France, couronné, supporté par deux anges debout sur une terrasse.

SCEAV . DE . LA . CHANCELLERIE . PRÉSIDIALE . DE . SALINS.

(Musée de Salins.)

100. — *Sceau des maitres chirurgiens de Salins,* XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 31 mm., l. de 28 (emmanchée).

Sts. Côme et Damien, en costumes de professeurs, tenant chacun une fiole.

SEEL . DES . MAITRES . CHIRURGIENS . DE . SALINS . 150?.

(Musée de Salins.)

101. — *Sceau de Guillaume de Scey,* XV[e] s.

Matrice argent, ronde, de 26 mm., bordée d'un filet (appendice dorsal mobile).

Ecu : un lion sur champ semé de croisettes recroisetées au pied fiché (SCEY). Sur une banderolle :

S : GUILLAME . DE . CEY

(Musée de Besançon.)

102. — *Sceau du tabellionné de Thervay (Jura),* XV[e] s.

Matrice br., ronde, de 46 mm., lég. entre deux grénetis.

Ecu : une aigle éployée (RYE), sur fond semé de rinceaux et de hachures.

SEEL DU TABELLIONNAIGE DE TERVAY

(Bibl. de Besançon.)

103. — *Sceau de R. curé de Vadans,* XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Ecu : une bande vivrée.

✠ S. R . CVRATI . DE . VADENS

(Coll. particulière.)

104. — *Sceau de Girard de Vaites,* XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre deux grénetis.

Ecu penché : trois quintefeuilles posées deux et une ; heaume profilé, timbré d'un vol, fond de rinceaux.

S. GIRART DE VAITES

(Coll. Devaux, à Gy.)

105. — *Sceau de Jean de Vercel dit l'Avantier*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 44 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Ecu : trois barres (coticées).

✠ S. MONSI . IANT . AVANTIER . CHR . DE VERCES :

(Musée de Besançon.)

106. — *Sceau de Jacques de Vienne*, XVI[e] s.

Matrice br., ovale, h. de 37 mm., l. de 31, bordée d'un grénetis (emmanchée).

Ecu : une aigle éployée (VIENNE) ; sommé d'une couronne comtale.

. IACQVES . DE . VIENNE .

(Musée de Lyon.)

107. — *Sceau de Girard, curé de Vougeaucourt*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Une croix et une crosse mises en sautoir.

✠ S GI CVR DE VEIACORT

(Musée de Besançon.)

108. — *Sceau du tabellionné de Vuillafans le Vieux ou Châteauvieux, sous Louise de Longwy, femme de Girard de Rye*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 53 mm., lég. entre deux gros filets.

Dans un cercle cantonné de rinceaux un écu losangé parti : au premier une aigle éployée (RYE) ; au second une bande (LONGWY).

✠ . SEEL . DV. TERRITOIRE . ET . TABELLIONNAGE . DE . WILLAFFANZ . LE . VIEZ

(Bibliothèque de Besançon.)

109. — *Sceau de la congrégation paroissiale de Vuillafans*, XVII[e] s.

Matrice ronde, ovale, h. de 37 mm., l. de 32, lég. entre filets doublés d'une bordure laurée.

Vierge debout, tenant l'Enfant et portant un sceptre et coiffé d'une couronne.

LA CONGRÉGATION DE VVILLAFANS

(Eglise de Vuillafans.)

II. Sceaux français
(de diverses provinces)

110. — *Sceau de G. de « Aisinaco »*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., bordée d'un grénetis.

Dans un quadrilobe gothique un écu ; une sorte de heaume empanaché ; les quatre lobes sont occupés par trois fleurs à six pétales et une étoile.

S G D AISINACO

(Bibl. de Besançon.)

111. — *Sceaux du prieur des Carmes d'Aix en Provence*, XIVe s.

Matrice ogivale en br., h. de 48 mm., l. de 36, lég. entre un grénetis et un filet.

Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean ; au-dessous, sous un arc trilobé, un personnage en oraison.

✠ S PRIORIS CARMELIS CONVENTVS . AQVENSIS

(Collec. particulière.)

112. — *Sceau de Loüis d'Artais*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 33 mm., lég. entre filets (appendice dorsal, foré d'un quadrilobe dans sa partie médiane, et portant à son extrémité un contre-sceau).

Ecu : bordé... à l'étoile à six rais, au chef cousu chargé de trois pals.

★ . S . LOYS . DARTAIS .

Contre-sceau rond, de 13 mm., bordé d'un filet, sans lég.

Dans un sextilobe : une tête d'homme.

(Musée de Besançon.)

113. — *Sceau de Jean « d'Acey »*, XVe s.

Bague à chaton trouvée à Offlange (Jura) ; chaton hexagone h. de 19 mm., l. de 15, bordé d'un filet.

Ecu : Une bande chargée de trois roses.

✠ IOHAN ★ DACEIS

(Coll. particulière.)

114. — *Sceau d'Etienne, prêtre de Bagneux*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 44 mm., l. de 26, lég. entre grénetis (bélière).

Ange agenouillé à senestre, nimbé, tenant un encensoir.

✠ S STEPHI . PBRI . DE . BAGNVES

(Bibl. de Besançon.)

115. — *Sceau d'Erard du Châtelet, maréchal du Barrois*, XVI^e^ s.

Matrice br. doré, ogivale, h. de 44 mm., l. de 26, lég. entre grénetis (bélière dorsale), bordure d'oves.

Ecu : Une bande chargée de trois fleurs de lis (DV CHATELET); sommé d'un heaume affronté, couronné, ayant pour cimier une chouette dont les ailes sont chargées de bandes fleurdelisées ; supports deux griffons debout et affrontés.

. M . ERAD . DV. CHASTELET MARESCHAL DV BARROIS .

(Musée de Besançon.)

116. — *Sceau d'Etienne de Bassi*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis.

Dans une niche elliptique un écu ; une bande accompagnée de sept billettes en orle, quatre et trois ; sommé d'un buste de saint Paul nimbé et tenant une clé.

ESTIENE DE BASSI

(Bibl. de Besançon.)

117. — *Sceau de Jean de Boulant*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre grénetis.

Ecu penché : deux léopards passant (BOULANT) ; sommé d'un heaume profilé, ayant pour cimier une tête de léopard entre deux touffes de plume.

. S . IEHAN . DE BOULANT

(Bibl. de Besançon)

118. — *Sceau d'Antoine I, roi de la jeunesse et de la basoche de Bourgogne*, 1545.

Matrice br., ronde, de 93 mm., lég. entre deux bandeaux.

Assis dans un fauteuil à dossier et appuie-mains, le roi de la basoche vêtu d'une robe à revers de fourrures, coiffé d'un chapeau couronné, le col orné d'une chaîne, tient un sceptre fleurdelisé. A ses pieds un carrelage, à ses côtés deux grandes fleurs de lis, au bas, dans un cartouche oblong, la date 1545.

. ANTHONIVS PRIMVS BVRGVNDIE IWENTVTIS ET BAZOCHIE REX OPTIMVS

(Bibl. de Besançon.)

119. — *Sceau de Jean Brisart*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 23 mm.

Ecu : Un sautoir en bâtons brisés, accosté de deux étoiles.

✠ IEHAM : BRISART :

(Bibl. de Besançon.)

120. — *Sceau de Jean Burg, notaire,* 1722.

Matrice cuivre, ovale, h. de 36 mm., l. de 34, lég. entre filets (emmanchée).

Ecu : Un château avec porte entre deux tours, dans un cartouche sommé d'une couronne laurée.

DEO GLORIA IOES BURG NOTS 1722

(Musée de Lons-le-Saunier.)

121. — *Sceau de Jacques de Busseul, sr de La Bâtie,* XVe s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Ecu penché : fascé de six pièces, la seconde fasce chargée de deux coquilles ; supports deux lionceaux, heaume timbré d'une tête de cygne entre deux vols ; fond de rinceaux.

IAQUES : DE BUXUL SIRE DE LA BATIE

(Coll. particulière.)

122. — *Sceau de la justice de l'abbaye de Citeaux (Côte-d'Or)* XVIIIe s.

Matrice br., ovale, h. de 34 mm., l. 31, lég. entre filets (emmanchée).

Dans un cartouche style Louis XIV, sommé d'une mitre et d'une crosse ; un écu : d'azur aux armes de Bourgogne-Duché, anciennes (bande d'azur et d'or de sept pièces, à la bordure de gueules), entourées d'une orle de onze fleurs de lis (CITEAUX).

JVSTICE DE LABBAYE DE CISTAUX

(Musée de Besançon.)

123. — *Sceau du vicaire de Coublans,* XIIIe-XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 36 mm., l. de 32 (anneau dorsal).

Agnus Dei passant à senestre, avec bannière dont la croix coupe en deux la légende tracée entre deux filets.

SGLVM VICARI DE 9BLENS

(Coll. particulière.)

124. — *Sceau de Jacques, sieur de Dournans,* XIVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég entre filets.

Ecu : Une croix losangée.

✠ S . IACOBI . DNI . DE . DOVRNAS

(Bibl. de Besançon.)

125. — *Sceau de Jean Faucon,* XVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis (appendice dorsal).

Ecu penché : Un faucon passant, sommé d'un heaume profilé, timbré de deux ailes ; rinceaux sur le fond.

S IEHANS FALCONIS

(Bibl. de Besançon.)

126. — *Sceau du prieuré de Flavigny (Côte-d'Or), de l'ordre de Saint-Benoît*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 43 mm., l. de 26, lég. entre deux grénetis.

Un paon de face, faisant la roue.

✠ S PRIORIS FLAVIGNIACI

(Bibl. de Besançon.)

127. — *Sceau de l'abbaye de Fontenay, ordre de Citeaux*, 1565.

Matrice br., ronde, de 54 mm., lég. entre deux filets et un bandeau.

Dans une niche gothique amortie en anse de panier avec clochetons et deux contreforts sertissant deux rosiers, Vierge à l'Enfant, avec couronne et nimbe. Au bas la date 1562.

SIGILLVM . CONVENTUS MONASTERII . FONTENETI

(Bibl. de Besançon.)

128. — *Sceau du curé de « Forte »*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 34 mm., l. de 20, lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Oiseau asenestré, avec rinceaux.

✠ . S. CVRATI . DE . FORTE

(Bibl. de Besançon.)

129. — *Sceau de Robert de « Fuchis »*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, 19 mm, lég. entre deux filets (appendice dorsal).

Ecu : Une bande chargée de trois coquilles.

★ REBERT DE FVCHI

(Musée de Besançon.)

130. — *Sceau de Jean d' « Halphedanges »*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde de 35 mm., lég. entre grénetis.

Ecu : Fascé de huit pièces, au lambel à cinq pendants en chef.

✠ S . IEHAN . DE . HALPHEDANGES

(Bibl. de Besançon.)

131. — *Sceau de frère Humbert, religieux de l'hôpital du Saint-Esprit*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Croix à douze pointes de l'ordre du Saint-Esprit.

★ S FRATI . HUNBERTI . D OPITALI

(Bibl. de Besançon.)

132. — *Sceau de Jacques d'* « ISASNI », XVe-XVIe s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., bordée d'un bandeau constellé de croisettes, lég. sur une banderole (appendice dorsal).

Ecu : Une fasce accompagnée de trois quintefeuilles ; heaume profilé avec lambrequins et timbre ; une tête de lion entre deux vols.

S IAQUE D ISASNI (?)

(Musée de Besançon.)

133. — *Sceau de Jean Laboule, clerc*, XIIIe-XIVe s.

Matrice br., ronde, de 21 mm.. lég. entre grénetis.

Une perdrix passante au milieu de feuillage.

✠ S IOHIS LA BOVLE CLICI

(Bibl. de Besançon.)

134. — *Sceau de G. le Birelle*, XVe s.

Anneau de cuivre à chaton ovale, h. de 16 mm., l. de 15.

Ecu : Un loup passant.

. G LOU BIRELLES .

(Bibl. de Besançon.)

135. — *Sceau de Guillaume le Vinetier*, fin XIIIe s.

Matrice br., ogivale, h. de 32 mm., l. de 20, lég. entre filets (anneau dorsal).

Champ : Un dragon asenestré.

✠ S GVILLAVME LE VINETIER

(Musée de Lons-le-Saunier.)

136. — *Sceau de Marguerite de Villers-la-Faye, abbesse de Lieu-Dieu, ordre de Cîteaux*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 51 mm., l. de 34, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Abbesse debout, tenant une crosse et un livre, entre deux écus : une fasce (VILLERS-LA-FAYE).

✠ S MARGVERITE D VELLER ABBESSE DV LEV DIEX

(Cédée vers 1854, par A. Castan à la coll. du Cte Fouray, à Besançon.)

137. — *Sceau de Jean de « Marignie »*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 20 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Ecu penché, timbré d'un casque de profil, ayant pour cimier une tête de dogue ; une bande avec six étoiles en coquilles (?).

S IEHAN DE MARIGNIE

(Coll. particulière.)

138. — *Sceau de la fabrique de la cathédrale de Metz*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 58 mm., l. 32, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Sur fond semé de brindilles, la Vierge couronnée, portant l'Enfant et tenant une rose, debout sur un cul de lampe pommeté.

✠ S . FABRICE . ECCLESIE . METENSIS

(Coll. Devaux, à Gy.)

139. — *Sceau de la justice de Montereuillier*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., lég. entre grénetis, (anneau dorsal).

Ecu : Un chevron, accompagné en chef de deux coquilles, en pointe d'une croix ; autour de l'écu sont trois palmes.

★ S DE LA JUSTICE DE MONTERULLIER LE BOIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

140. — *Sceau de Guillemin de Montigny*, fin XIVe s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre grénetis (appendice dorsal).

Une bergère, debout, paissant des moutons, sous la garde d'un chien ; champ de fleurettes.

GUILLEMIN DE MONTIGNY

(Coll. particulière.)

141. — *Sceau de la prévôté de Morle, Lorraine*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 56 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Une tour à triple toit pointu, accostée de deux bars adossés, ayant chacun une croix recroisetée et fichée dans la gueule, à droite et à gauche deux croix fichées et recroisetées, trois autres posées deux et une sous le château.

★ SEEL DE LA PREVOSTE DE MORLE

(Bibl. de Besançon.)

142. — *Sceau de Guillaume Pepin*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 35 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Un huchet à triple ligature, mis en fasce

✠ S GVILLNI . PEPIN :

(Coll. particulière)

143. — *Sceau d'Antoine Pisson*, fin XVIe s.

Matrice br., ronde, de 31 mm., lég. entre filets et bandeau (appendice dorsal).

Saint Antoine debout, tenant un livre ouvert, un bâton et une clochette, à ses pieds un porc.

S . ANTHOINE . PISSON .

(Musée de Lons-le-Saunier.)

144. — *Sceau d'un frère jacobin, prêtre et prieur de la confrérie des « porte-croix »*, XIIIe s.

Matrice br., ogivale, h. de 49 mm., l. de 29, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Une main mouvant de senestre, portant une croix processionnelle pattée et cantonnée de quatre étoiles.

✠ S FRIS IACOBINI PBR ET PRIOR DIS CRVCIFEROR

(Musée de Salins.)

145. — *Sceau de Jean de Trai . . n*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre grénetis.

Ecu penché : un lion couronné, chargé en cœur d'une étoile sur champ semé de croisettes, heaume profilé, avec une touffe de plumes pour cimier.

S IEHAN DE TRAI . . N

(Bibl. de Besançon.)

146. — *Sceau du tabellionné de « Vigno »*, XVIe s.

Matrice br , ronde, de 32 mm., lég. entre filet et bandeau.

Ecu : Une bande chargée de trois étoiles ; sommé d'un casque de profil avec lambrequins, bourrelet et timbre ; une aigle issante éployée.

: S : DV : TABELLIONNAIGE : DE : VIGNO :

(Bibl. de Besançon.)

147. — *Sceau de l'archiprêtré de Saumur*, XVIIe s.

Matrice br., ronde, de 33 mm. (emmanchée)

Ecu : Trois croix recroisetées et plantées, celle du milieu dépassant les autres.

S : ARCHIPBRATVS : DE : SALMURO : L : P

(Coll. particulière.)

148. — *Sceau de piété, anonyme*, fin XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Sur un édicule gothique accosté de deux clochetons, la Vierge tenant l'Enfant, en buste ; au-dessus une arcade avec buste de personnage priant.

★ MATER DEI ORA PRO ME

(Bibl. de Besançon.)

149. — *Sceau de Pierre de « Solertis », clerc*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Champ : Un lion et un griffon.

✠ S . P . CLI . DE . SOLERTIS

(Coll. particulière.)

150. — *Sceau du marguillier chargé de la réparation de l'église de Souvigny en Nivernais*, XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 57 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal disparu).

Sur un cul-de-lampe d'architecture, deux prélats mitrés agenouillés, mains jointes et soutenant leur crosse devant une châsse en forme d'église gothique, ayant au-dessus un écu : deux clés en sautoir.

S : MARIGEII : PRO REPARNE ECLIE : SILVIGNIEII

(Musée de Besançon.)

151. — *Sceau de la fabrique de V....*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre deux filets, très mal gravée (appendice dorsal).

Un archevêque debout, mitré, bénissant, tenant une croix; dans le champ les initiales S. V., à gauche.

★ S . FABRICE EC DE . V.

(Musée de Besançon.)

152. — *Sceau du grand bailliage de Wissembourg (Alsace)*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 36 mm., encastrée dans un manche de fer, bordure lamée, lég. entre deux filets.

Ecu de France, couronné et entouré du collier du Saint-Esprit.

: WEISSENBURG . OBERAMBTS . INSIEGEL

(Musée de Besançon.)

III. Sceaux étrangers

153. — *Sceau de Guillaume, doyen de Carthagène,* XV^e^ s.

Matrice ogivale, br., h. de 46 mm , l. de 30, lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Dans une niche trilobée, appuyée de contreforts ajourés avec clochetons, la Vierge debout avec l'Enfant: au-dessous sous un arc trilobé un religieux agenouillé et priant.

S : GVILLI . MONII . DECANI . CARTAGINEN

(Coll. particulière.)

154. — *Jacques, clerc, de Corbie,* XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 40 mm., l. de 28, lég. entre filets (anneau dorsal).

Saint Jacques en pèlerin, avec chapeau, quatre coquilles et un bourdon tourné à droite.

✠ S IACOBI CLICI LENAICIEN DE CORB

(Musée de Lons-le-Saunier.)

155. — *Sceau d'un monastère anonyme,* XVI^e^ s.

Matière br., ronde, de 37 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Dans une niche hexagone et sans style, la Vierge et l'Enfant assis, couronnés.

CONVENS AVE GACIA NICOLA

(Coll. particulière.)

156. — *Sceau de Jean-Baptiste de Strambino, évêque de Lausanne, mort aux Hôpitaux (Doubs), en 1684.*

Matrice br., ovale, h. de 38 mm., l. de 33, bordée d'un filet (emmanchée).

Ecu ovale, écartelé; aux premier et quatrième, neuf macles posés trois, trois et trois; aux deuxième et troisième de gueules; dans un cartouche sommé d'une couronne comtale et du chapeau avec lacs à cinq glands. Sans lég.

(Coll. de M. l'abbé Blanchet.)

157. — *Sceau de la ville de* « NOVILEGICE », *Italie*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 64 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal (authenticité douteuse?).

Dans une enceinte flanquée de tours et précédée d'un pont à quatre arches, une aigle éployée.

✠ URBS : HEC : NOVILEGICE : PROEST : ITALIE

(Musée de Besançon.)

158. — *Sceau de frère Riquier, évêque de Tibériade*, XV[e] s.

Matrice br., ogivale, h. de 89 mm., l. de 53, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sous une haute arcature trilobée, sommée d'un dais et divisée en trois étages, sont disposées trois figures ; la Vierge à l'Enfant, debout au sommet; un saint abbé ou évêque bénissant et tenant une crosse (S. Riquier), enfin au bas, agenouillé, l'évêque de Tibériade, ayant à ses côtés, mitre et crosse. Sur les flancs de l'édicule deux contreforts; deux écussons avec les monogrammes IHS et MA et des feuillages.

SIGILLUM DOMINI EPISCOPI AMARE TIBERIADIS ULTA MARINIS FRATER RICHERIUS

Ce sceau a été attribué par feu A. Castan à un suffragant de Besançon; mais nous le croyons point, aucun document ne venant à l'appui de cette hypothèse.

(Bibl. de Besançon.)

159. — *Sceau de Jean de Rickeisen de Birckenfelt*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 32 mm., lég. entre un bandeau lamé et un filet (manche pesant de br.).

Ecu à l'allemande : une autruche passante tenant en son bec un fer à cheval et enjambant trois monts; heaume de face avec lambrequins et cimier, une autruche pareille à celle de l'écu.

S IOHANNES . RICKLEISEN VON . BIRCKENFELT

(Bibl. de Besançon.)

160. — *Sceau de F. de Schlappritzi, bourgmestre d'* « *Arbon* », *Allemagne*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ronde, de 37 mm., lég. entre filets, bordure lamée (manche de cuivre).

Ecu : un fer à cheval soutenu de deux grelots, acc. en cœur d'une croix pattée; muni d'un heaume avec cimier; buste d'homme tenant un fer de cheval avec croisette intérieure.

. SIG . F . A . SCHLAPPRITZI . STATTAMMAN . IN . ARBON .

(Musée de Besançon.)

IV. Sceaux-matrices conservés au British Museum

161. — *Sceau du couvent des Franciscains de Chariez*, XV s.

Matrice br., ogivale, h. de 60 mm., l. de 36 ; lég. entre deux grénetis.

Dans une niche surmontée d'un dais, le prophète Elie debout sur un char; au bas cinq moines applaudissent au miracle.

SIGILLUM : CONVENTUS CHARIACY

162. — *Sceau de Pierre de Chauvirey*, XV^e^ s.

Matrice cuivre jaune, ronde, de 32 mm. ; lég. sur une banderole circulaire, bordure : un filet.

Ecu perlé : une bande accostée de 8 billettes et un lion.

S : PIERRE DE CHAUVIREY

(72, *6-3*, 137, Cat des Sceaux.)

163. — *Sceau de Guiot de Chay*, XIV^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 20 mm., lég. entre deux grénetis.

Sur fond fretté tête chevelue et barbue tournée à dextre.

✠ S GVIOT D CHAY

(67, *10-1*, 36.)

164. — *Sceau d'Etienne de Dole, curé de Moleyr*, XIV^e^ s.

Matrice cuivre, ogivale, h. de 41 mm., l. de 26; lég. entre deux grénetis.

Sous un arc trilobé, un prêtre assis dans une chaire accosté de deux disciples.

✠ S DNI . STEPHI . DE . DOLA . RECTOR . ECCE . DE . MOLEYR

(72, *6-3*, 216.)

165. — *Sceau de la seigneurie et terre de Faucogney*, fin XIV^e^ s

Matrice cuivre, ronde, de 55 mm., lég. entre deux filets.

Dans un champ aux contours multilobés, un juge assis sur un siège à l'antique avec supports à têtes de lévriers, les pieds sur le dos de deux lions couchés ; sa main droite étendue sur un livre, sa gauche sur les armes de Bourgogne (écartelées anciennes et modernes), supportées par deux anges, au-dessus de sa tête un dais.

: SEEL : TERRE : E : IO : DE : FAVCOIGNE : IO

(72, *6-3*, 24.)

166. — *Sceau d'Henri de Vienne, abbé de Faverney*, 1374-1386.

Dans une niche, sous un dais, l'abbé agenouillé, tenant sa crosse devant une Vierge à l'Enfant. Au-dessus un écu : une aigle à deux têtes.

S : H DE VIANA : ABBATIS : DE : FAVERNEYO

(56, *6-3*, 2.)

167. — *Sceau de la terre de Franquemont-Montbéliard*, XVIII[e] s.

Matrice de cuivre jaune, jadis emmanchée, ovale, de 25 mm. sur 26 ; filets.

Ecu ovale sur cartouche : deux bars adossés ; avec couronne de prince.

DE . FRANCQVEMON . MONTBÉLIART

(89, *12-10*, 62.)

168. — *Sceau de G. de Montagu*, XIV[e] s.

Matrice cuivre jaune, avec bélière trilobée, ronde, 20 mm. ; lég. entre deux filets.

S G. DE MONTAGV.

(72, *6-3*, 107.)

169. — *Sceau de Pierre Pourtier, chanoine prébendé de Serre-les-Moulières au chapitre de Besançon*, XVII[e] s.

Matrice cuivre rouge avec dorsal foré d'un trou, ovale, de 40 mm. sur 36.

Sur champ de rinceaux un écu : une bande chargée de trois fusils de Bourgogne et accostée de deux clés.

★ P . POVRTIER . CAN . BIS . COP . DE . SERRES . LEZ . MOL .

(72, *6-3*, 280.)

170. — *Sceau d'Hugues Huet, de Ray*, XV[e] s.

Matrice bronze verdâtre, dorsal ajouré en quadrilobe ; ronde, 22 mm.

Une aigle éployée passant à senestre.

✠ : S : HUGONIS : HUETI : DE : RAYACO

(72, *6-3*, 193.)

171. — *Sceau de Thiébaud de Laviron*, XV[e] s.

Matrice bronze, dorsal ajouré d'un trilobe ; ronde, 21 mm.

Dans un trilobe écu : une fasce chargée d'une étoile à six rais.

S ★ TIEBAVT ★ DE LAVIRON ★

(72, *6-3*, 117.)

172. — *Sceau de la communauté des perruquiers de Lons-le-Saunier,* XVIIIe s.

Matrice cuivre, ronde, de 31 mm.; jadis emmanchée, filet.

Sur champ de rinceaux, écu ovale aux armes de France, couronne royale.

COMTÉ DES PERUQUIERS DE LONS LE SAUNIER

(72, *6-3*, 36.)

173. — *Sceau de maître Orry de Luxeuil,* XIIIe s.

Matrice bronze vert, boucle soudée au dos, ronde, de 27 mm.; lég. entre deux grénetis.

Fleurs de lis avec deux oiseaux perchés sur les pétales, de chaque côté.

✠ S . MAGRI . ORRICI . DE . LVXOVIO

(72, *6-3*, 149.)

174. — *Sceau de la terre du prieuré de Morteau,* XIVe s.

Niche avec dais, saint Pierre nimbé et coiffé de la tiare tenant une clé; au-dessus un écu : un lion, sommé d'un chapeau avec cordon.

S: TERRITORII . DE . MORTVA . AQVA

(72, *6-3*, 215.)

175. — *Sceau de Jacques Rolin, seigneur de Présilly,* XVe s.

Matrice ronde, de 37 mm., bronze, dorsal ajouré d'un trilobe; lég. entre deux filets.

Ecu : Trois clefs posées deux et une avec étoile à six rais en cœur, heaume de face avec lambrequins muni d'une tête d'ange ailée.

✠ S ★ IAQVES ★ ROLIN ★ ★ SR : DE : PRESILY

(72, *6-3*, 129.)

176. — *Sceau de la seigneurie de Ruffey,* XVIIe s.

Matrice ovale, de 29 mm. sur 26, cuivre jaune, jadis emmanchée; bordure grénetis et filet.

Ecu parti : écartelé d'une croix ancrée et d'une aigle éployée, au premier; d'une bande vivrée (LA BAUME) au second.

(72, *6-3*, 290.)

177. — *Sceau des Carmes déchaussés de Saint-Claude,* XVIIe s.

Matrice cuivre jaune, ovale, de 51 mm. sur 42, jadis emmanchée; lég. entre deux grénetis.

Champ : le prophète Elie et saint Joseph, debout ; au bas l'écu couronné de l'ordre des Carmes.

✠ SIGILLUM . CARMEL . DISCALC . CONVENT . S . CLAVDII

(72, *6-3*, 11.)

178. — *Sceau de l'abbaye Saint-Paul, de Besançon*, XVI^e^ s.

Matrice cuivre jaune, ogivale, h. de 63 mm., l. de 43. Sous une niche gothique, saint Paul debout. Au bas, l'écu de l'abbé François de la Palud (une croix chargée de cinq hermines.)

★ SIGILLVM . S . PAVLLI . BISUNTIN . ★

(72, *6-3*, 10.)

V. Supplément

179. — *Sceau de Jean de Fruyn, chanoine de Besançon, mort archevêque-élu de cette ville*, XV^e^ s.

Matrice bronze, ronde, de 33 mm., lég. entre deux filets.

Dans une niche gothique, saint Jean apôtre et saint Jean-Baptiste debout.

S IOHIS : DE : FRUYNO : CANONICI . BISUNTINI

(Musée de Dijon.)

180. — *Sceau de Jean de Fruyn, doyen du chapitre de Besançon*, 1434-1458.

Matrice br., ogivale, h. de 72 sur 44 mm.

Dans deux niches gothiques jumelles avec dais et pinacle central, à gauche saint Jean l'Evangéliste debout, à droite le martyre de saint Etienne. Au bas, sous un arc cintré, le doyen agenouillé, à droite et à gauche ses armes : un chevron chargé de trois étoiles.

SIGILLUM . JOHANNIS : DE FRUYNO DECANI ECCLIE BISVNTINEN

(Cabinet des médailles, Bibl. Nat.)

181. — *Sceau de G., chapelain de Ray*, XIV^e^ s.

Matrice bronze, ronde, de 25 mm.

Dans une niche trilobée sommée de dais la Vierge à l'Enfant vue de buste, à gauche figurine ecclésiastique agenouillée, en bas, les armoiries de Ray : un rai d'escarboucle.

S . G . CAPLLI . CAPLLE : DE : RAYL

(Archives du château de Ray.)

VI. 25 Sceaux légués au Musée de Besançon

Par M. CHENOT, ancien sous-préfet de Poligny, en 1897

a) FRANC-COMTOIS

182. — *Sceau des maîtres chirurgiens de Baume*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, 40 sur 25 mm., deux filets.

Sur une terrasse dallée, deux saints debout en costume de professeur d'Université, tenant chacun une fiole (saints Côme et Damien), la tête nimbée de rayons.

★ SCEL DE MRS LES MAITRES EN CHIRURGIE DE BAUME

183. — *Sceau de B. de Mérey*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 22 mm. (appendice dorsal, amorti en trilobe foré), filet.

Champ un B entre deux étoiles.

★ DE MERE (et une palme).

184. — *Sceau du service des postes de Pontarlier*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, 29 sur 26 mm. grénetis doublé d'un filet.

Armes de France, couronnées, entourées des colliers du Saint-Esprit et de saint Louis.

POSTES . DE . PONTARLIER

185. — *Sceau de la ville de Salins*, XVII[e] s.

Matrice fer, ovale, 47 sur 40 mm., bordure de palmettes.

Ecu : Salins, couronne de comte, soutenu de deux palmes.

SIGILLUM URBIS SALINENSIS

186. — *Sceau de Nicolas de Watteville, seigneur de Châteauvilain*, 1589.

Matrice br , ronde, de 43 mm., bordure d'oves et de filets

Ecu : trois vols, sommé d'un heaume de profil avec rinceaux; timbre, un buste de femme ailé et couronné avec initiales N. D. W.

SIGILLUM CONTRACTVVM 1589

b) FRANÇAIS

187. — *Sceau de la Société des Amis de la Constitution d'Ambert (Puy-de-Dôme) (Révolution).*

Matrice cuivre, ovale, 30 sur 26 mm. (emmanchée d'une main d'ivoire), grénetis. Tableau sommé d'un bonnet phrygien, encadré de branches de laurier : FRATERNITÉ, COURAGE, LIBERTÉ: au-dessous une fleur de lis, AMBERT.

Autour : SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

188. — *Sceau de Bernardin Chais*, XVe s.

Matrice cuivre, ronde, de 27 mm., torsade et filet (appendice dorsal gothique, incomplet).

Ecu : un chevron acc. en pointe d'une étoile à six rais; rinceaux sur les côtés.

✠ SIGILLV[M] . BERNARDINI . CHAIS

189. — *Sceau des contrats de la vicomté de Clermont (Dauphiné).*

Matrice br., ronde, de 28 mm., grénetis et filets.

Ecu écartelé France et Dauphiné. Au-dessus, date 1571.

✠ SEEL . R. P. L. CONTRAZ . D : LA VIC. D : CLAIRMO[N]

190. — *Sceau d'un Commissaire des Guerres, administrateur des Pays Conquis (Révolution française).*

Matrice cuivre (emmanchée de buis tourné, avec fermeture), ovale, 32 sur 27 mm., filets.

Liberté debout, tenant une pique avec bonnet phrygien et un faisceau de licteur; sur le soubassement : COMMISSAIRE FRANÇAIS.

ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS

191. — *Sceau de Philippe de Doru, « le Mire »*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 19 mm., filets (appendice dorsal foré et trilobé).

Ecu : semé de six billettes, posées 3, 2 et 1 au chef cousu pallé de neuf pièces.

✠ S FILIPES . DE . DORV . LE . MIRE

192. — *Sceau des Droits seigneuriaux à l'équivalent de Languedoc*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre (emmanchée de bois), 29 sur 20 mm., bordée d'un grénetis.

Ecu : Croix recroisetée (Toulouse) sommée d'une couronne comtale.

EQVIVALENT DE LANGUEDOC

193. — *Sceau de Jean, fils de G. le Coudert*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 18 mm., filet (appendice dorsal gothique, anneau foré).

Une roue.

S . I . FIZ . G . LOV . COVDERT

194. — *Sceau de B.... T....*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 20 mm. (appendice dorsal incomplet).

Dans un écu sommé d'une couronne royale B T.

SI REENNE

195. — *Sceau des vivres de l'armée de Flandre et d'Allemagne*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre (emmanchée de bois), 22 mm., filet.

Armes de France, avec couronne, colliers des ordres.

VIVRES DE FLANDRE ET D'ALLEMAGNE

196. — *Sceau de ville ou de famille française*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, 37 sur 31 mm., bordure laurée.

Dans un cartouche très ornementé écu ovale ; de gueules à trois sangliers passants d'argent, deux et un, au chef d'or à l'aigle couronnée et éployée de sable. Sans légende.

c) ÉTRANGERS

197. — *Sceau royal de l'insinuation, Asti (Italie)*, XVIII^e^ s.

Matrice br., ronde, 45 mm., bordure grénetis et filets.

Ecu ovale entouré du collier de l'Annonciade : Sainé avec ses quartiers, sommé de la couronne royale.

S . DI . S . M . PER . LINSINVAT VILLE NOVE ASTEN

198. — *Sceau de Jean-Arbogaste Frey (Allemagne ou Angleterre ?)*.

Matrice cuivre, ovale, 50 sur 44 mm., bordure laurée.

Ecu penché : d'azur, une licorne d'argent perchée sur trois monts de même ; timbre, une licorne issante ; support, une licorne appuyée sur un cartouche rocaille ; au-dessus, une banderole avec le nom : IOT : ARBOGAST : FREY.

199. — *Sceau de la Congrégation de l'Annonciation, à Fribourg (Suisse).*

Matrice cuivre, ovale, 37 sur 32 mm., 2 filets.

Champ : l'Annonciation, la Vierge et l'Ange, le Saint-Esprit planant. Au bas, l'écu de Fribourg (Suisse).

✠ SIGILL . CONGR . B . MARIAE . ANNVNC . FRIBVRG . H

200. — *Sceau des Guillelmites du couvent de Fribourg (Suisse).*

Matrice cuivre, ronde, de 42 mm., 2 grénetis doublé de filets.

Vierge assise tenant l'Enfant ; saint Guillaume agenouillé et nimbé, prie tenant une crosse sommée d'un croissant renversé ; au fond une draperie sur une tringle.

✠ S.CONVENTUS . DE . FRIBVRG . ORDINIS . S . WILAELMI

201. — *Sceau de juridiction dans le Hardt (Allemagne).*

Matrice argent (avec dorsal mobile), ronde, de 28 mm., bordure laurée.

Ecu parti ; un lion couronné tourné à senestre, et une serpe en pal, date 1468.

Au dessus : S GERICHTS : VF DER : HARDT

202. — *Sceau de Raimondo dei Monti, comte palatin (Italie),* XVII^e S.

Matrice cuivre, ronde, de 41 mm., 2 grénetis.

Ecu à litchenne : trois monts superposés, à dextre, un chedan à senestre, une licorne debout. Encadrement de rinceaux et volutes.

✠ REMONDVS . DE . MONTIBVS COMES PALATINVS

203. — *Sceau de la Collégiale des SS. Martin et Sévère, à Munster-sur-le-Mein (Allemagne).*

Matrice arg. (emmanchée de cuivre), ronde, de 32 mm., torsade et filets.

Sous une double arcade cintrée, un saint évêque et un saint prêtre debout.

SIG . CAP . ECCL . COLL . S . S . MARTINI . ET . SEVERI . IN . MUNSTER . MEINFELD

204. — *Sceau de Nicolo Pasquale* (*Italie*), XVII^e^ s.

Bague cuivre, chaton ovale, 26 sur 20 mm., filet.

Ecu ovale : bandé de sept pièces, au chef chargé d'un *Agnus Dei* passant.

. COLA . PASCALE .

205. — *Sceau des Cordeliers de Soleure* (*Suisse*).

Matrice argent, octogone, 29 sur 26 mm., bordure de perles et filet.

Une Vierge debout, couronnée, nimbée, cheveux flottants, mains jointes, à mi-jambes.

. S. CONVENTUS . FF. MINORVM SOLODO

206. — *Sceau de la Basoche de Salins*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, emmanchée de bois, 29 mm. sur 24, bordée d'un filet.

Ecu écartelé : au premier de gueules à trois encriers avec plumes d'argent; au second de trois yeux (?) au naturel; au troisième de trois têtes de dogues; au quatrième de gueules à trois casques de face.

Sur une banderole : BASOCHIA SALINENSIS

(Bibl. de Salins.)

TABLE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS DANS L'INVENTAIRE

A

Aceis (Jean d'), 113.
Aimon, vicaire du doyen de Sexte, 22.
« Aisinaco » (G. de), 110.
Aix (carmes d'), 111.
Ambert (amis de la constitution d'), 197.
Antoine I, roi de la Basoche, 118.
Arbois (confrérie de la Croix d'), 3.
— (Saint-Just d'), 1.
— (ursulines d'), 2.
Arbon, ville, 160.
Archevêques de Besançon, 16, 17, 84.
Archidiacre (grand), 19.
Archidiacre de Luxeuil, 60.
Artais (Louis d'), 112.
Asti (Italie), 197.
Autriche (Marguerite d'), 4.

B

Bagneux (Etienne, prêtre de), 114.
Balançon (seigneurie de), 5.
Balay (Guillaume de), 6.
Balerne (Claude, abbé de), 7.
Barrois (maréchal du), 115.
Basoche (roi de la), 118.
— de Salins, 206.
Bassand (Jean), 70.
Bassi (Etienne de), 116.
Battant (abbaye de), 23.
Battenans (Jeannette de), 8.
Battenans-lez-Marchaux, 8.
Baume-les-Dames (chirurgiens de), 182.
Baume-les-Messieurs (abbaye de), 9-11.
Belchamp (abbaye de), 12.
Bellefontaine (prieuré de), 13, 14.
Bellevaux (abbaye de), 15.
Bellevèvre, 44.
Belmont (Renaud de), abbé, 11.
Besançon (archevêques de), 16, 17, 84.
— (chapitre de), 18-21, 169, 179, 180.
— (citoyens de), 32-34, 64.
— (Clarisses de), 25, 26
— (confrérie de la Croix de), 27.
— (Henri de), 31.
— (loge maçonnique de), 37.
— (Saint-Paul de), 29, 178.
— (Saint-Vincent de), 30.
— (syndicat des imprimeurs de), 36.
— (transmarchement de), 35.
Birckenfeldt, 159.
Bouclans, 38.
Boulant (Jean de), 117.
Bourgogne (basoche de), 118.
— (le roi de la basoche de), 118.
— (Othon IV, comte de), 39.
Brisart (Jean), 119.
Burg (Jean), notaire, 120.
Busseul (Jacques de), 121,

C

Capucins de Jussey, 52.
Carmélites de Salins, 95.
Carmes d'Aix, 111.
Carmes déchaussés de Saint-Claude, 177,
Carondelet (Jean), archidiacre, 19.
Carthagène (doyen de), 153.
Cesancey (curé de), 40.
Chais (Bernardin), 188.
Chalon, 65.

« Chamo, » seigneurie, 44.
Chapelain de Ray, 180.
Chapitre de Besançon, 18-21, 169, 179, 180.
Chariez (franciscains de), 41, 162.
Château-Rouillaud, 6.
Châtelet (Erard du), 115.
Châtillon-sous-Maiche, seigneurie, 42.
Chauvirey (Pierre de). 162.
Chay (Guiot de), 160.
— (Jean, seigneur de), 44.
Chazelot (Jean de), 43.
Chifflet (Philippe), 13, 14.
Chirurgiens de Baume, 182.
— de Salins, 100.
Citeaux (abbaye de), 122.
Clarisses de Besançon, 25-26.
— de Lons-le-Saunier, 58.
— de Poligny, 77.
Claude, abbé de Balerne, 7.
Clermont en Dauphiné, 189.
Clermont (M. de), 82.
Clerval (Pierre), 80.
Colette (sainte), 24.
Commissaire des guerres, 190.
Communauté des chirurgiens de Baume. 182.
— des chirurgiens de Salins, 100.
— des imprimeurs de Besançon, 36.
— des perruquiers de Lons, 172.
Confrérie de la Croix, d'Arbois, 3.
— de Besançon, 27.
Confrérie des Porte-Croix, 145.
— de Saint-Georges. 89.
Congrégation de Vuillafans, 109.
Corbie (Jacques de), clerc, 154.
Cordeliers de Salins, 96,
Coublans (vicaire de), 123.

D

Dissey (seigneurie de), 83.
Dole (Etienne de), 164.
— (ville de), 46.
Doru (Philippe de), médecin, 191.
Dournans (Jacques, seigneur de), 124.
Doyen de Rougemont, 81.
— de Sexte, 22.
Droits à l'équivalent, 192.
Duras, 72.
Durfort, 72.

E

Etiennette, prieure de Montarlot, 66.
Etrabonne (le seigneur d'), 51.

F

Fabrique de Saint-Paul de Besançon, 29.
— de l'abbaye de Souvigny, 150.
— de V., 151.
Faucogney (seigneurie de), 165.
Faucon (Jean), 125.
Faverney (abbé de), 166.
Ferrières-lez-Scey (Simon de), 47.
Flavigny, prieuré, 126.
Fondremand (châtellenie de), 48.
Fontaine (Mathieu, prêtre de), 49.
Fontenay (abbaye de), 127.
« Forte » (curé de), 128.
Franciscains de Chariez, 41, 161.
Franquemont-Montbéliard, seigneurie, 167.
Frey, Jean-Arbogaste (Allemagne ou Angleterre?), 198.
Fribourg (congrégation de l'Annonciation de), 199.
— (Guillelmites de), 200.
Fruyn (Jean de). 179-180.
Fuchi (Robert de), 129.

G

G., chapelain de Ray, 181.
G., curé de Vougeaucourt, 107.
Gauthier (Jean), chanoine, 21.
Goailles (abbaye de), 50.
Guillaume, doyen de Rougemont, 81.

H

Halphedanges (Jean d'), 130.
Hardt (Allemagne), 201.
Huet (Hugues), 170.
Humbert, religieux du Saint-Esprit, 131.

I

Imprimeurs de Besançon, 36.
« Isasni » (Jacques d'), 132.

J

Jantet (Humbert), 64.
Jousserot, seigneurie, 51.
Jusan-Mouthier, prieuré, 51.
Jussey (capucins de), 52.

L

La Bâtie, 121.
La Baume, 64.
Laboule (Jean), clerc, 133.
La Loye (curé de), 59.
Languedoc, 192.
Lanthenans, prieuré, 53.
La Palud, 85.
— (François de), 178.
Larderet (Louis du), 54.
La Roche-en-Montagne, 85.
Lausanne (évêque de), 156.
Laviron (Thiébaud de), 171.
Le Birelle (G.), 134.
Le Coudert (J.), 193.
Le Vinetier (Guillaume), 135.
Lieucroissant, abbaye, 55.
Lieu-Dieu (abbesse de), 136.
Lieu-Dieu, prieuré, 56.
Loge maçonnique de Besançon, 37.
— d'Ornans, 75.
Longwy (Louise de), 5, 108.
Lons-le-Saunier (Clarisses de). 58.
— (justice de), 57.
— (perruquiers de), 172.
Loray (Simon de), 35.
Luxeuil (abbaye de), 61, 63.
— (archidiacre de), 60.
— (Orry de), 173.
— (tabellionné de), 62.

M

Mandeure (basilique de), 64.
Marignie (Jean de), 137.
Metz (cathédrale de), 138.
Mérey (B. de), 183.
« Moleyr » (curé de), 166.
Monastère inconnu, 155.
Montagu (G. de), 168.
Montaigu, 48, 65.
Montarlot, abbaye, 66.
Montbéliard-Montrond, 44.
Montby (Guillaume de), 67.
Montereullier (justice de), 139.
Monti (Raimondo dei), 202.
Montigny (Guillaume de), 140.
Montrond, 44.
Mont-Saint-Léger (Jean de), 68.
Morle, prévoté, 141.
Morteau, prieuré, 174.
— seigneurie, 69.
Mourey (Nicolas), 34.
Munster-sur-le-Mein (collégiale de), 203.

N

Naisey (obédiencerie de), 70.
Nardin (Jean), 33.
Neublans (le sire de), 71.
Neuchâtel, 48.
— (justice de), 72.
« Novilegice », ville, 157.

O

O., curé de Cesancey, 40.
Œuvre de Souvigny, 150.
Orgelet, 73.
Ornans (loge maçonnique d'), 75.
— (minimes d'), 74.
Othon IV, comte de Bourgogne, 39.

P

Pasquale (Nicolo), 204.
Pepin (Guillaume), 142.
Perruquiers de Lons, 172.
Piété (sceau de), 148.
Pisson (Antoine), 143.
Poitevin (Henri de Besançon, dit le), 31.
Poitiers (Philippe de), 76.
Poligny (Clarisses de), 77.
Pontailler (N. de), 78.
Pontarlier (postes de), 184.
— ville, 79.
Porte-Croix (confrérie des), 144.
Pourtier (Pierre), 169.
Présidial de Salins, 97-99.
Présilly (seigneurie de), 175.
Priet (Estevenin), 38.

R

R., curé de Vadans, 103.
Ray, 170.
— (chapelain de), 181.
Rickeisen (Jean), de Birckenfeldt, 159.
Riquier, évêque de Tibériade, 158.
Robin (Jacques), 175.
Rosey, prieuré, 80.
Rougemont (doyen de), 81.
Ruffey, seigneurie, 176.
Rupt (justice de), 82.
Rye (Ferdinand de), 84, 87.
— (Gérard de), 5, 108.
— (Gui de), 71.
— (Marc de), 86.
— (Simon de), 83.
— (N... de), 85.

S

Sagey (Philippe de), 8.
Saint-Claude (abbaye de), 86-87.
— (Carmes de), 179.
Saint-Esprit (religieux du), 131.
Saint-Georges (confrérie de), 89.
Saint-Gorgon 90.
Saint-Hippolyte, ville, 92.
Saint-Paul de Besançon, abbaye, 29, 178.
Saint-Vincent de Besançon, abbaye, 30.
Salins, 39, 92.
— (Basoche de), 206.
— (Carmélites de), 95.
— (chancellerie du présidial de), 98-99.
— (chapitre Notre-Dame de), 94.
— (chapitre Saint-Maurice de), 53, 94.
— (chirurgiens de), 100.
— (cordeliers de), 96.
— (Guillaume de), chanoine, 20.
— (présidial de), 97.
— (ville de), 185.
Saumur (archiprêtré de), 147.
Scey (Guillaume de), 101.
Schlappritzi (F. de), 160.
Serre-les-Moulières, 169.
Sexte (doyen de), 22.
« Solertis » (Pierre de), 149.
Soleure (Cordeliers de), 205.
Souvigny (fabrique de), 150.
Strambino, évêque de Lausanne, 156.

T

T. B..., 196.
Thervay (tabellionné de), 102.
Tibériade (évêque de), 158.
Trai...n (Jean de), 145.
Trois-Rois (abbaye des), 55.

U

Ursulines d'Arbois, 2.

V

Vadans (curé de), 103.
Vaire (Guillaume de), 90.
Varax, 85.
Vaugrenant, 78.
Vercel (Jean de), 105.
Vergy (Guillaume de), archevêque, 17.
Vienne (Henri de), 166.
— (Hugues de), 57.
— (Hugues de), archevêque, 16.
— (Jacques de), 106.
« Vigno », tabellionné, 146.
Ville française?. ., 196.
Villers-la-Faye (Marguerite de), 136.
Vivres de l'armée de Flandre et d'Allemagne, 195.
Vougeaucourt (curé de), 107.
Vuillafans (congrégation de), 109.
Vuillafans-le-Vieux, tabellionné, 108.
Vurry, abbé de Saint-Vincent, 30.

W

Watteville (Nicolas de), 186.
Wissembourg (bailliage de), 152.

XIe-XVIe s. — 4. Marguerite d'Autriche. — 8. Jeannette de Battenans. — 31. Henri ançon. — 32. Simon de Loray. — 39. Othenin de Bourgogne. — 71. Guyot de Rye. Philippe de Poitiers. — 91. Ville de Saint-Hippolyte. — 105. Jean de Vercel. — hiébaud de Laviron.

Sceaux XIII^e-XVI^e s. — 33. Jean Nardin. — 44. Jean, s^r de Chay. — 45. Thiébaud de Crosey. 68. Jean de Mont-Saint-Léger. — 83. Simon de Rye. — 88. Philippe de Sagey. — 142. Guillaume Pepin. — 161. Pierre de Chauvirey. — 174. Jacques Rolin.

19

22

60

96

17

53

18

9

20

Sceaux XIII^e-XVI^e s. — 9. Abbaye de Baume-les-Messieurs. — 17. Guillaume de Vergy, archevêque. — 19. Jean Carondelet, doyen. — 20. Guillaume de Salins, chanoine. — 22. Aimon, vicaire de Sexte. — 53. Prieuré de Lanthenans. — 60. P. F., archidiacre de Luxeuil. — 96. Cordeliers de Salins.

Ie-XVIIe s. — 11. Renaud, abbé de Baume. — 13. Prieuré de Bellefontaine. — aye de Battant. — 80. Pierre, prieur de Rosey. — 165. Henri, abbé de Faverney. Prieuré de Morteau. — 177. Abbaye Saint-Paul de Besançon.

XIVe-XVIe s. — 45 *bis*. Parlement de Dole. — 62. Tabellionné de Luxeuil. — Bailli de Mandeure. — 65. Tabellionné de Montaigu. — 86. Chambre de l'abbé Marc Rye. — 102. Tabellionné de Thervay. — 160. Franciscains de Chariez.

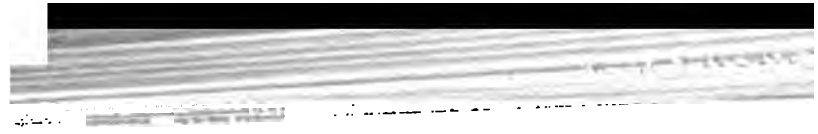

ix XIV^e-XVII^e s. — 5. Seigneurie de Batançon. — 48. Seigneurie de Fondremand. . Seigneurie de Jousserot. — 108. Tabellionné de Vuillafans. — 176. Carmes de Sa audc. — 181. Chiturgiens de Baume. — 185. Seigneurie de Châteauvilain.

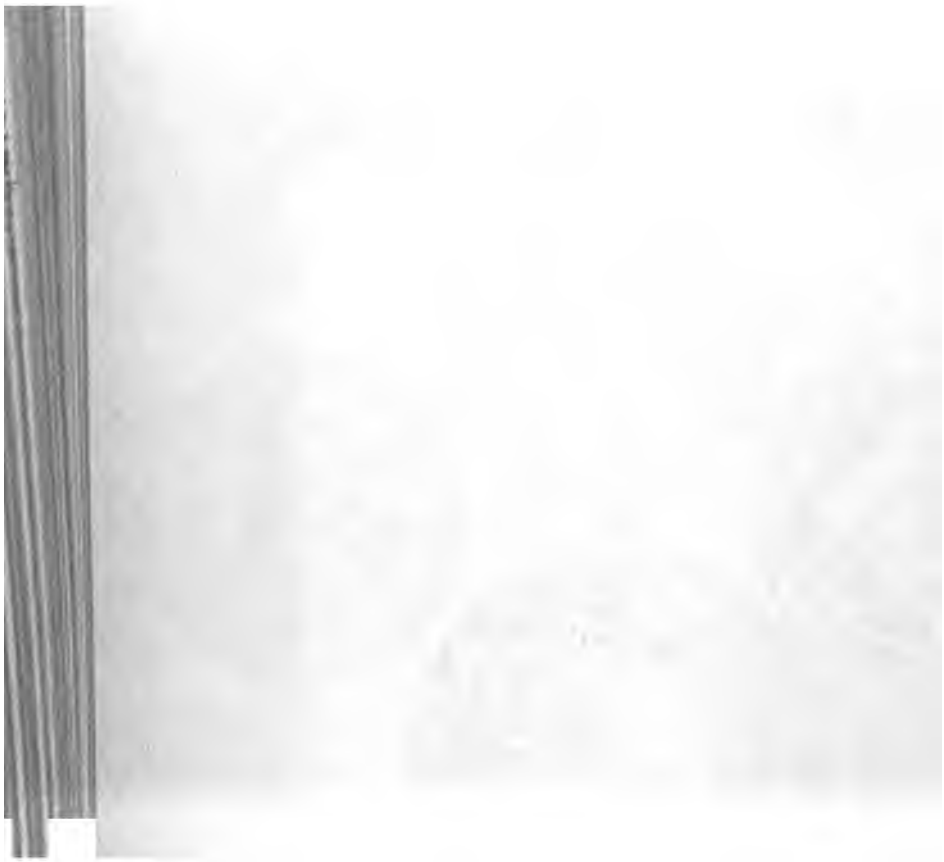

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE BESANÇON

Par M. PARANDIER

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

RÉDIGÉE D'APRÈS SES NOTES RECUEILLIES DE 1828 A 1833

Séance du 9 avril 1898

PRÉFACE

En 1826, M. Parandier, alors élève ingénieur des Ponts-et-Chaussées, fut envoyé en mission dans la vallée du Doubs, pour suivre les travaux de construction du canal du Rhône au Rhin. Il se trouva bientôt au fond de cette vallée, entre les immenses escarpements abrupts de ses deux versants, engagé dans l'exécution de grands travaux qui exigeaient l'emploi continuel de mortiers hydrauliques et de pierres de toutes dimensions, et fut très surpris de n'avoir reçu aucun renseignement sur les qualités spéciales et l'emploi, dans les grands travaux, de toutes les variétés de roches constituant les diverses assises de la montagne. Il pensa alors qu'il y aurait une réelle utilité, à rechercher, parmi ces couches, celles qui pourraient fournir les meilleurs matériaux, soit pour la construction, soit pour la fabrication des chaux hydrauliques et des ciments, et il se mit de suite à l'œuvre. Les premiers éléments de ce travail étaient déjà élaborés, lorsqu'il fut nommé à Besançon, comme ingénieur ordinaire, en 1828 ; il s'y lia intimement avec un ingénieur des mines très versé dans la géologie, M. Duhamel, et il entreprit avec

son concours une étude d'ensemble, à la fois orographique et géologique sur le massif du Jura. Deux années plus tard, M. Parandier entretenait l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1) des résultats de cette étude, et à cette occasion, donnait des renseignements géologiques intéressants sur la région ; car il avait, dès 1828, commencé à rassembler toutes les indications qu'il pouvait se procurer, relevant des coupes et recueillant des fossiles qu'il déterminait avec l'aide de M. le comte d'Hudressier.

En 1831, la construction de la route de Morre lui permit d'observer minutieusement les étages supérieurs du terrain jurassique et de constater qu'ils diffèrent assez sensiblement des formations que l'on rencontre, au même niveau, en Angleterre et dans le bassin de Paris. Ces observations, effectuées jusqu'alors sur divers points des départements du Doubs et du Jura lui inspirèrent l'idée d'étudier à fond et très en détail les environs de Besançon, projet qu'il mit promptement à exécution ; en sorte qu'avant la fin de 1833 il avait entièrement reconnu la série des couches qui y affleurent, et établi leurs caractères distinctifs ; déjà même, il avait su intéresser à la géologie quelques amateurs bisontins qui l'accompagnaient dans ses excursions. Le nombre de ceux-ci devint bientôt assez considérable, et M. Parandier eut l'idée de les grouper, pour former une société d'études et de recherches scientifiques qui fut prospère pendant quelques années et ne disparut qu'en 1842, lorsque son fondateur quitta notre ville. Cette « Société géologique du Doubs » comme elle s'intitulait (2) prépara la réunion, en un véritable congrès, de géologues français et suisses, qui eut lieu à Besançon le 1er octobre 1835, dans laquelle M. Parandier fit un

---

(1) Séance du 3 mai 1830.

(2) La Société Géologique du Doubs, fondée par M. Parandier, fut la première origine de la Société d'Emulation du Doubs. Voir *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, procès-verbal de la séance du 12 mars 1898.

exposé très complet de la constitution géologique de la région bisontine. Le travail qu'il communiqua alors ne fut jamais publié, pour diverses raisons, mais surtout parceque son auteur désirait en faire une sorte de notice explicative de la carte géologique, au 20/1000, du territoire de Besançon qu'il préparait alors. Le dessin topographique de cette carte était achevé en 1843, et le coloriage géologique déjà commencé, lorsque M. Parandier fut envoyé à Dijon pour projeter et faire exécuter le chemin de fer de Dijon à Chalon-sur-Saône (aux travaux duquel il présida entièrement et qu'il livra à la circulation) et continuer les études du tracé de la ligne de Dijon à Mulhouse. Il dut, en conséquence, abandonner son travail géologique, non sans avoir essayé, mais inutilement, de le faire continuer par un ingénieur des mines en résidence à Besançon. Depuis lors, les services importants dont il eut la direction, les occupations nombreuses qui en résultèrent pour lui, et les importantes études de géologie qu'il entreprit sur d'autres points de la France ne lui permirent pas, pendant de longues années, de continuer l'œuvre commencée. Ce fut seulement en 1878, après qu'il eut pris sa retraite comme Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qu'il put l'achever et l'adresser à la direction du service de la carte géologique détaillée, qui en fit tirer quelques exemplaires, sans imprimer le texte explicatif qui devait l'accompagner.

C'est cette notice composée de 1828 à 1833, que la Société d'Emulation du Doubs a demandée à M. Parandier pour l'insérer dans ses Mémoires (1), non dans l'intention d'ajouter encore une nouvelle étude de géologie, sur les environs de

(1) Le conseil d'administration de la Société d'Emulation du Doubs a décidé, d'accord avec M. Parandier que son manuscrit ne serait pas publié absolument en entier, et que l'on n'imprimerait ni les indications géologiques étrangères à Besançon, ni les listes de fossiles; enfin que l'on modifierait la disposition primitive des coupes pour éviter l'intercalation de figures dans le texte.

Besançon, à celles qui existent déjà, mais afin d'établir ses droits de priorité sur toutes les autres, en montrant que dès 1830, avant la publication des travaux de Thirria et de Thurmann, il avait étudié le Jura et qu'il connaissait les grands traits de sa constitution géologique.

ALBERT GIRARDOT.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DES ENVIRONS DE BESANÇON

SÉRIE SOUS LE CALCAIRE A GRYPHÉES

Le terrain le plus ancien que nous puissions trouver dans le Doubs, et dont j'ai constaté les affleurements, c'est le *Muschelkalk* que j'ai reconnu, sur la rive droite de l'Ognon, en 1831.

Dans les environs de Besançon, nous trouvons d'une manière *presque complète, tous les étages et groupes de nos monts jurassiques.*

C'est sur le Muschelkalk que repose la série des marnes et argiles irisées, au bas desquelles, à peu de distance du muschelkalk, gisent des amas de sel gemme ; plus haut sont des alternances de gypse et de bancs de calcaire dolomitique, de marnes et d'argiles de diverses couleurs, dites marnes et argiles irisées.

C'est dans un sondage fait sur la côte de Beure, pour la recherche du sel gemme que se trouve le développement, à peu près complet, de cette série d'assises, de marnes, d'argiles, de couches de calcaire dolomitique et de sel gemme. Ce sondage effectué au-dessus de Beure, sur une profondeur de 126^{m}, 80, sous le calcaire à gryphées, n'a pas atteint le sel gemme (1).

Nous donnons ci-dessous, le résultat du sondage précité, fait sous la direction de MM. Roussel-Galle et Duhamel, à Beure (2) :

---

(1) Par les sondages faits à Montmorot, près de Lons-le-Saunier, il se trouve à 140 mètres environ au-dessous du calcaire à gryphées. On peut conclure de là qu'en partant du fond du vallon du petit cours d'eau de Beure, et en creusant un tunnel horizontal, on serait parvenu au massif de sel gemme, dont on aurait pu faire une fructueuse et facile exploitation.

(2) On trouve ordinairement, sous le calcaire à gryphées, un petit banc de grès dit *quadersanstein.*

Puits.

A.	Marnes bigarrées, de couleur lie de vin et gris bleuâtre	3.25
B.	Calcaire magnésifère	3 57
C.	Marnes	2.92
D.	Gypse	19.49

Sondage au fonds du puits.

1.	Gypse anhydre, mélangé d'argile salée	6
2.	Marne grise non salée	1.62
3.	Gypse argileux non salé	1.62
4.	Argile rouge un peu salée	1.98
5.	Gypse blanc presque pur	4.66
6.	Gypse et argile rouge	1.19
7.	Argile rouge salifère	6
8.	Marne blanche calcaire	0 49
9.	Calcaire dolomitique blanchâtre, dur et tenace	14.29
10.	Marne calcaire grise	0.97
11.	Marne rouge	0.81
12.	Gypse blanc	0.81
13.	Marne bleuâtre	0.97
14.	Marne rougeâtre	1 03
15.	Marne et gypse	0 81
16.	Marnes de diverses couleurs	1.83
17.	Argile noirâtre très sèche	2.17
18.	Calcaire marneux	1.30
19.	Marne bleuâtre	1.54
20.	Chaux sulfatée, anhydre, très dure	0 43
21.	Marne noire et gypse	1.30
22.	Chaux sulfatée, anhydre, très dure	0.65
23.	Gypse salé et marne	1 80
24.	Calcaire marneux	1.30
25.	Gypse blanc	0.60
26.	Marne dure	0.97
27.	Chaux sulfatée anhydre	0.81
28.	Marne bleue dure	1.41
29.	Marne bleue et gypse salé	0.81
30.	Chaux sulfatée anhydre, très dure	0 46
31.	Marne grise, mêlée de gypse	1.80

32.	Marne grise et verte.	1.14
33.	Marne noire et gypse salé	0.57
34.	Calcaire marneux	0.38
35.	Marne grise et gypse un peu salé.	0.73
36.	Calcaire marneux	0 32
37.	Marne grise et gypse	1 22
38	Marne noire et gypse blanc.	3.57
39.	Marne grise et gypse salé	2.27
40.	Argile rouge et gypse blanc	3.90
41.	Argile rouge non salée.	1.19
42.	Argile avec gypse blanc	0 49
		107.31

Nous bornons à ce qui précède, la description géologique de la série des assises des environs de Besançon, *au-dessous du calcaire à gryphées jusqu'au Muschelkalk* (1).

CALCAIRES A GRYPHÉES, SÉRIE D'ASSISES A BÉLEMNITES ET DES TROIS COUCHES DE MARNES LIASIQUES

La côte de Morre, depuis son origine, à la sortie du village, jusqu'à son sommet, au *Trou-au-Loup*, présente la série de toutes les assises, depuis le calcaire à gryphées compris, jusqu'aux groupes ferrugineux des marnes et calcaires ferrugineux, et même du minerai de fer ; nous allons passer en revue la série des groupes ou étages, en commençant par le dépôt, à leur base, des bancs de calcaire à gryphées.

CALCAIRE A GRYPHÉES

L'ensemble des bancs de ce calcaire, a de 6 à 7 mètres d'épaisseur, ils ne sont pas épais et sont généralement recou-

(1) On divise aujourd'hui l'ensemble de ces assises en plusieurs groupes, auxquels on a donné les noms de *rhétien inférieur*, *rhétien moyen*, *rhétien supérieur*.

N. B. On peut consulter, pour la faune de ces assises, aux environs de Besançon, l'ouvrage de M. HENRY : *L'Infra-Lias dans la Franche-Comté* (Mém. Soc. d'Emulation du Doubs, 1876).

verts, d'une infinité de fossiles : gryphée arquée et autres, compris dans ce groupe, qu'on rencontre en affleurements, dans un grand nombre de points du département du Doubs.

Il y a au-dessus du calcaire à gryphées, quelques petits bancs de calcaire, où l'on soupçonnait du phosphate, mais l'analyse faite à l'Ecole des Mines n'en a pas trouvé (1).

BANCS DU CALCAIRE A BÉLEMNITES

Dans cette assise qui se compose d'une alternance de couches de marnes et de calcaires, il y a beaucoup de bélemnites, elles sont surtout en grande quantité dans les bancs immédiatement à la base de l'assise inférieure des marnes liasiques.

MARNES LIASIQUES INFÉRIEURES

C'est une puissante assise de marne bleue, compacte; il y a à sa partie supérieure quelques bancs plats et rognons très durs à la base des bancs schisteux dont nous allons parler.

BANCS SCHISTEUX ENTRE LES MARNES LIASIQUES SUPÉRIEURES ET CELLES INFÉRIEURES

C'est un ensemble de schistes d'environ 6 à 7 mètres d'épaisseur ; on l'observe au tournant de la route qui s'élève de Morre, au sommet de la côte. Ces schistes ressemblent parfaitement aux ardoises dont on se sert comme couverture pour les maisons, mais celles-ci résistent aux plus fortes gelées, tandis que les dits schistes qui leur resssemblent, n'y résistent nullement.

---

(1) Pour tout ce qui concerne la faune des couches, tant du système liasique que du système oolithique, on peut consulter l'ouvrage de M. L. Rollier : *Formation jurassique des environs de Besançon* (Porrentruy, 1883), qui renferme des indications très complètes sur les fossiles de toutes les assises des environs de Besançon.

MARNES LIASIQUES SUPÉRIEURES

Elles sont puissantes, généralement très compactes, renferment une assez grande proportion de carbonate de chaux, particulièrement dans leur partie supérieure où la proportion s'élève jusqu'à près de 40 %.

COUPE I

A partir de la sortie de Morre, en montant, jusqu'au-dessus de la côte.

(La coupe des assises du Trou-au-Loup fait suite à celle-ci.)

1. Premières couches de calcaires, du passage des marnes liasiques supérieures, au groupe ferrugineux.
2. Marly sands ton, très micacé.
3. Marnes supérieures liasiques.
4. Schistes au tournant de la route neuve de Morre.
5. Bancs plats très durs et rognons très durs, à la base des schistes.
6. Marne presque sans rognons, immédiatement en sortant de Morre, et dans la tranchée au bas du chemin du Viguier, avant le tournant.
7. Lias inférieur à bélemnites ; alternance de couches de marnes et de bancs calcaires à bélemnites, bélemnites très nombreuses à la partie supérieure de l'assise.
8. Calcaire à gryphées, après la sortie de Morre, après avoir traversé le groupe précédent.
9. Petite assise de grès dit : *quadersandston* sous le calcaire à gryphées à quelques 100^{m} au delà de Morre.

COUPE II

Au-dessus de Beure.

A Ensemble d'alternance de passage, des marnes liasiques au groupe ferrugineux.

1. Retour d'assises marneuses avec calcaire ferrugineux.
2. Calcaire ferrugineux à petits *pecten* (*P. personatus*).

3. Marnes micacées avec cylindres, petits rognons.

4. Marnes peu fossilifères : *arca nucula belemnites* rares.

B. Marnes liasiques supérieures.

5. Marnes dont les couches partielles sont remplies de nombreux fossiles, *Ammonites Nucula Cycloïdes Arca trochus* y sont très abondants.

C. Schistes bitumineux (6^{m}).

6. Couche remplie d'innombrables quantités de bélemnites, et de petites ammonites.

D. Marne liasique inférieure.

7. Marne.

8. Rognons avec nantiles.

E. Marnes et calcaires à bélemnites.

9. Marnes noires coquillères.

10. Marnes et rognons à bélemnites fossiles nombreux.

F. Calcaire à gryphées.

Coupe III

Du passage du Trou-au-Loup (1)

A. Etage oololithique inférieur.

1. Bancs de calcaires purs.

2. Bancs de calcaires minces séparés par des interstices de marne et des rognons de silex.

3. Deux couches schisteuses séparées par un banc calcaire.

4. Calcaire à entroques.

B. Groupe ferrugineux.

5. Alternance de petits bancs de calcaire et de marnes ferrugineuses supérieures.

---

(1) La coupe des assises du Trou-au-Loup a été publiée, en 1860, par M. Vézian (*Bull. Soc. Géol.*, réunion de Besançon, p. 15-16), avec indication des fossiles recueillis dans ses diverses couches.

6. Bancs de calcaire rouge ferrugineux.
7. Bancs de calcaires résistants rougeâtres.

C. Alternance de calcaire marneux et de marne (Marly-sands ton).

8. Calcaire.
9. Calcaire marneux.
10. Marly-sands ton.
11. Marne.
12. Calcaire marneux ferrugineux.
13 Marne.
14. Calcaire ferrugineux.
15. Marne.
16. Calcaire rognoneux.

D. Marne liasique supérieure.

GROUPE FERRUGINEUX

Le groupe ferrugineux se compose de plusieurs séries de bancs calcaires, plus ou moins marneux, comme la coupe l'indique pour le banc inférieur et le banc ferrugineux supérieur. Les autres bancs de calcaire sont compacts, rougeâtres et très résistants, ils sont souvent exploités, on en tire particulièrement beaucoup de moellons rougeâtres et de la douette, les moellons sont souvent exploités pour la construction des bâtiments.

BASE DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR OOLITHIQUE

L'ensemble des bancs précédents se termine, par une alternance de petits bancs de calcaires et de marnes ferrugineux, qu'on peut considérer comme étant la base de l'étage inférieur jurassique (actuellement dit bajocien) et qui débute par des bancs de calcaire dit : *calcaire à entroques* qui se trouve dans des carrières où on l'exploite, non loin de Be-

sançon, et qui est à la base de la série des couches de l'oolithe inférieure.

Il y a dans cette série une très belle couche de calcaire dolomitique, de 2m d'épaisseur que j'ai parfaitement observée, dans l'escarpement du côté nord de la citadelle.

GRANDE OOLITHE SUPÉRIEURE

Nous voilà arrivés à la couche de *terre à foulon*, dite fullers-earth en Angleterre. C'est une couche marneuse qui renferme des fossiles nombreux, en grande abondance. Sur la terre à foulon, repose une série de couches calcaires, série dite *grande oolithe supérieure*, où s'exploitent, comme dans l'oolithe inférieure, sous la terre à foulon, des moellons, de la douette et de la pierre de taille, dans diverses carrières.

BRADFORT-CLAY ET FOREST-MARBLE

La grande oolithe supérieure se termine par une petite couche mince de marne, dite *Bradfort-clay*, qui est la base du Forest-marble. On trouve sur le Bradfort-clay, quelques petites couches de calcaire oolitique miliaire, puis un calcaire compact un peu oolitique, recouvert par la série des calcaires compacts, parfaitement distincts qui terminent le Forest-Marble, dont les dernières assises sont parsemées de taches rouges.

On arrive ensuite au Cornbrash sur les dernières assises à taches rouges de Forest-Marble.

CORNBRASH

Une description très complète de ce groupe, a été déjà publiée en 1840 (1)

---

(1) PARANDIER, *Résumé d'une description géologique et paléontologique de Cornbrash dans les environs de Besançon.* (Compte rendu de la huitième session du Congrès scientifique de France, tenue à Besançon en septembre 1840.)

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DE LA SÉRIE DES GROUPES OU ÉTAGES DE LA ROUTE DE MORRE

Nous en sommes arrivés à la description géologique de la série des étages qui se succèdent, sur la tranchée de la route de Morre, à droite en montant, à partir de la Porte taillée.

MARNES OXFORDIENNES

C'est une couche de marne très répandue dans les environs de Besançon, et dont un affleurement considérable existe tout à l'entour du mont de Bregille; cette marne est très fructifiante en agriculture ; on l'exploite sur plusieurs points du Doubs et du Jura pour en faire des briques et des tuiles ; elle est favorable à la culture des vignes dont elle est couverte, sur plusieurs points aux environs de Besançon ; elle est aussi exploitée pour l'amendement et l'amélioration des sols culturaux, qui manquent des éléments dont elle se compose.

SOUS-GROUPE DES SPHÉRITES CALCAIRES MARNEUX

C'est dans ce groupe que l'on peut exploiter des calcaires et sphérites, très propres à la fabrication des ciments de chaux hydraulique. C'est dans ce groupe que j'ai fait exploiter les pierres qui m'ont donné une excellente chaux hydraulique, pour la construction des ponts de Bregille et des Chaprais, à Besançon. On retrouve ce groupe, partout où existe l'affleurement des marnes oxfordiennes.

CALCAIRE OOLITHIQUE CORALLIEN

Ce groupe se compose d'une série de bancs calcaires dont quelques-uns oolithiques miliaires, d'autres formés de grosses oolithes. On y remarque aussi des bancs très fossilifères, renfermant beaucoup de Polypiers et d'Echinodermes. Le groupe se termine par les couches du calcaire à nérinées.

PASSAGE DES COUCHES A NÉRINÉES A L'ASTARTIEN

Ce groupe de peu d'épaisseur, est formé d'une série d'alternances de bancs de calcaires et de marnes.

ÉTAGE ASTARTIEN

On observe, à la base de cet étage, des couches minces de calcaires remplis d'astartes.

L'ensemble des marnes de cet étage est divisé en deux parties, par une couche de calcaire compact de 2^{m} d'épaisseur: l'une inférieure dont nous venons de parler, l'autre supérieure qui se compose à la base de marnes bleues avec plaquettes micacées, à son milieu d'une assez puissante couche de marne, recouverte d'une série d'alternances de couches de calcaires et de marnes.

Tout ce qui précède est suivi de la série de bancs calcaires astartiens.

MARNES ET CALCAIRES PTÉROCÉRIENS

Cet étage se compose d'une couche marneuse remplie de ptérocères, puis d'une série de bancs calcaires.

ETAGE EXOGIRIEN VIRGULIEN

Le groupe ptérocérien, est recouvert par un étage de 10 à 12 mètres d'épaisseur seulement, il a pour base une petite couche marneuse où l'on trouve beaucoup d'exogires et des gryphées virgules, et d'une petite série de calcaires compacts, renfermant les mêmes fossiles.

KIMMÉRIDGIEN

Ce groupe est un ensemble de petites assises calcaires, alternantes avec des couches de marnes ; on y remarque des couches à exogires et des gryphées virgules, avec alternances

de calcaires à lumachelles. Cet ensemble est la base des deux étages portlandien.

ÉTAGES PORTLANDIEN

L'étage portlandien inférieur, se compose d'une série de minces bancs de calcaires compacts, puis surviennent des bancs de calcaires dolomitiques, qui sont comme la base de la série des calcaires portlandiens supérieurs, composés d'alternances de bancs calcaires et de bancs dolomitiques.

Pour arriver aux parties supérieures du portlandien supérieur, il faut quitter la route de Morre, et suivre la série des assises supérieures, jusqu'au sommet de la côte, sur le plateau où on trouve le portlandien supérieur terminé par une série de bancs de calcaires dolomitiques, dont l'ensemble, de 6^{m} d'épaisseur, est recouvert par le dépôt d'un pouddingue composé d'un massif de cailloux roulés. Ces cailloux roulés appartiennent aux étages oolitiques inférieurs, fort peu à l'oolithe supérieure; il sera parlé ultérieurement de ce pouddingue.

TABLEAU GÉNÉRAL

de la série des étages et assises géologiques des environs de Besançon

De la série des étages, et de l'étude détaillée successive de leurs assises, j'ai composé en 1838 le tableau général ci-joint.

Ce tableau se termine par la série des dépôts des terrains quaternaires et par les dépôts modernes : terrains remaniés, sables, tourbes, alluvions.

Dans la série des dépôts des terrains quaternaires, j'ai placé les argiles jaunes et jaunes à silex sur le pouddingue jurassique, parce que je le regarde comme antérieur à l'émission de l'argile jaune.

On voit aussi figurer deux fois l'indication de blocs erratiques, transportés par des avalanches descendues des Alpes,

On y voit également figurer un dépôt de lignite, ce dépôt est enveloppé dans l'argile jaune (voir coupe ci-jointe), par un renversement qui doit être très peu postérieur au renversement qui à Montfaucon, a recouvert le pouddingue sur lequel est bâti le château de Montfaucon.

Enfin, les dernières assises figurées dans les dépôts modernes, se composent d'alluvions réitérées à plusieurs époques, puis de sables et de tourbes qui se forment encore actuellement.

NOTE

Sur la question d'existence du Néocomien dans la région bisontine

Le tableau ne présente pas le Néocomien, ni le grès vert, au-dessus des calcaires dolomitiques du Portlandien supérieur ; il n'y en a point en effet dans les environs même de Besançon, mais non loin de Besançon, à la partie inférieure du village d'Auxon-Dessus, dans les vignes à droite en descendant le village, vers les dernières maisons, il en existe un dépôt renversé et couvert par le surhaussement du 1er étage oolitique, comme le fait voir la coupe ci-jointe. Cette coupe prouve que le Néocomien existait dans la région ; il a été emporté, balayé par les torrents d'eaux pluviales, ou résultant de la fonte des neiges et glaces des montagnes supérieures. Le Néocomien a pu échapper à ce balayage, parce que, comme le montre cette coupe, il était couvert par les calcaires jurassiques ci-soulevés, qui se sont maintenus résistants parce qu'ils s'étaient durcis à la longue, avant le soulèvement qui a donné lieu à la faille, et qui est dirigé de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Une coupe de Néocomien, analogue à celle ci, existe à Voray, sur les bords de l'Ognon, et confirme la conclusion que nous venons de tirer de la première.

A.-N. PARANDIER.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SÉRIE DES ASSISES GÉOLOGIQUES DES MONTS JURA

comprenant toute la série

Depuis le Muschelkalk jusques et y compris les terrains quaternaires qui, dans les environs de Besançon, recouvrent la partie supérieure du Portlandien et le Pouddingue supra-jurassique,

DRESSÉ EN 1838

PAR M. PARANDIER

INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES A BESANÇON

DE LA SÉRIE DES ASSISE

DIVISIONS ADOPTÉES pour la carte géologique au 1/80,000	GRANDES DIVISIONS adoptées pour la carte géologique de France, par MM. Elie de Beaumont et Dufrenoy	DIVISIONS pour les cartes environs dressées par M. Pa
Dépôts modernes	Dépôts modernes	Terra dépôts
Formations quaternaires et moraines	Formations quaternaires et moraines	Terrains quatern blocs erratiqu
3me étage ou Portlandien et Kimméridien	3me étage ou Portlandien et Kimméridien	Portlandie Portlandie Kimm
Etages Séquanien	Considéré comme appartenant à l'étage jurassique moyen ou 2me étage	Exo Etage Pt Etages .
Etage rauracien		Pas

.OGIQUES DES MONTS JURA

3 des 8 à 1838	SUBDIVISIONS DÉTAILLÉES déterminées en 1838 pour la description géologique des environs de Besançon, et indication de la nature des assises dont se composent les formations successives	
	Terre végétale, Humus. Détritique humain. (Constructions, Ossements). Alluvions anciennes et modernes. Terrains remaniés. Sables mouvants et attérissements. Tourbes. Sables. Limons anciens et modernes.	Dépôts modernes
ıerais ıes	Cailloux roulés Alpins et Jurassiques. Terrains remaniés. Blocs avalanches entrain. des Alpes. Moraines Blocs erratiques entrainés par avalanches descendant des Alpes. Cailloux. Sables. Minerai ferrugineux (débris roulés d'ossements de Mammifères). Terrain de transport d'eau douce (ossements de Mammifères). Sables limoneux. Sables molassiques. Argile à lignite, dépôt à Grand-Denis (Doubs) dans l'Argile jaune. Cailloux siliceux roulés. Argile jaune et Argile jaune à silex.	Dépôts de terrains quaternaires
	Pouddingue supra-jurassique et Calcaires sableux. Dolomie schisteuse, cloisonnée et ferrugineuse. Portlandien supérieur avec bancs perforés. Banc dolomitique tendre.	Calcaire portlandien supérieur
	Portlandien inférieur compact à petits bancs.	Calcaire portlandien inférieur
	Alternances de marnes et Lumachelles rougeatres. Marnes kimméridiennes. Marnes calcaires. Calcaires intermédiaires. Marnes et grandes Lumachelles. Calcaire. Alternances de Calcaires et marnes a Exogires et Gryphée virgule.	Kimméridien
	Calcaire à Exogires. Marnes a Exogires.	Exogirien
	Calcaire compact. Banc marneux à Pholadomies. Calcaire à points verts. Marnes à Ptérocères.	Ptérocérien
	Bancs perstratifiés. Bancs feuilletés. Bancs fragmentaires. Calcaires et marnes alternant. Calcaires à Lumachelles	Calcaires astartiens
	Couche de Grès calcaire. Plaquettes a Astartes et Bulines.	Astartien supérieur
	Calcaire intermédiaire. Calcaire sableux.	Astartien inférieur
	Alternances de calcaires et marnes.	Passage ou Rauracien

(Voir la suite d'autre part.)

DIVISIONS ADOPTÉES pour la carte géologique au 1/80,000	GRANDES DIVISIONS adoptées pour la carte géologique de France, par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy	DIVISIONS pour les carte environs d dressées par M. Pa
Corallien	Etage jurassique moyen ou 2me étage	Calcaires Alternances de de calcaires, d hydrauliques
Marnes oxfordiennes		
Callovien		Marnes o
Bathonien supérieur	Etage jurassique inférieur ou 1er étage	Cor
Bathonien moyen		Fores
Bathonien inférieur		Grand
Bajocien		Etage d Compact
Lias supérieur	Lias	Lias s
Lias moyen		Lias
Calcaire à gryphées et infra-lias	Infra-lias	Lias inférieu
Marnes irisées	Formation dite keupérienne	Formation dolo argile
		Formation
		Mus

des à 1838	SUBDIVISIONS DÉTAILLÉES déterminées en 1838 pour la description géologique des environs de Besançon, et indication de la nature des assises dont se composent les formations successives	
	Calcaires à Nérinées. Petit banc schisteux compact. Oolithe corallienne ou Canabine (Vergonne). Calcaire compact corallien à polypiers et Oolithe corallienne.	Calcaires coralliens
rnes, haux	Marnes et calcaires sableux à fossiles siliceux. Bancs à silex ou Chailles. Bancs perhydrauliques. Rognons hydrauliques.	Bancs et rognons de calcaires hydrauliques
	Marnes oxfordiennes. Bancs solides de calcaire marneux. Minerai de fer oxfordien.	Marnes oxfordiennes
	Calcaire oolithique miliaire et dalle nacrée. Calcaire compact. Bancs oolithiques et à grains de riz.	Cornbrash
	Calcaire à taches. Grande oolithe à Polypiers. Oolithe cynapiforme. Calcaire compact et Lumachelles à Térébratules Oolithe miliaire. Calcaire sub-compact.	Forest-marble
	Bradfort-clay.	Bradfort-clay
	Grande oolithe.	Grande oolithe
	Terre à foulon et à *ostrea acuminata*.	Terre à foulon
	Oolithe inférieure. Calcaire compact à Térébratules. Oolithe miliaire. Dolomie jurassique. Calcaire compact à Polypiers. Calcaire à silex et marne schisteuse. Marnes et calcaires à peignes. Calcaire à Entroques.	Etage oolithique et Compact inférieur
	Marnes ferrugineuses supérieures. Oolithe ferrugineuse. Calcaire ferrugineux. Banc à *pecten socialis*. Minerai de fer oolithique.	Marnes ferrugineuses Calcaire ferrugineux et minerai de fer oolithique
	Alternances de calcaires et marnes. Marly-sandston. Rognons à noyau et à fer sulfuré. Marnes à Trochus, Nucules, etc. Assise marneuse très fossilifère.	Lias supérieur
	Schistes bitumineux avec plaques calcaires.	Schistes bitumineux
	Marnes avec rognons hydrauliques. Marnes micacées. Alternances de marnes et calcaires à Belemnites.	Lias moyen
	Calcaire à Gryphées.	Calcaire à Gryphées
;	Grès ou Quadersandstein et argile. Feuilletée onctueuse. Marnes bigarrées.	Série de bancs de grès et de marnes bigarrées
	Dolomie keupérienne et Calcaire. Compact lithographique.	Dolomie keupérienne
e et	Argile bigarrée.	Argile bigarrée
	Houille maigre. Argiles irisées avec Gypse et Marnes gypseuses.	Houille maigre et argiles irisées et marnes gypseuses
	Gypse et alternances marneuses.	Gypse
	Marne à sel gemme.	Sel gemme
	Calcaire.	Muschelkalk

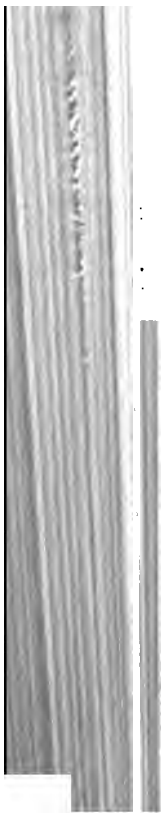

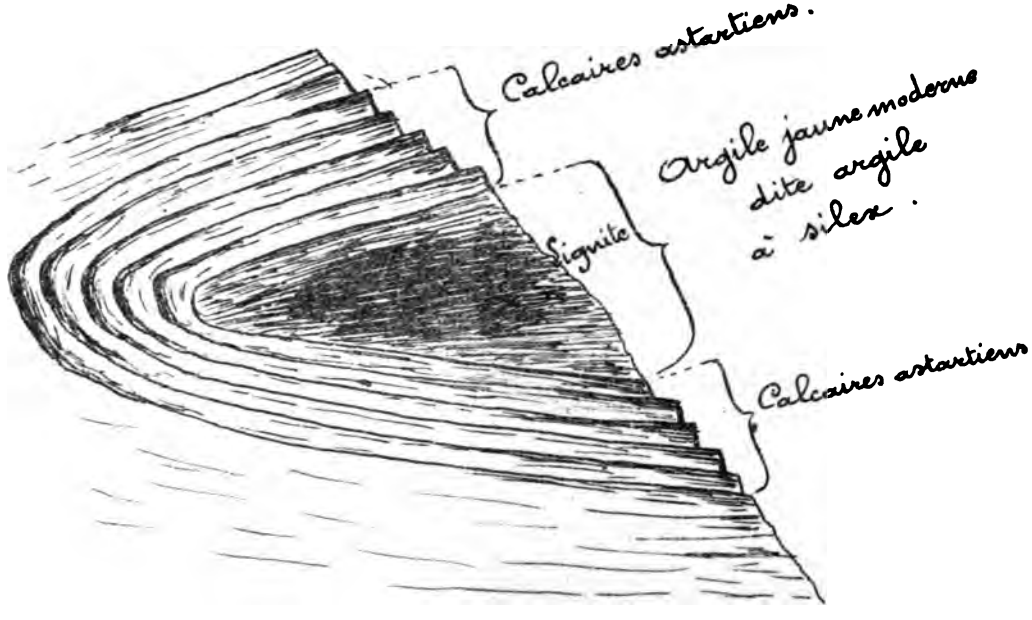

Coupe figurant un dépôt de lignite enveloppé dans l'argile jaune.

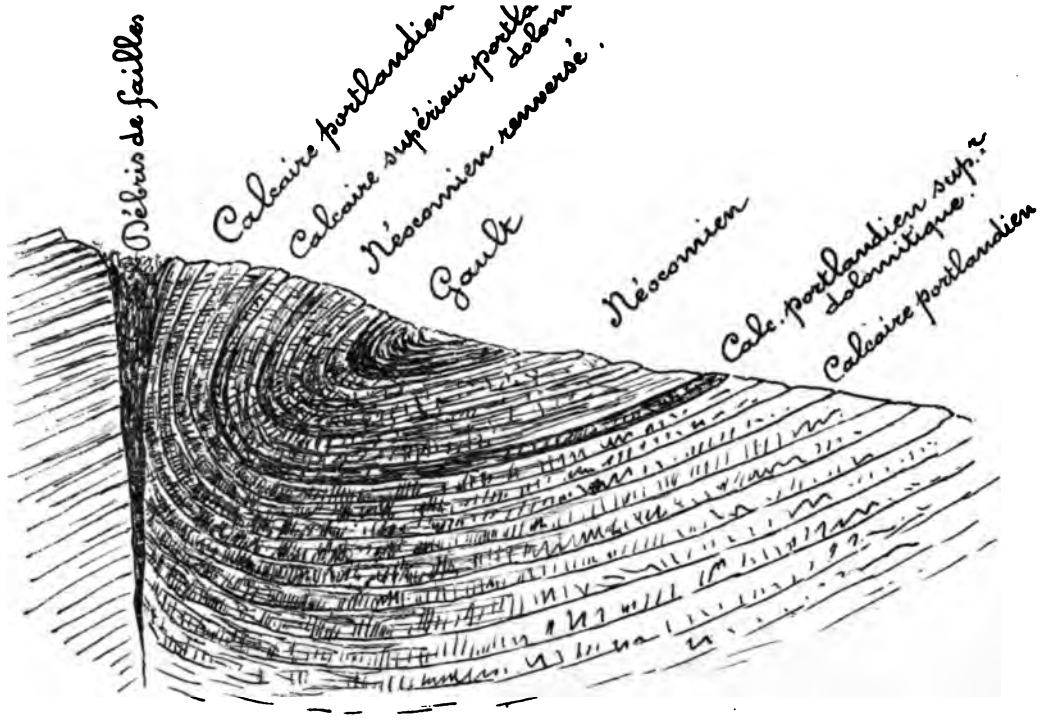

Coupe prise à Auxon - Dessus.

UNIV DE FRIBOURG SUISSE

BESANÇON APRÈS LA RÉUNION

(1664-1668)

Par le Dr J. MEYNIER

Séance du 10 juin 1899

Les fêtes de la réunion de Besançon à la Franche-Comté étaient à peine terminées, que déjà commençait, pour la Cité, un exercice de patience qui devait durer quatre années, c'est-à-dire jusqu'à la première conquête française. Les exigences des citoyens comme les concessions de Castel Rodrigo avaient dépassé la mesure. Dans l'impossibilité où il se vit de faire honneur à la signature de son plénipotentiaire, le gouvernement de Philippe IV eut recours à cette force d'inertie qui est la puissance des faibles et des patients et qui lui avait si souvent réussi. Condé était déjà aux portes de la ville qu'on ne s'était encore décidé, de part et d'autre, à aucun sacrifice.

Avant d'aller plus loin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler succinctement ce qu'était ce gouvernement municipal de Besançon, qui traitait d'égal à égal avec un souverain de l'importance du successeur de Charles-Quint. Tous les ans et huit jours avant la saint Jean-Baptiste, tous les citoyens, sans distinction de classe, étaient appelés à élire *quarante-deux* notables ou procureurs, six par bannière. Cette première *compagnie* choisissait ensuite *vingt-huit* autres personnages, quatre par bannière, pour former une *deuxième compagnie*, le *conseil des notables*. Ce conseil déléguait les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires, à quatorze citoyens, deux par bannière, qui constituaient une *troisième*

compagnie, celle des *quatorze* ou des *co-gouverneurs de la Cité*. Une quatrième et dernière *compagnie* était celle des *anciens gouverneurs*, les co-gouverneurs de l'année précédente. Le conseil ordinaire de la commune se composait des quatorze co-gouverneurs ou, comme on disait, de « Messieurs ». Il était dirigé, dans ses travaux, par un *président*, qu'il se donnait chaque semaine, et prenait dans son sein. Lorsqu'il s'agissait d'affaires d'importance, les co-gouverneurs étaient tenus, suivant le cas, de convoquer les *vingt-huit* seuls, les *vingt-huit* et les *quarante-deux*, les *quatre compagnies de la Cité*. L'assemblée générale de la commune comptait alors cent six personnes.

Si cette constitution ultra-démocratique n'avait rien pour étonner les Espagnols, habitués aux communes des Flandres, elle devait stupéfier, plus tard, les Français, pliés au joug de l'absolutisme royal, et surtout Louvois, le plus autoritaire des ministres d'un souverain comme Louis XIV, lorsque ses agents lui en donnaient le détail. « La ville de Besançon, depuis des siècles, lui disait l'un d'eux, Franc-Comtois de naissance (1), a été un petit état purement démocratique où la populace élit tous les ans le magistrat, continuant fort souvent ceux qui le composent ou les changeant à sa volonté. Cela rend cette populace insolente, qui par ce moyen se soumet les principaux qui n'osent la désobliger, crainte d'être éloignés des charges publiques ; d'où vient que le génie des habitants de cette ville est fort propre à l'intrigue, parce que dès le berceau l'on n'y entend parler d'autre chose ; et feu Lisola me dit plusieurs fois qu'il s'étoit très bien trouvé, dans les grandes affaires, des subtilités qu'il y avoit apprises (2) ».

Le mercredi 1er octobre 1664, lorsque les co-gouverneurs donnaient, à leurs « commis (3) » auprès du Marquis de Castel

(1) Boizot.

(2) Voir *Mém. de Louvois*.

(3) Claude Reud, Jean-François Jouffroy, seigneur de Novillars, Hugues Belin, Jean-Claude Cabet, Jean-Baptiste Mareschal, Charles Bouvot.

Rodrigo, mission d'aller lui offrir, avec divers présents, les vœux de la ville pour la continuation de son heureux voyage, et de l'accompagner le lendemain jusqu'à Gray, leur avaient-ils fait l'inquiétante confidence que rien n'était arrêté avec le plénipotentiaire espagnol au sujet « de la part de quotité que les villages de nouveau transférés à la Cité doibvent composer dans la province, faulte d'un des derniers repartements que l'on n'avoit pu recouvrer si promptement?.. » Castel Rodrigo s'était contenté de dire « qu'il abandonnoit ce soin au Marquis d'Yennes et que si tost qu'il seroit en Flandres et y auroit pris possession de son gouvernement, il ne manqueroit point d'envoyer au parlement et à tous aultres qu'il conviendroit tous les ordres nécessaires... » Nous ne tarderons pas à voir que ce détail, fort utile pour la perception de l'impôt, quelle qu'en fût l'importance, ne restait pas seul en question.

Pour ne pas anticiper sur les événements, nous nous bornerons d'abord au récit de ceux qui marquèrent les jours suivants. Le 5, les « commis » venaient rendre compte de leur mission. Après avoir complimenté Son Excellence, l'avoir remerciée de ses bontés et lui avoir offert les présents « résolus », ces Messieurs « l'avoient suyvie, le jour suyvant, jusques à Gray et l'avoient enfin quitté fort satisfait de toute la Cité et avec beaucoup d'assurances qu'il s'employeroit de grand cœur pour tous les intérests d'icelle ». Les quatre compagnies, « qui avoient esté assemblées pour entendre ce rapport », apprenaient tout cela avec satisfaction et remerciaient les commis « de tant de peines »

Le 6 octobre, qui était un dimanche, Messieurs étaient occupés à expédier les affaires courantes, lorsque le comte de Rossillon (1) vint leur demander une audience. Le Secrétaire d'Etat (2) alla au-devant de lui jusque « en la chambre des

(1) Maurice Malarmé, comte de Rossillon, seigneur de Loray, le premier des co-gouverneurs en 1668.

(2) Jean-Antoine Tinseau, docteur ès droits, annobli par Charles II le 12 août 1670.

huissiers » et le fit asseoir « sur le banc rouge en sa place d'ancien gouverneur ». Après avoir salué Messieurs, le noble visiteur leur dit qu' « ayant quitté sur la frontière S. E. Monseigneur le Marquis de Castel Rodrigo », ce dernier « l'avoit chargé de les prier de tesmoigner au Roy, par une lettre, la satisfaction qu'ils avoient de tout ce qui s'estoit traitté et passé avec luy en cette Cité, et qu'assurément il faciliteroit beaucoup la ratification ». S. E. recommandait aussi d'écrire au Sieur Fallot (1), agent de la Cité à Madrid, de n'en rien publier jusqu'à ce que son exprès fût arrivé en cette capitale.

Les quatre compagnies, réunies le lendemain, décident d'écrire au roi comme le souhaite le Marquis de Castel Rodrigo et « mesme que l'on se soubsigne subject de S. M., pourvu toutefois que, dans le corps de la lettre, il soit inséré que c'est dans l'espoir... de la royale ratification ».

Cette ratification, que l'on espérait prompte, se fit attendre huit longs mois. Ce ne fut, en effet, que le 15 avril 1665 qu'on en eût les premières nouvelles. Ce jour-là, sur la réquisition des députés des quatre compagnies, le Président convoquait Messieurs pour leur faire « part des lettres receues du Sieur Fallot .. et leur présenter la response y jointe de Sa Majesté » à la lettre expédiée par les gouverneurs de la Cité le 9 octobre précédent, et Messieurs résolvaient d'assembler, pour le lendemain 16, les quatre compagnies. La réunion, après avoir pris connaissance de la lettre du roi et du sieur Fallot, décida qu'il n'y avait pas lieu de répondre à la première qui n'était qu'une réponse, mais qu'il fallait la faire imprimer pour donner au peuple la satisfaction de la voir (2). Les lettres de ratification devaient se faire attendre encore jusqu'au 22 du mois suivant.

Dans l'intervalle et comme pour faire prendre patience aux

---

(1) Jean-Claude Fallot, prêtre.

(2) Voir aux *Preuves* le texte espagnol de cette lettre, pièce A.

Bisontins, Castel Rodrigo écrivait à Messieurs que cette ratification n'était pas allée toute seule. Ils devaient déjà s'en douter. Elle n'avait pu, disait-il, « eschapper à la sindication et opposition de quelques émulateurs », mais venait enfin d'être conclue à son entière satisfaction. Il en avait reçu les lettres « non seulement par la secretairerie de Flandres, mais aussy, pour tant plus grande satisfaction, par le conseil suprême d'estat de la monarchie (1) ».

Les premiers de ces « émulateurs » étaient les membres de la Secretairerie de Flandres ou Conseil de Flandres à Madrid, qui auraient voulu subordonner Besançon, comme Dole, au gouvernement de Malines. Mais ils n'étaient pas les seuls, et les concessions extraordinaires faites par l'Espagne à la Cité, devaient rencontrer de très nombreux, pour ne pas dire d'unanimes contradicteurs, parmi les conseillers du parlement de Dole Ce qui fâcha le plus ce corps « fut, dit Jules Chifflet, le démembrement de ses villages, qu'il fallut ôter aux bailliages de la province, à savoir à ceux de Vesoul, de Baume, d'Ornans et de Quingey, et plus encore le droit d'évocation par devant les gouverneurs de la cité en toutes causes et d'attirer les débiteurs des citoyens par devant eux tout au large du comté de Bourgogne (2) ». La ville de Dole, siège du parlement, n'était pas moins que cette compagnie une ennemie de Besançon; son magistrat le prouvait en toutes rencontres. « La haine, dit encore l'abbé de Balerne, devint aussi grande entre ces deux villes que celle que Tacite raconte avoir été entre Lyon et Vienne, quoiqu'il n'y eût qu'une rivière qui les séparât (3)... » Enfin, les Etats de Franche-Comté ne pouvaient avoir vu de meilleur œil que le parlement la création du district municipal de Besançon, qui devait enlever à la province une notable partie de ses res-

(1) Voir cette lettre aux *Preuves*, pièce B.
(2) *Mém. de Jules Chifflet*, abbé de Balerne, t. I, p. 71-72.
(3) *Ibid.*, p. 36.

sources financières et militaires. Il est même étonnant que le gouverneur Marquis d'Yennes ait pu se résigner, comme il semble l'avoir fait, à une diminution aussi sensible de ses pouvoirs. Mais il ne pensait qu'à être en désaccord avec le parlement, et « cela ne fut pas à l'avantage du public », comme dit Chifflet (1). Nous le verrons trop tôt.

Le 22 mai, on eut enfin des nouvelles de la ratification : le Marquis d'Yennes annonçait à Messieurs qu'il avait l'acte royal dans ses mains, ainsi qu'une lettre de Castel Rodrigo. Il leur demandait, en même temps, quel jour il pourrait les leur apporter. Les co-gouverneurs prenaient aussitôt la résolution de convoquer les quatre compagnies pour le lendemain, et ordonnaient au trésorier de la ville de compter vingt pistoles au messager qui venait apporter une si bonne nouvelle.

La joie des quatre compagnies fut telle qu'elles dépêchèrent aussitôt au gouverneur le contrôleur de la cité, pour s'informer du jour de son arrivée, et prirent, pour le recevoir, des dispositions qui rappellent les préparatifs de la réception de Castel Rodrigo l'année précédente (24 et 26 mai). L'infanterie et la cavalerie citoyennes devaient prendre les armes pour se porter au-devant d'Yennes, et on leur adjoindrait un certain nombre de pièces de campagne Les pièces de position des places d'armes voisines des portes de Battant et de Charmont devaient se tenir prêtes à tirer des salves d'honneur. Quatre « commis » du corps municipal, MM. Reud, Dorival, Jean-Baptiste Mareschal et Cabet, joints au secrétaire d'Etat, devaient aller à la rencontre du gouverneur jusqu'au Magny (2) et le complimenter. On devait, à son entrée à l'hôtel consistorial, lui offrir le vin d'honneur dans les douze grands pots, et l'avoine dans les six sacs aux armes de la ville. La journée du jeudi 28 fut tout entière employée à le

(1) Loc. cit., p. 60.
(2) Emagny.

fêter, et les affaires sérieuses furent remises au lendemain.

Le Marquis d'Yennes était bien porteur d'un double du traité du 29 septembre précédent et de l'acte de ratification de Philippe IV. Il les remit aux délégués des gouverneurs, et ceux-ci réunirent les quatre compagnies pour l'heure de midi, afin d'en prendre connaissance. Quelle ne fut pas alors la surprise des membres de l'assemblée municipale, lorsqu'ils constatèrent que traité et acte de ratification avaient, pour leur parvenir, passé par le conseil de Flandres à Madrid, conseil dont ils ne voulaient, à aucun prix, dépendre! Ils résolurent immédiatement, « à la pluralité et quasi unanimité des voix », de les rendre au marquis et de « luy signifier qu'encore que la substance en fût très bonne et très conforme aux souhaits et prétentions des quatre compagnies », elles ne les pouvaient accepter venant par telle voie. Le principal motif de leur détermination c'est qu'elles savaient pertinemment, par lettre même de Castel Rodrigo, en date du 13 avril, que des expéditions du traité et de l'acte, émanant, l'une et l'autre, du conseil suprême de la monarchie, avaient passé par ses mains et leur étaient destinées. Cette détermination devait être « instamment signifiée au Marquis d'Yennes ».

Sur le soir, en effet, MM. Reud, Dorival, Mareschal et Cabet, qui avaient reçu mission de le faire, vinrent rendre compte de leur démarche et de son résultat. Yennes avait demandé que la résolution des compagnies lui fut donnée par écrit et on lui avait promis une copie de leur délibération. Il avait dit de plus qu'il partirait le lendemain matin et se chargerait très volontiers de faire tenir à Castel Rodrigo la lettre de Messieurs, par le courrier qu'il lui enverrait pour lui rendre compte de sa négociation.

Les gouverneurs avaient résolu « que les mesmes commis l'accompagneroient et reconduiroient... jusques au village d'Esmagny ». Mais le Marquis, que ce fût à dessein ou pour quelque autre cause, partit de si bon matin qu'ils ne pu-

rent l'accompagner. Messieurs en furent réduits à ordonner au secrétaire d'Etat « de luy en faire excuse », en lui envoyant la résolution qu'il avait demandée et leur lettre à Castel Rodrigo « touchant la même négociation ».

Près de deux mois s'étaient passés depuis l'envoi de ce message, et l'on était au 25 juillet, lorsque Messieurs apprirent, par une lettre de Fallot, que le premier ministre du roi, le duc de Medina de las Torres (1), avait « entièrement approuvé le refus fait de la ratification despechée par le conseil de Flandres et promis de procurer de Sa Majesté les ordres nécessaires pour l'exécution du traité... ». Le chargé d'affaires mandait en outre qu'il pensait la cité déjà en possession de l'autre exemplaire de la ratification. Les compagnies, réunies pour recevoir communication de ces nouvelles, jugèrent qu'il y avait apparence qu'on recevrait cet acte au premier jour, qu'il n'y avait lieu à délibérer et qu'il fallait seulement attendre avec patience.

De patience, elles pouvaient faire ample provision et sans craindre d'en avoir jamais trop ! Le 11 août à cinq heures du soir, le président convoquait les « quatorze » à l'extraordinaire, afin de leur annoncer l'arrivée du Marquis d'Yennes et la demande qu'il lui avait faite, par l'intermédiaire de Me de Mandres (2), de « commis » pour recevoir communication du sujet de sa présence à Besançon et de quelques ordres qu'il avait reçus du roi. MM. Henry, le comte de Rossillon, Mareschal et Chifflet sont aussitôt députés « pour l'aller complimenter et entendre ce qu'il at à dire... » Le gouverneur de Franche-Comté venait par ordre de celui des Pays-Bas « remettre à Messieurs une copie authentique de Sa Majesté, despechée par le conseil suprême de la monarchie », et était de plus porteur de deux lettres de Castel Ro-

(1) Ramire-Nuñez-Philippe, plus tard prince de Miliano et vice-roi de Naples.

(2) Léonel de M., seigneur de Savoyeux, Vireux, Autet, etc., commissaire général de la cavalerie, capitaine de la garnison de Besançon.

drigo pour eux. Il les priait d'assembler les quatre compagnies pour le lendemain, afin qu'il pût leur remettre le tout et leur communiquer, en outre, des ordres de Son Excellence aux Etats de la province et à la Chambre des comptes pour l'exécution du traité de réunion.

Les « commis » avaient fait observer à Yennes que, s'il lui plaisait de leur confier sur l'heure la copie de l'acte de ratification, ainsi que les lettres, « Messieurs » pourraient en prendre de suite connaissance et les examiner, ce qui gagnerait du temps. Le Marquis « ayant ainsy trouvé à propos », leur avait remis les lettres (1) qu'ils présentèrent aux gouverneurs, ainsi que l'acte. Comme ce dernier était en espagnol, on pria « M. Chifflet de vouloir, conjointement avec le secrétaire d'Etat, en traduire en françois le contenu .. », et l'on résolut de réunir, pour le lendemain matin, les quatre compagnies. Il fut décidé, en même temps, que pour reconnaître les bons offices du Marquis d'Yennes, on lui ferait présenter, par le contrôleur de la Cité, comme à l'ordinaire, le vin d'honneur et l'avoine.

L'examen de l'acte de ratification devait amener une nouvelle déception, aux causes de laquelle n'était pas étranger, sans doute, l'un ou l'autre des « émulateurs », contre la perfidie desquels l'ancienne ville impériale, devenue royale pour ses péchés, avait pour longtemps à lutter. La teneur en était « aussy avantageuse à la Cité et en aussy bonne forme que l'on pouvoit le souhaiter », et il fut « partant résolu que l'on en feroit très-humbles remerciements à Son Excellence, l'assurant que l'original se trouvant conforme sera accepté et reçu avec joye et applaudissement, pourvu toutefois que certaine obmission... y soit redressée ». On avait, en effet, oublié dans la copie une ligne entière, contenant des mots assez importants. Elle fut, néanmoins, « gardée et conservée attendant l'original ».

---

(1) Voir ces lettres aux *Preuves*, pièces C, D, E.

L'omission consistait en ce que, dans l'original du traité, qui était en français, « immédiatement après le dénombrement des villages adjoustés à l'ancien territoire de Besançon », on lisait : « auxquels villages, subjects, territoires et despendances, qui demeureront soubz la totale justice, *direction et authorité dudict magistrat sera administrée la justice* selon les coustumes, ordonnances et édicts du comté de Bourgogne faicts jusques à présent, mais non pas ceux qui se feront cy après, etc. », tandis que, dans la traduction espagnole, les mots soulignés manquaient, qu'on y voyait : « à los quales villajes, subditos, territorios y dependencias què quedaran debajo de la total justicia segun los costumbres, ordonanzas y edictos del condado de Borgoña hechos hasta ahora, però no segun los que se haran, etc. » et non : « *direccion y autoridad del dicho magistrado será administrado la justicia* ». Les compagnies trouvaient, avec raison, que le sens de l'article en demeurait « notoirement altéré et défectueux ».

Philippe IV devait mourir avant que ses ministres eussent rempli, dans la moindre mesure, ses engagements envers les Bisontins. Son trépas, qui devait avancer leur malheur comme celui des Franc-Comtois, fut précédé, pour le souverain, de bien des amertumes. Il se sentait envahir par la paralysie ; deux de ses fils du second lit étaient morts ; sa fille aînée, Marie-Thérèse, femme de Louis XIV de France, menaçait sa succession et avait un parti dans son palais ; il voyait la division dans ses conseils, où chacun tirait à soi. Que deviendrait son dernier fils, encore mineur, sous la tutelle d'une femme, encore qu'elle fût Marie-Anne d'Autriche, une princesse sage et qu'il pensait, non sans raison, à la hauteur des situations les plus difficiles ? N'aurait-elle pas à lutter contre Don Juan d'Autriche, auquel il avait laissé le gouvernement des Pays-Bas, sa vie durant, mais qui pourrait bien n'être pas content d'être si éloigné de l'Espagne, alors que, dit Jules Chifflet, « il tomberait dans l'inconvénient d'en être

trop loin, si le jeune roi n'était pas de longue vie (1) » ?

Les grandes nouvelles, comme celles de moindre importance n'arrivaient pas vite à cette époque. Le roi était mort le 17 septembre 1665; mais ce fut seulement le 9 octobre que « Messieurs » apprirent, par des lettres de Fallot et « avec des sentiments de douleur inexprimable, la funeste nouvelle de la mort de Sa Majesté l'Invincible Philippe 4... et, pour ne pas différer d'en donner des preuves... », chargèrent aussitôt deux d'entre eux, Franchet et Duchasne, de s'entendre avec les Cordeliers, voisins de l'hôtel consistorial, au sujet d'un service funèbre solennel pour le repos et le salut de son âme. Ils firent choix en même temps de Jean-Baptiste Pétremand (2), docteur ès droit, pour prononcer l'oraison funèbre. La notification, pour ainsi dire, officielle de cette mort, par le gouverneur de la province, ne leur vint que le 31. Les bons gouverneurs y répondirent en assurant le marquis d'Yennes du déplaisir que cette perte irréparable leur avait causé, ainsi qu'à toute la cité. Ce déplaisir n'était pas, cependant, assez grand pour leur faire oublier les affaires publiques, car le secrétaire d'Etat avait ordre d'ajouter que la plupart des citoyens s'étonnaient des longueurs qu'on apportait à l'exécution du traité, et du retard que subissait même sa ratification. Il était supplié de mettre un terme à une situation qui n'avait que trop duré.

Quoiqu'il en soit, les préparatifs de la pompe funèbre pour le salut de l'âme de Philippe IV durèrent jusque vers la fin de novembre. Le 27 de ce mois, qui était un vendredi, les gouverneurs Franchet et Duchasne ayant averti que toutes choses étaient prêtes, « Messieurs » résolurent que le lundi suivant, après midi, « on commencerait par les vigiles (3) et que le mardy matin seroit célébrée la messe solennelle, et la

(1) Loc. cit., t. I, p. 76.

(2) Seigneur de Mutigney, petit-fils de Jean P., l'éditeur des *Ordonnances de Franche-Comté.*

(3) Matines et laudes.

harangue funèbre, prononcée par M. Pétremand pour ce choisy .. » Les « commis » allèrent, le jour même, prier « Sa Seigneurie Illustrissime (1) de s'y retrouver et de vouloir bien officier, et Messieurs du Chapitre Métropolitain d'y assister en corps », et firent « inviter à l'accoustumé les Sieurs Anciens gouverneurs et Vingt-huit ». Le matin même du 30 novembre, les co gouverneurs Franchet et Fyard (2) furent désignés pour remplir les fonctions de maîtres des cérémonies, et leurs collègues Linglois (3) et Chandiot (4), chargés de recevoir l'Archevêque à la porte de l'église.

L'église des Cordeliers, dont nous avons encore vu des vestiges, était un grand édifice à trois nefs de huit travées avec transept et chœur à abside octogonale, construit vers la fin du XIII^e^ siècle et présentant tous les caractères de la belle architecture de cette époque. On a une idée de son étendue, lorsqu'on sait qu'au siècle dernier, elle a pu donner asile aux paroissiens de la Madeleine pendant la reconstruction de leur église. « Une chapelle ardente et fort haulte » avait été « érigée au milieu du chœur tout tapissé de noir soubz laquelle estoit le *fierte* (5) couvert d'un drap de velours noir et entouré d'un lit de parade de mesme et deux carriaulx (6), l'un portant la couronne royale, l'aultre le sceptre et l'espée, le tout assorty d'un nombre infiny d'escussons, de flambeaux et aultres luminaires, et toute la nef garnie d'une grande tour de frise noire, de mesme que les bancs pour placer l'assemblée, et la chaire de l'orateur (7). » La harangue du « Sieur docteur Pétremand fut jugée si éloquente

(1) L'archevêque de Besançon, qui était alors Antoine-Pierre I^er^ de Grammont.

(2) Jean-Frédéric F., de la bannière de Chamars.

(3) André-Désiré L., docteur ès droits.

(4) Denis Ch., plus tard sieur de Charnage.

(5) Civière pour porter les morts, du latin *feretrum*, qu'on trouve dans Virgile, Ovide et saint Jérôme.

(6) Coussins carrés pour s'agenouiller.

(7) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 267.

et en tel rapport avec « la dignité et la grandeur du subjet » que « Messieurs » décidèrent, les jours suivants, qu'on lui ferait présent « d'une pièce de vaisselle en valeur de cent francs ».

On n'avait plus entendu parler de ratification depuis le 12 août, lorsque, dans la journée du 24 décembre, le co-gouverneur Henry, qui revenait de Gray, vint prévenir ses collègues, de la part d'Yennes, qu'il avait reçu l'acte royal du Marquis de Castel Rodrigo et viendrait le leur apporter la semaine suivante. Cinq jours plus tard, en effet, Me de Mandres venait informer « Messieurs » que le gouverneur était en ville et les priait, de sa part, de lui envoyer des « commis » auxquels il put faire connaître l'objet de sa présence à Besançon. Le conseil désigna immédiatement à cet effet Messieurs de Novillars, le comte de Rossillon, Franchet et Cabet. Ces Messieurs furent bientôt de retour porteurs de l'acte royal accompagné d'une lettre du gouverneur des Pays-Bas. Les « quatre compagnies » furent convoquées pour le lendemain matin.

Castel Rodrigo informait « Messieurs » qu'il avait reçu le duplicat du traité du 29 septembre 1664 depuis quelque temps déjà, mais qu'il avait attendu, pour le leur faire tenir, l'occasion d'une personne de confiance. Cette personne se trouvait être le baron de Vaugrenans (1) qui retournait en Bourgogne. Il les prévenait en même temps qu'ils trouveraient, dans ce document, la clause qui avait été précédemment omise.

Le lendemain matin, mercredi 30 décembre 1665, la commune peut juger que la ratification « qui se trouve entièrement avantageuse à la cité et conforme aux souhaits de toute l'assemblée, sera receue et acceptée avec beaucoup de joye et de respect, comme on l'a fait effectivement, dans l'espérance et la confiance que l'on a que Sa Majesté, que Dieu

(1) Michel de Villers la Faye.

garde! et ses ministres exécuteront ponctuellement le contenu au traité, comme la cité le fera de son costé, ce qui sera instamment signifié au Seigneur Marquis d'Yennes (1)... »

Après deux mois d'attente, pendant lesquels aucune nouvelle de la cour ni des Pays-Bas n'est venue, ce n'est, dans toute la cité, que plaintes sur les lenteurs qu'on apporte, en haut lieu, au règlement d'une affaire de si haute importance. Bientôt un concert de protestations s'élève de Saint-Quentin à Charmont. En ce moment, ces « Messieurs » reçoivent un courrier de Fallot qui leur « mande que les ministres font toujours ce qu'ils peuvent pour assubjètir la cité aux conseils... de Flandres ». On oppose, à toutes ses démarches, des fins de non recevoir basées sur un prétendu manque de pouvoir pour agir en cour, parce que la commission dont il est porteur est antérieure au passage de Besançon sous la domination du roi d'Espagne. Les compagnies réunies, le 5 mars 1666, pour prendre connaissance des lettres de leur chargé d'affaires, décident qu'on aura de nouveau recours à Castel Rodrigo et qu'on le priera instamment de travailler à la réalisation des espérances qu'il a données. On lui représentera la vanité d'un traité qui ne lie et n'oblige les citoyens que dans le cas où Sa Majesté daignera « y satisfaire de son côté ». Fallot recevra ordre, d'autre part, de continuer, en cour de Madrid « ses soins et ses offices » et de borner, pour le moment, ses efforts à procurer l'exécution « sans y entrejecter aulcune aultre chose, et sans présenter aulcun mémorial à cet effect jusqu'à aultre ordre . Il pourra produire, comme commission, la lettre qu'on lui enverra (2).

Nouvelle convocation, le 13, pour recevoir communication d'une autre missive de Fallot, qui porte en substance que le conseil des Flandres à Madrid continue à travailler à l'asservissement de la cité. Les ministres, qui le composent, re-

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 275 et 277-279.
(2) Id., ibid., fol. 297.

prochent à leur mandataire de s'opiniâtrer à défendre leur indépendance. Ils sont arrivés à lui faire imposer silence, sous prétexte que ses pouvoirs ont pris fin, lorsque Besançon a passé sous le protectorat de Sa Majesté Catholique, protectorat qu'ils se plaisent à appeler domination. Les citoyens habitués, de longue date, à traiter d'égal avec les puissances, quelles qu'elles soient, répondent à ces insolences subalternes, en donnant à Fallot leur approbation pleine et entière, en écrivant à la régente pour lui accuser réception de l'acte de ratification et se plaindre respectueusement de ce que le traité qui en fait l'objet « demeure sans effect et exécution ». Ils lui donnent à entendre qu'ils ne veulent se « départir d'aulcun des poincts y contenus » pas plus, d'ailleurs, que de leur indépendance. L'adresse à la reine est lue, le 18, en assemblée générale de la commune, elle est « approuvée et trouvée conforme à leur intention (1) ».

Cinq longs mois se passent encore, et il faut arriver au 30 septembre pour trouver mention nouvelle du traité. Ce jour-là le président apprend à ces « Messieurs » que le sieur Marchand, secrétaire du Marquis d'Yennes, est venu lui apporter un pli de Son Excellence. Ce pli est ouvert en séance, et l'on y trouve avis que le Gouverneur a reçu les ordres nécessaires à l'exécution de ces clauses, ordres destinés « tant à Messieurs du Parlement qu'à Messieurs de l'Estat et de la Chambre des Comptes » Une lettre de Castel Rodrigo y est jointe qui leur apprend que c'est pour la troisième fois qu'il envoie ces ordres. Il les confie à Don Jean de Watteville qui les remettra au Gouverneur en personne. Il espère qu'entre les mains d'une « personne si seure » son courrier aura meilleure fortune que les précédents, de la disparution desquels il a eu « beaucoup de ressentiment », désireux qu'il était de voir l'affaire terminée et terminée à leur

(1) Voir cette adresse aux *Preuves*, pièce F. Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 299-300.

satisfaction. Le Marquis d'Yennes est chargé par lui de la suite à donner à ces ordres, « en sorte qu'il n'y ayt en iceulx ultérieur délay », et il invite « Messieurs » à s'adresser à lui « en ce qu'il se pourra présenter à ce subject ». Il leur recommande aussi, si cela est nécessaire, de lui donner directement avis des difficultés qui pourraient surgir (1).

Les quatre compagnies, réunies à midi, décident qu'il y a lieu de répondre au marquis d'Yennes « avec civilités et remerciements y joignant un mot de créance au secretaire d'Estat qui passeroit auprès de luy.., pour tascher de seavoir ce que contiennent les ordres » qu'il a reçus et « comme il s'y vouldroit prendre pour leur donner un entier accomplissement, affin que les compagnies puissent par après, adviser plus meurement ce qu'elles auront à faire à cet esgard ». Le 3 octobre, le secrétaire d'Etat est revenu de Gray ; mais ce n'est que le 5, et par suite de circonstances, dont nous n'avons pu découvrir la cause, qu'elles sont réunies à l'effet d'ouir son rapport. Le Marquis n'a pu lui donner communication des ordres reçus, parce que les plis, qui les contiennent, sont clos et qu'il n'en a pas les doubles. Mais il lui a dit savoir que ces ordres « portent commandement à tous de s'y conformer et au parlement en particulier de le faire publier au roole et par tous les bailliages, affin que personne n'en prétende cause d'ignorance... ». Déjà il a envoyé le premier de ces plis à M. le Président de Bourgogne, qui lui a répondu « qu'il le feroit veoir au parlement à sa rentrée de la Saint-Martin prochaine », le second à M. Prinel « plus ancien » de la Chambre des Comptes, qui a aussi répondu « qu'il le présenteroit à la première assemblée d'icelle », et le troisième à M. le chanoine Borrey « premier des commis a l'esgalement par les trois Estats de la Province ». C'était, au dire d'Yennes, tout ce qu'il pouvait faire pour le moment, en faveur de la cité, si ce n'est toutefois d'informer le

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 351.

marquis de Castel Rodrigo de la suite donnée à ses ordres. En parler au parlement, dans le cas où « il s'y rencontreroit à la rentrée de la Saint-Martin », ne lui paraissait pas opportun : il craignait d'y être accusé de partialité ! Il a, par contre, fait voir au secrétaire d'Etat « la lettre par lui receue de Son Excellence à ce regard qui contient expressément qu'il l'encharge de tenir la main que ces ordres soient ponctuellement accomplis, et que ces conseils n'y apportent point leurs embarras et obstacles accoustumés... » Le gouverneur n'avait reçu, d'ailleurs, aucun ordre concernant d'autres clauses du traité, « comme l'establissement des cinq juges et l'érection d'une université » (1).

Bien que la cité n'eut pas lieu d'être pleinement satisfaite d'Yennes, son assemblée générale donna, le lendemain, son approbation aux « termes civils et reconnaissants » de la réponse qui lui fut faite par les soins des quatorze. Elle fit même plus : pour se conformer aux désirs du gouvernement de Madrid, qui paraissait ne vouloir plus d'intermédiaire entre elle et lui, elle mit fin à la mission des « huit commis » qu'elle avait chargés, deux ans auparavant, de correspondre, au sujet du traité de réunion, avec l'agent qu'elle avait en cour. Elle abandonna même cet agent ; mais nous verrons que cet agent ne la délaissa point, et qu'il continua, par patriotisme, à travailler pour elle. Le nom de Fallot doit vivre dans le cœur de ceux qui aiment encore la petite patrie, pourtant si dédaignée de nos jours, quand elle n'est pas ridiculisée (2) !

Dans les premiers jours de décembre 1666, trois grandes semaines après la Saint-Martin, « Messieurs » apprenant, de divers côtés, que « le parlement ny les commis des Estats ne prenoient aulcune résolution sur les ordres à eulx envoyés... », décident « d'en faire plainte et escrire de bonne

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 352.
(3) Id., ibid., 353.

encre à M. le Marquis d'Yennes, mesme d'envoyer à cet effect le Sieur Avocat fiscal auprès de luy pour seavoir enfin leurs desseins... et convoquer par après les quatre compagnies pour y délibérer... » En même temps, ils donnent ordre au secrétaire d'Etat d'écrire, séance tenante, au parlement une lettre qui part revue et approuvée par eux. Le mardi 7 décembre, l'Avocat fiscal, de retour de Gray, a fait rapport « que Son Excellence avoit envoyé, par un exprès, leur lettre au parlement et en avoit joinct une par laquelle il pressoit fort de prendre résolutions sur les ordres receus de Son Excellence M. le Marquis de Castel Rodrigo,... qui luy avoit promis de faire seavoir à Messieurs le succès de ses instances aussy tost le retour dudit exprès, qu'il l'avoit chargé au surplus d'asseurer Messieurs de ses bonnes intentions pour la cité. .; à quoy il avoit adjousté... qu'il luy sembloit que Messieurs n'avoient pas subject de se plaindre et s'impatienter sur ces matières, puisque le parlement n'y avoit pas pu répondre pendant les vacances et, dès la Saint-Martin avoit esté occupé à des affaires très importantes... » Il fallut se résigner à attendre d'autres nouvelles (1).

On en reçut le 11 : le Marquis d'Yennes y faisait connaître « que le parlement, respondant aux instances qu'il luy a faittes de donner effect aux ordres de Son Excellence, l'avoit asseuré qu'il avoit commencé et continueroit à travailler ». On en reçut encore le 18 dans une nouvelle lettre du Marquis donnant à « Messieurs » avis que le parlement, ayant délibéré sur ces ordres, avoit résolu d'en écrire à celuy qui les leur avoit envoyés, ainsy qu'à la Régente ». Le parlement n'a pas voulu déférer à ces ordres ; la chose est trop certaine ! Aussi, les compagnies, assemblées le 21, prennent-elles la résolution de faire écrire, de leur côté, à Castel-Rodrigo que la cité ne peut rester plus longtemps dans l'état où elle est, « sans protection et sans souverain », et que « si

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 365.

dans trois mois on ne veoit d'aultres effects », elles aviseront à ce qui sera à faire. Des lettres de Fallot, reçues deux jours après, et « qui portent en substance que l'on travaille... à Madrid, à donner effect et exécution au traitté, que l'on s'y estonne des retardements qu'apporte le parlement à se conformer aux ordres de Son Excellence, et que toutes les oppositions dudit parlement et de ceulx de Dole ne feront que d'advancer les affaires de la cité... », ces lettres ne parviennent pas, si rassurants qu'en soient les termes, à les faire revenir sur une détermination qu'elles maintiendront énergiquement jusqu'à la fin (1).

L'évènement devait leur donner raison : les « émulateurs » de la cité étaient bien décidés à ne pas obéir et n'obéirent pas. Lorsque, le 4 mars 1667, on lui lit une lettre de la Reyne « aux gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et quarante-deux notables, et citoyens qui composent la communauté de la cité de Besançon » (2), lettre où la malheureuse régente essaie d'apaiser de nouveaux différents entre les citoyens et les chanoines de la Métropole, au sujet de l'ostension du Saint-Suaire, l'assemblée plénière de la commune déclare qu'après avoir délibéré sur le contenu du message royal, elle « a résolu de n'y point déférer, et de le faire seavoir à la Reyne par une response conceue en termes civils et respectueux », mais que cette réponse « portera que l'on ne peut recevoir aulcuns ordres ny s'advouer subjects de Sa Majesté jusques après l'entière exécution du traitté... faict pour passer soubs sa domination ». Nous arrivons ainsi jusqu'à une réunion, qui va précéder de vingt jours seulement la première entrée des Français dans la province. Le 13 janvier 1668, « Messieurs » donnent connaissance aux compagnies d'une lettre du fidèle Fallot annonçant que, « par le prochain courrier, M. le marquis d'Yennes doibt recevoir un

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 366 et 369-371.
(2) Voir aux *Preuves* la pièce G.

plein pouvoir de Madrid pour l'entière exécution du traitté... » Mais l'assemblée, qui sait depuis longtemps à quoi s'en tenir à cet égard, opine, à l'unanimité, qu'il n'y a rien à discuter pour le présent et qu'il faut attendre ce qu'apprendra l'avenir (1). Cela explique peut-être pourquoi, dès le cinquième jour de l'invasion et après vingt-quatre heures de siège seulement, Besançon a ouvert ses portes à Condé le 7 février suivant.

---

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 92, fol 98.

PREUVES

A. — *Lettre de Philippe II aux citoyens de Besançon* (1).

A los Governadores, ancianos Governadores, veinte y ocho, quarenta y dos notables y ciudadanos que componen la communidad de mi ciudad de Besanzon.

El Rey.

Charos y bien amados, Por vuestra carta de 9 du octubre del año pasado de 1664, que pusò en mis Reales manos el Marques de Castel Rodrigo, he visto la expresion que hazeis de vuestro afecto à mi Real servicio y la confirmacion de el juramiento de omage y fidelidad que hizisieris en sus manos. Quedo con el contentamiento que es justo así por el acierto con que ha obrado en mi nombre el Marques, sigun refereis, removiendo los embarazos y dificuldades que retardavan la toma de la posesion de vuestra ciudad, como por la satisfacion general que los moradores de ella han sentido en su prendarse modo de proceder, el qual siendo muy conforme à mi intencion y el aprecio grande que hago de haver asientado joia tan estimable entre las demas que adornan el esplendor de mi Real corona experimentareis en beneficio vuestro los efectos de mi volundad y del amor paternal con que cuidare de vuestro mayor bien y conveniencia, entretanto he ratificado con mucho gusto todo lo que ha tratado con vosotros el Marques como lo verreis por la ratificacion del mismo tratado que he mandado se os entregue.

Con tanto, charos y bien amados, rogamos à Dios os tienga en su santa guarda.

De Madrid a 28 de febriero de 1665.

Yo el Rey,

Don Blasio de Loyola.

(1) Arch. mun. de Bes., reg. nº 89, fol. 286.

B. — *Lettre du Marquis de Castel Rodrigo à « Messieurs »* (1).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité de Besançon.

Messieurs, Si je ne vous ay escript jusques à cette heure, ce n'a pas esté que je ne vous aye conservé la mesme bonne volonté que vous avez reconnue estant à Besanzon, mais en attendant la ratification de S. M. du traité que nous avons conclu ensemble, lequel n'ayant peu eschapper tout à fait à la sindication et opposition de quelques *émulateurs*, vient néantmoins d'estre ratifié de S. M. à mon entier appaisement me l'ayant envoyé non seulement par la secretairerie de Flandres, mais aussy pour tant plus grande satisfaction par le conseil supresme d'estat de la monarchie, afin que vous receviez celuy qui sera de vostre grand contentement. Je me resjouis avec vous de veoir parachever cette affaire et vous aurais envoyé avec cette despesche, mais pour l'assurer, je l'ay differée et ne manqueray de l'acheminer au plustost à M. le Marquis d'Yennes par une personne affidée, afin que vous la receviez en toute sureté de sa main, et me resjouiray toujours de rencontrer plusieurs occasions favorables de vous pouvoir donner preuves de mon affection et de procurer vos plus grandes convenances comme estant, Messieurs, vostre très-affectionné.

El Marques de CASTEL RODRIGO.

De Bruxelles, le 13 avril 1665.

C. — *Lettre du marquis de Castel Rodrigo à « Messieurs »* (2).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité royale de Besançon.

Messieurs, ayant esté desvalisé l'exprès avec lequel je vous avois envoyé le traitté originel despesché par la secretairerie d'estat de la monarchie (comme vous verrez par le duplicat cy joinct de ma lettre), j'ay jugé à propos d'envoyer avec le por-

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 206 et 207.
(2) Id., ibid., 239 et 240.

teur de ceste copie authentique du dit traitté au Marquis d'Hyennes, lequel vous la délivrera entre temps qu'arrive le duplicat que j'en ay demandé au dit conseil d'estat signé de la royale main de S. M., estant bien fasché que l'accomplissement de cette affaire se soit differé par cet accident plus de ce que j'avois désiré demeurant sur ce, Messieurs, vostre très affectionné.

Marquis de CASTEL RODRIGO.

Bruxelles, le 15 juillet 1665

D. — *Teneur du duplicat mentionné dans la pièce* (1).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité royale de Besançon, au dit Besançon.

Messieurs, J'ay receu vostre lettre et veu par icelle avec joye que le diplome despesché par le conseil suprême de Flandres vous a esté bien délivré, et quoique vous le trouviez deuement ratifié vous estiez d'advis qu'il le debvroit estre par le conseil suprême de la monarchie, et qu'estant d'advis que l'on auroit expédié un aultre de la mesme forme par cette voye là vous désiriez que je l'envoyasse avec les ordres nécessaires pour exécuter le traitté; pour à quoy respondre je vous diray qu'il est ainsy et que j'avois détenu le dernier pour vous faire avoir l'un après l'aultre et affin que vous puissiez choisir celuy qui sera de vostre plus grande satisfaction, n'ayant pas trouvé convenir de les avanturer tous deux ensemble pour le peu de sûreté qu'il y a aux chemins, et je vous l'envoye par cet exprès, espérant que vous le recevrez à vostre entier contentement, comme je le souhaitte, ayant enchargé au porteur de faire toute la diligence possible pour arriver à temps affin que ceulx qui l'ont adjusté ayent aussy l'honneur et le mérite de l'exécuter avant que le gouvernement se change à la saint Jean, ne doutant nullement que vous contribuerez tout vostre possible à cet effect, et que vous m'adviserez aussy tost que tout demeure adjusté à souhait. Quant à ce qui touche les formalités de

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 240.

l'exécution j'envoye avec le mesme les ordres au Marquis d'Yennes en conformité du mémoire que la Cité m'a donné, lorsque je m'y trouvois présent. Et d'ailleurs je crois que vous estes assez persuadés de la continuation de l'affection paternelle que je vous ay tousjours monstrée, je ne désire que les occasions plus fréquentes de vostre plus grand bien et intérest pour vous continuer les premiers comme estant Messieurs, Vostre très affectionné.

El Marques DE CASTEL RODRIGO.

Bruxelles, le 6 juin 1665.

E. — *Ratification du traité du 29 septembre 1664* (1).

Don Filipe por la gracia de Dios Rey de Castilla... hacemos saber que como asi sia que por contribuir de nuestra parte al reposo del Santo Romano Imperio mediante el ristablecimiento de la paz general de Alemania humissimos voluntariamente dejado y alazgado la villa de Franquendal en el Palatinado adquisida antes por nuestras gloriosas armas en trueque de la villa de Besanzon ciudad Imperial libre situada en nuestro Condado de Borgoña, en cuya satisfacion el Sermo Imperador Ferdinando tercero de comun consentimiento de los Electores principes y estados del dicho Imperio cediò y transferiò à nuestra real persona y corona y á la de nuestros sucesores en ella la dicha ciudad de Besanzon, como consta por la transacion Imperial hecha en Ratisbona á diez y sietè de Mayo del año de mil seiscientos y cinquenta y quatro ; y conviniendo à nuestro servicio y al buen comun de los habitantes de la mencionada ciudad de Besanzon pasar ál acto de tomar la posesion de ella tenimos por bien para mostrar á aquellos nuestros buenos vasallos el mucho amor que los tenemos, y el contentamiento que hemos recevido de que hayan entrado de bajo de la jurisdiccion y dominio de nuestra real corona, de dar plēnipotencia y poder personal á Don Francisco de Moura y Cortereal Marques de Castel Rodrigo gentilhombre de nuestra Camara de

(1) Arch. mun. de Bes., n° 89, fol. 279 et 280.

nuestro consejo de Estado y nuestro governador y capitan general de nuestros Payses Bajos para que en nuestro real nombre y representando nuestra propria persona ajustase tratase y concluise enteramente en conformidad de nuestros ordenes, y de la concesion del Ser^mo^ Emperador Ferdinando tercero las difficuldades que pudiesen ofrerse en razon de tomar la posesion de la ya nombrada ciudad de Besanzon, haciendo todo aquello que nosotros mismos hariamos y hacer podriamos, aunque fuese de tal calidad que requeriese otro mas especial poder y comision y obligarnos nos, y á nuestros sucesores y derecho havientes ál complimiento de ello, y para que consentimiento pasase á tomar la posesion de ella. En cuya conformidad haviendose transferido el dicho Marques de Castel Rodrigo á la arriba nombrada Ciudad de Besanzon con la insuada plenipotencia y poder, y conferido tratado convenido y ajustado en nuestro real nombre tanto por nos como por nuestros sucesores y derecho havientes con los governadores ancianos governadores veinte y ocho quarenta y dos notables y ciudadanos tanto por si como por sus sucesores para llegar á la execucion de la toma de la posesion de dicha Ciudad el siguiente tratado que va insieto de palabra á palabra traducido de lengua francesa en la española... (En cet endroit est inséré tout au long le dit traitté contenu cy devant fol. 144 et suyvants traduit de mot à aultre en espagnol, puis est adjousté en la despesche royale ce qui suit.)

El qual preinserto tratado asi ajustado y concluido por el dicho Marques de Castel Rodrigo en verdud de nuestra plenipotencia y poder en nuestros nombres y el de nuestros sucesores y derecho havientes de una parte, y por los governadores ancianos governadores veinte y ocho y quarenta y dos notables y ciudadanos de Besanzon por si sus sucesores y causa havientes de la cosa, haviendo nos sido presentado, y despues visto le todo y bien examinado de palabras en palabras, nos por nuestros herederos y sucesores y derecho havientes le hemos recevido por bueno firme y valido, y lo contenido en el tanto en el todo, como en cada una de la partes del le recivimos tenemos por bien. loamos, aprobamos, y ratificamos por estas presentes, prometiendo en fe y palabra de Rey y principe por nos, nuestros sucesores, Reyes, principes y herederos y derecho havientes

sinceramente y de buena fe, de guardarle observale y cumplirle inviolable y punctualmente segun su forma y tenor y hacerle guardar observar y cumplir de la misma manera, como si nos en propria persona le haviesemos tratado sin hacer ni consentir en ninguna manera se haga cosa en contrario directa ni indirectamente de qualquier modo que pueda ser, y en caso de hacerse en alguna manera contravencion á el la mandaremos reparar y restaurar sin dilacion o dificuldad alguna.

En fe de la qual mandamos dar la presentes firmadas de nuestra mano, selladas con nuestro real sillo, y refrendadas de nuestro infra scripto secretario de Estado.

Dadas en Madrid á onze de Marzo de mil seiscientos y sesienta y cinco.

Yo El Rey,

Don Blasio de Loyola.

F. — *Lettre des Quatre Compagnies de la Cité de Besançon à la Reine Régente d'Espagne* (1).

Madame, Les bienfaicts que nous avons receu de la clémence de fut l'invincible Philippe 4e de glorieuse mémoire, pendant plusieurs années que cette Cité a iouy de l'honneur de sa protection; et la douceur de sa nomination (qui peut sans doubte servir de modèle et d'exemple à tous les bons monarques qui règneront sur la postérité) nous firent recevoir avec ioye et satisfaction, sont passées quelques années, les nouvelles que nous y debvions estre soubmis, ensuitte de la cession, qui lui avoit esté faitte de cette Cité par l'Auguste Empereur Ferdinand 3e d'immortelle mémoire, du consentement des Estats de l'Empire, en eschange de la forteresse de Franckental. Aussy laissasmes nous à part toutes les raisons relevantes que nous avions pour nous y opposer et maintenir nostre ancienne liberté; Nous consentismes très volontiers à un transport fait à nostre inseu au préjudice de noz droicts et privilèges anciens ; et prestasmes entre les mains du Seigneur Marquis de Castel Rodrigo comme plénipotentiaire de Sa Majesté le serment d'hommage et fidélité

(1) Arch. mun. de Bes., reg. nº 89, fol. 301 et 302.

qu'elle désiroit de Nous. Ce fut néantmoins soubs les clauses, articles et conventions contenues dans un traitté qu'il fit avec nous en vertu de sa pleine puissance et commission royale, lequel a esté depuis advoué, approuvé et ratifié par La dite Majesté comme il nous en a constè tant par sa lettre du 28 Febvrier 1665, que par l'acte de ratification qui nous en a esté remis du depuis, et a esté receu par tout nostre peuple avec beaucoup de respects et de sentiments de ioye et de reconnoissance. Mais cet ouvrage autant advantageux au service du Roy qu'au bien de cette Cité demeureroit non pas seulement imparfait mais entièrement inutile, si ce traitté restoit sans exécution (comme il a fait jusqu'à présent aux estonnement et desplaisirs de tous nos concitoyens) puisqu'il est respectivement obligatoire. et ne nous engage qu'autant qu'il plaira à Sa Majesté et à ses successeurs d'y satisfaire de leur costé. Or comme du nostre nous sommes prests de l'accomplir en tous poincts et de rendre à Sa Majesté à présent régnante toute l'obéissance et fidélité auxquelles le debvoir nous oblige : Nous venons implorer très respectueusement la bonté du pouvoir de Vostre Majesté (qui par une grâce particulière du Ciel et pour le bien de toute la monarchie et soulagement de ses subjects a esté esleüe à la régenter) à ce qu'il luy plaise d'ordonner que ce traitté soit exécuté en tous ses poincts, et de déclairer, si elle est sienne, d'en donner des ordres au dit Seigneur Marquis de Castel Rodrigo, ou s'il les a ià receus, comme estant une suitte de la pleine puissance et commission royale qu'il a eüe de traitter avec nous, que ce sera sans le tirer à conséquence pour les aultres gouverneurs et ministres des Pays Bas et de Bourgogne, desquels nous sommes déclarés indépendants par le mesme traitté, qui nous rend immédiatement despendants de la personne royale, comme nous l'estions de celle des sacrés Empereurs, à quoy nous ne pouvons desroger ny préjudicier. Ces grâces que nous attendons autant de la bonté que de la iustice de Vostre Majesté nous attacheront de plus en plus à l'heureuse et glorieuse domination de nostre nouveau et invincible Monarque (pour la conservation duquel nous fesons des vœux continuels) et nous ferons demeurer inviolablement, Madame, de Vostre Majesté les très humbles très obéissants et fidèles subjetcs et serviteurs.

Les Gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt huict, et quarante deux notables de vostre Cité royale de Besançon.

De Besançon, le 18 mars 1666.

J. A. TINSEAU.

G. — *Lettre de la Reine régente d'Espagne à la Cité de Besançon* (1)

A los Governadores, Ancianos Governadores, veinta ocho y quarenta dos Notables que componen la comunidad de mi Ciudad de Bisanzon.

LA REYNA GOVERNADORA.

Charos y bien amados, haviendome llegado varias quejas por parte del Capitulo de la Iglesia metropolitana de esa Ciudad sobre las molestias que reciben los canonigos de ella queriendo quitarles las llanas de la reliquia del santo sudario y obligarlos á otros diferentes actos en gran prejudicio de culto divino, y de la quietad y union que debeis conservar unos y otros, no dando lugar á que se les perturbe su jurisdiccion ecclesiastica, por cuya immunidad y respecto se debe mirar con particular atencion, he resuelto encargaros y mandaros (como lo hago) dexeis correr las cosas del cabildo sin hacer novedad, reintegrandole en todo quanto se huviere innovado, lo qual me sera agradable, y fio de vuestro zelo y amor al servicio del Rey mi hijo, que como tan buenos y obedientes vasallos lo pondreis luego en execucion, obviendo todos los motivos de semejantes disturbios por los inconvenientes que de ellos si seguren ; en tanto, charos y bien amados rogamos á Dios os tenga en su santa guarda.

De Madrid á 30 de Junio 1666.

Yo la Reyna,

Pedro Fernando del CAMPO Y ANGULO.

---

(1) Arch. mun. de Bes., reg. 92, fol. 13 et 14.

NOTICE

SUR

ADOLPHE GURNAUD

(1825-1898)

Par M. Jules GAUTHIER

Séance du 22 avril 1899

Le 5 juin 1898 tombait à Besançon, foudroyé par l'apoplexie, un homme qui honorait hautement par son caractère et sa haute culture intellectuelle, sa ville natale, l'Ecole forestière dont il fut l'un des plus brillants élèves, et la Société d'Emulation du Doubs où l'entouraient bien des sympathies. Si l'amitié qu'il me témoigna durant de longues années ne me faisait un devoir de rendre hommage à ses rares qualités, à la droiture de son cœur, à la distinction de son esprit, à son amour pour le travail, à son attachement profond pour ses compatriotes et pour son pays, je le devrais au nom de la Société d'Emulation où j'eus l'honneur d'être son parrain et où sa perte fut grandement ressentie.

Adolphe Gurnaud était né à Besançon le 20 avril 1825 d'une famille des plus honorables ; son éducation, commencée au petit séminaire de Vaux-sur-Poligny, s'acheva au lycée de Besançon ; le 15 novembre 1845 il fut admis, dans la vingt-deuxième promotion à l'Ecole forestière de Nancy. Passionné pour une carrière librement choisie, il avait amplement profité d'un enseignement encore imparfait mais fécond et sa nomination de garde général stagiaire dans les magnifiques forêts de sapins dont Levier est le centre couronna ses pre-

miers désirs, en le ramenant dans ses chères montagnes, et en ouvrant à son activité un champ digne de lui. Son esprit novateur et hardi ne pouvait se complaire aux routines administratives et encouragé par des chefs dont son âme loyale vanta toujours la bienveillance et la capacité, il trouva dans son cantonnement l'occasion de révéler ses qualités précieuses, l'énergie, l'endurance aux rudes labeurs, le dévouement professionnel. En 1848, au moment où il achevait un projet d'aménagement des forêts domaniales qui lui étaient confiées, son énergie s'affirma contre des coalitions de maraudeurs qui prétendaient exercer le droit au pillage, mais vinrent se heurter contre l'invincible sang-froid du jeune forestier. La même année son aménagement de la Joux était adopté sans réserve et on le nommait garde général titulaire en le chargeant de l'appliquer ; sept ans de travail acharné lui suffirent pour terminer une tâche dont les félicitations du directeur général et l'emploi de sous-inspecteur à Blois le récompensèrent en 1856. Trois années plus tard on l'envoyait à Bordeaux, en le chargeant des travaux d'art ; ce fut la dernière étape de sa carrière administrative, mais le début d'une œuvre autrement féconde, qui remplit désormais sa vie, sans qu'un seul instant ni sa foi dans le triomphe de ses idées, ni son zèle pour les répandre par un véritable apostolat se soient un instant troublés ou démentis. Je veux parler de ses études approfondies sur la rénovation des méthodes de sylviculture et d'exploitation raisonnée de nos richesses forestières.

Mis en disponibilité sur sa demande le 23 novembre 1861, « pour se livrer sans entraves à des expériences sur l'accroissement des futaies en massif », il demanda vainement, après des résultats concluants, à prolonger des études sur le point d'aboutir, sans quitter l'administration ; celle-ci « ennemie née par principe, de toute nouveauté » refusa d'accéder à son désir. Mis en demeure de reprendre son service ordinaire, le 9 décembre 1866, il fut sur son refus rayé des cadres.

Le coup lui fut sensible, mais ne le découragea point, sa résolution fut tôt prise, faire de sa vie deux parts : travailler pour vivre, car son avoir était modeste, et mettre au service des particuliers la grande expérience dont la direction des forêts venait de priver maladroitement l'Etat ; profiter de l'accès et de l'aménagement de domaines privés considérables, pour poursuivre théoriquement et pratiquement la solution des multiples problèmes d'où devaient sortir de nouveaux principes et de nouveaux modes d'exploitation des forêts.

La première tâche lui fut rendue facile par ses capacités techniques, son extrême délicatesse, l'affabilité de ses manières, le charme de sa conversation, qui le rendirent précieux à nombre de grands propriétaires forestiers d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, devenus bientôt ses amis et volontairement associés à ses réformes (1). La seconde, grâce à la fermeté de sa volonté, à la netteté de ses conceptions, à l'esprit de suite avec lequel toutes ses recherches convergeaient vers le même but l'amena progressivement à de réelles découvertes ; un jour arriva où il put dire avec une conviction sincère et profonde : J'ai trouvé, *Eurêka*.

Ce qu'il cherchait, un de ses maîtres, M. Parade, l'avait entrevu dès 1855 en déclarant que l'accroissement des forêts doit être le régulateur naturel de l'exploitabilité ». Mais entre cette définition un peu sibylline et même prudhommesque, et les découvertes d'Adolphe Gurnaud la distance était grande et la méthode de contrôle telle que ce dernier l'a définie dans de nombreux ouvrages reste bien la création personnelle, l'œuvre originale du sylviculteur franc-comtois.

Abandonner les errements surannés des forestiers officiels et la vieille théorie de la forêt d'âges gradués de proche en proche, y substituer une méthode rationnelle basant les

(1) Malgré les ordres formels de plusieurs de ces grands propriétaires, ce ne fut pas sans peine que Gurnaud fit accepter sa méthode par les gardes particuliers, tant est grande la force de la routine, cette seconde nature, que les novateurs ont peine à vaincre !

coupes sur l'accroissement annuel du matériel des bois (résineux ou feuillus) en les réglant d'après les comptages ou inventaires successifs, telles étaient les grandes lignes de cette méthode.

D'après Gurnaud, tout peuplement normal devait renfermer 50 °/₀ de gros bois, 30 °/₀ de bois moyens, 20 °/₀ de petits bois; l'idéal de forêt-type, en matière de feuillus devenait la futaie, complètement substituée au taillis, puisqu'outre le cube considérable des bois de service, le branchage de futaies, en moyen et petit bois équivalait comme métré au taillis supprimé. Enfin la périodicité des coupes devait être déterminée d'après l'accroissement constaté depuis la dernière coupe, de façon que la forêt restât toujours identique à elle-même et que le matériel, soit principal, soit accessoire maintenu dans la forêt, les sous-bois et branchages, restât toujours invariable.

Je n'insisterai pas sur ces détails techniques dont toute personne familiarisée avec la question forestière comprendra aisément l'intérêt; ils ont été du reste exposés avec une compétence qui ne m'appartient guère, par un forestier éminent (1) et je les ai moi-même entendus maintes fois résumer par Adolphe Gurnaud dans ces entretiens familiers où il savait rendre sa pensée si compréhensible et si claire.

Sur le terrain, ses démonstrations pratiques étaient et devinrent progressivement plus éloquentes et persuasives. Dans son aménagement des forêts communales ou particulières de Syam, dans les conseils qu'il donna en 1870 aux six communes co-propriétaires de la forêt du Rizoux (Jura), dans le plan que lui demanda la Société nationale d'agriculture de France pour sa forêt d'Harcourt (Eure) aménagée depuis sous sa haute direction, enfin dans maintes forêts, du

(1) *Notice biographique sur Adolphe Gurnaud*, par M. Clerc. Besançon, Jacquin, 1899. Nous avons fait à ce travail très consciencieux et très exact de fréquents emprunts. On y trouve la bibliographie complète des publications de Adolphe Gurnaud.

Donon au Jura, Gurnaud appliqua et vérifia sa méthode dont les principes se dégageaient chaque jour plus lucides et dont les résultats, justifiés par l'expérience, ont préparé dans la sylviculture une véritable révolution.

Un jour, il y a une dizaine d'années, le directeur de l'Ecole forestière de Nancy, venait lui-même surprendre à Nancray, dans sa retraite, l'homme dont l'administration n'avait plus voulu, pour lui demander le secret de ses découvertes et lui promettre d'en appliquer la méthode dans un champ d'expériences fourni par l'Etat. En Allemagne, en Suisse, de nombreux disciples qui avaient étudié ses écrits ou suivi ses leçons en l'accompagnant dans les forêts d'Alsace-Lorraine, ont adopté et mis en pratique ses idées et ses principes d'aménagement et de contrôle. En France, malgré ses publications nombreuses, malgré ses exposés concluants, développés devant nos grandes sociétés d'agriculture, malgré de chaudes adhésions de personnalités considérables, sa lutte incessante contre l'indolence s'est brisée contre des résistances officielles, aujourd'hui encore à peine émoussées. Un jour viendra où la méthode de Gurnaud passera à son tour au rang des choses officielles et remplacera dans l'enseignement forestier les idées routinières, dont il fut, jusqu'à son dernier jour, l'adversaire loyal et résolu, et le nom du courageux et intelligent innovateur obtiendra dans sa patrie la reconnaissance et le respect.

Outre la grande question de la méthode du comptage, principe de tout un système de réformes, Gurnaud, dont l'activité ne connaissait point de repos, trouva le moyen d'étudier bien d'autres questions intéressantes. De 1859 à 1861, il traça dans une immense forêt de pins, le plan détaillé de ce qui devait être bientôt la ville d'Arcachon. Tour à tour il publie renseignements, aperçus ou projets, ici sur l'assainissement des marais de Saône (Doubs), là sur l'aménagement de la Double du Périgord, ailleurs sur le reboisement des Hautes et Basses-Alpes, la réduction des torrents, la suppres-

sion des inondations, des terres infertiles, communaux ou brousses stériles, couvrant sans profit partie de nos territoires ; l'ambition de Gurnaud est de les repeupler d'essences utiles, en laissant par exemple aux communes, dégrevées sur ce point de la tutelle administrative, le droit de profiter des plantations, en les soustrayant aux réunions d'office au sol forestier. En 1890, il fut l'un des fondateurs de la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort, mais s'en éloigna quand ses idées personnelles, dont le désintéressement absolu et l'absence de toute combinaison commerciale était la base, furent choquées par certaines démarches. En 1893, il crée à Nancray une *Société des amis des arbres* qui devait populariser ses idées et ses méthodes et va disparaître avec lui. Maire de Nancray de 1870 à 1873, dans des temps désastreux, Gurnaud s'était montré à la hauteur des circonstances en organisant les ambulances et le ravitaillement des troupes. Il avait trouvé la commune endettée ; il détermina son conseil à exploiter directement les coupes, et en quatre ans toutes les dettes étaient payées, les édifices publics reconstruits ou réparés et la caisse communale dotée de 40,000 francs de réserve. Serviable et dévoué autant qu'intelligent et intègre, Gurnaud réalisait l'idéal d'un administrateur ; il vint un moment où on vint lui proposer la députation, mais en mettant à le présenter, à le soutenir, des conditions telles que sa loyauté et sa dignité se révoltèrent. Il était d'ailleurs sans ambition et méprisait toute intrigue et tout marchandage ; sa devise se résumait en deux mots qui furent, durant toute sa vie, la règle de sa conduite : Travailler et être utile.

La noblesse et la franchise de son caractère se lisaient tout entières dans son regard limpide et profond ; sa haute taille, qui resta droite comme celle d'un chêne, durant sa verte vieillesse, semblait l'emblème de la droiture de ses sentiments, de la fermeté de ses idées. Les amertumes et les injustices avaient passé sur lui sans le courber ; en pareil

cas les âmes viriles et bien trempées font toujours face, sauf à s'isoler, à se replier sur elles-mêmes, en se confinant librement dans l'indépendance et le travail.

Malgré le caractère positif de ses labeurs habituels, Gurnaud était sensible à tout ce qui est beau, noble, supérieur. Les morceaux littéraires et les épopées de grand style, les livres historiques de grand souffle et de haute érudition, les œuvres d'art, mais par-dessus tout, la nature et ses spectacles grandioses l'enthousiasmaient, et, dans son regard comme dans sa parole, passait un éclair de satisfaction profonde, quand il entrait en contact avec eux. En forêt, dans l'ombre des sapins gigantesques, des chênes, des tilleuls séculaires, dont le tronc noueux mesure une circonférence énorme, il avait des joies d'enfant, admirant ou faisant admirer ces colosses, supputant leur âge, décrivant leurs belles proportions ; son rêve eut été de réunir en un album les plus belles clairières de nos bois, les plus antiques et les plus robustes des géants de nos vieilles forêts de la Comté ; si on le fait quelque jour, ce sera pour dédier ce livre à sa mémoire et mettre en tête son portrait.

Mais en attendant, on gardera respectueusement chez nous le souvenir de l'homme désintéressé, simple et bon que fut Adolphe Gurnaud et les qualités de l'homme privé ne nuiront pas à la réputation du grand sylviculteur dont la Franche-Comté peut être fière, et auquel l'avenir, je n'en doute pas, rendra pleine et glorieuse justice.

FLORA SEQUANIÆ EXSICCATA

OU

HERBIER DE LA FLORE DE FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉ

Par M. X. VENDRELY

IX.

1° Liste des 18e, 19e et 20e fascicules.

Collaborateurs pour ces fascicules : MM. A. BERTRAND, BONATI, M. GANDOGER, A. GÉRARD, GÉRARD-MARTIN, M. LANGERON, V. MADIOT, R. MAIRE, J. PAILLOT, PIERRAT, RÉMOND, X. VENDRELY.

Abrév. : D=Doubs, S=Haute-Saône, J=Jura, V=Vosges, Sb=Haute-Savoie.

18e Fascicule.

603 *bis*. Myosurus minimus L. S.
851. Sisymbrium officinale Scop. S.
852. Nasturtium anceps DC. S.
853. Barbarea rivularis Mart. D. S.
10 *bis*. Cardamine hirsuta L. var. nana. S.
560 *bis*. Lepidium ruderale. L. S.
15 *bis*. Helianthemum pulverulentum DC. S.
854. Viola mirabilis L. S.
855. — Provostii Bor. S.
584 *bis*. Pyrola minor. L. S.
585 *bis*. — secunda L. S.
856. Silene Gallica L. var. Bohemica. S.
857. Githago segetum Desf. S.
858 et *bis*. Viscaria vulgaris Trew. S. B.
764 *bis*. Stellaria nemorum L. S.
859. — graminea L. S.
860. Malachium aquaticum Fr. S.
861. Geranium molle L. S.
862. — pusillum L. S.
615 *bis*. Geranium palustre L. S.
863. Hypericum perforatum L. S.
864. Acer campestre L. S.
865. Impatiens noli tangere L. S.
866. Evonymus Europæus L. S.
867. Genista tinctoria L. S.
868. Ononis campestris R. et Z. D.
869. — procurrens Wallr. v. mitis. S.
870. Ononis procurrens v. vulgaris Lange. S.
871. Anthyllis Vulneraria L. S.
872. Medicago Lupulina L. S.
873. — maculata Willd. S.
874. Melilotus arvensis Wallr. S.
875. Trifolium medium L. D.
876. Lotus major Scop. S.

877. Astragalus glycyphyllos L. S.
878. Vicia sativa L. S.
879. — Bobartii Forst. S.
880. — lathyroides L. S.
774 *bis* — lutea L. S.
881. — Cracca L. S.
882. Lathyrus sylvestris L. S.
883. Coronilla varia L. S.
884. Spiraæa Ulmaria L. var. *denudata* Hayne. S.
885. Geum urbanum L. S.
886. Fragaria elatior Ehrh. S.
887. Rosa cinnamomea L. S.
888. — Jundzilli Bess. S.
53 *bis*. — Deseglisei Bor. S.
889. Montia minor Gmel. S.
890. Lythrum Salicaria L. S.
891. Epilobium spicatum L. S.
892. — montanum L. S
893. — palustre L. *var majus*. Fr. S.
894. Circæa Lutetiana L. S.
895. Callitriche stagnalis Scop. S.
896. Saxifraga (Chondrosea) gracilescens Jord. D.
897. Torilis Anthriscus Gmel. S.
898. Pastinaca sativa L. S.
899. Aegopodium Podagraria L. S.
900. Pimpinella Saxifraga L. S.

19e Fascicule.

901. Viburnum Opulus L. S.
902. Lonicera Periclymenum L. S.
903. Asperula odorata L. S.
904. — arvensis L. S.
905. Galium Cruciata Scop. S.
906. — Aparine L. S.
907. — tricorne With. S.
574 *bis*. Valeriana montana L. D.
908. Valerianella eriocarpa Desv. S.
909. Knautia intermedia Bruegg. S.
910. Scabiosa lucida Vill. D.
911. Eupatorium cannabinum L. S.
912. Tussilago Farfara L. S.
913. Senecio Sarracenicus L. v. *ovatus* DC. S.
914. Bellis perennis L. S.
915. Artemisia vulgaris L. S.
916. Tanacetum vulgare L. S. ssp.
917. Leucanthemum vulgare Lam. S.
918. Matricaria Chamomilla L var. S.
919. Anthemis arvensis L. S.
920. Achillea Millefolium L. S
921. Bidens tripartita L. S.
922. Inula Conyza DC. S.
923. Carduus nutans L. D.
924. Centaurea Cyanus L. S.
925. — nemoralis Jord. S.
Fasc. 19e A. Carthamus tinctorius L. Rhô.
926. Lampsana communis L. S.
927. Picris hieracoides L. S.
928. Sonchus oleraceus L. var. S.
929. — arvensis L. S.
930. Crepis biennis L. S.
931. Hieracium murorum L. var. S.
Fasc. 19e B. Hieracium Schmidtii Tausch. V.
Fasc. 19e C. Hieracium Gothicum Fr. *var. pumilum*. V.
932. Hieracium monticolum Jord. D.
933. Campanula urticaefolia Schm. S.
934. — Rapunculus L. S.
935. Specularia Speculum DC. S.
936. Lysimachia vulgaris L. S.
937. — Nummularia L. S.
938. Vincetoxicum officinale Mnch forma. S.
939. Gentiana excisa Presl. var. *caulescens*. Gaud. D.
940. Convolvulus sepium L. S.

941. Cuscuta minor DC. S.
942. Pulmonaria vulgaris Dum. D.
943. Myosotis lingulata Lehm. S.
99 *bis*. — hispida Schlecht. S.
944. Verbascum Thapsiforme × nigrum Schiede. S.
945. — nigrum L. S.
946. Digitalis ambigua Murr. var. *acutiloba* GG. S.
947 Limosella aquatica L. S.
948. Veronica Chamædrys L. S.
819 *ter*. Veronica triphyllos L. S.
949. Pedicularis palustris L. S.
950. Melampyrum arvense L. S.

20e Fascicule.

951. Melampyrum pratense L. S.
952. Orobanche picridis Vauch. S.
953. Mentha nemorosa Willd. D.
954. — aquatica L. S.
955. — tristis Opiz. Ain.
956. Lycopus Europaeus E. S.
957. Salvia pratensis L. S.
958. Origanum vulgare L. S.
959. Thymus Chamaedrys Rchb. S.
960. Clinopodium vulgare L. S.
961. Melissa officinalis L. S. ssp.
962. Ballota fœtida Lam. S.
963. Stachys Alpina L. S.
964. — sylvatica L. S.
965. — palustris L. S.
115 *ter* — arvensis L. S.
241 *bis* — annua L. S.
966. — recta L. S.
967. Betonica hylebium Jord. S.
968. Teucrium Scorodonia L. S.
969. — montanum L. D.
970. Verbena officinalis L. S.
971. Chenopodium intermedium Koch. S.
972. Rumex conglomeratus Murr. S.
973. Polygonum convolvulus L. S.
974. Ulmus pedunculata Foug. S.
975. Euphorbia dulcis L. S.
976. — salicetorum Jord. S.
977. Humulus Lupulus L. S.
978. Colchicum autumnale L. S.
979. Sparganium minimum Fr. S.
980. Lilium Martagon L. S.
981. Allium vineale L. S.
982. Narcissus radiiflorus God. var. *biflorus*. D.
983. Orchis laxiflora Lam. J.
984. Zannichellia palustris L. S.
985. Heleocharis palustris R. Br. forma : *terrestris* S.
986. Scirpus Tabernaemontani. Gmel J.
987. Carex canescens L. D.
988. — stricta Good. S.
989. Zea Mays L. Rhô.
990. Phleum asperum Jacq. S.
991. — nodosum DC. S.
992. Apera spica venti P. Beauv. S.
993. Arrhenatherum bulbosum. Schl. S.
994. Festuca duriuscula L. var. S.
693 *bis*. Bromus tectorum L. S.
995. Bromus erectus Huds. S.
996. Serrafalcus arvensis God. S.
997. Agropyrum repens. P. Beauv. var. *A. Berchtoldi* Opiz. J.
998. Polypodium Dryopteris L. S.
999. Chara fragilis Desv. S.
1000. Nitella flexilis Agh. S.

2° Notes sur quelques Plantes ou Localités nouvelles pour la Flore de la Haute-Saône (à ajouter au Catalogue Renauld) et quelques espèces du Doubs et du Jura.

603 bis. *Myosurus minimus*. L. — d'Arc-les-Gray (R. Maire). N'a pas encore été trouvé dans la zone vosgienne de la Hte-Saône.

852. *Nasturtium anceps*. Dc. — Port-d'Atelier (A. Bertrand).

853. *Barbarea rivularis*. Martr. Don. — Champagney (X. V.). Je le prenais autrefois pour B. vulgaris qui en diffère par le lobe principal des feuilles supérieures non profondément denté, tandis qu'il est profondément denté ou sinué dans B. rivularis.

15 bis. *Helianthemum pulverulentum*. D. C. — Frotey-les-Vesoul, rochers du Sabot où il est indiqué sous le nom de H. polifolium.

854. *Viola mirabilis*. L. — Frotey-les-Vesoul (A. Bertrand.)

855. *Viola Provostii*. Bor. (Foucaud !). — Champagney (X. V.). Cette plante a été publiée sous le n° 17 avec le nom de Viola confinis ? — Voir notices p. 9. — Kirschleger l'appelait Viola tricolor var. montana grandiflora.

584 bis et 585 bis. *Pyrola minor*. L. et *Pyrola secunda* L. — La dernière, nouvelle pour la Hte-Saône. Le 1er juin 1898, à une réunion de la société d'histoire naturelle à Vesoul, M. Blum me fit don d'un échantillon en fruit d'un Pyrola trouvé dans le bois d'Autricourt. Ayant reconnu cette plante pour le *Pyrola secunda*, je pus constater que Grenier, Fl. Jurass., ne l'indique que dans la région des sapins. Godron, Fl. Lorr., la dit très rare dans les Vosges (vallée de la Vologne). Kirschleger la signale dans plusieurs vallées des Vosges alsatiques.

Désirant vérifier l'exactitude de la trouvaille de cette plante dans la localité désignée et voyant que sa floraison

est indiquée pour juin-juillet, je me rendis à Vesoul le 21 juin. M. Lhomme, secrétaire de la société, voulut bien m'accompagner chez M. Ricard, receveur des hospices, auteur de la découverte, qui se mit à notre disposition pour nous conduire le lendemain matin à la station même de la plante.

Nous traversâmes le bois de Navenne où nous récoltâmes un certain nombre de plantes intéressantes : Lilium martagon, Vicia pisiformis, Asarum, Sanicula, etc. et non loin du plateau où se trouve la croix dite de Cassini (altit. 450 m.) où nous trouvâmes Trifolium scabrum et plusieurs Ophrys, nous arrivâmes à la station du *Pyrola secunda*, bois de pins sylvestres, qui appartient, d'après de nouveaux renseignements à la commune de *La Demie* (canton de Noroy), lieu dit « *Essarts Thierry* ». Ce terrain était il y a 50 ans une friche, rarement cultivée. Vers 1852, la commune sous la direction de l'administration forestière y a fait quelques semis et c'est d'une maison de Nancy que provenaient les graines et les jeunes replants employés.

Nous pûmes constater que le P. secunda était assez répandu et nous trouvâmes également le Pyrola minor en touffes assez nombreuses. Enfin en furetant de ci et de là, je fus assez heureux pour mettre la main sur quelques pieds de Pyrola rotundifolia venus sous un buisson de ronces.

La présence de ces trois Pyrola et surtout du P. secunda dans cette station éloignée des stations habituelles à cette dernière espèce, doit être, à mon avis, attribuée à la plantation du Pin sylvestre dans cet endroit. Je recommande la recherche dans ce bois du *Goodyera repens* que l'on a trouvé dans des stations analogues.

856. *Silene Gallica*. L. var. *Bohemica*. Jord. et Fourr. (pro specie); Plainemont (Bonati).

858. *Viscaria vulgaris*. Trew. — Prés à Champagney, et sous le Salbert (Ht-Rhin). Se trouve également au col du Stalon à 950 m. (X. V.).

868. *Ononis campestris*. K. et Z. — Boujailles (D) (Ré-

mond). N'est indiqué dans la Haute-Saône jusqu'à ce jour, qu'à Chargey-les Port (O. spinosa).

873. *Medicago maculata*. Willd. — Gray (R. Maire).

874. *Melilotus arvensis*. Wallr. — (M. officinalis. Lam.) : Champagney (X. V.).

875. *Trifolium medium*. L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

879. *Vicia Bobartii*. Forst. — Saint-Loup (A. Bertrand).

880. *V. lathyroides* et 774 bis *V. lutea*. L. — Arc-les-Gray (R. Maire).

886. *Fragaria elatior*. Ehrh. — Favernay (A. Bertrand).

887. *Rosa cinnamomea*. L. — Magny-les-Jussey, naturalisé (A. Bertrand).

888. *R. Jundzilli*. Bess. et 53 bis. *R. Deseglisei*. Bor. — Dambenoit (X. V.).

889. *Montia minor*. Gmel. — Arc-les-Gray (R. Maire).

895. *Callitriche stagnalis*. Scop. — Plainemont (A. Bertrand).

896. *Chondrosea (Saxifraga) gracilescens*. Jord. — Baume-les-Dames (A. Gérard).

907. *Galium tricorne*. With. — Colombier (X. V.).

574 bis. *Valeriana montana*. L. — Saint-Pierre la Cluse, Doubs (Rémond).

908. *Valerianella eriocarpa*. Desv. — Plainemont, introduit. (A. Bertrand).

909. *Knautia intermedia*. Bruegg (Fouc.!). — Houillère de Ronchamp (X. V.).

910. *Scabiosa lucida*. Vill. — Boujailles, Doubs (Rémond).

913. *Senecio Saracenicus*. L. var. *ovatus*. — 925. *Centaurea nemoralis*. Jord. — Champagney (X. V.). — Répandus dans la zone vosgienne.

Fasc. 19 A. *Carthamus tinctorius*. L. — Subspontané à Rivollet, Rhône (M. Gandoger). J'ignore si cette plante est cultivée en Franche-Comté pour la teinture. Plante qui doit être connue des pharmaciens et qui sert, dit-on, à falsifier le safran.

927. *Picris hieracioides*. L. — Conflans (Bonati).

931. *Hieracium murorum*. L. — Forme à déterminer: Champagney (X. V.).

Fasc. 19 B. et C. *Hieracium Gothicum*. Fr. var. *pumilum* et *H. Schmidtii*. Tausch. — Espèces des Vosges à rechercher aux Ballons.

932. *H. monticolum*. Jord. - Boujailles, Doubs (Rémond).

933. *Campanula urticaefolia*. Schmidt. — Champagney (X. V.).

934. *C. Rapunculus*. L. et 935. *Specularia Speculum*. DC. — Amance (X. V.).

938. *Vincetoxicum officinale*. Moench. — Ballon de Servance, escarpements du N. O. (X. V.). Il reste à déterminer à quelle forme jordanienne appartient cette plante.

939. *Gentiana excisa*. Presl., var. *caulescens*. Gaud. — Boujailles, Doubs (Rémond).

942. *Pulmonaria vulgaris*. Dumort. = *P. tuberosa*. Schranck. — Thoraise, Doubs (Paillot).

943. *Myosotis lingulata*. Lehm. — Plainemont (A. Bertrand).

99 bis. *M. hispida*. Schl. — Arc-les-Gray (R. Maire).

944. *Verbascum Thapsiforme*×*nigrum*. Schiede — Champagney, entre les parents (X. V.).

947. *Limosella aquatica*. L. — Conflans (Bonati) et Plainemont (Bertrand).

819 ter *Veronica triphyllos*. L. — Arc-les-Gray (R. Maire).

952. *Orobanche picridis*. Vauch. — Jussey (V. Madiot.)

953. *Mentha nemorosa*. Willd. — Boujailles, Doubs (Rémond).

954. *M. aquatica*. L. — Lure : pré Richard (X. V.).

955. *M. tristis*. Opiz. — Le Plantay, Ain (M. Gandoger).

962. *Ballota foetida*. Lam. — Amance (X. V.).

241 bis. *Stachys annua*. L. — Navenne (X. V.) — 966. *S. recta*. L. — Colombier (X. V.).

967. *Betonica Hylebium*. Jord. — Champagney (X. V.).

969. *Teucrium montanum.* L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

971. *Chenopodium intermedium.* Koch. — Mollans (X. V.).

974. *Ulmus pedunculata.* Foug. — Soing (R. Maire).

975. *Euphorbia dulcis.* L. — Favernay (A. Bertrand).

976. *E. salicetorum.* Jord. Chemilly (X. V.).

978. *Colchicum autumnale.* L. — Lors de la publication de mes notes sur les Aberrations florales, je n'avais pas encore observé les variations du Colchique. En récoltant cette espèce, en 1899, j'ai pu observer sur des milliers d'exemplaires une cinquantaine d'exemplaires aberrants ; l'état normal habituel étant de calice à 6 divisions, 6 étamines et 3 styles :

1°	qq.	exempl.	à 6	divisions,	6	étamines,	2	styles.
2°	1	—	6	—	5	—	3	—
3°	1	—	9	—	9	—	4	—
4°	1	—	8	—	8	—	3	—
5°	1	—	8	—	7	—	3	—
6°	2	—	7	—	7	—	4	—
7°	5	—	7	—	7	—	3	—
8°	1	—	7	—	6	—	3	—
9°	1	—	7	—	5	—	3	—
10°	1	—	7	—	4	—	2	—
11°	2	—	5	—	5	—	3	—
12°	9	—	5	—	5	—	2	—
13°	3	—	5	—	4	—	2	—
14°	4	—	4	—	5	—	2	—
15°	4	—	4	—	4	—	3	—
16°	8	—	4	—	4	—	2	—
17°	1	—	6	—	5	—	dont une 1/2 pétaloïde, 1/2 anthère.	
18°	1 exempl. à 7 divisions, 4 étamines, dont une en lame pétaloïde anthérifère aux deux bords.							

979. *Allium vineale.* L. — J'ai trouvé en 1860 quelques pieds de cette espèce dans un champ sur le grès rouge, (probablement introduits). J'en ai jeté quelques bulbilles dans le remblai du chemin de fer où cette plante s'est reproduite et maintenue depuis cette époque, sans beaucoup s'étendre. C'est de là que proviennent les échantillons publiés.

982. *Narcissus radiiflorus*. Godet, var. *biflorus*. — Boujailles, Doubs (Rémond).

983. *Orchis laxiflora*. Lam. — Rathier, Jura (M. Langeron).

984. *Zannichellia palustris*. L. — Plainemont (A Bertrand).

985. *Heleocharis palustris*. R. Br. — Forme venue dans un chemin des prés autrefois inondé (X. V.).

986. *Scirpus Tabernaemontani*. Gmel. — Le Bouchoux, Jura (M. Gandoger).

987. *Carex canescens*. L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

988. *C. stricta*. Good. — Arc-les-Gray (R. Maire).

989. *Zea mays*. L. — Arnas, Rhône, se ressemant spontanément (M. Gandoger) cultivé dans les régions jurassiques.

990. *Phleum asperum*. Jacq. — Vesoul, vignes vers le sommet de la Motte (X. V.). La plante publiée dans le 14e fascicule sous le nº 684, récoltée à Vesoul par MM. Paillot et Mairey n'est pas cette espèce, mais le *Phl. serotinum*. Jord. — Corriger les listes et les étiquettes en ce sens.

992. *Apera spica venti*. P. B. — Champagney, Champs d'avoine, abondant (X. V.).

693 bis. *Bromus tectorum*. L. — Arc-les-Gray, introduit (R. Maire) — Egalement à Champagney.

996. *Serrafalcus arvensis*. God. — Amance (X. V.).

997. *Agropyrum repens*. P. B. var. *A. Berchtoldi*. Opiz. — Saint-Julien, Jura (M. Gandoger).

998. *Polypodium Dryopteris*. L. — Fougerolles (A. Bertrand).

999. *Chara fragilis*. Desv. — Echevanne près Gray (R. Maire).

1000. *Nitella flexilis*. Agh. — Champagney (X. V.).

Champagney, 1er mai 1900.

NOTE

SUR

DEUX BORNES MILLIAIRES

DE LA VOIE DE " VESONTIO „ A " ARGENTORATUM „

TROUVÉES A MATHAY (DOUBS) EN 1894-1895

Par M. Jules GAUTHIER

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 10 juin 1899

En décembre 1894, sur le territoire de Mathay, au nord du village, section B, à gauche de la route de Saint-Hippolyte à Montbéliard, à côté de la « Voie des Combes », un cultivateur, dans une fouille inspirée par l'amour du gain (c'est l'usage à Mathay et à Mandeure depuis certaines trouvailles), mit au jour, à deux mètres environ de profondeur, une borne milliaire dont voici l'inscription, à peu de chose près complète :

IMP.]NERV[AE
T]RAIANO
C]AES . AVG . GE[R
D]IVI NERVA.[E . F
P . M . TR . P . P . P . COSI[I
A] VESONT . M . P . XXX[XVII

Cette borne cylindrique, carrée à la base, mesurait environ 1m30 de hauteur, les lettres ayant 6 et 7 centimètres de haut. Le membre de la commission du Musée de Besançon, qui alla, le 1er janvier 1895, constater sur place la découverte et commencer, avec le paysan, propriétaire du sol et inventeur de la borne, des pourparlers qui devaient se terminer par

l'achat, à grand prix, de ce texte précieux pour Besançoi (puisque c'était le seul texte lapidaire du premier siècle oi soit gravé le nom de VESONTIO), fit les constatations sui vantes :

« A côté de la borne milliaire de Trajan apparaissait, avei quelques débris de matériaux romains, la base d'une second borne, de diamètre un peu moindre, dont l'inscription avai disparu par une brisure accidentelle (ou une félure volon taire) dans le sens de la hauteur et la partie cylindrique di fût. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette constatation e sur la suppression momentanée de la seconde borne mil liaire renouvelée après Trajan, enlevée lors de la découvert de 1894-1895, mise en vente et achetée depuis par le Musé archéologique de Montbéliard.

La borne trouvée à Mathay, à côté de la voie antique qu débouche de Vougeaucourt par les bois de la Prusse (o Perouse) et se dirige sur Mandeure (*Epamanduodurum*) marquait l'itinéraire de cette voie, à un mille à vol d'oiseau d l'emplacement où fut trouvé, en 1718, près des moulins d Valentigney, le milliaire XLVIII de la même voie, gravé sou Trajan, déposé depuis à la Bibliothèque de Strasbourg, o l'incendie de 1870 l'a consumé.

Voici la légende du milliaire de Valentigney, donnée pa Schœpflin (1) :

IMP . NERVAE
TRAIANO
CAES . AVG . GFRX .
DIVI . NFRVAF . F .
P . M . TR . P . P . P . COS . II .
VESONT . M . P . XXXXIIX

Du texte épigraphique du milliaire trouvé à Mathay e 1894-1895, il résulte donc ce fait bien précis, c'est que 47

(1) SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, I, 549.

48 milles romains séparaient Mandeure de Vesontio, capitale des Séquanes.

Quant à la voie de Vesontio à Epamanduodurum, son itinéraire nous est bien connu, soit d'après le texte de la carte Théodosienne (vers 230), soit d'après l'itinéraire d'Antonin (IVe siècle). De VESONTIO (Besançon), cette grande voie du Rhin gagnait LOPOSAGIUM (Luxiol) et EPAMANDUODURUM (Mandeure) et, de là, GRAMMATUM (Grammont près Fesches), LARGA (Largitzen) et ARGENTORATO (Strasbourg). Du IIIe siècle au IVe, la station de LOPOSAGIUM disparut et fut remplacée par celle de VELATADURUM (Viéthorey), située au 16e mille en partant de Besançon, soit à 22 milles de Mandeure.

Le milliaire retrouvé en 1894-1895, et acheté à haut prix (1) par le Musée archéologique de Besançon, marque donc la lisière de la ville antique de Mandeure et jalonne le 47e mille, à compter de *Vesontio*.

Un fait, ignoré au moment de l'emplette et connu ultérieurement, c'était la trouvaille simultanée d'une seconde borne, partant, d'une seconde inscription, en décembre 1894, à côté du milliaire de Trajan. Elle fut dérobée par des malfaiteurs inconnus, qui, brutalement, brisèrent l'inscription, afin de pouvoir l'emporter, la mutilèrent et finalement la firent vendre par des tiers au Musée de Montbéliard. Je tiens le récit du regretté président de la Société d'Emulation de cette ville, M. Charles Lalance, à qui j'étais lié par une véritable et solide amitié.

Voici l'inscription du second milliaire, ou milliaire d'Adrien :

I]MP . CAE[S
TRAI]ANO HAD[RI
A]NO . AVG . P [M
TR . P] OT . COS II

(1) 500 fr., à cause de la concurrence éventuelle du Musée de Montbéliard, suspendue comme une menace par l'intransigeance de certains, qu'aucune démarche n'avait pu fléchir !

La date du second consulat d'Adrien est de 118-119 après Jésus-Christ. Il y eut donc, à cette date, amélioration de la voie romaine de Besançon au Rhin, et renouvellement des stèles lapidaires qui renseignaient sur les distances le voyageur se rendant en Germanie. Nous donnons la reproduction de ces deux inscriptions, dues au talent et à la complaisance d'un aimable confrère, M. Alfred Vaissier.

Tout en regrettant la disjonction de ces textes épigraphiques si importants pour notre topographie antique, applaudissons-nous que le texte de Trajan (98 ap. J.-C.) ait trouvé un asile honorable au Musée archéologique de Besançon, et que son congénère d'Adrien (118-119) ait été recueilli dans le Musée rival mais ami de Montbéliard. Bien des précieux vestiges de Mandeure antique, depuis les bas-reliefs superbes d'un arc de triomphe jusqu'à la statue d'un Jupiter armé, si bien placée dans une garnison voisine du Rhin, ont trouvé asile et commentateurs dans la capitale de l'ancien comté de Montbéliard. Mais Besançon, vieille capitale de la Séquanie, ne peut se désintéresser de trouvailles faites dans ses anciennes dépendances, et Mandeure est très honorablement représenté dans ses collections publiques par de très nombreuses et très importantes épaves de cette ville militaire et très commerçante dont le théâtre est encore debout et dont le nom gaulois EPAMANDUODURUM survit encore reconnaissable dans un petit village des bords du Doubs.

BORNE MILLIAIRE DE MATHAY (Doubs).

(Cité Antique de Mandeure.)

(Musée Archéolcgique de Besan

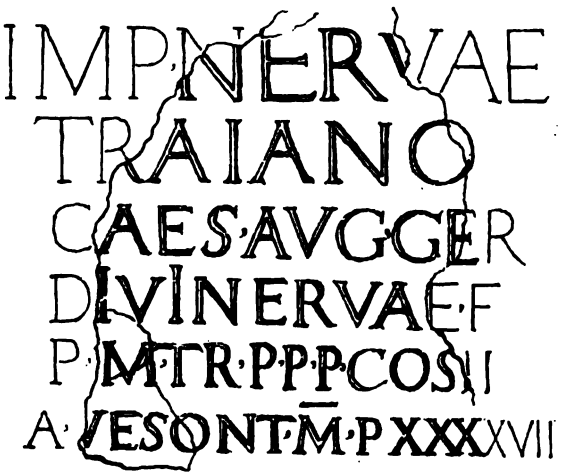

SCRIPTION DU MILLIAIRE DE TRAJAN, trouvé à Mathay en 1895.

(98 AP. JÉSUS-CHRIST.)

(Musée de Besançon.)

NSCRIPTION DU MILLIAIRE D'ADRIEN, trouvé à côté du précédent.

(118-119 AP. JÉSUS-CHRIST.)

(Musée de Montbéliard.)

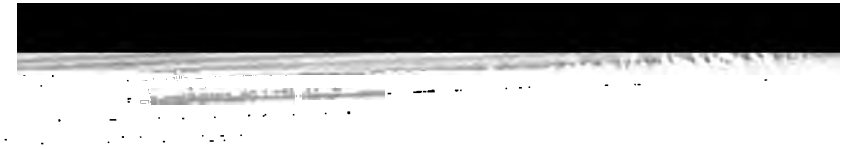

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

INAUGURÉ A DOLE LE 10 AOUT 1899

sous les auspices et l'initiative

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

COMPTE-RENDU

Le 8 juillet 1899, la Société d'Emulation du Doubs, adoptait à l'unanimité la proposition de son président, M. Jules Gauthier, lui demandant de prendre l'initiative d'une réunion annuelle des sociétés savantes de la province qui tiendrait ses assises tour à tour dans les trois départements de l'ancienne Franche-Comté et dans le territoire de Belfort. Cette réunion aurait un double but, affirmer l'union et la solidarité des sociétés savantes en les groupant sous le vocable d'Association Comtoise, comme sont groupées les sociétés de Bretagne et de Normandie sous le titre d'Association Bretonne ou Normande; arrêter de commun accord des programmes d'études scientifiques, historiques, archéologiques ou littéraires, que chacune des sociétés appliquerait dans sa sphère propre, qui resterait bien entendu, comme par le passé son domaine absolu.

Après avoir adopté le principe d'une réunion à Dole, dans la première quinzaine de juillet et manifesté chaleureusement son adhésion au programme du congrès, la Société d'Emulation autorisa son président à faire les diligences et démarches nécessaires pour réaliser la pensée d'une réunion qui grou-

perait dans une entente cordiale to
volonté.

A Dole la tâche fut facile, le dé
Feuvrier, archiviste de la ville, p
l'Arc, membre des Sociétés d'Emula
et de l'Académie de Besançon, apl
et groupa toutes les sympathies. M.
conseiller général du Jura, mit à la d
locaux et les personnels municipau
aimable empressement, d'assister à
laires et des lettres pressantes adress
et à leurs membres obtinrent aussit
adhésions. La Compagnie du chemi
aux congressistes des facilités partic
le collège municipal pavoisé pour
leurs nationales et doloises le Cong
de 60 délégués : M. Philippe Berge
de la Société d'Emulation de Belfor
chier, président de l'Académie de
John Viénot, président de la Socié
béliard, M. Libois, archiviste du Ju
la Société d'Emulation de Lons-le-S
délégué de la Société d'Emulation
d'agriculture, sciences et arts de Ves
un groupe compact de membres
cales, tous les points de la province

La séance s'ouvrit dans la belle s
de l'Arc, où se tenaient au XVII^e^ siè
universitaires et en particulier les
Nombre de Dolois et quelques da
congressistes. Après une courte allo
Société d'Emulation du Doubs, prés
qui souhaita la bienvenue aux dél
présidents et M. le Maire de Dole à
le Congrès, sur sa proposition, s'est

une des sciences, une d'histoire, une d'archéologie, qui, sous la présidence de MM. le docteur Girardot, de M. Philippe Berger, de M. Alfred Vaissier, siégèrent séparément, en attendant qu'une réunion plénière se tint, à onze heures, dans la salle des Actes, où la section d'histoire, présidée par M. Philippe Berger, discuta et rédigea son programme d'études.

SECTION D'HISTOIRE

Président . . . . . M. Philippe BERGER.
Secrétaire. . . . . M. Léon GAUTHIER.

Parmi les questions les plus urgentes à résoudre au profit de l'histoire de la région se place en premier ordre la question de chronologie, que deux ouvrages essentiels amèneraient à la perfection nécessaire : la *Sequania Christiana* ou la liste des dignitaires ecclésiastiques de tout ordre et la *Sequania Ministerialis* ou la liste des fonctionnaires civils et militaires de tout degré.

L'établissement d'une *Sequania Christiana*, rédigée non pas en latin, mais en français, d'une façon très précise, en utilisant les ressources immenses que l'organisation définitive des archives et des bibliothèques met à la disposition des chercheurs, est indispensable, car les ébauches des Sainte-Marthe et d'Hauréaut sont devenues notoirement insuffisantes. On priera MM. Jules Gauthier, l'abbé Brune et M. Gaston de Beauséjour de préparer pour le Congrès de 1900 un type de listes de bénéfices choisis dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône; publiés dans les recueils de ces trois départements, après leur approbation par le Congrès, ils serviront de types pour l'exécution de l'œuvre totale.

La *Sequania ministerialis* satisfera utilement les progrès de la science en dressant les listes des baillis généraux (Amont, Aval, Dole), de leurs lieutenants, des présidents et

conseillers des Parlements et de la Chambre des Comptes, des trésoriers généraux et locaux, des châtelains du domaine, des gruyers.

M. le marquis de Vaulchier propose d'y joindre les châtelains des grands fiefs : Montfaucon, Chalon, Neuchâtel; M. Robert les généalogies des maisons souveraines : Comtés Chalon-Orange, Montbéliard.

Une proposition de MM. Lambert et Viénot, tendant à faire entrer dans ce plan les maires des grandes villes est réservée, mais il est entendu que les gouverneurs, capitaines généraux, intendants de la province entière entreront dans le cadre définitif qui sera préparé pour 1900.

M. Berger résume la question des sources qui seront indiquées en tête de chaque catégorie de fonctionnaires, avec une très grande sobriété et une grande précision.

En première ligne des nombreux *desiderata* de l'histoire comtoise se place encore une Biographie générale des Comtois illustres ou distingués dans le domaine des lettres, des sciences ou des arts. On peut *a priori* supputer à 1,200 ou à 1.500 articles le chiffre des notices à établir, en résumant dans des tableaux soigneusement dressés les archevêques, sénateurs, députés, préfets ou intendants de l'ancien régime dont il est utile d'avoir les noms chronologiquement disposés, comme référence. L'armée fournira son contingent de généraux ou même d'officiers de grade inférieur, ayant eu une carrière exceptionnellement brillante, sans tomber dans l'exagération de détails ou de personnalités infimes qui ont fait de 1800 à 1860 le succès de tant de volumes en souscription.

Etablir dans chaque société quelques notices-types avec bibliographie sommaire, dates de naissance et de décès, etc., préparera mieux, comme le fait remarquer M. Berger, l'œuvre finale, qu'un plan dont le détail serait pour l'instant trop long à établir et à discuter. De toute façon la Biographie à créer ne devra porter que sur des personnalités disparues

et l'admission d'étrangers à la province devra être justifiée par des services exceptionnels et un séjour considérable accomplis dans le pays.

Pour faciliter les recherches et les rendre très promptes, deux répertoires seraient indispensables : une Table des chartes, diplômes et correspondances politiques publiés sur la Franche-Comté et une Bibliographie locale.

Quant à la Table, les archives centrales de la province sont tout indiquées pour la dresser en fiches, la tenir à jour et la mettre à la disposition des chercheurs, sans penser jamais à la publier, vu l'étendue d'un pareil travail. Le Congrès émet le vœu que l'autorité administrative tienne compte aux archivistes de sa confection comme d'un travail de service. M. Robert, inspecteur des Archives et Bibliothèques, promet d'intervenir dans ce sens.

La Bibliographie ne pourrait-elle être l'objet d'un pareil travail, aux mêmes conditions et pour les mêmes motifs, dans la Bibliothèque de Besançon, par exemple ?

Après plusieurs propositions émises par M. Berger, qui limite naturellement cette Bibliographie aux ouvrages imprimés (en laissant les manuscrits de bibliothèques et la bibliographie spéciale des sources), il est convenu que la bibliographie laisserait provisoirement de côté les généralités scientifiques et littéraires et se bornerait en principe aux ouvrages de fond ayant trait à la province et concernant l'histoire, la topographie, la statistique et la biographie comtoises.

Il est reconnu d'ailleurs que la question est trop vaste et trop difficile pour la résoudre immédiatement ; elle fera l'objet de discussions et de décisions ultérieures.

SECTION DES SCIENCES

Président. . . M. le docteur GIRARDOT, de Besançon.
Secrétaire. . . M. Abel GIRARDOT, de Lons-le-Saunier.

La séance de la section des sciences, réunie sous la pr sidence de M. le docteur Albert Girardot, vice-président la Société d'Emulation du Doubs, a été consacrée, surtout l'examen des questions qu'il serait le plus important d'ét dier, parmi celles qui intéressent spécialement la Franc Comté. M. Albert Girardot, constatant combien il est diffic de connaître tous les travaux publiés sur la région afin les utiliser pour de nouvelles recherches, émet le vœu q l'on établisse, dans chaque Société, un catalogue par fich de tous les travaux de sciences physiques et naturell concernant la province et les territoires immédiatement mitrophes, publiés par cette Société, et que l'on central ensuite ces fiches au siège de l'une d'elles, de la Société d mulation du Doubs par exemple, qui dresserait un catalo général et le ferait imprimer aux frais communs de toutes Sociétés.

M. Maldiney, préparateur à la faculté des sciences de B sançon, membre de la Société d'Emulation du Doubs, pa des nombreux services que la photographie rend journel ment à toutes les sciences en conservant les images des n numents, des pièces d'archéologie, de paléontologie, etc puis exprime, sous forme de vœu, combien il serait utile réunir, en une collection, les photographies documentaires rapportant à l'histoire, la flore, la faune, la géologie et curiosités naturelles de la Franche-Comté. Il montre ensu une curieuse série de radiographies pathologiques se r portant aux fractures des os et à la pénétration des proj tiles dans les tissus, exécutées au laboratoire des Bains lins de la Mouillère.

M. Abel Girardot, professeur au Lycée de Lons-le-Saun

et conservateur au Musée de cette ville, expose les travaux entrepris par lui et par M. l'ingénieur Pernot, sous les auspices de la Société d'Emulation du Jura, pour étudier les mouvements lents du sol, aux environs de Lons-le-Saunier ; puis il parle des cartes agronomiques que l'on dresse maintenant dans beaucoup de communes, et de concert avec M. Fallot, professeur de géologie à l'Université de Bordeaux, membre de la Société d'Emulation de Montbéliard, formule le vœu que l'on indique sur ces cartes la nature minéralogique des éléments constitutifs des alluvions et des autres dépôts quaternaires ou récents.

M. Auguste Gasser, directeur de la *Revue d'Alsace*, membre de la Société grayloise d'Emulation, qui n'a pu se rendre au congrès, a adressé au président de la section une lettre où il annonce que, depuis six ans, il réunit les matériaux d'une étude d'ensemble sur la Haute-Saône préhistorique, et manifeste le désir de voir entreprendre des travaux analogues pour les autres parties de la Franche-Comté.

M. Albert Girardot termine la séance en passant en revue quelques-unes des lacunes que présentent nos connaissances sur l'histoire naturelle, et plus spécialement sur la zoologie de la Franche-Comté.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Président . . . . M. Vaissier, de Besançon.
Secrétaire . . . . M. Feuvrier, de Dole.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, on décide l'établissement de cartes de la Franche-Comté aux époques gauloise, romaine et burgonde. On pourrait, soit rééditer la carte de M. Clerc, ou encore soit se servir des cartes d'état-major au 80,000^{e}, sur lesquelles on ferait additions et corrections au moyen de signes conventionnels en couleurs.

— Démarches à faire auprès de NN. SS. les évêques pour leur demander de constituer, à l'exemple de Mgr l'évêque de Dijon, des commissions d'art qui auraient pour but de sauvegarder les monuments religieux non classés comme monuments historiques, ainsi que le mobilier des églises et les ornements anciens.

— M. Feuvrier produit des plaques de baudriers burgondes et scramasaxes trouvées dans les sépultures de Chevigny, ainsi qu'une collection de dessins de carreaux émaillés de la région de Dole.

— M. Gauthier développe en quelques mots le mode de procéder qu'il croit devoir recommander pour la reconnaissance des voies romaines dans la province.

— Il est décidé enfin que les catalogues des musées d'archéologie seront mis à l'étude dans les diverses sociétés de la province, afin d'accentuer le progrès des recherches archéologiques et d'être au niveau des pays étrangers dont l'activité peut servir de modèle et exciter notre amour-propre national.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONGRÈS

Toutes sections étant réunies, la discussion générale est ouverte sur l'établissement de statuts sommaires, et tout d'abord sur la constitution de l'*Association franc-comtoise*.

Après discussion et sur la proposition de MM. Philippe Berger et Gauthier, les points suivants sont adoptés.

1. Il est formé, sous le titre d'*Association franc-comtoise*, une union des sociétés savantes de Franche-Comté.

2. Le Comité de l'Association se compose à titre permanent des présidents des sept Sociétés savantes de Belfort, Besançon, Dole, Gray, Lons-le-Saunier, Montbéliard et Vesoul, plus un délégué de chacune des sept Sociétés.

3. Une réunion annuelle sera tenue tour à tour dans une

ville des divers départements de la région, déterminée par l'assemblée générale.

4. Cette assemblée générale élira son président annuel ; ce dernier sera rééligible.

En vertu de ces statuts, il est décidé que le congrès de 1900 se tiendra à Montbéliard, dans la première quinzaine d'août.

M. Jules Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, est élu président du congrès de 1900. M. Jules Feuvrier est maintenu pour 1900 dans ses fonctions de secrétaire.

M. Sire, de Besançon, correspondant de l'Académie des sciences, est élu, sur la proposition de M. Gauthier, président d'honneur.

A midi, à l'hôtel de Genève, une table brillamment dressée et servie réunit, dans un banquet d'une cordialité parfaite, soixante congressistes. En face du président, ayant à sa droite M. le marquis de Vaulchier, président de l'Académie, à sa gauche, M. Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, a pris place M. Philippe Berger, de l'Institut, assis entre M. Renaud, maire de Dole, et M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives Au dessert, M. Gauthier boit à la Franche-Comté, dont le nom glorieux sert de ralliement aux congressistes, et dont les enfants occupent dans la grande patrie française une place légitimement acquise par de précieuses qualités et un dévouement sans bornes. Il salue et remercie M. le maire de Dole de l'hospitalité charmante d'une vieille capitale, dont les bastions célèbres sont recouverts aujourd'hui par de fécondes industries, mais où les vieux souvenirs du passé restent vivants, pieusement conservés et recueillis.

A son tour, M. Renaud, maire de Dole, remercie le congrès d'avoir choisi pour ses débuts la ville de Dole, et voit

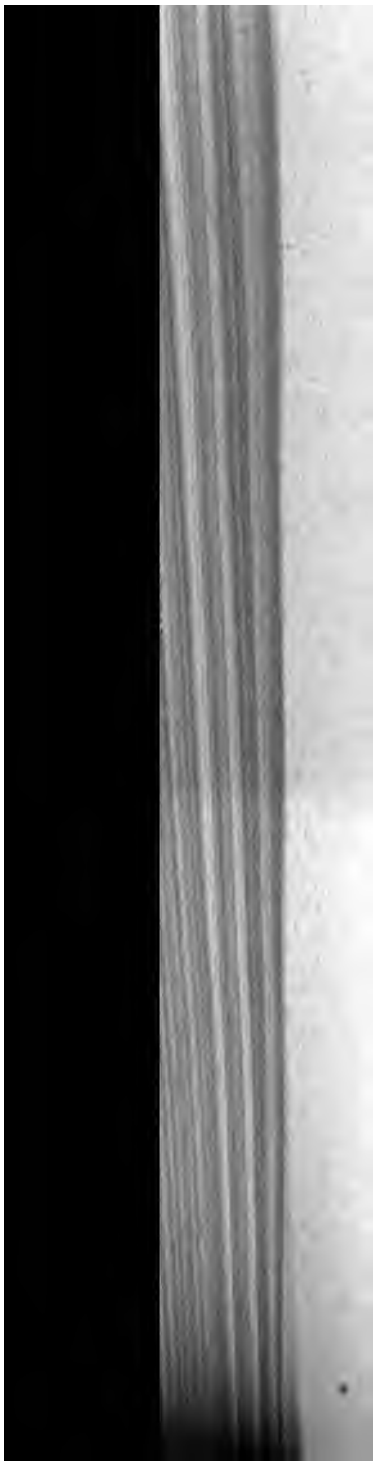

dans cet hommage rendu à la cité q franchises de la province, un lien d Comtois, entre les nouvelles générati fièvre du progrès et du travail, et les aux traditions et au culte du passé.

Sous le charme d'une parole singuliè élégante, M. Philippe Berger tient l'au les organisateurs du Congrès et la So Doubs, qui travaillent, pour l'honneur Comtois, à rassembler en un faisceau rompre, les bonnes volontés, les intel d'une petite nation qui, dès l'origine, destinées, n'a jamais eu pour cri d deux mots : honneur et patriotisme.

M. le marquis de Vaulchier, préside Besançon, avec l'autorité que lui don états de service, associe heureusemen de guerre, Dole, berceau de sa famill Jurassiens, au prix de leur sang, tentè 1870.

Tour à tour MM. Bertin, Dumay, congrès les sympathies qui viennent œuvre et à ses membres. A deux heur et une réunion générale reprend da Collège.

DISCOURS DU PRÉSI

MESDAMES, MESSIEURS,

Si la première réunion de l'Associ l'ambition de grouper toutes les soc Franche-Comté dans le culte commun gloires, se tient à Dole, elle y était attiré Et d'abord comment rendre hommag

vince mieux que dans son ancienne capitale, découronnée quand tomba son indépendance. S'il ne reste à Dole aucun monument, aucune maison antérieurs au XVI^e^ siècle, personne n'oublie que l'incendie et la destruction générale ordonnés par Louis XI ont puni la fidélité de vos aïeux, inébranlables dans leur obéissance à Marie de Bourgogne, la dernière et charmante héritière des grands ducs d'Occident. Tout ce qui fit la gloire de notre capitale sous le règne heureux pour le pays de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint et de Philippe II, fut dû aux libéralités et aux bienfaits des descendants de cette Marie de Bourgogne que rendent si sympathique, à quatre siècles de distance, et ses malheurs et sa mort prématurée. C'est l'archiduc Philippe le Beau, son fils, qui vient y relever le Parlement ; c'est Marguerite, sa fille, cette délicieuse princesse qui dort son dernier sommeil dans ce bijou délicatement refouillé qu'on appelle l'église de Brou, qui enverra et des ouvriers et des subsides au vaisseau superbe de votre église Notre-Dame ; c'est Charles-Quint qui dotera l'enceinte rebâtie de sept bastions inexpugnables, préparant cent ans d'avance l'échec retentissant de l'armée d'invasion conduite par Condé, La Meilleraie et Gassion.

C'est chez nous qu'au XVI^e^ siècle l'art introduit par des étrangers, flamands ou bourguignons, éclôt pour la première fois sous le ciseau du sculpteur Claude Lulier et sous le pinceau de Jacques Prévost le Graylois, dont vous conservez encore des œuvres naïves. Sambin, Le Rupt, Le Roux bâtissent, sculptent et peignent après eux pour nos églises, tandis que des architecteurs dijonnais, dirigés par Richard Maire de Besançon, élèvent le palais du Parlement, dont il ne reste, hélas ! que le souvenir. Le XVII^e^ siècle, le XVIII^e^ ne resteront pas en arrière sur leurs devanciers et une foule de charmants hôtels, avec des façades flamandes, des tourelles en encorbellement, des escaliers hardiment perchés sur d'étroits piliers, naîtront sur les plans de Boyvin et de ses émules, tandis que Martellange guide la construction de votre

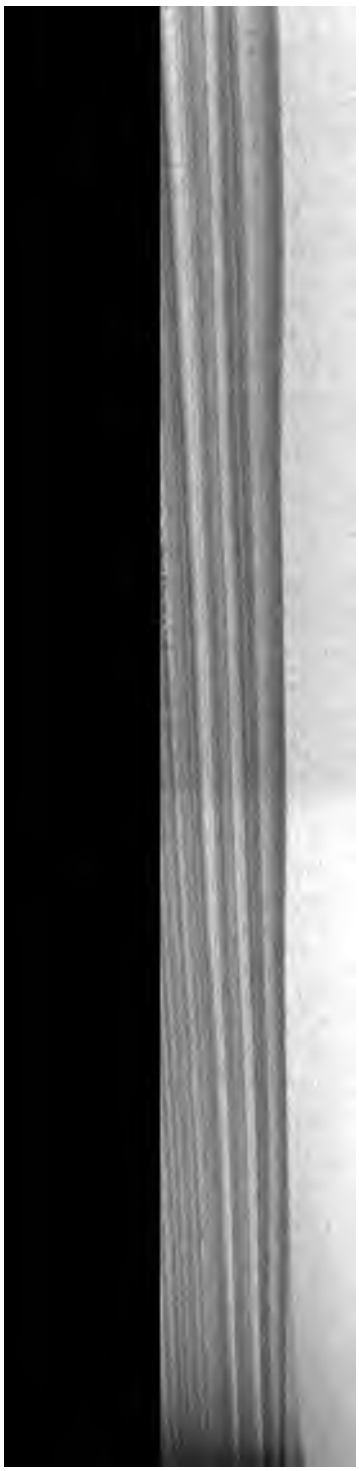

collège de l'Arc ou plutôt l'achève, et q
teurs ou ciseleurs, devanciers des Atti
taillent ici des ornements et des reliefs,
de l'Olympe comme ceux qui embelliss

Mais, vous connaissez mieux que nou
attirent et qui nous charment, et dont
l'heure, trop brièvement, hélas ! car le
celui d'entre vous qui les connaît le mi

J'en ai dit assez pour expliquer le r
choisir Dole pour affirmer, sur son ter
nirs et en monuments des plus intéress
Comté est bien vivante, qu'elle n'oubli
qu'elle ne renie aucune de ses gloires e
qu'elle soit jusqu'au fond de ses entr
hier et le prouvera encore demain et c
demandera ses enfants et son épargne,
jours des siècles lointains de son indépe
voulons pour elle, ce que nous souhait
la patrie commune, c'est que cette pro
les provinces sœurs qui nous avoisinent
l'exemple, garde son caractère propre
cette barrière de la Saône, elle conserv
ses vieilles croyances, ses vieilles tradit
son franc parler, son orgueil de petite
son amour-propre de clocher sans le
personne. Ce dernier souhait doit être r
que partout ailleurs, puisque, malgré l
de Condé, qui l'ont rogné de deux étag
reste toujours le plus beau et le plus h

A côté de ces souhaits et de ces vœux
nous voulons encore autre chose, c'est
ciétés savantes, gardant dans le territoi
leur action si vivifiante et si utile, gro
esprits qui aiment la science, l'histoire
laborent à leurs progrès, règlent et disc

année le plan général de leurs travaux, s'associent pour des œuvres collectives, outils indispensables au progrès que nous désirons. Arrière, ces rêveurs ineptes et dangereux, qui voudraient remplacer par le *volapuck* les vieilles langues maternelles; par le doute absolu, les croyances les plus respectables; par le cosmopolitisme, l'idée de patrie. Nous voulons et toutes nos sociétés veulent, au contraire, garder nos provincialismes et nos patois, décrire, dessiner, mesurer tous nos monuments, amasser avec ordre et méthode tous les matériaux de nos annales, tous les fossiles de notre géologie, la flore et la faune de nos prairies et de nos bois, et cela dans des livres, dans des musées, dans des herbiers qui porteront un nom franc-comtois. Notre domaine est assez vaste pour que, sans sortir de nos frontières provinciales, nous puissions travailler utilement à la connaître et à la féconder. C'est la province qui a fait la France, c'est à elle de la consolider et de la maintenir!

En le faisant, en tentant cet essai de décentralisation sur le terrain scientifique, tout en centralisant par le groupement les sociétés d'une région, nous croyons faire œuvre saine et utile à bien des points de vue. Et d'abord, par ces modestes assises, qui chaque année passeront d'un département dans un autre, en réunissant tous ceux que leur goût pour l'étude et leur amour pour le pays rendent dignes de se rapprocher et de se connaître, nous entretiendrons cet esprit provincial, qui ne peut vivre et fleurir qu'avec l'air du pays. Qu'à Paris les Franc-Comtois se groupent et banquètent pour causer ensemble des foyers qu'ils ont quittés, c'est bien, mais qu'ils se réunissent et se groupent sur le vieux sol séquanais, c'est encore mieux, car la vivacité de nos sentiments s'accentue d'autant plus qu'on foule la terre comtoise et qu'on garde l'accent comtois. Ici, nous nous connaissons tous, et si nous connaissons nos travers, souvent légers, nous savons aussi, quoiqu'on en dise, nous rendre justice les uns les autres, malgré quelques coteries où la rancune et l'intérêt parlent

tout autre langage que celui de la sincérité. L'appel que, pour la première fois, nous avons fait aux sociétés savantes de Franche-Comté n'a rencontré que des adhésions La présence des présidents, des secrétaires, des membres les plus distingués de nos associations de Belfort à Lons-le-Saunier, de Vesoul à Montbéliard, Besançon, Gray et Dole, sont une preuve que notre union sera féconde et sans désaccord ; nous avons, ce matin, fait ample et bonne besogne. En rentrant chez nous, nous emportons des programmes auxquels nous resterons fidèles ; nous ne nous séparerons pas sans avoir constitué un Conseil d'administration de l'Association comtoise. Nous avons élu, pour 1900, un président et un secrétaire général. Nous avons fait choix de la ville de Montbéliard pour nos prochaines assises. L'Association Comtoise est constituée comme ses sœurs aînées l'Association Bretonne et l'Association Normande ; elle essaiera de faire honneur à sa province, et vous ne me reprocherez pas, Mesdames et Messieurs, de terminer par ce souhait, emprunté à la devise de Besançon : Dieu le veuille, UTINAM !

A ce discours, accueilli avec sympathie par l'auditoire, succèdent, au milieu de salves d'applaudissements, de courtes lectures dont voici les titres :

Vallorbe au canton de Vaud, par M. le Dr Meynier, de Besançon ;

Un prix de viticulture fondé par un chanoine de Dole, par M. le chanoine Suchet, de Besançon (lu par M l'abbé Perrin, directeur du Grand Séminaire) ;

L'Interim de 1548 à Montbéliard, par M. le pasteur Viénot ;

Un parrain de la *Marseillaise*, par M. Dubail-Roy, de Belfort ;

L'Eglise Notre-Dame de Dole, par M. Julien Feuvrier ;

La vérité sur l'abbé de Watteville, par M. l'abbé Brune ;

L'hôpital de Dole, par M. André Pidoux ;

Jean de Fruyn, archevêque élu de Besançon, par M. Léon Gauthier ;

La Fable et l'Histoire, pièce de vers, par M Puffeney, bibliothécaire honoraire de Dole.

A la séance publique, terminée à 4 heures, succède une visite rapide des monuments de la ville, sous la conduite de M. Renaud, maire de Dole, et de M. J. Feuvrier.

Tour à tour le musée dolois, où figurent nombre de portraits intéressants et de belles toiles, la Bibliothèque et ses précieux volumes, provenant en partie des vieux couvents de la région, le Musée archéologique que M. le maire de Dole, sur l'initiative de M. Feuvrier, va doter d'une installation particulière, la chapelle du Collège avec sa chaire superbe et son magnifique portail, l'église, dont M. le chanoine Guichard fait les honneurs avec une bonne grâce et une amabilité charmante, sont visités par tous les membres du congrès. Le soir encore, un grand nombre continuent à parcourir les rues animées de la jolie ville jurassienne, en saluant ces vieux hôtels qui vibrent aux grands noms de Galinara, de Marmier, de Boyvin, de Brun, et de tous ces vieux et glorieux parlementaires d'antan ; tous s'entretiennent du bon emploi de la journée et ne se quittent à regret, qu'en se donnant rendez-vous à Montbéliard quand viendra le mois d'août 1900.

Le Président du Congrès, JULES GAUTHIER.

Le Secrétaire général, JULIEN FEUVRIER.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

MM.

GAUTHIER, Jules, président de la Société d'Emulation du Do
président du Congrès.

RENAUD, maire de Dole, conseiller général du Jura.

BERGER, Philippe, de l'Institut Académie des Inscriptions),
sident de la Société d'Emulation de Belfort.

DE VAULCHIER le marquis, président de l'Académie de Be
çon.

VIENOT, John, président de la Société d'Emulation de Mon
béliard.

LIBOIS, archiviste du Jura, secrétaire général de la Soc
d'Emulation du Jura.

BERTIN le docteur, délégué de la Société d'Emulation de
et de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Ha
Saône.

ROBERT, Ulysse, inspecteur général des Archives et Biblio
ques, à Paris.

RABET l'abbé, curé de Chilly-le-Vignoble.

BARDET l'abbé, curé de Rahon.

BILLARD, président de la Société d'horticulture et de viticul
de Dole.

BOUCHER, G., étudiant à Gray.

BOUVERET, architecte à Dole.

DE BRANGES l'abbé, aumônier à Dole.

BREDIN, L., à Paris.

BRIAND (le docteur), de Dole.

BRUNE l'abbé, curé de Baume-les-Messieurs.

CARUEL, banquier, à Dole.

CHAUMONT l'abbé, professeur, à Dole.

CHAINTRE le docteur, à Dole.

CHIPON, avocat, à Besançon.

COSTE (le docteur), bibliothécaire, à Salins.

DUBAIL-ROY, de Belfort.

DUMAY, ancien magistrat, à Talmay.

MM.

EMMAN, à Dole.

FALLOT, professeur à l'Université de Bordeaux.

FEBVRE, de Chevigney.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, *secrétaire du Congrès*.

FÉVRET, professeur au collège de Dole, bibliothécaire de la ville.

DE FROISSARD (le marquis), de Bersaillin.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey.

GAUTHIER, Léon; élève de l'Ecole nationale des Chartes.

GIRARDOT (le docteur), de Besançon.

GIRARDOT, Abel, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, conservateur du Musée.

GRÉGORY, procureur de la République, à Belfort.

GUIGNARD, élève de l'Ecole des Chartes.

GUICHARD (le chanoine), curé de Dole.

INGOLD (l'abbé), directeur de la *Revue d'Alsace*.

JOVIGNOT, fils, de Dole.

KIRCHNER, de Besançon.

LAMBERT, avocat, à Besançon.

LANAUD-JURAIN, de Peintre.

LARGER (le docteur), à Dole.

LEDOUX (le docteur), de Besançon.

LONGIN, avocat, à Dole.

LOUVOT (le chanoine), curé de Saint-Claude, à Besançon.

MALDINEY, préparateur de physique à l'Université de Besançon.

MELIN, principal du collège de Dole.

MEYNIER (le docteur), à Besançon.

MICHARD, avocat, à Dole.

NARDIN, Léon, de Belfort.

PERRIN, Auguste, ingénieur, à Dole.

PERRIN (l'abbé), directeur au Séminaire, Besançon.

PERROD (l'abbé), curé de Gevingey.

PIDOUX, André, élève de l'Ecole nationale des Chartes.

POULIN (l'abbé), curé de Saint-Denis de Lons-le-Saunier.

QUINET, receveur des postes, à Dole.

MM.

QUINTARD, bibliothécaire, à Dole.
RICHENET, ancien professeur, à Dole.
ROUX, Albert, ingénieur, à Montbéliard
ROUX, juge suppléant au tribunal de M
DE SAINTE-AGATHE (le comte J.), à Bes
TIÉVRANT, professeur en retraite, à Do
TRUCHOT (Mlle), directrice des cours d
VAISSIER, conservateur du musée de E
VUILLERMET, directeur de la *Revue d*
Poligny.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1899-1900)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS..... 300 f.
Par la VILLE DE BESANÇON..... 600 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Bulletin du Comité des Sociétés savantes : Congrès à Toulouse en 1899, Sciences économiques et sociales. — *Bulletin archéologique*, 1898, 3 ; 1899, 1 et 3. — *Travaux scientifiques*, 1900 ; — *Histoire et philologie*, 1899, 1 et 2.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1899 et 1900, 1re série.

Annales du Musée Guimet : *Histoire des religions*, I. 39, 40 et 41 ; — *Recueil des talismans laotiens*, 1re partie.

Par MM.

LE PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et délibérations du Conseil général*, août 1899.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE : *Rentrée des Facultés*, 9 novembre 1899 (discours de MM. Saint-Loup, Boutroux, Chapoy et Fournier).

GRUEY, directeur de l'Observatoire : *14e bulletin météorologique*, 1898.

EUGÈNE DE BEAUSÉJOUR, membre correspondant : sa brochure intitulée : *Quelques documents inédits relatifs à la terre de Granvelle*, 1899.

DUMONT (ALBERT) : *Les sources démographiques.*

ROUSSELET : *dictionnaire de géographie universelle*, supplément, 17e et 18e fascicules.

MEYNIER (le docteur J.), membre résidant : *Armorial d'Ornans, de la Franche-Comté de Bourgogne*, publié dans l'Annuaire du Conseil héraldique de France.

PIROUTET, membre correspondant : *Etudes sur le Préhistorique dans le Jura*, stations et *tumuli*.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XII, 1899 ; — t. XIII, 166-167, 1899.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, t. IX, 3-4, 1899.

Revue archéologique du Maine, t. XLVII, 2, 1899.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Ain, 1er trim. 1900.

Bulletin de la Société des antiquaires du centre, t. XXIII, 1899.

Annales de la Société d'agriculture de Saint-Etienne, 1899.

Revue de Saintonge et d'Aunis, organe de la Société des archives historiques, t. XIX, n° 6, 1899; — t XX, 1900, 1er semestre.

Revue historique et archéologique du Maine, 1899, 1er semestre, t. XX, 1.

Société des sciences médicales de Gannat, 1898-1899.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industries de Lyon, 7e série, t. VI, 1898.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e semestre, t. XXVII, 1899.

Société philomathique Vosgienne, 1899-1900.

Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. XXIII, 1-3 (années 1895-1899).

Revue Bourguignonne de l'enseignement supérieur, Université de Dijon, t. IX, n° 4; t. X, 1.

Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Besançon, année 1899.

Revue viticole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne, 1899 et 1er sem. 1900.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 4e série, t. II et t. III, 1900.

Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, n° 2, 1899.

Société belfortaine d'Emulation, n° 18, 1899.

Mémoires de la Société Eduenne, t. XXVII, 1899.

Mémoires de la Société d'archéologie de Langres, 1899, 10; 1900, nos 1-3.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1899 et 1er semestre 1900.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1898-1899.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1900, 3.

Société des sciences naturelles de Chalon-sur-Saône, 1899.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 3e série, 1, 1898.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1899, 2e série, t. XIII.

Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 1899 et 1er trim. 1900.

Revue savoisienne, 40e année, 1899.

Annales de la Société d'agriculture de Saint-Etienne, 1899, n° 4.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 1899.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, Valence, 1899.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 5e série, t. III ; 2e cahier, t. V, 1 ; procès-verbaux, 1898-1899 ; Observations pluviom. et thermométriques, appendice au t. V.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXVI, 1-4, 1897 et 1898.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnographie et d'anthropologie, t. VI, 304, 1899, 1er sem. 1900.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, 1896-1899.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, 2e série, t. II, 6, et t. III, 1.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, année 1899 ; 1re série 1900.

Société linnéenne de Bordeaux, 6e série, te IV, 1899.

Société archéologique de Bordeaux, t. XXII, 1-2, 1897.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1899.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVII, 1899.

Revue africaine, n° 235, 1900.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers, 5e série, t. II, n° 3, 1900 ; Bulletins II, VII et VIII, 1899 et 1900.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XIII, 1899; annuaire, 1900.

Revue bénédictine, 1899, t XVIII; janvier 1900.

Bulletin de la Société d'archéologie de Genève, t. II, 3, 1900.

Société des sciences naturelles de Bâle (Verhandlungen), XII, 2, 1900.

Société des sciences naturelles de Zurich (vierteljahrsschrift), 1900.

Société vaudoise des sciences naturelles, t. XXX, nos 132-133, 1899.

Indicateur d'antiquités suisses (Anzeiger), Zurich, 1899.

Société d'histoire suisse (Jahrbuch), Zurich, 1899.

Memorie della regia accademia in Modena, 3e série, t I, 1898.

Missouri botanical garden, 11e rapport, 1899, t. II, 1900.

Transactions of the Academy of sciences of Saint-Louis, t. VIII. 8-12; t. IX, 1-7, 1899.

Bulletin de la Société géographique de Philadelphie, t. II, no 4.

Museo nacional de Montevideo, t. II, 12-13, 1899.

Académie des sciences de Munich (Sitzungsberichte), *mathém.*, n' II; *philo.*, no III, 1899.

Société impériale et royale de géologie de Vienne (Jahrbuch, XLIX, 1899; — (Verhandlungen, 3-5, 1900.)

Société d'histoire et de philosophie de Manchester, Proceedings, t. XLIII, 5; t XLIV, 1-2, 1899; 1re série 1900.

United states Geological Survey : Monographs, t. XXIX; — Geology of old Hampshire country by Emerson, t. XXXI; Geology of the Aspers mining district Colorado, by Spurr, Atlas, t XXXV : The latter extinct floras of north America by Newberry (19e rapport, 1897-1898; 20e rapport, 1898-1899; 2 vol. partie VI).

Société physico-économique de Kœnigsberg, (Schriften), 1899.

Neue Heidelberger Jahrbucher, hist.-philo., zu Heidelberg, IX, no 1-2, 1899.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungsberichte), XXXIX, t. III, 1899.

Académie royale suédoise des sciences de Stockholm : Ofversigt (bulletin), t. LVI, 4; Handlingar, no 32, 1900.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er juillet 1900.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'an de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuel sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformém à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1900.

Président.....	MM.	Charles BONNET;
Premier Vice-Président..		Jules GAUTHIER;
Deuxième Vice-Président.		Alfred VAISSIER;
Secrétaire décennal.....		MEYNIER (le docteur);
Trésorier.....		FAUQUIGNON;
Vice-Trésorier.....		POETE;
Archivistes.....		MALDINEY et KIRCHNER.

Secrétaire honoraire..... M. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (24).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée.

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. ROGER).

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le général FARCQ).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon (M. LARONZE).

MM.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. MOLINES).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. GONDY).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. GUYON), rue Moncey, 4.

BLANCHARD, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

GRENIER, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

WEIL, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Le général WOLF, ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; château de Pontdevaux (Ain). — 1882.

* DUFOUR, Marc, docteur en médecine, (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), à Lausanne, rue du Midi. — 1886.

PETIT, Jean, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, Paris (*élu membre honoraire de la Société en 1896*). — 1866.

ROBERT, Ulysse, inspecteur général des bibliothèques et des archives, 30, avenue Quihou, à Saint-Mandé (Seine). — 1896.

SIRE, Georges. correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), Besançon, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

METZINGER (le général), commandant le 15e corps d'armée, à Marseille. — 1899.

ROLLAND, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, rue des Dominicaines, 39. — 1899.

MM.

BERGER, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), prof au collège de France. — 1899.

BERTRAND, Marcel, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines. — 1899.

Membres résidants (1) (147).

AUBERT, Louis, maître tailleur au 5e d'artillerie, place de l'Etat-Major, au quartier. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur suppléant à l'école de médecine, rue Morand, 5. — 1897.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du bureau d'Hygiène de Besançon, Grande-Rue, 97. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6. — 1897.

BÉJANIN, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

* BESSON (Paul), chef d'escadron d'artillerie, rue Charles-Nodier, 13. — 1894.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 39. — 1882.

BOSQ, notaire à Besançon, Grande-Rue, 70. — 1899.

BOSSY, Léon, fabricant d'horlogerie, rue de Lorraine, 9. — 1896.

* BOUSSEY, prof. agrégé d'histoire au Lycée, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, rue Morand, 11. — 1883.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Saint-Antoine, 4. — 1874.

BOUVARD, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

* BOVET, Alfred, ancien président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 22. — 1891.

BRETENET, chef d'escadron d'artillerie, rue St-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BRUCHON (le docteur), professeur honoraire à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

BRUCHON, Henri (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 84. — 1895.

BURLET (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de St-Jean. — 1881.

DE BUYER, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

CÉNAY, pharmacien, avenue Carnot. — 1897.

CHAPOY, Léon (le docteur), directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

CHARLET, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* CHOTARD, Henri, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris. — 1866.

CLERC, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot. — 1897.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, prof. de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, anc. conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

CORDIER, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

MM.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue de Chaprais, 5. — 1887.

COSSON, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rue d Perron, 26. — 1886.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de l Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à l Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

COUTENOT, Francis, médecin en chef honoraire des hospice: rue du Chateur, 5. — 1852.

DELACROIX, Emile, essayeur au bureau de la Garantie de B sançon, place de l'Etat-major, 18.— (1877)-1895.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beau regard (banlieue). — 1859.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue de l Mouillère (aux Chaprais). — 1889.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques en retraite rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), chanoine, rue Saint-Jean. — 1883.

DROZ, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Mon cey, 7. — 1877.

DUBOURG, Paul, présid. de la Chambre de comm., anc membr du Conseil général du Doubs, rue Charles Nodier, 28. — 189

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon Marché, Grande-Rue, 73. — 1899

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télé graphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FÉNON, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie de Besançon — 1893.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon — 1899.

FLUSIN, Georges, agent d'assurances, Grande-Rue, 23. — 189

FRANCESCHI, Luc, artiste peintre, rue de la Préfecture, 25. - 1893.

MM.

FRANCEY, Edmond, avocat, membre du Conseil général du Doubs, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

* GAUTHIER, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles-Nodier, 8. — 1866.

GENVRESSE, professeur de chimie industrielle et agricole à la Faculté des sciences, rue Gambetta, 7. — 1895.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GROSJEAN, Alexandre, avocat, adjoint au Maire, membre du Conseil général du Doubs, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

GROSRICHARD, pharmacien, place du Marché, 17. — 1870.

GRUEY, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* GRUTER, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

GUICHARD, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

GUICHARD, Paul, rue Pasteur, 13. — 1884.

GUILLEMIN, Victor, artiste peintre, rue des Granges, 21. — 1884.

HALDY, Léon-Emile, rue Saint-Jean, 3. — 1879.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, Grande-Rue, 129. — 1857.

HÉTIER, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue Charles Nodier, 12. — 1890.

JACOT, Adolphe, employé à la préfecture, rue Charles Nodier, 6. — 1896.

JOUBIN, professeur à la Faculté des sciences, à Beauregard. — 1894.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), membre du Conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55 *bis*. — 1895.

* KOLLER, propriétaire, conseiller municipal, membre du Conseil d'arrond. de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

MM.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de St bourg, 13. — 1879.

LARMET, Jules, médecin-vétérinaire, conseiller municipal, cien adjoint, rue Proudhon, 16. — 1884.

LAURENT, Emile, major au 10e bataillon d'artillerie, quai Strasbourg, 13. — 1895.

* LEBEAU, administrateur de la compagnie des Forges de F che-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 187

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, administrateur des Forge Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIME, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

LOUVOT, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

LOUVOT (l'abbé Fernand), chanoine honoraire de Nîmes, de Saint-Claude (banlieue). — 1876.

MAIRE, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur — 1870.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sai Marie, 10. — 1879.

MAGNIN, Antoine, professeur à la Faculté des sciences l'Ecole de médecine, conseiller municipal, ancien adjoin maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

MAIROT, Félix, banquier, ancien président de la Chambre de merce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

MAIROT, Henri, banquier, conseiller municipal, président du bunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MALDINEY, Jules, chef des travaux de physique à la Fa des sciences. — 1889.

MANDRILLON, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

MANDEREAU (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, pecteur de l'Abattoir, quai Veil-Picard, 55. — 1883.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des lines de Miserey. — 1888.

MARQUISET, Alfred, à Paris. — 1897.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 187

MASSON, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MM.

MAUVILLIER, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot. — 1868.

MEYNIER (le docteur), Joseph, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3. — 1876.

MICHEL, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MIOT, Louis, avocat, Grande-Rue, 104. — 1897.

MONTENOISE, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

MORLET, Jean-Baptiste, conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France; à Maizières (Doubs). — 1876.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 18. — 1858.

PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés, rue du Clos, 10. — 1892.

PATEU, entrepreneur, membre du Conseil municipal, avenue Carnot. — 1894.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent. — 1870.

* *PINGAUD*, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres (*élu membre honoraire en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

POÈTE, Marcel, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Ville. — 1894.

PRINET, Max, conservat. adjoint de la biblioth. de la Ville. — 1895.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'Enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

MM.

RICKLIN, notaire, rue des Granges, 38, étude : Grande-Rue, 121. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

ROBARDET, ancien commissaire-priseur, ancien membre du Conseil d'arrondissement de Besançon, rue Pasteur, 13. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, faubourg Tarragnoz. — 1886.

ROLAND (le docteur), rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, Grande-Rue. — 1899.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, conseiller municipal, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée, 13. — 1892.

SIRE, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, *(élu membre honoraire de la Société en 1896)*, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

SUCHET (le chanoine), rue Casenat, 1. — 1894.

THOUVENIN, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'École de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

TISSOT, H., président du tribunal de commerce, rue Saint-Vincent, 7. — 1899.

TRINCANO, manufacturier, rue Saint-Pierre, 20. — 1896.

DE TRUCHY DE VARENNES, rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), chef de clinique médicale de l'hôpital Saint-Jacques, Grande-Rue, 109. — 1898.

MM.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à la Rochetaillée, par Saint-Uze (Drôme). — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspect. départem. des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (109).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

ARNAL, Amédée, trésorier-payeur; à Libreville (Congo). — 1872.

* BARDET, juge de paix; à Brienne (Aube). — 1886.

BARBIER, Charles, agriculteur; à la Tour-de-Sçay. — 1899.

DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat; Lons-le-Saunier. — 1897.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), quai du Saint-Esprit, 1. — 1897.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1874.

MM.

BLONDEAU, substitut du Procureur de la République; Lons-le-Saunier. — 1895.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Voiteur (Jura). — 1892.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CASTAN, Francis, général d'artillerie; à Versailles et à Besançon, Grande-Rue, 105. — 1860.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

* *CHOFFAT*, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques en retraite; aux Arsures (Jura). — 1884.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire et conservateur du musée d'histoire naturelle; à Montbéliard. — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des domaines; à Blamont. — 1862.

CORDIER, Palmyr, médecin des colonies, et à Besançon rue des Granges, 3. — 1896.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

COURBET, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

MM.

* DEROSNE, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

* DEVAUX, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

DIETRICH (le docteur), médecin-chef de l'hôpital Saint-Eugène; Michelet (Alger). — 1892.

DRAPEYRON, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie;* Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FILSJEAN (l'abbé), licencié en lettres, professeur au séminaire d'Ornans. — 1896.

GASCON, Edouard, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

GASCON, Louis, profess. au lycée Ampère; Lyon-Saint-Rambert. — 1889.

GAUSSIN, Célestin, secrétaire honoraire des Facultés, à Paris, rue Denfert-Rochereau, 41. — 1891.

GAUTHIER, Léon, archiviste paléographe, rue de Navarre, 3, Paris. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône, Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

GEVREY, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, rue des Alpes, 9. — 1860.

GIRARDIER, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermontferrand, rue Blatin, 26. — 1882.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

HUART, Arthur, ancien avocat-général; rue Picot, 9, Paris. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien ; Fon
— 1876.

JOLIET, Gaston, préfet de la Vienne ;

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), lieute
et à Besançon, rue du Mont-Sainte-

* LAURENT, Ch., ingénieur civil ; Par
1860.

LEBAULT, Armand, docteur en méde
1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeu
Augustins, 39, à la librairie des pr

LE MIRE, Paul-Noël, avocat ; Mirev
(Jura) et rue de la Préfecture, à Dij

LHOMME, botaniste, secrétaire de la
Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, memb
Jura ; Salins (Jura). — 1863.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, r
(Jura). — 1896.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire,
l'Académie de France à Rome ; I
1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien
1880.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de V
(Doubs). — 1880.

* MASSING, Camille, manufacturier
(Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Co
Saône ; au château de Ray-sur-Sa

* MATHEY, Charles, pharmacien ; Orn

DE MENTHON (le comte René), botanis
(Haute-Savoie), et château de Saint
— 1854.

* DE MONTET, Albert ; Chardonne-sur

MOUREY (l'abbé), curé à Borey, p
Saône). — 1886.

MM.

MOUROT (l'abbé), curé de Roulans (Doubs). — 1899.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

NARDIN, Léon, pharmacien à Belfort. — 1900.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura); Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

PARIS, docteur en médecine, médecin des bains à Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue de Berne, 11. — 1888.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul, rue de l'Aigle-Noir, 17. — 1881.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse). — 1899.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIQUEREZ, Charles, explorateur; à Besançon, rue des Docks. — 1898.

* DE PRINSAC (le baron); château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, inspecteur des archives et des bibliothèques au ministèr de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, avenue Rapp, 7. — 1857.

RAMBAUD, Alfred, sénateur et membre du Conseil général du Doubs, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, rue d'Assas, 76. — 1881.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; rue des Templiers, à Vence (Alpes-Marit.). — 1875.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe au 27e régiment d'infanterie; à Dijon, 14, rue des Roses. — 1878.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

MM.

ROBERT ainé; au château de Conflans, Charenton (Sein 1898.

ROBINET (l'abbé), Mélitin, curé de Revigny, par Conliège (— 1889.

ROUTHIER, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la S Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

ROUZET, Charles-François, architecte, à Dole (Jura). — 18

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijor de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue tini, 9. — 1867.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Auguste, curé de Mamirolle (Dout 1885.

SAGLIO, Camille, directeur des forges d'Audincourt (Dout 1896.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (D — 1877.

DE SCEY (le comte Gaëtan); à Souvans, par Mont-sous-Va (Jura). — 1897.

STOURME, doct. en médecine; à Lyon, cours Morand, 25. —

SURLEAU, directeur de la succursale de la banque de Fra Rouen. — 1886.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à (Haute-Savoie). — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguigno Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien con de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. —

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisonti vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bar Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heat Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et ciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy 1863.

VALFREY, Jules, ancien sous-direct. à la direct. polit. du tère des Affaires étrangères; Paris, rue Marbeuf, 31. —

MM.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Paris, rue Edouard Detaille, 5, — 1877.

VARAIGNE, directeur des contributions indirectes en retraite; Paris, rue Lauriston, 80. — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1899-1900

GRESSET, Félix, général de division du cadre de réserve. 186[illegible]
BOBILLIER, Edouard, maire, à Clerval, suppléant de la Justice de paix. 187[illegible]
MARTIN, Abel, capitaine adjudant-major au 27e régiment d'infanterie, à Dijon. 1881
MILLIARD, Alfred, à Fédry (Haute-Saône). 188[illegible]
MARTIN, docteur en médecine, à Paris. 1857
TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale et sous-directeur à l'Ecole des hautes études, à Paris. 185[illegible]

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (165)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles de l'Ain. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche ; Privas 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1844
Société d'émulation de Montbéliard. 1851
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
L'Union artistique de Besançon. 1894
Société d'histoire naturelle du Doubs 1900

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Ille-et-Vilaine

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; Rennes. 1894

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857
Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. . . 1898

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté, Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois. . . . 1898

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866
Société de la Diana, à Montbrison. 1895

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie Lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan ; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon . . . 1850

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard. . 1896

Saône-et-Loire.

Société Eduenne ; Autun. 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône 1877
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture ; Vesoul. 1881
Société des sciences naturelles ; Vesoul. 1896

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe ; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine ; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie ; Chambéry 1860
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry. 1898

Savoie (Haute-).

Société Florimontane ; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France ; Paris. 1807
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France ; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 15 1883
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Musée Guimet ; avenue du Trocadéro, 30 1880

Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Spelunca, Société de spéléologie 1897
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885
Mélusine, revue folkloriste, librairie Roland, rue des Chantiers ; Paris 1894
Le Polybiblion, Paris, rue Saint-Simon, 4 et 5. 1894

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861
Société des sciences morales, belles-lettres et arts, à Versailles. 1896

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869
Société d'Emulation d'Abbeville. 1894

Tarn-et-Garonne.

Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne; Montauban 1894

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et nat

ALSACE-LORRA

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société des sciences, agriculture et
Alsace ; Strasbourg . . . . . .
Société d'histoire naturelle de Metz. .
Commission de la carte géologique de
Strasbourg . . . . . .

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger .

ALLEMAGNE

Académie impériale et royale des s
(Sitzungsberichte). . . . . .
Société botanique de la province
Berlin. . . . . .
Académie royale des sciences de B
(Kœnigl. Bayer. Akademie der W
Munchen). . . . . .
Société des sciences naturelles de Brê
chaftlicher Verein zu Bremen) . . .
Société des sciences naturelles et médi
Hesse (Oberhessische Gesellschaft fi
kunde) ; Giessen. . . . . .
Société des sciences naturelles de Fr
(Bade) . . . . . .
Société royale physico-économique de
nigliche physikalich-œkonomische G
nigsberg) ; Prusse . . . . . .
Société philosophique et littéraire de l
bliothèque de l'Université). . . . .

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie

triche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Vienne. 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston. 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey. 1883
Geographical club of Philadelphia 1896

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Litterary and philosophical Society of Manchester). 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liège 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers, rue Lozane 22 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles, rue Ravenstein n° 11. 1891
Revue bénédictine de l'abbaye de Maredesous. 1892

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. 1885
Transactions of Academy of St-Louis 1897

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869

Université royale de Christiania 1877
The geological institution of the University of Upsala. . . 1895
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève, rue de l'Evêché 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles ; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich (à la Bibl. de Zurich). 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880
Indicateur d'Antiquités suisses (Anzeiger fur Schweizerische Altertumskunde), Neue folge I, Zurich 1899

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (32)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des instituteurs de Besançon.
Id. du Cercle militaire.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)

Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

Notice sur l'*Eglise de Romainmôtier dans le canton de Vaud*, par M. le docteur MEYNIER ..... p. v

Projet d'*Iconographie franc-comtoise du* XVI^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, par M. J. GAUTHIER ..... p. VI

Nouvelles observations sur les *Sources intermittentes des Monts Jura*, par M. A. MAGNIN ..... p. VII

Recherches sur les *Hostilités entre les deux Bourgognes au* XIV^e^ *siècle* (1362-1366), par M. J. VERNIER, archiviste de l'Aube ..... p. VIII

Communication sur les *villancicos* ou noëls espagnols, par M. J. GAUTHIER ..... p. IX.

Formation du département du Doubs (1790-1815), par M. le docteur MEYNIER ..... p. X

Communication sur les *Châteaux de Grailemont, de Rozet, de Flageolet et de Montbarrey*, par M. J. GAUTHIER .. ... p. XI

Notice sur *M. Adolphe Gurnaud* (1825-1898), par M. J. GAUTHIER ..... p. XIII

Notice sur *Jean-Baptiste Guillaume de Gevigney (1729-1802)*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XIV

Une brochure politique de Claude-Etienne Bigeot : *La Inocencia y Fidelidad del Franco-Condado de Borgoña...*, par M. Emile LONGIN ..... p. XV

Communication de M. J. GAUTHIER sur un *Sonnet inédit du Tasse dédié au cardinal de Granvelle* ..... p. XVI

Communication sur la *Spéléologie des environs de Besançon*, par M. FOURNIER ... . p. XVI

Etude sur l'*Iconographie des Granvelle*, par M. J. GAUTHIER p. XVIII

Besançon après la réunion (1664-1668), par M. le docteur MEYNIER ..... p. XIX

Struggle for life, *Paix idéale*. *Contrastes*, *Vita sommium*, *Le Masque*, sonnets, et *En Juin*, strophes, par M. V. GUILLEMIN ..... p. XIX

Compte rendu de la séance solennelle de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XX

Notice biographique sur M. *le général Alphonse, comte de Jouffroy d'Abbans*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XX
Note archéologique sur le *Carrelage émaillé de Château-Pahon, à Fédry (Haute-Saône)*, par M. A. MILLIARD.... p. XX
Commnnication de M. J. GAUTHIER sur le *Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté*, qui se réunira à Dole. p. XX
Proposition par M. J. GAUTHIER de la publication d'un travail de M. Emile ROY sur le *Mystère de l'Antechrist*, manuscrit de la Bibliothèque de Besançon ..... p. XXI
Centuries biographiques franc-comtoises, proposition de M. le docteur Louis COSTE..... p. XXII
Besançon après la réunion (1664-1668) (suite et fin), par M. le docteur MEYNIER..... p. XXII
Compte rendu du *Congrès de Dole* et de la création de l'*Association franc-comtoise*. par M. J. GAUTHIER..... p XXIII
Vœu pour le *rétablissement du tombeau de Pierre Perrenot dans le chœur de l'Eglise d'Ornans et son classement comme monument historique*..... p. XXIII
Election du bureau pour 1900 ..... p. XVI
Projet de budget pour 1900..... p. XXVI
Le Ménage d'un ambassadeur au XVII^e siècle, par M. Jules GAUTHIER..... p. XXVI
Les bornes de frontières, de domaines et de forêts, projet de circulaire régionale. par M. J. GAUTHIER..... p. XXVII
Séance publique du 14 décembre 1899.. ..... p. XXVII
Banquet annuel de 1899 : toasts de M. Jules GAUTHIER, président annuel ; de M. Charles BONNET, président pour 1900, de M. le docteur LEDOUX, vice-président de l'Académie de Besançon..... XXIX

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1899 : discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 14 décembre 1899, par M. Jules GAUTHIER, président annuel..... p.
Les noms de lieu romans en France et à l'étranger (suite), par M. le docteur J. MEYNIER . .. . p. 1
Conséquences économiques de l'adduction à Besançon des forces motrices de la Haute-Loue, par M. Charles BONNET..... p. 11

Un mystère français au XIV^e^ *siècle* : *Le Jour du Jugement*, de la bibliothèque de la ville de Besançon, par M. Emile ROY... ..... p. 121
Sonnets et Stances, par M. Victor GUILLEMIN..... p. 240
Des difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art,, par M. le docteur BRUCHON fils..... p. 245
Catalogue descriptif de 206 sceaux-matrices, conservés dans des collections privées ou publiques, par M. Jules GAUTHIER (6 planches)..... p. 277
Description géologique des environs de Besançon, par M. N. PARANDIER (2 tableaux et 2 planches). p. 329
Besançon après la réunion (1664-1668), par M. le docteur J. MEYNIER... .... p. 345
Notice sur Adolphe Gurnaud (1825-1898), par M. Jules GAUTHIER..... .... p. 373
Flora Sequaniæ Exsiccata, ou Herbier de la Flore de Franche-Comté, publié par M. X. VENDRELY. p. 379
Note sur deux bornes milliaires de la voie de Vesontio à Argentoratum, trouvées à Mathay (Doubs) en 1894-1895, par M. Jules GAUTHIER (1 planche). p. 389
Congrès de l'Association Franc-Comtoise, inauguré à Dole le 10 août 1899. Compte-rendu ..... p. 393

Dons faits à la Société en 1899-1900..... ..... p. 411
Envois des Sociétés correspondantes..... p. 412
Membres de la Société au 1^er^ juillet 1900 . ..... p. 416
Sociétés correspondantes..... p. 433
Etablissements publics recevant les *Mémoires*..... p. 443

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.

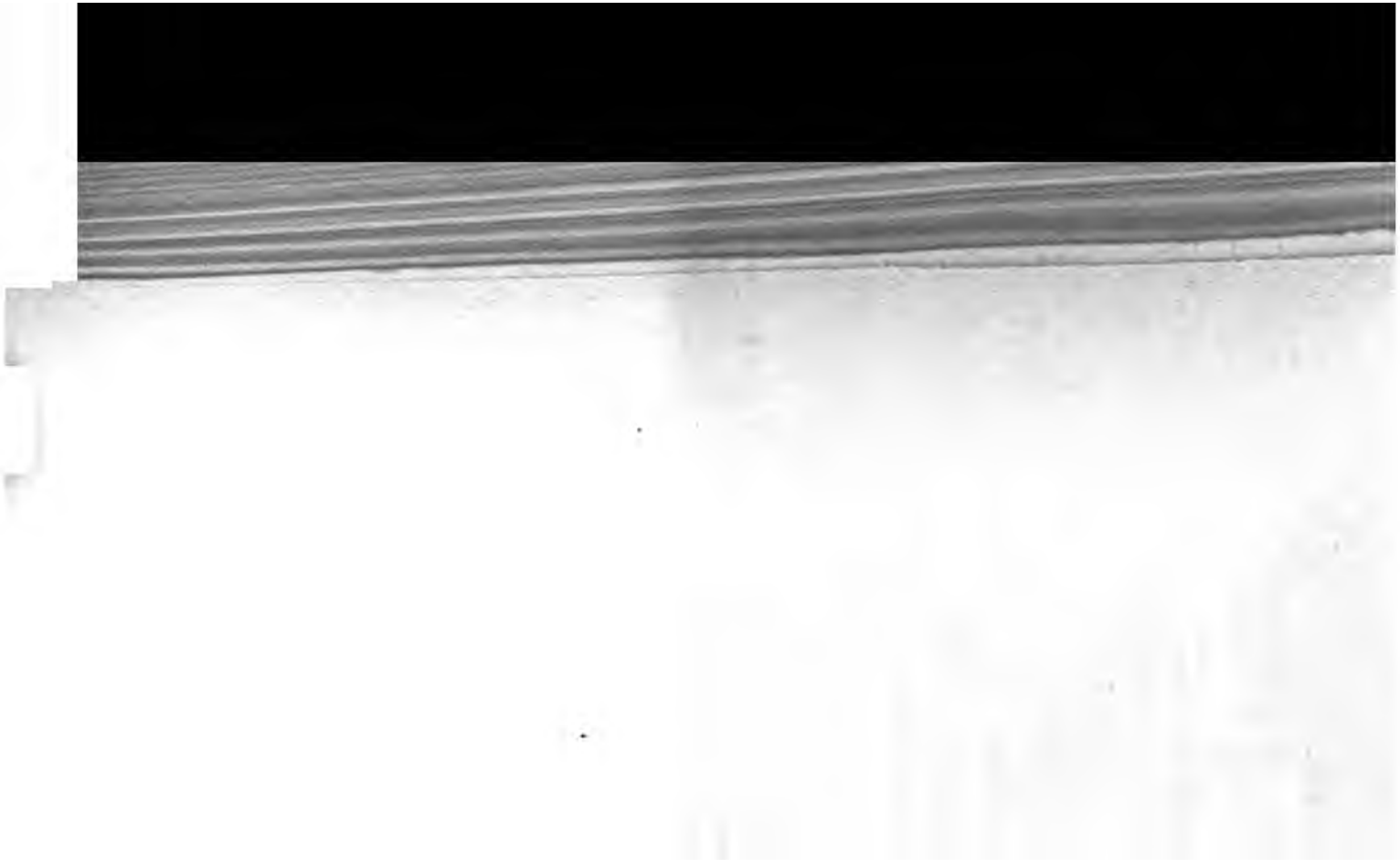

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06369 5244